MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 10. 17 mars-23 juillet 1914 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 10. 17 mars-23 juillet 1914 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

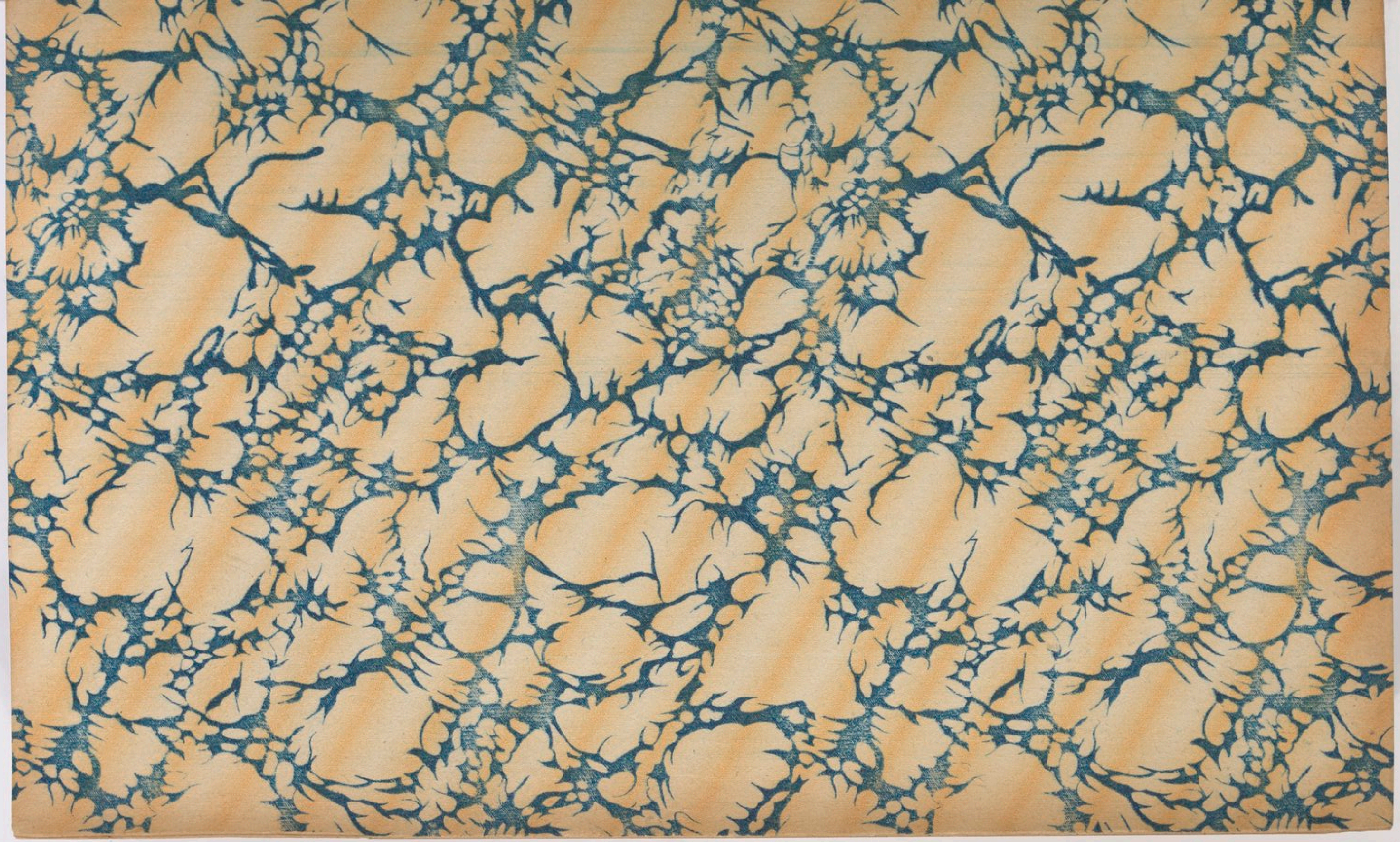

59 F11
Cb242659

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

601

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME X

(17 MARS-23 JUILLET 1914)

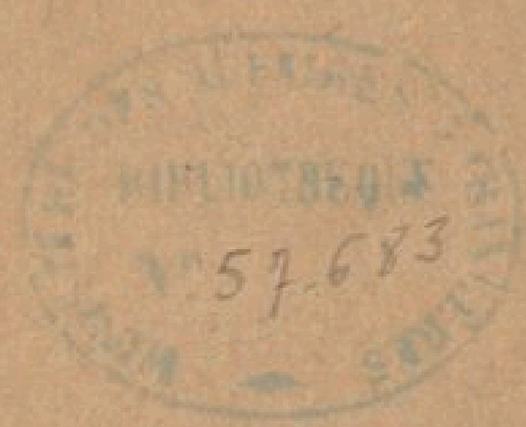

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXVI

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME X

(17 MARS-23 JUILLET 1914)

59 F 11

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME X

(17 MARS-23 JUILLET 1914)

BIBLIOTHÈQUE
57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXVI

AVANT-PROPOS.

Le présent volume contient les documents qui permettent de suivre la politique extérieure de la France entre le 17 mars et le 23 juillet 1914. La Commission avait d'abord envisagé de publier seulement dans ce volume les documents antérieurs au 28 juin 1914, date de l'attentat de Sérajévo. Mais, il est apparu, après examen des documents, que cette coupure, pour être consacrée par la tradition, n'avait pourtant pas eu, au point de vue de la politique française, toute l'importance qu'on est tenté de lui attribuer. Dans les trois premières semaines de juillet, en effet, les questions traitées dans la correspondance diplomatique sont les mêmes qu'avant le 28 juin; certes, l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand éveille des inquiétudes; mais elles sont mêlées de bien d'autres qui se rapportent à des régions différentes de l'Europe : la menace d'un conflit général ne semble pas encore imminente. C'est seulement le 20 juillet — par la lecture d'un article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* — que le risque d'une action de l'Autriche-Hongrie, appuyée par l'Allemagne, apparaît clairement. Et c'est la nouvelle de l'ultimatum adressé à la Serbie le 23 juillet qui ouvre vraiment la crise. Cette date décisive est celle que la Commission a, en fin de compte, adoptée comme terme de ce volume.

Les documents réunis ci-dessous traitent donc, pour la plupart, les mêmes questions que ceux qui avaient été publiés dans le volume précédent. Les affaires balkaniques continuent de préoccuper les chancelleries : conflit gréco-turc au sujet des îles de la mer Egée; obstacles que rencontre en Albanie le prince de Wied; négociations financières qui ont, dans le cas de l'emprunt bulgare, un sérieux intérêt politique; pourparlers au sujet des «chemins de fer orientaux», qui sont l'occasion de difficultés austro-serbes. La politique allemande en Afrique centrale éveille des inquiétudes : c'est le 13 avril que l'Ambassadeur de France à Berlin signale au Gouvernement français les propos significatifs de M. de Jagow au sujet du Congo belge. Enfin, l'accord conclu entre la France et l'Allemagne, le 15 février, et relatif aux chemins de fer d'Asie-Mineure, n'est pas encore mis en vigueur à la fin de juin.

Considérée du point de vue de la politique générale et du jeu des alliances et ententes, cette période est marquée par deux événements importants.

L'un est la visite du Roi George V et de Sir Edward Grey à Paris, du 22 au 24 avril. Les entretiens qui ont eu lieu à cette occasion sont relatés dans des notes autographes du Président du Conseil français, M. Doumergue. La question essentielle est celle du renforcement de la Triple Entente. Le Gouvernement russe souhaite la transformation de l'entente en alliance. Le Gouvernement français ne croit pas pouvoir proposer cette suggestion qui, d'après les renseignements qu'il possède, n'aurait aucune chance d'être admise par le Gouvernement anglais; mais il demande l'ouverture, entre l'Angleterre et la Russie, d'une négociation en vue de la signature d'une convention navale; il obtient l'assentiment de Sir Ed. Grey.

L'autre événement est la visite du Président de la République, M. Poincaré, et du Président du Conseil, M. Viviani, à Saint-Pétersbourg, du 20 au 23 juillet. Cette visite avait été prévue dès le mois de janvier; mais elle revêtait, dans les circonstances où elle se produisait, une importance toute particulière. La Commission a fait, bien entendu, toutes les recherches possibles pour essayer de retrouver un compte rendu de ces conversations de Saint-Pétersbourg, dont M. Poincaré a donné, on le sait, un récit détaillé dans ses souvenirs (1). Ces recherches ont été presque entièrement vaines, comme paraissent d'ailleurs l'avoir été celles qui ont été faites par les éditeurs de documents russes (2). Dans les archives des Affaires étrangères, où l'on trouve un dossier sur la préparation de la visite, il n'existe qu'une seule note, très brève, — de la main de M. Viviani, — qui paraisse se rapporter aux entretiens. Les télégrammes échangés entre Saint-Pétersbourg et Paris pendant la visite concernent uniquement la politique intérieure française. Dans les archives de la Présidence de la République, aucune indication n'a été retrouvée. Les archives de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, qui ont été ramenées à Paris, ne donnent aucun renseignement. Les efforts qui ont été faits pour recueillir des papiers privés ont eu le même résultat négatif : les papiers de M. Poincaré, tous déposés aujourd'hui dans les archives du Quai d'Orsay, ne

(1) *Au Service de la France*, t. IV. *L'Union sacrée*, en particulier pages 236-237, 239, 246-247.

(2) Ces documents sont réunis dans le recueil *Mejdounarodnié Otnochenia*, I, 4.

contiennent aucune pièce pour cette période; c'est en vain que la Commission a essayé de trouver des papiers de M. Viviani, s'il en existe. M. de Margerie, alors directeur des affaires politiques et chef du Cabinet du Ministre, qui accompagnait les Présidents dans leur voyage, a bien voulu faire connaître à la Commission qu'il ne possédait aucun document relatif aux entretiens de Saint-Pétersbourg, qu'il n'avait d'ailleurs pas assisté aux conversations de M. Poincaré et de M. Viviani avec les hommes d'État russes et n'en avait jamais vu de compte rendu dans les archives. Enfin, M. Paléologue, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, qui a déjà publié ses souvenirs sous forme de *Journal,* a fait savoir qu'il ne conservait dans ses papiers personnels aucun document à ce sujet. Dans ces investigations minutieuses, la Commission n'a négligé aucune source d'information.

Le contenu de ce volume suggère une dernière remarque : la Commission, dans l'examen de la correspondance des premières semaines de juillet, n'a fait qu'un choix — assez large, il est vrai — parmi les pièces qui sont relatives aux «affaires courantes»; mais elle a publié intégralement tous les documents qui traitent de l'attentat de Sérajévo et de ses conséquences. La question austro-serbe tient donc, dans ce recueil, une place proportionnellement plus importante que dans les dossiers des archives. On pourrait toutefois s'étonner de ne trouver ici aucun document émanant de la légation de France à Belgrade entre le 14 et le 23 juillet : cette lacune s'explique par l'état de santé du Ministre de France qui, le 16 juillet, avait été obligé de demander son remplacement et n'avait pas encore reçu de successeur. D'autre part, le consulat de France à Sérajévo avait été supprimé le 15 février 1914.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. AFFAIRES BALKANIQUES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RÈGLEMENT DE LA PAIX ENTRE LA TURQUIE, LA BULGARIE, LA SERBIE, LA GRÈCE ET LA ROUMANIE.		
1914.				
29 mars.	Bucarest à Paris...	Indications fournies par le Ministre de l'Intérieur sur les préparatifs de guerre de la Bulgarie.	T.	37
3 avril.	Belgrade à Paris...	Au sujet de ces préparatifs bulgares.....	T.	66
6	*Idem*.....	Discours de M. Pachitch sur la politique de la Serbie.	D.	80
20	Salonique à Paris..	Protestation de l'évêque Scianoff contre les procédés dont usent les Grecs.	D.	130
21	Belgrade à Paris...	Reprise des relations diplomatiques entre la Serbie et la Turquie. Situation dans les Balkans.	D.	133
24	.....	Entretien de M. Doumergue avec Sir Ed. Grey sur le maintien du traité de Bucarest.	N.	155
27	Sofia à Paris.....	Efforts que paraît vouloir faire la Bulgarie pour se concilier l'opinion roumaine.	D.	174
29	Cettigné à Paris...	Désir qu'aurait la Russie de procurer au Monténégro une frontière plus avantageuse.	T.	179
29	Bucarest à Paris...	Crainte de menées bulgares en Macédoine..	D.	181
30	Circulaire.....	Départ pour Belgrade d'un officier grec chargé d'étudier l'extension possible de la convention militaire gréco-serbe.	D.	184
4 mai.	Pétersbourg à Paris	Réponse à la dépêche précédente.....	T.	198
8	Athènes à Paris....	Peu de confiance qu'inspire l'armée grecque à l'Attaché militaire de Serbie.	D.	214
13	Munich à Paris....	Désir qu'aurait le parti jeune-turc d'établir une entente entre la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie.	D.	230
14	Athènes à Paris....	Au sujet de l'envoi à Belgrade d'un officier grec.	D.	234
20	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	264
26	Bucarest à Paris...	Déclarations faites par Talaat Bey envoyé en Roumanie par le parti jeune-turc.	D.	287
5 juin.	Belgarde à Paris...	Nouvelles menées bulgares en Macédoine...	D.	338
10	M. Romanos à M. de Margerie.	Communication d'un télégramme relatif aux persécutions dont les Grecs seraient victimes en Bulgarie.	L.	348
15	Sofia à Paris.....	Agitation anti-grecque en Bulgarie.....	D.	380
18	Belgarde à Paris...	Situation troublée dans les Balkans.....	D.	403

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
15 juill.	Athènes à Paris....	Entretien avec le Roi de Grèce sur la situation dans les Balkans.	D.	518
16	Rome à Paris	Mésentente de l'Autriche et de l'Italie dans les affaires d'Albanie.	D.	520
21	Bucarest à Paris...	Concentrations inquiétantes de troupes bulgares le long de la frontière roumaine.	T.	545
22	*Idem*.....	Déclarations que le Ministre de Roumanie a mission de faire à Sofia.	T.	552
22	Circulaire.....	*Idem*.....	T.	556
22	Bucarest à Paris...	Rapports de la Roumanie avec la Bulgarie...	D.	560
b. POLITIQUE DES PUISSANCES DE LA TRIPLE ALLIANCE DANS LES BALKANS ET EN ROUMANIE.				
17 mars.	Cettigné à Paris...	Incident sur la frontière de la Bosnie et du Monténégro.	D.	3
23	Belgrade à Paris...	Politique hongroise à l'égard des Yougoslaves.	D.	17
4 avril.	Circulaire.....	Démenti opposé par le comte Berchtold au bruit suivant lequel l'Autriche fournirait des armes à la Bulgarie.	T.	68
5	Budapest à Paris...	Insuccès reconnu par le comte Tisza de ses avances à la Roumanie.	D.	75
17	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. Boghitchévitch sur la situation de la Serbie au regard de l'Autriche.	D.	115
22	Belgrade à Paris...	Politique suivie par l'Autriche et l'Italie à l'égard de la Serbie.	D.	144
22	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	145
27	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	173
2 mai.	Belgrade à Paris...	*Idem*.....	D.	193
8	Cettigné à Paris...	Désir attribué à l'Autriche d'obtenir la cession du mont Lovcen.	D.	213
13	Rome à Paris	Politique hostile à la Grèce et à la Serbie de l'Autriche-Hongrie. Efforts pour retenir la Roumanie dans la Triple Alliance.	T.	228
13	Munich à Paris....	Efforts pour rattacher la Roumanie à un groupe d'États inféodé à la Triple Alliance.	D.	230
15	Bucarest à Paris...	Nouveaux efforts du Gouvernement austro-hongrois pour rétablir son influence en Roumanie.	D.	238
17	Cettigné à Paris...	Détails rétrospectifs sur l'affaire de Scutari...	D.	244
20	Rome à Paris	Action austro-hongroise en Roumanie.....	D.	259
20	Belgrade à Paris...	Opposition d'intérêts de l'Autriche et de l'Italie au regard du mouvement yougoslave.	D.	260
20	Athènes à Paris....	Efforts que ferait l'Allemagne pour établir une entente entre la Roumanie, la Grèce et la Turquie.	D.	265
27	Belgrade à Paris...	Préparatifs militaires de l'Autriche-Hongrie.	D.	292
30	Berlin à Paris.....	Importance politique du port et du chemin de fer concédés à des Allemands en Bulgarie	D.	308

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
9 juin.	Belgrade à Paris...	Amélioration des rapports entretenus par la Serbie avec l'Autriche.	D.	347
12	Vienne à Paris	Irritation en Autriche contre la Serbie.....	D.	362
23	Rome à Paris	Signature du concordat serbe malgré l'opposition de l'Autriche.	T.	429
25	Athènes à Paris....	Attitude de l'Italie dans le conflit gréco-turc.	D.	440
17 juill.	Cettigné à Paris...	Bruit d'une attaque brusquée à laquelle songerait l'Autriche dans la région du mont Lovcen.	T.	523
17	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	524
18	*Idem*.....	Au sujet de l'attaque dirigée contre le mont Lovcen dont on impute le dessein à l'Autriche.	T.	527
19	*Idem*.....	Incertitude à ce sujet du Gouvernement italien.	T.	532
20	*Idem*.....	Entretien de M. Plamenatz avec le Ministre d'Italie et le Ministre d'Autriche.	T.	534
21	*Idem*.....	Fausseté du bruit suivant lequel l'Autriche menacerait le mont Lovcen.	T.	544
22	*Idem*.....	Préparatifs militaires de l'Autriche à Cattaro.	D.	561

C. EMPRUNTS BALKANIQUES.

1° *Monténégro.*

30 mai.	Cettigné à Paris...	Situation désespérée résultant pour le Monténégro du retard apporté à l'emprunt.	T.	43
7 avril.	*Idem*.....	Nouvelle réunion du corps diplomatique...	D.	84
17	*Idem*.....	Condition mise par le Gouvernement austro-hongrois à son acquiescement à la demande de remboursement, sur les fonds provenant de l'emprunt international, de l'avance consentie au Monténégro.	D.	120
22	*Idem*.....	Décision prise par le Gouvernement monténégrin de recourir à la France et à l'Italie pour une nouvelle avance.	T.	139
8 mai.	.....	Danger d'une collaboration avec l'Italie dans l'affaire du chemin de fer monténégrin.	N.	208
19	Cettigné à Paris...	Entretien avec le Ministre d'Italie et M. Volpi sur les versements à faire au Monténégro.	T.	249
25	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a M. Sazonoff de hâter la conclusion de l'emprunt monténégrin.	N.	283
30	Cettigné à Paris...	Décision du Conseil des Ministres relative à une concession de chemins de fer accordée à un consortium financier.	D.	311
23 juin.	Circulaire.....	Au sujet de l'emploi des fonds provenant de l'emprunt.	D.	430

2° *Grèce.*

11 avril.	Paris à Athènes....	Commande en France par le Gouvernement hellénique d'un cuirassé.	T.	98
11 juin.	Washington à Paris	Vente probable à la Grèce par le Gouvernement américain de deux cuirassés.	T.	314

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		3° *Bulgarie.*		
1914. 30 mars.	M. de Margerie à M. de Panafieu.	Inutilité d'une discussion relative aux conditions d'un emprunt bulgare qui ne pourra être émis avant plusieurs mois.	L.	45
8 avril.	Sofia à Paris.....	Négociations relatives à un chemin de fer et à un emprunt avec des hommes d'affaires allemands.	D.	87
21	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	136
26	Paris à Sofia.....	Renseignement venu d'Allemagne à ce sujet.	T.	164
27	*Idem*.....	Obligation pour la Bulgarie de rembourser une certaine somme à une banque française en cas qu'elle contracte un emprunt.	T.	170
4 mai	Sofia à Paris.....	Obligation reconnue par le Président du Conseil bulgare.	T.	197
15	*Idem*.....	Difficulté s'opposant à la conclusion d'un emprunt en Allemagne.	T.	237
18	*Idem*.....	État des négociations avec l'Allemagne.....	D.	245
18	*Idem*.....	Intervention russe pour empêcher ces négociations d'aboutir.	D.	246
20	*Idem*.....	Importance politique des négociations engagées avec l'Allemagne. Accusations portées contre la politique du Gouvernement.	D.	263
22	Pétersbourg à Paris	Pression à exercer sur le Roi de Bulgarie pour qu'il modifie son ministère conformément au désir de la Russie, s'il veut avoir de l'argent.	T.	272
24	Paris à Sofia.....	Condition politique mise à une avance faite à la Bulgarie.	T.	277
28	Sofia à Paris.....	Départ pour Berlin de M. Tontcheff.....	T.	294
29	*Idem*.....	Nécessité d'une démarche prompte de M. Savinsky pour prévenir la conclusion d'un emprunt en Allemagne.	T.	302
30	Aff. étr. à Amb. de Russie.	Forme amicale à donner à la démarche auprès du Roi de Bulgarie.	N.	305
3 juin.	Sofia à Paris.....	Entretien du Ministre de Russie avec M. Dobrovitch sur les négociations engagées avec les banques allemandes.	T.	323
4	M. Dard à M. de Margerie.	Observations sur la situation financière et politique de la Bulgarie.	L.	333
8	*Idem*.....	Retard dans les négociations avec les banques allemandes.	L.	342
9	Paris à Sofia.....	Inconvénient d'une pression exercée sur le Roi de Bulgarie.	T.	344
11	Sofia à Paris.....	Reprise des pourparlers avec la Diskonto Gesellschaft.	T.	352
12	Amb. de Russie à Aff. étr.	Action à exercer sur la banque française...	N.	357
12	Sofia à Paris.....	Retour de M. Tontcheff porteur des dernières propositions.	T.	360
18	M. de Panafieu à inconnu.	Bonnes dispositions des banques françaises à l'égard de la Bulgarie.	L.	406
30	Sofia à Paris.....	Signature du contrat d'emprunt avec les banques allemandes ajournée.	T.	458

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
7 juill.	Sofia à Paris.....	Entente conclue entre la Bulgarie et les banques allemandes.	T.	479
9	*Idem*.....	Opposition hostile au contrat passé avec les banques allemandes.	T.	486
10	Paris à Sofia.....	Banque Périer disposée à traiter avec la Bulgarie.	T.	492
15	Sofia à Paris.....	Fausse manœuvre d'un membre de la légation de Russie.	D.	517
16	*Idem*.....	Scènes scandaleuses à l'occasion de l'emprunt conclu avec les banques allemandes.	T.	521
21	*Idem*.....	Difficultés s'opposant au remboursement des bons bulgares que détient la Banque de Paris.	D.	550
22		Démenti opposé au bruit suivant lequel les établissements financiers français participeraient à l'emprunt bulgare.	N.	557
23	Paris à Sofia.....	Satisfaction au moins partielle à réclamer pour la Banque de Paris.	D.	566
	d. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE DANS LES PAYS BALKANIQUES ET EN ROUMANIE. UNION DE LA SERBIE ET DU MONTÉNÉGRO.			
18 mars.	Bucarest à Paris...	Politique suivie en Roumanie par M. Blondel.	D.	6
6 avril.	Pétersbourg à Paris	Déclaration de M. Sazonoff à M. Diamandi relative aux relations entre la Roumanie et la Russie.	T.	79
21	*Idem*.....	Au sujet d'un voyage de M. Sazonoff en Roumanie que souhaite le Gouvernement roumain.	D.	134
21	Constantinople à Paris.	Politique russe en Turquie.....	D.	135
22	Pétersbourg à Paris	Entretien avec M. Sazonoff sur l'union éventuelle de la Serbie et du Monténégro.	D.	141
27	Berlin à Paris....	Opinion de M. Boghitchevitch sur le Monténégro.	D.	173
29	Paris à Bucarest...	Condition mise à un emprunt roumain contracté en France.	D.	180
17 mai.	Pétersbourg à Paris	Mission turque à Livadia.....	T.	242
18	Sofia à Paris.....	Intervention russe dans une affaire que la Bulgarie s'apprête à conclure avec l'Allemagne.	D.	246
20	Pétersbourg à Paris	Visite que fera le 14 juin l'Empereur Nicolas au Roi de Roumanie.	T.	257
20	Constantinople à Paris.	Entretien avec M. de Giers sur l'union de la Serbie et du Monténégro.	D.	262
22	*Idem*.....	Pression à exercer sur le Roi de Bulgarie...	T.	272
26	Cettigné à Paris...	Au sujet de l'union éventuelle de la Serbie et du Monténégro.	D.	286
29	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	304
15 juin.	Sofia à Paris.....	Impression produite en Bulgarie par la visite de la famille impériale russe en Roumanie.	D.	381

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
17 juin.	Bucarest à Paris...	Entrevue de Constantza.....	D.	397
20	*Idem*.....	Entretien avec M. Sazonoff sur les relations de la Russie avec la Roumanie.	D.	416
22	*Idem*.....	Entretien avec le Roi de Roumanie sur la situation politique et l'entrevue de Constantza.	D.	428
26	Paris à Belgrade..	Commande de canons que désire obtenir le Creusot.	T.	442
4 juill.	Berlin à Paris.....	Au sujet de l'union éventuelle de la Serbie et du Monténégro.	D.	473
		e. ALBANIE.		
17 mars.	M. Krajewski à Aff. étr.	Entretien du colonel Thompson avec le Ministre des Affaires étrangères épirote.	T.	1
24	*Idem*.....	Désaccord des membres du Gouvernement albanais sur l'attitude à prendre à l'égard des Épirotes.	D.	22
29	*Idem*.....	Le colonel Thompson relevé de ses fonctions en Épire.	T.	38
30	Berlin à Paris....	Sentiments éprouvés en Autriche et en Hongrie à l'égard de l'Albanie.	D.	47
4 avril.	M. Krajewski à Aff. étr.	Entretien avec Turkhan Pacha qui se plaint du retard apporté par les Puissances à envoyer des représentants auprès du Prince d'Albanie.	D.	74
6	*Idem*.....	Appel aux armes adressé aux Albanais par le Prince Guillaume pour combattre les Épirotes.	D.	81
9	Aff. étr. à M. Krajewski.	Massacres d'Épirotes dont sont accusés des Albanais.	T.	88
10	M. Krajewski à Aff. étr.	Réponse négative au télégramme précédent.	T.	93
20	Circulaire.....	Au sujet des difficultés suscitées en Albanie par les prétentions de l'Italie et de l'Autriche.	D.	127
24	.....	Éventualité d'une intervention armée de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie en Épire du Nord.	N.	151
24	.....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur la situation des Épirotes.	N.	155
26	Vienne à Paris ...	Politique de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie en Albanie; entrevue Berchtold-San Giuliano à Abbazia.	D.	167
27	Légation de Grèce à Aff. étr.	Nécessité de reprendre les négociations entre le Gouvernement albanais et les Épirotes.	N.	169
1er mai.	M. Krajewski à Aff. étr.	Embarras du Gouvernement albanais au sujet de l'Épire du Nord.	D.	190
5	*Idem*.....	Intervention de la Commission de Contrôle pour mettre fin à ces embarras.	T.	200
8	Janina à Paris.....	Ouverture de négociations entre le Gouvernement autonome de l'Épire du Nord et la Commission de Contrôle.	T.	209

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
13 mai.	Aff. étr. à M. de Fontenay.	Instructions en vue de la mission à remplir en Albanie.	L.	229
18	M. Krajewski à Aff. étr.	Accord entre le Gouvernement autonome de l'Épire du Nord et le Gouvernement albanais.	D.	248
19	*Idem*.....	Mouvement insurrectionnel. Arrestation d'Essad Pacha.	T.	251
20		Déclaration à ce sujet du prince Ruspoli....	N.	254
20	Rome à Paris.....	Événements d'Albanie.....	T.	255
20	Scutari à Paris....	*Idem*.....	T.	256
20	Londres à Paris...	*Idem*.....	T.	258
21	Paris à Scutari....	Projet d'occupation internationale de Durazzo.	T.	266
22	Rome à Paris.....	*Idem*.....	T.	270
23	Paris à Scutari....	Objections à ce projet.....	T.	274
23	Rome à Paris.....	Nécessité d'une occupation internationale de Durazzo.	T.	275
25	.....	Opinions émises par le comte Szecsen sur le mouvement insurrectionnel albanais.	N.	278
25	Circulaire.....	Nécessité d'une occupation internationale de Durazzo.	T.	279
25	M. Krajewski à Aff. étr.	Continuation du mouvement insurrectionnel : fuite et retour du prince de Wied.	T.	280
25	*Idem*.....	Continuation du mouvement insurrectionnel : retraite des insurgés.	T.	281
25	Londres à Paris...	Projet d'occupation internationale de Durazzo : objections anglaises.	T.	282
27	Durazzo à Paris...	Origine jeune-turque de l'agitation albanaise.	T.	288
27	Constantinople à Paris.	Attitude du Gouvernement ottoman à l'égard des événements d'Albanie.	D.	291
28	Rome à Paris.....	Projet d'une occupation internationale de Durazzo; attitude de l'Italie.	T.	295
28	Londres à Paris...	Répercussion du problème albanais dans la politique générale.	D.	296
28	Durazzo à Paris...	Coup d'œil rétrospectif sur le mouvement insurrectionnel	D.	299
29	Constantinople à Paris.	Attitude de la Serbie à l'égard des événements d'Albanie.	T.	300
29	Durazzo à Paris....	Origine jeune-turque de l'agitation albanaise.	T.	301
29	*Idem*.....	Entretien avec le prince de Wied.....	D.	303
30	Constantinople à Paris.	Déclarations du Grand-Vizir qui nie toute immixtion de la Turquie dans les désordres albanais.	T.	306
30	Berlin à Paris.....	Préoccupations du Gouvernement allemand à ce sujet.	D.	308
30	Rome à Paris.....	Difficultés entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie à propos des affaires albanaises.	D.	310
31	Durazzo à Paris....	Nécessité de régler définitivement la question de l'Épire du Nord sur la base de l'accord intervenu à Corfou, influence regrettable de l'Italie.	D.	313
1er juin.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Nécessité de l'envoi d'un contingent international en Albanie.	N.	315

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
1er juin.	Belgrade à Paris...	Attitude de la Serbie à l'égard des événements d'Albanie.	D.	317
1er	Durazzo à Paris....	Nécessité de l'envoi d'un contingent international en Albanie.	D.	320
2	Sofia à Paris.....	Attitude de la Serbie à l'égard des événements d'Albanie.	D.	321
3	Amb. britannique à Aff. étr.	Attitude du Gouvernement anglais à l'égard de l'envoi éventuel d'un contingent international en Albanie.	N.	325
4	Rome à Paris	Éventualité de l'abdication du prince de Wied.	T.	328
4	Londres à Paris...	Origine jeune-turque de l'agitation albanaise.	D.	330
5	Circulaire.....	Attitude du Gouvernement anglais à l'égard de l'envoi éventuel d'un contingent international en Albanie.	T.	335
5	M. Krajewski à Aff. étr.	Acceptation par le Gouvernement albanais de l'accord relatif à l'Épire du Nord.	D.	336
9	Circulaire.....	Suggestion italienne en vue de l'envoi de navires de guerre sur les côtes albanaises.	T.	345
10	Belgrade à Paris...	Attitude de la Serbie à l'égard des événements d'Albanie.	D.	349
11	.....	État des négociations entre les grandes Puissances au sujet d'une action concertée dans les événements d'Albanie.	N.	350
11	Scutari à Paris....	Attitude des musulmans de Scutari.....	T.	351
13	Circulaire.....	Nécessité d'obtenir des Épirotes une prompte acceptation de l'accord de Corfou.	T.	366
13	*Idem*.....	Décision prise par la Grande-Bretagne et par la France d'envoyer un navire de guerre devant Durazzo.	T.	367
15	Aff. étr. à Marine..	Décision prise par le Gouvernement français à cet effet.	T.	377
16	Durazzo à Paris....	Nouvelle attaque des insurgés contre Durazzo.	T.	383
17	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	391
17	Vienne à Paris....	Rivalité de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie en Albanie.	D.	395
17	Durazzo à Paris....	Nouvelle attaque des insurgés contre Durazzo.	D.	396
19	*Idem*.....	Valeur réelle de la démonstration navale entreprise par les grandes Puissances devant Durazzo.	D.	411
20	Paris à Athènes..	Acceptation par toutes les Puissances de l'accord de Corfou, au sujet de l'Épire du Nord.	T.	412
20	Rome à Paris.....	Rivalité de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie en Albanie; conséquences possibles dans les relations franco-italiennes.	D.	415
22	Vienne à Paris...	Rapprochement apparent des points de vue italien et austro-hongrois, dans le sens d'une internationalisation effective de l'Albanie.	D.	427
23	Durazzo à Paris...	Gravité de l'affaire albanaise.....	D.	432
25	Athènes à Paris...	Politique de l'Italie dans la question albanaise.	D.	440

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
26 juin.	Amb. britannique à Aff. étr.	Suggestions de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie en vue de former une armée albanaise instruite par des officiers européens.	N.	441
26	Durazzo à Paris..	Rivalité de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie en Albanie.	D.	443
28	*Idem*.....	Demande de secours adressée par le prince de Wied au Roi de Roumanie.	D.	449
30	Belgrade à Paris..	Faillite de l'organisation albanaise constatée avec satisfaction en Italie.	D.	461
30	M. Krajewski à Aff. étr.	Désaccord aigu entre le délégué autrichien et l'italien.	D.	465
1er juill.	Rome à Paris.....	Visite à Rome de Turkhan Pacha qui demande du secours contre les insurgés.	T.	468
10	Bucarest à Paris..	Démarche des Ministres d'Autriche-Hongrie et d'Italie tendant à l'envoi de troupes roumaines en Albanie.	T.	490
11	Pétersbourg à Paris	Visite de Turkhan Pacha à Pétersbourg....	T.	495
11	Durazzo à Paris...	Griefs du Prince contre la Grèce.....	T.	496
13	Berlin à Paris....	Visite de Turkhan Pacha à Berlin.....	T.	508
14	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	509
15	Athènes à Paris...	Entretien avec le Roi de Grèce sur l'Albanie..	D.	518
17	Circulaire.....	Démarche de l'Ambassadeur d'Italie tendant à la formation d'une milice albanaise.	T.	525
17	Londres à Paris...	Visite à Londres de Turkhan Pacha.....	D.	526
19	Berlin à Paris....	Entretien avec M. Zimmermann sur l'affaire de la milice albanaise.	T.	530
20	Circulaire.....	Entretien avec Turkhan Pacha sur les affaires d'Albanie.	T.	535
21	*Idem*.....	Refus opposé au Gouvernement italien qui demandait l'envoi d'un navire français à Valona.	T.	540
21	Londres à Paris...	Demande des Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche tendant à la formation d'une milice albanaise.	T.	547
21	Durazzo à Paris...	Invitation à se démettre adressée de Valona au prince Guillaume.	D.	549
22	Circulaire.....	Démarche officieuse de M. Take Jonesco auprès de Sir Ed. Grey.	T.	562
23	Durazzo à Paris...	Influence croissante de l'Autriche en Albanie.	D.	568
	f. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE AU SUD. QUESTION DES ÎLES. CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE.			
19 mars.	Athènes à Paris...	Animosité persistante de la Porte contre la Grèce.	D.	7
20	*Idem*.....	Intention d'attaquer les îles laissées à la Grèce attribuée à la Turquie par l'État-major hellénique.	T.	8
20	Londres à Paris...	Politique britannique dans la Méditerranée orientale.	D.	9

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
21 mars.	Légation de Grèce à Aff. étr.	Communication par M. Romanos d'un télégramme de M. Streit relatif à des plaintes formulées par le Gouvernement ottoman contre l'hellénique et par le Gouvernement hellénique contre l'ottoman.	N.	12
23	Circulaire.....	Transmission d'un télégramme adressé par le Gouvernement hellénique à M. Romanos et relatif aux difficultés qui s'opposent à l'évacuation de l'Épire.	T.	16
24	Londres à Paris...	Au sujet de ces difficultés.....	T.	19
26	Paris à Londres...	Nécessité pour la Triple Entente de déjouer la tactique de la Triple Alliance relative aux îles.	T.	28
26	Vienne à Paris....	Entretien avec l'Ambassadeur de Turquie sur la question des îles.	D.	29
27	Londres à Paris...	Projet de réponse à la note grecque rédigé par M. Paul Cambon et soumis par lui au Foreign Office.	D.	33
30	Athènes à Paris...	Ordre donné par le Gouvernement hellénique à ses troupes de se tenir prêtes à évacuer l'Épire.	T.	42
31	Circulaire.....	Désir qu'a la Turquie d'engager des pourparlers avec la Grèce au sujet des îles.	T.	51
31	*Idem*.....	Au sujet de l'évacuation de l'Épire par les troupes grecques.	T.	52
1er avril.	Constantinople à Paris.	Offre faite par la Grèce à la Turquie et jugée insuffisante.	T.	56
3	Londres à Paris...	Marche à suivre selon Sir E. Grey pour la communication aux Gouvernements de la Triple Alliance du projet de réponse à la Grèce.	T.	64
4	Paris à Pétersbourg	Opinion du Gouvernement britannique sur deux propositions de M. Sazonoff relatives à la rédaction de la note destinée à la Grèce.	T.	70
4	Paris à Londres...	Approbation de la marche proposée par Sir Ed. Grey pour la remise d'un projet de note aux Gouvernements de la Triple Alliance.	T.	71
9	Vienne à Paris....	Remise au comte Berchtold de concert avec les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie d'un projet de réponse à la Grèce.	T.	89
14	Circulaire.....	Désir qu'a le Gouvernement ottoman d'obtenir la suppression d'un paragraphe dans la note destinée à la Grèce.	T.	103
14	Vienne à Paris....	Observations présentées par le Gouvernement austro-hongrois sur le projet de note qui lui a été soumis.	T.	104
17	Smyrne à Paris...	Mesure prise par le vali contre quatre notables grecs de Smyrne.	T.	112
17	M. Romanos à M. Doumergue.	Communication d'un télégramme du Gouvernement hellénique sur la situation des Grecs en Thrace.	L.	113

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
17 avril	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Modifications proposées par le Gouvernement allemand au projet de la note destinée à la Grèce.	N.	114
18	Londres à Paris...	Acceptation par Sir Ed. Grey des modifications demandées.	T.	122
20	Paris à Athènes...	M. Deville invité à s'associer à ses collègues pour remettre au Gouvernement hellénique la note modifiée suivant le désir de la Triple Alliance.	T.	125
20	Rome à Paris.....	Déclaration du marquis de San Giuliano sur les décisions prises en commun à Abbazia par les Ministres d'Italie et d'Autriche concernant l'attitude à prendre à l'égard de la Grèce.	T.	126
22	.....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur la réponse à faire à la note grecque.	N.	137
22	Constantinople à Paris.	Triste situation des populations grecques en Thrace. Mesures prises contre les Grecs en Asie-Mineure.	D.	143
23	Paris à Pétersbourg	Objections du Gouvernement russe aux modifications apportées par la Triple Alliance au projet de note destinée à la Grèce.	T.	147
23	Pétersbourg à Paris	Préoccupations que cause au Gouvernement russe la perspective d'un conflit gréco-turc.	T.	149
23	Athènes à Paris...	Entretien de MM. Venizelos et Streit avec le chancelier Bethmann-Hollweg sur les relations de la Grèce avec la Turquie.	D.	150
24	.....	Intentions belliqueuses attribuées à la Turquie par M. Vesnitch.	N.	152
24	Paris à Athènes...	Autorisation donnée par le Gouvernement russe à son Ministre à Athènes de se joindre à ses collègues pour la remise de la note destinée au Gouvernement hellénique.	T.	153
24	.....	Entretien de M. Doumergue avec Sir Ed. Grey sur le Dodécanèse et l'Italie.	N.	155
24	Pétersbourg à Paris	Conseils donnés au Chargé d'affaires de Turquie.	T.	158
25	Paris à Constantinople.	M. Bompard prié d'appeler l'attention du Grand Vizir sur le mauvais effet produit en France par le traitement infligé aux Grecs en Thrace.	T.	160
26	Constantinople à Paris.	Réponse de M. Bompard au télégramme précédent.	T.	165
27	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	168
28	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	177
30	*Idem*.....	Entretien avec le Grand Vizir sur la gravité des mesures prises contre les Grecs et les dangers de la tension en résultant.	T.	183
1er mai..	*Idem*.....	Note turque protestant contre le traitement infligé aux musulmans en Macédoine.	D.	191
9	Lt-col. Maucorps à Guerre.	Effet possible de l'arrivée dans les eaux turques du cuirassé *Sultan-Osman* d'après l'attaché naval de Grèce à Constantinople.	D.	218

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 20 mai.	Constantinople à Paris.	Entretien avec le Sultan sur la question des îles.	D.	261
27	*Idem*.....	Entretien avec le Grand Vizir sur les relations de la Turquie avec la Grèce.	D.	291
3 juin..	Vienne à Paris....	Solution de la question des îles proposée par Hilmi Pacha.	D.	326
3	Constantinople à Paris.	Envoi d'un memorandum ottoman sur les mauvais traitements infligés aux musulmans par les Grecs..	D.	327
11	Athènes à Paris...	Inquiétudes causées par la situation des Grecs en Turquie.	D.	356
12	M. Romanos à M. de Margerie.	Transmission du télégramme d'Athènes sur la situation malheureuse des Grecs en Asie-Mineure et en Thrace.	L.	358
12	Constantinople à Paris.	Le *Latouche-Tréville* mandé à Smyrne par M. Bompard.	T.	359
13	Athènes à Paris..	Entretien avec M. Venizelos sur la gravité de la situation créée par l'expulsion des Grecs d'Asie.	T.	364
13	Smyrne à Paris...	Mauvais traitements infligés aux Grecs	T.	365
13	Circulaire.....	Instructions données à l'Ambassadeur de France à Constantinople au sujet des persécutions dirigées contre les Grecs d'Asie.	T.	368
14	Constantinople à Paris.	Remise par le Ministre de Grèce à Constantinople d'une note appelant l'attention du Gouvernement ottoman sur la situation des Grecs d'Asie.	T.	372
14	Rome à Paris.....	Inutilité suivant le marquis de San Giuliano de démarches faites à Constantinople.	T.	373
15	.....	Demande par le Chargé d'affaires de Serbie d'une intervention des Puissances à Constantinople et à Athènes pour sauvegarder la paix.	N.	374
15	Circulaire.....	Télégrammes adressés à Constantinople et à Athènes à cet effet.	T.	375
15	Pétersbourg à Paris	Démarches déjà faites auprès du Grand Vizir par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople.	T.	376
15	Vienne à Paris....	Instructions données par le Gouvernement austro-hongrois à son représentant à Constantinople dans l'intérêt de la paix.	T.	378
15	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur les relations gréco-turques.	D.	379
16	Constantinople à Paris.	Démarches faites auprès du Grand Vizir....	T.	382
16	Athènes à Paris...	Attente anxieuse par le Ministre des Affaires étrangères hellénique d'une réponse de la Porte.	T.	384
16	Constantinople à Paris.	Mesures prises par le Gouvernement ottoman pour le rétablissement de l'ordre.	T.	385
16	Cettigné à Paris...	Attitude que prendrait en cas de guerre gréco-turque le Monténégro.	T.	386
16	Berlin à Paris	Démarche faite par le Gouvernement grec...	T.	387

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914, 16 juin.	Constantinople à Paris.	Nouvelles démarches auprès du Grand Vizir.	T.	388
17	*Idem*.....	Memorandum du Gouvernement ottoman sur les atrocités commises par les Grecs. Proposition relative à l'envoi d'un délégué français en Asie-Mineure et d'un autre en Macédoine.	T.	390
17	Athènes à Paris...	Conditions auxquelles la paix pourra être maintenue.	T.	392
17	Paris à Athènes...	Communication des renseignements venus de Constantinople sur les dispositions du Gouvernement ottoman.	T.	393
18	Bucarest à Paris ..	Rédaction d'une note devant être remise à Constantinople par l'Ambassadeur de Russie et le Ministre de Roumanie.	T.	400
18	Constantinople à Paris.	Réponse du Grand-Vizir à la note grecque..	T.	401
18	Rome à Paris....	Résolution qu'aurait la Grèce de faire la guerre selon M. Ghika. Attitude du marquis de San Giuliano.	T.	402
18	Athènes à Paris...	Entretien avec l'Ambassadeur d'Allemagne sur les relations gréco-turques.	D.	405
19	Constantinople à Paris.	Réunion des Ambassadeurs en vue de se concerter sur les décisions à prendre.	T.	407
19	Paris à Constantinople.	Au sujet de l'envoi de délégués européens en Asie-Mineure.	T.	408
19	Constantinople à Paris.	Remise par les Représentants de la Russie et de la Roumanie d'une note verbale à la Porte.	T.	409
19	*Idem*.....	Appui pouvant être donné à la Turquie par la Bulgarie en cas de guerre avec la Grèce.	T.	410
20	Londres à Paris..	Entretien avec Sir E. Grey sur l'envoi de délégués européens en Asie-Mineure.	D.	413
21	Constantinople à Paris.	Décision relative à l'envoi de délégués par la réunion des Ambassadeurs.	T.	417
21	Pétersbourg à Paris	Démarches communes faites à Constantinople et à Athènes par les représentants de la Russie et de la Roumanie.	T.	418
21	Sofia à Paris.....	Neutralité que gardera la Bulgarie en cas de guerre gréco-turque.	T.	419
21	Légation de Grèce à Aff. étr.	Communication de télégrammes d'Athènes relatifs aux mesures prises par le Gouvernement ottoman pour rétablir l'ordre.	N.	420
22	Constantinople à Paris.	Responsabilité des Puissances dans le conflit gréco-turc.	D.	426
24	Pétersbourg à Paris	Solution envisagée à Londres et à Berlin de la question des îles.	T.	433
24	Constantinople à Paris.	Explications sur l'échange de populations négocié entre la Grèce et la Turquie.	D.	436
25	Belgrade à Paris..	Faveur marquée par la Serbie à la Turquie..	D.	439
28	Constantinople à Paris.	Réponse satisfaisante de la Grèce à la note turque.	T.	447
28	Sofia à Paris.....	Attitude de la Serbie à l'égard de la Grèce et de la Turquie.	D.	452

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
13 juill.	.....	Les relations turco-grecques et la question des îles.	N.	504
15	Athènes à Paris...	État des négociations turco-grecques.....	T.	519
19	Circulaire.....	Difficulté s'opposant à la poursuite des négociations entre M. Venizelos et le Grand-Vizir.	T.	529
21	Constantinople à Paris.	Consentement donné par le Gouvernement ottoman à une rencontre entre le Grand Vizir et M. Venizelos.	T.	541
21	Athènes à Paris...	Départ de M. Venizelos pour Bruxelles où il doit rencontrer le Grand Vizir.	T.	543
		g. CHEMINS DE FER ORIENTAUX.		
18 mars.	Vienne à Paris....	Entretien avec le comte Berchtold. Dispositions du Gouvernement serbe.	D.	5
20	Belgrade à Paris..	Renseignements recueillis sur les négociations en cours.	D.	11
24	.....	Observations sur l'attitude que doivent prendre les délégués du groupe français invités à prendre part aux délibérations en cours à Vienne.	N.	18
31	M. Doumer à M. de Margerie.	Envoi d'une lettre du comte Vitali et d'une note sur les négociations.	L.	53
3 avril.	Belgrade à Paris..	Nouvelles peu satisfaisantes des négociations données par M. Pachitch et M. Dutasta.	T.	67
18	.....	Communication de M. Dutasta revenant de Belgrade.	N.	121
21	.....	Déclarations faites au nom du Gouvernement serbe et transmises au comte Vitali par M. Vesnitch.	N.	132
22	Vienne à Paris....	Questions non réglées entre le Gouvernement autrichien et le serbe rendant impossible la tâche dévolue aux délégués du groupe français.	D.	142
4 mai..	Belgrade à Paris..	Mauvais vouloir du Gouvernement serbe à l'égard du projet tendant à la constitution d'une société financière franco-autrichienne.	D.	199
5	Vienne à Paris.....	La solution internationale étant écartée, difficultés s'opposant au rachat par la Serbie des voies ferrées appartenant à la compagnie des chemins de fer orientaux.	D.	204
9	Circulaire.....	Sommation adressée à la Serbie par le Gouvernement austro-hongrois qui exige la restitution des voies ferrées à la compagnie propriétaire.	T.	215
12	Vienne à Paris....	Impression produite en Serbie par cette sommation.	T.	223
1er juin.	Belgrade à Paris..	Progrès des négociations engagées entre le Gouvernement serbe et la compagnie des chemins de fer orientaux.	D.	318
12	Vienne à Paris....	*Idem*.....	D.	361

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		h. POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA SERBIE.		
1914, 7 mai.	Belgrade à Paris..	Difficultés soulevées entre l'armée et le Gouvernement Pachitch.	D.	207
14	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	233
25	*Idem*.....	Conséquences parlementaires du conflit né entre la police et l'armée.	D.	285
4 juin.	*Idem*.....	Situation du Cabinet Pachitch.....	D.	331
12	*Idem*.....	Reconstitution du ministère Pachitch.....	D.	363
17	*Idem*.....	Situation nouvelle créée en Serbie. Position prise par les fils du Roi Pierre.	D.	394
24	*Idem*.....	Dissolution de la Skoupchtina et départ du Roi Pierre.	D.	437
28	*Idem*.....	Régence du Prince Alexandre.....	D.	451

II. L'EMPIRE OTTOMAN ET LES PUISSANCES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. EMPRUNT OTTOMAN ET CHEMINS DE FER D'ASIE MINEURE.		
1914. 26 mars.	Berlin à Paris.....	Observations sur un projet de note ayant trait à l'accord conclu le 15 février entre la Banque ottomane et la Deutsche Bank.	D.	30
27	Paris à Pétersbourg	Au sujet de l'entrée d'un délégué russe dans le conseil de la Dette ottomane.	D.	32
28	Paris à Berlin.....	Observations sur le projet de note complémentaire de l'accord du 15 février.	T.	35
29	Berlin à Paris....	Formule proposée.....	T.	39
30	Constantinople à Paris.	Avance sur l'emprunt demandé par la Porte.	T.	41
31	Paris à Berlin....	Approbation donnée à la formule de M. Jules Cambon.	T.	50
1er avril.	Paris à Constantinople.	Conditions mises à l'emprunt.....	T.	57
3	Constantinople à Paris.	*Idem*.....	T.	62
3	Paris à Berlin.....	Départ pour Berlin de deux délégués de la Banque Ottomane.	T.	65
4	Berlin à Paris.....	Cession possible à la Turquie des titres du Chemin de fer de Bagdad que possède la Banque Ottomane.	T.	72
4	.....	Note remise par M. de Klapka sur les négociations auxquelles il a pris part à Berlin.	N.	73
6	Berlin à Paris.....	Accord conclu avec M. Zimmermann sur les notes à échanger.	T.	78
8	Paris à Berlin.....	Éclaircissements à obtenir du Gouvernement allemand avant la signature des notes.	T.	85
9	.....	Texte de l'accord conclu avec Djavid Bey...		90
9	Damas à Paris....	Au sujet du port d'Alexandrette.....	D.	91
10	Paris à Constantinople.	Au sujet de l'accord conclu avec Djavid Bey.	T.	94
10	Circulaire.....	*Idem*.....	D.	96
10	Berlin à Paris.....	Note adressée par M. Jules Cambon au Gouvernement allemand sur les conditions d'entrée en vigueur de l'arrangement paraphé le 15 février.	D.	97
17	*Idem*.....	Réponse du Gouvernement allemand à cette note.	D.	116
19	Constantinople à Paris.	Approbation donnée par le Conseil des Ministres à l'accord conclu avec Djavid Bey.	T.	124
22	*Idem*.....	Signature de l'iradé.....	T.	138
22	*Idem*.....	Satisfaction du Sultan.....	D.	140
24	Paris à Constantinople.	Avertissement à donner au Gouvernement ottoman au sujet du remboursement anticipé qu'il a proposé de faire à la Deutsche Bank.	T.	156

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
24 avril.	Paris à Contantinople.	Accord franco-turc.....	T.	157
25	Constantinople à Paris.	Obligation pour la Deutsche Bank, une fois que la Turquie se sera acquittée, de tenir ses engagements envers la Banque Ottomane.	T.	161
5 mai.	Aff. étr. à Finances.	Au sujet de l'admission à la cote de l'emprunt ottoman.	T.	201
5	Pétersbourg à Paris	Communication par le Gouvernement britannique au russe de l'accord relatif au Chatt el Arab.	D.	203
7	Paris à Berlin.....	Accord provisoire conclu entre la Banque Ottomane et M. Helfferich sur la reprise de l'intérêt français dans le Bagdad.	T.	206
8	Finances à Aff. étr.	Admission à la cote de l'emprunt ottoman..	D.	216
16	Paris à Berlin.....	Approbation donnée par la Deutsche Bank à l'accord conclu entre la Banque Ottomane et M. Helfferich. Règlement prochain d'autres affaires.	T.	239
27	Londres à Paris...	Traité conclu entre le Gouvernement britannique et l'Anglo-Persian Oil Company.	D.	289
2 juin.	Constantinople à Paris.	Négociations engagées à Constantinople entre les Allemands et le Gouvernement ottoman.	D.	322
7	*Idem*.....	Questions débattues entre Allemands et Turcs.	T.	340
9	Paris à Constantinople.	Point de vue du Gouvernement français à l'égard de ces questions.	T.	343
13	Constantinople à Paris.	Opinion de M. Bompard sur l'entente intervenue à Berlin le 15 février entre la Banque Ottomane et la Deutsche Bank.	D.	371
22	Berlin à Paris.....	Retard fâcheux apporté à la mise en vigueur de l'accord franco-allemand.	D.	425
8 juill.	Paris à Constantinople.	Désir manifesté par M. Viviani de signer l'accord franco-turc à son retour de Russie.	T.	481
		b. AMBITIONS ITALIENNES DANS LE LEVANT.		
27 mars.	Rome à Paris.....	Efforts de l'Italie pour obtenir l'envoi d'inspecteurs dans le Dodécanèse. Convention rapportée d'Angleterre par M. Nogara.	T.	31
27 avril.	Berlin à Paris....	Progrès de l'influence italienne dans le Levant.	D.	172
10 mai.	Rome à Paris.....	État stationnaire des négociations engagées entre l'Italie et la Turquie.	D.	220
30	*Idem*.....	Au sujet de l'accord conclu entre un syndicat italien et la Compagnie anglaise Smyrne-Aïdin.	D.	309
1er juin.	Constantinople à Paris.	Importance pour le maintien de l'influence française des établissements scolaires tenus par des religieux.	D.	319
11	Londres à Paris...	Voies ferrées concédées aux Italiens en Asie Mineure.	D.	354

III. AFRIQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. MAROC.		
1914, 18 mars.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur l'attitude hostile des frères Mannesmann.	D.	4
23	Casablanca à Paris.	Thèses soutenues à Madrid par le général Lyautey au sujet de Tanger.	T.	15
24	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	21
27	Madrid à Paris....	Divergence de vues relatives à Tanger entre le Gouvernement britannique et le français.	D.	34
30	Rabat à Paris.....	Rapport du général Lyautey sur la situation au Maroc.	D.	49
24 avril.	.....	Conversation avec Sir Ed. Grey sur le statut de Tanger.	N.	155
3 mai.	Rabat à Paris.....	Envoi de documents attestant l'hostilité des frères Mannesmann.	D.	195
6	Lt.-col. Tillion à Guerre.	Entretien avec le Roi d'Espagne sur le Maroc.	D.	205
25	Madrid à Paris....	Entretien avec l'Ambassadeur d'Allemagne sur le statut de Tanger.	D.	284
23 juin.	*Idem*.....	Points sur lesquels il y a encore désaccord.	D.	431
8 juill.	Amb. britannique à Aff. étr.	Nécessité d'arriver à une solution définitive de la question de Tanger.	N.	482
18	M. Paul Cambon à M. Geoffray.	Au sujet du statut de Tanger.....	L.	528
		b. CONGO BELGE. COLONIES PORTUGAISES.		
28 mars.	Berlin à Paris.....	Inquiétudes qu'inspirent à la Belgique les visées allemandes en Afrique.	D.	36
30	Paris à Lisbonne..	Entreprise à tenter au Cabinda.....	D.	44
2 avril.	Londres à Paris...	Politique à suivre à Lisbonne touchant les colonies portugaises.	D.	60
2	Bruxelles à Paris..	Visées allemandes sur le Congo belge.....	D.	61
5	Lisbonne à Paris..	Entretien avec M. Lisboa de Lima sur le concours que la France pourrait apporter au Portugal pour la mise en valeur de ses colonies.	D.	76
13	Berlin à Paris.....	Ambitions allemandes en Afrique centrale...	D.	102
17	*Idem*.....	Tension des rapports germano-belges causée par la résistance qu'oppose la Belgique aux ambitions de l'Allemagne en Afrique.	D.	118
24	.....	Note sur les visées allemandes.....	N.	154
5 mai.	Berlin à Paris.....	Bruits de vente à l'Allemagne d'une partie du Congo belge.	D.	202
9	*Idem*.....	Brochure belge recommandant la cession à l'Allemagne d'une partie du Congo belge.	D.	217
28	Bruxelles à Paris..	Entretien avec M. Davignon sur ce projet...	D.	297
30	Lisbonne à Paris..	Entreprises allemandes dans les colonies portugaises.	D.	312
4 juin.	Bruxelles à Paris...	*Idem*.....	D.	332

IV. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. FRANCE-ANGLETERRE.		
1914. 25 mars.	Londres à Paris...	Difficultés que soulève l'application du Home Rule bill en Irlande.	D.	27
1er avril.	*Idem*.....	Détente apportée à la situation par les déclarations de Sir Ed. Grey à la Chambre des Communes.	D.	59
16	*Idem*.....	Nationalistes et orangistes en Irlande.....	D.	108
17	.....	Note sur les rapports franco-anglais rédigée à l'occasion de la visite des Souverains britanniques.	N.	110
20	Londres à Paris...	État d'esprit régnant en Angleterre à l'égard de l'entente avec la France et la Russie.	D.	128
24	.....	Entretien de M. Doumergue avec Sir E. Grey sur le Maroc, le Mexique et d'autres sujets.	N.	155
25	Pétersbourg à Paris	Heureux effet à Pétersbourg de la visite faite à Paris par les Souverains britanniques.	D.	163
26	Berlin à Paris.....	Impression produite en Allemagne par cette visite.	D.	166
27	Londres à Paris...	Danger auquel les orangistes exposent l'Angleterre.	D.	171
28	*Idem*.....	Question posée à la Chambre des Communes au sujet d'un voyage à l'étranger.	D.	175
28	*Idem*.....	Le voyage à Paris des Souverains britanniques et l'opinion publique.	D.	176
30	Rome à Paris.....	Impression produite en Italie par ce voyage.	D.	185
16 juin.	Dublin à Paris.....	Situation politique de l'Irlande.....	D.	389
23 juill.	Londres à Paris...	Vote par la Chambre des Lords d'une loi excluant l'Ulster du Home Rule irlandais.	D.	567
		b. FRANCE-RUSSIE.		
10 avril.	Pétersbourg à Paris	Appréciation en Russie des événements intérieurs français.	T.	95
8 mai.	*Idem*.....	Influence de la question polonaise sur la politique extérieure russe.	D.	212
12	*Idem*.....	Situation difficile de M. Sazonoff.....	D.	224
12	*Idem*.....	Question finlandaise.....	D.	226
21	*Idem*.....	État des forces révolutionnaires en Russie : qu'adviendrait-il en cas de guerre?	D.	267
21	*Idem*.....	Augmentation des forces navales en Russie.	D.	268
21	*Idem*.....	Augmentation des forces militaires en Russie.	D.	269
22	*Idem*.....	Remaniement ministériel possible en Russie.	D.	273
6 juin.	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	339
13	Pétersbourg à Paris	Déclarations officieuses russes sur la nécessité de maintenir l'effort militaire français.	D.	369
18	*Idem*.....	Impression produite en Russie par la crise ministérielle française.	D.	404

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
22 juin.	Paris à Pétersbourg	Visite projetée du Président de la République à l'Empereur Nicolas.	T.	423
24	Pétersbourg à Paris	*Idem*.....	T.	434
27	*Idem*.....	Nécessité de maintenir l'effort militaire français.	T.	444
9 juill.	Gal de Laguiche à Guerre.	Entretien avec le général Soukhomlinoff sur les rapports de la France et de la Russie, de la Russie et de l'Angleterre.	D.	489
10	Paris à Pétersbourg	Modification demandée au toast que l'Empereur Nicolas a préparé.	T.	491
11	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	497
s. d.		Note sur les affaires dont il convient de parler à M. Sazonoff.	N.	502
12	Pétersbourg à Paris	Au sujet des modifications désirées au toast de l'Empereur.	T.	503
13	Paris à Pétersbourg	Au sujet du toast de l'Empereur.....	T.	505
13	Pétersbourg à Paris	*Idem*.....	T.	506
15	*Idem*.....	Demande relative au toast que M. Poincaré se propose de prononcer.	T.	513
16	Paris à Pétersbourg	Texte de ce toast.....	T.	522
19	Pétersbourg à Paris	Modification apportée à ce texte.....	T.	531
19	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	533
		C. RELATIONS ANGLO-RUSSES.		
31 mars.	Pétersbourg à Paris	Attitude regrettable du Ministre de Russie en Perse.	D.	54
4 avril.	*Idem*.....	Désir exprimé par le Tsar de conclure une alliance avec l'Angleterre.	D.	69
13	*Idem*.....	Entretien de l'Ambassadeur de France avec Sir George Buchanan : opportunité d'une alliance anglo-russe.	D.	100
15	*Idem*.....	Remarques de l'Ambassadeur au sujet d'une alliance anglo-russe éventuelle.	D.	106
17	.....	État des relations anglo-russes.....	N.	111
17	Londres à Paris...	*Idem*.....	D.	117
17	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	119
18	Pétersbourg à Paris	Motifs qui font désirer au Gouvernement russe une alliance avec l'Angleterre.	T.	123
24	.....	Entretien entre Sir E. Grey et M. Doumergue au sujet des relations anglo-russes.	N.	155
30	Londres à Paris...	Éventualité d'un accord naval anglo-russe...	T.	182
1er mai.	Pétersbourg à Paris	Inquiétudes anglaises relatives à la Perse...	D.	189
8	*Idem*.....	Déclarations de Sir E. Grey à l'Ambassadeur de Russie.	D.	211
14	*Idem*.....	Communication au Gouvernement russe des lettres échangées en 1912 par les Gouvernements français et anglais.	T.	232
15	Paris à Londres...	*Idem*.....	T.	236
16	Pétersbourg à Paris	Éventualité d'un accord naval anglo-russe : satisfaction de M. Sazonoff.	T.	240
16	Londres à Paris...	Éventualité d'un accord naval anglo-russe..	D.	241

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
19 mai.	Londres à Paris...	Communication au Gouvernement russe des lettres échangées en 1912 par les Gouvernements français et anglais.	D.	250
25	*Idem*.....	Affaire de l'Anglo-Persian Oil Cy.	D.	289
27	Pétersbourg à Paris	Avantages que la Triple Entente peut espérer d'un accord naval anglo-russe.	D.	290
27	*Idem*.....	Antagonisme anglo-russe au Thibet, en Perse et en Afghanistan.	D.	293
11 juin.	Londres à Paris...	Attitude inquiétante des agents russes en Perse.	D.	355
13	*Idem*.....	Question posée à la Chambre des Communes au sujet des négociations navales anglo-russes.	D.	370
25	*Idem*.....	Difficultés pendantes entre la Russie et l'Angleterre.	D.	438
13 juill.	Vienne à Paris.....	Lettre de Sir A. Nicolson à Sir M. de Bunsen sur les rapports russo-anglais.	T.	507
20	.....	Note sur l'accord naval anglo-russe.....	N.	536
		d. FRANCE-ALLEMAGNE.		
11 avril.	Cdt de Faramond à Marine.	Rôle dévolu à la flotte allemande en cas de guerre.	D.	99
13	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	101
13	*Idem*.....	Entretien avec M. de Jagow.....	D.	102
20	Lt.-col. Serret à Guerre.	État de l'opinion publique et des forces militaires en Allemagne.	D.	131
29	Berlin à Paris.....	Campagne allemande contre la Légion étrangère.	T.	178
1er mai.	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	188
3 mai.	*Idem*.....	Nécessité pour la France de maintenir son effort militaire.	D.	194
8	*Idem*.....	Campagne contre la Légion étrangère.....	T.	210
12	Bruxelles à Paris...	Préoccupations en Belgique au sujet des relations franco-allemandes.	D.	222
15	Berlin à Paris.....	Débat au Reichstag sur la politique extérieure.	T.	235
4 juin.	*Idem*.....	Réunion à Bâle d'une conférence interparlementaire.	D.	329
22	*Idem*.....	État d'esprit de l'Empereur Guillaume.....	D.	424
24	Bruxelles à Paris...	*Idem*.....	D.	435
5 juill.	Berlin à Paris.....	Avertissement donné aux Alsaciens manifestant des sentiments d'amitié pour la France.	D.	476
14	Munich à Paris....	Au sujet des nouveaux armements allemands.	D.	510
		e. ANGLETERRE-ALLEMAGNE.		
22 mai.	Berlin à Paris.....	Article du *Berliner Tageblatt* destiné à refroidir les Allemands à l'égard de l'Angleterre.	T.	271
8 juin.	*Idem*.....	Échange de courtoisies entre Anglais et Allemands.	D.	341
28	*Idem*.....	Escadre anglaise à Kiel.....	D.	450

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		f. RUSSIE-ALLEMAGNE.		
1914.				
21 mars.	Pétersbourg à Paris	Campagne de presse menée par le comte Witte en faveur d'une entente entre la Russie et l'Allemagne.	D.	13
24	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	20
25	*Idem*.....	Opinion de M. Sazonoff sur cette campagne.	T.	23
25	Circulaire.....	Communication à Londres et à Berlin des renseignements venus de Pétersbourg à ce sujet.	T.	24
25	Pétersbourg à Paris	Démenti opposé à des déclarations prêtant à la Russie une politique nouvelle.	T.	25
25	*Idem*.....	Rencontre projetée entre l'Empereur Nicolas II et l'Empereur Guillaume.	T.	26
30	Berlin à Paris.....	Raisons permettant de mettre en doute la possibilité d'un rapprochement germano-russe.	D.	46
1er avril.	Londres à Paris...	Efforts faits en Russie par les partisans de l'entente avec l'Allemagne pour dissoudre la Triple Entente.	D.	58
6	Pétersbourg à Paris	Peu d'importance attaché par l'Empereur Guillaume à la campagne de presse allemande contre la Russie.	T.	77
8	Circulaire.....	Au sujet des fonds russes placés en Allemagne.	D.	86
11	Cdt de Faramond à Marine.	Inquiétudes provoquées en Allemagne par le renforcement de la flotte russe de la Baltique.	D.	99
14	Pétersbourg à Paris	Importance minime qu'il convient d'attribuer au langage des journaux en présence des dispositions amicales du Gouvernement russe à l'égard de l'Allemagne.	D.	105
16	Berlin à Paris.....	Au sujet de la rencontre qui pourrait avoir lieu entre l'Empereur Nicolas et l'Empereur Guillaume.	D.	109
21	Constantinople à Paris.	La politique russe et l'allemnade en Turquie.	D.	135
30	Pétersbourg à Paris	Entretien avec le comte de Buisseret sur les dispositions de la Russie à l'égard de l'Allemagne.	D.	186
30	*Idem*.....	Bon effet en Russie du discours prononcé par M. de Jagow devant une Commission du Reichstag.	D.	187
3 mai.	*Idem*.....	Conséquences que pourrait avoir pour la Russie la mort de l'Empereur François-Joseph.	D.	196
12	*Idem*.....	Inquiétudes qu'inspire au Gouvernement roumain l'état d'esprit régnant en Allemagne à l'égard de la Russie.	D.	225
15	Berlin à Paris.....	Accusations dirigées par M. de Jagow contre la presse russe dans un discours au Reichstag.	T.	235

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
21 mai.	Pétersbourg à Paris	La situation intérieure de la Russie lui permettrait de soutenir l'épreuve d'une guerre avec l'Allemagne.	D.	267
22	Berlin à Paris.....	Article du *Berliner Tageblatt* sur une coopération éventuelle de la flotte britannique et de la russe.	T.	271
		g. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE ET DE L'ALLEMAGNE DANS LES PAYS SCANDINAVES.		
3 avril.	Copenhague à Paris	Au sujet d'une visite projetée de M. Poincaré à Copenhague.	T.	63
7	Christiania à Paris.	Menées allemandes en Scandinavie.....	D.	82
15	Copenhague à Paris	Attitude favorable à l'Allemagne que prendrait le Danemark en cas de guerre.	D.	107
12 mai.	.....	Au sujet de l'attitude de la Suède à l'égard de la Russie et de l'Allemagne.	N.	221
19	Paris à Pétersbourg	Au sujet d'une visite que M. Poincaré désire faire à Stockholm.	D.	252
24	Pétersbourg à Paris	Approbation donnée à ce projet par le Gouvernement russe.	T.	276
3 juin.	M. Chevalley à M. Doumergue.	Nécessité pour le Président de la République de s'arrêter à Christiania en revenant de Russie.	L.	324
18	Paris à Stockholm.	Décision prise par le Président de la République de s'arrêter à Stockholm.	T.	398
18	Paris à Christiania.	Décision de s'arrêter à Christiania.....	T.	399
juill. s. d.	.....	Relations de la Suède avec la Russie.....	N.	501
		h. POLITIQUE DE L'ITALIE.		
20 mars.	Rome à Paris.....	Tendances politiques du ministère Salandra.	D.	10
29	*Idem*.....	Au sujet de la rencontre à Venise du Roi d'Italie et de l'Empereur Guillaume.	D.	40
30	Berlin à Paris.....	Signification à donner au maintien dans la Méditerarnée d'une division navale allemande.	D.	48
10 avril.	Lt-col. de Gondrecourt à Guerre.	Mainmise allemande sur les banques et les entreprises italiennes.	D.	92
20	Rome à Paris.....	Entretiens d'Abbazia entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold.	T.	126
20	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	129
10 mai.	*Idem*.....	Effet produit en Italie par les procédés vexatoires du Gouvernement austro-hongrois à l'égard des Italiens sujets de la Monarchie.	D.	219
17	*Idem*.....	Langage amical tenu par le marquis de San Giuliano à l'occasion d'un article de journal désobligeant pour la France.	T.	243
19	*Idem*.....	État d'esprit des nationalistes italiens.....	D.	253
9 juin.	*Idem*.....	Les Allemands mécontents de l'accord franco-italien sur la Tunisie.	T.	346

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
11 juin.	Rome à Paris.....	Troubles provoqués par les anarchistes en Italie.	D.	353
20	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	414
27	Paris à Londres...	Entretien qu'aurait eu le marquis Imperiali avec Sir E. Grey au sujet d'un accord méditerranéen.	T.	445
29	Londres à Paris...	Au sujet de cet entretien.....	T.	454
29	Rome à Paris	Entretien avec M. de Martino sur la politique balkanique de l'Italie.	D.	455
1er juill.	Londres à Paris...	Ouvertures relatives à l'accord méditerranéen faites par le marquis Imperiali.	T.	467
21	Circulaire.....	Annonce d'un voyage que le Roi d'Italie se propose de faire en Allemagne.	T.	542
		i. POLITIQUE DE L'AUTRICHE-HONGRIE.		
17 mars.	Vienne à Paris....	Difficultés intérieures et embarras financiers de l'Autriche.	D.	2
21	Lt-col. Hallier à Guerre.	Nouvelles lois militaires austro-hongroises..	D.	14
23 avril.	Vienne à Paris....	Alarmes causées par la maladie de l'Empereur François-Joseph.	D.	148
24	Pétersbourg à Paris	Prévisions relatives à l'avenir de l'Autriche-Hongrie à la mort de ce Souverain.	D.	159
3 mai.	*Idem*.....	Visées russes sur la Galicie.....	D.	196
13	Vienne à Paris....	Le résultat des élections législatives françaises apprécié par la presse autrichienne.	D.	231
18	*Idem*.....	Inquiétudes causées par l'état de santé de l'Empereur et le caractère de l'Archiduc héritier.	D.	247
28	*Idem*.....	Visite projetée par l'Empereur Guillaume à Konopischt.	D.	298
30	Berlin à Paris....	*Idem*. Signification attribuée à la présence de l'amiral Tirpitz.	D.	307
1er juin.	Belgrade à Paris...	Irritation en Autriche-Hongrie contre l'Italie.	D.	316
21	Berlin à Paris.....	Rappel de l'Ambassadeur austro-hongrois Szögyéni.	D.	422
27	Belgrade à Paris...	Politique autrichienne à l'égard de la Serbie et de la Russie.	D.	446
11 juill.	.....	Note sur les relations de l'Autriche et de la Russie.	N.	500

V. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE ET DU LUXEMBOURG.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMERO DU DOCUMENT.
1914.				
mars s. d.	.....	Communication inquiétante faite au baron de Fontarce.	N.	55
7 avril.	Luxembourg à Paris	Chemins de fer stratégiques dans le Grand-Duché.	D.	83
22	Bruxelles à Paris..	La neutralité belge et la Hollande.....	D.	146
25	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	162
1er mai.	Cdt Génie à Guerre.	Envoi d'une brochure sur la situation militaire de la Belgique en cas de violation de sa neutralité.	D.	192
12	Bruxelles à Paris..	Inquiétudes ressenties en Belgique.....	D.	222
12	Cdt Génie à Guerre.	*Idem*.....	D.	227
5 juin.	Bruxelles à Paris..	Nécessité pour la France de se tenir prête à défendre son territoire.	D.	337
21	Berlin à Paris.....	Intérêt qu'aurait la France à une coopération hollando-belge en cas de violation par l'Allemagne de la neutralité belge.	D.	421

VI. FRANCE — ÉTATS-UNIS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 5 juin.	Paris à Washington.	Acceptation de principe par le Gouvernement français du projet de traité d'arbitrage proposé par le Gouvernement des États-Unis.	T.	334

VII. CONFLIT AUSTRO-SERBE PROVOQUÉ PAR L'ATTENTAT DE SÉRAJÉVO.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
28 juin.	Paris à Vienne.....	Condoléances du Gouvernement français après l'attentat de Sérajévo.	T.	448
29	Vienne à Paris....	Pas de missions étrangères aux funérailles de l'Archiduc François-Ferdinand.	T.	453
29	*Idem*.....	Entretien avec le comte Berchtold sur les desseins prêtés à l'Archiduc.	D.	456
29	Bucarest à Paris...	Inquiétudes éprouvées en Roumanie à la suite de l'attentat.	D.	457
30	Pétersbourg à Paris	Jugement porté par la presse russe sur l'attentat.	T.	459
30	Rome à Paris.....	Impression produite en Italie par la mort de l'Archiduc.	D.	460
30	Vienne à Paris.....	Mesures contre la Serbie que le Gouvernement austro-hongrois pourrait être amené à prendre.	D.	462
30	Budapest à Paris...	Impression produite en Hongrie par l'attentat de Sérajévo.	D.	463
30	Cettigné à Paris...	Impression produite à Cettigné.....	D.	464
1er juill.	.....	Visite de M. Vesnitch et entretien sur la question yougoslave.	N.	466
1er	Belgrade à Paris...	L'opinion serbe et l'attentat.....	D.	469
2	Vienne à Paris.....	Irritation contre la Serbie.....	T.	470
3	*Idem*.....	Décisions relatives aux funérailles de l'Archiduc.	D.	471
4	Berlin à Paris.....	Opinions diverses sur l'avenir des relations austro-serbes.	T.	472
4	Cettigné à Paris...	Sentiments et attitude du Roi Nicolas de Monténégro après l'attentat.	D.	474
5	Berlin à Paris.....	Raison pour laquelle l'Empereur Guillaume s'est abstenu d'aller à Vienne.	D.	475
6	Pétersbourg à Paris	Mauvais effet que pourraient produire en Russie des attaques de la presse autrichienne contre la Serbie signalé au Chargé d'affaires autrichien.	T.	477
6	Cettigné à Paris...	Manifestations de sympathie pour les Serbes.	T.	478
7	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	480
8	Londres à Paris ...	Démarche autrichienne comminatoire à Belgrade redoutée par Sir E. Grey.	T.	483
8	Vienne à Paris.....	Résistance opposée par le Gouvernement austro-hongrois à la pression du parti militaire.	T.	484
8	Prague à Paris	Impression produite en Bohême par l'attentat de Sérajévo.	D.	485
9	Belgrade à Paris...	Attitude des Serbes de Croatie à l'égard de l'attentat de Sérajévo.	D.	487
9	*Idem*.....	Irritation provoquée en Serbie par les démonstrations auxquelles a donné lieu dans les pays yougoslaves faisant partie de l'Autriche-Hongrie l'attentat de Sérajévo.	D.	488

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
10 juil.	Vienne à Paris.....	Action modératrice exercée par l'Empereur François-Joseph.	D.	493
10	*Idem*.....	Funérailles de l'Archiduc et démonstrations dont elles ont été l'occasion.	D.	494
11	Budapest à Paris...	Manifestations de haine contre les Serbes en Hongrie.	D.	498
11	Belgrade à Paris...	Mort de M. de Hartwig. Accusations portées par les Serbes contre le Ministre d'Autriche-Hongrie.	D.	499
14	*Idem*.....	Funérailles de M. de Hartwig.....	D.	511
14	Budapest à Paris...	Impression produite à Budapest par ces funérailles.	D.	512
15	Vienne à Paris.....	Effondrement des cours à la Bourse de Vienne.	D.	514
15	*Idem*.....	Attitude belliqueuse de la presse autrichienne à l'égard de la Serbie à peu d'exceptions près.	D.	515
15	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	516
20	Cettigné à Paris...	Arrestation puis évasion d'un musulman complice de l'attentat.	D.	537
20	Berlin à Paris.....	Concentration des troupes en Italie, en Autriche et en Allemagne.	D.	538
21	*Idem*.....	Faiblesse de la Bourse causée par l'inquiétude qu'inspire la situation européenne.	T.	539
21	Rome (Camaldoli) à Paris.	Inquiétude qu'inspire au marquis de San Giuliano le conflit austro-serbe.	T.	546
21	Berlin à Paris.....	Déclaration de M. Pachitch à un correspondant des *Leipziger Neueste Nachrichten*. Ignorance où se trouve M. de Jagow du contenu de la note que l'Autriche se prépare à adresser à Belgrade.	D.	548
22	*Idem*.....	Nouvelle baisse des valeurs en Bourse. Avis relatif à des préparatifs militaires donné sous toutes réserves.	T.	551
22	Vienne à Paris.....	Prochaine remise à Belgrade d'une note devant permettre la solution pacifique du conflit.	T.	553
22	*Idem*.....	Préparatifs militaires que fait l'Autriche. Incertitude sur le caractère qu'aura la note destinée à la Serbie.	T.	554
22	Circulaire.....	Au sujet de la note que prépare l'Autriche...	T.	555
22	État-major de l'armée à Aff. étr.	Note sur les rapports austro-serbes.....	N.	558
22	Londres à Paris...	Attente anxieuse de la note autrichienne destinée à la Serbie.	D.	559
22	Vienne à Paris.....	Propos rassurants du comte Tisza. Mauvais effet des conseils allemands.	T.	563
23	Rome (Camaldoli) à Paris.	Inquiétude persistante.....	T.	564
23	Munich à Paris....	Opinions sur le dénouement probable du conflit austro-serbe.	T.	565

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914

3e SÉRIE. — TOME X

1.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 34. Confidentiel. *Valona, 17 mars 1914, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 11 h. 45.)

Colonel Thompson est rentré ce matin[1]. A Corfou il a eu une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Épire indépendante. En échange de l'autonomie demandée, il a proposé :

1° Une administration locale avec une Assemblée provinciale qui siégerait alternativement à Argyrocastro et à Koritza;

2° Liberté d'instruction avec obligation de l'étude de la langue albanaise;

3° Liberté du culte;

4° Gendarmerie composée de musulmans et d'orthodoxes au prorata des respectives populations.

Le préfet de Corfou est parti pour Athènes avec ces propositions qui ont été soumises au prince de Wied (Rapport suit).

[1] D'après un télégramme précédent de M. Krajewski (9 mars, n° 31) qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, le colonel hollandais Thompson avait été nommé par le prince de Wied, «commissaire extraordinaire pour les provinces méridionales»; il avait décidé (T. n° 33, du 12 mars) de se rendre à Corfou pour y entrer en rapport avec le préfet grec et avec un délégué du Gouvernement provisoire épirote.

2.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Vienne, 17 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Comme le laissait prévoir ma lettre n° 48 du 10 de ce mois[1] les négociations engagées entre les Allemands et les Tchèques de Bohême, en vue de faire cesser la politique d'obstruction de ces derniers, n'ont donné aucun résultat. Chaque parti essayant naturellement de faire retomber sur l'autre la responsabilité de cet échec et le point de vue changeant du tout au tout selon que l'on ouvre la *Zeit* favorable aux Tchèques ou la *Reichspost* qui soutient le parti allemand, il est assez difficile de peser exactement les torts et griefs de chacun. Au surplus, la polémique qui se poursuit dans la presse depuis plus de deux mois n'est pour nous que de peu d'intérêt et continue seulement des querelles vieilles de beaucoup d'années. Ce qui importe, à notre point de vue, c'est que, le Parlement étant ajourné de nouveau mais cette fois *sine die*, ni l'augmentation du contingent militaire, ni l'autorisation d'émettre un emprunt ne pourront, jusqu'à une date indéterminée et à coup sûr lointaine, recevoir de sanction législative.

Votre Excellence n'ignore pas qu'à la suite des décisions prises aux Délégations les Ministres autrichien et hongrois de la Guerre avaient déposé le 30 octobre dernier, devant les Parlements respectifs, des projets de loi portant augmentation des effectifs de l'armée et de la marine. Un rapport du Conseiller de l'ambassade, en date du 31 octobre, n° 301, fournissait au Département des informations précises à ce sujet[2]. Ce projet de loi n'a réncontré aucune résistance en Hongrie. Il en aurait peut-être été de même en Autriche s'il avait pu être discuté avant la loi de finances : mais il a subi le sort de toutes les propositions du Gouvernement depuis le commencement de l'année, c'est-à-dire qu'il s'est heurté à l'obstruction des radicaux tchèques. C'est en vain qu'on a fait appel au patriotisme de ces derniers, c'est en vain que le baron de Georgi, Ministre autrichien de la Guerre, a exposé dans un discours au Reichsrat la nécessité pour la Monarchie d'augmenter les effectifs de son armée : les Tchèques étaient décidés à s'opposer aux délibérations du Parlement autrichien, ils ont maintenu leur obstruction et ont ainsi empêché le vote de la loi.

[1] Non reproduite, la présente dépêche suffisant à en indiquer le sens.

[2] Ce rapport a été publié dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 420.

D'autre part, le § 14 ne permettant pas au Gouvernement d'imposer une charge permanente à la fortune publique[1], il ne peut être question d'y recourir pour une augmentation du contingent au moins d'une manière définitive. Toutefois doit-on s'attendre à ce que le projet sera immédiatement mis en vigueur à titre provisoire pour une durée d'un an, de sorte que les recrues pourront être appelées dès le mois d'avril. Le budget étant sanctionné par l'Empereur, toujours en vertu du § 14, les crédits nécessaires sont considérés comme acquis également à titre provisoire. De son côté le Gouvernement hongrois va retirer la proposition de loi portant augmentation du contingent à titre définitif et la remplacera par une proposition identique mais pour une durée d'une année seulement, de manière à faire coïncider les dispositions relatives au renforcement de l'armée commune.

Reste à solutionner la question de l'emprunt de 499 millions et demi demandé par le Ministre des Finances. Il ne peut plus être question d'une émission de rente, soit perpétuelle, soit à long terme, et le Gouvernement autrichien se voit obligé d'en venir une fois de plus à l'expédient des bons du Trésor. Il est question d'émettre des bons à échéance de cinq années pour un montant aussi réduit que possible afin de diminuer, autant que faire se peut, les frais de l'opération. Les dépenses absolument urgentes sont évaluées à 350 millions dont 65 millions et demi pour le remboursement des bons du Trésor dits «américains» venant à échéance le 1er juillet prochain. Les banques avanceraient au Gouvernement une somme de 100 à 150 millions de couronnes par le jeu d'ouverture de comptes courants, le reste, soit 200 à 250 millions de couronnes, serait obtenu par une émission de bons du Trésor. Rien n'est encore absolument décidé, mais tel est le procédé qu'emploiera très probablement le Gouvernement autrichien, si onéreux qu'il doive être.

Cet état de choses est évidemment lamentable pour l'Autriche et pour la Monarchie, et les organes indépendants et les feuilles financières ne le cachent pas. Le *Neue Freie Presse* le déplore amèrement : «Plus de budget viable, pas de chemins de fer d'intérêt local, diminution des commandes à l'industrie, augmentation du nombre des sans-travail, tel est le bilan, écrit le journal, de la situation actuelle». Il est certain que l'Autriche traverse une crise, mais ce pays a été tant de fois secoué par des convulsions analogues, les mœurs parlementaires y sont si spéciales et si différentes de celles des autres nations européennes et les événements ont si souvent montré que l'art des compromis permettait d'apaiser les hostilités les plus farouches et les inimitiés les

[1] Le § 14 de la loi constitutionnelle du 21 décembre 1867 portait qu'en l'absence des Chambres toute mesure utile pouvait être prise par un ordre impérial, sous la responsabilité du ministère, à condition qu'elle présentât un caractère d'urgence et pourvu que «la Constitution ne soit pas lésée, que la fortune publique ne supporte pas une charge permanente et que les biens d'État ne soient pas aliénés».

plus profondes, qu'il serait exagéré de prendre les incidents actuels trop au sérieux et d'attacher une importance exagérée à des mesures d'exception si souvent appliquées qu'elles finissent par devenir la règle.

P. S. — *Confidentiel.* — Il me revient que l'ambassade d'Allemagne aurait encouragé en sous-main les résistances du parti allemand de Bohême au projet de compromis, dont l'échec a déterminé les Tchèques à reprendre leur tactique d'obstruction parlementaire. Cette politique occulte du représentant de l'alliée germanique se justifierait, assure-t-on du côté tchèque, par le désir du Cabinet de Berlin de retarder le plus possible l'établissement d'un régime normal et durable dans une province de la Monarchie où l'élément allemand joue un rôle aussi important. Ainsi s'expliqueraient aussi les conseils de résistance donnés aux Tchèques par la *Zeit,* qui aurait servi ainsi les vues de l'ambassade dont elle reçoit habituellement ses inspirations.

3.

M. Tailhand, Chargé d'Affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Cettigné, 17 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Mon télégramme 12 [1] a fait connaître à Votre Excellence l'incident qui s'est produit sur la frontière bosniaque-monténégrine et je ne rappellerai les faits que pour mémoire. Le 8 mars, dans la matinée, le chef du district de Tchaïnitché, village autrichien voisin de la frontière, sommait l'officier monténégrin qui se trouvait à Métalka de retirer d'une position voisine, appelée Cjenokoc, les sentinelles monténégrines. L'officier refusa en déclarant que ce territoire, qui avait été en 1912 occupé par les Serbes, avait été cédé par eux au Monténégro et que ses soldats avaient de ce fait le droit de l'occuper. Le chef du district autrichien donna alors l'ordre à quatre compagnies d'infanterie d'attaquer la position; deux s'avancèrent de front, deux de flanc. En s'en emparant elles tuèrent une sentinelle monténégrine et un paysan et blessèrent trois autres soldats.

Peu après l'occupation de Cjenokoc les Autrichiens y vinrent au nombre de quatre bataillons; par la suite, ils retirèrent ces troupes inutiles, les Monténégrins ne songeant pas à les en déloger de force, mais actuellement ils tiennent

[1] Du 9 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 417.

la position au moyen de sentinelles et rien ne fait prévoir qu'ils l'abandonneront[1].

Une attaque aussi brutale, que rien ne permettait de prévoir, car elle n'avait été précédée d'aucune démarche diplomatique, a vivement ému le Gouvernement monténégrin. Je ne peux dire que le peuple monténégrin en ait été également affecté, car ces incidents ne sont pas connus de la masse populaire. On ne peut oublier que celle-ci est disséminée à travers le pays et qu'elle ne lit pas de journaux. L'opinion publique ne se manifeste donc que lorsqu'un événement vraiment national affecte le pays. Mais une semblable violation du territoire monténégrin a été vivement ressentie par les dirigeants, à Cettigné. On pouvait espérer que, le temps aidant, une ère de rapports courtois entre l'Autriche-Hongrie et le Monténégro succéderait à la tension de l'an dernier. L'attitude courtoise du nouveau Ministre autrichien à Cettigné aurait pu faciliter ce nouvel état de choses. L'incident de Cjenokoc coupe court pour longtemps à de tels espoirs.

On ne peut en effet supposer que le Cabinet de Vienne reculera dans une affaire qu'il avait prévue et calculée. L'incident s'est produit au moment où le prince de Wied arrivait en Albanie et il a semblé être ici un acte de présence des Autrichiens au moment où commence à vivre un nouveau royaume balkanique.

Au point de vue militaire même, l'occupation de Cjenokoc a une importance qu'on ne peut méconnaître. Les Turcs y avaient autrefois établi un «blockhaus». La position, en effet, domine Métalka et Plevlje; c'est l'entrée du Sandjak.

Enfin, l'incident de Cjenokoc emprunte une signification particulière au moment où on a parlé, ici, pour la première fois ouvertement, dans les programmes électoraux notamment, de la réunion du Monténégro à la Serbie. Le Gouvernement autrichien n'a pas laissé ignorer qu'il ne tolérerait pas une réunion de ces deux pays et mon collègue russe me disait que les déclarations du comte Szapary à M. Sazonoff à cet égard ont été très nettes. De Cjenokoc à Plevlje il y a seulement quelques kilomètres; les troupes autrichiennes en occupant ces positions font le premier pas nécessaire pour barrer la route entre Serbes et Monténégrins.

Votre Excellence sait par mon télégramme 12 que le Gouvernement monténégrin a dès le lendemain de l'incident remis ici au Ministre d'Autriche-Hongrie deux notes par lesquelles il demandait le retrait des troupes autrichiennes de Cjenokoc et la nomination d'une [commission d'] enquête. Il a

[1] On ne trouve dans le recueil autrichien (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9486) qu'une simple allusion à cet incident. Le représentant à Cettigné de l'Autriche-Hongrie, M. Otto, ajoutait toutefois que les Monténégrins adversaires du Roi Nicolas exploitaient cet incident contre lui et en faveur d'une union avec la Serbie.

rendu cette demande publique par une note officielle publiée le 16 de ce mois dans le *Glac Tsrnagora* dont Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction. La légation autrichienne n'a pas encore répondu aux autorités monténégrines; mais le *Corr-büreau* s'est livré à des interprétations qui ne laissent aucun doute sur les intentions du Ballplatz. Ainsi le gouverneur de Plevlje avait envoyé au chef du district autrichien de Tchaïnitché le télégramme suivant : «Monsieur, à la suite de l'incident regrettable surgi à Métalka, je vous prie de vouloir bien venir sur le lieu pour constater d'un commun accord l'incident et empêcher son extension vu que mon Gouvernement et sans doute le vôtre sont animés du désir de maintenir les bonnes relations des deux pays voisins». Or, ce terme de «regrettable» a donné lieu à l'interprétation autrichienne suivante : Puisque le gouverneur monténégrin de Plevlje regrette cet incident c'est qu'il reconnaît avoir des torts. — On peut supposer que l'argumentation autrichienne en réponse aux notes monténégrines [ne] sera guère plus étayée; elle ne pourra même pas invoquer la provocation des sentinelles monténégrines, aucun soldat autrichien n'ayant été blessé durant l'occupation de Cjenokoc.

Très confidentiel. — J'ai dit à Votre Excellence combien l'émotion des membres du Gouvernement royal à propos de cet incident était profonde, mais je crois devoir aussi lui signaler le calme qu'a montré le Roi Nicolas en cette circonstance. Le Chargé d'affaires de Serbie, à plusieurs reprises, a voulu m'en donner l'explication suivante : «Le Roi était au courant de l'affaire, m'a-t-il dit; il l'a acceptée contre compensations pécuniaires».

Sans pouvoir émettre aucune appréciation sur le bien-fondé de cette accusation j'ai tenu néanmoins à la rapporter à Votre Excellence. Elle est, au moins, un signe et un indice de plus des sentiments que les représentants serbes à Cettigné ressentent vis-à-vis du Monarque et des indications qu'ils doivent transmettre au Cabinet de Belgrade.

ANNEXE.

TRADUCTION. *Glac Tsrnagora.*

Le 23 février dernier (a. s.) par suite d'un procédé des troupes austro-hongroises s'est produit dans la région de Métalka un incident qui a provoqué dans notre pays une grosse émotion.

Les troupes austro-hongroises ont franchi la frontière monténégrine et occupé un point appelé Cjenokoc. L'attaque a eu lieu sans aucune provocation de notre part. Nos représentants à la frontière ont demandé aux autorités autrichiennes de leur faire savoir si cette partie du territoire était litigieuse et d'épuiser pour solutionner la question tous les moyens employés par les usages internationaux.

Un soldat en accomplissant son devoir a été tué et trois autres ont été blessés. Un paysan a été également tué.

En raison de cet incident le Gouvernement royal a demandé au Gouvernement impérial et royal d'ordonner l'évacuation par les troupes autrichiennes de cette partie du territoire et de nommer une commission chargée d'enquêter sur la manière dont l'incident s'est produit.

4.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 144. *Berlin, 18 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mars; Dir. pol., 24 mars.)

Comme suite à ma dépêche du 15 de ce mois [1], j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que j'ai de nouveau entretenu M. de Jagow, à son audience diplomatique hier, de l'attitude des Mannesmann. J'ai visé particulièrement leurs relations avec le caïd rebelle du Tiout et avec Hiba et j'ai noté par écrit ces deux noms sur une fiche que j'ai laissée au Secrétaire d'État, me réservant de développer notre plainte quand le Département aurait reçu les preuves complémentaires annoncées par la lettre de M. de Saint-Aulaire du 30 janvier.

P. S. — Je serai très heureux de recevoir les documents *probants* des agissements des Mannesmann. — Mon collègue d'Espagne a également adressé une demande analogue à Madrid, la concordance de nos efforts étant de nature à impresssionner l'office impérial qui, par dessus tout, devra être mis à même de fortifier les mesures que les autorités du Protectorat pourraient être amenées à prendre.

5.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 56. *Vienne, 18 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 24 mars.)

Avant de faire usage des indications dont Votre Excellence a bien voulu me munir par son télégramme n° 107 [2] concernant les chemins de fer orientaux,

[1] Non reproduite. Se reporter au rapport de Tanger du 30 janvier reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 196.

[2] Du 16 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 462.

il conviendra d'attendre les premiers résultats des pourparlers sur les garanties réciproques que prétendent exiger l'un de l'autre les Gouvernements serbe et austro-hongrois. Le secret auquel se sont engagés les négociateurs est d'ailleurs si strictement gardé qu'on ne sait même pas si la deuxième délibération a permis d'apprécier les chances d'entente. Les seuls renseignements fournis à ce sujet tendent à faire croire que ces débats préliminaires et de nature exclusivement politique seront de très longue durée.

Néanmoins le comte Berchtold, avec qui j'ai pu aborder aujourd'hui quelques côtés de la question, m'a parlé du projet français comme d'un compromis loin de répondre aux désirs autrichiens, mais offrant un terrain de transaction sur lequel il est souhaitable que puissent se rencontrer des adversaires dont les vues sont aussi opposées.

C'est le Ministre de Serbie à Vienne, M. Yovanovitch assisté de M. Ilitch, ancien Ministre des Travaux publics, qui a mission de tenir tête à treize délégués techniques chargés de représenter les intérêts austro-hongrois.

D'après ce que m'avait dit par avance mon collègue, le Cabinet de Belgrade aurait décidé de rester sur le pied d'une rigoureuse réciprocité et de n'accorder à la Monarchie que des avantages exactement correspondants à ceux qu'obtiendrait la Serbie.

Toutefois, d'après des déclarations récentes de M. Pachitch, recueillies par le journal *Stampa* et reproduites hier dans le *Tagblatt*, le Gouvernement serbe admettrait sans difficulté tout autre arrangement que le rachat du droit d'exploitation. Comme preuve de son bon vouloir le Président du Conseil exprimait le vœu que la solution fût cherchée dans le sens le plus favorable aux intérêts de tous. Le contre-projet français ayant été accepté par la Serbie, aurait-il dit, sera appuyé par les Gouvernements en accord avec elle; et dans l'exposé qu'il faisait de la convention à conclure il ajoutait que «sur le tiers du capital attribué à la France une part serait réservée à la Russie et que la société privée, de nationalité serbe, constituée de la sorte aurait un directeur serbe et un conseil d'administration où entreraient deux Serbes et deux Autrichiens, ainsi qu'un Français et un Russe».

J'ignore ce qu'il en est de cette nouvelle combinaison qui s'écarterait notablement du plan primitif élaboré par nos compatriotes.

Ce qui est peut-être plus précis, ce sont les points suivants qui, d'après ce que m'a confié M. Yovanovitch, devraient le guider dans la discussion.

La Serbie serait disposée à construire le raccordement de Vardichté à Oujitzé (trente kilomètres) et celui, d'une grande importance, de Ouvatz à Mitrovitza (216 kilomètres) et à admettre que le régime de la convention à quatre fût étendu à ces deux tronçons. Du côté autrichien on fait valoir à la Serbie que ceux-ci assureront à ses exportations un exutoire sur l'Adriatique en reliant le réseau serbe à la ligne bosniaque de Serajevo à Metkovitch. Mais j'ai déjà

indiqué dans mon précédent rapport n° 53[1] les raisons qui font considérer à Belgrade cet unique débouché maritime comme insuffisant *.

D'autre part, les négociateurs du Ballplatz demandent à la Serbie la construction de deux ponts l'un sur la Save à Sabac, l'autre sur le Danube à Semendria, afin de relier en ces deux nouveaux points les réseaux serbe et hongrois, qui ne se rejoignent actuellement que sur la grande ligne internationale entre Semlin et Belgrade. Les résistances du Gouvernement serbe à cette nouvelle prétention s'expliquent par des considérations d'ordre stratégique, car l'État-major serbe souscrira difficilement à un projet qui ouvrirait à une armée d'invasion deux nouvelles voies de pénétration à l'Ouest et à l'Est de la capitale.

Ces préoccupations de défense militaire jointes au souci d'assurer l'indépendance commerciale de son pays rendent évidemment fort malaisée la tâche de M. Yovanovitch. Dans tous ses entretiens avec moi il a soin d'insister sur les dangers auxquels les nouvelles prétentions autrichiennes exposeraient l'avenir politique et économique de la Serbie, s'il y souscrivait, légitimant ainsi le pessimisme avec lequel il a abordé les négociations en cours. C'est dans le même ordre d'idées qu'il se refuse à signer au nom de son Gouvernement un engagement liant celui-ci pour le délai de quarante-cinq ans dont la Compagnie des orientaux bénéficierait pour son droit d'exploitation. Je lui ai fait observer qu'il semblait prendre plus facilement son parti du maintien de cette clause, quand il se déclarait prêt à admettre la rétrocession pure et simple du réseau de Nouvelle-Serbie à la Compagnie des orientaux plutôt que d'accepter les réserves dont le Ballplatz prétend aujourd'hui grever la formule transactionnelle élaborée par le groupe austro-français. Il répond à cela que le Gouvernement serbe, substitué aux droits comme aux obligations du Gouvernement ottoman à l'égard de la Compagnie, se trouverait vis-à-vis d'elle dans une situation infiniment préférable à celle où l'on se flatte ici de le placer. Dans cette hypothèse, ajoute-t-il au surplus, la Serbie en serait quitte pour construire immédiatement une ligne parallèle, dont le besoin d'après lui ne tardera pas à se faire sentir en tout état de cause. Le Ministre de Serbie ne méconnaît pas toutefois que la situation financière de son pays ne lui permettrait pas avant bien longtemps d'exécuter un tel projet sans le concours de la finance étrangère; et j'ai eu soin de tirer parti de cet argument pour l'engager vivement à se montrer aussi conciliant que possible dans une transaction dont le succès assurerait à la Serbie une coopération financière franco-autrichienne.

[1] Reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 452.

* Annotation du Département : *Metkovitch n'est et ne peut être qu'un port de petit cabotage. Il faut remonter le fleuve Norenta qui n'est ni large ni profond.*

6.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Bucarest, 18 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 15 avril.)

J'ai fait allusion, dans ma dépêche n° 49, à l'attitude que semblait vouloir adopter la presse autrichienne et allemande dans les appréciations auxquelles elle se livre sur le rôle de la France en Roumanie[1].

Les télégrammes reproduisent ce matin des articles parus dans la *Gazette de Cologne* et dans la *Neue Freie Presse* qui ne laissent aucun doute sur les dispositions que je signalais hier à Votre Excellence.

Je crois devoir, à toutes fins utiles, en communiquer ci-joint la traduction à Votre Excellence.

La mauvaise humeur avec laquelle la presse allemande et la presse autrichienne soulignent «les sympathies dont le Ministre de France jouit dans tous les cercles roumains» n'est pas pour me déplaire; elle semble plutôt donner de la valeur à mon action.

Je n'ai, à la vérité, recherché en Roumanie et c'est sans doute ce qui m'a valu la bienveillante considération des hommes politiques de tous les partis et du monde roumain en général, qu'un rapprochement de plus en plus étroit de nos deux pays, en même temps que je m'efforçais d'amener les Roumains à prendre conscience de leur indépendance politique en ne s'inspirant que de leurs propres intérêts. Les événements ont favorisé la campagne que je n'ai cessé de poursuivre depuis six ans, et ce que l'Allemagne et l'Autriche peuvent à bon droit redouter aujourd'hui pour le succès de leur influence, c'est le sentiment de plus en plus net qu'ont les Roumains de la nécessité qui s'impose à eux de ne plus être les instruments dociles de la Triple Alliance.

Je me suis, d'autre part, gardé de les pousser ouvertement dans les bras de la Russie, de leur proposer une nouvelle tutelle, au lendemain du jour où ils se sont affranchis de l'ancienne; c'eût été à mon avis dépasser le but; il appartient à notre alliée de profiter avec habileté des circonstances pour se concilier la Roumanie appelée à jouer un rôle prépondérant dans les Balkans, en ayant soin de ménager les légitimes susceptibilités d'une nation qui a confiance dans

[1] Dans cette dépêche, du 17 mars, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, M. Blondel signalait l'effort «des journaux dévoués au Ballplatz ou à ses agents» pour mettre la Roumanie «en garde contre les dangers que lui fait courir une alliance avec la Russie» et pour éveiller de la méfiance à l'égard de la France.

son avenir et suivra désormais, en politique extérieure, la ligne de conduite qui lui paraîtra la plus conforme à ses aspirations nationales.

Je continue à me tenir soigneusement dans les limites que j'ai tracées à mon activité et que Votre Excellence a bien voulu approuver; rendre plus confiantes et de jour en jour plus intimes les relations franco-roumaines dans le domaine intellectuel aussi bien que dans le domaine économique.

7.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. Confidentiel. *Athènes, 19 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 30 mars.)

M. Stéfanovitch, l'agent que la Serbie a envoyé à Constantinople, tient personnellement, de source officielle turque, que l'animosité contre la Grèce persiste à la Porte aussi violente que jamais et qu'on y incline toujours à saisir le premier prétexte qui se présentera pour une agression. C'est à lui-même qu'ont été faites en ce sens des confidences, qui probablement, suivant la façon dont elles seraient accueillies, pouvaient ou non servir d'entrée en matière à des propositions plus nettes. Il en a informé M. Pachitch qui a chargé son Ministre à Athènes de prévenir le Gouvernement grec. Mon collègue de Serbie l'a fait ce matin et m'en a averti confidentiellement.

8.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 45. Très confidentiel. *Athènes, 20 mars 1914, 14 h.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

État-major vient de prier mon collègue serbe d'informer son Gouvernement que, d'après des informations sérieuses, la Turquie se prépare à attaquer les îles laissées à la Grèce. La Grèce vient de faire partir des canons [et son] bateau *Avérof*[1].

[1] Cf. la note remise le 13 mars au Gouvernement allemand par l'Ambassadeur de Turquie à Berlin, *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14556. Le même recueil donne des indications sur l'intervention diplomatique de la Roumanie entre la Grèce et la Turquie (n° 14557).

Le Roi demande à la Serbie d'envoyer le plus tôt possible un membre de l'État-major pour adapter la convention militaire à la situation menaçante. La Bulgarie se préparerait activement de son côté, mais agression turque serait la plus imminente.

9.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Londres, 20 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 28 mars.)

Par ma lettre du 19 courant, n° 139[1], j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence le texte du discours que Sir E. Grey a prononcé le 18 courant à la Chambre des Communes et qui traite de la politique anglaise dans la Méditerranée.

Le temps m'ayant manqué, je n'envoie qu'aujourd'hui à Votre Excellence le résumé de ce discours.

Il a été provoqué par une motion de deux membres de l'opposition, M. Herbert et Sir Mark Sykes, tendant à exiger du Gouvernement britannique une politique d'armements plus active dans la Méditerranée, une attitude plus favorable à l'Islam dans la question des îles et enfin l'assurance que les intérêts britanniques en Syrie ne seraient pas sacrifiés.

Le Principal Secrétaire d'État a répondu à M. Herbert et à Sir Mark Sykes en traitant tout d'abord de la politique anglaise en Syrie. Il n'a pas nié que le Gouvernement anglais ait donné en 1912, à la France, l'assurance qu'il n'avait en Syrie «ni vues spéciales, ni intentions d'agir, ni aspirations politiques». Mais il se défend d'avoir voulu signifier par là l'abandon des intérêts britanniques devant l'activité française. Cette assurance, a expliqué Sir E. Grey, n'a été donnée qu'à la suite d'une campagne de la presse française qui reprochait aux agents anglais de fomenter en Syrie une agitation politique favorable aux visées de l'Angleterre; elle n'avait donc qu'une importance temporaire et n'était destinée qu'à dissiper un malentendu, qui eût pu être préjudiciable aux intérêts français en Syrie et contraire à l'esprit de l'entente cordiale.

Sir E. Grey a passé rapidement sur la question de la force navale anglaise dans la Méditerranée, en annonçant son intention de la lier au débat sur les «Navy Estimates» qui doit se continuer ces jours-ci. Il a fait observer en pas-

[1] Non reproduite.

sant qu'à la fin de 1915 l'Angleterre devant avoir douze grands cuirassés nouveaux en Méditerranée, il ne pouvait être vraiment question « d'abandonner la Méditerranée ».

En ce qui concerne l'équilibre général de la politique méditerranéenne, Sir E. Grey a de nouveau affirmé que l'intégrité de l'Empire ottoman demeurait le principe directeur de la politique britannique. Les assurances « explicites » de paix et d'abandon de toute revanche données par la Turquie au Gouvernement anglais, permettent, au dire du Principal Secrétaire d'État, d'envisager l'avenir de l'Orient avec optimisme. Les réformes arméniennes menées d'un commun accord entre la Turquie et l'Europe sont sur le point d'aboutir. En cette question comme en toutes celles touchant l'Orient, l'Angleterre ne manquera pas d'agir comme il sied à la plus grande puissance musulmane, c'est-à-dire avec respect et sympathie pour les intérêts musulmans.

Une même attitude est commandée au Gouvernement britannique dans la question des îles et de la mer Égée. Les intérêts et croyances des musulmans y seront respectés et l'abandon de Chio et de Mytilène à la Grèce pour lequel l'Angleterre a exigé toutes les garanties nécessaires ne peut être considéré comme un acte de politique anti-musulmane.

Dans cette dernière partie de son discours, le Principal Secrétaire d'État semble avoir surtout voulu se justifier, aux yeux de la Chambre des Communes, du grief que lui faisaient les membres de l'opposition d'avoir, à la suite de l'Europe et surtout de la Triple Entente, lancé l'Angleterre dans une politique anti-musulmane. A plusieurs reprises, il est revenu sur l'esprit de justice et le souci des intérêts musulmans qui n'a cessé d'être l'objet de sa politique.

Il nous faut retenir du discours du Principal Secrétaire d'État d'abord les assurances données par lui que l'Angleterre, loin d'abandonner la Méditerranée, entend y conserver une position, sinon prépondérante, du moins très forte ; ensuite que, tout en reconnaissant formellement les intérêts spéciaux de la France en Syrie et en se défendant de toute aspiration politique dans cette région, l'Angleterre ne renonce en aucune façon à ses propres intérêts économiques.

C'est donc de notre seule activité et de notre seule persévérance que nous pouvons attendre le maintien de la prédominance que nous avons su nous assurer même en matière économique dans cette partie de l'Asie.

10.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 124. Confidentiel. *Rome, 20 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 31 mars.)

M. Salandra, plus heureux que son ancien chef a réussi à former un ministère[1]. M. Sonnino, auquel le Roi s'était tout d'abord adressé sur l'indication de M. Giolitti, avait compris sans peine qu'il ne pouvait s'agir pour lui que d'une parade ministérielle; je ne sais s'il avait compris aussi que, de tout l'état-major ministériable, il était assurément le moins capable de gouverner. Tout le monde cependant le demandait et personne ne voulait de lui. Telles sont les conséquences paradoxales d'un régime parlementaire à base de centralisation renforcée, dans un pays plus adapté par la nature, par ses mœurs, par sa conception des choses politiques à un régime régional. Il existe à la Chambre au moins trois cents députés qui ont besoin, au palais Braschi, d'un Ministre bienveillant pour leurs intérêts électoraux. M. Sonnino n'a jamais été un ami de la France et nous n'avons pas à regretter son éloignement des affaires; mais je lui dois cette justice que sa probité et son caractère répugnent à une telle conception du pouvoir. Il voyait les choses à l'anglaise et même à l'anglaise d'autrefois, sans réfléchir d'ailleurs qu'un Ministre de l'Intérieur anglais a peu à donner aux élus du suffrage et que c'est exactement le contraire de ce qui se passe en Italie.

M. Salandra, en sa qualité de méridional, est plus souple et plus adaptable aux combinaisons. Il a aussi plus d'appétit pour le pouvoir. Il a donc mis une forte sourdine à ses idées conservatrices et a accepté l'espèce d'investiture que lui donnait l'ancien chef du Gouvernement. M. Salandra n'a pu d'ailleurs former son ministère qu'en faisant une large part à la gauche démocratique représentée principalement par M. Ferdinando Martini et en gardant le marquis de San Giuliano, qui a lié son sort avec M. Giolitti et n'a voulu conserver son portefeuille que si l'ancien Président du Conseil l'en priait expressément. Quelle sera la durée de cette nouvelle combinaison ? A moins que M. Salandra ne se révèle comme un chef assez fort pour voler de ses propres ailes, elle paraît devoir être brève, encore qu'elle présente la nouveauté de ne contenir que peu d'hommes dont on puisse dire qu'ils sont inféodés à M. Giolitti. Telle

[1] Le ministère présidé par M. Giolitti avait donné sa démission le 10 mars, sans avoir été mis en minorité.

est l'opinion générale dans les couloirs de Montecitorio. Elle ne doit toutefois être accueillie qu'avec réserve. M. Giolitti laisse à son successeur la solution de graves et nombreuses difficultés dont le règlement demande du temps. On est sous la menace d'une nouvelle grève générale des employés de chemins de fer. Le conflit entre les paysans et les propriétaires dans l'Émilie met en quelque sorte cette région en dehors de la loi. Je ne parle pas du vote inévitable des 125 millions d'impôts, suite de la guerre de Libye. L'impopularité de ces mesures pèsera sur le sort du Cabinet, bien qu'elle doive en toute justice retomber sur le Gouvernement d'hier. Mais la foule ne raisonne pas toujours; il se peut qu'elle fasse peser sur M. Salandra les responsabilités de M. Giolitti. Malgré tout cela, il ne me paraît pas que le nouveau Cabinet soit de ceux qui durent trois ou six mois, comme il est arrivé aux ministères provisoires par lesquels M. Giolitti s'est fait remplacer quand il sentait la corde trop tendue. On a cette fois le sentiment que sa volonté n'a pas entièrement prévalu dans le choix des hommes qui le composent. En indiquant au Roi le nom de M. Salandra, M. Giolitti comptait peut-être que cet homme politique s'appuierait sur la droite, qu'il prendrait quelques éléments de gauche et formerait ainsi une combinaison qui serait à sa merci. M. Salandra s'est au contraire entouré d'hommes de gauche, il s'assure ainsi une situation parlementaire plus indépendante et plus forte et, sans perdre le concours de ses amis politiques, il s'assure la bienveillance des éléments plus avancés que lui apporte la collaboration de M. Ferdinando Martini. En un mot, M. Salandra doit l'investiture à M. Giolitti, mais, par les choix qu'il a faits, il est moins son prisonnier.

Il se peut donc très bien que le nouveau ministère dépasse les limites qu'on assigne à son existence. Cela ne veut [pas] dire d'ailleurs que M. Giolitti ait perdu l'autorité extraordinaire qu'il exerce sur le Parlement et le pays. J'ai marqué dans une lettre précédente pourquoi il sortait diminué de la crise ministérielle. Il n'en conserve pas moins une puissance redoutable, due à son ascendant personnel et à ses dons d'homme de gouvernement. Tous les hauts fonctionnaires de l'État sont de sa création. Sa connaissance des rouages de l'administration et des moyens d'en tirer parti est merveilleuse. Il est encore l'homme politique le plus redouté en Italie et, qu'il parle ou qu'il se taise, il possède le don de faire trembler ses adversaires. Tout ce qu'il laisse derrière lui de clients et d'amis, il les retrouvera à moins que ne surgisse un homme plus jeune et aussi bien armé que lui pour lui disputer le pouvoir. Celui-là, on ne le voit pas encore. La longue possession du pouvoir de M. Giolitti tient principalement à ce qu'il offrait aux partis conservateurs une garantie suffisante contre les excès des partis avancés, tandis qu'il assurait à ces derniers une garantie contre les excès de la réaction. Ce n'est pas M. Salandra, malgré ses réels talents, qui pourra s'assimiler ce système d'assurance et de contre-assurance pratiqué avec une telle maîtrise par son prédécesseur.

Il reste à se demander quelle différence marquera l'avènement de M. Salandra dans la direction de la politique étrangère de l'Italie. En sa qualité de conservateur et d'ami de M. Sonnino, le nouveau Président du Conseil est tripliciste avéré; mais je ne le crois pas animé d'intentions hostiles à notre pays, bien qu'il soit un des actionnaires du *Giornale d'Italia*, ce qui n'est pas une recommandation. Il laissera sans doute au marquis de San Giuliano le soin de diriger les affaires de la Consulta sans empiéter sur ses attributions. On peut toutefois voir dans la présence de M. Ferdinando Martini au ministère des Colonies, réputé en ce moment comme un des ministères les plus importants, un contrepoids sérieux à la politique triplicienne. Il ne lui appartiendra pas de la changer; mais ses sympathies françaises et son antipathie bien connue contre les alliances allemandes nous [sont] un sûr garant que la politique du Cabinet nouveau subira moins la servitude de Berlin et de Vienne. Il est agréable aussi de penser que M. Martini n'apportera pas dans nos relations coloniales la mauvaise volonté et l'opiniâtreté peu bienveillante, dont M. Bertolini nous a donné trop de preuves. On peut ajouter que le Cabinet compte, outre M. Martini, des hommes politiques autorisés, tels que MM. Daneo et Rubini, dont les sympathies pour la France sont personnellement connues.

11.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Belgrade, 20 mars 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 15 avril.)

La première réunion des délégués autrichiens et serbes a eu lieu à Vienne le 8 de ce mois. Après les premières discussions qui ont porté sur les questions de raccordements et de tarifs, les délégués autrichiens ont remis un exposé des propositions de leur Gouvernement, qui a été transmis à Belgrade et au sujet desquelles le Gouvernement serbe devra envoyer des instructions à ses délégués.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par mon télégramme n° 55 du 16 de ce mois[1], les exigences de l'Autriche en vue de la nouvelle convention de chemins de fer à intervenir avec la Serbie se précisent dans les points suivants :

La nouvelle convention aurait pour base la convention de chemins de fer

[1] Reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 467.

conclue à Vienne le 9 avril 1880 entre l'Autriche et la Serbie. Le Gouvernement serbe prétend, au contraire, prendre pour base la convention à quatre du 9 mai 1883, qui elle-même ne reconnaîtrait point certaines dispositions de la convention précédente.

Certaines modalités spéciales seraient demandées au sujet des raccordements Oujitzé-Vardichté et Ouvatz-Mitrovitza. Le Gouvernement serbe verrait là une source de difficultés et de conflits pour l'avenir et désire que ces raccordements soient simplement soumis au régime de la convention à quatre.

Le Gouvernement autrichien prétend faire reconnaître par la Serbie tous les avantages accordés par la Turquie[1], en vertu des arrangements antérieurs, à la Compagnie des chemins de fer orientaux. Le Gouvernement serbe, au contraire, prétend négocier une convention entièrement distincte et indépendante, en affirmant le point de vue que les questions nées d'arrangements avec la Turquie relèvent, non point des pourparlers actuels, mais éventuellement de la Commission financière de Paris.

La convention à quatre devrait être étendue à tous les chemins de fer allant du Danube vers la mer Égée, la mer Adriatique ou la mer Ionienne. Le Gouvernement serbe admet l'application de la convention à quatre aux lignes internationales, Belgrade-frontière bulgare, Nich-Salonique, pourvu que la Grèce y consente également, Uskub-frontière bosniaque ; il aurait même fait connaître son intention d'y joindre également la ligne Vardichté-Oujitzé et au delà jusqu'à Kralievo. Mais il s'y refuse pour toutes les autres, notamment pour la ligne Danube-Adriatique, par laquelle il entend se réserver une issue complètement libre.

Enfin le Gouvernement autrichien prétendrait interdire à la Serbie dans les ports fluviaux ou maritimes tous droits et avantages qui ne seraient point reconnus à l'Autriche. C'est en présence de ce principe draconien, communiqué à Athènes par la diplomatie impériale et royale, qu'auraient été interrompus les pourparlers serbo-grecs sur le sujet du port de Salonique.

M. Pachitch s'est montré excédé des prétentions autrichiennes, notamment en ce qui touche les deux derniers points et particulièrement le dernier. Il m'a dit que les pourparlers de Vienne prenaient ainsi fort mauvaise tournure, que l'Autriche marquait nettement ses prétentions à acquérir, et cela pour une durée indéterminée, une influence prépondérante sur le système des communications balkaniques, que la Serbie ne pouvait engager ainsi tout son avenir économique, que l'exigence autrichienne sur le sujet des ports constituait une « impudence » à l'égard d'un État indépendant. Enfin, M. Pachitch m'a laissé entendre que les propositions autrichiennes constituaient un ensemble de pré-

[1] Sur les dispositions du Cabinet de Vienne à l'égard de la Serbie dans cette affaire des chemins de fer orientaux, voir les rapports de M. de Hartwig, du 10 et du 25 mars, reproduits dans *Mejdounarodnie Otnochenia*, I. 1, n° 417 et I. 2, n° 89.

tentions inacceptables et que, si les choses continuaient de la sorte, la Serbie pourrait se trouver amenée à rompre les pourparlers. Par ailleurs il ne m'a plus fait aucune allusion à l'éventualité d'un concours italien : d'entente directe avec l'Autriche il va sans dire qu'il n'est plus question jusqu'à nouvel ordre.

Par une interview publiée dans le journal *Stampa* et dont Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction [1], le Président du Conseil a nettement marqué qu'il se plaçait sur le terrain du projet français de l'internationalisation des chemins de fer orientaux et non point sur celui du rachat.

P. S. *26 mars.* — Le Ministre d'Autriche, qui revient de Vienne, me dit avoir insisté auprès de son Gouvernement, en présence des difficultés qu'il y avait à une entente directe avec les délégués serbes, pour que les pourparlers avec les représentants des groupes financiers français et autrichiens sur le sujet des chemins de fer orientaux fussent menés parallèlement avec les négociations austro-serbes. Ces pourparlers vont commencer : M. Müller, directeur des chemins de fer orientaux, vient d'être appelé à Vienne de Constantinople ; le Gouvernement serbe a envoyé comme deuxième délégué expert M. Voukovitch, secrétaire général de la direction des chemins de fer, qui faisait partie de la commission serbo-grecque de Salonique. Le baron Giesl me dit avoir obtenu de M. Pachitch l'assurance que des instructions seraient envoyées au Ministre de Serbie à Vienne, permettant des conversations et des explications réciproques.

12.

Communication de la légation de Grèce [2].

Télégramme du ministère royal des Affaires étrangères à la légation de Grèce à Paris.

Athènes, 21 mars 1914.

Par une notice, remise au Ministre de Grèce à Constantinople, le Gouvernement ottoman s'est plaint de ce que les musulmans des territoires attribués à la Grèce se voient obligés de quitter leurs foyers. L'inaction du Gouvernement local laisserait le champ libre aux voleurs, aux soldats et à des Grecs venus de Thrace et de l'Asie-Mineure. Il n'y aurait pas d'endroit où l'élément musulman ne serait exposé aux insultes les plus grossières. A Salonique l'aspect de masses d'émigrés ferait peine à voir ; il en viendrait chaque jour par voie ferrée ou même à pied. Dans cette dernière ville des personnes d'une certaine impor-

[1] Non reproduite.
[2] Faite le 23 mars à M. de Margerie par M. Romanos.

tance seraient mises à l'état d'arrestation, sans motifs sérieux. Ainsi, M. Hadji-Abdul Effendi, commerçant notoire et membre de la communauté musulmane, et son frère Hadji-Aali seraient encore détenus, malgré les démarches faites pour leur relâchement. L'avocat Mustapha Djevdet et une dizaine de ses amis auraient été arrêtés pendant une soirée de famille. Dans l'intervalle d'une semaine, plus de 8.000 malheureux auraient quitté Salonique. La politique du Gouvernement royal consisterait à forcer, par toute sorte de pressions, les musulmans à quitter le pays, pour assurer aux émigrés grecs venus du dehors la possession de biens suffisants. La notice mentionne que le même sort serait réservé aux musulmans de la nouvelle Serbie et que la même situation leur avait été faite par les Bulgares, lors de l'occupation dernière de la Macédoine.

M. Streit a répondu que le Gouvernement royal a accordé et accorde aux musulmans de ses nouvelles provinces un régime d'égalité politique complète et toutes les garanties de justice et de sécurité dues, que les autorités administratives grecques agissent de la façon la plus paternelle envers les nationaux musulmans, faisant scrupuleusement respecter les usages et coutumes. Toutes les fois que des cas isolés de plaintes se sont présentés, le Gouvernement royal a immédiatement ordonné une enquête sévère et n'a pas hésité de procéder de suite à la punition des coupables et de redresser les torts. Le Gouvernement royal prend en outre toutes les mesures utiles et possibles pour assurer le bien-être des musulmans et, loin de les forcer de quitter le pays, il fait des efforts pour les retenir. Si, malgré cela, dans certaines parties du Royaume un courant d'émigration a été constaté ces derniers temps, il a été uniquement provoqué par des excitations venues du dehors. Malheureusement, les autorités ottomanes sont loin d'user de réciprocité envers les chrétiens de l'Empire. Notamment, sans parler du boycottage qui est appliqué dans toute l'étendue de l'Empire, les rapports qui parviennent de Thrace sont absolument navrants, dépeignant avec les couleurs les plus sombres la situation des chrétiens qui, fuyant les persécutions et dans un état de dénuement lamentable, émigrent en masse vers les nouvelles provinces grecques. Leurs maisons et leurs champs, au su et au vu des autorités ottomanes et sous leurs instigations, sont arbitrairement occupés par les émigrés ottomans.

13.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Saint-Pétersbourg, 21 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 4 avril.)

Le mercredi 5/18 mars, le *Novoïé Vrémia* a publié un article reproduisant la conversation d'un haut personnage russe qui, comme remède à la course aux armements, envisage l'éventualité d'un partage de l'Autriche permettant de remanier la carte de l'Europe de manière à satisfaire à la fois l'Allemagne, la France et la Russie et à faciliter ainsi un rapprochement durable entre ces trois pays.

Dans la rédaction du *Novoïé Vrémia* on se plaît à prétendre que cet article aurait été inspiré par le général Soukhomlinoff, Ministre de la Guerre, d'après des propos que lui aurait tenus après un dîner intime l'Empereur Guillaume, lors de son passage à Berlin à la fin de 1912 quand il revenait de visiter les travaux de la chapelle russe du champ de bataille de Leipzig. De fait, on y retrouve un écho des paroles du général sur son séjour à Berlin qui ont été consignées dans un rapport de notre Attaché militaire au Ministre de la Guerre à la date du 1er/14 février 1913 sous le n° 42. Les rédacteurs du *Novoïé Vrémia* racontent que le général en aurait aussi parlé à M. Étienne et à M. Gaston Menier.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, le lendemain jeudi 6/19 mars, le même journal publiait un long article qui est incontestablement du comte Witte et dont l'article de la veille semble bien n'avoir été qu'une préface. L'homme d'État y développe l'idée qui lui est chère de la grande alliance continentale franco-germano-russe; il déclare en avoir entretenu deux fois l'Empereur Guillaume: en 1895, à Pétersbourg, après l'avènement de Nicolas II, et en 1905, en Allemagne, après le traité de Portsmouth : il reconnaît que cette politique n'était pas alors possible, parce que le Kaiser ne voulait y associer la France que par voie de contrainte, et que, depuis, elle est devenue irréalisable par suite de l'entente franco-russe avec l'Angleterre inaugurée par M. Isvolsky, mais les objections sont présentées de façon à laisser chez le lecteur un regret de ce plan génial «détruit par M. Isvolsky», qui eût permis de «gouverner le monde» en mettant fin aux armements continuels.

Enfin, le même jour, dans son édition du soir, le journal russe reproduisait une interview de M. Timiriaseff, ancien Ministre du Commerce, ancien négociateur du traité de commerce russo-allemand, qui, sauf quelques réserves de

forme, parle avec faveur de ces combinaisons hardies qui concilieraient les intérêts allemands et russes.

L'ensemble de ces articles donne l'impression d'une campagne germanophile qui, en ouvrant des perspectives fantastiques aux rêveries slaves, tenterait de faire diversion au très vif sentiment anti-allemand qui se manifeste actuellement en Russie. Cette campagne se comprend de la part du comte Witte, dont les efforts pour se rapprocher du pouvoir ne reculent devant aucune intrigue et qui peut trouver son intérêt à affirmer un système de politique extérieure opposé à celui de MM. Isvolsky et Sazonoff, battus en brèche dans une partie de l'opinion, mais on ne voit pas ce qui aurait pu motiver la participation, même indirecte, du général Soukhomlinoff. Celle-ci est d'ailleurs niée au ministère des Affaires étrangères et M. Sazonoff, qui depuis deux ans est la cible permanente des attaques du *Novoïé Vrémia*, ne manque pas de railler l'absurdité des combinaisons mises en avant par cette feuille et dont il considère le comte Witte l'unique responsable. Au surplus, ces articles, que le *Novoïé Vrémia* aurait voulu rendre sensationnels, n'ont eu jusqu'ici que fort peu d'écho en Russie; et si réellement ils ont été inspirés par une pensée germanophile, ils se retournent facilement contre l'Allemagne, car peut-on imaginer rien de plus propre à inspirer une invincible défiance à l'égard du Kaiser que ces propositions qui auraient pour point de départ le partage des dépouilles d'une fidèle alliée.

14.

Le lieutenant-colonel Hallier, Attaché militaire de France à Vienne, à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 418. *Vienne, 21 mars 1914.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que, par suite de l'opposition des Tchèques, les séances du Parlement de Vienne ont été, le 16 mars courant, ajournées jusqu'à une date indéterminée; la session de mars, pendant laquelle devait être votée la loi de l'augmentation du contingent, a donc pris fin, sans qu'aucun travail utile n'ait été produit.

Au cours des séances néanmoins, et profitant d'un moment de détente de l'opposition, le Ministre de la Défense nationale, général de Georgi, avait pu prendre la parole le 13 mars pour exposer la situation générale et justifier les augmentations réclamées. De ce discours, qui ne devait pas avoir de suite, je crois intéressant cependant d'extraire et de résumer les passages suivants :

« L'augmentation indispensable du contingent s'élevant à 31.300 hommes,

réclamée depuis le mois d'octobre dernier, dit le Ministre, n'a pas encore été accordée et cependant la situation politique reste pleine de dangers! Examinant l'état de choses actuel, il constate que depuis deux ans toutes les Puissances militaires de l'Europe ont pris un développement considérable, tandis que l'Autriche a suivi d'une façon bien lente les progrès de son alliée et de ses adversaires. Depuis la guerre des Balkans, depuis le traité de Bucarest il doute aujourd'hui de la fidélité de certains alliés de la Monarchie et s'il ne nomme pas la Roumanie, il est facile de comprendre qu'il la désigne. Dans ces conditions, en cas de conflit, c'est peut-être sur trois frontières, que les armées austro-hongroises devront combattre. »

Quant aux modifications et améliorations à l'organisation de l'armée, qu'il propose dans la deuxième partie de son discours, il les indique d'une manière générale; elles ont d'ailleurs été déjà signalées dans des rapports antérieurs. Elles comprennent toujours le renforcement des effectifs des troupes de couverture, l'augmentation des effectifs des unités de l'intérieur et la réorganisation de l'artillerie.

Les détails de tous ces projets ne sont pas donnés. Selon l'habitude très prudente du Parlement autrichien toutes les questions relatives à l'organisation ou à la mobilisation de l'armée sont traitées en commission.

A ce sujet, il y a peut être lieu de faire remarquer cependant l'abus du mystère qui enveloppe ici toutes les choses militaires. Cet abus, me disait-on, est une des causes du développement de l'espionnage sur toutes les frontières. Et quelquefois, la valeur des renseignements obtenus est supérieure à celle des renseignements cherchés.

Quoiqu'il en soit, le programme des réformes militaires n'ayant pu être ni discuté, ni voté à Vienne, le Gouvernement a été obligé d'avoir recours à l'application du paragraphe 14 de la loi constitutionnelle de 1867.

Ce paragraphe, déjà mis en vigueur en plusieurs circonstances similaires, est ainsi conçu :

« Pour l'application de mesures urgentes à une époque, pendant laquelle le Parlement n'est pas réuni, mesures pour lesquelles néanmoins le vote de cette Assemblée serait, aux termes de la loi, nécessaire, ces dernières peuvent être ordonnées sous la responsabilité du ministère commun et avec l'approbation de l'Empereur, avec la réserve toutefois qu'elles ne modifient pas les lois fondamentales de l'État, qu'elles n'apportent aucune charge permanente pour les Finances et n'entraînent aucune vente des biens de l'État.

« Ces mesures ne peuvent avoir qu'un caractère provisoire, alors qu'elles sont signées par tous les Ministres, qui s'engagent au respect des lois. »

En conséquence, et en ce qui concerne les mesures militaires, les journaux officiels de Vienne (et de l'Autriche), ont publié le 21 mars l'ordonnance impériale en date du 20, contresignée par tous les Ministres. La loi relative à la

fixation du contingent et à son augmentation est simultanément publié en Hongrie.

Mon rapport n° 357 du 30 novembre dernier comprend toutes les indications de détail relatives à ces modifications.

Avant de donner *in extenso* la traduction de l'ordonnance impériale susvisée, il faut signaler que l'article 1 de cette décision, relatif à l'armée commune (part de l'Autriche) et à la Landwehr autrichienne ne porte que sur l'année 1914 tandis que l'article II, relatif aux mêmes armées, prévoit l'application complète de la loi et du projet d'augmentation du contingent, pour les années suivantes, d'accord avec la Hongrie.

De ces deux articles il résulte que le principe de l'adoption obligatoire de l'augmentation est nettement posé pour l'Autriche. Le Gouvernement en assurera l'exécution à l'avenir, après le vote du Parlement, mais s'il le faut en employant les moyens semblables à ceux qu'il utilise cette année.

Comme il a été déjà rendu compte, la Hongrie a voté les lois et augmentations; en la circonstance elle ne pouvait ni voulait se dégager.

Ces remarques faites, l'ordonnance impériale du 20 mars courant, relative à la fixation des contingents pour l'Autriche, s'exprime ainsi :

Art. Ier — Le contingent annuel, fixé par le paragraphe 13 de la loi du 5 juillet 1912, est augmenté en 1914 de 5.600 hommmes, en ce qui concerne l'armée commune; l'Autriche doit fournir 3.212 hommes de cette augmentation proportionnellement aux populations des deux pays.

De même le contingent de la Landwehr, fixé par la loi même, est augmenté en 1914 de 4.580 hommes.

En conséquence, 94.694 recrues seront affectées à l'armée commune, 28.297 à la Landwehr, non compris le contingent du Tyrol et du Voralberg et l'Ersatz Reserve.

Art. II. — Conformément à l'accord intervenu avec la Hongrie, le contingent de l'armée commune, prévu par la loi du 5 juillet 1912, sera augmenté en 1915 de 11.300 hommes, en 1916 de 17.000, en 1917 de 17.500 et en 1918 et pendant les cinq années suivantes de 18.000. La participation de l'Autriche à des augmentations sera en 1915 de 6.481 hommes, en 1916 de 9.750, en 1917 de 10.037, en 1918 et pendant les cinq années suivantes de 10.324.

De même, l'élévation du contingent annuel de la Landwehr sera en 1915 de 5.785 hommes, en 1916 de 6.749, en 1917 de 6.845, en 1918 et pendant les cinq années suivantes de 7.038.

Art. III. — La présente ordonnance entre en vigueur à la date du 20 mars. Le Ministre de la Défense nationale d'Autriche et le Ministre de la Guerre sont chargés de son application.

A la suite de la publication de cette décision impériale, le Gouvernement s'est aussitôt occupé de son application.

Comme l'indiquait ma note n° 395 du 18 février dernier, relative à la convocation des conseils de révision, toutes les mesures avaient été prises alors pour arrêter les formalités du recrutement et limiter les retards redoutés.

Mais, comme nous venons de le voir, l'opposition tchèque n'en a pas permis l'exécution complète. Toutefois, si, aujourd'hui, les opérations prévues sont retardées, l'administration de la Guerre, grâce aux études préalables, a pu fixer de nouvelles dates dans un délai assez rapproché.

Les premières opérations commenceront en Autriche comme en Hongrie, le 22 avril prochain et dureront environ deux mois; dans ce dernier pays la date de clôture est déjà fixée au 20 juin.

Rappelons que régulièrement, toutes ces opérations sont prévues pour les mois de mars et d'avril.

Par application nouvelle du paragraphe 14 de la loi de 1867 et conformément aux droits donnés par la Constitution au Gouvernement, comme nous l'avons dit au cours du présent rapport, une ordonnance impériale en date du 22 mars, contresignée par tous les Ministres, autorise l'Autriche à opérer un emprunt de 375 millions, pour les dépenses occasionnées par les mesures militaires de la crise balkanique, pour des dépenses extraordinaires et pour l'amélioration du service des chemins de fer.

15.

Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 541 G. *Casablanca, 23 mars 1914, 0 h. 40.*

(*Reçu :* 11 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 34 en date du 18 mars[1].

Je tiens d'abord à préciser le sens dans lequel je me suis exprimé à Madrid.

1° J'ai d'abord posé qu'il ne m'appartenait pas d'entrer dans l'examen des

[1] Télégramme adressé à Tanger et reçu par le général Lyautey à son passage dans cette ville. Ce télégramme transmettait un télégramme de Madrid en date du 16 mars par lequel M. Geoffray faisait connaître qu'il s'était réuni avec Sir Arthur Hardinge et le marquis de Lema pour revoir le statut de Tanger. La France demandait que le Sultan du Maroc eût un représentant dans la municipalité. L'Espagne s'y opposait parce que la présence de ce délégué du Sultan eût donné une voix de plus à la France. Sir A. Hardinge, proposait à titre de transaction que le représentant du Sultan présidât l'assemblée municipale sans prendre part aux votes, sauf en cas de partage égal des voix.

divers points du statut de Tanger sauf ceux qui intéressent directement le protectorat tant au point de vue sécurité qu'au point de vue des prérogatives du Sultan dont je suis le représentant : à savoir le commandement de la police, la représentation du Sultan dans l'assemblée municipale et la nomination des fonctionnaires religieux;

2° Pour le commandement de la police, j'ai soutenu la thèse du maintien du *statu quo* jusqu'à pacification de la partie de la zone espagnole limitrophe de la zone internationale, faisant ressortir que le commandement de la force suburbaine par un Français donnait pour la sauvegarde de la neutralité une garantie qui disparaîtrait si ce commandement était exercé par un Espagnol de même nationalité que l'un des belligérants. Le point de vue m'a paru être [admis] en principe par le Roi et le marquis de Lema sous réserve d'obtenir une légère compensation dans l'organisation intérieure de Tanger, pour leur opinion publique.

16.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Londres, Berlin, Constantinople.

T. n°s 155, 129, 110, 154, 138, 92. *Paris, 23 mars 1914, 21 h. 55.*

Le Ministre de Grèce m'a remis le texte d'un télégramme qu'il a reçu de son Gouvernement et dont voici le résumé :

«Le Gouvernement royal rencontrerait les plus grandes difficultés s'il essayait d'appliquer pour le reste de l'Épire le système de la remise des pouvoirs suivi jusqu'ici. Le mouvement insurrectionnel se propage en effet de plus en plus et les troupes grecques en Épire se trouvent dans la situation la plus pénible. Cet état de choses n'est pas sans répercussion à Athènes même.

«L'évacuation a été interrompue, le Gouvernement albanais lui-même craignant des complications et s'étant mis en contact avec le Gouvernement provisoire avant de demander la continuation de l'évacuation.

«Bien que le Gouvernement royal soit persuadé que les propositions faites par le Gouvernement albanais à M. Zographos correspondent aux vues des grandes Puissances, il croit devoir attirer encore une fois leur attention sur les dangers que comporte le retard de leur réponse».

Une demande analogue a-t-elle été faite auprès du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et quelle réponse, dans l'affirmative, a-t-elle (*sic*) été faite ?

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

17.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Belgrade, 23 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

La campagne de la presse allemande provoquée par les armements de la Russie, la réplique de la presse russe, les articles du *Novoïé Vrémia* présentant un partage éventuel de l'Autriche, comme de nature à assurer la paix de l'Europe, ont naturellement été suivis en Serbie avec une extrême attention. La Russie se réveille, proclament les journaux serbes, et, comme ils ont coutume de voir dans la Russie la principale sinon l'unique garantie de l'existence nationale, comme la tiédeur de la Russie vis-à-vis des intérêts serbes les inquiétaient depuis plusieurs mois, ils marquent de ce subit réveil autant de satisfaction que de réconfort.

Il en résulte une reprise d'hostilité contre l'Autriche. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par ma dépêche n° 58 du 11 de ce mois[1], le souci créé par la situation balkanique avait détourné l'attention serbe des affaires autrichiennes; l'on n'y avait plus d'yeux que pour l'Albanie et la Bulgarie, d'où paraissaient menacer les dangers de l'heure présente. La paix est maintenant signée avec la Turquie; le foyer d'ardeurs nationalistes que l'on redoutait à Constantinople paraît temporairement assoupi. L'agitation albanaise reste chronique, sans que l'arrivée du prince de Wied ait produit dans les montagnes voisines de la frontière serbe le sursaut escompté ou attendu. Avec la Bulgarie même, il semble que les rapports de la Serbie s'approchent d'une détente. Bien que la défiance persiste à Belgrade, on s'y rend compte que les difficultés de la situation intérieure obligent la Bulgarie à plus de réserve et M. Pachitch m'a laissé entendre que les rapports serbo-bulgares étaient en voie d'amélioration. La Russie continue de s'y employer; la Roumanie fit aussi quelque effort, peut-être même d'autres Puissances. Le Ministre d'Allemagne m'a dit que, d'après ses renseignements, la Bulgarie et la Serbie tendaient à se rapprocher l'une de l'autre, la première se trouvant contrainte à faire toutes les concessions, il a ajouté qu'une entente éventuelle de la Serbie avec la Bulgarie répondrait beaucoup plus à la nature des choses que ses rapports actuels avec la Roumanie et la Grèce, réunis que devaient être les deux États slaves du Balkan par une action commune contre la Grèce, en vue d'acquérir l'une

[1] Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 438.

Kavala, l'autre Salonique. Le baron Griesinger est récemment revenu d'un long congé en Allemagne : il avait vu l'Empereur et le Chancelier de l'Empire, il affectait de croire que l'affaire de Saverne n'avait point ébranlé la situation de M. de Bethmann Hollweg, ni celle du comte Wedel; il se montrait plein de confiance, enchanté du Roi Pierre et de M. de Hartwig et paraissait enclin à la conversation.

Si la presse serbe n'est point encore repartie en guerre contre l'Autriche, au moins est-elle revenue à son habitude ancienne de la harceler et de la railler. La *Samo-Ouprava* a donné elle-même le signal de la campagne dans un article dont vous trouverez, ci-joint, la traduction à cause de l'intéressant exposé qu'il donne d'une situation politique peu connue : elle ramène l'attention publique sur les choses de Bosnie, où l'effort du Gouvernement tend à dissocier la nationalité serbe. A propos du procès de Maramaros Sziget et de Léopol, la feuille officieuse revient sur le procès d'Agram et le procès Friedjung, etc., insistant sur la fâcheuse manie d'espionnage et de procès de haute trahison, qui caractérise plus particulièrement les rapports entre l'Autriche et la Serbie et les rend si difficiles. Ce qui lui valut une sévère réprimande de la *Srpska Zastava,* journal du parti libéral qui reste décidément austrophile, d'ailleurs à peu près seul de son espèce. La croyance demeure générale en Serbie que la fortune militaire du pays est liée à celle de la Russie, qu'il doit s'ébranler à l'appel du grand Empire slave, prêt à profiter de sa victoire ou à périr dans sa défaite.

18.

Note.

Paris, 24 mars 1914.

Le Gouvernement austro-hongrois a invité le groupe français, signataire des accords de Vienne concernant les chemins de fer orientaux, à envoyer ses délégués à Vienne pour y entamer avec les délégués du Gouvernement serbe et ceux de la Compagnie des chemins orientaux les pourparlers relatifs à l'internationalisation du réseau serbe de la Compagnie des Orientaux. A la suite de cette invitation, M. Vitali, Président de la Régie générale, et M. Leblanc de la Société générale se rendent à Vienne. M. Dutasta les suivra très prochainement afin de continuer, s'il y a lieu, à Vienne et à Belgrade, son intervention médiatrice auprès des éléments serbes.

La situation cependant n'apparaît pas très nettement définie. Les Gouvernements austro-hongrois et serbe sont depuis trois semaines en pourparlers pour régler certaines questions de chemins de fer indépendantes de celles des Orientaux et dont la solution a toujours été considérée par le Gouvernement

austro-hongrois comme une condition préalable de son acquiescement à l'internationalisation des Orientaux. Les nouvelles sur la marche de ces négociations sont contradictoires ; tandis que du côté serbe, on prétend que les exigences autrichiennes sont exorbitantes et qu'une entente n'est pas à prévoir, les nouvelles provenant de source autrichienne sont sensiblement plus optimistes, et le fait d'avoir invité les délégués français à venir négocier la question d'internationalisation des Orientaux prouverait qu'à Vienne on considérerait l'accord sur les questions préalables comme assuré. Ce ne sera qu'à Vienne que les délégués français pourront se rendre compte de la situation réelle et des chances d'aboutissement des négociations austro-serbes.

Il convient peut-être, pour toute éventualité, de signaler certaines idées qui ont été confidentiellement mises en avant par des cercles russes. De ce côté, on suit avec attention le mouvement populaire toujours grandissant en Serbie en faveur du rachat pur et simple des Chemins de fer orientaux et on se demande s'il n'y aurait pas lieu, tout en maintenant la formule d'internationalisation comme étant susceptible, en dernier lieu, d'éviter un nouveau conflit, de saisir le moment opportun pour essayer entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie une médiation sur la base suivante :

La Serbie serait amenée à offrir en faveur du commerce et de l'industrie de l'Autriche-Hongrie des garanties et des concessions assez substantielles pour que le Gouvernement austro-hongrois puisse consentir au principe du rachat des Orientaux par le Gouvernement serbe ; ce dernier serait en outre mis en position d'offrir à la Compagnie des Orientaux le rachat immédiat et contre espèces de tous ses droits ainsi que le règlement de toutes ses réclamations provenant de faits de guerre.

On fait état du côté russe, de certains courants qui se sont manifestés dans une partie de la presse autrichienne en faveur d'une solution de cette nature ainsi que d'interpellations qui ont été déposées à Vienne, à la Chambre des Seigneurs et à la Chambre des Députés ; on cite également les avis exprimés à Paris par certains financiers viennois, étrangers d'ailleurs au groupe des chemins de fer orientaux.

Le groupe français, signataire des accords de Vienne, conserve, de ses relations directes avec les personnes dirigeantes du Gouvernement austro-hongrois, l'impression que ce dernier n'est pas disposé, même en échange de concessions importantes de la part de la Serbie, à admettre le rachat des Orientaux par le Gouvernement serbe ; il s'en tient, par conséquent, à la ligne de conduite adoptée par les accords conclus à Vienne en décembre dernier et agréée en principe par le Gouvernement français.

Si cependant les négociations à entamer à Vienne pour l'internationalisation des chemins de fer orientaux devaient rencontrer des difficultés inattendues, soit du fait de l'hostilité des délégués serbes contre cette formule, soit du fait

de certaines exigences que pourraient formuler le Gouvernement austro-hongrois ou la Compagnie des orientaux, les délégués français considéreraient de leur devoir, avant d'admettre une rupture des négociations, d'examiner sérieusement, mais sans, bien entendu, en informer les négociateurs serbes, l'opportunité de faire une tentative de médiation dans le sens indiqué par les suggestions russes dont il a été question.

En effet, une entente sur cette nouvelle base pourrait également être considérée comme un résultat heureux de l'intervention française; celle-ci aurait ainsi abouti à la solution d'un grave conflit austro-serbe et facilité l'aboutissement rapide des travaux de la Commission financière de Paris. En faisant concorder, pour les questions de chemins de fer en Serbie et en Grèce, les points de vue des Gouvernements français, austro-hongrois et russe, les négociateurs français auraient en outre assuré la paisible exécution du programme ultérieur de chemins de fer dans la péninsule balkanique, notamment la construction de la ligne dite Danube-Adriatique d'un si grand intérêt international.

Mais s'il est exact que ce programme subsidiaire, qui devrait être pour ainsi dire tenu en réserve, pourrait également donner pleine satisfaction au Gouvernement français, il n'en est pas moins certain que rien jusqu'ici n'est venu indiquer de la part du Gouvernement austro-hongrois que celui-ci accepterait une pareille solution; le voyage des délégués français ne peut par conséquent, sauf modification de la situation actuelle, avoir d'autre objectif que la négociation des détails de la formule d'internationalisation agréée en principe par tous les Gouvernements intéressés.

19.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Londres, 24 mars 1914, 18 h. 14.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 154[1].

Le Ministre de Grèce n'a pas fait jusqu'ici au Foreign Office de communication analogue à celle qui est résumée dans votre télégramme précité. J'en ai donné connaissance aujourd'hui à Sir A. Nicolson, qui m'a dit que les pourparlers relatifs à la réponse à faire à la Grèce en sont toujours au même point. L'Ambassadeur d'Italie n'a pas encore fait connaître les vues de son Gouvernement.

[1] Du 23 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 16.

20.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 128, 129. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 24 mars 1914, 21 h. 12, 21 h. 10.
(*Reçu :* 22 h. 30, 22 h. 25.)

Le comte Witte poursuit sa campagne en faveur d'une alliance russo-franco-allemande. Il y serait incité par l'Empereur Guillaume qui lui aurait récemment adressé une lettre personnelle en lui rappelant un entretien qu'ils ont eu ensemble sur le même sujet au mois de septembre 1905 (voir dépêche de cette ambassade du 5 octobre 1905). — Je sais d'autre part que l'Empereur Guillaume a essayé d'amener le Secrétaire d'État, général Soukhomlinoff, à ses vues au cours de l'année 1912. D'après l'interview anonyme publiée ce matin par le *Novoïé Vrémia*, le comte Witte insiste sur la nécessité pour la Russie « d'avoir désormais les mains libres ».

D'après quelques indices que je n'ai pas le droit de [définir] il semble que l'Empereur Guillaume ait fait parler de la question à l'Empereur de Russie lui-même par l'officier allemand attaché à la personne du Tsar. L'Empereur Guillaume aurait fait valoir que la succession d'Autriche ne saurait tarder à s'ouvrir et qu'il dépend de l'Empereur de Russie d'assurer tout à la fois l'agrandissement de la Russie et le maintien de la paix générale. Cette perspective aurait été accueillie avec faveur dans l'entourage intime du Tsar.

21.

Le Général Lyautey, Résident général de France à Rabat,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 541 G (suite)[1]. *Rabat, 24 mars 1914, 23 h. 40.*
(*Reçu :* le 25, à 2 h. 45.)

3° Pour la représentation du Sultan à l'assemblée municipale j'ai montré qu'elle était indispensable non pas pour chercher par là un moyen détourné

[1] Voir ci-dessus, à la date du 23 mars, le numéro 15.

d'augmenter notre influence dans l'assemblée mais pour sauvegarder le principe de la souveraineté du Sultan. C'est sur cette base que l'Ambassadeur d'Angleterre a notifié que le Khalifa pourrait avoir un délégué à l'assemblée municipale, ce délégué ne votant pas pour ne pas augmenter le nombre de voix à notre actif, pour compensation ayant la présidence de l'assemblée municipale pour justifier sa présence. Je ne me suis pas prononcé sur cette suggestion me bornant à dire que je me rallierais au nom du Sultan à toute formule qui assurerait sa représentation dans l'assemblée municipale ;

4° Pour la nomination du cadi et du nadir j'ai dit que, comprenant trop la nécessité d'en finir, je m'efforcerais d'amener le Sultan à l'acceptation de toute formule de conciliation qui, tout en ne lui imposant pas la carte forcée comme dans le projet primitif, permettrait l'intervention du corps indigène élu à laquelle l'Espagne et l'Angleterre paraissent attacher un prix capital. Ainsi qu'il a été envisagé, une liste des candidats pourrait être arrêtée par une commission composée des élus musulmans à l'assemblée municipale et présidée par le Khalifa, et le Sultan choisirait dans cette liste. Dans ces conditions, sa faculté de choisir reste sauvegardée et il ne s'agit plus d'un simple [enregistrement].

5° Bref, j'ai tenu à donner la conviction que, pourvu que les principes que j'ai été chargé de défendre fussent sauvegardés, je ne chercherais jamais à couper des cheveux en quatre et que je m'efforcerais loyalement à faire accepter par le Sultan les formules transactionnelles qui lui paraîtront cette fois d'autant plus acceptables qu'elles auront été débattues d'accord avec moi qui suis représentant qualifié investi de sa confiance ;

6° Convaincu comme vous de la nécessité d'en finir, je me permets de suggérer à Votre Excellence d'envoyer, si M. Geoffray le désirait, M. Martin à Madrid pour y servir de conseiller technique à M. Geoffray pour la solution définitive. Il est le plus au courant des questions tangéroises, ce qui donnerait satisfaction à la colonie française de Tanger, et pourrait au préalable venir s'entendre une dernière fois avec moi à Rabat sur les points qui intéressent le Sultan et le protectorat.

22.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 64. *Valona, 24 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 7 avril.)

J'apprends de source autorisée que le Gouvernement albanais a désapprouvé les concessions promises aux Épirotes par le lieutenant-colonel Thompson[1] auquel on reproche non seulement d'avoir outrepassé les pouvoirs à lui conférés par le Prince mais aussi de n'avoir eu en vue, dans ses négociations, que de s'assurer le poste définitif de statthalter de l'Épire. La séance au cours de laquelle le Cabinet a pris cette décision a été des plus orageuses. Très emporté par tempérament, énervé par l'attitude hostile de quelques Ministres, l'officier hollandais n'a pas su garder son sang-froid; il s'est livré à une de ces scènes dont il a gratifié la Commission de contrôle toutes les fois que nos vues ne concordaient pas avec les siennes[2]. Il a fallu l'intervention de Turkhan Pacha pour ramener le calme, mais le lieutenant-colonel Thompson songe à donner sa démission et à rentrer définitivement en Hollande à moins que le Prince ne trouve un terrain de conciliation, solution que son inexpérience rend des moins problables*.

Cette question de l'Épire cause de graves inquiétudes au Gouvernement albanais. Alors qu'Essad Pacha et ses amis se déclarent partisans d'une action militaire et proposent à cet effet l'enrôlement de 30.000 volontaires, Turkhan Pacha et les Ministres modérés voudraient reprendre les négociations sur de nouvelles bases que les concessions du commissaire extraordinaire rendent difficiles à trouver. Le Président du Conseil a fait part de ces embarras à mon collègue russe qui se trouvait avant-hier à Durazzo et, comme M. Petraieff lui faisait remarquer que les difficultés actuelles étaient le résultat de la hâte avec laquelle le Prince avait substitué le colonel Thompson à la Commission de contrôle, Turkhan Pacha eut un geste de découragement plus éloquent que tout ce qu'il aurait pu dire.

Dans ces conditions et dans l'intérêt de l'Albanie une intervention des Puis-

[1] Voir ci-dessus, à la date du 17 mars, le télégramme reproduit sous le numéro 1.

[2] M. Nadolny rend compte de l'incident dans un rapport du 26 mars (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14430).

* Annotation du Ministre : *C'est ce qui explique que le Prince vienne de faire appeler la Commission.*

sances s'impose et, à mon avis, elle peut se manifester de deux façons : la première serait de rendre à la Commission de contrôle la mission de négocier avec un délégué du Gouvernement d'Athènes et la seconde consisterait en une occupation internationale par l'envoi en Épire des troupes actuellement stationnées à Scutari, mais cette dernière serait subordonnée aux résultats de la première. Placé en présence d'une action internationale, le Gouvernement de M. Zographos se montrerait, je crois, d'autant plus conciliant que nous avons, dans le statut organique, adopté, en ce qui concerne les écoles, les cultes et l'administration, des dispositions qui ne s'écartent pas beaucoup de ce que demandent les Épirotes. Par le fait même qu'il est un instrument international, le statut présente des garanties plus que suffisantes.

Une action s'impose. Chaque jour de retard complique la situation. N'oublions pas que l'absence à Durazzo de Ministres de la Triple Entente laisse le champ libre aux intrigues austro-italiennes que l'on dit des plus actives et il est à craindre qu'elles ne cherchent à tirer profit des embarras réels qui entravent les débuts d'un État dont l'unique préoccupation devrait être de s'organiser et d'assurer la marche régulière des affaires intérieures.

23.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1914, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 6 h. 15.)

Suite du numéro précédent[1].

Hier j'ai interrogé le Ministre des Affaires étrangères sur la portée qu'il convient d'attribuer à la campagne engagée par le comte Witte. M. Sazonoff, qui m'a paru soucieux, s'est appliqué à me prouver qu'aucun changement n'est à prévoir dans la politique extérieure de l'Empire. Il est convenu avec moi que les insinuations de l'Empereur d'Allemagne ne sont qu'un artifice pour disloquer l'alliance française et rendre impossible une [alliance] anglo-russe. Aussi m'a-t-il exprimé de nouveau avec une particulière insistance son désir d'amener le Gouvernement britannique à un engagement positif en vue du maintien de la paix générale. Mon collègue d'Angleterre m'a confié qu'il a écrit plusieurs fois dans ce sens à Sir E. Grey qui ne lui a pas encore répondu.

(1) Voir ci-dessus, numéro 20.

24.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin.

T. nos 156, 139. Très confidentiel. *Paris, 25 mars 1914, 13 h.*

M. Paléologue me signale la campagne du comte Witte en faveur d'une alliance russo-franco-allemande[1] : M. Witte serait poussé par l'Empereur Guillaume, qui lui aurait adressé une lettre personnelle, agirait dans le même sens sur le général Soukhomlinoff et aurait fait valoir au Tsar qu'il dépendait de lui d'assurer l'agrandissement de la Russie et le maintien de la paix à l'occasion de l'ouverture prochaine de la succession d'Autriche. M. Sazonoff, questionné par notre Ambassadeur, a répondu qu'aucun changement n'est à prévoir dans la politique extérieure de la Russie, mais que les insinuations allemandes visent à disloquer l'alliance française et à empêcher l'alliance russo-anglaise que le Gouvernement russe désirerait vivement réaliser, sans avoir encore obtenu de Sir Edward Grey d'indication sur ses vues à cet égard.

25.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1914, 20 h. 04.*
(*Reçu* : 20 h. 45.)

Suite à mon télégramme 130 [2].

Un communiqué officiel du Gouvernement russe reproduit par tous les journaux du matin affirme que les déclarations visant un nouveau groupement des Puissances en vue d'un partage de l'Autriche ne répondent point à la réalité et qu'il n'en a été aucunement question dans les cercles gouvernementaux.

Il ajoute que les informations données à ce sujet au correspondant du *Temps* par le ministère des Affaires étrangères proviennent de la source la plus autorisée [3].

(1) Voir le télégramme de Pétersbourg, en date du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 20.

(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 23.

(3) Voir le numéro du *Temps* du 21 mars 1914.

26.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Secret. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1914, 21 h. 2.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

On m'a rapporté hier très confidentiellement que le plénipotentiaire allemand attaché à la personne du Tsar [1] négocierait une rencontre des deux Empereurs dans les eaux finlandaises pour les derniers jours du mois de mai.

M. Sazonoff étant absent de Pétersbourg, je viens d'interroger son adjoint. M. Nératoff m'a répondu qu'il ignorait ce projet de rencontre, mais qu'il ne peut le [démentir]; « car ce sont là, m'a-t-il dit, affaires de Cour ». Il admet d'ailleurs que l'Empereur d'Allemagne veuille rendre bientôt à l'Empereur de Russie la visite qu'il a reçue de celui-ci, en mai 1913, à l'occasion du mariage de sa fille.

J'ai représenté à M. Nératoff que, si mon renseignement est exact, certaines précautions s'imposeront au Gouvernement russe afin que l'opinion publique ne puisse attribuer à l'entrevue des deux Souverains une signification politique que le voyage [prochain] de M. le Président de la République ne permet pas d'accepter.

27.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 148. Très confidentiel. *Londres, 25 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mars; Dir. pol., 15 avril.)

Au cours de ma dépêche n° 144 [2], en date du 19 de ce mois, j'ai signalé à Votre Excellence les doutes élevées au sujet de l'attitude que tiendrait l'armée si elle se trouvait mise dans le cas d'avoir à marcher contre la population de

(1) Le général de Chelius, qui venait de remplacer le général comte de Dohna.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche, où M. P. Cambon indiquait que le Cabinet Asquith se maintenait sur le terrain où il s'était placé le 11 mars (voir dans le tome IX, 3e série, la dépêche reproduite sous le numéro 436). L'Ambassadeur ajoutait que la situation en Irlande était parvenue « à un tel degré de tension » qu'elle ne semblait pas pouvoir « s'y maintenir longtemps ».

l'Ulster. Je ne m'attendais pas à ce que ces doutes fussent si promptement ni si complètement justifiés ou, pour mieux dire, dépassés. L'éventualité d'un conflit armé, qui, il y a moins de huit jours, était à craindre, se trouve en effet écartée pour le moment. Mais ce résultat, au moins provisoire, n'a été obtenu qu'au prix d'une crise militaire dont l'intérêt a relégué momentanément au second plan celui de la question principale, c'est-à-dire l'application du Home Rule à l'Ulster. Une haute personnalité anglaise me disait lundi dernier : « On pouvait se demander avant-hier si des coups de fusil ne seraient pas tirés en Ulster. Cette hypothèse est désormais à rejeter. On ne se battra pas faute de combattants. La soumission de l'Ulster par voie de coercition est rendue impossible par le refus de l'armée de s'y prêter. La question de l'Ulster ne se pose plus de la même façon, depuis que s'est posée la question de l'armée. » Ces paroles présentent un raccourci très exact des incidents qui se sont succédé depuis le moment où j'adressais à Votre Excellence mon dernier compte rendu de la situation.

De retour à Belfast, après son brusque départ de la Chambre des Communes, Sir Edward Carson — Edouard VIII comme l'appellent certains journaux — avait publié un appel à ses partisans les incitant au calme, espèce d'ordre du jour commandant à ses troupes d'attendre son signal. De son côté M. Redmond, chef des Irlandais nationalistes, leur avait déconseillé, par lettre publique, de se livrer à aucune manifestation extérieure et notamment de donner suite à un projet de « marche » ou de procession dans les rues de Belfast. Contenus par leurs chefs respectifs, les deux partis demeuraient donc sur l'expectative, laissant au Gouvernement l'initiative des mesures qu'il jugerait convenable d'adopter.

Bien que le Home Rule ne fût pas encore définitivement voté et que, par conséquent, la question de son application ne se posât pas immédiatement, le Gouvernement, sans prendre encore de mesure positive contre l'organisation insurrectionnelle de l'Ulster, crut toutefois le moment venu de se préparer à briser cette organisation. Pendant les journées de vendredi et de samedi derniers eurent lieu, à Londres, une série de conciliabules au War Office et à l'Amirauté entre le Premier Ministre, le Ministre de la Guerre, le Premier Lord de l'Amirauté, le chef de l'État-major général, Sir John French, et diverses autres autorités militaires. En même temps le vieux maréchal Lord Roberts, dont on connaît le prestige et la popularité parmi les officiers et les soldats, était mandé au War Office, puis reçu en audience par le Roi, qui avait, de son côté, conféré avec plusieurs de ses Ministres. Noté heure par heure dans la presse, chacun de ces conciliabules, chacune de ces audiences et de ces entrevues est une preuve de ce fait que le Gouvernement a envisagé alors la prochaine éventualité de mesures militaires.

Quelles que fussent la nature et l'étendue de ces mesures, elles exigeaient

le concours de l'armée et posaient la question de son intervention dans le conflit latent entre l'Ulster et le Gouvernement. Ce dernier n'était pas sans savoir que beaucoup d'officiers éprouveraient une grande répugnance à accomplir la tâche attendue d'eux[1]. Mais sans doute croyait-il possible de leur forcer la main en les mettant, pour ainsi dire, au pied du mur.

Ayant réuni les principaux officiers de son corps d'armée, le général Paget, commandant en chef en Irlande, leur a, en effet, posé une espèce d'ultimatum : ou bien se déclarer prêt à participer à des opérations actives contre l'Ulster, ou bien démissionner et être privé de pension. Séance tenante, le général Gough et trois colonels optèrent pour la seconde alternative et remisent leur démission. Leur exemple fut aussitôt suivi par un nombre considérable d'officiers des troupes cantonnées au camp de Curragh. Les journaux parus à Londres le dimanche matin annonçaient plus de cent démissions d'officiers de tous grades et de toutes armes. Certains régiments, notamment ceux de la brigade des lanciers, se trouvaient pratiquement sans commandement, ni cadres; la cavalerie était donc paralysée ou peu s'en faut; moins atteintes l'infanterie et l'artillerie étaient néanmoins désorganisées elles aussi. D'après quelques informations de presse, les soldats eux-mêmes se seraient dans divers corps de troupes solidarisés avec leurs officiers.

Telles sont les nouvelles qui furent rendues publiques dimanche matin. Elles auraient déjà suffi à faire réfléchir le Gouvernement. Mais il est certain qu'il en a reçu d'autres dont le public n'a eu connaissance qu'ensuite et d'où il résultait que les démissions allaient se multiplier, si le Cabinet persistait dans son attitude. J'ai appris en effet depuis lors, de source confidentielle, mais sûre, qu'une véritable avalanche de démissions se serait produite dans ce cas non seulement en Irlande, mais par toute l'Angleterre. La majorité des officiers de la Garde, en garnison à Londres, notamment des *Irish Guards* dont le maréchal Roberts est colonel honoraire, était prête à démissionner. Il en était de même des officiers du War Office (ministère de la Guerre) où il ne serait, m'assure-t-on, resté personne. C'eût été une complète désorganisation de l'armée anglaise, du sommet à la base.

Mis en présence de cette éventualité, que les informations reçues par lui dimanche ont dû lui faire prévoir, le Gouvernement n'avait qu'un moyen de l'écarter; faire machine arrière. Il s'est donc résigné à cette reculade et l'a exécutée dès lundi.

Lundi matin, en effet, paraissait dans le *Times* un communiqué du Premier Ministre, où, sous des phrases embarrassées, se lisait l'annonce de la capitulation du Gouvernement. Les incidents militaires du Curragh et les démissions

[1] Dès le 8 janvier, l'Attaché militaire de France avait signalé au ministre de la guerre, M. Noulens, l'état d'esprit qui régnait dans les milieux d'officiers «en très grande majorité protestants et unionistes».

d'officiers étaient mis sur le compte d'un malentendu. Le malentendu dissipé, les démissions allaient être retirées. Dans la matinée du même jour, en effet, les plus élevés en grade des officiers démissionnaires, le général Gough et trois colonels, mandés à Londres, étaient convoqués au War Office et recevaient du chef d'État-major général l'assurance écrite que l'armée ne serait en aucun cas employée à une autre tâche que le maintien de l'ordre. Elle ne serait pas appelée à exécuter des opérations actives contre la population de l'Ulster. En échange de ses assurances écrites, qui sont aujourd'hui qualifiées dans la presse de « traité Gough », les officiers démissionnaires reprendraient leur place dans le rang. Munis de ce document, le général Gough et les trois colonels regagnèrent lundi leurs corps de troupes et, les démissions remises étant considérées comme non avenues, la réintégration des officiers s'opérait *ipso facto*.

Tandis que s'accomplissait ce replâtrage, les journaux publiaient le texte d'un discours que M. Lloyd George avait prononcé l'avant-veille, en province. Parlant avant que le Cabinet en eût été réduit à cette reculade, le Chancelier de l'Échiquier avait dénoncé, avec sa violence habituelle de langage, l'audace des adversaires du Gouvernement. Il avait montré le principe même du Gouvernement démocratique mis en question et signalé l'embarras où se trouverait dans l'avenir un Gouvernement conservateur aux prises avec un mouvement ouvrier, alors que le parti unioniste avait lui-même fomenté une insurrection dans l'Ulster. Mais, à l'heure où elles parurent, ces attaques contre l'opposition n'avaient plus qu'un intérêt théorique. Dans la pratique, l'opposition avait, grâce à l'armée, eu le dernier mot et la mauvaise humeur de M. Lloyd George n'y pouvait plus rien changer.

Deux séances, très importantes, qui ont eu lieu simultanément aux Communes et aux Lords lundi après-midi, ont confirmé et accentué la concession ou, pour mieux dire, la capitulation que le communiqué du matin avait annoncé de la part du Gouvernement. Je dois me borner ici à tirer les conclusions très abrégées des longs discours qui ont été prononcés dans les deux assemblées, notamment par MM. Asquith, Seely, Bonar Law et Balfour aux Communes, par Lord Morley et Lord Lansdowne aux Lords.

L'opposition s'est attachée à prouver que le Gouvernement avait, bel et bien, pris ses dispositions pour réduire l'Ulster par la force au moyen de l'armée et même de la marine. Elle a révélé l'ultimatum que le général Paget avait posé à ses officiers et affirmé que cet ultimatum avait été formulé en vertu d'instructions expresses du Gouvernement. Elle a déclaré que ces instructions s'appliquaient à l'éventualité d'opérations actives, c'est-à-dire d'opérations de guerre dans l'Ulster. Le Gouvernement s'est défendu en rejetant sur le général Paget la responsabilité de ce qu'il a appelé un malentendu. Il a, en somme, chicané sur les mots en prétendant qu'il n'avait jamais songé à demander à l'armée plus que de maintenir l'ordre et que le commandant en chef des troupes en

Irlande s'était mépris sur ses intentions, s'il avait posé à ses officiers l'ultimatum dénoncé par les orateurs de l'opposition. Finalement, le colonel Seely, Ministre de la Guerre, a dû promettre de verser aux débats les pièces même de sa correspondance avec le général Paget. Il doit s'acquitter de cette communication cet après-midi aux Communes; quelques-uns des documents en question ont déjà paru dans les journaux d'aujourd'hui, notamment le texte du « traité Gough ».

Il est très difficile de dégager une certitude de ces argumentations contradictoires. Ce qu'on peut affirmer, c'est que, dans ces derniers temps, l'influence des éléments les plus avancés ou les plus excités du Cabinet, de MM. Lloyd George et Winston Churchill, l'a emporté sur celle des éléments les plus modérés et les plus temporisateurs, tels que M. Asquith et Sir E. Grey. Sous la pression des premiers, le ministère a envisagé l'emploi, sinon de la force, au moins de l'intimidation, pour venir à bout de l'organisation insurrectionnelle de l'Ulster. L'armée devant être l'instrument de cette intimidation, le Gouvernement a incontestablement décidé de mettre le marché à la main aux officiers. Que la faute en incombe à lui ou au général Paget, cette mesure a été exécutée maladroitement, sous une forme qui donnait le choix aux officiers entre la soumission ou la retraite sans pension. Placés dans l'alternative ou de s'engager à obéir dans tous les cas ou de se retirer, les officiers n'ont pas voulu avoir l'air d'accepter par intérêt un devoir pénible, de sacrifier leur conscience à leur intérêt et ils ont profité en masse de la faculté qui leur était laissée de démissionner.

Au point de vue de la discipline stricte, les officiers sont donc irréprochables, n'ayant pas refusé d'obéir à un ordre. Il n'en est pas moins vrai que, par ce refus anticipé de porter les armes contre l'Ulster, ils ont, momentanément au moins, acculé le Gouvernement à une reculade et rendu impossible la coercition des orangistes. Le Gouvernement a voulu jeter l'épée dans la balance; l'armée l'a remise au foureau. On ne peut qualifier cet acte de *pronunciamiento;* ce n'en est pas moins un acte grave, qui ouvre, dans la vie parlementaire de l'Angleterre et dans l'armée même, une crise sérieuse.

La situation en est, temporairement, éclaircie, puisque l'éventualité d'une lutte armée dans l'Ulster est écartée. Mais cette détente ne peut être que momentanée, car la question principale, celle du Home Rule et de son application à l'Ulster, reste posée et l'on en aperçoit d'autant moins la solution qu'elle ne peut plus être cherchée dans les moyens de conciliation.

28.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 157. *Paris, 26 mars 1914, 12 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme 70[1].

M. Jules Cambon me fait connaître[2] que le Ministre de Grèce a été avisé par l'Office impérial que l'Allemagne adoptait pour la réponse à la note grecque le point de vue de l'Autriche et l'Italie, Puissances que la question regardait particulièrement, et avait donné déjà à Londres cette indication.

Le Gouvernement grec insiste d'autre part sur la situation difficile où le place le retard de la réponse des Puissances.

N'estimez-vous pas qu'il y a des inconvénients sérieux à attendre plus longtemps avant de prendre position dans la question en marquant le refus de la Triple Alliance à répondre sur la question des îles et cherchant à déjouer la tactique qui consiste à obtenir de la Grèce l'évacuation de l'Épire sans lui donner aucune garantie pour la possession des îles. L'initiative prise par l'Angleterre de qui émane la proposition primitive me paraît engager Sir Ed. Grey à formuler l'avis de la Triple Entente et à proposer à son tour une formule de réponse à la Grèce susceptible de réaliser l'accord des Puissances.

29.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 61. *Vienne, 26 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Dans un entretien que j'avais aujourd'hui avec lui, l'Ambassadeur de Turquie a repris en y donnant des développements nouveaux, la question de la répartition des îles.

(1) Télégramme par lequel M. Paul Cambon répondait au télégramme à Londres n° 154, ci-dessus reproduit sous le numéro 16. M. Paul Cambon disait que le Gouvernement britannique n'avait pas encore reçu de communication analogue à celle que résumait le télégramme 154. «Les pourparlers relatifs à la réponse à faire à la Grèce, ajoutait M. Paul Cambon, en sont toujours au même point. L'Ambassadeur d'Italie n'a pas encore fait connaître les vues de son Gouvernement.»

(2) Par un télégramme du 24 mars dont le présent télégramme reproduit l'essentiel.

Ses informations sur les ambitions italiennes en Asie-Mineure coïncident exactement avec celles de notre Consul à Rhodes, que Votre Excellence a eu l'obligeance de me communiquer par sa dépêche n° 112 du 23 février dernier [1]. Il ne doute pas que l'Italie ne cherche à se tailler une sphère d'influence dans l'hinterland d'Adalia où il s'attend même à ce que ses établissements et ses entreprises prennent rapidement une grande extension.

Afin de pouvoir s'adonner à cette œuvre de pénétration pacifique sans éveiller trop de susceptibilités, le Cabinet de Rome, conformément aux engagements qu'il a pris, ne fera pas de difficulté d'après les suppositions de Hilmi Pacha pour restituer le Dodécanèse à la Turquie. Mais n'importe quel incident qui portera préjudice à ses intérêts ou à ses nationaux sur le continent asiatique deviendra bientôt un prétexte à réclamer une indemnité; faute d'en pouvoir obtenir le montant du Trésor ottoman, le Gouvernement italien exigera comme dédommagement une ou plusieurs des îles qu'il convoite et qui serviront de base à son action en Asie Mineure. C'est ainsi qu'il compte venir à bout du programme dont M. Laffon, de son côté, indiquait les grandes lignes.

«Pour y faire obstacle, continuait l'Ambassadeur, il faudrait que le Dodécanèse, au lieu d'être remis à l'Empire ottoman qui ne saura pas le défendre, fût une possession hellénique. C'est une condition indispensable pour déjouer les intrigues italiennes : la Triple Entente, notamment la France et l'Angleterre, auraient dû s'en aviser et, maintenant encore, pourraient réparer l'erreur commise, si elles favorisaient l'échange auquel la Turquie espère que finira par se prêter la Grèce.»

«Chio et Mytilène renferment ensemble 190.000 habitants; il y en a 300.000 dans le Dodécanèse. Le Gouvernement hellénique, à ce point de vue, aurait donc avantage à accepter la combinaison. Il y gagnerait aussi une sécurité dont il ne jouira pas s'il doit toujours se prémunir d'un coup de main des Turcs sur les deux îles à récupérer au profit du domaine ottoman. Et la Grèce aussi bien que la Turquie, durant cette période d'expectative, s'épuiseront en armements disproportionnés à leurs ressources.»

Comme on ne saurait demander aux Puissances de revenir sur les décisions arrêtées à Londres en commun, Hilmi Pacha se borne à exprimer le vœu que le Gouvernement d'Athènes soit discrètement encouragé à envisager les avantages d'un échange. C'est à ce prix seulement, affirme-t-il, que pourra être obtenu un apaisement définitif.

Tant que la Turquie sera guidée par l'ambition de reconquérir Mytilène et Chio, elle guettera toutes les occasions qui naîtront à coup sûr de troubles dans les Balkans et aggravera les conflits en y jetant ses troupes. Satisfaite au

[1] Dépêche transmettant à Vienne le rapport de M. Laffon, en date du 3 février, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 213.

contraire d'être rentrée en possession des deux îles, elle s'unirait volontiers à la Roumanie pour garantir le maintien des stipulations de Bucarest.

Tel est brièvement résumé l'exposé que mon collègue m'a fait de vues qui d'ailleurs sont peut-être plus les siennes que celles de son Gouvernement. « Je suis tellement pénétré du danger qui nous menace, ajoutait-il, que, si l'on offrait à mon pays, après lui avoir rendu Chio et Mytilène, d'y ajouter une des douze autres îles, fût-ce même Rhodes, je lui déconseillerais d'accepter. Ce serait, suivant moi, une proie réservée tôt ou tard à la cupidité de l'Italie. »

30.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Berlin, 26 mars 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 avril.)

J'ai déjà entretenu le Sous-Secrétaire d'État du projet de notes que nous devons échanger au sujet de l'accord sur les chemins de fer en Asie-Mineure, paraphé le 15 février dernier. La discussion du budget des Affaires étrangères à la Commission du Reichstag occupe en ce moment M. Zimmermann et nous laisse un peu de temps. Je profite de cette circonstance pour soumettre à Votre Excellence quelques observations sur le texte du projet de note qui a fait l'objet de sa dépêche du 14 de ce mois[1].

Auparavant, Votre Excellence me pardonnera de faire une remarque. Lorsque j'ai soumis au Département l'idée que les deux Gouvernements s'engageraient à ne pas encourager en dehors de la zone d'influence qui leur était reconnue les initiatives économiques de leurs ressortissants, tout au moins en matière de chemins de fer, de ports ou de recherches de concession, mon objectif était de donner une formule aux intentions manifestées par votre prédécesseur. Ces intentions avaient été définies dans les diverses conférences qui avaient eu lieu avant l'ouverture des négociations : elles avaient été notamment exprimées dans le paragraphe final et confidentiel du télégramme du Département n° 967[2]. Le télégramme 978[3] indiquait également que le Directeur politique avait insisté dans le même sens général auprès de M. de Schoen. Enfin les instructions qui m'avaient été adressées le 7 novembre marquaient l'ensemble des questions que le Gouvernement de la République

[1] Reproduite, dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 456. — [2] Reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 434. — [3] Reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 447.

envisageait. Or, d'après la dépêche du 14 de ce mois, les précisions qui cherchaient à répondre aux vues exprimées dans les documents que je viens de rappeler ont paru à Votre Excellence de nature à gêner nos intérêts plutôt qu'à les servir. Par suite, le projet de note qui accompagnait cette dépêche est restreint aux chemins de fer.

J'ai lieu d'espérer que ce nouvel ordre d'idées ne sera pas repoussé par l'Office impérial. Le Département constate les résultats heureux pour les Allemands des efforts qu'ils ont poursuivis depuis une vingtaine d'années en Asie-Mineure. Ils continueront dans cette voie. Il faut donc reconnaître que, si l'influence morale que nous possédions en Turquie, bien avant que notre activité en matière de chemins de fer se fût déployée, reste entière, des concurrences envahissantes se sont fait jour à côté d'elle. Il ne faut pas se dissimuler d'autre part que notre politique intérieure ne facilite pas l'exercice des droits de protection religieuse et le recrutement des missions qui ont été les instruments les plus puissants du développement de notre influence morale en Orient. C'est pourquoi il avait paru légitime de chercher par un acte précis à nous défendre contre les efforts persévérants de nos rivaux sur le terrain traditionnel de notre influence.

Mais cette remarque faite sur la genèse de la négociation, une étude plus complète de la question ayant amené Votre Excellence à adopter un autre point de vue, je n'ai plus, dans la note que je dois échanger avec M. Zimmermann, qu'à m'inspirer du projet joint à la dépêche n° 299 [1]. C'est sur la rédaction de cette note que je prends la liberté de soumettre à Votre Excellence les quelques observations qui suivent.

I

Au deuxième paragraphe, le projet de note porte que toute modification essentielle devra recevoir l'approbation du Gouvernement. — Pourquoi *essentielle ?* L'histoire des chemins de fer en Asie Mineure est celle des faiblesses successives de nos compagnies. Qui donc déterminera quelles conditions dans l'accord sont essentielles et quelles ne le sont pas? Des concessions considérées en elles-mêmes comme secondaires, ne pourront-elles pas finalement amener un état de choses qui rendra nécessaire des modifications essentielles ? Je serais donc d'avis par prudence de supprimer le mot « essentiel ». L'accord ne vise pas les nécessités pratiques de l'exploitation sur lesquelles les Compagnies doivent s'entendre et il est bon de réserver au Gouvernement une arme au regard des Compagnies.

[1] C'est la dépêche du 14 mars déjà visée ci-dessus.

II

Dans le troisième paragraphe, il est dit que le principal effet de cet accord doit être la constitution de réseaux homogènes. Du moment que la note ne vise que les chemins de fer il vaudrait mieux dire à mon sentiment : «le principal objet de cet accord est... ».

A ce sujet, je ne vois pas pourquoi nous ne parlons pas des ports. Il y a dans la région du Nord de l'Asie Mineure, où nous construirons la ligne Samsoun-Sivas, deux ports, Samsoun et Trébizonde, qui ont été, si je ne me trompe, concédés à des Compagnies anglaises. Si ces Compagnies viennent à céder leurs concessions ne serait-il pas bon d'écarter *a priori* toute possibilité de compétition allemande ? La mention des ports ne modifie en rien le caractère des notes telles que Votre Excellence l'a défini, mais il nous donne une garantie de plus.

III.

J'avais proposé de dire dans les notes à échanger entre les deux Gouvernements que, si le Gouvernement ottoman renonçait à l'exploitation directe des lignes construites ou rachetées par lui, l'exploitation ou la direction de ces lignes reviendrait au groupe qualifié par la détermination des réseaux de chemins de fer.

Cette formule visait en fait le chemin de fer du Hedjaz qui est aujourd'hui dirigé par un Allemand.

Il m'est revenu, il est vrai, que Djavid Bey nous aurait promis le contrôle de cette ligne, au sens anglais du mot, mais cette promesse n'engage que le Gouvernement turc, si elle l'engage, car l'expérience prouve que ce Gouvernement concède volontiers le même avantage à deux concurrents opposés; c'est ainsi qu'il en a antérieurement usé avec les Allemands et les Français dans la Syrie du Nord.

Il est également vrai que les négociateurs allemands ont renoncé à intervenir dans les chemins de fer situés au Sud de la ligne Tripoli-Alep-El Deïr, mais ils n'ont pris jusqu'à présent qu'un engagement verbal. Les Compagnies, seules, se trouvent obligées et non les Gouvernements. Il importe d'autant plus d'avoir une garantie du Gouvernement allemand que l'on ne peut pas être absolument sûr de la solidité morale et financière d'une compagnie. Cet engagement tel qu'il existe à l'heure actuelle prêtera facilement à des malentendus. Lorsque leurs auteurs ne seront plus là pour s'en expliquer, nous pourrions voir le Gouvernement allemand insister à Constantinople pour garder la direction du chemin de fer du Hedjaz.

Donc s'il paraît aujourd'hui superflu d'indiquer que cette direction nous

reviendra, il est meilleur de le dire, d'autant plus que dans la pensée du Gouvernement allemand l'esprit de l'accord comporte de la part de chacun des deux Gouvernements un certain désintéressement réciproque. Le Gouvernement français ne l'envisageant pas absolument sous cet aspect, il est nécessaire de se précautionner en ce qui concerne le Hedjaz. Pour l'opinion publique elle-même il est bon que ce bénéfice de l'accord du 15 février apparaisse, puisque, d'après ce qui m'est revenu, il était aux yeux de M. le Ministre des Finances un des avantages les plus importants que l'accord donnât à la France.

IV

Enfin j'avais pensé qu'il serait opportun d'indiquer qu'aucune atteinte ne sera portée aux droits déjà constitués au profit des tiers. Les susceptibilités des Puissances sont telles que c'est préparer à notre accord une atmosphère favorable dans les Chancelleries et dans la presse européenne que de prendre une précaution de pure forme qui écarte toutes les critiques et qui ne compromet rien.

Cette précaution me paraît conforme à nos propres intérêts. Votre Excellence, dans sa lettre du 14 mars, constate que notre influence et notre activité économique ont encore en Asie Mineure la plus grande expansion. Il est donc à propos de les protéger, par une clause englobant les droits des tiers sans distinction, contre la jalousie des Allemands dans les régions que ceux-ci considéreront comme leur étant plutôt réservées. La clause du respect des droits des tiers me paraît donc conforme à l'esprit qui a inspiré la dépêche du Département en date du 14 mars.

Telles sont les quatre observations que je prends la liberté de soumettre à Votre Excellence. Je lui serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître son sentiment à leur sujet par le télégraphe afin que je puisse reprendre mes conversations avec l'Office impérial avant les vacances de Pâques.

Enfin, pour terminer par une dernière remarque qui n'a pas trait à l'objet même de cette lettre, j'appelle l'attention du Département sur l'opportunité qu'il y aurait à prendre des garanties contre le transfert éventuel des actions de nos chemins de fer turcs à des mains non françaises. C'est une précaution que les Allemands ont prise de leur côté.

31.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. Confidentiel. *Rome, 27 mars 1914, 18 h. 25.*

(*Reçu :* 19 h.)

L'Ambassadeur de Turquie m'a dit que le Gouvernement du Roi continuait à insister auprès de la Porte pour qu'elle accepte des inspecteurs municipaux dans le Dodécanèse après l'évacuation des îles. Il m'a lu les instructions de son Gouvernement qui refuse nettement d'entrer dans cette voie, Naby Bey est d'avis que la Consulta persistera dans ses demandes bien que l'Allemagne et l'Autriche n'aient pas encore répondu à l'invitation qui leur a été faite par le marquis de San Giuliano d'appuyer le point de vue italien.

Quant à l'affaire d'Adalia M. Nogara a rapporté de Londres une convention signée *ad referendum* avec la Compagnie anglaise du chemin de fer d'Aïdin. Naby Bey ne croit pas que cet accord assure de sérieux avantages à l'Italie et qu'on en soit satisfait ici. Il ajoute que l'Italie qui a établi à Adalia une école et un dispensaire semble avoir cessé de faire des efforts pour étendre son influence dans la région.

Je dois noter à ce propos que MM. Nitti et Credaro, membres du Cabinet Giolitti sont [partis] pour Constantinople et qu'on assure qu'ils sont chargés d'une mission. Peut-être ce voyage a-t-il un rapport avec les études pour la mise en valeur de l'hinterland d'Adalia [1].

32.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 253. *Paris, 27 mars 1914.*

La question de l'admission d'un délégué russe à la Dette ottomane n'est pas perdue de vue par le Gouvernement russe qui, malgré les objections que nous avons toujours maintenues contre la solution qui consisterait à donner à cette

[1] La substance de ce télégramme a été transmise le 28 mars, à 14 h. 20, à Londres 159, Pétersbourg 159, Berlin 141, Vienne 112, Constantinople 95.

occasion à l'Allemagne une place prépondérante dans la Dette, au détriment des intérêts français, cherche à obtenir notre assentiment.

Dès le retour de M. Bompard à Constantinople, l'Ambassadeur de Russie est venu entretenir notre représentant de la question, en cherchant à peser sur lui par le refus que les Russes opposeraient à l'augmentation des droits de douane demandée par la Turquie[1], surélévation qui servirait en partie à gager les emprunts prévus pour la construction des chemins de fer français en Asie-Mineure. Vous trouverez, ci-joint, la copie de la dépêche par laquelle notre Ambassadeur à Constantinople rend compte de sa conversation avec M. de Giers et des arguments qu'il a opposés à la thèse russe.

Vous trouverez également ci-joint, la copie de deux dépêches l'une de Londres du 27 février[2] et l'autre de Berlin du 1er mars[3] relatives au même objet.

M. Isvolsky, de son côté, m'a entretenu avec insistance de la même question, à mon audience diplomatique du 25 mars courant. Il m'a laissé entendre, au cours de cet entretien, qu'il appartenait à la France, en raison de l'importance qu'elle attache à l'acceptation de la surtaxe douanière de 4 p. 100 par la Russie et eu égard à l'intérêt porté par le Gouvernement russe à l'admission de son délégué à la Dette, de s'entendre à Berlin pour diminuer les prétentions allemandes et réaliser une combinaison acceptable pour la France. L'Ambassadeur de Russie, en faisant allusion aux négociations franco-allemandes au sujet de l'Asie Mineure, a suggéré que nous pourrions, par une concession sur certains points, obtenir la renonciation du Gouvernement allemand à son désir

(1) M. Bompard écrivait le 19 mars : «il (l'Ambassadeur de Russie) m'a dit que le Gouvernement impérial était bien décidé, d'une part, à ne pas signer avec le Gouvernement ottoman l'accord qui comporte l'assentiment de la Russie au 4 p. 100 des Douanes aussi longtemps que l'admission du délégué russe, qui est la contre-partie de cette concession, ne sera pas assurée et, d'autre part, à laisser à la Porte le soin d'obtenir du Gouvernement allemand son agrément à cette admission». M. Bompard avait fait observer que ce n'était pas à la Porte de demander au Gouvernement allemand une modification au statut de la Dette ottomane qu'elle-même n'acceptait qu'à son corps défendant. L'Ambassadeur de Russie s'était retranché derrière ses instructions, ce qui faisait dire à M. Bompard : «il m'est apparu dans la suite de la conversation que le Cabinet de Pétersbourg avait surtout en vue, par son étrange procédure, de peser sur nous».

(2) M. Paul Cambon disait, dans sa lettre, qu'il avait reparlé au Foreign Office du désir manifesté par la Russie d'avoir un délégué au Conseil de la Dette ottomane. Si disposé qu'il fût à procurer cette satisfaction à la Russie le Gouvernement français «ne jugeait pas possible, pour l'instant tout au moins, d'assurer le succès de la demande». Voir le télégramme circulaire du 10 janvier reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 47 et la lettre particulière de M. Paul Cambon du 24 février (*ibid.* n° 353).

(3) M. de Manneville écrivait à la date du 1er mars que, d'après une correspondance de Constantinople publiée par la *Kölnische Zeitung*, «l'admission d'un délégué russe aurait pour effet de faire renaître la prétention de l'Allemagne à obtenir un second représentant au Conseil de la Dette».

d'obtenir dans la Dette des contre-parties à l'adjonction du délégué russe.

Je n'ai pas suivi M. Isvolsky sur ce terrain et lui ai rappelé que, dans une occasion récente, le Gouvernement russe avait fait un appel pressant à notre appui pour obtenir la limitation à Constantinople des pouvoirs du général allemand de Sanders, dont la situation, projetée, était considérée par la Russie comme une augmentation intolérable et dangereuse de l'action allemande sur la Turquie. Le Gouvernement français, d'accord avec le Gouvernement anglais, s'est associé dans toute la mesure de son pouvoir à l'action russe qui a été, en définitive, efficace.

Dans ces conditions, il paraîtrait peu explicable que le Gouvernement russe n'appréciât pas de la même manière les graves inconvénients de voir l'Allemagne profiter d'une demande de nomination d'un délégué russe à la Dette pour doubler sa représentation dans la Dette, y introduire la Deutsche Bank, y revendiquer une part de la présidence et y prendre une influence tout à fait prédominante au détriment, d'ailleurs, d'intérêts français, auxquels l'opinion et le Gouvernement attachent la plus grande importance et dont il ne leur est pas permis de se désintéresser.

L'Ambassadeur de Russie m'ayant dit alors que vous n'aviez pas entretenu encore de la question M. Sazonoff, auquel il y aurait intérêt à faire connaître directement le point de vue français, je lui ai dit que je vous prierais de le faire dès la première occasion.

Je vous serai obligé, en conséquence, de vous référer à mes dépêches des 16 et 25 février dernier [1], qui vous ont documenté à cet effet et vous permettront de montrer au Ministre russe la complexité et les difficultés d'une question dont la solution immédiate représente pour la Russie des intérêts d'ordre moral qui ne sont pas comparables aux inconvénients qu'elle présente tant au point de vue de la politique générale que des intérêts français.

[1] Se reporter, pour le contenu de la dépêche circulaire du 16 février, à la lettre particulière de M. Paul Cambon, reproduite dans le tome IX 3e série, sous le numéro 353, note. Par sa dépêche du 25 février, M. Doumergue priait M. Paléologue « d'exposer à M. Sazonoff les conditions d'organisation de la Dette ottomane, l'impossibilité pour la France de consentir, sans sacrifier des intérêts essentiels, au doublement de la représentation allemande et à un partage triennal de la présidence ».

33.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 150. *Londres, 27 mars 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par ma dépêche en date d'hier numéro 149[1], je me proposais de voir aujourd'hui Sir Ed. Grey, qui m'avait fixé un rendez-vous. Le Secrétaire d'État, appelé à un Conseil des Ministres, n'a pu me recevoir et a reporté notre rendez-vous à demain.

En prévision de notre entretien, j'avais rédigé un projet de réponse à la note hellénique, projet que je comptais lui remettre, en le priant, s'il l'approuvait, de le remettre aux autres Cabinets. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence, une copie de ce document. A défaut de Sir Edward Grey, j'ai remis mon projet cette après-midi à Sir Arthur Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit, après l'avoir lu, qu'il croyait que Sir Edward Grey l'approuverait, mais qu'il s'attendait à ce que les Puissances de la Triple Alliance élevassent des difficultés* .

ANNEXE.

Projet.

Le soussigné, Ministre de France à Athènes, a été chargé par son Gouvernement de faire au Ministre royal des Affaires étrangères la communication suivante :

Le Gouvernement de la République a apprécié la valeur des assurances que le Gouvernement hellénique a données par sa note en date du 21 février dernier[2], en ce qui concerne l'exécution des décisions collectives des Puissances relativement aux frontières de l'Albanie et à l'attribution des îles de la mer Egée. Il prend acte des engagements contractés par le Gouvernement hellénique de procéder à l'évacuation des territoires occupés par ses troupes et attribués à l'Albanie, de ne seconder ni directement ni indirectement aucune résistance à l'état de choses établi par les Puissances en Albanie méridionale, de restituer à la Turquie les îles d'Imbros, Ténédos et Castellorizo, d'obtenir le vote de la loi nécessaire à la cession de l'île de Sasseno, d'accorder toutes les garanties désirables aux minorités musulmanes des îles qui lui ont été attribuées.

(1) Non reproduite. — * Annotation du Ministre : *La note préparée ne me paraît pas devoir soulever beaucoup d'opposition et, si elle était acceptée et notifiée, elle pourrait détendre un peu la situation.* — (2) Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 340.

En notifiant son acquiescement aux décisions des Puissances, le Gouvernement hellénique a formulé un certain nombre de vœux qui ont, depuis lors, fait l'objet du bienveillant examen des six Gouvernements.

Il a déjà été décidé par la Commission internationale de contrôle de l'Albanie qu'une complète égalité serait assurée aux populations dans toute l'étendue de cet Etat, en ce qui concerne les droits des différentes religions et l'usage de toutes les langues. Le Gouvernement de la République se déclare prêt, comme ceux des autres Puissances, à exercer toute son influence afin que le principe posé par la Commission de contrôle de l'Albanie soit mis en pratique et que des mesures effectives en assurent le bénéfice matériel et moral aux populations albanaises, notamment à celles des territoires qui doivent être évacués par les troupes grecques. Il est disposé à recommander au Gouvernement albanais, de concert avec ceux des autres Puissances, de prendre en considération la suggestion formulée par le Gouvernement grec en ce qui concerne l'enrôlement d'éléments locaux dans la gendarmerie de l'Albanie méridionale.

Le Gouvernement de la République, comme ceux des autres Puissances, se déclare prêt également à exercer toute son influence auprès du Gouvernement turc afin que les populations grecques des îles d'Imbros, Ténédos et Castellorizo reçoivent, sous la souveraineté ottomane, les garanties efficaces nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts religieux et scolaires et que l'île de Castellorizo jouisse du régime spécial qui sera ultérieurement stipulé pour le Dodécanèse.

Le principe de la neutralisation du canal de Corfou ayant été posé par la réunion des Ambassadeurs à Londres, le Gouvernement de la République se déclare prêt également, comme ceux des autres Puissances, à participer à un accord international destiné à en fixer les conditions.

Un arrangement est intervenu entre diverses Puissances et le Gouvernement hellénique sur l'éventualité d'une rectification de la frontière gréco-albanaise, dans la région d'Argyrocastro ; le Gouvernement de la République déclare, comme ceux des autres Puissances, ne pas voir d'inconvénient à ce que ce projet de rectification reçoive effet.

Par contre, le Gouvernement de la République déclare s'en tenir au tracé délimitatif qui a été adopté par les six Gouvernements pour la région de Koritza, sans toutefois s'opposer à ce que, lors de l'établissement définitif de la frontière, il soit examiné si les vœux du Gouvernement hellénique peuvent se concilier avec les directions indiquées dans ce tracé.

En ce qui concerne enfin les îles de la mer Égée, attribuées à la Grèce, le Gouvernement de la République se déclare prêt, comme ceux des autres Puissances, à user de toute son influence auprès de la Sublime Porte pour que le Gouvernement hellénique ne puisse pas être troublé dans la possession de ces îles et que la décision collective de l'Europe, touchant leur neutralisation, soit respectée par le Gouvernement ottoman.

34.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 129. Très confidentiel. *Madrid, 27 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mars; Dir. pol., 7 avril.)

Je ne doute pas que Sir Edward Grey ne tienne grand compte de la démarche que vous avez bien voulu prescrire à notre Ambassadeur à Londres[1] au sujet de la parfaite entente qui doit exister entre les représentants français et anglais à Madrid au cours des négociations du statut de Tanger. Je puis du reste assurer Votre Excellence que la meilleure harmonie existe entre Sir Arthur Hardinge et moi et que je n'ai qu'à me louer de son attitude à mon égard. Ceci dit, il n'en est pas moins vrai que les instructions écrites envoyées officiellement de Londres à mon collègue ne laissaient pas que de mettre en lumière les divergences de vues qui, qu'on le veuille ou non, persistent entre les deux Cabinets. Sir Arthur Hardinge n'a pu les dissimuler dans la communication qu'il a adressée, d'ordre de son Gouvernement, au Ministre d'État ; encore, tenant compte de certaines demandes de ma part, les a-t-il sur certains points mises un peu plus dans l'ombre.

Mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à Votre Excellence dans une communication antérieure, c'est surtout sur le fond même des choses que la diversité des manières de voir existe entre Londres et Paris. La raison en est facile à trouver : elle tient à la divergence foncière des vues sinon des deux Gouvernements, du moins de certaines personnalités. Dans son rapport du 10 février[2], dont je ne saurais trop admirer la netteté, la droiture et la précision et dont je ne puis qu'appuyer de toutes mes forces les conclusions, auxquelles du reste Votre Excellence a bien voulu donner son approbation par sa lettre du 12 du même mois[3], M. Paul Cambon a mis en pleine lumière les raisons capitales de ces désaccords. Sans vouloir entrer trop avant dans le

(1) Le 24 mars, le Département avait chargé M. Dupeyrat, chef du bureau du Maroc, de communiquer à M. de Fleuriau, Chargé d'affaires à Londres, par lettre particulière, des indications relatives à la négociation en cours. M. de Fleuriau devait rappeler à Sir Ed. Grey la nécessité d'un accord complet entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Madrid «sur l'ensemble de l'affaire», car l'attitude de Sir A. Hardinge risquait de prolonger longtemps encore les pourparlers. — M. Geoffray avait été avisé de la démarche prescrite.

(2) Reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 259.

(3) Dépêche adressée à Londres et dont communication a été donnée à M. Geoffray. Elle est reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 280.

détail des choses et sans méconnaître l'esprit de patriotisme qui a poussé, un peu imprudemment peut-être, nos agents à Tanger et derrière eux notre colonie et notre presse locale à créer un état de fait de nature à donner à la France une situation dominante dans la zone internationale, il ne paraît pas douteux qu'on a ainsi provoqué, dans une certaine mesure, les susceptibilités britanniques toujours prêtes à s'éveiller sur la question du détroit de Gibraltar, ce qui veut dire dans l'esprit de tout Anglais qu'aucune Puissance assez forte pour porter ombrage à la Puissance britannique ne saurait s'implanter dans la région.

La liberté du détroit de Gibraltar est, comme vous le savez, une de ces questions qui font partie du « *Credo* » britannique, c'est un article de foi auquel il n'est pas permis de toucher : si le sentiment qui l'inspire semble parfois sommeiller, on peut être assuré qu'au moindre incident il se réveillera plus vif que jamais et qu'il aura au besoin son retentissement jusque sur la politique intérieure du Royaume-Uni.

Nous ne saurions, nous autres Français, avoir aucun doute à ce sujet. Lors des arrangements d'avril 1904, n'est-ce pas l'Angleterre qui stipulait en faveur de l'établissement d'une zone espagnole au Maroc ? avec la plus entière franchise, on ne cherchait pas à ce moment dans les conversations à nous dissimuler la raison d'être de cette insistance. Au cours des négociations qui ont précédé le traité du 27 novembre 1912, cet état d'esprit britannique s'est aussi manifesté de la façon la plus frappante. En toutes circonstances, le Cabinet de Londres s'était montré animé des dispositions les plus bienveillantes à notre endroit ; il cherchait visiblement à amener un accord assez difficile à établir entre la France et l'Espagne qu'il tenait à ménager ; mais, s'il cherchait à trouver des terrains de conciliation, il le faisait en se concertant tout d'abord avec nous. Une seule fois il s'est départi de son attitude, et il l'a fait sans recourir à aucun ménagement : c'est lors de la discussion relative à l'attribution de la totalité du bassin de l'Ouergha que nous réclamions avec insistance[1]. Sir Maurice de Bunsen vint un jour me déclarer sans ambages que, sur ce terrain, son Gouvernement non seulement ne pourrait pas nous suivre, mais qu'il se verrait à son grand regret dans la nécessité de s'élever contre notre demande si nous la maintenions dans des termes aussi vastes que ceux que nous formulions. Il ne m'en dissimula pas la raison : dans l'ignorance où on était de l'étendue géographique du bassin de l'Ouergha, il n'était pas impossible que l'étendue de territoire ainsi qualifiée atteignît à une distance très rapprochée de la mer Méditerranée : or c'était une éventualité que l'Angleterre ne pouvait accepter. — Cette démarche, de la part d'un diplomate aussi sympathique à la

[1] Sur cette discussion, voir les pièces reproduites dans le tome II de la présente série. Le 14 avril 1912, le Gouvernement anglais avait demandé à la France de se contenter du territoire situé sur la rive gauche de l'Ouergha (voir t. II, nos 338, 339).

France que l'était Sir Maurice de Bunsen, m'est toujours restée comme une preuve, si j'avais encore eu besoin de m'en convaincre, de l'immense importance que l'Angleterre attache à ce que nous ne dominions pas sur la côte Nord du Maroc, pas plus à Tanger qu'ailleurs.

Je n'ai pas à défendre l'œuvre de la commission réunie à Madrid au printemps dernier pour poser les bases du futur statut de Tanger. — Si, sur certains points, les décisions auxquelles elle s'est arrêtée m'ont paru quelquefois un peu compliquées, il est juste de reconnaître, et sous ce rapport même justice n'a peut-être pas été rendue par tout le monde à ses travaux, que les intérêts français y étaient fortement sauvegardés et qu'une situation très favorable nous était obtenue, situation assez habilement dissimulée sous des formes parfois un peu étranges, mais qui, précisément par là, avaient permis de les faire accepter.

Le Cabinet britannique les avait faites siennes, non pas qu'il ne sût pas à quoi s'en tenir sur leur portée, mais parce qu'il avait hâte d'en finir, qu'il ne les trouvait pas toutes de nature à mettre en péril ses intérêts particuliers, et aussi par ce sentiment qu'après tout, il serait bien pénible à ses agents de formuler des contre-propositions précises ; enfin et surtout parce que, à l'encontre de nous, l'Angleterre compte sur le temps et sur son esprit de suite pour remettre les choses au point.

Mais si le Gouvernement anglais avait accepté tel quel le projet de statut, son attention a été bien plus éveillée quand, successivement et à deux reprises, nous sommes venus lui demander des modifications à un régime qu'il considérait dès l'abord, et que son agent M. White n'avait jamais cessé de lui représenter, comme éminemment favorable aux intérêts français.

De guerre lasse et sans doute pour des raisons de politique générale, il a encore accédé à nos demandes : mais il l'a un peu fait du bout des lèvres, si je puis dire, et c'est là sans doute qu'il faut chercher la véritable cause de la façon dont le Gouvernement du Roi soutient nos propositions nouvelles. Si Votre Excellence a pu se procurer un exemplaire des instructions envoyées à Sir Arthur Hardinge, elle se convaincra que bien souvent le Gouvernement britannique ne fait pas siennes nos demandes : il indique soigneusement qu'elles émanent de nous ; il s'y rallie, mais on voit qu'il désire et qu'il cherchera une transaction.

C'est dans ces conditions que reprennent nos négociations relatives au statut de Tanger. Il faut, je crois, nous en accommoder ; de nouvelles demandes de notre part ne feraient pas revenir le Cabinet de Londres sur l'attitude qu'il a prise et qu'il a prise officiellement au regard du Gouvernement espagnol. Nous aurons à discuter à trois, chacun ayant, sur certaines questions, son point de vue propre. — Comme il faut toujours chercher à s'offrir des consolations, nous pouvons tout au moins nous dire que nous allons peut-être ainsi éviter

de donner au Ministre d'État l'impression que la France et l'Angleterre se sont coalisées contre l'Espagne. Vous savez combien les conversations de Londres avaient provoqué de susceptibilités à Madrid : peut-être ces susceptibilités seront-elles adoucies et trouverons-nous les Espagnols plus conciliants. — Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai trouvé le marquis de Lema plein de bonnes intentions, mais il est visiblement préoccupé d'avoir à défendre au Parlement et devant l'opinion publique un arrangement modifiant un accord précédemment intervenu et cela dans un sens que l'on représentera comme peu favorable aux intérêts espagnols. Cette considération n'est pas dépourvue de toute justesse étant donné la faiblesse de plus en plus grande du Cabinet Dato.

En ce qui touche le télégramme du général Lyautey que vous avez bien voulu me communiquer[1], il reproduit en effet dans leurs lignes générales, si je ne me trompe, les déclarations que notre Résident général a faites aux divers personnages politiques espagnols avec lesquels il s'est entretenu. Je n'ai pas assisté personnellement à ces entretiens qui auraient certainement perdu de leur spontanéité à ma présence ; mais je me suis trop souvent entretenu, durant son heureux séjour ici, avec le général pour qu'il ne soit pas resté de nos conversations l'impression que nous sommes absolument d'accord non seulement sur l'ensemble des questions qui touchent à la politique franco-espagnole au Maroc, mais aussi particulièrement sur les conditions dans lesquelles il y aurait avantage à régler cette affaire de Tanger dont la solution est si désirable. Les conditions sont bien celles que le général vous a indiquées dans ses télégrammes des 23 et 24 de ce mois. Je m'efforcerai en ce qui me concerne de le faire triompher auprès de mes collègues anglais et espagnol dans la mesure où, dans une négociation diplomatique, on peut imposer sa façon de voir.

J'accepte volontiers la suggestion de l'envoi à Madrid de M. Henri Martin[2], mais je crois que les pourparlers ne sont pas encore assez avancés pour que nous ayons immédiatement à aborder les questions techniques pour lesquelles son concours me serait certainement fort utile. — L'Ambassadeur d'Angleterre vient en effet d'ajourner sa rentrée à Madrid et ne sera de retour ici que lundi prochain, notre première réunion n'aura dès lors lieu qu'au plus tôt le mercredi 1er avril, puis viendront les fêtes de la semaine sainte et celles de Pâques, durant lesquelles la vie politique et administrative est à peu près suspendue en ce pays.

Quoi qu'il en soit, je ne négligerai rien pour obtenir que les négociations se poursuivent le plus rapidement possible. J'estime en effet que nous avons un intérêt de premier ordre à ce qu'un état de chose régulier soit établi à Tanger : il ne faut pas oublier que pour y arriver nous aurons besoin de l'acceptation,

(1) Télégrammes du 23 et du 24 mars, reproduits ci-dessus sous les numéros 15 et 21.

(2) Sur cette suggestion, voir le télégramme du général Lyautey, ci-dessus reproduit sous le numéro 21.

par les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, des accords auxquels nous serons arrivés, l'Angleterre, l'Espagne et nous. De ce chef, je crains que nous ne nous heurtions à de sérieuses difficultés : Tanger est une question qui peut être considérée comme un coin permettant d'ébranler l'entente des Gouvernements français, anglais et espagnol au Maroc : il ne serait vraiment pas humain qu'on renonçât de gaité de cœur en un certain camp à cette pomme de discorde éventuelle.

35.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n°s 142, 143. Confidentiel. *Paris, 28 mars 1914, 18 h. 15.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre dépêche n° 154[1].

J'approuve volontiers les observations que vous avez formulées sous les n°s 1 et 2, et ne suis pas opposé en principe à l'insertion d'une clause relative au respect des droits des tiers.

L'observation formulée sous le n° 3 est d'une appréciation beaucoup plus délicate, car une telle clause paraît décider souverainement entre les Gouvernements français et allemand d'une question à la solution de laquelle le Gouvernement ottoman ne saurait rester étranger. Il me paraît désirable que cette référence soit limitée au réseau du Hedjaz qui se trouve dans une situation spéciale.

Au reste, le sentiment du Département n'a pas varié depuis l'ouverture des négociations avec les Allemands, mais nos négociations avec les Turcs nous ont heureusement permis d'obtenir les engagements les plus formels de leur part sur toutes les questions d'ordre général qui vous préoccupent notamment en vue du cas de rachat des chemins de fer et ports et au sujet du Hedjaz.

La nécessité de viser ces points dans l'échange de notes franco-allemand s'en est trouvé notablement diminuée.

[1] Du 26 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 30.

36.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Berlin, 28 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 7 avril.)

M. le baron Beyens, Ministre de Belgique à Berlin, est venu m'entretenir ce matin du projet d'accord anglo-allemand sur les colonies portugaises. Il m'a dit que, d'après ses renseignements personnels, la négociation semblait arrivée à un point mort et près d'être suspendue. Je lui ai répondu qu'il était possible qu'il en fût ainsi, mais que l'accord primitif de 1898 n'en subsistait pas moins entre les Cabinets de Londres et de Berlin avec toutes les conséquences qu'il peut entraîner.

A ce propos, M. Beyens m'a fait connaître que dans leur désir de contrôler le chemin de fer qui traverse l'Angola entre Lobito Bay et le Katanga, le groupe des banques allemandes (la principale est la Deutsche Bank) qui s'occupe de cette question avait désiré obtenir le plus grand nombre d'actions possible de ce chemin de fer, mais que le concessionnaire de la ligne, M. Williams, avait refusé de leur en céder aucune. Il leur aurait même déclaré que les actions possédées par les administrateurs de la compagnie n'étaient pour la plus grande part que des actions prêtées par lui, car il ne voulait pas s'en dessaisir. Il aurait offert des obligations aux compagnies allemandes et celles-ci les auraient refusées.

En conséquence, les banques allemandes chercheraient à acquérir le contrôle d'une autre ligne, portugaise cette fois. Il s'agit de celle qui, partant de Saint-Paul de Loanda, gagne Ambaca et dont le tracé pourrait être prolongé vers le Lounda qui, paraît-il, est un district extrêmement riche. Par là, elle pourrait gagner le Katanga un peu plus au Nord que la ligne précédente.

M. Beyens persiste donc à se montrer très inquiet des vues que nourrit le Gouvernement allemand au regard du Congo belge et, après avoir parlé du Sud du Congo, nous avons été tout naturellement amenés à parler du Nord et du dessein manifeste des Allemands d'y développer leur influence et d'en préparer la domination économique. Ils y parviendraient en poursuivant activement la construction des voies qui, au travers du Cameroun, iront rejoindre l'Oubanghi et qui, par l'intermédiaire des voies ferrées et navigables

du Congo belge, finiront par se raccorder avec la ligne qui traverse la Deutsch-Ost-Afrika, de Dar-es-Salam au Tanganika. Cette dernière ligne doit être doublée par celle qui aboutira sur le même lac à Bismarckburg. Enfin, une troisième ligne partant de Tabora doit aboutir au lac Kivou et très probablement être poussée jusqu'au lac Albert-Édouard. Le Ministre de Belgique considère donc que les Allemands veulent traverser horizontalement l'Afrique par deux grandes voies joignant l'Atlantique à la mer des Indes et placées pour ainsi dire sous leur contrôle, l'une au Sud au travers du Katanga, l'autre au Nord, du Cameroun au Tanganika; mais, pour réaliser cette dernière, il importe de joindre l'extrémité de la ligne du Cameroun sur l'Oubanghi à un point du fleuve Congo.

J'ai fait remarquer au baron Beyens que ce dernier projet aurait pour effet de drainer toute l'exportation du Nord du Congo belge au profit des lignes allemandes et porterait la plus grande atteinte à la prospérité des communications fluviales belges qui tendent toutes à diriger le trafic sur Brazzaville. J'ai ajouté que nous aussi nous avions à garantir le développement des communications de nos provinces du Chari avec la mer par nos voies fluviales, et que nos intérêts et ceux de la Belgique étaient par conséquent identiques. J'ai exprimé l'espoir que la Belgique ne concéderait jamais aux Allemands, dans la région située entre le Congo et l'Oubanghi, de ligne susceptible de prolonger celle du Cameroun.

M. Beyens m'a répondu que c'était bien là son sentiment, mais que l'Allemagne pouvait user de moyens de persuasion si comminatoires que la Belgique se trouverait forcée de céder. J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que, sans rien abandonner de ses droits de souveraineté, sans même projeter d'accorder une concession quelconque à une compagnie quelconque, son Gouvernement pouvait se réserver un moyen de défense facile contre des demandes de l'Allemagne qui revêtiraient le caractère de véritables exigences. Il n'avait comme suite et conséquence du droit de préférence qui nous est concédé sur les territoires du Congo, qu'à nous accorder un droit de préférence sur tout chemin de fer à construire dans la région située entre le Congo et l'Oubanghi, pour le cas où ce chemin de fer ne serait pas concédé à une compagnie au capital exclusivement belge. En se liant aujourd'hui vis-à-vis de nous qui n'avons pas intérêt à détourner le trafic de l'Oubanghi et par suite à construire le chemin de fer, le Gouvernement de Bruxelles fortifierait sa position et pourrait se dégager de toute pression de l'Allemagne en faisant valoir les droits qu'il nous aurait concédés.

M. Beyens a paru apprécier la portée de cette observation. Il èst probable qu'il la soumettra à qui de droit à Bruxelles. J'attendrai qu'il revienne sur cette question et, si son langage est celui que j'attends, j'en ferai part à Votre Excellence pour lui donner telle suite qu'elle jugera à propos. Ces obser-

vations ne font que confirmer celles que j'avais déjà présentées à Votre Excellence dans ma dépêche 146 du 17 de ce mois [1].

Je dois faire remarquer que M. Beyens est dans l'intimité du Roi Albert qui s'intéresse vivement à la question du Congo belge et qui s'en occupe personnellement.

37.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 16,17. Très confidentiel. *Bucarest, 29 mars 1914, 11 h. 45, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 12 h. 13, 13 h.)

Le Ministre de l'Intérieur vient de me communiquer les indications très précises qu'il a reçues de ses agents de Bulgarie et qui confirment entièrement les renseignements fournis par notre Attaché militaire à Sofia sur les fournitures d'armes faites à la Bulgarie par les manufactures hongroises ou autrichiennes.

Un grand nombre de comitadjis bulgares qui étaient depuis quelque temps à Varna et que surveillaient des agents roumains ont quitté cette ville pour se rendre par groupes, dans l'intérieur, et se dirigent vers la Macédoine; le Gouvernement bulgare leur fera distribuer des armes.

« Nous suivons de près ces mouvements, m'a dit le Ministre; ils se font, sans doute possible, d'accord avec les Turcs et sont dirigés contre les Grecs et les Serbes. Nous sommes prêts à tout événement, aussi bien du côté des Bulgares que du côté autrichien; les bandes n'attendent pour agir que des subsides qui leur viendraient de Turquie ou de Bulgarie, dans le cas où ces fonds seraient mis à la disposition de ces deux pays par des emprunts consentis sans garantie de destination.

« En ce qui nous concerne, nous agirons énergiquement si les circonstances l'exigent. » [2]

[1] M. Jules Cambon exposait dans cette dépêche l'intérêt que présentait pour la France et la Belgique la construction d'une voie ferrée allant de l'Oubanghi vers le Congo; il indiquait en particulier La Nouvelle-Anvers, comme point d'arrivée sur le Congo.

[2] Par un télégramme circulaire du 31 mars, 11 h. 30, le contenu de ces télégrammes a été transmis à Constantinople 98, Londres 165, Pétersbourg 164, Sofia 14, Athène 51, Belgrade 38.

38.

M. Krajewski, Delégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Valona, 29 mars 1914, s. h.*

(*Reçu :* 22 h.)

Colonel Thompson est relevé des fonctions de commissaire en Épire [1]. Cette question sera directement traitée par le Gouvernement albanais. Le général de Veer appelé d'urgence est parti ce matin pour Durazzo. Je crains que sous l'inspiration d'Essad le parti militaire n'entraîne le prince de Wied dans une aventure périlleuse.

39.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. Confidentiel. *Berlin, 29 mars 1914, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 142 et 143 [2]. J'essaierai de faire prévaloir les vues qui m'ont été indiquées par Votre Excellence dans la rédaction des notes à échanger et je la remercie d'avoir accueilli quelques-unes de mes observations. En ce qui concerne celle que j'avais formulée sous le n° 3, je crains que si la clause que j'avais en vue cite seulement le Hedjaz, elle ne soit pas acceptée ici, car l'espèce de parallélisme qui forme la base de l'accord paraîtrait ne plus subsister. Votre Excellence estime que la rédaction proposée par moi sous le n° 3 est particulièrement délicate parce qu'elle ne semble pas tenir compte de la souveraineté [ottomane]. Je n'ai pas encore abordé avec M. Zimmermann ce point même, mais pour répondre aux préoccupations de Votre Excellence tout en nous garantissant contre les [instigations] de la Porte, ne pourrions-nous pas proposer une rédaction qui dirait la même chose sous une forme négative et en ne désignant dans chacune des notes qu'un seul

[1] Voir, à la date du 24 mars, le rapport de M. Krajewski, ci-dessus reproduit sous le numéro 22.

[2] Du 28 mars, ci-dessus reproduits sous le numéro 35.

des deux Gouvernements français et allemand. On pourrait dire par exemple : « Si Gouvernement ottoman avait l'intention de renoncer à exploiter directement des lignes construites ou rachetées par lui, le Gouvernement allemand (français dans la lettre de M. Zimmermann) [1] n'encouragerait la recherche de l'exploitation ou de la direction de ces lignes par ses ressortissants que conformément aux indications énoncées ci-dessus et qui ont pour but de limiter la concurrence des deux groupes ».

Ce paragraphe serait placé après le troisième paragraphe du projet de lettre qui m'a été envoyé le 14 mars. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de m'envoyer son avis par le télégraphe car je dois revoir M. Zimmermann mardi matin.

40.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. *Rome, 29 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 15 avril.)

La rencontre de l'Empereur d'Allemagne et du Roi d'Italie à Venise, qui a été le fait marquant de la politique extérieure italienne de la semaine passée, n'a pas cependant revêtu un caractère particulier d'importance et de solennité [2].

En effet, si tous les journaux ont parlé avec une vive sympathie de l'Empereur Guillaume, s'ils ont donné avec beaucoup de complaisance les détails de la rencontre et si quelques-uns d'entre eux ont célébré à cette occasion l'Allemagne et sa force militaire, il n'en est pas moins vrai que nul toast n'a été échangé, aucun communiqué publié par l'agence Stefani, et l'organe officieux de la Consulta, le *Popolo Romano*, a dans un article de tête consacré à la rencontre des deux alliés déclaré que cette manifestation n'avait pas de caractère politique.

A son retour de Venise, où il avait été accompagner son Souverain, j'ai interrogé le marquis de San Giuliano sur l'importance des entretiens échangés entre l'Empereur et le Roi. Le Ministre m'a dit, ainsi que je vous le faisais

[1] Il semble que l'on doive lire avant la parenthèse « le Gouvernement *français* » et dans la parenthèse *allemand*. (Cf. la note française et la note allemande reproduites dans *Grosse Politik*, vol. 37, II, nos 15014 et 15016).

[2] Rapprocher le rapport de M. von Treutler publié dans *Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15718 (25 mars 1914).

savoir par mon télégramme du 27 mars dernier [1], que les deux alliés avaient causé longuement ensemble mais que leur conversation, roulant sur les affaires politiques du moment, ne s'était pas fixée spécialement sur un point particulier. Le marquis de San Giuliano a parlé dans le même sens à mes collègues d'Angleterre et de Russie. Il va sans dire que des renseignements de ce genre ne sauraient être pris au pied de la lettre. Il est donc probable que les affaires d'Albanie ont été examinées par les deux Souverains, et le Roi Victor-Emmanuel n'a pas dû manquer de montrer à son allié quel effet déplorable dans le pays et dans la presse avaient causé les derniers incidents austro-italiens au sujet des décrets de Trieste, de la création toujours ajournée d'une faculté italienne dans cette ville, de la bombe de Fiume, et lui demander d'user de son influence pour amener le Gouvernement austro-hongrois à des procédés plus conformes à l'alliance.

Les journaux de la Péninsule qui ont consacré de longues colonnes à cette rencontre nous racontent que la conversation des deux Souverains a été empreinte d'une grande cordialité et marquée par la vive sympathie qui unit les deux hommes. Pour qui connaît les sentiments de Victor-Emmanuel III pour Guillaume II, cette phrase a, dans sa banalité, une saveur toute particulière, car le Roi d'Italie éprouve au contraire de l'éloignement pour Guillaume. Quand il vint à Paris, le Roi s'exprima sur son compte à M. Loubet dans les termes les plus vifs. Alors qu'il était héritier présomptif, il avait été envoyé par le Roi Humbert représenter l'Italie aux funérailles du Tsar Alexandre III. C'est à ce moment qu'ayant rencontré à la Cour de Russie la Princesse Hélène de Monténégro, il se fiança avec elle. Retournant en Italie et s'arrêtant à Berlin, il fit part de cette nouvelle à l'Empereur Guillaume et celui-ci, loin de complimenter le Prince héritier de son heureux choix, lui déclara qu'il aurait pu trouver en Allemagne, s'il l'avait voulu, bien des princesses supérieures en lignée et en richesses à la fille du Gospodar monténégrin. Roi, il n'oublia pas l'injure qui avait été faite au Prince héritier, et j'ai quelque raison de croire que ses dispositions n'ont pas changé.

En résumé, de la rencontre du 25 mars il ne semble résulter rien de nouveau dans les rapports politiques de l'Allemagne et de l'Italie. Elle a été une visite de courtoisie entre deux alliés, où furent échangées des conversations sans plan arrêté d'avance, à bâtons rompus. Et, même si la situation militaire des deux pays a été envisagée, il n'est pas inutile de rappeler que la veille de la rencontre paraissait dans les journaux la nomination du général Grandi au ministère de la Guerre, indiquant par cela même le rejet du programme du général Porro. De cette substitution de ministres j'ai longuement parlé dans

[1] Par ce télégramme, n° 94, M. Barrère relatait la courte déclaration que lui avait faite le marquis de San Giuliano à propos de l'entrevue de Venise. Les Souverains, disait le Ministre, « n'avaient parlé que des affaires courantes ».

ma dépêche n° 130[1]. Il en résultait aux yeux de tous que ni le Roi ni le ministère Salandra ne voulaient d'un accroissement considérable du budget de la guerre, ni d'une augmentation de troupes de 50.000 hommes. Si cette augmentation avait pu plaire à l'Allemagne, la refuser c'était montrer à celle-ci et à l'Europe, mieux que par aucun discours, que l'Italie, voulant refaire ses forces économiques et budgétaires quelque peu épuisées par la guerre de Libye, entendait actuellement pratiquer une politique de paix.

41.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Péra, 30 mars 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le Ministre des Finances après m'avoir exposé la situation du Trésor où il n'y a pas en ce moment plus de 500.000 francs, m'a demandé d'insister auprès de Votre Excellence, pour qu'à la signature du contrat d'emprunt, qui serait, paraît-il, imminente, une avance lui soit consentie afin de faire face aux besoins les plus pressants de l'administration. Il y aurait intérêt, en effet, à ce qu'à la veille d'une émission comme celle qui va avoir lieu sur la place de Paris le Gouvernement ottoman ne soit amené à faire une opération de mauvais aloi pour subvenir aux besoins immédiats de son Trésor*.

42.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 52. *Athènes, 30 mars 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le Ministre des Affaires étrangères me fait savoir, ainsi qu'à mes collègues des grandes Puissances, que, conformément à sa communication du 13 février [2], le Gouvernement royal a ordonné à ses troupes en Épire de se tenir prêtes à évacuer dans le délai fixé les territoires réunis à l'Albanie.

[1] Du 25 mars, non reproduite.

* Annotation du Département : *On attendra que Djavid en parle. Dans tous les cas on peut le mettre sur la question.*

[2] Il y a là une erreur manifeste : la note collective des Puissances relative à l'évacuation de l'Épire a été remise au Gouvernement hellénique le 13 février. La réponse de ce Gouvernement est du 21. Voir dans le tome IX, 3e série, le numéro 340.

« Ce délai étant sur le point d'expirer le Gouvernement royal, eu égard au maintien de l'ordre dans lesdits territoires et dans l'intérêt de l'apaisement des populations grecques, désirerait connaître les vues des Puissances sur l'opportunité de donner immédiatement l'ordre à ses troupes de se retirer avant qu'une réponse n'ait été donnée à la note précitée et tant que les négociations entre le Gouvernement albanais et M. Zographos sont encore pendantes ».

43.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Cettigné, 30 mars 1914, 20 h.*

(*Reçu :* le 31, à 1 h. 35.)

Le Ministre des Affaires étrangères est venu me voir pour me dire au nom du Roi et du Gouvernement royal que le retard apporté à la conclusion de l'emprunt international met le Monténégro dans une situation désespérée. « Nous n'avons pas payé nos officiers depuis longtemps et il commencent à se plaindre ; nous n'avons pas de quoi venir en aide aux invalides et aux familles des victimes de la guerre ; nous sommes au-dessus de l'abîme. Dites, je vous en prie, à M. Doumergue, m'a demandé M. Plamenatz, que je fais un appel personnel à son intérêt. »

Tout en promettant au Ministre des Affaires étrangères de transmettre à Votre Excellence son pressant appel, je lui ai fait remarquer que les négociations d'un prêt international tel que celui qui doit être consenti au Monténégro demandent forcément un certain temps.

Mes télégrammes 5 (1) et 9 (2) et ma [dépêche n° 14 (3)] ont signalé à Votre Excellence le besoin urgent d'une aide financière qu'[éprouve], en effet, ce pays ; ma dépêche 18 (4) sollicite une réponse au sujet de la première note sur l'emprunt qui sera remise au Gouvernement monténégrin *.

(1) M. Tailhand reproduisait dans ce télétélégramme, qui est du 20 février, le langage du Président du Conseil monténégrin qui lui avait exposé la situation critique où le mettait le retard apporté à la conclusion de l'emprunt international.

(2) Reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 366.

(3) Non reproduite. M. Tailhand y exposait la situation financière et économique du Monténégro.

(4) Par cette dépêche (non reproduite), qui est du 26 mars, M. Tailhand envoyait à Paris un projet de note destinée au Gouvernement monténégrin et l'invitait à donner sur les garanties offertes des indications précises. Le 2 avril un télégramme du Département autorisait la remise de cette note.

* Annotation du Département : *M. Athalin m'apprend que le Gouvernement monténégrin n'a encore rien fait pour conclure l'avance.*

44.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

D. n° 42. Très confidentiel. *Paris, 30 mars 1914.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos rapports n°s 46, 47, 48, 50, 51, 52 dont j'ai pris connaissance avec intérêt [1].

D'autre part, je vous adresse ci-joint la copie d'une dépêche de M. Paul Cambon [2] d'où il résulte que le Gouvernement allemand verrait des inconvénients à la publication du traité de 1898, relatif aux colonies portugaises, et qu'il a fait savoir à Londres qu'il préférait à cette publication la suspension de toutes les négociations relatives à cette affaire.

Les observations suggérées à notre Ambassadeur par cette circonstance méritent d'être retenues. Puisqu'il semble acquis que nous n'avons plus à redouter la conclusion imminente de nouveaux accords entre Berlin et Londres au sujet des colonies portugaises, l'action que nous avions envisagé d'exercer dans ces régions est moins urgente et nous devons apporter une grande prudence dans les conversations que nous pouvons avoir à leur sujet avec le Gouvernement de Lisbonne.

D'ailleurs, en prenant l'initiative de vous parler de l'aide qu'il pourrait être amené à chercher en France pour la mise en valeur du domaine africain du Portugal, M. Machado s'est mis vis-à-vis de vous dans la situation de demandeur; il convient de la lui laisser, ainsi qu'au Ministre des Colonies lors de l'entretien que le Président du Conseil doit vous ménager avec lui.

Je rechercherai de mon côté si l'une ou l'autre des sociétés francaises établies au Congo, ou tout autre groupe financier présentant de sérieuses garanties pourrait être tenté par une action économique au Cabinda, et je vous ferai part le moment venu des résultats de mon enquête.

[1] Les rapports n° 46, du 6 mars, n° 48 du 7 et 52 du 16 sont reproduits dans le tome IX, 3e série, sous les numéros 407, 410 et 471. La reproduction des trois autres a paru inutile. — [2] Voir dans le tome IX, 3e série, à la date du 5 mars, le numéro 401.

45.

M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques,
à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

L. particulière. *Paris, 30 mars 1914.*

Dans la lettre particulière que vous m'avez adressée à la date du 11 mars [1] vous vous plaignez des renseignements un peu vagues que le Département vous a fait parvenir au sujet du futur emprunt bulgare. C'est intentionnellement que les services ne vous ont pas apporté des précisions étendues dans le système des garanties ni les garanties elles-mêmes à affecter à cet emprunt.

Ainsi que vous en avez été informé à la date du 11 février [2], M. Stancioff a été averti et a dû avertir son Gouvernement que le marché français, sous peine d'être surmené, ne pouvait songer au placement d'un emprunt bulgare qu'après avoir satisfait aux diverses demandes de concours qui lui avaient été antérieurement adressées par d'autres pays étrangers et avoir réservé pour les besoins financiers de la France une partie des disponibilités de l'épargne française. Un emprunt bulgare ne pourra être envisagé qu'à la fin de cette année. Il paraît donc prématuré d'établir huit mois à l'avance les modalités et les conditions de cette opération financière et d'engager des conversations et des discussions portant sur des points de détail qui pourront être plus utilement abordés, quand la date approximative de l'emprunt sera fixée. Actuellement des échanges de vues risqueraient de donner au Gouvernement bulgare l'impression que nous nous prêterions à avancer la date de cette opération financière, qui, ainsi que je viens de vous l'indiquer, ne peut s'effectuer avant la fin de l'année. D'ailleurs au cours de votre prochain congé, nous pourrons examiner avec vous à loisir toutes les questions qui s'y rapportent. Ce n'est pas que je méconnaisse la portée des arguments que vous faites valoir en faveur d'une conclusion plus rapide de l'emprunt, mais ils doivent céder devant les considérations plus impérieuses que je vous ai exposées.

Il ne faudrait pas cependant que le Gouvernement bulgare essaie de faire pression sur nous, soit en se donnant l'apparence de chercher des concours financiers sur les marchés étrangers, soit en contractant des emprunts fragmentaires dont il croirait pouvoir assurer le remboursement à l'aide de l'emprunt français. Nous ne nous prêterons pas à cette manœuvre et il faut que le Gouvernement royal soit averti qu'en aucun cas nous ne permettrons à l'argent français de s'employer ainsi et que toutes les banques étrangères qui

(1) Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 440.

(2) Dépêche reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 276.

consentiraient à fournir des avances à la Bulgarie le feraient à leurs risques et périls.

En ce qui concerne les conditions auxquelles le Gouvernement français subordonnera la conclusion de l'emprunt (règlement des réclamations en cours, fournitures militaires, garanties économiques), elles feront l'objet d'une note qui sera rédigée par les services et pour la rédaction de laquelle vous pourriez utilement nous fournir dès maintenant vos vues personnelles.

Vous trouverez ci-joint deux lettres qui ont été adressées par MM. Stoyanoff et des Closières à M. Turrettini et dont celui-ci m'a donné obligeamment communication [1].

46.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M, Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 158. *Berlin, 30 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 7 avril.)

La campagne de presse qui suivit, il y a quelques jours, l'article de la *Gazette de Cologne* dirigé contre la Russie, paraît terminée. Elle n'a pas moins laissé des traces qui seront longues à s'effacer et qui pendant plusieurs années peut-être maintiendront entre l'Allemagne et la Russie un sentiment de gêne et la pensée qu'un conflit est possible à tout moment.

J'ai vu ces jours derniers quelques personnes de la haute société pétersbourgeoise qui passaient par Berlin. Elles ont des sentiments plutôt germanophiles et déclarent volontiers qu'il n'y a pas d'opinion publique en Russie : il n'en est pas moins vrai qu'elles sont préoccupées de l'incertitude de l'avenir. Le départ imprévu de M. Kokovtzoff les a beaucoup inquiétées : l'une de ces personnes m'a dit que M. Kokovtzoff en avait été surpris lui-même au point qu'il n'avait pu s'empêcher de pleurer devant elle.

Le souci que leur donnait le départ de l'ancien premier Ministre russe coïncide avec celui qu'on a éprouvé pour le même motif dans les hautes sphères du Gouvernement en Allemagne et dont j'ai pu moi-même me rendre compte.

On s'attend que l'incident qui s'est produit entre le maréchal Liman von Sanders et le correspondant du *Matin* à Constantinople [2], incident au sujet duquel la presse française a montré un tact auquel tout le mondre rend hommage, va faire l'objet de gloses et de commentaires dans la presse russe.

[1] La reproduction en a paru inutile.

[2] On avait accusé à tort ce journaliste d'avoir tenu des propos diffamatoires sur les filles du général Liman von Sanders, et cet officier général accompagné d'un autre Allemand l'avait, à cette occasion, violemment pris à parti.

On s'y attend d'autant plus que, bien qu'en apparence l'accord se soit fait entre Pétersbourg et Berlin sur la mission militaire allemande en Turquie, la présence de cette mission à Constantinople est un grief permanent aux yeux des Russes.

Il faut avouer du reste que, bien que le Gouvernement allemand proteste de ses sentiments de sympathie pour la Russie, l'attitude des autorités secondaires permet d'en juger tout autrement.

Jusqu'ici il n'était permis dans aucun lieu public de faire aucune allusion pouvant atteindre la personne du Tsar. Or il y a eu plusieurs réunions où l'autorité a permis que cette réserve ne fût pas observée. Le 13 de ce mois, à la salle Bluthner, à Berlin, on a fait une conférence avec projections lumineuses contre les atrocités commises en Russie à l'égard des prisonniers politiques. Parmi les membres du bureau, on remarquait deux membres du Reichstag, le Docteur Pfeiffer, du centre, et M. Junk, national libéral. A côté d'eux se trouvait M. Traub, membre radical de la Chambre prussienne des députés. Lorsqu'un des orateurs parlait de la cruauté du Tsar, le public conspuait Nicolas II, et il applaudissait vigoureusement quand on faisait appel aux sentiments de vengeance des fils des déportés.

Ces manifestations sont sans plus de portée pratique que celles qui jadis chez nous avaient pour objet de rétablir la Pologne, mais elles sont nouvelles en ce pays et ne peuvent se produire qu'avec l'assentiment de la police. C'est par là qu'elles sont remarquables. On peut se demander pourquoi on laisse ainsi s'exalter des sentiments anti-russes.

47.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 164. *Berlin, 30 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 7 avril.)

J'ai eu l'occasion d'avoir quelques renseignements sur les sentiments éprouvés dans certains milieux autrichiens et hongrois au sujet de l'Albanie. On persiste à Vienne à poursuivre aveuglément la politique qui a conduit à la création de cette principauté; on s'y tiendra énergiquement par orgueil, mais on se demande si on n'a pas fait fausse route et si on n'a pas travaillé pour le Roi de Prusse, ou plutôt pour le Roi d'Italie.

Les Autrichiens ont poursuivi la protection des Mirdites catholiques qui se

trouvent au Nord de l'Albanie, mais ils s'aperçoivent aujourd'hui que ces populations sont une minorité infime en face de l'élément musulman qui a à sa tête Essad Pacha. Or celui-ci joue en ce moment le rôle d'agent de l'Italie et c'est ainsi que, même dans la partie Nord de l'Albanie, qu'elle croyait son domaine, l'Autriche sent son influence menacée et détruite par celle de l'Italie. Il est facile d'imaginer son dépit.

Secret. Il est vrai qu'Essad Pacha n'inspire confiance à personne. Le Prince héritier de Roumanie avec qui j'ai passé la soirée jeudi dernier m'a dit qu'Essad était un de ces personnages dont son cousin Wied devait se servir tant que les choses ne seraient pas en ordre, mais qu'il faudrait à un moment donné écarter de telle façon qu'il ne puisse plus nuire. Cela peut se dire, mais le faire est plus difficile d'autant plus qu'Essad est mieux averti que quiconque des sentiments qu'on a pour lui et desseins que l'on forme sur son avenir.

Bien des personnes en Autriche-Hongrie commencent donc à sentir qu'il eût été plus sage de ne pas créer dans l'Adriatique un tête-à-tête redoutable entre l'Autriche et l'Italie et de faire de l'Albanie une pomme de discorde. La Grèce et la Serbie également épuisées auraient la charge de pacifier les montagnards albanais que personne jusqu'ici n'a pu soumettre à une règle quelconque.

48.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 167. *Berlin, 30 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 7 avril.)

L'Attaché naval à cette ambassade et son collègue à l'ambassade d'Angleterre sont préoccupés du maintien dans la Méditerranée d'une division allemande, qui, associée aux forces navales de l'Autriche et de l'Italie, marquerait la volonté de la Triple Alliance d'y avoir des forces sérieuses à opposer à celles de la France et de l'Angleterre.

De plus en plus, la Triplice semble conduite par l'Italie. La politique autrichienne ne semble pas dépasser l'Adriatique. Il n'en va pas de même de l'Italie et c'est bien celle-ci qui fait sortir la Triple Alliance du terrain purement continental que M. de Bismarck lui avait assigné à l'origine.

Un publiciste pangermaniste, M. de Reventlow, ancien officier de marine, exprime à ce sujet les vues de l'amiral de Tirpitz qui sont bien celles que j'indique et qui répondent à l'évolution de la politique de toutes les Puissances.

C'est sur le terrain de l'expansion coloniale que les prochains conflits se produiront.

En tous cas, le développement des forces navales de la Triple Alliance dans la mer qui nous intéresse le plus doit appeler l'attention des amirautés anglaise et française et resserrer plus étroitement les intérêts politiques qui unissent la Grande-Bretagne à la République.

49.

Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 899. C. M. *Rabat, 30 mars 1914.*

En adressant à Votre Excellence mon rapport sur le séjour que je viens de faire à Madrid je crois devoir le diviser en deux parties :

D'une part, un compte-rendu au jour le jour ayant principalement pour objet de mentionner les témoignages de bienveillance et de sympathie du Roi et du Gouvernement royal. De l'avis de M. Geoffray, dont la compétence à cet égard est bien supérieure à la mienne, ces témoignages ont eu un caractère si marqué vis-à-vis, non de ma personne, mais du Gouvernement de la République, de la France et de son armée, que je crois devoir attirer votre haute attention sur leur intérêt. D'autre part, l'exposé des questions que vous m'aviez invité à aborder spécialement d'accord avec M. Geoffray.

1re Partie.

10 mars.

Arrivée à Madrid.

Je trouvai à la gare M. l'Ambassadeur de France, le Ministre de la Guerre, le général Marina, le colonel Echagüe, aide-de-camp du Roi, que Sa Majesté Alphonse XIII avait voulu mettre à ma disposition pendant mon séjour.

Je m'inscrivis le même jour au Palais-Royal, chez les Infants et les Infantes, chez le Président du Conseil, le Ministre d'État, et les principaux personnages avec lesquels je pouvais avoir à conférer et chez ceux des membres du précédent Cabinet avec qui j'avais été en relations.

M. Geoffray avait tenu à ce que je descendisse à l'ambassade avec Madame Lyautey, revenant avec moi au Maroc. Le même jour, il offrait un dîner au Président du Conseil et au Ministre d'État, avec qui j'étais ainsi mis en relations personnelles. Le dîner était suivi d'une réception où je rencontrai notamment les Ambassadeurs étrangers et le général Marina.

11 mars.

A midi, j'étais reçu en audience au Palais Royal avec Madame Lyautey d'abord par la Reine Mère, puis par le Roi et la Reine, visites de cérémonie où il ne fut, bien entendu, pas question d'affaires et où je me bornai à présenter à Leurs Majestés les compliments de M. le Président de la République et de M. le Président du Conseil.

A 1 heure, déjeuner au ministère d'État où le marquis de Lema avait réuni avec le Président du Conseil l'Ambassadeur de France, le général Marina, M. Ferraz, Sous-Secrétaire d'État au ministère d'État, M. de Serrat, chef du bureau du Maroc au ministère d'État et plusieurs autres notabilités. Après le déjeuner un premier entretien d'affaires qui se trouvera résumé dans la seconde partie.

A 3 heures, le Roi nous avait invités à assister à sa partie de polo où j'eus ensuite un assez long entretien avec lui, M. Geoffray et l'Infant don Alfonso, revenant du Maroc.

12 mars.

Dans la matinée, première conférence à l'ambassade de France avec le général Marina, nos officiers et nos cartes. Y assistaient le colonel Tillion et le colonel Échaguë pour tenir respectivement l'Ambassadeur et le Roi au courant.

A 1 heure j'avais l'honneur de déjeuner au Palais Royal avec M. Geoffray. N'assistaient à ce déjeuner sans caractère officiel que Leurs Majestés les Reines, l'Archiduchesse d'Autriche Isabelle-Marie de passage à Madrid, le personnel de service, Madame Geoffray et Madame Lyautey, M. Tirard, secrétaire général du Protectorat et deux des officiers m'accompagnant.

A la suite du déjeuner, j'eus un entretien de près d'une heure avec le Roi.

Le soir j'assistais à la représentation de l'Opéra dans une loge que Sa Majesté avait bien voulu m'envoyer.

Le 13 mars.

Dans la matinée deuxième conférence avec le général Marina à l'ambassade, dans les mêmes conditions que la veille. A midi, j'étais reçu en audience par l'Infant don Alfonso qui, par ordre du Roi, désirait me parler particulièrement de la question de sécurité dans la zone internationale de Tanger qu'il venait de traverser.

A 5 heures, j'étais reçu par le marquis de Lema avec qui j'avais un long entretien sur les questions qui feront l'objet de la deuxième partie.

A 6 heures 1/2, un entretien de près de deux heures chez le Roi.

A 9 heures, j'offrais à dîner à l'hôtel au général Marina, réunion tout intime où n'assistaient que les officiers qui l'avaient accompagné et les miens, dîner qui se prolongea par un entretien très cordial et intéressant.

Samedi 14 mars.

Cérémonie militaire de la « Jura de Banderas » (prestation de serment par les recrues) à laquelle le Roi m'avait fait spécialement inviter avant mon départ de Paris où et il voulut de toute évidence manifester par les moindres nuances sa sympathie pour la France et l'armée française. Il montait le cheval *Saumur* qui lui avait été donné lors de son dernier séjour à Paris et tint à me le faire remarquer. Il m'avait prié d'amener à la revue les officiers qui m'accompagnaient. Nous montions des chevaux des écuries royales.

Au départ du Palais Royal à 9 heures 30 m'étant tenu d'abord assez en arrière, il me fit inviter à me rapprocher de lui ainsi que le général Marina. Après avoir passé l'inspection des recrues et des troupes de la garnison de Madrid le Roi assista à cheval ainsi que nous tous à la messe qui précède le serment des recrues. Tandis qu'ensuite celles-ci défilaient devant lui en prêtant le serment, il me fit prier de me placer à sa droite où je restai pendant tout le temps du défilé. L'Ambassadeur d'Allemagne, prince de Ratibor, venu de lui-même à cheval dans son uniforme de colonel à la suite, fut placé à sa gauche. Le Roi, tout en étant d'ailleurs très aimable avec l'Ambassadeur d'Allemagne, m'entretint à plusieurs reprises et voulut visiblement qu'une photographie fût prise pendant un de ces entretiens pour bien marquer ses intentions vis-à-vis du représentant de l'armée française.

J'accompagnai ensuite le Roi jusqu'au Palais où, après avoir mis pied à terre, il eut encore un court entretien avec moi.

Parmi les observations d'ordre militaire que j'ai faites au cours de la revue, je signalerai l'excellente impression que me produisirent l'habillement et l'attitude des 8.000 recrues.

Le soir j'étais reçu à dîner par le comte de Romanones avec M. Lopez Muños, M. de Villanueva, M. Navarro Reverter, etc., avec lesquels j'eus un long entretien sur les affaires du Maroc.

15 mars.

Déjeuner avec le général Marina qui avait désiré me rendre mon invitation, réunissant les mêmes convives qu'au dîner que je lui avais offert. Ce déjeuner eut lieu au Club de la Pena que fréquentent principalement les officiers.

Dans l'après-midi, je reçus à l'ambassade la visite du général Alfau, ancien Résident général au Maroc, puis du marquis de Lema qui avait voulu avoir un dernier entretien avec M. Geoffray et moi.

Enfin à 7 heures, j'avais un dernier entretien du Roi qui m'avait prié de passer au Palais en tenue de voyage avant de prendre le train à 8 heures.

Je dois ajouter que, pour bien marquer le caractère non officiel de mon voyage, je suis resté en tenue civile pendant tout mon séjour et à toutes les

audiences, sauf à la première audience du Roi, au déjeuner au Palais et à la revue.

Je note également qu'en dehors de mes entretiens avec le Roi, le Ministre d'État et le général Marina, il y eut de nombreux entretiens entre M. Tirard, secrétaire général du Protectorat, M. de Sorbier de Pougnadoresse, chef du bureau diplomatique, d'une part, et le Ministre d'État, MM. Ferraz et de Serrat, l'Ambassadeur de France et le personnel de l'ambassade, d'autre part, sur les points spéciaux concernant les questions administratives communes aux deux zones, le Tanger-Fez, l'Union postale, le Statut de Tanger, ... entretiens qui, grâce à la compétence technique de ces deux agents, précisèrent et élucidèrent bien des questions.

Enfin, j'ai tenu à ne faire aucune démarche, à n'aborder aucune question sans en avoir référé d'abord à notre Ambassadeur et à lui rendre compte rigoureusement de tout ce qui m'avait été dit. La courtoisie, la bonne grâce et la haute compétence de M. Geoffray n'ont du reste pas peu contribué à faciliter ma mission.

J'ai quitté Madrid le 15 au soir. Je me suis arrêté deux jours à Grenade dans le plus strict incognito ayant absolument besoin d'un moment de repos avant de reprendre ma tâche au Maroc.

Je me suis embarqué le 19 au matin à Algésiras pour être à Tanger avant midi.

J'y ai déjeuné chez M. Henri Martin avec M. Couget, agent de France, arrivé la veille et j'en suis reparti à 7 heures du soir.

Ayant reçu de M. Martin à Algésiras un télégramme me proposant un programme pour ma visite, me demandant notamment si je visiterais le tabor de police et les établissements français, je lui avais répondu par le télégramme dont je vous envoie ci-joint copie (pièce n° 1)[1] tenant bien à préciser que ma visite ne devait avoir aucun caractère officiel et ne devait surtout pouvoir être interprétée, sous aucun prétexte, comme une ingérence de la Résidence générale dans la zone internationale. Je suis resté en tenue civile et j'ai tenu à ce qu'aucun honneur ne me fût rendu. Je me suis d'ailleurs rendu compte que la colonie française aurait préféré donner un autre caractère à mon passage et en profiter pour faire une manifestation d'un certain éclat, mais je crois m'être conformé aux vues de Votre Excellence et a celles du Gouvernement en me tenant à la ligne de conduite que je m'étais tracée.

Je me suis borné à étudier à la légation avec M. Couget, M. Martin et le commandant Toulat, la situation de la zone internationale au point de vue de la sécurité et les mesures militaires à prendre, et à les mettre au courant de ce qui avait été dit à Madrid à se sujet, conformément aux directions de votre

(1) Non reproduite.

lettre du 10 mars n° 439[1]. Enfin, j'ai reçu avec M. l'agent de France les individualités et groupements français qui ont demandé à me saluer et à m'entretenir des questions concernant les relations du Protectorat avec Tanger.

2e *Partie.*

Je ne crois pas devoir relater séparément les divers entretiens que j'ai eus avec le Roi, le Ministre d'État et le général Marina d'autant plus que la plupart des sujets ont chevauché sur plusieurs entretiens. Il est donc plus simple de spécifier par questions.

1° *Statut de Tanger.*

Je me suis d'abord inspiré de votre lettre du 7 mars n° 405[2] et des documents qui l'accompagnaient, notamment de la lettre du 10 février n° 67 de M. Paul Cambon[3] et de votre lettre du 12 février n° 194 à M. Paul Cambon[4]. En conséquence, j'ai cherché à donner la conviction que nous ne cherchions pas à perdre de vue le côté international de la question de Tanger ni à chercher, d'une manière détournée, dans un esprit de chicane, à revenir sur des points de détail acquis dans le projet de statut, mais que, suivant vos propres expressions (lettre du 12 février n° 194), «nous ne voulions pas que Tanger soit pour nous une menace du côté de la terre, ne devienne pas un foyer d'agitation ou de panislamisme susceptible d'avoir des répercussions fâcheuses, non seulement au Maroc tout entier mais encore dans notre Algérie et notre Tunisie, et que, en second lieu, nous étions obligés de ménager à Tanger le prestige du Sultan et d'assurer aux yeux des indigènes le respect des autorités religieuses, sous peine de voir son prestige compromis dans la zone française où son maintien est indispensable».

J'ai exposé que c'est en nous inspirant de ces considérations seules que nous avions été amenés à demander des solutions nouvelles sur les trois points suivants :

a. La représentation du khalifa à l'assemblée municipale;

b. La nomination du cadi et du nadir;

c. La question de la police.

(1) Non reproduite. Cette lettre transmettait au général Lyautey une copie de la lettre de M. Martin, du 27 février, n° 61, à laquelle il est fait allusion plus loin.

(2) La reproduction de cette lettre dont le général indique suffisamment le sens n'a pas paru présenter d'utilité.

(3) Ce rapport de M. Paul Cambon est reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 259.

(4) Le passage essentiel de cette dépêche est reproduit quelques lignes plus bas par le général Lyautey.

Je n'ai pas cru devoir aborder les trois autres points restés en suspens et visés par votre lettre du 7 mars n° 405 à savoir :

d. La question des travaux publics;

e. Le recrutement des fonctionnaires;

f. L'exercice des cultes,

estimant que c'étaient là des questions n'intéressant que la zone internationale seule et, par conséquent, du ressort exclusif de l'Ambassadeur de France et qu'il ne m'appartenait d'intervenir que pour celles qui intéressaient le Protectorat et le Sultan, c'est-à-dire les trois premières.

Je vous ai déjà télégraphié les 22 et 23 mars sous les n°s 541 G et 542 G[1] le résumé des échanges de vues sur ces points. J'en reprends l'exposé :

a. Représentation du khalifa à l'assemblée municipale.

J'ai fait ressortir auprès du Roi comme auprès du marquis de Lema, conformément aux termes de la lettre du 7 mars, « que nous ne cherchions pas, comme on le croyait, à accroître nos moyens d'action dans la zone internationale et que nous avions seulement le souci légitime de ne pas amoindrir dans le Maroc français le prestige du Sultan ». J'ai donc regardé [comme évident] que l'essentiel était d'aboutir à une représentation du Sultan dans l'Assemblée municipale afin qu'il ne fût pas le seul Souverain ni Chef d'État dont la représentation n'y parût point, mais que, ce point obtenu, on pouvait chercher une formule qui n'accrût pas de ce fait notre force dans cette Assemblée si l'on persistait à considérer que la voix du représentant du Sultan nous était *a priori* acquise. C'est pourquoi j'ai regardé comme acceptable la suggestion de l'Ambassadeur d'Angleterre d'introduire à l'assemblée municipale un représentant du khalifa, qui n'y voterait pas, mais par compensation aurait la présidence de l'assemblée municipale pour y justifier sa présence. J'ai, du reste, précisé que je ne tenais pas spécialement à cette suggestion, mais que je me rallierais à toute formule, pourvu qu'elle introduisît un délégué du khalifa, c'est-à-dire du Sultan, dans l'Assemblée municipale.

b. Pour la nomination du cadi et du nadir j'ai tenu à faire preuve du même esprit de conciliation, en garantissant à l'avance l'adhésion du Sultan à toute formule qui, tout en n'imposant pas la carte forcée comme dans le projet primitif, où il ne lui restait qu'à sanctionner la désignation des fonctionnaires désignés par le corps électoral indigène, permettrait de consulter cependant ce dernier, point auquel l'Espagne et l'Angleterre paraissent attacher un intérêt capital. C'est ainsi qu'il a été envisagé que la liste des candidats pourrait être arrêtée par une commission composée des élus musulmans à l'Assemblée municipale présidée par le khalifa et que le Sultan choisirait dans cette liste

(1) Voir ci-dessus les n°s 15 et 22.

qui comprendrait plusieurs noms. Dans ces conditions, la faculté de son choix resterait sauvegardée dans une certaine mesure, et il ne s'agirait plus d'un simple enregistrement. C'est, du reste, une procédure analogue à celle qui était suivie sous le régime du Concordat alors que le Gouvernement français pour la nomination des évêques présentait plusieurs candidats au choix du Saint-Siège. Cette comparaison a été rappelée et n'a pas paru sans valeur. Mais ici encore il n'a pas été arrêté de formule définitive, M. Geoffray comme le marquis de Lema et l'Ambassadeur d'Angleterre ayant jugé que ces points avaient besoin d'être débattus d'une façon plus serrée.

Du moins ai-je eu l'impression, d'après les déclarations formelles du Roi et du marquis de Lema, qu'ils comprenaient la nécessité de trouver une formule qui sauvegardât le principe de la représentation du Sultan dans l'assemblée municipale et l'exercice de sa prérogative dans la désignation des fonctionnaires religieux.

Tous deux ont paru vivement frappés d'un argument sur lequel j'ai beaucoup insisté; c'est que la présence à Tanger de personnages tels que les deux anciens Sultans, que Menebbi, que l'ex-grand-vizir Mokri, risquait d'y créer un foyer d'agitation et de panislamisme aussi dangereux, sinon davantage, pour la zone espagnole que pour la zone française, si l'autorité du Sultan en venait à disparaître complètement, et que celle-ci seule pouvait, à un moment donné, y être utilisée comme un contrepoids vis-à-vis de ces influences. J'estime que cet argument dont la valeur a paru être appréciée doit être largement utilisé, du moins en ce qui concerne l'Espagne.

J'ai repris, en effet, avec insistance, tant auprès du Roi que du marquis de Lema, la thèse que j'avais soutenue au mois d'octobre sur la distinction entre le Sultan en tant que chef religieux et le Sultan en tant que Souverain temporel, et sur l'utilité pour l'Espagne de ne pas méconnaître le premier et de le mettre dans ses intérêts.

Le Roi m'a dit nettement que ses idées n'avaient pas varié à cet égard, que sa conviction était faite et que, s'il n'avait pas donné suite encore au projet envisagé lors de la visite de M. Poincaré d'envoyer l'Infant don Alfonso à Rabat, porteur des insignes de l'ordre de Charles III, c'était uniquement en raison du changement de ministère, des difficultés politiques qui avaient suivi et qui avaient fait négliger cette question, mais que, à défaut de l'Infant don Alfonso revenu du Maroc, ce serait le général Marina qui, lors de la visite qu'il doit me faire prochainement à Rabat, remplirait cette mission.

Du reste, au cours de mon séjour à Madrid, j'ai reçu de Moulay Youssef un télégramme par lequel il me priait d'être son intermédiaire auprès du Roi en me priant « de l'entretenir des intérêts communs des deux pays et des mesures propres à développer encore la paix et la prospérité dans l'Empire chérifien ». Le Roi Alphonse XIII, après que je lui eus remis ce message, tint à y répondre

lui-même par un télégramme rédigé dans les termes les mieux choisis pour satisfaire l'amour-propre du Sultan.

Quant au marquis de Lema, qui entendait pour la première fois parler de cette question, il parut également convaincu de la nécessité de tenir un beaucoup plus grand compte de l'autorité spirituelle du Sultan et de l'intérêt qu'il y avait pour l'Espagne à se le concilier en lui donnant satisfaction pour le Statut de Tanger. Il ne se contenta pas de me l'exprimer, mais le dit au comte de Romanones qui me le répéta.

c. *Question de la police.* — Cette question se rattache à la situation dans la région de Tanger qui a fait l'objet de la lettre du 10 mars n° 439 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser après mon départ pour Madrid. Je vais donc les traiter ici simultanément.

Je me suis inspiré avant tout de la suggestion de votre lettre du 7 mars n° 405 dans laquelle vous m'écriviez : « nous ne pouvons pas espérer qu'il nous soit possible d'amener l'Espagne à renoncer au commandement des tabors fusionnés, surtout après les regrettables polémiques de presse qui ont envenimé ce débat. Une seule transaction paraît avoir des chances de succès, c'est celle que nous offrons d'accord avec le « Foreign Office » et qui consiste à ne maintenir le *statu quo* qu'à titre provisoire ».

Ici encore Votre Excellence a vu parfaitement juste, car, dès notre premier entretien, le Roi aborda de lui-même le sujet en reparlant avec quelque amertume des articles de presse où l'on avait contesté que des officiers français puissent être en aucun cas subordonnés à un commandant espagnol. Je répondis vivement à Sa Majesté que la question ne devait sous aucun prétexte être posée sur ce terrain et que j'étais le premier à reconnaître l'égalité des deux armées à cet égard et l'incorrection qu'il y aurait à discuter leur parité de droits. Ce point écarté, je fis ressortir qu'il y avait là une question de principe où les intérêts de l'Espagne étaient les mêmes que les nôtres, sinon supérieurs. C'est la nécessité de garantir d'une façon absolue le principe de la neutralité de la zone internationale et par conséquent de sa sécurité de façon à écarter l'éventualité aussi peu désirable pour l'Espagne que pour nous d'un débarquement anglais ou allemand. Or l'attribution du commandement de la police suburbaine à un officier espagnol, alors que les Espagnols sont aux prises dans la partie voisine de leur zone avec les dissidents, enlevait à cette police son caractère de neutralité avec une évidence telle qu'il était superflu d'insister, et était de nature à attirer dans la zone internationale les harkas qui ont affaire aux Espagnols et à compromettre ainsi de la façon la plus grave sa sécurité. Du reste, les faits en témoignent puisque le commandant français a journellement l'occasion d'intervenir auprès des Riffains d'une façon pacifique et d'obtenir d'eux la libre circulation de ses détachements ce qui serait impossible à un commandant espagnol. J'avais précisément entre les mains une lettre

caractéristique du commandant Toulat à cet égard, que je venais de recevoir à Madrid et que je montrai au Roi. J'en conclus que sans remettre en question le moins du monde la question de principe du commandement acquise par le statut de Tanger, il convenait d'en ajourner l'application et de maintenir le *statu quo* jusqu'à la pacification de la partie de la zone espagnole avoisinant immédiatement la zone internationale.

Le Roi et le marquis de Lema me parurent acquis à ce point de vue. Seulement le Roi ajouta que, dans ce cas, pour donner satisfaction à une opinion publique très nerveuse et dont l'attention avait été très éveillée sur ce point par les polémiques de presse, il conviendrait de donner à l'Espagne une légère compensation dans l'organisation intérieure de Tanger, telle, me dit-il textuellement, que la «présidence d'une petite commission quelconque». Je lui répondis que je n'avais pas qualité pour discuter ce point qui était du ressort de l'Ambassadeur. J'en référai donc à M. Geoffray en lui laissant le soin, si tel est l'avis du Gouvernement, de chercher une formule qui donne une satisfaction toute morale en échange du maintien du *statu quo*.

Dans le même ordre d'idées, et conformément aux suggestions de votre lettre du 10 mars, j'ai fait ressortir auprès du Roi et de M. de Lema les graves inconvénients de l'occupation par l'Espagne de la zone internationale, ayant comme résultat certain de faire perdre à cette zone le bénéfice de la neutralité. Je ne sais pas si cette question sera de nouveau soulevée, mais, pour le moment, elle m'a paru entièrement abandonnée. Le prétexte sous lequel elle avait été mise en avant était l'impuissance de nos forces suburbaines à assurer pleinement la sécurité des convois et des rekkas. L'Infant don Alfonso notamment m'avait paru très ému de cette situation et avait insisté pour la réoccupation d'un certain point d'Aïn-Delia que le commandant Toulat avait cessé d'occuper. Il me fut facile de démontrer qu'il n'y avait pas de troupe qui pût suffire à protéger efficacement des convois quotidiens sous peine d'un surmenage excessif et d'une usure complète. Aussi le général Marina s'est-il engagé à donner sans délai des instructions au général Silvestre pour qu'il n'y eût plus qu'un convoi hebdomadaire à date fixe, ou bien, si les nécessités du ravitaillement le rendent impossible, pour qu'il n'y ait au plus que deux convois par semaine. D'autre part, les renseignements les plus récents faisaient connaître que la sécurité était beaucoup mieux assurée, notamment en ce qui concerne les rekkas.

A mon passage à Tanger, j'ai mis au courant M. Caro, Chargé d'affaires d'Espagne, et le commandant Toulat. Ils m'ont déclaré tous deux que la situation était devenue beaucoup plus satisfaisante, mais le commandant Toulat a insisté vivement pour que le convoi fût hebdomadaire, estimant qu'avec son faible effectif la réduction de cette charge d'escorte seule lui permettrait d'assurer d'une manière plus efficace la sécurité dans l'ensemble de la zone avec le

concours de la compagnie chérifienne. Devant avoir désormais des relations plus fréquentes avec le général Marina, je compte revenir sur cette question du convoi et insister pour qu'elle soit tranchée dans le sens envisagé.

Il sera peut-être possible dans ces conditions d'éviter la nécessité de renforcer le tabor chérifien comme l'avait suggéré M. Martin dans sa lettre du 27 février n° 61 [1].

Toutefois j'estime que, si, comme je le crois, le Gouvernement royal comprend désormais que l'exercice de la police par nos soins dans la zone suburbaine lui apporte la meilleure garantie pour le maintien de la neutralité et par conséquent de la sécurité, il ne serait pas impossible, le cas échéant, de lui faire admettre un renforcement temporaire de nos troupes chérifiennes.

Ce cas se produirait notamment si l'Espagne insistait de nouveau pour la réoccupation du point d'Aïn Delia. Le commandant Toulat a en effet démontré qu'il lui serait impossible de faire sur ses effectifs actuels un prélèvement suffisant pour assurer cette occupation, que, du reste, il la jugeait non seulement inefficace mais encore dangereuse, la présence permanente d'une troupe sur un point aussi rapproché de la frontière de la zone internationale pouvant être considérée par les dissidents comme une provocation et attirer des agressions.

Enfin, ainsi que je vous l'ai télégraphié, je crois, d'accord avec M. Geoffray, que si l'on veut en finir, ainsi qu'il paraît indispensable avec cette question du Statut de Tanger, il y aurait avantage à envoyer à Madrid M. Henry Martin qui serait à la disposition de notre Ambassadeur pour apporter des précisions et donner le concours si précieux de son expérience locale. Il serait, dans ce cas, utile qu'il vînt au préalable à Rabat pour bien s'entendre avec moi au sujet des points qui intéressent spécialement le Protectorat.

Je crois d'ailleurs, ainsi que je vous l'ai également télégraphié, qu'il me sera beaucoup plus facile de faire accepter au Sultan des formules transactionnelles dès lors qu'elles auront été débattues avec moi qui suis son représentant qualifié et qu'elles lui auront été présentées au préalable. Il ne faut pas perdre de vue en effet que ce qui l'avait le plus irrité dans les négociations précédentes, c'est qu'elles aient été conclues sans aucune participation de sa part et qu'elles lui aient été présentées à l'improviste pour un simple enregistrement. J'ai été confirmé, ainsi que je vous l'ai télégraphié, dans cette impression à la suite de l'audience de retour que Moulay Youssef vient de m'accorder et au cours de laquelle il m'a demandé des explications détaillées sur le Statut de Tanger, particulièrement sur les clauses qui concernent ses prérogatives telles que la représentation de son khalifa dans l'assemblée municipale et la nomination des fonctionnaires religieux. Le Sultan a été visiblement très satisfait de constater que, cette fois, il avait été personnellement représenté par moi dans les

(1) Non reproduite.

échanges de vues intervenus à Madrid et, sans aucun doute, il n'en sera que mieux disposé à accepter des formules conciliantes. Je tiens de nouveau à faire part à Votre Excellence de cet état d'esprit qui sera de nature à faciliter et hâter les solutions.

2° *Questions traitées avec le général Marina.*

Je tiens à dire tout d'abord que nos réunions ont été empreintes de la plus grande cordialité et ont marqué de la part du général Marina un désir très apparent d'entente et de conciliation.

Nous nous sommes mis tout d'abord d'accord sur les questions de principes suivantes :

— Nécessité, en écartant nettement l'idée de toute coopération militaire directe, de donner aux Marocains l'impression de l'entente établie entre les deux nations et de mettre fin à une situation où, jusqu'ici, ils ont toujours cru être agréables à l'une en faisant pièce à l'autre ;

— Nécessité de ne pas laisser subsister entre les deux zones d'«angle mort» où, les troupes de chacune des deux nations s'interdisant d'aller, les dissidents trouvent un asile inviolable au grand préjudice de nos intérêts communs. Comme conséquence, latitude laissée aux reconnaissances de chacune des deux zones de poursuivre les bandes sans s'arrêter devant une ligne fictive *chaque fois qu'elles se trouveraient en face d'une frontière encore indéterminée et d'une zone non effectivement occupée.* J'ai développé ce point avec plus de détails dans le rapport que je vous envoie par ce même courrier sur la question du Guerrouaou ;

— Communication réciproque des renseignements importants ;

— Surveillance plus étroite de la contrebande de guerre ;

— Nécessité de resserrer les relations entre les autorités militaires voisines. Pour arriver à ce résultat il a été convenu que les généraux Blondlat et Silvestre, commandant les régions limitrophes du Maroc occidental et les généraux Baumgarten et Jordana commandant les régions limitrophes du Maroc oriental se rencontreraient à bref délai et s'entendraient pour toutes les questions de «mur mitoyen» intéressant leurs régions respectives, avec toute latitude pour régler par eux-mêmes les questions de détail, se réservant de soumettre au général Marina et à moi les questions importantes. Ces visites devront avoir comme conséquences la mise en relations entre eux des officiers des postes voisins entre lesquels devrait s'établir ensuite un contact habituel, ainsi que cela avait lieu entre Berkane et le Cap de l'Eau alors que je commandais à Oran. Le Roi a insisté vivement auprès de moi, ainsi qu'il l'avait déjà fait auprès du colonel Tillion, sur son désir de voir s'établir ce contact. Je ne fais pas *a priori*

d'objection à en faire l'essai sauf à en empêcher l'abus si ces visites trop fréquentes présentaient des inconvénients dans la pratique.

D'autre part, il a été entendu avec le Roi que le général Marina viendrait à bref délai me faire une visite à Rabat et que je la lui rendrais à El Ksar ou à Larache. Le général Marina a visiblement écarté l'éventualité que je la lui rendisse à Tetouan même, sous le prétexte qu'il n'avait pas d'installation suffisante pour m'y recevoir, mais je crois que le motif en est plutôt qu'il ne tient pas à ce qu'on constate la situation précaire dans laquelle il se trouve. Cette solution est du reste tout à notre avantage car il n'échappera pas aux yeux des Marocains que le Résident général espagnol me fait une visite au siège même du Gouvernement tandis que nous ne la lui rendons qu'à la frontière même dans une ville secondaire.

Nous avons envisagé ensuite quelques points spéciaux :

a. La question du Guerrouaou. J'en fais l'objet d'un rapport spécial que je vous envoie par le même courrier;

b. La question de la répartition des eaux de la Moulouïa. J'étais saisi depuis un certain temps des demandes de divers groupements pour avoir la concession de l'établissement de barrages sur la Moulouïa destinés à irriguer la plaine des Triffas pour laquelle cette irrigation est une condition de développement indispensable. La Moulouïa formant frontière dans son cours inférieur et appartenant également à la France et à l'Espagne, l'Espagne ayant sur elle des droits comme nous, la question était restée jusqu'ici en suspens. Mais de son côté le général Marina avait été saisi de demandes analogues pour la zone espagnole et m'en parla spontanément. Il reconnut que la répartition des eaux ne pouvait se faire par moitié mais proportionnellement aux étendues respectives des surfaces irrigables lesquelles sont notoirement beaucoup plus vastes dans notre zone que dans l'autre. Cette répartition ne peut donc être arrêtée qu'après une étude sur place faite par un technicien. J'en ai avisé M. Delure et j'ai écrit à Votre Excellence une lettre spéciale à ce sujet envoyée de Madrid le 15 mars. Il a été arrêté qu'aucune concession ne serait donnée dans aucune des deux zones jusqu'à ce que ce règlement ait été établi;

c. Nous sommes tombés d'accord sur la question des déserteurs que les autorités de chaque zone devront s'interdire d'enrôler dans leurs formations respectives et s'engager à se remettre réciproquement;

d. Nous avons également convenu que le passage des indigènes avec *changement de domicile,* qui jusqu'ici avait soulevé certaines difficultés, serait admis mais sous la réserve expresse de l'autorisation préalable des autorités des zones respectives, afin de ne pas laisser par là aux indigènes suspects un moyen d'échapper à la juridiction de l'une des deux zones. Le général Marina,

ayant admis le principe d'un accord sur cette base, j'ai cru pouvoir donner la satisfaction d'autoriser la famille d'un certain Bou Amama à aller s'installer sur la rive gauche de la Moulouïa, autorisation qui faisait l'objet de discussions depuis 18 mois. J'en ai avisé M. Varnier pour exécution.

Ces divers points ont fait l'objet d'une note récapitulative que nous avons échangée avec le général Marina et dont je vous envoie ci-joint une *copie* (1);

e. Enfin nous avons eu à traiter la question beaucoup plus sérieuse du recrutement indigène dans notre zone pour la constitution de formations marocaines dans la zone espagnole.

Je m'étais élevé vivement, il y a quelques mois, contre la présence d'officiers et de sous-officiers espagnols venus à Casablanca pour y procéder clandestinement à des enrôlements, et à la suite de ma protestation cette pratique avait cessé.

Le Roi, le marquis de Lema et le général Marina ont reconnu qu'elle n'était pas tolérable et ont déclaré formellement qu'elle ne se reproduirait plus.

Mais tous trois ont fait ressortir auprès de moi avec insistance les difficultés extrêmes qu'ils éprouvaient à recruter dans leur zone, tant parce qu'elle n'est que très partiellement soumise que parce qu'elle est beaucoup moins étendue et ne comprend à peu près aucune des populations où se faisait le recrutement habituel des Sultans. Je reconnais que le fait est exact; la zone espagnole comprend surtout des tribus berbères et des populations montagnardes très peu propices au recrutement. Nous mêmes ne recrutons pas dans les groupements analogues et ne trouvons de ressources que dans les tribus de la plaine ou dans les populations du Sud. Mais le recrutement dans la zone voisine est si délicat et présente de telles difficultés et d'inconvénients que j'ai d'abord posé nettement le principe du «chacun chez soi».

C'est alors que, tout en reconnaissant le bien fondé de ce principe, le Roi a insisté personnellement et très chaleureusement auprès de moi pour que je me prête à trouver une formule qui ne leur fermât pas complètement les ressources du recrutement de notre zone. Ici je crois devoir citer textuellement ses paroles : «Vous ne pouvez pas et vous ne devez pas nous aider directement, c'est entendu, mais vous avez pourtant un intérêt à nous aider indirectement. Si vous n'avez pas de motifs locaux pour aider à la pacification de notre zone au Maroc, vous avez des motifs basés sur la politique générale que je suis en Europe et qui est toute d'entente avec la France, pour ne pas désirer voir absorber indéfiniment nos forces et notre argent au Maroc et désirer au contraire nous voir reconstituer en Espagne des forces qui soient pour vous une garantie et éventuellement un appoint. Or, je ne puis dégager du Maroc une partie de mes forces régulières qu'en y constituant des forces indigènes. Il m'est

(1) Non reproduite.

impossible d'en trouver suffisamment dans notre zone au moins de longtemps. Vous, au contraire, vous en avez plus qu'il ne vous en faut. Tolérez donc que nous fassions appel dans une certaine mesure aux ressources de votre zone, non pas en nous laissant recruter directement ou clandestinement, je l'interdis formellement désormais, mais en laissant les indigènes s'enrôler spontanément dans nos formations. »

Je fis observer à Sa Majesté qu'il y avait un point contestable dans sa suggestion c'était que nous eussions « plus de monde qu'il nous en faut » car nous aussi nous avons à développer largement nos forces indigènes pour les mêmes motifs et je lui fis remarquer qu'en tout cas il me paraissait bien difficile de trouver une formule pratique qui permît de laisser se produire ces enrôlements. Je crois pourtant qu'il ne convient pas d'écarter d'une manière absolue cette suggestion. D'abord le point de départ est exact, les Espagnols auront toujours beaucoup de peine à recruter dans leur zone même pacifiée. Nous avons un intérêt général, dont Votre Excellence est mieux à même que moi d'apprécier la portée, à ne pas voir les forces et l'argent de l'Espagne indéfiniment absorbés au Maroc et la voir, par conséquent, créer des formations indigènes. D'autre part, nous recrutons chez nous aussi facilement que nous voulons et nous pourrions recruter au delà de nos besoins qui sont limités par nos crédits et par nos possibilités d'encadrement. Nous pourrions donc, sans sérieux inconvénients, laisser un certain nombre d'indigènes s'enrôler chez les Espagnols d'autant plus que nous pourrions peut-être nous débarrasser ainsi de certains indésirables. Reste à trouver la formule. J'ai donné l'assurance au Roi que je m'emploierais à en chercher une, sous réserve de l'approbation de mon Gouvernement, mais sans rien lui garantir.

M'inspirant des principes posés avec le général Marina au sujet des points traités aux paragraphes *c*, *d* et *e* qui précèdent, je fais préparer par mes services un projet de Convention dont je saisirai, aussitôt que possible, le Département auquel il appartiendra de demander à M. Geoffray de le soumettre au Gouvernement espagnol.

3° *Question des Franciscains en zone française.*

Il s'agit ici d'une question que j'ai traitée directement et exclusivement avec le Roi, très confidentiellement, M. Geoffray seul ayant été mis au courant.

Votre Excellence sait, sans que j'aie à y insister, combien la présence des Franciscains espagnols en zone française et leur subordination au vicaire apostolique espagnol résidant à Tanger est nuisible à nos intérêts. Tandis que les Consuls et agents espagnols ont, depuis un an, nettement changé d'attitude à notre égard, les Franciscains espagnols sont restés en majorité hostiles, échappant complètement aux directions du Gouvernement royal et s'inspirant

de leurs sentiments personnels contre la neutralité religieuse de notre politique. Le vivaire apostolique, Monseigneur Cervera, est le plus notoirement imbu de ces sentiments. Il n'y a pas de mauvais procédés qu'ils ne fassent subir aux Franciscains français établis dans notre zone et le maintien de la zone française en vicariat apostolique espagnol est, incontestablement, une cause de difficultés et de gêne.

Avant mon départ de Paris j'avais été informé que Monseigneur Cervera se proposerait de faire après Pâques une tournée pastorale en zone française. Je regarde que cette visite aurait les plus sérieux inconvénients, soit qu'on voulût l'empêcher par force, soit qu'on l'ignorât, soit qu'on s'y associât. Il est impossible de songer à la faire interdire par le Vatican. Je crus donc devoir demander au Roi s'il pouvait l'empêcher par son intervention personnelle. Il adhéra à cette idée sans hésitation. Prenant alors la question à un point de vue général, je lui exposai les difficultés que nous créent les franciscains espagnols et particulièrement Monseigneur Cervera et, le trouvant très bien disposé à accueillir des ouvertures sur ce sujet, je me permis de lui suggérer soit de déplacer Monseigneur Cervera, soit de l'amener lui ou son successeur à demander spontanément un coadjuteur français pour la zone française ce qui simplifierait singulièrement la question puisque nous n'aurions à intervenir sous aucune forme. Le Roi me promit de prendre personnellement la question en mains, et, sur sa demande, je lui remis une «note memento» non signée dont je vous envoie ci-joint *copie* (1).

Je serais heureux de savoir si, sur ce point, je me suis conformé aux vues du Gouvernement de la République.

4° *Dernier entretien avec le Roi au sujet de la situation militaire espagnole dans leur zone.*

Dans mon dernier entretien le Roi voulut bien me demander franchement et confidentiellement mon opinion sur la situation et l'organisation militaires dans leur zone.

Je lui fis d'abord observer à quelles réserves j'étais tenu sur cet objet sur lequel d'ailleurs je n'avais que des renseignements très imprécis et des impressions de seconde main.

Toutefois, sur son insistance, je me permis de lui dire que, d'après tous les renseignements que j'avais recueillis, une partie de leurs difficultés me semblait provenir d'une organisation trop lourde, trop peu adaptée au pays, trop imprégnée des errements métropolitains et manquant de souplesse.

C'est ainsi notamment qu'ils ont un luxe de généraux et d'états-majors qui

(1) Non reproduite.

représente un véritable poids mort. Ils ont 17 généraux alors que nous en avons 8 en tout, moi compris, pour des effectifs sensiblement égaux.

En dehors des formations indigènes proprement dites, qui ne sont qu'à l'état embryonnaire, ils n'utilisent nullement les indigènes dans toutes les organisations où depuis longtemps nous n'employons plus ou presque plus d'Européens telles que le train, les conducteurs d'artillerie, les convoyeurs, une partie du personnel d'administration pour lesquelles ils emploient exclusivement des soldats espagnols.

Leurs formations sont identiques à celles de la métropole : divisions, brigades, régiments avec leurs organismes au complet, tous leurs impedimenta, leurs musiques mêmes, c'est-à-dire un effectif considérable sans efficacité réelle qui pourrait être avantageusement laissé en Espagne tandis que chez nous l'organisation régimentaire cède le pas aux organisations territoriales essentiellement souples et variables adaptées au pays et avec une variété indéfinie d'applications.

Leurs troupes au lieu de « se garder par le mouvement » sont beaucoup trop immobilisées dans des postes infiniment trop nombreux où leurs effectifs s'absorbent au détriment des groupes mobiles, donnant aux Marocains une sensation d'inertie qui les enhardit de jour en jour et risque de prolonger indéfiniment la période pendant laquelle ils piétinent.

Enfin et surtout l'unité de direction est mal assurée, les généraux de Melilla et de Larache relevant théoriquement du général Marina, mais recevant pour beaucoup de détails des ordres directs de Madrid dont les bureaux entrent d'ailleurs dans une ingérence de tous les instants qui lie et entrave le commandement.

5° *Conclusions des entretiens avec le Roi.*

Il est de mon devoir d'insister tout particulièrement sur les sympathies qu'Alphonse XIII ne cessa de me témoigner à l'égard de la France.

Je ne reviens pas sur les témoignages qu'il m'a donnés et que j'ai exposés dans la première partie de ce rapport. Mais dans ses conversations et particulièrement dans le dernier entretien il revint avec une chaleur visiblement sincère sur ses sentiments pour notre pays, sur sa gratitude pour l'accueil qu'il y recevait, me disant textuellement : « On y est bien gentil pour moi et je n'ai qu'à me louer des procédés du Gouvernement français ».

Il me marqua sa satisfaction de la solution apportée à la question de l'armure de Philippe II où le vote du Parlement lui avait apporté une preuve nouvelle des sentiments de notre pays à son égard.

Enfin il me parla avec force de sa résolution d'orienter de plus en plus son pays vers la politique de la Triple Entente.

Je dois ajouter qu'il ne manquait pas une occasion de me dire combien il appréciait M. Geoffray et se louait des services éminents qu'il avait rendus pour l'amélioration des relations des deux pays.

6° *Questions traitées avec le marquis de Lema seul.*

a. Question de l'*exequatur* des Consuls étrangers dans la zone espagnole.

M. de Lema, tout en reconnaissant le plein droit qui nous est reconnu par les traités d'exiger que l'*exequatur* soit délivré par le Résident général, Ministre des Affaires étrangères du Sultan, me témoigna le désir d'y voir apporter certains tempéraments soit en s'abstenant de délivrer des *exequatur*, soit en donnant un mandat général au khalifa de la zone espagnole pour les Consuls de cette zone.

Me référant aux conversations que j'avais eues à ce sujet avec M. Geoffray, je fis observer que cette dernière solution était inacceptable, mais que, du reste, je n'apporterais pas d'opposition de principe à une formule transactionnelle si mon Gouvernement croyait pouvoir l'admettre.

Sur ce point d'ailleurs, je m'en réfère entièrement aux propositions que vous adresserait M. Geoffray.

b. Consulat espagnol à Oudjda.

Monsieur de Lema me demanda si aujourd'hui que les capitulations étaient abolies en ce qui concerne les deux nations et que, de ce fait, les juridictions consulaires cessaient d'être appliquées je verrais un inconvénient à ce qu'il fût installé un Consul à Oudjda pour s'occuper des intérêts de la colonie espagnole.

Je lui répondis que je ne pourrais donner un avis favorable qu'au cas où, par réciprocité, un Consul français serait installé à Melilla.

M. de Lema m'ayant objecté certaines difficultés soulevées par l'autorité locale, je lui répondis que je ne comprenais pas qu'on pût s'y arrêter tant cette installation s'imposait, dans l'intérêt même de l'Espagne. « En effet, lui dis-je, puisque nous ne pouvons avoir de ports, du fait de la nature, en zone marocaine française sur la Méditerranée, Melilla est appelée à bénéficier fatalement de notre progression vers Taza. Mais des intérêts français ne pourront s'y créer, des maisons françaises ne pourront s'y installer au grand profit du trafic local et des recettes douanières espagnoles que si les intérêts français y sont garantis par la présence d'un Consul, et, pour ma part, j'opposerai toute l'obstruction possible au transit par Mellilla et à son utilisation pour notre commerce tant que nos intérêts nationaux n'y auront pas la garantie de la présence d'un Consul. »

J'ai eu l'impression que cet argument était sérieusement retenu par M. de Lema et que c'était celui à faire valoir pour obtenir la création de ce consulat sur la base du « do ut des », d'autant plus que les objections m'ont paru venir

non du Gouvernement royal mais de l'étroitesse d'esprit et de l'exclusivisme des autorités militaires de Melilla.

c. Naturalisations espagnoles en zone française.

J'appelai l'attention du Ministre d'État sur la recrudescence de la propagande des agents espagnols au Maroc français en vue d'amener les Marocains et spécialement des Israélites à se faire naturaliser, en faisant observer que nous ne pouvions admettre les naturalisations délivrées dans des conditions non conformes aux dispositions très strictes de la Convention de Madrid et que le Gouvernement du protectorat ne reconnaîtrait pas les naturalisations ainsi abusivement conférées et persisterait à considérer comme sujets du Sultan les indigènes musulmans ou israélites qui en bénéficieraient.

Je fis remarquer qu'il y avait là une source de conflits et de discussions qu'il serait préférable d'éviter.

Le marquis de Lema en prit note.

d. Taxation de la fabrication de l'alcool et prohibition de l'absinthe.

Je fis remarquer que ces deux mesures, l'une déjà adoptée et notifiée, l'autre en préparation, intéressaient autant l'Espagne que nous puisqu'elles avaient pour objet de protéger la population indigène et particulièrement la main d'œuvre contre deux fléaux mortels et qu'elles ne pouvaient avoir d'efficacité réelle que si elles étaient également appliquées en zone espagnole.

Le Ministre d'État me parut adopter entièrement ce point de vue que M. Tirard lui avait déjà présenté avec force.

J'en ai du reste référé à M. Geoffray pour qu'il en poursuive l'application par le Gouvernement royal.

e. Affaire Sicsu [1].

Le Ministre d'État me dit que l'opinion publique espagnole était restée très émue de cette affaire et qu'il me demandait si une certaine satisfaction ne pourrait pas être sur ce chef donnée à l'Espagne.

Je lui fis observer que, de son côté, l'opinion publique française et indigène au Maroc n'admettrait pas le retour de Sicsu dans quelques conditions que ce fût. Il l'admit, mais me demanda alors si, Sicsu se trouvant sans aucune ressource, tous ses biens ayant été confisqués ou détruits, il ne pourrait pas lui être donné une indemnité ?

Je lui répondis que, sans faire de l'attribution d'une indemnité à Sicsu l'objet d'un cas spécial, j'admettrais que son cas puisse être soumis à la Commission des indemnités de Fez, Marrakech, etc., prévues par l'emprunt. Cette suggestion me parut lui agréer, et je crois en effet que, le cas de Sicsu se trouvant ainsi noyé au milieu du grand nombre des bénéficiaires d'indemnités, cette satisfaction pourrait être donnée à l'Espagne sans inconvénients.

[1] Israélite espagnol, condamné à mort pour complicité avec un caïd révolté, puis gracié.

Tous les autres points traités avec le marquis de Lema sont ceux qui ont été également traités avec le Roi, sauf la question des Franciscains.

Il est donc inutile d'y revenir.

50.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 145. Confidentiel. *Paris, 31 mars 1914, 10 h. 30.*

J'approuve la suggestion finale de votre télégramme n° 75 (1). En vue de votre entretien avec M. Zimmermann (2), je tiens à vous informer que la Banque ottomane, qui souhaitait de procéder sans délai à l'échange de sa participation dans le Bagdad, à raison de l'émission prochaine de l'emprunt turc, se voit objecter avec insistance par la Deutsche Bank que cet échange ne saurait intervenir avant la conclusion de l'accord turco-allemand. J'ajoute, à propos d'Héraclée, que des assurances satisfaisantes ont déjà été données aux Allemands, mais que l'attitude dilatoire de la Deutsche Bank ne permet pas de hâter ce règlement.

J'apprends enfin que M. de Radowitz se rendra demain à Berlin pour quelques jours.

51.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Londres, Belgrade, Bucarest, Sofia.

T. n°s 97, 163, 148, 117, 134, 164, 37, 9, 13.

Paris, 31 mars 1914, 11 h. 15.

Le Ministre de France à Athènes relate les efforts successifs faits par la Turquie pour obtenir des démarches de la Roumanie, puis de la Serbie à Athènes en vue d'une entente relative aux îles (3). Le Ministre grec des Affaires étrangère se déclarerait prêt à faire quelques concessions d'ordre secondaire pour calmer la Turquie.

(1) Du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 39.

(2) M. Jules Cambon a vu effectivement M. Zimmermann le 31 mars et lui a remis un projet de note reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37, II, pièce n° 15014.

(3) M. Deville avait télégraphié le 25 mars que le Ministre de Roumanie lui avait fait

52.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg.

T. nos 162, 161. *Paris, 31 mars 1914, 12 h. 30.*

Le Gouvernement grec a ordonné à ses troupes en Epire de se tenir prêtes à évacuer dans les délais fixés les territoires réunis à l'Albanie; ce moment étant arrivé, il s'adresse aux Puissances pour connaître leurs vues sur l'opportunité de donner immédiatement à ses troupes l'ordre de se retirer, bien qu'aucune réponse n'ait été encore donnée à la note grecque et que les négociations entre le Gouvernement albanais et M. Zographos soient pendantes (1).

La première question qui se pose est de savoir s'il est légitime d'imposer à la Grèce l'évacuation immédiate bien que les Puissances n'aient pu encore se mettre d'accord pour répondre à ses demandes de contre-parties et de garanties.

Dans le cas où les Puissances s'en tiendraient au délai antérieurement fixé, une seconde question peut se poser sur le point de savoir si les troupes grecques doivent évacuer purement et simplement ou si elles doivent remettre les territoires aux autorités albanaises.

Je vous prie de me faire connaître le sentiment du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité; l'accord entre les Puissances de la Triple Entente doit se faire à Londres, comme il a été convenu (2).

savoir qu'à la prière de la Turquie son Gouvernement l'avait chargé de demander au Gouvernement grec s'il n'accepterait pas d'entamer avec le Gouvernement ottoman des pourparlers directs sur la question des îles. Le 30 mars M. Deville disait que la Turquie, considérant la demande roumaine comme ayant échoué, avait prié la Serbie de faire une nouvelle tentative. M. Pachitch avait télégraphié à son Ministre à Athènes qu'il ne pouvait que donner des conseils des deux côtés.

(1) M. Doumergue reproduit les termes de la note remise le 30 mars par le Gouvernement hellénique aux représentants à Athènes des Grandes Puissances. Voir ci-dessus le télégramme de M. Deville reproduit sous le numéro 42.

(2) A ce télégramme, adressé à Londres et à Pétersbourg et communiqué à Berlin 146, Vienne 115, Rome 132, correspond un télégramme de M. de Jagow adressé à Vienne et à Rome, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, sous le numéro 14323.

53.

M. Doumer, Sénateur,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. *Paris, 31 mars 1914.*

Je viens de recevoir, sur les négociations qui se poursuivent actuellement à Vienne, entre Autrichiens, Serbes et Français, sur les chemins de fer orientaux, une lettre accompagnée d'une note dont je vous adresse ci-joint les copies.

Je ne veux pas vous déranger spécialement pour vous en parler, mais je compte avoir l'occasion de la faire à une prochaine rencontre.

ANNEXE I.

M. Vitali, Président-Directeur de la Régie générale des Chemins de fer et Travaux publics,

à M. Doumer.

L. *Vienne, 29 mars 1914.*

Je tiens à vous mettre le plus tôt possible au courant de nos impressions sur le début des négociations.

Nous avons tout d'abord pris contact avec le ministère des Affaires étrangères autrichien et avons constaté que le Gouvernement austro-hongrois reste fermement résolu à poursuivre la réalisation de la formule française qu'il persiste à considérer comme la solution la plus désirable des difficultés existantes.

Contrairement à ce que nous avions pu croire à Paris, sur la foi de certaines informations, l'idée d'une solution autre que celle de l'internationalisation n'a jusqu'ici rencontré aucun écho, du moins auprès du ministère des Affaires étrangères; les déclarations très nettes qui nous ont été faites par le comte Wickenburg n'ont laissé subsister dans notre esprit aucun doute à ce sujet. Mais pour vous donner une orientation complète sur l'état des esprits à Vienne, je ne veux pas vous dissimuler qu'en réalité dans une partie notable de l'opinion publique il se manisfeste certaines tendances contraires à l'idée de l'internationalisation; on préférerait voir solutionner d'une autre manière les difficultés existantes, soit par une pression énergique sur la Serbie, pression qui, dit-on, aboutirait certainement à la restitution de la ligne à la Compagnie des orientaux, soit par une négociation qui aurait comme objectif d'admettre le rachat par la Serbie à condition que cette dernière offre en compensation des garanties et des avantages suffisants. Mais comme je vous le disais plus haut, ces courants semblent être restés sans influence sur les décisions du ministère des Affaires étrangères.

Le comte Wickenburg nous a également donné quelques indications sur l'état des négociations engagées entre les deux Gouvernements sur les questions générales de chemins de fer qui doivent faire l'objet d'un règlement préalable, comme l'a demandé dès le début le Gouvernement austro-hongrois. S'il est vrai que jusqu'ici aucun résultat tangible n'a encore été obtenu, il ne nous a pas paru que les points principaux sur lesquels porte la discussion soient tels qu'un accord ne puisse s'établir entre les deux parties ; je dois ajouter en ma qualité de spécialiste en ces matières que la modération des intentions (en tenant compte des concessions que l'on est encore disposé à faire sur les demandes initiales) autrichiennes ne justifierait pas une opposition irréductible du côté du Gouvernement serbe, comme nous avions pu le craindre à un moment d'après les renseignements reçus à Paris de source serbe.

Le comte Wickenburg nous ayant renouvelé le désir du Gouvernement austro-hongrois de voir immédiatement la négociation s'engager sur la question des orientaux, nous avons eu, avant-hier, une réunion à laquelle assistaient les représentants des banques austro-hongroises et les délégués du Gouvernement serbe : MM. Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, et ses deux adjoints techniques, MM. Ilitch et Voukovitch. La désignation récente de ce dernier, qui passe pour bien disposé envers la formule française, pourrait être considérée dans une certaine mesure comme un indice favorable ; il est toutefois assez difficile de se faire une opinion se basant sur l'attitude des Serbes dans cette première réunion qui n'a eu que le caractère d'un échange de vues préliminaire ; les délégués se sont bornés à demander quelques explications sur les modalités d'application de la formule d'internationalisation telle qu'ils la connaissent d'après la note résumée qui leur avait été remise au mois de décembre ; à aucun moment ils n'ont mis en question le principe même de l'internationalisation qui forme la base de la combinaison, mais il est vrai qu'ils auront toujours la possibilité de faire échouer la négociation sur les nombreuses questions que soulèvera l'application de ce principe.

Cependant, à côté des déclarations faites par les délégués serbes autour de la table de conférence, ils ne se dissimulent pas dans certaines conversations privées que leur pays a désiré ardemment le rachat et que si M. Pachitch, pour des considérations d'ordre supérieur, a adhéré à la formule de médiation présentée par nous et patronnée par les Gouvernements français et russe, les milieux militaires et l'opinion publique en général ne l'ont pas suivi. Il pourrait y avoir à craindre dans ces conditions que les délégués serbes ne négocient que par déférence pour l'intervention franco-russe et qu'ils fassent tout leur possible pour que ces négociations échouent sans que la Serbie cesse de se trouver en bonne posture[1]. C'est à cette tendance que je crois pouvoir attribuer les doléances serbes au sujet des prétentions de l'Autriche-Hongrie, prétentions qui examinées sur place n'apparaissent ni excessives ni d'ailleurs irréductibles.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler que nous avons pu profiter d'une occasion

[1] Il ressort d'un télégramme adressé par M. Schébéko à M. Sazonoff *Mejd. Otn.*, I, 2, n° 116) que le comte Vitali avait demandé à cet Ambassadeur d'obtenir que le Gouvernement russe fît pression sur la Serbie pour qu'elle acceptât le projet français d'internationalisation. M. de Hartwig, le 1er avril, jugeait cette pression inutile (*ibid.*, n° 135).

propice pour dissiper tout malentendu possible à l'égard du fonctionnement du trust franco-autrichien destiné à assurer la haute direction des sociétés d'exploitation serbe et grecque. M. Yovanovitch a témoigné sa méfiance à l'égard de cette société financière dont les Serbes sont exclus, nous demandant nettement si les arrangements intervenus avec le groupe austro-hongrois et français au sujet de ce trust ne contenaient rien de préjudiciable aux intérêts serbes. Je me suis alors rappelé que le Ministre des Finances serbe avait exprimé la crainte qu'il n'existât à cet égard des accords secrets entre les deux groupes. Or nos accords entièrement connus du Gouvernement français ne contiennent aucune clause secrète ou destinée à rester telle; mais nous n'avions pas jusqu'ici cru nécessaire de nous étendre vis-à-vis des Serbes sur les détails relatifs à la société financière et c'est peut-être ce silence qui les a rendus défiants. Aucun malentendu ne peut plus subsister maintenant puisque j'ai pu exposer aux trois délégués serbes toute l'économie du projet du trust, sa raison d'être au point de vue financier, au point de vue des influences et enfin à celui de l'unité des hautes directions entre les deux sociétés serbe et grecque. Nous avons même poussé le scrupule jusqu'à déclarer très nettement que les Serbes devaient prévoir que, dans des questions économiques intéressant la France et l'Autriche et les capitaux investis par les nationaux de ces deux pays dans l'entreprise des chemins de fer, les Serbes se verraient en présence d'une majorité franco-autrichienne qui agirait solidairement d'après les indications du trust; nous avons ajouté que cependant, en dehors du domaine purement économique, les administrateurs de la société serbe auront leur entière liberté d'action, ce qui donne toutes les garanties voulues à l'élément serbe dans les questions d'ordre politique, national et militaire. J'ai eu l'impression que les délégués serbes ont parfaitement compris ce qui leur était exposé et qu'il ne peut plus être désormais question de leur part d'une information insuffisante. Ils seront libres de décider en pleine connaissance de cause si la combinaison d'ensemble leur agrée ou non.

Je signalerai encore la réserve formulée par le premier délégué serbe, M. Yovanovitch, d'après laquelle la Serbie subordonne la validité des accords à conclure à l'acceptation par la Grèce d'une combinaison analogue.

Pour conclure, je vous dirai, mon cher Président, que je m'emploie avant tout à amener les Serbes aussi rapidement que possible à jouer cartes sur table, car il me paraîtrait très préjudiciable, même au point de vue français, que les Serbes puissent user de la tactique consistant à traîner la négociation en longueur pour la faire échouer dans quelques mois. Il m'apparaît que l'Autriche-Hongrie, dont les relations avec la Serbie sont si difficiles, est passablement mal placée pour mettre ainsi à la Serbie le marché en main; elle n'a pas les mêmes moyens que nous pour exiger une réponse prompte et définitive sur les quelques points primordiaux qui doivent nous fixer sur la possibilité d'entreprendre en Serbie une exploitation privée. Afin de tirer au clair les vraies dispositions du Gouvernement serbe, j'ai rédigé une note dont copie se trouve ci-jointe, résumant les points les plus saillants qu'il est indispensable d'élucider et je ne vous cacherai pas, mon cher Président, que d'accord avec M. Dutasta, que j'ai vu à son passage à Vienne, ainsi qu'avec M. Leblanc, qui suit la négociation du côté de la Société Générale, je suis décidé à m'opposer à tout engagement de capitaux français dans une exploitation serbe, à moins d'avoir toutes

les garanties voulues contre une expropriation arbitraire et en général contre toute ingérence gouvernementale allant au delà de ce qui est généralement admis dans les autres pays. Il ne suffit pas à mon avis que les Serbes aient accepté le principe de l'exploitation privée, il faut aussi qu'ils la rendent possible par une convention d'exploitation et un cahier des charges raisonnables et leur intransigeance éventuelle sur les bases primordiales consignées dans la présente note équivaudrait, à mon avis, à un refus d'admettre la formule de médiation proposée par nous. Il est possible que du côté austro-hongrois on soit amené à formuler en faveur de la future société des exigences encore plus étendues, mais alors notre rôle serait de nous retourner contre les amis autrichiens pour modérer leurs prétentions.

Samedi matin, les Serbes ont contremandé la réunion fixée pour l'après-midi et ils déclarent ne pas être certains de pouvoir siéger lundi; cela n'est pas bon signe, mais il est possible qu'ils soient en correspondance avec Belgrade. Quoi qu'il en soit je ferai tous mes efforts pour que le plus rapidement possible les bases de la future exploitation soient fixées ou bien que la négociation échoue si tel doit être son sort. Je crois que dans cette seconde éventualité j'aurai également agi dans l'intérêt de nos amis autrichiens et serbes.

Nous avons naturellement pris avec les Serbes le contact amical et direct que comporte notre rôle de médiateur. Dès hier après-midi nous avons pu avoir une longue conversation avec M. Yovanovitch, avec lequel nous avons commenté notre note dont nous savons qu'il envoie par un de ses co-délégués un exemplaire à Belgrade, ce collègue devant lui rapporter mardi une réponse du Gouvernement serbe. Notre entretien avec M. Yovanovitch nous a confirmé tous les points principaux que nous avions connus ou pressentis et qui sont exposés au début de cette lettre. Nous avons à nouveau insisté sur les deux points essentiels, à savoir : d'une part la portée exacte des ententes intervenues entre les groupes français et austro-hongrois, notamment en ce qui concerne le trust, d'autre part l'urgence dans l'intérêt même de la Serbie de faire connaître sa réponse sur les questions posées par notre note et par là même sa décision sur le projet d'internationalisation.

Nous sommes également entrés en relations avec l'Ambassadeur de Russie, M. Schébéko, avec lequel nous avons développé les mêmes considérations et qui s'est montré particulièrement d'accord sur l'urgence d'une solution. Nous avons reçu l'assurance que M. Schébéko, avec qui nous garderons le contact, agira dans ce sens auprès du Ministre de Serbie.

Enfin les échanges de vues que nous avons eus avec M. Dumaine, qui est lui-même en rapports étroits avec M. Yovanovitch, nous ont pleinement confirmés dans ce que nous considérons comme la bonne voie et son appréciation sur la situation concorde en tous points avec celle que nous venons de vous développer.

ANNEXE II.

NOTE.

28 mars 1914.

Les négociations se sont ouvertes aujourd'hui à Vienne, sur la base du programme proposé par le groupe français, c'est-à-dire sur la formule d'internationalisation de la partie du réseau des chemins de fer orientaux sise en Serbie.

En conséquence, on doit considérer comme acquis les points suivants :

La création d'une société nationale serbe d'exploitation;

La fixation à Belgrade du siège de la société;

La souscription du capital pour un tiers par un groupe serbe, un tiers par un groupe austro-hongrois et un tiers par un groupe français;

La représentation dans le conseil d'administration dans les mêmes proportions;

La nationalité serbe du Président;

La désignation de deux vice-présidents l'un par le groupe austro-hongrois et l'autre par le groupe français;

Les relations entre les trois groupes devant être assurées d'une manière permanente par les communications adressées par le président aux deux vices-présidents, chacun de ceux-ci réunissant autour de lui en comité les administrateurs de son groupe.

Les décisons du conseil seront prises à la majorité des administrateurs en exercice.

Afin de réaliser les capitaux nécessaires, le groupe français constituera à Paris une société financière de nationalité française qui aura également pour but d'assurer le maintien des proportions d'origines des influences austro-hongroises et franco-russes dans la société d'exploitation; à cet effet, la société financière constituée sur le pied de parité entre les deux groupes français et austro-hongrois détiendra d'une façon permanente les actions de la société nationale serbe d'exploitation et de la société nationale grecque d'exploitation souscrites par les deux groupes.

L'application des principes ci-dessus pose la question du mode de transmission de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer orientaux à la nouvelle société.

S'il est vrai que théoriquement cette transmission pourrait consister en un simple transfert des conventions existantes avec l'agrément du Gouvernement royal de Serbie, on s'aperçoit aussitôt que cette formule se heurte dans la pratique, d'une part à l'impossibilité d'apporter en ce cas au régime actuel des chemins de fer orientaux les modifications que le Gouvernement serbe peut légitimement désirer et d'autre part à la difficulté de concilier le jeu des conventions actuelles avec le fractionnement du réseau résultant de la nouvelle division territoriale.

Si l'on reconnaît que cette formule, qui comporte l'indemnisation directe de la Compagnie des chemins de fer orientaux par la nouvelle société, doit être écartée, il ne reste pas d'autre solution à envisager que celle par laquelle le Gouvernement serbe, afin de pouvoir disposer des droits d'exploitation appartenant à la Compagnie des chemins de fer orientaux, doit acquérir ces droits à leur juste valeur pour concéder l'exploitation à nouveau sur la base d'une convention à débattre.

Cette solution implique donc deux arrangements à conclure simultanément :

a. Le premier entre le Gouvernement serbe et la Compagnie des chemins de fer orientaux pour la reprise des droits de cette Compagnie en ce qui concerne la partie serbe;

b. Le second entre le Gouvernement serbe et les éléments qui participeront à la constitution de la nouvelle société serbe d'exploitation.

Et pour permettre l'appréciation des conditions de ces deux arrangements, on les développera comme suit:

A. *Bases de la cession par la compagnie des chemins de fer orientaux au Gouvernement serbe.*

La cession doit s'appliquer :

Aux droits d'exploitation sur 370 kilomètres environ de chemins de fer orientaux s'étendant des environs de Guménitza à Mitrovitza et d'Uskub à Zibeftché;

Aux droits de concession et d'exploitation sur 17 kilomètres de ligne Salonique-Monastir avec règlement de la question des obligataires;

A la due proportion de matériel roulant afférente aux longueurs envisagées sur les lignes ci-dessus;

Aux droits de propriété et d'exploitation sur la ligne en construction d'Uskub-Kalkandélen-Gostivar;

Aux droits d'exploitation réservés sur la ligne Merdaré-Pritchina;

Et comporter règlement de toutes autres questions pendantes entre la Compagnie des chemins de fer orientaux et le Gouvernement serbe.

B. *Bases essentielles de la convention nouvelle à intervenir.*

L'entente réalisée par cette convention nouvelle étant en réalité une formule transactionnelle ayant pour but de concilier les convenances en présence, il est donc un certain nombre de conditions essentielles qu'elle doit nécessairement remplir, savoir :

La nouvelle concession doit englober non seulement l'ancien réseau des chemins de fer orientaux mais encore la ligne du Sandjak (construction et exploitation) pour assurer une communication plus directe de l'Autriche-Hongrie vers Salonique.

Il devra y avoir du moins, pour les conditions générales, entre le régime des lignes prévues à la présente convention et celui de la section hellénique Guménitza-Salonique une identité telle, aussi bien pour la Serbie que pour l'Autriche-Hongrie, que l'accès jusqu'à ce port leur soit assuré dans des conditions favorables.

Il est à remarquer ici que cette deuxième condition nécessaire entraîne l'adoption de la formule que nous définissons puisqu'elle est la seule qui paraisse devoir rallier l'adhésion de la Grèce.

La nouvelle organisation serait stabilisée d'accord entre tous les Gouvernements intéressés pour une période suffisamment longue, afin que ces Gouvernements puissent l'agréer comme une solution satisfaisante.

On fait remarquer en outre que, pour ne pas surcharger inutilement le budget serbe, par suite de la reprise des droits des orientaux, on doit envisager une période

totale de cinquante ans correspondant à l'amortissement normal d'un emprunt, cette période stable ne devant pas pouvoir être abrégée par le Gouvernement serbe; le droit légitime de celui-ci d'exiger de la société l'accomplissement de ses devoirs devant être ménagé, il ne paraît pas y avoir d'autre solution que de déférer l'application des mises en demeure ou des décisions de déchéance prises par lui (comme en général tous différends entre le Gouvernement et la Compagnie) à l'appréciation préalable d'un tribunal arbitral international dont la sentence reconnaissant justifiés les motifs allégués par le Gouvernement pourrait seule rendre exécutoire sa décision.

Dans le même ordre d'idées de garanties réciproques internationales, le Gouvernement serbe devrait admettre que la convention d'exploitation approuvée par son Parlement national constitue la loi des parties à laquelle aucune disposition législative existante ou ultérieure ne pourrait porter atteinte.

Pour le même motif, l'expropriation pour cause d'utilité publique doit être formellement exclue.

Enfin, la seule exception qui puisse être admise à l'inviolabilité des droits de la Compagnie sur l'exploitation est celle de mobilisation générale effective s'étendant à l'ensemble des lignes serbes et ce pour la durée de cette mobilisation.

Tout en comportant les facultés de contrôle généralement admises, la convention devrait cependant exclure l'ingérence de l'État dans la gestion de l'exploitation.

La Compagnie doit avoir le libre choix de son personnel et le Gouvernement doit y admettre à l'origine surtout, étant donné le développement considérable des chemins de fer en Serbie et par suite la pénurie actuelle de personnel national expérimenté, une proportion d'étrangers suffisante pour y obvier.

Satisfaction pourra cependant être donnée au sentiment national par une réduction progressive de cette proportion, sans que cette réduction puisse jamais aboutir à la suppression dans le cadre du personnel des éléments nécessaires pour la sauvegarde des intérêts étrangers engagés dans l'affaire.

La Compagnie; à cause de l'influence directe que cela peut avoir sur ses résultats financiers, aura son indépendance légitime au point de vue de l'organisation du service, des horaires, de la composition et du nombre de trains, à condition bien entendu d'assurer les correspondances conformément aux usages et de soumettre ses horaires à l'approbation du Gouvernement.

De même en ce qui concerne les tarifs et les taxes de manutention, la Compagnie doit avoir toute latitude entre des limites maxima et minima pour la fixation desdits tarifs et taxes, à condition d'en donner connaissance au Gouvernement avant leur mise en vigueur.

Il est indispensable pour établir les clauses de la concession de savoir :

Si le Gouvernement entend que la Compagnie d'exploitation fournisse le matériel roulant sauf à lui racheter à dire d'expert en fin de concession;

Et si l'Etat prend ou non à sa charge les augmentations de premier établissement ou agrandissements ultérieurs.

Lors de la remise de la ligne à la Compagnie par l'État, il sera fait constatation de l'état de la ligne et du matériel consigné et il est indispensable de savoir qui assumera la reconstitution du parc du matériel, ainsi que la remise en état du corps de la voie

et de ses dépendances qui ont évidemment considérablement souffert du récent état de guerre.

Deux systèmes peuvent, en effet, être adoptés : l'État peut, après constatation, fournir un crédit à la Compagnie chargée d'effectuer les réparations ou reconstitutions, ou bien la Compagnie peut assumer cette charge dont elle devra trouver l'intérêt et l'amortissement dans les conditions de l'affermage.

La formule d'affermage ne peut consister qu'en un partage équitable des recettes brutes entre la Compagnie et l'État, la part de la Compagnie devant comprendre les sommes nécessaires aux frais d'exploitation, à l'intérêt, à l'amortissement et à la rémunération équitable du capital investi.

Enfin, pour établir les calculs financiers de l'opération, il est indispensable de partir d'une base fixe et par conséquent l'État serbe devra, à l'exemple des autres États, exempter la future Compagnie de tous impôts et droits de douane; cependant, la Compagnie sera tenue d'appliquer les timbres ou impôts existants ou à créer par l'État sur les transports avec droit de récupération sur le public.

54.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 60. *Saint-Pétersbourg, 31 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Ma dépêche du 28 de ce mois, n° 57 [1], relative aux affaires de Perse, était déjà expédiée quand j'ai reçu la lettre de Votre Excellence, en date du 23, me communiquant un rapport du Ministre de la République à Téhéran sur le litige anglo-russe [2].

D'après M. Raymond Lecomte son nouveau collègue de Russie, M. Korostovetz, aurait pris, dès son arrivée, une attitude incompatible avec le maintien des confiantes relations qui existent entre les Cabinets de Londres et Pétersbourg; il aurait même tenu un langage « qui sent le matamore ».

J'ai immédiatement signalé au Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur l'impression fâcheuse que M. Korostovetz a produite autour de lui par ses manières et ses discours, si peu conformes aux véritables intentions du Gouvernement impérial. M. Sazonoff m'a témoigné une vive surprise ; il m'a représenté en effet M. Korostovetz comme un agent très discipliné, d'un esprit judicieux, prudent et critique. Sur la question spéciale de la gendarmerie suédoise, il a

(1) Manque au dossier.

(2) Il s'agit du rapport n° 19 du 3 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 393.

invoqué, pour justifier son opposition, la crise de « russophobie » que la Suède traverse présentement et que l'Allemagne entretient avec tant de perfidie. Quant aux relations entre les Cabinets de Pétersbourg et de Londres, il m'a affirmé qu'elles demeurent excellentes : « Je vous assure, m'a-t-il dit, que, même pour les affaires de Perse, nos conversations avec le Gouvernement britannique se poursuivent sur le ton le plus amical. Demandez plutôt à votre collègue d'Angleterre. »

Sir George Buchanan a pleinement ratifié les assertions de M. Sazonoff. Il a ajouté d'ailleurs, à titre très confidentiel, que les derniers télégrammes de Sir W. Townley dénotaient un peu de nervosisme et qu'on en jugeait ainsi au Foreign Office. Les appréciations que M. Raymond Lecomte formule sur l'état d'esprit de son collègue me confirment dans cette idée. Sir W. Townley souffre de la politique « de complaisance et d'effacement » qu'il a mission de suivre en Perse et il se demande si « son devoir de citoyen » ne l'emportera pas bientôt sur « son devoir de fonctionnaire ». Ce conflit de conscience est éminemment respectable ; mais il ne peut que nuire au jugement pratique, à l'exacte appréciation des faits et des possibilités.

La situation d'un Ministre britannique à Téhéran est assurément pénible. Le déclin de l'influence anglaise dans l'Iran s'accentue de jour en jour, cependant que la puissance russe s'y développe avec plus de rapidité encore. Toutes les combinaisons de la diplomatie n'arrêteront pas ce mouvement inverse. Le problème persan se ramène, selon moi, à un problème mécanique, à un calcul de forces. Depuis quelques années, la Russie accuse un développement de population et de richesse, dont les États-Unis seuls ont parfois offert l'exemple ; le nombre des habitants, qui a déjà dépassé 180 millions, augmente de deux millions par an ; l'excédent des recettes budgétaires s'élève à 1.250 millions de francs ; l'effectif de l'armée qui était jusqu'ici de 1.200.000 hommes atteindra bientôt 1.600.000*. A cette prodigieuse manifestation de vitalité, qu'oppose l'Angleterre ?

Je ne saisirai pas moins toute occasion de rappeler au Gouvernement impérial que, dans ses controverses avec le Gouvernement britannique au sujet de la Perse, il ne doit pas perdre de vue les intérêts supérieurs de la Triple Entente.

* Annotation du Département : *L'Allemagne pourrait nous tenir le même langage.*

55.

Note de M. Piccioni.

Mars 1914 (1).

Le baron de Fontarce, Conseiller de la légation de France à Bruxelles, écrit à M. Piccioni, sous-directeur des Archives, qu'il a été abordé, à l'Exposition d'automobiles à Bruxelles, par le général Deruette, aide de camp du Roi Albert Ier. Le général lui a dit « qu'il se préparait un grand coup en Europe » et que c'était aussi l'impression du Roi.

M. Piccioni a communiqué cette information à M. Berthelot.

Dans une autre lettre particulière à M. Piccioni (en mai 1914) M. de Fontarce a confirmé ses impressions pessimistes.

56.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 143, 144. *Péra, 1er avril 1914, 5 h. 25.*
(*Reçu :* 7 h. 35, 8 h. 55.)

Réponse aux télégrammes 95 et 97 (2).

Comme le signale notre Ministre à Athènes, le Gouvernement ottoman recherche en effet une entente directe avec la Grèce sur la question des îles, considérant cette entente comme nécessaire au maintien de la paix entre les deux pays. Il ne néglige aucun moyen de pression comme de persuasion pour amener le Cabinet d'Athènes à entrer en conversation avec lui à ce sujet et il ne s'est pas laissé rebuter par le refus catégorique qui lui a été tout d'abord opposé. La Grèce et ses alliés ont fini par se laisser impressionner par tant d'insistance, accompagnée de certains avertissements; toujours est-il qu'au lieu de décliner les ouvertures qui lui ont été [récemment] réitérées, le Cabinet d'Athènes s'est décidé cette fois à y prêter l'oreille et il a offert à la Turquie, dans les îles de Chio et Mytilène, une situation spéciale qui se manifesterait par la présence de commissaires impériaux jouissant de pouvoirs supérieurs à ceux

(1) Sans indication de quantième.

(2) Le télégramme 95 est un télégramme circulaire transmettant, le 28 mars, à divers postes la substance du télégramme de Rome ci-dessus reproduit sous le n° 31. Le télégramme 97, du 31 mars, est reproduit ci-dessus sous le n° 51.

des Consuls et aussi, paraît-il, quelques privilèges pour le pavillon ottoman dans ces parages. Mais la Sublime Porte, qui poursuit toujours l'échange de Chio et Mytilène contre les îles du Dodécanèse, ne considère pas ces propositions comme suffisantes pour servir de base à une négociation.

Je ne crois pas que la Serbie soit intervenue dans cette affaire autrement que pour donner à la Grèce des conseils de modération; elle n'a certainement pas agi à Constantinople. La Roumanie, au contraire, semble disposée à jouer de nouveau le rôle de médiatrice dans lequel le Roi Carol se complaît. Le général Coanda se trouve en ce moment même à Constantinople où il s'est arrêté en se rendant en Égypte pour le mariage de sa fille. Il y a toute apparence, bien qu'il s'en défende, qu'il cherche un terrain de conciliation entre les deux pays. Il va partir demain pour Athènes qu'il ne fera d'ailleurs que traverser. Quant aux îles occupées par les Italiens, elles font toujours l'objet de pourparlers entre Rome et Constantinople, en connexion avec l'affaire des chemins de fer de Pamphylie. Cette dernière affaire est en voie d'arrangement du côté anglais, quoique l'accord ne soit pas encore complet et, de son côté, la Porte est prête à accorder la concession au groupe italien, mais le Gouvernement italien, se prévalant de l'article 4 du Traité de Lausanne, qui assure l'amnistie aux habitants des îles, prétend conserver dans les îles qu'il abandonnerait un certain droit de contrôle sur les actes de l'administration en vue, soi-disant, de l'exécution de cet arrangement, mais destiné en réalité à lui procurer une situation privilégiée. La Porte s'y refuse, et en présence de ces exigences, le Grand Vizir témoigne en ce moment d'une certaine mauvaise humeur contre l'Italie [1].

57.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 99. Confidentiel. *Paris, 1er avril 1914, 21 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 142 [2]. Djavid Bey ne m'a fait jusqu'ici aucune allusion aux besoins immédiats du trésor. Il manifeste au contraire le dessein de ne signer le contrat d'emprunt qu'à la veille même de l'émission avec l'espoir d'obtenir des banquiers des conditions meilleures. Nos accords ne

[1] Un résumé de ce télégramme a été adressé le 2 avril à Londres 168, Pétersbourg 167, Berlin 152, Vienne 120, Rome 138, Athènes 52, Bucarest 10, Belgrade 39.

[2] Télégramme du 30 mars signalant d'après le ministre des Finances de Turquie la pénurie du trésor ottoman. Le ministre demandait qu'à la signature, qu'il croyait imminente, du contrat d'emprunt une avance fût consentie à la Turquie.

seraient eux-mêmes signés qu'à cette date, bien que l'entente soit aujourd'hui presque complète. Notre dernier effort ayant porté sur les commandes militaires, Djavid Bey accepte les commandes suivantes : 376 canons de montagne, 50 millions de cartouches, deux submersibles, six contre-torpilleurs. Il prévoit en outre la commande ultérieure de 50 millions de cartouches et de six autres contre-torpilleurs. Une augmentation du chiffre de la seconde tranche de l'emprunt de liquidation pourrait pourvoir au règlement du bloc de ces commandes, s'il est bien entendu qu'aucune commande nouvelle placée à l'étranger ne sera payée sur le produit de cet emprunt.

Les représentants du Creusot, des chantiers Normand et de la maison Lefebvre se rendent à Constantinople.

Veuillez me faire connaître le sentiment de notre Attaché militaire sur la proposition de Djavid Bey.

58.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160. Confidentiel. *Londres, 1er avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Par un télégramme en date du 25 mars dernier n° 156 [1], Votre Excellence a bien voulu me faire part des informations recueillies par notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, relativement aux efforts accomplis par l'Allemagne en vue d'un rapprochement russo-allemand. Votre dépêche en date du 28 du même mois, n° 466, m'a d'autre part, communiqué la teneur d'un télégramme de M. Paléologue [2], concernant la possibilité d'une rencontre des Empereurs de Russie et d'Allemagne, dans les eaux finlandaises, en mai prochain.

Les symptômes, signalés par notre Ambassadeur à Pétersbourg, de l'activité que déploie l'Allemagne pour se rapprocher de la Russie, m'ont été confirmés par une haute personnalité politique anglaise, qui connaît bien la Russie, a contribué au rapprochement anglo-russe et est restée en relations avec la société de Pétersbourg. Cette personne m'a dit :

« Les partisans que l'Allemagne a toujours conservés en Russie, dans le monde de la Cour et les milieux politiques, s'agitent beaucoup en ce moment, à l'instigation de l'Empereur Guillaume, pour convertir l'Empereur Nicolas à

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 24. — [2] Voir ce télégramme ci-dessus reproduit, à la date du 26 mars, sous le numéro 26.

l'idée d'un rapprochement russo-allemand. Ils représentent au Tsar que les deux Puissances avec lesquelles son Gouvernement a partie liée sont, quant à présent, en proie à des crises intérieures qui, disent-ils, les paralysent. Ils font état, en les exagérant, des difficultés que le Home Rule suscite à l'Angleterre et des incidents qui ont fait surgir une crise militaire, pour prétendre que la force matérielle de ce pays est, momentanément du moins, compromise et que le Gouvernement britannique n'est pas en possession de sa liberté d'action extérieure. Ils font valoir également l'acuité des luttes politiques et des dissensions intérieures en France. A peine la loi de trois ans votée, la minorité qui la repoussait s'est trouvée, disent-ils, assez forte pour faire entrer plusieurs de ses représentants dans un nouveau Cabinet *. Ni la France ni l'Angleterre ne peuvent donc, selon eux, être pour la Russie des alliées efficaces. L'Allemagne seule, grâce à la solidité de son organisation, peut jouer ce rôle. »

Mon interlocuteur ne m'a pas caché son inquiétude quant à l'impression qu'une telle argumentation peut produire sur l'esprit de l'Empereur Nicolas, dont l'influence, malgré les changements constitutionnels, continue à prévaloir dans les questions de politique extérieure. J'ai été frappé de constater que ses appréhensions sont partagées, du côté russe, par les partisans de la Triple Entente. Le *Times* d'hier publiait en effet une lettre de M. Wesselitsky, ancien correspondant du *Novoïé Vrémia* à Londres, lettre où je relève les lignes suivantes.

« Des efforts diplomatiques et extra-diplomatiques, méthodiquement secondés par une presse bien stylée, sont faits en ce moment pour convaincre les partenaires de l'Angleterre dans la Triple Entente de l'illusion qu'ils se font en comptant sur sa coopération pour maintenir la paix et l'équilibre des Puissances, ainsi que de la nécessité pour eux de constituer un nouveau groupement des Puissances. »

L'avertissement de ce journaliste mérite d'autant plus d'être pris en considération que M. Wesselitsky est en mesure d'être exactement renseigné sur ce qui se passe à Pétersbourg et qu'il est extrêmement dévoué à la Triple Entente. A ce titre, son témoignage m'a paru devoir être rapproché de celui de mon interlocuteur.

J'ai fait observer à ce dernier que les tentatives d'entente russo-allemande cadraient mal avec la récente polémique menée par la presse des deux pays au sujet de leurs armements réciproques et qu'en tous cas les tentatives dont il

* Annotation du Ministre : *M. Paul Cambon peut faire remarquer qu'en ce qui concerne les luttes politiques et les dissensions intérieures de la France, elles sont moins profondes que celles qui paraissent exister en Russie. En ce qui concerne l'effort militaire récemment accompli en France, il faut ajouter que loin d'être paralysé ou ralenti il a été accru et affirmé par le vote récent de la loi des cadres à une très forte majorité et par le vote d'un programme militaire dont l'importance au point de vue des crédits votés est supérieure à celui* prévu *jusqu'à ce moment là.*

s'inquiétait me semblaient devoir souffrir de la campagne des journaux allemands. « Cette campagne, m'a-t-il dit, n'a pas autant d'importance qu'on lui prête. Quand bien même l'opinion publique russe en serait irritée, ce n'est pas cela qui empêcherait l'Empereur Nicolas de suivre son idée, s'il se croit sûr des intentions du Gouvernement de Berlin. Or, au point de vue allemand, le langage des journaux n'a pas grande signification ; la presse allemande est coutumière de ces sortes d'explosions ; je ne crois pas qu'en l'espèce elle reflète l'état d'esprit des gouvernants. D'après mes renseignements, ceux-ci ne considéreraient pas l'Italie comme une alliée sûre, bien qu'en ce moment elle cherche un appui à Berlin pour résister à la France et à l'Angleterre dans la Méditerranée. Que les circonstances viennent à changer et le zèle de l'Italie pour la Triple Alliance se refroidirait. D'autre part, la situation de l'Autriche n'est pas considérée à Berlin comme étant solide. On se rend compte de ce que la Monarchie austro-hongroise a perdu aux derniers remaniements balkaniques, des dangers dont la menacerait, en cas de conflit austro-russe, l'hostilité latente de ses sujets slaves, de l'évolution qui tend à éloigner d'elle la Roumanie. Ces diverses raisons font désirer à l'Empereur Guillaume et à ses Ministres de se rapprocher de la Russie, plus ou moins détachée de la France et de l'Angleterre. »

Je n'ai pas pu ne pas être frappé de la concordance qui m'est apparue entre ces informations et celles que Votre Excellence a recueillies de divers côtés. L'appréciation de mon interlocuteur anglais sur le peu de portée de la polémique de presse russo-allemande concorde notamment avec celle qu'un télégramme de notre Ambassadeur à Rome, analysé dans votre dépêche n° 457 [1], attribue à l'Empereur Guillaume lui-même : « Les polémiques russo-allemandes étaient dues à des journalistes irresponsables et les relations entre Berlin et Pétersbourg étaient toujours aussi amicales. »

Quoi qu'il en soit, les appréhensions qui m'ont été manifestées ici m'ont paru dignes d'être signalées à Votre Excellence.

59.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Londres, 1er avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 avril ; Dir. pol., 15 avril.)

La séance qui a eu lieu hier à la Chambre des Communes a apporté une notable détente à la situation dont mes précédents rapports ont rendu compte à Votre

[1] Le télégramme de M. Barrère que résume M. Paul Cambon est du 27 mars.

Excellence [1]. Elle a, en effet, fait entrevoir l'espoir d'une solution amiable de la question qui a provoqué la crise militaire et politique de ces derniers jours, c'est-à-dire la question du Home Rule.

L'incident militaire provisoirement clos par les démissions et par le remaniement ministériel que je vous ai annoncés, la question principale, celle du Home Rule, demeurait à l'ordre du jour, la discussion de ce bill en deuxième lecture devant être continuée par les Communes. Cette discussion a fourni hier à Sir Edward Grey l'occasion de prononcer, en l'absence du Premier Ministre et au nom du Gouvernement, un discours qui a produit un sensible apaisement.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères ne considère pas comme épuisées toutes les chances de solution par consentement mutuel. C'est à rechercher une solution de cette nature, à en tenter les diverses chances, que doit être employé, selon lui, le temps encore disponible avant que le Home Rule ait reçu force de loi. Sir Edward Grey a convié partisans et adversaires du Home Rule à profiter de ce délai pour reprendre cette recherche ; il a invité les chefs des deux partis à rouvrir leurs conférences. Sans formuler lui-même aucune proposition, sans s'écarter de celles que le Premier Ministre a précédemment faites, il a cependant indiqué que le Gouvernement ne fermait la porte à aucune suggestion. La dernière proposition de M. Asquith, d'exclure l'Ulster du Home Rule pour une période de six ans, pourrait, si elle était acceptée, donner le temps de trouver une solution ultérieure qui satisfît l'Ulster, car, pendant ces six ans, on pourrait étudier quelque plan d'organisation fédérale applicable à toute l'Angleterre.

Le Gouvernement persiste à repousser l'idée d'un referendum. Mais il n'est pas opposé à l'éventualité d'élections générales, pourvu que ces élections n'interviennent qu'après l'insertion du Home Rule Bill dans le « statute book ». Il n'est pas possible, en effet, d'admettre que, par un recours immédiat à des élections générales, toutes les phases déjà parcourues de la procédure parlementaire se trouvent annulées et que cette procédure soit à reprendre, le cas échéant, depuis A jusqu'à Z. Par conséquent, il faut que, préalablement à des élections générales, le Home Rule Bill soit inscrit sur le « statute book » ; mais il pourrait y être inscrit dans des conditions qui réserveraient, pour les deux partis, le résultat des élections générales, quelle qu'en soit l'issue. Il est possible, selon Sir Edward Grey, de concevoir un arrangement de cette nature.

En ce qui concerne l'emploi de la force contre l'Ulster, c'est une éventualité « grave, sérieuse, et des plus menaçantes ». Sir Ed. Grey a déterminé les hypothèses dans lesquelles le recours à la force serait inévitable ; elles se ramènent

[1] Voir, à la date du 25 mars, le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit sous le numéro 27.

toutes au cas où le Gouvernement provisoire de l'Ulster usurperait positivement les droits de la couronne. Encore la force ne saurait-elle en aucun cas être employée avant que des élections générales eussent par un résultat favorable sanctionné la politique du Home Rule.

Telles sont, en substance, les déclarations faites aux Communes par Sir Edward Grey. Tous les journaux, même les plus conservateurs, s'accordent à reconnaître la profonde impression qu'elles ont produite sur l'auditoire. L'impression sur l'opinion publique est la même; on se réjouit de l'accalmie qui succède aux orages des derniers jours.

Il ne faut pas se dissimuler pourtant que les déclarations de Sir Ed. Grey valent plus par l'esprit qui les a inspirées que par ce qu'elles contiennent de concret. Elles signifient surtout que le Gouvernement n'est pas désireux de pousser les choses à l'extrême, que l'influence des Ministres conciliants et temporisateurs prévaut, dans le Cabinet, sur celle des Ministres violents et combatifs. A ce titre, leur valeur n'est pas négligeable.

A la Chambre des Pairs, Lord Morley a fourni une explication passablement embarrassée de son maintien dans le Cabinet. Mais, en raison des sympathies personnelles que lui valent ses services, ses indiscutables capacités et son grand âge, cette explication a été courtoisement accueillie par l'opposition.

De part et d'autre, on paraît envisager la situation avec plus de calme et avec moins d'intransigeance. Le maréchal French sera, dit-on, remplacé à la tête de l'État-major par le général Sir Charles Douglas, actuellement inspecteur général des forces métropolitaines. Mais on m'assure, de source confidentielle, qu'il restera commandant en chef éventuel de l'armée et notamment du corps expéditionnaire. Les officiers sont satisfaits de l'arrivée de M. Asquith au ministère de la Guerre. Ils comprennent que le Premier Ministre est mieux en mesure que personne par son autorité et son prestige sur son parti, de les protéger et de préserver l'armée contre les attaques des radicaux avancés. Ils s'en remettent à lui du soin d'apaiser une crise qu'ils ne se soucient pas de prolonger. Reprenant à leur usage un mot jadis prononcé en France, les généraux qui ont qualité pour parler au nom de leurs camarades déclarent que « l'incident est clos ».

60.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 167. Très confidentiel. *Londres, 2 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer *in extenso* les remarquables rapports que notre Ministre à Lisbonne lui a adressés, du 6 au 16 mars dernier [1], sur la question des colonies portugaises. J'en ai pris connaissance avec grand intérêt ainsi que des sages et prudentes instructions que Votre Excellence a données à Monsieur Daeschner.

L'initiative prise à notre égard par le Président du Conseil des Ministres portugais me paraît modifier quelque peu, à notre avantage, la situation dans laquelle nous nous trouvions lorsque je vous ai adressé ma dépêche n° 114 en date du 5 mars dernier [2]. Il dépend de nous désormais de continuer avec le Gouvernement de Lisbonne, sans manquer à la réserve que nos intérêts nous commandaient, une conversation à laquelle nous avons été conviés par les ouvertures de M. B. Machado et par sa proposition de ménager à M. Daeschner un entretien avec le Ministre portugais des Colonies.

Je continue à penser qu'il est essentiel de mettre à profit le temps dont nous disposons, avant que ces pourparlers aient pris une réelle consistance, pour examiner avec soin quels moyens d'action nous aurions éventuellement à notre disposition; quelles sociétés ou quels établissements français sont susceptibles de s'intéresser aux travaux et aux exploitations que le Gouvernement portugais a en vue dans ses colonies, enfin quelles entreprises et quelles régions sont plus particulièrement susceptibles d'attirer notre activité. Je suis heureux de me trouver sur ce point d'accord avec M. Daeschner et d'apercevoir, dans ses communications, les premiers éléments d'une telle enquête.

Je me rencontre également avec lui pour admettre que la résolution du Gouvernement allemand de couper court à ses négociations avec l'Angleterre sur la révision du traité de 1898 puisse avoir des raisons multiples. Celle qui s'est d'abord présentée à mon esprit et qui a certainement agi sur la décision du Cabinet de Berlin est l'intention du Gouvernement anglais de publier, en même temps que la Convention secrète de 1898 et la nouvelle convention revisée, le dernier des traités par lesquels l'Angleterre a garanti au Portugal

[1] Le rapport du 6 mars est reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 407, celui du 16 mars, sous le numéro 471.

[2] Reproduite sous le numéro 401 dans le tome IX, 3e série.

la possession de ses colonies. Mais, s'il est vrai que l'activité allemande dans les colonies portugaises soit telle que la décrit notre Ministre à Lisbonne, il est parfaitement possible, il est même probable, que le Gouvernement allemand se soit, sans trop de regret, résigné à ne pas traiter plus avant du partage de territoires, dont ses nationaux sont de force à conquérir économiquement toutes les parties qui l'intéressent.

A cet égard, mon attention a été particulièrement retenue par le rapport de M. Daeschner en date du 16 mars dernier n° 52. J'ai été frappé des exemples qu'il cite de l'activité allemande en Angola, même en Mozambique, activité dont les instruments sont les maisons que nous avons déjà rencontrées sur notre route dans d'autres parties de l'Afrique, notamment les frères Mannesmann. Il y a évidemment lieu pour nous de ne pas opposer à ces efforts méthodiques une inertie qui nous place, un jour, en présence d'un fait accompli.

Il ne me semble pas que l'Allemagne se sente, quant à présent, suffisamment maîtresse du terrain ni assez sûre du succès pour traiter par le dédain les intérêts étrangers que peut menacer son expansion économique dans l'Empire colonial portugais et, d'une façon générale, dans l'Afrique équatoriale et méridionale. Je vois même la preuve du contraire dans les informations qui nous sont parvenues de Berlin, et, sous ce rapport, un rapprochement me paraît s'imposer entre les communications précitées de M. Daeschner et celles de MM. Jules Cambon et de Manneville dont Votre Excellence m'a donné connaissance par dépêches des 26 et 30 mars dernier, n° 427 et 450 (1).

Le Gouvernement de Berlin porte aux questions africaines un intérêt qui va croissant. L'exploitation économique de ces territoires, voire même leur répartition politique inspirent aux Ministres allemands des vues d'avenir, des projets encore passablement nébuleux, mais pourtant assez formés dans leur esprit pour qu'ils ne croient pas devoir en taire complètement l'existence aux représentants étrangers. Les ouvertures que le Secrétaire d'État allemand des Colonies a faites à notre Chargé d'affaires n'ont certainement pas été faites à la légère. Je constate d'ailleurs, par la dépêche même de M. de Manneville, qu'elles confirment les propos tenus il y a un an par M. Zimmermann à un autre diplomate*.

Je ne me dissimule aucun des dangers, aucun des risques auxquels pourrait nous exposer une conversation telle que celle à laquelle paraissent nous convier les hommes d'État allemands. Réaliser entre grandes Puissances, à l'exclusion des petites, l'entente que l'on paraît souhaiter à Berlin sur la mise en

(1) La dépêche 451 (et non 450) transmettait à Londres le rapport de Berlin du 16 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 468. La dépêche 427 transmettait le rapport de M. Jules Cambon du 27 février et celui de M. de Manneville du 1er mars reproduits dans le tome IX, 3e série, sous les numéros 374 et 385.

* Annotation du Ministre : *Elles n'ont pas porté sur les colonies portugaises.*

valeur des territoires africains, serait une entreprise pleine de périls et nous exposerait très probablement à un dissentiment des plus fâcheux avec la Belgique. Mais, si l'Allemagne venait à constater que nous ne sommes pas disposés à faire bon marché des intérêts belges, tandis que nous le sommes au contraire à causer avec elle de nos intérêts réciproques en sauvegardant ceux de la Belgique, ne pourrait-elle pas être amenée à entrer dans la même voie ?* Ne pourrait-on, avec le temps, en opposant une ferme résistance à toute combinaison dont les Belges seraient les mauvais marchands, faire accepter par l'Allemagne une conversation à laquelle la Belgique serait admise à prendre part ?**

Un des moindres avantages de cette politique ne serait pas celui de nous faire bien venir à Bruxelles et d'acquérir des titres à la gratitude du Gouvernement et du peuple belges, qui sont fort attachés au Congo et commencent à concevoir quelques craintes au sujet du sort de cette colonie. Mais l'avantage essentiel que je verrais à ne pas laisser complètement tomber les ouvertures faites à M. de Manneville serait de prévenir les complications que fait craindre en Afrique une poussée d'activité allemande, dont il me paraît vain d'espérer l'arrêt. Les rivalités d'intérêt que suscite la concurrence européenne en Afrique seraient certainement plus faciles à apaiser à l'heure actuelle que si l'on attend, pour s'en occuper, le moment où elles auront dégénéré en conflits.

Je ne peux que soumettre ces impressions au jugement de Votre Excellence. Si elle les trouvait justes, elle pourrait s'en entretenir avec notre Ambassadeur à Berlin et lui donner des directions en vue du cas où les ouvertures faites à M. de Manneville viendraient à être renouvelées ***.

61.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. *Bruxelles, 2 avril*[1] *1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 15 avril.)

J'ai pris connaissance avec l'intérêt qui s'attache ordinairement aux communications de notre ambassade à Berlin de la lettre par laquelle, à la date du

* Annotation du Ministre : *C'est à examiner.*

** Annotation du Ministre : *Mais il faudrait que l'initiative de défendre les intérêts belges vînt de nous et que le Gouvernement belge le sût.*

*** Annotation du Ministre : *Il faudrait donner communication de ce rapport à M. Jules Cambon et le prier de tâter discrètement le Gouvernement allemand, mais sans trop s'avancer. Il faut que nous sachions quel est le caractère, la sincérité et la portée des premières ouvertures de M. Zimmermann.*

[1] Par une erreur évidente l'original porte 2 mars.

1er mars dernier[1], M. de Manneville rend compte à Votre Excellence de sa conversation avec le Ministre allemand des Colonies.

Au sujet de la suggestion du Dr Solf tendant à une coopération franco-allemande dans la construction d'une ligne pour le ravitaillement de nos postes voisins du lac Tchad, voici mon avis :

Les Allemands ont intérêt, à n'en pas douter, à entamer à frais communs avec nous des travaux qui les feraient bénéficier des facilités de communication que nous comptons nous assurer, notamment de Bangui à Fort Crampel.

Je ne vois aucun avantage pour nous à une entente se manifestant sous cette forme, au point de vue économique. J'y pressens d'autre part un sérieux inconvénient au point de vue politique.

Comme l'indique M. de Manneville, la conception allemande, en ce qui concerne le Congo belge, diffère essentiellement de la nôtre. Nous sommes fermement résolus à nous abstenir de tout acte qui pourrait constituer un empiètement quelconque sur les possessions belges; nous entendons même, restant fidèles à la politique qui nous a fait jadis accepter le droit de préemption offert par le Roi Léopold, nous montrer favorables à toute combinaison devant avoir pour résultat de permettre à nos voisins de développer librement et aussi complètement que possible les ressources de leur immense domaine. Dans l'espèce, nos intérêts concordent avec nos sentiments, la prospérité du Congo belge ne pouvant qu'être profitable au commerce de notre colonie équatoriale africaine.

Dans le but qu'elle poursuit, l'Allemagne ne semble pas s'inspirer de considérations du même ordre. Si l'on en juge par les tendances exprimées à maintes reprises par son parti colonial et que corroborent les remarques du Dr Solf, il apparaît que son plan est de s'immiscer dans les affaires de la colonie belge — chemins de fer, compagnies de navigation, exploitations minières, sociétés diverses, etc. — pour aboutir à y établir sa prédominance, éventualité à laquelle nous devons nous efforcer de faire échec. Ce serait, à mon sens, nous engager dans une impasse que de lier partie avec les Allemands, même sur ce point spécial, surtout si, comme j'ai eu l'occasion de l'exposer dans un précédent rapport, notre intention est de contribuer à la constitution d'un réseau équatorial belge.

En conséquence, et me référant à ma lettre du 30 mars n° 55, dans laquelle j'ai exposé le programme de voies ferrées présenté à la Chambre des députés par le Ministre royal des Colonies, j'estime qu'il serait expédient de laisser entendre au Gouvernement belge que notre concours financier pourrait le seconder dans la réalisation de tout ou partie de ce programme *. Sur ce point,

[1] Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 385.

* Annotation du Département : *C'est une voie dangereuse.*

peut-être conviendrait-il, ainsi que le propose notre Ambassadeur à Berlin, de pressentir officieusement M. le baron Beyens. Mais il faudrait qu'il fût entendu qu'en retour serait nettement stipulée une contrepartie dont la nature et la portée pourraient être étudiées par notre Département des Colonies.

62.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 145, 146. Confidentiel. *Péra, 3 avril 1914, 1 h. 40.*
(*Reçu :* 6 h. 25, 5 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme 99 [1].

Si Djavid Bey n'a pas parlé des besoins du Trésor c'est évidemment pour ne pas faire trop mauvaise figure devant les banquiers, mais la pénurie dans laquelle se trouve le Gouvernement ottoman confine à la détresse. Il se trouve en ce moment même fort gêné pour [appliquer] les dispositions prises en vue de réprimer les graves désordres qui viennent de se produire à Bitlis. On attribue ici le retard de la signature du contrat d'emprunt au mauvais vouloir du Comptoir d'Escompte qui refuse de le souscrire [au même taux] que l'emprunt grec, bien que le crédit ottoman soit aujourd'hui meilleur que le crédit hellène ainsi qu'il appert des cours de la Bourse. Quant aux commandes, notre Attaché militaire souhaiterait qu'elles portassent *ferme* sur l'ensemble des prévisions, savoir : 376 canons de montagne, 100 millions de cartouches, deux submersibles, 12 contre-torpilleurs, sans compter des harnachements pour une valeur de deux millions de francs environ. Il est convaincu que si les commandes ne nous sont pas données elles iront à d'autres, les [autorités] militaires étant d'après lui bien décidées à le faire.

Il fait observer, en outre, que nos maisons ne pourront pas consentir les mêmes prix par mille cartouches sur une commande de 50 millions que sur cent, non plus que par contre-torpilleur sur une commande de six au lieu de douze, alors que ces prix sont déjà supérieurs à celui de leurs concurrents allemands et autrichiens pour les cartouches et anglais comme allemands pour les contre-torpilleurs.

J'ai à peine besoin de dire que les Ministres militaires sont partisans des plus fortes commandes possibles et que c'est Djavid Bey, en sa qualité de

[1] Du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 57.

Ministre des Finances, qui cherche à les restreindre ou tout au moins à les sérier.

Quoi qu'il en soit, il va de soi, d'une part, que c'est au marché français à fournir l'argent nécessaire au payement des commandes à faire en France dont l'ensemble prévu ci-dessus s'élève à une centaine de millions de francs et, d'autre part, que le produit des emprunts émis en France ne doit pas être employé à payer des commandes faites ou à faire hors de France. Il sera bon de ne pas perdre de vue que le découvert du Gouvernement ottoman rien que *chez Krupp* atteint aujourd'hui déjà une cinquantaine de millions de francs provenant de fournitures faites à crédit pendant la guerre et des Mausers viennent d'être commandés en Allemagne pour une dizaine de millions de francs *.

63.

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n° *Copenhague, 3 avril 1914, 17 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h.)

Le Roi me fait savoir qu'il sera très heureux de recevoir à Copenhague le Président de la République, si celui-ci veut bien s'arrêter à son retour de Russie**.

64.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Londres, 3 avril 1914, 18 h. 2.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Avant de quitter Londres pour une absence de quinze jours, Sir Ed. Grey nous a fait soumettre par Sir A. Nicolson, à mon collègue russe et à moi, l'observation suivante. Il a consenti à prendre l'initiative de la proposition du

* Annotation du Département : *4 avril 1914. Djavid assure, en ce qui concerne Krupp, qu'une opération spéciale devra être envisagée en Allemagne, les seuls paiements pouvant intervenir maintenant ne dépassant pas 5 millions. D'autre part, la commande de Mausers a été différée, les prévisions de paiement faites par le ministre de la Guerre ayant été rejetées par Djavid.*

** Annotation du Département : *M. Bapst a vu à son passage le Président de la République. C'est une manière de rendre la visite que fera en mai le Roi de Danemark.*

projet de réponse à la note grecque [1] auquel M. Sazonoff n'a pas encore adhéré, mais il remarque que toutes les propositions des Puissances de la Triple Alliance, depuis la clôture des travaux de la conférence de Londres, ont été faites sinon collectivement au moins simultanément par les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Il estime que nous devrions adopter la même procédure pour nos communications et faire proposer notre projet de réponse par les trois représentants de la Triple Entente à Berlin, Vienne et Rome*. Le comte Benckendorff et moi nous ne voyons pas d'inconvénient à cette façon de procéder et je prie Votre Excellence de m'autoriser à dire au Foreign Office qu'elle s'y rallie.

65.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 153. Très confidentiel. *Paris, 3 avril 1914, 21 h.*

MM. de Neuflize et Klapka se présenteront à l'ambassade demain à dix heures porteurs d'un pli à votre adresse. Ils se rendent à Berlin pour envisager avec la Deutsche Bank la possibilité d'une exécution anticipée de l'accord du 15 février. Toute modification à cet accord devant avoir l'assentiment des deux Gouvernements, je ne puis que vous inviter à suivre attentivement ces pourparlers et à me soumettre d'urgence les propositions qui pourraient être faites de part et d'autre, les représentants de la Banque Ottomane n'étant investis d'aucune mission officielle. Je tiens à ajouter, pour votre information, que le remboursement de l'avance allemande, gagée par les Douanes de Constantinople, sur le produit de l'emprunt à émettre en France implique dans mon esprit, soit la ratification préalable de l'accord du 15 février, soit une modification des termes de cet accord destinée à sauvegarder entièrement nos droits.

[1] Voir la dépêche de Londres en date du 27 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 33.

* Annotation du Ministre : *Oui, c'est ainsi qu'il faut procéder actuellement.*

66.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Belgrade, 3 avril 1914, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 4, à 3 h.)

Je réponds à votre lettre n° 38 [1]. M. Pachitch me dit que d'après des informations du Gouvernement serbe des irréguliers bulgares seraient en effet passés en Macédoine et qu'il en existe un certain nombre en Albanie, les principaux rassemblements étant à Durazzo et à El Bassan. Mais, bien qu'on doive surveiller avec attention leurs mouvements, il ne semble pas qu'ils aient l'intention de se livrer à une action prochaine ; ils affirmeraient, du moins, ne pas vouloir agir avant l'automne. Les incursions auraient été réprimées sur la frontière albanaise ; mais il régnerait dans tout le Nord et Nord-Ouest de l'Albanie, une agitation croissante contre le Prince chrétien et même contre Essad Pacha, taxé de complaisance à son égard. Prenk Bib Doda, notamment, l'aurait fait savoir à Belgrade. M. Pachitch croit savoir que les rapports bulgaro-turcs deviendraient moins intimes, une proposition a été faite à Sofia comme dans toutes les autres capitales balkaniques en vue d'une action commune auprès des grandes Puissances pour la suppression des capitulations. L'acceptation ou le refus du Gouvernement bulgare paraît devoir révéler la nature exacte de ses rapports avec les autres États balkaniques. De son côté, le Ministre de Russie m'a laissé entendre que les difficultés de la situation intérieure en Bulgarie, le procès et les agitations des militaires empêchaient jusqu'ici tout rapprochement serbo-bulgare.

67.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Belgrade, 3 avril 1914, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 4, à 2 h.)

M. Pachitch me dit que les négociations sur le sujet des chemins de fer orientaux sont arrivées à un point mort. Le Gouvernement autrichien maintient ses exigences, les groupes financiers demandent une indemnité démesurée

[1] C'est au *télégramme* n° 38 que répond M. Descos. Voir ci-dessus, à la date du 29 mars, le télégramme de Bucarest reproduit sous le numéro 37, note finale.

pour consentir à la constitution d'une société purement serbe d'exploitation. Il m'a parlé de cinquante millions. M. Dutasta est parti hier; il m'a dit avoir trouvé dans les milieux financiers et même politiques de Vienne la conviction que les pourparlers actuels, menés sur la base de l'internationalisation, étaient voués à un échec. Il croyait savoir que le Gouvernement autrichien finirait par se rallier à l'idée du rachat, s'il obtenait des garanties pour le transit de ses wagons sur le réseau serbe et l'assurance de commandes industrielles. M. Pachitch m'a marqué que le Gouvernement autrichien, placé entre une Allemagne et une Italie également mécontentes, serait bien obligé d'en venir à quelque autre combinaison. Il m'a laissé entendre que le Gouvernement serbe ne serait pas opposé à concéder de ce côté la construction de quelques-uns des nouveaux chemins de fer.

68.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Bucarest, Sofia, Belgrade, Athènes.

T. nos 11, 15, 40, 56. *Paris, 4 avril 1914, 13 h. 20.*

Le comte Berchtold, interrogé par l'Ambassadeur de Russie sur les fournitures d'armes qu'auraient faites à la Bulgarie [1] des manufactures austro-hongroises, a démenti catégoriquement le fait.

69.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 144, 145. *Saint-Pétersbourg, 4 avril 1914, 14 h. 5, 16 h. 3.*
(*Reçu :* 14 h. 40, 16 h. 40.)

Secret. Très confidentiel.

Mon collègue d'Angleterre a été reçu hier en audience privée par l'Empereur Nicolas.

Sa Majesté a développé avec force les arguments qu'Elle m'avait exposés à moi même le 17 février [2] en faveur d'une alliance anglo-russe.

(1) Voir au sujet de ces fournitures le télégramme de Bucarest du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 37.

(2) Voir à cette date dans le tome IX, 3e série, le numéro 322.

« Cette alliance, a dit le Tsar, je ne la conçois que *défensive;* mais je la souhaite ardemment comme la meilleure garantie de la paix. »

Sir G. Buchanan, qui est personnellement tout acquis à l'idée de l'alliance, n'a pas cru pouvoir dissimuler à l'Empereur que son Gouvernement ne partage pas ses vues.

Le Tsar a été très déçu de cette réponse.

Si le Gouvernement britannique persiste à décliner le pacte qui lui est si catégoriquement proposé, nous devons craindre que la Triple Entente n'en soit compromise.

Il ne faut pas oublier que l'idée d'instituer des rapports plus intimes avec l'Allemagne compte de nombreux partisans à Pétersbourg, principalement dans l'entourage impérial. Le jour où l'Empereur reconnaîtrait qu'il ne peut fonder sur le concours de l'Angleterre aucune politique précise et durable, n'écouterait-il pas les appels insidieux qui lui viennent de Berlin ?*

J'ajoute que le Tsar obéit à une conviction très [réfléchie] lorsqu'il affirme la nécessité de renforcer la Triple Entente pour assurer le maintien de la paix générale [1].

70.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 169. *Paris, 4 avril 1914, 19 h. 15.*

Je réponds à vos télégrammes 142 [2] et 143 [3].

Le sentiment du Gouvernement anglais, partagé par M. Paul Cambon, est qu'il vaut mieux ne pas parler des conditions d'évacuation de l'Épire albanaise, puisque la question n'est pas soulevée actuellement par la Triple Alliance. De

* Annotation du Département : *Le Président du Conseil a entretenu de la question M. Paul Cambon, le 5 avril : l'Ambassadeur estime que le Gouvernement anglais sera peu disposé à entrer dans cette voie. Il résulte d'autre part de renseignements positifs que le Roi d'Angleterre, qui est lié personnellement avec le Tsar, serait plus disposé que son Gouvernement libéral à entrer dans l'idée de l'Empereur Nicolas.*

[1] Un résumé de ce télégramme a été communiqué à M. P. Cambon, par télégramme du 4 avril, n° 171.

[2] Répondant au télégramme 161 du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 52, M. Paléologue par ce télégramme, qui est du 3 avril, disait que, suivant M. Sazonoff, il convenait de laisser la Grèce juge des conditions dans lesquelles elle évacuerait le territoire albanais.

[3] Du 3 avril : « d'après le Gouvernement allemand, disait M. Paléologue, les Puissances de la Triple Entente devraient s'accorder pour laisser à la Grèce la faculté de fortifier les îles sans donner toutefois à leur accord la forme d'une autorisation expresse ».

même, Sir Edward Grey juge dangereux de spécifier l'autorisation pour la Grèce de fortifier les Iles, car lui accorder cette faculté, en refusant de lui donner aucune garantie de paisible possession, équivaudrait à paraître se désintéresser de la question, tout en prévoyant que la Grèce aura à se défendre contre une agression turque.

71.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 169. *Paris, 4 avril 1914, 19 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme 78 [1].

Je vous autorise à adhérer à la proposition de Sir Edward Grey, tendant à ce que les communications de la Triple Entente, et en particulier son projet de réponse des Puissances à la note grecque, soient présentés à Berlin, Vienne et Rome, en même temps, par les Ambassadeurs d'Angleterre, Russie et France.

72.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Berlin, 4 avril 1914, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

MM. de Neuflize et Klapka repartent ce soir pour Paris. Ils se présenteront lundi au ministère. Je leur avais recommandé de ne prendre aucun engagement et ils m'ont assuré n'en avoir pris d'aucune sorte. Ils m'ont dit avoir discuté la possibilité de la cession à la Turquie de leurs titres du Bagdad, opération à laquelle la Deutsche Bank donnerait son adhésion. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur cette éventualité au sujet de laquelle je n'avais aucune indication.

[1] Du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 64.

73.

Note relative aux entretiens de Berlin*.

4 avril 1914.

M. de Klapka informe M. Helfferich que les négociations relatives à l'emprunt turc qui doit être émis à Paris semblent être sur le point d'aboutir et qu'il y a lieu d'envisager s'il ne serait pas possible d'y comprendre le règlement de l'affaire Bagdad, comme cela avait été prévu dans les accords de février.

M. Helfferich répond qu'en ce qui concerne le groupe allemand tout accord doit être subordonné à la signature des arrangements turco-allemands.

M. Helfferich ne demande pas mieux que d'examiner les solutions envisagées à Paris, et dont M. de Radowitz l'a déjà entretenu, mais il ne lui paraît pas qu'il y en ait d'acceptables.

La seule solution qui pourrait être envisagée, si l'avance de LT. 3 millions était remboursée sur le produit de l'emprunt à émettre en France, serait que la Deutsche Bank prît l'engagement de racheter en espèces l'intérêt français dans le Bagdad, après que l'accord serait intervenu avec le Gouvernement turc**. Il demande toutefois à réfléchir et à ne faire connaître son opinion définitive que dans l'après-midi.

A 3 heures, MM. de Neuflize et de Klapka se rendirent à la Deutsche Bank où ils se rencontrèrent avec MM. de Gwinner et Helfferich.

Ces Messieurs déclarèrent que la solution envisagée dans la matinée par M. Helfferich n'était pas réalisable, qu'une fois les participants à l'avance de 3 millions remboursés, il serait impossible de les lier en vue de la reprise de l'intérêt français dans le Bagdad, — que, d'un autre côte, la Deutsche Bank ne pouvait assumer à elle seule la charge des 30 p. 100 du groupe français***.

Ils ajoutèrent que la seule façon de sortir d'embarras était d'obtenir de Djavid qu'il se rendît à Berlin pour conclure. S'il s'y refusait, il serait difficile de préjuger quand l'accord turco-allemand interviendrait, car les représentants des intérêts allemands n'étaient pas disposés à aller négocier à Constantinople.

M. de Neuflize demanda alors à MM. de Gwinner et Helfferich s'il y aurait un inconvénient à ce que le groupe français rétrocédât son intérêt au Gouvernement turc.

* Annotation du Département : *Reçue de Klapka à la B. I. O. le 7 avril 1914.*

** Annotation du Département : *Evidemment.*

*** Annotation du Département : *Peu importe. Cette obligation est à sa charge en vertu de l'accord du 15 février.*

Ces Messieurs déclarèrent qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à ce que pareille solution intervînt et qu'il ne leur serait nullement désagréable que le Gouvernement turc fût intéressé pour 40 p. 100 dans l'affaire Bagdad.

MM. de Gwinner et Helfferich abordèrent ensuite la question des ressources nouvelles à trouver pour le Gouvernement ottoman et déclarèrent qu'ils étaient toujours d'opinion qu'il faudrait préparer, dès maintenant, une grande opération gagée sur les 3 et 4 p. 100 de surtaxe douanière et sur l'économie à provenir de la réduction de l'amortissement extraordinaire de l'Unifiée*.

74.

M. Krajewski, Chargé d'affaires de France à Valona,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 79. *Valona, 4 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu, hier, à Durazzo avec lui, Turkhan Pacha [1] s'est plaint du retard apporté par les Puissances de la Triple-Entente à nommer leurs Représentants à la cour du Prince, retard dont la conséquence immédiate est de le livrer aux intrigues et aux instigations des Ministres d'Autriche-Hongrie et d'Italie [2]. Tiraillé entre ces deux envoyés dont chacun fait une politique contraire aux visées de l'autre, il défendra son indépendance aussi longtemps qu'il le pourra, mais il craint que les difficultés au milieu desquelles il se débat actuellement ne le mettent dans la nécessité d'accepter les bons offices de l'un et de l'autre. Il m'a fait une profession de foi très favorable au programme suivi en Albanie par la France, la Russie et l'Angleterre et il m'a demandé d'intervenir auprès de Votre Excellence pour la prier de désigner et d'envoyer le plus tôt possible un agent français à Durazzo. Il a adressé la même demande au délégué russe qui m'accompagnait.

Je crois qu'il est de notre intérêt d'obtempérer au désir de Turkhan Pacha. Le Cabinet albanais a admis le principe de la nomination de conseillers étrangers pour les divers départements; il est à craindre, ainsi qu'on le prétend déjà, que ces postes ne soient uniquement réservés aux Autrichiens et aux Italiens,

* Annotation du Département : *Pourquoi? Il s'agit bien de cela.*

[1] Le 18 mars, le prince de Wied avait désigné Turkhan Pacha pour la présidence du ministère albanais (T. de Valona, n° 35).

[2] Le Gouvernement italien avait désigné son représentant à Durazzo, M. Aliotti, avant même que le prince de Wied y fût arrivé (le 7 mars). Le Gouvernement austro-hongrois avait pour représentant M. Löwenthal von Linau également désigné dès la fin de février.

ce qui, à notre point de vue, serait très impolitique. L'obligation pour moi de résider à Valona, siège de la Commission, ne me permet pas d'intervenir comme je le voudrais dans les négociations en cours. Je pourrais, il est vrai, me rendre de temps en temps à Durazzo, mais, outre que ces déplacements sont fatigants et onéreux, je ne pourrais parler que comme délégué à la Commission de contrôle, ce qui ne donnerait pas aux arguments que je pourrais invoquer toute la valeur qu'ils auraient si j'agissais en vertu de pouvoirs spéciaux. Le Gouvernement russe donne de temps en temps ces pouvoirs à son délégué; il serait peut-être possible de solliciter pour lui l'autorisation de parler aussi en notre nom.

Turkhan Pacha s'est déclaré partisan très convaincu de la Commission de contrôle dont il maintiendra toutes les prérogatives telles qu'elles ont été établies par la Conférence de Londres. Il la considère comme la seule garantie de la vitalité de l'Albanie et comme l'unique moyen de contrebalancer l'influence et la prédominance austro-italiennes. « Non seulement, je la tiens pour une nécessité, mais je suis prêt, en ma qualité de Président du Conseil, à signer avec elle un contrat de vingt ans. »

Enfin, il a exprimé le désir de voir les capitaux français concourir aux travaux dont l'Albanie a un besoin si pressant. J'en ai profité pour lui parler de la Société générale d'entreprises et du contrat qui la liait au Gouvernement ottoman pour la construction des routes en Albanie. Le Président du Conseil, qui ignorait ces détails, m'a prié d'inviter la susdite société à se mettre en rapport avec lui; c'est ce que je fais par ce même courrier.

75.

M. d'Apchier le Maugin, Chargé du consulat général de France à Budapest, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 38. *Budapest, 5 avril 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 avril.)

Malgré son imperturbable optimisme le comte Tisza [1] se voit à peu près forcé de reconnaître aujourd'hui que toutes ses grâces et tous ses sourires, toutes ses négociations mystérieuses et compliquées n'ont pas fait avancer d'un pas la question roumaine, tout au contraire; aussi, à en juger par son dernier

[1] Au sujet des efforts faits par le comte Tisza pour se concilier la Roumanie, voir en particulier le rapport de M. Blondel du 20 février reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 336.

discours aux magnats, paraît-il renoncer, provisoirement du moins, aux attitudes douceâtres et aux paroles sucrées pour en revenir vis-à-vis des Roumains au ton sec et brutal qui sied bien mieux d'ailleurs à son genre de beauté.

« Chassez le naturel... »

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de commenter les manifestations anti-autrichiennes et surtout anti-hongroises de la *Kultur liga* de Bucarest. Les bruyants échos en ont d'ailleurs retenti à travers toute la presse européenne. Je signale, bien qu'elle n'ait rien d'anormal et qu'elle ne pût pas être différente de ce qu'elle est, l'impression produite sur l'opinion hongroise. Grande colère naturellement. Dans le camp gouvernemental on voudrait cependant, afin de ne pas faire ressortir trop crûment l'échec complet de la politique suivie depuis plusieurs mois, dissimuler un peu cette colère et affecter de ne pas prendre au sérieux les excès de langage de quelques braillards chauvins. Cette attitude serait la plus adroite en effet, mais peut-on raisonnablement attendre un tel effort de sagesse et d'habileté de la part de journalistes, voire de diplomates, austro-hongrois ? Tisza lui-même, nous l'avons vu, a laissé percer son dépit.

Az Ujsag recommande avec sérieux le plus grand sang froid : la ligue roumaine, dit-il en substance, est notre ennemie, c'est entendu. Mais ce n'est pas avec elle que nous sommes alliés, c'est avec le Gouvernement roumain lequel reste notre ami. Le journal reconnaît, il est vrai, que les tendances de la ligue sont infiniment plus populaires en Roumanie que celles prêtées par lui au Gouvernement. Mais il n'en a cure. « Si la Roumanie nous est précieuse comme alliée, comme adversaire elle nous apparaît simplement comique. » Et le dépit perce quand même...

L'officieux *Budapesti Hirlap* est moins raisonnable ; poussé par ce déplorable esprit de curiosité plus funeste encore en politique que partout ailleurs, il voudrait savoir si oui ou non les Roumains sont des frères, si oui ou non la Roumanie veut appartenir à la Triplice. Foin des distinctions subtiles entre peuple et Gouvernement. Une amitié si douteuse n'est pour nous, dit-il, d'aucun prix. Il ne se contente pas des explications fournies par l'*Indépendance roumaine* qui, tout en déclarant que la diplomatie n'a rien à voir avec le tumulte des rues, rend hommage aux nobles sentiments qui ont inspiré les manifestants. Il faut reconnaître en effet que voilà un désaveu qui ressemble fort à un encouragement.

Le même *Budapesti Hirlap* reproche naïvement aux Roumains de Transylvanie de ne pas imiter ceux de Bessarabie opprimés de toutes façons eux aussi mais qui ne s'en plaignent pas, car le Roumain est, paraît-il, un animal qui aime fort à être opprimé et, lorsqu'il proteste, comme il le fait en Transylvanie, c'est uniquement par mauvais caractère et pour faire de la peine aux Hongrois.

Quant aux feuilles de l'opposition, elles sont naturellement beaucoup plus énergiques, et leur langage est d'autant plus violent que c'est une occasion de s'en prendre à Tisza dont la «faiblesse» et la «trahison» ont à ce point enhardi les Roumains. Elles accusent aussi avec vivacité le comte Czernin qui, grâce à l'amitié de l'Archiduc François-Ferdinand, est Ministre à Bucarest, mais qui, pour la même raison, est cordialement détesté en Hongrie. Enfin, les plus hardies font remonter le mal à la politique triplicienne et n'épargnent pas Guillaume II lui-même qui, dans l'audience accordée par lui à Vienne au comte Tisza, lui aurait conseillé, sinon ordonné, de concilier à tout prix la Roumanie.

Ces mêmes journaux réclament une intervention officielle et diplomatique énergique auprès du Gouvernement de Bucarest; puisse le ciel exaucer leurs désirs. Cela envenimerait encore la querelle.

76.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. Très confidentiel. *Lisbonne, 5 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 28 avril.)

J'ai eu hier avec le Ministre des Colonies au sujet du concours éventuel de la France pour le développement des colonies portugaises l'entretien auquel m'avait convié le Président du Conseil. J'ai pu aussitôt constater que les désirs que m'avait manifestés M. Bernardino Machado, s'ils s'inspiraient de vues politiques très justes, ne reposaient cependant sur aucune donnée précise et ne résultaient d'aucune combinaison préalablement envisagée ou étudiée par les autorités portugaises; il m'a donc été très facile de me maintenir dans l'attitude expectante que j'avais prise dès le début.

Il résulte de ma conversation avec M. Lisboa de Lima, le Ministre actuel des Colonies, que, comme vous le faisait pressentir ma correspondance antérieure, c'est sur l'Angola seul que le Gouvernement portugais entend concentrer ses efforts pour parer au danger qu'il redoute de la part des visées germaniques. Mais, comme je vous le faisais prévoir également, il n'y a encore à l'heure actuelle aucun plan de réforme ou de développement définitivement arrêté.

Le grand projet de réforme administrative des colonies présenté par le précédent Gouvernement et que je vous avais communiqué par ma lettre n° 30 [1]

[1] Cette lettre n'a pas été reproduite. Elle analysait «un projet de loi organique de l'administration civile des colonies», qui augmentait sensiblement les pouvoirs des gouverneurs.

peut être dès à présent considéré comme caduc. Le Ministre des Colonies prépare lui-même un nouveau projet qu'il va à son tour déposer au Parlement; ce projet, d'après de qu'il m'a dit, aurait pour caractéristique de mieux adapter chaque administration à chaque colonie.

Quant à l'Angola lui-même et aux travaux à y entreprendre, aucun programme n'est encore arrêté. Le Ministre attend l'arrivée du Gouverneur de la Colonie qui achève de réunir les derniers éléments d'information qui serviront à décider des travaux les plus urgents.

Un seul point peut être considéré comme acquis, c'est le désir de développer avant tout les voies de communication, mais c'est le Gouvernement qui conservera l'administration des chemins de fer.

Dès que ces divers projets seront décidés, le Ministre des Colonies m'a assuré qu'il m'en ferait donner connaissance.

Je ne fais que résumer ma conversation qui a été assez longue, car, en présence d'une situation aussi indécise, j'ai jugé plus sage de ne formuler aucune suggestion précise et de me maintenir dans des considérations d'ordre général sur les sympathies avec lesquelles la France suivait les efforts de la République portugaise pour le développement de ses colonies et sur la communauté d'intérêts des deux pays en Afrique. Les appréhensions du Gouvernement portugais à l'égard de toute proposition venant d'un Gouvernement étranger sont telles que toute insistance eût risqué d'aller à l'encontre du but que nous nous proposions.

J'aurai soin de garder le contact soit avec le Ministre des Colonies soit avec le Président du Conseil à ce sujet et vous tiendrai au courant, mais je crois devoir insister de nouveau sur l'intérêt que nous aurions à rechercher nous-mêmes quelles sont les entreprises qui pourraient nous intéresser dans le Cabinda et au besoin la Guinée et à provoquer de la part de nationaux à nous des demandes de concessions que nous appuierions ensuite auprès du Gouvernement portugais. Ce procédé serait à mon avis préférable à celui d'une action officielle spontanée en raison des susceptibilités nationales que je signalais plus haut.

P. S. 7 avril.

Je reçois votre lettre n° 42 [1]. Les nouvelles instructions que vous me donnez se trouvent concorder avec la situation dont je vous rends compte ci-dessus. J'ai eu soin à plusieurs reprises au cours de ma conversation avec le Ministre des Colonies de lui rappeler les conditions dans lesquelles notre entretien s'était engagé sur la propre initiative du Président du Conseil.

[1] Du 30 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 44.

77.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 147. *Saint-Pétersbourg, 6 avril 1914, 21 h. 12.*
(*Reçu :* 22 h. 31.)

D'après les renseignements parvenus à M. Sazonoff, l'Empereur Guillaume a témoigné au Roi d'Italie [1] les intentions les plus pacifiques, en n'attachant aucune importance aux récentes attaques de la presse allemande contre la Russie.

78.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Berlin, 6 avril 1914, 20 h. 05.*
(*Reçu :* 22 h. 35.)

Pour faire suite au n° 78 [2].

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître le résultat de la conférence que MM. de Neuflize et de Klapka ont dû avoir aujourd'hui au Département à la suite de leur voyage à Berlin.

Nous nous sommes mis d'accord, M. Zimmermann et moi, sur la note que nous devons échanger au sujet de l'accord du 15 février dernier.

Les termes reproduisent à peu près ceux du projet que le Département m'avait envoyé avec les modifications qui avaient été approuvées. [J'ai] l'intention de parapher demain mardi.

D'après le Sous-Secrétaire d'État l'arrangement prévu par l'article 2 de l'accord en ce qui concerne Héraclée devrait être conclu avant que l'accord devînt définitif. D'autre part, les conversations engagées par la «Société française d'études et d'entreprises» au sujet d'Arghana Maden ayant montré quelles difficultés pouvaient naître à ce propos, un arrangement sur ce point est aussi urgent aux yeux de l'Office Impérial.

On peut, en effet, souhaiter que la ratification de l'accord ne soit pas suivie de difficultés immédiates. Notamment, en ce qui concerne les mines d'Arghana

[1] Lors de l'entrevue de Venise, le 25 mars. — [2] Du 4 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 72.

Maden, la Deutsche Bank discute avec la société française d'études et d'entreprises le quantum des participations françaises et allemandes dans leur exploitation. M. Zimmermann approuve ces négociations et en désire le succès : par là l'Office impérial et la Deutsche Bank marquent [qu'ils] renoncent au point de vue exclusif qui, au mois d'août dernier, avait été celui du groupe allemand et qui avait été admis alors par le groupe français d'autant plus aisément que les mines sont situées, d'après ce que m'a dit M. Champin, non pas à Arghana même, mais au Sud. L'accord paraphé le 15 février ne vise que les chemins de fer, mais les négociations qui y ont conduit, et dans lesquelles la question des mines n'a pas été réglée, ayant suivi celles d'août et de septembre qui visaient les mines d'Arghana, il pouvait naître de ce fait un malentendu qui sera désormais écarté.

Quoi qu'il en soit, j'aurai soin, en paraphant le projet, de faire notamment les réserves indiquées dans le paragraphe final de votre télégramme 153 [1].

79.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. *Saint-Pétersbourg, 6 avril 1914, 21 h. 13.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Le Ministre de Roumanie qui doit accompagner le Prince royal à Bucarest [2] a pris congé aujourd'hui du Ministre des Affaires étrangères de l'Empire. Après avoir remercié M. Sazonoff des égards témoignés à son Altesse royale, M. Diamandi a exprimé l'espoir de voir bientôt des rapports plus intimes s'établir entre son Gouvernement et le Gouvernement impérial. M. Sazonoff lui a alors déclaré : « Nous ne vous demandons que d'avoir les mains libres et de ne vous inféoder à personne. Ayez une politique exclusivement roumaine ; ne vous mettez pas au service d'intérêts étrangers et notre concours vous est tout acquis ». Le Ministre de Roumanie ayant affirmé que la Roumanie était

[1] Du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 65.

[2] Le Prince héritier de Roumanie était venu fin mars à Saint-Pétersbourg. D'après un télégramme de M. Blondel, du 17 mars, ce voyage se rattachait à un projet de mariage entre le Prince Carol et une des Grandes-Duchesses. D'après une dépêche de M. Paléologue, du 29 mars, M. Sazonoff estimait que « ce serait pour la Russie un événement d'une grande portée ». Par la suite, le 17 mai, M. Paléologue apprit de M. Sazonoff que la question du mariage projeté était tranchée : les fiançailles de la Grande-Duchesse Tatiana avec le Prince Carol devaient avoir lieu « dans un an ». Le renseignement avait un caractère secret.

absolument libre de son action, M. Sazonoff lui a objecté deux lettres que l'Empereur François-Joseph et le Roi Charles ont échangées il y a quelques années et qui équivalent à une convention militaire.

M. Diamandi a répondu : «Si ces lettres existent, ce que je ne crois pas, elles n'ont plus aucune valeur. Notre opinion publique repousserait énergiquement toute coopération avec l'Autriche».

80.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Belgrade, 6 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 14 avril.)

A l'occasion de la discussion du budget du ministère royal des Affaires étrangères, M. Pachitch a prononcé un grand discours sur la politique générale de la Serbie. Il répondait à un député jeune-radical M. Drachkovitch, qui avait reproché au Gouvernement son mutisme prolongé sur les questions extérieures.

Le Président du Conseil s'est montré sobre de détails et un article de la *Samo-Ouprava,* dont vous trouverez ci-joint la traduction, commente son discours en insistant sur l'intérêt qu'il y avait à tenir secrètes les grandes combinaisons politiques. M. Pachitch a, pour la première fois, affirmé devant la Skoupchtina l'alliance de la Serbie avec la Grèce et le Monténégro, complétée par une entente avec la Roumanie, vis-à-vis de laquelle la Serbie et la Grèce entretiendraient des rapports identiques. Pour ce qui est de la Grèce, la Serbie adopte son point de vue sur le sujet des îles; la construction éventuelle du pont sur le Danube réunira économiquement la Serbie et la Roumanie; en ce qui concerne le Monténégro, la force du sentiment national crée entre les deux États la réalité d'une union; les deux Gouvernements souhaitent des rapports meilleurs et plus équitables en vue d'un travail commun et d'une commune défense. De la Bulgarie, M. Pachitch n'a point parlé, sauf pour dire qu'il n'avait jamais été question, pendant son séjour à Pétersbourg, de la cession d'Ichtip et de Kotchana.

M. Pachitch a affirmé avec force que la politique serbe était une politique de paix et d'équilibre dans le Balkan. Après tant de sacrifices, il est nécessaire d'assurer un repos prolongé au peuple serbe, afin de lui permettre de se fortifier et de se recueillir en vue de l'accomplissement de son devoir historique. La base de la politique extérieure de la Serbie est déterminée par les grands événements survenus dans la Péninsule, qui ont groupé quatre États dans le

but de s'opposer à la prédominance d'un seul. Cet effort commun a créé un acte commun, le traité de Bucarest, et les Gouvernements signataires s'unissent dans la conviction qu'il doit être préservé de toute atteinte.

Pour défendre l'état de choses ainsi constitué la Serbie peut compter sur la coopération de ses alliés, l'entente avec la Roumanie, la sympathie et le concours des Puissances désireuses de maintenir le système actuel dans le Balkan. Toutefois, pour assurer cette politique de paix, il appartient au Gouvernement serbe de fortifier son armée, de cultiver ses alliances et de s'efforcer à tirer le meilleur parti possible d'événements dépendant de la volonté d'autrui.

Ainsi parla M. Pachitch, devant la Skoupchtina. Il m'a dit que les rapports de la Serbie avec le Monténégro devenaient de plus en plus étroits; mais il m'a paru plus réservé sur le sujet de la Grèce et de la Roumanie. Les difficultés survenues dans les travaux de la Commission serbo-grecque du port de Salonique font actuellement passer un léger nuage sur les relations des deux pays. Quant à la Roumanie, il se peut que la multiplicité de son action médiatrice provoque ici un petit mouvement d'impatience. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir par mon télégramme n° 61 du 3 de ce mois[1], M. Pachitch m'a dit avec quelque vivacité que, d'après les renseignements concordants venus de Constantinople et d'Athènes, la médiation roumaine aurait échoué sur le sujet des îles; la Porte avait fait demander au Gouvernement serbe de prendre en mains la médiation par l'intermédiaire du Ministre de Turquie à Athènes. Il lui aurait été répondu qu'en pareille affaire la Serbie se trouvait dans une situation fort délicate vis-à-vis d'un pays allié et qu'elle ne pourrait assumer la médiation qu'au cas où la Grèce lui en ferait spontanément la demande. M. Pachitch a ajouté avec une certaine ardeur qu'il était assuré que la Turquie se rattacherait à l'alliance balkanique, si la Grèce consentait au maintien de la souveraineté turque sur Chio et Mytilène, qui jouiraient d'une complète autonomie analogue à celle de l'ancienne Roumélie orientale. Dans ce cas, la Bulgarie, encerclée par les autres États du Balkan, se trouverait réduite à l'impuissance et obligée de se prononcer entre l'Autriche et la Russie. M. Pachitch ne veut point douter qu'elle ne finisse par se rattacher à la Russie, si des considérations d'amour-propre retardaient encore son union avec l'Alliance balkanique. Il estime que la Grèce serait bien inspirée en consentant quelques sacrifices en vue d'un tel résultat et il m'a laissé entendre que des conseils pourraient être utilement donnés dans ce sens au Gouvernement grec.

Quant à la Bulgarie, M. Pachitch m'a marqué que les relations des deux pays restaient toujours incertaines; mais il croit savoir que les rapports bulgaro-turcs tendraient à devenir moins intimes. Une proposition avait été faite à

[1] M. Descos reproduit dans les lignes qui suivent les termes mêmes de ce télégramme dont la reproduction a paru en conséquence inutile.

Sofia comme dans toutes les capitales balkaniques en vue d'une action commune auprès des Puissances pour la suppression des capitulations. L'adhésion ou le refus éventuel du Gouvernement bulgare paraissait devoir déterminer la nature exacte de ses rapports avec les autres États de la Péninsule. En tous cas, la presse officieuse continue de morigéner la Bulgarie, ainsi que vous en pourrez juger par la traduction ci-jointe d'un article de la *Samo Ouprava*.

Chez M. Pachitch, si modeste et si réservé d'ordinaire, il m'a paru se faire jour un certain désir d'affirmer plus d'autorité en matière balkanique. Peut-être estime-t-il le moment venu pour la Serbie d'assumer un rôle plus apparent dans les affaires de la Péninsule ou d'indiquer un sentiment plus vif de la personnalité yougo-slave. Le Président du Conseil vit en si étroit contact avec le Ministre de Russie qu'il est difficile de distinguer celui des deux hommes d'État dont les idées prédominent en la matière. Il ne saurait, en effet, déplaire à M. de Hartwig de mettre le plus possible en avant un pays slave où il réside, le seul État du Balkan exclusivement soumis à l'influence politique de la Russie.

Le Ministre de Russie s'est montré vis-à-vis de moi peu désireux de conversations sur l'ensemble des affaires de la Péninsule; il s'est borné à me dire que la Grèce restait aussi attachée que jamais à son alliance avec la Serbie et la Roumanie résolument fidèle à son entente. Il regrettait de n'avoir à constater aucun progrès sérieux dans les rapports serbo-bulgares, malgré les louables efforts du nouveau Ministre de Bulgarie. Les difficultés de la situation intérieure en Bulgarie où aucun des partis ne réussissait à prendre l'autorité, les procès et les agitations des militaires excluaient jusqu'à nouvel ordre toute possibilité d'arrangement.

ANNEXE I.

Samo-Ouprava, 20 mars/2 avril 1914.

DISCUSSION SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Dans la séance de la Skoupchtina du 18/31 mars, à l'occasion de la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères, le Président du Conseil, M. Nic. Pachitch, répondant aux observations d'un député de l'opposition, M. Drachkovitch, a nettement marqué les fondements de la politique étrangère actuelle de la Serbie, indiqué ses tendances et ses buts. Le fondement de la politique actuelle de la Serbie, a dit le chef du Gouvernement, repose sur les résultats des grandes guerres balkaniques de 1912 et 1913, qui ont été sanctionnés, selon le droit public, par les traités de Londres et de Bucarest et des arrangements spéciaux, postérieurement intervenus entre les divers États balkaniques. Toutes ces conventions consacrent l'état de choses qui existe aujourd'hui, et la Serbie, d'accord avec ses alliés la Grèce et

le Monténégro, et par son entente avec la Roumanie, continuera à maintenir la paix dans le cadre marqué par lesdites conventions. Eu égard aux grands efforts et sacrifices, consentis par le peuple dans les guerres passées, le Gouvernement serbe considère comme son devoir de faire en sorte de maintenir la paix de façon à permettre au peuple et à l'État de se remettre des pertes subies et à le mettre en état par le travail et la civilisation de remplir sa mission historique.

En vérité, on ne pouvait exposer de façon plus claire ni plus sincère la politique extérieure actuelle de la Serbie, et elle explique la confiance que témoigne aujourd'hui à la Serbie tout le monde civilisé.

Quant à la remarque faite à cette occasion par M. Drachkovitch que la Skoupchtina et l'opinion publique n'étaient pas complètement renseignées sur la situation diplomatique de la Serbie vis-à-vis des autres États. M. Pachitch a indiqué que le succès des combinaisons politiques dépendait souvent de leur secret. Pour le prouver, il a cité certains traités d'alliance plus anciens, qui, pendant longtemps, n'avaient pas été publiés en entier. Pour le peuple et pour l'opinion publique c'est-à-dire pour leur orientation sur la direction du travail gouvernemental, il est tout à fait suffisant de savoir que les alliances existent et d'en connaître les buts. Tout le reste, dans l'intérêt du but principal, doit, pour un certain temps, rester sous le sceau du secret.

A ce point de vue, la Skoupchtina, l'opinion et le peuple serbes sont suffisamment renseignés.

En ce qui concerne les questions encore en cours et sur lesquelles se mènent des pourparlers, il est aussi suffisant pour la Skoupchtina et l'opinion publique de connaître l'objet, le but et la tendance de ces pourparlers. Quant aux résultats, ni la Skoupchtina ni l'opinion ne peuvent être avisées avant qu'ils soient atteints, car ces résultats ne peuvent être connus d'avance, ni par le Ministre des Affaires étrangères ni par les délégués qui mènent les pourparlers.

Dans la suite de son exposé, le chef du Gouvernement a affirmé la nécessité qu'en présence des circonstances politiques générales et des besoins grands et variés de l'État, le travail soit rapidement mené dans le corps législatif, sans s'égarer dans les questions qui ne sont pas en discussion. Dans la deuxième partie de son discours, après la suspension de séance, le chef du Gouvernement a spécialement développé cette thèse, en l'appuyant par des exemples. Sa parole douce mais convaincante a fait bonne impression.

Il faut donc espérer que les affaires iront pour le mieux dans notre Skoupchtina et que les grands besoins de l'État trouveront dans les représentants du peuple des défenseurs convaincus de façon que la Serbie sorte des difficultés qui sont la conséquence des grandes guerres. C'est là un intérêt de premier ordre pour le peuple serbe et pour la Serbie.

ANNEXE II.

Samo-Ouprava, 22 mars/4 avril 1914.

INOPPORTUNITÉS.

Le discours du trône, par lequel a été ouvert la Sobranié bulgare, devait produire une très bonne impression. L'esprit pacifique, la sage conception des vrais besoins de la Bulgarie actuelle ressortent de façon satisfaisante dans ce solennel acte d'Etat et cela est certainement bon.

Il est, cependant, à regretter que l'attitude de la feuille officieuse du Gouvernement bulgare, l'*Echo de Bulgarie,* par l'ensemble de ses articles et de son argumentation, anéantisse ou du moins affaiblisse singulièrement l'heureuse impression produite par les déclarations officielles.

Dans chacun de ses numéros, ce journal publie des nouvelles fantastiques, soit contre la Serbie, soit contre la Grèce, inventant des vexations contre les Bulgares dans les parties serbes et grecques de la Macédoine, fabriquant des incidents pour donner plus de vraisemblance à ces histoires. Elle n'hésite pas à intriguer entre la Serbie et le Grèce, de façon à troubler évidemment leurs rapports réciproques. Elle a l'audace de reproduire ce mensonge trop impudent que la Bulgarie n'a pas pu se défendre contre l'attaque de cinq Etats, alors que tout le monde sait, à n'en point douter, que ce sont les Bulgares qui ont attaqué, sournoisement et traîtreusement, leurs anciens alliés serbes et grecs, qu'ils ont été repoussés par eux et que cette attaque sournoise et traîtresse a été la cause unique de tous les mécomptes actuels de la Bulgarie.

Tout cela est connu aujourd'hui des enfants eux-mêmes en Bulgarie, de tout cela est informé le reste du monde civilisé. Le méfait bulgare a entaché l'honneur de la Bulgarie.

Et le cynisme de la feuille officieuse bulgare ne saurait y remédier.

Dans un de nos derniers numéros, parlant de l'Albanie et sans faire allusion par un seul mot à la Bulgarie officielle, nous avons exprimé le désir que le Gouvernement albanais, dans l'intérêt de ses bons rapports avec la Serbie, ne supporte pas plus longtemps sur son territoire la présence d'aventuriers bulgares de la plus basse espèce (comitadjis, qui emploient la dynamite, la bombe, le fusil et le revolver)..., qui librement et publiquement organisent sur le sol albanais des expéditions de brigandage contre la Serbie. En écrivant ainsi nous étions pleinement conscients de dire la pure vérité, car non seulement nos journaux, mais beaucoup de journaux étrangers savent et plusieurs voyageurs ont vu de leurs propres yeux des bandes de comitadjis bulgares qui se rendaient par bateau en Albanie. Dans l'attaque albanaise de l'automne passé contre la Serbie, on a constaté la présence de comitadjis bulgares parmi les envahisseurs ; enfin nous savons de source sûre et nous en écrirons quand le moment sera venu, que les comitadjis bulgares se rendent en masse en Albanie, pour faire de là, en compagnie des brigands albanais, des incursions en Serbie.

L'*Echo de Bulgarie* croit pouvoir réduire à néant toutes ces réalités en affirmant que, dans la dernière incursion albanaise, il n'avait été constaté la présence d'aucun Bulgare et que les journaux qui l'on relatée n'ont pas mentionné la présence de Bulgares.

Et, sur un fondement aussi solide, l'*Echo de Bulgarie* se permet de nous donner d'inutiles leçons et d'en tirer la conclusion que nous avons peur des Bulgares.

Une telle attitude de la feuille officieuse bulgare est, en vérité, regrettable; elle ne contient pas un grain de logique. Nous n'avons jamais provoqué les Bulgares, mais nous ne les avons jamais craints; alors même qu'ils n'avaient pas encore été vaincus et quand leurs menaces remplissaient l'air. Pourquoi les craindrions-nous aujourd'hui? Nous ne désirons pas et nous ne ferons rien, de notre côté, pour contribuer à la reprise des massacres fratricides dont les Bulgares ont sournoisement pris l'initiative au mois de juin de l'année dernière. Et c'est précisément parce que nous ne le désirons pas, que nous suivons attentivement chacun de leurs mouvements, nous préparant à les repousser et nous efforçant de leur présenter un tableau réel des circonstances, afin de les empêcher, dans l'éventualité de futurs conflits, de rejeter la faute sur nous, comme ils ont essayé de le faire en juin passé. Nous tenons beaucoup à maintenir, devant le monde civilisé, l'honorable renom de notre peuple et, dans ce but, nous devons prendre en considération de faire peser sur chacun sa propre responsabilité.

Il se peut que de telles choses ne soient point comprises dans les bureaux de rédaction des feuilles officieuses du Gouvernement bulgare et on ne peut que le regretter; nous regrettons également que les hommes d'État, au nom desquels parle ce journal, n'aient point assez de décision pour la diriger dans la voie de l'ordre, de la dignité et du travail conformément aux tendances pacifiques du Gouvernement dont ce journal est l'organe. Avec ses tendances, ce journal ne répond pas à l'état actuel, aux circonstances, aux besoins de la Bulgarie. Récemment encore, il s'est répandu en dithyrambes, sur la vigueur actuelle, économique et financière, de la Bulgarie, en se fondant sur la facilité avec laquelle avait été souscrit dans le pays même un emprunt intérieur de 10 millions; alors que l'on sait maintenant que la moitié de cet emprunt n'a pu être souscrite.

Par ce moyen, on ne rend pas service au crédit financier de la Bulgarie; de même que par d'indignes intrigues entre la Serbie et la Grèce on ne sert pas les intérêts politiques de la Bulgarie et l'on n'inspire pas confiance dans les déclarations pacifiques du Gouvernement bulgare. Et l'*Echo de Bulgarie* s'est tellement engagé dans ces procédés qu'il serait grand temps pour les autorités compétentes d'envisager s'il ne conviendrait point de rejeter une arme si nuisible au peuple bulgare et à la Bulgarie.

C'est, au reste, leur affaire; et ils s'en occuperont s'ils veulent donner quelque valeur aux déclarations officielles de la Bulgarie. En ce qui nous concerne, pour nous et pour la Serbie, nous pouvons rester paisibles et indifférents devant les attaques de la feuille officieuse bulgare; mais il nous incombe l'obligation de ne pas permettre que l'opinion du monde civilisé soit égarée à notre détriment. A remplir ce devoir l'*Echo de Bulgarie* nous trouvera toujours prêts.

81.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Durazzo, 6 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Sur la proposition du Cabinet, le Prince Guillaume vient de signer un décret appelant sous les armes tous les Albanais âgés de vingt-deux à trente-neuf ans pour «l'occupation de Koritza et d'Argyrocastro». Les lettres adressées à cet effet aux chefs des communautés religieuses par le Mutessarif de Durazzo précisent ce point : il n'est donc plus permis d'avoir des doutes. Les chrétiens seront enrôlés au même titre que les musulmans.

Cette décision a produit ici la plus pénible impression, on se demande avec une inquiétude légitime jusqu'où la néfaste influence d'Essad poussera le pays et quels nouveaux dangers menacent d'étouffer cet État à peine né. Mais ce que la population ignore et ce que je puis certifier à Votre Excellence, c'est que dans cette affaire il faut voir la pression de l'Italie que l'Autriche suit, mais à contre-cœur. Le baron Aliotti très efficacement secondé par le capitaine Castoldi, conseiller civil du Prince, s'est engagé à fournir les fusils nécessaires et le chevalier de Löwenthal a dû prendre à la charge de son Gouvernement l'envoi gracieux des canons. J'apprends aussi que quelques officiers turcs, probablement de ceux qui, à Scutari, ont servi sous les ordres d'Essad Pacha, ont débarqué en civil à Durazzo attendant de prendre le commandement des unités ainsi constituées.

Au cours de la discussion que la Commission de contrôle a eue, hier soir, avec Turkhan Pacha et le Ministre de la Justice au sujet de l'organisation de la gendarmerie, j'ai été amené à faire mes réserves sur l'emploi d'une seconde force dans l'occupation des provinces méridionales. J'ai fait à Turkhan Pacha l'historique de cette question et j'ai insisté sur la décision prise, au mois de décembre dernier, par les Puissances de confier à la mission néerlandaise le soin de former une gendarmerie spéciale dont le commandement avait été, sur l'autorisation du Gouvernement hollandais sollicité par ces mêmes Puissances, donné au général de Veer. L'enrôlement envisagé portait donc atteinte à cette décision et quant à moi je ne pouvais que soumettre le cas à mon Gouvernement en sollicitant de nouvelles instructions. Mes collègues de Russie et d'Angleterre ont émis la même opinion contre laquelle, seul, le délégué autrichien s'est élevé. Le silence du représentant italien a été caractéristique ; il semblait

indiquer que je me donnais beaucoup trop de mal pour une thèse condamnée à l'avance.

En réalité, M. le Ministre, mon intention était moins de soulever une question de principe que de chercher à créer un doute dans l'esprit de Turkhan Pacha sur l'opportunité de cette mobilisation lourde de conséquences. Quelques instants plus tard, dans une conversation privée avec Mufid Bey, mon ancien collègue à la Commission et aujourd'hui Ministre de la Justice, j'ai insisté sur les dangers que cette mesure faisait courir à l'Albanie dont l'existence pouvait ainsi être compromise. Dans un moment d'expansion, mon interlocuteur a été amené à me dévoiler tout le plan suggéré par le Ministre d'Italie. «Marchez, aurait dit ce diplomate, contre Argyrocastro; si vous réussissez, c'est bien, sinon l'Italie ne vous abandonnera pas. Elle informera les autres Puissances qu'elle est décidée à vous appuyer par la force et elle leur demandera de se joindre à elle; en cas de refus, elle agira toute seule.» Ce sont presque textuellement les mots employés par Mufid Bey. Je lui fis obsverver que dans toute cette affaire j'avais l'impression que l'Albanie allait retirer pour une autre les marrons du feu et que l'attitude de l'Italie pouvait mécontenter d'autres Puissances qui, retirant à l'État qu'elles avaient contribué à constituer leur bienveillant appui, l'abandonneraient à son sort. J'ai aussi insisté (*sic*) qu'il valait mieux arriver avec les Épirotes à un arrangement qui, sans apporter un changement radical à l'état de choses prévu par la conférence de Londres, pourrait dans une certaine mesure donner satisfaction aux demandes du Gouvernement d'Argyrocastro. J'ai enfin déroulé devant les yeux de mon interlocuteur le tableau des misères et des ruines qu'une campagne menée avec le concours des irréguliers allait semer dans l'Épire, des victimes qu'elle allait faire. «Si aujourd'hui, ai-je dit, 8.000 Épirotes sont sous les armes; demain quand ils sauront que vous envoyez contre eux des bandes de bachibouzouks, leur nombre doublera, triplera. Que ferez-vous d'un pays où vous aurez semé la mort et la dévastation ? Croyez-moi, un arrangement passable est préférable à une guerre même heureuse.» Je crois avoir produit une certaine impression sur Mufid Bey et, comme ce dernier est le conseiller écouté de Turkhan Pacha, j'espère que mes efforts n'auront pas été vains. Malheureusement, tous les Ministres perdent leur personnalité dès qu'Essad Pacha émet une opinion; or, le Ministre de la Guerre est trop dans les mains du baron Aliotti pour qu'il adopte aujourd'hui une attitude diamétralement opposée à celle qu'il a jusqu'ici eue dans cette question.

Je ne sais si Votre Excellence approuvera le langage que j'ai tenu et les conseils que j'ai donnés, mais je puis l'assurer que, dans toute cette affaire, je n'ai été animé que du désir d'éviter les conséquences de ce que je considère comme un dangereux coup de tête.

82.

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. Très confidentiel. *Christiania, 7 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Au sujet de la conférence de Sven Hedin contenant la proposition publique — la première en Norvège — d'une alliance simultanée avec la Suède et l'Allemagne, j'ai reçu de bonne source les informations suivantes :

Il existe en Norvège comme en Suède un parti peu considérable mais actif, qui souhaite l'alliance scandinave-allemande. Ce parti sommeillait. Il a été réveillé par l'influence qu'ont su récemment se créer dans les milieux scandinaves divers personnages allemands de la Cour et de l'armée, dont le général de Bernhardi se fait l'interprète. Le bouillant et bruyant général n'est certes point officieux. Ce n'est donc point par les canaux consacrés que s'exerce ici l'influence de la camarilla dont Bernhardi exprime souvent les idées. Il est possible que le comte Oberndorff, familier de l'Empereur et Ministre d'Allemagne à Christiania, n'ait cure ni connaissance de ce travail. Mais ceux qui le conduisent savent que, s'ils ne sont point les maîtres d'aujourd'hui, ils peuvent être les conseillers de demain.

Leur tactique est partout la même, dans les Balkans comme dans l'Amérique du Sud, en Europe et en Asie. Se créer des intelligences dans les journaux locaux, dans les milieux et organismes techniques par les associations commerciales, universitaires, scientifiques; gagner directement l'opinion sans souci des autorités ni des intermédiaires officiels.

C'est ainsi qu'en Suède et en Norvège s'est répandue peu à peu la notion que les Scandinaves peuvent profiter de leur position sur le flanc Nord de la Russie pour obtenir, après une guerre où ils auraient coopéré avec l'Allemagne victorieuse, les avantages jadis promis à la Roumanie sur le flanc Sud.

Cette conception, qui a séduit un tout petit nombre de jeunes et vieux cerveaux ardents, n'a point de chances de se généraliser en Norvège. On sent trop bien ici que, seule, la Suède pourrait à la rigueur trouver avantage à jouer dans le Nord le rôle abandonné au Sud par la Roumanie.

Le Gouvernement actuel de la Norvège est aussi peu susceptible de se laisser gagner par l'Allemagne que l'était son prédécesseur. Vienne, l'été prochain, une nouvelle croisière de l'Empereur d'Allemagne avec trente vaisseaux de guerre dans les fjords, et le danger allemand se rappellera de lui-même aux Norvégiens avec plus d'évidence que Sven Hedin n'a pu rappeler le danger slave. Il n'en est pas moins vrai que, dans le peuple, ces continuelles excitations

contre la Russie produisent de l'effet et que l'opinion, reflétée par les journaux, déborde parfois les autorités. Le seul résultat en Norvège de la campagne dont Sven Hedin fut l'indiscret révélateur est donc d'augmenter la défiance populaire envers la Russie, qui est naturelle dans toute la Scandinavie.

Déchiffrement. — J'ajoute à ces indications, qu'à l'occasion du Spitzberg, lors de la conférence qui ouvre en juin, l'Allemagne (officieusement ou officiellement) trouvera probablement le moyen de plaire à la Norvège, tandis que la Russie et l'Angleterre, à cause d'intérêts qu'elles ont à défendre, sont exposées à déplaire, sinon à offenser. Il serait utile de réduire cette friction au minimum. Avec l'assentiment de Votre Excellence, je m'y emploierai. En tout cas, il ne me paraît pas opportun de favoriser une alliance entre la Norvège et la Suède. Celle-ci, quoi qu'on fasse, sera toujours au fond antirusse. Il est prudent de se réserver, par la Norvège qui tient la Suède à revers, les moyens de neutraliser, ou même de paralyser celle-ci, si elle venait jamais à s'embarquer par avance dans une aventure.

83.

M. Mollard, Ministre de France à Luxembourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Luxembourg, 7 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 14 avril.)

Par ma dépêche n° 19 en date du 7 mars dernier[1], j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence les renseignements que j'avais pu recueillir à titre particulier sur la demande de concession de chemins de fer faites par la Compagnie du Prince-Henri et la direction des chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine.

Ces renseignements étaient en général exacts, quelques points sont seuls à rectifier, je viens d'en avoir la preuve officielle.

En effet, jeudi dernier, après avoir déjeuné à la légation, le Ministre d'État, au moment de prendre congé, me remit les pièces A et B que Votre Excellence trouvera ci-jointes, en me disant : « Lisez cela tranquillement, c'est une note sur la concession d'Hussigny-Belvaux ; j'ai tenu à ce que vous fussiez au courant de tout ce que l'on faisait. Si vous avez besoin de renseignements plus précis, allez voir M. Sorel, directeur des chemins de fer du Prince-Henri, il vous les donnera ».

[1] Non reproduite. Voir à la date du 24 janvier, la dépêche de M. Mollard reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 149.

Après le départ de mes invités, j'ai pris aussitôt connaissance des documents qui m'avaient été soumis, et je constatai sur le plan B que si le Gouvernement luxembourgeois était disposé à accorder au Prince-Henri la concession du prolongement de la ligne Hussigny-Belvaux vers Luxembourg ainsi qu'à autoriser le raccordement de cette future ligne à celle de Luxembourg-Bettembourg, il accordait également à la direction des chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine :

1° La concession d'une ligne à deux voies Œtrange à Bettembourg;

2° L'autorisation de mettre à quatre voies la ligne de Luxembourg à Bettembourg;

3° L'autorisation de construire une immense gare de marchandises à Esch-sur-Alvette.

Les craintes que signalait à Votre Excellence ma dépêche n° 19 du 7 mars étaient donc fondées puisque, si les chemins de fer du Prince-Henri avaient bien obtenu le prolongement de la ligne Hussigny-Belvaux, les chemins de fer allemands, ayant de leur côté les concessions qu'ils désiraient, se trouvaient en communication directe avec notre frontière.

Avant de me rendre chez le Ministre d'État pour lui signaler les objections que je trouvais au projet qu'il m'avait soumis, je pris rendez-vous avec le directeur des chemins de fer du Prince-Henri, M. Sorel (sujet belge) pour contrôler mes renseignements.

Celui-ci ne fit que confirmer ce que je viens d'exposer plus haut à Votre Excellence et, trouvant la carte B incomplète et inexacte, me remit à son tour la carte ci-jointe C.

Samedi matin, je me rendis chez le Ministre d'État et lui présentai mes observations sur les concessions sollicitées par les chemins de fer impériaux, j'insistai notamment sur les inconvénients que j'y voyais au point de vue de la sécurité de notre frontière.

M. Eyschen, qui s'attendait certainement à cette démarche, me parla de suite de la nécessité dans laquelle le Gouvernement luxembourgeois se trouvait d'accorder ces concessions par suite de l'extension prise par les expéditions de minerai. Il ajouta que pour la construction de ces lignes, on avait envisagé des travaux d'art qui, en temps de guerre, permettraient facilement d'interrompre la circulation des trains. Il me pria toutefois, afin que je puisse avoir des indications précises, d'aller trouver le directeur général des Travaux publics qui avait le dossier en main.

M. de Waha étant absent, je n'ai pu le joindre qu'hier lundi, je lui renouvelai mes doléances et dans une conversation amicale je l'invitai à rechercher les moyens d'éviter d'accorder les concessions sollicitées par la direction des chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine.

«Nous ne pouvons plus attendre, me dit-il; la question traîne depuis longtemps en raison de la Compagnie du chemin de fer du Prince-Henri, société luxembourgeoise dont nous tenons à sauvegarder les intérêts, mais l'accroissement du commerce est tel dans cette région qu'il est absolument indispensable, tant pour la sécurité des voyageurs que pour l'écoulement des marchandises, d'établir quatre voies entre Luxembourg et Bettembourg.

«Pour la ligne d'Œtrange-Bettembourg il ne peut être question de la céder à une autre Compagnie puisque les chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine en ont déjà la concession à une seule voie.

«Nous ne pouvons non plus refuser la concession à double voie qui nous est demandée, car il est très nécessaire de dégager la gare de Luxembourg qui est devenue trop petite pour la circulation des trains et surtout le triage.

«En ce qui concerne la gare d'Esch, nous entendons que la nouvelle gare soit absolument réservée au commerce d'Esch et que l'usine de Gelsenkirchen ne vienne pas s'y joindre. Elle peut en vertu de son contrat construire une ligne se reliant à la ligne principale mais non à la gare de marchandises qu'on veut construire.

«En pensant précisément aux objections que vous soulevez, nous avons prévu sur la nouvelle ligne d'Œtrange à Bettembourg près de Altzingen un tunnel de six cent cinquante mètres qu'il sera facile de rendre impraticable; nous n'avons pas voulu de pont qu'il est toujours plus facile de réparer.»

Je n'ai pas caché à M. de Waha en le quittant que, si j'appréciais les raisons commerciales et industrielles qu'il m'exposait pour la construction de ces lignes, les arguments qu'il me donnait ne pouvaient suffire à effacer les inconvénients que j'y voyais.

J'ai tenu à rendre compte à Votre Excellence aussi exactement que possible de mes démarches auprès du Gouvernement grand-ducal afin qu'elle puisse me donner des instructions précises sur la conduite que j'aurai à tenir ultérieurement.

Il est vrai que les raisons d'extension commerciale ne sont pas niables, mais, d'un autre côté, nous ne pouvons laisser porter atteinte à la sécurité de nos frontières.

Si donc Votre Excellence le désirait, elle pourrait s'entendre avec ses collègues, MM. les Ministres de la Guerre et des Travaux publics, qui pourraient désigner des agents techniques qui viendraient à Luxembourg et seraient plus à même que moi de voir si les garanties qui nous sont proposées sont suffisantes.

Je dois ajouter que ces projets de concession seront probablement soumis au Parlement luxembourgeois dans la session qui suivra les élections qui doivent avoir lieu dans les premiers jours de juin.

84.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 32. *Cettigné, 7 avril 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Comme suite à ma dépêche n° 18 [1] j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence, que les représentants des grandes Puissances à Cettigné se sont réunis aujourd'hui en vue de statuer sur la remise au Gouvernement monténégrin de la première note, relative à l'emprunt de quarante millions. Cette note, qui était jointe à ma dépêche n° 18, n'a été modifiée par nous qu'aux deux endroits suivants :

Au premier paragraphe, après les mots : en vue de la conclusion d'un emprunt » a été ajouté « *jusqu'à concurrence* de quarante millions » ;

D'autre part, nous avons précisé que « le Gouvernement royal monténégrin est prié de vouloir bien faire connaître *par un exposé détaillé et motivé* ses vues au sujet de la répartition ».

85.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n°s 162, 163. Très confidentiel. *Paris, 8 avril 1914, 20 h., 20 h. 45.*

Suite à mon télégramme n° 158 [2].

Les conditions nouvelles que vous me signalez comme posées par le Gouvernement impérial à la ratification de l'accord du 15 février ne sauraient passer sans réponse, et les hésitations de la Deutsche Bank sur les conditions dans lesquelles elle pourra racheter l'intérêt français dans le Badgad après le remboursement anticipé de l'avance Douanes doivent être dissipées avant que vous paraphiez l'échange de notes entre les deux Gouvernements.

(1) Du 2 mars, reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 387.

(2) Par ce télégramme, qui est du 7 avril 12 h. 30 et qui répondait au télégramme de Berlin, ci-dessus reproduit sous le numéro 78, M. Doumergue priait M. Jules Cambon « de différer le paraphe des notes relatives à l'accord du 15 février jusqu'à la réception de nouvelles instructions ».

Parapher avant d'avoir écarté tout malentendu au sujet des points qui précèdent équivaudrait à donner sans débat notre adhésion à des modifications essentielles à l'accord précité, modifications tout à notre détriment.

La Deutsche Bank, ainsi que vous le savez, a souscrit à l'engagement de reprendre la participation française dans le Bagdad contre la reprise par le groupe français de l'avance Douanes de Constantinople. Or cet établissement a laissé entendre à MM. de Neuflize et Klapka qu'en cas de remboursement immédiat de l'avance Douanes il ne saurait assumer à lui seul la charge de la reprise du Bagdad. Cette attitude est d'autant plus insoutenable que le Gouvernement ottoman ne se soucie pas de son côté d'assumer la charge de cette reprise. Je ne doute pas que vous ne puissiez, dans ces conditions, obtenir une déclaration officielle dissipant toute équivoque : s'il ne se libère par la remise prévue de titres, le groupe allemand devra se libérer en espèces ou de toute autre manière à la satisfaction de la Banque Ottomane.

Les pourparlers engagés au sujet d'Héraclée et d'Arghana sont, d'autre part, en bonne voie, mais il ne dépend pas de nous seuls de les voir aboutir avant la date normale de la ratification de l'accord. A la suite d'une réunion tenue ici le 6 avril, M. Stinnes a lui-même demandé que les pourparlers ne soient pas repris avant le début de mai, et, en ce qui concerne Arghana, une réunion des intéressés français doit avoir lieu après Pâques.

Ce n'est pas au moment où la Deutsche Bank feint de se dérober que nous saurions accepter que ces conditions nouvelles soient mises à la ratification d'un accord que, pour notre part, nous sommes prêts à appliquer dès aujourd'hui sans restriction ni réserve.

86.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Londres, Rome, Vienne, Constantinople, Madrid, Berne, Washington, Tokio, Pékin, Bruxelles, La Haye, Munich, Copenhague, Stockholm, Christiania, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest, Lisbonne, Luxembourg, Téhéran, Le Caire.

D. nos 512, 312, 240, 317, 114, 43, 145, 65, 99, 77, 47, 16, 37. 32, 28, 98, 114, 193, 57, 77, 48, 18, 31, 105. *Paris, 8 avril 1914.*

Le Gouvernement russe a en dépôt à terme à l'étranger des fonds d'un montant de 600 millions de roubles environ, tant pour assurer le paiement de ses coupons que pour faciliter les reports sur ses propres titres. Jusqu'à ces derniers temps une partie importante de ces fonds était placée dans des banques

allemandes, en raison, sans doute, du loyer élevé de l'argent en Allemagne. Mais, dans le courant de 1913, le Gouvernement russe s'est préoccupé du sort qui pourrait être réservé, en cas de conflit, à ces fonds ainsi déposés en Allemagne. Il lui a fort justement paru qu'en cas de conflit, le Gouvernement allemand n'hésiterait sans doute pas à s'en emparer sans se laisser arrêter par le caractère privé de ces dépôts. Le Gouvernement russe a, en conséquence, décidé de limiter désormais ses dépôts de fonds en Allemagne aux besoins auxquels il a à faire face dans ce pays. C'est ainsi que ces dépôts qui atteignaient auparavant 300 millions de roubles n'étaient plus au 1er/14 janvier dernier que de 103 millions. 431 millions se trouvent en France, 46 en Angleterre, 8 en Hollande et 6 dans d'autres pays.

87.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63. *Sofia, 8 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Sous le prétexte officiel de vérifier la situation de la Banque allemande de Sofia, un représentant de la *Disconto Gesellschaft* est arrivé il y a trois semaines et a eu plusieurs longs entretiens avec le Ministre des Finances. Celui-ci a nié énergiquement qu'il ait été question d'un emprunt et a reconnu seulement qu'il avait reçu des propositions au sujet de la construction du chemin de fer destiné à relier la vieille Bulgarie à Gumuldjina et à Port-Lagos.

D'après ce qui m'avait été rapporté à ce moment, la Banque qui avait pris l'initiative de ces propositions était la *Norddeutsche Bank,* de Hambourg, au capital modeste de cinq millions de mark, et dont un des principaux administrateurs est M. Michahelles, cousin du Ministre d'Allemagne à Sofia, qui porte le même nom. On ajoutait, il est vrai, que derrière la *Norddeutsche Bank* se trouvait la *Disconto Gesellschaft.* J'appris par la suite que l'envoyé de ces établissements avait quitté Sofia sans avoir rien conclu et que les conversations qu'il avait eues avec M. Tontcheff n'avaient pas abouti.

L'information était en partie exacte, car d'après les renseignements confidentiels et sûrs qui viennent de m'être donnés, si les conversations n'ont pas abouti à Sofia, du moins les négociations continueraient par correspondance entre le Ministre des Finances et le groupe allemand qui comprendrait, outre les deux banques citées plus haut, MM. de Bleichroeder et la Dresdner Bank.

M. Tontcheff, dont le manque de franchise à notre égard n'est pas fait pour me surprendre, escompterait même une réponse favorable et définitive dans le courant de ce mois.

Les bases de l'arrangement seraient les suivantes : le syndicat de Berlin prendrait un emprunt de 200 à 250 millions *sans garanties*, mais à la condition de recevoir à forfait, pour une somme de cent millions, l'entreprise du chemin de fer de Gumuldjina et de la construction du port de Port-Lagos.

Il n'est pas besoin de souligner l'importance d'un tel accord, s'il venait à se conclure.

Ainsi que je l'ai exposé précédemment à Votre Excellence, la situation du Trésor bulgare est critique depuis de longs mois, et il n'a fait face à ses engagements qu'au moyen d'expédients. Un emprunt extérieur, reconnu nécessaire dès avant la guerre balkanique, est de jour en jour plus indispensable pour liquider les dépenses considérables qui ont été les conséquences des deux guerres. Le Ministre des Finances, ayant constaté les dispositions défavorables des banques françaises et de notre Gouvernement, a dû naturellement solliciter les concours de Vienne et de Berlin, et, contrairement à ce que l'on pouvait supposer, sa demande semble avoir été accueillie et examinée. Si M. Tontcheff entrevoit la possibilité d'une entente avec le groupe allemand, il n'est pas douteux qu'il s'emploiera à la réaliser, à quelque prix que ce soit, sans se préoccuper des conséquences politiques ou mêmes économiques qui en résulteront dans l'avenir pour la Bulgarie.

Le ministère Radoslavoff veut garder le pouvoir : les élections au Sobranié lui ayant assuré une majorité de quelques voix, sa principale préoccupation est aujourd'hui d'ordre financier. S'il est dans l'impossibilité de contracter un emprunt extérieur dans un assez court délai — et, ainsi que Votre Excellence l'a déclaré au Ministre de Bulgarie, il ne doit pas songer à le faire en France avant la fin de l'année — il est virtuellement condamné à donner sa démission. S'il y réussit au contraire d'ici à quelques semaines, il est évident que ce succès renforce considérablement son autorité dans le Parlement et dans le pays et lui permet d'espérer une vie ministérielle assez longue. Quant aux grands projets élaborés par les services du ministère des Finances, qui prévoyaient la réalisation par tranches successives d'un grand emprunt de consolidation échelonné sur plusieurs années qui aurait assaini définitivement les finances bulgares, le Gouvernement n'en a cure. Il va au plus pressé et il se rend compte que, si l'opération qu'il a en vue est tout à fait insuffisante, il ne sera probablement plus au pouvoir le jour où il sera nécessaire de la compléter et qu'il appartiendra à ses successeurs de faire ouvrir à nouveau à la Bulgarie le marché qui lui aura été fermé.

M. Tontcheff ne peut pas ignorer en effet que si, à la grande rigueur, les banques allemandes peuvent lui fournir aujourd'hui deux cents millions, ce

dont je ne suis pas autrement certain, elles seront dans l'impossibilité de consentir ultérieurement les emprunts successifs de consolidation dont le total devra s'élever à huit cents millions ou un milliard.

Le syndicat berlinois peut-il même trouver deux cents millions, s'il n'a pas l'assurance de faire accepter d'importantes participations par les banques parisiennes ? N'est-il pas disposé à croire qu'il a de sérieux moyens d'action sur celles-ci par le fait qu'elles ont consenti antérieurement au Gouvernement bulgare d'importantes avances?

Si l'on considère comme acquis, ce qui est plus que vraisemblable, que les Allemands se refuseront à ce que leur argent serve en partie à rembourser les créanciers français et russes et que, d'autre part, ces derniers ont le plus vif désir de rentrer dans leurs avances, est-il hasardé de redouter qu'une entente secrète s'établisse entre les deux groupes, malgré l'opposition de notre Gouvernement ? Dès le 27 janvier, dans ma lettre n° 18 (1), je faisais part à Votre Excellence de cette éventualité, et il est superflu d'ajouter que dans ce cas, si les intérêts de nos banquiers y trouvaient leur compte, nos intérêts généraux et notre influence en souffriraient grandement.

Dans le cas où l'emprunt viendrait à se conclure à Berlin, il me paraît donc absolument nécessaire que la Banque de Paris et des Pays-Bas, ou toute autre banque française à laquelle on s'adresserait, se refuse énergiquement à écouter les propositions qui lui seraient faites, dût-elle en subir quelque préjudice momentané, dût-elle garder en portefeuille les bons du Trésor qui lui ont été donnés comme garantie de ses avances. Sinon, nous jouerions un rôle de dupes.

Votre Excellence estimera certainement utile de faire faire une communication catégorique dans ce sens et aussitôt que possible à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

De mon côté, dès que j'en aurai l'occasion, je ne manquerai pas d'éclairer le Gouvernement bulgare sur les conséquences de l'opération qu'il projette et je lui déclarerai que si cette opération s'effectue il n'a à compter en aucune manière sur le marché français, ni pour le présent ni pour l'avenir *.

(1) Dans cette lettre, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, M. de Panafieu se demandait si les détenteurs allemands de bons bulgares n'avaient pas cherché à entrer en pourparlers avec la Deutsche Bank et si celle-ci n'avait pas cherché «le concours occulte de la Banque de Paris». Il ajoutait que ces suppositions étaient «purement gratuites».

* Annotation du Ministre : *Il faudrait qu'à la Banque de Paris et des Pays-Bas on connût notre attitude. Il n'est pas possible qu'elle favorise des opérations avec la finance allemande.*

88.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

à M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n° 30. *Paris, 9 avril 1914, 19 h.*

D'après une communication du Gouvernement hellénique «des insurgés albanais, avec le concours de la gendarmerie albanaise, après avoir préalablement désarmé la population chrétienne de Koritza, se sont livrés à des massacres d'un caractère général».

M. Venizelos signale les graves conséquences qui pourraient résulter d'une pareille situation et demande une intervention auprès du Gouvernement albanais, afin que ces massacres ne se renouvellent pas.

Je vous prie de me faire savoir s'il est exact que ceux-ci aient eu lieu et je vous autorise à vous joindre à toute démarche que vos collègues seraient invités à faire auprès du Gouvernement albanais pour répondre au juste désir du Gouvernement grec[1].

89.

M. Clauzel, Chargé d'affaires de France à Vienne.

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 54. *Vienne, 9 avril 1914, 19 h. 50.*
(*Reçu :* 22 h. 5.)

L'Ambassadeur de Russie a reçu ses instructions ce matin. J'ai fait aujourd'hui comme lui et comme l'Ambassadeur d'Angleterre, auprès du comte Berchtold, la démarche simultanée prescrite par le télégramme 124[2] de Votre Excellence. Le Ministre des Affaires étrangères a promis d'examiner aussi rapidement que possible le projet de note qui lui a été soumis; mais il craint

[1] Ce télégramme a été transmis le 9 avril, à 19 heures, à Pétersbourg 175, Berlin 164, Rome 147, Londres 174, Vienne 125, Athènes 63.

[2] Télégramme circulaire du 7 avril par lequel M. Doumergue faisait connaître les instructions données par le Gouvernement britannique à ses représentants à Berlin, Vienne et Rome: il s'agissait de soumettre à l'approbation des Gouvernements d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie le projet de réponse au Gouvernement hellénique reproduit ci-dessus en annexe au rapport de Londres du 27 mars (n° 33). Les représentants de la Russie et ceux de la France étaient invités à s'associer aux représentants de la Grande-Bretagne en vue de cette démarche. D'après un télégramme de M. Jules Cambon la démarche à Berlin n'a eu lieu que le 10. Voir *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièces n°s 14347 à 14350.

que les échanges de vues auxquels il doit procéder avec les Cabinets de Rome et de Berlin ne lui permettent pas de faire connaître sa réponse avant une semaine. Il reconnaît d'ailleurs l'urgence que présente la remise d'une note collective des six Puissances à Athènes afin de fournir à M. Streit l'argument attendu par celui-ci pour l'évacuation complète de l'Épire.

Toutefois le comte Berchtold a paru surpris de la modération du dernier paragraphe en ce qui concerne l'action à exercer auprès de la Porte pour assurer à la Grèce la possession et le respect de la neutralisation des îles. Sir M. de Bunsen et M. Schébéko s'attendaient comme moi à trouver le comte Berchtold animé de dispositions plus favorables pour la Turquie.

Conformément à nos instructions, nous lui avons fait observer que la rédaction relative aux îles s'était inspirée des vues indiquées à Sir Ed. Grey par le prince Lichnowsky. Le Ministre des Affaires étrangères a d'autre part exprimé à Sir M. de Bunsen, qu'il a reçu le premier, son étonnement de ne pas voir mentionner la proposition italienne visant les fortifications défensives à élever par la Grèce à Chio et à Mytilène.

Enfin, il a indiqué à M. Schébéko et il m'a répété que le Gouvernement austro-hongrois, tout disposé à admettre la rectification de frontière dans la région d'Argyrocastro promise à M. Venizelos, tient essentiellement à ce que le tracé délimitatif adopté pour la région de Koritza soit considéré comme définitif.

Il faut donc prévoir des objections au sujet de la dernière partie du septième paragraphe.

90.

Accord général franco-turc.

Article 1. — *Droits de douane.*
— 2. — *Id. Tarif spécifique.*
— 3. — *Droits de consommation.*
— 4. — *Monopoles.*
— 5. — *Taxes d'octroi.*
— 6. — *Droits de timbre.*
— 7. — *Impôt des revenus mobiliers.*
— 8. — *Postes françaises.*
— 9. — *Régime des capitulations.*
— 10. — *Régime commercial.*
— 11. — *Appui du Gouvernement français.*
— 12. — *Emprunts ottomans.*
— 13. — *Entrée en vigueur des différents accords.*

ARTICLE 1.

Droits de Douane.

Le Gouvernement de la République consent au maintien, sans limitation de durée, de la surtaxe douanière de trois pour cent, dont il avait accepté l'établissement, le 25 avril 1907, pour une période de sept années.

Il donne, dans les mêmes termes, son consentement à une majoration nouvelle de quatre pour cent qui permettra au Gouvernement impérial ottoman de porter ainsi à quinze pour cent le montant total des droits *ad valorem* applicables aux marchandises importées en Turquie.

Cette dernière majoration ne pourra frapper les articles d'origine ou de provenance française que si elle est en même temps appliquée aux articles de toute autre origine ou provenance étrangère ; elle n'entrera en vigueur que deux mois au plus tôt après la promulgation de la loi qui en décidera l'établissement.

ARTICLE 2.

Tarif spécifique.

Le Gouvernement français déclare consentir à la conversion éventuelle des droits de douane *ad valorem* en droits spécifiques, aux conditions suivantes :

1° Le tarif spécifique sera élaboré d'un commun accord ;

2° Il n'entrera en vigueur qu'un an au plus tôt après la date de sa promulgation ;

3° Il ne pourra pas, de même que le tarif *ad valorem*, être modifié sans accord préalable des deux Gouvernements.

ARTICLE 3.

Droits de consommation.

Le Gouvernement français donne son consentement à l'établissement en Turquie de droits de consommation sur les articles suivants : spiritueux, sucre, denrées coloniales, pétrole, allumettes et amadou, papier à cigarettes et cartes à jouer.

Ces droits seront uniformément perçus sur tous les articles qu'ils soient de production locale ou de provenance étrangère.

ARTICLE 4.

Monopoles.

Le Gouvernement impérial ottoman pourra, lorsqu'il le jugera utile, instituer des monopoles sur les articles suivants : pétrole, spiritueux, allumettes et amadou, papiers à cigarettes et cartes à jouer.

Le monopole du pétrole ne s'étendra pas à l'exploitation des gisements pétrolifères.

Le Gouvernement impérial se réserve soit d'exercer ces monopoles directement, soit de les affermer à une ou plusieurs sociétés concessionnaires.

Il pourra instituer, à l'importation de ces articles, telle réglementation que nécessiterait le fonctionnement du monopole.

Toutefois, la direction des monopoles, en quelques mains qu'elle soit, devra, au cas où elle continuerait à s'approvisionner à l'étranger, s'adresser au marché français d'après la proportion moyenne existant entre les différentes provenances au cours des trois dernières années qui auront précédé l'établissement du monopole. Cette obligation s'entend à condition de prix répondant à l'état général du marché et à conditions de qualité répondant aux besoins particuliers de la consommation en Turquie.

Au cas où l'établissement d'un monopole aurait pour effet de supprimer ou de réduire d'une manière très notable les importations de l'étranger, la mise en vigueur d'un tel monopole devrait être progressive de façon à ménager une période transitoire d'au moins trois années, les achats ne pouvant être diminués de plus d'un tiers par an.

Article 5.

Taxes d'octroi.

Le Gouvernement français consent à ce que les articles d'origine ou de provenance française soient assujettis, en Turquie, au même titre que les articles de toute autre origine ou provenance étrangère ou locale, à des taxes d'octroi au profit du budget des municipalités importantes.

Les tarifs d'octroi ne comprendront que les articles généralement soumis à ces taxes. Le tarif maximum ainsi que les formalités de perception seront fixés d'un commun accord entre les deux Gouvernements.

Article 6.

Droits de timbre.

Le Gouvernement français accepte le principe de la refonte de la loi ottomane sur le timbre. Il se déclare prêt en outre à examiner les mesures de contrôle qui pourraient être étendues aux établissements français comme à tous les autres établissements étrangers et dont l'application serait directement assurée par l'administration de la Dette publique ottomane, dans des conditions propres à assurer le secret des opérations financières et commerciales.

Article 7.

Impôt des revenus mobiliers.

Le Gouvernement français consent à l'application à ses ressortissants de l'impôt dit «des revenus mobiliers», dans la mesure où il sera également appliqué à tous les autres ressortissants étrangers en Turquie, conformément au projet de loi qui a déjà été soumis aux missions étrangères à Constantinople, et a fait l'objet de certaines observations de leur part.

Article 8.

Postes françaises.

Le Gouvernement français déclare qu'il n'a pas d'objection de principe à la fermeture de ses bureaux postaux en Turquie, à la condition que cette mesure s'étende à tous les bureaux étrangers et qu'il ait l'assurance que l'administration postale ottomane offre pour la transmission des correspondances les garanties requises de régularité et de célérité.

En attendant que la fermeture des bureaux étrangers puisse se réaliser, le Gouvernement français n'a pas d'objection à l'emploi dans ses propres bureaux de timbres-poste ottomans avec surcharge. Il se déclare prêt à cet effet à négocier les arrangements d'ordre technique et financier nécessaire, dès que les autres États intéressés auront eux-mêmes accepté d'étudier ce changement de système.

Article 9.

Régime des capitulations.

Le Gouvernement français se déclare prêt, pour sa part, à désigner ses représentants en vue de déterminer jusqu'à quel point le régime actuel des capitulations est susceptible d'amélioration, dès que toutes les Puissances intéressées auront accepté le principe d'une telle revision.

Article 10.

Régime commercial.

Le Gouvernement français accepte de négocier avec le Gouvernement impérial ottoman un accord destiné à régler les échanges commerciaux entre les deux pays sur la base du droit public international, à la condition que toutes les Puissances intéressées consentent elles-mêmes à traiter sur cette base.

Article 11.

Appui du Gouvernement français.

Le Gouvernement français apportera à la Turquie son concours amical pour le relèvement économique et financier de l'Empire.

Article 12.

Emprunts ottomans.

Le Gouvernement impérial ottoman déclare qu'il a créé un emprunt de huit cent millions de francs dit «Emprunt impérial ottoman de liquidation cinq pour cent, 1914», et qu'il a affecté au service régulier de cet emprunt divers revenus gérés ou encaissés par l'administration de la Dette publique ottomane. Il déclare en outre qu'il a traité avec la Banque impériale ottomane pour l'émission fin avril d'une tranche de 500 millions, l'émission de la seconde tranche étant réservée pour une date ultérieure.

Le Gouvernement français, à raison des assurances qu'il a reçues touchant la destination du produit de cette opération, déclare qu'il n'a pas d'objection à sa réalisation sur le marché français.

Il déclare en outre que, sous les mêmes conditions, il ne fera pas d'objections à la réalisation progressive des ressources nécessaires à l'exécution des chemins de fer et autres travaux publics confiés à des groupes français aux termes des contrats intervenus entre le Gouvernement ottoman et les sociétés intéressées, contrats visés dans l'accord annexe en date de ce jour.

Article 13.

Entrée en vigueur des différents accords.

Le présent accord général entrera en vigueur à la date de sa signature, ainsi que l'accord annexe sur les chemins de fer et les ports.

Conformément au protocole signé à Constantinople le 18 décembre 1913, entreront également en vigueur à la date des présentes : l'accord qui fixe le régime des établissements français d'enseignement et de bienfaisance et règle diverses questions intéressant la situation juridique des Français et protégés français dans l'Empire ottoman, ainsi que le compromis général d'arbitrage signé le 18 décembre dernier pour le règlement de différentes affaires.

Les accords, contrats ou décisions intéressant les particuliers, sociétés ou établissements divers, et qui se trouvent visés aux actes qui précèdent, seront considérés comme définitivement approuvés à la date des présentes.

Paraphé à Paris, le neuf avril mil neuf cent quatorze.

(*Signé*) : Gaston Doumergue,
Djavid.

Annexe I.

[Au traité signé le 9 avril sont annexées deux lettres dont l'une est de Djavid Bey, l'autre de l'Ambassadeur de Turquie Rifaat Pacha].

Son Excellence Djavid bey, Ministre des Finances de Turquie,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères.

Paris, le avril 1914.

En réponse à votre lettre de ce jour j'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement a décidé de réserver à l'industrie française, dans les commandes de matériel militaire et naval qui doivent être placées à l'étranger, une part qui réponde au concours amical donné par le Gouvernement français pour le relèvement économique et financier de l'Empire.

Je dois ajouter que les ministères impériaux de la Guerre et de la Marine estiment que, pour répondre aux besoins immédiats ou prochains de la Turquie, ces commandes viseraient aujourd'hui :

a. 376 canons de montagne;

b. Cinquante millions de cartouches d'infanterie avec prévision ferme d'une nouvelle commande d'égale importance lorsque la moitié de la première commande aura été admise en recette, à la satisfaction du service compétent;

c. Deux submersibles;

d. Six contre-torpilleurs avec prévision ferme d'une mise en chantier de six nouveaux contre-torpilleurs trois ans après la mise en chantier des premiers.

Je tiens en outre à déclarer qu'une décision ferme, à ce sujet, est expressément subordonnée à une entente sur les prix, ainsi qu'à l'acceptation par les firmes intéressées des conditions techniques fixées par les services compétents.

Si les premiers versements à faire au moment de la passation des commandes et des mises en chantier peuvent être imputées sur le produit de la deuxième tranche de l'emprunt de liquidation, c'est à la condition qu'un emprunt distinct soit envisagé pour le règlement définitif du bloc de ces commandes, à moins toutefois que l'on augmente d'autant le montant de la deuxième tranche, de façon à ne pas entraver l'œuvre de réorganisation financière et économique à laquelle doit pourvoir à titre exclusif ledit emprunt.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris,

à M. Doumergue, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, le 9 avril 1914.

L'heureuse conclusion des négociations poursuivies depuis bientôt un an entre le Gouvernement impérial et le Gouvernement français m'amène à vous faire part de l'intention du Gouvernement impérial de faire appel au concours de plusieurs fonctionnaires français, en vue d'organiser ou de développer certains services.

Mon Gouvernement a notamment pensé trouver en France les titulaires de la direction du mouvement général des fonds, des directions du cadastre et du service forestier, ainsi que le titulaire de la direction du recensement.

Je veux espérer que vous voudrez bien vous intéresser personnellement à la désignation de candidats à ces postes, en vue de procurer au Gouvernement ottoman les collaborateurs de choix sur les services desquels il compte pour hâter le progrès des réformes en Turquie.

Annexe II.

Note additionnelle.

Le plénipotentiaire ottoman tient pour sa part à ajouter qu'aucune des stipulations contenues dans l'accord général ne saurait être interprétée comme infirmant pour l'avenir les droits souverains de l'Empire ottoman.

91.

M. Ottavi, Chargé du consulat de France à Damas,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. Confidentiel. *Damas, 9 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Les tunnels du Taurus et de l'Amanus et le pont de Djéraboulos sur l'Euphrate relient l'Asie Mineure turque à ses dépendances arabes s'allongeant en deux branches que séparent d'immenses étendues plus ou moins désertes. Ces dépendances arabes sont d'un côté la Mésopotamie et l'Irak jusqu'au golfe Persique, que le Bagdadbahn traversera d'un bout à l'autre, — de l'autre côté, le long de la Méditerranée et de la mer Rouge, la Syrie d'abord puis le Hedjaz et le Yémen où le rail, français d'Alep à Damas, islamique ensuite au Sud et interdit aux infidèles dès qu'il touche au territoire sacré du Hedjaz, ne semble pas devoir dépasser de sitôt Médine, la ville du Prophète. Grâce à ces tunnels et à ce pont les troupes des deux parties de l'Empire pourront être concentrées rapidement soit du côté turc soit du côté arabe suivant les nécessités. Le Gouvernement unioniste semble avoir compris l'importance de la région où se trouve le trait d'union turco-arabe : il vient en effet de la doter d'un corps d'armée nouveau, le VIe corps à Alep, et de fixer à proximité l'une des trois divisions du VIIIe corps, celle de Homs qui auparavant était beaucoup plus au Sud, à Beyrouth.

Le Gouvernement russe a depuis longtemps son attention fixée sur cette partie de la Syrie où se trouve pour ainsi dire le centre de gravité de la Turquie

depuis la perte des provinces balkaniques. Il s'intéresse surtout à Alexandrette en face de laquelle est posée la sentinelle anglaise de Chypre. La Russie ne rêverait pas de se frayer elle-même une percée du Caucase au golfe d'Alexandrette mais voudrait seulement empêcher la ville de tomber sous le contrôle d'une Puissance non amie.

Or c'est justement le contrôle de ce port que visent les Allemands, port important qu'ils ont relié au Bagdadbahn et qu'ils vont aménager et agrandir. Ce serait la mainmise sur le pays. Aussi les Russes sembleraient décidés à s'opposer à la réalisation de ces projets. C'est pour témoigner de cette intention qu'auraient été faits récemment les rassemblements de troupes de Tiflis auxquels le Gouvernement turc aurait répondu, à la suite des troubles de Bitlis, en essayant de renforcer les garnisons des régions menacées.

Ces troupes de renfort n'ont pu en tout cas être prélevées sur celles du VIIIe corps lequel a été au contraire obligé d'envoyer 1.200 hommes à Médine et à la Mecque où des troubles graves ont éclaté.

Les habitants de Djéraboulos et de toute la région sont exaspérés contre les Allemands. Les ouvriers kurdes de la ligne, que l'on spoliait du fruit de leur travail en leur faisant payer un prix exorbitant l'eau potable et le pain, s'étant mis en grève et s'étant massés sur le pont pour protester, on leur avait répondu en lançant une locomotive à toute vitesse au milieu d'eux. L'image sanglante des Kurdes écrasés par dizaines ne s'effacera pas de sitôt de la mémoire de ces populations. L'influence russe n'a pu que profiter de ces incidents. D'ailleurs elle serait depuis longtemps prépondérante dans tout le Kurdistan, sans parler des notables réfugiés au consulat russe de Bitlis, un des principaux chefs kurdes se trouverait actuellement à Saint-Pétersbourg.

La Russie suit de l'œil le plus vigilant tout ce qui se passe en Syrie et plus spécialement ce qui a rapport à la situation militaire du pays et aux mouvements de troupes. Le Gouvernement russe a toujours ici un officier d'état-major, cachant ses galons sous le titre de consul, qui le renseigne de la manière la plus complète. En ce moment c'est M. Chelkovnikoff, arrivé ici depuis plusieurs années et dont la mission finirait en juillet prochain. Il est domicilié à Beyrouth avec le titre de Consul de Hamah. Ce Consul *in partibus*, que quelques très rares personnes au courant de sa mission qualifient autrement, ne se contente pas des informations qu'on lui apporte à sa résidence. Il voyage souvent dans toute la Syrie et même plus loin. Il dispose de crédits importants non seulement pour payer les agents de renseignements qu'il entretient partout, mais aussi pour prendre certaines mesures.

C'est ainsi qu'il vient de charger un Français établi en Syrie (qui d'ailleurs a pris toutes ses précautions pour ne pouvoir être compromis d'aucune manière) de procéder à l'installation à Caïffa, dans le couvent orthodoxe, à l'abri d'un grand parc qui l'entoure, d'un poste de télégraphie sans fil assez puissant

pour communiquer avec la région du pont de Djéraboulos et du Kurdistan qui doit être à son tour relié avec le Caucase russe. Un technicien de Saint-Pétersbourg habillé en moine viendra résider au couvent. L'installation coûtera 50.000 francs et les appareils et matériaux nécessaires ont été commandés en France par une lettre partie le 3 de ce mois.

Ces renseignements proviennent de la personne même qui va créer le poste dont il s'agit et que M. Chelkovnikoff avait d'abord voulu charger de l'installation de l'autre poste dans la région de Djéraboulos.

L'agent russe aurait en même temps dit à notre compatriote, sous le sceau du plus grand secret, que le moment était très critique et que c'était la question d'Alexandrette qui était à la base des polémiques récentes au sujet des armements et des augmentations des effectifs russes. Il aurait ajouté que les Kurdes sont acquis à la Russie et les dispositions prises pour faire sauter, au premier signal, les tunnels du Taurus et de l'Amanus et le pont de l'Euphrate.

92.

Le lieutenant-colonel de Gondrecourt, Attaché militaire de France à Rome, à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 338. *Rome, 9 avril 1914.*

Au cours de la période pendant laquelle ont eu lieu les essais comparatifs des matériels d'artillerie de campagne en Italie jusqu'au jour où a été adopté le canon Deport, j'ai eu l'honneur, à plusieurs reprises, de vous signaler le rôle soutenu par la Banca commerciale dans les compétitions auxquelles donnait lieu cette commande de matériel; j'ai eu l'occasion de mettre en relief le concours prêté à la maison Krupp par cette banque entièrement inféodée aux intérêts allemands, et je rappelle que si, en dépit de cet appui, la Société d'Essen a échoué ce fut en grande partie par la faute de son agent à Rome, von Eccius [1].

Des informations récentes, recueillies à bonne source, me permettent de fournir quelques précisions sur le rôle joué en Italie par la Banca commerciale et sur la façon dont elle y est parvenue, il est des plus considérables; on peut dire qu'il est l'un des facteurs les plus actifs de l'emprise germanique sur ce pays; à l'étudier de près, l'on comprend mieux certains faits, certaines tendances de l'heure présente, dont l'explication échappe à première vue, et c'est pourquoi je crois opportun de vous en faire un exposé restreint.

[1] Note du document : *On estime que l'affaire de la construction du Deport se chiffrera par une perte de 4 à 5 millions pour la Banca commerciale.*

Que la plupart des banques italiennes, et en particulier la première d'entre elles, soient serves de l'Allemagne, ce n'est pas discutable. Dans un cours officiel professé à l'Institut d'Études commerciales et administratives, à Rome [1], on lit ceci : « Ce qui a spécialement contribué à développer le commerce allemand en Italie, c'est la conquête de notre marché financier, au moyen des petites et grandes maisons de banque qui, depuis longtemps, ont pris de fortes racines dans toutes nos principales villes.

« Elles surent avec une adresse consommée, avec une grande largeur de vues, profiter de la crise très grave qui vint à sévir sur le marché financier italien après l'effondrement de la Banca Romana. Et tandis que nous étions en proie au découragement et que notre marché, pris de panique, était presque entièrement paralysé, surgissait en Italie — hasard singulier — *une nouvelle banque d'origine allemande, aujourd'hui maîtresse du terrain.*

« Il en est résulté, et nous devons le reconnaître comme une vérité absolue, que maintenant tout notre commerce de banque est dans les mains des petites et des grandes banques d'origine allemande, lesquelles opèrent sur une vaste échelle dans le champ de notre marché financier et sont maîtresses de nos grandes industries, dont elles ont accaparé les titres...

« ...Ce qu'il importe surtout de noter à propos de notre marché financier, c'est l'action que ces banques exercent sur notre épargne; elles font le jeu de pompes aspirantes en Italie et foulantes en Allemagne. »

Dans cette constellation de banques germanisées, la Banca commerciale est l'astre solaire.

Les origines de cette banque sont précisées dans un recueil de documents relatifs à Crispi, intitulé « Questioni Internazionali ». Sa fondation remonte à juin 1894. La campagne faite à la Bourse de Paris contre la rente italienne, à la suite des agissements de Crispi, et la rupture des traités de commerce avaient porté à la situation financière de l'Italie un coup sensible qui s'était encore aggravé après le voyage à Metz du Prince royal de Naples. Crispi avait déjà fait appel à plusieurs reprises, et non sans succès, aux bons offices de la chancellerie de Berlin pour obtenir une secourable intervention des banquiers allemands en faveur de l'Italie. Revenu au pouvoir à la fin de 1893, dans des circonstances de plus en plus difficiles au point de vue financier, Crispi se tourna de nouveau vers l'alliée germanique et ses instances firent mûrir l'idée de fonder une banque italo-allemande. Sollicitée de s'occuper des affaires italiennes, la haute banque allemande trouva opportun de créer en Italie un institut de crédit au moyen duquel elle pût exercer facilement son contrôle sur ces affaires.

Le 7 juin 1894, en réponse à son Ambassadeur à Berlin, Lanza, qui

[1] Note du document : *La conquista dei Mercati,* Prof. Enrico Morelli, 1913.

lui demandait une déclaration officielle en faveur de la création de cet Institut de crédit, Crispi télégraphiait : « Comme Votre Excellence le sait, le Gouvernement royal verrait avec un extrême plaisir la création d'une banque allemande en Italie et il espère que les banquiers germaniques qui paraissent disposés à faire concourir leurs capitaux à cette fondation, seront convaincus que, même dans leur propre intérêt, le moment est venu de prendre une décision. »

Quelques jours après, c'était chose faite. Sous les auspices de la maison Bleichroeder se fondait à Milan la Banca commerciale Italiana avec un capital de 5 millions, aujourd'hui ces 5 millions sont devenus 150, et il est question d'élever prochainement ce capital à 200 millions.

Fidèle à ses origines cette banque, qui dispose, tant en capitaux qu'en dépôts, reports et comptes courants, de près de 800 millions d'argent italien, est dirigée en fait par des Allemands et Suisses allemands; les Italiens et autres étrangers qui figurent dans son conseil d'administration sont des comparses plus ou moins conscients de l'œuvre à laquelle on les fait coopérer et qui vise la mise en tutelle, au point de vue économique, de l'Italie, de façon à y assurer à l'Allemagne une domination toujours croissante.

Dans les assemblées de la Banque, la majorité est constituée par un noyau d'actions d'une valeur de 22 millions environ, possédées par des banquiers allemands qui, moyennant cette somme relativement faible (sur 150 millions), font la loi, car il n'y a dans le pays ni banques ni capitalistes qui puissent leur opposer un nombre d'actions supérieur.

La Banca commerciale se sert de toute la Puissance qu'elle a acquise pour favoriser de mille façons la pénétration commerciale allemande en Italie. D'une part elle fait le service de banque normal de toutes les maisons germaniques, leur accordant les plus grandes facilités de crédit et de payement, leur prêtant son concours aux conditions les plus avantageuses, leur indiquant les débouchés à exploiter, portant à leur connaissance toutes les informations d'ordre pratique qu'une organisation magistrale lui permet de recueillir; d'autre part elle recourt à tous les procédés possibles de persuasion et d'intimidation pour imposer à sa clientèle italienne les produits de l'industrie allemande, n'hésitant pas au besoin de ruiner le crédit de ceux qui cherchent à se soustraire à son joug.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail de ces procédés, mais ce qu'il convient de noter, c'est que l'importation des produits allemands en Italie a atteint en peu de temps des chiffres considérables. Trois maisons allemandes productrices de matériel électrique, l'Allg. Elect. Gesellsch., la Brown-Boveri et la Siemens, soutenues énergiquement par la Banca commerciale, importent à elles trois en Italie pour 200 millions par an de machines et de matériel électrique. D'après l'économiste Borgatta, dans la période 1907-1911,

l'Allemagne a introduit en Italie une moyenne annuelle de 525 millions de marchandises, tandis que l'importation parallèle de l'Angleterre, qui cependant fournit à l'Italie la presque totalité du charbon que celle-ci consomme, était de 500 millions, et celle de la France de 304, 4 millions.

La Banca commerciale s'est emparée de presque toutes les entreprises métallurgiques, sidérurgiques, mécaniques, nautiques, ainsi que des compagnies de navigation. Elle domine les Aciéries de Terni, les Hauts-fourneaux de Savone, la Magona d'Italia, les Sociétés automobiles de Turin, l'Elba, l'Ilva, etc., les chantiers de constructions navales en majeure partie. Mais elle les administre surtout de façon à les maintenir, au point de vue extension d'affaires, en deçà de certaines limites et à ne pas les laisser devenir des rivales dangereuses pour l'expansion allemande. De la Banca commerciale dépendent également en grande partie les maisons spécialisées dans la fabrication de ce qui concerne les armement de l'armée et de la Marine. Et l'on conçoit dès lors qu'ayant sous sa coupe un groupe aussi considérable de Sociétés qui représentent une masse énorme d'intérêts, elle puisse exercer une puissante action sur la vie politique et sur l'opinion publique en Italie : grands avocats, ingénieurs, industriels, députés, sénateurs, hommes d'État, membres de la marine et de l'armée, journalistes et grands journaux de la capitale et de la province, banques secondaires, sociétés anonymes enchaînées au moyen des reports, voilà les instruments par lesquels la Banca commerciale et, par elle l'Allemagne, maîtrise tous les organes du pays, en Italie, et les dirige au profit de ses propres intérêts.

Comment la Banca commerciale a-t-elle pu étendre ainsi les mailles de son filet sur tous les organismes les plus importants de la vie économique du pays, c'est ce qu'il est particulièrement intéressant d'étudier. Sa méthode est toujours la même; il suffit, pour s'en rendre compte, de voir comment elle s'y est prise pour mettre la main sur la marine marchande et sur les Société métallurgiques.

Sociétés de navigation. — Il y a quelques années, la Banca commerciale faisait au Comm. Florio un prêt de 8 millions en garantie duquel l'emprunteur lui remettait 45.000 actions de la Société générale de navigation. Florio n'ayant pas remboursé la somme prêtée, la Banque gardait les actions et devenait ainsi pratiquement maîtresse de la plus puissante compagnie de navigation italienne; elle l'est si bien que cette compagnie a aujourd'hui 40 millions de ses réserves en dépôt de compte-courant dans les caisses de la Banca commerciale.

Par la suite, la Navigazione generale italiana consacra une partie de ses réserves à l'achat d'action des compagnies de navigation « La Veloce » et « l'Italia », dont le capital, fait à remarquer, appartient en partie à la Hamburg Amerika Linie.

Le Lloyd Italiano menaçait de devenir un rival dangereux pour la Navi-

gazione generale Italiana. La Banca commerciale offrit à son propriétaire, le sénateur Piaggio, d'échanger un nombre considérable d'actions de cette compagnie contre un nombre équivalent d'actions de la Navigazione generale Italiana, sous promesse de lui faire attribuer la présidence de toutes les compagnies de navigation réunies en un consortium. Mais, une fois l'échange effectué, la Banca commerciale s'empressait d'éluder ses engagements, le sénateur Piaggio perdait la direction du Lloyd Italiano et restait, pour toute consolation, possesseur d'un certain nombre d'actions de la Navigazione generale Italiana, que la Banca commerciale lui rachetait ultérieurement à la suite d'une action judiciaire intentée par sa victime.

A l'expiration des contrats pour les lignes subventionnées desservies par la Navigazione generale Italiana, le Gouvernement italien, désireux de se libérer des griefs de la Banca commerciale, chercha, d'accord avec le sénateur Piaggio, à constituer une nouvelle compagnie italienne de navigation qui aurait assumé tous les services subventionnés par l'État, à l'exclusion des sociétés dépendant de la Banca commerciale. Cette tentative rencontra à la Chambre des députés une telle opposition fomentée par la Banca commerciale, que le ministère (un ministère Giolitti!) en fut renversé après diverses péripéties, l'on finit par créer en revanche la «Société de navigation pour les services subventionnés», à la formation de laquelle concoururent toutes les autres compagnies de navigation dépendant de la Banca commerciale, avec la coopération d'autres maisons de banque appartenant à son groupe.

C'est ainsi qu'une grande partie de la marine marchande italienne se trouve en quelque sorte subordonnée à l'Allemagne; la Banca commerciale veille à ce que cette marine ne puisse prendre un développement de nature à nuire aux intérêts germaniques, ni conquérir des marchés étrangers qui doivent être réservés aux sociétés de navigation allemandes.

A la tête des compagnies de navigation italiennes se trouvent des personnages, à noms italiens, qui y font figure de présidents ou d'administrateurs; ils sont choisis avec soin parmi ceux qui, par leurs charges et dignités, sont revêtus de quelque prestige aux yeux du grand public, mais en réalité ils sont dans la main des Allemands qui régissent de haut la Banca commerciale et ils obéissent aux directions que ceux-ci leur tracent [1].

Si les Sociétés de navigation subordonnées à la Banca commerciale n'ont pas l'extension qu'elles devraient comporter, par suite de la compression intéressée qu'elles subissent, comme je viens de le dire, elles n'en exercent pas moins en Italie même une influence considérable, non seulement en fonc-

[1] Note du document : *Le cabotage italien lui-même est de plus en plus accaparé par des capitalistes allemands; déjà le service de navigation entre Naples, Sorrente, Capri, Ischia et les autres îles du golfe se fait sous pavillon allemand; il en est de même entre Gênes, la Riviera du Ponent et Monte Carlo.*

tion des moyens matériels et économiques dont elles disposent, mais aussi grâce à la vaste organisation d'agences et de bureaux de représentation dont elles ont couvert le pays; cela leur donne une action sociale et politique indiscutable. Il n'est pas en effet de petit bourg, même dans les régions les moins avancées de l'Italie, où il n'y ait un agent de quelque compagnie de navigation; choisis généralement parmi les gens les plus dégourdis de l'endroit, c'est à eux que viennent demander conseil les paysans ou les ouvriers désireux d'émigrer, les familles d'émigrants restées dans le pays, etc. Ces agents sont naturellement de précieux auxiliaires pour favoriser tel courant d'émigration, pour exercer telle action politique, pour aider au succès de tels agissements financiers, etc. D'autre part les compagnies de navigation, en relation avec le monde entier par tout un réseau de liens commerciaux, disposent en abondance de faveurs et d'emplois de toute nature qui leur donnent une nombreuse clientèle. On peut aisément en inférer ce que peut valoir une telle organisation pour une banque comme la Banca commerciale, tant au point de vue de ses profits de caisse qu'à celui de son influence générale sur le pays.

Industries métallurgiques. — Pour accaparer les industries métallurgiques, méthode analogue : mainmise sur une société principale qui s'impose à son tour à d'autres sociétés semblables et en surveille la marche. Ces sociétés secondaires ont, elles aussi, des intérêts dans des entreprises ou maisons de même ordre, sur lesquelles elles exercent généralement une action prédominante, et ainsi, d'anneau en anneau, la chaîne s'allonge et finit par enserrer un nombre considérable d'administrations. Pour s'emparer de la société principale, noyau autour duquel s'est cristallisé tout le système, la Banca commerciale s'est bornée à acquérir le nombre d'actions qui lui suffisaient pour avoir la majorité dans les assemblées; peu d'argent à y consacrer et peu de risques à courir. C'est ainsi qu'elle a mis la main tout d'abord sur la société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Terni, qui produit exclusivement des blindages, des éléments bruts de canons, du fer et des aciers en lingots ou moulés.

Cette société est maintenant propriétaire du chantier naval Orlando, à Livourne, et des chantiers navals Odero, dont l'un est à la Foce (Gênes) et l'autre à Sestri Ponente. La Société de Terni possède aussi une grande partie du capital de la fabrique d'artillerie de la Société Wickers-Terni (de la Spezzia), et bon nombre d'actions de la Société sidérurgique de Savone [1].

Celle-ci possède à son tour une grosse part du capital de la Société des

[1] Note du document : *On sait que la maison Ansaldo, de Gênes, liée avec le Creusot, a gardé une indépendance complète vis-à-vis de la Banca commerciale; celle-ci, surtout depuis quelque temps, lui a fait toutes les avances possibles pour chercher à l'incorporer à son groupe : lutte d'intérêts italo-allemands contre intérêts italo-français.*

Hauts-Fourneaux et Mines de l'île d'Elbe, à laquelle appartient une portion du capital de l'Ilva, société de hauts-fourneaux et aciéries de Naples.

Toutes ces sociétés ont également des intérêts dans d'autres établissements de moindre envergure : ainsi Orlando dans la Galileo, de Florence; Odero dans la S. Giorgio, de Sestri Ponente et de Pise, etc.

Cette organisation, formidable par elle-même, constitue en outre un trust formé avec la participation de tous les autres établissements sidérurgiques italiens, sous le patronage de la Banca commerciale, qui exerce son contrôle grâce à son action prépondérante sur les Aciéries de Terni [1]. C'est sous les auspices de cette banque que s'est conclu, au printemps de 1913, un accord entre le groupe sidérurgique italien et le groupe sidérurgique allemand, accord garantissant à ce dernier, pour deux ans, une importation annuelle en Italie de 40.000 tonnes de fers en T et en U; la *Frankfurter Zeitung* du 27 mars 1913 remarquait avec complaisance que cet accord allait avoir pour effet de majorer de 33 1/2 p. 100 les prix de ces produits allemands importés en Italie.

Toutes ces sociétés, dont les établissements sont répartis en des régions très diverses et qui comptent des dizaines de mille employés et ouvriers de toutes catégories, sont de fortes agences électorales dont dépendent bien des mandats de députés, de conseillers provinciaux et municipaux; aussi bon nombre d'hommes politiques italiens, même en dehors de ceux qui appartiennent au monde de la finance, de l'industrie ou du commerce, sont-ils en fin de compte plus ou moins vassaux de la Banca commerciale, et c'est là l'un des ressorts de la puissance politique de cette banque.

Un autre ressort de cette puissance politique est l'influence que la Banca commerciale exerce sur le journalisme italien, et par là même sur l'opinion publique. Toujours encore la même méthode : chacune des sociétés industrielles qui dépendent d'elle, directement ou indirectement, doit souscrire une partie du capital de tel journal ou tel périodique, de façon à l'asservir aux intérêts du groupe. Les journaux reçoivent en outre, soit directement, soit sous forme de contrats de publicité, des subventions plus ou moins élevées, qui leur sont allouées par les innombrables sociétés de toute nature gravitant, de près ou de loin, dans l'orbite de la Banca commerciale.

Celle-ci exerce naturellement en plus une action directe sur une partie de la grande presse quotidienne.

Marine marchande, industries métallurgiques et sidérurgiques, maisons d'affaires de tout ordre, journaux de toutes catégories et de toutes nuances, voilà les éléments principaux de l'action de la Banca commerciale sur l'Italie.

L'influence considérable qu'elle a mise ainsi au service de l'Allemagne a

[1] Note du document : *Le groupe sidérurgique est dirigé par le sénateur Vittorio Rolandi-Ricci, premier avocat du barreau de Gênes dont l'influence politique est considérable et qui est l'un des agents les plus puissants de la Banca commerciale.*

eu déjà pour conséquence de modifier d'une façon appréciable les sentiments d'un certain nombre d'Italiens à l'égard de cette puissance. La ville de Milan en est un exemple : dans cette cité où, il n'y a pas encore très longtemps, l'Allemand, et tout ce qui le rappelait, était détesté, il jouit maintenant d'un prestige croissant; les Milanais, et avec eux beaucoup d'autres Italiens, tiennent à honneur d'envoyer leurs fils faire leurs études dans les universités d'Allemagne ou de la Suisse allemande; la langue germanique commence à y être assez répandue. De même à Turin, à Gênes, à Florence [1], à Rome, à Naples, à Palerme, se trouvent nombre d'Allemands qui y reçoivent bon accueil, fondent des maisons industrielles ou commerciales et s'y enrichissent.

Telle est la valeur du levier que la politique allemande a su se mettre en mains pour agir sur ce pays tout en faisant à merveille les affaires de ses nationaux.

Nous avons vu que le point d'appui originel de ce levier était un paquet d'actions, d'une valeur de 22 millions, de la Banca commerciale possédées par des banquiers allemands. Il est très probable que les capitaux français employés en Italie sont supérieurs aux capitaux de provenance allemande; il est notoire entre autres que la France a des intérêts plus ou moins importants dans le Credito Italiano, dans la Societa Bancaria Italiana (où la Banque Dreyfus, de Paris, a 10 millions de participation), dans le Credito Provinciale, etc., et que la Banque de Paris et des Pays-Bas a une assez forte part d'intérêts dans la Banca commerciale elle-même. Mais trop souvent les financiers français poursuivent avant tout la réalisation d'un rendement aussi élevé que possible de leurs fonds et font passer au second plan la conquête d'une influence politique et économique dont la portée pourrait être cependant, à tant de points de vue, si considérable. C'est du moins ce qui s'est passé ici.

Il y a, ce semble, à retirer de la façon dont l'Allemagne a amorcé son emprise économique sur l'Italie un enseignement qui mérite d'être médité; la France bien mieux armée que sa rivale d'outre-Vosges sous le rapport financier, pourrait en tout cas, si elle le voulait, par des procédés analogues, exercer sur ce pays-ci une action dont les effets, sous quelque angle qu'on les considère, seraient loin d'être négligeables. Elle y parviendrait d'autant plus facilement que la Banca commerciale, par son despotisme, s'est aliéné quantité d'esprits qui voient clair aujourd'hui dans son jeu, supportent impatiemment son joug, devenu très lourd, et s'en libéreraient avec joie le jour où des circonstances favorables le leur permettraient.

[1] Note du document : *On pouvait lire ces jours-ci dans le* Pensiero Militare, *qu'à Florence l'Unione militare, coopérative italienne d'officiers, affichait ses articles tout à la fois en langue italienne et en langue allemande.*

Il suffit de passer quelques heures à Milan pour se rendre compte, rien qu'aux devantures de magasins, des progrès faits par l'influence allemande dans cette ville.

Il ne s'agirait pas ici, bien entendu, d'apporter à l'Italie un concours financier qui ne saurait être bénévolement donné dans les conjonctures présentes, mais simplement de sauvegarder les intérêts français déjà engagés, de consolider les positions acquises, de garder une porte ouverte sur l'avenir et de neutraliser dans une certaine mesure des efforts adverses qui ne peuvent être, en fin de compte, que très nuisibles à notre pays.

93.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. *Valona, 10 avril 1914, 16 h.*
(*Reçu :* 17 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 30 [1].

Les renseignements du Gouvernement grec sont erronés. La population orthodoxe de Koritza, aidée de Grecs venus du dehors, s'est soulevée contre la gendarmerie albanaise qui a dû se défendre. Il n'y a pas eu de massacres : la présence des officiers hollandais en est une garantie.

94.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 104. *Paris, 10 avril 1914, 22 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 150 [2].

Le contrat d'emprunt, dont les termes ont été arrêtés aujourd'hui et qui sera signé à Constantinople, prévoit émission au 25 avril de 400 millions ferme et 100 millions option.

Sur les obligations prises fermes à 88 et trois quarts, moins deux et demi pour timbre et frais d'émission, les sommes suivantes (en effectif) seront mises à la disposition du Gouvernement impérial : 35 millions au 5 mai, 150 millions au 18 mai, 100 millions au 5 juin, 70 millions au 5 juillet.

[1] Du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 88.

[2] Télégramme du 9 avril par lequel M. Bompard faisait part du langage tenu par le Président de la Dette ottomane : ce personnage avait exposé à l'Ambassadeur de France l'embarras dans lequel le mettaient les démarches répétées du Gouvernement ottoman en vue d'obtenir de nouvelles avances de fonds et avait demandé si l'Ambassadeur pouvait le renseigner sur l'importance et la date d'émission de l'emprunt négocié à Paris.

Sur l'option de 100 millions nominaux la banque consent deux avances égales de 40 millions au 18 mai et au 5 juillet.

Djavid Bey part demain soir pour Constantinople et vous remettra le texte de nos accords. Intervenez si besoin auprès de la Dette publique ottomane pour hâter les formalités nécessaires.

95.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 150, 151. *Saint-Pétersbourg, 10 avril 1914, 20 h. 56, 20 h. 55.*
(*Reçu :* 22 h. 40, 22 h. 25.)

Les journaux allemands, dont la clientèle est considérable à Pétersbourg et à Moscou, n'ont pas manqué naturellement d'insister sur nos scandales intérieurs [1] et d'en tirer argument contre l'alliance franco-russe. Leur effort n'a pas été vain. Dans les milieux qui nous sont le plus sympathiques, aussi bien dans l'entourage de l'Empereur que dans les cercles libéraux de la Douma, on a déploré, sinon les révélations produites, du moins le préjudice qu'elles risquent d'infliger au renom de la France et à son autorité morale.

Afin de réagir contre cette impression et de remettre les choses au point, le journal officieux la *Rossia* publie un article important qui a été (je le sais) inspiré par M. Sazonoff et que je résume dans le télégramme suivant :

Résumé de l'article publié par la *Rossia :*

« La formule de blâme votée par la Chambre française produira une impression profonde dans le pays. L'opinion publique pouvait en effet mettre en doute le courage de la Chambre. Le service signalé qu'a rendu M. Jaurès est de n'avoir pas sacrifié la justice aux intérêts de parti. Le vote de la Chambre à la veille des élections témoigne le courage civique de la majorité républicaine... La solidité du régime n'est d'ailleurs nullement en cause ».

[1] Il s'agit de la démission de M. Caillaux, Ministre des Finances.

96.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Constantinople.

D. nos 311, 517, 424, 319. *Paris, 10 avril 1914.*

Pour faire suite à mon télégramme en date d'hier[1], j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de l'accord général franco-turc et de l'accord annexe sur les chemins de fer et les ports que Djavid Bey, Ministre des Finances de l'Empire ottoman, a paraphés hier avec moi.

Le négociateur ottoman s'est engagé à faire tenir officiellement à l'Ambassadeur de la République à Constantinople l'iradé approuvant ces accords avant la date fixée pour l'émission en France de l'emprunt de liquidation. C'est à compter de la date de cette communication officielle que les accords signés à Constantinople le 18 décembre dernier, relatifs aux établissements français d'enseignement et de bienfaisance ainsi qu'à la situation juridique des Français et protégés français, entreront eux-mêmes en vigueur.

La signature définitive des accords conclus à Paris n'interviendra pas, suivant les prévisions actuelles, avant le début du mois de mai, lorsque Djavid Bey pourra revenir en France.

97.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. *Berlin, 10 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 avril; Dir. pol., 23 avril.)

En réponse aux instructions de Votre Excellence en date du 9 avril[2] au sujet de nos négociations d'Asie Mineure, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai fait part au Sous-Secrétaire d'État des observations du Gouvernement français. Je lui ai dit que l'arrangement réglant la question d'Héraclée et d'Arghana Maden ne dépendait pas exclusivement du Gouvernement français.

[1] M. Doumergue avait avisé télégraphiquement, le 9 avril, les postes auxquels sa dépêche est adressée de la conclusion de l'accord franco-turc paraphé le jour même et ci-dessus reproduit sous le numéro 90.

[2] Il s'agit des observations contenues dans le télégramme du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 85.

J'ai ensuite insisté sur la nécessité absolue pour nous d'avoir des garanties au sujet de la manière dont la Deutsche Bank se libérera financièrement vis-à-vis de la Banque Ottomane. A titre d'aide-mémoire j'ai remis à M. Zimmermann la note [1] dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie et qui fixe les points sur lesquels a porté ma démarche.

Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit qu'il allait l'examiner notamment en ce qui concerne la dernière observation. Il considère que, somme toute, l'accord reste entier sur le fond entre les deux Gouvernements et il espère qu'il pourra être donné suite bientôt à l'échange de notes que nous avons préparé.

ANNEXE.

9 avril 1914.

NOTE.

Le Gouvernement allemand a demandé que les pourparlers au sujet d'Héraclée et d'Arghana fussent terminés avant que l'accord du 15 février devienne définitif. Il ne dépend pas uniquement du Gouvernement français que ces pourparlers soient terminés avant la date normale de la ratification de l'accord. En effet, en ce qui concerne Héraclée, M. Stinnes, à une réunion tenue à Paris le 6 avril, a demandé que la conversation ne fût reprise qu'en mai et, en ce qui concerne Arghana, une réunion des intéressés français doit avoir lieu après Pâques.

Le Gouvernement français regretterait que les pourparlers en question vinssent retarder la ratification d'un accord que, pour sa part, il est prêt à appliquer dès aujourd'hui.

Par contre, il semble résulter des dernières conversations échangées entre les représentants de la Banque Ottomane et ceux de la Deutsche Bank qu'un certain malentendu existe sur les conditions dans lesquelles celle-ci pourra racheter l'intérêt français dans le Bagdad après le remboursement anticipé de l'avance douanes.

En effet la Deutsche Bank avait souscrit l'engagement de reprendre la participation française dans le Bagdad contre reprise par le groupe français de l'avance douanes de Constantinople.

Or si cet établissement, ainsi qu'on peut le présumer, n'assume pas la charge de la reprise des titres du Bagdad en cas de remboursement immédiat de l'avance douanes et, comme d'autre part le Gouvernement ottoman n'assume pas davantage cette reprise, la Banque française se trouvera à découvert et dans une situation tout autre que celle qui avait été prévue et qui justifiait les négociations entre les groupes français et allemands.

Il importe donc que le groupe allemand se libère, soit en espèces, soit autrement de façon à donner satisfaction à la Banque ottomane, et il serait nécessaire que sur ce point toute équivoque fût dissipée par une déclaration formelle.

[1] Note reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 37, II, pièce n° 15017.

98.

M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères, à Aigues-Vives.

T. s. n°. *Paris, 11 avril 1914, 16 h.*

Le Ministre de Grèce me fait connaître que le Gouvernement hellénique a décidé la commande du cuirassé en France.

99.

Le commandant de Faramond, Attaché naval de France à Berlin,

à M. Gauthier, Ministre de la Marine.

D. n° 678. *Berlin, 11 avril 1914.*

A diverses reprises dans ces derniers temps les gazettes allemandes ont fait allusion au renforcement de l'escadre russe de la Baltique qui comprendra vers l'automne prochain huit grands cuirassés dont quatre dreadnoughts de 23.500 tonnes, six croiseurs cuirassés, soixante-deux torpilleurs et huit sous-marins.

Une inquiétude perce dans le ton de la presse et cette inquiétude coïncide précisément avec la décision qui vient d'être prise de rattacher la IIIe escadre au port de Kiel.

Lorsque la Ire division de cette escadre a été constituée l'an dernier, il n'y a eu en Allemagne qu'une opinion sur la nécessité de concentrer tous les dreadnoughts à Wilhelmshaven pour faire face à l'Angleterre.

Cette année, les rapports des Cabinets de Berlin et de Londres sont meilleurs, cela n'est pas douteux. Se flatte-t-on à Berlin d'obtenir la neutralité de l'Angleterre dans le cas d'un conflit avec la France et la Russie ? Toujours est-il que c'est surtout l'attitude de cette dernière Puissance qui préoccupe à l'heure actuelle le Gouvernement impérial allemand.

Donc Kiel abritera, à partir du 1er octobre prochain, deux escadres de ligne comprenant 15 cuirassés dont 8 dreadnoughts.

Il est bien certain que, dans l'éventualité d'une guerre entre les trois Puissances de la Triple Alliance et les trois Puissances de la Triple Entente, toute la flotte de haute mer se retrouverait concentrée dans la mer du Nord. On se tiendrait dans la Baltique sur la défensive. Mais, comme les travaux d'élargisse-

ment et d'approfondissement du canal Kaiser Wilhelm ne sont pas suffisamment avancés pour permettre le passage des cuirassés de la IIIe escadre, la nouvelle répartition des forces navales allemandes est d'autant plus caractéristique et ne saurait être inaperçue de nous. D'autre part, j'ai attiré à diverses reprises l'attention du Département sur le caractère désormais permanent de la station navale allemande de la Méditerranée. Toutes mes informations particulières tendent à me faire croire que c'est dans le bassin occidental de la Méditerranée qu'agira la division navale allemande en cas de guerre.

L'Allemagne compte maintenant sur le concours absolu de l'Italie. Elle paraît avoir des assurances formelles.

C'est sans doute en juin dernier à Kiel que l'Empereur allemand et le Roi d'Italie ont jeté les bases d'une action navale commune. En mars dernier, à Venise, nouvelle entrevue des souverains alliés; Guillaume II fait assister Victor-Emmanuel à un branle-bas de combat à bord du *Goeben*. Enfin, aujourd'hui même, à San-Remo, le comte Millo, Ministre de la Marine italienne et l'amiral de Tirpitz (qui ne se dérange jamais inutilement) arrêtent les détails techniques de l'accord.

Je vous disais dans ma lettre n° 667 [1] que le *Goeben* avait visité dernièrement les ports italiens et en particulier la Maddalena.

A mon avis, c'est en ce point-là, à la Maddalena, que se concentreront les navires allemands avec l'objectif de menacer nos communications avec l'Algérie et de s'opposer au retour en France de nos troupes de l'Afrique du Nord.

Quel rôle plus conforme aux intérêts militaires de l'Empire pourrait remplir la division navale allemande de la Méditerranée que celui d'empêcher notre XIXe corps d'armée de rallier les champs de bataille de l'Est? Le *Goeben*, croiseur de bataille de 23.000 tonnes, est en mesure, avec ses 10 pièces de 28 cm. et sa vitesse de 28 nœuds, d'attaquer impunément tous ceux de nos croiseurs cuirassés qui accompagneront nos transports. Le *Breslau* et le *Strassburg*, grâce à leur vitesse de 27 nœuds, peuvent harceler nos convois sans risquer d'être atteints par des bâtiments plus puissants mais moins rapides.

Dans le bassin oriental de la Méditerranée, ces trois bâtiments, ne disposant d'aucune base fortifiée, risqueraient d'être cernés et détruits par une escadre française ou anglaise.

Dans le bassin occidental au contraire, en s'appuyant sur les ports italiens, ils n'ont rien à craindre et peuvent nous faire beaucoup de mal.

J'estime donc que c'est à la Maddalena que le jour de la déclaration de guerre (et plutôt la veille) nos sous-marins doivent aller chercher les croiseurs allemands et les détruire.

[1] Non reproduite.

100.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 69. Secret. *Saint-Pétersbourg, 13 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Les directions, que mon collègue d'Angleterre reçoit de Londres, témoignent que l'idée d'une alliance anglo-russe est accueillie sans faveur par le Gouvernement britannique.

L'amitié qui me lie depuis nombre d'années à Sir George Buchanan me permet de m'exprimer avec lui en toute franchise; je lui ai parlé hier encore de la question : « Le *splendide isolement,* auquel l'Angleterre semble vouloir revenir, lui ai-je dit, risque d'avoir, pour elle, des conséquences qu'elle ne prévoit pas. Ce qui devrait, selon moi, l'inquiéter, ce n'est pas seulement la possibilité d'un rapprochement de la Russie et de l'Allemagne (quoique cette éventualité soit déjà grave), c'est que le Gouvernement russe, se considérant désormais comme dégagé de toute obligation envers le Gouvernement britannique, entreprenne une politique de libre expansion dans l'Asie antérieure. »

Pour ce qui est de la Perse, je n'ai rien eu à apprendre à Sir G. Buchanan; j'aurais pu toutefois lui indiquer avec précision l'effectif des troupes russes dans l'Azerbeïdjan et le Khorassan, effectif que M. le général de Laguiche a réussi à connaître par confidence et qui ne s'élève pas à moins de 16.000 hommes.

Mais j'ai appelé toute son attention sur l'effort naval que la Russie déploie dans la mer Noire.

Jusqu'en ces dernières années, la flotte du Pont-Euxin avait été singulièrement négligée; on l'entretenait à peine. La guerre italo-turque, le conflit balkanique et, plus récemment encore, l'envoi d'une mission militaire allemande à Constantinople, ont changé les idées de l'Amirauté russe. A l'heure actuelle, trois dreadnoughts de 23.000 tonneaux, deux croiseurs de 7.000 tonneaux, et neuf contre-torpilleurs sont en achèvement à Nicolaïew. De plus, trois dreadnoughts de 28.000 tonneaux, deux croiseurs de 7.000 tonneaux et huit contre-torpilleurs vont être mis en chantier. Le superbe outillage dont les ateliers de Nicolaïev viennent d'être dotés permet d'espérer que les nouveaux bâtiments seront tous terminés en trois ans. L'escadre russe de la mer Noire comprendra donc fin 1917 :

4 cuirassés de 13.000 tonneaux;

3 dreadnoughts de 23.000 tonneaux;

3 dreadnoughts de 28.000 tonneaux;
6 croiseurs de 7.000 tonneaux (4 nouveaux et 2 anciens).
Une quarantaine de torpilleurs et de sous-marins.

Lorsque le Gouvernement russe aura en main une telle puissance, ne sera-t-il pas tenté, ne sera-t-il même pas contraint d'en user ? L'intérêt de l'Angleterre, comme celui de la France, n'est-il pas, plus que jamais, d'être intimement associée à la Russie, quand ce ne serait que pour la contenir et la diriger ?

101.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 187. Absolument secret. *Berlin, 13 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 5 juin.)

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le rapport secret de notre Attaché naval au Ministre de la Marine que ce courrier emporte et qui traite de la répartition des forces navales allemandes [1].

Ce rapport met en lumière deux faits d'ordre militaire qui sont des indices de l'état d'esprit de la Chancellerie impériale au point de vue politique.

En premier lieu, l'élargissement du canal de Kiel n'étant pas terminé, l'amirauté allemande a retiré de Wilhelmshaven la IIIe escadre pour la rattacher au port de Kiel. Ainsi tout l'effort maritime de l'Allemagne ne vise plus uniquement l'Angleterre. Ce fait suffit à indiquer que le Gouvernement impérial est moins préoccupé qu'auparavant de ses rapports avec la Grande-Bretagne, et, à ce point de vue, il est heureux qu'à propos des événements d'Albanie, les Puissances de la Triple Entente aient pu manifester publiquement, par une démarche commune près de la Triple Alliance, le resserrement de leurs rapports.

D'autre part, si l'Allemagne croit devoir prendre des précautions contre une action navale russe dans la Baltique, cela démontre que les polémiques échangées entre la presse allemande et la presse russe et les mesures douanières votées récemment par la Douma sont à Berlin un sujet d'inquiétude.

Je ne serais pas étonné que ce fût aussi un sujet de surprise : on ne croit guère ici à la possibilité de sentiments vraiment cordiaux entre le peuple anglais et le Gouvernement russe. A en juger par le langage de certains Russes qui passent par Berlin, cette manière de penser n'est pas sans fondement, et il

[1] Ce rapport est reproduit ci-dessus sous le numéro 99.

y a quelque réalité dans les propos qui ont été, avec plus ou moins d'exactitude, prêtés récemment à M. de Witte. Les Allemands ne désespéreront jamais de s'accommoder avec Pétersbourg. Ils considèrent l'Autriche, toute leur alliée qu'elle soit, comme à la veille de tomber en pièces et les combinaisons, auxquelles sa dislocation peut prêter, comme de nature à permettre aux Cabinets de Pétersbourg et de Berlin de se rapprocher.

En signalant à Votre Excellence le peu de foi de la Chancellerie allemande dans la vitalité autrichienne, j'en arrive au second point mis en lumière par notre Attaché naval, je veux dire aux mesures prises par l'amirauté allemande dans la Méditerranée et à l'entrevue à San Remo de l'amiral de Tirpitz avec l'amiral Millo, Ministre de la Marine italien*.

En effet, tandis que l'Autriche apparaît comme un impedimentum que la politique force de soutenir comme on soutient la Turquie, l'Italie grandit et son rôle apparaît plus important dans la Triple Alliance. Évidemment, au point de vue militaire, l'Allemagne n'a confiance qu'en elle-même sur terre, mais sur mer elle a besoin de l'Italie et celle-ci aidera puissamment la division allemande de la Méditerranée à empêcher, en cas de conflit, le transport en France des troupes d'Afrique.

Ainsi, tandis que les préoccupations de la Marine allemande semblent moins vives du côté de la mer du Nord, des mesures précises, et dont l'objet saute aux yeux, sont prises dans la Baltique et dans la Méditerranée. Il reste à savoir si la Chancellerie allemande n'espère pas faire jouer à la Suède dans la Baltique un rôle analogue à celui que l'Italie remplira dans la Méditerranée. Il serait surprenant qu'il n'en fût pas ainsi. Depuis la séparation de la Norvège, la Suède, placée entre l'Allemagne et la Russie, n'a plus rien à attendre du dehors et doit nécessairement choisir entre ses deux puissantes voisines.

102.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 192. Absolument secret. *Berlin, 13 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 15 mai)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer les dernières dépêches de nos représentants à Londres, à Bruxelles et à Lisbonne (1) sur les questions qui

* Annotation du Département : *Cette entrevue n'a pas eu lieu.*

(1) Voir dans le tome IX, 3e série, le rapport de M. Daeschner en date du 16 mars, reproduit sous le numéro 471, et ci-dessus le rapport de M. Paul Cambon, en date du 2 avril, reproduit sous le numéro 60, et celui de M. Kłobukowski également du 2 avril, reproduit sous le numéro 61.

se rattachent au Centre Africain. Ainsi que je l'ai plus d'une fois signalé, il importe de faire le nécessaire pour maintenir l'équilibre dans cette partie du globe et si, l'activité déployée par l'Allemagne préoccupe tout le monde, nous ne saurions user de trop de prudence dans des conjonctures qui pourraient mettre en conflit les grandes nations colonisatrices.

J'ai eu l'honneur dans ma dépêche du 17 mars dernier, n° 146, de rappeler la conversation du Ministre des Colonies allemand avec M. de Manneville que celui-ci a rapportée à Votre Excellence dans sa lettre du 1er mars [1]. Le Dr. Solf avait dit au Conseiller de cette ambassade que la France, l'Angleterre et l'Allemagne auraient le plus grand intérêt à s'entendre sur un programme d'action commune en Afrique et surtout en matière de chemins de fer.

Cette idée semble occuper le Dr. Solf car, depuis, ayant rencontré un autre membre de cette ambassade, il y est revenu, disant que les accords qui règlent la situation dans l'Afrique centrale compliquent inutilement les rapports réciproques des Puissances européennes. Il ajouta que, par exemple, en matière de travaux publics et notamment de chemins de fer, il était absurde que les Puissances fissent des dépenses considérables pour se faire concurrence et se nuire réciproquement, alors qu'au contraire elles devraient se partager les travaux à faire pour réduire au minimum les frais d'une exploitation qui doit leur être profitable à toutes. Il a ainsi émis l'idée d'une conférence qui pourrait réunir les représentants des diverses nations intéressées et permettrait de constituer un programme d'ensemble.

C'est une idée qui, par certains côtés, peut séduire, mais je fus d'autant plus frappé de ces observations, lorsqu'elles me furent rapportées, que dans sa dépêche du 1er mars 1914, n° 36, notre Ministre à Bruxelles [2] signalait le langage du *XXe Siècle*, journal *officieux*, qui déclarait que les Allemands étant prêts à s'entendre avec les Belges pour l'exploitation du Congo belge, il n'était pas d'avis de repousser leurs offres, au contraire.

Le *XXe Siècle* justifiait ce que j'ai souvent écrit de l'intérêt qu'a pour nous la région du Congo belge située entre le fleuve Congo et l'Oubanghi et de la possibilité de la concession à des intérêts allemands d'une voie ferrée entre Gingha et La Nouvelle-Anvers.

[1] Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 385.

[2] Dans cette dépêche, non reproduite comme étant une simple analyse de presse, M. Klobukowski signalait un article du *XXe Siècle*, au sujet d'une brochure du voyageur allemand Zimmermann, intitulée : « Que représente pour l'Allemagne l'Afrique centrale? » Le journal belge envisageait « avec bienveillance » une suggestion de M. Zimmermann, — celle « d'un accord économique à conclure, à la suite d'une entente cordiale, et qui réserverait le Congo belge occidental jusqu'à Stanleyville et Lousambo à l'influence du chemin de fer de Matadi, et abandonnerait le Congo belge oriental, c'est-à-dire toute la province orientale, l'Ouroua et le Katanga, à l'influence du chemin de fer de Dar es Salam au Tanganyka ».

Cet article me permettait de revenir auprès du Ministre de Belgique sur un sujet que nous avons souvent abordé dans nos conversations intimes et je pus demander à M. Beyens quelle était sa portée puisque le *XXe Siècle* est un organe du Gouvernement. M. Beyens parut désagréablement impressionné par cet article. Il l'attribua à l'inexpérience de l'administration des Colonies en Belgique, qui croit toujours à l'existence d'un Congo indépendant et qui poursuit sa propre politique, sans tenir compte du ministère des Affaires étrangères. Il était d'autant plus porté à en juger ainsi qu'il y a déjà un certain temps M. Theys, l'entrepreneur du chemin de fer de Léopoldville, germanophile avéré, était venu à Berlin, à l'insu du ministère des Affaires étrangères, mais avec l'aveu de celui des Colonies, pour y traiter de certaines questions relatives aux chemins de fer du Congo et que son action avait dû, en quelque sorte, être désavouée.

Ce langage montrait combien toutes ces questions, qui nous touchent de si près, sont à l'ordre du jour. Aussi profitai-je d'une conversation que j'eus récemment chez M. de Jagow, après un dîner intime, pour causer avec lui sans paraître faire autre chose qu'un échange de vues toutes personnelles.

Je dis au Secrétaire d'État que M. Solf avait parlé à des membres de mon ambassade de l'intérêt que présenterait un accord entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre au sujet des travaux publics dans l'Afrique Centrale et je lui demandai si, comme je me l'étais demandé moi-même, cette idée était une idée personnelle de M. Solf.

M. de Jagow me regarda avec attention et me dit : « Je vais vous parler franchement, mais je ne parle qu'à vous-même et non pas comme Ministre des Affaires étrangères. Je suis convaincu qu'il est nécessaire, même pour le maintien de la paix, de donner à l'Allemagne l'expansion à laquelle le développement de sa population l'oblige. C'est là ce qui fait le fond de toutes les agitations de ce pays et de ses ambitions. L'intérêt de la paix exige que nous cherchions cette expansion dans le seul continent qui reste ouvert à la colonisation. D'autre part, tout indique que les grandes nations seront seules capables de supporter la concurrence mondiale et, dans l'avenir, les petites doivent ou disparaître ou devenir leurs satellites. Il serait donc juste que les grandes Puissances, qui ont des intérêts en Afrique, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, s'entendissent entre elles sur le programme qu'elles ouvrent à leur propre activité, de façon à ne pas se contrecarrer sur un terrain où nos vieilles querelles n'existent pas. J'avais indiqué cette idée au Dr. Solf en le priant de l'étudier, et peut-être a-t-il parlé un peu avant l'heure. »

Je répondis à M. de Jagow que je ne voyais pas que la Belgique fût inférieure à sa tâche en ce qui concerne le Congo Belge.

« Détrompez-vous, reprit-il, elle y succombera, même financièrement et c'est ce dont les esprits clairvoyants doivent se rendre compte. »

« Il n'empêche, ajoutai-je, que la France, l'Allemagne et l'Angleterre ne sauraient causer entre elles de pareilles questions sans appeler la Belgique à délibérer avec elles. Je vais plus loin : ce serait la Belgique seule qui pourrait provoquer une pareille conversation; l'Allemagne ne pourrait pas le faire sans soulever des défiances partout. »

« Ce serait bien difficile, me répondit M. de Jagow, puisque c'est la Belgique qui payerait, mais l'heure n'est pas venue. C'est une question d'opportunité. Tout cela n'est, quant à présent, que propos en l'air. *Je ne vous ai rien dit* et je n'ai d'idée arrêtée sur rien. » — « Ainsi que vous me le demandez, je n'attacherai, répondis-je à M. de Jagow, aucune valeur officielle à ce que vous venez de me dire. »

J'ai pensé néanmoins que le coup de sonde n'avait pas été sans nous rapporter un renseignement précieux sur l'état d'esprit de l'office impérial et j'ai tenu à le noter ici à titre absolument secret.

103.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople.

T. nos 183, 183, 153, 172, 131, 106. *Paris, 14 avril 1914, 20 h. 45.*

Le Gouvernement ottoman qui a eu connaissance du dernier paragraphe du projet de note responsive à la Grèce [1],

Pour Saint-Pétersbourg, Rome, Berlin, Vienne : joint à ma lettre du 2 avril dernier,

Pour tous les postes : en demande la suppression. L'Ambassadeur de Turquie, chargé de faire auprès de moi une démarche à cet effet, a expliqué que la Turquie ne tient pas à la neutralisation des îles attribuées à la Grèce. L'Europe ne donnant à la Grèce une garantie de possession que parce qu'elle lui impose en même temps la neutralisation, la garantie doit tomber dès lors que la Turquie, la principale intéressée, ne se soucie pas de la neutralisation. Il a ajouté que l'annonce de cette garantie risquerait de susciter dans l'opinion ottomane un réveil d'hostilité contre la cession des îles, au moment même où cette opinion semblait considérer cette question avec plus de calme.

J'ai répondu à Rifaat Pacha que le principe de la neutralisation des îles

[1] Projet annexé au rapport de M. Paul Cambon du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 33.

ayant été posé, par une décision collective de l'Europe, comme une des conditions de leur cession à la Grèce, il paraissait difficile de revenir sur ce point.

L'Ambassadeur de Turquie a suggéré subsidiairement qu'au moins dans ce dernier paragraphe du projet de note responsive à la formule «à user de toute son influence» soit ajouté le mot «diplomatique».

On peut se demander si ces démarches n'ont pas été inspirées à la Turquie par celles des Puissances qui ont récemment indiqué qu'on pourrait sans inconvénient laisser la Grèce élever à Chio et à Mytilène «des fortifications défensives».

104.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. Confidentiel. *Vienne, 14 avril 1914, 20 h. 25.*

(*Reçu :* le 15, à 0 h. 30.)

Les représentants de la Triple Entente ont été convoqués aujourd'hui au Ballplatz pour entendre formuler certaines observations sur le projet de réponse à la note grecque [1] que de son côté le comte Szecsen aura dû faire connaître à Votre Excellence. Le baron Macchio chargé de cette communication insistait beaucoup sur le peu d'importance des modifications demandées, les unes par le Gouvernement allemand et qui sont de pure forme, l'autre par le Cabinet de Rome visant l'île de Castellorizo; mais il ne fournissait aucune précision. A Vienne, on s'associe entièrement aux vues des alliés et on ne fait de réserve que sur l'interprétation de deux membres de phrase : la complète égalité promise pour l'usage de toutes les langues ne s'appliquerait qu'à celles parlées dans le pays et l'enrôlement d'éléments locaux dans la gendarmerie ne devrait pas rompre l'unité de ce corps spécial. Mon collègue russe ni moi n'avons pu obtenir un commentaire explicatif de cette réserve. Le baron Macchio s'en est tenu strictement à ce qu'il avait mission de nous dire. Les agents de la Triple Alliance à Londres, Paris et Pétersbourg se mettront d'accord pour soumettre un texte remanié par leurs soins. J'ai objecté les lenteurs à redouter de cette prolongation des pourparlers quand, d'autre part, on désire hâter l'évacuation. Au Ballplatz, on affecte de croire que la nouvelle rédaction ne soulèvera pas de difficultés.

[1] C'est le projet dont M. Doumergue parle dans le télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le numéro 103.

105.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Les journaux allemands continuent à mener grand bruit contre la Russie, dont ils dénoncent les intentions belliqueuses et provocatrices. Je ne sais vraiment où ils puisent leurs informations [1].

Tous les membres du Gouvernement impérial, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir ces temps derniers, se sont exprimés au sujet de l'Allemagne dans les termes les plus mesurés, sans même prendre la peine de réfuter les arrière-pensées qu'on leur attribue. Le Président du Conseil, M. Gorémykine, s'adonne entièrement aux problèmes de la politique intérieure; son grand âge, tout son passé de prudence et de sagacité nous garantissent d'ailleurs qu'il n'a aucun dessein d'aventure. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Sazonoff, a suffisamment prouvé, pendant le conflit balkanique, son esprit de conciliation. Le Ministre de la Guerre, le général Soukhomlinoff, et le nouveau chef d'État-major, le général Yanouchkévitch, m'ont parlé des armements russes comme d'un effort nécessaire, comme d'une précaution indispensable, mais sans que rien dans leur langage trahît la préoccupation d'une prochaine crise.

Du côté de l'Empereur, j'ai recueilli, par un informateur très sûr, les mêmes impressions pacifiques.

J'observe toutefois, dans l'opinion publique, un certain agacement du ton rogue et agressif qui caractérise trop souvent les semonces de la presse allemande. La Russie a conscience de sa force; elle ne se laissera pas faire la leçon.

Sous cette seule réserve, je ne vois présentement aucun motif d'inquiétude dans les rapports russo-allemands. Je crois savoir de plus que l'Empereur Guillaume s'applique à convaincre le Tsar de ses dispositions amicales [2], à

[1] On trouve dans *Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15858, un rapport de M. de Lucius en date du 16 avril suivant lequel M. Paléologue lui aurait communiqué le texte d'un télégramme adressé à Paris sur les relations russo-allemandes. M. de Lucius aurait de son côté fait part de cette communication à M. Szapary qui en parle dans un rapport du 24 avril (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, n° 9612). Le texte du télégramme que M. de Lucius dit lui avoir été communiqué a d'assez grandes ressemblances avec celui du présent rapport. Il n'y a pas à cette date de télégramme de Pétersbourg sur le même sujet.

[2] Quels qu'aient pu être les sentiments de l'Empereur Guillaume à l'égard de Nicolas II personnellement, il y a, reproduite dans *Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15841, une annotation qui donne à penser : «die russ[isch]-preuss[ischen] Beziehungen, dit Guillaume, sind ein und für allemal todt! Wir sind Feinde geworden!» (Les relations russo-prussiennes sont définitivement mortes. Nous sommes devenus ennemis). Le rapport ainsi annoté est du 25 février 1914.

obtenir même de lui une entrevue où ils puissent l'un et l'autre s'épancher cordialement. Il ne faut pas oublier, en effet, que les deux Souverains entretiennent une correspondance personnelle par l'entremise des aides-de-camp respectivement accrédités dans chaque Cour. Cette correspondance est plus importante et plus régulière qu'on ne suppose d'habitude. Une des rares personnes qui en ait connaissance m'a confié que les deux Empereurs s'écrivent environ huit ou dix fois par an. On peut donc être assuré que, dans une circonstance critique, ils auraient, avant toute décision, une libre explication. J'en conclus que, entre l'Allemagne et la Russie, les polémiques de journaux, les antagonismes d'opinions publiques, même les querelles de Gouvernements sont d'une moindre gravité qu'ailleurs, car jusqu'au dernier moment il y a possibilité d'un arrangement direct entre les Monarques.

106.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. Secret. *Saint-Pétersbourg, 15 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 30 avril.)

De toutes les objections que les journaux anglais élèvent contre la conclusion d'une alliance anglo-russe, une des plus fortes est tirée de la tradition qui interdit au Cabinet britannique de se lier par des pactes impliquant la participation de l'Angleterre à un conflit armé.

L'autorité que l'on accorde à cet argument m'étonne. N'est-il pas contredit, en effet, par le traité d'alliance offensive et défensive que la Grande-Bretagne et le Japon ont signé le 30 janvier 1902, puis élargi et confirmé le 13 août 1905 ?

Aux termes de ce dernier acte, conclu pour dix ans, les deux Gouvernements ont décidé que, « si, par suite d'une attaque non provoquée, une des deux parties contractantes est impliquée dans une guerre pour la défense de ses intérêts territoriaux ou de ses intérêts spéciaux, l'autre partie viendra immédiatement au secours de son alliée, fera la guerre en commun et ne signera la paix que d'accord avec elle ».

Aujourd'hui, le Gouvernement russe n'en demande pas tant au Gouvernement britannique. Comme me l'a déclaré l'Empereur, comme me l'ont répété le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères, la Russie se contenterait de ce qui existe présentement entre l'Angleterre et la France, à savoir : 1° un programme de coopération stratégique, concerté par les deux

États-majors (pour la Russie et l'Angleterre le programme ne s'appliquerait qu'à une action navale); 2° un échange de déclarations diplomatiques, par lesquelles les deux Gouvernements affirmeraient leur volonté de concourir au maintien de la paix générale et leur intention le cas échéant, de *prendre en considération* le programme concerté par les deux États-majors.

Je crois savoir que mon collègue d'Angleterre écrit dans ce sens au Principal Secrétaire d'État britannique.

107.

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Copenhague, 15 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Dans une conférence qu'il fit à Christiania, il y a une quinzaine de jours [1], le voyageur suédois Sven Hedin prôna l'union de la Suède et de la Norvège pour leur défense contre la poussée de la Russie vers l'Atlantique, et là-dessus une haute personnalité militaire de Norvège, l'inspecteur général de la cavalerie, exprima le vœu que le Danemark entrât lui aussi dans cette union en lui apportant sa coopération effective.

On est certes encore loin de la réalisation d'une telle union; mais il est certain que, depuis la rentrée de M. de Scavenius au ministère danois des Affaires étrangères, le Danemark s'est sensiblement rapproché de la Suède et que, par contre, la froideur qui le sépare de la Russie s'est beaucoup augmentée. On a même parlé ici cet hiver de l'existence d'un accord récent par lequel le Danemark se serait engagé envers la Suède à la seconder militairement si un conflit venait à éclater entre elle et la Russie. De tels bruits, d'après moi, ne méritent aucune espèce de créance, les gouvernants danois étant trop apathiques pour s'enhardir à ce point d'énergie; mais ce qui, selon toutes apparences, doit être vrai, c'est que le ministère danois a donné à Stockholm l'assurance que, en cas de guerre, il ne prendrait dans les Détroits aucune mesure pouvant être préjudiciable aux intérêts suédois, c'est-à-dire qu'il laisserait la Suède et, sans doute, l'Allemagne faire ce qu'elles voudraient dans ces Détroits.

Mon collègue russe m'a raconté qu'il avait eu, en quelque façon, par M. de Scavenius lui-même confirmation de l'établissement d'une telle entente. M. de

[1] Voir, à la date du 7 avril, le rapport de M. Chevalley ci-dessus reproduit sous le numéro 82.

Buxhöveden s'élevait devant le Ministre danois contre le crédit que trouvent ici les rumeurs qui attribuent à la Russie le projet de s'ouvrir un accès à l'Atlantique à travers la Suède et la Norvège. « Quel intérêt pratique, disait-il, aurions-nous à vouloir nous ouvrir de force cette longue route terrestre, puisque notre marine peut librement gagner la grande mer par vos Détroits ? » A cette remarque M. de Scavenius, sans répondre, montra par un geste instinctif accompagné d'un jeu expressif de physionomie qu'il ne fallait pas compter sur ce libre passage en toutes circonstances. L'Allemagne pourrait intercepter les Belts et la Suède le Sund, sans que le Danemark trouvât rien à redire à ces coups de force.

Il est certain que les idées de M. de Scavenius et de ses collègues du ministère actuel ne sont pas partagées par toute la nation ; mais, tant que les mêmes hommes détiendront le pouvoir, il faut nous attendre à voir le Danemark rester au moins moralement du côté de la Suède contre la Russie.

108.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 191. *Londres, 16 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 20 avril.)

Après l'émotion causée par les incidents militaires du mois dernier [1], l'Angleterre a saisi, pour se reposer, l'occasion des fêtes de Pâques. La Chambre des Communes a repris hier l'ordre habituel de ses débats et les députés radicaux affirment que la crise irlandaise se résoudra pacifiquement. Mais la solution de cette crise ne dépend pas uniquement du Parlement de Westminster. C'est en Irlande que la question du Home Rule soulève de si graves problèmes et les incidents militaires du mois de mars ont eu leur répercussion dans l'armée britannique et sur l'attitude des protestants orangistes dans l'Ulster et des nationalistes dans toute l'île.

L'armée britannique était, au premier moment, favorable aux officiers de la brigade de cavalerie irlandaise qui, ayant à choisir entre deux alternatives, s'étaient déclarés prêts à démissionner et à renoncer à leurs pensions de retraite plutôt que de prendre part à la répression de l'Ulster. L'affaire était fort obscure et les officiers mis en cause pouvaient invoquer bien des excuses. Mais le gros du public n'a vu que l'éventualité de démissions, qui prenaient

[1] Voir, à la date du 27 mars et à la date du 2 avril, les rapports de M. Paul Cambon reproduits sous les numéro 27 et 60.

l'aspect d'un refus anticipé d'obéissance. A la réflexion, l'armée s'est ressaisie ; elle se montre très satisfaite de la présence du premier Ministre au ministère de la Guerre et elle marcherait probablement contre l'Ulster si elle en recevait l'ordre. Telle est, du moins, l'opinion de personnes bien informées.

Mais les protestants de l'Ulster et les nationalistes irlandais en sont restés au fait et des démonstrations d'officiers ils ont tiré leurs conclusions.

Pour les orangistes, l'attitude des officiers anglais a été interprétée comme un gros succès et c'en fut un, en effet. Les gens de l'Ulster savaient, par les préparatifs matériels faits dans leur région, que l'on se disposait à prendre contre eux des mesures militaires et ces mesures ont été abandonnées. Ils n'ont donc pas tort de crier victoire et ils attribuent à la fermeté de leur attitude le recul des autorités anglaises. Ils se montrent plus intransigeants que par le passé et annoncent que, le jour où le Home Rule Bill serait promulgué, un gouvernement orangiste serait établi dans l'Ulster.

Le chef de ce gouvernement serait probablement l'inspirateur du mouvement orangiste, Sir Edward Carson, auparavant l'avocat le plus achalandé de Londres, aujourd'hui un chef d'autorité telle qu'il est surnommé « Édouard VIII, le Roi non couronné de l'Ulster ». Autour de Sir Edward Carson, l'imagination mystique des Orangistes a déjà bâti une légende : il est l'homme prédestiné, le Saint dont les enfants touchent les vêtements avec vénération. Un milieu où se développent de pareilles idées sera difficilement amené à accepter un compromis.

Parmi les nationalistes irlandais, l'impression est toute différente. Ils s'étaient tenus parfaitement tranquilles jusqu'ici, en dépit de l'agitation des orangistes, parce qu'ils s'en remettaient au Gouvernement britannique du soin d'installer l'autonomie promise. Dans leur pensée, le Parlement de Londres devait voter la loi du Home Rule, le Roi d'Angleterre la promulguer, l'armée anglaise l'exécuter en occupant de force l'Ulster, si besoin était.

Après les démissions offertes éventuellement par les officiers britanniques, les nationalistes irlandais se sont dit qu'ils ne pouvaient plus se fier uniquement aux troupes royales pour la réalisation de leurs desseins ; ils ont donc décidé d'imiter l'exemple de l'Ulster et de former, eux aussi, une armée capable de tenir tête aux orangistes. On estime à environ dix mille le nombre des volontaires que les nationalistes ont enrôlés.

Pour l'instant, ces volontaires nationalistes sont une force négligeable ; ils n'ont ni armes, ni organisation ; ils ne disposent pas, comme les protestants de l'Ulster, de cadres formés par d'anciens officiers. « C'est de la canaille », m'a dit un Irlandais. Mais c'est aussi une canaille batailleuse et à laquelle l'Amérique peut donner des armes.

Enfin, l'existence en Irlande de deux organisations semi-militaires et opposées l'une à l'autre est de nature à soulever de graves incidents. Dans l'Ulster

même un régiment nationaliste a été levé par Sir Roger Casement, un ancien consul général qui fut chargé de missions au Congo et au Pérou. Qu'une querelle se produise, elle dégénérera en bataille et ce sera la guerre civile.

Les chefs des deux partis font et feront leur possible afin d'éviter ces conflits. Y réussiront-ils ? Il faut l'espérer. Mais la situation en Irlande est inquiétante et le sera davantage encore quand la procédure du Home Rule Bill approchera de sa fin.

Ce n'est donc pas seulement à Londres, au Parlement de Westminster, que peut se régler la question du Home Rule. En réalité, les Anglais n'ont jamais compris les Irlandais qu'ils gouvernent depuis si longtemps et leurs hommes politiques traitent les affaires d'Irlande comme une annexe des affaires britanniques. Pour les radicaux, le Home Rule est le prix du concours de 80 députés nationalistes grâce auxquels le Cabinet Asquith demeure au pouvoir, et ces mêmes radicaux considèrent le mouvement des orangistes comme une manœuvre dirigée par leurs adversaires conservateurs contre le Gouvernement libéral; ce qui les préoccupe, autant et plus que la perspective de troubles graves en Irlande, c'est d'humilier la Chambre des Pairs en faisant promulguer malgré elle le Home Rule Bill et de ménager leur prochaine réélection.

P. S. La presse de Londres se fait l'écho d'un bruit très singulier. On dit que les volontaires nationalistes ne s'enrôlent pas tant pour combattre l'Ulster qu'en vue de chasser de l'île les soldats anglais; beaucoup de ces Irlandais pousseraient la haine des « habits rouges » jusqu'à prendre contre eux le parti de l'Ulster.

Les conservateurs accueillent avec empressement cette nouvelle, qui est confirmée par certains nationalistes. J'en fais part à Votre Excellence afin d'indiquer qu'en dehors du groupe compact des orangistes, les Irlandais sont divisés et n'ont guère qu'un sentiment commun, leur aversion pour l'Angleterre.

109.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 202. Secret. *Berlin, 16 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 4 mai.)

J'ai fait part à Votre Excellence (n° 184)[1] de l'impression que j'avais recueillie à l'Office impérial au sujet du bruit qui a couru il y a quelques jours d'une entrevue entre le Tsar et l'Empereur d'Allemagne. Le Sous-Secrétaire d'État m'a déclaré que le ministère ne prenait aucune part à la réalisation d'un pareil projet.

Depuis lors, j'ai appris d'une source ordinairement assez sûre que c'est l'Empereur Guillaume lui-même qui aurait écrit personnellement à l'Empereur Nicolas. Il souhaiterait rencontrer celui-ci dans le courant de juin après la semaine de Kiel. La situation de l'Autriche serait le principal objet des préoccupations de l'Empereur et c'est ce qui l'aurait amené à souhaiter de voir l'Empereur de Russie.

D'autre part, certains journaux ont annoncé que l'Empereur Guillaume, après son séjour à Corfou, irait à Bucarest pour y rencontrer le Roi Carol et se rendrait ensuite à Vienne.

L'Ambassadeur d'Autriche ne croit pas à la vérité de ces bruits qui lui paraissent tout à fait invraisemblables.

110.

NOTE SUR LES ACCORDS FRANCO-ANGLAIS [2].

Secret. *Paris, 17 avril 1914.*

Le 24 avril 1905[3], l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris remit à M. Delcassé un memorandum disant que «le Gouvernement de Sa Majesté Britannique trouvait les procédés de l'Allemagne dans la question du Maroc des

(1) Dépêche du 10 avril, dans laquelle M. Jules Cambon se bornait à dire que, d'après ses renseignements, on ne croyait pas à la Wilhelmstrasse à une rencontre prochaine entre le Tsar et l'Empereur; il ajoutait pourtant que le projet pouvait peut-être avoir été préparé «dans les milieux des deux Cours», sans que les gouvernements eussent été associés à l'initiative.

(2) Note rédigée par le Département, pour le Président du Conseil, en vue de la visite des souverains anglais à Paris.

(3) Voir 2e série, tome VI, n° 347.

plus déraisonnables, vu l'attitude du Gouvernement français et qu'il désirait accorder à celui-ci l'appui de son pouvoir».

Puis, faisant allusion à la demande de l'Allemagne d'obtenir un port sur la côte du Maroc, Sir Francis Bertie ajoutait que «le Gouvernement de Sa Majesté Britannique serait prêt à s'opposer fortement à une telle proposition et priait M. Delcassé, dans le cas où la question surgirait, de donner au Gouvernement de Sa Majesté Britannique toute occasion de concerter avec le Gouvernement français les mesures qui pourraient être prises pour aller à l'encontre de cette demande».

Le même jour, Lord Lansdowne mit l'Ambassadeur de la République à Londres au courant de cette déclaration et il lui adressa le lendemain une lettre dans laquelle il constatait que «la morale de tous ces incidents paraissait être que les Gouvernements français et anglais devraient continuer à se traiter l'un l'autre avec la plus absolue confiance, et qu'ils devraient se tenir réciproquement informés de tout ce qui viendrait à leur connaissance et, autant que possible, discuter par avance toute éventualité en face de laquelle ils pourraient, au cours des événements, se trouver placés».

Lord Lansdowne terminait sa lettre en disant : «Je ne suis pas sûr d'avoir réussi à vous exprimer tout à fait clairement notre désir de voir les deux Gouvernements se livrer à une discussion approfondie et confiante, non pas tant en conséquence de quelque acte d'agression injustifiée de la part d'une autre Puissance que pour envisager à l'avance toute complication pouvant être à craindre durant la période quelque peu inquiétante que nous traversons en ce moment».

M. Paul Cambon se hâta de mettre M. Delcassé au courant de la proposition du Ministre anglais des Affaires étrangères. M. Delcassé en saisit aussitôt le Conseil des Ministres, en en faisant ressortir tous les avantages et les heureuses conséquences pour l'avenir.

Mais M. Rouvier, confiant dans certaines promesses reçues de Berlin, était convaincu que notre différend avec l'Allemagne se réglerait en quelques jours et, sur ses observations, le Gouvernement de la République refusa de s'engager dans la voie qui lui était ouverte.

Plusieurs mois après, au cours des négociations poursuivies à Paris entre M. Rosen et M. Révoil pour l'établissement du programme de la future conférence d'Algésiras, lorsque le Gouvernement de la République se vit acculé à une humiliation ou à un conflit, M. Rouvier demanda à M. Paul Cambon si la France pouvait compter sur l'Angleterre.

L'Ambassadeur de la République s'efforça de renouer le fil de ces conversations, mais les libéraux avaient repris le pouvoir en Angleterre et le nouveau cabinet se montra peu disposé tout d'abord à reprendre ces pourparlers. Sir Edward Grey opposait toujours la nécessité de soumettre au Parlement un

accord de nature à entraîner le Gouvernement britannique dans un conflit et la répugnance de la nation anglaise pour toute augmentation des dépenses militaires. Il soutenait que, si quelque événement grave survenait, l'opinion publique obligerait le Gouvernement britannique, quel qu'il fût, à marcher avec la France.

Et, en effet, en 1911, au moment de l'incident d'Agadir, toute l'Angleterre se souleva contre l'Allemagne et le Gouvernement anglais prit aussitôt des mesures militaires.

Au mois de juillet 1911, des pourparlers eurent lieu, au ministère de la Guerre à Paris, entre le chef d'État-major de l'armée française et le Directeur des opérations militaires au War Office, en vue de déterminer les conditions de la participation éventuelle d'une armée anglaise aux opérations des armées françaises du Nord-Est dans une guerre contre l'Allemagne.

L'année suivante, au mois de juillet, l'Attaché naval à l'ambassade de France à Londres eut avec le Premier Lord naval et avec le Premier Lord de l'Amirauté deux ou trois entretiens au sujet de la répartition générale des forces navales des deux pays.

L'éventualité d'une action commune des deux marines dans certains cas fut envisagée et M. Winston Churchill se montra partisan d'un échange de vues stratégiques entre l'État-major général français et l'État-major général anglais, en vue d'étudier les meilleures conditions d'une coopération des forces navales.

Il fut bien spécifié cependant que les pourparlers entre les États-majors militaires et navals ne liaient en rien la politique des deux pays et ne prendraient de valeur que le jour où les Cabinets de Paris et de Londres décideraient d'un commun accord de leur donner une suite.

C'est à ce résultat que M. P. Cambon s'employa durant toute l'année 1912 auprès de Sir Edward Grey. Il lui fit observer qu'il ne servait pas de grand chose que les deux Etats-majors militaires et navals français et anglais s'entendissent, si les deux Gouvernements n'étaient pas liés par l'obligation de se rapprocher dans le cas de certaines complications européennes. Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères finit par en convenir et il promit d'en parler au Premier Ministre.

M. Asquith déclara tout d'abord qu'il était impossible de procéder à un échange de notes sans une communication à la Chambre des Communes et qu'il considérait comme inutile, après les déclarations maintes fois répétées du Gouvernement britannique, de s'accorder par écrit. Mais, sur les instances réitérées de l'Ambassadeur de la République à Londres et sur celles de Sir Edward Grey, le Premier Ministre finit par consentir à un échange de documents à deux conditions : la première, que ces documents ne revêtiraient pas la forme de notes diplomatiques officielles, mais seulement celle de lettres privées, et la seconde, que leur rédaction serait approuvée par le Cabinet.

Cette question fut examinée par le Conseil des Ministres anglais dans sa séance du 30 octobre 1912 et, à l'issue de cette réunion, Sir Edward Grey adressa une lettre particulière à l'Ambassadeur de la République à Londres pour lui déclarer que « dans le cas où l'un des deux Gouvernements aurait un motif grave d'appréhender soit l'agression d'une tierce Puissance, soit quelque événement menaçant pour la paix générale, ce Gouvernement examinerait immédiatement avec l'autre si les deux Gouvernements doivent agir de concert en vue de prévenir l'agression ou de sauvegarder la paix. Dans ce cas, les deux Gouvernements délibéreraient sur les mesures qu'ils seraient disposés à prendre en commun; si ces mesures comportaient une action, les deux Gouvernements prendraient aussitôt en considération les plans de leurs États-majors et décideraient alors de la suite qui devrait être donnée à ces plans » [1].

M. Paul Cambon fut autorisé à faire une déclaration identique à Sir Edward Grey au nom du Gouvernement français.

Il fut toutefois bien précisé dans ces deux lettres que « les consultations des deux États-majors militaires et navals ne restreignaient pas la liberté pour chaque Gouvernement de décider dans l'avenir s'ils se prêteraient l'un l'autre le concours de leurs forces armées et que, de part et d'autre, ces consultations entre spécialistes n'étaient et ne devaient pas être considérées comme des engagements obligeant les deux Gouvernements à agir dans certains cas ».

111.

Note pour le Président du Conseil [2].

Paris, 17 avril 1914.

Dans des entretiens successifs qu'il a accordés, au mois de février, à l'Ambassadeur de la République et, au mois d'avril, à l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique, le Tsar s'est montré désireux de conclure une alliance défensive avec l'Angleterre. Les arguments développés avec force par Nicolas II ont été repris par M. Sazonoff dans de nouveaux entretiens avec notre Ambassadeur; et, comme celui-ci faisait allusion à la difficulté d'accommoder les intérêts russes et les intérêts anglais en Perse, le Ministre des Affaires étrangères de Russie s'est déclaré, à titre personnel, prêt aux plus larges concessions pour amener un resserrement des liens politiques des deux pays.

(1) Voir dans le tome IV, 3e série, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 534.

(2) Rédigée par le Département en vue de la visite des souverains anglais à Paris.

Il n'est pas dans les traditions de l'Angleterre, depuis Canning, de se lier par des traités d'alliance. Les ouvertures russes, si elles étaient appuyées à Londres, aboutiraient vraisemblablement à un échec. Cependant M. Paléologue appréhende, si nous laissons sans réponse les offres du Tsar, que ce Souverain ne soit amené à écouter les appels insidieux qui lui viennent de Berlin [1]. Le voyage du Roi George à Paris n'offrirait-il pas une occasion exceptionnelle de mettre à profit ces dispositions et d'examiner, à propos notamment du problème persan, les conditions d'un resserrement de la Triple Entente ?

Le problème persan se présente de la manière suivante :

Jusqu'au mois de juin 1913 a subsisté la fiction d'une Perse partagée par le traité anglo-russe du 31 août 1907 en zone d'influence russe au Nord, anglaise au Sud, avec une zone médiane laissée en dehors des accords, qui a été qualifiée depuis de zone neutre parce qu'elle devait, dans l'esprit des négociateurs, échapper aux compétitions des deux Puissances rivales; jusqu'à cette même date a été envisagée la construction éventuelle d'une grande voie ferrée traversant la Perse du Nord-Ouest au Sud-Est, entreprise par une Société d'études anglo-franco-russe; cette grande voie internationale serait destinée au transit des marchandises à destination de l'Empire des Indes et constituerait le « Calais-Bombay », comme on l'a aussitôt appelé.

Vers le milieu de l'année dernière, des symptômes de mésintelligence sont apparus et il convient de noter que leur apparition coïncide avec les premiers arrangements anglo-allemands concernant le Bagdad et le golfe Persique. D'une part, les deux Gouvernements commencent à empiéter sur la zone dite neutre : l'anglais, en accordant un patronage tacite au groupe financier « Persian Railway Syndicate » qui recherche la concession des chemins de fer transversaux à construire dans cette zone, ainsi que des concessions forestières et minières sur 325.000 kilomètres carrés, le russe, en faisant attribuer à la Banque de dépôts (c'est-à-dire en plaçant en fait sous la protection russe) la garde des biens du prince Zill es Sultan soit les trois quarts de la province d'Ispahan. D'autre part, le Gouvernement britannique, qui avait accueilli le projet du Calais-Bombay, « pour des motifs généraux », a dit Sir Ed. Grey, sans consulter l'*India Office*, prête l'oreille aux critiques des comités coloniaux, aux avertissements de l'État-major des Indes et reprend insensiblement tous les gages de bonne entente qu'il avait fait miroiter aux yeux de la Russie en vue de la construction du Transpersan. Le délégué anglais à la Société d'études anglo-franco-russe du Transpersan (à la tête de laquelle nous avions placé M. Raindre) tire tour à tour argument des susceptibilités éven-

[1] Voir en particulier le rapport de M. Paléologue, en date du 4 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 69.

tuelles de l'Allemagne, des hésitations du Foreign Office et même des répugnances du monde financier anglais pour répondre d'une manière dilatoire à toutes les propositions qui émanent de Pétersbourg. Si bien qu'à cette heure l'entreprise du Transpersan, après trois années d'efforts, ne présente comme à peu près acquis que les points suivants :

a. Entente au sujet d'une demande d'option à adresser par la société d'études au Gouvernement persan pour une voie ferrée traversant la Perse du «Nord-Ouest au Sud-Est» sans autre précision, demande qui sera appuyée par les légations de Russie et d'Angleterre et recommandée par la légation de France, l'autorisation de procéder aux travaux ne pouvant être demandée au delà de Téhéran;

b. Recherche de la part des deux Gouvernements d'une formule qui assurera à la ligne un débouché maritime dans le golfe Persique ou dans le golfe d'Oman;

c. Le tracé de la ligne est réservé à une Commission technique; mais, tandis que l'Angleterre ne veut confier cette mission qu'à des délégués des deux Gouvernements, la Russie considère qu'elle est de la compétence financière de la Société d'études.

Les choses en sont là et, même réduite à ces proportions d'une demande d'option pour un chemin de fer sans tracé ni terminus, les légations à Téhéran ne reçoivent pas d'instructions pour la démarche concertée à accomplir auprès du Gouvernement persan.

Tel est l'état actuel de l'entreprise du Transpersan. «Si la Triple Entente se transformait en Alliance, l'œuvre de persuasion nous deviendrait plus facile», a dit récemment M. de Klemm à M. Paléologue, et ce propos éclaire le véritable objet des ambitions russes.

Est-il prudent de les favoriser ?

M. Paul Cambon, consulté à ce sujet, pense que «l'entente anglo-russe courrait de grands risques si les Cabinets de Londres et de Pétersbourg s'avisaient de reviser le texte de 1907 et de reprendre la question de Perse, car la Russie a laissé entrevoir, à propos du chemin de fer transpersan, ses visées d'avenir du côté du golfe Persique et de la mer libre, et ces visées sont exactement contraires à la politique britannique». Notre rôle doit dès lors se borner à une médiation amicale exercée à la fois à Téhéran, à Londres et à Pétersbourg; cette médiation doit assurer le maintien de bons rapports anglo-russes au cours des prochaines années, puisque le rail russe venant de la Caspienne par Astara, Recht et Kazvin n'atteindra pas Téhéran avant cinq ans, puisque la Russie asseoit insensiblement sa domination dans la Perse du Nord, puisque le chemin de fer du Caucase va être prolongé jusqu'à Tiflis, capitale de l'Azerbeïdjan où la Russie entretient 16.000 hommes de troupes et où le délégué du Gouvernement persan n'est qu'un jouet aux mains du chef

des troupes russes. Sans doute, remarque encore M. Paul Cambon, les progrès de l'Angleterre dans la zone qui lui a été attribuée sont moins apparents, mais ne met-elle pas à l'étude, avec l'aveu de la Russie, le chemin de fer de Mohamerah à Khorembad qui empiète sur la zone neutre et qui desservira la région la plus riche et la plus peuplée de la Perse ?

A ces arguments, on oppose le péril que peut faire courir à l'entente anglo-russe l'intervention allemande prête à s'offrir à *l'un ou à l'autre des compétiteurs* pour la mise en valeur de la zone neutre ; on rappelle que cette intervention s'exerça déjà en 1910 à Londres et à Pétersbourg «avec une brutalité comme on en a rarement vu», déclara à cette époque Sir Charles Hardinge, qu'elle parvint alors à insinuer le rail prolongeant le Bagdad, par le seuil de Kanikin précisément, jusque dans la zone neutre persane et qu'elle fit inscrire un délai impératif de six ans, après l'achèvement du tronçon Sadidje-Kanikin, pour que la Russie poussât le rail de Kanikin jusqu'à Téhéran ; on rappelle que l'Allemagne sut encore faire peser sur la politique russe la menace de la construction d'une voie de pénétration en Perse au Nord de Kanikin (art. 2 de l'accord d'août 1911), que la zone neutre persane a été surtout explorée par les voyageurs et les géographes allemands au point que les écrivains français qui ont écrit sur la Perse, comme M. Victor Bérard, affirment qu'il faut chercher les documents sur cette région dans les revues spéciales allemandes ; on rappelle aussi que l'Allemagne, nantie de ces droits à exercer éventuellement contre la Russie, possède, en outre, des moyens de se concilier la politique anglaise :

1° En offrant aux marchandises anglaises à destination du Nord de la Perse une voie de transit bien supérieure au Transpersan par Alexandrette, Sadidje, Kanikin, Téhéran ;

2° En recherchant une entente pour le régime des deux grandes lignes parallèles destinées à drainer le commerce de la Mésopotamie et de la Perse vers le golfe Persique. Il s'en faut donc que les moyens d'action de l'Allemagne en Perse, soit vis-à-vis de l'Angleterre soit vis-à-vis de la Russie, soient négligeables.

En outre le nouveau Parlement persan va se montrer, selon toute vraisemblance, impatient de tirer profit, pour le crédit de la Perse, des avantages que lui offrirait tout arrangement économique portant sur les régions laissées en dehors des sphères d'influence anglaise et russe. Le Gouvernement britannique interdira-t-il à ses nationaux de participer à des associations d'intérêts avec des Allemands ? Sans doute il s'est refusé jusqu'ici à donner officiellement son appui aux entreprises purement anglaises dans la zone neutre. Voudra-t-il opposer son veto à des entreprises ayant un caractère international ?

Il semble donc qu'il serait d'une bonne politique de mettre à profit les dispositions favorables du Cabinet de Pétersbourg pour amener une entente

directe entre la Russie et l'Angleterre en ce qui concerne la zone neutre. La Société d'études du transpersan, considérée de plus en plus comme le porte-parole du Gouvernement russe, et le *Persian Railway Syndicate*, organe des milieux financiers britanniques, pourraient devenir les instruments de cette entente.

Le *Persian Syndicate* demande la concession des chemins de fer du Sud destinés à relier Chiraz à Mohammerah, à Bouchir et Bender-Abbas. Il demande en même temps les concessions minières et forestières dans ces régions et propose de réserver au Transpersan une part d'un tiers dans toutes les concessions obtenues dans toute la zone neutre. Le Gouvernement persan n'étant pas en mesure de garantir les titres futurs du Transpersan, n'est-ce pas au fond l'intérêt de cette entreprise de se prêter à ce marché et de rééditer ainsi la combinaison adoptée pour la ligne Djoulfa-Tauris qui a obtenu la concession d'une bande territoriale d'une largeur de soixante verstes suivant la voie ferrée ?

Un accord entre le Transpersan et le Persian Railway Syndicate disposerait favorablement les milieux politiques anglais. Il créerait en Angleterre un état d'esprit moins ombrageux vis-à-vis de l'entreprise russe et le jour où, le rail russe ayant atteint Téhéran et Ispahan, se poserait d'une manière pratique la question du tracé du Transpersan dans le Sud, c'est-à-dire celle de la voie d'accès de la Russie à une mer libre (car cette question prime aux yeux des milieux politiques anglais celle de la sécurité de l'Inde), le Gouvernement britannique pourrait tenir compte des «motifs généraux» qui rendraient ce sacrifice désirable, autoriser le prolongement de la ligne de transit par Yezd et Kerman, c'est-à-dire par la voie la plus courte et la plus désertique, consentir enfin au débouché maritime sur le golfe d'Oman, à Atchbar.

Ainsi le Transpersan apparaît comme le couronnement de l'entente anglo-russe; la condition de cette entente, c'est la recherche d'un accommodement des intérêts russes et anglais dans la zone neutre, avant toute initiative italo-allemande.

Le Président du Conseil appréciera s'il ne serait pas opportun, à la faveur des ouvertures du Tsar, d'entretenir le Roi George de cette question. Afin de paralyser les manœuvres du Cabinet de Berlin, conscient d'une part de ses droits et de ses intérêts, d'autre part de la fragilité de la base sur laquelle repose à cette heure l'amitié de l'Angleterre et de la Russie en Perse, ce ne serait pas trop en effet d'une manifestation des deux Souverains attestant leur volonté de confirmer, d'étendre et de compléter les accords heureusement conclus le 31 août 1907.

La question persane est, à l'heure actuelle, la seule sur laquelle il y ait une réelle divergence entre les tendances russes et les aspirations anglaises. Une fois les deux parties arrivées à une entente sur ce point concret, il serait peut-être facile d'engager notre allié et notre ami à poursuivre des conversations sur

un sujet qui nous tient plus à cœur et, sans arriver à une alliance en forme, d'échanger des assurances de la nature de celles qui ont été échangées entre Paris et Londres pour le cas d'un conflit européen. Il n'est pas douteux qu'à la suite de semblables conversations les trois Puissances de la Triple Entente seraient mieux en mesure de concerter leur action en vue de la sauvegarde de la paix en Europe ; le Souverain russe, qui aurait reçu une certaine satisfaction, se montrerait sûrement encore mieux disposé à unir son action à celle des deux Puissances occidentales.

112.

M. Colomiès, Consul général de France à Smyrne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Smyrne, 17 avril 1914, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

De son initiative privée et en représailles d'une expulsion d'un de ses amis à Kavala, le Vali vient de signifier à quatre des plus notables hellènes de Smyrne leur expulsion pour demain. Cette mesure produit grosse sensation et le gérant du consulat de Grèce sollicite notre concours. Je prie Votre Excellence intervenir auprès de la Sublime Porte.

113.

M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 17 avril 1914.*

Faisant suite à la conversation que je viens d'avoir avec Votre Excellence j'ai l'honneur de lui faire parvenir ci-joint copie d'un télégramme du ministère royal des Affaires étrangères sur la situation créée à la population grecque en Thrace.

ANNEXE.

Athènes, 16 avril 1914.

Des nouvelles alarmantes arrivent ici, au sujet de la situation de l'élément grec en Thrace et notamment à Kirk-Kilissé, Viza et Loulé Bourgas.

Le but évident des Turcs est de contraindre la population grecque d'émigrer.

Ils emploient dans ce but tous les moyens : emprisonnements des notables, bastonnades, dénonciations, toute sorte de brutalités et de barbaries.

A la campagne, la procédure est plus expéditive encore ; on pille les biens des villageois, en leur déclarant que l'unique moyen de salut c'est de quitter le sol natal.

Si cela ne réussit pas, on leur impose des contributions forcées sans mesure et on installe dans leur village des musulmans émigrés qui chassent les chrétiens de leurs champs et de leurs maisons.

Les autorités turques favorisent secrètement ces procédés et facilitent le départ des chrétiens en leur demandant des déclarations qu'ils abandonnent volontairement leurs foyers.

Plus de 1.200 réfugiés chrétiens se trouvent actuellement à Rodosto ; d'autres sont partis pour Salonique.

Le Patriarcat œcuménique proteste continuellement et sans résultat, ce qui l'oblige de s'adresser aux Ambassadeurs des Grandes Puissances à Constantinople.

Le nombre des réfugiés augmente chaque jour.

Le Comité central de la Fraternelle musulmane a décidé l'application rigoureuse du boycottage contre tous les chrétiens. Dans ce but les Ulémas (prédicateurs musulmans) ont reçu des instructions de faire des sermons dans les mosquées dans ce sens.

Ces décisions ont été communiquées à différents clubs.

114.

Aide-Mémoire de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 17 avril 1914.

Le Gouvernement allemand fera connaître aujourd'hui même aux Ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie à Berlin qu'il accepte le texte du projet de la réponse à la note grecque concernant l'Épire et la question des îles, sauf certaines légères modifications [1].

Il propose, en effet, de supprimer dans le cinquième alinéa le passage « et que l'île de Castellorizo jouisse du régime spécial qui sera ultérieurement stipulé pour le Dodécanèse », dans le dernier alinéa, de mettre « son influence amicale » au lieu de « toute son influence » et « ne soit pas troublé » au lieu de « ne puisse pas être troublé », enfin, de supprimer les mots « touchant leur neutralisation ».

En ce qui concerne l'égalité des langues et des religions, il doit être entendu,

[1] Cf. la dépêche adressée à M. de Schoen, le 15 avril (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14359). Le projet est reproduit en annexe au rapport de M. Paul Cambon du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 33. Voir le télégramme de M. Dumaine du 14 avril reproduit sous le n° 104.

dans la pensée du Cabinet de Berlin, que c'est le texte de la décision de la Commission de contrôle qui doit servir de base.

Le Gouvernement allemand estime qu'il ne pourra être tenu compte du désir de la Grèce que des éléments sudalbanais soient enrôlés dans la gendarmerie albanaise que pour autant que l'organisation homogène de cette gendarmerie ne soit pas compromise.

Le Cabinet de Berlin propose que les représentants des Puissances à Athènes soient chargés de donner, lors de la remise de la note sur l'Épire et les Iles, une réponse soit écrite, soit verbale à la circulaire grecque du 30 mars et de déclarer au Cabinet d'Athènes que les Puissances insistent sur l'évacuation immédiate du territoire albanais.

Le Cabinet de Berlin se flatte de l'espoir que, vu le peu d'importance des modifications qu'il propose et en présence de la situation dans le Sud albanais, l'accord des Puissances puisse s'établir et la démarche à Athènes puisse avoir lieu dans le plus bref délai [1].

115.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 197. *Berlin, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mai.)

Le Ministre de Serbie est venu m'entretenir de la situation de son pays au regard de l'Autriche [2]. Celle-ci semble revenue au temps où elle cherchait querelle à la Serbie à tout propos et ses exigences paraissent aux yeux de M. Boghitchévitch de nature à créer de sérieux embarras à tout le monde. M. Boghitchévitch affirme que l'Office impérial juge sévèrement l'entêtement avec lequel l'Autriche poursuit sa politique d'exigences et de taquinerie à l'égard de son pays.

[1] Les représentants de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie ont remis le même jour un texte identique à celui de l'ambassade d'Allemagne. M. Doumergue en avisait le 13, par télégramme circulaire, les postes de Rome 158, Vienne 135, Londres 188, Pétersbourg 188.

[2] L'Attaché militaire austro-hongrois à Belgrade se plaignait de son côté de l'attitude hostile prise par la Serbie à l'égard de la monarchie qu'il représentait (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9554). On observera que le Cabinet de Vienne redoutait tout particulièrement la réunion du Monténégro à la Serbie et déclarait qu'il ne consentirait jamais à une extension du territoire serbe jusqu'à la mer Adriatique. L'Empereur Guillaume, d'après une annotation mise par lui à un rapport du baron Griesinger (*Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15539) considérait cette réunion comme inévitable et jugeait sévèrement l'attitude de l'Autriche dans cette affaire.

En premier lieu, l'Autriche, ayant appris que les accords accordant à la Serbie un régime spécial dans le port de Salonique allaient bientôt être parfaits, a réclamé des avantages analogues. M. Boghitchévitch juge que la Grèce ne peut accéder à une pareille demande qui en entraînerait d'autres, et notamment des exigences en matière de tarifs douaniers, inacceptables par la Serbie.

La question des chemins de fer orientaux soulève tant de difficultés et les Serbes craignent tant de voir l'Autriche conserver, soit ouvertement soit d'une manière déguisée par ses accords avec certains financiers français, la haute main dans les chemins de fer que le mouvement d'opinion contre l'arrangement projeté se serait accentué. La Serbie est découragée d'avoir fait à l'Autriche, notamment en ce qui concerne les raccordements de chemins de fer, des concessions qui n'ont pas apaisé celle-ci. Elle en revient à l'idée du rachat. Elle aurait tâté les Cabinets. Elle n'aurait trouvé d'opposition ni ici, ni à Rome, ni à Pétersbourg. A Rome même, où l'on est extrêmement jaloux pour tout ce qui touche aux Balkans, on verrait le rachat avec une certaine faveur, mais étant donné les rapports de l'Italie avec l'Autriche, dont elle est à la fois l'alliée et la rivale, on ne voudrait pas se mettre en avant et on aurait indiqué au Gouvernement de Belgrade qu'il devrait chercher à provoquer l'initiative de Pétersbourg. Aussi M. Boghitchévitch a-t-il conclu en disant que toutes les Puissances étaient favorables au rachat, sauf l'Autriche qui est hostile et la France qui est douteuse. C'est aux yeux du Chargé d'affaires de Serbie une question qui devrait être soumise à la Commission financière, quand elle se réunira de nouveau à Paris.

116.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Berlin, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 22 avril.)

Ainsi que j'avais eu l'honneur de le faire connaître au Département, j'avais, conformément aux instructions de Votre Excellence [1], informé l'Office impérial que la question de l'échange de la part française du Bagdad contre le remboursement de l'avance douanes devait être réglée avant que l'accord du 15 février pût devenir définitif et que les notes entre Gouvernements fussent échangées.

Le Gouvernement impérial vient de me répondre par la note ci-incluse dans laquelle il me communique une note de la Deutsche Bank [2].

[1] Voir, à la date du 8 avril, le télégramme reproduit sous le numéro 85.

[2] Le texte allemand de la note est reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37, II, n° 15021.

Il faut examiner avec d'autant plus de réflexion les questions soulevées dans la note de la Deutsche Bank que, à la suite de l'accord avec la Turquie qui comporte l'emprunt et l'abandon de la Alep-Meskené, la conclusion rapide de l'accord du 15 février peut ne plus apparaître ici comme aussi nécessaire, quoique, d'après les renseignements qui me reviennent, le Gouvernement impérial et la Deutsche Bank restent toujours dans les mêmes dispositions qu'antérieurement.

NOTE.

Traduction. *Berlin, 16 avril 1914.*

Le Gouvernement impérial partage le désir du Gouvernement français, à savoir que l'accord des groupes financiers sur les chemins de fer de la Turquie d'Asie, paraphé le 15 février dernier, puisse être aussitôt que possible approuvé par les Gouvernements et définitivement signé par les groupes. Si le Gouvernement allemand propose que tout d'abord une entente, au moins sur les points fondamentaux, soit réalisée entre les intéressés pour Héraclée et Arghana, c'est purement et simplement pour éviter qu'une fois les accords sanctionnés il ne s'élève, sur la portée de tel ou tel point des accords, des divergences de vues qui pourraient être nuisibles à la collaboration pacifique, de part et d'autre souhaitée, des entreprises allemandes et françaises en Asie Mineure.

Sur la question de l'échange de l'avance douanes contre la part française du Bagdad, la Deutsche Bank a exprimé ses vues dans le *pro memoria* ci-joint, qui présente avec justesse la situation de fait et la situation de droit. Les difficultés, qui viennent à l'encontre du règlement de l'affaire, ne sont pas vivement déplorées seulement par le Gouvernement impérial, mais aussi par la Deutsche Bank. Le Gouvernement impérial est convaincu que la Deutsche Bank fera tout ce qui est compatible avec les droits et les intérêts des consortiums qu'elle représente, pour aplanir les difficultés, et qu'elle entrera volontiers de nouveau en conversation sur ce sujet avec le groupe financier français.

Pro memoria.

I

La liquidation de l'intérêt du groupe français dans le Badgad est une partie de l'ensemble de l'accord entre les groupes français et allemand paraphé le 15 février dernier.

La reprise de la part française dans le Bagdad par le groupe allemand ne peut donc venir en question que si la ratification définitive de l'accord d'ensemble du 15 février dernier est assurée.

La ratification définitive de cet accord dépend, en vertu de l'article XIV, paragraphe 2, de la conclusion des ententes à intervenir entre la Deutsche Bank et le Gouvernement turc au sujet du chemin de fer d'Anatolie et du chemin de fer de Bagdad.

Ces ententes n'existent pas encore; au contraire elles exigent encore d'autres négociations avec le Gouvernement ottoman.

Par conséquent, il n'existe encore pour le moment, pour le groupe allemand, aucune obligation de prendre part à la liquidation de l'intérêt français dans le Bagdad.

II

Indépendamment de ce qu'il n'y a pour le groupe allemand encore aucune obligation, il n'y a pas non plus pour lui de possibilité de procéder déjà actuellement à la reprise de la part française de la façon antérieurement envisagée.

Comme le sait le groupe français, le consortium pour l'emprunt douanes de Constantinople, qui a déjà fourni sur la deuxième tranche de cet emprunt une avance qui atteint maintenant 66 millions de francs environ, n'est identique ni à la Deutsche Bank ni au syndicat du Bagdad. Par conséquent, l'échange de l'avance sur la seconde tranche de l'emprunt douanes contre la part française dans le Bagdad suppose une entente entre la Deutsche Bank et le consortium de l'emprunt douanes de Constantinople. Il fut tenu expressément compte de cette circonstance dans le projet de lettre à adresser par la Deutsche Bank au Gouvernement impérial ottoman, qui fut dressé d'une manière non obligatoire par les représentants des deux établissements financiers au cours des négociations qui aboutirent à l'accord du 15 février. Dans ce projet de lettre l'échange entre l'avance sur l'emprunt douanes et la part française dans le Bagdad est lié à trois conditions, dont la troisième est expressément le consentement à cet échange du consortium de l'emprunt douanes de Constantinople.

Comme les conditions actuellement existantes de l'affaire du Bagdad ne correspondent plus à la situation que la guerre balkanique et d'autres circonstances ont modifiée et comme les négociations en cours entre la Deutsche Bank et le Gouvernement turc sont destinées à modifier sur des points importants les conditions de l'affaire du Bagdad, la Deutsche Bank n'est pas en situation de proposer l'échange en question au consortium pour l'emprunt douanes de Constantinople, aussi longtemps que ses négociations avec le Gouvernement turc n'auront pas abouti, aussi longtemps par conséquent que les participants du consortium pour l'emprunt douanes de Constantinople ne seront pas en mesure de juger la valeur de la part du Bagdad qui leur sera proposée en échange de leur avance.

Cet état de choses a été exposé, le 4 de ce mois, par les représentants de la Deutsche Bank aux représentants de la Banque Impériale Ottomane venus à Berlin; ceux-ci ne l'ont pas mis en doute.

III

Dans la même circonstance, les représentants de la Deutsche Bank ont déclaré qu'ils sont prêts, comme précédemment, à tout faire pour engager le consortium à reprendre la part française du Bagdad de la manière qui a été envisagée. Ils durent cependant faire remarquer que l'exécution de cette intention a été rendue singulièrement plus difficile, sans que la Deutsche Bank y ait été pour rien. Il était supposé, en ce qui concerne les négociations entre les groupes allemands, que le nouvel emprunt

turc ne serait conclu à Paris qu'après parachèvement des actes de concessions du chemin de fer ambitionnées par le groupe français, concessions qui dans une importante mesure sont conditionnées par l'achèvement des ententes germano-turques. Contrairement à cette supposition, le nouvel emprunt turc a été conclu à Paris, avant que le Gouvernement turc eût repris et terminé ses négociations avec la Deutsche Bank pour le chemin de fer d'Anatolie et le Bagdad.

Les difficultés considérables qui résultent de ce fait viennent de ce que l'avance sur la deuxième tranche de l'emprunt douanes, d'après les ententes conclues avec le Gouvernement turc, est purement et simplement à reprendre sur l'emprunt prochain, que conclut le Gouvernement turc. Si donc le nouvel emprunt turc est émis à Paris, avant que la Deutsche Bank, se basant sur le résultat de ses négociations avec le Gouvernement turc, soit en situation de proposer au consortium de l'emprunt douanes l'échange de l'avance récemment fournie contre la part française de Bagdad, le consortium se verra justifié à réclamer du Gouvernement turc le remboursement comptant de l'avance sur le produit du nouvel emprunt. La Deutsche Bank qui, en sa qualité de conductrice du consortium, doit veiller aux intérêts des autres membres, qui pour la plupart n'ont pas de participation dans le Bagdad, n'est pas en droit de renoncer, en considération de l'affaire du Bagdad, à faire valoir la prétention du consortium de l'emprunt douanes au remboursement de l'avance. Mais, si le Gouvernement turc tient l'engagement formel accepté par lui, l'avance sera remboursée, avant qu'elle puisse faire l'objet de l'échange qui a été envisagé dans les négociations franco-allemandes.

Une liquidation de l'intérêt français dans le Bagdad au moyen d'une reprise de la part française par le groupe allemand ne pourrait alors se faire, autant qu'on en peut juger pour le moment, que contre argent comptant. Il est clair qu'au point de vue du consortium de l'emprunt douanes la reprise de la part française se présente autrement si elle se fait contre argent comptant que si elle se fait en échange d'une avance qui, avant la conclusion du nouvel emprunt, devait être considérée comme une immobilisation difficile à réaliser. Mais en tous cas la Deutsche Bank, pour les motifs développés au paragraphe 2, ne pourra s'associer, en ce qui concerne les projets de reprise de la part française contre argent comptant, ni au consortium de l'emprunt douanes, ni à aucun autre groupe allemand pouvant être éventuellement fondé, avant que, grâce aux ententes qu'elle doit conclure avec le Gouvernement turc, elle n'ait une base pour juger de la valeur des titres à reprendre au groupe français.

IV

De ces considérations, il résulte, comme les représentants de la Deutsche Bank l'ont à plusieurs reprises et énergiquement exprimé devant les représentants de la Banque Impériale Ottomane, que la voie la plus sûre pour éviter les difficultés et les complications serait que le Gouvernement turc reprît aussitôt que possible avec la Deutsche Bank les négociations interrompues depuis fin décembre sur les intérêts de cette Banque dans les chemins de fer et menât à bonne fin ces négociations, s'il est possible, avant la date envisagée pour l'émission du nouvel emprunt.

117.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. Secret. *Londres, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Par sa lettre du 8 courant, n° 507, Votre Excellence a bien voulu me communiquer une dépêche de notre Ambassadeur à Pétersbourg[1], relative aux relations anglo-russes en Perse, et elle m'avait, d'autre part, fait connaître les propositions d'alliance faites par la Russie à la Grande-Bretagne et déclinées par cette dernière Puissance.

J'ai pu recueillir quelques renseignements au sujet de ces pourparlers et je me permettrai, puisque Votre Excellence m'y invite, d'indiquer comment, à mon sens, nous pourrions chercher à resserrer les relations de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

La question de la revision des accords anglo-russes de 1907, à laquelle se réfère la dépêche de M. Paléologue du 28 mars dernier, n° 57[2], paraît avoir été, en premier lieu, posée par le Gouvernement britannique à propos du Thibet.

L'Ambassadeur d'Angleterre aurait été chargé d'exprimer le désir de reviser l'accord de 1907 de manière à donner à la Grande-Bretagne son entière liberté d'action au Thibet. M. Sazonoff aurait répondu à Sir George Buchanan que la Russie n'avait pas d'intérêt important au Thibet, mais qu'il ne pourrait proposer à son Souverain et à son Gouvernement d'abandonner la situation consacrée au Thibet par l'arrangement de 1907, sans leur annoncer une compensation pour la Russie. Je ne crois pas que le Ministre russe ait indiqué en quoi pourrait consister cette compensation.

Des pourparlers peuvent donc se poursuivre entre Pétersbourg et Londres en vue de la révision des accords de 1907. M. de Benckendorff, qui a négocié ces conventions avec Sir Ed. Grey, m'a confié que ce serait une entreprise délicate et difficile en ce qui concerne la Perse, et il basait son opinion sur des raisons identiques à celles qu'invoquait M. Paul Cambon à l'appui du même avis dans son rapport du 8 mars, n° 115[3].

Mais la revision de l'accord anglo-russe de 1907 ne présente pas un grand

(1) Dépêche n° 60, du 31 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 54.

(2) Non reproduite.

(3) Reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 414.

intérêt pour nous; nous ne saurions intervenir dans une négociation qui portera sur des détails que nous connaissons mal et sur des intérêts que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier.

Cette révision d'ailleurs ne supprimera pas les sujets de conflits et de jalousies entre les deux pays contractants, car, si la Grande-Bretagne n'a pas su tirer de l'arrangement de 1907 les mêmes avantages que la Russie, la responsabilité n'en incombe pas à cette dernière, et le fait que l'Angleterre signerait une nouvelle convention relative à la Perse ne lui rendrait pas le prestige et l'autorité que son inaction lui a fait perdre.

Enfin, les difficultés que suscite l'application de l'accord anglo-russe relatif à la Perse n'ont jamais jusqu'ici influé sur l'état des relations des deux Gouvernements et elles ne produiront pas plus mauvais effet tant que ces Gouvernements seront animés de leur esprit actuel. M. de Benckendorff m'a affirmé que les rapports entre Pétersbourg et Londres étaient excellents; Sir Edward Grey en dira probablement autant à Votre Excellence; ce sont des déclarations que nous ne saurions mettre en doute.

Si la question des accords de 1907 et de la Perse ne nous intéresse pas directement, il n'en est pas de même des propositions d'alliance anglo-russe.

Ce sujet avait été abordé à plusieurs reprises par M. Sazonoff dans des conversations «académiques». Il avait fait ressortir que la création d'une nouvelle Triple Alliance (France-Russie-Angleterre) opposée à l'ancienne (Allemagne-Autriche-Italie) assurerait la paix de l'Europe pour une longue période de temps. A-t-il su, ce qui est exact, que sa conviction était partagée par quelques hommes d'État britanniques? Ou a-t-il attaché une grande importance à l'adhésion de Sir Edward Grey à sa suggestion tendant à des consultations entre le Secrétaire d'État anglais et les Ambassadeurs de France et de Russie? Toujours est-il que, sur les pourparlers relatifs aux accords de 1907, il a broché une proposition d'alliance défensive entre la Russie et la Grande-Bretagne.

D'après ce que m'a dit le comte de Benckendorff, ces propositions ont été formulées avec netteté par l'Empereur et par son Ministre, et il a ajouté que M. Sazonoff avait reçu la réponse négative de Sir G. Buchanan avec le plus grand calme et n'en marquait aucun dépit. Le Ministre russe n'abandonnait d'ailleurs pas son dessein et fondait grand espoir sur les conversations que Votre Excellence aurait avec Sir Edward Grey pendant la prochaine visite du Roi George V à Paris.

On ne peut cependant pas compter modifier la décision du Secrétaire d'État britannique à cet égard. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, depuis sa prise de possession du Foreign Office, de le sonder à ce sujet. Il nous a toujours opposé un *non possumus*, qui est plus fondé que jamais sur les tendances de la majorité radicale de la Chambre des Communes.

Dans les milieux radicaux, en effet, on exprime couramment la crainte de voir l'Angleterre entraînée vers la guerre par la politique des ententes et on se prononce ouvertement pour le retour au «splendide isolement». Sir Edward Grey est obligé de tenir compte de l'opinion du parti qui soutient son Gouvernement; ce n'est pas sans peine qu'il maintient sa politique actuelle et on ne saurait lui demander davantage.

Il convient de remarquer que le Gouvernement britannique n'est pas libre de traiter de la même manière avec la France et avec la Russie. L'opinion publique est, en Angleterre, bien disposée pour la France et elle reste défavorable à la Russie, considérée comme le pays de l'autocratie et de l'arbitraire; l'élément israélite, très puissant en Grande-Bretagne et fortement représenté dans le Cabinet Asquith, est très hostile au rapprochement anglo-russe. Le temps seul modifiera ces dispositions; mais une alliance avec la France serait acceptée par les Anglais plus aisément qu'une alliance avec la Russie, et la proposition de M. Sazonoff était prématurée.

Si nous ne pouvons espérer préparer à Paris un traité en forme, nous pouvons peut-être essayer de resserrer les liens de l'Entente cordiale et de la Triple Entente.

Nos relations avec la Russie sont passées par deux phases successives : nous avons en premier lieu signé en 1892 la convention militaire restée secrète, qui constituait l'alliance proprement dite. Nous avons ensuite, après le voyage du Tsar en 1896, décidé de combiner notre action diplomatique et d'envoyer à tous les Représentants de la France et de la Russie des instructions leur prescrivant de se concerter entre eux et de se prêter un mutuel concours.

Il me semble que l'on pourrait suivre l'ordre inverse et tenter d'obtenir du Gouvernement britannique l'envoi d'instructions, non pas calquées exactement sur celles de 1896, mais inspirées du même esprit. Ce ne serait, en somme, que l'expression écrite de la politique suivie par la France et l'Angleterre en 1906 et 1911, par la France, l'Angleterre et la Russie pendant la crise orientale de 1912-1913.

Cette procédure n'exigerait la signature d'aucune convention et elle pourrait obvier à certains inconvénients, tous les agents, faute de directions, n'ayant pas interprété de la même manière la politique des ententes.

Je crois que Sir Edward Grey ne pourrait pas faire accepter par le Cabinet anglais une formule comportant le concert et le concours mutuel des agents britanniques, français et russes. Mais il serait possible de trouver une formule moins précise; on pourrait, par exemple, en faisant allusion au voyage du Roi George V, constater les résultats heureux de dix années d'entente et prescrire aux agents des deux pays de s'inspirer dans leurs relations mutuelles de l'esprit de confiance et d'amitié dont leurs Gouvernements sont animés.

On ajouterait, comme de règle, que les agents doivent se communiquer l'un à l'autre ces instructions.

La Russie pourrait ensuite s'introduire dans le concert ainsi formé. Des occasions s'offriront de préciser les instructions concertées et, peu à peu, nous arriverons à l'alliance trop hâtivement proposée par M. Sazonoff.

C'est pour me conformer aux instructions que Votre Excellence a bien voulu me donner sous le n° 507 que je lui indique aussi librement mon sentiment.

118.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. Secret. *Berlin, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 avril; Dir. pol., 15 mai.)

Par ma dépêche 192, j'ai fait part à Votre Excellence de mes conversations avec M. de Beyens et avec M. de Jagow au sujet du Centre africain. Les renseignements que j'ai pu recueillir depuis confirment singulièrement ceux que j'avais porté à la connaissance du Gouvernement de la République.

Le Ministre du Danemark, comte de Moltke, m'a assuré ces jours-ci que jamais les rapports n'avaient été aussi tendus qu'à présent entre la Belgique et l'Allemagne. Je ne puis attribuer ce fait qu'à la résistance que la première oppose aux sollicitations de l'Allemagne, désireuse de prendre pied dans le Congo belge. Celle-ci est évidemment blessée que les tentatives qu'elle avait faites avec succès près des coloniaux belges n'aient pas rencontré un accueil aussi facile auprès du Gouvernement de Bruxelles.

M. de Beyens m'a avoué qu'en ce moment l'Allemagne se montrait pressante. Il est clair que le Roi Albert, qui se rend compte des ambitions dont le Congo belge est l'objet, ne facilite pas les accords que l'on avait poursuivis ici, mais il importe que, d'une façon ou d'une autre, cette lutte entre le pot de fer et le pot de terre prenne fin, car nos intérêts y sont engagés.

119.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 196. Secret. *Londres, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 30 avril.)

Ma lettre d'aujourd'hui n° 194[1] était expédiée lorsque j'ai eu, cette après-midi, l'occasion de m'entretenir avec Sir Arthur Nicolson des pourparlers anglo-russes. Les renseignements qu'il m'a donnés, à titre très confidentiel, diffèrent un peu de ceux que je possédais déjà.

C'est bien au cours de conversations relatives à la révision désirée par le Foreign Office des accords de 1907 que M. Sazonoff a suggéré d'étendre la portée des arrangements anglo-russes : il serait revenu plusieurs fois sur ce sujet, mais il ne résulte pas de la correspondance de Sir George Buchanan que le Ministre russe ait formellement proposé une alliance défensive.

L'Empereur Nicolas II n'aurait pas été plus loin que M. Sazonoff; il a dit à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il n'avait pas besoin du concours militaire de l'Angleterre sur terre, mais qu'il était inquiet de la situation navale dans la Baltique. Il lui semblait donc utile de concerter à l'avance les mouvements éventuels des flottes britanniques et russes en cas d'hostilité; il a demandé à Sir George Buchanan si le Gouvernement britannique consentirait à faire avec son Gouvernement un arrangement semblable à celui qui aurait été conclu entre la France et l'Angleterre. L'Empereur ignorait d'ailleurs en quoi consistait cet arrangement et Sir George Buchanan n'était pas en état de le renseigner.

Le Gouvernement britannique n'a pas encore répondu aux ouvertures du Gouvernement impérial. Sir Edward Grey a seulement indiqué, dans une note sur le rapport de Sir George Buchanan, qu'il ne pourrait expliquer à la Russie en quoi consistaient les relations navales anglo-françaises sans le consentement du Gouvernement français.

Après m'avoir donné ces indications, très rassurantes, sur les pourparlers anglo-russes, Sir Arthur Nicolson m'a répété que le Gouvernement britannique, «et c'est, m'a-t-il dit, sa faiblesse», ne pouvait conclure de traités déterminant des *casus belli* hypothétiques.

Sauf en ce qui concerne le caractère des conversations de Sir G. Buchanan avec l'Empereur Nicolas II et son Ministre, je n'ai rien à changer à ma lettre n° 194.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 117.

120.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 38. *Cettigné, 17 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 28 avril.)

Par sa dépêche n° 51 du 30 mars dernier que je viens de recevoir par la valise russe, Votre Excellence a bien voulu me communiquer un rapport de l'Ambassadeur de la République à Vienne[1], relatif à la nouvelle avance de trois millions à faire au Monténégro; à ce rapport était joint le texte d'une notice du Gouvernement austro-hongrois. Dans ce dernier document, Votre Excellence a relevé le fait que le ministère impérial et royal des Affaires étrangères déclarait avoir posé comme conditions, pour que la première avance de six millions fût imputée sur le futur emprunt international, le remboursement de la créance de la société anonyme autrichienne Laurin et Klement pour réquisition de ses automobiles pendant la guerre et le retrait de la monnaie divisionnaire monténégrine en circulation en Dalmatie.

Je tiens à constater qu'aucune communication ne m'a été, en son temps, adressée à ce sujet par la légation d'Autriche-Hongrie a Cettigné. Le baron Giesl, Ministre d'Autriche et le Chargé d'affaires, M. Weinzetl, m'ont entretenu de l'avance à plusieurs reprises, à titre personnel. J'ai pu aisément constater qu'ils ne considéraient pas d'un bon œil l'aide financière ainsi apportée par la France et par l'Italie au Gouvernement monténégrin, ils m'ont notamment exprimé avec insistance leur crainte de voir celui-ci utiliser pour des préparatifs ou des dépenses ayant un caractère militaire l'argent qui allait lui être remis. Je leur ai toujours répondu qu'ils pouvaient compter sur la vigilance de notre contrôle pour empêcher tout virement de quelque nature que ce fût.

Je n'ai pas non plus reçu du Gouvernement monténégrin de communication soit verbale, soit écrite me faisant part de conditions que le Gouvernement austro-hongrois aurait posées à l'avance de six millions.

Le 21 octobre 1913, le Gouvernement monténégrin adressa aux représentants des grandes Puissances accrédités à Cettigné une note verbale annonçant

[1] La reproduction de ce rapport et de la dépêche qui le transmettait à Cettigné a paru inutile, M. Delaroche-Vernet faisant connaître de façon très suffisante les réserves dont le Gouvernement austro-hongrois accompagnait son acquiescement au désir marqué par la France et l'Italie d'imputer l'avance consentie au Monténégro sur l'emprunt international promis par la réunion des ambassadeurs à Londres.

la conclusion d'un accord avec la Banque de Paris et des Pays-Bas ainsi que la Societa commerciale d'Oriente pour une avance de six millions à valoir sur le futur emprunt (voir ma dépêche n° 125 du 22 octobre 1913)[1]. Trois ou quatre jours après, je demandai au Ministre des Affaires étrangères si l'Autriche avait fait quelque objection, il me dit qu'il n'avait jusqu'à présent reçu aucune communication de cette Puissance. Je renouvelai ma question une dizaine de jours plus tard et je reçus encore la même réponse négative. Je dis alors à M. Plamenatz qu'on pouvait se demander si le Ministre d'Autriche à Cettigné n'allait pas observer, au sujet de cette question, le même mutisme que l'Ambassadeur d'Autriche à Londres (voir rapport de M. Paul Cambon du 24 juillet 1913, n° 436[2], transmis à cette légation par dépêche n° 154 du 31 juillet 1913).

J'ai, d'ailleurs, mardi dernier 14 avril, demandé au Ministre royal des Affaires étrangères si lui-même avait reçu en son temps une communication de l'Autriche posant certaines conditions pour donner son assentiment à l'avance de six millions. M. Plamenatz m'a aussitôt et sans hésiter répondu négativement tout en ajoutant que, pour plus de sûreté, il allait revoir le dossier. Hier, jeudi 16, il m'a confirmé sa première réponse.

Confidentiel :

Je crois d'ailleurs devoir ajouter, à propos de la nouvelle avance de trois millions, que le Ministre monténégrin m'a répété ce qu'il avait déjà dit à M. Tailhand (voir télégramme n° 17 du 5 de ce mois[3]) à savoir qu'il désirerait ne pas recourir à cette avance s'il était possible au Monténégro de s'en passer. M. Plamenatz m'a donné comme raison qu'il préfèrerait ne pas accorder de concession de chemins de fer aux Italiens, notamment en ce qui concernait la ligne Podgoritza-Ipek*.

(1) A ce rapport était joint en effet la copie d'une note remise le 21 octobre par le Gouvernement monténégrin aux représentants à Cettigné des grandes Puissances. Il etait dit expressément dans cette note : «le montant des effets créés (en garantie de l'avance consentie par la Banque de Paris et la Société commerciale d'Orient) est à valoir sur l'emprunt international envisagé par la Conférence des ambassadeurs».

(2) M. Paul Cambon disait dans ce rapport : «Conformément aux instructions que nous avions reçues de Paris et de Rome, mon collègue d'Italie et moi avons informé la réunion de l'avance de dix millions consentie au Gouvernement monténégrin sur l'invitation des Gouvernements français et italien par la Banque de Paris et par la Société commerciale d'Orient. Nous avons indiqué que cette somme devrait être remboursée sur l'emprunt que le Monténégro pourra contracter ultérieurement avec l'appui des Puissances... J'ai remarqué que notre collègue d'Autriche-Hongrie n'avait fait aucune observation».

(3) M. Tailhand disait dans ce télégramme : «les Italiens ne consentiront à cette avance que contre des concessions de chemins de fer. Même en admettant que les intérêts du groupe français soient représentés pour moitié, M. Plamenatz préfèrerait que le Gouvernement royal n'accordât ces concessions que par la suite et à un groupe financier dépendant uniquement de la Triple Entente».

* Annotation du Département : *En tous cas, la France, devant participer pour moitié à cette nouvelle avance, devrait participer pour moitié dans ces*

121.

Note du Département [1].

18 avril 1914.

M. Dutasta, à son retour de Belgrade, me communique ses impressions. Il estime que le Gouvernement serbe s'est prêté à des négociations en vue de l'internationalisation sans autre intention que de pouvoir dire qu'il n'a pas cherché le conflit. En possession d'une proposition autrichienne tendant à l'internationalisation il ne se hâte pas d'y répondre.

D'après les renseignements recueillis par M. Dutasta, le Gouvernement impérial et royal ne tardera pas à demander une réponse ou la remise en possession de la Société; mais M. Dutasta pense que, cette fois, cette mise en demeure n'aura pas le caractère d'une injonction brutale et que l'affaire traînera.

Pour le moment, M. Dutasta croit que nous n'avons qu'à attendre, quitte à prêter aux Serbes ultérieurement un concours financier pour le rachat si, sous certaines conditions, il est accepté par Vienne.

122.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 81. *Londres, 18 avril 1914, 17 h. 10.*

(*Reçu* : 18 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 188 [2].

Sir Ed. Grey accepte les modifications proposées par la Triple Alliance; il a télégraphié au Ministre d'Angleterre à Athènes de remettre la note ainsi amendée et de faire la déclaration orale concernant l'annexion dès que ses collègues auront reçu les mêmes instructions.

concessions. Dans mes entretiens à ce sujet avec le prince Ruspoli et avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, il en a été toujours ainsi entendu.

Communiquer cette dépêche à Vienne en se référant à la précédente sur le même sujet. Indiquer que dans les conditions où est faite l'avance il paraît difficile d'accepter qu'elle soit employée au retrait des monnaies divisionnaires. Il a été en effet entendu que les avances serviraient en première ligne à retirer et à payer les bons de réquisition réunis par le Gouvernement de la Montagne pendant la guerre. A ce titre il semble d'ailleurs que MM. Klement et Laurin pourraient présenter utilement leurs bons de réquisition. Communiquer notre réponse à Rome et à Cettigné.

(1) Note non signée paraissant être de la main de M. Gout.

(2) Télégramme circulaire du 18 avril, 14 h. 30. Voir au sujet de ce télégramme l'aide mémoire de l'ambassade d'Allemagne, ci-dessus reproduit sous le n° 114, note finale.

123.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 154, 155. Secret.

Saint-Pétersbourg, 18 avril 1914, 12 h. 10, 22 h. 11.

(*Reçu :* le 19, à 2 h. 15, le 18, à 23 h. 35.)

Je sais d'une source privée et sûre que la question de l'alliance anglo-russe a occupé entièrement le dernier entretien que l'Empereur a eu avec son Ministre des Affaires étrangères avant de partir pour la Crimée.

Examinant les risques plus ou moins prochains d'un conflit entre la Russie et l'Allemagne, Sa Majesté aurait considéré surtout l'éventualité d'une reprise d'hostilités entre la Grèce et la Turquie. Dans ce cas le Gouvernement ottoman voudrait sans doute fermer les détroits. La Russie ne pourrait tolérer une mesure aussi préjudiciable à son commerce qu'à son prestige. « Pour faire rouvrir les détroits, aurait dit l'Empereur, j'emploierai même la force. » Mais l'Allemagne ne s'érigerait-elle pas alors en protectrice de la Turquie ?

C'est dans cette intervention possible de l'Allemagne que l'Empereur Nicolas voit le principal danger des complications nouvelles qui menacent l'Orient. Et c'est pour empêcher la Turquie d'escompter le concours de l'Allemagne, sinon même de se l'assurer au préalable, qu'il souhaite si vivement la prompte conclusion d'un accord anglo-russe.

Je me permets de rappeler à Votre Excellence que l'Empereur Nicolas m'a déclaré qu'il serait reconnaissant à M. le Président de la République de faire valoir, dans ses entretiens avec le Roi George, les motifs qui justifient, selon lui, un resserrement des rapports anglo-russes.

M. le Président de la République ne jugera-t-il pas opportun de faire connaître personnellement à l'Empereur le résultat de son entremise ? Je sais que M. Sazonoff serait également très sensible à tout ce que vous voudriez bien lui confier de vos conversations avec Sir Ed. Grey.

124.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 163. *Péra, 19 avril 1914, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Le Conseil des Ministres a dans sa réunion de ce jour, sur le rapport de Djavid Bey, approuvé les deux accords paraphés à Paris, le 9 courant, et les contrats auxquels ils se réfèrent, ainsi que les deux arrangements signés à Constantinople le 18 décembre. Ils sont envoyés à l'iradé impérial qui sera rendu incessamment.

125.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 71. *Paris, 20 avril 1914, 16 h.*

Note responsive à la Grèce.

La Triple Alliance ayant suggéré certaines modifications au texte proposé par la Triple Entente de la note responsive à la Grèce [1], j'ai, d'accord avec Sir Ed. Grey, accepté ces modifications.

Veuillez prier votre collègue d'Angleterre de vous communiquer le texte ainsi amendé et, dès que tous vos collègues auront reçu les mêmes instructions, vous remettrez la note au Gouvernement hellénique. Vous y ajouterez la déclaration orale suivante : « Les Puissances espèrent que l'Épire sera en conséquence immédiatement évacuée ». Cette communication verbale répond à la circulaire grecque du 30 mars dernier [2].

[1] Le texte de la note est publié en annexe au rapport de M. Paul Cambon du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 33. Les modifications demandées par la Triple Alliance sont indiquées dans l'aide-mémoire de l'ambassade d'Allemagne du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 114.

[2] Le Ministre grec des Affaires étrangères avait fait savoir le 30 mars aux Grandes Puissances que le Gouvernement royal avait ordonné à ses troupes en Épire de se tenir prêtes à évacuer les territoires réunis à l'Albanie dans le délai fixé. « Ce délai étant sur le point d'expirer, ajoutait-il, le Gouvernement royal, eu égard au maintien de l'ordre dans lesdits territoires et dans l'intérêt de l'apaisement des populations grecques, désirerait connaître les vues des Puissances sur l'opportunité de donner immédiatement l'ordre à ses troupes de se retirer. »

126.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 113. *Rome, 20 avril 1914, 21 h. 15.*
(*Reçu* : 23 h.)

Le marquis de San Giuliano a déclaré ce matin à l'Ambassadeur de Russie et à moi que les entretiens d'Abbazia avaient eu pour unique objet d'arriver à une entente sur les questions d'Albanie et d'Épire[1]. Toutes les éventualités auraient été envisagées. Les deux Ministres ont reconnu que l'Autriche-Hongrie et l'Italie s'étaient prononcées trop nettement dans la question de la frontière méridionale de l'Albanie pour pouvoir revenir en arrière. Mais ils ont donné au Gouvernement albanais le conseil de faire aux Épirotes les concessions compatibles avec le maintien de la tranquillité dans le reste du pays. Le Ministre des Affaires étrangères royal a ajouté que sans aucun doute les rebelles étaient soutenus de toutes les manières par la Grèce, que néanmoins il était convaincu de la bonne foi de M. Venizelos et que, tant que celui-ci resterait au pouvoir, il pensait que le Gouvernement grec ferait son possible pour se conformer aux décisions de l'Europe. Il a paru vivement redouter l'éventualité de la chute de M. Venizelos et, dans ce cas, il lui semble que l'on ne pourra éviter que la pression austro-italienne ne prenne une forme plus concrète. Il m'a paru que les modalités de cette intervention avaient été discutées en détail bien que, à ce qu'affirme le marquis de San Giuliano, ni l'Autriche-Hongrie ni l'Italie ne la souhaitent.

Quant à une modification quelconque dans les accords réglant l'équilibre de la mer Méditerranée, le Ministre des Affaires étrangères a assuré à M. Kroupenski et à moi qu'il n'y en avait eu aucune.

Le marquis de San Giuliano m'a dit que l'Autriche avait obtenu en Asie Mineure « quelques petites concessions ». Il a glissé rapidement sur ce sujet qui ne semblait pas lui être agréable.

[1] Voir sur les entretiens d'Abbazia la note reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9592. Voir aussi *Grosse Politik*, vol. 39, pièces n°s 15727 à 15730.

127.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

D. nos 556, 458, 262, 350, 331. *Paris, 20 avril 1914.*

Par une dépêche en date du 25 mars dernier ci-jointe en copie, le délégué de France à Valona m'a rendu compte de la discussion provoquée à la Commission internationale de contrôle par la nécessité de prendre des mesures de secours en faveur des réfugiés albanais de Ljuma et de Dibra [1].

J'ai donné mon approbation aux déclarations faites à cet égard par M. Krajewski.

La solution qui s'impose de cette question démontre une fois de plus l'urgence de régler celle de l'emprunt général et de la banque.

Pour Londres et Pétersbourg : Je vous serai obligé de saisir à nouveau de cette affaire,

Pour Londres : que je rappelle à M. Sazonoff, Sir Edward Grey.

Pour Saint-Pétersbourg : que je rappelle à Sir E. Grey, M. Sazonoff.

Pour Vienne, Berlin, Rome : J'ai prescrit à nos Ambassadeurs à Londres et à Pétersbourg de saisir à nouveau de cette affaire Sir Edward Grey et M. Sazonoff.

Pour tous les postes : La création de l'Albanie a été décidée par un accord des Puissances qui leur impose des obligations mais qui leur confère également des droits. Il serait utile d'établir d'une manière définitive si les Gouvernements italien et austro-hongrois entendent continuer leur politique actuelle d'obstruction ou s'ils sont disposés à tenir les engagements pris par eux et à régler les différentes questions albanaises conformément aux décisions de la réunion de Londres. Les Puissances de la Triple Entente, dans l'intérêt du maintien de la paix en Orient, ont accepté de collaborer à la constitution d'une Albanie indépendante. Ce n'est point trop de leur part que de s'enquérir des intentions des trois autres Puissances. Une question très nette qui serait posée à Rome, à Vienne et à Berlin ne présenterait, semble-t-il, que des avantages.

[1] Le délégué autrichien et l'italien avaient, sans attendre l'assentiment que leurs collègues ne se refusaient pas à donner mais qu'ils différaient pour ne pas engager imprudemment leurs gouvernements, affecté à des achats jugés nécessaires pour venir en aide à ces réfugiés une somme de 125.000 francs. M. Krajewski avait alors proposé de prélever cette somme sur l'avance de dix millions en cours de négociation avec les Puissances.

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Je vous prie de me faire connaître la manière de voir de

Pour Londres : Sir Edward Grey,

Pour Saint-Pétersbourg : M. Sazonoff,

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : à cet égard.

Pour Vienne, Berlin, Rome : J'ai demandé à M. Paul Cambon et à M. Paléologue de me faire connaître les vues de Sir Edward Grey et de M. Sazonoff à cet égard.

128.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200. *Londres, 20 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 4 mai.)

La visite officielle que le Roi et la Reine d'Angleterre vont rendre demain à M. le Président de la République a fourni à la presse anglaise l'occasion d'abondants développements sur les relations politiques de la France et de la Grande-Bretagne. A quelque opinion qu'ils appartiennent, les journaux sont unanimes à se féliciter du cordial accueil que Paris se prépare à faire au Roi George et à la Reine Mary, de l'éclat que les pouvoirs publics et la population font en sorte de donner à la réception, enfin de l'intimité politique dont cette visite est destinée à apporter un nouveau témoignage.

Mais la plupart des journaux ne s'en tiennent pas là et, entrant dans la voie où les ont engagés des personnalités françaises, ils se sont repris à discuter la question de savoir s'il convient de resserrer l'Entente cordiale, voire même la Triple Entente, de transformer la première en alliance franco-anglaise ou la seconde en Triple Alliance.

Le *Times* du 16 de ce mois a ouvert ce débat en publiant la lettre qui lui a été adressée par M. Ernest Lavisse. Le texte de cette lettre ayant paru simultanément dans le *Temps,* je me dispenserai de l'analyser ici. Le lendemain, le *Times* a publié une interview donnée à son correspondant de Paris par M. S. Pichon, commentant dans un sens favorable la lettre de M. Lavisse et insistant sur l'infériorité pratique de la Triple Entente sur la Triple Alliance dans le domaine diplomatique.

Le *Daily Mail* d'aujourd'hui publie à son tour la traduction d'un article de M. Pichon, traitant plus particulièrement des tendances qui se sont manifestées en Russie en vue de transformer en alliance l'entente anglo-russe. Le

Daily Chronicle reproduit, dans son numéro de ce matin, un article du même auteur, peut-être extrait du même article que les lignes citées par le *Daily Mail*, mais visant plus spécialement les résultats généraux de l'entente cordiale et l'opportunité de la renforcer. Enfin le *Pall Mall Gazette* de cette après-midi résume un article de M. Clemenceau qui conclut à la nécessité de sanctionner tôt ou tard les ententes existantes par des accords positifs, impliquant un mutuel appui militaire.

L'opinion publique anglaise est donc amplement renseignée sur la manière dont les personnalités françaises les plus en vue envisagent la situation et sur les tendances qui sont les leurs. L'éventualité souhaitée par nos compatriotes est examinée par les journaux de ce pays soit avec hostilité, soit avec réserve.

Nous ne pouvions pas nous attendre à ce que l'idée d'une alliance franco-anglaise fût accueillie par le *Daily News and Leader* autrement qu'avec une hostilité déclarée. Il ne convient donc pas d'attacher une importance exagérée à l'article que ce journal a consacré à la lettre de M. Lavisse. Prenant M. Lavisse pour un représentant des tendances chauvines, du parti jingoe, le *Daily News* s'élève avec violence contre ce qu'il croit être une tentative en vue d'exploiter en France la visite royale dans un intérêt de politique intérieure. Pour lui, M. Lavisse et ceux qui tiennent le même langage cherchent surtout à influer sur les prochaines élections, en faisant miroiter aux yeux de l'électeur français une alliance, dont la condition serait le maintien de la loi de trois ans. Or aucune personne responsable en Angleterre n'envisage l'hypothèse d'une alliance avec la France, dont la force militaire importe peu à la Grande-Bretagne. L'opinion britannique ne tolérerait pas une alliance franco-anglaise; quant à une alliance anglo-russe, elle soulèverait une telle explosion de colère que tout Gouvernement assez imprudent pour s'y engager serait aussitôt renversé. Le peuple anglais, dit le *Daily News*, est avec cette jeune France qui considère un rapprochement avec l'Allemagne comme la vraie orientation de la politique française.

Bien qu'il parle au nom de l'« opinion anglaise », le *Daily News* ne reflète que celle d'un milieu dont les tendances défavorables nous sont depuis longtemps connues.

Tout autre est le ton, tout autre est le fond des commentaires du *Times* sur la lettre de M. Lavisse publiée dans ses colonnes. Il en approuve sans restriction tous les passages qui concernent la nécessité de l'entente cordiale et de l'entente anglo-russe, les dangers qui menacent les Puissances de la Triple Entente, tout en croyant ces dangers moins imminents que ne les croit M. Lavisse, l'utilité européenne d'une France puissante et influente. Il croit que le peuple anglais n'hésiterait pas, le cas échéant, à prouver à la France ses sentiments d'amitié et de solidarité.

Par contre le *Times* prend prétexte de l'appréciation portée par M. Lavisse

sur l'«émiettement de l'opinion publique anglaise» pour expliquer en quoi consiste aujourd'hui cette opinion et à quelles conditions elle peut embrasser la cause d'une nation étrangère. L'opinion publique britannique est, à l'heure actuelle, le composé des démocraties de la mère patrie et des Dominions; elle est ce que le *Times* appelle «la démocratie impériale». Cette démocratie n'est pas moins prête à soutenir une juste cause que ne l'était l'Angleterre d'autrefois. Mais le bon droit de la cause et la nécessité du conflit doivent lui être parfaitement évidents. Elle ne sanctionnera pas de guerre préventive; elle ne hait aucune nation, ne veut de mal à aucune; elle aime la paix et ne tirera l'épée que s'il lui est prouvé que l'agresseur est de l'autre côté. Seule une politique parfaitement claire et droite peut maintenir à l'unisson cette fédération de démocraties impériales. Elles soutiennent la Triple Entente parce que la Triple Entente implique une telle politique, qu'elles la savent créée pour la paix et utile à la paix. Telle est la condition de leur fidélité aux liens de ce groupement.

Rien dans l'argumentation du *Times* n'est expressément incompatible avec l'éventualité d'une alliance. Resterait à savoir si l'état d'esprit si complaisamment décrit par ce journal se concilierait aisément, en pratique, avec les obligations précises qui découlent généralement d'une alliance, même défensive, et cette conclusion est sans doute celle qu'il a voulu laisser entendre sans la formuler.

129.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 171. *Rome, 20 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 4 mai.)

C'est au mois d'octobre 1912, après la signature de la paix italo-turque et l'ouverture du conflit balkanique, que le comte Berchtold vint à Pise rencontrer le marquis de San Giuliano. Plus de dix-huit mois se sont écoulés avant que le Ministre des Affaires étrangères ait pu rendre sa visite à son collègue autrichien et, si les préoccupations des chancelleries ont été pour quelque chose dans ce retard inusité, ce sont bien plutôt les incidents qui se sont produits entre les deux alliés qui ont obligé le marquis de San Giuliano à différer son voyage en Autriche.

Ces incidents sont d'ailleurs encore trop présents à tous les esprits pour que l'annonce de l'entrevue des deux Ministres fût accueillie avec satisfaction en

Italie. Et le marquis de San Giuliano s'est vu rappeler avant son départ, par l'unanimité des journaux, la nécessité de faire entendre à l'Autriche qu'il était indispensable pour l'existence de l'alliance qu'elle abandonne sa manière vexatoire et brutale à l'égard des Italiens établis dans l'Empire. Sans cela, tout ce que l'on pourrait faire ou dire à Abbazia ne saurait contribuer à resserrer les liens entre les deux pays, car il y manquerait le consentement de l'opinion publique.

Le marquis de San Giuliano partit donc pour l'Autriche, chargé de commissions assez peu agréables à faire. Il reste à savoir s'il a eu le courage de les accomplir. La presse suivit d'une oreille assez distraite les entrevues d'Abbazia; la grève des chemins de fer, qui a menacé à plusieurs reprises d'éclater, préoccupait, à vrai dire, davantage que la rencontre des deux Ministres. Ceux des journaux qui s'occupent plus particulièrement de politique extérieure, la *Tribuna*, le *Corriere Della Sera*, le *Secolo* revinrent avec insistance sur le même thème : obtenir de l'Autriche des garanties pour le traitement des Italiens, afin d'éviter ces continuels incidents qui nuisent au développement des bons rapports entre l'Italie et l'Autriche. Le *Secolo* allait même plus loin et dressait contre la Triple Alliance et le marquis de San Giuliano un vrai réquisitoire. Les organes triplicistes se bornaient à exalter les fins pacifiques de l'union de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne [1].

Le commentaire qui a paru à la suite des entrevues d'Abbazia et que j'adresse ci-joint à Votre Excellence [2] est assez vivement critiqué par la presse viennoise; il n'est pas, pour cela, mieux accueilli ici. Sa rédaction passe pour avoir été laborieuse. Les journaux qui ont des attaches avec le Gouvernement veulent voir dans les dernières lignes la promesse de réaliser les vœux de l'Italie, ce qui accentuerait le courant de sympathie entre les deux Puissances. D'autres prétendent que cette même phrase constitue pour le Gouvernement italien un engagement à s'employer à calmer les manifestations irrédentistes.

Il est probable que le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano sont tombés plus aisément d'accord sur la politique générale que sur ces difficultés d'ordre interne. On ne peut pas dire que l'entrevue d'Abbazia ait provoqué une déception, car on ne fondait pas sur elle de grandes espérances.

Quoi que puissent faire les deux Gouvernements, l'opinion publique croira difficilement à la possibilité d'éliminer les causes de malentendu qui existent à l'état latent entre l'Italie et l'Autriche.

Le marquis de San Giuliano m'a assuré que la question d'Albanie avait surtout retenu l'attention de son collègue austro-hongrois et de lui-même. J'incline à croire que cette assertion est exacte. Les affaires d'Épire peuvent

[1] Cf. sur l'attitude de la presse italienne à l'égard de l'entrevue d'Abbazia le rapport de M. de Flotow reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 39, n° 15727. — [2] Non reproduit.

d'un moment à l'autre s'envenimer et nécessiter une action commune austro-italienne. Si tous les détails de cette action ne sont pas prévus minutieusement, il serait très délicat de l'entreprendre et malgré « l'intimité des rapports entre les deux Gouvernements » il est de la plus élémentaire prudence de ne rien laisser au hasard dans une semblable occurrence.

130.

M. Séon, Consul général de France à Salonique,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Salonique, 20 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 27 avril.)

Mgr Epiphane Scianoff, évêque et vicaire apostolique des Bulgares catholiques de Macédoine, m'a envoyé aujourd'hui, sous enveloppe, avec sa carte, la copie d'une lettre qu'il a adressée, le 5 de ce mois, à M. Venizelos. Il résulte d'un passage de ce document, que celui-ci aurait été communiqué également à mes collègues étrangers de Salonique.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie de ce document.

Dans sa lettre à ce Président du Conseil, Mgr Epiphane Scianoff attire son attention sur la triste situation qui serait faite en Macédoine aux catholiques, ses ouailles, de race bulgare et de rite slave. Il accuse les autorités helléniques, comme le clergé et la population grecs, non seulement de malveillance et de procédés arbitraires et barbares à l'égard des catholiques bulgares, mais aussi de persécution religieuse. Il les accuse d'avoir soumis ces catholiques à un régime d'exception et de terreur, de s'être emparés de leurs églises, de leurs écoles et de maltraiter même leurs prêtres et leur prélat.

Il les accuse de toutes les violences pour forcer ces Bulgares catholiques à renier leur religion et à entrer dans le giron de l'Église grecque orthodoxe.

Enfin l'évêque bulgare catholique proteste contre la persécution dont ses catholiques sont victimes.

Malheureusement les accusations portées par Mgr Epiphane Scianoff ne sont pas sans fondement. Il est certain que les Grecs, aussi bien les autorités que la population, ne nourrissent pas des sentiments de très grande bienveillance ni de beaucoup de tolérance à l'égard de tout ce qui est bulgare, sans distinction de religion. C'est surtout une question politique chez eux et la question religieuse est accessoire. Cependant, si les autorités supérieures ne visent à aucune persécution religieuse et admettent volontiers la liberté de

conscience chez tous, leur méfiance de tout ce qui est bulgare et leur attitude peu bienveillante à l'égard de cet élément en Macédoine encouragent les fonctionnaires subalternes tant civils que militaires et le clergé ainsi que la population des campagnes dans leurs agissements auxquels le Gouvernement hellénique ne prend pas la peine de mettre un terme. D'autre part, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire dans un de mes précédents rapports, le désir le plus vif que l'on a ici est de voir la Macédoine débarrassée de tout ce qui est bulgare. On pense assurer ainsi la sécurité et l'avenir des nouveaux territoires. Je crois que le même désir et la même volonté existent chez le Gouvernement bulgare en ce qui concerne le départ des Grecs de ses nouveaux territoires et celui-ci s'y emploie de son mieux et avec beaucoup plus de brutalité, d'après tout ce qui m'est rapporté à ce sujet.

En Orient, la religion a toujours joué un grand rôle dans les questions politiques; aussi il est explicable, sans cependant excuser les moyens employés quelquefois, que les Grecs cherchent à assurer à l'orthodoxie et au Patriarcat du Phanar tout ce qui est bulgare, exarchistes et catholiques. Ils espèrent ainsi par l'influence de leur clergé et de leurs écoles conduire à l'hellénisme ceux des Bulgares qui resteraient encore dans ce pays.

ANNEXE.

Salonique, 5 avril 1914.

A Son Excellence M. Venizelos, Président du Conseil.

Excellence,

C'est un devoir pénible que je remplis; mais je le dois afin de sauvegarder les intérêts catholiques qui me sont confiés. Aussi je viens respectueusement attirer votre attention sur la triste situation qui est faite aux catholiques mes fidèles de race bulgare et de rite slave.

Après la paix de Bucarest, le Gouvernement grec nous rassurait au sujet de nos écoles catholiques et de nos églises de rite slave. Il devait nous laisser toute liberté, même celle d'enseigner la langue bulgare. En pratique, il n'en fut pas ainsi. La plupart de nos villages catholiques avaient été brûlés pendant la deuxième guerre balkanique; il nous en restait cependant quelques-uns. Les autorités en ce temps de désordre, abusant du pouvoir en faveur de la propagande orthodoxe, sèment la terreur dans les villages et, pour les soumettre une fois pour toutes au Patriarcat, font capturer vingt-quatre personnes bulgares catholiques qu'ils jettent dans les prisons de Salonique. Et pour justifier cette manière d'agir inhumaine, ils accusent ces pauvres gens de toutes sortes de méfaits et délits imaginaires. Après cela (c'était au mois de septembre), j'appris que l'évêque grec de Doiran, Photias, accompagné de soldats s'était permis de prendre possession de nos quatre villages du district de Kilkitch et d'officier dans nos églises. Son Excellence le Gouverneur général de la

Macédoine, M. Dragoumis, me donna l'autorisation d'aller visiter ces localités. Mais à peine étais-je arrivé dans ces villages, que je fus arrêté. J'eus même la honte d'être ramené à Kilkitch comme un malfaiteur, escorté de vingt-cinq soldats baïonnette au canon. Puis on obligea ces villages à se déclarer orthodoxes.

Une telle conduite du préfet de la ville de Kilkitch et du général Ghenadis était déjà inexcusable; mais ce n'était pas assez quand même. Après mon arrestation, ils ont capturé plusieurs de nos catholiques y compris aussi des prêtres, les forçant de donner officiellement leur signature pour qu'ils deviennent vraiment orthodoxes. Cela étant fait, les autorités ont défendu à tous les Bulgares d'aller chez les sœurs, même en cas de maladie, et de n'avoir plus rien à faire avec l'évêque bulgare catholique Epiphanius de Salonique, et gare à celui qui oserait aller le voir! Quatre villages des environs de Kilkitch et deux du côté de Yenidjé nous ont ainsi quittés sous les menaces et la persécution. Je tiens aussi à vous faire remarquer que les sœurs eucharistines bulgares installées depuis longtemps à Dolni-Dodorak pour donner l'instruction religieuse aux femmes et jeunes filles, ont été chassées d'une manière peu convenable. On les a remplacées par des maîtres et maîtresses qui font à nos Bulgares une propagande anticatholique.

Aux Bulgares qui se rallient, pour la forme du moins, à la religion orthodoxe, on laisse la paix, quel que soit le fond de leur âme et de leurs desseins secrets. Pour mes fidèles catholiques qui, tout en se soumettant loyalement au Gouvernement grec, auraient voulu conserver leurs églises et leurs écoles, comme on leur en donnait l'assurance, on n'a que des menaces et des persécutions. Alors qu'en Alsace-Lorraine, après quarante-quatre ans de domination allemande, il y a encore près de deux cents villages pour lesquels la langue française est reconnue comme langue officielle, en Macédoine on a voulu faire table rase du passé sans s'occuper ni de race ni de religion et faire passer tout le monde à la religion orthodoxe.

Il me reste bien peu de catholiques et le peu qui me reste est l'objet d'une persécution que je tiens à signaler à Votre Excellence. Je sais bien que la plupart de ces persécutions ne viennent pas du Gouvernement grec mais des indigènes du pays qui semblent vouloir se faire pardonner à force de zèle orthodoxe leur haine de la veille. Cependant il est du devoir du Gouvernement de ne pas tolérer leurs agissements.

Je vous signalais, Excellence, la situation qui est faite particulièrement à nos catholiques de Yenidjé. Il n'y a pas de vexations qu'on ne leur fasse subir, pas de persécutions dont ils ne soient l'objet. Je sais qu'on ne met pas en avant leur religion et que l'on cherche tout autre prétexte. Il n'en est pas moins vrai qu'on use à leur égard d'un régime d'exception et que c'est leur titre de catholique qui en est la cause.

Il y a trois semaines environ, la police est allée visiter les cours intérieures des maisons de nos professeurs; or c'était une machination qui avait été combinée entre eux, nous le savons. Sous prétexte que ces cours n'étaient pas propres, on a fait aux professeurs un procès et on les a condamnés à sept francs d'amende. La mesure fut-elle bonne? D'où vient qu'elle s'étend à quelques-uns seulement? Un de nos professeurs, Thomas Stanicheff, a été condamné alors qu'il ne possède pas de maison

et demeure chez son père, ce qui n'a pas empêché son père aussi d'être condamné. Comment qualifier ces procès et cette justice?

Je dois signaler aussi que les gendarmes en compagnie des gens du pays vont dans les familles catholiques, inscrivent le nombre des enfants et veulent obliger les parents à les envoyer dans les écoles orthodoxes. Le directeur de ces écoles M. Papadopoulos, montre en particulier le plus grand zèle pour cette mesure. Il veut forcer les catholiques à envoyer leurs enfants à l'école orthodoxe et leur fait les plus terribles menaces, s'ils ne le font.

Il n'y a pas de vilenies qui ne soient bonnes contre les catholiques. N'a-t-on pas fait déposer un sac avec quatre fusils dans la cour d'un catholique, Basile Stoumeli? Son fils fut enfermé, mais sur l'intervention de Grecs, ses amis, il fut délivré. Voilà les procédés qui font trembler nos catholiques, car c'est ce qui peut leur arriver à chacun, un jour ou l'autre, et avec de plus graves conséquences.

Les prêtres orthodoxes, par ordre de l'archimandrite (ils disent, eux, par ordre du Gouvernement), parcourent les maisons catholiques, imposent leur bénédiction, menacent ceux qui ne veulent pas la recevoir. Parmi eux se distingue le prêtre Papa Cotcho dont le zèle est d'autant plus ardent qu'il est récent, vu que l'an dernier il était prêtre exarchiste et qu'il a trois fils en Bulgarie. Ces prêtres déclarent qu'il n'y a plus de catholiques à Yenidjé et, ce qui leur semble donner raison, c'est que les dimanches et les jours de fêtes il y a quelqu'un envoyé par les autorités qui se poste près de la porte de notre église pour voir ceux qui y vont et les signaler. Ne vit-on pas même le commandant militaire de la ville, M. Yacopoulos, venir assister à nos offices, puis interpeller les catholiques pour leur défendre de mettre le pied chez nous, et cela avec les plus grandes menaces? Cela rentre-t-il dans les attributions de l'autorité militaire?

On menace également les catholiques qui vont pêcher au lac, de leur retirer l'autorisation s'ils ne se font pas orthodoxes et n'envoient pas leurs enfants à l'école orthodoxe. Je ne rappelle que pour mémoire que notre école fut prise pour y loger des soldats, alors que les autres restaient ouvertes et que les soldats se mirent à brûler les bancs de l'école pour se chauffer. Le prêtre Yéronime ayant voulu les arrêter, un soldat tira sa baïonnette et l'en aurait frappé, si un de ses compagnons ne l'avait empêché.

Est-il besoin d'ajouter que ces procédés, hélas, n'ont que trop de succès et que, depuis un an, le nombre de mes catholiques à Yenidjé a bien diminué. L'année dernière il y avait deux cents familles mais, avec la persécution qui a sévi sur eux depuis huit mois, leur nombre est descendu à cent-six familles.

Aussi, Excellence, je tiens à protester auprès de vous et auprès du corps consulaire de notre ville contre la persécution dont nos catholiques sont victimes.

Que l'on nous défende d'enseigner la langue bulgare, que l'on nous défende même de chanter en langue slave, nous serons obligés de nous y conformer. Mais puisque l'on nous donne l'autorisation d'avoir des églises de rite slave et des écoles où l'on enseigne cette langue, que l'on cesse alors d'user à notre égard de procédés iniques dans le but avoué ou inavoué de faire passer nos catholiques à la religion orthodoxe.

Puisque notre but est purement religieux, je peux dire franchement en qualité d'évêque catholique que la manière adoptée par les autorités de forcer les catholiques à se faire orthodoxes et leur faire reconnaître le patriarcat n'est pas évangélique. Lorsqu'on se dit chrétien, on doit bien connaître l'Évangile. Or Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas employé les armes et la force pour se gagner des adeptes, mais le bon exemple, l'instruction et la charité fraternelle.

Permettez-moi de vous rappeler, Excellence, que le xxe siècle, qui est arrivé à l'apogée de la civilisation, ne peut pas souffrir de telles représailles et un tel cynisme qui compromettent la paix et le bonheur de la société.

Si le Gouvernement hellénique veut obtenir la fidélité et la sympathie de ses sujets, il doit adopter, d'après moi, l'égalité, la justice, et donner à chacun une liberté nationale et religieuse comme dans tous les pays civilisés. L'exclusivisme n'est pas de mise dans n'importe quelle société.

131.

Le lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 180. *Berlin, 20 avril 1914.*

Au cours de mon dernier voyage en France, au début de mars, j'ai été frappé de voir combien d'idées fausses règnent encore, dans ce qu'on est convenu d'appeler « le grand public », sur les causes et les suites des derniers armements de l'Allemagne.

Nombre de gens cultivés en sont à croire que, si l'Allemagne a fait depuis deux ans un effort anormal, c'est avec des intentions agressives. Ils s'imaginent la politique allemande menée d'une main toujours sûre et ferme, assez forte pour oser provoquer, à la manière bismarckienne, un de ces conflits à échéance déterminée, comme ont été ceux de 1866 et 1870.

D'autres, impressionnés par la grandeur de l'effort financier, pensent qu'il ne saurait être question, avant longtemps, de nouveaux sacrifices et que la situation créée par la loi allemande de 1913 pourrait bien représenter un maximum.

Il serait dangereux de laisser de telles idées en circulation.

Certes, comme je vous l'ai écrit déjà, le nombre de ceux qui voudraient la guerre a augmenté depuis un an, et une étincelle peut jaillir, provoquant un mouvement d'opinion que l'Empereur serait impuissant à enrayer. Mais penser que l'effort allemand a été fait en vue d'un conflit déterminé et représente un maximum serait une erreur dangereuse. Elle pourrait laisser croire

que, passé un certain délai, le danger pourra être considéré comme écarté et que «les circonstances extérieures», comme on dit, permettront une détente.

Au reste, c'est bien ce que nombre d'orateurs laissent entendre à la masse!

L'effort allemand, représenté par les lois militaires de 1912 et de 1913, s'il a constitué véritablement un à-coup, n'a nullement été motivé par des intentions belliqueuses. Il a produit, brusquement, une situation en face de laquelle nous nous fussions trouvés en tous cas quelques années plus tard. *Cette situation est durable. Elle s'aggravera même encore par la suite*

Au lieu de se bercer d'illusions, pour éviter un effort qui n'épouvante que les faibles, c'est cela qu'il faut avoir le courage de comprendre et de dire. Sinon l'avenir nous réservera les plus cruelles déceptions.

L'effort allemand a été déclenché au lendemain du renouvellement du quinquennat (loi militaire de 1911), sous le coup du dépit causé par ce qu'on a appelé ici «l'échec marocain».

Cet «accord» au sujet du Maroc qui a mécontenté certains Français a, en Allemagne, causé partout une amertume profonde.

Déception de se sentir définitivement exclus d'un pays dont on avait, depuis longtemps, escompté le partage avec la France et l'Espagne. Déception encore plus grande de voir une nation de 40 millions d'habitants à peine, dont on se plaît à crier la décadence, envisager froidement l'éventualité d'une guerre, tenir tête à un empire de près de 70 millions d'âmes, qui se croyait une supériorité militaire universellement reconnue.

La résolution fut prise de mettre la force militaire sur un pied tel que l'Allemagne pût, le cas échéant, non plus traiter d'égal à égal, mais parler en maître.

Là est en effet la cause, car, aussitôt après, dès le printemps 1912, on présente une nouvelle loi militaire, et le Ministre de la Guerre déclare à la tribune que «*les difficultés de l'été 1911* ont révélé l'insuffisance de ce qu'on avait cru nécessaire au début du quinquennat». Brusquement on augmente l'armée de 40.000 hommes, on crée les 20e et 21e corps; on améliore considérablement la qualité de l'outil.

Ce n'était là, évidemment, que la première partie d'un programme plus vaste, puisqu'il restait à créer de nombreuses compagnies de mitrailleuses, puisque nombre de régiments restaient incomplets, etc.

La guerre d'Orient éclatant sur ces entrefaites vint précipiter la continuation du programme, en faisant redouter à l'Allemagne des complications européennes immédiates.

C'est la crainte, bien plus qu'une idée d'agression, qui a amené, dès 1913, cet énorme deuxième acte!

L'époque d'ailleurs était favorable. On était au centenaire de 1813. Il

était facile de demander un sacrifice patriotique; et ce sacrifice, il faut l'avouer, fut généreusement consenti.

Donc, c'est en vue de difficultés éventuelles, immédiates ou lointaines, imprécises et imprévues, mais possibles, que l'Allemagne a voulu se créer une supériorité militaire incontestable. Cette supériorité, elle a cru la réaliser par la loi de 1913. Elle l'eût en effet obtenue si nous n'avions pas fait, de notre côté, cet effort qui, à certains points de vue, a mérité l'admiration.

En fait, la supériorité allemande s'est trouvée remise en question une fois de plus; d'où déception nouvelle, colère, gallophobie croissante. Mais, avec énergie et confiance en l'avenir, ici on persévère dans l'effort. Malgré certains démentis, il est presque certain que le boni provenant de l'impôt de guerre sera employé à l'amélioration du matériel d'artillerie.

La Ligue militaire poursuit sa propagande pour l'augmentation des armements avec un zèle inlassable, colportant, pour frapper l'opinion, des chiffres d'effectifs allemands et français qui sont d'impudents mensonges, et les personnalités militaires les plus importantes assistent à ses réunions.

On poursuit l'application intégrale du service obligatoire, qui ferait incorporer dès maintenant environ 50.000 hommes de plus et entraînerait pour l'avenir un accroissement annuel automatique, puisque les contingents grandissent chaque année.

En réalité, il est impossible de dire quelles seront les dates et l'importance des lois militaires à venir. A l'effort anormal de 1912-1913 correspondra, peut-être, une période relativement calme de quelques années. Mais il est certain qu'ensuite le mouvement ascensionnel reprendra. Dans dix ans, par exemple, l'armée allemande comprendra quelques corps d'armée de plus, disposera de réserves instruites plus nombreuses.

Les « circonstances extérieures » n'y changeront rien.

Certaines années, si la situation lui paraît tendue, l'Empereur renoncera à son voyage à Corfou ou à sa croisière en Norvège. Mais son armée continuera implacablement à grandir. Elle dispose de ressources en hommes que nous connaissons pour les vingt années à venir, et, quoiqu'on puisse en penser en France, la situation financière permettra d'utiliser ces ressources.

Cette situation financière est certainement connue en France des hommes compétents. Elle m'a paru ignorée du « grand public ».

En voyant la solution adoptée pour la couverture des dépenses non renouvelables de la loi allemande de 1913, on a conclu que, si l'Allemagne n'avait pas recours à un emprunt, c'était le signe évident d'un manque de disponibilités, donc, à nos yeux de Français économes, l'indice d'une situation financière déplorable.

En réalité, la fortune allemande diffère de la nôtre comme le tempérament du gros homme d'affaires diffère de celui du rentier prudent. Les préférences

du public allemand se portent plutôt vers les titres à gros rendement que vers ceux «de tout repos» comme les emprunts. Le petit épargnant, qui en France achète de la rente ou des obligations de chemins de fer, préfère ici placer ses économies simplement à la caisse d'épargne, où les dépôts constituent une valeur immédiatement réalisable, et les besoins de l'industrie, toujours croissants et en avance sur les disponibilités, réclament et rémunèrent généreusement les fonds provenant de l'épargne.

En un mot, l'argent allemand travaille et rapporte gros. Le nôtre, sous prétexte de «valeurs de tout repos», se contente souvent de végéter.

La situation allemande, qui témoigne une grande intensité d'affaires, pourrait devenir dangereuse s'il survenait une crise. Mais on espère éviter ou limiter les crises économiques normales. Quant à celles qui proviendraient de conflits d'intérêts avec l'étranger, on est décidé à les conjurer en arrivant, sous quelque forme que ce soit, à faire la loi, grâce à une supériorité militaire incontestable.

Les dépenses militaires, qu'on appelle trop dédaigneusement chez nous «dépenses improductives», sont donc considérées ici mieux qu'une prime d'assurance, une véritable *garantie de prospérité* pour les entreprises industrielles et commerciales toujours croissantes. Grâce à cette prime, la richesse augmente et permet d'accroître, de plus en plus, la garantie, l'armée.

Enfin, nous concluons souvent trop vite de la comparaison des impôts payés par le contribuable allemand et français. Notre qualité native, l'économie, dégénère souvent en mesquinerie et en avarice, et nous trouvons difficile ou pénible de payer une somme qu'un bourgeois allemand prélève aisément sur ses dépenses de luxe.

En résumé, si la question pécuniaire doit, bien entendu, modérer l'effort militaire, il est certain que celui-ci est bien loin de son maximum.

Il faut que tout le monde en France en soit bien convaincu : *la richesse et les prétentions allemandes iront grandissant, garanties et soutenues par une force militaire grandissante.* C'est une certitude absolue, durable, que les «circonstances extérieures» ne modifieront pas.

Si nous ne savons pas regarder l'avenir en face, avec une énergie virile, nous risquons de voir un adversaire plus énergique nous faire la loi, nous acculer, en cas de conflit violent, à la défaite ou à l'abdication dont certains, hélas, s'accommoderaient peut-être; en cas de conflit d'ordre économique, nous imposer un régime ruineux. Cela, sans doute, ne laisserait pas indifférents les plus veules.

Il faut donc regarder ce qu'est et ce que sera, dans quelques années, l'armée allemande, pour savoir ce que devra être la nôtre, si nous ne voulons être exposés à subir aucune loi, loi d'adversaires ou loi d'alliés, dont les intérêts peuvent être parfois trop distants des nôtres pour les servir.

Au point de vue du nombre, l'autorité allemande dispose encore, dès maintenant, d'environ 50.000 hommes valides du contingent. En outre, ce contingent va chaque année grandissant, nous savons exactement dans quelle mesure d'ici vingt ans. Nous savons que le nôtre diminuera : de plus de 25.000 hommes dans dix ans, de plus de 50.000 dans vingt ans (v. rapport Clémentel sur le budget de 1910).

Étant donné les effectifs actuels de paix des unités allemandes, il est certain que tout accroissement nouveau de l'effectif de paix comportera la création d'unités nouvelles. Une augmentation de l'effectif des compagnies, escadrons... (troupes frontières exceptées) ne correspondrait pas à un bon emploi des réservistes. Dans un certain nombre d'années, l'armée allemande comprendra donc quelques corps d'armée de plus et, en même temps, des réserves instruites beaucoup plus nombreuses, que nous n'avons pas le droit de croire moins bien organisées que les nôtres.

Nous devons donc compter sur un écart de plus en plus grand au point de vue « quantité ». Cette situation n'a rien qui doive nous effrayer si nous sommes fermement résolus à être supérieurs en « qualité ».

Quelles sont, et seront, les qualités de ces adversaires de plus en plus nombreux ?

Parmi les nombreux éléments de qualité, le côté outillage (armement, équipement, matériel et engins de toutes sortes...) sera toujours ici très soigné. C'est dans le tempérament allemand. Les particuliers, les villes, l'État dépensent toujours largement; on s'offre ce qu'il y a de plus moderne.

Actuellement, cet élément outillage est, chez nous, nettement inférieur. Il n'y a pas plus à s'en alarmer qu'on ne doit se croire sûr de vaincre parce qu'on a de meilleurs canons et fusils. Mais nous serions tout de même gravement coupables si nous restions dans cet état d'infériorité. Nous n'avons le droit de négliger aucun élément de qualité, si petit qu'il soit. Celui de l'outillage n'est qu'une affaire d'argent.

De même l'habileté dans l'emploi technique des armes (munitions allouées pour les tirs), affaire d'argent.

L'élément de qualité de l'unité mobilisée résultant de ce qu'un fort noyau actif, très bien encadré, est simplement complété par des réservistes choisis, se maintiendra également très bon ici, puisque la force des contingents permettra de maintenir les unités aux effectifs établis par la dernière loi.

Chez nous, ce rapport entre l'élément actif et l'élément réserve dans l'unité mobilisée diminuera avec nos contingents. Nous n'y pouvons rien. Il y a donc là un élément de qualité qui nous échappe. Raison de plus pour ne négliger aucun de ceux que nous pouvons assurer.

La valeur individuelle de l'homme est certes aussi un élément de qualité. En Allemagne, la sélection pourra toujours être faite plus rigoureusement

que chez nous, grâce à la force des contingents. D'autre part, l'absorption grandissante des campagnes par les centres industriels, plus intense en Allemagne qu'en France, sera une cause de diminution de la valeur physique et aussi de l'esprit de discipline du soldat. Néanmoins, il est certain que l'esprit de la race, foncièrement docile, joint aux efforts du Gouvernement pour embrigader la jeunesse et la régénérer par les sports, feront que, de longues années encore, le soldat allemand restera ce qu'il est actuellement, le bon demi-sang, assez solide pour supporter aisément l'effort normal, trop lymphatique pour fournir ces efforts prodigieux qu'on obtient si aisément de nos hommes dès qu'on sait les leur demander.

L'instruction individuelle restera bonne parce qu'elle est le fait de ces 120.000 sous-officiers de profession qui, pour des causes diverses, ne vont pas s'améliorant, mais qui s'accordent bien, par tempérament, avec leur avenir limité et leurs occupations terre à terre.

Chez nous, l'instruction individuelle a été négligée pendant un certain nombre d'années, par suite d'idées fausses semées dans l'armée et aussi par suite du manque d'instructeurs, que le service de deux ans ne pouvait nous donner. Ces idées fausses disparaissent à grands pas. Le «métier» est remis en honneur. La loi nouvelle nous donnera d'excellents instructeurs. Nous devons réaliser une instruction individuelle supérieure plus vivante, plus mordante. Certes, ce n'est pas avec des tirailleurs et des cadres inférieurs qu'on gagne les grandes batailles. Il faut autre chose. Mais on se présente à ces grands chocs avec la partie déjà fortement commencée. Les qualités naturelles de nos troupes, de nos hommes, de nos cadres inférieurs, si on sait les soigner et les exploiter, doivent nous donner, dès les premiers engagements, une supériorité qui pèsera d'autant plus dans la balance que la surprise sera plus grande chez un ennemi auquel, depuis de longues années, on a appris à nous mépriser.

J'ai eu l'occasion de parler, à diverses reprises, du commandement allemand, qui fait de l'armée un organisme en très bon ordre, bien agencé, puissant, mais actionné du haut en bas par des gens ordinaires.

Le corps d'officiers, dans son ensemble, a un esprit militaire, un bon vouloir, un sentiment de dignité professionnelle indéniables; il jouit d'une très haute considération; les non-valeurs absolues, physiques, intellectuelles ou morales, y sont assez rares. On me paraît vraiment les éliminer avec soin. Mais il est certain que la considération dont il est entouré, le luxe et l'esprit de jouissance, qui ont grandi de façon prodigieuse dans toute la nation allemande, contribuent à faire de ce corps d'officiers une société d'admiration mutuelle et de présomption. Chez nous, au contraire, un souffle bienfaisant a passé, nous lançant indiscutablement vers le progrès militaire et moral. En faisant quelques éliminations, qui s'imposent, nous réaliserions sûrement

chez nos commandants, colonels, généraux, une supériorité indiscutable, qui s'y trouve en germe, parce qu'il y a plus de souplesse d'esprit, de travail, d'habitude des véritables problèmes de guerre.

Aux échelons très élevés de la hiérarchie, nous devons certainement trouver en France une qualité supérieure à celle qu'on trouve ici, où, en tout, les personnalités éminentes sont rares. En outre, le tempérament de l'Empereur, à qui ces personnalités éminentes portent volontiers ombrage, n'a pas contribué à mettre au premier plan les plus grands caractères.

Il ne dépend que de nous de ne pas tomber dans le même travers.

En résumé, nous voyons que, si l'élément quantité nous échappe de plus en plus, nous pouvons nous assurer la plupart des éléments de qualité.

Il semble que la connaissance de tous ces éléments de qualité devrait être généralisée dans la nation. Celle-ci comprendrait mieux quels sont les sacrifices qu'elle doit faire et, en même temps, le calme, la prospérité, la paix qu'on peut avoir, quels que soient le nombre des corps d'armée allemands, et la situation politique de nos amis ou alliés, quand on a une armée de 800.000 hommes de qualité supérieure. En face d'un instrument de cette valeur, il n'est pas d'adversaire qui n'hésite. En face d'une armée médiocre, on peut tout se permettre, quel que soit l'effectif de cette armée.

132.

Déclarations de son Excellence M. Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, Délégué par le Gouvernement royal de Serbie aux négociations avec la Compagnie des Chemins de fer orientaux, transmises au comte Vitali par Son Excellence M. Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris.

21 avril 1914.

Le principe de l'internationalisation de la Compagnie d'exploitation des lignes qui ont été exploitées jusqu'à la dernière guerre par la Compagnie des chemins de fer Orientaux et qui se trouvent sur le territoire serbe depuis le traité de paix turco-serbe ne peut être réalisé que de la manière suivante :

1° La nouvelle Société serbe d'exploitation des lignes Ristovatz-Goumendja et Skopljé-Mitrovitza rachètera un tiers des actions de la Compagnie des chemins de fer orientaux; en d'autres termes, elle rachètera le nombre d'actions correspondant au nombre de kilomètres de ligne, qui d'après le traité susmentionné, sont devenus serbes.

2° Les capitaux nécessaires pour le rachat seront fournis par la Serbie, l'Autriche-Hongrie, la France avec la Russie, à raison d'un tiers à l'Autriche-Hongrie, un tiers à la France avec la Russie et un tiers à la Serbie;

3° Chacun de ces trois groupes sera représenté dans le Conseil d'administration par deux membres;

4° Le Conseil élit son Président qui doit être serbe.

Le Directeur de la nouvelle Compagnie ainsi que tout le personnel seront également serbes. Une exception à cette règle n'est admissible que d'accord avec le Gouvernement royal et conformément aux lois serbes;

5° L'exploitation de ces lignes sera faite en conformité des lois serbes en vigueur pour les chemins de fer nationaux et de celles qui pourront être promulguées ultérieurement;

6° La nouvelle Société s'engage à appliquer sur les lignes susmentionnées, d'accord avec la Direction des Chemins de fer de l'État serbe, des tarifs identiques à ceux qui sont ou qui seront en vigueur sur les chemins de fer nationaux serbes. Afin que cet accommodement ne se fasse pas au détriment de la Société des Chemins de fer orientaux, l'État serbe est prêt à garantir, d'accord avec elle, aux actions de la Compagnie d'exploitation, certains intérêts sur les capitaux placés dans la partie des lignes cédées à la Serbie,

7° La nouvelle Compagnie d'exploitation fixera la marche de tous les trains, d'accord avec la Direction des Chemins de fer de l'État serbe et après approbation du Gouvernement royal;

8° Au cas d'une mobilisation générale ou partielle, ou en celui de guerre, de révolution, etc., la nouvelle Compagnie est tenue de placer ses chemins de fer à la disposition du Gouvernement royal pour les buts militaires;

9° Le surplus des revenus (après la couverture des frais d'exploitation, en y comptant aussi les intérêts garantis ainsi que les loyers dus au Gouvernement royal pour la ligne) seront répartis entre les porteurs des actions;

10° Le Gouvernement royal s'engagera à ne pas racheter ces lignes avant dix (quinze) ans du jour de la signature de l'entente sur la formation de la Compagnie pour l'exploitation de ces lignes. Ce délai passé, le Gouvernement serbe aura le droit de rachat.

Restent en pleine vigueur les déclarations précédentes concernant l'internationalisation faites à Vienne, à savoir :

a. Le Gouvernement royal hellénique doit accepter la même organisation pour le tronçon des lignes de ce chemin de fer qui lui est dévolu;

b. Le Gouvernement royal serbe fera la jonction avec les chemins de fer de Bosnie à Ouvatz;

c. Le Gouvernement serbe construira une ligne de jonction entre la ligne serbe Stalatch-Oujitzé et les lignes bosniaques près de Vardichté;

d. Le Gouvernement serbe consent à ce que les dispositions de la Convention

à quatre soient étendues sur les lignes sous *b* et *c*, à la condition qu'elles s'appliquent de même sur les lignes respectives de Bosnie, ainsi que sur celles rattachant la Serbie aux chemins de fer de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse;

e. Le Gouvernement serbe considère que l'instrument de la nouvelle concession doit constituer la pleine et l'unique garantie de son exécution.

Nota. — Ces conditions constituent la seule formule d'internationalisation qui puisse recevoir l'approbation du Parlement national de Serbie.

Toute modification devrait être considérée comme entraînant le rejet de ce projet.

133.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Paléologue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. *Belgrade, 21 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 27 avril.)

Les relations diplomatiques ont été reprises, le 10 de ce mois, entre la Porte et la Serbie par l'arrivée d'un Chargé d'affaires de Turquie, Hérand Bey Noradunghian. Il ne cherchait point à dissimuler qu'il revenait à Belgrade sous les auspices de la légation d'Allemagne chargée, durant la guerre balkanique, du soin des intérêts turcs. Il m'a marqué les bonnes relations existant actuellement entre Sofia et Constantinople, la Bulgarie s'étant trouvée contrainte par la menace de la Serbie et de la Grèce à des concessions inespérées vis-à-vis de la Turquie; il laissait percer l'espoir que des complications opportunes soit dans le règlement de la question de Salonique, soit dans les développements de l'affaire albanaise, prolongeraient indéfiniment la durée des difficultés et des troubles balkaniques dont, par un retour inattendu des choses, la Turquie se trouvait maintenant appelée à bénéficier, après en avoir si longtemps pâti.

Jusqu'à nouvel ordre, la question du port de Salonique ne fait plus guère parler d'elle à Belgrade. Les délégués serbes sont successivement revenus, M. Kosta Stoyanovitch le dernier. Sauf la reconnaissance par la Grèce du principe de la zone franche, le Gouvernement royal n'a rien publié du résultat des négociations. L'opposition s'en irrite, comme vous en pourrez juger par la traduction ci-incluse d'un article de la *Srpska Zastava*. D'autres questions fort délicates restent, d'ailleurs, à régler entre la Serbie et la Grèce. Le statut des églises et des écoles grecques dans les nouvelles provinces n'a pas encore été touché, sauf dans quelques conversations suivies à Athènes par le Ministre de Serbie; le Patriarcat œcuménique s'en emparerait maintenant pour essayer de

revendiquer leur complète autonomie. Or, le serbisme est trop faible en Macédoine pour que le Gouvernement royal, déjà contraint à supporter l'église et l'école roumaines, puisse aisément accueillir de la part de l'hellénisme une semblable prétention. D'autre part, il existe dans la partie septentrionale des nouvelles provinces de la Grèce une population slave désormais coupée du bulgarisme et à laquelle des influences slavophiles pressent la Serbie de s'intéresser.

Si les points à résoudre entre les deux pays alliés restent nombreux et difficiles, le trouble persiste sur les frontières de la Bulgarie et de l'Albanie, non point aigu mais chronique. Du côté bulgare, de menus incidents continueraient à se produire; des deux centres principaux de Melnik et surtout de Stroumitza l'organisation macédonienne s'applique à tenir en haleine les populations bulgares des pays serbes. L'opinion ne s'en préoccupe plus guère à Belgrade. «La possibilité d'une agression bulgare contre la Grèce et la Serbie, écrit la feuille militaire *Piémont*, est devenue inadmissible; la Bulgarie est plus épuisée financièrement qu'aucun autre État du Balkan; elle est gouvernée par un Cabinet contre lequel ont pris position tout le corps d'officiers et les trois quarts du pays; elle ne saurait penser à la revanche tout le long de la présente année.» — L'on ne s'attend plus, de ce côté, qu'à de simples attaques de bandes, suivies d'exécutions de comitadjis et de nouvelles accusations contre la terreur serbe dans les journaux de Vienne et de Sofia.

Par contre, la frontière albanaise resterait toujours inquiétante. De Prizrend et d'Okhrida, qui sont, pour la Serbie, les deux postes d'observation favorisés, affluent les nouvelles les plus tendancieuses. Incursions de petites bandes albanaises, qui pénètrent en territoire serbe sous couleur de commerce, tentatives de soulèvement parmi les populations, coups de feu tirés dans la passe de Kaldanik. Des réunions d'Albanais sont signalées dans la vallée du Drin; l'agitation règnerait dans les tribus frontières Hotti, Grouda, Klementi, Krasnitche; les catholiques seraient mécontents, les musulmans divisés. A Okhrida et Monastir parviennent les récits de massacres dans la région de Koritza où Albanais et Turcs feraient cause commune contre les populations grecques.

La coopération des Albanais et des Bulgares préoccupe surtout l'opinion serbe. Les renseignements communiqués à la *Politika* et au *Piémont* affirment que le propre Ministre du Commerce du Gouvernement albanais, Hassan Bey Pristina, serait le chef réel du comité albano-bulgare. Le voïvode Pavlé Christoff serait revenu du Congrès des révolutionnaires macédoniens au monastère de Rilo avec deux Albanais et une dizaine d'officiers bulgares pour prendre la tête de l'organisation. En somme, rien de bien sérieux jusqu'ici. Par un article dont vous trouverez ci-joint la traduction, la *Samo-Ouprava* dénonce une fois de plus l'erreur des Puissances à vouloir créer et maintenir l'Etat albanais, erreur dont les conséquences commencent à se faire sentir et se marqueront encore davantage dans l'avenir.

Il n'est pas jusqu'à la frontière monténégrine qui n'attire également la sérieuse attention des Serbes. De Plevlje, viennent des bruits de détresse financière, de dépression économique et d'arbitraire administratif. Les bénéficiaires du régime actuel au Monténégro mèneraient une active campagne contre toute idée d'union éventuelle avec la Serbie et s'emploieraient même à empêcher les communications entre les deux pays. Tout cela n'éveille encore aucune impatience à Belgrade, où l'on se croit désormais assez sûr du peuple monténégrin pour évincer aisément, le moment venu, la dynastie régnante et ses adhérents.

Il semble que la Serbie reste sur l'expectative entre ses frontières incertaines, où n'apparaît cependant à l'heure actuelle aucune menace immédiate, prêtant une oreille indécise aux excitations qui pourraient venir d'Athènes sur le sujet de l'Épire ou aux appels de Rome à propos du Monténégro.

ANNEXE I.

Srpska Zastava, 27 mars/9 avril 1914.

LE PORT DE SALONIQUE.

Les nouvelles de Salonique annoncent que les travaux de la Commission serbo-grecque relatifs à la question du port de Salonique sont près de leur terme et que les pourparlers seront bientôt achevés. Personne dans le pays ne sait sur quoi portent les négociations, encore moins comment elles se terminent. Tout ce que nous avons appris des travaux des membres serbes de la Commission est que M. Kosta Stoyanovitch, son Président, a fait quelques déclarations contre lesquelles le Gouvernement serbe a dû s'élever par le moyen de son organe de Salonique *la Liberté*. Cela ne nous étonne pas. Nous avons l'habitude d'avoir à l'étranger des représentants, dont les déclarations ont constamment le même sort.

De ces pourparlers, nous avons appris quelque chose par les journaux grecs. Le Gouvernement grec a décidé de rendre libre le port de Salonique comme celui de Hambourg. Mais, comme la réalisation d'un port libre demande assez longtemps (à Hambourg, les travaux ont duré six ans), on organise d'ici là une zone neutre. La Serbie qui obtiendra un emplacement spécial pour son commerce utilisera probablement cette zone neutre. Le désir des Saloniciens que Salonique soit proclamée ville libre a été repoussé avec raison par le Gouvernement grec. Ces désirs provenaient en majeure partie de l'ignorance et de l'incompréhension de la nature et du rôle d'une ville libre. Mais cette question là nous intéresse moins ; nous avons à tabler sur la décision d'un port libre et d'une zone libre.

Quand nos délégués reviendront de Salonique nous apprendrons peut être alors quelque chose de plus sur les avantages qu'y a acquis le commerce serbe. Ils ont eu pour leurs négociations beaucoup de chances de succès. Nous en signalerons seulement quelques-unes. Après la guerre, il y eut à Salonique un état de choses très difficile et les autorités grecques durent s'efforcer de faciliter la situation du commerce local, pour prévenir un mouvement de mécontentement. Cela devait servir les

négociateurs serbes dont le pays détient maintenant la plus grande partie de l'hinterland de Salonique. La tendance de l'Italie à attirer vers Durazzo le commerce serbe, tendance visiblement soutenue par le Gouvernement italien, était aussi de nature à valoir des facilités au commerce serbe à Salonique. Nul ne doute que la ligne Adriatique ne puisse s'établir et se maintenir en Albanie, si l'Italie en a le sérieux désir. Devant la perspective de cette concurrence, les Grecs ont dû être plus souples. Dans quelle mesure nos délégués ont-ils su profiter de ces circonstances favorables, nous le verrons à leur retour, quand ils feront connaître les résultats de leur mission.

Jusque là on ne saurait parler ni de leur travail ni de leur politique, mais il y a quelque chose que l'on peut dire et juger.

C'est la conduite par fragments des pourparlers avec la Grèce. Au lieu de prévoir et de régler toutes les questions controversées, qui peuvent influer sur les rapports de l'alliance, on les envisage une à une, sans réfléchir à l'ensemble de nos rapports. C'est ainsi que l'on a réglé d'abord sans assez d'attention la question de délimitation des frontières; on décide maintenant, séparément, la question du port de Salonique, puis arrivera celle des relations commerciales avec la Grèce. A Constantinople on négocie de la situation de l'Église dans les nouvelles provinces, des églises et des écoles grecques en Serbie. Personne ne songe à ces centaines de milliers de Serbes, qui restent dans les nouvelles provinces de la Grèce autour du lac de Prespa, à Cléria Kastoria, Vodena et autres lieux. Il faudrait aussi que notre Gouvernement s'occupe d'eux et leur assure la liberté de l'école et de l'église.

S'il a déjà consenti à les laisser sous la domination grecque, il faut, au moins, qu'il prenne soin de leur conserver leur nationalité. Les Grecs ne sauraient repousser une telle demande, quand ils luttent pour le principe de la liberté de nationalité en Épire et quand ils réclament le même droit pour leurs conationaux en Serbie.

Mais si la question de ces Serbes ne vient à l'ordre du jour qu'une fois réglées les autres questions avec la Grèce, elle ne saurait avoir de solution satisfaisante. Telle est la conséquence du travail par bribes que fait le Gouvernement. Au reste, pourquoi s'occuperait-il de Serbes de Kastoria et du lac Prespa, ce Gouvernement qui avait consenti à la Bulgarie l'abandon des Serbes de Prilep, d'Uskub et de Koumanovo?

ANNEXE II.

Samo-Ouprava, 27 mars/9 avril 1914.

COMPLICATIONS EN ALBANIE.

Malgré toutes les observations, faites de divers côtés et affirmant que l'on ne pouvait former un État moderne indépendant avec les tribues albanaises, partagées en trois confessions, sans aucune culture, sans aucune unité au point de vue de la langue et des tendances politiques, l'Europe, entraînée par ses sympathies pour le principe des nationalités, a décrété l'autonomie de l'Albanie. Cette prétention de la volonté européenne à s'imposer à la réalité des choses ne pouvait, en tous cas, rester sans conséquences logiques. Ces conséquences troubleront longtemps le repos du monde européen et créeront un danger pour la paix européenne.

En Albanie, les choses ne vont nullement comme il faudrait. En ce qui concerne le prince de Wied, quelques journaux disent déjà qu'il est prisonnier à Durazzo. Cela est peut-être un peu prématuré. Cependant, il n'est pas douteux qu'il ne tient pas actuellement entre ses mains le gouvernail et que les événements prennent une tournure qui ne peut inspirer à personne confiance dans la force de consolidation du nouvel État.

La décision de l'Europe de créer une Albanie indépendante a donc été une erreur politique qui commence déjà à se [manifester]. Cette erreur a été rendue plus lourde par la décision, prise sur l'insistance de certaines Puissances désireuses d'étendre le plus possible les frontières de l'Albanie, d'attribuer à l'Albanie une importante partie de l'Épire, peuplée en majeure partie de populations helléniques. Dans la délimitation des frontières septentrionales, on a commis des erreurs contre l'ordre économique des choses. Ces erreurs seront expiées dans l'avenir. L'erreur commise d'attribuer à l'Albanie la partie septentrionale de l'Épire commence déjà à se [manifester]. Beaucoup plus cultivés et à tous les points de vue plus développés que les Albanais, les Épirotes ne peuvent se contenter de l'autonomie de l'école et de l'église, en restant abandonnés, du point de vue administratif, à la merci des Albanais qui sont mal disposés vis-à-vis d'eux pour des motifs confessionnels et nationaux, car ils savent très bien que, dans ce cas, leur vie et leurs biens dépendraient de l'arbitraire d'Albanais sauvages. Leurs propres expériences leur ont appris combien l'on pouvait compter sur un tel élément. Leur résistance à l'effort qui est fait pour les placer sous l'autorité des Albanais est donc, non seulement compréhensible, mais encore pleinement justifiée.

Donc l'Albanie, par beaucoup de signes qui se montrent maintenant, peut difficilement encore pour une longue suite d'années compter sur la tranquillité intérieure. — Les troubles intérieurs et les influences étrangères, qui se combattront durement chez elle, y entretiendront une confusion constante. Les nuages qui se développent à Scutari parlent éloquemment dans le sens d'un tel scepticisme. Au nom des intérêts de son repos, un peu plus tôt un peu plus tard et *nolens volens*, l'Europe finira par se trouver devant le devoir inéluctable de réparer son erreur qui marque, à vrai dire, son dévouement au principe des nationalités, son désir d'aider les tribus sauvages de l'Albanie à bénéficier de ce principe, mais elle devra se convaincre que toute volonté doit céder devant l'impossibilité matérielle de son accomplissement.

134.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 75. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 21 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Il y a trois semaines environ, le Ministre de Roumanie à Pétersbourg, qui fut longtemps mon collègue à Sofia, est venu me demander d'insinuer, comme de moi-même, à M. Sazonoff qu'il encouragerait singulièrement les sympathies renaissantes de la nation roumaine envers la Russie, s'il trouvait un prétexte pour se rendre à Bucarest où le Gouvernement roumain et même le Roi Carol se feraient une fête de le recevoir.

J'avais objecté à M. Diamandi qu'une telle initiative du Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur serait grave, de quelque prétexte qu'on la colorât, et que M. Sazonoff était trop prudent, trop sagace, pour se déterminer à une pareille démarche sans de sérieuses garanties. «Au moins, concluais-je, faudrait-il que le Roi Carol esquissât, à l'adresse de M. Sazonoff, un geste d'invitation; qu'il exprimât, par exemple, le désir de le remercier pour la faveur témoignée par la Russie à la désignation du prince de Wied comme Souverain d'Albanie. Il faudrait enfin que la signification politique du voyage ne pût être ultérieurement contestée nulle part, surtout à Vienne».

M. Sazonoff, à qui j'avais rendu un compte fidèle de cet entretien, avait pleinement approuvé mon langage. «L'ouverture que vous a faite M. Diamandi, m'a-t-il dit, est précieuse à enregistrer. J'irais volontiers à Bucarest, car j'aimerais connaître le Roi Carol. Mais comment expliquer à l'opinion russe un voyage aussi insolite? Et qui me garantirait qu'au lendemain de ma visite le Roi Carol ne se livrerait pas à une manifestation de condescendance et comme d'excuse à l'égard de l'Autriche? Puisque le Gouvernement roumain est animé de si bonnes dispositions, pourquoi M. Bratiano ne mettrait-il pas à profit le séjour prochain de l'Empereur Nicolas à Livadia pour venir le saluer? Je serais certainement appelé; nous causerions sous les auspices de Sa Majesté. Rien ne s'opposerait plus à ce que, peu de temps après, je me rendisse en Roumanie.»

Avant même que j'aie repris la question avec lui, M. Diamandi est venu me dire : «Je suis autorisé à vous déclarer que le Roi Carol serait prêt à exprimer son désir de connaître personnellement M. Sazonoff, si ce geste de Sa Majesté ne risquait pas d'être sans effet.» J'ai exposé alors à mon interlocuteur les dispositions propices où j'avais trouvé M. Sazonoff, en insistant sur l'intérêt

qu'aurait le Gouvernement roumain à accentuer davantage l'orientation nouvelle dont il reconnaît la nécessité.

M. Diamandi a semblé assez déçu des sages cautions dont M. Sazonoff entend se prémunir : « Qu'on ne nous en demande pas trop ! a-t-il repris. Au lieu de nous suspecter encore, qu'on nous aide ! Pour la Russie, c'est le moment psychologique de nous attirer à elle. Mon Souverain, quel que soit son attachement à l'Empereur François-Joseph, ne cherche pas à lutter contre le mouvement national qui s'est si fortement dessiné dans ces derniers mois. Un geste heureux du Gouvernement russe aurait une portée considérable en ce moment. Et, pour faire ce geste, personne n'est mieux qualifié que M. Sazonoff, dont le caractère est si hautement estimé dans toute l'Europe... »

M. Diamandi ayant été obligé de se rendre à Bucarest, j'ai conseillé à M. Sazonoff de le convoquer auparavant et de lui faire connaître directement ses vues. Leur entretien a été très cordial, sans quitter le caractère privé. Je présume que M. Diamandi rapportera bientôt de Roumanie quelques directions précises [1].

135.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 253. *Péra, 21 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer dans le dernier envoi collectif le rapport dans lequel notre Chargé d'affaires en Russie [2] retrace avec une clarté et une précision remarquables les différentes phases de la rapide évolution parcourue en ces deux dernières années par la politique russe à l'égard de l'Allemagne et recherche les causes qui expliquent l'antagonisme croissant entre Berlin et Pétersbourg. Mon attention a été spécialement attirée par la dernière partie de cette dépêche dans laquelle M. Doulcet, après avoir noté que c'est surtout en Orient que se heurtent les intérêts russes et allemands, expose les raisons qui lui donnent à penser que les positions respectives des deux Empires à Constantinople sont à la veille de se modifier, au point de faire de la Russie, contrairement à sa politique séculaire, le champion de l'intégrité et de l'indépendance turques, tandis que l'Allemagne, infidèle

[1] C'est le 17 mai que M. Sazonoff a averti le Gouvernement roumain que le Tsar comptait rendre visite au roi Carol à Constantza. La visite était fixée au 14 juin. Cf. *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 15. — [2] Voir à la date du 14 mars le rapport de M. Doulcet reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 458.

à ses promesses aussi bien qu'à ses traditions, viserait désormais à précipiter un démembrement qui lui permettrait de satisfaire des convoitises territoriales trop longtemps réfrénées. M. Doulcet tire de son intéressant exposé cette conclusion que l'opposition, qui a si longtemps régné à Constantinople entre les intérêts français et les vues russes et qui nous a mis plus d'une fois et nous place trop souvent encore dans la pénible alternative d'abandonner sur le Bosphore des positions importantes ou de brouiller fâcheusement les grandes lignes de notre politique générale, est au moment de disparaître et que nous trouverons désormais en notre alliée un appui fidèle pour maintenir, à l'encontre des ambitions germaniques, un Empire où nous occupons dans le domaine intellectuel comme sur le terrain économique une situation prééminente.

Sans méconnaître la valeur de certains arguments qu'invoque notre Chargé d'affaires à Pétersbourg pour étayer sa thèse ingénieuse, il ne me paraît pas possible d'adopter celle-ci intégralement et je crois devoir indiquer au Département les raisons qui m'empêchent de considérer la politique russe en Orient sous un jour tout à fait aussi optimiste que celui sous lequel la voit M. Doulcet.

Certes je me range entièrement à l'opinion de celui-ci quand il montre comment l'intérêt bien entendu de la Russie lui commande de rompre avec ses anciens errements pour pratiquer désormais à Constantinople une politique d'entente avec la Porte visant à préserver l'Empire ottoman de toute nouvelle atteinte. Il n'est guère douteux, en effet, que la politique traditionnellement hostile de l'Empire slave à l'égard des Turcs, celle de Pierre le Grand, de Catherine II et d'Alexandre Ier, qui s'imposait à la Russie tant que la Turquie conservait quelque force offensive, qui l'attirait invinciblement tant qu'elle pouvait espérer recueillir sur le Bosphore l'héritage du Basileus Byzantin et de Mahomet le Conquérant, ne soit plus aujourd'hui qu'un anachronisme. La dernière crise balkanique, en précipitant et en intensifiant les résultats que laissait déjà prévoir la guerre russo-turque de 1877, a montré que les grandes Puissances n'avaient plus à espérer d'accroissements territoriaux dans la péninsule et que si les Ottomans venaient à perdre leurs dernières possessions européennes, leur succession n'irait pas aux Russes, mais à l'un des petits peuples balkaniques, aux Bulgares ou aux Grecs. Dès lors la Russie doit souhaiter conserver comme voisine, en Asie, comme gardienne des Détroits, une Puissance affaiblie, en butte à mille difficultés intérieures et extérieures et qui ne saurait se soustraire d'une façon durable à l'influence de sa redoutable voisine. Il n'est pas possible que des réflexions de ce genre ne se soient pas imposées à l'esprit des hommes d'État de Pétersbourg, tandis que le canon bulgare attaquant les lignes de Tchataldja les obligeait brutalement à se demander quelles redoutables complications ne provoquerait pas la question des Détroits si les Turcs repassaient définitivement le Bosphore, abandonnant leurs dépouilles à la plus entreprenante et à la moins scrupuleuse des nations balka-

niques. Sans même se laisser aller à ces combinaisons lointaines, les sphères officielles de Pétersbourg ne peuvent négliger l'intérêt immédiat qui s'attache pour la politique russe au maintien d'une Turquie non seulement intacte, mais encore suffisamment forte pour demeurer pour ses voisins un objet d'inquiétude. Ce n'est, en effet, qu'en évoquant à Sofia le péril ottoman que les Russes conservent une chance de ramener la Bulgarie dans leur orbite politique et de reconstituer ce bloc balkanique qui lui apparaît à juste titre comme l'instrument le plus propre à contenir l'Autriche et à consacrer la mainmise du slavisme sur la Péninsule.

La politique de rapprochement avec la Turquie ne serait pas seulement plus profitable aujourd'hui pour la Russie qu'elle ne l'a jamais été; elle serait aussi plus aisée, semble-t-il, à faire accepter de l'opinion publique. La vraie raison de l'hostilité des Russes contre l'Empire ottoman, de la haine quasi mystique du Moscovite contre l'infidèle n'est-elle pas en effet que celui-ci est dénoncé à l'exécration populaire comme l'oppresseur et le bourreau des populations chrétiennes de l'Empire et que tout Russe considère comme un devoir sacré de délivrer ses frères de race ou de religion du joug du Croissant ? Cette cause d'inimitié a ou devrait avoir presque entièrement disparu aujourd'hui que la récente guerre balkanique a achevé, ou presque, la grande œuvre d'émancipation des chrétiens entreprise par les Tsars il y a deux siècles.

Il n'est pas certain toutefois que l'opinion russe, habituée depuis si longtemps à considérer l'Ottoman comme l'ennemi traditionnel, se laissât aisément persuader que l'instant est venu de renoncer aux rêves de croisade et d'adopter franchement une tout autre attitude. Dans un pays où les distances trop vastes ne permettent pas la diffusion rapide des idées, où les courants d'opinion sont profonds, où l'esprit de propagande religieuse fait chaque jour de nouveaux progrès, on ne saurait s'étonner de voir dans une question qui touche aux sentiments les plus intimes du peuple russe la masse du public incapable de s'adapter sans transition aux modifications essentielles qu'ont subies en quelques années les choses d'Orient. Et bien des exemples prouvent que, pour ne pas s'exprimer par l'intermédiaire du Parlement avec autant de liberté que chez les nations occidentales, le sentiment populaire russe est loin d'être sans action sur les décisions du Gouvernement du Tsar en matière de politique extérieure. Pour modifier profondément la mentalité de la masse, pour ramener l'opinion à une appréciation moins subjective et plus saine de la situation présente en Orient, il faudrait au moins que, dans les milieux dirigeants et parmi ceux qui constituent l'élite intellectuelle, on fût d'accord sur la direction à imprimer à la politique étrangère de l'Empire. Peut-on affirmer qu'il en soit ainsi et que tous les hommes d'État russes aient conscience que leur pays est saturé de territoires et ne rêvent pas de pénétration en Arménie ? Et si, comme cela est certain, il reste des tenants de la thèse contraire, ceux-ci trouveront aisé-

ment dans la situation lamentable des Arméniens, dans les vexations auxquelles sont journellement en butte les Grecs d'Anatolie des arguments très capables d'agir sur l'opinion.

L'évolution de la politique du Cabinet de Pétersbourg à l'égard de la Turquie n'est d'ailleurs pas encore assez marquée pour inquiéter l'opinion slave et l'amener à prendre nettement position. Il est indéniable cependant que nous assistons à une tentative de rapprochement et qu'il y a quelque chose de changé dans le ton des rapports russo-turcs depuis qu'il y a moins d'un an l'ambassade de Russie réclamait avec menaces l'évacuation d'Andrinople par les troupes ottomanes. La consolidation inattendue du régime jeune turc, l'habileté relative, avec laquelle le Cabinet ottoman a su tirer parti d'une situation qui paraissait au début bien compromise, ont, semble-t-il, convaincu la Russie que le Gouvernement turc n'était pas, comme on l'avait cru au lendemain des événements du 23 janvier 1913, à la merci de la moindre secousse et qu'il pourrait y avoir intérêt à régler avec lui les questions pendantes. Les pourparlers engagés dans ce but entre Djavid Bey et M. de Giers paraissent révéler de la part du négociateur russe un sincère désir d'aboutir. Les conditions mises par la Russie à une entente, si elles sont parfois gênantes pour nous, n'ont en elles-mêmes rien d'excessif. Sans doute il y aurait peut-être quelque naïveté à croire que quelques-unes de ces demandes ne cachent pas une arrière-pensée, qu'en insistant par exemple pour obtenir l'admission d'un délégué russe au Conseil de la Dette le Pont-aux-Chantres vise uniquement à consolider une institution qui est la meilleure sauvegarde des intérêts du Trésor turc et n'envisage pas *in petto* l'avantage d'avoir sous la main un instrument capable de paralyser, le cas échéant, toute l'administration financière ottomane. De même, en signant avec la Porte un accord sur les réformes arméniennes, la Russie n'a peut-être pas entendu seulement rétablir le calme dans une région frontière, mais aussi s'attacher plus étroitement, en vue d'une action éventuelle, sa clientèle arménienne, désormais assurée du poids que pèse à Constantinople la parole de ses défenseurs attitrés. Mais s'il est prudent de faire pour l'avenir quelques réserves sur la complète pureté des intentions des Russes, il n'en reste pas moins que leur attitude présente s'est incontestablement modifiée dans un sens favorable à la Turquie. On en a très nettement le sentiment dans les milieux ottomans et la méfiance instinctive qu'on ressent ici envers le puissant Empire du Nord est en voie sinon de disparition, du moins d'affaiblissement. Cette impression ne règne pas que dans les milieux officiels. Certaines manifestations, telles que la toute récente création d'un Comité russo-ottoman, chargé à l'exemple du Comité «France-Turquie» de rechercher les moyens d'amener un rapprochement entre les deux pays et à la constitution duquel plusieurs membres de l'ambassade de Russie ont prêté leur concours, montrent qu'elle tend à se répandre dans le public ottoman.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que, dans le cas où l'antagonisme russo-allemand, dont M. Doulcet analyse les causes avec tant de pénétration, viendrait à s'aggraver, la Russie, désireuse de pouvoir au besoin dégarnir sa frontière du Caucase, ne soit conduite à accentuer cette politique de bons procédés envers la Porte. L'arrivée probable au ministère de M. Krivochéine, représentant convaincu des tendances nationalistes, les négociations sans nul doute difficiles, auxquelles donneront lieu sous peu le renouvellement du si désavantageux traité de commerce imposé à la Russie par l'Allemagne à la faveur de la guerre russo-japonaise, ne permettent guère, en effet, d'envisager avec optimisme l'avenir immédiat des rapports russo-allemands.

Nous ne pouvons certes que nous féliciter de voir régner dans les relations russo-turques une cordialité toute nouvelle qui, si elle doit se prolonger, ne pourra que réagir de façon favorable sur l'opposition qui se manifeste trop souvent en Turquie entre nos intérêts et la politique de nos alliés. Mais le rapprochement, à l'ébauche duquel nous assistons en ce moment, est-il destiné à durer ? C'est sur ce point qu'il m'est difficile de partager l'optimisme de notre Chargé d'affaires à Pétersbourg. L'histoire nous offre, en effet, plusieurs exemples de tentatives de la Russie pour suivre avec la Porte une politique d'entente. C'est Paul Ier défendant l'intégrité de l'Empire ottoman contre les visées lointaines du Directoire. C'est Nicolas Ier couvrant à Unkiar-Skélessi le Sultan de sa protection en échange de la libre disposition des Détroits. Jamais ces velléités de rapprochement n'ont eu de résultats durables; la Russie s'est toujours vue frustrée du bénéfice qu'elle en attendait, tandis que les Turcs un moment abusés, reprenaient vite envers les Slaves leur attitude d'instinctive méfiance. La cause de ces échecs est aisée à déterminer; par suite des nécessités de sa position géographique qui l'obligent à avoir sans cesse les yeux fixés vers les Détroits, des mille moyens qui s'offrent à elle, par sa situation de grande Puissance orthodoxe, d'intervenir à tout moment dans l'administration intérieure de l'Empire ottoman, la Russie se trouve en quelque sorte dans l'impossibilité d'observer à l'égard des Turcs l'attitude de réserve qui seule permettrait l'établissement de rapports confiants. Dès qu'elle renonce à menacer les Turcs, c'est pour lui imposer une sollicitude qui dénote aux yeux des Ottomans des visées de protectorat; elle ne peut cesser d'être l'ennemie de la Turquie sans devenir aussitôt sa « meilleure amie » et cette soudaine intimité ne dit à celui qui en est l'objet rien qui vaille. Pour les Russes la politique d'Unkiar-Skélessi n'est pas essentiellement différente de celle de Plevna. Dans un cas comme l'autre, par la douceur ou par la violence, il s'agit toujours d'imposer à la Porte une volonté supérieure et impérieuse.

Cette sorte de fatalité historique, qui rend la Russie incapable de rester vis-à-vis de la Turquie dans ce juste milieu qui seul serait de nature à endormir ses inquiétudes et à dissiper ses méfiances, pèse lourdement sur les rapports russo-

turcs. A cette cause de malentendus vient s'ajouter l'impatience naturelle des Slaves dont le défaut national est de vouloir brusquer les événements et de ne pas savoir attendre l'heure propice aux réalisations. Les Turcs, indolents et fatalistes, sont les gens du monde les moins faits pour s'accommoder de cette brusquerie native, de ce besoin de s'attaquer aux problèmes sans leur laisser le temps de mûrir. On l'a vu tout récemment encore quand le prédécesseur de M. de Giers, après s'être répandu quelque temps en déclarations bienveillantes, a cru pouvoir aborder de front la question des Détroits et offrir aux Turcs l'amitié du Tsar en échange du libre passage des Dardanelles pour la flotte de guerre russe. Loin d'avoir les résultats qu'en attendait son auteur, cette invite insuffisamment préparée ne servit qu'à semer l'inquiétude dans les conseils de la Sublime Porte, à rendre les Turcs plus défiants que jamais à l'égard des desseins secrets de la politique russe et à obliger le Gouvernement de Pétersbourg à désavouer avec éclat M. Tcharykoff.

Il est à craindre que, cette fois encore, les mêmes causes ne produisent les mêmes effets et qu'après un flirt turco-russe plus ou moins prolongé nous n'assistions à un jeu de bascule qui aboutira à rejeter la Turquie loin de la Puissance qui veut à toute force lui imposer une protection dont elle n'a que faire et à l'amener à chercher un refuge auprès de l'Allemagne. Non que je méconnaisse les raisons que celle-ci peut avoir de souhaiter et même de préparer en sous-main un partage de l'Empire ottoman qui ouvrirait pour elle une ère féconde de réalisations territoriales. Mais les avantages que l'Allemagne retire au point de vue politique et économique d'une situation qui, pour être moins brillante qu'aux premiers temps de la mission du baron Marschall ne laisse pas cependant que d'être bonne, lui permettent d'attendre patiemment l'heure des démembrements souhaités et de rester de fait ce qu'elle n'est déjà plus d'intention : la protectrice de la Turquie et le champion de son intégrité.

Les Russes sont plus impulsifs et il leur arrive de gâcher les plus belles situations pour avoir voulu aller trop vite en besogne et n'avoir pas su attendre l'instant propice. Je souhaite, sans trop oser l'espérer, qu'un avenir prochain ne nous donne pas ici l'occasion de vérifier à nouveau cette vérité d'expérience.

136.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Sofia, 21 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

A la suite des informations plus précises qui m'étaient parvenues les jours précédents au sujet des négociations en cours avec la Diskonto Gesellschaft, j'ai eu avec le Ministre des Finances la conversation que j'ai résumée à Votre Excellence dans mes télégrammes n°s 14 et 15, en date d'hier [1].

Depuis le mois de janvier, en effet, c'est-à-dire depuis trois mois, M. Tontcheff s'était abstenu de me faire la moindre allusion à ses projets d'emprunt. Ayant sans doute renoncé à l'espoir de faire modifier la décision du Gouvernement de la République, il avait trouvé inutile d'insister et de m'exposer la nécessité où il était de s'adresser à d'autres marchés étrangers. S'il avait possédé quelque sens politique ou s'il s'était rappelé ses précédentes déclarations, il aurait pu aisément éviter une incorrection qui dévoilait ses tendances germanophiles et dont les conséquences peuvent être dangereuses pour les finances bulgares et pour sa propre situation.

Quoi qu'il en soit, il était allé solliciter, probablement dès la fin de février, le concours de l'Autriche et de l'Allemagne, les deux grandes protectrices du ministère Radoslavoff. Mes collègues sont intervenus auprès de leurs Gouvernements en insistant sur les avantages politiques d'une assistance financière et c'est évidemment à leurs démarches qu'est due l'initiative de la Diskonto Gesellschaft, dont ma lettre du 8 de ce mois, n° 63 [2], a entretenu Votre Excellence.

Depuis lors, j'ai recueilli quelques renseignements complémentaires sur les conditions demandées par le syndicat allemand. Outre la concession de la construction du chemin de fer Haskovo-Gumuldjina et du port de Port-Lagos, moyennant un prix forfaitaire de cent millions de francs, il a exigé des commandes à faire en Allemagne pour quatre-vingts millions. L'emprunt doit être

[1] D'après ces télégrammes, non reproduits, le ministre des Finances bulgare avait dit «qu'il aurait désiré contracter son emprunt en France, mais que la situation de la Trésorerie ne lui permettait pas d'attendre la fin de l'année, qu'il devait étudier les offres qui lui avaient été faites». Il avait ajouté «qu'il ne manquerait pas de remplir tous les engagements de la Bulgarie à l'égard des banques françaises, spécialement pour le paiement des bons du Trésor». M. de Panafieu savait que les négociations avec la Diskonto Gesellschaft étaient «très actives».

[2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 87.

de trois cents millions nominaux à 5% et être pris par les banques à 83, ce qui représente pour celles-ci une opération des plus rémunératrices, quel que soit le taux d'émission publique. On comprend qu'à de telles conditions les banques allemandes acceptent le risque de ne pas trouver dans le public un très grand empressement à souscrire.

Il m'a été rapporté que les Gouvernements austro-hongrois et italien avaient demandé au Gouvernement de Berlin d'intervenir auprès des banquiers pour que ceux-ci fassent des conditions un peu moins défavorables. D'autre part, le Gouvernement allemand aurait fait savoir qu'il ne s'opposerait pas à l'admission à la cote, ce qui est considéré comme de bon augure.

Le groupe de la Diskonto Gesellschaft se serait déjà assuré le concours de quelques banques anglaises, de second ou de troisième ordre, il est vrai, car mon collègue britannique (auprès de qui le Ministre des Finances est venu se renseigner), ne connaît aucune de celles-ci, même de nom. Le syndicat escompte l'admission à la cote de l'emprunt aux Bourses de Berlin, de Londres et de Bruxelles, vraisemblablement avec l'arrière-pensée de faire passer de nombreux titres dans les portefeuilles des capitalistes français.

Depuis la semaine dernière, les négociations seraient poussées très activement et les représentants de la Triple Alliance s'emploient à leur réussite. Le Ministre des Finances montre à ses amis un grand optimisme et espère que l'entente pourra se faire dans quelques jours. Aussitôt obtenue, il doit se rendre à Berlin, pour la signature du contrat. Mais j'ajoute que des financiers qui sont au courant des négociations et qui, par leur nationalité et leurs accointances, doivent être favorables aux projets allemands, émettent des doutes sur le succès final, en raison même des conditions « inacceptables » de celle-ci (*sic*).

Ayant relaté les informations qui me sont parvenues et dont je puis garantir l'authenticité, il ne me paraît pas inutile de commenter avec quelques détails mon entretien avec le Ministre des Finances.

J'ai pris texte des propos que le Président du Conseil avait tenus au Ministre de Russie au sujet de la conclusion de l'emprunt à Paris pour lui demander si le fait était exact et pour ajouter que, dans ce cas, les négociations qu'il entamerait avec des banques françaises l'ayant été sans l'autorisation du Gouvernement de la République, je devais le prévenir qu'elles étaient condamnées à un échec et que, même si un accord venait à se conclure, il ne pourrait être exécuté. Je lui ai rappelé qu'un emprunt bulgare sur le marché de Paris ne pourrait être envisagé qu'à la fin de l'année courante, car le Gouvernement de la République devait réserver pour ses propres besoins financiers les disponibilités actuelles de l'épargne française. Je lui ai déclaré nettement et, au cours de la conversation, j'ai renouvelé deux fois cette déclaration, que notre Gouvernement ne permettrait pas à l'argent français de s'employer en ce moment dans un emprunt bulgare, et que les banques étrangères qui consentiraient un

emprunt ou des avances à la Bulgarie ne devraient compter en aucune manière sur une participation française quelconque [1].

M. Tontcheff a essayé tout d'abord d'expliquer les paroles du Président du Conseil en disant que M. Radoslavoff avait eu sans doute en vue les propositions récentes de la Banque Périer qui lui sont effectivement parvenues. Mais il a passé rapidement sur ce sujet et a abordé presque sans transition le terrain politique en exprimant le regret que la France suivît dans ses rapports avec la Bulgarie la même ligne de conduite que la Russie, bien qu'elle n'eût aucun intérêt politique en Bulgarie. Il entreprit de me démontrer les griefs que la Bulgarie était en droit d'avoir contre la Russie, la partialité que celle-ci avait montrée en faveur de la Serbie au cours des deux guerres et au moment de la conclusion de la paix, l'hostilité dont elle avait toujours fait preuve à l'égard des partis actuellement au pouvoir.

Il ne me fut pas difficile de répondre point par point à son argumentation et de lui prouver que si, à certaines époques de son histoire, notamment l'année dernière, la Russie avait pu en effet retirer son appui et sa bienveillance à la Bulgarie, celle-ci ne devait en rendre responsable qu'elle-même, que ses erreurs, ses fautes ou ses ambitions démesurées. Quant à l'attitude réservée de la France, elle s'expliquait suffisamment par l'orientation que le Gouvernement de M. Radoslavoff avait donnée à la politique bulgare et par l'empressement avec lequel il recherchait l'appui et l'amitié des Puissances de la Triple Alliance.

Revenant à la question de l'emprunt, le Ministre des Finances me dit qu'il ne pouvait pas attendre la fin de l'année pour se procurer les ressources qui lui étaient nécessaires, qu'il en avait averti précédemment la Banque de Paris et des Pays-Bas et qu'il examinait les diverses propositions qui lui avaient été transmises. Il ajouta avec complaisance qu'il en avait reçu, non seulement de la Diskonto Gesellschaft, mais encore de la banque Périer et de plusieurs banques anglaises, affectant ainsi de montrer que l'abstention des grandes banques parisiennes et la décision du Gouvernement de la République n'étaient pas faites pour l'émouvoir. Il était d'ailleurs facile de s'apercevoir que sa sérénité n'était pas très sincère; M. Tontcheff a la fâcheuse habitude de se figurer et de faire croire aux autres que les banquiers doivent se disputer l'honneur et le profit de prêter de l'argent à la Bulgarie et qu'il n'a qu'à choisir entre eux; son inconscience me semble dépasser sa naïveté.

Je fis remarquer au Ministre des Finances que la conclusion d'un premier emprunt de 250 ou 300 millions à Berlin pourrait compromettre le succès des opérations plus importantes que le Gouvernement avait en vue pour la

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Isvoslky à son Gouvernement et reproduit dans *Mejd. Otn.* I, 2, n° 301.

consolidation de ses finances, opérations qui devraient se faire à Paris et qui semblaient d'autant plus inévitables que cette tranche de 250 millions ne servirait qu'à rembourser les avances consenties par les banques françaises, les banques autrichiennes et la Banque nationale et qu'il n'en resterait rien pour le Trésor bulgare. M. Tontcheff se récria, me donnant un détail très approximatif des dettes de l'État, dont le total, d'après lui, ne dépasse pas quatre cents millions de francs, m'assurant qu'il n'avait pas besoin d'une somme plus importante et qu'il n'avait aucun emprunt en perspective, autre que celui qu'il étudiait actuellement. Je n'ai pas répondu à une assertion aussi manifestement contraire à la vérité.

Ayant cité parmi les dettes exigibles de l'État les bons du Trésor qui se trouvent en France et qui représentent les avances de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque russo-asiatique, bons qui viennent à échéance dans un mois, M. Tontcheff crut devoir m'assurer qu'ils seraient payés et que la Bulgarie tiendrait tous ses engagements à l'égard de nos banquiers. Je lui dis que je n'en doutais pas et que la question ne pouvait même pas se poser.

En prenant congé du Ministre des Finances, je lui rappelai une dernière fois qu'il ne devait compter actuellement sur aucun concours de la part des banques françaises et que j'avais pensé de mon devoir de le prévenir par avance des difficultés qu'il pourrait rencontrer ultérieurement à Paris, le mettant ainsi dans l'impossibilité de se prévaloir d'une ignorance dans laquelle il feindrait d'avoir été tenu sur les dispositions du Gouvernement français.

M. Tontcheff a gardé son apparente sérénité et m'a remercié de ma visite qui lui avait permis, a-t-il dit, de causer longuement et «franchement». Ce qualificatif est tout au moins exagéré, car, si je lui ai montré que j'étais au courant de ses projets et de l'état de ses négociations, il a voulu me faire croire, ne pouvant nier les projets eux-mêmes, que les négociations n'étaient pas commencées, alors qu'il fait tous ses efforts pour les faire aboutir dans le plus court délai possible [1].

Si l'accord finit par s'établir entre M. Tontcheff et la Diskonto Gesellschaft, il est à craindre que la conséquence soit la mainmise complète, au point de vue économique tout au moins, de l'Allemagne et de l'Autriche sur la Bulgarie, et il faudra de nombreuses années à celle-ci pour se libérer de cette tutelle. Pour les financiers allemands, peu enclins d'ordinaire à souscrire des fonds d'État étrangers, c'est évidemment le principal mobile de leurs propositions. L'Autriche, au contraire, a surtout en vue les bénéfices d'ordre politique qu'elle en retirerait.

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Savinsky à M. Sazonoff, le 26 avril, reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 2, n° 301. D'après Stieve (IV, p. 94) ce télégramme a été communiqué en même temps à M. Isvolsky.

M. Tontcheff finira-t-il par accepter les conditions qui lui sont imposées par la banque allemande et surtout pourra-t-il les faire accepter par le Roi, par ses collègues, par le Sobranié, par l'opinion publique ? Je ne saurais le dire. En tout cas, il ne semble pas qu'il emploie pour cela les bons moyens, car il ne cesse de répéter à tout venant que l'emprunt sera conclu à des conditions très favorables. Le jour où elles seront connues, il risque de faire naître contre le Gouvernement la plus vive opposition.

S'il ne réussit pas dans son entreprise, il n'aura qu'à donner sa démission et à entraîner dans sa chute lamentable tout le ministère. Car je ne suppose pas, quoique tout soit possible de sa part, qu'il ait le front de venir, soumis et repentant, implorer l'aide des banques françaises.

La conversation que j'ai eue avec lui n'a fait, d'autre part, que me confirmer dans l'opinion que le Gouvernement actuel reste résolument attaché à sa politique, qu'il est entièrement soumis aux directions de Vienne et qu'aucun rapprochement n'est possible entre la Russie et la Bulgarie tant qu'il restera au pouvoir.

P. S. — M. Octave Besançon, fondé de pouvoirs de M. M. Périer, se trouve à Sofia depuis deux jours, mais il s'est abstenu de venir me voir [1].

137.

Note du Ministre.

CONVERSATION AVEC SIR EDWARD GREY EN NOUS RENDANT À LA REVUE DE VINCENNES.

Paris, 22 avril 1914.

Sur la réponse à la note grecque [2].

Sir Edward Grey s'étonne de l'opposition faite par le Gouvernement russe aux demandes de modifications proposées par la Triple Alliance [3]. Il trouve que ces demandes ne touchent pas au fond même de la réponse : la Triple Entente a été obligée en somme d'accepter dans sa presque intégralité la note responsive dont le Gouvernement français avait suggéré le texte au

(1) Cette dépêche a été transmise, le 7 mai, à Berlin 550, Pétersbourg 399 et Londres 651.

(2) Le projet de réponse accepté par la Triple Entente est publié en annexe au rapport de M. Paul Cambon du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro n° 33). Les modifications demandées par la Triple Alliance sont indiquées dans l'aide-mémoire de l'ambassade d'Allemagne du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 114.

(3) Voir au sujet de cette opposition faite par le Gouvernement russe le télégramme adressé à Pétersbourg le 23 avril, ci-dessous reproduit sous le numéro 147.

Gouvernement anglais et que celui-ci a fait sien et soumis aux autres Puissances. M. de Jagow avait fait remarquer que ce texte et l'obligation de l'accepter constituaient « presque une humiliation » pour l'Allemagne et ses alliées. Ces derniers l'ont cependant accepté sauf quelques modifications de détail.

Je fais remarquer que la suppression de la partie relative au Dodécanèse et à l'île de Castellorizo est particulièrement très regrettable, mais qu'il y a lieu de remarquer que le Gouvernement russe qui soulève des objections à cause de cette suppression n'en soulève pas en ce qui concerne la phrase supprimée relative à la neutralisation des îles Chio et Mételin qui paraissait bien plus intéressante pour la Grèce que la phrase relative aux îles du Dodécanèse.

Sir Edward Grey en convient et il en conclut que c'est une preuve que les objections russes n'ont pas un fondement sérieux. L'intérêt, pour Sir Ed. Grey, c'est de répondre vite à la Grèce.

Je lui réponds que c'est mon sentiment aussi, que M. Venizelos y tient, qu'on est également fort désireux que les Puissances lui demandent d'évacuer l'Epire, que cette demande le couvrira vis-à-vis de l'opinion publique. Nous devons soutenir M. Venizelos. C'est aussi le désir très vif de la Russie. Il semble donc que tout concorde pour une prompte réponse. Tout retard, pour arriver à une nouvelle mise au point de cette réponse, est nuisible au but que nous poursuivons.

Sir Ed. Grey me répond qu'il partage entièrement mon avis et qu'il faut aller vite.

Je lui fais remarquer que les Russes justifient leurs objections par les craintes que leur fait éprouver l'attitude de la Turquie qu'ils jugent belliqueuse ou tout au moins agressive vis-à-vis de la Grèce. J'ajoute que nos renseignements ne nous présentent pas sous ce jour les dispositions turques.

Sir Ed. Grey me répond que la France peut beaucoup pour faire rester la Turquie en paix, puisqu'elle la tient par l'argent.

Je lui réponds que dans nos contrats relatifs à la première tranche de l'emprunt, il a été spécifié nettement qu'au cas où l'attitude de la Turquie ferait courir des risques sérieux à la paix il ne serait pas donné suite au restant de l'émission. Je lui fais connaître aussi que la première tranche va servir à payer des dettes pour presque pareilles sommes.

Sir Ed. Grey estime que ces précautions ont été fort heureusement prises. Il ajoute qu'il n'y a guère que l'Angleterre et la France qui pourraient pécuniairement aider la Turquie, mais que l'Angleterre depuis longtemps s'est désintéressée des emprunts turcs. Elle a même liquidé les titres qu'elle possédait et n'a presque plus de fonds turcs.

Je profite de cette allusion pour parler de la question de la Dette publique

ottomane et de la demande de l'Allemagne d'avoir un délégué de plus et la présidence alternative.

Sir Ed. Grey considère que la demande de la Russie a été inopportune puisqu'elle a motivé la demande allemande. Les Allemands, me dit-il, paraissent en effet fondés, du moment qu'on ouvre la question, à demander un délégué de plus car ils ont une importante créance.

Je lui fais remarquer que cette créance est moins élevée qu'ils ne le prétendent. Je lui explique que les Allemands ont compris dans cette créance des emprunts pour le Bagdad en expectative mais non encore émis et que par ce procédé ils augmentent leur pourcentage de 15 ou 20 p. 100 et cherchent à le présenter comme supérieur au nôtre. J'ajoute que j'ai fait faire un travail précis par M. de la Boulinière, notre délégué, et qu'il en ressort que nous possédons en fonds turcs 15 ou 20 p. 100 de plus que les Allemands.

Ce renseignement intéresse vivement Sir Ed. Grey.

Le soir après le dîner à l'ambassade d'Angleterre, M. Isvolsky m'a parlé des objections faites par son Gouvernement au projet de réponse à la Grèce. Il me dit qu'il venait d'en parler avec Sir Ed. Grey.

Je lui ai dit que j'en avais également parlé avec ce dernier et je lui ai fait part des observations relatées plus haut; insistant surtout sur ce fait que pour sauver la situation de M. Venizelos, il fallait répondre vite : « Sir Ed. Grey et moi, lui ai-je dit, nous partageons les mêmes sentiments et avons la même impression à cet égard ».

M. Isvolsky m'a dit qu'il télégraphierait à M. Sazonoff en rentrant de l'Opéra et m'a prié de télégraphier à M. Paléologue. Je le lui ai promis.

138.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. *Péra, 22 avril 1914, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Les accords franco-turcs et les contrats qui y sont prévus ont reçu la sanction impériale : l'iradé et les lois nécessaires à cet effet ont été rendus ce soir. Je me concerterai demain matin avec la Porte au sujet de la notification officielle qui doit m'en être faite dans la journée si possible.

139.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. *Cettigné, 22 avril 1914, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 23, à 2 h. 40.)

Le Ministre des Affaires étrangères est venu tout à l'heure m'annoncer que le Gouvernement monténégrin vient de se déterminer à recourir à la France et à l'Italie pour une nouvelle avance de 3 millions à valoir sur le futur emprunt et qu'il accordera en échange aux financiers des deux pays la concession des lignes de chemins de fer Antivari-Scutari et Podgoritza-Ipek (cette dernière devant passer entièrement par le territoire monténégrin).

M. Plamenatz tiendrait à ce que la signature des concessions et le versement de la totalité des fonds s'opérassent en une fois et simultanément et il demande que le secret le plus absolu soit gardé, aussi longtemps que possible, sur les concessions ainsi octroyées.

Il m'a affirmé n'avoir aucune connaissance des conditions que poserait l'Autriche à l'imputation de 3 millions sur le futur emprunt.

J'ai pris acte des déclarations du Ministre et je lui ai dit que j'allais en rendre compte à Votre Excellence. Je verrai demain matin mon collègue d'Italie auprès duquel une démarche analogue a été faite par M. Plamenatz.

140.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 248. *Péra, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 28 avril.)

J'ai cru devoir attendre la conclusion des accords franco-turcs avant de demander au Sultan une audience de retour. Cet accord étant intervenu, j'ai été reçu par Sa Majesté lundi dernier.

Le Sultan m'a exprimé tout d'abord, en termes chaleureux, sa gratitude au Gouvernement de la République et particulièrement à Votre Excellence des sentiments amicaux dont ils ont témoigné à l'égard de son Empire et de sa

personne, au cours des négociations qui viennent d'aboutir à un si heureux résultat, et il m'a remercié personnellement des efforts poursuivis par moi pendant des années pour engager les deux Gouvernements dans une voie qui lui paraît devoir être féconde pour tous les deux. Puis il m'a déclaré que tout l'argent provenant de l'emprunt actuel qui ne servirait pas à la liquidation du passé ne serait employé qu'au développement économique de l'Empire. Aucune somme, m'a-t-il affirmé, n'en sera détournée pour un autre objet.

Je crois devoir rapporter à Votre Excellence cette déclaration qui a certainement été mise dans la bouche du Sultan par son Gouvernement pour répondre aux préoccupations de Votre Excellence et d'une partie de l'opinion française.

141.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Au cours d'un entretien récent avec M. Sazonoff, sur les affaires balkaniques, je l'ai prié de me dire comment il considère l'avenir du Monténégro et dans quelle mesure le Gouvernement impérial souhaite l'incorporation plus ou moins prochaine du royaume monténégrin à la Serbie.

— « Assurément, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur, l'union des deux États de race serbe est une perspective qui ne peut que nous plaire. L'Autriche se verrait ainsi barrer, par une muraille slave, la route de Salonique [1]. Mais j'estime que l'heure n'est pas venue. L'Autriche ne tolérerait pas présentement l'extension de la Serbie jusqu'au littoral adriatique. Pour s'y opposer elle irait peut-être jusqu'à la guerre. Il faut donc patienter. L'œuvre s'accomplira d'autant plus facilement qu'elle aura été préparée par de lentes transitions et avec le consentement mutuel des deux parties. L'intimité entre les Gouvernements de Belgrade et de Cettigné doit s'établir d'abord sur le terrain administratif. Les douanes, la police, l'armée, les travaux publics, etc., leur offrent un vaste programme de coopération. Plus tard, quand les circonstances extérieures s'y prêteront, les deux États proclameront leur union politique ».

[1] Cf. le langage tenu à ce sujet par le comte Berchtold dans les entretiens qu'il a eus à Abbazia avec le marquis de San Giuliano du 14 au 18 avril (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9592).

— « Et le Roi Nicolas, que pense-t-il de l'agonie languissante que vous lui ménagez ? »

— « J'ai réussi à la lui faire accepter, presque avec joie. Voici comment. Je lui ai démontré, ce dont il se doutait quelque peu, que sa situation est des plus précaires et je lui ai conseillé de conclure avec la Serbie un pacte d'union, ayant pour principe le maintien de sa dynastie. Mon idée lui a plu. Il a écrit au Roi Pierre, afin d'ouvrir une négociation sur ces bases. Je crois que l'affaire aboutira. »

— « De quelle époque est la lettre du Roi Nicolas au Roi Pierre ? »

— « Elle est de cinq semaines environ. »

Sous réserve des éléments d'appréciation qui m'échappent, la combinaison de M. Sazonoff me paraît judicieuse. Il ne dépend pas de la Russie que la question serbo-monténégrine ne soit désormais posée. Mieux vaut qu'elle soit résolue par voie d'évolution que par crise violente.

M. Sazonoff a insisté sur le caractère secret de sa confidence.

142.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Vienne, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Tandis que mon collègue de Serbie ne convient pas encore de l'échec définitif des pourparlers relatifs aux chemins de fer orientaux, on déclare ici que l'internationalisation, suivant la formule Vitali, est dès maintenant écartée; peut-être est-ce seulement annoncer trop tôt un dénouement qui paraît inévitable.

D'après ce que m'en a dit, non sans amertume, M. Yovanovitch, les délégués français auraient, en rouvrant les négociations à la fin du mois dernier, divulgué des propositions notablement différentes de celles du projet primitif[1]. Il n'y était plus tenu aucun compte des intérêts politiques de la Serbie, ni de son souci d'assurer son indépendance vis-à-vis de l'Autriche. L'affaire traitée uniquement au point de vue financier tournait tout à l'avantage de la Compagnie des orientaux, et l'État serbe se serait vu imposer des

[1] Cf. le rapport de M. de Hartwig du 21 avril (*Mejd. Otn.*, I, 2, n° 234).

charges fort onéreuses, en même temps qu'il aurait renoncé à l'exercice d'une partie de ses droits de souveraineté.

Quand le comte Vitali était venu me voir, au cours des pourparlers engagés, son langage m'avait donné l'impression qu'il s'appliquait surtout à satisfaire aux vœux de la Compagnie des orientaux et du Cabinet de Vienne et qu'il comptait vaincre les résistances des Serbes, à qui il reprochait de ne pas se prêter assez franchement aux discussions.

A ce moment, le débat se poursuivait uniquement entre les deux Gouvernements et portait sur les garanties préalables que l'un et l'autre tâchaient de s'assurer. C'était, et ce sera pendant longtemps encore, une lutte de méfiance entre les Autrichiens, affectant de croire que leurs intérêts ne seront pas respectés sur les chemins de fer serbes, et leurs adversaires, se disant certains que toutes les combinaisons austro-hongroises auront pour but de comprimer l'expansion serbe et de préparer des entraves au trafic du petit royaume.

Aussi apparaissait-il que, dans l'état de la question, la présence de M. Vitali à Vienne était prématurée : il expliquait, quant à lui, qu'on l'avait appelé dans l'espoir que son intervention servirait à diminuer l'écart entre les prétentions des deux Gouvernements. Rien n'est pourtant venu justifier sa confiance dans l'effet de son action médiatrice, ainsi que l'a fait savoir à Votre Excellence le télégramme n° 50 de M. Clauzel à la date du 4 de ce mois[1]. Les délégués des deux pays ont même décidé d'interrompre les délibérations qui n'aboutissaient pas, afin de laisser le groupe français étudier directement avec les délégués serbes les bases sur lesquelles pourrait être établi le projet d'internationalisation. Si l'entente s'était faite sur ce point, quelques-unes des difficultés d'ordre politique provisoirement insurmontables s'en fussent, supposait-on, trouvées peut-être aplanies.

Mais c'est alors, suivant les confidences de M. Yovanovitch, que les financiers français auraient émis la prétention de faire supporter à la Serbie des charges inattendues et tout à fait disproportionnées avec le peu d'avantages qu'ils lui réservaient dans l'opération. «Nous aurions payé aussi cher, peut-être même plus, qu'il ne nous en coûtera pour racheter la concession, m'a déclaré mon collègue, et nous aurions dû associer à l'exploitation deux groupes étrangers, dont un nous serait certainement hostile et l'autre peu enclin à défendre nos intérêts.»

Evidemment des chiffres, qui me manquent, seraient nécessaires pour contrôler cette assertion. Mais ce qui est à retenir, ce sont les soupçons sur les dispositions des avocats du projet français. Déjà, dans mon télégramme

[1] M. Clauzel télégraphiait à cette date : «MM. Vitali et Leblanc sont repartis aujourd'hui, les exigences contradictoires des représentants serbes et des autrichiens rendant prématurée l'intervention des délégués des groupes français».

n° 42 [1], j'indiquais à titre confidentiel que M. d'Adler est trop notoirement acquis aux intérêts austro-hongrois pour inspirer confiance aux Serbes. Peut-être aussi M. Vitali n'était-il pas des plus qualifiés pour se voir attribuer un rôle prépondérant dans une négociation dont il néglige le côté politique et qu'il ne poursuit qu'avec ses préoccupations d'homme d'affaires.

A la combinaison qu'il proposait, M. Yovanovitch, après avoir été en référer à M. Pachitch, a répondu par des contre-propositions qui sont actuellement à Paris [2]. Il n'y a pas à croire que l'extrême divergence des points de vue permette jamais de se mettre d'accord.

C'est ce que constate sans aménité une revue économique, le *Volkswirt* (numéro du 11 avril) dans un article émanant d'un rédacteur très exactement renseigné.

« Les Serbes doivent être bien sûrs de leur affaire pour ne craindre de froisser, ni les Autrichiens, à quoi ceux-ci sont malheureusement habitués, ni même les Français qui ont mieux à employer leur temps qu'à patronner d'irréalisables projets. Il faut donc croire que la Serbie n'a rien à redouter de la France qui ne la pousse pas fortement à accepter sa formule et qui ne lui saura pas mauvais gré si elle la repousse. Il y a d'ailleurs quelque apparence que la France officielle ne s'identifie pas avec le groupe de la régie générale à Paris de qui émane l'idée d'internationalisation.

« On sait depuis longtemps à Belgrade que le Gouvernement de la République abandonnera cette combinaison dès que la Serbie croira à la possibilité de l'*étatisation*... Sans doute, les financiers français espéraient tirer de gros profits de la réalisation de leurs projets, dont l'échec leur cause quelque tristesse. Mais ils se disent que, dans tous les cas, l'affaire ne leur échappera pas entièrement et qu'ils auront encore une bonne part à obtenir dans l'organisation du réseau serbe, même si la destinée des chemins de fer orientaux est tout autre que celle rêvée par eux. Quant à nous, l'appui qu'au prix de si grands sacrifices nous avons prêté aux Français et aux Russes menace de se retourner contre nous : ce qui justifierait l'appréciation d'un économiste allemand : « On comprenait, disait-il, que vous interdisiez aux Serbes l'accès à l'Adriatique; mais que vous livriez aux Français et aux Russes la route de Salonique, cela dépasse notre entendement. »

Le rédacteur dénonce aussi quel autre danger plus grave encore pour l'Autriche serait l'impossibilité absolue d'une entente et la restitution par la Serbie

[1] M. Dumaine parlait dans ce télégramme de la méfiance inspirée à M. Yovanovitch par M. d'Adler qui lui semblait jouer un rôle trop considérable dans les pourparlers relatifs aux chemins de fer orientaux. Le comte Vitali ne lui semblait pas non plus mériter une confiance entière. « Il craint que ces deux personnages (Vitali et d'Adler), guidés principalement par l'espoir de gros profits ne restent indifférents aux conséquences politiques de l'internationalisation. »

[2] Voir ci-dessus, à la date du 21 avril, les déclarations de M. Yovanovitch, reproduites sous le numéro 132.

du réseau confisqué. Plutôt que de se plier à d'intolérables exigences la Serbie, comme je l'ai plusieurs fois signalé, considère que ce ne serait pas pour elle la pire des extrémités. Tandis que, tout au contraire, cette remise des choses dans l'état antérieur à la guerre est encore envisagée à Vienne comme le succès le plus complet à remporter sur l'adversaire. Avec justesse et compétence, le publiciste explique à ses gouvernants que cette solution serait la plus funeste pour la monarchie, puisque, consommant la rupture entre les deux pays, elle supprimerait toute possibilité de se ménager par voie transactionnelle les avantages économiques et commerciaux auxquels on prétend ici.

En résumé, le *Volkswirt* accuse le Ballplatz d'impéritie dès le moment où furent achetées les actions de la compagnie des orientaux qui mettaient aux mains du Gouvernement impérial un instrument dont il était incapable de se servir. Au lieu d'employer ce paquet de titres à faire acheter chèrement par la Serbie le droit de s'annexer les lignes contestées, on s'est obstiné à lui refuser le moyen de les *étatiser* et, quand on a remarqué que cette pression était de peu d'effet à Belgrade, on s'est raccroché à la formule française sans même s'apercevoir que cette autre combinaison priverait, elle aussi, la monarchie des profits espérés.

Et, pour conclure, ce que le rédacteur recommande au Cabinet de Vienne, c'est de revenir au bon sens, de ne pas prolonger une querelle nuisible à tous les intérêts et de laisser la compagnie traiter directement avec la Serbie, laquelle ne se refusera sans doute pas plus à dédommager les anciens exploitants qu'à reconnaître le bien fondé des réclamations de l'Autriche-Hongrie en faveur de son trafic et de son commerce.

143.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 254. *Péra, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Les rapports de nos agents consulaires à Kirkilissé et à Rodosto confirment pleinement les nouvelles affligeantes qui, depuis quelques jours, affluent à Constantinople sur la situation des populations grecques de Thrace et sur les vexations de toutes sortes dont elles sont l'objet de la part des paysans musulmans plus ou moins encouragés par les autorités locales. Les villages grecs sont envahis par des bandes composées en majeure partie d'émigrés turcs revenus récemment d'Anatolie et leurs habitants sont forcés, par la menace ou par

des violences qui vont parfois jusqu'au pillage et au meurtre, de quitter leurs habitations sans recevoir d'indemnités pour leurs immeubles et de vendre à vil prix leur bétail et leurs instruments de labour. Ces malheureux s'entassent dans les villes, à Kirkilissé, à Viza, à Rodosto, et bientôt il ne leur reste plus d'autre ressource que d'émigrer. Un grand nombre se sont déjà embarqués à Rodosto sur des vapeurs ottomans à destination de Salonique et l'exode de la population prend chaque jour des proportions plus considérables. Il y aurait actuellement à Rodosto seulement plus de 4.000 réfugiés, attendant l'occasion de gagner les nouveaux territoires grecs, et des milliers d'hommes se dirigeraient vers ce port pour fuir à leur tour les vexations musulmanes. Sur plusieurs points, à Viza notamment, les autorités turques ne semblent plus maîtresses des passions qu'elles ont déchaînées. Partout la vie publique est arrêtée, le commerce paralysé et l'anarchie menaçante.

La violence du mouvement et son extension rapide ne permettent guère de douter que nous ne nous trouvions en présence d'une agitation provoquée par le Gouvernement central qui, fidèle au plan déjà suivi par lui à l'égard des Bulgares, paraît décidé à recourir à tous les moyens pour amener une émigration générale de la population grecque de Thrace et faire ainsi la place nette pour les réfugiés turcs ramenés d'Anatolie. On veut évidemment à Constantinople se débarrasser coûte que coûte de tous les éléments dont le loyalisme peut être sujet à caution et ne laisser qu'une population dont la fidélité est éprouvée dans une province qui peut devenir, en cas de nouveau conflit, le boulevard de la défense de la capitale.

Les nouvelles venues de Thrace ont causé dans les milieux grecs de Constantinople la plus pénible impression. Le patriarche a fait au Gouvernement des représentations fort vives. Devant l'accueil assez froid qu'elles ont rencontré, il s'est brusquement décidé, malgré les efforts de Talaat Bey pour le faire revenir sur cette détermination, à proclamer l'église en deuil et à ne pas procéder à la cérémonie solennelle des vêpres le jour de la Pâque orthodoxe. De fait, les cérémonies et processions traditionnelles n'ont pas eu lieu dimanche dernier dans les églises grecques. La messe du Phanar a été célébrée en toute simplicité et l'Ambassadeur de Russie, qui s'y rend d'ordinaire en uniforme, n'y assistait cette fois qu'en tenue civile. Tout en paraissant considérer sous un jour très inquiétant la situation en Thrace, le patriarcat s'emploie à enrayer l'exode des populations grecques. Il fait procéder à des distributions de secours dans les régions les plus éprouvées, mais il paraît peu probable que ses efforts soient couronnés de succès et qu'il amène les paysans grecs à réintégrer leurs foyers où ils ne se sentent plus en sûreté.

La presse turque accueille en général assez mal la manifestation un peu théâtrale à laquelle s'est livré le patriarche. Sur un ton plutôt hautain et dédaigneux à l'égard des Grecs, elle s'attache à montrer que l'émigration de la

population chrétienne de Thrace n'est que la suite naturelle de l'attitude adoptée par le Gouvernement d'Athènes à l'égard des musulmans de Macédoine. Tout en démentant que le Gouvernement ottoman fasse quoi que ce soit pour encourager l'exode des Grecs, le *Tanine* ne cache pas que les Turcs voient cette émigration d'un œil favorable, les récents événements ayant rendu impossible aux populations grecques et musulmanes de vivre paisiblement côte à côte. Et il faut avouer que la thèse soutenue par les journaux de Constantinople, et qui consiste à rejeter sur le Gouvernement hellène la responsabilité première des événements, n'est pas sans quelque fondement, puisque, d'après l'un des derniers rapports de notre Consul à Salonique, le nombre des musulmans de Macédoine, qui ont quitté le pays a, en six semaines, dépassé 25.000.

Les événements de Thrace ne sont pas seuls à inquiéter les Grecs; ils se préoccupent aussi vivement du boycottage des négociants chrétiens dans le vilayet de Smyrne qui ne marque aucune tendance à se ralentir depuis que j'en ai pour la dernière fois entretenu Votre Excellence. Toutefois, la situation se présente dans cette région sous un jour assez différent de celui sous lequel elle apparaît en Thrace. Le Gouvernement ottoman ne peut, en effet, espérer éliminer l'élément grec d'une contrée où sa supériorité numérique est grande et sa prépondérance économique incontestée. Il ne le tente pas d'ailleurs; ce qu'il cherche c'est à montrer au Cabinet d'Athènes que la Turquie, si elle reste en mauvaises relations avec la Grèce, est capable d'infliger au commerce hellène des pertes sensibles et qu'en conséquence le Gouvernement du Roi Constantin aurait tout intérêt à rechercher les bases d'une entente. Les expulsions ou menaces d'expulsion de notables grecs de Smyrne peuvent être également considérées comme autant d'invites à la Grèce d'avoir à entrer en conversation au sujet de la question des îles avec le Gouvernement ottoman, car celui-ci ne semble pas avoir renoncé à régler le sort de Chio et de Mytilène d'une façon qui satisfasse à la fois son amour-propre et ses intérêts.

La Porte tirera-t-elle de cette politique aventureuse, qui risque en se prolongeant de ruiner l'une des provinces les plus riches de l'Anatolie, les profits qu'elle en escompte ? Je ne le saurais dire. Les Grecs, forts désormais des décisions de l'Europe, ne sont guère disposés à transiger sur la possession de Chio et de Mytilène. Je dois noter cependant qu'à la légation hellénique les nouvelles de Smyrne et surtout celles de Thrace provoquent moins la colère que l'abattement. Il semble qu'on s'y rende compte que la Grèce, assaillie de difficultés financières, engagée dans une œuvre de réorganisation militaire qui est loin d'être terminée, obligée à un effort considérable pour assimiler ses nouveaux et vastes territoires, n'a provisoirement rien à gagner à exaspérer les rancunes ottomanes. Si ce même état d'esprit règne à Athènes, il ne serait pas impossible, surtout si l'abandon de Rhodes et du Dodécanèse par l'Italie

venait apporter un nouvel élément de transaction, que les deux pays parvinssent à s'entendre directement. S'il devait en être ainsi, la politique si peu conforme aux principes d'humanité suivie par le Gouvernement ottoman à l'égard des sujets grecs d'Asie Mineure aurait au moins l'excuse d'avoir contribué à faire faire un grand pas vers la consolidation de la paix orientale.

144.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. *Belgrade, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 4 mai.)

J'ai pris connaissance avec intérêt de la note remise par M. Loiseau à l'Ambassadeur de la République à Rome, relativement aux affaires italo-serbes, et jointe à votre dépêche n° 106 du 3 de ce mois [1].

Si l'Italie est actuellement disposée à tenter quelque effort pour reconquérir les sympathies serbes, elle aura certainement, pour ce faire, à remonter un fort courant de défiance. Pendant les longues années de crise qui se sont ouvertes dans le Balkan occidental par l'annexion de la Bosnie, la Serbie avait beaucoup attendu de l'action italienne; de Rome, M. Milovanovitch avait apporté au Gouvernement une théorie complète du rôle balkanique de l'Italie; le Roi Pierre, qui se tenait en correspondance assidue avec son beau-frère, voyait dans la Cour de Rome l'appui nécessaire à sa dynastie. Pétersbourg et Rome étaient alors les deux pôles de la politique serbe; la diplomatie italienne recevait les confidences du Gouvernement royal en échange de bons avis, d'avertissements en cas de péril et d'une entremise officieuse auprès de l'Autriche. Tous les milieux serbes rattachés au libéralisme occidental avaient le regard dirigé vers Rome, dont ils attendaient direction et sympathies.

La crise balkanique a changé tout cela. Dès le début les Serbes virent l'Italie resserrer son contact avec l'Autriche pour écarter le royaume de la mer Adriatique et le Monténégro de Scutari, s'employant avec plus d'âpreté encore que son alliée à la constitution de l'Albanie, contrecarrant les demandes de la Serbie à la Conférence de Londres et soutenant en Macédoine les prétentions bulgares contre les revendications serbes. La désillusion, la colère, la rancune sont venues. L'opinion crut s'apercevoir que le contact de la diplomatie italienne avec Belgrade servait à mieux assurer le jeu balkanique de l'Italie

[1] Voir à la date du 26 février la lettre de M. Barrère, à laquelle est annexée la note de M. Loiseau, reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 371.

au regard de l'Autriche et à améliorer sa position, fût-ce au détriment des Serbes, lors des règlements successifs. Ce sont là procédés trop habiles dont les Serbes se déclarent fatigués. Le *Mali Jurnal* écrit : « Attendre de gens comme les Italiens des sympathies réelles et sincères serait le fait d'insensés et de tels insensés il n'y a plus en Serbie. Les plus ignorants d'entre nous savent que l'Italie n'est bien disposée envers nous que dans la mesure où l'usurier souhaite la prospérité de son client. Les sympathies actuelles de l'Italie vont à l'Autriche et leur but est assurément quelque pourboire qu'elle cherche à en obtenir. »

L'idée d'un concours éventuel à trouver à Rome était, cependant, si fortement enracinée en ce pays que l'initiative prise par la Consulta dans la question des chemins de fer orientaux était apparue un instant comme une base suffisamment solide pour y appuyer la résistance serbe contre les prétentions autrichiennes. La ruine de ce dernier espoir paraît avoir épuisé le crédit de confiance dont la Serbie se sentait encore capable vis-à-vis de l'Italie.

Quand l'Association milanaise de commerce et d'industrie et d'autres sociétés similaires demandèrent au Gouvernement italien de prendre l'initiative de la réalisation de la décision de la Conférence de Londres relative au port commercial serbe sur l'Adriatique et qu'il fut annoncé que le marquis de San Giuliano comptait s'en entretenir avec le comte Berchtold, au cours de leur entrevue d'Abbazia, la presse serbe n'eut plus à cet égard que colère et railleries. Les conversations d'Abbazia avaient trait à l'Albanie; il n'en fallait pas davantage pour raviver les susceptibilités serbes contre les deux Puissances responsables de la création de ce malencontreux État, destiné à les introduire dans la Péninsule balkanique au détriment des États serbes. Les journaux de Belgrade furent unanimes à voir dans la fragile initiative de l'Italie quant au port adriatique une démarche égoïste, faite dans un intérêt purement italien; ils affirmèrent ne plus croire aux protestations de la presse ni de la démocratie italiennes, incapables d'influencer la ligne de conduite du Gouvernement royal; ils renièrent le pays de Garibaldi et de Mazzini comme moralement déchu et infidèle à ses traditions. On marqua nettement que la Serbie ne saurait plus rien attendre de l'Italie, tant qu'elle resterait l'alliée de l'Autriche-Hongrie, mais l'on s'abstint de lui faire le même reproche en ce qui concerne l'Allemagne. Votre Excellence trouvera ci-joint un article de la *Stampa* qui résume cette polémique.

La *Samo-Ouprava* s'abstint d'en écrire; le *Trgovinski Glasnik*, qui est semi-officieux, publie l'article dont la traduction est également ci-incluse; il exprime une gratitude un peu sceptique pour l'initiative éventuelle de l'Italie dans la question du port adriatique et insiste sur le désir des milieux commerciaux de la Serbie de resserrer avec l'Italie les relations économiques.

Dans ce but, un comité italo-serbe essaie, depuis plusieurs années, de se

constituer à Belgrade; il a récemment tenu une réunion préparatoire à la Chambre de commerce : des négociants de la ville, des hommes politiques, quelques Italiens. — M. Kosta Stoyanovitch en est le Président. Le Comité s'est mis en rapports avec les institutions commerciales de plusieurs villes de l'Italie : il reçut de Milan des brochures à distribuer touchant la communauté d'intérêts italo-serbe et essaye, sans y réussir, de fonder une société littéraire italienne. Des émissaires du Banco di Roma et de la Banque Commerciale de Rome vinrent à Belgrade étudier l'établissement d'une banque italienne : ils n'ont point encore abouti. Un ancien Ministre italien des Travaux publics parut s'intéresser au projet depuis longtemps préconisé d'un emprunt afférent à l'entreprise de construction des bâtiments publics dans la capitale.

Le journal *Tribuna*, qui passe pour avoir des attaches avec le Palais royal, publie, de temps à autre, quelques nouvelles touchant l'activité de la diplomatie italienne en faveur de la Serbie.

Si le Gouvernement serbe ne ressent plus pour l'Italie que défiance et l'opinion que dégoût, il va sans dire que cela n'empêche point la Serbie de maintenir avec l'Italie un prudent contact, d'y élargir dans la mesure du possible un débouché pour son bétail et même, si quelque combinaison profitable paraissait se présenter, de se laisser aller à tirer parti des artifices de la diplomatie italienne.

Annexe I.

Stampa, 1er/14 avril 1914.

L'ITALIE ET LE PORT SERBE.

Après une longue suite d'embarras que, par son attitude dans la crise balkanique, le Gouvernement italien a causés aux États chrétiens des Balkans, particulièrement à la Serbie, à la Grèce et au Monténégro, il s'est passé, ces jours-ci, quelque chose du côté italien qui a été observé comme un signe favorable d'une nouvelle politique italienne à notre égard.

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, l'Association du commerce et de l'industrie de Milan, lors de sa réunion en cette ville, a adressé au Ministre des Affaires étrangères San Giuliano, et au nom de dix huit autres associations similaires italiennes, un télégramme lui communiquant un ordre du jour, qui demande au Gouvernement italien, en vue de protéger l'industrie nationale et dans l'intérêt de l'exportation dans les Balkans, de prendre l'initiative de la réalisation de la décision de la Conférence de Londres, relative à l'issue commerciale libre attribuée à la Serbie sur la mer Adriatique.

Sur quoi M. de San Giuliano a aussitôt envoyé au Président de l'Association de Milan sa réponse, dans laquelle il disait, entre autres :

« Comprenant la grande importance de cette issue sur la mer Adriatique pour le développement des intérêts économiques italiens dans diverses régions du Balkan,

le Gouvernement royal a déjà commencé de travailler avec activité à la réalisation de la décision de la Conférence des Ambassadeurs à Londres. Soyez l'interprète auprès de votre association de la satisfaction que j'éprouve d'une initiative aussi heureuse, etc. ».

Nos journaux se sont laissé prendre trop facilement à ces déclarations en leur attribuant une importance qu'elles n'ont pas.

Sans rechercher les motifs qui ont suggéré à l'Association de Milan une telle initiative ni ceux qui ont dicté sa réponse favorable à M. de San Giuliano, à ce même M. de San Giuliano qui a saisi des deux mains l'appel de *mare nostrum* et insisté avec l'Autriche, au nom de l'équilibre, pour fermer à la Serbie l'issue territoriale à l'Adriatique et pour enlever Scutari au Monténégro, à ce même M. de San Giuliano, qui, dans notre lutte pour la Macédoine, était du côté des Bulgares, à Belgrade les déclarations de M. de San Giuliano sont interprétées comme une marque de sympathie de la politique italienne à l'égard de la Serbie.

Nos cercles politiques ne doivent pas oublier un seul instant que, nous autres Serbes, ne pouvons attendre de la politique italienne aucune aide ni sympathie, tant que l'Italie sera alliée de l'Autriche-Hongrie.

Particulièrement, dans notre pays, on ne doit pas oublier la déclaration de M. de San Giuliano faite au Parlement italien, quelques jours après cette réponse aux négociants et industriels italiens, car elle fournit une grossière expression des tendances jusqu'ici maladroitement marquées par l'Italie de se créer une influence factice sur l'autre rive de la mer Adriatique. M. de San Giuliano a déclaré ouvertement que le résultat de la guerre italo-turque donne ce « droit » à l'Italie et il s'est hâté de causer de sérieux embarras aux pourparlers de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie pour le règlement de la question des chemins de fer en Nouvelle-Serbie, trouvant que là il fallait consulter l'Italie.

Qu'est-ce que la Serbie peut attendre, comme sympathie et considération pour ses intérêts, d'amis aussi sournois, qui tirent toute leur effronterie de leur alliance avec l'Autriche ?

Il ne faut donc pas s'extasier mais observer avec soin tout ce qui se produit pour en bien saisir le sens et, si l'on examine même superficiellement l'initiative des commerçants et industriels italiens et la réponse de M. de San Giuliano, il est évident que celles-ci visent un intérêt matériel purement italien et qu'il n'est pas question de sympathies pour la Serbie.

Au temps de la crise de l'annexion et des guerres balkaniques, l'Italie avait réussi à importer en Serbie de grandes quantités de ses différents produits industriels, en les faisant passer par chemin de fer à travers l'Autriche-Hongrie. Ce débouché nouveau et inattendu a éveillé en Italie de grands appétits. Sachant que ce débouché se réduira au minimum, dès que des rapports normaux seront rétablis entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, l'Italie cherche à procurer à son industrie la route la plus courte et la moins chère possible vers la Serbie. La seule route à cet effet est celle qui conduit de la côte adriatique de l'Italie à la côte albanaise et, de là en Serbie, par une courte voie ferrée.

Par là se devinent les motifs de l'initiative prescrite aux commerçants et industriels italiens et de la réponse préparée d'avance de M. de San Giuliano.

Les grandes Puissances ont promis à la Serbie une issue sur la mer Adriatique au moyen d'un port sur la côte albanaise et cette promesse doit être remplie. Si l'Italie se met à rechercher cet accomplissement, il faut nous rendre compte que, par ses démarches, elle veut simplement assurer ses intérêts matériels sur la base de notre droit, et, quand nous l'aurons bien compris, nous ne tomberons pas dans l'erreur qu'il y ait là quelque amitié politique et nous éviterons des conclusions qui ne pourraient nous valoir que désillusions.

Annexe II.

Trgovinski Glasnik, 4/17 avril 1914.

L'ENTREVUE D'ABBAZIA.

Il y a deux jours se sont réunis les Ministres des Affaires étrangères des deux Puissances alliées, l'Autriche, comte Berchtold, et l'Italie, marquis de San Giuliano. Leur entrevue a été motivée par l'impérieuse nécessité d'une entente entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie sur beaucoup de questions, se rapportant à leurs intérêts dans le Balkan et dans la mer Adriatique. Ces intérêts s'opposent en beaucoup de points et c'est pourquoi l'on ressent, des deux côtés, le besoin de les mettre le plus possible en harmonie. Il s'agit surtout de garantir les prétendus « intérêts vitaux » en Albanie de façon à exclure toute défiance réciproque, qui en ce moment abonde des deux côtés. C'est là tâche ardue et difficile ; car l'un et l'autre côté n'ont pas seulement un égal désir, mais travaillent en secret de toutes leurs forces et par tous les moyens, sinon à détruire, du moins à diminuer autant que possible l'influence de leur rival.

En dehors de la question des sphères d'intérêts de l'Autriche et de l'Italie en Albanie et de la meilleure garantie d'intangibilité de ces deux sphères, l'objet des négociations entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold sera, assure-t-on, quelques questions qui nous touchent de près. On dit que le Ministre italien des Affaires étrangères soulèvera la question du chemin de fer qui, d'après les décisions de la Conférence de Londres, doit nous relier à l'Adriatique. Le marquis de San Giuliano a donc l'intention de réaliser le plus tôt possible une décision des grandes Puissances, qui ne satisfera par seulement, cela va sans dire, les intérêts de la Serbie, mais aussi et beaucoup les intérêts de l'agriculture et du commerce italiens.

Nous tenons pour certain que le marquis de San Giuliano sera très désillusionné s'il est venu à Abbazia avec la croyance qu'il parviendra sur ce point à une entente avec l'Autriche. Mais, enfin, nous ne voulons pas exclure la possibilité que l'Autriche fasse, par amour pour son alliée ce qu'elle n'a jamais voulu faire par simple considération pour les décisions de la Conférence des Ambassadeurs à Constantinople. Par ailleurs, le résultat des pourparlers sur ce point entre deux alliés, également intéressés à l'Adriatique, peut aujourd'hui être attendu d'autant plus tranquillement que l'issue à l'Adriatique, bien que d'une immense importance, n'est pas cependant une chose sans laquelle nous ne puissions vivre pendant quelque temps. Mais de quelque façon que se terminent les pourparlers à ce propos entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold et bien qu'il soit évident que le premier ait soulevé

cette question dans un intérêt beaucoup plus italien que serbe, nous n'en devons pas moins lui exprimer notre gratitude d'avoir pris l'initiative de la discussion d'un sujet épineux avec l'Autriche-Hongrie. Dans cette attitude du Ministre italien des Affaires étrangères, nous voyons avec joie un signe que, du côté italien, on désire nous tendre une main que nous saisirions sans hésitation.

La Serbie a toujours attaché une grande importance à maintenir avec l'Italie les rapports économiques les meilleurs et les plus étroits possible. Pendant ces dernières années le désir des Serbes à ce sujet s'est encore accru. Cela n'a pas été notre faute si, du côté italien, on n'a pas répondu à cette tendance de la façon que nous eussions attendue. Mais nous ne nous arrêterons ni ne grognerons là-dessus. Nous souhaitons seulement que rien ne se renouvelle à l'avenir de ces petits désaccords qu'il y a eus entre nous et qu'un empressement réciproque dans le domaine économique puisse établir les fondements solides d'une amitié très sincère et d'échanges actifs entre la Serbie et l'Italie.

Que, dans son attitude à l'égard de la Serbie, l'Italie se libère de la fâcheuse influence de l'Autriche et qu'elle continue de suivre la voie où elle vient de s'engager, en recherchant la réalisation de la décision susmentionnée de la Conférence de Londres. Nous lui garantissons qu'elle rencontrerait en Serbie une gratitude universelle, qui influerait puissamment sur toutes nos relations futures. De tout cœur, nous serrerons la main qui nous est amicalement tendue. Que tout le monde soit convaincu en Italie, car la Serbie apprécie aussi hautement ses vrais amis qu'elle déteste ardemment ses ennemis.

145.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118. *Belgrade, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 27 avril.)

Bien que calme et réservée à son ordinaire, la Serbie subit l'évolution que lui dictent l'éclat de sa victoire et l'étendue de ses agrandissements. Peu à peu, le pays prend conscience des difficultés qui l'attendent pour l'organisation de ses nouvelles provinces, des réalités de la situation balkanique, dont le danger paraît moins pressant, tout au moins dans le Nord-Ouest de la Péninsule, et, de l'ensemble de ses constatations, commence à se dégager une conception plus précise de la politique nationale. Un nationalisme yougoslave, fondé sur l'unité nationale des Serbes, des Croates et des Slovènes marque à l'heure actuelle de vigoureux débuts, s'employant à imposer dans le Royaume la personnalité des Slaves méridionaux, en attendant que leur question même puisse être introduite dans la politique européenne. Il semble, d'ailleurs,

que la vitalité yougoslave se soit affirmée dans ces derniers mois par l'accroissement de publications et d'institutions nationales. Les Tchèques, bons observateurs des Slaves du Sud, auxquels ils ont suggéré la formation de la coalition serbo-croate, en signalent dans leurs journaux les progrès rapides, qu'ils attribuent à la reprise de la vie constitutionnelle en Croatie.

Une semblable tendance à l'affirmation du yougoslavisme est de nature à détourner, dans une certaine mesure, l'attention serbe du Balkan, pour la reporter vers l'Autriche et l'Italie, qui paraissent désormais unies tout le long de la côte adriatique, afin de tenir en échec l'expansion de la race slave.

L'écho des violences anti-italiennes qui se produisent à Trieste, en Istrie et en Dalmatie est arrivé jusqu'à Belgrade; la jeunesse universitaire s'y est assemblée pour affirmer sa solidarité avec les Croates et les Slovènes et le caractère slave de Trieste. La lutte grandissante entre les deux éléments achève de faire perdre à l'Italie les derniers restes de popularité qu'elle eût pu conserver en Serbie. Les Serbes ont vu le marquis de San Giuliano ressentir comme un affront le discours croate d'un maire et s'intéresser dans ses conversations d'Abbazia avec le comte Berchtold à la situation des Italiens d'Autriche; il n'en faut pas davantage pour exciter les colères de la jeune Serbie.

Bien plus vif est le ressentiment contre l'Autriche qui a repris son ancienne vigueur. Si la *Samo-Ouprava* se borne à reproduire à ce sujet les articles des journaux étrangers, le reste de la presse serbe ne parle plus que du partage de l'Autriche qui lui apparaît comme conséquence nécessaire du partage de la Turquie d'Europe. Tous les vieux griefs, renouvelés d'ailleurs par de nouveaux incidents, sont impitoyablement ressassés contre elle : emprisonnement de cultivateurs serbes saisis sur les îles de la Drina, arrestations arbitraires de Serbes en Croatie, condamnations injustifiées de journalistes serbes en Hongrie, maintien de la vexation du passeport, non point pour entrer mais pour sortir de la Hongrie à destination de la Serbie, fermeture de la frontière du Sandjak sous prétexte d'épizootie. L'agitation roumaine en Transylvanie, les velléités de voyage à Pétersbourg, marquées par le comte Michel Karolyi et une fraction du parti hongrois de l'indépendance, sont accueillies et commentées avec satisfaction. On insiste sur le fait que, l'Autriche s'apprêtant à rendre à la Russie avec la question ruthène le mauvais tour que celle-ci lui a joué avec les Yougoslaves, la Russie doit se hâter de prévenir par une vigoureuse initiative contre l'Autriche, toute tentative de décomposition des populations petit-russiennes entre Podwoloczyska et la mer d'Azov.

L'*Odjek* publie une étude, qui a été envoyée à cette légation sous forme de la brochure ci-jointe et où, assure-t-on, M. Jacha Prodanovitch, ancien Ministre du Commerce et l'un des chefs du parti jeune-radical, expose ses vues sur le «Nouveau cours de la politique étrangère de l'Allemagne». D'après

l'auteur de la brochure, la crise balkanique, en révélant la faiblesse de l'Autriche et de l'Italie, obligerait maintenant l'Allemagne à poursuivre un double but : accentuer ses prises en Turquie et parmi les États balkaniques, dont elle s'est acquis la reconnaissance en empêchant la révision du traité de Bucarest, et procéder au partage de l'Autriche d'accord avec la Russie. La brochure envisage sans déplaisir la réalisation d'un programme qui permettrait la constitution de l'État yougoslave, en livrant au germanisme toute l'Europe centrale et orientale.

De telles aspirations font désormais bon marché d'une évolution intérieure de l'Autriche-Hongrie, assurant leur unité morale aux Yougoslaves, comme il était indiqué dans ma dépêche n° 58 du 11 mars dernier[1]; le journal du parti progressiste, dont M. Novakovitch est le chef, la *Pravda* parle à son tour du partage de l'Autriche : «L'Autriche, écrit-elle, a reçu un avertissement des Hongrois en 1848, des Italiens en 1859, des Prussiens en 1866, des Serbes en 1908, et de tous les Yougoslaves en 1912 et 1913. Maintenant doit s'ensuivre l'inévitable liquidation de cet État archaïque». La politique de conciliation du comte Tisza semble déjà démodée. Des manifestations antihongroises viennent d'avoir lieu à Esseg; on y a brisé les vitres de l'école et du journal hongrois. La coalition serbo-croate fait mine de reprendre allure agressive; elle exige du Ban de Croatie la nomination de chefs de section pris dans son sein, c'est-à-dire la constitution d'un ministère parlementaire, elle soutient la candidature à la diète de l'un des accusés du procès d'Agram.

Il y avait naguère, à Belgrade, un Consul d'Allemagne, M. Schlieben, qui vivait en mauvaise intelligence avec le baron Griesinger et s'appliquait à lui rendre la vie difficile : les deux femmes ne s'entendaient point. Tandis que la légation, au nom des intérêts politiques de l'Allemagne, se maintenait en étroit contact avec la légation d'Autriche, le consulat, invoquant le souci des intérêts commerciaux, appartenait à l'intimité de la légation de Russie. Après avoir occupé la presse locale de leur différend, le baron Griesinger et M. Schlieben finirent par le porter à Berlin; le Consul fut déplacé vers l'Amérique du Sud et ce déplacement émut plusieurs députés. Il y eut là dessus discussion au Reichstag : certains prirent le parti de M. Schlieben, tandis que le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères défendait le baron Griesinger. Cependant quelques critiques furent dirigées à cette occasion contre la politique de l'Autriche en Serbie; la *Gazette de Voss* réprouva ses habitudes commerciales dans le Balkan; les journaux de Vienne répartirent avec aigreur. M. Schlieben est revenu, l'autre jour, à Belgrade : où il doit, dit-on, s'occuper désormais d'affaires. La presse serbe, qui avait suivi avec joie ces divers inci-

[1] Reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 438.

dents, l'a salué comme un ami du serbisme, ses aventures en ayant fait le héros d'une politique anti-autrichienne où l'Allemagne viendrait à prendre place aux côtés de la Russie.

146.

M. de Fontarce, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Bruxelles, 22 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 4 mai.)

La correspondance de cette légation a eu bien souvent à signaler la manière dont on envisage ici les relations entre l'Allemagne et la France et l'affectation des journaux, qui touchent de plus près au Gouvernement, de considérer que les deux pays menaceraient également la neutralité du Royaume. Mais le temps qui passe et la réalité des faits qui impose malgré tout sa clarté n'ont plus permis à la presse officieuse de travestir aussi complètement la vérité.

En tous cas, il règne depuis quelque temps dans les esprits une certaine préoccupation au sujet de l'avenir et des chances de conflit qui s'accroissent. Il est visible que l'on n'a plus la sécurité dans laquelle on s'était complu pendant si longtemps. Il ne se passe presque pas de jour sans que la presse ne fasse allusion à la situation troublée et n'énumère les précautions prises ou à prendre pour faire respecter éventuellement la neutralité du territoire belge.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il me paraît utile de signaler à Votre Excellence un article paru dans le *Journal de Bruxelles* du 18 avril et intitulé : « Si nous avions la guerre », que je joins à la présente lettre. Ce qu'il faut d'abord retenir de cet article, c'est l'affirmation, peut-être prématurée, « du fait incontestable que l'Allemagne et la France se préparent à une guerre qui semble prochaine » et ensuite que « l'emploi intensif des voies ferrées pour la concentration des troupes a comme résultat de faire cesser l'indétermination, si grande autrefois, sur la région dans laquelle on trouvera l'adversaire. Cette zone est écrite sur le sol par les quais de débarquement ». Cette constatation préliminaire permet à l'auteur d'indiquer plus loin, et comme incidemment, que l'Allemagne réunirait la masse de ses forces vers Trèves pour traverser le Luxembourg et le Sud de la Belgique, tandis qu'un ou deux corps d'armée débarqueraient à Aix-la-Chapelle pour menacer en flanc les forces belges essayant de s'opposer au passage de l'envahisseur dans le Sud du pays.

Dans leur ensemble général, ces dispositions sont bien connues, mais il est intéressant de noter comment l'évidence a fini en Belgique par se faire

jour, même parmi ceux que leur éloignement pour nous tendrait à rejeter du côté de l'Allemagne.

Quant aux mesures prises, d'après le *Journal de Bruxelles*, pour s'opposer à la violation de la neutralité belge, il n'y a pas lieu de s'y arrêter trop longuement. On affecte de les considérer comme suffisantes et de faire fond sur les qualités guerrières de l'armée. Mais il n'est pas sûr que ces prétentions militaires soient justifiées, d'autant plus que le rendement des lois récemment votées ne sera complet que dans quelques années. Même si on avait un répit suffisant pour leur permettre de donner leur plein effet, il faut toujours songer que pour avoir chance de vaincre, une armée, si convenablement organisée soit-elle, a besoin d'une idée supérieure qui l'anime et la pousse à la lutte jusqu'au sacrifice absolu d'elle-même. Cette idée ne s'imposera sans doute pas dès l'abord à l'armée belge qui, pendant longtemps, a paru si peu destinée à faire la guerre. Et on peut douter qu'un Gouvernement belge, quel qu'il soit, inspire à l'homme qui aura la direction suprême de ses forces le programme d'une offensive rapide et à fond, seule capable d'assurer le succès. L'échec, en effet, anéantirait jusqu'à ses dernières ressources et le compromettrait irrémédiablement vis-à-vis de l'envahisseur, si celui-ci se trouvait finalement vainqueur dans la lutte principale.

Nous n'avons donc pas à compter beaucoup sur la défense effective de la neutralité de notre voisine par ses seules forces. Il faudrait, pour la protéger efficacement, une entente avec la Hollande. Cette entente indiquerait nettement sa résolution arrêtée de se défendre et pourrait faire hésiter un agresseur. Mais on reste ici sur l'impression laissée par l'échec complet, auprès du Gouvernement néerlandais, des suggestions autrefois formulées par les hommes d'État belges.

Ce serait d'ailleurs déjà bien heureux pour nous si nous étions assurés de voir la Belgique rester entièrement neutre. L'évolution des idées se poursuit ici comme partout et l'on en trouve quelquefois des manifestations qui déroutent, comme cette brochure du général de Witte, le commandant actuel de la division de cavalerie[1], qui aurait la charge de s'opposer au premier effort de l'invasion allemande et qui, écrivant sous un pseudonyme transparent, prônait une entente avec l'Allemagne. La correspondance de M. Klobukowski a eu plusieurs fois à revenir sur ce sujet, depuis deux ans. Ne lisait-on pas aussi dans le *XXe Siècle* du 10 mars dernier, au sujet d'un prétendu plan de campagne allemand publié dans le *Journal des sciences militaires* et d'après lequel l'armée allemande devrait traverser purement et simplement la Belgique : «Pour prix de notre complaisance», écrivait-il, «on nous promet des avan-

[1] Le nom de ce général favorable à l'Allemagne revient à diverses reprises dans la correspondance avec la légation de Bruxelles. Voir en particulier 3e série, tome IV, n° 439, tome VIII, n°s 559 et 673.

tages pécuniaires et des agrandissements territoriaux. Bref, il s'agit de nous acheter». Et après avoir exhalé son indignation, le journal de M. de Broqueville ajoutait pourtant : «Je ne dis pas qu'en certaines circonstances résultant de la politique générale il ne serait pas avantageux pour nous de nous ranger carrément d'un côté ou de l'autre, quitte à courir tous les risques de l'aventure. C'est une question d'opportunité qui mérite l'attention.»

Si le pays et l'armée nous sont en grande partie favorables — et c'est notre force, — une campagne de presse savamment organisée et des incidents suscités à propos et envenimés de parti pris ne seraient-ils pas susceptibles d'influer sur l'opinion publique et de la rendre momentanément hostile ? Ne peut-on supposer un instant que, la passion religieuse et flamingante aidant, il ne se trouve un jour au pouvoir un homme, au cœur léger, qui soit tenté d'orienter son pays dans un sens bien manifestement contraire à ses intérêts et terriblement dangereux pour nous ? Quelque invraisemblable qu'elle paraisse, on ne peut exclure entièrement une telle éventualité, dont les modalités peuvent être bien diverses.

147.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 193, 194. *Paris, 23 avril 1914, 16 h. 30, 17 h. 20.*

Note responsive à la Grèce.

L'Ambassadeur de Russie est venu avant-hier me dire que son Gouvernement faisait des objections à l'acceptation des modifications proposées par la Triple Alliance au projet de note responsive à la Grèce. Cette acceptation lui semblerait «une complète capitulation». L'addition du mot «amicale» au terme «influence» du dernier paragraphe du texte joint à ma lettre du 2 avril [1] lui paraît un encouragement à une politique aventureuse de la part de la Turquie et, dans une nouvelle communication en date d'hier, M. Isvolsky signale que M. Sazonoff vous a fait part de ses très vives appréhensions sur les dispositions belliqueuses de la Turquie aujourd'hui qu'elle a de l'argent et qu'elle se prépare à acquérir des dreadnoughts.

[1] Le texte de la note est publié en annexe au rapport de M. Paul Cambon du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 33; les modifications demandées par la Triple Alliance sont indiquées dans un aide-mémoire de l'ambassade d'Allemagne du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 114.

Le Gouvernement russe est, d'autre part, d'avis de maintenir le passage relatif à l'île de Castellorizo.

J'ai répondu à M. Isvolsky, en ce qui concerne les dispositions de la Turquie, que mes impressions étaient plutôt favorables, que d'ailleurs les ressources de la première tranche de l'emprunt seraient absorbées par la liquidation des bons du Trésor et autres dettes provenant de la guerre et que l'émission de la seconde tranche était subordonnée au maintien de la paix.

J'ai ajouté que sans doute il eût été préférable de ne pas supprimer le passage relatif à Castellorizo et au Dodécanèse, mais que, sur ce point, l'opposition de l'Italie paraissait irréductible et que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne la soutenaient. Il semblait impossible de modifier à cet égard le sentiment du Cabinet de Rome. On risquait, dès lors, de voir les Puissances de la Triple Alliance se décider, comme elles en avaient laissé entrevoir la possibilité, à notifier séparément à la Grèce la note amendée, laissant à la Triple Entente le soin d'agir comme elle jugerait bon.

Sir Edward Grey, avec qui je me suis hier personnellement entretenu de la question [1], estime que, du moment que la Russie avait elle-même proposé de ne pas mentionner la question de la «neutralisation» des îles, qui paraissait plus intéressante pour la Grèce que la phrase relative à Castellorizo et au Dodécanèse, les objections actuelles du Gouvernement russe n'ont pas de fondement très sérieux. Pour lui l'important est de répondre sans tarder à M. Venizelos qui y tient et désire également que les Puissances lui demandent, vis-à-vis de l'opinion publique en Grèce, de compléter l'évacuation de l'Epire. Sir Ed. Grey et moi-même nous ne doutons pas que M. Sazonoff soit aussi animé du désir de soutenir M. Venizelos et qu'il se rendra compte que tout retard, pour arriver à une nouvelle mise au point de la note, ne peut que compromettre ce résultat [2].

Je vous prie de vous inspirer de ce qui précède dans vos entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères*.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 22 avril, la note reproduite sous le numéro 137.

[2] Cf. les télégrammes adressés le 20 et le 21 avril par M. Sazonoff à M. Isvolsky et au comte Benckendorff, reproduits dans *Mejd. Otn.*, I, 2, nos 242 et 246.

*Annotation du Département : *24 avril, 10 heures : M. Isvolsky téléphone à M. de Margerie que M. Sazonoff retire ses objections.*

148.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Vienne, 23 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 28 avril.)

D'après les bulletins de ce matin, le rétablissement de la santé de l'Empereur paraît être plus rapide qu'on n'osait l'espérer. Le Grand-Maître de la Cour, qui depuis plusieurs jours ne s'éloigne plus du château, m'avait dit avant-hier, comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence, que pendant encore une semaine il faudrait s'interdire de reprendre pleine confiance. Aujourd'hui, les deux médecins de Sa Majesté annoncent que toute trace de congestion aux poumons a disparu et que la fièvre a complètement cessé. La plus jeune fille de l'Empereur, l'Archiduchesse Valérie, a même déjà quitté Schoenbrunn, où elle était accourue dès les premiers symptômes inquiétants. Il semble donc que cette nouvelle crise, semblable à celle de l'année dernière, doive également se terminer d'une manière rassurante.

A cet heureux résultat aura certainement contribué pour beaucoup l'admirable vaillance avec laquelle l'Empereur tient à s'acquitter de sa tâche de Souverain. Le sentiment des devoirs qui lui incombent domine toutes ses préoccupations. C'est ainsi qu'on a eu grand peine à le faire renoncer à son projet d'aller, comme il s'y était engagé, ouvrir à Budapest la session des Délégations. Il n'a voulu, d'autre part, diminuer en rien le temps qu'il consacre à l'examen des affaires. Le prince de Montenuovo m'a confirmé l'exactitude de ce détail vraiment surprenant que, sur les instances de son entourage, lui demandant de s'accorder quelque repos, François-Joseph a consenti seulement à retarder de trois quarts d'heure son lever, c'est-à-dire à quitter son lit à 4 h. 15 au lieu de 3 h. 30.

Il faut néanmoins que l'alarme ait été vive dans la journée de dimanche dernier, car c'est dans une réunion des hauts fonctionnaires du Palais, soucieux de dégager leur responsabilité, qu'il a été décidé d'informer le public de la gravité de la situation, ce qui a déterminé aussitôt une sorte de panique non seulement en Autriche, mais à l'étranger.

La pensée que l'Archiduc François-Ferdinand serait soudainement appelé au pouvoir dans les circonstances actuelles épouvante l'opinion. Il ne m'est pas encore arrivé d'entendre quelqu'un à Vienne augurer favorablement de

son règne; par contre, on formule très librement le vœu que le présomptif, dont l'état tuberculeux est, paraît-il, toujours assez précaire, soit emporté avant son vieil oncle.

149.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Par mon télégramme du 18 avril, n° 154 [1], j'ai signalé à Votre Excellence la préoccupation que cause au Gouvernement russe la perspective d'un nouveau conflit entre la Grèce et la Turquie. Dans cette conjoncture le Gouvernement impérial ne tolérerait plus que le Gouvernement ottoman fermât les détroits, en raison du préjudice énorme qu'éprouverait le commerce russe.

Quel serait ce préjudice? On ne saurait l'évaluer avec exactitude. Les éléments d'appréciation qu'on peut dégager des statistiques douanières, permettent cependant de comprendre l'intérêt majeur que le Gouvernement russe attache à la liberté des détroits.

Le trafic des ports de la mer Noire et de la mer d'Azoff s'élève approximativement à 1.320 millions de francs pour l'exportation et 253 millions pour l'importation, soit au total 1.573 millions.

De ce chiffre, il faut déduire le trafic avec les ports roumains, bulgares et turcs de la mer Noire. On l'estime à 59 millions de francs. Le trafic russe qui franchit les détroits s'élève donc à 1.514 millions de francs environ.

D'une manière plus générale, je constate l'importance croissante que les considérations d'ordre commercial et financier acquièrent, aux yeux du Gouvernement impérial. On peut dire que les problèmes de la politique russe, — autant la politique étrangère que la politique intérieure — sont de plus en plus conditionnés, sinon même dominés, par les problèmes économiques.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 123.

150.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 150. *Athènes, 23 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 4 mai.)

Le Ministre des Affaires étrangères et le Président du Conseil sont allés causer à Corfou avec le Chancelier de l'Empire allemand[1] qui s'est fait auprès d'eux l'interprète du désir de la Turquie d'entretenir de bonnes relations avec la Grèce et pour cela d'arriver à une entente au sujet de Chio et de Mytilène.

M. Streit m'a dit confidentiellement que M. Venizelos et lui avaient fait remarquer au Chancelier que la Turquie émettait des désirs, mais ne formulait aucune proposition. La suivre, sur la seule émission de ses désirs et de ses bonnes intentions, dans la voie où elle voudrait voir entrer la Grèce, ce serait abandonner le terrain solide sur lequel se trouve la Grèce de par la décision collective des Puissances; sans rien d'assuré à la place, la situation actuelle se trouverait compromise. Que, au contraire, la Turquie fasse une proposition nette, et si, par hasard, celle-ci était acceptable dans le fond et ne comportait que des discussions d'ordre secondaire, la Grèce aurait une base sérieuse lui permettant peut-être d'envisager la possibilité de se tenir moins strictement sur le terrain ferme qu'elle doit à la décision des Puissances.

Ne voulant pas se laisser entraîner dans une discussion ne reposant sur rien de formel, M. Venizelos et M. Streit se sont arrangés, m'a confié ce dernier, pour quitter Corfou sans voir M. de Wangenheim; ils sont partis à quatre heures, le même jour où l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople était arrivé à midi.

Le Ministre des Affaires étrangères est très inquiet des persécutions dont les Grecs sont victimes en Thrace : « Les Grecs, m'a-t-il dit, fuient par dizaines de milliers » et le conseil des Ministres a dû se préoccuper des difficultés pour le Trésor des énormes dépenses qu'entraîne l'installation des réfugiés. M. Streit a très sérieusement appelé l'attention du Ministre de Turquie sur cet exode. Il a tenu à lui faire observer que, s'il y avait là une arrière-pensée de pression sur le Gouvernement grec pour l'amener à entrer dans les vues de la Porte, on faisait complètement fausse route et que le résultat obtenu serait tout opposé à celui qu'on chercherait à atteindre.

[1] Voir, sur ces conversations de M. Venizelos et de M. Streit avec M. de Bethmann Hollweg, les pièces pubiées dans *Grosse Politik*, n°s 14651 à 15654 et 14566 à 14658.

P. S. 24 avril 1914. Reçu après moi par M. Streit, le Ministre de Turquie lui a remis, hier jeudi, une longue liste de crimes et persécutions que les Grecs auraient commis contre les Musulmans en Macédoine et il a aujourd'hui envoyé cette même liste aux légations. M. Streit lui aurait répondu être prêt à accepter la formation d'une commission mixte pour une enquête qui devrait également s'appliquer aux événements de Thrace. Ghalib Bey, d'abord satisfait, se serait dérobé n'ayant pas, aurait-il dit, d'instructions de son Gouvernement à ce sujet.

151.

Note du Ministre.

Paris, 24 avril 1914.

M. Vesnitch (Serbie).

Il sait de très bonne source (un Chargé d'affaires italien l'a dit à un diplomate serbe) qu'à Abbazia les deux Gouvernements austro-hongrois et italien ont envisagé l'éventualité d'une intervention armée en Épire si les Épirotes ne se calmaient pas [1].

M. Romanos.

Il sait que les Autrichiens et les Italiens ont envisagé l'éventualité d'une intervention en Épire. Il croit que ce sont les Italiens qui poussent. Il a dit à M. Tittoni que les Grecs se contenteraient pour l'Épire du régime dont les Italiens jouissent en Autriche.

152.

Note du Ministre.

Paris, 24 avril 1914.

M. Vesnitch.

On prête, dans les Balkans, des intentions belliqueuses aux Turcs.

Je réponds que nos renseignements ne correspondent pas à ceux-là. Mais je ne perds pas une occasion, soit par notre Ambassadeur à Constantinople, soit dans mes conversations à Paris avec Rifaat Pacha, pour faire connaître au Gouvernement turc que nous ne pourrions lui accorder aucun concours financier s'il troublait le pays.

[1] D'après la note reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* il a été question entre le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold d'envoyer en Albanie des officiers autrichiens et des italiens en nombre égal pour diriger les milices albanaises. Le marquis de San Giuliano craignait toutefois que la présence de ces officiers parmi les troupes d'occupation de l'Épire ne provoquât de l'inquiétude dans les Puissances de la Triple Entente et qu'elles ne prissent position contre cette mesure (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9501).

153.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 74. *Paris, 24 avril 1914, 12 h. 15.*

Note responsive à la Grèce.

L'Ambassadeur de Russie me fait connaître[1] que le Ministre de Russie à Athènes a été autorisé à se joindre à ses collègues pour remettre au Gouvernement hellénique la note amendée suivant les suggestions de la Triple Alliance.

En ce qui concerne la formule visée par votre télégramme n° 68 [2], je vous autorise à vous rallier à celle qu'adoptera votre collègue anglais [3].

154.

Note du Département.

Secret. *Paris, 24 avril 1914.*

Visées allemandes aux colonies portugaises.

D'après des renseignements particuliers le Gouvernement allemand chercherait à aborder les questions africaines plus ouvertement et à généraliser les pourparlers.

D'autre part, le Ministre des Colonies ne se cacherait plus vis-à-vis de la légation de Portugal de son désir d'empiéter économiquement sur l'Angola. Il aurait dit à la fin de mars au Secrétaire de cette légation (dans une conversation particulière il est vrai) que son désir était de faire pénétrer dans la

[1] Voir ci-dessus une annotation du Département au télégramme adressé le 23 avril à M. Paléologue et reproduit sous le numéro 147.

[2] Répondant au télégramme de Paris n° 71, ci-dessus reproduit sous le numéro 125, M. Deville télégraphiait, le 21 avril, au sujet de la communication *verbale* à faire au Gouvernement hellénique : «mes collègues autrichien et italien demandent que nous employions tous la même formule et proposent de dire : «s'attendre à ce que» au lieu de «espérer que».

[3] En même temps qu'il envoyait ce télégramme à Athènes, M. Doumergue télégraphiait à Londres et à Pétersbourg que, le Gouvernement russe ayant retiré ses objections, il invitait son ministre à Athènes à se joindre à ses collègues. Comme le montre un télégramme de M. Deville du 24 avril dont la reproduction a paru inutile, la communication au Gouvernement hellénique de la note amendée conformément au désir de la Triple Alliance avait eu lieu dans la matinée du 24 et M. Venizelos, remplaçant M. Streit, avait répondu qu'il allait ordonner l'évacuation.

colonie portugaise le chemin de fer qui va être construit dans l'Ouest africain allemand et qui se dirige vers la frontière, presque jusqu'à la rivière Kunene (cf. dépêche de Berlin n° 132 du 14 mars 1914[1]). M. Solf aurait ajouté qu'il voulait le faire aboutir à un port du Sud de l'Angola, qu'il était en effet indispensable pour l'Allemagne d'avoir un bon port de ce côté, car les deux ports de l'Ouest africain allemand (Swakopmund et Lüderitz Bucht) ne valent pas cher. Comme le Secrétaire portugais se récriait, le Dr. Solf aurait ajouté : «Mais c'est bien à Lourenzo Marquez que les colonies anglaises ont leur débouché et cela ne choque pas l'amour-propre du Portugal.»

155.

Note du Ministre.

Conversation, au ministère des Affaires étrangères, entre Sir Edward Grey et M. Gaston Doumergue, en présence de M. Paul Cambon, Sir William Tyrrell, M. de Margerie.

24 avril 1914.

Moi. — Voulez-vous que nous fassions le tour de toutes les questions qui, à l'heure qu'il est, nous occupent et que nous les examinions d'abord en elles-mêmes, ensuite dans leurs rapports avec la politique générale. Ainsi nous pourrons avec ordre, sur chacune d'elles, rapprocher nos vues et régler notre attitude.

Sir Ed. Grey. — Parfaitement. C'est ainsi qu'il faut procéder.

Moi. — Une question est en suspens depuis longtemps. C'est celle du statut de Tanger. Il est important qu'elle se règle. D'abord pour que Tanger ait son statut, ensuite pour que l'Angleterre puisse officiellement reconnaître notre protectorat. On ignore généralement, dans le public, en France, que cette reconnaissance n'a pas eu lieu. Le Gouvernement sait qu'il ne faut pas voir dans ce retard une mauvaise volonté de la part de l'Angleterre, dont le concours, dans toute l'affaire difficile de l'établissement du protectorat, nous a été très utile; mais l'opinion publique, qui est simpliste et ne juge que sur les apparences, pourrait un jour s'émouvoir et souffrir dans sa grande amitié pour l'Angleterre, si elle apprenait que, seule, celle-ci n'a pas encore reconnu notre protectorat. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur ce point pour la prier de nous aider, à Madrid, à régler rapidement la question du statut de Tanger, ce règlement devant permettre au Gouvernement anglais de reconnaître le protectorat français sur le Maroc.

Sir Ed. Grey. — Je n'ai pas suivi moi-même personnellement la discussion

[1] Non reproduite.

qui se poursuit entre les deux Gouvernements à propos du statut de Tanger et je ne saurais ainsi vous dire en ce moment les causes précises du retard. Mais je vais, dès mon retour, me faire mettre au courant de façon à pouvoir tenir compte des considérations que vous venez de faire valoir.

Mexique.

Moi. — La situation si troublée et si confuse du Mexique me préoccupe beaucoup. Il est difficile d'en prévoir l'issue. Nous avons là-bas d'énormes intérêts engagés. L'Angleterre également. Ces intérêts périclitent tous les jours. Il faudrait pouvoir les défendre. Je reconnais les difficultés d'une action commune des Puissances européennes intéressées. Mais ne pensez-vous pas qu'auprès du Gouvernement des États-Unis il serait possible de tenter quelque démarche pour que, s'il agit plus directement qu'aujourd'hui, nos intérêts communs soient protégés par lui dans toute la mesure du possible.

Sir Ed. Grey. — La veille de mon départ de Londres, j'ai vu l'Ambassadeur des États-Unis. Je lui ai dit que j'espérais que les Anglais et leurs intérêts seraient protégés partout où les Américains se trouveraient.

M. Paul Cambon. — Le Gouvernement des États-Unis est très susceptible sur la question de la doctrine de Monroë. On pourrait peut-être lui dire que cette doctrine l'oblige, puisqu'elle n'admet pas l'intervention des Puissances non américaines, à défendre les intérêts des Puissances européennes quand ceux-ci sont menacés dans un pays du nouveau continent.

Moi. — Je crois qu'en nous adressant au Gouvernement des États-Unis, il serait préférable de ne pas faire allusion à la doctrine de Monroë, car nous paraîtrions en reconnaître la légitimité, ce qui est impossible.

Sir Ed. Grey. — C'est mon sentiment aussi. Au reste, à la Chambre des Communes, en répondant à l'interpellation au sujet du meurtre de l'Anglais Burton, j'ai déclaré que l'Angleterre se réservait le droit de se faire justice et de défendre directement ses intérêts quand l'occasion l'exigerait et que le moment serait opportun.

Moi. — C'est, je crois, cette attitude qu'il faut avoir. En attendant, nous pourrions demander au Gouvernement des États-Unis, quand il occupera les ports et détiendra les douanes, de se souvenir que les recettes de ces dernières gagent des emprunts émis chez nous et de vouloir bien, en conséquence, les réserver pour cet usage. En même temps nous lui demanderons de défendre les personnes et de garantir les propriétés de nos nationaux dans tous les points qu'ils occupent, exactement comme il le ferait pour ses propres ressortissants.

Sir Ed. Grey. — Parfaitement.

Albanie.

Moi. — Avant de parler de l'Albanie, je voudrais vous demander si vous ne trouvez pas que l'heure serait bientôt opportune pour réunir la Commission financière des affaires balkaniques qui s'est ajournée *sine die.*

Sir Ed. Grey. — Je suis d'avis que cette réunion devrait prochainement avoir lieu.

Moi. — En ce qui concerne plus spécialement la question albanaise mon sentiment, en ce qui concerne l'emprunt que les Puissances ont promis de garantir, est qu'on ne saurait s'occuper de ce dernier tant que, dans la question de la Banque, le principe de l'égalité absolue n'aura pas été admis par l'Autriche-Hongrie et par l'Italie. Nous ne pouvons céder ni sur ce point, ni sur le principe. Certes, en ce qui nous concerne, nous ne songeons pas à demander la direction de la Banque ni la présidence du Conseil d'administration, mais nous serions disposés à proposer un Anglais pour l'une ou l'autre de ces deux situations, car il me semble que l'une des deux devrait être attribuée à l'un de vos compatriotes.

Sir. Ed. Grey. — Nous ne prendrons pas d'initiative sur cette question, mais, si les Puissances demandaient que ce soit un Anglais qui occupe soit la présidence du Conseil d'administration, soit la direction de la Banque, nous l'accepterions. Comme vous, du reste, nous sommes pour qu'on observe strictement le principe de l'égalité absolue entre toutes les Puissances. C'est de l'intérêt de l'Albanie et de celui du prince de Wied dont je considère la tâche comme très difficile.

Question de l'Epire.

Moi. — Nous ne pouvons pas nous désintéresser du sort des Épirotes. Je crois que la tranquillité en Épire ne saurait exister si les Épirotes n'obtiennent pas des garanties en ce qui concerne leur langue, leurs églises et leurs écoles. Mais nous ne saurions appuyer leurs demandes concernant l'autonomie de l'Épire, sans battre fortement en brèche l'œuvre de la Conférence de Londres et la ruiner peut-être. Sans compter que d'autres régions de l'Albanie demanderaient, elles aussi, leur autonomie. Nous ne pouvons prévoir où cela conduirait.

Sir Ed. Grey. — Je suis tout à fait de votre avis.

Moi. — Je pense que c'est au Prince à accorder directement lui-même ces garanties. Nous pouvons lui suggérer cette initiative. Mais il me paraîtrait malaisé de vouloir faire évoquer la question par les Puissances et de les charger d'y donner elles-mêmes la solution. Du moment que le prince de Wied est reconnu et installé c'est lui qui doit décider.

Sir Ed. Grey. — Cela ne saurait faire de doute.

Moi. — Il est urgent, d'autre part, de répondre à la note grecque. Il me semble que nous sommes d'accord sur ce point, ainsi que sur les conditions dans lesquelles doit se faire cette réponse. Il est nécessaire qu'elle ne se fasse plus attendre[1]. Elle est de nature à fortifier la situation de M. Venizelos que nous avons, dans la Triple Entente, grand intérêt à soutenir.

Sir Ed. Grey. — Nous sommes encore d'accord sur ce point.

Traité de Bucarest.

Moi. — On a parlé depuis quelque temps avec assez d'insistance d'une révision possible du traité de Bucarest. Certains journaux même laissaient entendre que le Gouvernement anglais serait assez favorable à cette révision. A mon sentiment celle-ci serait dangereuse. Le traité de Bucarest remis en question, toute la question des Balkans risquerait de s'ouvrir; les appétits et les intrigues se multiplieraient et nous ne pouvons pas savoir comment tout cela se terminerait.

Sir Ed. Grey. — Le Gouvernement anglais est attaché au maintien du traité de Bucarest. Il ne veut pas y laisser toucher. Il voudrait seulement que les garanties pour les nationalités, prévues par le traité de Berlin, fussent ajoutées au traité de Bucarest. Mais cette addition ne serait pas une modification des autres clauses de cet acte qu'il faut maintenir.

Le Dodécanèse et l'Italie.

Moi. — Les Italiens, malgré leurs promesses et leurs intentions de bonne volonté, ne semblent pas pressés d'évacuer les îles du Dodécanèse et de les rendre à la Turquie. Ils paraissent sinon vouloir s'y fixer définitivement, du moins conserver sur ces îles des hypothèques et un contrôle qui sont en contradiction avec leurs engagements et avec le traité d'Ouchy. Ils laissent entendre qu'on pourrait les autoriser à laisser dans les îles des inspecteurs.

Sir Ed. Grey. — Les Italiens devront rendre les îles. Ils ne peuvent pas les garder, nous n'y consentirions jamais. Il est également impossible qu'ils y installent, en les quittant, un certain nombre d'inspecteurs et qu'ils contrôlent ce qui s'y fera.

L'action de la Triplice en Méditerranée.

Moi. — N'êtes-vous pas frappé de l'action actuelle de la Triplice en Méditerranée? Cette action s'y manifeste de bien des façons. La Triplice veut

[1] Comme on a pu le voir plus haut, n° 153, note finale, la réponse à la note grecque avait été remise à M. Venizelos le 24 avril dans la matinée.

évidemment se créer dans ce bassin une situation prépondérante et il semble bien qu'elle se soit entendue sur les moyens à employer pour y arriver. Je ne serais pas étonné qu'il y ait eu, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, un peu plus qu'un échange de vues et que de simples pourparlers en ce qui concerne leur politique commune en Méditerranée et dans le Levant. L'Italie poursuit l'obtention de concessions en Asie Mineure. L'Autriche également en Cilicie. L'Allemagne a obtenu le règlement de la question des chemins de fer Est-orientaux, dans un sens tout à fait favorable à ses intérêts et à ses visées politiques. D'autre part elle entretient depuis quelque temps une division navale permanente dans la Méditerranée. La politique de la Triple Alliance semble bien s'être étendue et élargie. Elle poursuit des desseins plus vastes que par le passé, à mon avis. Il me paraît probable que des conversations ont eu lieu entre les États-majors navals des trois pays. Cette activité et cette politique méritent de retenir notre attention et, dans la mesure du possible, d'être paralysées, car elles peuvent devenir dangereuses, à un moment donné, pour les intérêts de votre pays et du nôtre, dans le bassin méditerranéen.

Accord naval possible avec la Russie.

Moi. — Un moyen, à mon avis excellent pour empêcher l'Allemagne de maintenir des forces navales trop importantes en Méditerranée, c'est d'attirer son attention dans la Baltique et de l'obliger à n'en pas distraire trop de ses bateaux... C'est en agissant, le cas échéant, vivement dans la Baltique que nous paralyserons l'action de la Triplice en Méditerranée. Aussi, me semblerait-il excellent que, dans la Baltique et pour les opérations qui pourraient y être faites dans le cas d'une guerre à laquelle l'Angleterre prendrait part, les conditions d'une coopération des escadres de la Triple Entente fussent examinées et réglées dès le temps de paix.

Certes, je ne songe point à vous demander une transformation du caractère de nos accords. Nous avons confiance dans l'amitié de l'Angleterre et je suis sûr que son concours ne nous ferait pas défaut dans un jour de danger. Je désire seulement vous faire remarquer combien il peut paraître anormal qu'ayant réglé avec l'Angleterre les conditions dans lesquelles ses escadres combattraient à côté des nôtres en cas d'un conflit franco-allemand auquel elle déciderait de prendre part et ayant par ailleurs avec la Russie un accord naval en prévision de la même éventualité, combien, dis-je, il est anormal que ces accords conservent leur caractère bilatéral et ne soient pas mis en concordance au moyen d'une conversation à trois. Si la décision que vous prendrez en cas de conflit est, comme nous l'espérons, de nous assister, l'action de nos flottes est déjà combinée. Notre action navale est également

combinée avec celle de la Russie. Ainsi nos trois pays peuvent être amenés à combattre de concert le même adversaire et ils s'accordent deux par deux et non pas à trois!

N'estimez-vous pas qu'il y a lieu de corriger cette anomalie et l'Angleterre ne pourrait-elle pas faire avec la Russie ce qu'elle a fait avec nous?

Sir Ed. Grey. — C'est qu'avec vous nous avons épuisé, dans nos prévisions en commun, tout notre effort militaire. Celui-ci serait absorbé par ce que nous ferions pour la France.

Moi. — Sans aucun doute, aussi n'ai-je en vue que l'effort purement naval. Votre pays et le mien ont envisagé une coopération de leurs escadres dans la mer du Nord. Elle ne met pas obstacle à une coopération dans la Baltique avec la Russie. Celle-ci est même une conséquence logique de la première.

Sir Ed. Grey. — Eh bien! nous pourrions donc, pour commencer, communiquer à la Russie les conversations qu'ont eues, entre eux, nos deux États-majors navals et, cela fait, nous lui dirions tous les deux : « Qu'avez-vous maintenant à dire? »

Moi. — J'accepte tout à fait cette procédure. Il est donc entendu que nous allons communiquer à la Russie les conversations des États-majors navals de nos deux pays et que nous lui demanderons ensuite ce qu'elle a à dire et à proposer.

Sir Ed. Grey. — Parfaitement. En rentrant à Londres, j'en parlerai tout de suite à M. Asquith et je lui recommanderai la proposition sur laquelle nous sommes tous les deux d'accord.

En ce qui concerne la France aucun Gouvernement anglais, je vous en donne l'assurance, ne lui refuserait son aide militaire et navale si elle était injustement menacée et attaquée. Le Gouvernement qui hésiterait ne pourrait pas résister à la pression de l'opinion publique anglaise. Mais cette opinion n'est pas tout à fait dans les mêmes dispositions pour la Russie. Cela tient à ce que l'opinion anglaise croit qu'avec le temps, avec les immenses réserves d'hommes dont elle dispose, avec l'étendue de son pays qui rend une invasion difficile, la Russie pourrait résister victorieusement à une agression allemande. Elle est moins certaine que la France, surprise, pourrait résister et c'est pourquoi si la France était victime d'une agression injuste, l'Angleterre interviendrait.

Moi. — Ce que vous dites me touche. Mais je vois dans un rapprochement un peu plus étroit de l'Angleterre avec la Russie un intérêt qui vous apparaîtra important, comme à moi, si vous voulez regarder d'autre part tous les efforts de séduction auxquels l'Allemagne et surtout son Empereur se livrent à l'égard de la Russie. Or en Russie il y a un parti favorable à l'entente avec l'Allemagne. M. Witte est favorable à cette entente. Vous avez entendu ce qu'il a dit ou laissé dire ces temps derniers. C'est aux dépens de l'Autriche

que les Russes, partisans d'une entente avec l'Allemagne, espèrent que cette entente pourrait se faire. Pour contrebalancer ces efforts et empêcher ces tentatives de séduction de réussir, une solidarité plus étroite dans la Triple Entente me paraît nécessaire. Si vous arrivez à converser avec la Russie comme nous venons de le dire, si des conversations à trois d'État-majors navals ont lieu, la Russie se trouvant plus étroitement liée à nous résistera mieux aux tentatives qui pourront, un jour, être faites auprès d'elle par l'Allemagne. Notre action à deux sur elle, pour la retenir, serait alors plus efficace.

Sir Ed. Grey. — Je reconnais tout cela et je vous le répète; nous allons communiquer à Pétersbourg, si mon Gouvernement m'approuve, ce qui existe entre nous et nous demanderons au Gouvernement russe : « Que proposez-vous? »

Moi. — Ne pensez-vous pas qu'ensuite il pourrait y avoir entre les trois Gouvernements un échange de lettres dans lesquelles nous conviendrions que, si l'un des trois pays se trouvait subitement menacé ou si la situation générale le faisait paraître nécessaire, une conversation à trois pourrait s'engager immédiatement?

Sir Ed. Grey. — Je ne repousse pas cette idée. Mais il faut procéder avec ordre et méthode. Nous pourrons examiner cela après que nous aurons communiqué à la Russie nos conversations relatives à la coopération navale.

A ce point de la conversation qui touchait à sa fin, nous avons rédigé en commun le communiqué qui a été donné à la presse. Ce communiqué rédigé, Sir Ed. Grey m'a parlé des Nouvelles-Hébrides et de la Conférence prochaine. Il voudrait qu'on élargît un peu l'ordre du jour de cette Conférence et qu'on lui assignât notamment la manière de rechercher les moyens de protéger efficacement le travail des indigènes : « C'est une question de sentiment chez nous, me dit-il, que les missionnaires entretiennent. »

Je réponds à Sir Ed. Grey que nous élargirons l'ordre du jour dans le sens qu'il indique.

Sir Ed. Grey me dit ensuite que les révolutionnaires dans l'Inde ont leur refuge et leurs ateliers de préparation de bombes à Chandernagor. « Le Gouvernement français ne pourrait-il pas nous céder Chandernagor à bail. Il vous agrandirait en outre votre territoire par des concessions à Pondichéry (*sic*), ajoute-t-il. »

Je réponds à Sir E. Grey que pour nous, il y a aussi dans l'Inde une question de sentiments et de souvenirs auxquels il est impossible de toucher. Mais, en écartant l'idée du bail, nous pourrions peut-être envisager des moyens efficaces de surveiller les révolutionnaires qui se réfugient à Chandernagor et de les empêcher d'y préparer des bombes.

156.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 122. *Paris, 24 avril 1914, 19 h. 40.*

En avisant la Banque Ottomane que le Trésor ottoman entend rembourser l'avance Douanes de Constantinople le 18 mai prochain, la Deutsche Bank lui notifie qu'une nouvelle base devra, en conséquence, être trouvée pour liquider l'affaire Bagdad.

De son côté la Wilhelmstrasse a fait à M. Cambon, le 17 de ce mois, une communication tendant au même but [1].

A raison de l'engagement qu'il a assumé aux termes de l'annexe 4 du protocole de clôture, il est essentiel que le Gouvernement ottoman soit informé des conséquences possibles du remboursement anticipé de l'avance allemande.

Peut-être le Gouvernement ottoman conserve-t-il l'espoir d'arriver à une entente définitive avec le Gouvernement allemand avant la date précitée. Je vous serais obligé de m'informer à cet égard.

157.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 124. *Paris, 24 avril 1914, 20 h. 20.*

Accords franco-turcs.

Je réponds à votre télégramme n° 165 [2].

Au moment de la conclusion définitive des accords franco-turcs, je tiens à vous adresser les remerciements du Gouvernement pour la part importante que vous avez prise dans leur préparation. Vous saisirez l'occasion de la notification officielle qui doit vous être faite de ces accords pour indiquer que le Gouvernement français ne doute pas que par une attitude résolument pacifique le Gouvernement ottoman ne tienne à faire produire leur plein effet à des accords qui intéressent à un aussi haut point le développement politique et économique de l'Empire.

(1) Voir la dépêche de M. Jules Cambon, du 17 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 116.

(2) Du 22 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 138.

158.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. *Saint-Pétersbourg, 24 avril 1914, 20 h. 5.*
(*Reçu :* 21 h. 20.)

Suite du numéro précédent[1].

Ayant reçu ce matin la visite du Chargé d'affaires de Turquie, j'ai appelé son attention sur les conséquences dangereuses que risquerait d'avoir pour la Turquie un nouveau conflit avec la Grèce. « Vous seriez amenés sans doute, lui ai-je dit, à fermer les Dardanelles afin de protéger Constantinople contre une attaque de la flotte hellénique. La Russie ne tolérerait plus la fermeture des Détroits; elle vous enverrait immédiatement un ultimatum. »

Fareddin Bey m'a paru impressionné par l'éventualité que je lui faisais entrevoir et il m'a déclaré spontanément qu'il rendrait compte de notre entretien à son Gouvernement.

159.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. *Saint-Pétersbourg, 24 avril 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 4 mai.)

La maladie de l'Empereur François-Joseph[2] provoque, dans les milieux russes, une certaine émotion, et l'esprit slave, qui se complaît aux perspectives d'avenir, aux prévisions nébuleuses croit déjà voir s'ouvrir la succession d'Autriche.

A titre d'indication, je signale à Votre Excellence un article que vient de

[1] Dans le télégramme 158 M. Paléologue annonçait qu'il avait communiqué à M. Sazonoff les considérations développées dans les télégrammes 193 et 194 ci-dessus reproduits sous le numéro 147. Le Ministre russe avait promis d'en tenir grand compte sans dissimuler combien cette nouvelle concession à la Triple Alliance lui semblait impolitique. Il avait ensuite parlé de ses « appréhensions du côté de la Turquie », les motivant surtout par l'excitation de l'opinion ottomane.

[2] Voir ci-dessus, sous le numéro 148, la dépêche de Vienne du 23 avril.

publier le *Svet*, journal assez répandu dans le monde religieux et le corps enseignant, et dont voici la conclusion :

« La mort de l'Empereur François-Joseph entraînera certainement de grandes perturbations dans l'intérieur de la monarchie. Comme les lois de la succession au trône diffèrent grandement en Autriche et en Hongrie, l'on peut se demander lequel des Archiducs a les droits les plus authentiques à la couronne impériale aussi bien qu'à la couronne de Saint-Étienne. D'autres contestations pourraient également se produire pour l'accession au trône de Wenceslas en Bohême, de Swonimir en Croatie et des Jagellon en Pologne, etc. »

Dans les cercles de la Cour et du Gouvernement on considère d'un regard plus positif la crise qui semble menacer la monarchie des Habsbourg. On estime le plus souvent que les effets de dislocation seront assez lents à se produire, mais on ne doute pas que les événements qui s'annoncent ne soient tout au profit du slavisme. J'adopterais volontiers ces deux conclusions, en accentuant la première. Si peu que je connaisse les affaires de l'Autriche-Hongrie, j'ai eu maintes fois en effet l'occasion de constater ce qu'il reste encore de loyalisme chez les différents peuples de la monarchie, de sorte que j'ai peine à croire à l'imminence de leur divorce définitif.

160.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 127. *Paris, 25 avril 1914, 20 h. 40.*

Le Ministre de Grèce me signale, d'ordre de son Gouvernement[1], les multiples avanies et vexations dont souffrent les Grecs installés en Thrace de la part des musulmans et qui ont pour effet de les obliger à s'expatrier. Je vous prie d'appeler amicalement l'attention du Grand Vizir sur les plaintes formulées par l'élément grec en Thrace et de lui indiquer que la continuation de ces excès est de nature à émouvoir en France l'opinion publique.

[1] Voir, à la date du 17 avril, la communication de M. Romanos, reproduite sous le numéro 113.

161.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Péra, 25 avril 1914, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 122 [1].

J'ai informé Djavid Bey de la communication faite à la Banque Ottomane par la Deutsche Bank; il y voit une nouvelle chicane allemande venant s'ajouter à beaucoup d'autres, mais il ne lui paraît pas possible de suspendre le remboursement à la Deutsche Bank et à son groupe des bons du Trésor 1911 attendu, affirme-t-il, que le contrat qui les a créés stipule qu'ils seront remboursés sur la première opération financière du Gouvernement ottoman. Djavid Bey n'a aucun espoir d'arriver à une entente définitive avec le Gouvernement allemand avant le 18 mai prochain. Il m'a donné l'assurance, dont j'ai pris acte, que le Gouvernement ottoman restait à l'engagement visé par Votre Excellence en vertu duquel il ne conclura pas d'accords avec les Allemands au sujet des chemins de fer tant que l'accord relatif à la liquidation de notre position dans le Bagdad ne sera pas également conclu.

Cela constitue bien pour nous une garantie mais non une solution satisfaisante de la difficulté; notre situation, après le remboursement des bons du Trésor 1911, sans que la Banque Ottomane soit déliée de toute participation au Bagdad, me semble même périlleuse. [Puisque] la Deutsche Bank et son groupe seront remboursés sur le montant d'un emprunt émis en France par la Banque Ottomane, les engagements pris par celle-ci dans son accord financier se trouvent remplis; il restera à la Deutsche Bank à remplir les siens en rachetant à la Banque Ottomane et à son groupe les actions Bagdad et les obligations qu'ils détiennent. Je ne vois pas pourquoi la Banque Ottomane se laisserait faire la loi par la Deutsche Bank. Elle commettrait en tout cas un acte de contenance (*sic*) [2] inouïe en contribuant encore à alimenter le Bagdad par la prise en charge d'obligations de la troisième série.

[1] Du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 156. — [2] Lire peut-être «complaisance».

162.

M. de Fontarce, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. Confidentiel. *Bruxelles, 25 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Dans une conversation que j'avais ces derniers jours avec un Belge de nos amis, à l'esprit très ouvert et fort au courant des choses de la politique, nous étions venus à parler des éventualités qui pouvaient menacer la neutralité de son pays. J'émettais l'avis que les dispositions prises jusqu'ici par le Gouvernement et celles qu'il se proposait de prendre encore seraient sans doute insuffisantes pour empêcher l'Allemagne de traverser le territoire belge, si elle voulait le faire pour tourner les défenses qui opposeraient une barrière trop solide à l'effort de ses troupes contre notre frontière de l'Est. Et comme j'ajoutais incidemment que seule peut-être une entente avec la Hollande pourrait préserver la Belgique de toute agression de la part de sa voisine d'Outre-Rhin, mon interlocuteur répondit vivement que c'était impossible, qu'on avait déjà à diverses reprises essayé d'entamer la conversation à ce sujet avec le Gouvernement hollandais, mais que toutes les suggestions venues de Bruxelles s'étaient toujours heurtées à une fin de non-recevoir absolue.

Je n'ai pas voulu, en la circonstance, pousser plus loin les choses et lui demander le détail des essais infructueux tentés à la Haye. Il y a d'ailleurs tant de préventions en Hollande contre la Belgique et réciproquement que des pourparlers de ce genre ont dû offrir bien des difficultés. Mais il est intéressant de noter une impression toute différente rapportée par le commandant Génie, arrivé ce matin de la Haye, où il vient de passer quelques semaines. L'état d'insécurité générale des relations internationales se fait sentir aussi en Hollande, plus tardivement peut-être qu'ici par suite de l'isolement où sa langue nationale tient la masse du public, mais cependant d'une manière réelle. Notre Attaché militaire n'a eu qu'à se louer des attentions que tout le monde a eues pour lui au cours de son déplacement. On se montrait heureux de le voir et on lui était reconnaissant du temps, pourtant restreint, qu'il consacrait à un poste où ses prédécesseurs passaient encore plus rapidement. Il a pu constater, m'a-t-il dit, une évolution visible dans les esprits. Les habitudes, la race, les sentiments contribuaient jusqu'ici à orienter le pays du côté de l'Allemagne. Il sentait au contraire maintenant les effets d'un travail de réflexion qui peu à peu modifiait les idées et il constatait qu'on commençait à comprendre en Hollande les dangers d'une absorption plus ou moins lente au profit d'une aussi puissante voisine.

Le commandant Génie rendra compte au ministère de la Guerre des entretiens techniques qu'il a eus avec les personnalités les plus considérables de l'armée néerlandaise. Mais je signale ici l'impression très nette qu'il a rapportée de son contact avec le monde militaire hollandais. D'après lui, ces autorités se rendent compte de la situation dangereuse dans laquelle mettrait leur pays une attaque ou un envahissement par l'Allemagne et, par suite, de l'utilité qu'il pourrait y avoir pour eux à s'appuyer sur la Belgique, au moins pour la défense du Limbourg hollandais. Ce ne sont pas les quelques centaines ou même les quelques milliers d'hommes susceptibles d'être réunis dans cette province qui pourraient offrir une résistance utile, tandis que Liège et son camp retranché seraient au contraire un appui essentiel dont les Hollandais reconnaissent toute l'importance. Un sous-chef de l'État-major général, M. Dufour, allait jusqu'à dire au commandant Génie que des conversations fréquentes entre l'État-major belge et l'État-major hollandais seraient nécessaires et ajoutait même qu'il devrait y avoir entre eux une union plus intime par la présence dans les deux capitales non pas de simples attachés militaires, mais d'officiers plus qualifiés encore et destinés à maintenir un contact permanent entre les deux pays. Il est peu probable que cet officier ait été l'interprète autorisé de son Gouvernement; mais ses paroles sont l'indice de dispositions qui méritent de ne pas être passées sous silence.

Serait-il possible, dans ces conditions, d'arriver à une entente belgo-hollandaise? Je n'oserais l'affirmer. En tous cas, il faudrait d'abord se borner à envisager la question du Limbourg, les Hollandais ne paraissant disposés à aucun prix à entrer en discussion sur la question de Flessingue et de l'Escaut, qui intéresse pourtant si vivement les Belges.

Votre Excellence m'excusera si je me permets d'attirer son attention sur les idées que me signale notre Attaché militaire, mais l'heure semble propice à leur examen. Il ne m'appartient pas d'émettre un avis sur des questions aussi graves. Cependant, si elle estimait qu'une entente entre la Belgique et la Hollande, dans le but de défendre leur territoire contre un agresseur qui voudrait le traverser pour prendre à revers la défense de notre frontière, pût servir notre politique, peut-être serait-il possible d'orienter discrètement les esprits dans ce sens au cours de conversations que l'occasion peut faire naître sur des sujets qui hantent en ce moment tous les esprits.

La Hollande, qui a tant de raisons de se défier de l'Allemagne, est encore sous le coup de son antique rivalité avec l'Angleterre et n'est pas en confiance vis-à-vis d'elle. Elle n'aime point ses anciens sujets belges qui le lui rendent bien. Si j'en crois le commandant Génie, dont Votre Excellence connaît l'esprit sérieux, la tendance générale de l'opinion en Hollande serait plutôt en notre faveur dans les circonstances actuelles et nous pourrions être, éventuellement, un intermédiaire utile, je dirais presque désiré.

163.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Saint-Pétersbourg, 25 avril 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 4 mai.)

La visite des Souverains britanniques à M. le Président de la République est considérée ici comme un brillant succès[1]. On ne doutait pas du fastueux et cordial accueil que le Gouvernement de la République et la population parisienne ménageaient à leurs hôtes royaux; mais on a été agréablement surpris des commentaires chaleureux que la presse anglaise a consacrés aux fêtes de Paris.

Les discours échangés entre M. Poincaré et Sa Majesté George V ont été fort remarqués. On a eu l'impression que ce langage, d'une précision si discrète, d'une raison si ferme, révélait un accord absolu entre les deux Gouvernements. On en conclut que, si la paix générale était menacée, l'Angleterre unirait ses forces militaires et navales à celles de la France.

Le Gouvernement russe a voulu s'associer aux manifestations de l'Entente franco-anglaise. Par un rescrit en date du 23 de ce mois, l'Empereur Nicolas a conféré à son Ambassadeur à Paris le plus élevé des ordres impériaux, après l'ordre suprême de Saint-André, l'ordre de Saint-Alexandre. Le texte du rescrit souligne éloquemment l'intention du Tsar.

La même pensée a inspiré Votre Excellence lorsque, dans la note communiquée hier à l'agence Havas, elle a rappelé la part qui revient au Gouvernement russe dans les résultats de la politique poursuivie par les Cabinets de Paris et de Londres.

[1] Cette visite avait eut lieu du 21 au 24 avril.

164.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 18. *Paris, 26 avril 1914, 11 h.*

Je vous remercie de vos rapports n°s 70 [1] et 71 [2].

D'après une lettre de l'Ambassadeur de la République à Berlin, les pourparlers rompus une première fois reprendraient avec la Dresdner Bank pour une somme de deux cents millions.

Les Allemands exigeraient que l'emprunt ne serve à rembourser ni la France ni l'Autriche.

165.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. *Péra, 26 avril 1914, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 27, à 1 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme n° 127 [3].

Je ne manquerai pas de m'acquitter auprès du Grand Vizir de la démarche que Votre Excellence me prescrit au sujet des événements de Thrace. J'ai fait déjà des représentations à ce sujet non seulement au Grand Vizir, mais aussi à plusieurs membres du Cabinet, et hier même le Ministre de l'Intérieur s'est rendu à Tchorlou où il avait convoqué le vali d'Andrinople pour aviser aux moyens de réprimer et de prévenir les excès signalés qui dépassent en effet toute mesure. Mais il ne faudrait pas se faire illusion sur la portée de l'action que [le Gouvernement ottoman] est disposé à exercer; elle n'ira pas jusqu'à combattre l'émigration; elle tendra seulement à la régulariser et, si je puis dire, à l'humaniser. Nous nous trouvons, en effet, en présence d'une résolution bien arrêtée de remplacer les chrétiens par des musulmans dans la portion de la Thrace qui est restée ottomane et qui constitue le dernier boulevard de Constantinople contre les entreprises des États balkaniques. (*A suivre*) [4].

(1) Du 21 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 136.

(2) La reproduction de ce rapport, qui est du 23 avril et qui donne quelques renseignements supplémentaires sur les garanties demandées par les syndicats allemands, a paru inutile.

(3) Du 25 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 160.

(4) Voir ci-dessous n° 168.

166.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 234. *Berlin, 26 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Le voyage des Souverains anglais à Paris et l'accueil qu'ils y ont trouvé a produit ici une certaine impression. Je n'en veux pour preuve que le silence absolu gardé avec moi dans les milieux officiels et l'attitude de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui s'abstient de toute appréciation.

La presse dans son ensemble n'a pas la force de garder la même réserve. Je ne puis naturellement mettre tous les articles sous les yeux de Votre Excellence. En général les journaux allemands cherchent à tirer parti de la légèreté avec laquelle certaines feuilles russes ou françaises ont demandé que l'entente cordiale se transformât en une alliance, pour insinuer que la France a éprouvé une déception. Les bons rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre sont soulignés avec une sorte d'insistance, et on compte sur la loyauté britannique pour contenir les impatiences des Français.

Nous sommes accoutumés à cette façon de dénaturer les choses; qu'il s'agisse de l'Angleterre ou de la Russie, la presse allemande essaie toujours de nous rendre responsables de tous les soucis que nos alliés donnent à l'Allemagne et de nous présenter comme des agitateurs mécontents d'être contenus par nos propres amis.

Cette façon d'altérer les faits peut impressionner l'opinion vulgaire, mais cependant je n'ai rencontré personne qui ne vît dans le langage de la presse le signe de son dépit. Bien au contraire, tous mes collègues ont été frappés de la dignité en même temps que de la cordialité qui ont caractérisé la réception des Souverains anglais en France. Le succès de ces fêtes est une grande force pour nous au dehors et il fait autant d'honneur au Gouvernement de la République qu'à la population de Paris.

167.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91. *Vienne, 26 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 6 mai.)

D'après un de mes collègues, qui garantit la sûreté de son information, je crois devoir relater quelles auraient été les résolutions prises à Abbazia concernant l'Albanie [1].

Le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold s'en seraient tenus, en principe, à l'accord négocié en 1900 entre leurs prédécesseurs, Visconti-Venosta et Goluchowski, s'interdisant ainsi d'assigner des sphères d'influence à l'Italie et à l'Autriche, de manière à ce que les deux Puissances conservent les mains libres.

Ils sont convenus que, si mauvaise que soit la situation de la principauté, livrée à l'anarchie intérieure et menacée sur toutes ses frontières, il est nécessaire de lui procurer le moyen d'exister, même au prix d'[une]intervention militaire en commun. Pourtant le recours à la force n'aurait été prévu que dans le cas où le Gouvernement hellénique ne se prêterait pas à l'évacuation de l'Épire. Les Cabinets de Rome et de Vienne s'emploieront avec énergie à empêcher la Grèce, la Serbie et le Monténégro d'entretenir l'agitation en Albanie; par contre, ils exigeront que le Gouvernement de Durazzo ne permette pas d'incursions dans ces trois pays.

Le Prince sera vivement encouragé à resserrer les liens qui l'unissent à la Bulgarie et à l'Empire ottoman, afin de maintenir le contrepoids que l'Autriche croit avoir créé dans la péninsule.

On contribuera par des efforts communs à la prompte organisation d'une armée nationale et d'une solide gendarmerie destinée à rétablir l'ordre.

La commission internationale sera spécialement chargée d'instituer le plus tôt possible un système de perception des impôts, d'assurer le paiement régulier des fonctionnaires, d'activer la construction des routes. C'est en somme sur les délégués européens, dont le concours paraissait récemment importun, que l'on compterait désormais pour donner quelque stabilité au Gouvernement albanais.

Les deux Ministres se seraient encore trouvés d'accord en estimant que,

[1] La visite du marquis de San Giuliano au comte Berchtold, à Abbazia, avait eu lieu du 14 au 18 avril. Voir sur les résultats de ces entretiens *Grosse Politik*, tome 39, n°s 15729 et 15730, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, tome VII, n° 9592.

dans la Banque Nationale à constituer, l'influence prépondérante doit être réservée à l'Italie et à l'Autriche et pour se promettre que, dans l'attribution des grands travaux publics, les deux Puissances se partageront équitablement les entreprises.

Mais où l'entente a cessé, c'est sur la question des chemins de fer à tracer de la côte vers l'intérieur et notamment de la ligne Danube-Adriatique, à laquelle l'Autriche s'obstine à assigner comme aboutissement un port aussi septentrional que possible vers Saint-Jean-de-Medua ou dans la lagune voisine de ce point, tandis que l'Italie tient ferme en faveur de Durazzo ou mieux encore de Valona.

Enfin, on aurait obtenu l'adhésion de la Chancellerie allemande à une résolution visant la Grèce à laquelle les Gouvernements tripliciens interdiraient, quelle que soit l'augmentation de sa flotte, de jamais étendre son influence dans l'Adriatique.

A supposer que ce soit réellement là le résultat des pourparlers d'Abbazia au sujet de l'Albanie, il apparaît tout de suite combien ce programme est inconsistant, artificiel et précaire.

Ici même, on ne cherche presque plus à cacher la déception causée par la débilité du prince Guillaume, entièrement livré à Essad Pacha et dont l'idée de faire appel à la «mobilisation générale» contre les Épirotes ne laisse plus d'illusions sur ses aptitudes de chef d'État. On prétend que sa préoccupation est surtout de se faire conférer sans tarder le titre de Roi, afin que sa femme et lui soient qualifiés de *Majestés*, après qu'aura cessé leur éphémère souveraineté.

Quant aux deux Puissances qu'on a nommées les nourrices de l'Albanie, elles continuent, en somme, à s'observer l'une l'autre beaucoup plus qu'elles ne s'appliquent à allaiter ce nourrisson.

Si je peux me fier aux confidences de mes collègues de Grèce et de Serbie, je dois croire que leurs Gouvernements s'interdisent de rien entreprendre actuellement contre la Principauté voisine : ils attendraient avec patience qu'une crise nouvelle et presque inévitable, dans laquelle disparaîtrait l'État albanais, leur permît d'en recueillir quelques dépouilles.

Je me suis fait répéter par mon collègue d'Angleterre que Sir Edward Grey se serait déjà complètement désintéressé de l'avenir de l'Albanie, sans les instances de l'Ambassadeur d'Italie à Londres, qui lui a représenté les graves complications à craindre, si les Cabinets européens laissaient à ceux de Rome et de Vienne la charge de liquider entre eux cette déplorable affaire. Et, malgré les assurances obtenues par le marquis Imperiali, Sir Maurice de Bunsen incline à croire que le chef du Foreign Office céderait volontiers aux sollicitations de ses principaux collaborateurs qui contestent la possibilité de fonder quoi que ce soit de durable en Albanie.

168.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 172, 173. *Péra, 27 avril 1914, 2 h. 20.*

(*Reçu* : 6 h. 25, 7 h. 45.)

Suite du numéro précédent[1].

Or, les déclarations arrivent en foule de ces États [que] la résolution de reconstituer dans chacun d'eux l'unité de race est commune à tous. Les moyens employés à cet effet par les Turcs sont barbares; ils consistent à chasser purement et simplement les Grecs et les Bulgares pour mettre des Musulmans à leur place. Il ne semble pas que ceux employés en Grèce et en Bulgarie le soient moins (je ne parle pas de la Serbie, étant insuffisamment renseigné à ce sujet) car les mahométans en provenance de Salonique, qui sont débarqués par milliers sur les côtes de Turquie, y arrivent dans le plus complet dénuement, ayant été dépouillés de tout avant leur départ de Macédoine, et ceux en provenance de Bulgarie, non point seulement des territoires nouvellement annexés, mais aussi et surtout de l'ancien royaume que le Cabinet de Sofia paraît décidé à purger de ses habitants mahométans qu'il avait tolérés jusqu'ici, arrivent en Thrace, au dire de [Français] qui en ont pu juger par eux-mêmes, comme des bêtes traquées qui trouvent enfin un gîte.

La presqu'île des Balkans est tout entière en ce moment le théâtre d'horreurs comparables à celles qui ont accompagné les grandes migrations de peuples; ces horreurs sont la conséquence logique des derniers événements et, il est triste de le dire, le seul moyen peut-être de mettre fin une fois pour toutes au désordre et à l'anarchie, aux meurtres et aux déprédations qui ravageaient la Turquie d'Europe, en répartissant les populations balkaniques selon leurs nationalités entre chacun des États entre lesquels la Turquie d'Europe a été partagée à Bucarest; c'est une liquidation douloureuse mais définitive d'une situation dont ni la Turquie ni l'Europe n'ont su depuis un siècle trouver le remède. Les divers pays des Balkans y procèdent avec une égale brutalité et la même méconnaissance des droits privés comme des lois de l'humanité. Leurs méthodes ne diffèrent pas quant au fond; ils apportent seulement dans l'action plus ou moins de franchise; c'est ainsi que les Turcs et les Bulgares, plus frustes que les Grecs et de mentalité comparable, dédaignent les subterfuges et trouvent oiseux de se reprocher leur conduite les uns aux autres, tandis que

[1] Du 26 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 165.

les Grecs, plus policés et plus avisés, déguisent mieux leur violence et utilisent les ressources de la diplomatie moderne pour détourner d'eux le blâme et le rejeter sur les autres. Dans la réalité, leurs procédés se valent et les populations forcées à l'émigration ne gagnent rien à y être contraintes par les uns plutôt que par les autres. Il n'en est pas moins utile que l'Europe fasse des représentations à Belgrade et Sofia et surtout à Constantinople et à Athènes dans l'espoir de tempérer dans quelque mesure les excès qui se commettent et de prévenir ainsi une irritation trop vive qui pourrait mettre de nouveau la paix des Balkans en danger.

169.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 27 avril 1914.

Le Ministre des Affaires étrangères de Grèce a entretenu les représentants des grandes Puissances sur la nécessité de la reprise, au plus tôt, des négociations entre le Gouvernement albanais et les Épirotes [1], surtout maintenant que l'évacuation de l'Épire par les troupes helléniques a recommencé.

Les demandes des Épirotes, communiquées officieusement à M. Varatassi, ne semblent pas s'écarter trop des concessions que, d'après l'impression recueillie par ce dernier à Durazzo, le Gouvernement albanais serait disposé à accorder, ni incompatibles avec l'esprit de la charte albanaise élaborée par la Commission de contrôle.

Les Épirotes ne paraissent plus insister sur l'autonomie politique et demandent des privilèges pouvant être accordés à toute l'Albanie qui exigerait, à raison même de sa composition, une certaine décentralisation.

Dans le but de pacifier l'Épire, il serait à désirer que des conseils pressants fussent donnés au Gouvernement albanais, afin de faire aboutir les négociations en question.

[1] Sur les raisons de l'interruption des négociations, voir la dépêche de Valona du 24 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 22.

170.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 19. *Paris, 27 avril 1914, 22 h. 40.*

Suite à mon télégramme n° 18 [1].

La Banque de Paris envoie à M. des Closières l'instruction de rappeler au Gouvernement bulgare que les soixante-quinze millions de francs de bons qu'elle détient et qui n'ont pas été payés à l'échéance sont obligatoirement remboursables sur la «première opération financière». Vous ne laisserez pas ignorer au Gouvernement bulgare que nous soutiendrons les droits de nos établissements financiers.

171.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Londres, 27 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Ma lettre d'avant-hier n° 205 [2] indiquait à Votre Excellence dans quelle situation difficile le premier Ministre, M. Asquith, se trouvait placé en ce qui concernait les affaires d'Irlande. Il s'agissait alors des mesures militaires dans l'Ulster préparées et ordonnées le mois dernier, puis contremandées, et au sujet desquelles l'opposition réclamait de plus amples informations. De nouveaux incidents viennent de changer la position de la question.

Vendredi, les chefs des orangistes annonçaient qu'ils procéderaient, pendant la nuit, à un essai de mobilisation de leurs corps de volontaires. Cette mobilisation eut lieu, en effet, avec un ordre et une méthode qui démontrent avec quel soin ces corps de volontaires ont été organisés. Mais on ne s'est pas contenté de procéder à un essai de mobilisation, et, sous le couvert de manœuvres habilement conçues, des armes et des munitions ont été débarquées dans trois ports de l'Ulster.

[1] Du 26 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 164.

[2] Par cette lettre, non reproduite, M. de Fleuriau faisait connaître les dispositions prises par les orangistes, d'une part, et la préparation par certains membres du Cabinet, d'autre part, d'une action militaire dont le Premier Ministre lui-même n'avait qu'une connaissance incomplète.

Les fils télégraphiques et téléphoniques aboutissant à ces ports avaient été mis hors d'état; des patrouilles interceptaient les routes et ne laissaient passer que les personnes munies de permis en forme; des volontaires avaient entouré le corps de garde et les demeures des douaniers et des garde-côtes, afin d'empêcher ces derniers d'intervenir. On ne signale aucun acte de violence et on dit seulement qu'un garde-côte est mort d'émotion.

(Ces garde-côtes constituent un corps chargé depuis un siècle de veiller sur les côtes du Royaume Uni et sont utilisés principalement comme signaleurs.)

Après s'être assuré la liberté de leurs mouvements, les volontaires orangistes ont débarqué les armes et munitions apportées par un petit vapeur; des employés vérifiaient le contenu de chaque caisse et faisaient placer les colis dans des automobiles qui, aussitôt chargées, partaient pour des destinations arrêtées à l'avance. Ce travail exigea plusieurs heures et se termina au lever du jour.

Les journaux avaient annoncé depuis plusieurs jours que les volontaires de l'Ulster avaient acheté à Hambourg des armes et des munitions; on avait même donné le nom du navire qui avait embarqué cette cargaison, la *Fanny*, et raconté comment lesdites armes et munitions avaient été transbordées dans les eaux scandinaves. Mais les autorités anglaises ne semblent pas avoir attaché d'importance à ces nouvelles et elles ont persisté dans leur attitude nonchalante; elles ne veulent pas prévoir l'avenir.

Le Gouvernement ne peut cependant pas laisser passer un acte aussi insolite que celui d'un débarquement d'armes et de munitions de guerre. Il a, dès samedi, envoyé un Gouverneur militaire, Sir W. Mac Ready, à Belfast et donné l'ordre à trois régiments d'infanterie de partir pour cette ville. Toutefois les intentions du Cabinet ne sont pas encore arrêtées définitivement et un Conseil des Ministres se tiendra ce soir.

Nul ne sait qui profitera du dernier incident mais il est bien évident que les orangistes de l'Ulster sont dans un état d'esprit fort dangereux.

172.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 236. *Berlin, 27 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 4 mai.)

En me communiquant la lettre de notre Chargé d'affaires à Constantinople en date du 9 mars dernier, sur l'activité des Italiens en Orient, Votre Excellence a bien voulu me demander de lui faire connaître les observations que sa lecture m'aurait suggérées.

Cette dépêche confirme malheureusement les conclusions de celle que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sous le n° 138 [1], le 12 de ce mois.

L'Italie, qui s'estime l'héritière de Venise et de Gênes, nourrit depuis longtemps le dessein de se faire une place en Orient. Mais ses ambitions ont grandi. Elle se sent plus libre avec Pie X qu'avec Léon XIII. Elle compte sur le temps et sur nos fautes pour se substituer progressivement à nous et elle ne craint pas d'étendre ses vues sur un terrain qui jusqu'ici était presque notre domaine propre, le terrain scolaire et religieux. Sans rapports officiels avec le Saint-Siège, elle s'est assurée d'une certaine connivence au Vatican; elle ne nous y rencontre pas. Aussi, non contente de créer des consulats nouveaux dans le Levant, d'y développer ses lignes de navigation et d'intriguer en Arabie, la voit-on faire des manifestations significatives, elle transforme en écoles congréganistes les écoles laïques fondées par M. Crispi et on a vu les équipages de ses navires visiter Jérusalem.

L'heure est donc venue d'être attentif à défendre notre position dans le Levant, et à ce point de vue on peut se demander si cette année, quand nos escadres se sont montrées dans le Levant, pour remplir une mission de politique uniquement extérieure, il a été à propos que le programme fût fixé de façon à rendre impossible à nos officiers la visite traditionnelle aux Lieux Saints.

En ce qui concerne les écoles, quelques personnes voyant le français être la seule langue occidentale parlée en Turquie d'Asie se persuadent volontiers que cette situation est inébranlable. Je suis convaincu du contraire; on peut être assuré que l'Italie, mieux placée que l'Allemagne pour lutter sur ce terrain, trouvera l'appui de celle-ci dans toutes ses entreprises contre nos écoles.

Il est vrai que, le 18 décembre dernier, notre Ambassadeur à Constantinople a signé un accord avec la Porte qui fixe le régime des établissements français d'enseignement et de bienfaisance [2]. *Je ne connais pas cet accord.* M. Bompard, j'en suis persuadé, nous aura assuré toutes les garanties qu'il pouvait obtenir. Il n'en est pas moins vrai que, quelles que soient les garanties stipulées, tout dépendra dans l'avenir de la façon dont l'accord sera appliqué.

Or, dans ma dépêche n° 231 [3], j'ai signalé que, d'après la *Gazette de Voss,* le Gouvernement impérial, sollicité par la Turquie de prolonger son traité de commerce avec elle, demanderait en échange que la Porte remît aux mains d'un fonctionnaire allemand la direction de l'enseignement public. J'entends

(1) La reproduction de ce rapport, qui ferait double emploi avec le rapport de Constantinople du 9 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 422, a paru inutile. Du reste M. Jules Cambon redit dans le présent rapport une partie de ce qu'il disait dans celui du 12 avril.

(2) Accord complémentaire réglant une question en suspens depuis longtemps.

(3) Du 24 avril, non reproduite.

dire aujourd'hui que le traité de commerce est prorogé pour un an. Cela est-il exact et, dans l'affirmative, la prorogation a-t-elle été accordée dans les conditions indiquées par la *Gazette de Voss?* Je n'en sais rien, mais, sans cette réserve, il suffit qu'une pareille éventualité ait été ensisagée en Allemagne pour éveiller notre attention. Les théoriciens, qui constituent le parti jeune-turc, poursuivent la soumission de toutes les écoles au contrôle de l'État ottoman. Sans doute, nous pouvons défendre les écoles proprement françaises, mais il en est d'autres qui ne le sont pas et où notre influence prédomine néanmoins. Pourrions-nous, sous couleur de contrôle ottoman, abandonner ces écoles à l'autorité d'un intellectuel allemand et ne devons-nous pas tout faire pour qu'à Constantinople la direction donnée à l'enseignement en général ne soit pas hostile à la culture française ?

En tout cas, tout cela démontre combien il était nécessaire de déterminer le domaine propre de nos chemins de fer en Asie Mineure. Étant donné les mœurs de l'Orient, Allemands, Italiens, Ottomans seront amenés à restreindre leur action dans ces régions où notre action économique doit prévaloir, et, à ce point de vue aussi, il serait à propos que l'accord du 15 février entre les groupes français et allemands devînt aussitôt que possible définitif.

Avant de terminer, je me permettrai d'appeler l'attention de Votre Excellence sur un document récent qui traite précisément la question qui fait l'objet de cette lettre, je veux parler du rapport sur un voyage d'étude à Constantinople, en Égypte et en Turquie d'Asie. L'auteur est M. Pernot qui fut envoyé en Turquie par le Comité de défense des intérêts français en Orient, à la tête duquel se trouvaient M. Ribot, M. Léon Bourgeois, M. Lavisse et M. Denys Cochin.

Dans cet ouvrage où chaque région et, dans chaque région, chaque établissement est étudié en détail, l'auteur termine par des conclusions générales qui portent sur le recrutement des maîtres indigènes, sur la création d'écoles normales, sur les avantages à donner aux professeurs envoyés de France, enfin sur les divers moyens d'encouragement qui peuvent être employés mais elles mettent en lumière les deux points qui ont fait l'objet de ma dépêche n° 138.

D'abord la nécessité de compléter l'œuvre politique de la séparation de l'Église et de l'État par la reprise de rapports purement politiques avec le Chef de l'Église, car ce n'est pas soutenir un paradoxe contradictoire mais bien au contraire tirer une des conséquences logiques de la Séparation, que de reconnaître cette nécessité. L'État, n'ayant plus de rapports avec l'Église par sa clientèle ecclésiastique, est d'autant plus obligé d'avoir avec elle ces relations d'intérêt que tous les pays d'une autre confession que celle de Rome entretiennent avec le Saint-Siège.

Mais le point le plus essentiel au maintien de notre influence est de faire en sorte que le personnel religieux qui maintient notre influence dans le Levant

puisse de nouveau se recruter et se *former* en France. Ce sont, dit M. Pernot, des Belges, des Italiens et des Allemands qui comblent le vide des cadres enseignants dans nos écoles et c'est là une question vitale pour le maintien de notre influence. Si nous nous refusons d'y pourvoir la ruine de nos établissements ou leur transformation en établissements italiens par le remplacement successif de tous les maîtres sont plus prochaines qu'on ne le pense.

Enfin M. Pernot fait une remarque qui me paraît également digne d'attention. Les ressources budgétaires mises par les Chambres à la disposition du Ministre des Affaires étrangères sont insuffisantes; comment peut-on suppléer à cette insuffisance ? M. Pernot signale que, lorsque la société allemande « Palestinaverein » a dressé la liste des écoles et des hospices qu'elle se propose de créer dans une région, elle dresse la liste des maisons allemandes qui possèdent des intérêts dans cette même région et qui trouveront des avantages à ce que la langue et l'influence allemandes y pénètrent et y gagnent du terrain. Maisons de banque ou de commerce, compagnies agricoles et industrielles sont ainsi sollicitées de participer aux dépenses nouvelles. Les sociétés françaises, industrielles ou financières dont le champ d'action est en Asie Mineure ont souvent recours au Gouvernement de la République. Il semble à M. Pernot qu'elles pourraient, elles aussi, être utilement sollicitées de participer à la création ou à l'entretien d'établissements que le peu de ressources dont nous disposons ne permet pas de développer comme il conviendrait.

Ces observations de M. Pernot m'ont paru justifier celles que je me suis permis de résumer plus haut et que m'a suggérées la lecture du remarquable rapport de M. Boppe. Puissent les circonstances nous permettre de garder en Orient toute la place qui nous est disputée par ceux qui rêvent de nous dire un jour : « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. »

173.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 240. Secret. *Berlin, 27 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Votre Excellence m'a communiqué la note de M. Loiseau que lui a adressée l'Ambassadeur de la République à Rome[1], au sujet des affaires italo-serbes.

[1] Voir, à la date du 26 février, la lettre de M. Barrère reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 371, à laquelle est annexée la note de M. Loiseau.

D'après cette note la politique italienne escompterait l'union du Monténégro à la Serbie et n'y ferait pas obstacle.

Cette vue est conforme au langage que tient ici l'Ambassadeur d'Italie. M. Bollati a parlé dans ce sens à plusieurs de mes collègues et au Ministre de Serbie lui-même qui me l'a répété.

Il est clair que tout ce qui peut faire obstacle à l'expansion de l'Autriche le long de l'Adriatique rentre dans les vues de l'Italie. Celle-ci a considéré la création de l'Albanie comme un moyen d'éviter une action immédiate de la part de son alliée et, dans l'avenir, de lui opposer un état de choses plus ou moins organisé, dont elle pourrait prendre la direction. L'Albanie, en contenant en même temps les ambitions de la Grèce et la Serbie, sert bien de fourrier au Gouvernement de Rome sur tous les points où il est venu s'établir dans l'avenir. Toute cette politique repose sur l'idée qu'en gagnant du temps, on arrivera à l'heure où l'Autriche disloquée ne pourra plus faire obstacle aux ambitions de son alliée d'aujourd'hui. M. de Berchtold et M. de San Giuliano ont pu se rencontrer à Abbazia [1]; les faits domineront certainement les combinaisons auxquelles ils ont pu s'arrêter. Un de mes collègues me disait récemment en parlant de l'Italie : « L'Autriche ne voit point qu'à Rome on ponte sur tous les tableaux ».

Le Chargé d'affaires de Serbie, qui se rend compte des facilités que donneraient à son pays les complaisances de l'Italie, me parlait de la situation du Monténégro et du peu de considération dont y jouissent les Princes. Il lui paraît qu'en attendant un événement plus décisif, qui se produira sans doute à la mort du Roi Nicolas, un Zollverein pourrait déjà unir son pays et le Monténégro et préparer les voies.

M. de Boghitchévitch se montre toujours très préoccupé du règlement de la question des chemins de fer orientaux. Parmi les lignes nouvelles à construire, il croit savoir que la construction des lignes de Monastir à Uskub et de Prilep à Kotchana serait donnée à des Allemands tandis que celles du Nord qui doivent joindre Nich et les lignes actuelles à la frontière autrichienne et à Alassio seraient au contraire attribuées aux Français.

[1] Le marquis de San Giuliano a passé quatre jours à Abbazia (du 14 au 18 avril) en compagnie du comte Berchtold. Voir sur les entretiens d'Abbazia dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, une longue note publiée sous le n° 9592. Voir aussi dans *Grosse Politik*, vol. 39, les pièces n°s 15727 à 15730.

174.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. *Sofia, 27 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 3 juin.)

Depuis le commencement du mois les journaux de Bucarest ont rapporté les moindres détails de la discussion qui s'est poursuivie devant le Parlement des diverses lois présentées par le Gouvernement pour l'organisation de la Dobroudja. Ces lois ont manifestement pour objet de roumaniser aussi rapidement que possible les nouveaux territoires, en provoquant l'exode de toute la population bulgare qui l'habite et qui s'y trouve en majorité.

Les moyens préconisés, et notamment la loi sur la propriété des terres, ont soulevé de très vives critiques de la part des représentants de l'opposition et en premier lieu de M. Take Jonesco lui-même qui en a longuement signalé les dangers.

On pouvait croire que la presse de Sofia, si sévère à l'égard des procédés plus ou moins analogues adoptés par les Gouvernements d'Athènes et de Belgrade pour nationaliser leurs nouveaux territoires, n'hésiterait pas à protester avec véhémence contre les projets du Cabinet de Bucarest en invoquant les arguments mis en avant par les personnalités roumaines les plus qualifiées. Il n'en a rien été et les journaux ont fait preuve d'une réserve qui ne leur est pas habituelle. Quelques-uns se sont contentés de reproduire sans commentaires les articles publiés par leurs confrères de Bucarest sur la question; d'autres ont critiqué les décisions du Gouvernement roumain, en relevant les conséquences qui pourraient en résulter pour les Roumains de Transylvanie, s'il prenait fantaisie au Gouvernement hongrois d'adopter à l'égard de ceux-ci les procédés arbitraires dont seront victimes les Bulgares de la Dobroudja.

Mais le ton de ces articles a été très modéré, les articles eux-mêmes ont été très peu nombreux et, à les lire, on pouvait penser que la question n'intéressait que médiocrement l'opinion bulgare et n'était examinée qu'à un point de vue juridique, sans que le sentiment national en soit affecté. Par contre on pouvait lire dans les mêmes journaux et presque quotidiennement de furieuses diatribes contre les autorités serbes ou grecques coupables des pires méfaits à l'égard des populations bulgares de Macédoine.

Le contraste m'a paru digne d'être signalé, car j'ai l'impression, malgré les apparences, que les sentiments de rancune contre la Roumanie sont peut-être plus forts dans l'âme bulgare que l'animosité contre la Serbie et même contre

la Grèce. Dans les conversations que l'on a avec les Bulgares au sujet des événements de l'an passé, ils commentent volontiers les griefs qu'ils ont contre les Serbes et les Grecs mais ils ne font plus depuis longtemps allusion à l'action décisive de la Roumanie qui a assuré leur propre désastre. Toutefois, s'ils n'en parlent pas, la blessure qu'ils ont reçue n'en est pas moins douloureuse et ils gardent au fond du cœur l'espoir de la revanche, si lointaine qu'elle puisse être.

Ils comprennent que la Roumanie est la plus forte, qu'elle jouit d'une influence et d'une considération générales et qu'à son égard il faut être prudent.

Dès le milieu de juillet, avant que le désastre ne fût consommé, c'est vers la Roumanie que le nouveau Gouvernement bulgare a tourné ses regards en implorant ses bons offices. Depuis lors, certainement sur les conseils de Vienne, il a multiplié les témoignages d'amitié, voulant oublier le rôle prépondérant joué par les voisins du Nord dans les moments les plus critiques pour la Bulgarie.

Malgré toutes ses avances, l'on pourrait dire toutes ses platitudes, le Gouvernement bulgare n'est pas parvenu à faire naître la confiance à Bucarest et on continue à le traiter de façon assez cavalière. Il ne se décourage pas et, après neuf mois d'insuccès, il espère encore un appui et un rapprochement, tant il estime indispensable pour ses rêves d'avenir de s'assurer toute tranquillité du côté de ses frontières septentrionales. Le jour où la Bulgarie aura réussi à reconquérir la Macédoine, si jamais elle y parvient, et où elle aura ainsi réalisé ce qu'elle considère comme sa destinée historique, elle changera probablement d'attitude à l'égard de la Roumanie et songera à vider sa vieille querelle, à laver ses offenses inoubliées et à reprendre la Dobroudja, qui ne cessera d'être considérée comme bulgare.

L'opinion publique tout entière semble être d'accord sur ce point. L'expérience douloureuse lui a prouvé qu'une nation, quelque courageuse qu'elle fût, ne pouvait lutter contre toutes ses voisines réunies et que, pour préparer ses vengeances, il fallait savoir sacrifier son orgueil ou son amour-propre.

Les Roumains peuvent priver de tous leurs droits les Bulgares de la Dobroudja; il ne s'élèvera actuellement aucune protestation publique de la part des Bulgares de Bulgarie.

175.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 209. *Londres, 28 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Au cours de la séance d'hier, un député socialiste de la Chambre des Communes, M. Keir Hardie, a posé une question au Gouvernement au sujet d'un voyage éventuel du Roi en Allemagne.

M. Keir Hardie a demandé si, étant donné les heureux résultats du séjour à Paris, le Cabinet n'estimait pas devoir conseiller au Roi une visite à Berlin, qui fortifierait les sentiments de croissante amitié entre les peuples allemand et anglais.

M. Acland, Sous-Secrétaire d'État parlementaire pour les Affaires étrangères, s'est borné à répondre que le Roi était allé à Berlin l'année dernière et qu'il ne paraissait pas possible d'envisager pour 1914 de nouveaux voyages officiels de Sa Majesté à l'étranger.

176.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 210. *Londres, 28 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril, Dir. pol., 4 mai.)

Ma dépêche n° 200, en date du 20 de ce mois [1], a rendu compte à Votre Excellence des commentaires que la presse anglaise a consacrés à la visite royale à Paris, avant que cette visite eût eu lieu. Ces commentaires étaient, pour la plupart, relatifs à la question politique qui avait été plus ou moins opportunément mise sur le tapis, c'est-à-dire à l'éventualité d'une transformation de l'Entente cordiale en alliance positive ou même de la Triple Entente en Triple Alliance.

Mais depuis que le Roi George et la Reine Mary se sont rendus à Paris, pendant le séjour qu'ils y ont fait et après leur retour, chacune des circonstances de leur voyage a été relatée par les journaux anglais, qui ont aussi consacré à la

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 128.

visite royale en France des articles de fond. La presse a été unanime à signaler l'accueil particulièrement chaleureux que les Souverains ont reçu à Paris, à s'en féliciter et à témoigner la satisfaction, la gratitude que cet accueil a inspirées à l'opinion publique anglaise. Bien que l'on s'attendît en Angleterre à ce que le Roi et la Reine fussent reçus en France avec sympathie, les ovations qui leur ont été faites, l'enthousiasme qui leur a été manifesté par la population parisienne ont certainement dépassé l'attente de leurs sujets, qui en ont été d'autant plus touchés. C'est l'impression que la presse a traduite, sans distinction de nuances, en se réjouissant de constater la popularité dont l'Entente cordiale jouit en France et l'attachement du peuple français à son intimité avec la Grande-Bretagne. La popularité de cette même entente en Angleterre et l'attachement du peuple anglais à son accord avec la France n'ont pu que gagner aux manifestations dont les Souverains ont été l'objet à Paris et que leurs sujets, pour la plupart très loyalistes, ont vivement ressenties. Tout au plus le *Daily News*, reflétant le parti-pris d'un groupe germanophile et pacifiste, a-t-il pris prétexte d'une phrase prononcée par M. le Président de la République dans son toast à l'Élysée, pour dénoncer une fois de plus les tendances de la politique française à interpréter l'Entente cordiale autrement qu'elle ne l'est à Londres.

A part cet article, toute la presse de Londres a témoigné chaleureusement la sympathie reconnaissante que lui inspirait l'accueil fait aux Souverains anglais pendant leur visite en France.

L'attitude des journaux reflète, sans l'exagérer, les sentiments du public anglais et le voyage de George V à Paris a produit à cet égard un effet aussi grand que nous pouvions le désirer.

La même impression est ressentie, plus vivement encore, dans les milieux qui sont en contact direct avec la Cour et avec le Foreign Office. Le Roi, la Reine, Sir Edward Grey, leurs suites, sont rentrés de Paris, enchantés de leur séjour. Les quelques mots que m'ont dits en arrivant le Roi George V et la Reine Mary sortaient de la banalité habituelle des compliments royaux et les souvenirs qu'ils ont rapportés de France seront durables parce qu'ils sont particulièrement agréables.

Nous avons donc lieu de nous féliciter du résultat de cette visite. Il est trop tôt pour juger de l'impression des Gouvernements étrangers, encore que le communiqué relatif aux entretiens de Votre Excellence et de Sir Edward Grey ait été accueilli avec une joie non dissimulée par mes collègues russes. L'Ambassadeur d'Allemagne à Londres, parlant de la visite royale au Foreign Office, avait mentionné les acclamations des Parisiens pour le Roi et la Reine, et on lui aurait répondu que les Parisiens criaient « Vive l'armée ! » autant que « Vive le Roi ! »

177.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 261. *Péra, 28 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 4 mai.)

Pour compléter les renseignements fournis au Département par la lettre du 25 courant de notre Consul général à Smyrne [1] dont cette ambassade a reçu le duplicata, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que l'expulsion de notables hellènes dont il est rendu compte par M. Colomiès a été prescrite par le Gouvernement ottoman comme mesure de rétorsion contre l'expulsion de Riza Bey, député au Parlement ottoman, qui s'étant rendu à Drama, son pays d'origine, où il a d'importants intérêts, pour veiller à la sauvegarde de ceux-ci, a été mis en demeure de quitter le territoire hellène et a dû le faire aussitôt.

Le Gouvernement ottoman paraît très décidé à répondre par des mesures analogues à toutes celles qui seront prises par le Gouvernement hellénique contre les Turcs et les musulmans des territoires annexés à la Grèce. Il en pourrait résulter entre les deux pays un état de tension dangereuse pour la paix publique et il serait par suite à désirer qu'ils fussent conduits à régler eux-mêmes à l'amiable leurs difficultés plutôt que de compter l'un ou l'autre sur des interventions de l'Europe qui ne se produisent pas ou, se produisant mollement et sans ensemble, demeurent inefficaces.

178.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Berlin, 29 avril 1914, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h.)

La question de la légion étrangère a été soulevée aujourd'hui à la Commission du Reichstag par M. Erzberger du Centre, appuyé par un national-libéral,

[1] Voir au sujet de cette affaire le télégramme de Smyrne, en date du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 112. Il n'a pas paru nécessaire de reproduire la lettre du 25 avril.

qui ont attaqué vivement la France à ce sujet. M. Zimmermann a répondu que la France ne recevait pas d'engagés au-dessous de vingt ans, que les bruits qui avaient couru au sujet du raccolage étaient faux. Il a conclu que la campagne menée contre la Légion allait contre son but.

179.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 34. *Cettigné, 29 avril 1914, 18 h. 20.*

(*Reçu :* le 30, à 1 h. 30.)

J'apprends de source sûre que le Gouvernement russe serait disposé, en ce qui le concerne, à accueillir favorablement les demandes du Monténégro relativement à certaines rectifications de frontière du côté de l'Albanie (voir mon télégramme 29 [1]). Il aurait l'intention de provoquer à ce sujet un échange de vues avec le Gouvernement de la République ainsi qu'avec le Gouvernement britannique. On me dit d'autre part que l'Italie se montrerait également favorable à la thèse monténégrine, mais je n'ai pas pu vérifier ce dernier point.

180.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

D. n° 99. Confidentiel. *Paris, 29 avril 1914.*

D'après les informations que m'avait transmises votre légation le 18 octobre 1913, le Gouvernement roumain devait, à la date du 15 avril 1914, reconquérir la liberté du marché à l'égard de la Diskonto Gesellschaft, sauf le cas où celle-ci lèverait l'option prévue de 80 millions. Il ne semble pas, d'après votre correspondance, que cette option ait été levée. Nous pouvons donc nous attendre à ce que, dans un délai plus ou moins long, le Gouvernement roumain

[1] D'après ce télégramme, qui est du 24 avril, le Ministre des Affaires étrangères monténégrin avait adressé, le 23, aux représentants des grandes Puissances une note demandant que la frontière fixée par la Conférence de Londres entre le Monténégro et l'Albanie fût rectifiée sur deux points : 1° le long du cours de la Bojana ; 2° dans la région avoisinant Klementi.

engage des pourparlers en vue d'une opération d'emprunt sur la place de Paris. En vous recommandant de me tenir très exactement informé des indications que vous aurez recueillies sur les dispositions du Gouvernement roumain ou sur les sollicitations dont il peut être l'objet de la part des financiers français, je ne saurais trop vous engager à éviter toute démarche qui puisse faire croire que le Gouvernement de la République entend appuyer un groupe financier quel qu'il soit. Il m'est revenu que le groupe des grands établissements financiers de Paris a l'intention de se mettre sur les rangs pour une opération d'un caractère nettement français. Il importe donc que le Gouvernement soit complètement libre, afin que, si un emprunt roumain se fait ultérieurement en France, mon Département puisse réserver son agrément aux seuls groupes qui lui paraîtront pouvoir assurer à cette opération un succès certain, en même temps qu'ils lui donneront la garantie qu'aucun intérêt français important ne sera négligé.

181.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Bucarest, 29 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 12 mai.)

L'*Universul* d'hier a publié une interview de son correspondant avec le Président du Conseil bulgare sur laquelle j'appelle l'attention de Votre Excellence en raison des commentaires que les déclarations de M. Radoslavoff ont déjà provoqués à Bucarest.

Le Premier Ministre bulgare n'hésite pas, en effet, à affirmer que « plusieurs des six Puissances veulent et feront reviser le Traité de Bucarest, la situation actuelle de la Macédoine ne pouvant se prolonger sans danger ».

Selon M. Radoslavoff les Bulgares seuls sont capables d'entretenir la fécondité du sol de la Macédoine qui deviendra un désert dans les mains des Grecs incapables de se livrer utilement aux travaux de l'agriculture. « Il faut donc, a ajouté le Ministre bulgare, apporter des modifications à un acte international incomplet ou qui contient des clauses de nature à laisser précaire pour l'avenir la paix qu'il a voulu instituer définitivement. »

Les journaux de ce matin reproduisent le texte de cette conversation en désapprouvant les opinions émises par le Premier Ministre bulgare. « Nous autres Roumains, dit l'un des principaux organes de la presse bucarestoise, nous ne considérons pas la paix de Bucarest comme un simple document destiné à demeurer enfoui dans les cartons de notre ministère des Affaires étran-

gères; c'est pour nous une œuvre roumaine et toute tentative faite pour le déchirer nous apparaîtra comme une atteinte morale et matérielle portée à notre prestige national. »

Ce court extrait peut être tenu pour l'expression exacte de la façon dont la grande majorité des hommes d'État de Roumanie envisagent la valeur du traité de Bucarest et son intangibilité.

Il n'est pas douteux, d'autre part, si j'en juge par les allusions que le comte Berchtold a faites à cet acte international dans l'exposé qu'il vient de lire aux Délégations autrichiennes, que l'Autriche en accepterait volontiers une révision éventuelle pour peu que quelques-unes des autres grandes Puissances s'y montrent favorables. La question n'a pas été sans préoccuper les cercles dirigeants roumains et l'un des Ministres y faisait récemment allusion en me demandant si, dans le cas où les suggestions du Gouvernement anglais tendant à la réunion d'une Conférence, qui aurait pour objet la consécration des modifications apportées au traité de Berlin à la suite des derniers événements balkaniques, seraient adoptées, on mettrait en question le traité de Bucarest.

Je lui ai répondu que je ne le pensais pas, mais qu'en ce qui nous concernait, je ne pouvais que lui rappeler la déclaration de M. Pichon insérée au *Livre vert* roumain (page 192) et ainsi conçue : « Lorsque la question de la révision sera posée, a dit M. Pichon au Ministre de Roumanie à Paris, je compte répondre que la France est contraire, en principe, à toute révision. Si pourtant la majorité des Puissances était d'avis de l'admettre, le Gouvernement français se réserverait de repousser, en fait, toute modification. »

J'estime que nous avons tout intérêt à nous maintenir sur ce terrain et à laisser à l'Autriche toute la responsabilité d'une initiative qui ne peut qu'être désagréable à la Roumanie.

182.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. Secret. *Londres, 30 avril 1914, 18 h. 58.*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Sir Edward Grey a fait part au Premier Ministre des suggestions de Votre Excellence[1] relativement à une communication au Gouvernement russe des ententes entre États-majors français et anglais et de la possibilité d'établir des

[1] Voir ci-dessus sous le numéro 155 le compte rendu de la conversation entre Sir Edward Grey et M. Gaston Doumergue, du 24 avril.

accords analogues entre les Amirautés russe et britannique. M. Asquith a répondu que cette entente ne lui paraissait pas impossible. Sir Edward Grey a ajouté que le Cabinet étant absorbé cette semaine par la question irlandaise il convenait d'ajourner à la semaine prochaine la suite de notre entretien à ce sujet *.

183.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. *Péra, 30 avril 1914, 21 h. 51.*

(*Reçu :* le 1er mai, à 1 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 127 (1).

Je viens d'attirer à nouveau l'attention du Grand Vizir sur la tension des rapports de la Turquie et de la Grèce, sur les inquiétudes qu'elle suscite en France. Je lui ai réitéré mes observations sur la gravité des mesures prises contre cinq Hellènes de Smyrne en représailles contre l'expulsion de Drama du [député] Riza Bey et sur les dangers d'entrer sans représentations préalables dans la voie des rétorsions.

Le Grand Vizir m'a répondu qu'en ce qui concerne ce dernier incident, il le considér[ait] comme réglé, les arrêtés d'expulsion ayant été rapportés de part et d'autre. Il a ajouté qu'il s'appliquerait à diminuer la tension que je lui signalais, que celle-ci était d'ailleurs déjà en voie de décroissance et qu'en tout cas il ne permettrait [pas] qu'elle dégénérât en rupture.

184.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, Bucarest, et Saint-Pétersbourg.

D. nos 145, 100, 366. Confidentiel. *Paris, 30 avril 1914.*

Le Ministre de France à Athènes m'apprend, à la date du 27 de ce mois (2), qu'un officier de l'État-major grec doit se rendre à Belgrade afin d'y examiner

* Annotation du Département : *Attendre avant de prévenir M. Paléologue que M. Doumergue ait rédigé ses conversations avec Sir Edw. Grey — et écrire à ce moment à Pétersbourg pour mettre l'Ambassadeur au courant.*

(1) Du 25 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 160.

(2) Le télégramme d'Athènes contenant cette nouvelle porte le n° 72. Il n'a pas paru nécessaire de le reproduire.

les conditions auxquelles pourrait être étendue la convention militaire qui existe entre les deux États et qui, comme vous le savez, ne prévoit une action militaire commune que dans le cas d'une agression de la Bulgarie.

Je vous prie de me faire part de ce que vous pourriez apprendre à ce sujet.

185.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 183. *Rome, 30 avril 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 4 mai.)

Les journaux italiens ont rendu compte avec un grand luxe de détails de la visite des Souverains anglais à Paris, et les commentaires qu'ils en ont fait ont été dans l'ensemble plutôt favorables. La venue du Roi d'Angleterre en France ne pouvait d'ailleurs produire ici qu'un effet salutaire, puisqu'elle affirme à nouveau l'intimité et la force des liens qui unissent les Cabinets de Londres et de Paris. Il eût été malhabile de prendre ombrage de la démarche anglaise. On s'est toujours montré ici plus enclin à approuver les actes du Gouvernement britannique qu'à les critiquer et on s'est bien gardé cette fois de faire exception à une règle dont l'observation a, jusqu'alors, été pleine d'avantages pour l'Italie. Beaucoup d'organes n'ont même pas craint d'affirmer leur satisfaction de la cordialité de l'accueil réservé au Roi George.

On s'est attaché à relever qu'il n'était pas question d'alliance franco-anglaise et que, si cette idée eût été favorablement accueillie en France, elle n'avait pas encore fait son chemin en Angleterre. On a reconnu toutefois que le voyage des Souverains britanniques aurait évidemment pour effet de confirmer et développer la Triple Entente, et l'allusion à la Russie dans le communiqué publié à la suite des entretiens de Votre Excellence et de Sir Ed. Grey a été très remarquée. On s'est plu à voir dans la Triple Entente un élément d'équilibre destiné à assurer avec la Triple Alliance la paix de l'Europe.

Seule, la *Stampa* a fait entendre une note discordante. Il fallait d'ailleurs s'y attendre. La haine dont est animé M. Cirmeni à notre égard ne désarme jamais; dans sa violence elle devient aveugle et conduit le collaborateur de la *Stampa* à écrire des choses si dépourvues de bon sens et si manifestement contraires à la vérité qu'elles retirent à ses attaques, aussi continues qu'injustifiées, beaucoup de leur portée.

186.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 avril 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Le comte de Buisseret, Ministre de Belgique à Pétersbourg, est venu, sous le prétexte d'une visite de courtoisie, m'interroger au sujet de la situation européenne, en insistant sur les pronostics sombres qu'elle inspire à beaucoup d'esprits avisés. Dans la suite de l'entretien, il m'a confié qu'il me parlait ainsi d'après les instructions de son Gouvernement qui, ne pouvant non plus se défendre de quelque inquiétude, lui avait demandé son opinion.

Les sentiments germanophiles de M. de Buisseret étant notoires, je lui ai répondu : « Je ne vois présentement aucun motif d'alarme. Les dispositions pacifiques de la France sont si évidentes que je n'ai pas besoin de vous les affirmer. Quant aux intentions de l'Allemagne, votre collègue de Berlin est plus qualifié que moi pour éclairer votre Gouvernement. Mais, en ce qui concerne la Russie, je ne peux assez rendre justice à l'esprit de sagesse qui inspire sa politique envers l'Empire allemand; elle attache le plus grand prix à entretenir avec lui des relations amicales; mais elle en a assez de l'arrogance germanique. Je suis frappé du mouvement anti-allemand qui se dessine, depuis quelques mois, dans la société et même dans le peuple russe. Si, comme j'en suis convaincu, l'Empereur Guillaume ne poursuit aucun dessein belliqueux, s'il souhaite sincèrement le maintien de la paix, il doit désormais tenir compte du changement qui s'est opéré dans l'opinion russe. Consciente de sa force, qui croît chaque jour, la Russie n'admettra pas que, sur n'importe quel terrain, l'Allemagne veuille lui dicter la loi. Par contre, je ne vois aucune question qui puisse diviser gravement les deux pays si, à Berlin, on se montre un peu plus respectueux des intérêts et de la dignité d'autrui. »

Le comte de Buisseret m'a déclaré que tel était aussi son sentiment personnel et que rien, en Russie, ne lui semblait justifier l'inquiétude de son Gouvernement [1].

[1] On trouve dans la publication de Schwertfeger : *Zur Europäischen Politik 1897-1914*, IV, 193, un rapport du comte de Buisseret qui paraît avoir été écrit à la suite de l'entretien qu'il a eu avec M. Paléologue, mais ce rapport est du 22 avril.

187.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Saint-Pétersbourg, 30 avril 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Le discours que M. de Jagow a prononcé avant-hier devant le Reichstag [1] a été lu ici avec satisfaction. Ce n'est pas qu'on ait apprécié, dans un sentiment de sympathie, les dispositions conciliantes qui semblent avoir inspiré le Secrétaire d'État allemand. On a préféré voir, dans son langage, un timide aveu des erreurs, des fautes même, dont l'Allemagne s'est rendue coupable, en ces derniers mois, à l'égard de la Russie.

Un membre influent du Conseil de l'Empire me disait tout à l'heure : « L'Allemagne a enfin compris que nous ne voulons pas nous laisser brimer par elle; si notre Gouvernement s'était décidé plus tôt à parler sec, nous n'aurions pas subi tant d'avanies ».

Je retrouve le même ton dans une série d'articles que la presse russe publie depuis quelque temps, pour protester contre l'invasion des provinces baltiques par les Allemands.

188.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. *Berlin, 1er mai 1914, 13 h. 55.*
(*Reçu :* 14 h. 55.)

Une fête de bienfaisance en faveur de la ligue contre la Légion étrangère a eu lieu hier soir au palais de glace à Berlin. Des personnages revêtus de l'uniforme français ont paru sur la scène d'une façon injurieuse pour notre

[1] Discours prononcé le 28 avril devant la Commission des Affaires étrangères du Reichstag. Parlant des relations entre l'Allemagne et la Russie, le Ministre avait rappelé un certain nombre d'incidents (à commencer par l'affaire de la mission Liman von Sanders) heureusement clos à la satisfaction des deux pays. D'autre part M. Sazonoff avait démenti le langage qu'on lui avait prêté le 8 février; l'article de la *Gazette de Cologne*, qui avait déclenché une campagne de presse, n'était nullement officieux; le Gouvernement russe avait déclaré fausse l'information suivant laquelle il ne ferait plus de commandes à l'industrie allemande. En résumé, d'après M. de Jagow, les deux pays désiraient maintenir les rapports d'amitié qui existaient entre eux depuis longtemps.

armée. J'ai protesté ce matin auprès de l'Office impérial. Je dois ajouter que précédemment j'avais protesté contre des exhibitions de ce genre qui s'étaient produites à Dortmund : l'Office impérial les avait fait interdire.

J'adresserai à Votre Excellence par la poste les notes envoyées par moi à l'Office impérial (1).

189.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Le Gouvernement britannique s'émeut du progrès incessant qu'il constate dans l'action de la Russie en Perse (2).

Mon collègue d'Angleterre a été chargé, ces jours-ci, de signaler au Gouvernement impérial l'activité que les agents consulaires de Russie déploient, dans l'Azerbeïdjan, pour faciliter à leurs compatriotes l'acquisition de vastes domaines ruraux. Avec la collusion des autorités persanes, tout un programme d'expropriation serait ainsi méthodiquement poursuivi par des sociétés russes, dont l'une aurait pour principal commanditaire le comte Ilarion Vorontsoff-Dachkoff, fils du lieutenant de l'Empereur au Caucase.

Je sais, de bonne source, que ces renseignements sont véridiques.

Mais, de la même source, je sais aussi que l'installation de sociétés ou de sujets russes sur le territoire persan ne s'effectue pas seulement dans la région de Tauris et d'Ourmiah : elle s'opère simultanément, avec non moins d'intensité, dans les provinces de Masanderan et d'Asterabad. La Perse est ainsi entamée par les deux extrémités méridionales du rivage caspien.

Mon informateur, qui est particulièrement instruit de la politique russe dans l'Iran, a complété ses confidences par ces mots : « Nous ne voulons certes pas annexer la Perse septentrionale; il nous suffit d'en devenir les propriétaires. »

Je dois ajouter que vis-à-vis de l'Angleterre le Gouvernement impérial est sans reproche : il ne fait qu'user des droits que lui confère implicitement la convention de 1907.

(1) La note de M. Jules Cambon relative à l'exhibition du Palais de Glace est datée du 1er mai. Elle se termine ainsi : « L'Ambassadeur de France croit devoir protester de nouveau contre l'exhibition de l'uniforme français dans un spectacle de ce genre et exprimer le regret que certaines autorités, en n'empêchant pas cette exhibition, méconnaissent les égards dus à une nation étrangère, et s'associent ainsi à une campagne dont l'objet est manifestement d'exaspérer le sentiment public en Allemagne et en France. »

(2) Sur les questions persanes à cette époque, le recueil *Mejd. Otn.* contient des indications intéressantes.

190.

M. Krajewski, Délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. *Durazzo, 1er mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 13 mai.)

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, ce matin, le Président du Conseil ne m'a caché ni les appréhensions que lui inspirait la situation ni les concessions que le Gouvernement albanais était disposé à faire. Il m'a donné lecture du document que j'ai eu l'honneur d'envoyer par ma dépêche n° 115 (1) et, à son tour, il m'a assuré que les Ministres austro-italiens avaient été priés de le communiquer aux quatre autres grandes Puissances qui, n'ayant pas à Durazzo de représentation diplomatique, n'avaient pu être saisies directement.

Turkhan Pacha s'est, en termes très vifs, plaint du «byzantinisme» de la politique grecque, de la mauvaise foi apportée par M. Varatassi dans ses négociations et dont il venait de donner une preuve toute récente. Parti, malgré les sollicitations du Gouvernement albanais, dans les premiers jours du mois d'avril, cet agent, sur l'invitation d'un tiers agissant à la demande du Cabinet, était revenu la veille. Immédiatement sollicité de transmettre aux Épirotes le texte des concessions, il s'y était refusé sous le prétexte que sa mission consistait uniquement à demander la reprise des relations diplomatiques entre la Grèce et l'Albanie. D'ailleurs, avait-il ajouté, le Cabinet d'Athènes, qui avait donné l'ordre d'évacuation, se désintéressait dorénavant de la question épirote. Ce refus ne pouvait qu'augmenter les embarras actuels du Gouvernement albanais incapable aujourd'hui de parvenir jusqu'à M. Zographos et peu désireux d'entrer en communication directe avec le chef d'un gouvernement de révoltés. Turkhan Pacha ne verrait personnellement aucune objection à envoyer à Argyrocastro le Ministre de la Justice, Mufid Bey, d'origine épirote, connaissant à fond la langue grecque, mais les autres membres du Cabinet refusent leur adhésion. Il ne reste donc que l'expédition militaire à laquelle Turkhan Pacha ne voudrait recourir que comme moyen suprême.

(1) Ce document est une sorte de requête adressée par le Gouvernement albanais aux Gouvernements d'Autriche-Hongrie et d'Italie. Il y est question de l'évacuation par les troupes grecques du territoire albanais qu'on voudrait aussi prompte que possible, de la situation misérable d'un grand nombre de familles albanaises, d'atrocités commises par les bandes grecques et enfin des concessions que le Gouvernement albanais était disposé à faire aux Épirotes. Sur ce dernier point voir ci-dessous n° 248.

Pendant cet exposé qui a duré plus d'une heure, je sentais que mon interlocuteur voulait m'amener à proposer la Commission de contrôle comme intermédiaire, mais connaissant les vues de Votre Excellence sur cette question et les objections que l'Autriche-Hongrie et l'Italie pourraient soulever, je me suis abstenu de le faire. Je me suis contenté d'insister sur la nécessité de faire de larges concessions dans le sens demandé par les Épirotes et de mettre ainsi un terme à un état de choses qui, en se prolongeant, pouvait devenir très dangereux. «Nous ne pouvons pas faire plus que ce que nous proposons actuellement et si les grandes Puissances ne veulent plus nous aider, arrive que pourra; nous aurons fait un rêve d'indépendance qui aura duré quelques mois. Nous savons que cette question est de nature à entraîner des interventions étrangères qui, si elles ne sont pas dans l'intérêt de la Grèce, ne le sont pas non plus dans celui de l'Albanie.»

Le découragement est général dans le camp ministériel. Seul Essad Pacha conserve sa bonne humeur et sa sérénité habituelles : il comprend que cette situation ne peut que favoriser son ambition personnelle et que le moment approche où il pourra jouer le rôle de dictateur auquel il n'a jamais renoncé.

191.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 269. *Péra, 1er mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Le Gouvernement ottoman ayant appris que le Gouvernement hellénique avait fait remettre aux Puissances une note pour se plaindre du traitement infligé aux Grecs de Thrace, n'a pas voulu être en reste avec lui et il a rédigé à son tour une note protestative contre le traitement infligé aux musulmans de Macédoine. Votre Excellence trouvera ci-joint copie de cette note qui a été envoyée hier aux Ambassadeurs de Turquie à l'étranger en même temps que déposée aux ambassades des six Puissances à Constantinople. Il y a tout lieu de croire que ces récriminations réciproques sont également fondées.

Le Ministre de l'Intérieur que j'ai vu hier m'a affirmé qu'il avait mis un terme à l'émigration des Grecs de Thrace et pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations chrétiennes de cette région contre les immigrés musulmans. Le Ministre de Grèce que j'ai vu ensuite s'est montré satisfait des ordres donnés par Talaat Bey, mais il met en doute leur exécution. Quant au Ministre de Bulgarie, il n'a plus que de très rares nationaux à

défendre en Thrace, la plupart des Bulgares ayant déjà émigré; il s'en trouvait quelques-uns encore à Dercos qui en ont été délogés ces jours derniers par les musulmans chassés de Bulgarie; j'ai dû intervenir pour sauvegarder les intérêts de notre Compagnie des Eaux de Constantinople qui s'alimente à Dercos.

Annexe.

Memorandum.

Constantinople, 30 avril 1914.

D'après les informations qui parviennent journellement à la Sublime Porte, la situation des musulmans devient de jour en jour plus intolérable en Macédoine. Des abus de toutes catégories se commettent d'une manière continue contre leur personne, leur honneur, leur propriété, leur religion, la mémoire de leurs morts, leurs établissements religieux et d'enseignement.

C'est ainsi que les villages situés dans les régions qui se trouvent près des zones frontières et dont fait partie le district de Karadjova habité par plus de 40.000 mulsulmans sont constamment exposés aux visites des colonnes volantes; des patrouilles, qui couchent chez les villageois, se nourrissent à leurs frais, ravagent et pillent avant de s'en aller tout ce qui tombe sous leurs mains en meubles, volaille ou autres provisions de bouche; et, pour toute marque de gratitude et de reconnaissance envers leurs hôtes, ces militaires leur infligent le traitement le plus affreux en attentats à l'honneur des femmes, coups, blessures, etc. Ces visites se répétant presque tous les jours, et parfois même deux ou trois fois dans les vingt-quatre heures, les pauvres villageois musulmans sont tombés dans une misère noire et, à bout de force, ils s'apprêtent à émigrer en masse.

D'autre part, les émigrés grecs, recrutés par les agents de l'hellénisme aussi bien en Thrace que dans les coins les plus reculés des pays étrangers, sont expédiés par bande de plusieurs centaines aux villages musulmans où les autorités les casent purement et simplement dans les maisons musulmanes et, le plus souvent, leurs propriétaires légitimes sont jetés sur le pavé par les gendarmes. Le lendemain, les nouveaux venus font main basse sur les champs des malheureux musulmans qui sont réduits de la sorte au rang de parias.

Il est intéressant de noter que les villages grecs n'ont jamais l'occasion de se voir obligés de recevoir des émigrés; c'est, paraît-il, un apanage dont sont dotés spécialement les villages musulmans.

En dehors des émigrés, le Grec indigène est imbu d'une haine féroce et d'une exécration farouche pour le musulman sur qui il assouvit ses passions haineuses. De la sorte, le malheureux musulman se trouve partout traqué comme une bête fauve, d'un côté par les émigrés grecs, de l'autre par les Grecs indigènes et enfin par les soldats et gendarmes hellènes.

En outre, depuis quelques temps une guerre dont les annales de l'histoire n'ont jamais relaté de pareille est déclarée, surtout à Sérès et dans les régions qui en dépendent, contre les morts, dans les cimetières et les établissements de culte et d'enseignement musulmans. La violation de la sépulture de la famille « Youssouf

Pacha » ancien Gouverneur de la Morée, l'incendie de la grande mosquée de Zichna, la destruction de celle de Menouh à Edjved, la transformation de la mosquée d'Ahmed Pacha à Sérès en étable, l'usage fait d'une partie de la mosquée Evrénos comme magasin de fourrages, la destruction du cimetière de cette dernière mosquée transformé en un champ d'exercice militaire, ainsi que celle du cimetière de Ghaziler à Sérès et de celui d'At Pazar, etc., sont quelques exemples honteux de ces actes de vandalisme.

Ces méfaits se produisaient d'abord dans la région orientale de la Macédoine grecque, mais, depuis l'affluence des émigrés grecs vers la région occidentale, des plaintes ont aussi commencé à pleuvoir de Vodena, Karaférié et des régions dépendantes.

La situation serait encore plus critique dans certaines régions plus éloignées comme Doxat.

Le nombre des émigrés musulmans provenant des territoires grecs atteint depuis le mois de novembre 1912 le total de 163.000 âmes.

Toutes les démarches faites, tant par la légation impériale à Athènes auprès du Gouvernement hellénique que par les Consulats ottomans auprès des autorités locales en vue de l'exécution de l'article 11 du traité de paix signé entre l'Empire ottoman et la Grèce, restent sans aucun effet ou reçoivent des promesses qui ne sont jamais exécutées.

Il en résulte donc que les atrocités et les persécutions qui se commettent en Macédoine sont tout simplement la mise en exécution d'un vaste plan systématique conçu pour l'extermination de l'élément musulman. Et, chose frappante et digne d'attirer l'attention, au moment où les Grecs sont recrutés dans certains pays étrangers pour être conduits en groupes en Macédoine, on voit ceux de l'Épire du Nord, annexée à l'Albanie, quitter leur pays pour rentrer en Turquie. Rien que du petit district d'Anasselita près de Grevena environ cinq cents Grecs sont déjà partis pour la Turquie via Salonique dans l'espace d'un mois.

Les faits qui précèdent établissent incontestablement qu'il n'existe aujourd'hui dans toute la Macédoine grecque, depuis Kavala jusqu'à Serfidjé, aucune trace de Gouvernement ni de loi en tout ce qui concerne les musulmans. Pour eux, c'est le règne de l'arbitraire et du gâchis gouvernemental le plus complet.

192.

Le Commandant Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 332. B. *Bruxelles, 1er mai 1914.*

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, une brochure qui est répandue, non sans succès, dans les milieux militaires. L'auteur en est le commandant Bremer, un des officiers les plus intelligents, ayant le plus de tempérament, de

l'armée belge; il est connu par d'autres publications, notamment celles intitulées : « Ce que le peuple belge doit savoir », « Patriote avant tout ». C'est un officier ardemment dévoué à son pays, mais convaincu que le salut de la Belgique dépend de la politique qu'elle fera vis-à-vis de la France.

La première partie de la brochure traite de la situation actuelle de l'armée belge. Le commandant Bremer estime qu'actuellement l'armée de campagne belge n'atteindrait pas 100.000 hommes, force à peine suffisante pour la défense de la Belgique centrale, mission qui sera de première urgence aux yeux du Gouvernement. En 1918, l'armée belge pourra atteindre une force d'environ 160 à 180.000 hommes. Comme le Gouvernement voudra maintenir au moins 100.000 hommes pour couvrir Bruxelles, il ne faut donc compter que sur 60.000 à 80.000 hommes pour concourir à la défense du Luxembourg, car le commandant Bremer estime que tout officier belge a le devoir de réagir contre la théorie, avouée ou non, de l'abandon du Luxembourg.

La deuxième partie traite de la manière dont il convient de défendre le Luxembourg. L'auteur n'admet que la défense par l'armée de campagne. En terminant, il résume bien les autres procédés : place forte centrale, forts cuirassés, etc., mais c'est pour les exécuter d'un mot. C'est de l'intervention de l'armée de campagne débouchant de la Meuse qu'il attend le salut. Mais, cette armée de campagne, il ne la voit pas mobilisée avant cinq jours, il ne la voit pas transportée à pied d'œuvre avant huit jours, ce qui prouve qu'il voit juste. Elle arrivera donc trop tard, surtout si ces détails sont encore allongés par les mécomptes et les hésitations de tout ordre, qui sont inévitables. Aussi, le commandant Bremer préconise-t-il les mesures suivantes :

1° De faire garnisonner une ou deux divisions au Sud de la Meuse, dans le triangle Namur-Marche-Huy;

2° Améliorer les communications routières et ferrées dans le sens Nord-Sud;

3° Préparer des destructions aux points de passage obligés et délicats;

4° Créer des secteurs frontières, avec des troupes spéciales.

Dans tout cela, il n'y a rien que vous ne sachiez, par mes conversations et mes rapports antérieurs. Toutefois, cette brochure, qui pénètre partout, notamment dans les milieux militaires et les milieux politiques, est le premier acte d'une campagne qui va se poursuivre, conformément à vos désirs : 1° pour vulgariser l'idée d'une action nécessaire au Sud de la Meuse; 2° pour améliorer les conditions de cette action; 3° pour discréditer les autres projets comportant des travaux fortificatifs dans la région de l'Ardenne.

L'action au Sud de la Meuse est actuellement assez généralement admise dans les milieux militaires. Mais, dans les milieux gouvernementaux, elle n'a

aucune chance d'être admise que si l'on a tous les apaisements pour la Belgique moyenne. Quelques milieux militaires même, notamment l'État-major général, ne sont guère plus hardis que les milieux gouvernementaux. Or ces apaisements n'existeront jamais, naturellement; on ne voit pas bien d'où le Gouvernement les tirerait. Il est donc bon que, dès maintenant, une campagne soit menée en vue de familiariser les esprits avec l'idée de cette manœuvre réputée dangereuse. Aussi, est-ce avec plaisir que j'ai eu communication d'un thème d'exercice sur la carte ordonné à la sixième division, précisément pour étudier le débouché au Sud de la Meuse.

Mais dans quelle mesure l'armée belge est-elle apte à cette opération? Ici se pose la question de l'état matériel et moral de l'armée, sur laquelle les avis sont partagés. L'avis exprimé par le commandant Bremer dans sa brochure est loin de l'optimisme officiel. Encore comporte-t-il la part d'optimisme due à sa qualité d'officier enthousiaste et convaincu, nécessaire aussi pour rendre la publication possible. Les milieux non militaires et non officiels partagent l'optimisme gouvernemental ou professent un pessimisme diamétralement opposé, suivant leurs sentiments politiques. Où est la vérité?

La question a été posée, sans être tirée au clair, dans une interpellation qui fut discutée à la fin de mars dernier, devant la Chambre des représentants. Les interpellateurs, MM. Devèze et Masson, ont adressé de vifs reproches au Ministre : pénurie de matériel et de munitions en qualité comme en quantité, inaptitude de l'armée à la mobilisation, faute de chevaux, de véhicules, etc., mauvais état des places fortes, fâcheux état d'esprit de l'armée dû à l'incohérence du commandement, aux règles d'avancement déplorables, enfin à certaines pratiques d'une moralité douteuse reprochées notamment au chef du Cabinet civil du Ministre.

La réponse du Ministre a pu satisfaire la Chambre, où il compte toujours et quand même une majorité fixe de seize voix. Mais, au point de vue militaire pur, on doit bien reconnaître qu'il n'a rien dit ou qu'il a dit des choses oiseuses. Il a reconnu les manquements de chevaux et d'armement, mais en annonçant qu'ils seraient bientôt comblés. Il a défendu le mode actuel d'avancement, question que je ne traiterai pas ici. Il a affirmé que la mobilisation était préparée avec un soin minutieux et que l'armée serait prête à marcher à la fin du troisième jour; comme preuve, il en a donné le rappel de trois classes ordonné en juin 1912 et terminé en vingt-quatre heures. Finalement, il a couvert complètement les pratiques reprochées à son Cabinet civil ou les a niées purement et simplement.

Sans entrer ici dans le vif de la discussion il suffit de constater que, même en admettant qu'aucun trouble ne survienne, le dédoublement des régiments suffira pour entraîner, à la mobilisation, des retards considérables aboutissant à la constitution d'unités d'une solidité douteuse; la compagnie d'infan-

terie actuelle a environ quatre-vingts hommes; le dédoublement donne aux compagnies de guerre trente-cinq à quarante hommes de l'armée active. Le Ministre affirme que les approvisionnements en armes, munitions, vêtements, équipements, vivres, etc., sont au complet; c'est donc vrai; mais il est vrai aussi que les services de l'arrière, créés théoriquement avec le corps des transports, n'ont encore ni charrois, ni chevaux, ni matériel. L'artillerie divisionnaire est encore représentée par un seul groupe. La division de cavalerie n'a que quatre régiments. Les places fortes de Liège et de Namur sont pourvues de matériel, puisque l'affirmation en est faite, mais les forts n'ont pas leurs vues dégagées, ils ne sont pas reliés entre eux, et la garnison totale de Liège atteint à peine trois mille hommes.

Toutes ces constatations, je les fais, non pour dénigrer l'œuvre hautement méritoire de M. de Broqueville, mais pour la mettre au point, en ce qui concerne l'état que nous en devons faire. Dans la discussion de l'interpellation Devèze, le Ministre a cité un officier français, le capitaine Grandcour, d'après lequel «l'armée belge sera au grand complet et dotée d'une organisation moderne dès 1914». Je ne connais ni le capitaine Grandcour, ni son étude, ni ses sources de renseignement; mais les officiers belges eux-mêmes, avec qui on peut causer, reconnaissent que l'armée belge, en 1914, ne pourrait être mobilisée, ni dans sa nouvelle forme, qui manque d'hommes de cadres, d'états-majors, de matériel, ni dans l'ancienne forme qui a été brisée; il faudrait improviser une organisation du moment. Dans une réponse à une question écrite, le Ministre de la Guerre reconnaît que les compagnies de carabiniers n'auraient, toutes classes rappelées, que cent vingt-trois hommes; c'est loin de l'armée au grand complet! Encore est-ce exagéré.

En réalité, il y a tous les inconvénients d'une période de transition, sans dispositions transitoires. En 1918, l'armée belge sera adaptée à ses formes nouvelles. Elle sera pourvue, peut-être, du matériel qui lui manque, bien que je ne voie pas où elle pourra prendre ses chevaux, par exemple. Mais elle aura beaucoup à faire pour acquérir l'esprit qui lui manque, et, surtout, il ne dépend pas exclusivement d'elle que le Gouvernement, dont l'influence motrice n'est pas contestable, se prépare aux résolutions viriles qui lui feront chercher le salut sur les champs de bataille décisifs, au lieu de l'attendre autour de Bruxelles ou derrière les murs d'Anvers.

193.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 131. *Belgrade, 2 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Ainsi que Votre Excellence a pu s'en rendre compte par ma dépêche n° 117 du 22 avril dernier[1], les hommes d'État serbes ne s'attendaient pas à ce que le marquis de San Giuliano tentât de sérieux efforts en vue de faire obtenir à leur pays la réalisation du débouché commercial sur l'Adriatique, promis par la conférence de Londres, se conformant par avance aux indications que notre Ambassadeur à Rome a bien voulu marquer dans sa dépêche n° 152[2], jointe à l'envoi collectif n° 131 du 27 avril dernier. Mais ils étaient entretenus depuis si longtemps dans l'illusion d'une aide italienne qu'ils éprouvent quelque peine à se défaire d'une habitude aussi invétérée. Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction d'un dernier article de *Trgovinski Glasnik*, qui répète une fois de plus que la question du chemin de fer Danube-Adriatique sera la pierre de touche des relations serbo-italiennes, que la communauté d'intérêt des deux pays est évidente et qu'il s'agit d'une question purement économique, où l'Italie est en droit de réserver sa liberté d'action au regard de l'Autriche.

La presse serbe continue de se plaire à l'idée que le conflit austro-italien mûrit sûrement dans l'Adriatique, que les conversations d'Abbazia ne peuvent être qu'un palliatif et que l'inévitable intervention des deux Puissances en Albanie amènera tôt ou tard la rupture. L'interview publiée dans un journal hongrois, où le comte Forgach, mentionnant la parfaite entente qui s'était établie au cours des pourparlers d'Abbazia, en écartait comme inutile la question du chemin de fer Danube-Adriatique, déjà réglée par la conférence de Londres, fut accueillie avec colère à Belgrade. Le comte Forgach y est naturellement resté l'homme des faux papiers Friedjung, qui, en sa qualité de Hongrois, connaissait si bien les Slaves et qui, quatre années durant,

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 144.

(2) M. Barrère adressait à cette date au Ministre le compte rendu, d'après la *Tribuna*, d'un échange d'idées intervenu entre la Fédération industrielle et commerciale de Milan et le marquis de San Giuliano. La Fédération demandait qu'en conformité des décisions de Londres on créât un débouché serbe sur l'Adriatique. Le marquis de San Giuliano promettait de s'en occuper activement. Mais, ajoutait M. Barrère, il ne s'emploiera guère à faire obtenir aux Serbes un avantage «qui serait considéré à Vienne, comme un échec pour la politique austro-hongroise dans les Balkans».

malmena si rudement les Serbes. Il a payé d'un séjour de deux années à Dresde l'excès de ses emportements et de ses imprudences; la Serbie ne peut lui pardonner de reparaître maintenant expérimenté et assagi et d'avoir été désigné pour accompagner le comte Berchtold à Abbazia, comme le chef de section le plus averti de son ministère sur les affaires du Balkan occidental.

Tandis que les correspondances de Cettigné font ressortir l'ingérence de l'Italie en matière d'emprunt et de concessions et la situation privilégiée que la politique royale s'obstine à lui faire au Monténégro, le Gouvernement serbe paraît se borner à maintenir le contact avec l'Italie, en cherchant à y développer ses relations économiques. La direction des chemins de fer de l'État serbe serait entrée en pourparlers avec les chemins de fer de l'État italien, en vue de la réduction des tarifs de transport pour les principaux produits d'échange entre les deux pays, dont la nomenclature a été demandée à la Chambre de Commerce de Belgrade. On essaierait ensuite d'obtenir des administrations intéressées la réduction des tarifs de transit. Il peut y avoir là l'amorce de négociations futures entre les chemins de fer serbes, austro-hongrois et italiens, permettant d'aborder éventuellement les combinaisons de trains envisagées par la note de M. Loiseau, jointe à votre dépêche n° 99, du 30 mars dernier [1].

En vue du partage de l'Autriche, l'Italie est pour la Serbie un allié et un copartageant nécessaire au même titre que la Roumanie. A défaut de bonne volonté ou de velléités suffisamment vigoureuses de sa part, la Serbie doit se résigner à un système plus pacifique qui paraît lent à lui valoir des agrandissements territoriaux, mais qui, du moins, lui procure, jusqu'à nouvel ordre, une garantie de sécurité. Le *Samo-Ouprava* a tardivement consacré à la visite des Souverains anglais à Paris un article dont vous trouverez ci-joint la traduction. Les autres journaux marquent leur confiance que la visite de Paris a resserré et fortifié la Triple Entente, en la dirigeant dans les voies d'une nouvelle alliance. «Nous autres Serbes, constate la *Tribuna*, avons plus à espérer de Londres et de Paris que nous n'avons à nous inquiéter d'Abbazia.»

P. S. — D'après les renseignements qui me sont fournis, les efforts récemment tentés en vue d'un rapprochement économique entre l'Italie et la Serbie n'auraient abouti jusqu'ici qu'à la création, à Belgrade, d'une «Société Commerciale italo-serbe», qui serait, en fait, une agence d'importation et d'exportation ouverte, l'automne passé, sur un pied très modeste par un individu du nom de Scudelotti.

[1] Cette note est annexée à la lettre de M. Barrère du 26 février reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 371.

ANNEXE I.

Trgovinski Glasnik, 10/23 avril 1914.

APRÈS ABBAZIA.

Ces derniers jours, il s'est passé beaucoup d'événements dans notre voisinage : l'entrevue d'Abbazia, l'entrevue de Corfou, les conflits en Épire et le pélerinage de l'opposition hongroise, qui n'est encore qu'un projet, dans la capitale panslaviste Saint-Pétersbourg. Tous ces événements peuvent nous toucher directement ou indirectement. Tandis que pour le moment nous ne sommes qu'indirectement intéressés aux événements de l'Épire ou à la visite des hommes d'État grecs à l'Empereur d'Allemagne à Corfou ou au départ démonstratif des Hongrois du parti de 48 pour Pétersbourg, nous pensons que l'entrevue d'Abbazia peut nous toucher assez directement.

Ces jours-ci, comme on sait, les Ministres des Affaires étrangères d'Italie et d'Autriche-Hongrie, le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold, ont eu une entrevue. Ces rencontres sont devenues un besoin périodique entre Vienne et Rome, besoin que l'on peut interpréter de diverses façons. En premier lieu elles s'expliquent par le défaut d'entente et les nécessités des affaires courantes, c'est-à-dire par le conflit permanent d'intérêts qui oppose l'Autriche et l'Italie, malgré l'alliance qui subsiste entre elles. Bien qu'elle soit issue du désir d'assurer la défense des grands intérêts qui sont le principal souci politique de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, cette alliance n'a pas écarté les anciens conflits entre l'Autriche et l'Italie. Les nouveaux événements y ont ajouté et de nouvelles formations politiques les ont fait nettement ressortir. Les guerres de 1912 et 1913 et les modifications survenues dans le Balkan ont tellement troublé les rapports austro-italiens que le besoin de conversations est devenu aigu entre elles. C'est pourquoi les hommes d'État autrichiens vont en Italie et les Italiens rendent la visite. La création de l'Albanie, les troubles et les violences qui ont éclaté sur la ligne-frontière séparant le nouvel «État» de ses trois voisins, le Monténégro, la Serbie et la Grèce, sont les résultats visibles de ces accords et peut-être aussi de ces désaccords.

Nous disons : et de ces désaccords! car l'antagonisme entre l'Autriche et l'Italie est si grand dans la mer Adriatique que ces deux Puissances peuvent seulement s'y supporter et non point s'y entendre. Beaucoup de signes le révèlent que le voile de l'alliance dissimule aux yeux du monde. Mais ce que taisent les hommes d'État responsables est d'autant plus clairement indiqué par la presse des deux pays.

Quoi qu'il en soit, l'association austro-italienne a donné ses résultats *politiques* dans la nouvelle situation du Balkan, surtout du Balkan occidental. Quand seront établies les frontières définitives entre l'Albanie et le Monténégro, l'Albanie et la Serbie, l'Albanie et la Grèce, de façon générale, la campagne politique, immédiatement issue des guerres, se trouvera ainsi terminée.

Et alors surgit la deuxième série des questions qui doivent intéresser particulièrement la Serbie : ce sont les rapports commerciaux et les relations économiques en général. Par la disparition du régime turc dans ces régions, par l'agrandissement

des États balkaniques, par le déplacement de leurs frontières ont été soulevées beaucoup de questions de commerce et de communication, qui doivent être réglées de façon entièrement nouvelle. La Serbie qui, malgré son agrandissement, n'a pas obtenu sa propre issue à la mer, doit marquer un intérêt particulier à la direction que prendra l'ensemble des questions relatives aux issues maritimes. Et, tandis que la Serbie peut régler ses communications avec la mer par Salonique au moyen d'un accord direct avec la Grèce — et la chose est en bonne voie! —, l'autre issue éventuelle sur la mer Adriatique par l'Albanie pose des problèmes dont la solution ne dépend pas de la Serbie. Elle rencontre là toute l'Europe en général, l'Autriche et l'Italie en particulier.

L'Europe a pris une décision quant à l'issue de la Serbie sur l'Adriatique, en autorisant un chemin de fer extraterritorial de la Serbie à la mer par l'Albanie. Cela fut décidé, l'année dernière, à Londres. Mais, comme de telles décisions où beaucoup de parties se trouvent engagées, parviennent difficilement d'ordinaire à se réaliser, la Serbie se trouve avoir devant elle une question importante à la solution pratique de laquelle elle doit tenir de toutes ses forces.

Et là nous nous rencontrons encore avec l'Autriche et l'Italie. Mais il y a entre les alliés une opposition provenant de ce que dans cette affaire les intérêts d'ordre purement politique se subordonnent à des intérêts d'ordre purement économique. Et la question du chemin de fer Adriatique est manifestement une de ces questions économiques, où chacun des Gouvernements alliés désire avoir les mains libres vis-à-vis de l'autre. Et il y a là un point où les intérêts de l'Italie et de l'Autriche sont diamétralement opposés.

Car, tandis que l'Autriche-Hongrie est un adversaire déclaré de ce chemin de fer et de toute issue de la Serbie à la mer, l'Italie commence à voir dans cette issue de la Serbie à la mer un grand intérêt économique. Les centres commerciaux et industriels ont affirmé l'existence de cet intérêt; il a été compris par toute l'opinion publique en Italie, et toute la presse italienne le mentionne. La Serbie possède pour elle en cette affaire les sympathies et l'intérêt commercial de l'Italie.

Il n'y a pas à douter que, de l'issue de la Serbie à la mer Adriatique, il a été question à Abbazia. Liée par les décisions de Londres, l'Autriche ne peut pas s'opposer par principe et ouvertement à l'issue de la Serbie à l'Adriatique par un chemin de fer spécial et privilégié. Cela est clair.

Mais il est aussi clair que l'Autriche-Hongrie, dans la question du chemin de fer adriatique comme dans celle des chemins de fer orientaux, fera tout ce qu'elle pourra pour écarter ou simplement pour retarder le plus possible la réalisation du chemin de fer vers l'Adriatique.

Est-ce que l'Italie officielle suivra encore, là aussi, son alliée dont elle a été solidaire en tout ce qui se rapporte à la création de l'Albanie et de sa frontière si fâcheuse et artificielle. Nous en doutons, car l'Italie, en empêchant le chemin de fer adriatique, porterait atteinte à ses propres intérêts. En outre, comme nous l'avons déjà dit, dans ces sortes de questions, chaque allié a les mains libres vis-à-vis de son allié. C'est ainsi que nous voyons que dans toutes les questions commerciales et économiques, l'Allemagne refuse de se laisser guider par les intérêts similaires de l'Autriche-Hongrie, comme celle-ci par ceux de l'Allemagne. Rien n'empêche l'Italie de réserver

sa liberté d'action à propos de ses intérêts commerciaux et économiques, qui sont ceux de la Serbie. Cela ne rentre pas dans les affaires de l'Alliance, cela n'est pas, comme on dit, un *casus federis*.

Notre devoir est de suivre avec attention le développement de cette affaire et l'attitude qu'y prendra l'Italie. Ce sera pour la Serbie une nouvelle et définitive pierre de touche par laquelle elle pourra juger de ce qu'il y a en Italie.

ANNEXE II.

Samo-Ouprava, 16/29 avril 1914.

La visite de Paris.

La visite rendue à la France par le couple royal anglais, l'accueil cordial fait aux illustres hôtes, les manifestations enthousiastes des masses populaires, à chaque apparition des Souverains anglais, la chaleur des toasts échangés, les dispositions de l'opinion dans les deux pays, tout cela relève la grande importance politique et l'immense signification de ladite visite. De là l'intérêt qu'y a pris toute l'opinion européenne.

Bien que l'on ne puisse parler avec certitude du détail des conversations qui ont eu lieu entre les chefs des deux grands États — car, pour des raisons que l'on conçoit, ces conversations doivent rester secrètes —, on peut cependant dire en toute assurance que l'objet de ces conversations a été la discussion des circonstances générales de la politique actuelle en Europe et, en tous cas, de l'attitude des deux grandes Puissances en question sur le cours futur et le développement de ces circonstances.

L'attitude de l'Angleterre et de la France, pendant la crise balkanique, qui a agité l'Europe, attitude en complet accord avec l'importante proposition de M. Poincaré, touchant le désintéressement territorial des grandes Puissances dans le Balkan, a grandement contribué au maintien de la paix européenne. Il est donc certain que les conversations menées à cette occasion entre les chefs des deux Puissances de l'Entente Cordiale ont visé le même but pacifique qui a provoqué cette entente et dirigé sa manière d'agir. La proclamation publique de cette entente, qui était sans doute le but principal du voyage, aura le succès voulu, en affirmant que, dans l'évolution future de la politique européenne, l'entente franco-anglaise conservera la même sérieuse importance que dans le passé et servira utilement la cause de la paix européenne.

Les peuples et les États balkaniques, qui, après de profonds bouleversements et de grands changements qui en ont été la conséquence, sentent un vif besoin de paix nécessaire à leur renaissance économique et à leur développement futur, ont beaucoup de raisons de se réjouir de cette brillante manifestation d'amitié et d'entente entre les deux Gouvernements, qui ne leur ont fait que du bien, soit en leur donnant des conseils sincères et amicaux, soit en contribuant par une aide matérielle à leur prospérité et à leur progrès. Il est à peine besoin de dire que ce sentiment est partagé par la Serbie et le peuple serbe, auxquels les précieuses sympathies des deux nations les plus civilisées ont toujours, dans un passé proche ou lointain,

valu les mêmes avantages. La manifestation de l'amitié et de l'entente anglo-française fortifie l'espérance que sera maintenu l'état de choses créé par les événements et par l'effort amical des Puissances qui, dans le développement pacifique des peuples balkaniques, ont vu l'intérêt de la civilisation européenne...

194.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 250. Confidentiel. *Berlin, 3 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Le bruit a couru depuis quelque temps qu'un nouveau renforcement de l'armée allemande serait en ce moment à l'étude. Le général de Falkenhayn, Ministre de la Guerre, interrogé à ce sujet au Reichstag, a déclaré qu'il n'en était rien, mais il a naturellement ajouté qu'il ne répondait pas pour l'avenir [1].

D'autre part, la *Gazette de Silésie*, qui est souvent officieuse, a publié dans son numéro du 26 avril dernier un long article pour établir la nécessité d'augmenter de six mois le service de l'infanterie. On sait que, si la durée de service est en Allemagne de trois ans pour la cavalerie, elle est de deux ans pour l'infanterie. Cette disposition met l'Allemagne dans une situation d'infériorité évidente au regard de la Russie où le service est de quatre ans et de la France où il est de trois ans, puisque, pendant les six mois qui suivent l'incorporation de la classe annuelle, la moitié de l'effectif est sans instruction tandis qu'en Russie il n'y en a que le quart et en France le tiers. Il est donc compréhensible que, malgré la supériorité des effectifs, on songe en Allemagne à améliorer leur instruction.

D'autres personnes pensent ici qu'il serait préférable d'incorporer les 50.000 hommes environ qui, chaque année, échappent au service et de faire du service obligatoire, une vérité.

Ce sont là les deux objectifs que l'on a en vue dans les milieux pangermanistes et dans certains milieux militaires et auxquels certainement on cherchera à habituer peu à peu l'esprit de la nation allemande. Cette agitation aboutira-t-elle à un résultat? On doit le penser car elle est conforme à l'esprit qui a présidé aux dernières lois militaires.

On s'est fait en France des illusions sur le caractère de ces lois. On y a

[1] L'Attaché militaire, dans un rapport n° 188 du 3 mai 1914, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, signalait cette déclaration du général Falkenhayn et ajoutait : « Qu'une loi nouvelle ne soit pas tout à fait imminente, cela me semble assez probable, mais l'avenir sur lequel le Ministre fait des réserves commencera sans doute dès l'hiver ou le printemps prochain. »

vu la marque d'un dessein arrêté de l'Allemagne de nous frapper, on a cru à un danger immédiat et occasionnel. On s'est abusé.

L'Allemagne est toujours dominée par la pensée qu'a si souvent exprimée M. de Bismarck que, placée entre la Russie et la France, elle est, même à présent, menacée comme au temps de Frédéric II. Elle a été trop longtemps le champ de bataille de l'Europe pour ne pas croire que sa position l'expose à le redevenir. C'est ce qui explique qu'au point de vue militaire elle veuille avoir une armée qui lui permette de faire front des deux côtés et qu'au point de vue diplomatique, devenue consciente de l'intransigeance du sentiment français à son égard, elle se montrera toujours, et malgré tout, conciliante envers la Russie.

Les dernières lois militaires de l'Allemagne ont été la conséquence de deux faits que l'opinion en France n'a pas jugés comme on les jugeait ici. En premier lieu, l'Allemagne, qui aspirait à obtenir une part du Maroc et un port sur l'Atlantique, n'a rien obtenu sur l'Océan et elle a considéré comme un échec grave l'issue des négociations de 1911, qu'elle a appelées un Olmütz.

En second lieu, la guerre des Balkans lui a ouvert les yeux sur la faiblesse de l'Autriche dont elle est arrivée à escompter la disparition comme le vrai moyen de se raccommoder avec la Russie.

Elle ne s'est plus sentie assez forte; elle a donc voulu reconquérir la situation militaire éminente qu'elle se considère comme obligée d'avoir pour se maintenir et pour s'imposer. Voilà pourquoi elle a augmenté son armée et voilà pourquoi nous la verrons l'augmenter encore sans qu'elle ait le dessein prémédité d'agression que notre opinion lui prête.

Je tiens à souligner cela parce que je crains qu'en France une partie de l'opinion ne s'égare. J'ai insisté pendant longtemps auprès du Gouvernement de la République pour l'établissement du service de trois ans que je considérais comme le salut public. Mais, en lisant les journaux et les discours des candidats pendant la période électorale, en faveur du service de trois ans, je me suis aperçu que souvent on présentait cette réforme comme une réforme destinée à nous protéger contre un péril momentané.

C'est là une profonde erreur; je laisse de côté le fait qu'une loi d'organisation militaire comme celle-là ne peut pas être une loi de circonstance, mais je tiens à rappeler que l'Allemagne ne diminuera jamais la force de l'appareil militaire qu'elle a forgé, non pas en vue d'une circonstance précise, mais en raison des nécessités qu'elle croit que sa situation géographique lui impose.

Si donc nous voulons qu'elle nous respecte, nous ne devrons pas songer à diminuer la force de notre instrument militaire. Ce serait préparer des catastrophes que d'y porter la main et il me paraît nécessaire de ne pas laisser l'opinion en France s'accoutumer à l'idée que la loi de trois ans a été une loi de circonstance.

195.

LE GÉNÉRAL LYAUTEY, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC,
À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 99. D. *Rabat, 3 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mai; Dir. pol., 12 mai.)

A la date du 25 mars, Votre Excellence m'a communiqué, sous le n° 558, deux dépêches de M. Jules Cambon relatives à ses démarches auprès de l'Office impérial des Affaires étrangères au sujet des agissements de certains Allemands au Maroc et particulièrement des Mannesmann.

M. Jules Cambon exprimait le désir de recevoir des documents qui constituassent une preuve des agissements en question.

Me référant à l'un des derniers paragraphes de la communication n° 21-D du 30 janvier de ma résidence générale [1], j'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, à Votre Excellence l'original de la lettre écrite par M. Otto Mannesmann à Si Abdallah ben Brahim, caïd rebelle du Tiout; j'y joins la copie d'une lettre de la région de Marrakech qui fournit les renseignements les plus détaillés sur l'attitude de ce personnage et sa situation au regard du Magkzen.

En ce qui concerne les influences allemandes qui se sont récemment exercées sur Hiba, le général commandant la région de Marrakech, que je viens d'entretenir de cette affaire, à son récent passage à Rabat, m'a expressément confirmé qu'il tenait ses renseignements des *envoyés mêmes de Hiba* : la précision de ces renseignements et le fait qu'ils sont «recoupés» par des télégrammes de Mogador, dont Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint une copie, m'inclinent à croire qu'ils sont exacts. Il est bien difficile d'obtenir la preuve formelle de ces agissements. Mais il me paraît que les télégrammes joints à ma dépêche n° 21-D. ou à la présente dépêche, sont déjà assez précis pour que M. Cambon puisse cependant attirer sur leur contenu l'attention du Gouvernement impérial [2].

ANNEXE I [3].

(1) Voir dans le tome IX, 3e série, ce rapport reproduit sous le numéro 196.

(2) Les documents annexés à la dépêche du général Lyautey ont été transmis à Berlin le 14 mai, et le 25 juin M. Jules Cambon entretenait M. Zimmermann des faits signalés. Le Sous-Secrétaire d'État demanda à voir la lettre adressée par Otto Mannesmann au caïd de Tiout pour en faire usage contre lui et son frère.

(3) Déjà publiée en annexe III à la dépêche de M. de Saint-Aulaire du 30 janvier, reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 196.

ANNEXE II.

LE GÉNÉRAL BRULARD, COMMANDANT LA RÉGION DE MARRAKECH,

AU GÉNÉRAL LYAUTEY, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC.

T. n° 4 R. S. C. Urgent. *Marrakech, 13 janvier 1914.*

1° Renseignements source très sérieuse, mais pas encore recoupés, me signalent actuellement à Assersif présence un Allemand qui se fait appeler caïd Djelloul et est accompagné d'un autre Européen probablement espagnol ou italien. Aurait apporté Hiba deux canons qui d'après description paraissent être Krupp montagne et plusieurs caisses munitions.

2° Au cours de conversation envoyés Hiba objet de mon télégramme chiffré 3 R. S. C. ont confirmé que Puissances étrangères, en particulier Allemagne et Espagne, avaient envoyé émissaires auprès d'Hiba pour traiter avec lui sur bases sa reconnaissance comme Sultan du Sud; ces émissaires auraient débarqué à Tarfayat.

ANNEXE III.

LE GÉNÉRAL BRULARD, COMMANDANT LA RÉGION DE MARRAKECH,

AU GÉNÉRAL LYAUTEY, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE FRANCE AU MAROC.

D. n° 190. R. S. *Marrakech, 21 janvier 1914.*

En réponse à votre demande n° 9 D. du 9 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants sur Si Abdallah ben Brahim et son rôle dans les affaires du Sous.

Au commencement de 1912, à la suite de dissentiments avec son frère Si Mohammed ben Brahim, Abdallah se révolta et arma sa maison de Tiout. Pour rétablir l'ordre, le caïd Haïda ben Mouïs dut intervenir en personne. A ce moment, un agent des Mannesmann, M. Wakner dit Mougaïj Ahmed, était l'hôte de Si Abdallah dont il ne quitta la maison que sur l'ordre formel du caïd Haïda.

Peu après survinrent les événements hibistes. Abdallah fut, avec El Hadj Ahmed Tiouti, un des premiers à se lancer dans le mouvement anti-Makhzen.

En septembre 1912, après les événements de Marrakech, Abdallah et El Hadj Ahmed restèrent dans les rangs hibistes; à la tête de leurs contingents, recrutés dans les petites tribus montagnardes au Sud de Tiout, ils livrèrent plusieurs combats aux méhallas Magkzen commandées par Haïda ben Mouïs.

Après la prise de Taroudant, mai 1913, Abdallah fit sa soumission et vint même à Marrakech avec les délégations du Sous; mais, un mois après, à la suite de l'affaire d'El Groun, il fit de nouveau défection et fit appel à El Hiba qui envoya son frère Bou Lenouar, puis le caïd Triai avec un petit contingent d'hommes bleus et de Chtouka.

Après la prise de Tiout par nos partisans, Abdallah ben Brahim, qui avait demandé l'aman, s'enfuit sans attendre la réponse du Pacha de Taroudant. Il s'arrêta quelques temps chez les Ida ben Zekri, d'où il aurait ensuite gagné Assersif.

Je n'ai aucun renseignement sur la nature et la portée des documents réclamés par Otto Mannesmann à Abdallah ben Brahim, dans la lettre dont la traduction était jointe à mon compte rendu n° 158 R. S. C. du 15 décembre 1913. Cette lettre n'étant pas parvenue à son destinataire, les actes n'ont pu être établis que sur demande ultérieure dont je n'ai pas connaissance.

ANNEXE IV.

M. Lebé, Consul de France à Mogador,

au général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

T. n° 9. *Mogador, 15 février 1914.*

J'apprends de source sérieuse que des sommes importantes sont arrivées ces jours-ci à Mogador pour Hiba. Les consignataires de ces sommes seraient un nommé Larbi Abdi, protégé allemand et son frère. Un courrier spécial aurait été envoyé hier à Hiba pour lui demander où il désirerait que ces sommes lui fussent envoyées. J'ai mis au courant le commandant du cercle.

ANNEXE V.

M. Lebé, Consul de France à Mogador,

au général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

T. n° 11. Confidentiel. *Mogador, 1er mai*[1] *1914.*

Suite à mon télégramme n° 9.
Les sommes destinées à Hiba auraient été expédiées de Tombouctou.
J'espère connaître bientôt le nom de l'expéditeur.
J'en informe le commandant du cercle.

ANNEXE VI.

M. Lebé, Consul de France à Mogador,

au général Lyautey, Résident général de France à Rabat.

T. n° 12. Confidentiel. *Mogador, 18 février 1914.*

Suite à mon télégramme n° 11.

Les dépositaires et expéditeurs des fonds Hiba à Tombouctou seraient les nommés : Mohammed Ould el Hadj Belayde Tekni et Abd el Ouahab Sidi Otman el Biadh.

[1] Erreur évidente. Le télégramme doit être du 16 ou du 17 février.

196.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Conversant hier avec un membre influent du Conseil de l'Empire, j'examinais les conséquences, plus ou moins immédiates, que la disparition de l'Empereur François-Joseph risquerait d'avoir pour l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie. Il m'interrompit : « Tout d'abord, nous serions obligés d'annexer la Galicie. Notre Ministre de la Guerre, le général Soukhomlinoff, me démontrait l'autre jour que la possession de la Galicie est indispensable à la sûreté de notre frontière occidentale. Et puis c'est un pays foncièrement russe ».

Il est exact que, géographiquement, la Galicie n'appartient pas à l'Autriche-Hongrie. Adossée au massif des Carpathes, elle se relie aux plaines russes par son système hydrographique, qui comprend le cours supérieur du Pruth, du Dniester, du Bug et de la Vistule. Sous le rapport ethnique, la population (8 millions d'habitants) est presque entièrement slave; l'aristocratie est polonaise; les paysans sont tous ruthènes, c'est-à-dire ukrainiens. Historiquement non plus, la Galicie n'a rien de commun avec la Monarchie des Habsbourg. Son passé le plus lointain la rattache à la Moscovie. Son titre officiel, qui est « Royaume de Galicie et de Lodomérie », rappelle l'antique ville de Halitch, sur le Dniester, résidence des princes russes, et la gloire du grand Vladimir, qui, au XIIe siècle, régnait à Kiev. Mais la religion a créé un lien plus intime encore entre la Galicie et la nation russe. Les Galiciens ressortissent à l'église grecque, quoique de rite uniate. Sous la domination polonaise, ils furent en effet obligés de « s'unir » à l'église de Rome, tout en conservant leur liturgie byzantine. Dans ces dernières années, une propagande orthodoxe, entretenue par les comités panslavistes de Moscou et de Kiev, a réveillé le nationalisme galicien. Le mouvement, à la fois politique et religieux, est dès maintenant assez intense pour qu'on puisse parler d'une « Russie des Carpathes », selon le titre d'un journal édité à Lemberg : *Karpatskaïa Rouss.*

C'est sur cette fraction détachée de la terre russe, c'est sur cette province *irredenta* que se porteraient donc vraisemblablement les ambitions de notre alliée, le jour où s'ouvrirait la succession d'Autriche.

197.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Sofia, 4 mai 1914, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

J'ai fait faire la semaine dernière au Président du Conseil la communication indiquée par votre télégramme n° 19 [1].

Ce matin le Ministre des Finances a déclaré à M. des Closières que le remboursement à la Banque de Paris et des Pays-Bas des soixante-quinze millions de bons du Trésor serait une condition de l'emprunt actuellement en discussion. Il a ajouté qu'une note me serait adressée à ce sujet par M. Radoslavoff.

198.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 97. Déchiffrement. *Saint-Pétersbourg, 4 mai 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Je réponds à votre lettre n° 366 du 30 avril [2].

Le Gouvernement impérial ignore la négociation ouverte entre l'État-major serbe et l'État-major grec. Il suppose qu'elle a pour objet soit une coopération militaire en Épire, soit une action coercitive de la Serbie envers la Bulgarie dans le cas d'un conflit turco-grec.

[1] Du 27 avril ci-dessus reproduit sous le numéro 170.

[2] Dépêche circulaire ci-dessus reproduite sous le numéro 184.

199.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. *Belgrade, 4 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 22 mai.)

Par ma dépêche n° 116 du 21 avril dernier, j'ai eu l'honneur d'aviser Votre Excellence du temps d'arrêt survenu dans les négociations relatives aux chemins de fer orientaux [1]. Depuis lors, les pourparlers ont repris à Vienne sur la base de l'internationalisation mais pour s'enliser aussitôt du fait des exigences autrichiennes et des résistances serbes. En même temps, M. Müller, directeur, à Constantinople, de la Compagnie des chemins de fer orientaux, revenait à Belgrade pour traiter avec le ministère royal des travaux publics et la direction des chemins de fer de l'État serbe de questions purement financières, afférentes aux intérêts de sa compagnie, et, du moins l'affirme-t-on ici, sur la base du rachat éventuel des lignes. M. Müller aurait quitté Belgrade sans rien conclure.

La diplomatie serbe marque de plus en plus nettement qu'elle répugne à l'internationalisation et s'emploie de son mieux à tenir une telle combinaison en échec; elle y préfère le rachat, mais le veut au meilleur compte, en s'appliquant à lasser la patience de la partie adverse. En face d'elle se trouve une Autriche qui semble contenue par l'Allemagne, impuissante à brusquer les choses, partant à mettre un terme, par ses seules forces, aux défaites de la Serbie quant à la première solution et à ses marchandages quant à la deuxième. La faiblesse serbe a coutume de se défendre par des lenteurs et par des arguties et en cherchant à opposer les intérêts les uns aux autres; comme elle n'avait jusqu'ici d'affaires vraiment importantes qu'avec l'Autriche, elle réglait sans trop de difficultés celles des autres Puissances et s'en faisait successivement autant de complices, en vue d'une méthode dont elle savait tirer avantage aux seuls dépens de la Monarchie voisine.

[1] M. Descos disait dans ce rapport: «Le programme d'internationalisation préparé par le comte Vitali (voir ci-dessus la lettre adressée par le comte Vitali à M. Doumer, transmise par M. Doumer au Ministre des Affaires étrangères et reproduite sous le numéro 53, annexe) résulte trop visiblement des suggestions autrichiennes pour être aisément admis à Belgrade; le projet de rachat apporté par M. Dutasta et contenu dans votre dépêche n° 85 (la note reproduite sous le numéro 121 fait allusion au rachat que M. Dutasta croyait possible sous certaines conditions et pour lequel il envisageait dans son rapport l'aide financière de la France) porte trop nettement la marque de MM. Isvolsky et de Hartwig pour trouver un accueil à Vienne.»

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Plusieurs Puissances possèdent désormais en Serbie des intérêts aussi importants, sinon plus importants que ceux de l'Autriche et sont en mesure de se défendre plus efficacement qu'elle contre les détours de la politique serbe. Nos intérêts en ce pays sont devenus considérables et peuvent exiger quelque jour une réaction contre la procrastination nationale.

Le Gouvernement royal se trouve, d'ailleurs, moins bien placé qu'à l'ordinaire dans l'affaire des chemins de fer orientaux, où le groupe financier français s'est mis en tiers, et la certitude d'en être maître — si l'on empêche de dériver la question vers la commission financière des affaires balkaniques, en vertu de l'article 11 du traité de paix serbo-turc — peut amener le marché de Paris à marquer vis-à-vis de la Serbie une attitude moins patiente que n'est actuellement contraint de le faire le Gouvernement austro-hongrois. Aussi bien la question des chemins de fer orientaux paraît-elle désormais confondue avec l'exécution du programme des chemins de fer et l'emprunt y afférent, qui faisait l'objet de votre dépêche n° 127 du 22 avril dernier [1]. En présence d'une affaire aussi complexe et dont l'issue ne lui est pas encore apparente, le Gouvernement serbe devient moins assuré de lui-même et de ses procédés. L'opposition, si réservée d'ordinaire sur des sujets où l'on n'a garde de la renseigner, commence à s'apercevoir que l'affaire des chemins de fer orientaux peut aisément devenir grosse d'embarras pour le Cabinet, et Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction de deux articles où l'*Odjek* présente les objections du parti jeune-radical à la tactique du Président du Conseil [2].

[1] Par cette dépêche M. Doumergue transmettait à M. Descos une note de la Régie générale des chemins de fer et travaux publics. D'accord avec la Société de construction des Batignolles la Régie générale des chemins de fer avait proposé au Gouvernement serbe de se charger, avec le concours d'un établissement financier de Paris, de procurer les fonds nécessaires à la construction ou à l'achèvement de diverses lignes de chemin de fer et à la reprise des chemins de fer orientaux. Elle se chargeait en outre d'exécuter des travaux évalués au total à 430 millions.

[2] Non reproduits. On trouve quelques éclaircissements sur ce point dans une note d'ensemble du 2 mai rédigée par M. Raffalovitch et adressée par lui à M. Sazonoff. (*Mejd. Otn.*, I, 2, n° 340.)

200.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Durazzo, 5 mai 1914, 23 h.*

(*Reçu* : le 6 à 3 h. 25.)

En réponse à la demande du Gouvernement albanais, la Commission de contrôle a adopté à l'unanimité la décision suivante : « La Commission est disposée à servir d'intermédiaire entre le Gouvernement albanais et les Épirotes. Elle fera savoir à M. Zographos qu'elle est prête à lui communiquer les concessions du Gouvernement albanais, mais, avant de le faire, elle veut avoir l'assurance que les hostilités actuelles cesseront du côté épirote et elle s'engagera à faire arrêter tout mouvement en avant de l'Albanie. Dès qu'elle aura reçu cette assurance, elle se rendra à Santi-Quaranta ou dans une autre localité pour communiquer ces concessions dont elle garantit l'exécution et le maintien ».

Cette décision va [être] discutée par les Ministres puis soumise au Prince. La Commission trouve suffisantes les concessions dont le texte a été [communiqué] par ma dépêche 115 [1].

201.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Renoult, Ministre des Finances.

D. n° 604. Urgent. *Paris, 5 mai 1914.*

Par une lettre n° 74 du 28 avril dernier, vous avez bien voulu me demander si, au point de vue diplomatique, l'admission à la cote de la Bourse de Paris de l'emprunt ottoman 5 p. 0/0 1914, d'un montant total de cinq cents millions de francs, était de nature à soulever des objections de la part de mon Département.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de vous informer que, le Gouvernement ottoman ayant notifié officiellement à l'Ambassadeur de la

[1] Voir ci-dessus n° 190, note.

République à Constantinople, le 25 avril dernier, la ratification impériale donnée aux accords paraphés à Paris le 9 du même mois, aucun obstacle n'existe à l'admission à la cote dudit emprunt, dont l'émission sur le marché français est prévue à l'article 12 de l'accord général.

Bien que prévue audit accord, la seconde tranche de trois cents millions, à laquelle vous faites allusion dans votre communication, ne saurait encore faire l'objet d'une déclaration de principe vis-à-vis de la Chambre syndicale, et mon Département se réserve de faire connaître son sentiment au sujet de l'admission à la cote de cette tranche en temps opportun et lorsqu'il aura pu s'assurer que les accords du 9 avril dernier ont reçu leur entière exécution.

Je saisis cette occasion pour vous adresser, sous ce pli, une copie des accords du 9 avril, en vous priant de bien vouloir considérer ces documents comme ayant encore un caractère confidentiel, certaines de leurs dispositions ne devant recevoir leur plein effet que lors de la ratification de l'accord franco-allemand du 15 février dernier.

Il m'est particulièrement agréable en cette circonstance d'adresser à l'administration des Finances tous mes remerciements pour le concours effectif qu'elle a bien voulu donner à mon Département au cours de la négociation de ces accords.

202.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 252. *Berlin, 5 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 11 mai.)

Le *Figaro* du 28 avril dernier a inséré, sous le titre « Un faux bruit », une dépêche de Bruxelles relative à certains projets de vente d'une partie du Congo belge à l'Allemagne.

J'avais parlé de cet entrefilet au Ministre de Belgique qui m'avait dit que ces bruits étaient tout à fait mensongers.

Cependant il paraît qu'à Bruxelles, ils causent une véritable émotion. Je n'en veux pour preuve qu'une correspondance de Belgique en date du 3 mai qui a paru dans la *Gazette de la Croix*.

D'après cette correspondance, la presse belge discute en ce moment très vivement une proposition formulée par une feuille coloniale de vendre soit en totalité, soit en partie la colonie du Congo. Les auteurs de l'article en question soutiennent que les charges imposées à la métropole par ses colonies deviennent de jour en jour plus pesantes. « Il y a, fait remarquer la *Gazette*

de la Croix, une part de vrai dans cette appréciation. On peut considérer que la situation actuelle du Congo est douteuse. Les recettes sont presque nulles, tandis que les dépenses ordinaires atteignent une somme annuelle qui s'élève de 75 à 100 millions; la métropole doit en faire l'avance. Il serait nécessaire de consacrer quelques milliards à la colonie pour en assurer le développement ultérieur. Tels sont les arguments qui plaident en faveur de la vente du Congo. Mais il est plus facile de parler de la vente de cette colonie que de la réaliser. Car la Belgique n'est pas propriétaire sans restrictions du Congo; cette colonie est soumise au régime fixé par la Convention de Berlin. La France a un droit formel de préemption qui lui est reconnu par convention. Ce droit cependant a été modifié par l'accord marocain de 1911 en tant qu'à l'avenir l'Allemagne et la France doivent marcher d'un commun accord si des modifications sont introduites dans la situation de l'État du Congo. En outre, l'Angleterre n'assistera pas sans rien dire au partage de cette colonie. Les difficultés pour la vente de ce domaine par la Belgique seront donc assez grandes. D'autre part, jusqu'à présent les cercles politiques intéressés à cette question en Belgique ne l'ont pas abordée. On se demande seulement si la réalité des faits ne s'imposera pas d'une manière plus forte et on est convaincu en Belgique que la question du Congo sera plus tôt d'actualité qu'on ne le croyait. Aussi fera-t-on bien en Allemagne de ne pas perdre de vue cette affaire».

Je n'ai pas besoin de relever l'inexactitude du journal allemand qui ignore que toute modification dans le bassin territorial du Congo doit, en vertu du traité de 1911, être examinée, non pas seulement par la France et l'Allemagne, mais par *toutes* les Puissances signataires de l'acte de Berlin. Cette disposition, bien loin de créer à l'Allemagne l'avantage qu'elle avait en vue, est plutôt de nature à créer certaines entraves à ses projets d'expansion.

Il n'en est pas moins vrai que, si l'émotion dont parle la *Gazette de la Croix* se fait jour dans la presse belge, cela indique qu'une campagne commence dans les milieux d'affaires de Bruxelles en vue de la vente d'une partie du Congo belge. Cette campagne part évidemment de Berlin et répond à certaines idées que l'on envisagerait ici avec faveur ainsi que je l'ai fait connaître en son temps au Département.

P. S. J'apprends ce soir qu'on a distribué aujourd'hui au Reichstag en un petit nombre d'exemplaires une brochure éditée à Bruxelles en français et prétendue belge dont l'auteur propose de vendre à l'Allemagne le Nord du Congo belge. L'inspiration de cette brochure est évidemment berlinoise. J'assaierai de m'en procurer un exemplaire que j'enverrai au Département.

Les membres du Reichstag ont été impressionnés par la distribution de ce document où je vois, comme je le disais plus haut à propos de la presse, le désir d'accoutumer les esprits à des projets qu'on n'ose pas encore formuler et dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence.

203.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Saint-Pétersbourg, 5 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 15 mai.)

Votre Excellence sait que l'Angleterre et l'Allemagne ont signé naguère une convention au sujet du Chatt-el-Arab [1].

Avant de faire ratifier cet accord, le Gouvernement britannique a cru devoir communiquer au Gouvernement russe les clauses énoncées dans les articles 6 et 7.

Par l'article 6, le Gouvernement britannique et le Gouvernement allemand ont convenu d'intervenir auprès de la Sublime Porte, afin que le Chatt-el-Arab soit aménagé et entretenu dans un état satisfaisant de navigabilité. Le même article stipule l'égalité du régime pour tous les navires, quel que soit leur pavillon, et institue un système de taxes en vue de subvenir aux dépenses d'amélioration et d'administration du fleuve, de Bassora jusqu'à la mer.

Par l'article 7, le Gouvernement allemand a adhéré à la Convention anglo-turque du 29 juillet 1913, établissant la liberté de la navigation sur le Chatt-el-Arab et organisant une Commission chargée d'entretenir la navigabilité du fleuve; il a, en outre, prévu une procédure arbitrale, pour le cas d'une contestation entre ladite Commission et le Consul d'Allemagne à Bassora.

Après avoir pris connaissance de ces clauses, M. Sazonoff vient de notifier à Sir George Buchanan que le Gouvernement russe est prêt à souscrire les mêmes engagements.

204.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Vienne, 6 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 13 mai.)

Dans une dépêche du 22 avril dernier, n° 88 [2], j'indiquais que le projet d'internationalisation du réseau exploité en Serbie par la Compagnie des orien-

[1] Le texte anglais de cet accord est reproduit en annexe au rapport du prince Lichnowsky du 2 avril publié dans *Deutsche Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14.805. — [2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 142.

taux avait reparu entouré de telles conditions qu'on devait considérer comme improbable que le Gouvernement serbe y souscrivît. Pour le moment, celui-ci a soumis au groupe français des contre-propositions qu'il ne s'attend d'ailleurs pas à voir accepter et, en prévision d'une rupture de ces négociations, il se retourne vers la Compagnie avec un assez ferme espoir d'arriver à un arrangement direct. C'est pourtant s'avancer beaucoup que d'annoncer comme l'a fait l'*Echo de Paris*, dans son numéro du 2 de ce mois, que la solution par le rachat serait dès à présent presque certaine.

Aux journalistes qui m'ont questionné à ce sujet, de même qu'à mon collègue, M. Yovanovitch, j'ai déclaré que le Gouvernement français avait appuyé l'idée de l'internationalisation, aussi longtemps qu'il a pu croire que ce fût la seule ressource pour apaiser le conflit engagé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, mais qu'il accueillerait volontiers tout autre arrangement qui mettrait d'accord les deux parties.

D'ailleurs, avant qu'on s'entende sur le rachat, il faudra vaincre la résistance des Hongrois qui déjà s'y déclarent nettement hostiles : d'après un communiqué du *Pester Lloyd*, ce qui s'impose tout d'abord, c'est la restitution des lignes confisquées à la Compagnie depuis la guerre — restitution qu'on aurait pu supposer faite à la nouvelle société, dans le cas où eût prévalu le projet français d'administration à trois — mais que, dans toute autre combinaison, le texte des conventions et les règles du droit rendent rigoureusement exigible.

Afin de se soustraire à cette intransigeance, dont j'ai indiqué précédemment combien les conséquences se retourneraient contre les intérêts austro-hongrois, la Compagnie aurait elle-même suggéré, paraît-il, l'idée d'une restitution simulée et aussitôt suivie de la revente au Gouvernement serbe du réseau en possession duquel elle aurait été fictivement remise.

Elle sera toutefois moins accommodante sur la question du prix. M. Yovanovitch m'affrme qu'elle a demandé 67, puis 63 millions, tandis que la Serbie en offrait 28, ensuite 30, et s'apprêterait à aller jusqu'à 40. M. Vitali qui semble décidé à avoir part à l'opération, de quelque nature qu'elle soit, se serait chargé, dit-on encore, de ramener à 50 millions les exigences des Orientaux. Un chiffre transactionnel finira toujours par être consenti de part et d'autre. Ce qui le donne à supposer, c'est que le directeur de la Compagnie, M. Müller, est allé déjà discuter à Belgrade toute la partie financière de l'affaire, ainsi que l'évaluation du matériel roulant, d'après l'inventaire établi lors de la confiscation des lignes. Il apparaît donc que, si l'affaire pouvait se traiter, sans intrusion du dehors, entre le Gouvernement serbe et les administrateurs des Orientaux, chacun se guidant au mieux de ses intérêts, l'entente aurait de grandes chances de s'établir.

Mais resteront à déterminer les concessions à faire à la politique économique de la Monarchie ou, plus exactement, au prestige austro-hongrois. Jusqu'où

iront les prétentions du Ballplatz, M. Yovanovitch l'ignore encore. Il croit seulement être assuré que son Gouvernement ne cédera que :

1° Sur la question des raccordements de Ouvatz à Mitrovitza (216 kilomètres) et de Oujitzé à Vardischté (15 kilomètres).

2° Sur l'extension des avantages de la convention à quatre à ces deux lignes et à celles à construire pour relier le réseau hellénique aux tronçons Bitoljé-Salonique et Salonique-Skopljé si toutefois la Grèce y consent. Enfin, pour qu'il ne soit pas dit que les entrepreneurs austro-hongrois sont systématiquement exclus de l'attribution des travaux en Serbie, on leur concèderait la construction d'une des lignes en projet.

A supposer que le Gouvernement de Belgrade réussisse à traiter sur ces bases, il serait prématuré de calculer ce qu'il lui en coûtera ou, en d'autres termes, quel sera le montant de l'emprunt qu'il cherchera à contracter chez nous.

On devra toutefois noter que le coût de la ligne du Sandjak, de Ouvatz à Mitrovitza, sera beaucoup moins élevé désormais que d'après les estimations du Gouvernement austro-hongrois. Au lieu du tracé que l'État-major impérial et royal n'admettait que par la montagne pour des raisons stratégiques et qui eût exigé, entre autres travaux, le percement d'un tunnel de 1.900 mètres, le chemin de fer, parcourant un territoire uniquement serbe, pourra suivre la vallée, ce qui en ramènerait le prix de construction de 120 millions à 60 ou 70.

Suivant un curieux article que publie à la dernière heure la *Neue Freie Presse*, les contre-propositions serbes seraient décidément inacceptables : pour consentir à l'internationalisation le Gouvernement de Belgrade réclamerait l'entière liberté de tarifs, le contrôle de l'État exercé sans limites et la faculté de procéder au rachat après dix années d'essais de ce régime. « Mieux eût valu dire tout de suite non, déclare le journal, au lieu d'éterniser les pourparlers pour émettre en fin de compte des prétentions d'une aussi ridicule exagération. »

Ce qui est inattendu, c'est que, du côté autrichien, on paraît regretter sincèrement l'échec de la formule française: on en loue les avantages, on y découvre des mérites que l'on déniait, quand elle était à l'étude. Et le dépit de ce que cette solution soit écartée va jusqu'à reprocher au Gouvernement de la République de n'en avoir pas imposé l'adoption avec une suffisante fermeté. « Il aurait fallu qu'il la soutînt dans la Conférence financière de Paris de manière à rendre impossible une résistance de la Serbie qui a d'ailleurs tant à compter sur les capitaux français. Saura-t-on jamais dans quelle mesure sont intervenues à Paris et à Belgrade certaines influences russes qui ont rendu la République indifférente à son propre projet ? Une fois de plus la politique officielle de la Russie qui était favorable à la formule, n'aurait-elle pas été contrecarrée par la politique officieuse ? »

Après avoir accablé la Serbie sous les récriminations habituelles et tout en la menaçant, lui aussi, d'en être réduite à la restitution des voies ferrées, le journal de M. Benedikt s'adoucit soudainement en exprimant l'espoir que si la crise se dénoue par l'*étatisation*, le commerce de la Monarchie du moins n'en souffre pas et qu'en matière économique il en résulte une heureuse détente dans les relations des deux pays. « Tout ce qu'il nous faut, ce à quoi nous ne pouvons pas renoncer, c'est le libre accès pour nous à la mer Égée. »

A quoi bon crier si fort, du moment que l'accord apparaît en somme aisément réalisable ?

205.

Le lieutenant-colonel Tillion, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 185. Confidentiel. *Madrid, 6 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 11 mai.)

M. le Président de la République m'ayant chargé de transmettre son souvenir à Sa Majesté Alphonse XIII, j'ai saisi cette occasion pour demander une audience au Souverain.

En pénétrant dans le bureau du Roi, pièce dans laquelle il reçoit ordinairement, Sa Majesté s'est avancée rapidement vers moi et m'a dit : « Nous sommes enchantés, la Reine et moi, d'aller demain passer la soirée à votre ambassade, et cela nous fait le plus vif plaisir » [1]. J'ai répondu au Souverain que nous étions profondément honorés de la présence de Leurs Majestés à l'ambassade de la République française et que la France entière ressentirait le prix de cette haute marque de sympathie donnée à son représentant à Madrid.

Je me suis acquitté immédiatement de la commission de M. Poincaré au Souverain, et celui-ci, comme il ne manque jamais de le faire, a manifesté devant moi, une fois de plus, toute son admiration pour notre Président. Il m'a dit qu'il comptait aller à Paris au mois de septembre, sans doute à l'époque de son voyage annuel en Angleterre.

Le Roi m'a fait alors asseoir à côté de lui et, après m'avoir offert une cigarette, il a mis la conversation sur le Maroc. Il connaissait les résultats de l'expédition effectuée par le général Gouraud au Nord de Souk-El-Arba de Tissa et il m'a dit qu'une agitation assez intense venait de se produire chez les Beni-Bou-Yahi, du côté du Geurraou, agitation qui pourrait peut-être nous gêner

[1] Note du document : *Une magnifique fête a été donnée à cette ambassade en l'honneur des Rois et des Infants et Infantes.*

au moment de notre marche sur Taza. Le général Jordana avait dû, d'ailleurs, faire part de cet état d'esprit au général Baumgarten. Et, à cet égard, Sa Majesté m'a encore manifesté toute sa satisfaction au sujet des rapports amicaux qui viennent de s'établir entre les deux généraux. Elle m'a parlé de la prochaine visite du général Marina au général Lyautey à Rabat, mais Elle a paru fort ennuyée de ce que le général Marina ne fût pas disposé à aller saluer le Sultan.

« C'est une maladresse, me dit-Elle ; nous avons besoin du Sultan comme vous et cette démarche de courtoisie ne pouvait que nous être profitable. » [1]

Elle m'a fait de nouveau allusion à la contrebande de guerre qui s'opère sur une très vaste échelle dans la zone internationale et à laquelle participent *tous* les Européens qui y résident.

« D'ailleurs, me dit le Roi, ce sont les Mannesmann qui, comme toujours, ont la haute direction ce ce trafic. Nous allons tâcher d'organiser un service de surveillance le long de la frontière internationale pour empêcher ces ravitaillements. »

A mon avis, c'est une mesure absolument aléatoire.

J'ai abordé ensuite de moi-même la question de l'envoi de la mission espagnole à nos manœuvres d'automne [2]. J'ai fait connaître à Sa Majesté le programme général desdites manœuvres et les régions dans lesquelles elles seraient exécutées. L'annonce de la réunion de cent quarante quatre escadrons de cavalerie aux environs du camp de Mailly l'a émerveillée, et aussitôt Elle m'a demandé la date à laquelle elle aurait lieu. J'ai vu clairement que le Roi semblait avoir le désir d'y assister; mais quand je lui ai dit que les trois journées les plus intéressantes auraient lieu les 8, 9 et 10 septembre, il m'a répondu qu'il ne pourrait se trouver en France à cette date. Toutefois, il a ajouté qu'il n'avait jamais vu des manœuvres importantes de troupes de toutes armes et que ce spectable l'intéresserait au plus haut degré. Je crois qu'il conviendrait, en vue de frapper l'esprit du jeune Souverain, de profiter de l'importance des manœuvres qui doivent être exécutées l'an prochain pour l'inviter à y assister. Au surplus, je me permettrai de faire remarquer qu'une invitation de cette nature lui a été faite il y a quelques années, à un déjeuner à Rambouillet, et qu'elle n'a jamais été suivie d'effet.

Au cours de cette conversation, Sa Majesté, m'a fait entrevoir comme possible, la désignation en qualité de chef de mission, de l'Infant don Carlos, général de division, commandant de la division de cavalerie de Madrid, qui a déjà assisté à nos manœuvres il y a quelques années. Si rien ne s'y oppose,

[1] Note du document : *La question vient d'être réglée : le général Marina fera une visite au Sultan.*

[2] Le 31 mars, le Ministre de la Guerre, M. Noulens, avait suggéré d'inviter une mission espagnole.

la mission pourrait être invitée aux manœuvres de cavalerie, puis à celles des 1er et 2e corps.

Ce sont les premiers renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet : d'ici quelques jours je compte en entretenir le Ministre de la Guerre.

Le Roi m'annonça alors comme « nouvelle sensationnelle » (*sic*) le mariage de son beau-frère l'Infant don Fernando avec Mlle Luisa de Silva, fille de l'introducteur des Ambassadeurs et dame d'honneur de la Reine Mère. Il s'aperçut de mon étonnement et me fit comprendre que son état d'esprit avait été analogue au mien, lorsque, le matin même, son beau-frère était venu lui annoncer cette nouvelle. Des commentaires qu'il me fit à ce sujet, je compris que cette union ne lui était pas agréable. L'Infant don Fernando a 30 ans et Mlle Luisa de Silva en a 45; c'est une femme fort intelligente et, bien que ce soit un mariage d'amour, son physique n'était pas de nature à exciter une passion. On s'explique mal cette union qui défraie, bien entendu, toutes les conversations.

Le Roi m'a ensuite parlé de notre armée, de nos effectifs et de ceux de la Russie. Il a manifesté un certain plaisir en apprenant l'augmentation de l'armée russe, parce que cette mesure constitue, à son regard, une garantie pour la consolidation de la paix. Toutefois, il a sanctionné avec une certaine sévérité la politique de coups d'épingle que poursuit l'Allemagne vis-à-vis de nous : campagne odieuse contre la Légion étrangère, incidents de Saverne, etc. Il m'a demandé, à ce propos, mon opinion sur les éventualités d'une guerre, et, comme je lui disais qu'elle paraissait inévitable tôt ou tard, Sa Majesté me déclara qu'à son avis elle n'éclaterait pas avant 1917, pour les deux raisons suivantes :

1° L'Allemagne ne pourrait bénéficier qu'à cette date de l'augmentation de ses réserves;

2° L'Italie et l'Autriche n'auraient achevé qu'à ce moment l'exécution de leur programme naval.

J'ai terminé cet entretien, en donnant au Souverain des renseignements sur l'affaire Poutiloff, renseignements qu'il m'avait prié de lui faire connaître si possible et que j'avais pu obtenir du général de Laguiche. Les détails de cette affaire l'ont vivement intéressé et, après avoir écouté mon récit, il me dit avec vivacité :

« Ces gens-là (les Allemands) se glissent partout, s'infiltrent partout, avec leur lourdeur coutumière. »

Sur ces paroles, je pris congé de Sa Majesté qui m'avait gardé auprès d'elle près de quarante minutes.

J'ai l'honneur de faire connaître que la Reine est, pour la sixième fois, dans un état intéressant et que l'annonce de sa grossesse sera officielle à la fin du présent mois : on prévoit la délivrance pour le mois d'octobre.

206.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 207. *Paris, 7 mai 1914, 20 h. 25.*

Les échanges de vues poursuivis à Paris entre la Banque Ottomane et M. Helfferich ont permis de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne la reprise de l'intérêt français dans le Bagdad. M. Helfferich, qui est reparti aujourd'hui pour Berlin, s'est toutefois réservé de confirmer les termes de cet accord dès qu'il aura pu obtenir l'adhésion de son groupe. Les pourparlers relatifs à Arghana et à Héraclée sont, d'autre part, en bonne voie.

207.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 139. *Belgrade, 7 mai 1914.*

Le déséquilibre moral, qui est né des victoires serbes et qui s'est marqué depuis quelques mois dans presque toutes les classes intellectuelles de ce pays, n'a été nulle part plus profond ni plus durable que dans l'armée; il produit, en ce moment même, les effets les plus inattendus et qui, à se prolonger, pourraient influer sur la politique.

Il existait, en effet, parmi les officiers une sourde opposition contre le Cabinet vieux-radical. Elle se marqua, tout d'abord, par les exigences budgétaires du ministère de la Guerre, en matière d'organisation et de fournitures militaires, la démission du Ministre qui en fut la conséquence et la difficulté que l'on eut à trouver un officier, le colonel Douchan Stéfanovitch, pour prendre la direction de ce Département. Le casino et la société coopérative des officiers formant le centre militaire de Belgrade et, partant, le foyer d'une telle opposition, le Ministre de l'Intérieur, M. Stojan Protitch, homme fort énergique, prit texte de déficits, qui auraient été constatés dans la caisse de l'*Officirska Zadrouga* pour y installer une commission d'enquête civile. Depuis plusieurs semaines, cette commission poursuit péniblement sa tâche au milieu des obstacles que lui suscitent le directeur de la *Zadrouga* et la mauvaise humeur des officiers.

Ce directeur, qui a, du reste, été révoqué, M. Tchéda Jovanovitch, passe pour une créature des conjurés, trop prompt à satisfaire leurs besoins d'argent. Car sitôt qu'il est touché en Serbie aux susceptibilités militaires, les vieilles questions renaissent; les conjurés rentrent en scène, fortifiés maintenant et rajeunis par la ligue dite «Main noire» organisée sur des bases nouvelles, afin de généraliser l'ancienne conjuration dans l'armée.

Une ordonnance, relative aux préséances, a amené le conflit à l'état aigu, en opposant le pouvoir civil au pouvoir militaire. Le pouvoir civil est représenté en Serbie par une police brutale et disciplinée, qui forme la solide armature de ce peuple; elle est très puissante et intervient à chaque instant dans la vie du paysan, concentrant en elle la quasi totalité des services publics. Sauf les préfets qui sont le plus souvent juristes locaux, désignés par la politique, tous les autres fonctionnaires de la police appartiennent à une même carrière, dont la forte tradition assure, à n'en pas douter, le gouvernement de ce pays. Avant la crise balkanique, il eût paru impossible qu'une rivalité s'établisse entre civils et militaires serbes, tous, également fils de paysans, poussant à l'extrême l'idée démocratique, paraissant fondus dans une même communauté d'origine et d'aspirations nationales.

La victoire a changé tout cela; elle a déterminé, chez les militaires, une mentalité spéciale, en leur inculquant un orgueil de caste qu'ils n'avaient point auparavant. L'ordonnance sur les préséances plaçait la police avant l'armée dans les cérémonies publiques, le général Damian Popovitch commandant la division du Vardar à Skopljé, c'est-à-dire chef suprême des troupes dans les nouvelles provinces, ressentit l'offense, s'en plaignit au ministère royal de la Guerre et, de ce chef, fut mis à la retraite. Le général Popovitch est l'un des principaux parmi les anciens conjurés.

Depuis lors, les gens de Gouvernement, qui vont à Skopljé, sont accueillis de haut en bas par les militaires; le commandant de la division de la Drina a refusé de venir saluer le Ministre du Commerce, qui s'était rendu à Valjévo. Les officiers s'émeuvent et se réunissent; la police les surveille et cette surveillance les irrite. Plusieurs démissions ou mises à la retraite sont annoncées parmi les grands chefs de l'armée. La *Samo-Ouprava* elle-même leur adresse quelques avertissements à propos des affaires de l'*Officirska Zadrouga;* le Ministre de l'Intérieur parle de leurs «tendances prétoriennes». Le *Piémont,* organe militaire, souffle sur le feu; il s'élève contre l'attitude du Ministre de la Guerre, qui prend, contre ses camarades de l'armée, le parti du Gouvernement, rappelle les souvenirs du 29 mai 1903 (vieux style), c'est-à-dire de l'assassinat du Roi Alexandre et de la Reine Draga, et fait présager de nouveaux bouleversements. Le ton de ses articles révèle des tendances insoupçonnées en Serbie; il écrit à propos de l'ordonnance incriminée : «Dans une France républicaine, où persistent de secrets courants royalistes, une telle ordonnance

eût pu se comprendre. Les souvenirs de Boulanger n'ont point encore disparu; mais, dans une Serbie monarchique et dévouée à sa dynastie, une telle ordonnance provoque les plus fâcheuses interprétations. Cette ordonnance républicaine ne répond ni aux besoins ni à la tâche de la Serbie monarchique agrandie.» Les difficultés qu'une telle levée de boucliers prépare au parti vieux-radical mettent naturellement en verve l'opposition, qui fait ressortir combien l'autorité militaire eût été plus rationnelle qu'un régime de police dans des territoires récemment conquis et soumis, du fait de leurs conditions particulières, à un régime d'exception. Vous trouverez, sous ce pli, la traduction d'un article y relatif de la *Srpska Zastava*.

Le conflit qui naît ainsi des circonstances entre deux pouvoirs dont l'harmonie naguère était complète, entre le parti vieux-radical et l'armée, étroitement associés dans les événements qui ont amené l'avènement du Roi Pierre et la crise balkanique, paraît encore chose si peu naturelle que l'expérience de M. Pachitch peut réussir à le dominer. Ce conflit a, néanmoins, l'inconvénient de réveiller des polémiques irritantes et de faire rentrer dans la discussion publique la situation réciproque des deux fils du Roi, ainsi que Votre Excellence en pourra juger par la traduction ci-jointe d'un article du journal *Balkan*.

Le Prince héritier, qui est inspecteur général de l'armée et qui en partagerait les ardeurs, a jugé convenable de s'absenter de Belgrade, pendant quelques semaines qu'il doit passer aux bains de Vrnjci. On annonce le départ du Prince Georges pour la Suisse. De son côté, M. Pachitch, accompagné du Ministre des Travaux publics, est allé visiter les travaux de la nouvelle ligne Kragoujévatz, Rachka, Mitrovitza.

208.

Note du Département.

8 mai 1914.

Convient-il de se prêter à une association franco-italienne pour les chemins de fer au Monténégro ?

Avant la guerre, les deux pôles de la politique monténégrine étaient Pétersbourg et Rome.

Aujourd'hui nous savons que le Tsar favorise une union de la Serbie et du Monténégro et que l'Italie a perdu tout crédit à Belgrade. Faire entrer l'Italie dans nos combinaisons sur ce point de l'Adriatique, c'est engager l'avenir et nous lier avec celle des Puissances de la Triple Alliance qui sera peut-être la plus ardente à contrecarrer la Triple Entente dans les Balkans.

209.

M. Dussap, Vice-Consul de France à Janina,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Janina, 8 mai 1914, 12 h.*

(*Reçu* : 13 h.)

Le Gouvernement autonome, ayant accepté reprendre négociations avec la Commission internationale, a donné ordre cesser les hostilités.

210.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. *Berlin, 8 mai 1914, 14 h. 2.*

(*Reçu* : 14 h. 50.)

Hier, j'ai reparlé au Sous-Secrétaire d'État de la représentation de la ligue contre la Légion étrangère et lui ai redemandé sa réponse à ma note du 1er mai[1]. Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit que le Gouvernement répondrait aujourd'hui à la question posée sur ce sujet au Reichstag et me ferait tenir ensuite sa réponse.

Au commencement de la séance d'aujourd'hui au Reichstag, le directeur au ministère de l'Intérieur, Lewald, a répondu au député socialiste Wendel qui posait la question. Il l'a fait dans les termes suivants : « La ligue a organisé une fête de bienfaisance le 30 avril où, au numéro cinq du programme, fut représentée une fête patriotique, *La garde du Rhin,* sous la forme de tableaux vivants. Conformément aux principes existants, les autorités militaires compétentes ont répondu au désir de la ligue en permettant aux hommes de troupes de bonne volonté de participer aux tableaux vivants, dont on ne connaissait pas davantage les détails. A ces tableaux, dont deux se rapportaient à la Légion étrangère, ont pris part deux employés du Palais de glace, vêtus d'un uniforme ressemblant à celui de la Légion étrangère. L'administration impériale s'est déjà employée dans le passé à ce que l'emploi de tel uniforme,

[1] Voir, à cette date, le télégramme de Berlin reproduit sous le numéro 188.

qui fournit l'occasion de malentendus regrettables, n'ait pas lieu à des représentations publiques. De nouveau et d'une manière générale, elle prendra soin, à l'occasion de l'affaire présente, autant que les dispositions législatives en donnent le moyen, que l'on se conforme à cette interdiction. Le Gouvernement français a pris des mesures analogues en ce qui concerne l'emploi d'uniformes allemands dans des représentations en France ».

Dès que j'aurai la réponse écrite à ma note, je l'enverrai à Votre Excellence.

211.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 230. Confidentiel. *Londres, 8 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 mai.)

Sir Ed. Grey a mandé hier mon collègue de Russie et lui a fait la communication suivante : [1] « Je n'ai pas pu vous parler devant l'Ambassadeur de France, à notre réunion du 5 mai, de la réception du Roi à Paris. Je peux vous dire qu'elle a dépassé toutes nos espérances. Nous considérons maintenant l'entente avec la France comme enracinée dans l'opinion des deux nations et assurée contre toutes les tentatives adverses. C'est le sentiment du Roi et le mien. Quant à la communication qui m'a été faite par M. Doumergue [2] pour répondre à un désir de M. Sazonoff, je peux vous dire qu'elle a reçu de M. Asquith et de moi-même l'accueil le plus sympathique. »

En me faisant part de ces déclarations du Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, le comte Benckendorff m'a dit les avoir fait connaître par télégramme à Pétersbourg.

[1] Cf. le télégramme du comte Benckendorff à son Gouvernement dans *Medj. Otn.*, I, 2, n° 385.

[2] Cf. ci-dessus, n° 155, le compte rendu de la conversation du 24 avril entre Sir Ed. Grey et M. Gaston Doumergue.

212.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 108. *Saint-Pétersbourg, 8 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol. 15 mai.)

Les antagonismes de race et de nationalité posent actuellement, devant le Gouvernement impérial trois problèmes : le problème finlandais, le problème juif, le problème polonais.

Les deux premiers sont des problèmes de politique intérieure, c'est-à-dire sans répercussion au dehors, sans conséquence externe. Le troisième affecte grandement la politique étrangère de l'Empire. A ce titre, j'ai le droit d'en parler avec les hommes d'État russes et je ne néglige aucune occasion d'appeler leur attention sur l'intérêt majeur qu'a la Russie à se concilier le peuple polonais.

La Pologne, en effet, ne cherche plus à s'affranchir du joug russe; elle a suffisamment prouvé son loyalisme pendant la crise de 1905-1906, alors que la révolution sévissait dans tout l'Empire et que la faiblesse des garnisons laissées sur la Vistule rendait l'insurrection si facile. Elle mesure, d'autre part, les immenses avantages que son incorporation à l'État russe lui procure dans l'ordre économique. Enfin, après n'avoir longtemps vu dans le Tsar qu'un bourreau, elle le considère aujourd'hui comme son protecteur naturel, son recours suprême contre le germanisme. Elle n'aspire donc plus à recouvrer son indépendance; elle ne prétend qu'à sauver son individualité. Elle consent à être «russe», mais non «russifiée». La Russie n'aura vraiment conquis la Pologne que le jour où elle ne la traitera plus en pays conquis. Quand l'union morale sera scellée entre les deux pays, la Russie en retirera une force considérable. Avec ses quatorze millions d'âmes, la Pologne établit la jonction nécessaire des Slaves orientaux et des Slaves occidentaux. Par le territoire polonais l'influence russe atteint les Tchèques, les Croates, les Slovènes. L'évolution historique du slavisme réserve ainsi à la Pologne un rôle capital. Dans un avenir plus proche, dans le cas d'un conflit entre la Russie et l'Allemagne, la sympathie ou l'hostilité de la Pologne peut exercer une action décisive sur la fortune des armes. A quel prix le peuple polonais met-il sa réconciliation? Il demande quelques libertés pour l'usage de son idiome national, quelques garanties pour son clergé catholique, un peu plus d'équité dans son régime électoral, rien de plus.

Ces considérations n'auraient eu aucune chance d'être écoutées, au cours

des années précédentes et même tout récemment encore. Mais chaque fois que je les ai exposées, depuis deux mois environ, je n'ai trouvé qu'attention et acquiescement. Il est évident que l'opinion russe tourne en faveur des Polonais. L'Empereur et ses Ministres, m'assure-t-on, seraient déjà résolus à d'importantes concessions. L'explication de ce revirement est tout entière dans la croyance, qui se répand de plus en plus ici, à la possibilité d'une agression prochaine de l'Allemagne [1].

213.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. Très confidentiel. *Cettigné, 8 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Dans son numéro en date du 2 de ce mois, le journal *le Temps* a publié une correspondance de Vienne, 27 avril, aux termes de laquelle le Gouvernement autrichien aurait récemment cherché à obtenir du Monténégro la cession du mont Lovcen, cette montagne qui domine les bouches de Cattaro et dont l'importance stratégique a été signalée à plusieurs reprises dans la presse européenne. Des pourparlers secrets auraient eu lieu, en dehors du Ministre d'Autriche-Hongrie, par l'entremise de l'Attaché militaire et celui-ci, d'ailleurs, serait prochainement rappelé par son Gouvernement.

Le Ministre royal des Affaires étrangères m'a formellement déclaré, et avec une certaine véhémence, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ce récit. Mon collègue d'Autriche s'est montré tout aussi catégorique dans son démenti. Il a ajouté qu'en effet certains journaux viennois annonçaient que le capitaine Hubka allait être remplacé à Cettigné, mais que cette nouvelle était fausse et, selon lui, devait être considérée comme un ballon d'essai lancé par quelque officier désireux d'occuper le poste d'attaché militaire au Monténégro.

Si, à en croire mes deux interlocuteurs, l'éventualité de la cession du Lovcen à l'Autriche n'a pas été récemment envisagée, il n'en a pas été de même il y a maintenant environ dix-huit mois. Mon collègue d'Allemagne m'a dit, en effet, avoir eu avec le Roi Nicolas une conversation dans laquelle ce dernier aurait

[1] Il y a lieu de noter que, par une dépêche du 30 mai, M. Paléologue a signalé le rejet par la Douma du projet de loi sur l'autonomie municipale polonaise, déposé par le Gouvernement. M. Paléologue regrettait cette manifestation d'une «opposition réactionnaire intransigeante et craignait de voir le mécontentement polonais se tourner non plus seulement contre le Gouvernement, mais contre «la nation russe elle-même».

admis la possibilité d'opérer dans cette région de la frontière une rectification favorable à l'Autriche. « Mais, m'a dit M. d'Eckardt, les crêtes devaient en tous cas rester monténégrines. » « Le capitaine Hubka, a-t-il ajouté, assistait à cet entretien. C'était au moment où les Monténégrins assiégeaient Scutari ». Mon collègue n'a pas précisé la date exacte ni indiqué ce que le Roi aurait demandé en échange, mais Votre Excellence se rappelle peut-être le télégramme grandiloquent adressé pendant l'hiver 1912-1913 au journal *le Temps* par M. Grégovitch, maréchal de la Cour, et dans lequel ce dernier démentait, au nom de son auguste maître, toute possibilité de la cession du mont Lovcen à l'Autriche.

214.

Le lieutenant-colonel Braquet, Attaché militaire de France à Athènes, à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. s. n°. *Athènes, 8 mai 1914.*

Le colonel, Attaché militaire de Serbie en Grèce, est officier distingué, beau et brave soldat, ancien instructeur du Prince Georges, et ayant fait brillamment les dernières campagnes au grand État-major de l'armée serbe. C'est lui qui, avant la guerre, fut chargé d'arrêter la convention militaire entre la Serbie et la Grèce. La paix conclue, son Gouvernement l'a envoyé à Athènes avec mission de garder le contact avec l'armée alliée, de se tenir au courant des progrès qu'elle réaliserait, de régler sur place certains points intéressants, etc... Il a donc été mêlé à des événements politiques et militaires assez importants et ses propos ne sont pas négligeables.

Or, depuis longtemps, il a abandonné toute illusion sur les facilités qu'il pourrait rencontrer auprès de l'État-major hellénique pour l'accomplissement de sa mission; les moindres renseignements lui sont marchandés ou donnés manifestement inexacts; et il a pu très vite se rendre compte qu'en définitive tout travail de collaboration était purement impossible.

Aussi, est-il assez mécontent de ses alliés et quand, il y a un mois environ, la Grèce a tenu à établir les bases d'une convention militaire avec la Serbie contre la Bulgarie, il a déclaré nettement à son Gouvernement, qu'on ne pouvait absolument rien entreprendre sur ce sujet tant que l'État-major grec ne changerait pas sa façon de faire.

L'État-major grec est resté fort embarrassé : d'une part il sent bien, malgré tout, que son armée n'est actuellement pas en état de faire campagne, d'autre part, il ne veut pas pour une foule de raisons avouer sa situation à la Serbie. Pour tourner la difficulté, il a décidé d'envoyer à Belgrade un Attaché militaire

qui entreprendrait le règlement de cette question directement avec le chef d'État-major de l'armée serbe lui-même.

Cette solution n'a pas été pour satisfaire l'Attaché militaire serbe qui dit avec raison qu'il faudra bien, soit à Athènes, soit à Belgrade, que les Grecs en arrivent à jouer cartes sur table, ou sinon, renoncer à traiter. Les choses en sont là; l'Attaché grec désigné depuis trois semaines n'est pas encore parti.

De temps en temps, quand mon collègue serbe a trop d'amertume, il vient chez moi déverser le trop-plein de son cœur. Hier, il m'a apporté un questionnaire qu'il avait adressé à l'État-major grec et les réponses que ce dernier lui avait faites. « Mais voyez donc, m'a-t-il dit, si c'est là du travail sérieux. Impossible de savoir le nombre des officiers de l'active et de la réserve, même approximativement. Impossible jusqu'ici d'avoir eu une indication quelconque sur leurs formations de réserve et même de savoir oui ou non s'ils comptent en créer. Ils me trompent sur le nombre de leurs canons ou de leurs fusils qu'ils augmentent outre mesure. Et les munitions? où est-elle, cette fabrique grecque de munitions ? Jamais ils n'ont 13.500 chevaux. Et cette composition du Quartier général en temps de guerre; où est la direction chargée des opérations ? Où est celle des transports ? Et cette direction des services de l'armée qui a à diriger huit sections ? C'est là tout ce qu'ils ont trouvé après l'expérience de la guerre ! et ils ont mis un mois pour me répondre là-dessus. Vraiment, ou il me trompent, ou ils se moquent de moi. Les Grecs ne sont pas des soldats.

« Ah, ce n'est pas comme les Bulgares; en voilà de vrais soldats, et comme on s'entendrait bien ensemble : nous avons le même tempérament et on se comprend avec eux de langue et de cœur, tandis qu'avec les Grecs, tout nous est différent. Mais en ce moment, les Bulgares sont fous. Sans cela, on s'entendrait vite.

« Ils prendraient Kavala, Sérès, Drama, qui sont des pays peuplés de Bulgares et qui doivent leur revenir. Je le sais bien, moi, j'ai parcouru avec plusieurs camarades toutes ces régions trois ans avant la guerre; personne n'y parle grec, sauf un peu dans les villes. Je l'ai dit à l'État-major grec. « C'est « vrai, m'a-t-on répondu, ils ne parlent pas grec, mais ils le sont de cœur. » C'est de la plaisanterie cela ! Tout ce pays est bulgare et les Bulgares ne consentiront jamais à les abandonner.

« De notre côté, nous ne pouvons pas vivre sans un port. A l'Ouest, c'est maintenant fermé pour nous; et puis, il y a trop de montagnes et les communications sont difficiles. Tandis que vers la mer Égée, ça coule naturellement. Donc, il nous faut Salonique. Alors, on s'arrangera avec les Bulgares; ils prendraient jusqu'à une ligne à fixer entre la Strouma et le Vardar; nous, bien entendu, nous aurons Salonique. Les Bulgares voudraient aller jusqu'au Vardar, vers Krivolak, mais ça nous ne le pouvons pas, il faut que notre chemin

de fer soit libre; mais du côté de Kotchana, Karatsova, et même d'Ichtip, on les arrondirait, si ça leur fait plaisir, nous, ça nous est égal. Il nous faudrait aussi, complètement, la voie ferrée de Monastir-Salonique, avec tout le territoire, au Sud de cette ligne, qui est nécessaire pour être bien chez soi. Comme cela, tout irait bien. C'est ce qu'il faudra que les Bulgares comprennent, et ils le comprendront bien un jour quand ils ne seront plus fous.

« Si j'étais Grec, je ne bâtirais pas encore de château en Macédoine. »

215.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Belgrade.

T. n°s 153, 206, 176, 47. *Paris, 9 mai 1914, 20 h. 45.*

Chemins de fer orientaux.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie m'a déclaré, hier, que son Gouvernement, lassé des lenteurs mises par la Serbie aux négociations pour les Orientaux, avait fait notifier par son Ministre à Belgrade qu'il exigeait la restitution intégrale de la Compagnie dans ses droits et dans son exploitation tels qu'ils se comportaient avant la guerre. Cette sommation n'implique pas, d'après le comte Szecsen, une rupture des négociations qui pourraient reprendre après que cette restitution aurait été effectuée.

Le comte Szecsen a ajouté qu'il était chargé par son Gouvernement de remercier le Gouvernement français des efforts faits par des financiers parisiens pour faciliter une solution transactionnelle en associant des établissements français et austro-hongrois.

216.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Finances, par intérim,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. *Paris, 9 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mai; Dir. pol. 11 mai.)

Pour faire suite à la correspondance échangée entre nos Départements [1] au sujet de l'admission à la cote officielle d'un million d'obligations de 500 francs

[1] Voir à la date du 5 mai le n° 201.

de l'emprunt ottoman 5 % 1914, représentant la fraction émise de 500.000.000 francs, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par lettre de ce jour, j'ai autorisé la Chambre syndicale des agents de change de Paris à admettre aux négociations de la Bourse, au comptant et à terme, les titres dont il s'agit.

217.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 260. *Berlin, 9 mai 1914.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 12 mai.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-inclus à Votre Excellence la brochure dont je lui ai parlé dans la dépêche n° 252 [1] et qui a été distribuée à un certain nombre de membres du Reichstag.

Cette brochure a un caractère, à mon sentiment, plus sérieux qu'il ne peut paraître au premier abord. Le Ministre de Belgique, baron Beyens, estime comme moi que son auteur, M. Gernaert, obéit à des inspirations qui lui viennent d'Allemagne.

Les considérations que l'auteur de la brochure fait valoir sur le poids dont pèse sur la Belgique la possession d'un empire colonial qui n'est pas proportionné à ses forces; la nécessité d'emprunter un milliard que le Congo impose au Gouvernement de Bruxelles; la convenance qu'il y aurait à mettre d'accord les grandes Puissances intéressées dans l'Afrique centrale au moyen d'une partie du Congo, sont des idées familières ici et dont j'ai fait part plus d'une fois à Votre Excellence.

Quant à la solution proposée, je ne puis croire qu'elle corresponde aux vues que l'on peut avoir au Département impérial des Colonies, car il est impossible que ce Département néglige absolument de chercher à donner satisfaction à l'Angleterre alors que la solution proposée a pour objet d'unir territorialement le Cameroun à l'Est africain allemand. Il serait aussi invraisemblable qu'une proposition faite par l'administration coloniale allemande, en vue de donner une satisfaction à la France, oublie les efforts faits de notre côté en 1911 pour maintenir une liaison continue entre le Gabon, le Moyen Congo et l'Oubangui-Chari et méconnaisse que toute modification territoriale dans le centre africain doit être délibérée non pas par l'Allemagne et la France seules mais par toutes les Puissances intéressées.

[1] Ci-dessus reproduite, à la date du 5 mai, sous le numéro 202.

Les conversations du docteur Solf, Ministre des Colonies de l'Empire, dont vous ont entretenu mes dépêches n° 112 [1] et n° 192 [2], ne peuvent aboutir à une formule aussi naïve que celle indiquée par l'auteur de la brochure ci-incluse, mais ce document n'en est pas moins le signe que les idées du docteur Solf couvent, pour ainsi dire, en ce moment, et que nous devons nous attendre à les voir éclore tôt ou tard.

Il montre également, et c'est peut-être par là qu'il doit nous préoccuper, que tout le monde à Bruxelles pourrait ne pas être hostile à un pareil projet et que, si de réels besoins d'argent se faisaient sentir en Belgique, nous serions exposés à voir l'Allemagne en tirer parti pour sa politique coloniale.

Cependant on ne laisse pas ici que de craindre les résultats que pourraient avoir sur l'opinion en Belgique les suggestions émises au sujet du Congo belge, d'où qu'elles viennent.

Aussi la *Gazette de Cologne* a-t-elle publié ce matin un article significatif qui, tout en cherchant à rassurer la Belgique et à prendre la France comme bouc émissaire, indique toujours que l'Allemagne pourra, dans l'avenir, chercher à étendre son domaine colonial.

D'après cet article, il était inévitable que le projet de vente à l'Allemagne d'une partie du Congo belge eût un écho dans la presse française; celle-ci l'a présenté comme un nouveau symptôme de la cupidité germanique. Déjà, en 1911, on s'était emparé en France de cette question pour soulever l'opinion publique contre l'Allemagne. Assurément, les suppositions émises par la presse française n'ont pas été approuvées par les lecteurs des journaux belges. « Il n'est cependant pas inutile, dit la *Gazette de Cologne*, d'étouffer les bruits fantaisistes qui ont été répandus récemment. »

La Belgique se trouve aux prises avec une crise coloniale. La *Gazette de Cologne* expose cette situation difficile, mais elle constate que l'opinion publique belge n'est pas du tout préparée à l'idée de renoncer à développer son grand domaine colonial. A cet égard, la situation de la Belgique est analogue à celle de la Hollande. La Hollande aurait pu, elle aussi, dire qu'elle n'était pas en mesure d'exploiter ses colonies. La Belgique peut encore trouver des ressources en augmentant ses impôts; elle n'a pas encore d'impôt sur le revenu, etc.* Il ne faut pas se laisser illusionner quand tel ou tel écrivain pessimiste saisit la plume. « Mais, conclut la *Gazette de Cologne*, aucune œuvre humaine n'est éternelle. La France avait conquis au XVIIIe siècle un immense domaine colonial, elle ne l'a pas conservé; puis elle en a créé un nouveau au cours du siècle dernier. Cependant son œuvre en Algérie et dans l'Afrique équatoriale est misé-

[1] Du 1er mars reproduite dans le tome IX 3e série sous le numéro 385.

[2] Ci-dessus reproduite à la date du 13 avril sous le numéro 102.

* Annotation du Ministre : *J'ai retrouvé ces déclarations et ces arguments dans la bouche du baron Guillaume.*

rable. Vendra-t-elle un jour une de ses colonies; comme pour la Belgique, on peut le discuter; c'est une conversation d'estaminet. Dans le cas où la Belgique voudrait se défaire de tout ou d'une partie du Congo, l'Allemagne devrait-elle réaliser la jonction de ses colonies africaines. Nous croyons que si elle veut accroître son domaine colonial elle doit chercher à l'étendre dans une région autre que celle où elle devrait dépenser beaucoup d'argent. »

Ce résumé suffit à indiquer que l'Allemagne (*quaerens quem devoret*) essaie de calmer les appréhensions de la Belgique en rappelant que la France a déjà perdu au XVIIIe siècle son empire colonial, en soutenant que nos efforts pour coloniser l'Algérie ont échoué et en indiquant que, si l'Allemagne veut avoir un domaine hors d'Europe, elle doit le chercher dans une région où elle n'aurait pas à dépenser beaucoup d'argent, ce qui veut dire sans doute dans une région où les dépenses indispensables auraient déjà été faites.

C'est dire en vérité qu'à défaut des colonies belges, ce sont les nôtres que l'Allemagne aurait en vue, la *Gazette de Cologne* en émettant des idées de cet ordre a des façons singulières de calmer les esprits.

Votre Excellence trouvera en annexe le texte de la *Gazette de Cologne**.

218.

Note du Département.

Sans date.

Analyse du rapport n° 719 du lieutenant-colonel Maucorps, Attaché militaire de France à Constantinople, du 9 mai 1914.

L'Attaché naval de Grèce à Constantinople a tenu au lieutenant-colonel Maucorps les propos suivants au sujet de l'arrivée dans les eaux turques du cuirassé *Sultan Osman* acheté chez Armstrong.

Ce cuirassé doit faire ses essais vers le 9 juillet, arriver à la fin de ce mois dans l'Égée.

« Serions-nous capables de nous opposer à son entrée dans les Dardanelles ?

* Annotation du Ministre : *J'ai eu l'occasion de parler aujourd'hui (13 mai 1914), au cours de mon audience diplomatique, au baron Guillaume de cette question du Congo et du mouvement qui paraît se dessiner en Allemagne à son sujet. Il nous a dit que son Gouvernement n'en était certainement pas ému, qu'il ne lui en avait pas parlé et qu'il était convaincu que le Gouvernement allemand n'avait fait aucune ouverture ni suggestion officielle, officieuse ou discrète d'aucune sorte à Bruxelles. Il m'a dit que la Belgique consentirait à faire tous les sacrifices d'argent nécessaires pour poursuivre l'exécution de l'outillage économique du Congo et éviter toute intervention financière étrangère.*

Ce n'est pas impossible. Une fois que le *Sultan Osman* sera dans la mer de Marmara, les Turcs pourront s'exercer à sa manœuvre et alors qui nous garantira la possession des Iles ?

« Que faire ? Une guerre préventive ? Il faut être deux pour se battre. Or les Turcs ne sortiront pas des Dardanelles. Mais, s'ils en sortaient pour aller à la rencontre du *Sultan Osman,* nous profiterions de l'occasion pour considérer cet acte comme un *casus belli.* »

219.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 199. *Rome, 10 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Les procédés vexatoires du Gouvernement austro-hongrois à l'égard des Italiens de l'Empire ont à maintes reprises suscité en Italie les plus vives protestations. Mais il faut remonter loin dans le passé pour trouver un mouvement d'opinion aussi net et aussi profond que celui qu'ont fait naître les incidents qui se sont déroulés à Trieste le 1er mai[1]. Ce ne sont pas cette fois quelques organes, toujours prompts à rechercher et à grossir les moindres atteintes au sentiment national, qui seuls se sont élevés contre les violences faites aux Italiens, c'est la presse tout entière, sans acception de parti, dont l'indignation s'est manifestée avec une spontanéité remarquable.

Les rapports que j'ai reçus de nos Consuls à Gênes, Milan, Turin, démontrent que la presse n'a fait que traduire, sans l'exagérer en rien, l'impression pénible et douloureuse produite par l'attitude des autorités autrichiennes. Les manifestations de ces derniers jours ont revêtu un caractère particulièrement violent. Le 4 mai, une foule énorme s'est rendue devant le consulat d'Autriche à Milan, et pendant deux heures n'a cessé de crier : « A bas l'Autriche, à bas la Monarchie, vive la République. » A Gênes, les démonstrations ont été toujours s'accentuant. Des vitres ont été brisées, un drapeau autrichien brûlé, un ordre du jour de protestation acclamé. Certes, il ne faut pas attacher une trop

[1] D'après une dépêche du Consul général de France à Trieste (2 mai, n° 13), une manifestation slave, dirigée contre l'élément italien, avait eu lieu à Trieste le 1er mai. La police avait autorisé cette manifestation. Au cours des collisions entre Slaves et Italiens, elle était intervenue « avec un zèle dépassant toute mesure » contre les protestataires italiens. — Voir aussi, dans *Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15761, le rapport du Consul allemand sur ces incidents.

grande portée à ces faits, d'ordre spécialement universitaire; il est assez piquant toutefois de remarquer qu'ils ont eu lieu le jour où l'Empereur d'Allemagne traversait le port de Gênes.

Des incidents analogues se sont produits dans un grand nombre de villes. A Rome, les démonstrations des étudiants ont amené le doyen de l'Université à suspendre les cours, qui n'ont pas encore été repris. Ce n'est pas la première fois que la jeunesse des écoles et des universités manifeste des sentiments d'hostilité à l'égard de l'Autriche, et généralement on n'y attachait pas grande importance. Il n'en va pas de même aujourd'hui. C'est en effet avec une bienveillance marquée pour les manifestants que les journaux rendent compte des démonstrations. Si certains déplorent les conséquences regrettables que peuvent avoir, pour la fierté nationale, des faits de nature à provoquer de la part du Gouvernement autrichien des demandes d'excuses, tous les articles parus au cours de la dernière semaine blâment dans les termes les plus vifs les mesures prises par les autorités autrichiennes à l'égard des Italiens de Trieste.

On n'avait pas fondé de grandes espérances sur les résultats de l'entrevue d'Abbazia [1], et le communiqué qui fut publié à la suite des conversations du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano ne parvint pas à dissiper le scepticisme que l'on nourrit ici sur la possibilité d'écarter toute cause de mésentente avec l'Autriche. Mais on ne s'attendait pas à ce qu'à si peu de jours de distance les autorités autrichiennes montrassent avec éclat le peu de cas qu'elles font des sympathies italiennes. Et de là à proclamer que des entrevues comme celle d'Abbazia ne constituent que des comédies où l'Italie est toujours trompée, il n'y a qu'un pas et il est vite franchi.

Au moment où le marquis de San Giuliano partit pour Abbazia, il se vit rappeler par l'unanimité des journaux la nécessité de faire entendre à l'Autriche qu'il était indispensable, pour l'existence de l'alliance, qu'elle abandonne sa manière vexatoire et brutale à l'égard des Italiens établis dans l'Empire. Les incidents qui se sont déroulés à Trieste laissent supposer que le Ministre, lors de ses entretiens avec le comte Berchtold, ou bien n'a pas su dire ce qu'il fallait, ou bien n'a su se faire entendre. Et, dans l'un comme dans l'autre cas, il encourt le blâme de l'opinion publique.

Voici d'ailleurs plusieurs mois que l'on est à même de se rendre compte que la politique du Ministre des Affaires étrangères est loin de rencontrer une approbation unanime. En raison des circonstances particulières que traversait le pays durant les deux ou trois dernières années, le marquis de San Giuliano a pu longtemps détourner les attaques que lui auraient values en d'autres temps sa politique. Aujourd'hui que la guerre avec la Turquie apparaît déjà lointaine, que les conflits dans les Balkans sont clos pour un temps, les jour-

[1] Voir ci-dessus la dépêche de Rome du 20 avril, reproduite sous le numéro 129.

naux cherchent à déterminer la position de l'Italie en Europe et les bilans ainsi dressés ne sont pas à l'avantage du marquis de San Giuliano. Le *Corriere della Sera,* qui s'est toujours montré un partisan ardent de la Triple Alliance, se livre, dans un article que j'adresse ci-joint à Votre Excellence, à un examen sévère de l'action du Ministre des Affaires étrangères. Cet article reflète exactement l'état actuel de l'opinion italienne. Elle commence à être inquiète d'une politique dont les conséquences se font vivement sentir et dont on attend en vain les profits.

220.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200. *Rome, 10 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol. 22 mai.)

Les négociations engagées entre l'Italie et la Turquie, tant au sujet de l'évacuation des Iles que des concessions économiques que demande le Gouvernement royal en Asie Mineure, ne semblent pas en grand progrès.

D'après Nabi Bey, le marquis de San Giuliano n'insiste plus sur sa prétention de voir maintenir dans le Dodécanèse, une fois l'évacuation effectuée, des commissaires italiens et le Ministre en a également informé l'Ambassadeur d'Angleterre. Mais, toujours au dire de l'Ambassadeur de Turquie, les négociations à Londres en ce qui touche le chemin de fer d'Adalia, n'avancent pas. Les Italiens allèguent que la faute en est à Hakki Pacha dont l'intransigeance prolonge la négociation. Mon collègue ottoman a demandé à ce propos des explications à Constantinople et il a insisté sur la nécessité de ne fournir aucun prétexte au Gouvernement italien pour prolonger l'occupation des Iles. Il y a quelques mois, il eût peut-être été plus facile de trouver pour l'Italie des satisfactions de façade en Asie Mineure, et l'opinion publique aurait été moins regardante pour la critique des entreprises impérialistes du marquis de San Giuliano. Aujourd'hui cet homme d'État se sent moins sûr de sa presse et moins certain de recueillir les applaudissements de la Chambre. C'est là probablement le secret de la mauvaise humeur qu'il montrerait à l'égard de la soi-disant intransigeance des négociateurs ottomans.

221.

Note pour le Ministre [1].

Paris, 12 mai 1914.

Il y a aujourd'hui, on ne peut plus le contester, « une question de Suède » dans le Nord de l'Europe. Ma correspondance de ces derniers mois l'a exposée dans tous ses détails. Mes rapports nos 6 et 41, ci-annexés [2], ont montré qu'elle contient un germe de danger dont il dépend peut-être de nous d'arrêter le développement.

La Suède va s'armer. Rien de mieux, si elle entend seulement, comme le déclare son Gouvernement, se mettre en état de faire respecter sa neutralité.

Malheureusement d'imprudents discours ont réveillé chez le peuple suédois la crainte du péril russe. On a voulu voir la preuve de ce péril dans les mesures stratégiques que la Russie prend en Finlande et dans les espionnages systématiques auxquels, par un zèle maladroit, ses agents se sont livrés dans toute la Scandinavie. Il n'y avait peut-être là qu'un malentendu. La presse pangermaniste l'a habilement envenimé en s'attachant à démontrer aux Suédois que la Russie poursuit son rêve séculaire d'une issue vers la mer libre, qu'elle a trouvé sa route barrée en Extrême-Orient, sur le golfe Persique, au Bosphore, qu'elle sera finalement amenée à chercher en Norvège un port sans glaces et à s'en assurer l'accès par l'occupation de la Laponie suédoise; seule, une alliance avec l'Allemagne peut garantir la Suède contre cette agression peut-être prochaine.

Il n'y a en Suède que trop de gens (la Cour, l'armée, la marine) disposés à accueillir cette thèse.

Il s'ensuit que les armements de la Suède vont paraître dirigés contre la Russie, ce dont celle-ci à son tour prend ombrage. Et c'est de quoi nous préoccuper.

Il ne faut pas que, par crainte d'une diversion suédoise, la Russie immobilise au Nord de Saint-Pétersbourg des corps d'armée que nous avons intérêt à voir employés sur la frontière d'Allemagne.

Il ne faut pas que la Suède dont, pour la première fois depuis un siècle, les forces ne seront plus quantité négligeable, soit tentée de détruire dans le Nord l'équilibre actuel.

Il ne faut pas que, dans la partie qui pourra se jouer en Europe, la Suède devienne un atout dans la main de l'Allemagne.

[1] Note rédigée par M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm.

[2] Le rapport n° 6, du 15 janvier, est reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 88. La reproduction du rapport n° 41 n'a pas paru nécessaire.

J'avais pensé, afin de parer à ce danger, que M. le Président de la République pourrait profiter de son séjour à Saint-Pétersbourg pour obtenir du Gouvernement impérial des assurances pacifiques qu'il aurait apportées à Stockholm avant de se rendre à Copenhague. Ces assurances, la Russie ne peut pas les donner directement; sa dignité le lui interdit et sa sincérité serait mise en doute. M. Raymond Poincaré est seul en situation de porter d'une rive à l'autre de la Baltique un message de paix.

La réalisation de ce projet suppose d'abord des conversations préliminaires et fort délicates entre notre ambassade et le Cabinet de Saint-Pétersbourg, ensuite, et sourtout, la possibilité pour le Président de la République de disposer du temps nécessaire pour faire une visite, non seulement à la Cour de Suède mais à celle de Norvège, qui deviendrait inévitable après les escales de Stockholm et de Copenhague.

La question du temps que laissent à M. le Président de la République ses autres engagements échappe bien entendu à mon appréciation. Je dois me borner à indiquer que sa visite à Stockholm était désirable à un point de vue politique et à rappeler qu'en tout état de cause elle devra se faire un jour pour une double raison : M. Raymond Poincaré est le plus récemment entré dans la famille des chefs d'État; le Roi Gustave, lors de son dernier voyage à Nice, a tenu à se rendre à Paris, incognito, il est vrai, pour lui remettre en personne le collier de son ordre des Séraphins.

D'autre part, notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg n'a fait jusqu'à présent aucune ouverture dans le sens indiqué plus haut. Je crois même savoir qu'il hésite à aborder ce sujet. Il craint que le Gouvernement impérial, agacé de l'attitude de la Suède, ne soit pas disposé à lui envoyer le message d'apaisement dont le Président de la République serait le haut et bienveillant interprète. Il va même jusqu'à penser qu'on ne serait pas fâché à Saint-Pétersbourg de voir une visite à Stockholm délibérément écartée comme pour marquer à la Suède la désapprobation des deux Puissances amies et alliées.

Il est à mon avis très important qu'on n'ait pas en Suède une pareille impression; la presse suédoise et, à son défaut, la presse allemande ne manquerait pas de dire que nous avons obéi à une injonction de la Russie.

Si donc le Président de la République n'a pas le temps de faire l'été prochain une visite aux trois Cours scandinaves, il faut que, par les voies que le Département jugera le plus convenables, nous fassions savoir au Gouvernement royal :

1° Qu'en s'arrêtant à Copenhague, le Président de la République rend au Roi de Danemark la visite officielle qu'il va en recevoir dans quelques jours;

2° Qu'il aurait eu le *désir* de s'arrêter à Stockholm en quittant Saint-Pétersbourg;

3° Qu'il a la *crainte* d'imposer au Roi Gustave, qui relève à peine d'une très

grave opération, des fatigues que, dans l'état actuel de sa santé, il supporterait avec peine;

4° Que sa visite à la Cour de Suède est donc simplement différée jusqu'à un moment plus opportun.

Ces explications devraient, bien entendu, précéder le départ pour Saint-Pétersbourg. Il serait en outre désirable qu'elles fussent suivies, si c'était possible, d'une communication confidentielle, qui rassurerait la Suède sur les dispositions dans lesquelles le Président de la République aurait trouvé le Gouvernement impérial et qui encouragerait le Cabinet de Stockholm à reprendre avec celui de Saint-Pétersbourg les négociations, interrompues naguère, en vue d'établir entre les deux pays des relations économiques plus faciles et plus étroites.

On avait pensé en Suède que le Président de la République pourrait profiter de son séjour à Copenhague pour venir visiter l'Exposition baltique de Malmö, dont le Prince royal, actuellement régent, lui aurait fait les honneurs.

Selon moi, cet expédient ne donnerait qu'une demi-satisfaction à la Suède et entraînerait pour le Président de la République, presque au même degré qu'une visite officielle à Stockholm, l'obligation de se rendre à Christiania.

222.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Bruxelles, 12 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 4 juin.)

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de Votre Excellence sur un rapport, transmis par cette valise, de M. le commandant Génie, en date de ce jour, sous le numéro 338 B[1].

Notre Attaché militaire n'exagère pas la note pessimiste que j'ai moi-même entendue ici. Il est certain que l'attitude prise, depuis quelque temps, vis-à-vis de la France et des Français, par les pangermanistes préoccupe les milieux politiques et militaires, ainsi que le monde des affaires de Belgique.

Le malaise, qui date de l'incident d'Agadir et avait paru un instant s'atténuer l'année dernière, s'accentue aujourd'hui : la persistance de certains organes germaniques à entretenir dans les esprits un état d'inquiétude, leur ton agressif, pour ne pas dire plus, l'annonce périodique de mesures d'exception en Alsace-Lorraine, donnent ici, ainsi que l'a noté le commandant Génie,

[1] Ce rapport est reproduit ci-dessous sous le numéro 227.

l'impression que tout un parti cherche, de l'autre côté du Rhin, à provoquer le mécontentement de nos compatriotes et serait heureux qu'un incident grave occasionnât quelques complications. Mais il me revient qu'au Palais — où l'on est ordinairement bien renseigné sur les dispositions de la Cour de Berlin — la situation internationale est actuellement envisagée sans trop d'appréhension; les manifestations de francophobie en Allemagne sont considérées comme des exagérations habituelles d'exaltés dont l'opinion ne saurait avoir de répercussion sérieuse sur la marche des événements.

Quoi qu'il en soit, j'ai le sentiment que la détente souhaitée par les hommes sages, des deux côtés de la frontière, est encore très lointaine et que, plus que jamais, il convient de prendre toutes nos précautions.

223.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. Déchiffrement. *Vienne, 12 mai 1914.*

(*Reçu* : Dir. pol., 15 mai.)

Je réponds à votre télégramme 153 [1].

Le Ministre de Serbie n'envisage pas comme très redoutable la menace de la restitution du réseau des Orientaux. La Compagnie elle-même ne souhaite pas ce genre de solution, qui, sous la forme brutale, tournerait contre ses intérêts. Son directeur général aurait déjà indiqué à Belgrade certaines combinaisons par lesquelles la Compagnie coopérerait volontiers avec le Gouvernement serbe pour une exploitation en commun, si l'entente ne se faisait pas pour le rachat. Au surplus, le désaccord s'accentue entre les groupes financiers, préoccupés d'une opération fructueuse, et les représentants officiels d'une politique de prestige.

La manœuvre du Cabinet de Vienne paraît destinée surtout à produire une bonne impression momentanée sur les Délégations hongroises et à donner à la Monarchie un prétexte de plus de se vanter de sa fermeté, récemment contestée par la presse indépendante. M. Yovanovitch ajoute que si la restitution était exigée d'une façon vraiment péremptoire, son Gouvernement saisirait aussitôt les Puissances de l'affaire en réclamant l'intervention de la Commission financière dont la prochaine réunion lui paraît favorable à la cause serbe; si la compétence de celle-ci est déclinée par le Gouvernement austro-hongrois, interviendrait le recours à un arbitrage à La Haye.

[1] Télégramme circulaire du 9 mai, 20 h. 45, ci-dessus reproduit sous le numéro 215.

224.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. Très confidentiel. Déchiffrement. *Saint-Pétersbourg, 12 mai 1914.*
(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

D'après un informateur qui m'inspire une certaine confiance, la situation de M. Sazonoff serait de nouveau ébranlée. L'Empereur lui aurait fait ces jours-ci, à Livadia, un accueil distant. M. Gorémykine aurait en effet exposé à Sa Majesté que l'incertitude de la situation extérieure exige pour le poste de Ministre des Affaires étrangères un homme ayant à la fois plus de prestige personnel ou bien d'initiative et d'énergie. Il aurait désigné le comte Witte (qui est présentement à Biarritz). Malgré son antipathie notoire envers le signataire du traité de Portsmouth, l'Empereur serait disposé à le rappeler au pouvoir. Il hésiterait toutefois à lui confier le portefeuille des Affaires étrangères et il songerait à lui conférer, comme président du comité des Finances, un ensemble de prérogatives qui feraient de lui le principal conseiller du Souverain.

Au point de vue de la politique intérieure, l'influence du comte Witte s'exercerait probablement dans le sens du conservatisme libéral. Au point de vue de la politique extérieure, une conversation que j'ai eue naguère avec lui m'incline à croire qu'il pratiquerait loyalement l'alliance tout en essayant d'améliorer les relations de la Russie et de l'Allemagne. Malheureusement, le souvenir de la paix de Portsmouth lui pèse; j'ai constaté en lui un orgueil énorme et l'impatience de jouer un grand rôle historique. Dans des conjonctures difficiles, son esprit aventureux serait inquiétant.

225.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 12 mai 1914.*
(*Reçu :* Cabinet 19 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Le Ministre de Roumanie à Pétersbourg, M. Diamandi, qui est allé passer quelques semaines à Bucarest, a rejoint hier son poste.

Je sais qu'il a été chargé de questionner discrètement M. Sazonoff sur la

manière dont le Gouvernement russe considère l'avenir prochain de ses relations avec l'Allemagne. Cette curiosité du Gouvernement roumain est motivée par des informations inquiétantes qu'il a reçues naguère au sujet des dispositions agressives qui se manifestent dans l'État-major allemand et qui commenceraient à influencer l'Empereur Guillaume.

Par ma dépêche du 30 avril dernier, n° 86[1], j'ai signalé à Votre Excellence la même préoccupation chez le Gouvernement belge.

226.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 119. *Saint-Pétersbourg, 12 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Depuis l'avènement de Nicolas II, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années, la question finlandaise est, pour le Gouvernement russe, un sujet de grave préoccupation.

De 1894 à 1897, le Gouvernement impérial, revenant sur les mesures restrictives du précédent règne, tenta loyalement d'appliquer la Constitution du Grand-Duché et les lois fondamentales.

Mais, dès 1898, les relations des deux pays s'envenimèrent derechef. En ouvrant la session de la diète d'Helsingfors, le 19 janvier 1899, le Tsar dénia à l'Assemblée le pouvoir législatif, ne voulant désormais reconnaître à ses délibérations qu'une valeur consultative. Peu après, une commission de huit membres, dont un seul finlandais, se réunissait à Saint-Pétersbourg, avec le mandat de concilier la législation finlandaise et la législation russe. Le résultat fut de transférer au Gouvernement impérial la préparation même des lois qui, spéciales à la Finlande, affectent d'une manière quelconque les intérêts généraux de l'Empire. Vives protestations en Finlande. Des députations de la Diète et du Sénat sollicitent une audience de l'Empereur : il refuse de les recevoir. Le général Bobrikoff est nommé gouverneur général du Grand-Duché. La Finlande devient une autre Pologne : emploi de la langue russe dans l'administration locale; installation d'un corps d'armée russe sur le territoire finlandais; suppression du Comité des affaires finlandaises à Saint-Pétersbourg, plus de timbres-poste aux armes grand-ducales, etc. L'autonomie du Grand-Duché est presque annihilée. En 1904, un groupe de patriotes exaspérés assassine le général Bobrikoff.

Mais, vers la fin de 1905, les temps sont durs pour le tsarisme. Traqué

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 186.

par l'émeute, le gouverneur général, prince Obolensky est contraint d'abandonner Helsingfors. Les Finlandais exigent et obtiennent le rétablissement de leur autonomie.

Dès 1911, le Gouvernement impérial déchire le pacte qui lui a été arraché de vive force. Et le général de Beckmann, qui vient de faire ses preuves d'énergie en étouffant dans le sang la sédition des provinces baltiques, enlève aux Finlandais toute possibilité de résistance. Simultanément la Diète d'Helsingfors est dessaisie d'un grand nombre d'affaires, telles que police, douanes, instruction publique, chemin de fer, télégraphes, organisation judiciaire, etc. Pour ces matières, la Douma de l'Empire sera dorénavant seule compétente; la Finlande y enverra quatre représentants. Enfin trois districts de la province de Viborg, adjacents au territoire russe, sont annexés à la province de Saint-Pétersbourg.

Aujourd'hui, c'est la province entière de Viborg qu'il s'agit d'incorporer à l'Empire. Une commission, présidée par M. Gorémykine et à laquelle assistaient tous les Ministres, vient d'en décider ainsi. L'annexion devra être ratifiée par la Douma, dont l'acquiescement n'est pas douteux.

Si contestable que soit cette décision, au point de vue du droit et du sentiment, il faut reconnaître qu'elle s'impose au Gouvernement russe. La province de Viborg s'étend aux portes mêmes de Saint-Pétersbourg. L'État-major russe ne peut assurer la protection de la capitale, s'il n'est pas maître d'exécuter sur le littoral et le territoire de la Finlande méridionale les travaux nécessaires. Or l'erreur du Gouvernement finlandais, au temps de l'autonomie, fut de s'opposer presque toujours à ces travaux stratégiques; on lui fait payer son erreur. D'autre part, la province de Viborg est un refuge pour la propagande anarchiste, qui contamine non seulement la population locale, mais aussi les garnisons russes. C'est plus de raisons qu'il n'en faut pour justifier l'acte autoritaire du Gouvernement impérial.

227.

Le Commandant Génie, Attaché militaire de France à Bruxelles,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 338 B. *Bruxelles, 12 mai 1914.*

J'ai eu l'occasion de soumettre à M. le Ministre de France à Bruxelles, qui m'entretenait de cette question, diverses impressions qui me reviennent de Belgique, de Hollande également, d'ailleurs, sur la situation générale, et

d'après lesquelles la quiétude apparente du moment serait loin de correspondre à la réalité. Une personne très sérieuse me disait récemment : « Cela me paraît d'autant plus grave qu'on en parle moins. »

Le fait est que, partout, on se montre fort inquiet du malaise général, qui devient neuf fois sur dix le sujet habituel de conversation. J'entends dire que les affaires de toute nature sont ici dans le marasme. De là à conclure à l'imminence d'une catastrophe, il n'y a qu'un pas. Le moindre événement prend tout de suite une allure menaçante; que ce soit le santé de l'Empereur d'Autriche, ou les convulsions de la révolution mexicaine, ou les rapports de la Turquie avec la Grèce, toujours et partout l'on voit des motifs d'alarme.

Ici, en Belgique, il s'en est trouvé un particulièrement douloureux ces derniers temps. On a beaucoup parlé du Congo, et sur un ton qui déplaît à l'immense majorité des Belges justement fiers de leur expansion coloniale. Je ne sais ce qu'il y a de vrai, ni même s'il y a quelque chose de vrai dans tout ce qui vient d'être dit et écrit au sujet des visées allemandes sur tout ou partie du Congo belge. Beaucoup de Belges cependant affirment qu'il n'est pas de fumée sans feu, voient là un avertissement précis et assurent que cette question du Congo est une de celles qui peuvent amener un conflit d'un moment à l'autre.

Enfin, et surtout, on est très frappé de certains événements, minces en apparence, mais dont la répétition de plus en plus précipitée prend l'aspect d'une provocation voulue envers la France. C'est la campagne sans scrupules contre la Légion Étrangère; c'est la fameuse représentation du Palais de Glace à Berlin; c'est le bruit, vrai ou faux, qui a circulé, ces jours derniers, de l'expulsion imminente des Français d'Alsace. « J'ai l'impression, me disait récemment, un officier général, que l'Allemagne cherche à exaspérer la France! » Les milieux populaires et bourgeois réagissent, ici, presque aussi violemment qu'ils pourraient le faire en France : j'en viens d'avoir la preuve en assistant à une représentation d'*Alsace*, où le public a réclamé sept fois la *Marseillaise* qui termine le 1er acte.

J'ai cru devoir vous rapporter ces propos, qui ont fait l'objet de mes entretiens avec le Ministre de France, moins à cause de ce qu'ils sont en eux-mêmes, que pour vous donner l'impression de gens qui, pour n'être pas directement en cause, sont peut-être plus clairvoyants que nous. Nos amis estiment que notre récente loi militaire nous arme heureusement contre une surprise; les appréhensions qui ont cours ici ne peuvent que nous inciter à en développer les salutaires effets.

228.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 123. Confidentiel. *Rome, 13 mai, 1914, 20 h. 45.*

(*Reçu* : 21 h. 25.)

D'après les renseignements confidentiels parvenus au prince Ghika, la diplomatie autrichienne s'emploierait activement à Constantinople et à Sofia à exciter la Turquie contre la Grèce et la Bulgarie contre la Serbie (1).

Mon collègue de Russie me dit d'autre part que l'Autriche aurait demandé au Gouvernement italien d'appuyer ses efforts à Bucarest pour ramener la Roumanie dans le giron de la Triplice. J'aurai sans doute l'occasion de vérifier l'authenticité de cette information et de savoir, si elle est exacte, l'accueil fait ici à la demande de la Puissance alliée.

229.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo.

L. (Instructions). *Paris, 13 mai 1914.*

Au moment où vous allez prendre possession des fonctions que le Gouvernement de la République vous a confiées en vous accréditant auprès du Prince d'Albanie, je crois utile de passer en revue avec vous les principales questions qui devront retenir votre particulière attention. Depuis la signature du traité de Vienne et la perte des provinces illyriennes, la France a cessé de poursuivre une politique d'activité en Albanie. Lorsque le Gouvernement de Napoléon III est intervenu dans les affaires d'Épire, il l'a fait en constant accord avec les Puissances et sans visées personnelles. Les démarches faites par le Gouvernement de la République auprès de la Porte en faveur des

(1) De la correspondance du marquis Pallavicini telle que l'ont publiée les éditeurs de *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, il ressort du moins que l'Autriche-Hongrie avait à Constantinople une politique s'accordant mal avec celle de l'Allemagne. L'Allemagne soutenait la Grèce et cherchait à la rapprocher de la Turquie. L'Autriche-Hongrie était plutôt hostile à la Grèce et très favorable à la Bulgarie.

Mirdites ont toujours conservé un caractère officieux et, lorsque les plénipotentiaires français ont réclamé officiellement au traité de Berlin le maintien des droits de cette tribu, ils l'ont fait concurremment avec les délégués austro-hongrois, dans un esprit de générosité et sans pensée aucune d'avenir.

Enfin, si la France a accepté de collaborer à l'organisation de l'État albanais à la réunion de Londres, elle l'a fait dans une intention de paix et de conciliation : le Gouvernement de la République s'est constamment appliqué à faire prévaloir dans les questions albanaises les solutions propres à donner satisfaction au Gouvernement russe [1] et à maintenir ou à renforcer l'inclination vers la Triple Entente des États voisins de l'Albanie et en particulier de la Roumanie. La France ne possède donc aucun intérêt politique direct en Albanie et n'y poursuit de près ni de loin aucun fin ambitieuse. La question des Mirdites est appelée à se résoudre d'elle-même et votre intervention, si elle venait à être sollicitée par nos anciens protégés, devra conserver un caractère strictement officieux.

La légation de la République en Albanie est donc au point de vue politique essentiellement un poste d'observation.

Il n'en va pas de même au point de vue économique. Dès la constitution du nouvel État, le Gouvernement français en constant accord avec les Gouvernements russe et anglais a fait connaître qu'il entendait y voir appliquer le régime de la porte ouverte; il avait en vue, ce faisant, d'assurer les droits déjà existants de certains de ses ressortissants, établis en Albanie, et de faciliter le développement des échanges commerciaux entre les deux pays. Je compte sur votre zèle et votre sollicitude pour fournir à nos négociants et à nos industriels toutes les données de nature à encourager leurs initiatives.

Parmi les questions financières, celle de la constitution d'une Banque d'État, liée à l'émission d'un emprunt général, prime toutes les autres. Sollicité de participer à la garantie d'un emprunt dont le chiffre prévu est de 75 millions, le Gouvernement de la République a fait connaître aux Cabinets de Vienne et de Rome qu'il y consentirait à la condition formelle que la Banque d'État

[1] En ce qui concerne en particulier la délimitation de l'Albanie au Nord, M. Doumergue télégraphiait le 1er mai à M. Paul Cambon : « M. Isvolsky m'a saisi d'une proposition, tendant à donner au délégué français ou à la Commission de délimitation de l'Albanie du Nord des instructions en vue d'une solution aussi favorable que possible aux intérêts du Monténégro des questions de frontière albano-monténégrine. » M. Doumergue priait en conséquence M. Paul Cambon de conférer de cette affaire avec le comte Benckendorff et Sir Ed. Grey. M. Paul Cambon et le comte Benckendorff firent en conséquence le 5 mai, auprès de Sir Ed. Grey, une démarche en vue d'obtenir que, conformément au désir de leurs Gouvernements, le délégué anglais à la Commission de délimitation ne s'opposât pas à ce que la frontière fût tracée de façon avantageuse pour le Monténégro et en lui donnant les points stratégiques jugés nécessaires à sa sécurité. L'attitude du délégué anglais ayant été, à tort semble-t-il, jugée peu conforme au désir de la Russie et de la France, M. Paul Cambon remit le 23 juin une note au Foreign Office à ce sujet.

albanaise aurait un caractère international et serait fondée sur le principe de l'absolue égalité des droits et des charges pour les six Puissances coopérantes. A ce sujet des négociations sont entamées entre les Puissances, qui ont donné lieu à la rédaction de divers projets. D'accord avec les Gouvernements anglais et russe, fort des décisions de la réunion de Londres, le Gouvernement français entend ne faire aucune concession sur la question de principe. De même il se refuse à reconnaître aucune validité au contrat accordé à un consortium austro-italien par le Gouvernement provisoire et non reconnu d'Ismaïl Kemal Bey.

Aussi longtemps que ces deux questions n'auront pas été réglées, le Gouvernement albanais ne pourra espérer aucun concours financier sur le marché de Paris. Le Gouvernement de la République s'y opposera par tous les moyens dont il dispose, de même qu'il se refusera à acquiescer au relèvement des droits de douane envisagé par le Cabinet de Valona.

Telles sont les directions et les indications générales que je crois utile de vous faire parvenir avant votre départ. Je me plais à compter sur votre expérience et votre sollicitude pour assurer la défense des intérêts qui vous sont confiés par le Gouvernement de la République.

230.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Munich, 13 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 22 mai.)

D'après des correspondances adressées de Constantinople à des organes bavarois et qui émanent donc de milieux essentiellement allemands de la Turquie, on attacherait une importance particulière au voyage de Talaat Bey à Bucarest. Ce dernier n'irait pas seulement dans la capitale de la Roumanie comme Ministre turc, mais comme le représentant le plus autorisé du régime jeune-turc.

Talaat Bey se proposerait de sonder le terrain pour faire entrer la Roumanie dans le système d'ententes qui tend à s'affirmer entre la Turquie, la Bulgarie et l'Albanie. Les principales difficultés à cet égard proviennent naturellement de la tension qui existe entre Bucarest et Sofia. On ne désespérerait cependant pas à Constantinople de provoquer un accord entre les deux pays sur la base du maintien du traité de Bucarest et l'abandon définitif de toute pensée de revanche de la Bulgarie à l'égard de la Roumanie. En parlant du maintien du

traité de Bucarest, les informateurs des feuilles allemandes ne cachent pas que la Roumanie n'aurait à se préoccuper que des clauses du traité de Bucarest qui la concernent, c'est-à-dire que la Turquie et la Bulgarie recouvreraient toute liberté d'action à l'égard de la Serbie et de la Grèce. « Les Turcs, ajoute-t-on, seraient, comme toujours, pleins d'optimisme. Il reste à savoir si leurs espérances se réaliseront et s'ils ont suffisamment tenu compte du nouvel état des relations austro-roumaines. En tout cas, Talaat Bey part pour la Roumanie avec la ferme conviction qu'il réussira dans la tâche qu'il entreprend. »

231.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Vienne, 13 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 4 juin.)

La presse viennoise, après avoir suivi avec un vif intérêt la campagne électorale qui a précédé le renouvellement de la Chambre des Députés, avait attendu, pour exprimer son sentiment sur les élections françaises, de connaître les résultats des scrutins de ballotage.

La première impression produite par ceux-ci a été très favorable, et la *Neue Freie Presse* de lundi soir traduisait l'impression générale en déclarant que les succès remportés par le parti républicain constituaient une grande victoire [pour] le Gouvernement que préside Votre Excellence en même temps que pour la politique pacifique dont celui-ci s'est toujours inspiré. « Il convient d'autant plus de s'en féliciter à l'étranger, ajoute-t-elle, que les luttes de partis ont en France une importance toute particulière par le fait que, dans la République parlementaire, la Chambre ne décide pas seulement des questions d'ordre intérieur, mais encore de la direction de la politique extérieure. »

Il semble toutefois que le zèle de la presse autrichienne pour la cause de la paix l'entraîne un peu loin, quand elle va jusqu'à prédire, avec une évidente satisfaction, que le renforcement du groupe socialiste, en consacrant définitivement la défaite du « nationalisme » et du « chauvinisme », aura pour conséquence une modification prochaine de notre loi militaire. C'est certainement une interprétation abusive, voire même inexacte, des résultats de notre consultation nationale. Tous les journaux sont unanimes à cet égard, de l'officieuse *Wiener Allgemeine Zeitung* et du *Fremdenblatt* à l'*Arbeiter Zeitung*, organe de la démocratie sociale, c'est-à-dire du parti socialiste en Autriche. La première de ces feuilles annonçait avant-hier, et la seconde répétait hier, que

« l'énorme accroissement du parti socialiste à la Chambre ne pouvait être interprété que comme une protestation contre le service de trois ans et qu'à ce titre le triomphe de ce parti apparaissait comme un événement dont l'importance considérable ne se limitait pas à la France ».

Quant à l'*Arbeiter Zeitung*, elle s'associe naturellement « à la victoire des camarades français », qui vient compléter celles remportées par le parti socialiste en Italie, en Suède et en Bulgarie, et elle la célèbre avec emphase comme un triomphe international. Elle émet l'espoir que les 102 membres du parti, qui vont siéger au Palais Bourbon, joindront leurs efforts à ceux de leurs 111 collègues du Reichstag de Berlin, pour mettre fin « au dissentiment qui, depuis la guerre de 1870, divise deux grandes nations civilisées et qui pèse si lourdement sur l'Europe ». Pour l'organe de la démocratie sociale, ces efforts devront avoir avant tout pour objet de combattre en France les idées de revanche et les « excitations chauvines tendant à représenter les Allemands comme des ennemis héréditaires » et de faire abroger « la mesure la plus réactionnaire de l'histoire du militarisme moderne, par laquelle on a imposé à la nation française le retour du service de deux ans au service de trois ans ».

Dans une note plus modérée, la *Neue Freie Presse*, le *Tagblatt*, le *Deutsches Volksblatt* se livrent à des commentaires qui aboutissent tous à la même conclusion. Cette conception de notre régime politique est particulièrement à relever dans un pays où la vie parlementaire est interrompue depuis plusieurs mois et où le Gouvernement dirige à son gré et sans contrôle les affaires intérieures et extérieures, comme il dirige d'ailleurs la presse. Ce dernier point ne doit pas être négligé en l'occurence.

232.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. Secret. *Londres, 14 mai 1914, 18 h. 35*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Sir Ed. Grey [a été autorisé] par le Cabinet à communiquer à mon collègue de Russie la lettre qu'il m'a adressée le 22 novembre 1912 en prévision d'éventualités de nature à entraîner d'autres mises à exécution des accords intervenus entre nos États-majors. Je devrais de mon côté communiquer au comte Benckendorff ma lettre en réponse, en date du 23 novembre 1912 [1].

[1] Ces lettres ont été publiées dans le tome IV de cette série, sous le numéro 534.

Si le Gouvernement russe juge à propos de réclamer une entente navale entre son Amirauté et l'Amirauté anglaise, le Cabinet de Londres s'y prêtera. Un accord entre les États-majors de l'armée de terre paraît inutile.

Les conversations entre les deux Amirautés devraient s'engager avec l'Attaché naval russe à Londres et avec le concours de l'Attaché naval français.

Je vous prie de m'autoriser à remettre à mon collègue russe copie de ma lettre du 23 novembre 1912 en même temps que Sir Ed. Grey lui communiquera la sienne[1].

233.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. *Belgrade, 14 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Par ma dépêche n° 139 du 7 de ce mois[2], j'ai eu l'honneur de faire connaître à votre Excellence les difficultés survenues entre le Gouvernement et l'armée du fait de l'enquête sur la gestion de l'*Officirska Zadrouga*, de l'ordonnance sur les préséances et de la mise à la retraite du général Damian Popovitch, commandant supérieur des troupes dans les nouvelles provinces.

L'assemblée générale de la société coopérative des officiers a eu lieu le 10 de ce mois; elle contenait les délégués de tous les corps d'officiers et s'attribuait, dans les circonstances actuelles, une réelle importance politique. Le rapport de la commission d'enquête civile lui fut soumis par les Ministres de la Guerre et du Commerce. Aux termes de ce rapport, tel du moins qu'il est publié dans les journaux, il existerait dans la caisse de la société un déficit de 850.000 francs, dont 750.000 dans le service d'un emprunt de quatre millions et demi, contracté en octobre 1910, en vue du payement des dettes des officiers serbes, auprès de la Banque internationale de Pétersbourg. Des sommes auraient été inutilement gaspillées en frais de banquets et de voyages, de largesses faites aux uns et aux autres, aux dépens de la caisse commune. L'assemblée élut le général D. Popovitch comme président du conseil d'administration, le voïvode Poutnik président du conseil de surveillance, et une commission d'enquête militaire fut nommée afin de contrôler les faits allégués par la commission d'enquête civile et le cas échéant poursuivre les sanctions.

(1) Cf. le rapport du comte Benckendorff dans *Medj. Otn.*, I, 3, n° 6.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 207.

Des interpellations eurent lieu à la Skoupchtina. Sûrs de leur majorité, le Président du Conseil et le Ministre de l'Intérieur n'eurent point de peine à y répondre; ils firent simplement ressortir que l'ordonnance incriminée était la généralisation d'une ordonnance précédemment en vigueur. M. Pachitch se déclarait prêt à faire trancher définitivement la question par une loi spéciale.

L'agitation militaire n'a donc jusqu'ici aucune conséquence parlementaire; cependant elle trouble dans une certaine mesure la vie de ce pays brusquement ramené vers les anciennes querelles et les anciennes passions. La presse est remplie d'attaques personnelles contre officiers ou hommes politiques, et Votre Excellence pourra juger de la grossièreté de ces polémiques par la traduction ci-jointe d'un extrait du *Mali Journal*. L'organisation albano-bulgare dans les Balkans, l'éventualité même du partage de l'Autriche ne préoccupent plus autant l'attention publique que l'ouverture des hostilités entre le général Damian Popovitch et le Cabinet vieux-radical.

La ligue, qui sous le nom de «Main noire» aurait pris la succession des anciens conjurés, se composerait en majeure partie de militaires. Après avoir grandement contribué à entraîner le Gouvernement et l'opinion vers les deux guerres balkaniques, elle aurait maintenant pour but d'instaurer en Serbie un régime nationaliste et militariste et son concours serait naturellement recherché par tous les partis d'opposition. Rien n'indique d'ailleurs qu'elle réussira à décomposer l'organisation parlementaire, dont la forte main de M. Pachitch était si bien parvenue à s'assurer le maniement.

En d'autres temps semblables alertes étaient fréquentes et il n'y aurait guère eu à s'en préoccuper, mais l'atmosphère morale s'est trouvée si modifiée en Serbie du fait des agrandissements du pays qu'il faut désormais sans doute faire davantage attention aux manifestations qu'elle provoque. Avec le concours de toute la presse d'opposition, la feuille militaire *Piémont* continue sa campagne contre le Gouvernement, en insistant sur l'affront fait à l'armée serbe par le Cabinet vieux-radical qui lui enlève injustement, pour l'attribuer à la police, l'autorité dans les nouvelles provinces dont elle a payé la conquête de son sang. La *Samo-Ouprava* s'applique à enlever toute importance à ces incidents que la *Politika* ne juge même plus à propos de mentionner.

La Skoupchtina a voté par 77 voix contre 50 l'ordre du jour pur et simple, accepté par M. Pachitch.

234.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. *Athènes, 14 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Par mon télégramme n° 72, du 27 avril[1], j'avais annoncé le prochain départ pour Belgrade d'un officier grec chargé de discuter les conditions techniques d'une modification de la convention militaire gréco-serbe.

C'est mon collègue de Serbie qui m'avait donné la nouvelle; mais, une fois de plus, nous avons constaté que le temps ici ne compte pas et que ce qui est arrêté n'est jamais définitif tant qu'il n'y a pas eu exécution. Le fait est d'autant plus remarquable qu'en la circonstance c'étaient les Grecs qui paraissaient le plus pressés; il suffit d'ailleurs de la moindre accalmie pour qu'ils n'hésitent pas à reprendre toutes leurs aises.

Or l'officier désigné, le lieutenant-colonel d'artillerie Vlachopoulos, doit être l'Attaché militaire de la légation de Grèce à Belgrade. Il désire n'avoir pas à revenir à Athènes pour ses arrangements particuliers et il prépare son départ définitif sans harceler personne et sans être harcelé par son Gouvernement.

235.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 123. *Berlin, 15 mai 1914, 0 h. 18.*

(*Reçu :* 3 h. 20.)

Aujourd'hui au Reichstag le Secrétaire d'État des Affaires étrangères en l'absence du Chancelier a prononcé un grand discours à propos de la discussion du budget des Affaires étrangères (2e lecture). Il a déclaré que les relations entre les Gouvernements russe et allemand étaient bonnes, mais il a longuement et sévèrement parlé de la presse russe et il s'est plaint qu'un grand journal anglais, que je crois être le *Times*, ait dit que l'attitude de la presse allemande resserrerait les liens de la Triple Entente.

[1] Non reproduit. Voir la dépêche circulaire du 30 avril ci-dessus reproduite sous le numéro 184.

M. de Jagow a dit un mot aimable pour l'Angleterre. Il a parlé brièvement de la France. Il a dit que la France et l'Allemagne avaient pu régler des questions d'ordre financier et technique et que, d'après ses impressions, ces règlements [techniques] auraient l'heureux effet au point de vue politique d'écarter des occasions de friction.

Il a ensuite abordé la question du Mexique et s'est félicité de l'acceptation de la médiation par les États-Unis. Il a fait un grand éloge des États de l'Amérique du Sud, disant que le bon accueil fait par eux au Prince Henri prouvait que l'Allemagne ne poursuivait dans ces régions que le développement de son activité économique et n'avait aucun objectif politique.

Au cours de la séance un député socialiste, Wendel, a parlé sur la politique étrangère en général : il a attaqué le pangermanisme et affirmé le caractère pacifique de la masse de l'opinion en Allemagne et en France. Il a terminé en criant en français : « Vive la France ».

Cette manifestation inattendue a été accueillie avec mécontentement. Elle a été blâmée même par les membres du parti socialiste. Une certaine émotion s'est produite. Le député Spahn, chef du centre, a répliqué qu'il ne fallait pas oublier que la France fournissait de l'argent à la Russie pour ses armements contre l'Allemagne.

Il est probable que la parole du socialiste Wendel amènera quelques violences dans la presse.

236.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 209. Secret. Très confidentiel. *Paris, 15 mai 1914, 11 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 87 [1].

J'ai pris connaissance avec une grande satisfaction de la décision du Cabinet de Londres et je vous autorise à communiquer à votre collègue russe votre lettre du 23 novembre 1912 répondant à celle de Sir Edward Grey datée de la veille.

[1] Du 14 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 232.

237.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 20, 21. *Sofia, 15 mai 1914, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 40, 20 h.)

Le Gouvernement bulgare et les banques allemandes ont réussi à s'entendre sur tous les points, sauf en ce qui concerne le nouveau régime de l'exportation des tabacs. M. Radoslavoff, désespérant de faire accepter par le Sobranié des conditions qui sont un acheminement à un monopole étranger, aurait opposé une fin de non-recevoir absolue. « Je ne veux pas, a-t-il dit, vendre mon pays pour quelques millions. » Les négociations se poursuivent. M. de Panafieu a dû mettre Votre Excellence au courant des démarches faites au palais par le Ministre de Russie. De son côté, le Ministre d'Angleterre vient d'attirer l'attention de M. Radoslavoff sur le danger que l'abandon du marché français pourrait entraîner pour le crédit de la Bulgarie (1).

M. Savinsky, sur la suggestion de M. des Closières, est d'avis qu'une avance importante pourrait être faite par la Banque de Paris et des Pays-Bas au Ministre Radoslavoff, si le Roi s'engageait à lui donner prochainement M. Malinoff comme successeur.

C'est seulement avec celui-ci qu'un emprunt serait définitivement conclu. Cette procédure aurait l'avantage de ménager les susceptibilités royales et de donner au Souverain le temps nécessaire pour opérer un changement dans le Gouvernement.

L'avance nouvelle, s'ajoutant aux précédentes, aurait de plus pour effet de lier sans retour le crédit bulgare au marché français.

M. Savinsky a télégraphié dans ce sens à M. Sazonoff (2). Il croit utile que j'en avise dès maintenant Votre Excellence (3).

(1) M. Stancioff donnait à ce qu'il semble, de Paris, à son Gouvernement les mêmes avis. Voir le télégramme de M. Isvolsky reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 2, n° 346.

(2) On trouve dans le recueil des *Mejd. Otn.*, I, 2, nos 409 et 418 deux télégrammes adressés par M. Savinsky à M. Sazonoff à ce sujet, l'un du 12, l'autre du 13 mai.

(3) La substance de ce télégramme a été communiquée à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg par télégramme n° 211 (15 mai), avec cette indication : « Les établissements financiers vont être priés d'étudier s'il serait possible de donner suite à la suggestion de M. Savinsky, les besoins immédiats de la Bulgarie s'élevant à 80 millions. »

238.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Bucarest, 15 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 11 juin.)

Ma correspondance a maintes fois signalé à Votre Excellence les efforts que multiplie le Gouvernement austro-hongrois afin de reprendre en Roumanie l'influence qu'il y exerçait naguère [1].

En ces derniers temps, toute l'éloquence du comte Berchtold s'est dépensée pour convaincre les Roumains de l'amitié autrichienne et leur démontrer que la Roumanie n'avait pas eu de plus fidèle, ni de plus ferme appui pendant les événements de l'année 1913. De son côté, le comte Tisza, par ses tentatives de conciliation avec l'élément roumain de Transylvanie, a cherché à détourner l'orage que les manifestations anti-hongroises à Bucarest pouvaient amonceler contre son pays. Toutes ces démonstrations, que les faits ne corroboraient guère, ont laissé l'opinion publique assez sceptique, et le sentiment anti-autrichien, qui s'était affirmé l'an dernier, n'a pas perdu de son intensité; mais, si le Cabinet de Vienne se fait peu d'illusion sur l'état actuel des esprits en Roumanie en ce qui concerne les rapports des deux pays, il n'en continue pas moins, dans l'espoir de voir revenir des jours meilleurs, à agir ou à faire agir sur les hommes qu'il juge disposés à lui prêter une oreille attentive. Instruit par l'expérience, le comte Berchtold semble avoir abandonné l'action directe que son représentant à Bucarest, le comte Czernin, n'a pas su employer avec assez d'habileté, et sa nouvelle tactique consiste à regagner la Roumanie à l'aide de complices étrangers : en l'espèce, il fait manœuvrer la Turquie et la Bulgarie et, si nous n'y prenons garde, si nous laissons la Roumanie isolée, en butte aux sollicitations empressées qui lui viennent de trois côtés et contre lesquelles, j'imagine, l'Allemagne ne cherchera pas à le mettre en garde, nous pouvons craindre de voir quelque jour s'effriter peu à peu l'édifice que nous avons mis des années à construire.

J'assiste, en effet, depuis plusieurs mois, à ce travail persévérant, dont je m'efforce d'atténuer l'efficacité, mais qui, malgré tout, s'il n'a pas fait naître des fruits, a fait éclore quelques bourgeons.

Le Gouvernement bulgare, servi à Bucarest par un Ministre très actif, ne cesse de représenter aux Roumains que leur intérêt est de se rapprocher de

[1] Ces efforts sont très apparents dans la correspondance du comte Ottokar Czernin publiée par les éditeurs de *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*.

la Bulgarie et de la Turquie. M. Radeff, sans y trop insister, exploite les événements d'Épire en faveur de sa campagne; il sait que de vieilles rancunes sommeillent encore au cœur de nombreux Roumains contre les Grecs et qu'un parti fort remuant est toujours prêt à prendre la défense des Koutzo-Valaques habitant sur les territoires dévolus à l'Albanie par la conférence de Londres et à les représenter comme victimes de la persécution grecque. A l'aide de ces armes qu'il manie en flattant la tendresse que le Roi et son entourage témoignent au prince de Wied et à son jeune Royaume, M. Radeff espère faire impression sur les hommes d'État roumains et déterminer, sinon une volte-face nouvelle, tout au moins un courant favorable à une politique que l'Autriche approuve et encourage.

Le Ministre de Bulgarie fait ressortir en même temps la force qu'un accord bulgaro-roumano-turc représenterait et il n'hésite pas à le mettre en parallèle avec la faiblesse d'une alliance roumano-serbo-grecque. Le premier, dit-il, aurait sans doute le puissant appui de la Triple Alliance, tandis que la seconde est plutôt livrée à elle-même et ne peut compter que fort peu sur le concours de la Triple Entente, moins unie et surtout moins persévérante dans son action.

Il faut malheureusement reconnaître que les apparences donnent parfois raison à M. Radeff et éclairent les conclusions auxquelles il aboutit. N'avons-nous pas vu, il y a quelques jours, le Ministre des Affaires étrangères anglais envisager sans hésitation l'éventualité de l'examen par une Conférence européenne du nouvel état de choses créé dans les Balkans par la paix de Bucarest et admettre la possibilité d'une critique que l'on s'était gardé de formuler lorsque l'Autriche, au mépris du traité de Berlin, a, sans consulter les signataires de cet acte international, annexé purement et simplement la Bosnie et l'Herzégovine?

Il y a quelques jours la Russie n'invitait-elle pas son Ministre à Bucarest à protester auprès du Gouvernement roumain contre la loi qui prescrit la révision de la propriété dans les nouveaux territoires acquis par la Roumanie sur la rive droite du Danube? Mon collègue, qui m'avait entretenu de cette question, sur laquelle j'ai adressé au Département un rapport en date du 10 de ce mois, n° 89[1], n'a pas cru devoir agir sans présenter à Pétersbourg quelques observations complémentaires tendant à démontrer que la mesure adoptée par les Chambres roumaines n'a nullement le caractère vexatoire que certains comités bulgares veulent lui attribuer; il n'en est pas moins acquis qu'à Pétersbourg on est toujours prêt à soutenir, sans trop en vérifier la valeur, les doléances bulgares et que le Cabinet de Bucarest, qui ne peut ignorer ces faiblesses, reste en défiance de la Russie. Déjà, au cours de l'année 1913, j'ai

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire.

relevé les oscillations de la politique russe qui laissait trop souvent planer une incertitude sur ses véritables intentions. Nous avons réussi en redoublant d'attention à effacer l'impression fâcheuse que pouvaient causer les hésitations de notre alliée et montrer à la Roumanie que notre influence s'était exercée utilement à Saint-Pétersbourg en sa faveur; mais à la longue, si la Russie se laisse soupçonner de n'agir que sous une pression étrangère et non pas de sa propre impulsion, nous aurons peine à la préserver des soupçons que les partisans de l'amitié autrichienne n'hésiteront pas à faire peser sur elle.

A côté de l'action bulgare, je vois se dessiner l'action de la Turquie. D'accord avec Sofia, les membres du Gouvernement ottoman ne négligent aucune occasion de témoigner au Gouvernement roumain les plus ardentes sympathies et de solliciter son intervention amicale dans le différend gréco-turc. J'ai signalé à Votre Excellence que le Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, personnellement, restait partisan de l'autonomie des îles de Chio et de Mytilène. La thèse soutenue par M. Porumbaro ne peut qu'encourager la Turquie à redoubler d'efforts pour détourner de la Grèce les sympathies roumaines, et je dois constater qu'elle ne les épuise pas en pure perte : le langage du Ministre des Affaires étrangères n'est plus aussi net qu'il l'était il y a quelques mois et surtout que l'était celui de son prédécesseur, lorsqu'il parle des relations amicales gréco-roumaines dont la continuité est cependant, à mon sens, si nécessaire pour assurer la paix en Orient. M. Porumbaro laisse entendre que M. Venizelos n'est peut-être pas aussi énergique en fait qu'il l'est en paroles et que le mouvement épirote n'aurait pu prendre les proportions qu'il a prises si le Gouvernement grec avait montré plus de fermeté.

A M. Porumbaro, qui faisait, il y a quelques jours devant moi, allusion à l'attitude complaisante de M. Venizelos vis-à-vis des Épirotes, j'ai répondu que je croyais, au contraire, à la loyauté des déclarations du Premier Ministre grec et que l'on ne pouvait équitablement pas demander au Gouvernement grec d'envoyer des troupes grecques pour soumettre des Grecs à un joug étranger.

M. Porumbaro ne m'a pas paru convaincu et cette disposition d'esprit n'est pas sans me préoccuper.

Il n'est pas douteux que, si par une manœuvre quelconque, la Triple Alliance, directement ou grâce à l'intermédiaire intéressé de ceux sur qui son influence s'exerce utilement, arrivait à détacher tant soit peu la Roumanie de la Grèce et à rendre moins intime son rapprochement avec la Serbie, elle aurait à son actif une victoire qui porterait la plus grave atteinte à l'œuvre si péniblement échafaudée par nous depuis quelques années.

Je n'ai pas cru devoir vous cacher mes appréhensions non plus que mon

sentiment sur l'importance que j'attache à ce que la Roumanie persiste dans sa politique d'indépendance en s'appuyant sur la Serbie et la Grèce. Si nous l'abandonnons trop complètement aux conseils intéressés de Vienne et de Berlin, nous perdons un terrain dont nos adversaires sont trop avisés pour ne pas profiter.

Mon nouveau collègue russe, avec qui je reste en très étroit contact, partage sur ce point ma manière de voir et s'en est récemment ouvert à son Gouvernement.

Puisse le Cabinet de Pétersbourg s'arrêter à une attitude nette et surtout donner à la Roumanie l'impression d'une continuité de vues et de volonté propre à inspirer toute confiance. Le jour où la Triple Entente aura convaincu la Roumanie que son appui lui est assuré pour la tâche qu'elle a entreprise de veiller au maintien de l'équilibre dans les Balkans tel qu'il a été établi par le traité de Bucarest, le jour où la Roumanie ne redoutera ni une défaillance en face des intrigues autrichiennes, ni une facile complaisance pour ses fantaisies, elle se consacrera avec toute sécurité à son développement intérieur, tout en veillant à ce que ses voisins ne troublent pas la paix qui lui est nécessaire. Et ce faisant, elle rendra un nouveau service à l'Europe en se constituant fidèle gardienne de l'ordre et de la tranquillité dans les Balkans. Le résultat ne vaut-il pas un effort de la part de nos amis et de nos alliés pour qu'ils évitent de froisser inutilement le Gouvernement roumain, pour qu'ils saisissent, au contraire, les occasions de lui témoigner une considération à laquelle il est et sera de plus en plus sensible.

239.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 221. *Paris, 16 mai 1914, 11 h. 50.*

La Banque Ottomane m'avise que l'accord financier — dont vous entretenait mon télégramme n° 207 [1] — pour la liquidation de l'intérêt français dans le Bagdad a été approuvé par la Deutsche Bank [2] et qu'ainsi le remboursement de l'avance Douanes de Constantinople coïncidera avec un commencement d'exécution, de la part du groupe allemand, de l'accord du 15 février.

D'autre part, l'affaire d'Arghana paraît devoir se régler par l'admission

[1] Du 7 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 206.

[2] On trouve dans le recueil allemand *Grosse Politik*, vol. 37, II, pièce n° 15.030 une lettre de MM. Helfferich et Neeff qui donne quelques détails sur cet accord financier et en montre l'avantage pour la Deutsche Bank.

dans le groupe français de la Société Balia Karaïdin qui assumera, en retour, la charge presque entière de l'avance incombant à ce groupe.

Enfin, une réunion au sujet d'Héraclée doit avoir lieu mardi prochain, et il est probable que la décision de ne point construire ce port satisfera tous les intérêts en cause.

240.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 164. Très confidentiel. Secret. *Saint-Pétersbourg, 16 mai 1914, 20 h. 11.*
(*Reçu* : 21 h. 50.)

J'ai communiqué à M. Sazonoff (arrivé de Livadia ce matin) la substance de votre télégramme 210 [1]. Il ignorait encore la décision du Gouvernement britannique; il savait seulement par M. Isvolsky et par le comte Benckendorff que Sir Ed. Grey était revenu de Paris « tout à fait acquis à l'idée d'associer plus étroitement la Russie à l'intimité franco-anglaise ».

Il m'a témoigné une vive satisfaction du renseignement que je lui ai confié et il m'a chargé d'exprimer à Votre Excellence sa profonde gratitude pour le rôle décisif que le Gouvernement de la République a joué dans cette négociation. Puis, spontanément il m'a dit : « L'accord que nous allons conclure avec l'Angleterre raffermira l'équilibre et la paix. La tranquillité de l'Europe ne dépendra plus d'un caprice de l'Allemagne. » [2]

241.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 250. Secret. *Londres, 16 mai 1914.*
(*Reçu* : Cabinet, 18 mai.)

Ainsi que mon télégramme n° 87, en date du 14 de ce mois [3], en a informé Votre Excellence, le Cabinet britannique a autorisé Sir Edward Grey à commu-

[1] Ce télégramme transmettait à M. Paléologue le télégramme de M. Paul Cambon n° 87, du 14 mai (ci-dessus reproduit sous le numéro 232), et ajoutait que M. Paul Cambon était autorisé à communiquer au comte Benckendorff la lettre du 23 novembre 1912.

[2] Cf. la note du baron Schilling sur cet entretien, publié dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 12.

[3] Ci-dessus reproduit sous le numéro 232.

niquer à l'Ambassadeur de Russie la lettre qui m'a été adressée, le 22 novembre 1912, par le Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères, au sujet des éventualités qui pourraient entraîner la mise à exécution des accords intervenus entre les États-majors français et anglais.

La rapidité avec laquelle cette décision est venue donner satisfaction au vœu exprimé par l'Empereur de Russie a, je dois le dire, dépassé mes prévisions les plus optimistes.

Comme vous l'a fait savoir mon télégramme n° 83, en date du 30 avril dernier [1], Sir Ed. Grey a, dès son retour de Paris, mis le Premier Ministre au courant des conversations qu'il avait eues avec vous à ce sujet [2]. Il a fait part à M. Asquith de votre suggestion tendant à communiquer au Gouvernement russe les lettres échangées entre lui et moi pour constater l'existence d'accords conditionnels entre les États-majors français et anglais et prévoir, en cas d'éventualité menaçante pour la paix, une consultation des deux Gouvernements sur l'opportunité de mettre ces accords à exécution. M. Asquith s'est montré personnellement disposé à accueillir cette suggestion ainsi que celle dont vous l'avez également entretenu et qui consistait à conclure, entre les États-majors russe et anglais, un accord analogue à celui qui existe entre les États-majors anglais et français.

Au moment où M. Asquith venait d'être saisi par Sir Ed. Grey de ces deux suggestions, j'ai eu l'occasion de le rencontrer et d'en causer avec lui. J'ai appelé son attention sur l'activité déployée par la diplomatie allemande, par la Cour de Berlin, pour détacher la Russie de la France et de l'Angleterre, sur les influences dont elles disposent à Saint-Pétersbourg, dans l'entourage le plus proche de l'Empereur aussi bien que dans les cercles politiques. Je n'ai rien négligé pour faire comprendre au Premier Ministre combien nos deux Gouvernements avaient d'intérêt à ne pas faire le jeu de ces influences allemandes et quel secours elles recevraient indirectement de nous, si des invites émanant non seulement du Cabinet russe, mais du Tsar lui-même, étaient purement et simplement éludées par le Gouvernement britannique. Mon argumentation, s'inspirant des considérations développées dans une précédente conversation avec Sir Arthur Nicolson, dont vous a rendu compte ma dépêche n° 160 en date du 1er avril dernier [3], m'a paru faire impression sur l'esprit de M. Asquith qui a, plusieurs fois, abondé dans mon sens.

Quelques jours après, Sir E. Grey, causant avec mon collègue de Russie, lui confiait la profonde satisfaction que lui avait causée l'accueil fait à Paris aux Souverains anglais et, le mettant sommairement au courant de l'objet de vos entretiens avec lui, au sujet des relations anglo-russes, annonçait au comte

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 182. — [2] Voir ci-dessus le compte rendu de la conversation du 24 avril reproduit sous le numéro 155. — [3] Ci-dessus reproduite sous le numéro 58.

Benckendorff que vos suggestions à cet égard avaient rencontré, de la part du Premier Ministre, les dispositions les plus favorables.

Il restait toutefois à consulter le Cabinet, et cette consultation, vu le nombre des Ministres, la diversité de leurs tendances d'esprit et la répugnance coutumière des hommes d'État anglais à resserrer les liens des ententes qui lient leur pays, n'était pas sans me causer des préoccupations. Or, avant-hier, Sir E. Grey m'a fait savoir que le Cabinet l'avait autorisé à mettre l'Ambassadeur de Russie au courant de l'échange de lettres intervenu entre les Gouvernements français et anglais et à accepter, si le Gouvernement russe en faisait la demande, la négociation d'une entente entre les Amirautés russe et anglaise. Les conditions dans lesquelles le Gouvernement britannique désire que cette négociation ait lieu à Londres, avec la participation de l'Attaché naval de France, ne peuvent qu'en faciliter la conclusion, en nous permettant de nous y employer et que favoriser la concordance des dispositions concertées entre les trois Puissances pour régler leur coopération militaire éventuelle.

Quant à l'emploi des forces de terre, le Cabinet britannique a jugé que des pourparlers entre les États-majors des deux armées étaient inutiles, parce qu'on ne voit pas à quelle conclusion pratique ils pourraient aboutir, tout au moins en ce qui concerne les opérations militaires en Europe. En me faisant part du résultat de la délibération du Cabinet, Sir E. Grey m'a dit en propres termes : « L'envoi d'une armée anglaise sur le continent ne se conçoit que sur les frontières de la France. »

Il est donc permis de compter sur la conclusion d'une entente navale entre les États-majors des Amirautés anglo-russe et sur l'échange entre les Cabinets de Londres et de Pétersbourg de lettres analogues à celles qui ont été échangées entre Sir Ed. Grey et moi. C'est là un résultat considérable, moins par sa portée militaire que par sa portée politique. L'entente anglo-russe ne peut que s'en trouver renforcée et la Russie est prémunie contre la tentation d'évoluer du côté de l'Allemagne. Ainsi en juge le comte Benckendorff, avec qui je me suis entretenu de la communication de Sir E. Grey. Je lui ai demandé s'il en avait déjà télégraphié le sens à Saint-Pétersbourg. Il m'a répondu qu'après s'être concerté avec M. Isvolsky, qui a récemment passé quelques jours à Londres, tous deux avaient décidé de ne pas recourir au télégraphe pour transmettre à Pétersbourg les nouvelles concernant ce sujet. Il n'y a en effet que deux voies pour correspondre télégraphiquement avec la Russie, l'une passant par l'Allemagne, l'autre atterrissant dans les États scandinaves. Mon collègue russe et M. Isvolsky sont l'un et l'autre d'avis d'éviter les risques de divulgation en ne se servant que des courriers pour tenir le Cabinet de Pétersbourg au courant de la suite de cette négociation. C'est là une précaution que nous ferons bien d'imiter nous-mêmes.

P. S. — Sir E. Grey étant parti hier jusqu'à mardi, c'est seulement mardi que nous communiquerons chacun au comte Benckendorff les lettres que nous avons échangées le 23 novembre 1912.

242.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 17 mai 1914, 2 h. 03.*
(*Reçu* : 5 h.)

M. Sazonoff m'a communiqué sur la réception de la mission ottomane à Livadia les renseignements ci-après. En arrivant, Talaat Bey lui a dit : « Notre mission n'est pas seulement de courtoisie, c'est une mission politique, une mission de paix et d'amitié. Nous souhaitons une entente aussi confiante que possible avec la Russie. »

M. Sazonoff lui a affirmé que le Gouvernement russe aiderait volontiers la Turquie à réparer ses désastres et à mettre en valeur son domaine asiatique. Il a ajouté : « Nous désirons que la Turquie soit forte parce que nous voulons qu'elle soit *indépendante*. Constantinople est pour nous un point vital; nous entendons que les Turcs en soient les *seuls* maîtres; nous n'admettrions pas que la Turquie devînt sous une forme quelconque la vassale de l'Allemagne. » Talaat Bey a répondu que, si le Gouvernement ottoman est obligé de recourir à l'Allemagne pour des missions techniques, il est résolu à ne lui jamais concéder aucune prérogative politique; mais, pour persévérer dans cette attitude, la Sublime Porte doit pouvoir compter sur l'amitié de la Russie.

« Ce qui vous garantit la droiture de nos intentions à votre égard, a repris M. Sazonoff, c'est le fait que toute notre politique est liée à celle de la France et de l'Angleterre. Que pourrions-nous entreprendre contre vous sans l'assentiment de nos deux partenaires ? »

Sur le différend turco-grec, M. Sazonoff a vivement recommandé à Talaat Bey d'adopter sans retard une solution pacifique. Le délégué ottoman a exprimé son ferme espoir d'arriver bientôt à un accord. Après avoir confirmé à Talaat Bey les déclarations de son Ministre, l'Empereur l'a prié de les rapporter en son nom personnel au Sultan.

243.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. Secret. *Rome, 17 mai 1914, 21 h.*

(*Reçu* : 22 h.)

Au cours d'un entretien que j'avais hier avec le marquis de San Giuliano au sujet du statut des Tripolitains [1] et auquel s'était joint M. Tittoni, le Ministre, faisant allusion à un article désobligeant du *Giornale d'Italia* relatif au bruit reproduit par divers journaux italiens sur l'éventualité d'une rencontre entre le Président de la République et le Roi Victor-Emmanuel, m'a assuré qu'il ne reflétait nullement son sentiment et qu'il croyait qu'au cas où une telle éventualité se réaliserait, M. Poincaré rencontrerait en Italie un accueil aussi déférent que chaleureux.

244.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Cettigné, 17 mai 1914.*

(*Reçu* : Dir. pol., 4 juin.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue récemment avec le Ministre d'Italie, celui-ci m'a exposé quelle avait été l'attitude de son Gouvernement vis-à-vis de l'Autriche au moment où cette Puissance voulait forcer le Monténégro à évacuer Scutari. Bien que les renseignements que m'a donnés le marquis Negrotto, et dont je lui laisse, d'ailleurs, toute la responsabilité, aient un caractère purement rétrospectif, il m'a paru néanmoins intéressant d'en conserver trace dans la correspondance de ce poste.

« C'est l'Italie, m'a dit mon collègue, qui, au moment de l'occupation de Scutari par les Monténégrins, a empêché l'Autriche d'envahir le Monténégro. On se préparait, à Vienne, à une marche en avant, lorsque nous avons fait savoir à notre alliée que nous ne pouvions admettre que les troupes autrichiennes franchissent la frontière. L'Autriche nous a dit que, dans ces conditions, elle se bornerait à marcher sur Scutari et à en expulser, au besoin

[1] Voir ci-dessous, n° 346, note.

par la force, les troupes monténégrines. Nous lui avons alors répondu que nous ne voyions pas d'objections à ce qu'elle agît ainsi à condition qu'elle prît l'engagement de ne franchir, en aucun cas, la frontière du Monténégro. Le Gouvernement autrichien ayant déclaré qu'il ne pouvait prendre cet engagement, nous nous sommes, derechef, opposés à toute mesure coercitive de sa part. La remise de Scutari entre les mains des Puissances a mis fin à cette discussion. »

Votre Excellence n'ignore pas qu'avant d'être nommé à Cettigné, le marquis Negrotto a été Conseiller de l'ambassade d'Italie à Vienne et qu'il remplissait ces fonctions précisément pendant la période dont il s'agit. Aussi m'a-t-il paru intéressant de noter les indications ci-dessus qui montrent, une fois de plus, quel antagonisme existe entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie dès qu'il s'agit de questions concernant la mer Adriatique et les peuples riverains.

245.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 79. *Sofia, 18 mai 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 26 mai.)

D'après les renseignements les plus sûrs que j'ai pu recueillir, voici quel serait, en ce moment, l'état des négociations entre le ministère des Finances bulgare et les banques austro-allemandes, groupées autour de la Diskonto Gesellschaft, dont le représentant à Sofia est M. Stange, directeur de la Banque de crédit.

Le montant de l'emprunt serait de 250 millions de mark; le groupe des banques se réserverait l'option d'une seconde tranche de 250 millions de mark dans un délai, non plus de deux ans, mais d'un an. L'emprunt serait émis à 5 p. 100; le taux de cours public n'est pas encore fixé, mais le taux de prise ferme paraît devoir être de 83 ou 84.

Les banques austro-allemandes devraient en outre fournir le capital nécessaire à la construction de la ligne Haskovo-Gumuldjina et du port de Lagos. Ce capital est généralement estimé à cinquante millions. Les travaux et le matériel seraient mis en adjudication. Les soumissionnaires allemands jouiraient, à égalité de prix, d'un droit de préférence augmenté d'une prime. On m'assure, sans que je puisse le vérifier, que le Gouvernement bulgare essaierait d'exclure la construction du port de Lagos de cet arrangement et de se restreindre au chemin de fer.

La garantie de l'emprunt consisterait dans le surplus des revenus affectés au service des emprunts précédemment émis par les banques françaises, banderolles et droits de timbre. Comme Votre Excellence me l'a fait savoir par sa dépêche n° 139 [1], le représentant français des porteurs ne peut se refuser à verser ce surplus selon les indications du ministère des Finances bulgare. Toutefois les Allemands auraient renoncé à demander un délégué spécial [2]. C'est la Banque de crédit qui sans doute en remplirait l'office.

Les banques austro-allemandes réclameraient en outre comme garantie spéciale l'affectation au service de l'emprunt d'un droit nouveau à établir sur l'exportation des tabacs. De plus la moitié environ de cette exportation serait réservée aux fabriques allemandes. A cet effet, l'État bulgare établirait le monopole de l'exportation du tabac. Tout le tabac cru destiné à l'exportation serait réuni dans les magasins généraux et réparti par qualités. Les prix seraient fixés par l'État d'après les cours du marché international et payés au producteur. L'État les exporterait ensuite à l'étranger en bénéficiant pour la moitié du stock du droit nouveau; l'autre moitié serait livrée au prix faible aux acheteurs allemands.

Je n'ai pu savoir exactement dans quelles conditions les banques allemandes contrôleraient la fixation des prix et la perception du droit à l'exportation. Mais il y a lieu de croire que leurs exigences à cet égard sont assez grandes puisqu'elles ont déterminé de la part du Gouvernement bulgare une résistance nouvelle et qui paraît sérieuse si j'en crois les déclarations faites par M. Radoslavoff à une personne qui me les a directement rapportées. (Voir mon télégramme n° 20 [3].) Il s'agirait d'une Régie co-intéressée ayant son siège à Sofia et dont l'un des administrateurs serait allemand.

La résistance du ministère Radoslavoff, décidé à tout accepter pour se maintenir au pouvoir, n'est d'ailleurs due qu'à la crainte du refus de la Sobranié d'accepter des conditions humiliantes pour l'orgueil national. L'opinion publique redoute fort de voir s'établir en Bulgarie une Régie des tabacs analogue à celle qui fonctionne en Turquie; les emprunts à option sont également très impopulaires. Enfin l'on fait remarquer que, le commerce des tabacs restant libre en Grèce, toutes les fabriques de Xanthi iraient s'établir à Kavala. D'autre part, il semble que les fabriques allemandes, notamment celles de Dresde et de Hambourg, en cherchant à se réserver la moitié de la production

[1] Par cette dépêche, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, le Ministre avait adressé à M. de Panafieu une note établie par la Banque de Paris et des Pays-Bas; cette note précisait les clauses des contrats d'emprunt passés antérieurement entre le Gouvernement bulgare et les banques françaises.

[2] D'après un télégramme de M. Savinsky en date du 17 mai reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 16, on attachait à Berlin une telle importance à la conclusion de l'affaire que l'on y était disposé à rendre les conditions plus douces.

[3] Du 15 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 237.

bulgare, aient eu en vue de se défendre contre le trust américain qui tend à accaparer dans ces régions tout le commerce d'exportation du tabac.

Il ne semble pas que parmi les privilèges concédés à l'industrie allemande les commandes d'armes aient été comprises. Peut-être le Gouvernement bulgare se réserve-t-il de compenser le fâcheux effet produit en France par la conclusion de l'emprunt allemand en faisant à nos usines une commande du matériel auquel l'armée reste le plus attachée. Des ouvertures ont même été faites dans ce sens par l'inspection de l'artillerie au lieutenant-colonel Bonnan, représentant du Creusot à Sofia, auquel il a été en même temps indiqué que les payements ne pourraient être faits qu'à des échéances successives et assez éloignées. Mais il est aussi fort probable que d'importantes commandes ont été faites par contre-lettre aux usines Krupp et Erhardt et qu'elles ne figureront pas dans le contrat d'emprunt; les commandes d'armes n'étant pas en effet soumises à l'adjudication, le Gouvernement peut les consentir directement sans le vote du Sobranié et les négociateurs allemands en ont sûrement exigé l'attribution d'une part importante dans l'avenir.

Tel paraît être en ce moment l'état des pourparlers engagés entre le Gouvernement bulgare et la Diskonto Gesellschaft. Les Allemands renonceront-ils à leurs exigences en ce qui concerne l'exportation des tabacs? En ce cas, il est bien douteux qu'ils puissent consentir l'emprunt au taux précédemment indiqué. Toujours est-il que le départ de M. Tontcheff pour Berlin est chaque jour annoncé comme imminent. En attendant, la situation financière ne fait qu'empirer. L'accord conclu avec les banques locales par la Banque nationale bulgare pour la fixation du taux du change vient d'être rompu, celle-ci ne possédant plus les sommes nécessaires pour maintenir le cours du change au taux fictif de 7,25 p. 100. On s'attend d'ici quelques jours à une hausse importante. Les banques ont presque arrêté leurs affaires. Le commerce local hésite chaque jour davantage à faire des achats à l'extérieur. L'opinion réclame impérieusement un emprunt à l'étranger qui seul peut mettre fin à la crise actuelle.

P. S. — 21 mai.

Par mon télégramme n° 23 [1], j'ai fait savoir à Votre Excellence que le Conseil des Ministres avait résolu de demander à la Diskonto Gesellschaft une modification à ses propositions en ce qui concerne le régime d'exportation des tabacs.

J'apprends tout à fait confidentiellement que les nouvelles propositions de Berlin viennent d'arriver.

L'emprunt allemand ne serait plus que de 250 millions de mark et l'on

[1] La reproduction de ce télégramme, qui est du 19 mai, eût fait double emploi avec le présent rapport.

renoncerait à la seconde tranche égale qui devait être émise dans le délai d'un an. Le monopole de l'exportation du tabac serait supprimé, mais remplacé par une société co-intéressée qui construirait dans toute la Bulgarie des dépôts de tabac où les producteurs seront tenus de déposer leur récolte. Ils resteraient libres de la vente, mais devraient acquitter pour frais de dépôt et de manipulation une taxe d'environ 20 p. 100. Les capitaux nécessaires à la construction et à l'installation des dépôts seront fournis par les banques allemandes. Le produit de la taxe de 20 p. 100, après payement des frais, serait partagé entre l'État et les banques allemandes. Le mot de monopole est supprimé, mais les banques allemandes n'en mettront pas moins la main sur une des principales sources de richesse du pays.

M. Tontcheff espère que ces conditions pourront être acceptées par ses collègues et qu'il pourra partir pour Berlin dimanche ou lundi; il compte y obtenir peut-être une augmentation légère du montant de l'emprunt.

La Banque commerciale de Budapest vient de prêter dix millions à la Banque nationale bulgare pour enrayer pendant quelques semaines l'élévation menaçante du taux du change.

246.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. Secret. *Sofia, 18 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Depuis la fin des guerres balkaniques, la Russie avait conservé vis-à-vis du ministère Radoslavoff une attitude d'hostilité dédaigneuse. Comptant sur la nécessité pour la Bulgarie de s'adresser au marché de Paris, et à lui seul, afin d'y trouver les ressources nécessaires, elle attendait tranquillement ce moment pour lui imposer le Gouvernement de son choix. L'imminence d'un emprunt allemand a fait sortir un peu tard la légation de Russie de sa torpeur. M. Savinsky a fait dimanche dernier, 10 mai, près de M. Dobrovitch [1], chef du Cabinet secret, une démarche dont l'importance n'a pu échapper au Roi Ferdinand. Il a déclaré que la conclusion d'un emprunt en Allemagne aurait pour effet certain de brouiller le Gouvernement russe avec la Bulgarie et que celle-ci regretterait peut-être, dans une nouvelle crise, de ne plus trouver l'appui décisif de la nation libératrice. Il a indiqué en même temps, que,

[1] M. Savinsky qui situe cet entretien au 11 mai en rend compte dans un télégramme du 12 *Mejd. Otn.*, I, 2, n° 409). Voir aussi son télégramme du 13 (*ibid.*, n° 418.)

si le Gouvernement russe ne pouvait accorder sa confiance au Gouvernement actuel, il ne s'opposait nullement à ce que M. Malinoff, pour lui succéder, cherchât dans les différents partis les collaborations qui lui paraîtraient les plus opportunes. C'était laisser entendre que M. Ghenadieff, qui jouit de la faveur royale, pourrait, au gré de la Russie, entrer dans le ministère.

M. Savinsky tient à conserver à cette démarche un caractère secret, afin d'éviter, le cas échéant, de découvrir le Roi.

D'autre part, le Ministre de Russie s'est efforcé de provoquer de la part du Ministre d'Angleterre près de M. Dobrovitch une démarche destinée à appuyer la sienne. Sir Henry Bax Ironside n'a pas jusqu'ici montré grand goût à se rendre à ces invitations réitérées. Il a fait près de M. Radoslavoff une démarche dont mon télégramme n° 20 rend compte à Votre Excellence[1]; mais il est resté sur le terrain financier, et d'ailleurs une démarche près de M. Radoslavoff est bien vaine, puisqu'il s'agit précisément d'obtenir son départ. Sir Henry Bax Ironside a cependant, assure-t-il, télégraphié à Sir Edward Grey dans le sens désiré par son collègue et en attend des instructions.

Le Roi Ferdinand n'a fait encore aucune réponse aux démarches du Ministre de Russie. Il s'est même éloigné de Sofia pour se rendre dans la montagne, comme pour éviter de prendre un parti et pouvoir ensuite arguer de son absence. Je sais cependant qu'on le tient au courant des moindres détails. D'après ce qu'on me rapporte, il ne se dissimule pas les conséquences et les dangers d'une immixtion nouvelle de l'Allemagne dans les affaires bulgares. Il se dit « ébranlé ». Mais il répugne à céder à la Russie. En fin de compte, il envisage la possibilité d'établir, comme en Roumanie, une concurrence entre les financiers français et les financiers allemands. « D'un côté, aurait-il dit, on fait des offres précises, de l'autre, on ne propose encore rien. »

Par mon télégramme n° 21[2], j'ai fait connaître à Votre Excellence dans quel sens M. Savinsky venait de télégraphier à M. Sazonoff, en indiquant qu'une avance consentie dès maintenant par les banques françaises au ministère Radoslavoff pourrait avoir pour effet d'empêcher l'emprunt allemand, dans le présent et même dans l'avenir, tout en donnant au Roi le temps de changer de ministère. Mais le Roi Ferdinand n'a pas encore fait connaître jusqu'ici que telle fût son intention.

A supposer qu'il le veuille, sa tâche d'ailleurs serait singulièrement ardue dans l'état actuel du Parlement. M. Ghenadieff est prêt à s'allier à tous les partis. Il n'en est pas de même de M. Malinoff; des personnes qui le touchent de près m'assurent que, si la mission de former un Cabinet lui est confiée,

[1] Du 15 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 237.

[2] Reproduit sous le même numéro que le précédent.

il se refusera absolument à y faire entrer M. Ghenadieff et dissoudra la Chambre pour trouver une majorité. Impopulaire et découragé, soucieux avant tout de conserver le trône par l'appui des stamboulovistes, le Roi Ferdinand ne prendra sans doute pas de responsabilité et laissera faire les événements.

C'est à bon droit cependant que le Gouvernement russe se préoccupe des conséquences politiques que peut avoir en Bulgarie la conclusion de l'emprunt allemand. A la suite des récentes guerres, l'Allemagne a fortifié sa situation dans tous les États balkaniques. En Grèce, elle cherche à nous supplanter. La Roumanie espère en elle pour réaliser ses aspirations nationales. En Serbie même, elle a un parti. Jusqu'ici, l'Allemagne s'était peu occupée de la Bulgarie. Elle s'y glisse maintenant derrière l'Autriche et ne lui donne son concours que pour prendre sa place. Si elle s'y crée des intérêts, son action politique s'y développera d'autant plus vite que la Bulgarie se rangera tout naturellement sous l'influence prédominante en Turquie, avec laquelle ses intérêts sont liés. Sur le terrain économique, l'éventualité d'un emprunt allemand éveille des inquiétudes même chez les banquiers autrichiens, qui collaborent ici avec les banques parisiennes; les hommes d'affaires belges, qui espéraient avoir une part dans les affaires réservées à notre industrie, sont également fort déçus. Il n'est guère douteux que la conclusion d'un emprunt allemand ne détermine ici un déclin profond de notre influence économique comme de l'influence politique de la Russie.

P. S. — 21 mai.

M. Savinsky vient d'avoir de longues entrevues avec M. Malinoff et M. Théodoroff. Il espère pouvoir les réunir en vue de renverser le Cabinet, en provoquant, s'il est possible, la défection des stamboulovistes. Ayant été avisé hier par M. Isvolsky que Votre Excellence voulait bien approuver ses suggestions et qu'une avance de 80 à 90 millions pourrait dès à présent être consentie par nos banques au Gouvernement bulgare, dans les conditions indiquées par mon télégramme n° 21, M. Savinsky n'attend plus que l'autorisation télégraphique de M. Sazonoff pour demander une audience du Roi.

Les journaux bulgares annoncent que le Ministre de Bulgarie à Constantinople, M. Tocheff, a été reçu avec de grands honneurs à bord du cuirassé allemand *Goeben,* qui s'y trouve actuellement, et que ce cuirassé va se rendre à Dédéagatch où on lui prépare une brillante réception. Il ne paraît donc plus possible de douter que l'Allemagne ne prépare en Bulgarie une action politique, dont l'emprunt ne sera que le prélude. La position de la Bulgarie vis-à-vis de l'Allemagne a tout à fait changé depuis que d'ennemie des Turcs elle en est devenue l'amie, sinon l'alliée.

On peut s'étonner que, dans ces conditions, le Ministre d'Angleterre à Sofia s'obstine à ne pas joindre ses efforts à ceux de son collègue russe et de la

légation de France. Les instructions qu'il a provoquées de son Gouvernemen et qui lui sont parvenues hier ne l'autorisent pas, assure-t-il, à donner un caractère politique à ses démarches, ni à les accomplir au Palais. M. Savinsky va signaler cette attitude à l'Ambassadeur de Russie à Londres.

247.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. 122. *Vienne, 18 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Dès maintenant le dénouement de la maladie de l'Empereur paraît assez prochain pour que l'on se préoccupe de la transmission des pouvoirs, mais en s'apercevant qu'après un règne de soixante-six ans aucun précédent ne servira plus à résoudre les questions qui se posent. Il faut même remonter jusqu'à 1835 pour trouver un Souverain autrichien qui soit mort en possession de la dignité impériale, et le cérémonial tout espagnol des obsèques de François II semble difficile à faire accepter à notre époque.

D'après la Pragmatique sanction, la couronne de Hongrie n'est attribuée qu'à celui qui est Empereur. Une disposition spéciale de la Constitution dualiste oblige en outre tout nouveau Souverain d'Autriche à se faire couronner à Budapest dans les six mois qui suivent son avènement, sous peine de déchéance.

L'épouse du Roi de Hongrie peut, quelle que soit sa naissance, être reconnue Reine. Ainsi la duchesse de Hohenberg aurait chance d'obtenir les privilèges royaux, sans qu'il en résulte pour sa descendance, écartée du trône impérial, aucun droit sur le royaume de Saint-Étienne.

La situation s'en trouverait très simplifiée puisque la femme de l'Empereur, qualifiée Reine en Hongrie, prendrait à ce titre le pas sur toutes les Princesses de la famille de Habsbourg, ce qui devrait suffire à satisfaire son ambition.

J'ai d'ailleurs entendu émettre avec complaisance une hypothèse suivant laquelle François-Ferdinand, après avoir régulièrement succédé à son oncle, déclarerait sans beaucoup tarder que les soins à accorder à sa santé ne lui permettent pas de remplir ses fonctions de Souverain. Cette prompte abdication laisserait à lui et à la duchesse de Hohenberg le titre de Majesté, avec des prérogatives dont, hors de ce pays, on a peine à soupçonner l'importance qui y est attachée.

Quant aux fils, nés de cette union morganatique, l'Empereur Guillaume

aurait promis, dit-on, vers 1909, que, dans le cas de difficultés pour leur créer en Autriche des situations en rapport avec leurs origines, il se chargerait de leur en assurer en Allemagne.

Si l'on est amené à supposer que l'Archiduc François-Ferdinand se démettra, c'est non seulement parce qu'on le désire ardemment, mais aussi parce qu'avec une maladie tuberculeuse, dont les progrès ont été enrayés, sans que les germes en soient détruits, il s'entoure depuis dix ans de soins incompatibles avec les devoirs habituels d'un Souverain. Toujours isolé dans son domaine de Bohême ou dans quelque villégiature hivernale, il se dérobe aux réceptions, au travail assidu, à toutes les fatigues du pouvoir. Peut-être aimera-t-il mieux vivre que régner, et sa femme et lui aspireraient-ils surtout au rang suprême pour en conserver les titres et le considérable accroissement de richesses qui leur en resteraient après l'abdication.

Quoique la conduite du présomptif ait toujours été déconcertante, on cherche enfin quelle explication, s'il comptait affronter les difficultés du pouvoir, pourrait être donnée à l'apparition d'une brièveté tout à fait offensante qu'il vient de faire devant les Délégations à Budapest ou aux encouragements qu'il accorde aux rigueurs du gouverneur de Trieste contre ses administrés italiens ?

Les plus fidèles soutiens du trône ne parlent qu'avec tristesse et inquiétude de ce qu'il adviendrait de l'Autriche-Hongrie sous un Souverain dès à présent impopulaire parmi presque toutes les nationalités de la monarchie.

248.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138. *Corfou, 18 mai 1914.*

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence [1], les pourparlers au sujet des concessions à faire aux Épirotes par le Gouvernement albanais ont abouti hier soir. Après neuf jours de discussions souvent assez orageuses, l'entente s'est faite sur le texte que j'ai l'honneur de soumettre ci-joint [2] en même temps que celui des demandes des Épirotes, celui des dispositions primitivement arrêtées par le Gouvernement albanais, celui des pro-

[1] Par un télégramme non reproduit du 17 mai annonçant simplement qu'un accord était intervenu.

[2] Publié ci-dessous en annexe. Il n'a pas paru utile de reproduire les six autres pièces jointes à cette dépêche.

positions complémentaires et des objections soulevées par le délégué albanais.

J'aurais voulu tenir la direction politique quotidiennement informée de la marche de ces négociations, mais les échanges de vues, le travail des sous-commissions, la rédaction préliminaire des formules, les séances longues et laborieuses ont absorbé tout mon temps.

Ainsi que le laissait prévoir ma précédente dépêche, la formule primitivement adoptée pour l'usage de la langue a été modifiée. Le délégué albanais, craignant, au point de vue de la propagande grecque, les conséquences d'une trop grande liberté, aurait voulu restreindre l'emploi du grec aux seuls habitants des bourgades et villages dans lesquels cette langue est exclusivement parlée, mais la Commission de contrôle a jugé qu'elle était liée par l'engagement pris par les grandes Puissances dans leur note du 11/24 avril dernier au Gouvernement grec. Elle en a fait mention dans la nouvelle rédaction qui, à mon avis, doit rester définitive.

Quant à celles relatives aux écoles et à la gendarmerie, elles ont été maintenues. Pourtant, dans la première Mehdy Bey aurait voulu faire insérer le droit d'inspection pour les autorités albanaises, et dans la seconde les délégués épirotes auraient voulu faire supprimer le passage relatif à l'usage de la gendarmerie en dehors des provinces méridionales, même dans le cas de force majeure. Mais, prenant en considération que la demande du représentant albanais était inutile par le fait que ce droit d'inspection est prévu par le statut organique et que l'exigence de M. Zographos était contraire au principe de l'unité de la gendarmerie telle qu'elle a été prévue par la conférence de Londres, la Commission de contrôle n'a pas cru devoir retenir les deux prétentions qui, indiquées dans des déclarations séparées, sont laissées à l'examen et à la décision du Gouvernement albanais et des grandes Puissances.

Je crois inutile d'entrer dans le détail de chacun des articles de cet arrangement, je me contenterai de passer rapidement en revue les plus importants d'entre eux.

L'article 2 admet une modification assez radicale dans la composition des conseils locaux telle qu'elle a été prévue par le statut puisqu'elle porte de un à trois le nombre des membres élus par caza. Les délégués autrichien et italien ont été les avocats les plus convaincus de cette transformation acceptée d'ailleurs par le représentant de l'Albanie. Comme il s'agissait d'empêcher à tout prix la création d'une seule province, ainsi que l'exigeaient MM. Zographos et Carapanos, mes collègues ont pensé que pour y arriver il était nécessaire de faire sur ce point une concession d'ailleurs préalablement admise par une sous-commission dont faisaient partie les délégués italien et russe.

L'article 3 prévoit une délimitation et une subdivision administrative nouvelles de ces provinces. Les motifs qui l'ont dicté sont faciles à comprendre. Une des conséquences de la dernière guerre a été d'englober dans la

province d'Argyrocastro, telle qu'elle était sous la domination ottomane, des territoires qui autrefois faisaient partie du vilayet de Janina, et l'arrangement survenu dernièrement entre les Puissances et la Grèce attribue à cette dernière un certain nombre de villages orthodoxes. Il y a donc eu une transformation assez sensible dans la subdivision administrative de cette préfecture au détriment de l'élément chrétien. En outre, dans le document 6, M. Zographos invoque à l'appui de cette thèse certaines considérations locales qui ont leur valeur. Elles sont, il est vrai, combattues par Mehdy Bey (pièce n° 7). En présence de cette divergence d'opinions et dans l'impossibilité de solutionner immédiatement la question, nous avons pensé qu'il serait préférable d'insérer un article qui nous permettrait, après une étude sérieuse faite sur place, de prendre une décision dans un sens ou l'autre.

L'article 7 relatif aux communautés orthodoxes est, dans ses deux premiers paragraphes, la répétition presque textuelle des dispositions inscrites dans le projet de statut. Les délégués épirotes, qui mettent en doute l'acceptation de ce statut tel que nous l'avons rédigé, ont demandé que ces dispositions spéciales soient répétées; nous n'avons vu aucune objection à le faire. Quant au dernier paragraphe, Votre Excellence verra qu'il copie presque textuellement la proposition faite à Londres par notre Ambassadeur, avec la restriction, pourtant, que ces dispositions pourront être modifiées après entente entre le Gouvernement albanais et le patriarcat œcuménique.

La formule de la garantie a failli, au dernier moment, faire échouer les pourparlers : elle a en tous cas donné lieu, de la part de M. Zographos, à une scène des plus violentes en même temps que des plus regrettables. Dans une des séances précédentes, elle avait été, sans soulever la moindre objection de qui que ce soit, établie de la façon suivante : « Les Puissances se portent garantes de l'exécution et du maintien des dispositions ci-dessus. » Elle semblait être devenue définitive lorsque le délégué italien, agissant en vertu d'instructions reçues de Rome, a proposé d'ajouter « comme celles adoptées pour toute l'Albanie par la conférence de Londres »; le Président du Gouvernement épirote voulut y voir un « piège », une diminution de la valeur de cette garantie; sans se donner la peine d'expliquer sa pensée, de faire valoir ses raisons, il se lança dans un réquisitoire des plus déplacés contre les Puissances qui avaient autorisé l'entrevue de Corfou uniquement pour donner au Gouvernement albanais le temps nécessaire de pousser ses préparatifs militaires, de recevoir des armes, de l'artillerie, de la cavalerie. Les termes dont il s'est servi dans cette circonstance ont été tellement peu courtois pour nous tous que, en ma qualité de président, je fus obligé de rappeler M. Zographos aux convenances. M. Carapanos dut le faire sortir de la salle pour éviter un scandale plus grand et pour lui donner l'occasion de se reprendre. Après son départ, les délégués autrichien et italien cherchèrent une formule qui, tout en donnant

satisfaction à la réserve proposée par le marquis de San Giuliano, laisserait intacte la garantie des Puissances en ce qui concernait l'Épire. Je dois dire que M. Leoni défendit faiblement et même avec une certaine maladresse le point de vue de son Gouvernement : il accepta donc la formule qui a été finalement adoptée.

J'ai lu dans un des numéros du *Temps* un télégramme publié dans les « dernières nouvelles » m'attribuant le mérite de cette rédaction. Le renseignement donné par M. de Jessen est faux : la bonne foi du journaliste a été surprise par le délégué de l'Autriche-Hongrie désireux sans doute de faire retomber sur moi la responsabilité de l'échec italien. D'ailleurs, M. Kral, qui s'était transformé en informateur du correspondant de ce journal, lui a fait plus d'une communication tendancieuse contre laquelle M. Carapanos a dû protester. Je pourrais, s'il en était nécessaire, invoquer le témoignage de M. de Jessen.

Les dispositions concernant Chimara méritent d'être étudiées à part : j'en fais donc l'objet d'une dépêche spéciale.

Pour me résumer, je crois pouvoir dire que notre œuvre, sans être parfaite, donne satisfaction aux droits légitimes des Épirotes sans heurter les susceptibilités albanaises. Tel est aussi l'avis du délégué albanais. En comparant le résultat auquel nous sommes arrivés avec le texte des demandes du Gouvernement de l'Épire, il sera facile de voir que nous les avons réduites dans une très notable proportion.

Ces dispositions, pour devenir définitives, doivent avoir l'approbation des grandes Puissances et celle du Gouvernement albanais. Il appartient à Mehdy Bey d'obtenir cette dernière et à chaque délégué de solliciter celle du Gouvernement qu'il représente. Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien me faire connaître son opinion sur cette question à la solution de laquelle, qu'il me soit permis de le dire, j'ai travaillé dans la mesure de mes connaissances et de mes facultés. En même temps que les remerciements des délégués de l'Épire j'ai reçu les félicitations de mes collègues, ceux-ci pour la façon dont je m'étais fait leur porte-parole, ceux-là pour l'appui qu'ils avaient trouvé auprès de moi.

ANNEXE.

Dispositions concernant les territoires évacués par les troupes helléniques et formant les provinces d'Argyrocastro et de Koritza.

I. *Organisation.* — L'exécution et le maintien des dispositions prises pour l'organisation des deux provinces méridionales sont actuellement confiés à la Commission de contrôle. Elle en organisera l'administration, la justice et les finances.

Le Gouvernement albanais, d'accord avec la Commission internationale de contrôle, nommera et révoquera les Gouverneurs et les hauts fonctionnaires en tenant compte autant que possible de l'importance numérique des adeptes de chaque confession.

II. *Conseils locaux.* — Le nombre des membres élus dans les Conseils administratifs sera au moins triple de celui des membres de droit.

III. *Délimitation et subdivision administrative.* — La Commission internationale de contrôle veillera également à la délimitation et à la subdivision administrative des deux [provinces] lesquelles, une fois faites, ne pourront plus être modifiées sans l'accord des Puissances.

IV. *Territoire.* — Toutes les dispositions en question s'appliquent aux populations des territoires précédemment occupés par la Grèce et annexés à l'Albanie.

V. *Gendarmerie.* — Pour le maintien de l'ordre dans les provinces du Sud, il y sera formé, en officiers, sous-officiers et gendarmes, une gendarmerie locale composée d'éléments des différentes confessions proportionnellement au nombre des adeptes existant dans ces provinces. Cette gendarmerie ne pourra servir hors des limites de ces provinces que pour une période déterminée et ce en cas de force majeure reconnue par la Commission de contrôle. Cette même restriction s'appliquera à l'emploi, dans ces provinces méridionales, de corps de gendarmerie composés d'hommes qui n'en seraient pas originaires. Il est recommandé aux officiers commandant la gendarmerie de n'employer dans les différentes localités que des détachements formés d'hommes de la même confession que les habitants de ces localités.

En cas d'insuffisance de l'élément local pour la composition proportionnelle de la gendarmerie, on aura recours aux originaires d'autres provinces de l'Albanie.

Conformément aux principes énoncés ci-dessus, les officiers hollandais procéderont immédiatement aux opérations d'enrôlement.

Il est bien entendu que les dispositions qui précèdent ne portent pas atteinte à l'unité de la gendarmerie albanaise telle qu'elle a été envisagée par la Conférence de Londres.

VI. *Force armée.* — Sauf pour les cas de guerre ou de révolution dans les provinces méridionales on ne pourra ni transporter ni employer dans ces provinces des unités militaires non indigènes.

VII. *Communautés orthodoxes.* — Les communautés chrétiennes orthodoxes sont reconnues comme personnes juridiques de même que les autres.

Elles conservent leurs biens et en auront la libre disposition.

Les relations des communautés orthodoxes avec leurs chefs spirituels seront telles que par le passé. Il ne sera pas porté [atteinte] aux droits séculaires et à l'organisation hiérarchique desdites communautés à moins d'un accord entre le Gouvernement albanais et le Patriarcat œcuménique de Constantinople.

VIII. *Ecoles.* — L'enseignement est libre.

Dans les écoles des communautés orthodoxes l'enseignement se fait en grec.

Dans les trois classes élémentaires, l'albanais sera enseigné concurremment avec le grec. Toutefois, l'enseignement religieux se fera exclusivement en grec.

IX. *Liberté de langue.* — En vertu du principe posé par la note des Puissances à la Grèce en date du 11/24 avril 1914, l'usage de l'albanais et du grec sera assuré dans les provinces du Sud par devant toutes les autorités, y compris les tribunaux ainsi que dans les conseils électifs.

X. *Occupation.* — La Commission internationale de contrôle, au nom du Gouvernement albanais, prendra possession du territoire en question en se rendant sur les lieux. Les officiers de la mission néerlandaise y procéderont immédiatement à la formation de la gendarmerie locale. Provisoirement et jusqu'à la formation de cette gendarmerie locale, les officiers hollandais avec le concours des éléments locaux se chargeront de la sûreté publique.

La Commission internationale de contrôle procédera également à la constitution de commissions mixtes composées de chrétiens et de musulmans dans la proportion de l'importance numérique de ces éléments. Provisoirement et jusqu'à l'organisation des autorités locales, ces commissions assumeront les fonctions administratives sous la surveillance efficace de la Commission internationale de contrôle qui en déterminera l'étendue. Avant même l'arrivée des officiers hollandais, les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement provisoire d'Argyrocastro pour éloigner du pays tous les éléments étrangers en armes.

Ces dispositions recevront leur application aussi bien dans la partie de la province de Koritza actuellement occupée militairement par l'Albanie que dans les autres régions méridionales.

XI. *Secours.* — Le Gouvernement albanais, d'accord avec la Commission internationale de contrôle, prendra les mesures nécessaires pour venir en aide aux populations éprouvées par les événements de ces dernières années.

XII. *Amnistie.* — Il est accordé aux Epirotes une pleine et entière amnistie pour tous les faits antérieurs à l'occupation de ces provinces par les représentants du Gouvernement albanais.

Tous ceux qui ne sont pas originaires de l'Épire ne pourront être poursuivis pour la période ci-dessus que pour crimes de droit commun.

XIII. *Garantie.* — Les Puissances qui, par la Conférence de Londres, ont garanti l'institution de l'Albanie et établi la Commission internationale de contrôle, se portent garantes de l'exécution et du maintien des dispositions ci-dessus.

[Suit une disposition de détail concernant la région de Chimara.]

249.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Cettigné, 19 mai 1914, 19 h. 30.*
(*Reçu :* 20 h. 35.)

J'ai reçu aujourd'hui la visite du Ministre d'Italie et de M. Volpi. Ce dernier m'a dit que la Banque de Paris et des Pays-Bas s'était mise d'accord avec la Banque commerciale d'Orient pour faire la nouvelle avance de 3 millions en diminuant le nombre et en augmentant l'importance des versements et que les deux établissements pourraient, d'après lui, opérer chacun trois versements de 500.000 francs; le Gouvernement monténégrin recevrait donc chaque fois un million. Il nous a paru, à mon collègue d'Italie et à moi-même, que cette façon de procéder permettrait un contrôle effectif pour chaque tranche de la nouvelle et ne soulevait d'autre part aucune objection.

Ces versements ne devraient d'ailleurs commencer que lorsque la première avance de 6 millions aura été complètement versée et que l'emploi en aura été contrôlé par les Ministres de France et d'Italie*.

250.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. Très confidentiel. Secret. *Londres, 19 mai 1914, 19 h. 37.*
(*Reçu :* 22 h. 20.)

Nous avons remis aujourd'hui, Sir Ed. Grey et moi, à mon collègue de Russie copie de nos lettres privées des 22 et 23 novembre 1912 (1). Sir Ed. Grey a mis le comte Benckendorff au courant de sa conversation de Paris avec Votre Excellence. Il a insisté sur le fait que les ententes d'États-majors ne constituaient pas d'accords entre les Gouvernements et sur la nécessité de borner les entretiens à la recherche d'une entente navale. L'Ambassadeur de

*Annotation du Département : *Vu M. Atthalin. Il a écrit à la légation de France pour avoir les justifications des versements déjà faits sur la première avance jusqu'à 5 millions.* — (1) Publiées dans le tome IV de la présente série, sous le numéro 534.

Russie a fait entendre que son Gouvernement réclamerait peut-être la communication des accords intervenus entre les Départements de la Guerre et de la Marine à Paris et à Londres. Sir Ed. Grey a répondu que ces accords techniques n'étaient pas en sa possession. Il lui paraît que la France, alliée de la Russie, ayant déjà une convention militaire avec cette Puissance, peut lui communiquer ses accords militaires. Il ne s'est pas prononcé sur les accords navals détenus par l'Amirauté britannique.

En quittant le Foreign Office, j'ai dit au comte Benckendorff que les accords militaires de nos États-majors ayant trait à des dispositions absolument techniques, à des questions de détail sans intérêt pour la Russie, il semblait suffisant de donner connaissance à Pétersbourg des dispositions d'ensemble.

L'objet de mon observation est de prévenir une communication intégrale qui pourra[it] offrir des inconvénients en cas d'indiscrétions. Il suffit que le Gouvernement russe sache que le Gouvernement britannique pourrait éventuellement débarquer tel nombre de divisions, que le commandement serait exercé de telle façon, sans indiquer les points de débarquement qu de concentration qu'il importe de garder secrets.

Pour le moment il y a lieu d'attendre la réponse de Pétersbourg à la communication de nos lettres.

251.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Durazzo, 19 mai 1914, 17 h. 50.*
(*Reçu* : le 20, à 6 h. 20)

Arrivé à Durazzo, [je] trouve une situation très grave : ce matin à quatre heures, à la suite d'une vive fusillade dans la ville, [trois] coups de canon ont été tirés sur la maison Essad Pacha. Celui-ci, soupçonné de connivence dans un mouvement musulman, a été, par ordre du Prince, arrêté et conduit à bord du navire de guerre autrichien. Palais et légations sont gardés par deux cents marins autrichiens et italiens. Ville tranquille. Il y a actuellement dans le port onze torpilleurs, un croiseur et un aviso italiens ainsi qu'un croiseur autrichien. Je reste ici aussi longtemps que nécessaire [1].

[1] On peut comparer ce télégramme aux messages envoyés à son Gouvernement par le Ministre autrichien Löwenthal (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièces n°s 9678, 9679, 9683 à 9689). Mais le récit de beaucoup le plus complet des événements de Durazzo est celui que donne le délégué allemand Nadolny dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14482.

252.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 441. *Paris, 19 mai 1914.*

Le voyage du Président de la République à Pétersbourg et la visite que M. Poincaré doit rendre, au retour de ce voyage, au Roi de Danemark ont amené l'opinion dans les pays scandinaves à envisager l'éventualité d'un arrêt à la Cour de Stockholm, suivi comme conséquence logique d'une visite à Christiania.

Le Ministre de France à Stockholm a exposé dans deux dépêches du 15 janvier[1] et du 9 avril[2] 1914, ci-jointes, en copie, les très fortes raisons politiques qui, à son avis, militent en faveur d'une visite de M. le Président de la République à la Cour de Suède. Vous trouverez également ci-annexée la copie d'une note de M. Thiébaut[3], relative à la même question.

Vous voudrez bien me faire connaître votre sentiment tant sur l'opportunité du voyage qui est envisagé par notre Ministre à Stockholm que sur l'état d'esprit du Gouvernement russe à cet égard.

Je vous laisse le soin d'apprécier les conditions dans lesquelles vous pourrez vous entretenir de la question avec M. Sazonoff et éventuellement de lui faire valoir l'intérêt qu'une telle démonstration pourrait présenter pour rassurer la Suède sur les intentions de la Russie et la détourner de la tentation de s'inféoder complètement à la politique germanique.

Dans le cas où le Gouvernement russe, après avoir pesé le pour et le contre, se montrerait franchement convaincu de l'utilité d'une visite de M. Poincaré au Roi de Suède, je vous serai obligé de m'en informer sans retard.

Il va de soi que le voyage du Président de la République à Saint-Pétersbourg, ayant pour objet essentiel l'affirmation publique des liens qui unissent la France et la Russie, le Gouvernement de la République ne saurait envisager une visite aux Cours de Suède et Norvège que si celle-ci ne devait en rien diminuer aux yeux du Gouvernement impérial la portée de la manifestation franco-russe et pourrait au contraire être envisagée comme en paraissant un utile complément.

(1) Cette dépêche est reproduite dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 88.

(2) La reproduction de cette dépêche du 9 avril n'a pas paru nécessaire.

(3) La note de M. Thiébaut est reproduite ci-dessus sous le numéro 221, à la date du 12 mai.

253.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 213. *Rome, 19 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Il est si difficile en Italie d'établir exactement ce qui différencie les partis les uns des autres que l'on suit avec la plus vive attention toutes les manifestations qui sont de nature à fixer les positions des divers groupements politiques. Et c'est à ce titre que le congrès nationaliste qui vient de tenir ses assises à Milan doit l'intérêt qu'il a provoqué dans le pays et dans la presse. Cet intérêt se trouvait d'ailleurs accru du fait que c'était la première fois que les nationalistes faisaient acte de parti et étaient appelés à définir leur charte.

Jusqu'alors on pouvait dire que les idées nationalistes, qui s'étaient développées à la faveur de la guerre italo-turque, n'étaient le monopole d'aucun parti; il y avait à la Chambre un groupe composé de 4 ou 5 députés qui s'intitulait nationaliste, mais il ne semblait avoir d'autre fonction que de faire vibrer de temps en temps dans le concert parlementaire la corde patriotique. Ce groupe, dont le chef était M. Federzoni, le nouveau député de Rome, bénéficiait de la bienveillance du parti libéral, qui entendait avec plaisir les chaleureux discours de M. Federzoni, dont les accents enflammés flattaient l'orgueil national. La hardiesse et l'intransigeance des nationalistes, qui avaient séduit beaucoup d'esprits au lendemain de la guerre, commençaient cependant à inquiéter ceux qui pensent que l'Italie ne peut rester isolée dans le concert des nations et a besoin, pour assurer son développement et sa sécurité, du concours d'autres Puissances. M. Federzoni a-t-il senti que le jour était proche où la vigueur de ses propos et les dangers de ses doctrines transformeraient en méfiance la sympathie qu'il s'était acquise dans les rangs des libéraux ? Toujours est-il qu'au Congrès de Milan les nationalistes, en proclamant l'existence propre de leur parti, ne se sont pas bornés à affirmer leur indépendance, mais ils ont laissé entendre que si, sur certains points déterminés, l'entente était possible avec les libéraux, en thèse générale le nationalisme se différencie nettement du libéralisme. Des tendances qui se sont affirmées à Milan, il résulte par contre que rien ne s'oppose à ce que les nationalistes accueillent les catholiques dans leur sein.

Le Congrès a duré trois jours et a été marqué par des incidents assez violents qui montrent que l'union est loin d'être complète dans le camp nationaliste et certains de ceux qui, comme le député Gallenga, furent les initiateurs du

mouvement ont cru devoir donner leur démission de membres du parti. Les premières séances, au cours desquelles on discuta les questions de tactique électorale, furent particulièrement orageuses et auraient jeté un réel discrédit sur le nouveau parti si elles n'avaient été suivies de réunions plus intéressantes où on s'est attaché à déterminer les principaux points du programme nationaliste.

Le parti nationaliste s'est affirmé un parti résolument conservateur; il n'a pas craint de proclamer ses affinités avec les catholiques, et cette entente, nous ne devons pas l'oublier, trouvera aisément sa consécration dans les sentiments hostiles que nourrissent également à l'égard de notre protectorat en Orient catholiques et nationalistes. L'argument le plus chaudement débattu a été celui des principes économiques dont doit s'inspirer un nationalisme jaloux de son autonomie en tant que parti. On a fait l'éloge le plus complet du protectionnisme et on s'est livré aux critiques les plus violentes du libre-échange, allant jusqu'à déclarer que le libre échange était une doctrine criminelle puisqu'elle ouvre la porte aux industries étrangères. Quand on entend de semblables affirmations, on en vient à douter de la possibilité pour un groupement qui professe des idées aussi étroites de s'ériger en un parti politique viable.

Les nationalistes ne nourrissent des sentiments d'amitié à l'égard d'aucune Puissance, car cela serait contraire à l'essence même de leur doctrine qui est encore trop absolue pour consentir des atténuations; ils prêtent volontiers aux autres nations les plus noirs desseins, ce qui leur permet en retour de proclamer très haut leurs antipathies. Le nationalisme est un parti dangereux de par sa nature même et de par l'exaltation de ceux qui le composent. Il est donc heureux que les nationalistes aient par leur intransigeance éloigné d'eux beaucoup de ceux qui avaient suivi leur mouvement avec sympathie.

L'alliance des catholiques et des nationalistes doit toutefois retenir sérieusement notre attention, car c'est en Orient et à nos dépens qu'elle trouvera son application la plus naturelle et la plus facile.

254.

Note du Ministre.

Paris, 20 mai 1914.

M. le prince Ruspoli, Chargé d'affaires d'Italie.

Moi. — Eh bien ! que s'est-il passé en Albanie ?[1] Vos troupes ont débarqué avec des troupes austro-hongroises ?

Lui. — Ce n'est pas une intervention. On m'a télégraphié de Rome que c'est

[1] Voir le télégramme de Durazzo du 19 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 251.

à la demande du prince de Wied pour sa protection personnelle et celle de sa femme et des jeunes princes. Essad avait donné sa démission de Ministre quelques heures auparavant. Il a, du reste, été arrêté par la gendarmerie hollandaise et non par les troupes débarquées.

Moi. — Que fera-t-on d'Essad ?

Lui. — On pourra l'exiler, lui donner une pension pour vivre ailleurs.

Moi. — La situation n'est pas brillante en Albanie.

Lui. — Non, sans doute, mais c'est tout de même meilleur qu'il y a quelques mois.

255.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 132, 133. *Rome, 20 mai 1914, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Les événements de Durazzo produisent une très vive émotion qui se traduit par des articles inspirés réclamant, non plus l'intervention austro-italienne qu'on redoute au-dessus de tout, mais celle des Puissances européennes pour rétablir l'ordre. Le marquis de San Giuliano m'a dit que tout ce qui s'est passé est du fait du Prince, d'une part, et des représentants de l'Italie et de l'Autriche, de l'autre, sans qu'il fût informé.

Il ressort des dépêches qu'il m'a lues qu'il s'est produit à Durazzo un imbroglio extraordinaire. Le Prince, croyant sa vie menacée par Essad Pacha qui jouissait néanmoins de sa confiance jusqu'à avant-hier, a demandé au Chargé d'affaires italien de rappeler d'urgence à Durazzo la flottille de torpilleurs qui était à Valona. Dès son arrivée l'amiral italien, après avoir conféré avec le Prince, a fait occuper la ville par les marins italiens et autrichiens.

Il a procédé ensuite à l'arrestation d'Essad Pacha qui a été conduit à bord du navire autrichien. Quels furent les motifs de cette arrestation, on ne les connaît pas encore; mais aujourd'hui le Prince se défend d'avoir donné l'ordre d'arrêter son Ministre de la Guerre, tandis que l'amiral et le Chargé d'affaires italiens disent que c'est pour déférer à son désir qu'on s'est emparé de la personne d'Essad. Le marquis de San Giuliano pense qu'il est impossible de décider ce qu'il y aurait à faire avant d'être informé exactement de la situation. Mais, en attendant, il désire que les marins italiens et autrichiens évacuent Durazzo au plus vite. Si cette ville est menacée par de nombreux insurgés, dit-il, la position de ces contingents pourrait devenir très critique et amener de graves complications.

256.

M. Beguin Billecoq, Vice-consul de France à Scutari d'Albanie,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Scutari, 20 mai 1914, 10 h.*
(*Reçu* : 22 h. 20.)

Le Prince vient de demander au Gouverneur d'envoyer cinq détachements de troupes internationales à son secours [1]. Cent hommes par Puissance devraient partir demain matin à dix heures. Veuillez me télégraphier d'urgence si votre Excellence autorise le commandant Coulais [2] à envoyer cent hommes sous le commandement du capitaine de la compagnie.

257.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. Très confidentiel. *Bucarest, 20 mai 1914, 21 h. 30.*
(*Reçu* : 22 h. 45.)

L'Empereur de Russie rendra visite au Roi de Roumanie le 14 juin.
Je vous prie garder secret.

[1] Il s'agit des troupes qui avaient remplacé, à Scutari, les détachements de marins débarqués dans la ville en 1913, lors du conflit provoqué par l'attitude du Gouvernement monténégrin. — [2] Commandant du détachement français à Scutari.

258.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 253. *Londres, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 26 mai.)

La nouvelle de l'arrestation d'Essad Pacha, de son transfert à bord d'un bâtiment de guerre austro-hongrois et du débarquement de marins autrichiens et italiens à Durazzo a été connue à Londres par les journaux d'hier soir.

Le Foreign Office n'a encore reçu de son délégué à la Commission de contrôle qu'un court télégramme annonçant les faits au sujet desquels on manquait de détails à Valona. L'Ambassadeur d'Autriche, que j'ai rencontré cette après-midi, n'a pas non plus d'informations plus complètes. L'Ambassadeur d'Italie paraît plus amplement renseigné. D'après le télégramme que le marquis Imperiali a reçu de Rome, le prince Guillaume, en présence du danger dont sa capitale était menacée par l'approche des bandes musulmanes que l'on croit de connivence avec Essad Pacha, aurait annoncé son intention de quitter l'Albanie. Il est probable que c'est à la suite de cette menace, pour en prévenir l'exécution, que le Gouvernement autrichien a fait mettre Essad Pacha en état d'arrestation et accepter par le Cabinet de Rome un débarquement de marins des deux nations à Durazzo. Quoi qu'il en soit, si Essad Pacha est aujourd'hui prisonnier de l'Autriche, le prince Guillaume est, lui aussi, comme me l'a dit Sir Arthur Nicolson, prisonnier des Autrichiens et des Italiens, qui le protègent et le gardent en même temps dans son palais.

Je me suis entretenu cette après-midi de cette situation avec le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères. Sir Arthur Nicolson n'en avait pas encore causé avec le Principal Secrétaire d'État. « Je compte, m'a-t-il dit, lui proposer de saisir cette excellente occasion pour nous retirer définitivement de l'Albanie. » Ce n'est pas, comme le sait votre Excellence, la première fois que Sir A. Nicolson met en avant l'idée de cette solution, à laquelle il est personnellement favorable et dont le récent coup de force des Autrichiens et des Italiens ne pouvait que réveiller en lui la tentation. Je n'ai pas cru devoir lui dissimuler qu'une telle décision me paraîtrait prématurée et qu'à mon avis personnel la politique qui convenait le mieux en l'occurrence était une attitude d'absolue expectative. Il m'a dit qu'il y réfléchirait et me ferait part des impressions et des dispositions de Sir Edward Grey.

259.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 215. Secret. *Rome, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 4 juin.)

J'ai eu l'occasion, dans mon télégramme n° 123 [1] de vous rapporter une information confidentielle que je tenais de mon collègue de Russie et d'après laquelle le Gouvernement austro-hongrois aurait prié le marquis de San Giuliano d'appuyer à Bucarest ses démarches en vue de rétablir les liens qui unissaient la Roumanie à la Triple Alliance et spécialement à l'Autriche.

Depuis lors, M. Kroupenski a demandé au Ministre des Affaires étrangères dans quelle mesure ce renseignement était fondé. Le marquis de San Giuliano n'a pas cherché à dissimuler à mon collègue russe que la démarche autrichienne avait bien été faite à Rome et qu'il n'avait pu, à l'égard d'une Puissance alliée, ne pas l'accueillir. « Mais, a-t-il ajouté, on peut intervenir avec plus ou moins de chaleur. » Et il a donné à entendre que l'intervention italienne à Bucarest avait été de pure forme. Il ne croyait pas d'ailleurs que les efforts de l'Autriche pour rendre à ses relations avec la Roumanie l'intimité des anciens jours eussent aucune chance d'aboutir.

260.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157. *Belgrade, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Bien que l'opinion serbe n'attende plus grand chose de l'Italie, elle n'en suit pas moins, ne fût-ce que par habitude, les manifestations de la vie italienne. Les démonstrations qui se sont produites contre l'Autriche dans plusieurs villes de l'Italie ont éveillé l'attention publique et vous trouverez ci-joint la traduction d'un article de la *Tribuna* [2] qui y veut voir l'indice d'un changement nécessaire dans la politique suivie par la Consulta.

[1] Du 13 mai ci-dessus reproduit sous le numéro 228.

[2] La reproduction n'en a pas paru nécessaire.

Si les plus vieux d'entre les Serbes ne peuvent pas se défaire de leurs accoutumances italiennes, la génération plus jeune paraît avoir de ce côté l'espoir moins tenace, emportée désormais par le yougoslavisme. On se rend compte, en effet, à Belgrade que les démonstrations anti-autrichiennes provoquées en Italie par les incidents de Trieste sont issues du conflit entre Italiens et Yougoslaves, et, l'opinion italienne s'indignant du concours prêté à ces derniers par la politique impériale et royale, les dites démonstrations paraissent aussi bien dirigées contre le yougoslavisme que contre l'Autriche.

Or la Serbie n'a plus d'yeux que pour le yougoslavisme dont dépendent à la fois son expansion et son avenir. Les démonstrations anti-autrichiennes de l'Italie lui révèlent donc avec l'Autriche une communauté bien inattendue dans la défense d'une même cause. L'intervention des Tchèques, qui se sont faits les avocats intéressés du yougoslavisme à Vienne, ne pourrait que faciliter les contacts si les deux Gouvernements ne poursuivaient, en fin de compte, des buts diamétralement opposés, l'un prétendant régler la question yougoslave dans le cadre de la double Monarchie et l'autre constituer à son profit un grand État yougoslave, à la faveur d'un bouleversement européen. En attendant les déchirements de l'avenir, ce qui se passe actuellement sur le littoral autrichien de la mer Adriatique, avec ses répercussions en Italie, est plutôt de nature à rapprocher l'Autriche et la Serbie du fait des nécessités de l'existence journalière des Slaves du Sud.

Car tout le yougoslavisme est en fermentation; la conduite inconvenante de quelques officiers de Mostar a récemment soulevé l'opinion en Bosnie et leur vaut des provocations de la part des étudiants slaves de Vienne, Gratz, Prague et Agram.

Si, comme à l'ordinaire, la coalition serbo-croate marque quelque lenteur à rompre avec le ban de Croatie qui, docile aux influences hongroises, négligerait d'exécuter les arrangements intervenus, laisserait en place les fonctionnaires de l'absolutisme et retarderait la *parlementariziranje* du royaume triunitaire, l'ardeur serait grande en Bosnie et même chez les Serbes de Hongrie, plus réfractaires aux passions nationales.

Une députation de la diète de Serajevo, dirigée par ses président et vice-président, est partie pour Pest et Vienne afin de remettre un memorandum aux deux Gouvernements et au ministère commun, demandant l'autonomie de la Bosnie-Herzégovine, la réforme de la constitution dans un sens libéral et la parlementarisation du Gouvernement; ce memorandum réclamerait même le droit de prendre part aux Délégations, par une modification au compromis de 1867, l'assimilation des Bosniaques aux ressortissants des deux autres fractions de la Monarchie, l'action des Gouvernements de Vienne et de Pest devant être désormais strictement limitée aux affaires communes. C'est là une manifestation nettement trialiste, préconisée comme seul moyen

de faire de la Bosnie un centre d'attraction pour tout le yougoslavisme.

Les Serbes de Hongrie sont plus modestes; une réunion convoquée par le parti radical vient d'avoir lieu à Semlin, qui est, en fait, un faubourg de Belgrade, pour protester contre la suppression de l'autonomie de l'Église et de l'école dans le ressort du patriarcat de Carlovitz. Cette suppression a eu lieu en juillet 1912, et, depuis lors, l'absolutisme, représenté par un commissaire royal, règne dans l'administration de l'Église serbe de Hongrie; l'union de tous les partis serbes serait nécessaire pour amener le rétablissement d'un régime dont dépend le maintien de la nationalité et de la culture serbes dans le Sud de la Hongrie.

Un professeur de l'Université de Belgrade, M. Jean Skerlitch vient de mourir, à peine de retour des fêtes célébrées à Prague en commémoration de Vladika Pétrovitch Njégos. Bien que fort jeune encore (il n'avait pas quarante ans) il était un des écrivains, sinon l'écrivain le plus remarquable de la Serbie, ayant écrit l'histoire de la littérature et de la culture serbes, au cours des deux derniers siècles; il avait fait ses études en Suisse et était pénétré de tendances et de sympathies françaises. Il avait été élu à la Skoupchtina, lors des dernières élections, comme député jeune radical; ses obsèques donnèrent lieu à une grande manifestation yougoslave; des délégués vinrent de Novi-Sad, d'Agram, de Serajevo et de Raguse; il en vint aussi de Prague.

261.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 316. *Péra, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Ayant eu l'ocasion d'être reçu à nouveau en audience privée par le Sultan, Sa Majesté, après m'avoir renouvelé l'assurance que le produit entier de l'emprunt ottoman[1] récemment contracté à Paris serait employé à des buts économiques, a abordé la question des îles. « C'est elle, m'a-t-il dit, qui nous empêche de nous consacrer exclusivement au développement de la richesse et du bien-être de la nation; Chio et Mytilène sont des épines dans notre flanc; leur occupation par la Grèce est une source de perpétuelle agitation en Asie Mineure; tant que cette question ne sera pas résolue, le malaise qui trouble

[1] Voir ci-dessus, à la date du 9 avril, le n° 90.

aujourd'hui les relations de la Grèce et de la Turquie se perpétuera et s'aggravera peut-être. Mon Gouvernement ne poursuit cette solution que par des voies pacifiques; il mériterait donc d'être secondé dans sa tâche par l'Europe entière et particulièrement par la France. » Je relate les propres paroles du Sultan parce qu'il est rare de trouver dans sa bouche un discours aussi suivi et tenu avec une pareille insistance.

J'ai répondu à Sa Majesté que le Gouvernement français était acquis à tout ce qui pourrait conduire à l'établissement d'un *modus vivendi* satisfaisant entre la Grèce et la Turquie et, prenant prétexte du prochain voyage de Talaat Bey qui part samedi 23 courant pour Bucarest, j'ai encouragé le Sultan à persévérer dans l'appel déjà fait aux bons offices de la Roumanie pour amener la Grèce à se concerter avec la Turquie sur le statut de Chio et de Mytilène.

262.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 321. Secret. *Péra, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 4 juin.)

En me donnant connaissance à titre confidentiel des indications recueillies par nos représentants à Pétersbourg et à Berlin sur les sentiments dans lesquels les Gouvernements russe et italien envisagent l'éventualité d'une union du Monténégro et de la Serbie [1], Votre Excellence a bien voulu me demander de lui signaler les indices qui me paraîtraient de nature à confirmer les tendances observées par M. Jules Cambon et M. Paléologue.

Mon collègue de Russie m'a à plusieurs reprises parlé de l'avenir du Monténégro, il estime que ce petit royaume n'est pas viable dans l'état actuel de la Péninsule et qu'il devra fatalement s'incorporer à la Serbie dans un avenir qui ne saurait être très éloigné. Il ne cache pas qu'à Pétersbourg on verrait avec faveur s'unir plus étroitement le faisceau des forces slaves qui s'opposent à l'expansion de l'Autriche le long du littoral adriatique, mais il assure que le Gouvernement impérial ne fera rien pour brusquer les événements et précipiter une évolution qui s'accomplira à son heure. Le langage que me tient M. de Giers a, somme toute, la même portée, sinon la même précision, que celui que notre Ambassadeur en Russie a recueilli de la bouche de M. Sazonoff.

[1] Voir le rapport de Rome du 26 février transmettant une note de M. Loiseau, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 371. Voir aussi le rapport de Pétersbourg, du 22 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 141.

263.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Sofia, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 4 juin.)

La discussion sur les responsabilités dans les événements qui ont précédé la deuxième guerre balkanique, commencée il y a deux semaines, continue à la Sobranié. Elle est passionnément suivie par l'opinion publique.

M. Malinoff a prononcé un discours remarquable par sa modération et par un appel à la concorde. Le Ministre de Russie a tenu à l'écouter tout entier dans la tribune diplomatique généralement déserte, et sa présence a été très commentée. M. Bouroff, ancien Ministre du Cabinet Daneff, a déclaré ouvertement que le Roi était l'auteur responsable des événements du 16/29 juin 1913. Il a été acclamé par les socialistes.

Les discours de MM. Daneff et Théodoroff, qui ont été prononcés avant-hier et hier, étaient les plus impatiemment attendus, ainsi que celui de M. Ghenadieff, qui commence aujourd'hui. En ce qui concerne l'attaque ordonnée le 16 juin 1913 par le général Savoff contre les Serbes et les Grecs, M. Daneff a déclaré qu'alors Président du Conseil et responsable du Gouvernement il n'a connu cet ordre qu'après son exécution. Il a ajouté qu'ayant rencontré le 14 ou le 15 le général Savoff et lui ayant annoncé son départ imminent pour Pétersbourg, celui-ci répondit qu'il allait lui-même prendre un congé de dix jours pour se reposer à Paris. L'assistance a conclu qu'au moment de partir pour Paris, le général Savoff avait reçu du Roi l'ordre d'attaquer.

Le discours de M. Théodoroff, bien que très correct dans la forme, n'a pas été moins grave en ce qui concerne les responsabilités royales. Parlant au nom du ministère Guéchoff tout entier, il a rappelé qu'après la victoire de Lullé-Bourgas, Kiamil Pacha avait écrit à M. Guéchoff pour lui demander la paix. Le Roi, aussitôt averti, écrivit à M. Guéchoff pour lui enjoindre de ne pas faire état de cette proposition de paix et de ne pas la transmettre aux Gouvernements alliés. Après la bataille de Tchataldja, c'est le Roi qui envoya à Constantinople, en dehors de son Gouvernement, M. Kaltcheff. Enfin, parlant de l'attaque « criminelle et insensée » du 16 juin, M. Théodoroff a déclaré au milieu des applaudissements, que l'auteur responsable devait être frappé : le nom du Roi était sur toutes les lèvres. L'orateur a ajouté ces paroles remarquables dans la circonstance présente : « Au 16 juin, on a essayé de faire changer de voie à la Bulgarie; en ce moment, on essaye la même chose. » Tout le monde comprit

cette allusion à la politique austrophile du Cabinet et à l'éventualité imminente d'un emprunt allemand.

La discussion en cours aboutira évidemment au vote unanime d'une commission d'enquête qui, élue sous les auspices du ministère actuel, protégera sans doute le Roi Ferdinand contre les inquisitions trop curieuses. Déposera-t-elle jamais son rapport ? En tout cas, il est trop facile de comprendre quel intérêt a le Roi à ne pas se séparer, dans un moment pour lui aussi pénible, d'un ministère qui, du moins, s'efforce de le couvrir. Il se tient éloigné de Sofia, dans un rendez-vous de chasse, au milieu des montagnes, soucieux d'éviter à la fois et le voisinage de la Sobranié et une demande d'audience du Ministre de Russie, au moment où l'emprunt allemand est sur le point de se conclure.

D'autre part, le tribunal chargé de juger M. Ghenadieff et les autres hommes politiques accusés de concussion poursuit ses interminables séances. Il doit se prononcer cette semaine sur la prescription et passera ensuite à l'examen du fond. La procédure sera-t-elle interrompue par une amnistie générale proposée par M. Radoslavoff et votée par la Sobranié ? Telle est la question que tout le monde se pose. Le parti stambouloviste exige l'amnistie de son chef pour soutenir le ministère notamment dans la question de l'emprunt allemand. Mais M. Radoslavoff et M. Tontcheff considèrent non sans raison que le vote de l'emprunt doit précéder l'amnistie, car M. Ghenadieff est homme à user de sa liberté d'action même contre ceux auxquels il en serait redevable. En attendant, le ministère des Affaires étrangères reste vacant depuis six mois, comme si la rentrée de M. Ghénadieff y était toujours attendue, et une interpellation est même déposée à ce sujet.

Jamais la situation parlementaire n'a été plus obscure et plus compliquée en Bulgarie. Le ministère est très faible; la défection de M. Ghenadieff et de ses trente partisans stamboulovistes déterminerait sa chute. Mais M. Malinoff, qui paraît seul pouvoir le remplacer, ne veut ni gouverner avec M. Ghenadieff, ni faire appel à son parti. D'autre part, M. Malinoff devant s'appuyer sur des partis que le Roi considère comme hostiles à sa personne, n'est pas désiré au Palais. En somme la gravité de la situation financière domine la situation politique; le sort du ministère et l'avenir même de la Bulgarie paraissent liés au succès de l'emprunt allemand.

264.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. Très confidentiel. *Athènes, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Ma lettre n° 183, du 14 mai [1], partie avant la réception de la lettre n° 267, du 11 mai, de Votre Excellence [2] sur la question des négociations entre les États-majors grec et serbe, signalait le retard de ces négociations.

Le lieutenant-colonel Vlachopoulos doit quitter Athènes pour Belgrade à la fin de la présente semaine. La convention militaire existant depuis l'an dernier entre la Grèce et la Serbie n'a visé jusqu'ici que la Bulgarie; le projet d'extension de cette convention ne tendrait qu'à viser aussi la Turquie, d'après ce que m'affirme mon collègue serbe.

265.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires etrangères.

D. n° 195. Très confidentiel. *Athènes, 20 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Mon collègue de Serbie vient de me mettre très confidentiellement au courant d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le Ministre de Turquie.

Ghalib Bey est allé exposer à M. Balougdjitch que l'Allemagne s'efforçait de rapprocher la Roumanie, la Grèce et la Turquie en vue d'une alliance entre elles [3]. Mais, toujours d'après Ghalib Bey, d'autres auraient songé à la combinaison d'alliance Russie, Turquie, Bulgarie, Serbie, et c'est à celle-ci qu'iraient les préférences de la Porte pour le motif que c'est la Russie qu'elle a le plus à craindre et que c'est avec la Russie qu'elle a le plus grand intérêt à être bien. Au lieu donc de subir la combinaison allemande qui la mettrait contre les Slaves, la Turquie se déclare prête à s'entendre et à marcher avec ces derniers.

(1) Il s'agit de la D. n° 182, ci-dessus reproduite sous le numéro 234.

(2) Non reproduite.

(3) M. de Wangenheim écrivait le 7 mai à M. de Jagow : «Je suis encore d'avis qu'une alliance entre la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie liée par un écrit à la Triple Alliance serait ce qu'il y aurait de plus utile à nos intérêts» (*Grosse Politik,* vol. 36, II, pièce n° 14587).

Ghalib Bey a essayé de convaincre le Ministre de Serbie en lui offrant Salonique, indispensable, a-t-il insisté, au royaume serbe; il lui a aussi annoncé le don de Kavala à la Bulgarie.

Convaincu, avec raison selon moi, que la combinaison fondamentale à maintenir et à fortifier est l'entente de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce, M. Balougdjitch ne s'est pas laissé séduire. Il déplore les maladresses des publicistes serbes qui revendiquent Salonique, autant que celles des journaux grecs qui regrettent Monastir, il est heureux de constater qu'il n'y a là que des mégalomanies individuelles combattues par les deux Gouvernements. Il ne demande pas mieux que de voir son pays renouer de bonnes relations avec la Turquie et la Bulgarie, mais à la condition que ce ne soit dirigé ni contre la Roumanie, ni contre la Grèce. Il ne veut pas faire le jeu de l'Autriche, intéressée par dessus tout à diviser les amis actuels, et espère que Serbes, Roumains et Grecs continueront à avoir la sagesse de n'écouter ni ses promesses, ni ses menaces, ni les fantaisies inconscientes de quelques-uns en dehors d'elle, et de rester unis. Ayant pour la Russie les meilleurs sentiments, il se propose de mettre notre collègue russe au courant de ce qui précède; il compte que le Gouvernement du Tsar ne se laissera pas prendre à l'apparence du bloc slave que semble vouloir constituer la combinaison prônée par Ghalib Bey et qu'il verra la réalité : une scission de nature à ne satisfaire que l'Autriche et préludant à des scissions futures à son seul profit.

266.

M. Doumergue, Ministre des Affaires Étrangères,

à M. Beguin Billecoq, Vice-consul de France à Scutari d'Albanie.

T. n° 7. *Paris, 21 mai 1914, 11 h. 40.*

Occupation internationale de Durazzo.

Je réponds à votre télégramme n° 23 [1].

J'autorise le commandant Coulais à envoyer à Durazzo cent hommes sous le commandement du capitaine de la compagnie, si le commandant anglais envoie un contingent égal. Si ce dernier éprouvait quelque hésitation à le faire, il y aurait lieu d'insister auprès de lui; il me paraît indispensable en effet de répondre à la requête que le prince de Wied adresse à toutes les Puissances et de ne pas laisser les seuls contingents de la Triple Alliance opérer à Durazzo.

Je préviens les Gouvernements des autres Puissances.

Essad Pacha, autorisé par le Prince, est parti hier pour l'Italie en promettant de ne plus rentrer en Albanie.

[1] Du 20 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 256.

267.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. Secret. *Saint-Pétersbourg, 21 mai 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 11 juin.)

« La Russie n'est aucunement belliqueuse, pour l'excellente raison qu'elle a la révolution chez elle... Si le Tsar Nicolas voulait partir en guerre, il ferait sagement de fixer une jugulaire à sa couronne impériale afin qu'elle ne soit pas emportée par l'ouragan révolutionnaire. » En s'exprimant de la sorte, hier, devant le Reichstag allemand, le député socialiste Wendel a répondu à une question que beaucoup de personnes se posent ici même : « La guerre ne serait-elle pas le signal de la révolution en Russie ? »

La question est trop grave de conséquences à notre égard, pour que je laisse passer sans examen les affirmations du député Wendel.

Quel est donc l'état des forces révolutionnaires en Russie ? Et l'effort militaire de notre alliée risque-t-il d'être paralysé par un soulèvement populaire ?

Le problème est de ceux qu'un esprit positif, un *matter of fact man,* comme disent les Anglais, devrait s'interdire, tant il comporte d'éléments inconnus, complexes et changeants. Je crois néanmoins possible d'établir quelques faits généraux, d'où se dégage une conclusion pratique.

Et d'abord, de quoi se composent les forces révolutionnaires ?

Elles constituent deux armées distinctes : le prolétariat intellectuel, le prolétariat ouvrier.

Le prolétariat intellectuel se recrute dans la jeunesse universitaire et parmi les professeurs, les médecins, les chimistes, les ingénieurs, les avocats; ce sont les nihilistes. Si l'on exclut d'entre eux les théoriciens, si l'on ne compte que les révolutionnaires agissants ou capables d'agir, leur troupe se réduit à cinq ou six mille chefs et soldats. Nulle discipline d'ailleurs dans leurs rangs; nulle cohésion entre leurs divers groupes; un programme vague, plein de rêveries maladives, d'utopies ingénues et de spéculations pessimistes; mais, chez quelques adeptes une énergie héroïque, le sacrifice absolu de soi et même l'aspiration au martyre. Dans de telles conditions, le parti nihiliste peut organiser des attentats individuels : il ne réussirait pas à déterminer une grande secousse sociale. Il s'avoue en outre fatigué, déçu. Son effort inutile de 1906 l'a épuisé; sa lassitude se traduit par une recrudescence insolite du suicide et de la neurasthénie parmi les étudiants.

Le prolétariat ouvrier, au contraire, s'accroît et s'organise avec rapidité. C'est la conséquence logique du prodigieux développement que la Russie réalise, depuis quelques années, dans l'ordre économique. La plupart des centres industriels, Saint-Pétersbourg, Reval, Moscou, Lodz, Varsovie, Odessa, Bakou, etc., sont acquis au socialisme révolutionnaire. Dans cette armée, qu'on évalue à près de 500.000 hommes, la discipline est parfaite. Le programme est simple : « conduire la révolution jusqu'au bout », c'est-à-dire jusqu'à la destruction intégrale du despotisme autocratique. A la tête du parti est un comité-directeur, d'autant plus puissant, d'autant mieux obéi qu'on ignore le lieu où il siège et quelles personnes le composent. Cette organisation secrète, qui a, jusqu'ici, dépisté toutes les recherches de la police, agit fortement sur l'imagination russe, qui aime le mystère. Alors que le prolétariat intellectuel n'a, comme moyens de lutte, que la propagande théorique et les attentats individuels, le prolétariat ouvrier détient une arme terrible : la grève générale. J'ai signalé mainte fois à Votre Excellence la fréquence des grèves en Russie, la manière subite dont elles éclatent, sur un mot d'ordre venu on ne sait d'où. Ce sont autant « d'essais de mobilisation » qui, chaque fois, réussissent. A l'avant-garde de l'armée ouvrière se trouve le *Bund* juif de Pologne, qui ne s'inspire d'aucune pensée nationale et dont la doctrine est purement anarchique. Les ouvriers des ghettos polonais sont entrés les premiers dans la lutte contre le Tsarisme russe, en lequel ils voient surtout l'oppresseur séculaire. Ce sont eux qui procurent à la cause révolutionnaire ses combattants les plus audacieux, les plus tenaces, les plus exaspérés. Le *Bund* a ses imprimeries clandestines, sa « caisse de grèves » et 35.000 adhérents; il se vante de fournir, par soi seul, 53 p. 100 des condamnés politiques qui peuplent les bagnes sibériens.

Le prolétariat intellectuel et le prolétariat ouvrier, loin de sympathiser entre eux, se méprisent réciproquement. Ils n'en constituent pas moins, à eux deux, une formidable puissance de révolte et de subversion.

En face de cette Puissance, quelles sont les forces de résistance et de répression ?

Il y a d'abord le Tsar. Certes, dans la haute société, on ne se gêne pas pour critiquer la personne de l'Empereur. On lui reproche de vivre trop retiré dans son Palais de Tsarskoïé Sélo, trop confiné dans la vie de famille, trop facilement accessible, par contre, aux influences occultes, aux camarillas de courtisans. Mais, en dehors des classes supérieures, l'ascendant du Souverain est intact. Les paysans, les ouvriers même (sauf les Juifs), ne le rendent pas responsable des maux dont ils souffrent, « car, disent-ils, les *tchinovniks* lui cachent la vérité ». Jusqu'à ce jour, la propagande révolutionnaire n'a pu détruire, dans le peuple, l'illusion monarchique, le fétichisme autocratique. On l'a vu, pendant la sinistre journée du 22 janvier 1905, où deux cent mille ouvriers de

Saint-Pétersbourg, précédés par des icones saintes et des portraits de l'Empereur, se rendirent devant le Palais d'Hiver pour implorer le secours de « leur père » contre leurs exploiteurs et furent reçus... à coups de fusil. On l'a vu mieux encore, l'an dernier, pendant les fêtes du troisième centenaire des Romanoff, qui provoqua un enthousiasme de loyalisme dans toute la Russie. Le prestige du Tsar demeure donc, pour le régime, un *palladium* encore très respecté.

Après le monarque, la police. Elle reste ce qu'elle a toujours été : le grand ressort de l'État. Une bureaucratie énorme et savamment centralisée; un corps de 38.000 gendarmes; une chancellerie secrète, l'*okhrana*, qui entretient des agents partout; un budget annuel de 162 millions de francs, auquel s'ajoute une dotation de 25 millions de francs « pour dépenses connues de l'Empereur seul » — tels sont les moyens d'action en temps ordinaire. Dans les périodes troublées, un oukase impérial met telle ou telle ville « en état de protection renforcée » (c'est l'état normal des grandes villes, comme Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Odessa). La police devient alors omnipotente; elle arrête, interne, déporte, « par mesure administrative », toute personne qu'elle estime dangereuse pour la sûreté générale; les crimes et les complots sont déférés à des cours martiales. S'il s'agit de maintenir l'ordre dans la rue, les Cosaques entrent en scène; ils composent une cavalerie superbe, 250.000 hommes, véritable milice de Janissaires, qui ne demandent qu'à jouer du sabre et de la *nagaïka*.

Mais ce n'est pas tout. A côté de la police publique, il y a une sorte de police privée, qui est peut-être l'arme la plus redoutable du conservatisme social. Elle consiste dans une vaste société occulte, une sorte de ligue contre-révolutionnaire, qui est en rapport clandestin avec le Gouvernement. Elle a ses journaux, que subventionnent les fonds secrets et que contrôle l'*okhrana*; elle distribue des libelles et des brochures, qui dénoncent au fanatisme populaire les ennemis de la religion, de l'Empereur, de l'État. C'est elle qui, en 1905-1906, sous la présidence du général Bogdanovitch, mobilisa « l'Union du peuple russe » et déchaîna les terribles « Bandes noires »; c'est elle qui, à la même époque, avec la complicité avérée de la police organisa les *pogroms* contre les Juifs, les massacres de Varsovie, de Kiew et d'Odessa. Notre Comité de Salut public eût envié un si bel instrument de représailles et de domination.

Enfin, comme ressource suprême, il y a l'armée, soit 1.300.000 hommes sur pied de paix, dont 30.000 forment la garde impériale. Tous les renseignements recueillis par nos attachés militaires et toutes mes informations personnelles concordent à établir le loyalisme parfait des officiers et de la troupe. Il semble bien que les mutineries de 1905-1906 furent motivées uniquement par les désastres de Mandchourie. La propagande anarchiste ne paraît pas avoir contaminé l'armée.

Votre Excellence a maintenant, sous les yeux, l'état comparatif des forces

révolutionnaires et des forces répressives. Elle conclura sans doute, avec moi, que celles-ci dépassent de beaucoup celles-là.

Si j'osais entrer dans le domaine de l'hypothèse pure, si j'essayais d'imaginer ce qui se passerait le jour où le Tsar ordonnerait la mobilisation générale, j'admettrais qu'un grand souffle révolutionnaire traverserait le prolétariat ouvrier, que, dans les principaux centres industriels, des tentatives d'émeute se produiraient, que ça et là même des hommes hardis feraient sauter un pont, s'opposeraient au départ d'un train. Mais toute entreprise de quelque importance serait immédiatement étouffée dans le sang. On me rapportait naguère une anecdote significative. En octobre 1905, à Moscou, pendant la grève des chemins de fer, un mécanicien refuse de mettre sa machine en marche. Après deux sommations vaines, le colonel de gendarmerie, qui commandait la gare, lui brûle la cervelle. Un second mécanicien est amené. Même refus, même conséquence. Un troisième s'obstine encore; il est jeté bas, comme les deux autres. Mais le quatrième mécanicien, qu'on hisse sur la locomotive, se soumet. Et le train part. Je ne garantis pas à Votre Excellence la vérité de cette histoire. Le fait qu'on la considère ici comme véridique et pareille à beaucoup d'autres, permet néanmoins d'augurer avec quelle rigueur implacable seraient traités les révolutionnaires, en cas de péril national. On a souvent dit que ce ne sont pas les révolutions qui renversent les gouvernements, mais que ce sont les gouvernements qui s'abandonnent. Le Gouvernement russe ne s'abandonnerait pas. Au premier coup de ses adversaires, il riposterait impitoyablement; peut-être même devancerait-il leur attaque. Depuis une quarantaine d'années, les attentats contre le Tsar, contre le Président du Conseil, contre le Ministre de l'Intérieur, contre le maître de Police, ne se comptent plus. En 1881, après la mort d'Alexandre II, les nihilistes se flattaient de proclamer bientôt la Commune à Saint-Pétersbourg. Après la tempête de 1905-1906, les espérances, les certitudes du parti révolutionnaire étaient plus vastes encore. Et pourtant l'autocratisme est toujours debout. C'est une grande force pour un Gouvernement de ne pas craindre les hécatombes.

Que les conceptions sur lesquelles se fonde l'action répressive de l'État russe nous semblent inhumaines, la question n'est pas là. Il nous faut, pour l'efficacité de l'alliance, une Russie forte. Je crois pouvoir certifier qu'elle est forte... à sa manière.

Si le danger doit venir un jour, il viendra plutôt de la réaction que de la révolution et pas comme exorde d'une guerre mais en pleine paix. Le peuple russe supporte une dose énorme d'absolutisme, car ce n'est pas un « peuple politique » comme l'entendent les races occidentales; la dose actuelle n'excède pas son endurance. Néanmoins, une opinion publique se forme et s'émancipe peu à peu. Le pays n'admettrait plus, comme autrefois, certains abus du pouvoir suprême, certaines bravades de l'autorité, certaines intolérances de l'orthodoxie. Si on

prétendait lui enlever la faible part de liberté dont il jouit, la charte embryonnaire qui lui a été octroyée en 1905, alors, mais alors seulement, il faudrait craindre une explosion générale.

268.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 127. Secret. *Saint-Pétersbourg, 21 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Par ma dépêche du 13 avril dernier, n° 69 [1], j'ai signalé à Votre Excellence l'important programme que l'Amirauté russe s'est tracé pour accroître ses forces dans la mer Noire.

Hier, le Ministre de la Marine a demandé en séance secrète à la Douma un crédit de 270 millions de francs pour l'exécution de ce programme. Le crédit semble devoir être voté très prochainement sans discussion.

269.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 128. *Saint-Pétersbourg, 21 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Un oukase, qui vient d'être publié conformément au vote récent de la Douma, fixe à 585.100 hommes le contingent de 1914 pour l'armée et la marine.

L'augmentation par rapport au contingent de 1913 est de 130.000 hommes. Si l'on considère, d'une part, les mesures prises en 1913 afin d'éviter les déchets d'incorporation (soit un gain de 25.000 hommes) et, d'autre part, le fait qu'un dixième environ du contingent accomplit 4 ou 5 ans de service (au lieu de 3), l'augmentation totale de l'effectif (armée et marine) sera, dans trois ans, d'un demi-million d'hommes.

L'effectif de temps de paix de l'armée proprement dite (y compris les cosaques) sera donc, en 1917, de 1.700.000 hommes au lieu de 1.280.000 en 1913.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 100.

270.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 135. *Rome, 22 mai 1914, 14 h. 30.*
(*Reçu* : 17 h. 5.)

L'envoi de détachements internationaux de Scutari à Durazzo ne pourrait être bien accueilli ici s'il se produisait. La déchéance d'Essad Pacha est considérée comme le résultat d'une intrigue autrichienne dont le prince de Wied aurait été la dupe, Essad Pacha étant considéré à Vienne comme une créature de l'Italie. Ce sentiment se manifeste dans la *Tribuna* d'hier et le *Messaggero* de ce matin [1].

271.

M. Hermitf, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Berlin, 22 mai 1914, 21 h. 20.*
(*Reçu* : 22 h. 20.)

Le *Berliner Tageblatt* de ce soir publie un article présenté de façon à faire sensation où il déclare tenir de source absolument certaine qu'à l'occasion du récent voyage du Roi d'Angleterre à Paris ont eu lieu des pourparlers en vue de préparer une coopération éventuelle des flottes russe et anglaise et qu'il faut voir là la première étape de la conversion des accords de la Triple Entente en alliance.

Le *Berliner Tageblatt* a réveillé cette question pour ralentir le mouvement de sympathie qui se faisait jour dans une partie de la presse allemande ces jours derniers à l'égard de la Grande-Bretagne. Plusieurs journaux ont, en effet, parlé avec faveur du voyage d'ouvriers anglais à Berlin qui viennent d'être fêtés et reçus ici par des personnalités officielles. D'autre part, ils ont annoncé aujourd'hui la visite d'une escadre anglaise à Kiel pendant la semaine des régates à la fin de juin et se sont félicités de ces symptômes de rapprochement.

[1] Cf. les télégrammes envoyés à son gouvernement par M. de Mérey, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome : *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièces n°s 9701 et 9720. Voir aussi les lettres de M. de Flotow, *Grosse Politik* vol. 36, II, pièces n°s 14449, 14450, 14451.

272.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. Secret. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1914, 21 h. 23.*
(*Reçu* : 23 h. 41.)

Réponse à votre télégramme n° 211 (1).

M. Sazonoff [est] reconnaissant à Votre Excellence de l'intervention officieuse qu'elle veut bien opérer auprès de la [banque] au sujet de l'emprunt bulgare.

Nous nous accordons lui et moi à penser que la personne la plus qualifiée pour faire comprendre au Roi Ferdinand la nécessité de changer ses Ministres est M. Stancioff (qui dispose d'un chiffre personnel pour correspondre avec son Souverain).

Je crois savoir d'autre part que la situation obérée du Roi Ferdinand ne le laisserait pas indifférent aux accessoires de l'emprunt*.

273.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 130. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1914.*
(*Reçu* : Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 11 juin.)

Depuis quelques jours, la presse russe ne parle que des conférences qui se poursuivent, à Livadia, entre l'Empereur et M. Gorémykine et qui préluderaient à la prochaine retraite de quelques Ministres.

Par ma dépêche du 12 de ce mois, n° 119 (2), j'ai signalé à Votre Excellence l'inquiétude que la situation extérieure inspire au Président du Conseil et la pensée qu'il a eue de réclamer le concours du comte de Witte, malgré sa médiocre sympathie pour ce personnage.

(1) Voir ci-dessus au sujet de ce télégramme le numéro 237, note finale.

*Annotation du Département : *Les démarches continuent auprès des banques. M. de M[argerie] estime que M. Stancioff serait mal qualifié pour la démarche qui, de toutes façons, ne pourra être faite qu'au moment où les banques seront décidées à faire l'avance.*

(2) Il s'agit, en réalité, de la D. n° 115, du même jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 224.

Que s'est-il passé au juste dans les entretiens de Livadia ? Il est impossible de le savoir. Les journaux, qui sont d'habitude le mieux renseignés, enregistraient hier les bruits les plus contradictoires, tels que la démission du Ministre de l'Intérieur, M. Maklakoff, et de M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères, la nomination de M. Krivochéine au ministère de l'Intérieur, etc. En vérité, personne ne sait rien de ce qui s'est dit et fait à Livadia. Peut-être, M. Gorémykine ne sait-il pas, lui-même, quel effet ses conseils ont produit sur l'esprit de l'Empereur, quelles décisions sortiront de leurs entretiens. Nicolas II ne livre jamais le secret de ses délibérations intérieures; ses conseillers les plus intimes sont parfois les plus surpris de ses résolutions. Le 10 février dernier, M. Kokovtzoff, Président du Conseil et Ministre des Finances, revenait de Tsarskoié-Sélo avec la certitude de posséder la pleine confiance de son maître. Le 12 février, l'Empereur publiait un rescrit condamnant hautement la politique de M. Kokovtzoff et le relevant de ses fonctions. Il faut donc s'interdire ici tout pronostic sur les questions qui dépendent de la volonté souveraine.

274.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Beguin Billecoq, Vice-consul de France à Scutari d'Albanie.

T. n° 9. *Paris, 23 mai 1914, 21 h. 15.*

D'après ce que m'apprend l'Ambassadeur de la République à Londres, le Gouvernement britannique a été surpris par le fait que le prince de Wied a demandé l'envoi de contingents internationaux directement au Gouverneur de Scutari et sans avoir consulté la Commission internationale ni l'avoir même mise au courant de la situation. Sir Ed. Grey ne veut prendre aucune décision avant d'avoir reçu des éclaircissements sur ce qui s'est passé à Durazzo.

De son côté, le Gouvernement allemand n'a marqué à notre Chargé d'affaires à Berlin aucun empressement à envoyer un contingent allemand à Durazzo.

Dans ces conditions, il ne nous reste qu'à conformer notre attitude à celle des autres Puissances; il y a lieu d'ailleurs d'observer que l'envoi de secours militaires au Prince Guillaume ne paraît plus s'imposer avec la même urgence.

275.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. *Rome, 23 mai 1914, 21 h. 10.*
(*Reçu :* le 24, à 0 h. 2.)

M. Aliotti, Ministre d'Italie à Durazzo, a télégraphié aujourd'hui à la Consulta que la présence des Malissores [1] pour défendre le Prince provoque une dangereuse irritation parmi les Albanais musulmans et complique gravement la situation. Le Prince a donc renouvelé sa demande aux Puissances d'envoyer des détachements de la garnison européenne de Scutari à Durazzo.

Le marquis de San Giuliano fait des vœux pour que la réclamation du Prince soit acceptée. « Plus on enverra de monde, dit-il, mieux cela vaudra. » D'après ses renseignements, la France est « assez favorable » à l'envoi de contingents. La Russie adhère; l'Autriche « ne fait pas d'objections ». Seule, l'Angleterre refuse de participer à l'opération, malgré l'avis favorable donné par le colonel Philips [2]. Le Ministre des Affaires étrangères dit que cette attitude négative est due, d'après le marquis Imperiali, à l'opposition de M. Asquith.

Il m'a prié de vous faire connaître tout l'intérêt qu'il verrait à ce que la France accueillît le nouvel appel du prince de Wied et intervînt à Londres pour que le Gouvernement britannique fît de même.

D'après mes renseignements confidentiels, on a la certitude à la Consulta que toute l'affaire Essad Pacha a été montée par l'Autriche-Hongrie.

276.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 mai 1914, 1 h. 7.*
(*Reçu :* 3 h.)

Réponse à votre dépêche n° 441 [3].

Je viens d'exposer au Ministre des Affaires étrangères les considérations de politique générale qui doivent déterminer le Gouvernement russe à ne pas

[1] Il s'agit d'une troupe de Malissores catholiques que le prince de Wied avait fait venir de Scutari à Durazzo. — [2] Commandant du détachement anglais à Scutari. — [3] Du 19 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 252.

laisser la Suède accentuer davantage son mouvement vers l'Allemagne et j'ai fait valoir avec quelle autorité M. le Président de la République pourrait plaider la cause de la Russie devant le Roi Gustave V s'il s'arrêtait à Stockholm après avoir conféré avec le Tsar.

Notre entretien a eu pour conclusion cette déclaration de M. Sazonoff : « Le Gouvernement impérial serait heureux que M. le Président de la République s'arrêtât à Stockholm après sa visite à l'Empereur de Russie, afin de rassurer le Gouvernement suédois sur les intentions de la Russie et de le ramener à un plus juste sentiment de ses intérêts nationaux. » [1]

277.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia.

T. n° 25. *Paris, 24 mai 1914, 13 h. 45.*

Emprunt bulgare.

Je me réfère à vos lettres n° 79 et 80 [2] et à vos télégrammes n°s 21 [3] et 25 [4].

Les conversations qui se sont poursuivies à Pétersbourg avec M. Sazonoff et à Paris avec M. Isvolsky ont démontré l'identité des vues des deux Gouvernements sur la nécessité de faire connaître le plus tôt possible au Roi Ferdinand que la Russie ne verrait pas d'inconvénient à ce que le marché français fît, dès à présent, au ministère actuel une importante avance, mais escompterait en même temps un changement ultérieur de ministère. Une nouvelle démarche du Ministre de Russie à cet effet, très délicate en raison de la susceptibilité du Roi, ne saurait toutefois avoir lieu que si, de notre côté, nous étions assurés que les établissements financiers de Paris consentiraient cette avance immédiate.

A cet égard, je demeure encore dans l'incertitude. Les conditions du marché ne sont pas bonnes et les premières ouvertures faites à certains établissements n'ont pas rencontré un accueil très favorable. Mais d'autres concours, pour une

(1) Ce télégramme a été transmis à Stockholm par dépêche chiffrée n° 14.

(2) Du 18 mai l'une et l'autre, ci-dessus reproduites sous les numéros 245 et 246.

(3) Du 15 mai ci-dessus reproduit sous le n° 237.

(4) Du 21 mai. M. Dard annonçait que M. Savinsky, ayant eu connaissance de l'approbation donnée par le Gouvernement français aux suggestions contenues dans le télégramme 21, n'attendait que l'autorisation télégraphique de M. Sazonoff pour faire auprès du Roi une démarche conforme.

partie au moins de la somme envisagée, pourraient peut-être s'offrir. Ils s'affirmeraient sans doute plus facilement si, de leur côté, les banques russes, chez lesquelles on assure que d'assez sérieuses disponibilités existent en ce moment, prenaient une part de l'avance.

278.

Note du Ministre.

Paris, 25 mai 1914.

M. le comte Szecsen (Autriche-Hongrie).

Moi. — Que dites-vous du petit coup d'État qui vient de se produire en Albanie. Essad est arrêté; vos troupes et les troupes italiennes ont débarqué.

Lui. — Nos troupes ont été appelées par le Prince pour le protéger. Elles ne sont pas intervenues et n'ont pas tiré un coup de fusil.

Moi. — Que ferez-vous d'Essad ?

Lui. — Je ne sais trop encore, on pourra peut-être l'exiler.

Moi. — A quoi attribuez-vous ce mouvement ?

Lui. — Il y a du jeune-turc là-dessous. Essad Pacha est franc-maçon; les jeunes-turcs, Enver, Djavid le sont aussi; ils se sont sans doute entendus.

Moi. — Je croyais cependant que les Turcs n'aimaient pas beaucoup Essad dont ils avaient eu à se plaindre. Il y a quelques souvenirs de Scutari.

Lui. — Oui, mais quand la moralité n'est pas *grande* chez les adversaires, ils finissent pas s'entendre après s'être combattus.

279.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Belgrade, Cettigné, Scutari et au délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. nos 213, 225, 162, 187, 218, 49, 27, 10, 46 *bis*.

Paris, 25 mai 1914, 14 h.

De renseignements provenant de nos agents, il paraît résulter que les dispositions des Puissances relativement à une intervention des détachements internationaux de Scutari en faveur du Prince d'Albanie seraient les suivantes : l'Angleterre y serait nettement opposée avant d'être complètement renseignée

sur l'origine des événements récents et sur leur portée. L'Allemagne semble plus préoccupée des difficultés entre Autrichiens et Italiens que du sort même du prince de Wied et s'est entretenue avec Londres de la question d'un envoi éventuel d'une partie des troupes internationales de Scutari à Durazzo sans aboutir à une conclusion. La Russie suit attentivement les événements d'Albanie mais, n'ayant pas de troupes à Scutari, se borne à estimer que l'emploi de détachements des Puissances devrait se borner à la garde personnelle du Prince. L'Autriche juge que le concours possible des contingents internationaux ne devrait servir qu'à protéger la personne du Prince et le palais; la presse autrichienne indépendante toutefois se prononce en faveur d'une large internationalisation des moyens de protection pour éviter les risques d'une action commune austro-italienne. L'Italie désirerait que l'appel du Prince pour obtenir l'envoi de détachements de la garnison européenne de Scutari à Durazzo fût accueilli et paraît croire que le Gouvernement anglais seul y est opposé : on est convaincu à Rome que l'affaire Essad Pacha a été montée par l'Autriche-Hongrie.

De mon côté j'estime que, si un accord se produisait sur l'envoi des détachements internationaux à Durazzo, ils ne devraient être employés qu'à la garde du Prince personnellement, pour éviter de les engager militairement dans les luttes intestines albanaises. Quant aux dispositions de l'Autriche et de l'Italie en faveur d'une large action internationale, elles devraient se traduire également dans l'ordre financier par l'acceptation du principe d'égalité des Puissances formulé à Londres à l'occasion de la banque et de l'emprunt.

280.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 69, 70, 71.

Durazzo, via Brindisi, 25 mai 1914, 7 h. 35, 7 h. 40, 7 h. 45.
(*Reçu* : 15 h. 20, 13 h. 30, 11 h. 30.)

Le combat engagé hier matin a été désastreux pour le parti gouvernemental[1]. Les 124 Malissores catholiques que, sur le conseil du Ministre d'Autriche, le prince de Wied avait fait venir de Scutari ont fui dès le début de l'en-

[1] Par un télégramme n° 68, M. Krajewski avait annoncé qu'un combat était engagé à 3 kilomètres de Durazzo entre les musulmans révoltés et la gendarmerie assistée de volontaires recrutés par le prince de Wied.

gagement; les gendarmes et les [volontaires] ont résisté jusqu'à trois heures; à partir de midi les quatre canons de la ville ont tiré, mais, mal dirigés, ils ont fait plus de mal aux troupes qu'aux révoltés. Avec mon collègue anglais, je suis allé aux premières lignes et [j'ai] assisté à la fuite des volontaires. Un parlementaire envoyé par le Prince n'a pas été reçu. A ce moment, les Ministres d'Autriche et d'Italie, effrayés ou prétendant l'être par les nouvelles reçues, ont embarqué sur les bâtiments de guerre le prince de Wied, sa famille, ses Ministres, leurs colonies, semant ainsi la panique. En ce moment la situation était désespérée.

La fuite du Prince et des Ministres ayant laissé la ville sans gouvernement, mon collègue anglais et moi, seuls membres de la Commission internationale actuellement à Durazzo, avons décidé d'entrer en pourparlers avec les révoltés et avons demandé au Ministre d'Autriche et au Ministre d'Italie l'autorisation d'agir aussi au nom de leurs représentants à la Commission internationale, mais, alors que le second a immédiatement consenti, le premier a cherché des faux-fuyants et a fini par refuser. Il est revenu ultérieurement sur son opposition pourvu que son premier secrétaire nous accompagne. Les Ministres d'Italie et de Roumanie se sont aussi joints à nous. En route, nous avons rencontré l'officier hollandais qui, fait prisonnier par les révoltés, était, sous escorte, envoyé par eux demander au Prince une entrevue pour les chefs du [mouvement].

Je pris l'initiative de proposer le débarquement immédiat du Prince qui débarqua à 8 h. du soir; au cours de l'entretien que nous eûmes avec lui fut rédigé le sauf-conduit pour les chefs révoltés attendus aujourd'hui dimanche. Les révoltés ont fait prisonniers deux officiers hollandais, le secrétaire de la légation roumaine et cinquante gendarmes; ils ont pris une mitrailleuse. Ils sont plus de trois mille bien organisés.

Les autres membres de la Commission internationale arrivent ce soir.

Par suite de l'interruption des communications télégraphiques, j'envoie mes télégrammes par torpilleur italien à Brindisi : de là le retard.

281.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des affaires étrangères.

T. n° 72. *Brindisi, 25 mai 1914, 7 h. 40.*
(*Reçu* : 15 h. 04.)

Après une longue conférence à Chiak avec les révoltés, nous avons réglé la question. Ils sont tous rentrés dans leurs villages.

282.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Londres, 25 mai 1914, 18 h. 7.*
(*Reçu* : 20 h. 15.)

Sir Ed. Grey n'a pas changé d'opinion au sujet de l'envoi à Durazzo de détachements de Scutari. Les informations sont très confuses et plusieurs télégrammes du contrôleur anglais ne sont pas parvenus au Foreign Office. La présence à Durazzo d'une commission de contrôle lui paraît suffisante pour affirmer le caractère international de l'autonomie albanaise. Il convient en tout cas d'attendre le résultat des pourparlers annoncés entre le Prince et les délégués musulmans. Mon collègue d'Autriche garde le silence. Mon collègue d'Italie semble assez ému, il sait le Gouvernement de la République disposé à envoyer un détachement à Durazzo, si toutes les Puissances le font, et il me prie avec instance d'intervenir auprès de Sir Ed. Grey pour obtenir son adhésion « afin d'affirmer le caractère international de l'occupation de Durazzo ». Cette émotion du marquis Imperiali marque le désir de son Gouvernement de ne pas rester en tête-à-tête avec l'Autriche. Il y aura lieu d'examiner le moment venu si, moyennant une concession au désir du Gouvernement de Rome, nous ne pourrions pas amener une détente entre la France et l'Italie.

283.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 25 mai 1914.
(*Reçu :* Dir. pol., 26 mai.)

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'il considère très désirable de hâter la solution de la question de l'emprunt monténégrin, en raison des difficultés pécuniaires extrêmes qu'éprouve le Gouvernement royal. Les officiers ne touchent plus de traitement depuis quelques mois, ce qui provoque une effervescence dangereuse.

Le Gouvernement impérial estime qu'il y aurait lieu d'autoriser incessamment les Représentants des Puissances à Cettigné de répondre à la note du Ministre des Affaires étrangères en lui faisant part de l'assentiment de principe des Puissances et en réservant la question du taux de l'emprunt, jusqu'à ce qu'une entente se soit établie entre toutes les Puissances. Le Gouvernement russe serait disposé à consentir, en ce qui le concerne, au taux de 2 p. 100, si les autres Cabinets y adhéraient également, car il trouve que les Puissances sont liées dans cette question par leur promesse de principe[1].

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères de la République, en complément à son aide-mémoire du 20 courant[2], et de prier Son Excellence de vouloir bien lui faire connaître le sentiment du Gouvernement français.

284.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 222. Confidentiel. *Madrid, 25 mai 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 4 juin.)

L'Ambassadeur d'Allemagne m'a entretenu ces jours-ci de notre négociation relative au statut de Tanger. Il m'a dit que son Gouvernement lui avait donné

(1) M. Sazonoff avait télégraphié à M. Isvolsky et au comte Benckendorff, le 26 mai, au sujet de l'emprunt monténégrin (voir *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 72. Cf. le télégramme adressé, le 22, de Cettigné à M. Sazonoff (*ibid.* n° 66).

(2) Non reproduit. Cf. la note jointe au télégramme de M. Sazonoff du 26 mai.

communication d'un rapport de la légation d'Allemagne en cette ville aux termes duquel l'accord avait été définitivement établi à Madrid entre les Gouvernements français, anglais et espagnol au sujet de cette question; certaines modifications étaient apportées au régime proposé par la Commission technique réunie à Madrid au printemps de 1913. L'Agent allemand énumérait ces modifications qui ne sont autres que celles que nous avons demandées, au sujet de la représentation du Sultan dans l'Assemblée municipale et du mode de désignation du Cadi et du Nadir; il ajoutait, du reste, qu'il donnait ces informations à titre officieux et d'après ce qui lui avait été rapporté et ce qu'il avait lu dans les feuilles locales.

Il faut croire que la Chancellerie impériale avait accompagné cette communication au prince de Ratibor de quelques commentaires assez peu aimables au sujet du soin qu'il met à tenir son Gouvernement au courant, car mon collègue s'en montrait assez ému et m'a demandé, à titre de bonne amitié personnelle, de le renseigner en détail.

Je n'ai vu aucun inconvénient à le satisfaire, d'autant plus qu'il aurait certainement obtenu ces informations soit de mon collègue britannique qui, je l'ai constaté, semble l'entretenir assez volontiers de nos affaires marocaines, soit du ministère d'État, où on n'aurait pu les refuser et où on les aurait peut-être données assez maladroitement. Je lui ai donc expliqué, sans entrer dans les détails, que nos négociations se poursuivaient, mais que jusqu'à présent elles n'avaient pas encore abouti à une solution définitive. J'ai ajouté que, depuis que les Chambres s'étaient réunies et avaient commencé la discussion de l'adresse, nous avions dû suspendre nos conversations, le Ministre d'État assistant journellement aux séances et l'Ambassadeur d'Angleterre ayant d'ailleurs été appelé à Londres pour y prendre part aux délibérations d'une commission relative à la réorganisation des carrières diplomatique et commerciale dont il fait partie. J'ai émis l'espoir que nous pourrions bientôt reprendre nos entretiens interrompus : j'ai rappelé du reste à mon collègue que, une fois l'accord intervenu entre les trois Gouvernements, ceux-ci en communiqueraient, pour approbation, le texte aux États signataires de l'Acte d'Algésiras, par conséquent à l'Allemagne. Cette affaire n'a, bien entendu, aucune importance mais j'ai cru devoir la signaler à Votre Excellence uniquement parce qu'elle me paraît indiquer une fois de plus combien le Gouvernement impérial tient à être informé de tout ce qui concerne le Maroc. Il est à craindre que cet intérêt ne nous ménage quelques difficultés le jour où le statut de Tanger aura à être approuvé par le Cabinet de Berlin.

285.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180. *Belgrade, 26 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 20 juin.)

La querelle survenue entre la police et l'armée qui a fait l'objet de mes dépêches n°s 139 et 147, des 7 et 14 [1] de ce mois, a fini par entraîner des conséquences parlementaires pour le Cabinet Pachitch, en ce sens que l'opposition, excitée par les circonstances et passant outre aux arrangements intervenus entre partis, s'est jetée dans l'obstruction et, voyant qu'elle ne pouvait y réussir, a fini par quitter la Skoupchtina. La tâche du Gouvernement se trouve ainsi rendue difficile; la majorité vieux-radicale est si faible qu'elle exigerait de ses membres une constante assiduité en vue d'un travail utile, le quorum étant de 84 et le parti vieux-radical ne comptant que 88 députés. Dans ces conditions, l'appoint de l'unique député socialiste qui s'est séparé du reste de l'opposition, n'est point sans valeur pour les vieux-radicaux.

L'agitation militaire semble, d'ailleurs, en voie d'apaisement. Il y a bien encore un commandant qui tient à se battre en duel avec le Ministre de l'Intérieur; mais on n'entend plus parler jusqu'à nouvel ordre ni de casino, ni de la Société coopérative des officiers. Les violences du *Piémont* ne dépassent plus celles des autres journaux de l'opposition. « La Serbie, continue d'écrire la feuille militaire, traverse aujourd'hui des jours très graves. Depuis 1903, la situation politique du pays n'a jamais été aussi sérieuse. A chaque instant surtout dans les nouvelles provinces, on peut s'attendre à quelque incident sanglant entre l'armée et la police. Le mal que subissent actuellement le peuple et l'armée vient du gouvernement de M. Pachitch. »

Le conflit parlementaire absorbe l'attention publique, qui se détourne des événements de Durazzo pour s'attacher aux complications de la situation intérieure. La *Samo-Ouprava* réserve tout son effort à morigéner l'opposition. Car le parti vieux-radical sent bien que son autorité même se trouve menacée et qu'il s'agit, sous l'influence des idées nouvelles préconisées par le corps d'officiers, de substituer un régime plus relevé à la démocratie rurale qu'il représente*. « Il ne faut pas s'y tromper, observe le journal officieux; il ne s'agit pas aujourd'hui d'une crise entre partis, d'en évincer un pour en porter un autre au

[1] Ci-dessus reproduites sous les numéros 207 et 233.

* Annotation du Département (de la main de M. Clément-Simon) : *C'est en effet là le point grave et dangereux mais je crois à la durée du pouvoir du parti vieux-rodical.*

pouvoir. Il s'agit de changer un régime, grâce auquel le peuple a eu tout pouvoir d'exprimer sa volonté et de veiller à son exécution. Il s'agit de changer un régime qui a procuré d'immenses succès dans toutes les branches de la vie de la nation et de l'État et d'en inaugurer un autre, qui se présente déjà sous les auspices de marchandages de partis et sous la tutelle d'éléments qui ne sont considérés nulle part au monde, comme les représentants de la volonté nationale. » Devant une telle menace, le parti vieux-radical entend défendre son idéal de vie publique et de vie sociale; il prend attitude déterminée, en faisant justement ressortir les immenses services qu'il a rendus au pays. « Sous le Gouvernement vieux-radical, dit la *Samo-Ouprava,* la Serbie a obtenu des succès tels que n'en avait jamais connus aucun autre Gouvernement, depuis qu'existent la Serbie et le serbisme. » Le parti s'applique à maintenir des députés groupés, afin de poursuivre par ses seules forces la besogne législative. Il n'est pas sûr qu'il y réussisse bien longtemps; et alors se posera la question de la clôture de la session avant le vote des lois indispensables ou d'une dissolution. Ce qui donne actuellement au Roi Pierre ou, plus exactement, à M. de Hartwig une autorité plus apparente.

A vrai dire, le long exercice de pouvoir par les vieux-radicaux en a fait le seul parti qui soit organisé en vue du Gouvernement : il possède les hommes les plus remarquables et les plus expérimentés du pays. Le seul homme d'État serbe, capable dans une certaine mesure de rivaliser avec M. Pachitch, serait M. Stojan Novakovitch; mais le parti progressiste, dont il est le chef, ne compte que quelques députés. Le parti libéral n'a point de têtes; le parti jeune-radical est désorganisé. Il ne semble pas d'ailleurs qu'il existe jusqu'ici d'entente précise entre ces trois partis. La famille royale demeure sans prestige, le Roi Pierre inexistant. Constamment bridé par M. Pachitch, il continue les habitudes de toute sa vie, en s'essayant timidement à conspirer contre le Président du Conseil. Après s'être jeté avec ardeur dans l'intrigue balkanique des deux dernières années, il se trouve maintenant entraîné par l'affaire albanaise de l'heure actuelle. Peut-être sacrifierait-il volontiers M. Pachitch et le parti vieux-radical, toujours lents à semblables initiatives; mais M. de Hartwig apporte plus de prudence à des combinaisons où il trouve un égal plaisir. Il faudra des raisons bien déterminantes pour que le Ministre de Russie se résolve à laisser évincer un parti tout dévoué à la Russie et à la cause slave et qui lui assure, avec un minimum d'effort de sa part, le gouvernement de la Serbie; alors qu'avec d'autres groupes politiques il serait contraint d'assurer lui-même en fait le gouvernement de ce pays, avec les inconvénients et les risques que peut comporter semblable entreprise.

A moins toutefois, comme il est arrivé si souvent en Serbie, que la querelle présente soit moins sérieuse qu'elle n'en a l'air et que les trois partis d'opposition ne finissent par rentrer à tour de rôle dans le giron vieux-radical.

286.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 74. Secret. *Cettigné, 26 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Par sa dépêche n° 86 en date du 8 de ce mois, que je viens de recevoir, Votre Excellence a bien voulu me communiquer, à titre secret, les appréciations et les renseignements que lui ont récemment adressés les Ambassadeurs de France à Berlin[1] et à Saint-Pétersbourg[2] relativement à une union éventuelle du Monténégro et de la Serbie. Votre Excellence me demandait, en même temps, de lui signaler les faits ou les indices qui me paraîtraient de nature à confirmer les tendances observées par nos représentants.

Depuis ma nomination à Cettigné, j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de transmettre au Département des renseignements permettant de constater le resserrement des liens d'union entre les deux États serbes. Je crois devoir en adresser ci-après à Votre Excellence un court résumé en suivant l'ordre chronologique de ma correspondance.

1° 23 août 1913. — De source absolument sûre mais confidentielle. Ouverture de négociations entre la Serbie et le Monténégro en vue d'organiser entre les deux royaumes une union douanière *complète* impliquant même le rachat des monopoles monténégrins (télégramme n° 207);

2° 9 octobre 1913. — Le Ministre des Affaires étrangères me déclare qu'il n'y a, pour le Monténégro, qu'une politique possible, celle de l'entente avec la Russie, et, par la Russie, avec la France et l'Angleterre. « Une union étroite avec la Serbie en est le corollaire. » (Télégramme n° 246);

3° 16 octobre 1913. — A la suite d'une décision prise par le Cabinet tout entier et d'une démarche faite auprès de lui par le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères, le Roi Nicolas signe, *volens nolens,* une déclaration reproduisant les termes de celle que m'avait faite M. Plamenatz et affirmant notamment la nécessité d'une union étroite avec la Serbie (télégramme n° 249);

4° A la même époque j'indiquais dans mon rapport n° 121, du 11 octobre, les origines du rapprochement serbo-monténégrin et la façon dont la « cristallisation » s'était opérée lors du siège de Scutari;

[1] Voir le rapport de M. Jules Cambon, en date du 27 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 173.

[2] Voir le rapport de M. Paléologue, en date du 22 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 141.

5° Enfin le 11 mai 1914, en annonçant à Votre Excellence la construction prochaine d'une ligne téléphonique directe entre Cettigné et Belgrade, j'ajoutais avec exemple à l'appui, que le Gouvernement monténégrin tenait de plus en plus à rester en étroite communauté de vues et d'action avec le Gouvernement serbe.

Je viens encore de constater cet état d'esprit au cours d'une récente conversation avec le Ministre des Affaires étrangères. Je lui parlais des efforts faits par l'administration militaire des deux pays pour unifier le calibre et le modèle de leurs fusils et de leurs canons ainsi que les méthodes de combat des deux armées. « Cela est bien naturel, m'a-t-il répondu, puisque désormais les deux pays combattront toujours côte à côte. »

En ce qui concerne spécialement l'intéressant renseignement donné par M. Sazonoff à M. Paléologue, je tiens de source confidentielle mais absolument sûre qu'il y a un peu plus de deux semaines M. Miouchkovitch, Ministre du Monténégro en Serbie, qui était arrivé à Cettigné quelques jours auparavant sans fournir d'explication bien précise sur la raison de son voyage, est reparti porteur d'une lettre personnelle adressée par le Roi Nicolas au Roi de Serbie. On n'a pu me dire le contenu de cette missive, mais le fait en lui-même, étant donné le peu d'intimité qu'il y a entre les deux Souverains, semble confirmer les indications données par le Ministre des Affaires étrangères de Russie à notre représentant.

Actuellement, il est pour moi hors de doute que le Monténégro tend à une fusion avec la Serbie, fusion plus ou moins complète mais qui me paraît devoir certainement s'accomplir à un moment donné. J'ai signalé l'année dernière au Département (dépêche politique n° 121 du 11 octobre 1913) la désaffection du peuple monténégrin vis-à-vis de son Souverain, la façon dont s'était créée une opinion publique au Monténégro et dont cette opinion publique était devenue essentiellement et avant tout serbophile. Il existe actuellement ici un parti « fusionniste » dont le nom indique à lui seul la tendance et le programme. Le Roi Nicolas possède un certain prestige personnel, mais il n'est pas aimé de son peuple et sa famille l'est encore moins que lui-même. Peut-être cherchera-t-il à se consolider par un rapprochement intime avec la Serbie, peut-être au contraire ce rapprochement se fera-t-il sans sa participation et même contre lui. On ne saurait dire pour l'instant quand s'opérera l'union, ni s'il y aura alliance étroite ou absorption complète du premier de ces deux pays par l'autre, mais j'ai la conviction que cette union se fera et peut-être dans un avenir relativement proche. Mon collègue d'Italie croit à une fusion complète et il m'exprimait même récemment la crainte de voir la Serbie acheter le consentement de l'Autriche en lui cédant le Lovcen. J'ai eu l'impression très nette que, dans ce cas, l'Italie ferait tous ses efforts pour empêcher son alliée d'acquérir un point stratégique qui augmenterait considérablement la valeur

offensive des bouches de Cattaro. Le Ministre d'Allemagne prédit la réunion des deux peuples à une échéance plus ou moins lointaine sous une dynastie commune mais qui, selon lui, ne saurait être ni celle des Petrovitch, ni celle des Karageorgevitch. Espère-t-il un trône pour un cadet de la maison des Hohenzollern ? En tout cas il paraît craindre que l'Autriche intervienne, au besoin par la force, si elle se juge menacée dans ses intérêts. Le Ministre de Grèce ne croit pas à une fusion quelconque du Monténégro et de la Serbie du vivant du Roi Nicolas, mais il l'estime très possible après le décès de celui-ci. « Le Prince héritier, m'a-t-il dit, serait au fond enchanté de n'être pas obligé de régner. » Quant à mon collègue de Russie, il pense qu'une réunion complète des deux États est inévitable sans pouvoir en préciser l'époque. Cette réunion, selon lui, se fera sous l'égide du Roi de Serbie et, si elle s'opère pacifiquement et sans troubles révolutionnaires, l'Autriche n'aura aucun prétexte pour intervenir. « Et au besoin les autres Puissances lui diront de laisser ces deux peuples frères s'arranger ensemble puisqu'ils ne troublent pas la paix. » Quant au Ministre de Serbie, homme circonspect et qui ne dit ce qu'il veut bien dire, il parle peu de l'avenir mais, en attendant, il jouit d'une situation privilégiée et, tenu au courant de tout ce qui se passe par les ministres monténégrins, semble jouer auprès du Gouvernement de Cettigné le rôle d'un conseiller écouté et influent. Il me témoigne une certaine confiance et il m'a donné très nettement à entendre, et cela à plusieurs reprises, qu'à son avis tout est provisoire dans la situation actuelle de la péninsule balkanique. Il n'exclut pas du champ des hypothèses l'éventualité d'une action serbo-monténégrine, mais il détourne aussitôt la conversation et, sans insister, se borne à conclure que l'avenir peut réserver encore bien des secousses et bien des chocs violents à son pays et que la Serbie doit se refaire des forces et se tenir prête à toutes les éventualités.

Il est, en effet, à craindre, malgré les prévisions optimistes de mon collègue de Russie que l'Autriche cherche à s'opposer, au besoin par les armes, à un rapprochement trop complet des deux États de race serbe qui lui bloquerait définitivement la route de l'Orient tout en assurant à la Serbie un débouché sur l'Adriatique. Une intervention autrichienne risquerait de provoquer une intervention russe et qui sait s'il n'en résulterait pas une conflagration générale ?

C'est une impression de cette nature que j'ai rapportée d'une très récente conversation avec le Ministre des Affaires étrangères; je l'avais amené à me parler de l'union éventuelle du Monténégro et de la Serbie et voici, presque textuellement, comment s'est exprimé M. Plamenatz au sujet de cette union dont il n'a pas nié la possibilité. « Nous avons déjà donné plusieurs coups de canif dans la carte des Balkans, peut-être, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous arrivera-t-il d'en donner encore d'autres. Je souhaite que la France se

prépare, ou plutôt, car elle est prête maintenant, qu'elle se maintienne prête et que la Russie poursuive sa réorganisation et ses préparatifs militaires.» A ce moment le Ministre regretta, sans doute, d'avoir exprimé sa pensée avec autant de franchise car, sans me donner le temps de placer un mot, il se lança dans une dissertation philosophique sur l'avenir des nations en général, sur les futurs «États-Unis d'Europe» et sur l'an 2.240. Je ne cherchai pas à l'interrompre et je me bornai, pendant qu'il parlait, à enregistrer soigneusement dans ma mémoire la phrase significative qu'il venait de prononcer; c'est cette phrase qui me paraît devoir être la conclusion la plus appropriée au présent rapport.

287.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. *Bucarest, 26 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Il semble bien, ainsi que le laissait prévoir ma dépêche n° 103, du 21 de ce mois [1], que la visite de Talaat Bey en Roumanie ne modifiera pas la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement roumain depuis la signature du traité de Bucarest.

Au cours des entretiens qu'il a eus avec le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères, Talaat Bey a abordé quatre points principaux :

1° Maintien de la paix en Orient;
2° Sort des îles de la mer Égée;
3° Rapports entre la Turquie et les États balkaniques;
4° Relations entre la Turquie et la Roumanie.

En ce qui concerne le premier point, Talaat Bey a marqué le vif désir qu'avait la Turquie de ne pas troubler la paix et de se consacrer, pour le moment, à son relèvement intérieur. Le Président du Conseil lui a répondu que la Roumanie étant animée des mêmes sentiments pacifiques et, désirant avant tout veiller à l'exécution du traité de Bucarest, collaborerait volontiers avec la Turquie afin d'assurer cet heureux résultat.

[1] M. Blondel disait dans ce rapport: « Il est possible et même probable que Talaat Bey profitera de sa présence à Bucarest pour revenir sur la question des îles et cherchera à obtenir une nouvelle intervention du Gouvernement roumain à Athènes pour arriver à une entente en ce qui concerne Chio et Mytilène. Je doute fort cependant que les efforts du Ministre ottoman soient couronnés de succès».

Pour ce qui regarde les îles de la mer Égée le Gouvernement roumain s'est déclaré disposé à user de son influence pour faciliter une entente entre la Turquie et la Grèce; mais M. Bratiano a ajouté qu'actuellement une conversation directe entre Constantinople et Athènes, engagée avec le ferme propos d'aboutir à un accord, lui paraissait préférable à toute médiation. Talaat Bey se serait contenté de répondre au Président du Conseil que les exigences grecques rendaient difficile un arrangement, la Turquie ne pouvant renoncer à ses prétentions sur Chio et Mytilène sous peine de voir porter atteinte à la sécurité des Dardanelles.

Talaat Bey a été plus explicite avec moi qu'il ne l'avait été avec les Ministres roumains; il n'a pas hésité, en effet ,à me dire « que la Grèce devrait céder de gré ou de force et que sans doute, lorsque les dreadnoughts commandés par la Turquie seraient sur le point d'être livrés, le Gouvernement grec serait plus disposé à entrer en composition. L'on pourra alors, a-t-il ajouté, si l'on n'y est pas parvenu auparavant, examiner la possibilité d'un échange de Chio et de Mytilène pour des îles du Dodécanèse, ainsi que l'éventualité de l'établissement d'un régime spécial applicable à l'ensemble de toutes celles des îles qui resteraient sous la domination effective de la Turquie. »

Sur le troisième point, Talaat Bey s'est défendu d'avoir voulu traiter avec la Bulgarie dans le dessein d'attaquer la Grèce et la Serbie. La Turquie peut avoir à se défendre contre deux adversaires : la Bulgarie en Thrace et la Grèce sur mer. Nous devrons donc prendre nos précautions; mais, de toutes les solutions, celle qui a nos préférences est l'harmonie avec tous nos voisins sur le pied d'une parfaite égalité. Nos relations actuelles avec la Bulgarie sont excellentes, et, si les difficultés qui subsistent encore entre nous et la Grèce s'aplanissent, aucun nuage ne troublera plus l'horizon; nous n'aurons plus à regarder au delà de nos frontières et nous pourrons travailler, sans autre préoccupation, à notre prospérité nationale intérieure.

Ces déclarations sont en contradiction avec le discours prononcé par le Président de la Chambre ottomane à l'ouverture de la session parlementaire, mais, quelle que soit la pensée intime de Talaat Bey, il ne pouvait guère s'en rendre solidaire au moment où il protestait auprès du Gouvernement roumain de son respect pour le traité de Bucarest; je ne les rapporte donc qu'à titre d'indication.

Enfin, au sujet des relations entre la Roumanie et la Turquie, le Président du Conseil a répondu à Talaat Bey, qui le sondait sur les avantages d'un accord précis, que la Roumanie entendait garder son entière liberté d'action, que, pas plus qu'elle ne s'était lié les mains vis-à-vis de la Serbie et de la Grèce, elle ne consentirait à le faire pour la Turquie. M. Bratiano a repris à son compte les paroles mêmes que M. Sazonoff avait, la veille, prononcées à la Douma, lorsqu'il fit allusion aux alliances et aux ententes; il a répété à Talaat Bey ce qu'il

m'avait, à diverses reprises, exposé à moi-même à savoir que les communautés d'intérêts et les sympathies des peuples font plus qu'une alliance formelle intervenue entre les Gouvernements. « La Roumanie, a conclu le Président du Conseil, ne poursuit aucune conquête; elle veut la paix à ses frontières et, si elle est disposée à prêter son concours à ceux qui sont animés du même esprit, elle sera l'adversaire décidée de ceux qui chercheraient à la troubler. »

L'attitude très nette de M. Bratiano a impressionné Talaat Bey qui, interrogé par moi, au moment de son départ, sur le résultat de sa visite m'a textuellement répondu : « Nous n'avons pas fait grand chose, mais j'ai pu me convaincre, par l'accueil sympathique que j'ai rencontré à Bucarest, des sentiments de loyale amitié que le peuple et le Gouvernement roumains gardent à la Turquie. Nous avons avec la Roumanie, comme avec la Russie, des intérêts communs à sauvegarder dans la mer Noire. De Livadia j'ai emporté la meilleure impression en ce qui regarde les rapports russo-turcs. Mon séjour à Bucarest me fait très favorablement augurer de la cordialité des relations turco-roumaines. Ces résultats seraient suffisants pour que je me félicite hautement de mon voyage. »

288.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Durazzo*, via *Brindisi*, *27 mai 1914, 9 h. 35.*
(*Reçu* : 12 h. 45.)

Ma première visite [1] a été pour Turkhan Pacha qui m'a paru ne pas vouloir attacher une trop grande importance aux derniers mouvements qui ont jeté une véritable panique à Durazzo. Cependant la Commission de contrôle qui continue avec grande activité sa mission pacifique est revenue ce soir de Kavala, fort impressionnée par la sérieuse organisation du mouvement *musulman* dont les ramifications s'étendent à toute l'Albanie centrale. Elle y voit l'œuvre du parti jeune-turc. Les insurgés ont réclamé avec insistance aux délégués leur rattachement à la Turquie, ils consentiraient cependant à s'en remettre aux Grandes Puissances représentées par la Commission exerçant un pouvoir direct. Les pourparlers doivent continuer demain avec ceux de Tirana.

[1] M. de Fontenay, désigné pour représenter la France auprès du prince de Wied (voir ci-dessus n° 229), était arrivé la veille à Durazzo.

289.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 265. *Londres, 27 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Hier a été publié et distribué au Parlement un *Livre bleu* relatif à un contrat passé, le 20 de ce mois, entre le Gouvernement britannique et l'Anglo-Persian Oil Cy.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence un exemplaire de ce document, qui éveille dans l'opinion publique anglaise le plus vif intérêt et qui le mérite en effet.

Aux termes du contrat intervenu entre lui et l'Anglo-Persian Oil Cy, le Gouvernement britannique souscrit à 100.000 actions ordinaires de cette compagnie, à £ 1.000 d'actions de préférence et à £ 199.000 d'obligations soit à une somme de £ 2.200.000, sur un total de £ 4.799.000 représentant le capital actions et obligations de la Société. Détenteur de £ 2.001.000 d'actions, sur un total de £ 4.000.000 le Gouvernement britannique devient donc le principal actionnaire de l'Anglo-Persian Oil Cy.

En échange de son apport prépondérant, le Gouvernement obtient le droit d'être représenté dans le Conseil d'administration de la Compagnie par deux administrateurs délégués, l'un par la Trésorerie, l'autre par l'Amirauté. Ces deux administrateurs *ex officio* sont investis d'un droit de veto contre toute résolution du Conseil d'administration, contre laquelle ils croiraient devoir élever objection. En cas de conflit provoqué par l'exercice de ce droit de veto entre eux et le reste du Conseil, le Gouvernement, représenté par la Trésorerie et l'Amirauté, exerce l'arbitrage. Le Gouvernement s'assure donc une participation prépondérante à la direction financière et technique de la Compagnie ainsi qu'un étroit contrôle sur la gestion et l'exploitation.

La participation officielle du Gouvernement anglais à une entreprise privée est un fait assez insolite, mais pas sans précédent. Celui qui se présente immédiatement à la mémoire est l'acquisition de 177.000 actions du canal de Suez achetées au Khédive. Mais, dans le cas présent, l'apport fait par le Gouvernement britannique à l'Anglo-Persian Oil Cy comporte pour lui un droit d'immixtion administrative infiniment plus prépondérant que celui qui lui a été reconnu dans la Compagnie de Suez.

Le but du concours financier apporté par le Gouvernement à l'Anglo-Persian

Oil Cy et de sa mainmise sur l'administration de cette Société est, naturellement, de garantir à la marine de guerre britannique son approvisionnement en pétrole. Les conditions auxquelles la Compagnie s'engage à fournir ce produit à la marine ne seront pas révélées au public. Le Gouvernement se borne à déclarer qu'elles ont été étudiées avec soin et déterminées avec précision, sous tous les rapports : prix, quantités, dates des fournitures, possibilités de besoins plus grands.

L'accord n'a, bien entendu, été conclu qu'après une étude approfondie et une appréciation technique de la valeur et des chances de rendement des concessions de l'Anglo-Persian Oil Cy. De cette enquête et de ses conclusions fait foi un rapport du vice-amiral Slade, au nom d'une Commission qui a opéré sur les lieux.

L'initiative que vient de prendre le Gouvernement pour assurer à la marine son approvisionnement en pétrole se rattache à une politique que l'Amirauté a poursuivie depuis quelque temps et dont le Premier Lord a entretenu le Parlement à diverses reprises. Le *Livre bleu* ci-joint contient les passages des discours de M. Churchill qui ont appelé l'attention du Parlement sur l'utilisation du pétrole pour la navigation maritime et sur l'intérêt qu'il y a à pourvoir à la consommation éventuelle de ce produit par la marine de guerre. C'est là l'intérêt technique, l'intérêt naval du contrat. Il échappe à ma compétence; je ne peux m'empêcher toutefois de constater la persévérance de l'Amirauté britannique à prévoir le rôle futur du pétrole dans la navigation et à ne pas se laisser prendre au dépourvu.

Si les prévisions de l'Amirauté se réalisent, elle ne profitera pas seulement de la prévoyance du Gouvernement, mais encore de celle des particuliers. En effet, la confiance du public anglais dans l'avenir industriel du pétrole a dirigé les efforts des capitalistes et des sociétés financières vers la recherche et l'exploitation des gisements. Leur activité s'est affirmée dans ce sens sur des points très nombreux en Perse, en Mésopotamie, au Mexique et même, m'assure-t-on, en Algérie. On peut donc prévoir que, dans l'avenir, une part importante de la production du pétrole sera entre des mains anglaises.

Celle des entreprises anglaises que le Gouvernement a choisie pour s'y intéresser directement est située en Perse, et, qui plus est, dans cette partie de la Perse que l'accord anglo-russe de 1907 a érigée en zone neutre. De là dérive l'intérêt politique du contrat intervenu entre le Gouvernement et l'Anglo-Persian Oil Cy. Le *Livre bleu* ne dissimule pas cet intérêt politique, mais se contente d'y faire une allusion discrète : « l'affaire implique manifestement d'autres questions qu'une question financière et une question d'approvisionnement ». La plupart des journaux, et notamment le *Times*, traitent en détail des conséquences politiques de l'opération. Les cartes publiées par le *Livre bleu* indiquent les sites des gisements visités par la Commission d'études présidée

par l'amiral Slade. Ces sites sont tous compris dans la zone neutre de la Perse, sur une vaste partie de laquelle s'étend la concession de l'Anglo-Persian Oil Cy. Le fait est plus clairement encore mis en évidence par la carte du *Times* que j'annexe à ce rapport avec le texte du *Leader* consacré par le journal à cette question. Il s'ensuit que le Gouvernement britannique acquiert un intérêt personnel de plus de 50.000.000 de francs dans la zone neutre de la Perse ou plutôt, son intérêt direct ne pouvant être dissocié du capital total investi dans la société, qu'il acquiert dans cette zone un intérêt financier de plus de cent millions. Une zone où son intérêt économique devient subitement si important, peut-elle, en fait, comme elle l'est en théorie, demeurer neutre à ses yeux au point de vue politique ? Dans cette zone, la sécurité n'est pas assurée, aucune autorité gouvernementale ne s'exerce pratiquement; tout près de là, mais de l'autre côté de la frontière turco-persane, courra le rail d'un chemin de fer qui sera entre les mains d'une Puissance étrangère. Que les tribus de cette région inhospitalière menacent ou coupent la conduite de pétrole, le « pipe line », que la propriété de l'Amirauté vienne, pour un motif quelconque à exiger une protection : le Gouvernement sera amené à intervenir et l'intervention ne pourra incomber qu'à l'armée des Indes. Or l'armée des Indes suffit à peine à assurer la défense de ce vaste Empire. Pour ces raisons, le *Times* estime que le Gouvernement a été imprudent en investissant un pareil capital dans une région qui échappe au « contrôle » britannique. En tout cas l'opération conclue par le Gouvernement, et sur ce point l'appréciation du *Times* n'est pas contestable, lui paraît modifier le caractère des intérêts anglais dans le Sud de la Perse et pouvoir entraîner un changement de politique dans ces parages.

Comme il peut être intéressant d'être renseigné sur le passé d'une entreprise avec laquelle le Gouvernement anglais vient de se lier si étroitement, je joins également à ce rapport un article du *Daily Telegraph* qui contient des détails rétrospectifs sur l'historique des concessions de l'Anglo-Persian Oil Cy.

290.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136. Secret. *Saint-Pétersbourg, 27 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 11 juin.)

A ma demande, l'Attaché naval à cette ambassade a étudié les avantages que la Triple Entente peut espérer d'un accord naval entre la Russie et l'Angleterre.

Voici le résumé des conclusions auxquelles est arrivé M. le capitaine de frégate Gallaud.

Il est évident que, dans un pacte de ce genre, l'apport de l'Angleterre dépasserait de beaucoup celui de la Russie. Mais, d'ici à peu d'années, la flotte russe sera capable de fournir à la flotte britannique un concours très actif.

Votre Excellence n'ignore pas, en effet, l'effort intense que le Gouvernement impérial accomplit présentement pour accroître sa puissance navale aussi bien dans la mer Noire que dans la mer Baltique.

A la fin de 1914, la flotte russe de la mer Baltique comprendra :

8 cuirassés dont 4 super-dreadnoughts de 23.000 tonneaux,
6 croiseurs cuirassés de 8 à 15.000 tonneaux,
4 croiseurs protégés de 7.000 tonneaux,
1 contre-torpilleur de 1.200 tonneaux,
20 contre-torpilleurs de 600 tonneaux,
38 petits contre-torpilleurs de 200 à 400 tonneaux.

Soit au total environ *273.000 tonneaux*.

En 1917, elle comprendra :

Les bâtiments de 1914, plus :

4 grands croiseurs cuirassés de 32.000 tonneaux,
4 croiseurs protégés de 7.000 tonneaux,
2 croiseurs de 4.000 tonneaux,
36 contre-torpilleurs de 1.250 tonneaux,
18 sous-marins de grand tonnage.

C'est-à-dire un tonnage *total de 493.000 tonneaux*.

La présence d'une telle force dans la mer Baltique obligera nécessairement l'Allemagne à diviser en deux tronçons ses escadres qui, aujourd'hui, sont toutes concentrées dans la mer du Nord.

Les bases navales de la mer Baltique sont, en effet, assez mal protégées; l'amirauté allemande s'en est quelque peu désintéressée depuis quelques années, ayant porté toute son attention sur les côtes de la mer du Nord. La flotte allemande devra désormais se préoccuper de garantir contre les attaques de la flotte russe certains mouillages, tels que l'excellente rade de l'îlot d'Alsen, à 30 milles seulement de Kiel, tels encore que la baie de Lübeck et l'îlot de Rügen.

La flotte russe pourrait donc seconder sensiblement l'action de la flotte anglaise en divisant les forces allemandes. Indirectement, elle nous apporterait à nous-mêmes un concours appréciable, en immobilisant sur les côtes de Prusse, de Poméranie et de Mecklembourg, quelques corps de *landwehr* ou de *landsturm*, sinon même de l'armée active.

La coopération navale de la Russie et de l'Angleterre dans la mer Baltique pourrait avoir un corollaire applicable à l'Orient. Ainsi que je l'ai signalé à Votre Excellence par ma dépêche du 13 avril dernier, n° 69 [1], la flotte russe de la mer Noire comprendra en 1917 :

3 cuirassés de 23.000 tonneaux,
4 cuirassés de 13.000 tonneaux,
3 cuirassés de 29.000 tonneaux,
4 croiseurs protégés de 7.000 tonneaux,
13 contre-torpilleurs de 1.100 à 600 tonneaux,
6 (?) contre-torpilleurs de 1.250 tonneaux,
13 contre-torpilleurs de 200 à 400 tonneaux,
6 sous-marins de grand tonnage, etc.

Soit un tonnage total de *300.000 tonneaux* environ.

C'est plus qu'il n'en faut pour détourner les flottes de la Triple Alliance de toute entreprise visant Constantinople et les Détroits.

291.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 330. *Péra, 27 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

A la suite d'un entretien que j'ai eu hier avec le Grand Vizir sur la politique générale extérieure de la Turquie, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence mes télégrammes 197 et 198 [2] portant sur deux points d'actualité.

Le Grand Vizir et, à sa suite, Djemal Pacha m'ont affirmé que le Gouvernement ottoman était étranger au mouvement insurrectionnel qui vient d'éclater en Albanie et qu'il était fermement résolu à ne pas se laisser entraîner à une intervention quelconque dans les affaires albanaises. « Lorsqu'il s'est agi de fixer le régime de l'Albanie, m'a dit le Grand Vizir, le Gouvernement russe aurait voulu que ce pays restât placé sous la suzeraineté ottomane et fût régi par un Gouverneur général désigné par l'Europe mais investi par le Sultan. L'Ambassadeur de Russie est intervenu à plusieurs reprises auprès de moi pour me faire formuler des prétentions de ce genre. Je m'y suis nettement

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 100.
[2] Télégrammes du 27 mai non reproduits comme faisant double emploi avec la dépêche du même jour.

refusé et aujourd'hui encore on viendrait nous faire des offres dans ce sens que nous les repousserions aussitôt. Nous ne voulons plus avoir rien à faire avec l'Albanie et nous laissons à l'Europe le soin de dénouer l'imbroglio qu'elle a créé. »

Les déclarations du prince Saïd Halim sont parfaitement exactes en ce qui concerne le passé, mais il est permis de se demander si le Gouvernement ottoman serait en mesure de résister à l'avenir à la poussée des sentiments islamiques qui s'exercerait sur lui dans le cas où la rébellion albanaise, qui a un caractère nettement musulman, viendrait à s'étendre et à triompher. Le Grand Vizir, à qui j'exprimais cette appréhension, m'a déclaré qu'elle n'était pas fondée. « Il n'est personne en Turquie, m'a-t-il assuré, qui ne se rende parfaitement compte que nous ne pourrions en Albanie que tirer les marrons du feu pour l'un ou pour l'autre, mais en aucun cas à notre propre profit. Cela est tellement évident, a-t-il ajouté, qu'il ne saurait imaginer quelqu'un assez aveuglé par le sentiment religieux ou toute autre fascination pour ne pas en être profondément convaincu. »

Mon second télégramme avait trait à la question des rapports turco-grecs; en la traitant avec le Grand Vizir, celui-ci a prétendu que M. Venizelos consentait en principe à l'échange des populations musulmanes de Macédoine contre les Grecs ottomans de la Thrace et de l'Asie Mineure [1]. Sans doute le Gouvernement hellénique ne néglige rien, quoi qu'il dise, pour amener l'évacuation de la Macédoine grecque par les musulmans, mais, par contre, il n'a jamais cessé de protester contre la même politique suivie en Turquie à l'égard des habitants grecs de l'Empire ottoman. Je n'étais donc pas préparé à entendre que M. Venizelos s'était rallié au point de vue bulgaro-turc en la matière non seulement pour la Thrace mais même pour l'Anatolie. J'ai donc laissé paraître quelque incrédulité au sujet de l'information du Grand Vizir, mais celui-ci me l'a réitérée avec force et c'est pourquoi j'ai cru devoir la transmettre à Votre Excellence par télégramme afin qu'elle la fasse vérifier à Athènes si elle le juge bon.

Par ailleurs le Grand Vizir m'a dit que les rapports turco-grecs continuaient à être tendus, attendu que le Cabinet d'Athènes persistait à se dérober à toute conversation sur Chio et Mytilène et que, tant que la question des îles n'aurait pas reçu une solution de nature à garantir la tranquillité de l'Anatolie, les relations entre les deux pays ne sauraient être confiantes. Je lui ai demandé s'il n'attendait pas quelque résultat, à la suite du voyage de Talaat Bey à Bucarest, des bons offices du Gouvernement roumain auprès du Gouvernement hellénique. « Aucun, m'a-t-il répondu; les Grecs, gonflés par leurs succès, ne sont pas actuellement en état d'entendre raison. Ils sont dans la même situation

[1] Au reçu de ce télégramme M. Doumergue a, le jour même (le 27 mai), écrit à M. Deville pour l'inviter à appuyer auprès du Gouvernement hellénique la proposition d'échange du Gouvernement ottoman.

d'esprit que les Bulgares après la première guerre balkanique et ils ne retrouveront leurs sens, comme leurs voisins, qu'à la suite d'un retour de fortune. Cela d'ailleurs, a-t-il ajouté, ne saurait tarder; déjà la Roumanie est excédée de l'attitude des Grecs; les Serbes ne parviennent plus à s'entendre avec eux et un conflit de ce côté est imminent; je ne parle pas des Bulgares, chacun connaît l'animosité qui divise les deux pays. Les nuages s'amoncellent et l'orage ne tardera pas à éclater. »

La question de Chio et de Mytilène m'a amené à parler de celle de Rhodes et du Dodécanèse. J'ai demandé au Grand Vizir si l'entente enfin réalisée entre Italiens et Anglais sur les chemins de fer n'allait pas permettre l'exécution du Traité de Lausanne en ce qui concerne la restitution à la Turquie des îles occupées par les forces italiennes. « Nous ne sommes nullement pressés, m'a répondu le Grand Vizir. Si en effet les Italiens évacuaient aujourd'hui les îles, les Grecs s'empresseraient de les occuper et sans doute l'Europe s'inclinerait une fois de plus et nous demanderait de nous incliner avec elle devant le fait accompli. Aussi longtemps donc que nous n'aurons pas nos cuirassés qui nous permettront de protéger nous-mêmes nos droits contre les entreprises grecques, nous préférons que les Italiens retiennent les îles en dépôt; c'est la seule chance pour nous de les ravoir un jour. » — « Mais, lui ai-je fait observer, si vous laissez les Italiens dans les îles en même temps que vous leur donnerez des concessions en Pamphylie et en Lycie, en compensation de leur abandon, il est à craindre qu'ils conservent le tout et que vous vous trouviez avoir payé pour ne rien recevoir. » — « Soyez tranquille, m'a-t-il répondu, nous ne serons pas dupes et nous ne leur donnerons rien qu'à bon escient. »

Le Grand Vizir s'est enfin beaucoup loué de l'amélioration des rapports de la Turquie et de la Russie qui répond entièrement à ses sentiments. Je m'en suis hautement loué avec lui et je l'ai vivement encouragé à persévérer dans cette voie qui est la seule où la Turquie trouvera, avec notre assistance, la tranquillité dont elle a besoin pour se régénérer.

292.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 181. *Belgrade, 27 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Comme le sait Votre Excellence, à chaque nouvelle complication balkanique l'État-major austro-hongrois a pour habitude de procéder à quelques mouvements militaires tout le long de sa frontière méridionale, afin d'impressionner

les États serbes. Et la presse serbe de crier à une mobilisation que démentent aussitôt les journaux de Vienne et de Pest.

Les événements d'Albanie ont provoqué les mesures accoutumées, c'est-à-dire que les ports et garnisons frontières auraient été renforcés, les gares militairement occupées, les flottilles de moniteurs concentrées à Brod sur la Save. Il y aurait eu rappel des militaires en congé, peut-être même de quelques réservistes. De grandes manœuvres sont annoncées en Bosnie, pour la fin du mois de juin, auxquelles assisteront l'Archiduc héritier et le chef d'État-major général.

Fidèle au principe des distinctions démonstratives auxquelles se complaît la politique impériale et royale, l'Empereur vient de décerner la médaille pour la bravoure, qui ne se donne que pour faits de guerre, à un sous-lieutenant ayant pris part au récent incident du col de Métalka sur la frontière monténégrine [1]. Cette décoration a été portée par un ordre spécial à la connaissance de l'armée austro-hongroise et remise au titulaire par le commandant supérieur des troupes en Bosnie.

Ces sortes de manifestations ont pour effet de vexer l'opinion serbe; la *Politika* dénonce l'intention qu'aurait l'Autriche d'occuper l'Albanie, en empruntant au besoin le territoire du royaume pour y faire passer ses troupes.

293.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 mai 1914.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 juin.)

L'antagonisme de l'Angleterre et de la Russie en Asie se manifeste dans trois pays : le Thibet, l'Afghanistan, la Perse.

La Convention du 31 août 1907 a établi entre les deux Gouvernements une transaction provisoire, une sorte de trêve amicale; elle ne pouvait avoir pour effet d'annuler l'opposition de leurs intérêts qui tient à la situation géographique de leurs domaines réciproques.

Où en est aujourd'hui la question ? C'est ce que je voudrais examiner, afin de mettre au point certaines appréciations que le différend anglo-russe en Perse inspire au Ministre de la République à Téhéran. Les dépêches de

[1] Voir au sujet de cet incident le télégramme de Cettigné, en date du 9 mars, reproduit dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 417 et le rapport du même poste ci-dessus reproduit, à la date du 17 mars, sous le numéro 3.

M. Raymond Lecomte témoignent trop d'expérience et de réflexion pour qu'on ait le droit de les négliger.

Et d'abord quelle est l'attitude respective des deux Puissances rivales au Thibet ? La Convention de 1907 stipule que la Russie et l'Angleterre s'engagent :

1° A respecter l'intégrité territoriale du Thibet;

2° A s'abstenir de toute ingérence dans son administration intérieure;

3° A ne traiter avec les autorités thibétaines que par l'entremise de la Chine, suzeraine de l'État thibétain;

4° A ne pas envoyer de représentants à Lhassa.

Ainsi, égalité parfaite entre les Gouvernements britannique et russe qui, l'un et l'autre, s'effacent devant le protectorat chinois. Mais cet effacement n'a pas la même valeur pour les deux. La Russie ne possède au Thibet que des intérêts secondaires, qui se réduisent aux relations que les bouddhistes de la Sibérie et de la Mongolie entretiennent avec les grands chefs spirituels du lamaïsme. Par son influence à Lhassa, le Gouvernement russe facilite sa tâche à Ourga : rien de plus. Pour l'Angleterre, au contraire, le Thibet représente une pièce maîtresse de son Empire indien. Selon une expression de Lord Curzon, le Thibet est «le glacis de la muraille qui protège la forteresse de l'Hindoustan». Si élevée que soit la chaîne de l'Himalaya, l'histoire nous apprend que des armées chinoises et thibétaines l'ont franchie plusieurs fois, pour envahir le Népal et descendre sur le Gange. On comprend donc que le Gouvernement britannique veuille être prépondérant à Lhassa. Cette prépondérance, il se l'était acquise en 1903 par l'expédition du colonel Younghusband qui avait imposé au Gouvernement thibétain un régime draconien, équivalent au protectorat. La Russie, qui avait d'abord protesté avec énergie, n'avait bientôt plus insisté, engagée qu'elle était dans sa guerre contre le Japon Aujourd'hui, l'Angleterre cherche discrètement à reprendre quelques-unes des concessions qu'elle a souscrites en 1907; elle semble revenir à l'idée qui hantait déjà Warren Hastings : dominer le revers septentrional du massif montagneux qui borde l'Inde, au Nord du Gange et de l'Indus. C'est la préoccupation qui se trahit dans les modestes demandes dont le Cabinet de Saint-James a saisi naguère le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Votre Excellence sait, par mes dépêches des 20 et 26 mai[1], que le Gouvernement impérial y a consenti.

Après le Thibet, l'Afghanistan. Aux termes de la Convention de 1907, le Gouvernement britannique s'engage :

1° A ne pas changer l'état politique de l'Émirat;

2° A ne pas s'ingérer dans l'administration intérieure du pays;

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces dépêches.

3° A ne prendre ni laisser prendre, en Afghanistan, aucune mesure menaçant la Russie.

Par contre, le Gouvernement russe déclare que l'Afghanistan se trouve en dehors de sa zone d'influence et s'engage à employer l'entremise du Gouvernement britannique pour toutes ses relations politiques avec l'Émirat; il reconnaît, en outre, le traité anglo-afghan du 21 mars 1905. Par ces clauses le Gouvernement impérial acquiesce au protectorat diplomatique de l'Angleterre sur l'Afghanistan. Mais l'Angleterre se laisse imposer des restrictions, qu'elle n'eût jamais acceptées à l'époque de la grande politique impériale, au temps des Palmerston et des Disraeli. Elle a toujours lié, en effet, la défense de l'Inde à celle de l'Afghanistan, car elle n'oublie pas que le projet d'une attaque de l'Inde par une armée franco-russe, concentrée sur la Volga, traversant la Caspienne, puis se dirigeant par Astérabad, Hérat et Kandahar vers le Haut-Indus, a tenté le génie de Napoléon 1er. L'Afghanistan, dont elle avait fait précédemment un État feudataire, avant-garde d'une offensive contre le Turkestan russe, est désormais neutralisé au point de vue militaire et préservé de toute annexion. Il ne semble pas que, dans ces dernières années, les intérêts anglais se soient beaucoup développés en Afghanistan. Il n'y a ni entreprises ni sujets britanniques dans les provinces septentrionale et centrale, les seules qui soient fertiles et peuplées; il n'y a pas même d'agent britannique auprès de l'Émir. Somme toute, le pays n'est guère plus ouvert à la civilisation que le Thibet. Cette inertie de l'Angleterre dans l'Émirat fait d'autant plus ressortir l'intense activité que la Russie déploie dans la région aralo-caspienne, qui confine au Turkestan afghan. Par ma dépêche du 21 mai, n° 129 (1), j'ai signalé à Votre Excellence le prodigieux effort de colonisation, de commerce et d'industrie, qui s'accomplit dans le Turkestan russe et qui fera bientôt de cette contrée une des plus riches du monde pour la culture cotonnière. Il faut s'attendre à ce que cette expansion économique déborde avant peu la frontière afghane et se propage dans les vallées supérieures de l'Amou-Daria, du Murghab, de l'Héri-Roud. Déjà, l'autre jour, M. Sazonoff me disait : « J'accorderais beaucoup à l'Angleterre, du côté du Thibet, si elle s'engageait à ne favoriser aucune entreprise de ses nationaux au Nord de l'Afghanistan où il n'y a, d'ailleurs, aucun sujet britannique. » Et je crois savoir qu'il espère amener le Cabinet de Saint-James à souscrire cette « clause de désintéressement ».

Reste enfin la Perse. Aux termes de la Convention de 1907, les deux Gouvernements s'engagent à respecter l'indépendance et l'intégrité de l'Empire persan; ils se reconnaissent, en outre, réciproquement, aux confins du Caucase et du Beloutchistan une zone d'influence où chacun d'eux aura la faculté

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche.

exclusive de rechercher, au profit de ses nationaux, des concessions d'ordre commercial et politique, telles que chemins de fer, banques, télégraphes, etc. Par une déclaration séparée, le Gouvernement russe admet, de plus, que l'Angleterre possède « des intérêts spéciaux dans le golfe Persique ». Les deux Gouvernements sont, par suite, sur un pied de parfaite égalité vis-à-vis du Gouvernement persan. Si la zone dévolue à l'action russe est de beaucoup plus vaste et plus riche que la zone attribuée à l'action britannique, l'Angleterre obtient, par contre, la reconnaissance de sa suprématie dans le golfe Persique, le détroit d'Ormuz et la mer d'Oman; la Russie s'interdit l'accès de la mer libre.

Mais, depuis 1907, la situation respective des deux parties contractantes a sensiblement changé. La traversée du plateau iranien par un chemin de fer « transpersan » a posé, entre les Cabinets de Londres et de Pétersbourg, un problème nouveau et des plus délicats qui semble ranimer les anciennes suspicions de l'opinion anglaise à l'égard de « l'ambition moscovite ». Puis, l'anarchie de la Perse a obligé le Gouvernement russe à sauvegarder lui-même la vie et les biens de ses nationaux dans les régions limitrophes de la Transcaucasie. C'est ainsi qu'il a fait progressivement occuper par ses troupes l'Azerbeïdjan, le Ghilan et le Mazanderan; le corps d'occupation ne compte pas moins de 16.000 hommes. En même temps, des syndicats russes ont entrepris, dans ces trois provinces, l'achat de vastes domaines ruraux, tandis que les Consuls de Russie s'asservissaient peu à peu les fonctionnaires persans. Maintes fois, le Gouvernement britannique a protesté. Chaque fois, le Gouvernement impérial a fait valoir que les provinces occupées sont les seules de l'Iran où l'ordre public soit assuré, où les routes ne soient pas infestées de brigands, où les transactions commerciales s'effectuent avec régularité. Si fort que soit cet argument, j'ai soutenu, il y a quelques jours, devant M. Sazonoff la thèse du Gouvernement britannique : « L'occupation militaire de la Perse septentrionale par vos troupes, l'achat d'immenses terrains par vos nationaux, l'autorité qu'usurpent vos Consuls, tout ce système, lui ai-je dit, équivaut à une conquête. L'Angleterre n'a donc pas tort, quand elle vous reproche de transgresser la Convention de 1907, par laquelle vous vous êtes engagés à *respecter l'indépendance de la Perse.* » — « Nous ne pouvons pourtant laisser nos nationaux sans protection. Or le Gouvernement persan a surabondamment prouvé qu'il est incapable de gouverner. Si nous retirions nos troupes, ce serait aussitôt un massacre général de tous les sujets russes et russo-arméniens qui peuplent la région. Nous serions alors contraints de réoccuper le pays et de l'annexer. Est-ce là ce que veut l'Angleterre ? »

Il faut reconnaître que la politique du Gouvernement britannique en Perse a un grave défaut : elle est toute négative. L'Angleterre ne veut pas que les troupes russes stationnent au Nord de l'Iran; elle ne veut pas que les Russes achètent des domaines agricoles dans l'Azerbeïdjan et le Mazandéran; elle ne

veut pas que le chemin de fer transpersan s'accomplisse. Et c'est encore par une négation qu'elle répond, quand la Russie lui pose cette question suggestive : « Mais pourquoi ne faites-vous pas, dans votre zone, ce que nous faisons dans la nôtre ? »

Pour comprendre les dispositions que cette attitude inspire au Gouvernement russe, figurons-nous les sentiments que nous aurions éprouvés nous-mêmes envers l'Espagne, [si] nous avions conclu avec elle au sujet du Maroc un pacte analogue à la Convention de 1907 et qu'elle nous eût obstinément déclaré : « Je ne veux pas que vous occupiez la Chaouïa; je ne veux pas que vous protégiez vos nationaux dans l'Amalat d'Oudjda; je ne veux pas que vous ménagiez le port de Casablanca et je ne veux pas non plus profiter, dans ma zone, des libertés que vous prenez dans la vôtre. »

La vérité, c'est que la Convention de 1907 ne correspond plus à la situation réciproque de la Russie et de l'Angleterre dans l'Asie centrale. La diplomatie n'est que l'art de mesurer des forces et d'échanger des valeurs. Or, entre la Russie et l'Angleterre, le rapport des forces et des valeurs n'est plus aujourd'hui ce qu'il était en 1907. Leur bilan est donc à refaire. L'Angleterre se leurre, si elle croit pouvoir ne pas tenir compte de la pression formidable que la puissance économique de la Russie exerce vers le Sud, depuis l'Océan Pacifique jusqu'à la mer Noire. Et plus elle retardera les négociations qui s'imposent, plus elle se révélera en état d'infériorité, à l'heure de la transaction inévitable.

Quelles devraient être les bases de l'accord nouveau ? La question est trop difficile, trop complexe pour que je me risque à improviser une réponse. J'indiquerai, tout au plus, quelques éléments de la solution que j'entrevois. Sur deux points, le Gouvernement britannique sera obligé de reconnaître l'hégémonie sinon la souveraineté de sa rivale : le Turkestan afghan et les provinces septentrionales de la Perse. Le prix de cette énorme concession pourrait être la renonciation de la Russie à toute influence au Thibet et l'agrandissement de la zone anglaise dans le Sud de la Perse. Si l'Angleterre acquérait la faculté d'instituer au Thibet un régime semblable à celui que le Gouvernement russe a fait prévaloir dans la Mongolie extérieure, si, de plus, elle étendait sa zone sur le littoral persan, jusqu'à y comprendre Chiraz et Bender-Bouchir, elle ne conclurait pas, selon moi, un mauvais marché.

294.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Sofia, 28 mai 1914, 13 h. 40.*

(*Reçu* : 17 h. 30.)

Les banques allemandes, dont on attendait hier les propositions définitives, ont invité M. Tontcheff à se rendre à Berlin pour s'entendre sur [place]. Le Ministre des Finances part aujourd'hui pour Berlin. Un article officieux qui émane de lui promet la signature pour la fin de la semaine prochaine et dénonce les efforts de la France et de la Russie pour faire échouer l'emprunt allemand. Le ministère Radoslavoff, se sentant menacé, paraît prêt [à] accepter toutes les conditions.

295.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 144. *Rome, 28 mai 1914, 20 h. 40.*

(*Reçu* : 21 h. 25.)

Le marquis de San Giuliano, en me parlant aujourd'hui des événements d'Albanie, m'a dit qu'il estimait comme vous que, si les Puissances s'entendaient pour envoyer de Scutari des détachements internationaux, ces derniers ne pourraient avoir pour mission que de veiller à la sécurité du prince de Wied et de son entourage. L'Allemagne avait opposé jusqu'ici une réponse négative à la proposition de l'Italie [1]; le Ministre pensait néanmoins qu'elle finirait par se rendre à ses instances, de même qu'il espérait que le Gouvernement britannique ne maintiendrait pas une attitude négative. L'action européenne avait un grand prestige auprès des Albanais et il lui paraissait fort important qu'elle se manifestât, même sous une forme réduite, auprès de la

[1] Cf. *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14460. L'Ambassadeur d'Allemagne à Rome avait reproduit un mot du marquis de San Giuliano : « Si des troupes internationales arrivaient à Durazzo, les rebelles s'inclineraient d'eux-mêmes? » L'Empereur Guillaume écrivit en marge : « La situation du prince à l'égard de son peuple serait réglée et impossible! ».

Commission de contrôle dont l'intervention avait produit des résultats inappréciables. J'ai jugé bon sur ce propos de parler à mon interlocuteur de la nécessité de régler la question de la banque d'Albanie. « Cela ne peut [faire] de difficultés, a-t-il répondu. Il ne reste à résoudre que des questions d'espèces. Vous savez d'ailleurs que l'opposition est venue de l'Autriche et non de l'Italie. » Quant à la situation du prince de Wied, elle paraît au Ministre encore soutenable. Il estime donc qu'il faut l'appuyer aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré qu'il n'est pas capable de remplir la mission que l'Europe lui a confiée*.

296.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 267. *Londres, 28 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Dès le jour de l'arrestation d'Essad Pacha et du débarquement à Durazzo de marins autrichiens et italiens, il a été manifeste pour moi que mon collègue d'Italie était inquiet du tête-à-tête auquel les événements venaient de conduire son Gouvernement et celui d'Autriche-Hongrie dans la capitale du prince Guillaume. Depuis lors, à la suite du départ précipité et du retour presque immédiat du Prince d'Albanie, les inquiétudes du marquis Imperiali ont été croissant et se sont exprimées ouvertement. Mes télégrammes n°s 93 (1) et 94 (2), en date des 25 et 27 de ce mois, ont fait part à Votre Excellence des termes dans lesquels l'Ambassadeur d'Italie a traduit son émotion et de son insistance, tant auprès du Foreign Office qu'auprès de moi-même, en vue d'obtenir la participation de la France et de l'Angleterre à l'occupation de Durazzo.

Ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence, je crois, si le langage du marquis Imperiali correspond aux sentiments de son Gouvernement, qu'il y a dans cette situation une occasion pour nous de favoriser une détente dans les rela-

* Annotation du Ministre : *Il faudrait dire à M. Barrère ce que j'ai dit à M. Tittoni au sujet de l'homologation par les Puissances de la convention de Corfou, concernant les Epirotes.*

(Aucune note relative à un entretien avec M. Tittoni sur ce sujet ne se retrouve au dossier.)

(1) Ce télégramme est reproduit ci-dessus sous le numéro 282.

(2) Ce n'est pas au télégramme 94 mais au 95 que M. Paul Cambon fait allusion. Il y parlait de l'insistance mise par le marquis Imperiali à obtenir de lui qu'il décidât Sir E. Grey à envoyer un détachement britannique à Durazzo. En parlant de ce désir à Sir A. Nicolson, M. Paul Cambon avait ajouté à titre personnel qu'il conviendrait de profiter de l'occasion pour demander le règlement de l'affaire de la Banque nationale albanaise.

tions de la France et de l'Italie. Pour le moment et depuis assez longtemps, leurs relations, sans être absolument mauvaises, sont cependant tendues, Cet état de tension, s'il peut ne pas être sans inconvénients pour l'Italie, ne l'est certainement pas pour la France. Je n'ai jamais eu beaucoup de confiance dans l'Italie et je ne me fais pas d'illusions sur la solidité des liens que nous pouvons nouer avec Rome. Mais il n'est pas moins vrai que notre intérêt nous commande d'entretenir avec elle des rapports aussi bons que le permettent ses engagements internationaux et sa politique. Lorsque cette condition n'est pas remplie, comme en ce moment par exemple, elle se subordonne d'autant plus à l'Allemagne, même dans la Méditerranée, qu'elle ne peut compter que sur cette Puissance, étant plutôt en garde qu'en confiance avec l'Autriche. Or nous sommes aujourd'hui les voisins de l'Italie en Afrique, comme nous l'étions déjà en Europe, et sa mauvaise volonté ne peut nous être nulle part et jamais indifférente.

Le désir qu'elle nous exprime maintenant de voir rompre son tête-à-tête avec l'Autriche à Durazzo nous invite à lui faire sentir le prix de notre assentiment et même à mettre le prix à l'assentiment qu'elle nous demande. Le marquis Imperiali nous y convie. « Posez vos conditions », nous dit-il. Dans quelle mesure pouvez-vous accéder à son désir? Quelles conditions pouvons-nous y mettre?

Il ne saurait être question pour nous d'intervenir en Albanie autrement que pour protéger la personne même et la vie du Prince, tâche à laquelle paraît devoir suffire la présence d'un petit nombre de troupes. Par conséquent nous ne saurions en aucun cas faire plus que d'envoyer à Durazzo un très faible détachement qui n'en sortirait pas. Au surplus ce principe a déjà été posé par Votre Excellence et je suis entièrement d'accord avec le langage que, sur vos instructions, notre Chargé d'affaires à Berlin a tenu à M. de Jagow. Mais, limité à cet objet, l'envoi d'un détachement également limité quant à son effectif suffirait à donner satisfaction au Cabinet de Rome car, en l'occurence, l'intérêt de l'intervention consiste surtout pour l'Italie dans le symbole de l'accord international.

Il ne saurait davantage être question pour nous de nous prêter à l'envoi d'un détachement à Durazzo si l'Angleterre ne s'y associe pas [1]. Mais on sait à Rome, comme partout, du reste, que ce n'est pas de nous qu'est venue l'opposition à cette mesure, que c'est à Londres que la proposition en a été repoussée. Je vois par une dépêche de notre Ambassadeur à Vienne, dont Votre Excellence a bien voulu me donner communication, qu'on y était édifié sur ce

[1] Le prince Lichnowsky télégraphiait à son Gouvernement le 26 mai que, suivant une déclaration de Sir E. Grey, le Gouvernement britannique n'était guère disposé à participer à l'envoi de troupes internationales pour protéger le prince d'Albanie (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14453, note).

point, dès le 26 avril dernier. Les dispositions à cet égard ne se sont pas modifiées ici. Personnellement Sir Arthur Nicolson eût incliné à saisir l'occasion de se désintéresser de l'Albanie; sans aller plus loin, Sir E. Grey pense que l'existence de la Commission de contrôle suffit à maintenir le principe de l'internationalisation; le Sous-Secrétaire d'État permanent s'est hier encore prononcé dans ce sens en me parlant. Nous ne pourrions donc promettre plus à l'Italie que de nous employer à faire revenir l'Angleterre sur son parti pris d'abstention, mais, ce parti pris étant connu des Italiens, nous employer à le faire céder serait déjà une appréciable satisfaction.

Quant aux conditions auxquelles cette satisfaction pourrait être subordonnée, je ne veux envisager que celle dont peut faire l'objet l'Albanie elle-même. Il faudrait régler définitivement les questions de la banque et de l'emprunt, obtenir la renonciation de l'Autriche et de l'Italie à la banque austro-italienne qu'elles ont fondée à Durazzo, leur adhésion à la constitution d'une banque et à l'émission d'un emprunt, sur la base d'une complète égalité internationale. L'opposition à une telle solution de ces questions venant surtout de l'Autriche, c'est à l'Italie à nous apporter le consentement de son alliée.

Cela fait, l'Albanie demeurera sans doute encore dans un état d'anarchie politique et administrative d'où résulteront probablement pour les Puissances de fréquentes difficultés. Tôt ou tard, et le plus tôt serait le mieux, il faudra renoncer à la méthode vicieuse d'organisation qui a été appliquée sans succès dans ce pays et revenir à la méthode différente que j'avais préconisée à la réunion des Ambassadeurs dans un exposé dont je me permets de reproduire ici les passages essentiels.

« Il serait préférable de renoncer à donner un Prince au nouvel État autonome. L'Albanie ne possède encore ni Gouvernement, ni organisation, ni ressources. Que fera-t-elle d'un Prince venu du dehors, sans compétence, sans autorité, à qui il faudra constituer une liste civile? Son rang lui imposera une réserve pleine d'inconvénients, lorsqu'il faudra se mettre en rapports avec les chefs de clan. Il sera probablement voué à une fin violente et les Puissances se trouveront alors entraînées dans des interventions pleines de périls.

« En réalité le moment n'est pas venu de créer en Albanie une institution définitive. Les Puissances devraient s'attacher d'abord à organiser un Gouvernement viable, et ce Gouvernement aura d'autant plus de chances d'être accepté qu'il respectera davantage la vieille organisation féodale de régions qui, en réalité, n'ont jamais possédé de Gouvernement régulier.

« Nous avons assumé la charge de constituer ce Gouvernement; mais nous ne savons rien de l'Albanie et, si nous trouvons une organisation ottomane sur la côte et dans les parties accessibles du pays, nous ignorons entièrement s'il y a un ordre établi dans l'intérieur. Chaque fois que la Sublime Porte

a voulu soumettre les populations de la montagne à une règle quelconque et leur imposer une charge, elle a provoqué une insurrection. Comment élaborer dès maintenant un statut définitif. Il semblerait plus opportun de confier d'abord à un mandataire temporaire le soin de mettre sur pied une machine dont la mise en œuvre demandera du temps et de la patience. Ce mandataire nommé pour deux ou trois ans aurait le titre de haut-commissaire des Puissances et, à moins qu'on ne trouve en Europe un homme assez expérimenté et assez au courant des affaires albanaises pour renoncer à nos procédés administratifs ordinaires, le mieux serait de choisir un Albanais de bonne race...

«Le Gouvernement français pense qu'il convient d'éviter des mesures hâtives et des organisations à la mode européenne. D'après lui, la Commission internationale de contrôle, d'accord avec le haut-commissaire, aura la double mission de prendre des mesures immédiates et temporaires dans les régions déjà pourvues d'une organisation ottomane et de se renseigner pour les autres parties de l'Albanie sur les usages et les institutions traditionnelles du pays, afin de s'y conformer dans ses propositions d'organisation définitive...

«En résumé, nomination d'un haut-commissaire et d'une Commission internationale de contrôle qui seraient à la fois des agents de gouvernement et des agents d'étude. Organisation temporaire progressive et aussi peu centralisée que possible. Telles sont les conclusions que le Gouvernement français soumet à l'examen des Puissances.»

Aujourd'hui, l'erreur contre laquelle je me suis élevé a été commise; il y a un Prince d'Albanie, un Prince dont l'autorité ne s'étend guère au delà de la petite ville où le maintient la protection des marins autrichiens et italiens. Mais on peut cependant concevoir la nomination par le Prince d'un haut-commissaire qui procéderait avec la Commission internationale de contrôle à l'étude du pays, de sa population, et à l'application des mesures provisoires à l'aide desquelles un *modus vivendi* pourrait être établi. A défaut d'une combinaison de ce genre et d'une politique d'organisation progressive, provisoire, excluant toute idée de centralisation immédiate, faisant au contraire une large part à la négociation avec les tribus, il ne me paraît y avoir aucune chance de viabilité pour l'Albanie.

P. S. — Je reçois à l'instant le télégramme de Votre Excellence en date de ce jour n° 219 [1]. Mon impression est qu'au lieu de laisser à l'Italie le soin de

[1] M. Doumergue disait dans ce télégramme: «Nous n'avons aucune initiative à prendre. Il appartient à l'Italie de décider l'Angleterre et de consentir, d'accord avec l'Autriche, à reconnaître enfin les principes d'égalité internationale posés par la Conférence de Londres pour la Banque d'Albanie et l'emprunt.»

convertir le Cabinet britannique, il conviendrait de nous y employer dans les limites et aux conditions ci-dessus déterminées. Je vous serais reconnaissant de m'autoriser à parler dans ce sens*.

297.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n°. 90. *Bruxelles, 28 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 2 juin.)

Je me suis entretenu ce matin avec M. le Ministre royal des Affaires étrangères de diverses questions, notamment du projet lancé par M. Gernaert et ayant pour objet la cession partielle du Congo (lettres au Département des 6 et 16 mai 1914, n°s 76 et 84)[1].

M. Davignon m'a confirmé que M. Gernaert ne jouissait d'aucune autorité et que sa proposition n'a obtenu dans le public belge aucune adhésion sérieuse. Tout d'abord, M. Gernaert avait émis l'avis qu'il conviendrait de mettre en vente le Congo tout entier; la somme considérable qu'on aurait retirée de cette opération (plusieurs milliards) aurait été affectée au dégrèvement des contribuables et aux dépenses d'organisation militaire. C'eût été l'âge d'or. Ce projet n'ayant provoqué que le rire, M. Gernaert lui substitua la combinaison exposée dans sa brochure.

« Il faut reconnaître, a ajouté M. Davignon, qu'un certain nombre de mes concitoyens accordèrent quelque attention à cette suggestion, qui préconisait la vente d'une portion de la colonie dans le but de parer aux dépenses nécessitées par les grands travaux indispensables à la mise en valeur des territoires que nous aurions gardés. Le Belge est, avant tout, pratique et homme d'affaires, et il n'y a pas lieu de s'étonner que dans quelques milieux, peu favorables d'ailleurs à l'expansion coloniale, on ait accueilli cette proposition, qui se présentait sous la forme d'une opération en apparence avantageuse.

« Mais, vous l'avez remarqué, la presse belge a été unanime à se prononcer avec vivacité contre un tel projet; elle a traduit en cela très exactement le sentiment de la grande majorité du peuple belge. Ce sentiment a trouvé son

* Annotation du Département : *5 juin. M. Paul Cambon demande des instructions. Il causera avec le Président et avec M. de Margerie. M. Doumergue estime que nous ne devons prendre aucune initiative, tout en montrant comme nous l'avons fait jusqu'ici de la bonne volonté à l'égard des demandes de l'Italie.*

[1] La reproduction de ces lettres n'a pas paru nécessaire, l'objet en étant suffisamment indiqué dans ce rapport.

expression éloquente et catégorique dans les discours récents de M. le Ministre des Colonies à la Chambre des Représentants. »

J'ai demandé à M. Davignon s'il n'était pas venu à sa connaissance des informations tendancieuses laissant entendre que, dans le sein du Cabinet, des divergences se seraient produites au sujet de la politique à suivre en matière coloniale; je songeais, en formulant cette question, au bruit mentionné dans la lettre de notre Ambassadeur à Berlin du 5 de ce mois[1], que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 22 mai, sous le numéro 112, et suivant lequel le ministère royal des Affaires étrangères et celui des Colonies auraient, sur ce point, des vues différentes.

M. Davignon me répliqua avec vivacité :

« Il est possible qu'on l'ait dit. Que ne dit-on pas? Mais rien n'est plus faux. Ceux qui ont tenu ces propos ont fait ce qu'on appelle ici une « zwanse », c'est-à-dire en français une fumisterie. Une entente parfaite existe et n'a cessé d'exister entre les membres du Cabinet en ce qui concerne la conduite à tenir vis-à-vis de notre colonie du Congo. C'est au nom du Gouvernement tout entier que M. Renkin a parlé, et pour qu'il fût bien établi qu'il avait exprimé la pensée du Gouvernement, le texte de son discours a été envoyé à tous nos agents à l'étranger pour leur information personnelle et à toutes fins utiles. Nous serions indignes de gouverner si nous nous arrêtions à des marchandages qui ne peuvent que nous faire hausser les épaules. Et c'est si bien l'opinion de tous que, si au Cabinet actuel succédait un Cabinet libéral, il n'agirait pas autrement que nous en cet ordre d'idées. »

On connaît, au surplus, l'opinion du Roi qui a publiquement déclaré que la Belgique devait assumer, dans toute leur étendue, les responsabilités résultant pour elle de la réunion à la Couronne de l'État du Congo.

298.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134 (Déchiffrement.) *Vienne, 28 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

On vient de me faire savoir officieusement qu'aucun caractère politique ne devra être attribué à la visite de l'Empereur d'Allemagne chez l'Archiduc héritier au château de Konopischt, annoncée pour le 12 juin. Lors des chasses

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 202.

de l'automne dernier dans ce même domaine, l'Archiduc, montrant avec orgueil les jardins qu'il a créés, avait obtenu du [Souverain] allemand la promesse que celui-ci reviendrait à l'[époque] de la floraison. C'est par suite de cet engagement qu'aurait lieu la prochaine visite, du matin au soir. Telle est l'explication donnée par avance et avec un empressement qui mérite d'être noté.

L'informateur chargé de m'apporter ce renseignement ajoutait : « L'Allemagne ne se préoccupe d'ailleurs de nos terribles difficultés en Albanie que pour empêcher un conflit entre nous et les Italiens. Elle ne participera à rien de ce qui serait tenté pour rétablir l'ordre, ainsi que l'y autorisent les dispositions de Londres lesquelles visent uniquement le maintien de l'autonomie et de l'intégrité de la principauté. C'est dans ces deux cas seulement qu'il pourrait être validement fait appel au concours des Gouvernements étrangers. Quant à mettre les Albanais à la raison, c'est une tâche si difficile que nous comprenons que des Puissances n'ayant aucun intérêt à préserver dans le pays refusent de l'entreprendre. Peut-être serons-nous forcés nous-mêmes d'y renoncer. »

299.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Durazzo, 28 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

J'ai débarqué à Durazzo le 26 mai à huit heures du matin et j'y ai trouvé la situation la plus embrouillée, la plus critique que l'on puisse imaginer. Tout le monde était encore sous l'impression des tragiques et regrettables événements des jours précédents : l'attaque à coups de canon de la demeure du Ministre de la Guerre et l'exil d'Essad Pacha, le combat désastreux de Chiak à la suite duquel les troupes du Gouvernement durent se rendre aux mécontents en abandonnant un canon et deux mitrailleuses, la retraite précipitée, sur les bâtiments de guerre étrangers en rade, de la famille princière et du Prince lui-même, l'exode de la légation d'Autriche-Hongrie avec tous les bagages et le départ d'un certain nombre d'étrangers. Cet ensemble d'événements, le désarroi qui en résulta créèrent un état de nervosité des plus fâcheux dans tous les milieux résidant à Durazzo, non seulement parmi les colonies étrangères, mais aussi dans la population indigène.

La Commission internationale de contrôle a joué dans ces circonstances un rôle de médiation et d'apaisement qu'il convient de louer et d'apprécier. Elle

a, en somme, sauvé une situation qui eût pu devenir désespérée. Je dois signaler la présence d'esprit de M. Krajewski, notre délégué, qui, avec son collègue anglais, se trouvant seuls membres de ladite Commission dans la capitale—les autres membres étaient à Valona—prirent la résolution d'organiser une sorte d'administration provisoire en attendant le retour à terre du Prince et des Ministres. Les mécontents ne veulent d'ailleurs plus parler qu'avec la Commission de contrôle, c'est-à-dire avec l'émanation de l'Europe qui, aux yeux des Albanais de la Montagne, représente une force supérieure, dominante, devant laquelle il faut s'incliner.

En recherchant les origines et les causes de ces regrettables événements qui mirent si sérieusement en danger le trône nouvellement créé par l'accord des Puissances, j'ai pu constater que chacun cherche à rejeter sur le voisin la lourde responsabilité encourue vis-à-vis de l'Europe. J'ai pu mesurer toute l'étendue de la rivalité qui sépare l'Autriche-Hongrie de l'Italie et du danger qui peut résulter de ce tête-à-tête, car, en s'accentuant chaque jour, les compétitions ne semblent plus laisser aux intéressés une juste appréciation des choses et des mesures à prendre pour sauver une création internationale et pour sauvegarder la tranquillité de l'Europe. L'Albanie est devenue un champ clos dans lequel se déroule un combat singulier et dont les autres Puissances de l'Europe restent spectateurs.

Les mesures prises contre Essad Pacha semblent bien, ainsi que l'a écrit M. Krajewski, être le résultat de l'animosité qui séparait le Ministre de la Guerre des officiers membres de la mission militaire hollandaise. L'un d'eux se serait décidé à débarrasser le pays de celui qu'il appelait le «flibustier» et son entreprise, loin d'avoir été découragée par les personnes qui eussent dû être les premières à conseiller la prudence et la modération fut, au contraire, encouragée par des influences étrangères signalées dans le rapport de M. Krajewski.

Le prince de Wied a affirmé qu'il n'avait jamais donné l'ordre d'arrêter Essad Pacha. Sa parole doit suffire. Toutefois, les amis d'Essad déplorent que la batterie qu'on tira sur la maison du Ministre ait été montée, pointée à peu de distance du palais, que plusieurs coups de canon aient été tirés sans que le Prince soit intervenu, puis, que le Prince ait assisté de la fenêtre du palais à l'embarquement de celui qui était venu lui offrir la couronne d'Albanie et que, tout de suite après, il ait reçu les acclamations des ennemis d'Essad. Ils accusent ouvertement la légation d'Autriche-Hongrie d'avoir encouragé organisé même, sous main, toute l'affaire.

L'autre événement désastreux, le combat de Chigak ne fut peut-être (?) pas prémédité; il est le résultat de cette fatalité qui semble s'acharner autour des débuts de ce pays naissant. Le Gouvernement envoyait à Tirana des renforts demandés par les autorités elles-mêmes de cette ville. Les troupes

partirent la nuit. Les habitants de Chigak en voyant passer un canon et deux mitrailleuses se méprirent sur leur destination. Ils se crurent menacés et prirent les devants. Les Malissores déclarèrent qu'ils étaient venus à Durazzo pour défendre le Prince et non pour attaquer leurs frères albanais, ils se retirèrent et les quelques gendarmes et les étrangers restés seuls furent aisément cernés par leurs adversaires. Tout l'ensemble de l'affaire fut mené de la façon la plus fâcheuse et le résultat n'est pas fait pour augmenter le prestige du nouveau Gouvernement.

L'exode de la famille princière, de la légation d'Autriche-Hongrie, d'un certain nombre d'étrangers constitue un événement encore plus regrettable. On semble d'ailleurs préoccupé d'effacer l'impression laissée par cet acte dû à une sorte de panique. Le Prince, qui ne trouva nul réconfort auprès d'aucun des deux Ministres étrangers, aurait agi ainsi, m'a-t-on dit, pour ne pas être exposé à un coup de main des mécontents qui eussent pu exiger de lui qu'il signât un acte d'abdication.

En ce qui concerne les mécontents, il est assez difficile de savoir ce qu'ils veulent, ce qu'ils réclament; ils ne le savent sans doute pas eux-mêmes. Ceux qui ont parlé avec eux, qui les ont vus, ont rapporté la conviction qu'ils sont poussés à la révolte par des meneurs d'origine turque qui cherchent à les fanatiser. Réunis en groupe, les mécontents prétendent qu'on leur garantisse la liberté religieuse, le droit de rester musulmans; ils veulent que l'Albanie soit rattachée à la Turquie; ils se plaignent de ce que le Prince ne leur ait envoyé jusqu'à présent que des canons et des gendarmes et qu'il n'ait rien fait pour réformer l'administration et la justice. Mais leurs revendications sont confuses, ils ne savent les exposer. En tout cas, ils ne témoignent de confiance qu'à la Commission internationale de contrôle et c'est ce qui doit retenir toute l'attention. Il en résulte, en effet, que le rôle de cette Commission devient toujours plus important et on parle déjà de demander au Prince de lui confier l'administration de l'Albanie pendant quelque temps, afin de rendre ainsi la confiance au pays. Il est certain que, pour le moment, c'est la seule autorité qui soit respectée et qui jouisse d'une véritable influence il faut donc s'en servir tant que durera ce prestige.

300.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 201. *Péra, 29 mai 1914, 1 h. 15.*
(*Reçu* : 2 h. 50.)

Le Chargé d'affaires de Serbie vient, d'ordre de son Gouvernement, de m'informer, ainsi que mon collègue anglais, d'une démarche faite par la Serbie auprès du Cabinet de Pétersbourg à l'effet d'appeler son attention sur les dangers d'une occupation purement austro-italienne de l'Albanie et de demander que cette occupation, qui paraît d'ailleurs nécessaire à Belgrade, soit effectuée au moyen de forces des six Puissances. Dans le cas contraire, la Serbie se trouverait dans l'obligation de prendre des mesures de protection pour sauvegarder ses intérêts. Si l'occupation devait être uniquement autrichienne, elle recourrait aux moyens extrêmes pour l'empêcher. Le Gouvernement serbe considère le mouvement actuel comme provoqué par l'Autriche et la Bulgarie en vue d'amener la création d'une armée albanaise de 60 à 80.000 hommes, qui constituerait un danger permanent pour la Serbie et la Grèce[1].

301.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Durazzo,* via *Brindisi, 29 mai 1914, 8 h. 40.*
(*Reçu* : 14 h. 10.)

M. Krajewski retourne de Tirana où la Commission de contrôle a été négocier avec les chefs du mouvement. Son impression d'hier a encore été confirmée par la demande faite de joindre un délégué de la Turquie à la Commission de contrôle et par le [refus] de reconnaître le prince de Wied. Les 101 villages du district de Tirana sont dans le mouvement qui est de toute évidence organisé par les Jeunes-Turcs.

[1] La plus grande partie de ce télégramme a été transmise le 29 mai, à 15 heures, à Londres 221, Berlin 231, Pétersbourg 226, Vienne 167, Rome 193, Belgrade 52, Bucarest 18, Sofia 28, Athènes, 97.

M. Krajewski [a] peu d'espérance dans le résultat de la Conférence que la Commission de contrôle doit avoir la semaine [prochaine] avec le délégué des centres qui font partie du mouvement. Partout, la Commission de contrôle a vu le pavillon turc arboré à la place du pavillon albanais et partout on a entonné l'hymne du Sultan.

302.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. Secret. *Sofia, 29 mai 1914, 14 h. 10.*

(*Reçu* : 15 h. 25.)

Le Ministre de Russie vient d'être avisé par M. Sazonoff que les banques russes étaient disposées à participer à l'avance; de son côté, M. Isvolsky lui a fait savoir que, si cette condition était remplie, la Banque de Paris et des Pays-Bas consentirait à l'opération. D'autre part, M. Tontcheff, qui doit s'arrêter à Vienne, sera lundi à Berlin et il n'est pas impossible qu'il signe le jour même. Notre position deviendrait alors beaucoup moins avantageuse.

Dans ces conditions, M. Savinsky estime comme moi-même qu'on ne saurait tarder davantage à le munir des instructions nécessaires pour la démarche qu'il doit accomplir. Le consentement des banques étant obtenu en principe, les détails techniques pourraient être réglés ultérieurement. Il importerait qu'avant lundi M. Savinsky fût mis en mesure d'agir. Je sais que ses préférences personnelles sont pour une démarche près du Roi lui-même et je pense également qu'une telle démarche [est] [la] seule qui puisse être efficace dans les circonstances [actuelles]*.

* Annotation du Département : *Les démarches du Président du Conseil, de M. de Margerie et de M. de Panafieu auprès de la Banque de Paris et de la Société générale n'ont pas abouti jusqu'ici, après les refus du Crédit lyonnais et du Comptoir d'escompte.*

Cf. le télégramme adressé le 23 mai à son Gouvernement par M. Isvolsky et reproduit dans *Un livre noir*, II, 269 et dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 68.

303.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Durazzo, 29 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 26 juin.)

J'ai remis hier à Son Altesse le Prince d'Albanie les lettres par lesquelles M. le Président de la République m'accrédite auprès de Guillaume Ier en qualité d'envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Je me suis borné à prononcer trois phrases protocolaires dans lesquelles, en quelques mots, je renouvelai au Prince les vœux que le Président de la République et le Gouvernement français lui avaient déjà adressés lors de sa visite à Paris et je l'assurai du zèle que je mettrais à remplir ma mission. Le Prince me fit une réponse aimable.

Je fus ensuite présenté à la Princesse, puis j'assistai au déjeuner auquel prit part également Turkhan Pacha.

Après le repas je compris le désir évident du Prince de s'entretenir en particulier avec moi et nous nous retirâmes dans un salon. Tout de suite le Prince me dit que la situation de l'Albanie exigeait que les Puissances qui avaient créé cette principauté envoyassent des détachements militaires à Durazzo. Je répondis que cela ne pourrait se faire qu'à la suite d'un accord et je demandai à Son Altesse à combien d'hommes devait, selon elle, s'élever ce contingent? « Trois mille soldats », me répondit-elle. Je fis remarquer que c'était beaucoup trop exiger surtout quand il était déjà si difficile d'amener toutes les Puissances à accepter le principe de l'envoi de détachements. Je lui conseillai donc de réduire le plus possible sa demande car ce contingent ne devrait être employé qu'à la défense de la famille princière et de la capitale, en cas d'attaque de la part des mécontents et, en aucun cas, à vider des querelles albanaises. Le Prince me dit alors que cinq ou six cents hommes suffiraient, mais qu'il fallait les envoyer le plus rapidement possible, car la crise pouvait se renouveler d'un moment à l'autre et le trouver désarmé, sans défense dans son palais. Je dus lui promettre de transmettre cette demande à Votre Excellence, ce que je fis aussitôt par mon télégramme n° 5 (1).

Je fis observer au prince de Wied que le règlement de l'affaire de l'emprunt et de la Banque, suivant le principe d'absolue égalité réclamé par la France,

(1) Télégramme du 29 mai dont la reproduction eût fait double emploi avec le présent rapport.

la Russie et l'Angleterre, faciliterait évidemment une entente entre les Puissances en ce qui concerne l'envoi de détachements militaires à Durazzo. Le Prince le comprit et me demanda comment on pourrait agir sur le Ballplatz qui, seul, résiste encore à accepter ce principe d'égalité. Je ne pouvais que lui laisser le soin de trouver une solution.

En me parlant de la situation intérieure, Guillaume Ier ne me dissimula pas ses préoccupations. Je lui répondis qu'autant que je pouvais en juger après un si court séjour il me semblait que tous les efforts du Prince devaient se concentrer sur un point : rassurer la population qui le croit animé de sentiments hostiles à la religion musulmane. Il devra aussi doter le pays d'une administration et surtout d'une bonne justice que les paysans réclament avant toute autre chose.

Enfin j'ai insisté auprès du Prince sur l'intérêt qu'il avait à se servir de la façon la plus large de la Commission internationale de contrôle qui déploie une si grande activité et qui a déjà obtenu des résultats si satisfaisants.

En terminant, le Prince d'Albanie ne m'a pas dissimulé la satisfaction qu'il éprouvait à voir enfin auprès de lui le représentant de la France.

304.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. Secret. *Cettigné, 29 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Comme suite à ma dépêche n° 74, en date du 26 de ce mois [1], relative à l'éventualité d'une union entre le Monténégro et la Serbie, je crois devoir transmettre à Votre Excellence les renseignements ci-après qui viennent de m'être donnés par le Ministre de Grèce à Cettigné.

Celui-ci a reçu, il y a environ deux mois, de son Gouvernement une lettre marquant un vif intérêt à ce sujet; son Ministre le priait de vérifier avec soin ce qu'il y aurait d'exact dans la nouvelle que le Monténégro pourrait éventuellement être réuni à la Serbie. Mon collègue, qui est un des familiers du Roi Nicolas et un habitué de ses parties de poker, posa tout bonnement et de but en blanc la question à son royal partenaire; ce dernier lui répondit : « Moi vivant, le Monténégro ne perdra jamais son individualité. » M. Eugéniadès

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 286.

s'empressa aussitôt de faire savoir au Gouvernement hellénique que les bruits mis en circulation ne reposaient sur aucun fondement.

Peut-être Votre Excellence estimera-t-elle que la réponse ambiguë du Souverain méritait d'être examinée d'un peu plus près et qu'elle est susceptible d'une autre interprétation qui, celle-là, confirmerait les indications données par M. Sazonoff à l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

305.

Note pour l'ambassade de Russie

Paris, 30 mai 1914.

Le Gouvernement de la République estime que la démarche du Ministre de Russie auprès du Roi[1] devrait être tout à fait amicale et constituer la preuve des sentiments inaltérables de la Russie à l'égard de la Bulgarie. Il ne semblerait pas expédient d'exiger *actuellement*, et alors que l'emprunt allemand n'est pas définitivement écarté, un engagement précis au sujet du remplacement du ministère Radoslavoff.

La communication devrait donc être faite dans les termes suivants :

« Votre Majesté n'ignore pas que, se basant sur des informations privées, son Gouvernement n'a pas cru devoir adresser une demande officielle au Gouvernement français en vue d'obtenir le concours du marché de Paris pour faire face aux besoins financiers de la Bulgarie. Il s'est adressé aux banques allemandes et un accord avec celles-ci est sur le point d'être conclu à des conditions particulièrement onéreuses pour la Bulgarie qui court le risque d'aliéner en quelque manière et pour une assez longue période son indépendance économique et par conséquent en une certaine mesure son indépendance politique.

« Les Gouvernements russe et français, informés de cette situation et désireux de donner à la Bulgarie un témoignage de leur amitié désintéressée, sont intervenus auprès des banques de Paris et de Pétersbourg pour les engager à examiner s'il ne serait pas possible d'assurer à la Bulgarie les sommes nécessaires dont le Gouvernement bulgare a actuellement besoin, en attendant que des circonstances économiques plus favorables permettent, dans un délai de quelques mois, la conclusion d'un emprunt de liquidation.

Les banques françaises et russes ont répondu à cet appel et sont prêtes à consentir immédiatement au Gouvernement bulgare les avances nécessaires

[1] Il s'agit du Roi de Bulgarie. Voir ci-dessus, à la date du 24 mai, le télégramme à Sofia reproduit sous le numéro 277.

qui pourraient être de soixante millions de francs environ. Elles acceptent en outre que les bons du Trésor bulgare représentant les avances précédemment consenties par elles-mêmes à la Bulgarie soient prorogés jusqu'à l'époque où l'emprunt de liquidation sera conclu.

« Je suis chargé de faire connaître à Votre Majesté ces indications qui lui prouveront l'intérêt que la Russie et la France continuent à porter à la Bulgarie. Mon Gouvernement veut espérer que Votre Majesté en appréciera l'importance et saisira la première occasion favorable pour engager son Gouvernement à rétablir avec la Russie et avec ses amis et alliés ses relations de confiance et de sincère amitié. »

Une déclaration dans ce sens ne pourrait que favoriser le résultat souhaité par les Gouvernements russe et français et laisserait au Roi le temps nécessaire pour préparer le changement de son ministère. La Russie et la France auront ainsi le moyen, aussi longtemps que l'emprunt lui-même n'aura pas été conclu, d'avoir une action effective sur l'orientation politique du Gouvernement bulgare. L'exigence d'un engagement précis du Roi en vue d'un changement de ministère ne devrait être faite qu'ultérieurement, quand la Bulgarie, en raison des avances considérables qui lui auront été consenties, ne pourra plus se dégager au point de vue économique et dans le cas où le Roi n'aurait pas trouvé, d'ici à la fin de l'année, époque probable où l'emprunt pourra être conclu, l'occasion favorable pour confier le Gouvernement à d'autres personnalités.

306.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 203. *Péra, 30 mai 1914, 20 h. 25.*
(*Reçu :* 20 h. 50.)

Le Grand Vizir que j'ai eu l'occasion de voir aujourd'hui a protesté avec véhémence sur les imputations, qui se font jour, d'immixtion de la Turquie dans les désordres albanais. Ces imputations proviennent sans doute, m'a-t-il dit, des gens qui veulent détourner l'attention de leur propre manœuvre, jeu bien connu qui a donné naissance à l'expression « tête de turc ». Le Grand Vizir s'étonne d'avoir besoin de désavouer les Ottomans qui peuvent être mêlés au mouvement albanais, attendu que ce sont des gens sans aveu, infidèles à leur propre patrie et qui sont bien connus pour tels par ceux qui, les ayant eux-mêmes employés, veulent aujourd'hui les représenter comme des agents de la Porte.

307.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 313. Confidentiel. *Berlin, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 3 juin.)

L'Empereur Guillaume II doit rendre visite le 12 juin à l'Archiduc héritier d'Autriche dans le domaine de Konopischt que celui-ci possède en Bohême. D'après une information publiée ce matin par les journaux, l'Empereur sera accompagné dans ce voyage par l'amiral de Tirpitz : on dit que l'Archiduc François-Ferdinand a exprimé spécialement le désir d'entrer en rapports avec l'amiral. Toutefois il est difficile, quand on sait combien l'Archiduc héritier s'intéresse personnellement aux questions maritimes, de ne pas attacher au séjour que le Ministre de la Marine allemand va faire chez lui avec son Souverain une importance politique.

L'Ambassadeur d'Italie à Londres a déclaré à Son Excellence M. Paul Cambon, dans une conversation récente, que la Triple Alliance avait été renouvelée dans sa forme ancienne et qu'il n'y avait aucune entente nouvelle entre les alliés relative à la Méditerranée. Le fait est sans doute exact et la lettre des traités n'a probablement pas été changée. Il y a pourtant quelque chose de nouveau dans la politique méditerranéenne des trois alliés et notamment de l'Allemagne.

Cette Puissance paraît aujourd'hui résolue à laisser en permanence dans cette mer une force navale importante. Il y a quelques années encore, une telle décision eût constitué une grave imprudence car l'escadre méditerranéenne allemande eût été, en cas de guerre, sacrifiée d'avance devant la supériorité écrasante dans ces régions des marines française et anglaise. Aujourd'hui que l'Italie et l'Autriche ont considérablement développé leurs flottes, une escadre allemande peut apparaître au contraire comme un appoint capable de faire pencher, si la fortune est favorable, la balance des forces dans la Méditerranée en faveur de la Triple Alliance. Mais une action éventuelle devra être concertée et combinée d'avance avec celle des flottes alliées; on peut se demander si le voyage de l'amiral de Tirpitz à Konopischt n'est pas motivé par la nécessité de traiter avec l'Archiduc héritier d'Autriche certaines questions qui se posent à ce sujet.

Dans cet ordre d'idées il paraît extrêmement regrettable que, parmi les conditions de l'emprunt bulgare dont la négociation va s'achever, dit-on, ici la semaine prochaine, figure la concession à un groupe financier allemand

de Port-Lagos et de la voie ferrée qui doit rattacher ce port à l'intérieur de la Bulgarie. Les Bulgares vont sans doute vouloir se donner sur la mer Égée un établissement militaire et, si leur politique s'inféode à celle de la Triple Alliance, l'organisation par des ingénieurs allemands d'une base navale appartenant à une Puissance amie à proximité des Dardanelles présenterait pour l'Empire une importance des plus grandes. J'ignore si un port militaire peut être installé à Port-Lagos : nous devons souhaiter que quelque raison matérielle rende une telle installation impossible ou trop coûteuse.

308.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 314. Confidentiel. *Berlin, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 3 juin.)

On n'a jamais témoigné ici de sentiments très favorables pour la désignation du prince de Wied comme Prince d'Albanie. Un moment seulement, lorsque par un geste d'apparence énergique, le prince Guillaume eut fait arrêter Essad Pacha, M. de Jagow applaudit à sa conduite : « C'est gouverner », dit-il dans une conversation que M. Hermite a rapportée à Votre Excellence. Mais la retraite du Souverain albanais sur le navire autrichien a produit à Berlin la plus déplorable impression. La sagesse eût-elle commandé cette retraite, qu'on eût souhaité voir un officier prussien manquer de sagesse dans un cas pareil.

Le maréchal de la Cour du Prince, le commandant von Trotha, est arrivé hier à Berlin. Il est chargé, dit-on, d'une mission politique. Sans doute vient-il surtout expliquer la conduite de son Souverain. Dans une interview que publie ce matin le *Lokal Anzeiger*, il rejette toute la responsabilité de la trop célèbre « fuite » sur les Ministres d'Italie et d'Autriche. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, avec qui j'ai causé hier des affaires d'Albanie, m'a dit que M. de Trotha avait demandé à le voir, que, trop occupé, il n'avait pu le recevoir, mais qu'il le verrait mardi. « Je suis sûr, ai-je dit à M. Zimmermann, que vous lui donnerez de bons conseils. » « Oh! oui, me répondit-il, en riant, je lui conseillerai de rentrer le plus tôt possible à Potsdam. »

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit que, l'Angleterre paraissant résolue à ne pas accepter l'emploi des troupes internationales de Scutari pour la défense de Durazzo, l'Allemagne ne donnerait pas non plus son assentiment à cette mesure. Cependant M. Zimmermann se montre fort

préoccupé de la situation en Albanie et particulièrement des difficultés qui peuvent surgir entre l'Italie et l'Autriche.

J'ai l'impression qu'on souhaiterait vivement ici, tout en restant en dehors de l'affaire, nous voir y prendre part avec la Russie, afin de « représenter la Triple Entente », mais surtout d'empêcher l'Autriche et l'Italie d'y rester seules et peut-être d'entrer en conflit. J'ai eu soin de dire à M. Zimmermann que nous n'avions nul intérêt particulier en Albanie, que si nous consentions, au cas où les autres Puissances feraient de même, à prendre part à une action internationale à Durazzo, ce ne serait que pour assurer la sécurité du Prince et qu'en tout cas, si l'Italie demandait que les Puissances agissent sur un pied d'égalité en ce qui concerne les forces militaires, il fallait qu'elle acceptât aussi une parfaite égalité en matière économique et financière, notamment en ce qui concerne l'organisation de la banque d'Albanie.

309.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. *Rome, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Les journaux italiens ont signalé, il y a quelques jours, avec la plus vive satisfaction la conclusion d'un accord entre le syndicat italien et la compagnie anglaise Smyrne-Aïdin [1], concernant les chemins de fer italiens et anglais en Asie Mineure. Ils se sont plu à voir dans l'heureuse issue des négociations engagées depuis plusieurs mois une nouvelle marque des bonnes dispositions de l'Angleterre à l'égard de l'Italie.

Sans nier l'intérêt que présente pour l'Italie la possibilité de développer son influence économique en Asie Mineure, il est certain que l'accord qui vient d'être signé tire surtout son importance du fait que, bien que conclu entre les représentants de deux entreprises privées, il a été établi sous les auspices des Gouvernements anglais et italien. Cette collaboration des deux Gouvernements qui aboutit à des résultats concrets ne pouvait être que bien accueillie ici où l'on attache le plus grand prix à l'amitié britannique. Elle a été saluée avec d'autant plus de plaisir que l'on nourrissait à l'égard de la cordialité des relations italo-anglaises quelques inquiétudes dont plusieurs orateurs se sont faits récemment l'écho à la Chambre italienne.

[1] Voir ci-dessous, au sujet de cet accord, le rapport de Londres du 11 juin, reproduit sous le numéro 354.

La presse a donc fait ressortir la bonne volonté dont a été animé le Gouvernement britannique dans cette affaire et elle a souligné avec force que, si le syndicat italien avait pu arriver à une entente avec la compagnie anglaise, ce résultat était dû pour beaucoup aux bons offices du Cabinet de Londres.

Le marquis de San Giuliano, dans le discours qu'il a prononcé au Parlement le 26 de ce mois, a exprimé toute sa satisfaction de l'entente intervenue. Il a déclaré notamment que cet accord doit être considéré moins au point de vue des affaires et des stipulations qu'il contient qu'à deux autres points plus importants : l'Italie prend place pour la première fois parmi les nations ayant dans la Turquie d'Asie un ensemble d'intérêts économiques et l'accord constituera un moyen de rendre encore plus intimes et plus cordiaux les rapports existant entre l'Angleterre et l'Italie, car il établit la collaboration loyale et amicale de deux nations unies par des sympathies constantes et traditionnelles.

Il semble que le Ministre des Affaires étrangères, dans son désir de rassurer l'opinion sur l'état des relations italo-anglaises et d'affirmer que le Gouvernement italien veille à se constituer une sphère économique en Asie-Mineure, ait dépassé de beaucoup la mesure en signalant comme très importantes les conséquences d'un accord qui est intervenu entre deux sociétés privées et n'a eu pour résultat positif que d'obtenir la levée du veto éventuel que la compagnie anglaise aurait pu opposer au syndicat italien. En exagérant la portée de cette entente et en paraissant en escompter de grands avantages au point de vue de l'influence italienne, le marquis de San Giuliano a sans doute voulu également préparer l'opinion à l'évacuation des îles et diminuer ainsi l'impopularité qu'il risque d'encourir s'il est appelé à la décider.

310.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 225. *Rome, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

Les derniers incidents de Trieste [1] avaient singulièrement avivé les sentiments d'hostilité que nourrissent à l'égard de leur alliée la grande majorité des Italiens. Les grands prêtres de la politique austrophile essayaient à grand

[1] Des bagarres violentes s'étaient produites à Trieste le 1er mai entre Italiens et Slovènes, ces derniers protégés par les autorités locales. La police autrichienne avait arrêté un certain nombre d'Italiens. Les députés au Reichsrat Gasser et Pitacco avaient protesté, des démonstrations anti-autrichiennes avaient eu lieu dans diverses villes italiennes, à Naples en particulier. Voir *Grosse Politik,* vol. 39, pièces, n°s 15761 et suivantes.

peine de calmer les esprits dont l'irritation les inquiétait et conseillaient l'oubli des injures, invoquant les fins supérieures de l'alliance. Il ne fallait pas, suivant eux, rendre le Cabinet de Vienne responsable de la maladresse et de la sottise de certains de ses fonctionnaires. Ce qui importait avant tout, c'était que les relations entre les deux Gouvernements fussent cordiales et intimes, et sur ce point l'on pouvait être tranquille, l'unanimité de vues était parfaite entre l'Italie et l'Autriche. Les faits dans leur précision brutale et implacable ont montré ce que valaient de telles affirmations.

La crise albanaise, s'ouvrant au moment où l'émotion douloureuse causée par les événements de Trieste était loin d'être dissipée, a provoqué dans l'Italie toute entière une véritable explosion de colère et d'indignation en même temps qu'elle suscitait la plus réelle inquiétude. Je ne reviendrai pas sur le récit des journées de Durazzo dont toute la presse a rendu compte avec un grand luxe de détails généralement exacts puisqu'ils émanaient d'une source officielle, je retiens seulement l'interprétation qui a été donnée à l'insurrection et les conséquences que l'on en a tiré.

On tient ici, malgré les dénégations du comte Berchtold, la diplomatie autrichienne pour responsable de la révolte et de l'arrestation d'Essad. La conviction unanimement répandue est que l'Autriche a voulu et tramé la chute du Ministre de la Guerre albanais parce qu'on le soupçonnait d'une complaisance excessive à l'égard de l'Italie. Tous les organes autorisés, ceux mêmes qui sont réputés avoir des attaches avec le Gouvernement ont vu dans cette affaire la main de l'Autriche qui, dit-on, aurait voulu prendre sa revanche de l'éloignement d'Ismaïl Kemal. Le Ministre austro-hongrois à Durazzo a été vivement pris à parti par les journaux qui l'accusent de s'être livré à une série d'intrigues qui ont abouti aux désordres actuels.

On attendait avec curiosité et impatience les déclarations du marquis de San Giuliano. Au lendemain même du débarquement des marins italiens, plusieurs députés manifestèrent le désir d'interroger le Ministre des Affaires étrangères qui fit connaître qu'il répondrait aussitôt qu'il aurait reçu un complément d'informations. Le marquis de San Giuliano prit la parole mardi devant une assemblée nombreuse et attentive. Après avoir couvert de fleurs le Gouvernement anglais à l'occasion de l'accord intervenu entre le syndicat italien et la compagnie anglaise Smyrne-Aïdin, dont vous entretient ma dépêche n° 223 [1], le Ministre en vint aux affaires albanaises. La première partie de son discours, d'ailleurs de beaucoup la plus longue, n'est que l'exposé des faits qui se sont déroulés à Durazzo, exposé qui ne se différencie guère de ce qui avait été déjà communiqué par les agences. Le marquis de San Giuliano déclare ensuite qu'un échange de vues a eu lieu entre les Cabinets de Rome et de Vienne sur

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 309.

les affaires d'Albanie et que de ces conversations amicales il résulte que l'Autriche et l'Italie sont complètement d'accord sur la politique à suivre à l'égard du nouvel État. Le Ministre, tout en proclamant cette entente, a clairement laissé comprendre que le Gouvernement italien se refusait à considérer Essad comme l'auteur d'un complot contre le Prince. Et il a marqué, à la fin de son discours, que l'Italie ne saurait admettre en aucun cas que l'équilibre de l'Adriatique soit détruit par aucune Puissance grande ou petite. C'est là, il n'y a pas à s'y tromper, un avertissement donné à l'Autriche; on ne peut nier qu'il ne diminue de beaucoup la portée des paroles aimables que le Ministre avait cru devoir prononcer à l'égard de l'alliée.

Le discours du marquis de San Giuliano a été tel qu'il devait être. On ne peut demander à un Ministre de proclamer la faillite de sa propre politique. M. Barzilai était là d'ailleurs pour signaler l'impasse dans laquelle le marquis de San Giuliano a engagé son pays. Le député de Rome, dans un tableau saisissant, a montré l'Italie isolée dans le concert des Puissances. Les relations avec la Russie, a-t-il dit, sont correctes, mais ne revêtent pas le caractère cordial qu'elles pourraient avoir, l'Angleterre n'a plus pour l'Italie les sympathies qu'elle avait autrefois, les rapports avec la France sont difficiles et notre alliance ne nous vaut que des déboires.

Les applaudissements qui accueillirent M. Barzilai prouvèrent qu'il avait été l'interprète exact des sentiments de la grande majorité de la Chambre. Plus encore que les approbations données à l'orateur, les commentaires auxquels on se livrait dans les couloirs de la Chambre sont symptomatiques du nouvel état d'esprit.

Beaucoup de ceux qui hier acceptaient sans répugnance la politique suivie par la Consulta commencent à se demander si l'on n'a pas fait fausse route. L'affaire d'Albanie provoque des réflexions salutaires.

Parmi les conclusions que l'on en tire, il en est une qui domine toutes les autres, c'est que l'Italie doit éviter à tout prix le tête-à-tête avec l'Autriche en Albanie, car il en pourrait résulter les pires catastrophes. Seule une intervention de toutes les Puissances peut sauver l'Italie du péril qui la menace. Mais cette intervention, comment l'obtenir? On se rend compte que, si l'Italie avait continué à entretenir avec les Puissances de la Triple Entente les mêmes relations que jadis, elle aurait pu plus facilement demander un concours qui lui serait précieux et que, dans les circonstances actuelles, aucune Puissance ne se hâtera de lui accorder. En un mot l'Italie se sent seule dans un moment où elle aurait besoin d'appui. La presse, l'opinion, le Parlement appellent de tous leurs vœux l'intervention de l'Europe en Albanie. On mesure l'erreur commise par le marquis de San Giuliano qui a tout sacrifié à l'Autriche et on réclame le retour à une politique plus souple et mieux équilibrée que l'expérience a montrée féconde en résultats.

311.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. Très confidentiel. *Cettigné, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Par ma lettre n° 80 en date d'hier, j'ai transmis à Votre Excellence le texte du contrat additionnel relatif à la nouvelle avance de trois millions qui doit être faite au Gouvernement monténégrin conjointement par la Banco commerciale d'Oriente et par la Banque de Paris et des Pays-Bas [1]. M. Volpi a, en même temps, arrêté d'accord avec le Gouvernement monténégrin le texte d'une délibération du Conseil des Ministres accordant à un consortium franco-italo-russe une concession d'études pour la construction d'une ligne Podgoritza-Ipek « sur territoire monténégrin » et d'une ligne Antivari-Scutari.

Je n'ai pas eu à me plaindre de l'attitude de M. Volpi qui a été très correcte à mon égard, mais je dois ajouter que, sans que celui-ci le sût, j'ai en outre été tenu très au courant par des voies officieuses du détail des négociations. C'est notamment sur mon conseil que les concessions ont été accordées non pas à la Banque commerciale d'Orient « agissant au nom des deux autres établissements financiers » ainsi que l'avait rédigé M. Volpi, mais à « un consortium composé de.., etc. » ce qui met les trois établissements sur le même pied.

M. Plamenatz a vivement insisté pour que le secret le plus absolu fût gardé sur ces tractations. Mon collègue de Russie a été mis au courant par M. Volpi et par moi-même, chacun de notre côté.

ANNEXE.

Cettigné, 15/28 mai 1914.

Délibération du Conseil des Ministres.

Le Gouvernement royal du Monténégro donne au Consortium composé par la Societa commerciale d'Oriente, la Régie générale des chemins de fer à Paris et la Banque Russe-Asiatique la concession pour les études du chemin de fer Podgoritza-

[1] Il a paru inutile de reproduire le texte du contrat. Une phrase qui s'y trouve indique nettement que le Gouvernement monténégrin obtenait une avance à valoir sur l'emprunt international parce qu'il croyait nécessaire de pourvoir au retrait des bons de réquisition non retirés. Dans la notification aux Grandes Puissances le Gouvernement monténégrin promettait que « la totalité de la nouvelle avance » serait affectée à ce retrait.

Ipek sur territoire monténégrin avec tracé, si possible, par la vallée de la Cijevna, ainsi que pour les études du chemin de fer Antivari-Scutari. Le Gouvernement monténégrin exprime le désir que ces deux chemins de fer soient, si possible, à voie normale. Le Gouvernement royal déclare qu'il a donné, pour les études de la première des susdites lignes, une concession antérieure qui va expirer (et il s'engage à ce que ce terme d'expiration devienne définitif) prochainement et certainement avant la fin de l'année courante.

Pour ce motif la durée d'une année prévue par la loi pour ces concessions va commencer à partir du premier janvier 1915.

Il n'est pas néanmoins exclu que les concessionnaires puissent entreprendre les études préalables dès l'année courante.

Pendant le cours des études entre le Gouvernement royal et les concessionnaires, il y aura lieu à des ententes sur les conditions techniques et financières nécessaires à la réalisation des projets, de la sorte qu'à l'échéance de la concession des études on ait prêts tous les éléments nécessaires pour tomber d'accord sur une concession définitive.

Le Gouvernement actuel s'engage à n'octroyer cette concession à toute autre personne. Pour ce qui concerne la Scutari-Antivari les concessionnaires s'engagent de prendre à leur charge de libérer le Gouvernement de tout droit que la Compagnie d'Antivari puisse faire valoir sur cette ligne.

Les parties s'engagent à conserver le secret sur les accords ci-dessus jusqu'à ce que l'emprunt des 40 millions promis par les grandes Puissances soit réalisé et la Commission internationale pour la délimitation des frontières ait achevé définitivement ses travaux, et seulement après les études pourront être entreprises.

Le Président du Conseil des Ministres,

Signé : général J. Voukotitch.

312.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Lisbonne, 30 mai 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 19 juin.)

Dans ma dépêche du 16 mars dernier [1], je faisais observer, à propos de l'arrêt qui paraissait s'être produit dans les conversations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises, qu'il ne faudrait pas conclure du changement d'attitude de l'Allemagne qu'elle songerait à rien modifier aux efforts qu'elle poursuit pour la réalisation de ses ambitions africaines. Et j'ajoutais

[1] Reproduite, dans le tome IX, 3e série, sous le numéro 471.

qu'on pouvait se demander si, au contraire, elle ne jugeait pas inutile de se lier davantage les mains vis-à-vis de l'Angleterre, estimant que les moyens dont elle dispose lui permettent de poursuivre par d'autres voies et par ses seuls moyens l'établissement de sa mainmise économique sur l'Angola.

Il semble en effet qu'elle vient de constituer définitivement l'instrument au moyen duquel elle compte arriver à ses fins — et elle l'a fait avec cet esprit de méthode et de coordination dans l'emploi de ses forces qui caractérise de plus en plus le mouvement de l'expansion germanique.

C'est la maison Warbourg de Hambourg qui, en ce qui concerne tout au moins l'Angola, prend la direction du mouvement. Mais la maison Warbourg n'est que le prête-nom d'un groupement dont il suffit d'énumérer les principaux éléments pour en faire apprécier la puissance. On y trouve en effet : la Deutsche Bank, la Norddeutsche Bank, la Dresdner Bank, la Diskontogesellschaft, Salomon Oppenheim (de Cologne), les Compagnies de navigation Hambourg-Amerika et Woermann, auxquelles s'ajoutent la Handelsgesellschaft, Bleichroeder et Friederich Krupp. On y compte aussi la South African C° avec M. Edmund Davis (propriétaire des mines d'Ottavi, dans le Damaraland, et intéressé par conséquent au premier chef à obtenir la construction d'un chemin de fer qui relie ces entreprises à un des bons ports de l'Angola).

Enfin, il faut y ajouter un participant qualifié de X... dont la part n'est indiquée, et dont l'anonymat donne naturellement lieu à bien des suppositions quand on se rappelle à quel point en Allemagne certaines hautes personnalités s'intéressent à l'expansion maritime et commerciale.

Comme élément d'action en Portugal, ce puissant syndicat, à la fois financier et industriel, dispose du représentant de la maison Warbourg, M. Weinstein, israélite allemand établi depuis de longues années à Lisbonne, où il s'est fait, non sans quelque rapidité, une situation importante dans le monde financier.

C'est lui qui se charge de constituer les sociétés à façades portugaises destinées à solliciter du Gouvernement portugais les concessions que l'opinion publique ne permettrait pas à celui-ci d'accorder à des compagnies dont le caractère étranger ne serait pas suffisamment dissimulé. Il va de soi que le Ministre d'Allemagne utilise sans cesse son concours pour les besoins de sa politique. Tout récemment, comme membre d'un groupe financier portugais, ce représentant de la maison Warbourg faisait venir d'Allemagne et présentait au Ministre des Colonies une mission technique d'ingénieurs et agronomes chargée d'aller en Angola étudier les conditions de raccordement des chemins de fer des deux provinces; il demandait à cette occasion qu'on leur adjoignît deux officiers du génie portugais, demande qui fut d'ailleurs aussitôt accordée[1].

[2] Cf. la dépêche de M. Klobukowski du 4 juin, ci-dessous reproduite sous le numéro 332.

Il est vraisemblable qu'en la formulant les intéressés ont eu en vue de donner à leur entreprise une sorte de consécration officielle engageant dans une certaine mesure le Gouvernement portugais, alors que celui-ci au contraire y a vu un moyen de contrôler et au besoin d'entraver les opérations de la mission.

En tout cas, on m'a formellement déclaré au ministère des Affaires étrangères qu'il n'y avait de ce côté ni promesse ni engagement d'aucune sorte.

J'ai tout lieu de croire que ces assurances sont sincères, mais la nouvelle initiative allemande a eu au moins pour effet de précipiter les travaux du Ministre des Colonies. Dès le 30 avril un arrêté ministériel prévoyait la nomination d'une commission officielle portugaise qui se rendrait elle aussi dans le Sud de l'Angola pour y étudier le réseau des voies ferrées à établir, ainsi que les mesures à prendre au point de vue de l'agriculture et du peuplement européen. J'envoie ci-inclus pour ordre l'analyse de l'arrêté exposant le programme des travaux de cette commission.

Peu après, le Ministre des Colonies déposait également au Parlement le projet d'ensemble concernant l'Angola dont il m'avait précédemment annoncé la préparation. Je vous en rends compte d'autre part, car il constitue, si je ne me trompe, le premier programme général des travaux que les personnalités coloniales un peu qualifiées en Portugal sont d'accord pour juger les plus nécessaires et il propose les moyens destinés à se procurer les ressources nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Ce projet est donc intéressant en lui-même et il le serait encore davantage si l'on pouvait prévoir qu'il sera mis à exécution. Malheureusement la session parlementaire portugaise touche à sa fin et il faudrait un concours unanime mais peu probable de divers groupements politiques pour l'approuver avant la clôture des débats. Beaucoup de personnes croient, et une réflexion incidente du Ministre des Colonies lui-même pourrait donner lieu de penser, qu'elles n'ont peut être pas tort, que le Gouvernement n'a pas l'espoir que son projet sera voté, mais qu'il veut surtout avoir l'air de faire quelque chose pour ses colonies, tant vis-à-vis de l'opinion publique à l'intérieur que pour pouvoir invoquer ces manifestations de son activité coloniale pour se défendre contre les insistances du Gouvernement allemand et de ses industriels.

Il ressort de la situation actuelle que, malgré l'âpreté de ses efforts, le Dr Rosen, Ministre d'Allemagne à Lisbonne, ne paraît pas avoir encore obtenu aucun avantage positif. Comme le prochain renouvellement du Parlement entraînera un changement de Gouvernement, le Ministre d'Allemagne devra reprendre à nouveau ses négociations avec le futur Cabinet. Ce sera pour le Portugal un nouveau délai de gagné, mais on peut se demander si le Gouvernement allemand, qui vient de constituer le puissant syndicat dont j'ai parlé plus haut, et que les espérances qu'il a laissé concevoir dans les milieux

coloniaux peuvent à la longue embarrasser, pourra continuer longtemps à accepter les atermoiements successifs qu'il se voit depuis si longtemps opposer. C'est de là que peut venir le danger.

313.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires etrangères.

D. n° 4. *Durazzo, 31 mai 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec un des personnages dirigeants du nouveau Cabinet, il a été question du règlement de la question de l'Épire dans le sens de l'accord intervenu à Corfou [1] et j'insistai sur l'intérêt que le Gouvernement princier aurait à le ratifier rapidement. Mon interlocuteur m'a avoué que la majorité du Cabinet en voie de formation était pénétrée du sentiment qu'il fallait en finir sans retard avec cette affaire, mais que certains membres, influencés par «l'Étranger» soulèveraient de telles difficultés que le nouveau Cabinet ne pourrait arriver à une solution. Comme je demandais quel était cet «Étranger», il me dit : l'Italie. En effet, dans une discussion qui eut lieu hier, le baron Aliotti aurait soutenu la thèse de la résistance.

C'est après avoir reçu cette confidence que j'ai adressé à Votre Excellence mon télégramme n° 6 [2].

Si l'Italie pousse à la continuation de la guerre dans l'Épire, c'est qu'évidemment elle pense y trouver son profit. Cette région sera ravagée, la population se retirera en Grèce et alors l'Italie pourra diriger vers cette contrée, dont elle ambitionne la possession, une émigration italienne qui préparera les voies. Ce que voyant, l'Autriche-Hongrie ne restera pas inactive, elle n'hésitera pas à prendre des compensations dans le Nord; on aboutirait ainsi au partage de l'Albanie. Ce n'est sans doute pas dans ce but que l'Europe a imaginé cette nouvelle principauté.

Du moment où elle l'a créée et rangée parmi les États indépendants, elle doit s'appliquer maintenant à la faire vivre, à la soutenir et à la fortifier de

[1] Voir ci-dessus, à la date du 18 mai, la dépêche de M. Krajewski reproduite sous le numéro 248.

[2] Dans ce télégramme, rédigé le 31 mai et expédié de Brindisi le 1er juin, à 6 h. 25, M. de Fontenay disait : «Je crois qu'il est utile d'insister auprès du Gouvernement italien pour qu'il donne des instructions catégoriques à son Ministre à Durazzo de ne pas encourager certains membres du nouveau cabinet à s'opposer à l'acceptation rapide de l'accord intervenu à Corfou.»

manière qu'elle ne devienne pas la proie d'ambitions par trop intéressées.

Il est donc de toute utilité que l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne continuent pas à poursuivre une politique personnelle, mais que ces deux Puissances se préoccupent aussi de l'intérêt général.

Si l'une, comme je viens de le dire, cherche à maintenir l'excitation dans le Sud, si l'autre, à Durazzo, contribue à compliquer la situation au point de rendre nécessaire une occupation par ses troupes, elles compromettent singulièrement l'œuvre et les visées des autres Puissances européennes.

Je pense qu'en affectant le désintéressement on fait le jeu des ambitions viennoises et romaines; il est à souhaiter qu'on le comprenne rapidement à Londres et à Pétersbourg.

314.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 154. Confidentiel. *Washington, 1er juin 1914, s. h.*

(*Reçu* : 7h. 50.)

Le Gouvernement américain a décidé de mettre en vente les deux cuirassés *Mississipi* et *Idaho* et a demandé au congrès l'autorisation nécessaire. Avec le produit de la vente sera construit un dreadnought en plus de ceux prévus au budget ordinaire.

Ces deux navires de 13.000 tonnes ne sont en service que depuis six ans; on en demande le prix coûtant, soit environ 12 millions de dollars pour les deux. Ils sont, paraît-il en bon état, mais leur dimension relativement faible fait qu'on s'en séparerait sans regrets.

Confidentiel. L'acheteur est la Grèce; je l'ai su de telle source que je n'en saurais douter. Le pressant besoin qu'a ce pays d'une livraison immédiate, en raison de l'accroissement de la flotte turque, explique l'acceptation d'un prix où il n'est pas tenu compte du déchet de 5 p. 100 par an usuellement admis pour les navires de guerre.

315.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 1er juin 1914.

Le délégué russe à la Commission de Valona télégraphie que le Prince prie les Puissances de lui envoyer des troupes internationales en vue de la pacifi-

cation du pays et du maintien de l'ordre. M. Petraieff ajoute que la situation du Prince est en effet critique; il ne pourra jamais gouverner le pays s'il ne dispose pas d'une force armée et sera obligé de quitter l'Albanie. De l'avis du commissaire russe, aucun Gouvernement ne saurait jouir d'une autorité s'il ne possède pas d'armée; il est en outre à relever que la population n'a aucune confiance dans les Gouvernements formés d'éléments indigènes et insiste sur un Gouvernement international. M. Petraieff pense qu'une pareille solution présenterait en effet la seule issue possible de la situation actuelle. La Commission pourrait, à son avis, prendre en mains au nom des Puissances le Gouvernement du pays, à condition de pouvoir disposer ne fût-ce que de quelque force réelle. Afin d'éviter la nécessité d'une grande expédition militaire à l'intérieur du pays et pour calmer les esprits surexcités, il pourrait être utile d'introduire dans les districts insurgés le système cantonal en leur accordant une certaine indépendance.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky, au sujet du présent rapport de M. Petraieff, qu'il considère comme méritant une attention spéciale l'opinion du délégué russe en ce qui concerne l'utilité de former un certain contingent international, sur lequel pourrait s'appuyer la Commission. Le Gouvernement russe, ayant en son temps renoncé à envoyer un détachement de ses troupes à Scutari, serait très embarrassé à changer actuellement son point de vue. Par contre, la France et l'Angleterre se trouvent dans une situation différente. M. Sazonoff estime que, même au cas de l'abstention de l'Allemagne, cette abstention serait contrebalancée par celle de la Russie.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter les considérations ci-dessus à la connaissance de Son Excellence M. Doumergue comme réponse à la communication faite au Gouvernement impérial par l'Ambassadeur de la République à Saint-Pétersbourg que la France était disposée à se joindre à des mesures actives, si toutes les Puissances s'y décidaient.

316.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. *Belgrade, 1er juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Les Serbes observent avec un vif intérêt l'évolution de l'opinion italienne, sous l'influence des événements survenus sur la côte orientale de la mer Adriatique, et se réjouissent à voir que les incidents de Trieste, immédiatement

suivis de ceux de Durazzo, mettent à rude épreuve la politique triplicienne et soulèvent le sentiment italien. Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction[1] d'une correspondance de Rome adressée à la *Stampa* et exposant de façon fort intéressante les divers courants qui se sont marqués à l'égard de la Serbie et du yougoslavisme. A en croire le journaliste serbe, les récentes manifestations ont été aussi bien anti-slaves qu'anti-autrichiennes et il n'y a plus à douter qu'une tendance anti-slave existe désormais dans la majorité du peuple italien. Les Yougoslaves l'ont si bien compris que l'on a répondu, à Agram, par des contre-manifestations anti-italiennes aux manifestations de l'Italie.

En ce qui concerne l'aventure d'Essad Pacha et ses conséquences, la presse serbe reste convaincue jusqu'ici du complet accord établi à ce sujet entre les Gouvernements de Vienne et de Rome, accord exprimé par les déclarations du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano. Elle suit attentivement les polémiques de presse qui se produisent à Vienne et à Rome, toujours sceptique quant à l'influence de l'opinion libérale sur les décisions de la Consulta.

Bien plus intéressante paraît être l'évolution de l'opinion autrichienne, car les méfiances italiennes sur le sujet de l'Albanie ont été vivement ressenties dans toute l'Autriche-Hongrie. Les journaux témoignent d'une réelle aversion contre l'Italie et repoussent en Albanie toute idée de coopération exclusive avec elle. Les Serbes constatent avec surprise le langage inaccoutumé qui se tient, à l'heure actuelle, aux Délégations de Pest. Le chef des Slovènes catholiques, M. Soutersi, se plaint de l'attitude de l'Italie et du jeu aisé qui lui a été laissé en face des responsabilités albanaises de l'Autriche. A l'alliance naturelle de l'Allemagne avec l'Italie il oppose le rapprochement qui lui paraît également naturel de la France et de l'Autriche et marque que le chemin de Vienne à Pétersbourg passe par Paris. Dans la Délégation hongroise, le comte Albert Apponyi exprime la crainte qu'il n'existe dans les arrangements austro-italiens certaines clauses de nature à affaiblir la position dominante de la Monarchie sur la côte orientale de l'Adriatique et affirme qu'il y préférerait le port serbe à titre de moindre danger. Point de vue nouveau de la part d'un Hongrois aussi qualifié, alors que la Hongrie, si haineuse contre les Serbes, avait toujours fait preuve d'un tel élan d'affection à l'égard de l'Italie.

Est-ce l'effet des expériences que vient de faire le Gouvernement impérial et royal touchant les sentiments des peuples italien et roumain et qui lui révèlent tout à coup les Serbes et les Yougoslaves en général comme plus accessibles à un accommodement éventuel; mais des voix plus conciliantes se font entendre aux Délégations dans la question des chemins de fer orientaux. Non point seulement MM. Kramarcz et Klofatch, mais M. Baernreither lui-même semble recommander le droit de la Serbie à l'étatisation.

[1] Non reproduite.

Après les mesures prises sur les frontières méridionales, afin d'impressionner les Yougoslaves et dont j'ai eu l'honneur d'aviser Votre Excellence par ma dépêche n° 181 du 27 de ce mois[1], d'autres mesures sont maintenant adoptées en vue de se les concilier. La délégation de la diète de Serajevo trouve grand accueil à Pest : on lui promet satisfaction pour ses revendications économiques et financières; on lui laisse espérer dans l'avenir pour le succès des revendications politiques. Répondant à la grâce déjà accordée par le Roi Pierre aux sujets austro-hongrois, l'Empereur François-Joseph vient de gracier tous les Serbes condamnés ou poursuivis en Bosnie pour délit d'espionnage; il en est fait de même en Hongrie. La *Nouvelle Presse Libre* insiste sur le caractère bienveillant de la clémence impériale et y veut voir le présage de rapports meilleurs entre les deux pays par le règlement de toutes les questions pendantes.

Il semble, d'ailleurs, que les conflits habituels tendent à s'atténuer jusqu'à nouvel ordre dans les pays yougoslaves de la Monarchie austro-hongroise. La coalition serbo-croate a fait trêve avec le ban. Un essai d'attentat, mis en scène à Agram en vue d'un nouveau procès et qui a entraîné l'arrestation de quelques étudiants, paraît s'acheminer vers une fin discrète. Dans la nation et dans l'Église serbe de Hongrie et de Croatie, où il s'agit de la nomination d'un nouveau patriarche de Carlowitz, avec le rétablissement de l'autonomie religieuse et scolaire, les dissensions habituelles se sont produites entre partis, les jeunes-radicaux, qui paraissent en bons termes avec le comte Tisza, ayant marqué leur volonté de mener eux-mêmes ces grandes affaires.

317.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 184. *Belgrade, 1er juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Les Serbes ont été d'autant moins surpris des événements de Durazzo que ceux-ci étaient prévus depuis de longs mois. Ainsi que l'a indiqué la correspondance de ce poste, le Gouvernement et la presse attiraient volontiers l'attention sur le mouvement musulman qui se propageait contre le Prince chrétien parmi les tribus de la montagne. Bien qu'Essad Pacha et Prenk Bib Doda fussent également en rapports avec la Serbie, ainsi que le signalait

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 292.

Votre Excellence par sa dépêche n° 124 du 20 avril dernier[1], la politique serbe se sentait plus en confiance vis-à-vis de l'élément musulman que de l'élément catholique albanais, ce dernier se trouvant nécessairement influencé par l'attirance autrichienne.

Comme toutes les nationalités musulmanes qui ont cherché à se dégager de la pression turque, l'Albanie s'est créé un Islam à son usage. Sauf à Scutari et à Ipek, où l'élévation de grandes familles, au début du XIXe siècle, a empêché le développement de la secte, la plupart des musulmans albanais relèvent de l'ordre des Bektachis, dont les doctrines primitives subirent une déformation dans le sens du Chiisme. Tout le pays albanais est rempli de tekkés de Bektachis qui exerceraient leur influence par le moyen de groupements établis dans chaque agglomération. On dit ces derviches cultivés et libéraux, assez accessibles au progrès. La répartition des territoires après la guerre balkanique en a mis bon nombre en Serbie, notamment à Kalkandelen et à Prizrend. Il y avait ainsi moyen d'influencer cette masse musulmane, séduite par la cause de l'autonomie albanaise, et dont Essad Pacha paraissait le chef désigné. Il était de bonne guerre de favoriser ainsi l'anarchie albanaise contre les débuts de l'ordre austro-italien, favorable à l'organisation albano-bulgare. La jeune Turquie, qui n'a plus rien à perdre et tout à gagner dans le Balkan, pouvait également participer à l'une et l'autre agitation.

Quoi qu'il en soit, la brusque élimination d'Essad Pacha paraît prévenir l'essor du mouvement musulman, en le décapitant jusqu'à nouvel ordre. Il n'y a plus en ce moment que chaos entre le Mati et le Schoumbi, désordres, violences, réunions et pourparlers, c'est-à-dire la reprise normale de la politique albanaise telle qu'elle existait sous le régime turc. D'ordinaire ces effervescences se calmaient assez vite et, le plus souvent, d'elles-mêmes, sans grandes concessions de la part des autorités. Peut-être en sera-t-il de même sous le nouveau régime.

En tout cas, la presse serbe ne s'est pas autant préoccupée qu'on eût pu croire des événements de Durazzo, étant tout entière absorbée par les questions intérieures et la situation malaisée du Cabinet Pachitch; il va sans dire que le prince de Wied a été convenablement raillé, de même que l'échec évident des conceptions albanaises de l'Autriche; mais, en même temps, il s'est marqué la crainte que l'initiative prise à Durazzo contre Essad Pacha ne fût le commencement d'un plan concerté entre l'Autriche et l'Italie, qui

(1) Dépêche circulaire transmettant à divers postes un rapport de M. Barrère en date du 28 mars. L'Ambassadeur y parlait de Bib Doda, prince des Mirdites, qui venait de passer quelques jours à Rome et demandait au Gouvernement français «de faire comprendre au Cabinet de Belgrade qu'il y avait un intérêt de premier ordre à ce qu'aucun malentendu ne surgît entre la Serbie et la Mirditie». Bib Doda désirait en somme avoir l'appui des Serbes (argent et armes) pour conserver aux Mirdites une certaine autonomie.

tendrait à une intervention commune des deux Puissances en Albanie, pour, de là, préparer dans le Balkan leur pénétration politique et économique. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction d'un article de la *Politika*[1] qui témoigne nettement de semblables craintes.

Le comte Forgach ayant incidemment mentionné devant les Délégations les influences balkaniques, qui se trouveraient à l'origine du mouvement musulman albanais, les journaux serbes ont aussitôt crié au mensonge. Mais une série d'articles publiés dans la *Stampa* et où le dépit causé par la capture d'Essad se mêle aux invectives contre l'Autriche et l'Italie, laisse aisément transparaître l'activité des sympathies serbes. « Il est parfaitement clair, écrit la *Stampa,* que les Autrichiens, d'accord avec les Italiens, ont artificiellement préparé la première révolte et accompli, avec le prince de Wied, le premier coup d'État en Albanie. A Vienne et à Rome, ils peuvent truquer les événements comme ils l'entendent, accuser qui ils veulent; on voit bien leur main dans toute cette affaire de Durazzo. » Vous trouverez sous ce pli le plus intéressant de ces articles.

Quant à l'officieuse *Samo-Ouprava,* elle s'est bornée à un article ci-joint en traduction[1], où elle fait ressortir la patience du Gouvernement royal à laisser les événements suivre leurs cours et à s'orienter sur leur portée, tout en appuyant sur l'intérêt qu'il y doit prendre à cause de l'issue commerciale à l'Adriatique que la Conférence de Londres a accordée à la Serbie.

L'opinion serbe ne s'attache encore que peu aux soupçons et aux défiances que se témoignent réciproquement les journaux autrichiens et italiens; elle les constate avec plaisir et s'applique à faire ressortir que toute idée de coopération sincère se trouve désormais exclue des rapports austro-italiens dans l'affaire albanaise. Mais on ne cherche point à se dissimuler que les deux Gouvernements se sont engagés dans cette affaire d'un commun accord et qu'ils ont chance de le maintenir.

En fait, le mouvement musulman, favorisé par la Serbie, a compromis jusqu'à nouvel ordre toute idée d'organisation austro-italienne dans le centre de l'Albanie; mais, en même temps, l'arrestation et l'exil d'Essad Pacha par les soins de l'Autriche et de l'Italie ont momentanément coupé court, tout au moins en ce qui concerne celui-ci, à la conception serbe d'une succession d'autonomies sympathiquement échelonnées le long des frontières Sud-Ouest du royaume. Une vigoureuse reprise d'anarchie albanaise paraît devoir résulter de ce double échec.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre se dit certain que la présente agitation de l'Albanie devra promptement s'apaiser et en témoigne le plus vif désir.

[1] Non reproduit.

318.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 185. *Belgrade, 1er juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Par mes dépêches nos 151 (1) et 153 (2) des 17 et 19 mai derniers, cette légation a eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, l'état de la question des chemins de fer orientaux, à la suite de l'échec du projet d'internationalisation.

Depuis lors, M. Müller, directeur de la Compagnie à Constantinople, est revenu à Belgrade, pour y négocier avec les Ministres royaux des Travaux publics et des Finances les questions soulevées par l'étatisation éventuelle des lignes et notamment le prix du rachat. Il semble que l'on ne soit pas encore tombé tout à fait d'accord sur ce dernier point, bien que, de part et d'autre, l'on se rapproche d'une somme de 40 millions.

Quoique aux Délégations le comte Berchtold et le comte Wickenburg aient affirmé que le Gouvernement austro-hongrois se maintenait toujours sur le terrain marqué par le traité de Londres et par le traité de paix serbo-turc, en réclamant la restitution des lignes à la Compagnie, il semble néanmoins que le principe de l'étatisation soit d'ores et déjà admis. M. Baernreither l'a déclaré de façon formelle, en le reconnaissant comme conséquence du droit souverain de la Serbie et en préconisant le règlement des questions de communications entre l'Autriche et le royaume, par une large extension de la convention à quatre; M. Baernreither est trop proche du Gouvernement pour avoir ainsi parlé sans y avoir été autorisé.

D'ailleurs, à en juger par le langage de la presse austro-hongroise, les exigences de la Double Monarchie resteraient identiques sur le nouveau terrain où se trouve maintenant placée la question des chemins de fer orientaux. De même que pour l'internationalisation, le consentement à l'étatisation

(1) Du 17 mai. M. Descos écrivait à cette date : «la démarche du Ministre d'Autriche à Belgrade, qui fait l'objet de votre télégramme n° 47 du 9 de ce mois (c'est le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 215), semble avoir marqué la reprise des conversations directes avec le Gouvernement serbe.»

(2) Parlant de l'impossibilité pour les Serbes d'accepter le projet d'internationalisation agréé par les Autrichiens et de l'impossibilité pour les Autrichiens d'accepter les conditions proposées par la Serbie, M. Descos disait : «Les Serbes ayant réussi à émousser l'action autrichienne à la faveur de la combinaison internationale et les Autrichiens s'apercevant qu'il ne peuvent s'en servir de la façon qu'ils escomptaient, il semble que cette solution doive tomber d'elle-même.»

entraînera avec la Serbie une convention de chemins de fer, assurant les droits politico-économiques de l'Autriche dans les nouvelles provinces de la Serbie et son transit vers Salonique, c'est-à-dire extension de la convention à quatre à toutes les nouvelles lignes, raccordements, tarifs et fournitures. Jusqu'à ce que l'accord se soit établi sur ces divers points, la Monarchie resterait sur le terrain de la restitution des lignes, quels que soient les arrangements intervenus entre la Compagnie et le ministère royal des Affaires étrangères. Une Zoll-Handel Konferenz a eu lieu le 19 mai à Pest entre délégués des Gouvernements de l'Empire afin de préciser les bases de ces négociations qui devront se poursuivre à Vienne.

L'étatisation est un mot qui séduit le sentiment national serbe, mais il n'est pas sûr qu'il serve aussi efficacement l'intérêt national; l'internationalisation n'internationalisait que les lignes de chemins de fer orientaux, tandis que l'étatisation risque d'internationaliser l'ensemble du réseau serbe, où le capital étranger va se partager les fournitures, les constructions nouvelles et sans doute aussi l'administration des chemins de fer, devenue le gage d'un grand emprunt. Il y a déjà des journaux en Autriche pour parler de M. Müller comme futur directeur des chemins de fer de l'État serbe.

J'ai tout lieu de croire que l'Autriche et la Serbie se sont beaucoup rapprochées l'une de l'autre dans la question des chemins de fer orientaux, notamment pour demander la remise à une date ultérieure de la réunion de la Commission financière des affaires balkaniques. Le Chargé d'affaires d'Angleterre m'a dit que, d'après ses renseignements, cette affaire serait en bonne voie d'arrangement.

En ce qui concerne l'entente entre l'État serbe et la Compagnie des chemins de fer orientaux, elle paraît si près d'aboutir que M. Patchou se préoccuperait de la combinaison financière qui assurera le rachat des lignes. M. Naville, administrateur de la Banque Ottomane, est arrivé ces jours-ci à Belgrade et a eu plusieurs entrevues avec le Ministre des Finances; il me revient que la reconstitution du groupe, Banque Ottomane, Berliner Handelsgesellschaft et une banque autrichienne, qui avait présidé naguère à la réorganisation des monopoles et au relèvement du crédit serbe, pourrait être envisagée en vue de la combinaison financière destinée à résoudre la question des chemins de fer orientaux.

319.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 341. *Péra, 1er juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Dans une dépêche du 27 avril dernier qui porte le n° 236 [1] et dont la copie vient de me parvenir en envoi collectif, notre Ambassadeur à Berlin s'émeut des dangers que l'action italienne fait courir en Turquie à l'œuvre scolaire de la France et, à cette occasion, il appelle l'attention du Département sur les conclusions du rapport de M. Maurice Pernot au Comité de défense des intérêts français en Orient. Ce rapport est une œuvre remarquable à tous égards et je m'associe pour ma part en tous points à ses conclusions judicieuses. Il en est une toutefois, que M. Jules Cambon adopte d'ailleurs pour son compte, sur laquelle je tiens à insister particulièrement parce qu'elle est capitale et que l'adoption de toutes les autres resterait vaine si celle-ci ne recevait pas de suite; je veux parler des facilités à accorder aux congrégations enseignantes françaises pour recruter et former en France des sujets destinés à donner l'enseignement dans nos écoles d'Orient.

Les lois en vigueur en France ont eu pour effet d'obliger les congrégations à transporter leurs noviciats à l'étranger. Le résultat a été tout d'abord que la formation des novices français se poursuit maintenant dans un milieu non français, puis que le recrutement français se tarit peu à peu tandis que le recrutement étranger s'accroît en proportion. Déjà un certain nombre de professeurs étrangers, des Italiens pour le plus grand nombre et même des Allemands, ont été envoyés dans nos écoles d'Orient pour remplir les vacances qui s'y étaient produites. Ce mouvement s'accélère tous les ans et, au train où vont les choses, il ne faudra pas plus d'une dizaine d'années pour que les Français se trouvent en minorité dans les établissements scolaires et hospitaliers de Turquie qui sont actuellement placés sous notre juridiction et forment la base principale de notre influence dans le Levant.

L'arrangement du 18 décembre dernier, sur lequel M. J. Cambon voudrait compter pour garantir notre situation, ne nous prémunit pas contre la disparition de nos établissements; il leur donne bien une charte fixe de nature à sauvegarder leurs droits, tant qu'ils existent, mais si ces établissements cessent d'être français pour devenir italiens, ils se rangeront avec leur charte sous la

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 172.

juridiction italienne. Voir tous nos établissements scolaires et hospitaliers non point seulement se fermer pour nous, mais se transformer du jour au lendemain, en vertu de l'arrangement franco-italien de 1905, en établissements italiens, voir notre emprise sur la jeunesse ottomane bornée aux quelques milliers d'élèves qui fréquentent nos écoles laïques de Constantinople, de Beyrouth et de Brousse et, si l'on veut, des autres grandes villes encore où on en fonderait de nouvelles à grands frais, tandis que les cent mille élèves des écoles congréganistes françaises qui foisonnent sur toute la surface de l'Empire ottoman jusque dans les bourgades les plus reculées passeraient à l'Italie, voir celle-ci bénéficier d'un seul coup de tous les sacrifices que nous avons faits depuis un siècle pour créer un magnifique instrument d'influence, par la diffusion de notre langue et de notre mentalité en Orient, tels sont les dangers dont nous sommes menacés, et dans un délai rapproché, si nous persistons à rendre impossibles le recrutement et la formation en France des novices appartenant aux congrégations enseignantes françaises, tout particulièrement des Maristes et des Frères de la Doctrine Chrétienne. Il est grand temps que les pouvoirs publics s'en émeuvent; ne pourrait-on autoriser sur notre territoire quelques noviciats dont les sujets prendraient l'engagement de servir au moins dix années dans les écoles de l'étranger relevant des missions diplomatiques françaises? Il n'est pas un seul de ces religieux, dont l'ardeur patriotique fait l'admiration de ceux qui les connaissent et les ont vus à l'œuvre en Orient, qui ne souscrirait des deux mains à une pareille condition et ne la remplirait avec joie. Je sais gré à M. Jules Cambon d'avoir fait écho aux cris d'alarme de cette ambassade et je souhaite qu'avec son appui et tous les concours qui voudront bien s'offrir, d'où qu'ils viennent, je réussisse enfin à les faire écouter par ceux qui ont le pouvoir de détourner la catastrophe vers laquelle nous marchons à grands pas et dans laquelle sombrerait l'influence française dans le Levant.

320.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Durazzo, 1er juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 26 juin.)

J'ai bien reçu les sept premières lettres que Votre Excellence m'a adressées les 25, 26 et 27 mai[1].

[1] M. de Fontenay résume assez exactement les communications qu'il a reçues pour que la reproduction de ces dépêches ait paru inutile.

De leur ensemble ressort le sentiment qu'éprouvent en ce moment les chancelleries des diverses grandes Puissances, en ce qui concerne les affaires d'Albanie.

Sir Ed. Grey s'étonne de ce que le Prince ait laissé procéder à l'arrestation d'Essad Pacha et qu'il se soit retiré lui-même sur un vaisseau italien sans avoir au préalable demandé l'avis de la Commission internationale de contrôle. Or il convient de remarquer que ce jour-là tous les membres de la Commission se trouvaient en mer, revenant de Corfou, alors que la panique éclatait à Durazzo. Les troupes princières étaient prisonnières des mécontents; le Palais n'était plus gardé que par une dizaine de gendarmes; le personnel et les bagages de la légation d'Autriche-Hongrie étaient embarqués en toute hâte sur le *Szijetvar;* le Ministre d'Italie tenait un langage alarmant; la garde des marins amenait le pavillon princier. Ces circonstances expliquent, sans l'excuser, la décision un peu précipitée prise par le prince de Wied, qui, je l'ai déjà écrit à Votre Excellence, redoutait surtout de tomber entre les mains des mécontents qui eussent pu l'obliger à signer un acte d'abdication. Peut-être n'eût-il pas agi ainsi si, dans ce moment critique, il y avait eu autour de lui d'autres influences que celles des deux pays rivaux qui, au milieu du danger même, ne se préoccupaient que de se contrecarrer.

L'Empereur d'Allemagne, de son côté, ne dissimule pas son mécontentement de voir un prince allemand engagé dans une affaire qui semble réussir si mal. Il regrette maintenant que le prince de Wied ait accepté le trône d'Albanie.

La Russie, enfin, boude depuis le début. Elle constate avec un secret plaisir toutes les difficultés susceptibles de compromettre une œuvre qui n'a jamais eu son approbation et qu'elle a toujours considérée comme dirigée contre les Slaves des Balkans, ses clients.

Ce sont là, il faut bien le dire, des considérations et des regrets justifiables, en théorie, car on peut avoir sur l'utilité de la création de l'État albanais des opinions différentes de celles du Ballplatz et de la Consulta; mais, pour le moment, il ne s'agit plus de discuter sur un fait acquis, il importe de sauver le présent et de prévoir l'avenir.

La situation est *très grave* en Albanie et il ne pouvait en devenir autrement.

Que trouvons-nous en effet dans ce pays? Les intrigues déchaînées, sans même assez de prudence, des deux rivaux acharnés à se faire une guerre d'influence, la question musulmane qui renaît, les rivalités religieuses, les haines de clans, les difficultés de frontières, autant de foyers d'incendie soigneusement entretenus et exploités suivant l'intérêt de chacun et, pour dominer la situation, un prince évidemment rempli de bonne volonté, mais sans expérience, trop peu énergique, se débattant au milieu des pires intrigues, amené naguère en grande pompe avec escorte de bâtiments de guerre puis,

tout à coup, livré à lui-même, renié presque, menacé d'être peut-être abandonné, comme le laisse entrevoir la note anglaise du 21 mai[1].

Les plus fâcheuses erreurs ont été commises au début de ce règne, c'est entendu, or il importe de ne pas en aggraver les conséquences ou de les laisser se continuer. Ce n'est pas le moment de se désintéresser de l'Albanie, ou alors il ne fallait pas la créer.

Il est certainement très fâcheux d'étendre le système d'envoi de détachements étrangers, je n'en suis nullement partisan, j'en reconnais les inconvénients; il est aisé d'entrer dans un pays, on ne sait jamais quand et comment on en sortira, mais, dans le cas présent, il y a la circonstance atténuante de ne pas créer un précédent, puisqu'il existe en fait déjà, à Scutari, où il rend, me dit-on, d'excellents services. A mon avis, il y aurait un double intérêt à répondre à la demande formulée par le Gouvernement du prince de Wied d'avoir 500 soldats étrangers à Durazzo.

Je mets à part l'intérêt que peut présenter la sauvegarde de la famille princière et de quelques étrangers échoués dans ce village, ignoré il y a quelques mois et, aujourd'hui, consacré capitale d'État.

Mes deux arguments plus importants sont les suivants :

Le prince de Wied s'est ressaisi, il semble ne pas vouloir abandonner si facilement son royaume; s'il s'est «momentanément retiré» sur un bâtiment de guerre en rade, c'est, dit-on, précisément afin de ne point abdiquer et de pouvoir se rendre à Scutari ou à Valona d'où il eût reconquis la capitale. C'est pour se défendre que le Prince fait venir du Nord 800 Mirdites (voir mon télégramme 6[2]) puisque les Puissances ne peuvent se mettre d'accord pour lui envoyer 500 soldats prélevés sur les détachements de Scutari. En Angleterre on estime que, l'ordre étant rétabli (?) à Durazzo, les Puissances ont le temps d'examiner la situation. Le Prince et son Gouvernement ont trouvé que cet examen se prolongeait trop, ils ont paré au plus pressé et les montagnards du Nord, sur lesquels l'Autriche-Hongrie exerce une influence connue, vont tenir garnison à Durazzo. Qui sait si le Gouvernement cédant à de fâcheux conseils ne tentera pas de prendre sa revanche sur les mécontents de Chiak et de Tirana, de laver l'affront de la semaine passée en lançant ces catholiques contre les musulmans? C'est alors, quel que soit le résultat, la guerre civile, la guerre religieuse déchaînée en Albanie, tristes débuts d'un règne. C'est ce qu'on eût pu éviter en dirigeant des détachements étrangers sur Durazzo et en tenant éloignés les Mirdites.

(1) L'ambassade britannique avait, le 21 mai, remis au Ministre une note exprimant la surprise et le mécontentement causés en Angleterre par l'arrestation d'Essad Pacha et le débarquement de troupes austro-italiennes, mesures prises par le Prince sans l'aveu de la Commission de contrôle et sans même qu'elle en fût informée. Le Gouvernement britannique, disait la note, ne peut accepter la responsabilité des conséquences qu'auraient des actes accomplis dans de pareilles conditions.

(2) Voir ci-dessus, n° 313, note.

L'envoi de détachements eût eu un autre résultat qui fournit mon second argument; la présence de soldats appartenant aux diverses grandes Puissances eût servi à entraver un peu l'assaut d'intrigues de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie en Albanie et à dégager le Gouvernement albanais, le Prince lui-même, de cette double tutelle qui les affole littéralement. Elle eût permis au nouvel État d'avoir des débuts moins angoissés, moins nerveux, de se développer et se fortifier dans la paix et d'être capable, par conséquent, d'opposer une résistance plus utile aux redoutables intrigues étrangères qui menacent déjà son existence naissante. Il n'est point à craindre que, de ce fait, les rivalités entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie s'apaisent, certes non, elles n'en continueront pas moins, mais elles seront moins dangereuses pour l'existence même du nouvel État. L'Albanie restera, en tout cas, un foyer de discorde où se heurteront sans cesse les convoitises du Ballplatz et de la Consulta et les conséquences, au point de vue de la politique générale, seront les mêmes. Mais il est préférable que cette lutte d'influence rencontre une Albanie et un Gouvernement albanais assez solides pour leur résister sans quoi le nouvel État risquerait de devenir la proie des deux rivaux au détriment des intérêts que la Triple Entente doit sauvegarder et peut-être même au détriment de la paix européenne.

Je ne pense pas que la situation soit inextricable, comme l'a dit un Souverain, elle est affreusement difficile et compliquée, mais nullement désespérée. Seulement il faut aviser en temps utile et ne pas attendre la catastrophe.

321.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Sofia, 2 juin 1914*

Reçu : Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Je remercie Votre Excellence des informations intéressantes qu'Elle a bien voulu me faire tenir sur les affaires d'Albanie, notamment par son télégramme n° 28 [1]. Dès l'automne dernier, cette légation a signalé au Département l'envoi en Albanie d'officiers bulgares, généralement originaires de la région d'Okhrida, qui s'enrôlaient dans les bandes albanaises et restaient en rapports suivis avec l'État-major général à Sofia. Il n'est pas douteux également que des vivres et des munitions ont été envoyés d'ici en Albanie et que

[1] Télégramme circulaire du 29 mai transmettant la plus grande partie du télégramme de Constantinople du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 300.

le Consul général de Bulgarie à Durazzo a surveillé ces envois. Enfin, à mon dernier passage à Vienne, j'ai eu connaissance, par des informations particulières, de l'existence d'un comité secret bulgare, installé à Baden, près de Vienne, et qui centralisait les informations et les moyens d'action du Gouvernement et des Comités bulgares en Albanie. Il n'est pas douteux que le Gouvernement bulgare s'efforçait alors, avec l'appui secret des autorités austro-hongroises en Albanie, de provoquer dans ce pays un mouvement nationaliste dirigé contre la Serbie et qu'on aurait pu utiliser en cas de conflit. Mais ce mouvement nationaliste a dévié; dirigé contre la Serbie, il a pris un caractère musulman et s'est retourné contre le Prince. Dans cette nouvelle phase, il est impossible de soupçonner l'action de la Bulgarie dont les efforts au contraire ont été déçus. Sa responsabilité dans les derniers événements ne saurait être considérée que comme indirecte.

Tel est d'ailleurs l'avis que m'a très loyalement exprimé le Ministre de Serbie à Sofia, M. Tcholak-Antitch, que je viens d'entretenir de la question. M. Radoslavoff a eu l'occasion avant-hier de déclarer à la Sobranié que le Gouvernement bulgare, entièrement étranger aux troubles albanais, en souhaitait sincèrement la fin. M. Tcholak-Antitch admettait volontiers que ces paroles fussent momentanément sincères. Ce n'est qu'au cas où une occupation austro-italienne de l'Albanie provoquerait sur les frontières des mesures militaires de la part de la Serbie et de la Grèce, que l'attention s'éveillerait en Bulgarie et que des mesures militaires correspondantes pourraient y être prises. L'anarchie albanaise, bien loin de plaire au Gouvernement bulgare, contrarie ses plans, puisqu'il espérait, ainsi que le Gouvernement austro-hongrois, que les Albanais s'entendraient et uniraient toutes leurs forces pour lutter contre la Serbie, d'abord par l'organisation de bandes et, le cas échéant, par une aide ouverte.

M. Tcholak-Antitch est naturellement fort inquiet de l'éventualité d'une occupation de l'Albanie par l'Autriche et l'Italie sous l'égide de l'Allemagne. Il m'a longuement démontré l'utilité d'une intervention internationale. « La présence d'un torpilleur français, m'a-t-il dit, suffirait pour empêcher des événements irrémédiables; la Triple Entente s'attend à une brouille austro-italienne, mais l'Allemagne n'est-elle pas là pour transformer cette brouille en entente? »

322.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 344. *Péra, 2 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 22 juin.)

Les pourparlers ouverts avec les délégués allemands à Constantinople sont poussés activement : ceux relatifs aux modifications à apporter au régime du Bagdad sont poursuivis avec MM. Huguenin et Günther, ce sont les plus importants et les plus difficiles, les autres le sont avec l'Ambassadeur d'Allemagne. Celui-ci demande l'extension aux Allemands et à leurs établissements des avantages que nous avons obtenus pour nos nationaux, nos écoles et nos hôpitaux; cela va d'ailleurs de soi, mais il voudrait que l'arbitrage portât non point seulement sur les réclamations anciennes, comme il est stipulé dans notre accord,mais aussi sur toutes celles en cours.

La question la plus ardue qui soit traitée avec le baron de Wangenheim est celle de l'admission du délégué russe à la Dette, dont la Russie a mis la solution à la charge de la Turquie. En vue de cette solution le Gouvernement ottoman consent sans peine à l'attribution de la présidence tous les trois ans au délégué allemand, mais, au lieu du second délégué allemand, demandé par le baron de Wangenheim, il propose que les intérêts investis dans les 75 p. 100 d'excédents des revenus concédés soient représentés par un délégué du Gouvernement ottoman. C'est sans doute au Gouvernement ottoman que ces 75 p. 100 sont dévolus, mais comme ils ont été affectés au Bagdad, les intérêts du Gouvernement et du Bagdad se confondant en cette matière, la transaction qui s'offre à l'esprit et vers laquelle on marche en ce moment est donc celle de la nomination d'un délégué commun [1]. De toutes manières, il est clair que, dans la voie où le Gouvernement russe a engagé la question de l'admission de son délégué à la Dette, cette admission se présentera sous forme d'un agrandissement de la situation des Allemands dans cette administration.

Les pourparlers turco-allemands soulèvent encore une autre question, celle de l'exécution du paragraphe C de l'annexe IV du Protocole de clôture de l'accord franco-turc du 9 avril 1914. Conformément aux instructions de

[1] M. de Mutius traitant ce sujet dans un télégramme du 24 avril (reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37, II, n° 15280), prête à Djavid Bey ce langage : « La communauté d'intérêts entre le Bagdad-Bahn et le Gouvernement turc est telle qu'un délégué turc entrant au Conseil de la Dette, du consentement, tenu bien entendu secret, des intéressés allemands, y défendrait les intérêts allemands aussi efficacement que pourrait le faire un Allemand ».

Votre Excellence qui font l'objet de son télégramme n° 122 du 24 avril[1], j'ai rappelé au Gouvernement ottoman les engagements pris par lui dans ce paragraphe, mais l'Ambassadeur d'Allemagne a informé Djavid Bey de la conclusion entre la Banque Ottomane et la Deutsche Bank d'un nouvel accord qui mettrait à néant les obligations contractées par cette dernière vis-à-vis de la première et relèverait, par voie de conséquence, le Gouvernement ottoman de ses engagements vis-à-vis de nous. Djavid Bey aurait voulu recevoir de ma bouche confirmation des renseignements à lui fournis par l'Ambassadeur d'Allemagne depuis une dizaine de jours déjà, mais, n'ayant reçu jusqu'ici de Votre Excellence aucune information sur les nouveaux pourparlers des banques, je n'ai pas été à même de lui donner d'indications à ce sujet. Il y aurait donc intérêt à ce que je ne reste pas plus longtemps dans l'ignorance du nouvel accord intervenu.

323.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Sofia, 3 juin 1914, 18 h. 30.*

(*Reçu* : 20 h.)

Le Ministre de Russie vient d'avoir un entretien avec M. Dobrovitch qui lui a déclaré très nettement que les négociations avec les banques allemandes n'avaient été engagées qu'après que les [mauvaises] dispositions du Gouvernement et du marché français eussent été constatées par M. Stancioff, que M. Tontcheff était parti pour Berlin avec des pleins pouvoirs et que, les conditions des banques allemandes étant en somme acceptables, la signature ne pouvait tarder. Il a ajouté que le Roi ne pensait nullement à se séparer du ministère Radoslavoff qui avait toute sa confiance. Cette déclaration donne au départ du Roi[2] sa véritable signification.

M. Savinsky est d'avis qu'il doit demander télégraphiquement une audience au Roi à Ebenthal ou à Sofia et il vient de prier M. Sazonoff de lui en donner

[1] M. Doumergue faisait observer dans ce télégramme que le remboursement prévu pour le 18 mai d'une avance consentie au Trésor allemand par la Deutsche Bank pourrait empêcher le Gouvernement ottoman de tenir les engagements pris envers la France et demandait à M. Bompard d'appeler sur ce point l'attention de la Porte.

[2] Par un télégramme n° 30, du même jour, M. Dard signalait que le Roi était parti pour Ebenthal, pour «y fêter en famille l'anniversaire de naissance de sa mère», disait son entourage. M. Dard pensait que le Roi avait voulu se dérober ainsi à une demande d'audience du Ministre de Russie.

l'autorisation [1]. Mais il devrait attendre naturellement la décision favorable des banques françaises et russes.

Je crois que cette audience ne ferait qu'empirer la situation et que les offres des banquiers, si elles se produisent, devraient être faites directement à M. Radoslavoff. Il ne me paraît pas impossible qu'il les prenne encore en considération. S'il les repoussait, nous fournirions du moins un puissant argument aux chefs de l'[opposition] au moment du vote de l'emprunt allemand au Sobranié [2].

324.

M. Chevalley, Ministre de France à Christiania,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. s. n°. *Paris, 3 juin 1914.*

(*Reçu* : Dir. pol., 3 juin.)

La Norvège célèbre cette année le centenaire de son indépendance et de sa constitution par une exposition nationale à Christiania. Celle-ci témoigne en outre des immenses progrès accomplis depuis dix ans par les Norvégiens qui ont *doublé* leur commerce et leur puissance tout en réalisant les réformes les plus démocratiques qui aient été faites en Europe au xxe siècle.

Le Président de la République, en se rendant à Copenhague et en revenant, passe à quelques heures de Christiania.

Encore qu'il serait, au point de vue de notre influence, très désirable qu'il fît visite en tout cas à la Norvège, il sera relativement facile, *s'il ne va qu'à Copenhague* d'expliquer aux Norvégiens son passage sans arrêt à quelques heures de leur capitale et de leur exposition. Ils comprendront que le chef de l'État n'a fait à Copenhague que rendre une visite reçue et que, n'allant pas en Suède, il ne peut non plus venir en Norvège.

Toute différente sera la situation si M. Poincaré va à Stockholm.

Il serait impossible, à mon sens, d'empêcher les Norvégiens qui, seuls des peuples scandinaves, fêtent en ce moment un centenaire national, de ne pas se trouver négligés et froissés si M. Poincaré allait en Suède et en Danemark sans visiter aussi la Norvège. Cette visite pourrait être fort courte, mais elle serait indispensable.

[1] Cf. le télégramme de M. Savinsky à M. Sazonoff, du 3 juin, dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 153.

[2] Un télégramme, adressé par M. Savinsky à M. Sazonoff le 2 juin et reproduit dans *Mejd. Otn.*, III, 3, n° 141, donne quelques indications sur la manœuvre entreprise à Sofia par le Gouvernement russe.

325.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 3 juin 1914.

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 11 juin.)

The British Member of the International Commission of Control in Albania has acquainted the Secretary of State for Foreign Affairs with a request made by the Prince of Albania to the Commission through the German member, its president, that inquiry should be made of the several Governments concerned as to whether it would be possible to send detachments of international troops to be employed for purposes of pacification in Central Albania as circumstances might require, but also for purposes of defence in case an attack were made by the insurgents. His Highness considers that Three Thousand men in all would be required.

His Majesty's Ambassador has the honour to acquaint the Minister for Foreign Affairs, under instructions from Sir Edward Grey, that Mr Lamb has been informed by His Majesty's Government that they are not disposed to sanction the employment of British troops but that they would raise no objection to the dispatch of an international force by other Powers.

TRADUCTION.

Le délégué britannique à la Commission de contrôle en Albanie a communiqué au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères une demande adressée par le Prince d'Albanie à la Commission par l'intermédiaire de son président le délégué allemand. Il s'agit de savoir s'il serait possible que les Gouvernements intéressés envoyassent des détachements de façon à constituer une troupe internationale qui aurait pour mission de pacifier l'Albanie centrale en cas que les circonstances rendent son emploi nécessaire et aussi de défendre le Gouvernement si les insurgés l'attaquaient. Son Altesse juge qu'une force de trois mille hommes en tout serait nécessaire.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions reçues de Sir Edward Grey, d'informer le Ministre des Affaires étrangères que M. Lamb a été avisé que le Gouvernement britannique n'était pas disposé à autoriser l'emploi de troupes britanniques mais qu'il n'élèverait pas d'objection contre la formation par les autres Puissances d'une force internationale.

326.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Vienne, 3 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Avant de partir en congé pour Constantinople, Hilmi Pacha a tenu à me dire que son Gouvernement désire le consulter. Même parmi les membres les plus avancés du Comité Union et Progrès, qu'il appelle « les jeunes Messieurs », son nom est assez respecté, croit-il, pour qu'il soit assuré que ses vues seront prises en très sérieuse considération.

L'opinion qu'il compte soutenir avec le plus de fermeté est celle qu'il a si souvent développée sur l'absolue nécessité pour la Turquie de rentrer en possession de Chio et Mytilène. « Satisfait et rassuré de ce côté, le Gouvernement ottoman, déclare-t-il, deviendrait l'ami le plus fidèle de la Grèce, un solide allié de la Roumanie, un soutien précieux du traité de Bucarest. Ce serait l'apaisement définitif dans les Balkans, et même la paix européenne assurée. »

Je lui ai représenté qu'aux premières questions posées à ce sujet par M. Panas à Constantinople, il a été répondu, suivant les procédés de la diplomatie ottomane, en contestant que l'échange doive porter sur le Dodécanèse entier; les Ministres turcs prétendraient que chaque île fût l'objet d'un laborieux débat avec l'espoir de réussir par ce moyen à en conserver quelques-unes. Découragé par un tel début, le Cabinet d'Athènes, d'après M. Gryparis, aurait renoncé à poursuivre les pourparlers.

« C'est une absurdité de la part de mon Gouvernement, s'est écrié Hilmi Pacha, que d'agir de la sorte. L'affaire ne prête à aucun marchandage; elle doit être traitée loyalement sans arrière-pensée, uniquement en vue d'une étroite entente. Et d'ailleurs la Turquie parviendrait-elle jamais à administrer des îles où la population grecque est en si grande majorité? Pour avoir retenu quelques parcelles de ses anciennes possessions, elle se trouverait aux prises avec de perpétuelles insurrections.

« Qu'on n'objecte pas, d'autre part, que les îles proposées par nous en échange sont encore occupées par les Italiens. Ceux-ci sollicitent de considérables concessions continentales : nous ne leur accorderons rien que contre l'évacuation totale du Dodécanèse. Il faudra qu'ils aient restitué ce qu'ils détiennent, avant d'être autorisés à prendre pied à Adalia et dans la Pamphylie.

« Je sais que faire accepter cet échange aux patriotes hellènes ne sera pas

sans danger pour M. Venizelos, à qui ses adversaires politiques reprochent d'être trop transigeant. Mais la France et surtout l'Angleterre qui doivent se prémunir contre le risque d'un établissement italien au centre de la Méditerranée orientale, devraient s'entremettre au profit des négociations, recommander le troc au Cabinet d'Athènes, faciliter la tâche des Ministres grecs qui s'y montreront disposés. Il n'y a qu'à envisager de quelle force serait une union de la Turquie, de la Grèce et de la Roumanie pour mesurer les avantages d'un tel arrangement. L'Italie contenue dans ses aspirations mégalomanes, la Bulgarie réduite à s'accommoder de la part qu'on lui laisse, ce sont les plus redoutables périls pour la paix à jamais conjurés. »

Je m'excuserais d'être revenu avec tant de fréquence sur cette question, si je n'étais persuadé que vers la solution préconisée par mon collègue va tendre de plus en plus l'effort de la Turquie. Sir Maurice de Bunsen en signale, lui aussi, l'importance à son Gouvernement. Et bientôt M. Bompard, que Hilmi Pacha espère rallier à son projet, pourra faire connaître au Département quelle valeur il convient d'y attribuer.

327.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 349. *Péra, 3 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 8 juin.)

Je me suis entretenu successivement avec le Grand Vizir et avec Talaat Bey du dernier voyage de celui-ci à Bucarest. Leurs récits concordent sur ce point qu'aucun accord concret n'est intervenu ni même n'a été amorcé entre la Roumanie et la Turquie au cours de ce voyage, mais, à part cela qui est d'ailleurs l'essentiel, le ton dont ils en font la relation diffère du tout au tout. Pour Talaat Bey qui, après le bruit fait dans la presse sur ses voyages de, Livadia et de Bucarest, se sent devenir important, ses déplacements sont des événements politiques de premier ordre, tandis que, pour le Grand Vizir, à qui la notoriété de Talaat Bey commence à porter ombrage, il ne faut y voir qu'une démarche de pure courtoisie sans portée réelle.

Quoi qu'il en soit, Talaat Bey a rapporté de Bucarest la conviction que la Turquie pouvait compter sur la Roumanie pour contenir les ambitions de la Grèce, alors que la légation de Grèce à Constantinople se croit en droit d'assurer qu'il a reçu au contraire des conseils de modération à l'égard des Grecs. J'en conclus que, si Talaat Bey a recueilli beaucoup de bonnes paroles

à Bucarest, le Gouvernement roumain n'en a pas été non plus avare à l'égard du Cabinet d'Athènes.

Pour le moment le Gouvernement ottoman poursuit sa chimère d'échanger les populations grecques de l'Asie Mineure contre les musulmans de Macédoine; les négociations sont menées non seulement par la voie officielle, mais aussi à titre personnel par plusieurs ministres qui emploient à cet effet des émissaires spéciaux; il est à présumer que leur échec se traduira par un redoublement de rigueur à l'égard des Grecs ottomans. Or leur sort n'est déjà pas enviable quant à présent; les plaintes que Votre Excellence a reçues de M. Romanos à ce sujet et qui font l'objet d'une note jointe à la lettre du Département n° 459 du 25 mai dernier[1] sont fondées selon toute vraisemblance, de même, il est vrai, que le sont celles du Gouvernement ottoman consignées dans le memorandum dont ci-joint copie.

Il se passe en ce moment des choses bien douloureuses dans la presqu'île balkanique; son partage entraîne des souffrances qui laissent loin derrière elles celles que les populations supportaient sous le régime turc; il faut se dire, pour trouver quelque consolation à tant de misères, que du moins cette fois c'est une liquidation à la suite de laquelle ces malheureuses populations pourront jouir enfin de la paix et de la sécurité, sous l'égide d'un Gouvernement de leur race.

ANNEXE.

Constantinople, 27 mai 1914.

Par son memorandum, en date du 30 avril dernier, la Sublime Porte avait signalé les atrocités commises à l'égard des musulmans en Grèce. Depuis, la situation de ces derniers, au lieu de s'améliorer, semble tout au contraire avoir empiré. Les faits ci-dessous relatés en sont des preuves éclatantes :

Le mardi 25 mars, les Grecs d'Ulézik, ayant à leur tête le Kodjabachi du village, le maître d'école et un individu appelé Capitan Palmida, se sont introduits dans la mosquée, ont déchiqueté le Coran qu'ils ont éparpillé par terre, en vociférant les injures les plus abominables contre la religion musulmane et la mémoire du Prophète, et, après s'être soûlés, ils ont piétiné les débris du Coran pendant plus de trois heures au son de la musique. Ce cortège cynique s'est ensuite introduit avec le Capitan en tête, sabre au clair, dans l'intérieur des maisons musulmanes où ils se sont livrés aux pires excès en criant aux musulmans : il faut que vous vous en alliez d'ici.

Les méfaits des colonnes volantes ainsi que des gardes forestiers et des gardiens de la Régie des tabacs continuent dans la région de Karadjova : dernièrement, les nommés Hussein et Abdullah, fils de Suleiman Bubak, cultivateurs du village de

(1) La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire. Voir ci-dessus, sous le numéro 113, la communication de M. Romanos.

Capiniani, ont été appelés par le sergent des patrouilles qui a sommé Hussein de payer sur le champ la dot qu'il reste devoir à sa femme divorcée. Sur sa réponse négative, Hussein et Abdullah furent pendus par les pieds et roués de coups. Ce supplice a été enduré par les victimes en présence de leurs petits enfants en larmes. Un caporal chargé de la perception des impôts arrivé au même village fit subir aux susnommés les mêmes tortures et après les avoir garrottés les jeta dans une ancienne étable qui servait de dépôt pour les ordures.

Le 15 mars dernier, pendant que les musulmans accomplissaient leurs devoirs religieux dans la mosquée du village de Berbudetcha, ils ont été lapidés par les fenêtres. Le lendemain on est revenu pour jeter les ordures dans la mosquée. Le nommé Ali Bakal a été roué de coups d'une manière digne des sauvages par le lieutenant Karagouni à Noumour. Un caporal du poste de Severni a battu Ibrahim Agha, moukhtar du village de Tchernétché, en le menaçant de son revolver. Les habitants du village musulman de Noumour ayant chargé le nommé Feizoullah de prêter gracieusement ses services aux soldats qui étaient logés dans le village, celui-ci fut sévèrement battu par ces derniers qui ont même tenté de lui brûler la barbe à titre d'amusement. Des militaires ont finalement envahi ce village ainsi que d'autres situés dans ces parages, pillé toutes les provisions de bouche, confisqué les bêtes de somme et, après s'en être servi et tué quelques-unes, ont renvoyé les autres mutilées. Une colonne de soldats a fait une descente au village Mouhassi Karié et, après avoir réquisitionné aux villageois toutes sortes de denrées, ils se sont emparés des matelas, coussins, draps et couvertures qui leur avaient été offerts par les villageois et y mirent le feu avant de partir. Le fameux gardien des tabacs, Kara Tano, commit les mêmes crimes avec ses acolytes. A Strouina deux soldats s'introduisirent dans la maison du nommé Elias Oglou Moustapha pour attenter à l'honneur des femmes. Sur la protestation du maître de la maison, celui-ci fut battu et malmené. A Vodena la ferme dite «Bania Tchiflik» est occupée par les immigrés grecs malgré les protestations écrites et télégraphiques des propriétaires auprès des autorités helléniques. A Karaférié les autorités molestent continuellement les musulmans pour les obliger à abandonner leurs maisons aux immigrés grecs. Les Grecs du district de Langaza ont confisqué les terres possédées par les musulmans en vertu des titres de propriété. Ils empêchent par la force ces derniers de conduire leurs bêtes se désaltérer dans la vallée et leur défendent même d'enterrer leurs morts dans le cimetière du village. Les habitants grecs du village de Sopatnik ont également pris possession des terrains des villageois musulmans de Déré-Mahalessi. Une partie du Tchiflik de Brislaf situé près du village de Notia et appartenant aux nommés Ibrahim Agha Hussein, Ibrahim Agha Aghouch et Aghouch Hussein leur a été usurpée par des Bulgares qui étaient logés chez eux comme fermiers. Les immigrés grecs ont occupé la mosquée et l'école du village d'Ormanli de façon que les musulmans sont empêchés de faire leurs prières et d'instruire leurs enfants. De même à Méchéli (Karadjova) les musulmans sont maltraités par les immigrés grecs et leur mosquée a été transformée en église. Leurs plaintes ne sont prises en aucune considération. Les nommés Khalil, Salih et Iskender de Kourfali (Langhaza) se plaignent de ce que leurs maisons et leurs biens ont été confisqués par les immigrés grecs mais leurs démarches auprès du Gouvernement hellénique restent également sans effet. Les

mêmes plaintes sont formulées par les habitants de Gumendj (Laghaza) dont les propriétés ont été brutalement confisquées par les gendarmes en faveur des immigrés grecs.

D'autre part, la mosquée ainsi que le Fétvhané et la maison du mufti de Kavala ont été dernièrement cernés par les soldats, après la prière du soir, et les émigrés musulmans qui se trouvaient dans la mosquée, ainsi que les étudiants en théologie, furent empêchés de communiquer avec l'extérieur. La mosquée fut perquisitionnée de fond en comble, pendant plus de 24 heures, les tombes qui l'entourent ne furent même pas épargnées sous le prétexte fallacieux de chercher des armes. Naturellement rien n'y fut trouvé. Le lendemain Aziz Bey, fils de feu Ahmed Effendi, notable de Kavala, fut arrêté et sa maison ainsi que l'établissement de bains voisin furent entièrement fouillés. En outre, comme les habitants des localités environnantes sont continuellement molestés sur la route lorsqu'ils se rendent à Kavala, toute communication avec cette ville est interrompue. Les Grecs de ces régions, encouragés par cette attitude des autorités, ne manquent de se livrer à toutes sortes de méfaits contre les musulmans, ils les injurient lorsqu'ils les rencontrent, leur arrachent leur fez de leur tête et vont même jusqu'à répandre le bruit qu'ils seront tous massacrés. Bien que leur présence soit légalement nécessaire, aucun iman ou moukhtar n'a été appelé pour assister aux perquisitions opérées dans les domiciles privés des musulmans qui sont violés impunément. Quinze notables musulmans de Drama, ainsi qu'une centaine de personnes des villages environnants sont encore actuellement indûment retenus dans les prisons. Les habitants du village de Noustratli sont également l'objet de mesures particulières de rigueur. A Réchadié (Gouminitza) le sergent d'un détachement militaire, un certain Evriadis Xiadis, ayant voulu faire prélever par l'entremise d'un soldat certaines sommes d'argent aux musulmans de cette localité a fait battre publiquement et pendre par les pieds ceux d'entre ces derniers qui refusaient de payer.

Des bandes crétoises commandées par les chefs de bande Sotir Lol et Thimio Lol se livrent aux pires excès sur la population musulmane des villages Dichot, Verva, Yaniaris, Chals, Marchat, Konispolis du district de Prilat. Une partie des notables de ces villages ont dû émigrer à Corfou de peur que leurs maisons ne fussent incendiées.

Depuis l'arrivée des bandes susvisées en Épire, les actes d'atrocité ont considérablement augmenté dans cette province. Au village de Zoulatis du district de Delvina, des femmes musulmanes complètement déshabillées furent forcées de danser en public. Environ 140 musulmans de ces régions, hommes, femmes et enfants, ont passé au fil de l'épée. Sous l'impression de ces horreurs un grand nombre de familles des notables musulmans de Leskovik ont cru devoir émigrer à Janina; de même une partie de la population d'Argyrocastro a dû prendre la fuite et est arrivée à Yanina accompagnée de plus de mille chrétiens également en fuite. Vingt-cinq Crétois ont attaqué le village de Konispolis, dépendant de Filat. Ils ont battu et pendu les musulmans. Une douzaine sont morts des suites des coups reçus et quarante-huit se trouvent dans un tel état qu'il n'y a aucun espoir de sauver leur vie. Parmi les morts se trouvent le nommé Hodja Redjeb, l'étudiant en théologie Karanfil et le

Muderris Effendi du village. Tout le village a été complètement incendié et les survivants ont dû émigrer à Filat.

Le nommé Djémali Mahammed, alias Tchandila, de Prévéza a été conduit à Narda où il a été emprisonné. Sa famille n'a aucune nouvelle de son sort. Le drogman du vilayet de Yanina, Ferid Effendi, a été sans raison condamné à quinze ans de travaux forcés et se trouve actuellement détenu dans l'île de Céphalonie.

En Macédoine, les autorités helléniques continuent à commettre toutes sortes d'atrocités à l'égard des musulmans dans le but de provoquer leur émigration sur une plus grande échelle. Elles pénètrent dans leurs habitations privées sous prétexte de chercher des armes, arrêtent les notables des villes et des villages sans aucune raison et les jettent dans les mêmes prisons que les criminels de droit commun. C'est ainsi que la ferme de Kavakli dans les environs de Sérès où avaient été installées vingt-huit familles musulmanes émigrées de Névrocop fut cernée et perquisitionnée. Six fusils ordinaires furent seulement découverts. Néanmoins, le propriétaire de ladite ferme ainsi que cinq des paysans qui s'y trouvaient furent arrêtés et se trouvent encore actuellement détenus. Par la suite la maison de Youssouf Bey, notable de Sérès, fut également cernée par des gendarmes et perquisitionnée. Ferid Bey fut arrêté. Ces persécutions s'effectuent d'une façon encore plus inhumaine à Drama et dans ses environs. Tout récemment des patrouilles de gendarmes qui se rendaient au village de Raxtene pénétrèrent sur leur route dans les maisons des pays musulmans qu'ils ravagèrent complètement. Ils enlevèrent de l'une de ces maisons la nommée Fatma dont le mari avait été tué à la guerre. Des procédés d'une violence inouïe ont eu lieu également dans les villages de Lakovitza et Boroda où des paysans musulmans ont subi toutes sortes de tortures. A Gostrak, six paysans furent d'abord arrêtés et conduits au poste de police et le lendemain on procédait à nouveau à l'arrestation de dix-sept personnes; quatre seulement des premiers arrêtés retournèrent au village tandis qu'on avait aucune nouvelle des douze autres. Quelques jours plus tard on trouva dans une rivière les cadavres des nommés Mehmed et Hadji ben Ahmed, morts à la suite dés coups qu'ils avaient reçus. On n'a encore jusqu'aujourd'hui aucune nouvelle du sort des nommés Ibrahim, Hussein, Mehmed, Hamid, Ahmed, Ibrahin, Youssouf, Mehmed et son frère Hussein du village de Kavakli et qui s'étaient rendus ce jour néfaste pour affaires personnelles à Gostrak. Les paysans musulmans arrivés des villages environnants au marché de Baïrakli ont tous été arrêtés sous prétexte qu'ils feraient partie de comités révolutionnaires purement imaginaires et finalement le marché même a été dispersé. Les paysans de la ferme susmentionnée de Kavakli s'apprêtent à émigrer totalement. Les habitants de Sérès prendront aussi cette résolution si les arrestations continuent en cette ville. Les musulmans qui émigrent sont, au fur et à mesure, remplacés par des immigrés grecs provenant des pays étrangers. Le nommé Hassan qui avait été battu lors de l'incident de Lakonia est mort des suites de coups qu'il avait reçus.

A Kavala la porte de la maison de Tewfik Effendi, directeur de la société de comestibles « Islam Istikbali », a été forcée à un moment où ni lui ni personne de sa famille ne s'y trouvait et des perquisitions y furent opérées, de même que dans la maison de Fesdjizadé Mehmed et Sirkédji Admed Effendis, ainsi que du notable Timour Bey. Pendant la perquisition 90 soldats pénétrèrent dans ces maisons accompagnés

d'un certain nombre d'habitants grecs de la localité qui n'avaient aucune qualité officielle pour ce faire. Aucune espèce d'arme n'a été découverte dans ces maisons.

Cette façon d'agir des autorités helléniques, malgré les preuves irréfutables que les musulmans ne recèlent pas d'armes, établit clairement que leur unique but est de forcer ces derniers à émigrer pour les remplacer par des Grecs.

328.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Rome, 4 juin 1914, 21 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

La Consulta a reçu ce matin la nouvelle de Durazzo que la seule condition posée par les insurgés était la démission du Prince, que la Commission de contrôle avait déclaré son mandat épuisé et que le prince de Wied s'était réservé de délibérer sur ce qui lui restait à faire. J'ai l'impression que le marquis de San Giuliano considère comme impossible la prolongation du règne. Au cas où le Prince abdiquerait, votre collègue italien paraît croire qu'il y aurait lieu pour le Gouvernement albanais de nommer un haut-commissaire européen ou mieux encore d'investir la Commission de contrôle de pouvoirs gouvernementaux.

329.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 322. *Berlin, 4 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Ainsi que le sait Votre Excellence, une conférence composée de sénateurs et de députés français et de députés allemands s'est réunie à Bâle le 31 mai pour continuer le travail commencé l'an dernier par la conférence de Berne et préparer un rapprochement entre les deux pays. Le groupe français était présidé par M. d'Estournelles de Constant et le groupe allemand par M. Conrad Haussmann.

Les Allemands étaient dix-huit, les Français seize : le Reichstag semblait donc un peu plus sérieusement représenté que l'an dernier à Berne où ses

délégués en petit nombre semblaient noyés dans la masse des parlementaires français. Les dix-huit membres allemands présents se donnaient comme les délégués de cent onze socialistes-démocrates, quarante-quatre membres du parti populaire, trente-huit membres du centre, neuf Alsaciens-Lorrains, quatre nationaux-libéraux, soit en tout deux cent six députés. Il y a lieu de remarquer que des deux grands partis qui constituent ordinairement la majorité, l'un, le centre, était fort peu représenté, l'autre, le parti conservateur, n'avait envoyé aucun délégué.

Dans l'unique et courte séance qu'a tenue la conférence de Bâle, elle a eu le mérite de prendre quelques résolutions ayant un caractère plus pratique que celles qui avaient été votées l'an dernier à Berne. On a décidé d'organiser un échange de nouvelles en vue d'instruire les parlementaires français et allemands de la véritable portée des événements, trop souvent dénaturés par des rapports tendancieux ou des discussions passionnées. D'autre part, on a résolu d'organiser dès cette année deux réunions interparlementaires qui auront lieu le même jour en Allemagne et en France.

La presse germanique a généralement fait bon accueil à la tentative de la conférence de Bâle et a approuvé les décisions qui y ont été prises. Les organes socialistes ont été les plus favorables; mais, même dans les journaux conservateurs ou gouvernementaux, je n'ai pas relevé d'attaque contre l'idée du rapprochement entre la France et l'Allemagne préconisée par la conférence. On s'est contenté de relever avec vivacité les réserves faites à ce sujet par certains journaux français, comme le *Temps* et les *Débats*.

On ne saurait cependant blâmer ces journaux d'avoir témoigné des doutes sur la possibilité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne par l'action des conférences interparlementaires et même sur l'opportunité de ces conférences. Comme l'a fait très justement remarquer l'un d'entre eux, la position des parlementaires est loin d'être la même dans les deux pays : les opinions de nos députés et de nos sénateurs ont la plus grave, la plus profonde influence en ce qui concerne l'organisation de la défense nationale. Celles des membres du Reichstag, lors même qu'un grand nombre d'entre eux seraient conquis aux idées des organisateurs de la conférence de Berne, n'auraient qu'une bien faible action sur les décisions du Gouvernement impérial relatives aux forces militaires et navales du pays.

330.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 272. *Londres, 4 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Le Foreign Office a reçu au sujet de la situation en Albanie des renseignements, qui lui paraissent intéressants, tant du Ministre de Grèce à Londres, que d'un de ses fonctionnaires, M. Clerk; ce dernier, au cours d'un voyage en yacht sur la côte d'Albanie, s'est arrêté à Durazzo, le lendemain de l'arrestation d'Essad Pacha.

Les informations grecques concordent avec celles que vous a transmises M. de Fontenay quant à l'origine jeune-turque de l'agitation albanaise[1]. Les intrigues nouées cet hiver à Constantinople n'auraient pas été interrompues par l'intervention de la Commission de contrôle et, en se rendant auprès du prince de Wied afin de lui offrir la couronne, Essad Pacha aurait rencontré à Venise ou à Trieste plusieurs émissaires jeunes-turcs, qui se seraient mis d'accord avec lui sur le programme à adopter. Après cette conférence, lesdits émissaires se seraient répartis dans les districts d'Albanie et ils y auraient commencé la propagande dont nous constatons aujourd'hui les résultats; il s'agissait de renverser le prince de Wied et de le remplacer par Essad Pacha.

Les agents italiens ignorèrent cette conspiration ou refusèrent d'y croire; ils voulurent s'attacher l'ex-général ottoman en vue de faire pièce à l'influence autrichienne. Essad Pacha accepta leurs subsides comme il acceptait ceux des Turcs et continua ses menées contre le Prince. Lorsque, la révolte ayant éclaté, on fut contraint de procéder à l'arrestation d'Essad, le Ministre d'Italie à Durazzo fut uniquement préoccupé d'empêcher la divulgation des relations existant entre son Gouvernement et ce singulier personnage. Essad avait été conduit sur un navire autrichien, le Ministre d'Italie exigea du Prince que le prisonnier fût transporté sur un navire italien, et, pour arriver à ses fins, il usa de procédés comminatoires.

C'est ainsi que l'arrestation d'Essad a perdu toute sa valeur en ce qui concerne l'autorité du Gouvernement albanais. Si le Prince avait maintenu en

[1] Voir ci-dessus, n° 31, le télégramme de M. de Fontenay du 29 mai. M. de Löwenthal dans un télégramme du 28 mai parle d'une triple agitation : l'une jeune-turque ayant son centre à Tirana, l'autre fomentée par Essad Pacha et l'Italie à Durazzo même, la troisième serbo-grecque (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* tome VIII, n° 9759).

prison le principal personnage d'Albanie, il aurait inspiré respect à une population qui ne comprend que la force. Essad Pacha est actuellement libre de persévérer dans ses intrigues et ne s'en fera pas faute.

Au lendemain de son arrestation, M. Clerk a trouvé la rade de Durazzo couverte de navires autrichiens et italiens, la petite ville remplie de postes et de factionnaires de ces deux nationalités et le prince de Wied complètement désespéré.

331.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 189. *Belgrade, 4 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Par ma dépêche n° 180 du 26 mai dernier[1], j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence les embarras parlementaires du Cabinet Pachitch, du fait de l'obstruction, puis de la retraite des partis d'opposition. La difficulté de maintenir groupés les députés vieux-radicaux en vue d'un travail utile a contraint M. Pachitch à brusquer la crise. Le 29 de ce mois, il a demandé au Roi Pierre l'oukase de dissolution de la Skoupchtina, en lui fixant un délai qui expirait le 1er juin. L'oukase n'ayant pas été publié à cette date, la Skoupchtina qui devait se réunir le 2, pour voter, en seconde lecture, une modification à la loi organique de l'armée supprimant le service de six mois et le crédit extraordinaire de 122 millions pour l'équipement de l'armée, qui fait l'objet de ma dépêche n° 173 du 26 mai dernier[2], a été ajournée au 5 courant et le Cabinet a présenté sa démission. Le Roi Pierre se trouve ainsi placé dans une situation fort délicate devant la situation méthodiquement créée par M. Pachitch : il ne saurait aisément échapper à l'influence des conjurés et à la «Main Noire», qui réclament pour l'armée la préséance sur la police et dont les prétentions auraient été vainement recommandées du Palais au Président du Conseil. Il est, d'autre part, difficile au Souverain d'évincer l'homme le plus considérable de ce pays et le parti politique qui possède la majorité parlementaire. Le Palais est donc pris entre deux éléments maintenant contraires, qui ont également coopéré au rétablissement de la dynastie Karageorgévitch et de l'influence russe en Serbie. Et la formule de conciliation n'est guère aisée à trouver en présence de l'attitude nettement décidée

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 285. — [2] La reproduction de ce document a paru inutile.

du parti vieux-radical qui sent la force de sa position dans le pays et entend en profiter. En dehors de lui, aucune loi ne peut plus être votée par la Skoupchtina actuelle et il compte, le moment venu, paraître devant les électeurs avec tout le prestige du succès national.

Les crises de ce genre ne sont point rares en Serbie et se résolvaient d'ordinaire, au bout de quelques jours ou de quelques semaines, par la confirmation du Cabinet vieux-radical, dont la démission même avait fait ressortir le caractère indispensable. Il n'est pas sûr qu'il en soit tout à fait de même aujourd'hui. Des partis d'opposition, les progressistes et les libéraux ne paraissent point marquer un goût immodéré du pouvoir; mais les jeunes-radicaux auraient partie liée avec la «Main Noire» et mèneraient sérieusement la lutte. En fait, l'activité du général Damian Popovitch et des principaux conjurés pesant ouvertement sur les décisions du Roi ne peut que compliquer la situation. Situation d'ailleurs nouvelle, comme toutes choses en Serbie; elle a l'inconvénient d'accentuer les conflits et de faire davantage ressortir les personnalités, toutes choses que la démocratie serbe avait soigneusement évité jusqu'à ce jour. Dans ce pays, où tout était anonyme et, en quelque sorte, impersonnel, voici que le Roi, le Prince héritier qui est brusquement revenu de la campagne, le Président du Conseil prennent un relief insoupçonné, de même que le voïvode Poutnik, le soldat victorieux, dont s'empare la politique pour essayer de lui faire jouer en Serbie le rôle de *deus ex machina* qu'ont successivement rempli dans les crises espagnoles les maréchaux Martinez Campos et Weyler*.

Il en résulte de violentes polémiques de presse qui ne laissent plus de place apparente aux affaires de l'Albanie. Le *Piémont* crie au coup d'État, si le parti vieux-radical était chargé des élections; les journaux vieux-radicaux poussent le même cri, au cas de formation d'un Cabinet avec les partis d'opposition. L'*Odjek*, la *Pravda* s'indignent des allures impériales de M. Pachitch, que l'on représente désormais comme le facteur tout puissant du pays, dont le portrait éclipse celui du Roi dans les lieux publics et qui a pris «façons de prince». La *Srpska Zastava* s'en prend au Ministre de Russie, dont les sympathies apparaissent trop ouvertement marquées pour M. Pachitch et les vieux-radicaux et qui aurait repoussé un émissaire du parti jeune-radical : la Serbie n'est pas encore un gouvernement de la Russie. Nous sommes également taxés de sympathies vieux-radicales**, mais l'indignation qui en résulte contre nous de la part de l'opposition est tout à fait subsidiaire; car elle provient de la part considérable prise par nos compatriotes dans les affaires, qui les ont nécessairement mis en contact avec les gens en place et qui conti-

* Annotation du Département : *Aucune analogie.*

** Annotation du Département : *Non. Voir discours de M. Davidovitch au mois de décembre 1913.*

nueront de le faire en cas de changement de régime. « Au ministère de la Guerre, écrit la feuille militaire *Piémont* au sujet des commandes à réaliser sur le crédit de 122 millions, les contrats se copient à la machine, les Français remplissent les corridors; les concussionnaires se frottent joyeusement les mains et la presse payée magnifie l'acte gouvernemental. » Une allusion malveillante au Creusot établit que le *Piémont* est porté d'autre part*.

332.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Bruxelles, 4 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin ; Dir. pol., 16 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre du Ministre de la République à Lisbonne l'avisant que, d'après ses informations, les banques portugaises auraient trouvé, pour la continuation de certains travaux publics en Angola, et notamment du chemin de fer de Mossamédès, la plus grande partie des capitaux nécessaires, auprès des maisons belges en relations avec l'Allemagne.

Pour répondre au désir que vous m'exprimez de savoir si mes renseignements confirment ceux de M. Daeschner sur ce point, je me suis enquis discrètement à ce sujet auprès de diverses personnalités financières de Bruxelles : on ne trouve pas trace officielle de la participation des banques belges dans les affaires portugaises, aucun placement de titres n'ayant eu lieu à la Bourse; mais il est fort possible que certaines maisons belges, habituelles intermédiaires de la finance internationale, aient été les courtiers de l'opération signalée par notre Ministre à Lisbonne.

Dans un article tout récent et que commente la Presse bruxelloise, la *Gazette de Cologne* ne fait nul mystère de l'intervention des capitaux allemands dans les entreprises de l'Angola ; elle affirme notamment que la ligne de Lobito au Katanga sera continuée à l'aide de l'argent allemand fourni par la Deutsche Bank, ajoutant que la voie ferrée méridionale dite de Mossamédès présente une importance plus grande encore que les capitaux allemands. Cette ligne traverserait en effet la région concédée à la Compagnie française dite de Mossamédès et celle de la South West Africa Company; elle serait un excellent débouché pour les minerais d'Ottavi, ouvrirait à l'exploitation les territoires

* Annotation du Département : *Le Creusot ne se montre guère généreux, du moins en Serbie.*

de l'Ouango, favoriserait la pacification de ce pays dont l'état troublé gêne les initiatives allemandes, et donnerait accès dans les riches districts de l'Angola méridional.

La question ainsi exposée est en ce moment soumise à l'examen d'un syndicat d'études qui a son centre à Hambourg et dispose de banques importantes, telles que la Deutsche Bank, la Diskonto Gesellschaft, et aussi de compagnies de navigation puissantes entre autres la Hambourg America et la Norddeutscher Lloyd.

Le *Journal de Bruxelles* fait remarquer à ce propos que cette mission d'études n'est pas mixte, mais *exclusivement allemande,* bien que des commissaires portugais l'accompagnent : elle est divisée en trois sections composées d'ingénieurs des chemins de fer, de géologues, d'agriculteurs et d'économistes. L'organe belge souligne que, de l'aveu même de la *Gazette de Cologne,* l'exploitation de la voie ferrée, dès à présent décidée, qui ouvrira à l'expansion allemande la région des plateaux du Plan-Alta, ne sera pas sans doute d'un rendement extraordinaire, mais que des raisons « d'intérêt général et de sécurité » exigent qu'on l'établisse. On note également cette assertion qu'un accord aurait été conclu par le groupe allemand avec la Compagnie de Mossamédès, en vertu duquel les terrains situés à droite et à gauche de la voie seront utilisés. En compensation, toujours suivant la *Gazette de Cologne,* la Compagnie française aurait obtenu la concession d'un territoire « d'une superficie égale à celle de la moitié de l'Allemagne, mais dont elle ne pourra tirer parti ».

De cet exposé, on est en droit de tirer cette conclusiosn :

1° Qu'il y a partie liée entre les coloniaux portugais et allemands;

2° Qu'avec ou sans l'intermédiaire des banques belges, les fonds nécessaires au Gouvernement portugais pour l'exécution de ses travaux proviennent d'une source allemande;

3° Que l'entente anglo-allemande relative aux colonies portugaises et qui a fait l'objet de récentes négociations entre Londres et Berlin semble recevoir, dans la pratique, un commencement d'exécution, par ce fait que l'Allemagne affiche ouvertement ses visées d'absorption économique.

333.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Sofia, 4 juin 1914.*

Me trouvant depuis trois semaines dans l'incertitude perpétuelle du lendemain, il m'a été impossible d'envoyer par cette valise, comme je l'aurais

voulu, un rapport complet sur la question de l'emprunt. D'une part, je ne sais toujours pas si vos efforts persévérants près des banques ont abouti, d'autre part, le départ du Roi pour la Hongrie quelques jours avant la signature de l'emprunt allemand et son refus de changer de ministère ne nous laissent guère d'espoir de réussir ici, en sorte que la bataille est perdue avant d'avoir été livrée.

Je vous demande la permission de vous présenter quelques brèves observations.

Je crois d'abord que, si les banques françaises et russes sont décidées à faire des offres pour une avance suivie d'un emprunt, il est encore temps de les présenter à M. Radoslavoff qui, *sur le terrain financier,* pourrait encore les admettre, si elles étaient plus avantageuses que les offres allemandes.

L'emprunt allemand sera signé dans quelques jours. Une nouvelle bataille se livrera au Sobranié pour le vote. L'opposition tout entière vote contre [1]. Elle aura des alliés parmi les députés représentant les producteurs de tabac; l'émotion de ces producteurs, menacés dans leurs intérêts, grandit tous les jours. Elle est très sérieuse. Il n'est pas du tout impossible que l'emprunt soit repoussé. Il faudrait alors que les Allemands amendent leurs offres, ou bien nous serions sollicités.

J'ajouterai une troisième observation, celle-ci rétrospective, mais qui n'est pas sans intérêt pour l'avenir.

Les qualificatifs de russophile et d'austrophile sont ici les étiquettes de clans. Elles n'ont aucune importance pratique en politique extérieure. Quel que soit le parti qui gouverne, une seule politique, celle qui est nationale, s'imposera à lui; elle consiste dans la revision du traité de Bucarest par la diplomatie ou par les armes. Il est donc complètement vain, comme le veulent les Russes, de s'acharner à vouloir changer le ministère. Il est odieux pour le Roi de subir une pareille pression et d'être obligé à prendre pour ministres des hommes qu'il considère comme ses ennemis personnels. La place de la nation libératrice est dans le ciel, au-dessus des partis. M. Savinsky commence à le comprendre. Il l'eût compris plus tôt s'il n'avait subi l'influence de son entourage, composé de chauvins russes.

Il n'est guère possible *pour le moment* de séparer la Bulgarie de l'Autriche, qui seule poursuit la revision du traité de Bucarest. Mais on pouvait empêcher l'Allemagne d'entrer ici. Pour cela il ne fallait pas compliquer la question de l'emprunt d'une question ministérielle. L'Allemagne établie ici n'en sortira pas; elle héritera de l'influence de l'Autriche.

Je prévois maintenant la guerre entre le Roi et la Russie; sans doute celle-ci

[1] Cf. le télégramme de M. Savinsky à M. Sazonoff du 4 juin, reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 162.

pourra prendre sa revanche à Bucarest. Mais ici elle a perdu la partie en écoutant plutôt son orgueil que la froide raison.

Telles sont, M. le Directeur, les quelques remarques que m'ont inspirées non seulement le mois qui vient de s'écouler, mais encore plus de deux années de séjour à Sofia et que je me permets de vous présenter à l'heure du courrier, en vous priant de bien vouloir agréer...

334.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n° 126. *Paris, 5 juin 1914, 12 h. 10.*

Projet Bryan pour diminuer les chances de guerre.

Le projet de traité envoyé par votre lettre 284[1] est acceptable dans ses grandes lignes. Je vous écrirai prochainement au sujet de certaines modifications de détail.

335.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Berlin.

T. n°s 236, 173, 204, 237. *Paris, 5 juin 1914, 19 h. 25.*

Sir Ed. Grey a, malgré l'initiative de l'Ambassadeur d'Italie (auquel son collègue autrichien ne se joint pas), maintenu la décision anglaise de ne pas envoyer de troupes internationales à Durazzo[2]. Il a ajouté toutefois que les Puissances devaient assurer la sécurité du Prince et de la Commission internationale et qu'il suffirait d'envoyer un navire de guerre lorsque le danger paraîtrait imminent.

(1) La reproduction de ce document a paru inutile. Voir dans le tome IX, 3e série, le télégramme de Washington reproduit sous le numéro 114, la note du 24 janvier reproduite sous le numéro 141 et la lettre de M. Jusserand du 14 mars reproduite sous le numéro 459 : une note faisant connaître les vues du Gouvernement américain y est annexée.

(2) Voir la note de l'ambassade britannique du 3 juin ci-dessus reproduite sous le n° 325. Cf. le rapport du prince Lichnowsky, en date du 5 juin (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14479).

336.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 148. *Durazzo, 5 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 10 juin.)

Ce matin, le Gouvernement albanais a remis à la Commission de contrôle le document par lequel il déclare accepter les dispositions arrêtées à Corfou au sujet de l'Épire [1]. Je profite du départ d'une personne quittant Durazzo dans quelques instants pour faire parvenir à Votre Excellence une copie de ce document.

Dans une prochaine dépêche, j'aurai l'honneur de faire mes observations au sujet des vœux exprimés par le Gouvernement du Prince Guillaume.

ANNEXE.

Durazzo, 4 juin 1914.

Au sujet des dispositions intervenues à Corfou, le Gouvernement albanais me charge de faire à la Commission internationale de contrôle les déclarations suivantes :

1° Tout d'abord, le Gouvernement albanais a la conviction que les grandes Puissances auxquelles ces dispositions ont été soumises ne permettront pas une subdivision administrative autre que celle déjà admise dans le projet de statut organique élaboré par la même Commission de contrôle;

2° En matière de cultes, le Gouvernement albanais croit de son devoir d'attirer l'attention des Grandes Puissances sur le fait que cette question a déjà été traitée dans le statut organique (chapitre XI, paragraphes 170 et suivants). Les dispositions les concernant sont élaborées dans un esprit si large et si libéral en faveur des communautés orthodoxes que mon Gouvernement a la conviction que les Grandes Puissances voudront bien considérer l'article 7 de l'arrangement conclu à Corfou comme superflu. Mon Gouvernement remet par conséquent aux Puissances le soin de réglementer les rapports entre lui et le patriarcat orthodoxe de Constantinople;

3° En outre, le Gouvernement albanais manifeste le désir que le § I des dispositions de Corfou, relatif à la nomination et à la révocation des hauts fonctionnaires des deux provinces méridionales soit, conçu de façon à ne pas porter atteinte à la dignité et aux prérogatives du Gouvernement albanais ainsi qu'au fonctionnement régulier de toutes les branches de l'administration, tout en stipulant que les observations

[1] Voir ci-dessus, n° 248 (18 mai).

émanant de la Commission de contrôle à ce sujet seront prises en sérieuse considération par l'État albanais.

En résumé, le Gouvernement albanais me charge de déclarer qu'il accepte les dispositions prises à Corfou en tant que l'application de celles-ci ne porterait aucune atteinte au développement national et à l'unité albanaise.

Le délégué albanais :
Signé : Mehdy Fracheri.

337.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Bruxelles, 5 juin 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 17 juin.)

L'attention publique se concentre en ce moment sur la crise ministérielle ouverte en France par la démission du Cabinet. On paraît anxieux par dessus tout de connaître l'attitude que prendra le nouveau ministère sur la question de la loi militaire. A ce point de vue, le discours de M. le Président de la République à Rennes [1] a donné des indications précises et il semble à tous qu'il ne pourra se produire au sein du nouveau Cabinet une opinion officielle différant de celle exprimée avec netteté par le chef de l'État. C'est là une constatation considérée comme rassurante. Ceux qui, en France, ne regardent pas au delà de la frontière et subordonnent notre politique extérieure à des préoccupations de politique intérieure, ne peuvent se rendre compte du désastreux effet qui résulterait pour notre prestige d'abord, pour nos intérêts essentiels ensuite, d'un remaniement dans un sens restrictif de la loi de trois ans. En Belgique, mieux qu'ailleurs peut-être, il est possible d'observer exactement la répercussion d'un recul sur ce terrain. A aucun moment la situation n'a été plus confuse, plus troublée; à aucun moment, l'Allemagne, n'a été plus visiblement travaillée par ses ambitions d'hégémonie mondiale qui trouveraient leur première réalisation dans l'écrasement définitif de la France. Il semble que le frein d'une haute volonté et même les sourdes résistances d'en-bas à une politique d'agression soient impuissants à modérer cette poussée qui entraîne la nation à la suite de ce « parti de la guerre » dont une remarquable étude communiquée par le Département le 23 janvier 1913 [2] a

[1] Dans ce discours, prononcé le 1er juin, le Président de la République avait indiqué la nécessité de maintenir le service militaire de trois ans. Cf. Poincaré : *Au service de la France*, t. IV, p. 142 et 143. — [2] Voir dans le tome V, 3e série, le rapport du lieutenant-colonel Serret reproduit sous le numéro 5.

analysé avec tant de perspicacité l'organisation et la tactique. On ne saurait nier en effet que tous les efforts de la Puissance germanique ne soient orientés en prévision d'une conflagration qu'un acte, un geste peut déterminer. Les voies ferrées allemandes aiguillées sur la Belgique et dont nos attachés militaires ont évalué l'importance et l'efficacité stratégiques constituent, dès maintenant, un outillage d'invasion qui emprunte à la concentration de troupes dans la région frontière une signification vraiment redoutable; tout ce pays, que la jeune armée belge n'est pas encore capable de préserver, est sous la surveillance méthodique, minutieuse et continue d'une nuée d'espions se tenant informés des ressources de toute nature dont disposent les plus petites localités. Les rapports du commandant Génie au Ministre de la Guerre sont, à ce propos, d'une documentation impressionnante. C'étaient hier des commis voyageurs, des touristes en automobile ou à bicyclette, qui parcouraient la vallée de la Meuse, le carnet à la main; ce sont aujourd'hui des aviateurs qui survolent les places fortifiées belges, atterrissant aux endroits propices sous prétexte d'un voyage d'agrément, d'une panne ou d'un fâcheux coup de vent. Un journal de Namur a signalé en ces termes, il y a quelques jours, l'audace des aéronautes allemands : « Trois officiers allemands ont atterri à Boninne, à quelques centaines de mètres du fort de Marchovelette. Leur sphérique était piloté par le capitaine Stach von Goltzheim, chef d'escadron du IIe hussards à Crefeld. Ses observateurs étaient le capitaine von Hoytema, du 1er régiment de hussards, à Ede, et le deuxième lieutenant von Rochonn, du 5e régiment de uhlans, à Dusseldorf.

« Sitôt à terre, le ballon a été replié et conduit à la gare de Namur, pour être expédié de suite à Dusseldorf. Les officiers ont passé la nuit en notre ville, à l'hôtel, et sont ensuite repartis pour l'Allemagne, sans avoir été nullement inquiétés, puisque nous n'avons pas, en Belgique, de loi réprimant l'espionnage. Il serait peut-être intéressant de connaître le nombre et l'espèce des photographies ainsi que l'observation spéciale que ces officiers auront pu faire d'une partie de la place fortifiée de Namur. »

Dans un autre ordre d'idées, j'ai maintes fois démontré que la campagne flamingante, qui menace l'unité morale et politique de la Belgique et se montre en même temps si ardente contre nous, est une forme du pangermanisme rencontrant dans les Flandres, où domine l'esprit clérical, un milieu particulièrement favorable à son développement. Or ce mouvement n'a rien perdu de son acuité, bien au contraire. On a vu, en fin de session, reparaître à la Chambre des représentants une proposition émanant de la droite et concluant à la flamandisation de l'Université de Gand. Il n'a fallu rien moins que l'intervention gouvernementale pour mettre en échec un projet qui proscrivait de l'un des établissements scolaires les plus considérables du royaume l'usage officiel de la langue française!

Et dans le voisinage de la Belgique, ne voyons-nous pas que l'activité allemande n'a jamais été plus grande? Je ne serai pas démenti par mon collègue du Luxembourg si j'avance que dans cette principauté, longtemps gagnée à notre cause, il y a maintenant fort à faire pour y combattre des influences de jour en jour plus hostiles.

Il en va de même en Suisse, dont la presse dénonce l'existence à Bâle d'un centre d'espionnage étendant ses ramifications dans d'autres villes helvétiques avec pour objectif spécial notre 7e corps d'armée.

Tout cela ne veut pas dire que nous aurons la guerre demain. Il est même très probable qu'en dépit de certaines excitations, l'Allemagne y regarderait à deux fois avant de prendre la folle initiative d'une attaque à l'instant où se resserrent les liens de la Triple Entente, tandis qu'au sein de la Triplice se manifestent des indices de désagrégation. Mais comment douter que le travail préparatoire vraiment formidable auquel nous assistons a créé et entretient un état de tension atmosphérique d'où risque de jaillir l'étincelle fatale? Comment, aux yeux de tous, n'apparaît-il pas que d'un incident né à un endroit quelconque de l'Europe, les éventualités les plus graves peuvent surgir et que notre devoir est de nous tenir prêts à y faire face par une augmentation de nos effectifs?

Les conversations, que j'ai eues successivement avec les Ministres d'Angleterre et de Russie, m'ont indiqué le point de vue auquel mes collègues suivent, avec une perplexité inquiète, les phases de la crise ministérielle. L'un et l'autre, à vingt-quatre heures d'intervalle, m'ont demandé si je pensais que le successeur de M. Doumergue, quel qu'il soit, maintiendrait la loi de trois ans. A quoi j'ai répondu que la loi était la loi, que, votée, elle était appliquée intégralement et continuerait à l'être, le langage tenu par M. le Président de la République étant assez explicite pour dissiper à ce sujet toute incertitude, et que, d'autre part, le pays était trop pénétré de ses intérêts vitaux pour ne pas faire confiance à un Gouvernement qui dirait énergiquement et sans réticences vouloir assurer avant tout la défense nationale. J'ai même cité les impressions que j'avais recueillies, au cours de la dernière période électorale, dans mon propre département, contrée de petits propriétaires, cultivant pour la plupart eux-mêmes leurs parcelles de terre, préférant certes rester dans leurs foyers plutôt que passer deux ou trois ans sous les drapeaux. Or je n'en ai pas rencontré un seul qui ne m'ait déclaré prendre son parti de la nouvelle loi militaire, non pas qu'il plaise à ces cultivateurs, à ces vignerons de faire une année de plus; «mais, que voulez-vous, disaient-ils, il faut bien se défendre, il faut vivre. Nous avons vu les Prussiens une fois chez nous, nous ne voulons pas les y revoir». «Il n'y a pas si longtemps, ajoutait une fermière, mère de famille, que le service était de cinq ans; les garçons feront trois ans, voilà tout; ils ne s'en porteront pas plus mal.» Et dans ces paroles simplement

dites, se remarquait la résolution calme de gens pour qui le devoir est parfois pénible à accomplir, mais qui l'accompliront quand même.

« Cependant, m'a objecté Sir Francis Villiers, beaucoup de députés ont été élus sur un programme comportant le retour à la loi de deux ans? »

J'ai répliqué que, sur ce point précis, il n'y avait pas eu, à proprement parler, consultation du Corps électoral, que, dans nombre de circonscriptions, la question ne s'était pas posée et qu'enfin, d'une manière générale, ce n'était pas à la promesse de faire réduire la durée du service militaire que certains députés devaient leur élection; ils auraient aussi bien été élus, mieux même, si, au lieu d'aller au devant des secrets désirs de leurs électeurs, en cette matière enclins au moindre effort, ils avaient courageusement affirmé, avec preuves et chiffres à l'appui — car en somme il y a là surtout une question d'arithmétique —, la nécessité d'un surcroît de charges militaires correspondant, dans toute la mesure du possible, aux sacrifices consentis outre-Rhin. La loi de trois ans, ai-je dit encore, est populaire autant que le sera une politique proclamant comme une obligation sacrée la défense du territoire. Or qu'en France un citoyen s'avise de dire ou d'écrire que la frontière peut rester ouverte, il sera honni et conspué, réprobation qui implique nécessairement l'acceptation des prescriptions nouvelles. A la vérité, le pays n'a pas été partout éclairé comme il aurait dû l'être; on croit volontiers ce qu'on désire, et pour cette raison ont été complaisamment écoutés ceux qui, de la meilleure foi du monde, sans doute, mais par une étrange méconnaissance de ce que nous savons, de ce que savent les Gouvernements, soutenaient que la loi de deux ans répondait à tous les besoins d'une situation même critique.

Mes collègues ont accueilli avec une satisfaction non équivoque mes appréciations que ne viendront pas, je l'espère, contredire les faits.

Un autre point d'interrogation donne lieu à d'incessants commentaires. On voudrait connaître la procédure fiscale à laquelle s'arrêtera la nouvelle législature; les affaires ne pouvant absolument pas reprendre leur cours normal avant qu'ait cessé l'indécision dont souffre plus qu'aucun autre notre marché. La France fera-t-elle un emprunt? Et dans quelles conditions? Avec ou sans l'immunité du coupon? Que sera, en définitive, l'impôt annoncé sur le revenu? etc. Autant de questions qui ne sauraient rester longtemps en suspens sans compromettre profondément notre crédit, jusqu'à ce jour le premier du monde, et que les tergiversations de ces derniers mois, non moins que les manœuvres à la baisse et à découvert de certains intermédiaires étrangers, particulièrement allemands, paraissent avoir fortement ébranlé. En effet, il me revient de source très sûre qu'on cherche à déplacer de Paris le centre du règlement des opérations commerciales et financières du monde. Là encore, il semble que le prestige financier allemand bénéficie de l'amoindrissement du nôtre. Un homme d'affaires des plus qualifiés m'assurait avant-

hier qu'actuellement le marché de Berlin était plus élastique que le marché de Paris et que, depuis le mois de janvier dernier, les transactions suivaient en Allemagne une progression ascendante d'autant plus apparente que, chez nous, se dessine la progression contraire. Voilà qui suffit à caractériser le malaise qui pèse lourdement sur notre pays et à en déterminer l'étendue. Il est au moins aussi urgent d'y remédier que de ne pas s'attarder à des controverses sur la loi militaire, si nous voulons que notre autorité morale, en même temps que notre prospérité matérielle, ne subissent pas une diminution sensible.

De ces constatations, il importe de rapprocher une information publiée par le *Daily Telegraph* à la date du 29 mai dernier, et qui, si elle était exacte — j'ai tout lieu de la croire telle —, jetterait un jour édifiant sur les conséquences de notre politique financière.

« Une dépêche de Bruxelles au *Daily Telegraph* dit qu'une grande quantité de capitaux français, notamment sous forme de bons et d'actions, ont pris la route de la Belgique. C'est l'augmentation considérable des impôts et des droits d'enregistrement, suite de la loi Caillaux du 31 mars, qui a causé cet exode. On promet ici des intérêts très rémunérateurs pour attirer l'argent français qui permettra de développer les industries locales et de donner au commerce un nouvel essor.

« D'après les calculs établis, environ 750 millions de francs de capitaux français auraient ainsi franchi la frontière depuis la date en question.

« Les établissements suisses rivalisent de zèle avec les banquiers belges pour faire dériver le courant à leur profit, mais il semble qu'on préfère déposer et placer son argent en Belgique en raison du voisinage des deux pays et aussi parce que les établissements de ce pays paraissent plus sûrs. »

Or les banques belges travaillent, on le sait, avec les maisons allemandes au moins autant qu'avec nous. On s'expliquerait ainsi l'afflux à Berlin de capitaux qui donnent au marché allemand l'élasticité dont on m'a parlé.

Que nous soyons combattus, rien que de naturel; nous devons nous y attendre et ne pas nous en trop émouvoir. Mais ne pourrions-nous faire en sorte de ne pas l'être avec nos propres armes, avec nos propres munitions?

Quant à la question de la représentation proportionnelle, sur laquelle on disserte volontiers en Belgique, au point même d'intervenir parfois indiscrètement, comme l'an dernier dans nos discussions, on s'accorde à dire qu'elle est, au moins pour quelque temps, reléguée au second plan dans l'ordre du jour parlementaire. Il paraît en effet peu vraisemblable qu'une assemblée veuille, au lendemain de son élection, condamner le mode de scrutin d'où elle est issue.

338.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 191. *Belgrade, 5 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

Voici les comités bulgares macédoniens qui rentrent en scène avec le mémoire qu'ils viennent d'adresser à Sir Edward Grey, Président de la conférence de Londres, au Président du Conseil bulgare et aux représentants des grandes Puissances à Sofia : ce mémoire qualifie d'« infernal » l'état de choses créé par le traité de Bucarest, affirme que la Macédoine est retombée « dans un nouvel et plus dur esclavage ». « A la terreur turque a succédé la terreur serbe et grecque. » Énergique affirmation de cette vérité trop évidente que les guerres balkaniques n'ont pas suffi au règlement ethnique de la question macédonienne.

Bien que les Serbes aient autre chose en tête avec la préoccupation de leurs querelles intérieures, ils ne s'en sont pas moins montrés fort mécontents de cette marque d'hostilité. Les bruits lancés de Sofia touchant l'exécution des recrues macédoniennes récalcitrantes à Ristovatz et à Kragoujévatz étaient choses relativement négligeables; une reprise d'activité extérieure de l'organisation macédonienne bulgare recèle de plus sérieux dangers.

La presse s'en est émue; elle s'élève contre cette campagne menée par la Bulgarie aux dépens de la Serbie et de la Grèce au moyen de memorandums, d'enquêtes et de comités; elle s'étonne que la Roumanie n'y soit point comprise, davantage encore que la campagne porte sur la seule Macédoine, définitivement arrachée aux prises bulgares, et non point sur Andrinople, qui pourrait éventuellement leur revenir. Elle y veut voir la main du Roi Ferdinand, qui recommence la lutte avec l'appui de l'Autriche et le concours de divers amis sûrs dans les divers pays de l'Europe; elle déplore l'aveuglement de la Bulgarie, qui se refuse à voir le cercle se resserrer contre l'Autriche par la prochaine visite du Tsar à Constantza.

Dans le même temps, était annoncée la conclusion d'arrangements entre la Hongrie et la Bulgarie pour assurer les services postaux par la voie du Danube entre Orsova et Lom Palanka et les communications télégraphiques entre les deux pays par la télégraphie sans fil, de façon à éviter les territoires serbe et roumain et à préserver éventuellement la Bulgarie de l'isolement où elle s'est trouvée au cours de la seconde guerre balkanique. Il serait également question d'une convention postale, avec réduction de taxes. Le *Trgovinski Glasnik*

voit justement là des mesures plus tendancieuses qu'utiles, car la plupart du transit entre la Hongrie et la Bulgarie continuera d'emprunter le territoire serbe, malgré les bateaux du Danube et la télégraphie sans fil. Cependant, le seul fait que ses voisins du Nord et de l'Est aient ainsi marqué l'intention de tourner la Serbie constitue un symptôme inquiétant dont l'opinion serbe ne saurait manquer de se préoccuper.

339.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 325. Confidentiel. *Berlin, 6 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Par lettre du 28 mai n° 665, Votre Excellence a bien voulu me communiquer une dépêche de l'Ambassadeur de France à Pétersbourg[1] au sujet de l'éventualité d'un retour au pouvoir du comte Witte.

J'ai profité d'une conversation avec M. Botkine, qui gère l'ambassade de Russie pendant que l'Ambassadeur fait une cure aux eaux d'Ems, pour l'interroger sur la situation politique à Pétersbourg. Il ne croit pas, et l'amitié qui lie son chef avec M. Sazonoff donne une certaine valeur à son opinion, que la position du Ministre des Affaires étrangères soit sérieusement ébranlée.

D'après lui, les bruits relatifs à un retour aux affaires du comte Witte s'expliqueraient d'une façon assez simple. L'ancien Ministre des Finances de l'Empire, l'auteur des traités de commerce actuellement en vigueur, serait très probablement choisi pour diriger les études et les négociations relatives aux nouveaux traités de commerce à conclure. Sa grande autorité en matière financière le désigne tout spécialement pour ce rôle important et les sympathies dont il jouit à Berlin pourraient servir à faciliter le succès d'une des parties les plus difficiles de la tâche qui va s'offrir aux négociateurs russes, la conclusion d'un accord économique avec l'Allemagne.

C'est vers la fin de la présente année ou au début de l'an prochain que les conversations s'engageront sans doute entre les divers États sur le renouvellement des traités de commerce qui expirent à la fin de 1916. Dès à présent les travaux préparatoires sont commencés. Il semblerait tout naturel à M. Botkine que le Gouvernement impérial songeât à en confier la direction, comme sans doute celle des négociations futures au comte Witte. Il ne croit pas que

[1] Du 12 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 224.

cette mission limitée, si elle est donnée, comme cela lui paraît possible, à l'ancien Ministre des Finances, doive porter atteinte à l'autorité du Ministre des Affaires étrangères.

340.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 208. *Péra, 7 juin 1914, 8 h. 30.*
(*Reçu :* 11 h. 55.)

Au cours des pourparlers turco-allemands, les négociateurs allemands ont soulevé trois questions sur lesquelles Djavid Bey me demande d'en référer par le télégraphe à Votre Excellence.

1° *Affaire de Bagdad.* Djavid Bey voudrait avoir une réponse à la question qui fait l'objet du dernier paragraphe de ma dépêche 344 du 2 courant[1].

2° *Port d'Héraclée.* L'Ambassadeur d'Allemagne a protesté contre la concession de ce port à un groupe français et prétendu qu'il y avait à ce sujet des pourparlers entre Paris et Berlin. Djavid Bey m'a demandé la confirmation de ces pourparlers et des renseignements sur leur objet.

3° *Mines d'Arghana.* L'Ambassadeur d'Allemagne demande que ces mines, pour l'exploitation desquelles les offres de la société de Balia-Karaïdin avaient été acceptées par le Gouvernement ottoman, soient réservées à un autre groupe en faveur duquel il a affirmé que je ferais bientôt une démarche de concert avec lui. Djavid Bey demande confirmation de notre entente; je lui ai répondu que j'étais jusqu'à ce jour sans instructions. Je me permets à cette occasion de rappeler à Votre Excellence que j'ai donné mon avis sur cette entente par dépêche n° 304 du 15 mai dernier[2].

341.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 332. *Berlin, 8 juin 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 9 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Je crois devoir signaler à l'attention du Département certains échanges de courtoisie qui ont lieu ce mois-ci entre l'ambassade d'Angleterre et l'Empereur Guillaume.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 322. — (2) Non reproduite.

Celui-ci a invité à déjeuner Sir E. Goschen et tout le personnel de l'ambassade à Potsdam le 3 juin, jour anniversaire de la naissance du Roi d'Angleterre. Ce n'était point conforme aux précédents et n'avait pas eu lieu en tous cas depuis huit ans que je vois se présenter ici la fête du Roi Édouard ou celle du Roi George. Au contraire, et à la différence du traitement qui était jusqu'ici réservé à l'ambassade d'Angleterre, celles d'Autriche et de Russie sont traditionnellement invitées le jour de la fête de François-Joseph et de Nicolas II, quel que soit l'endroit de l'Empire où se trouve l'Empereur d'Allemagne.

D'autre part, à la fin du repas de Potsdam, Guillaume II a invité tous ses hôtes anglais à venir à Kiel où auront lieu pendant les dix derniers jours de ce mois les régates annuelles. Sir Edward Goschen s'y rendra et sa présence coïncidera avec celle d'une escadre anglaise dans la rade de Kiel.

Ces démonstrations, rapprochées du récent voyage à Berlin des ouvriers anglais, auquel M. Delbrück, premier fonctionnaire de l'Empire après le Chancelier, a fait l'honneur de les recevoir, sembleraient indiquer une détente entre Londres et Berlin, qu'ici on désire rendre durable et à laquelle les représentants du Gouvernement britannique semblent se prêter assez volontiers. Elles ont peut-être aussi pour objet de créer un état d'esprit favorable à la publication de l'accord anglo-allemand sur la Turquie d'Asie dont les journaux annoncent l'apparition comme imminente.

342.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Sofia, 8 juin 1914.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je confie cette lettre et quelques autres à M. Thévenet, directeur de la Banque commerciale et foncière des Balkans, qui se rend à Paris.

Comme vous le fait savoir mon télégramme n° 33 (1), les négociations de M. Tontcheff à Berlin paraissent traîner en longueur (2). J'apprends de bonne source que M. Tontcheff aurait commis l'imprudence d'entrer secrètement en pourparlers avec la Deutsche Bank, rivale de la Diskonto Gesellschaft et affiliée

(1) Ce télégramme, du 7 juin, signalait seulement la lenteur des pourparlers.

(2) Même indication donnée dans un télégramme du 7 juin de M. Savinsky reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 177. Le 9, M. Savinsky télégraphie que les négociations engagées à Berlin sont rompues (*ibid.*, n° 191.

à la Banque de Paris. Il aurait montré à la Deutsche Bank les propositions de la Diskonto. Celle-ci l'aurait su. *Inde irae...*

Le Roi, qui devait rentrer hier, l'emprunt signé, a été prévenu et prolonge son séjour à Ebenthal.

Allons-nous utiliser ce répit? J'en reviens toujours à mon idée de faire nos offres directement à M. Radoslavoff. Je crois encore qu'il pourrait accepter et solliciter le pardon de la Russie. Cet «austrophile» n'a qu'un désir, c'est de vivre. S'il refusait, quel argument pour l'opposition à la Sobranié?

Malheureusement les Russes sont de plus en plus enragés contre le Roi. Il faut qu'il se soumette ou se démette. On espère encore qu'il se soumettra. Mais Ferdinand a plus d'un tour dans son sac et la Russie, qui fait de la politique sentimentale avec nos écus, pourrait bien être jouée. En tout cas, et pour vingt raisons, tout vaut mieux que les Allemands installés à Sofia et à Porto-Lagos.

343.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n°s 149, 150, 151, 152.

Paris, 9 juin 1914, 12 h. 40, 13 h. 10, 13 h. 45.

Je réponds à votre télégramme n° 208 [1].

1° *Affaire Bagdad.* L'accord financier prévu à l'article 14 de l'accord franco-allemand est en effet intervenu entre les banques à la date du 14 mai, toutefois sa réalisation reste subordonnée à la conclusion de l'accord turco-allemand. La Banque ottomane considère cet accord financier comme assez ferme pour délier le Gouvernement ottoman de l'obligation à laquelle il a souscrit dans l'annexe 4. J'estime pour ma part que cet accord étant lié à celui du 15 février ne saurait être considéré comme définitif que lorsque ce dernier aura lui-même été ratifié. Il est donc essentiel, pour qu'il soit libéré vis-à-vis de nous, que Djavid Bey reçoive des Allemands l'assurance que l'accord du 15 février entrera en vigueur en même temps que les accords turco-allemands.

2° *Port d'Héraclée.* Le groupe français ne saurait renoncer à la concession de ce port; la seule obligation qui soit à sa charge aux termes de l'article 2 de l'accord franco-allemand est de «tenir un compte équitable des intérêts industriels allemands dans le bassin d'Héraclée». Une dépêche de ce jour vous porte le détail des négociations engagées.

[1] Ci-dessus reproduit, à la date du 7 juin sous le numéro 340.

3° *Mines d'Arghana.* L'accord est pratiquement réalisé entre les groupes français et allemand sur la base d'une participation financière de 45 p. 100 pour le premier, l'égalité des situations étant assurée en ce qui concerne la direction technique.

La Société Balia-Karaïdin fait elle-même partie du groupe français où elle est entrée sous le patronage russe des frères Mavrocordato. Cette entente est liée à la ratification de l'accord du 15 février.

4° *Délégué russe à la Dette.*

Je vous prie, vous appuyant sur les arguments développés dans ma dépêche n° 479[1], de protester auprès de Djavid Bey contre toute concession aux Allemands qui tendrait à modifier la composition ou le fonctionnement de la Dette publique ottomane.

344.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia.

T. n° 30. *Paris, 9 juin 1914, 14 h. 20.*

Je partage le sentiment que vous m'avez exprimé sur les inconvénients de la pression exercée par le Ministre de Russie sur le Roi en vue de l'amener à changer son ministère[2]: M. Isvolsky, que j'ai entretenu de la question, a paru frappé par ces considérations et m'a dit qu'il allait les faire connaître à Pétersbourg.

345.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin.

T. n°s 237, 242, 240. *Paris, 9 juin 1914, 21 h. 25.*

Démonstration navale en Albanie.

L'Ambassadeur d'Italie est venu, au nom de son Gouvernement, me presser de hâter l'envoi sur les côtes albanaises d'un navire de guerre français en vue d'affirmer la solidarité des Puissances et leur volonté d'assurer le respect des

(1) Dépêche circulaire du 30 mai non reproduite. — (2) Voir ci-dessus, n° 333.

décisions de la Conférence de Londres que le Gouvernement italien craint de voir menacées par les États balkaniques en raison de la situation intérieure de l'Albanie.

Je vous prie de me faire savoir si une demande analogue a été faite au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et quelle réponse y a été faite [1].

346.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. Secret. Très confidentiel. *Rome, 9 juin 1914, 20 h. 40.*

D'après une source secrète et sûre, le Gouvernement allemand a manifesté à Rome son mécontentement de la conclusion de l'accord tuniso-tripolitain [2]. Il reproche aux négociateurs italiens d'avoir renoncé, à l'égard de la France, aux avantages que devait assurer à l'Italie sa souveraineté en Libye. Cette information est très intéressante en elle-même. Elle l'est encore plus si elle est rapprochée de celle qu'avait eue le Département en octobre dernier et d'après laquelle M. Zimmermann déconseillait à l'Italie tout accord avec la France, mais ne voyait pas d'objection à ce qu'elle en contractât avec l'Angleterre et même avec la Russie.

347.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 195. *Belgrade, 9 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 juin.)

Bien que les correspondances de Rome marquent que les préoccupations albanaises y ont relégué au second plan le danger slave, le langage de la presse serbe continue de s'atténuer au regard de l'Autriche-Hongrie. Ma dépêche

(1) Voir ci-après la note pour le Ministre du 11 juin reproduite sous le numéro 350 qui fait connaître le point de vue adopté par les différents gouvernements.

(2) Le 29 mai 1914 avait été signé par M. Barrère et le marquis de San Giuliano, après une négociation poursuivie depuis plusieurs mois, un accord relatif au statut des Tripolitains établis en Tunisie et des Tunisiens établis en Lybie. L'article 1er disait : « Les sujets coloniaux italiens en Tunisie et les Tunisiens en Lybie jouiront des mêmes droits et privilèges que leurs coreligionnaires étrangers sujets de la nation la plus favorisée... » Les autres articles de cet accord visaient en particulier le régime des passeports, le régime judiciaire, les attributions des agents consulaires.

n° 193 [1], du 8 de ce mois, vous a fait parvenir la traduction d'un article de la *Samo-Ouprava* où la feuille gouvernementale, escomptant par avance l'heureuse issue des pourparlers relatifs aux chemins de fer orientaux, se montrait vis-à-vis de la Monarchie voisine pleine de conciliation et de prévenance. La *Srpska Zastava*, qui tient à préciser les points de vue du parti libéral en matière de politique extérieure à l'occasion de la crise ministérielle établit qu'elle ne doit être ni russophile ni austrophile, mais uniquement nationale. Ceci posé, elle fait ressortir que des rapports réguliers avec l'Autriche permettraient au Gouvernement royal d'obtenir de meilleures conditions de la Russie, de se concilier une puissante voisine, de mieux garantir le principal débouché économique de la Serbie, tout en sauvegardant davantage les intérêts des populations yougoslaves de la double Monarchie. Du côté austro-hongrois apparaît également plus d'objectivité à juger les affaires serbes; les commentaires des journaux de Vienne et de Pest touchant la crise ministérielle et le rôle si fâcheux qu'y jouent les conjurés ont été discrets et modérés; on a cessé de dénoncer à la presse européenne les méfaits de la Serbie et les intempérances de son corps d'officiers; les journaux les plus officieux, comme le *Pester Lloyd*, n'ont point dissimulé leurs sympathies pour le Cabinet Pachitch et les vieux-radicaux, sur lesquels on compte le plus à Vienne, pour le prompt règlement des difficultés austro-serbes; seuls les journaux soumis à l'influence allemande, comme la *Nouvelle Presse Libre*, ont marqué quelque penchant pour les jeunes-radicaux, évidemment acquis à l'intérêt de l'Allemagne. La facilité de communications demeure entière entre le Royaume et les provinces yougoslaves de la double Monarchie; la municipalité de Belgrade ayant invité leurs municipalités et associations culturales à assister à l'inauguration du monument élevé sur le tombeau de Desithee Obradovitch, un moine de la Fruska Gora, qui fut au XVIIIe siècle le père de la littérature serbe, des délégués, maires, conseillers municipaux, présidents ou membres des *Metitze* serbes, croates ou slovènes ont pu venir sans être inquiétés, de Raguse, de Laybach, d'Agram et de Novi-Sad.

La Hongrie elle-même paraît s'adoucir vis-à-vis des Yougoslaves, tout au moins par l'organe du comte Michel Karolyi devenu le chef du parti de l'indépendance. Ce précurseur d'une nouvelle politique magyare a déclaré au *Novi Vremja* que les brillants succès militaires de la Serbie devaient arrêter l'expansion méridionale de la Hongrie et qu'il lui fallait donc, malgré l'opposition d'un grand nombre de cercles viennois, mener une politique de paix et d'amitié avec sa voisine méridionale. En reproduisant ces déclarations le *Trgovinski Glasnik* fait observer qu'elles sont bien tardives, en présence de l'encerclement dont est actuellement menacé le magyarisme.

[1] La reproduction de ce document a paru inutile, M. Descos en analysant le contenu dans le présent rapport.

Elles ont cependant trouvé un écho immédiat à Belgrade. M. Pachitch y a répondu dans le *Az Est* en exprimant l'espoir que le règlement de la question des chemins de fer orientaux et des questions économiques y rattachées amènerait une période de bons rapports réciproques entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. En ce qui concerne plus spécialement la Hongrie, M. Pachitch a ajouté que l'idée de Kossuth d'une confédération des États danubiens n'était point oubliée en Serbie et que sans doute pourrait-elle être utilement reprise, en tenant compte des changements intervenus depuis lors de son côté. Le Prince héritier a déclaré au même journal que Serbes et Hongrois étaient faits pour s'entendre, que la nation serbe suivait avec le plus vif intérêt l'évolution survenue en Hongrie touchant la question slave et que les intérêts de la démocratie rurale dominaient la politique serbe. Il a vigoureusement affirmé qu'il n'existait ni danger slave ni panslavisme. M. de Hartwig s'est livré à la même affirmation, en spécifiant qu'un panslaviste était un ennemi de la Russie, comme devant lui aliéner les Slaves. Il se défendit de toute prévention contre les Hongrois et d'avoir excité les Serbes au cours de la crise balkanique.

Il va sans dire qu'il n'y a ni valeur ni sincérité dans ces déclarations réciproques. En fait, Hongrois et Serbes ont été jusqu'à ce jour d'irréconciliables adversaires et ce sont les suggestions venues de Pest qui sont en partie cause des mauvais procédés des gens de Vienne à l'égard des Yougoslaves. Il semble cependant que l'entente entre Hongrois et Yougoslaves dût être bien facile, si les premiers se contentaient du domaine où leur nationalité possède des chances suffisantes de domination et renonçaient à leur expansion méridionale. Le Danube et la Drave, frontières géographiques de la Hongrie, marquent et au delà ses limites ethniques. Serbes et Croates ont perdu au Nord de ces cours d'eau toute chance de développement national; les groupes serbes du Banat et de la Bachka sont désormais décomposés par les populations allemandes, roumaines et hongroises. Le catholicisme des Bounjévatzes et des Choketzes de la Bachka les maintient dans une acrimonie à l'égard des Serbes orthodoxes. Les Croates de la Baranya sont à peu près insignifiants. De même, les groupes hongrois qui ont passé le coude du Danube pour s'installer en Slavonie dans la région d'Esseg resteront trop faibles pour exercer sur la masse slave une action utile. La sagesse commanderait aux deux races de s'en tenir aux limites marquées par la Drave et le Danube et à ne plus chercher à empiéter l'une sur l'autre; ce serait la condition première d'une bonne entente réciproque, éventuellement d'une action commune. Mais le malheur veut que les Hongrois n'aient jamais consenti à renoncer au port de Fiume et à l'issue à l'Adriatique; si bien que toutes les tentatives de rapprochement faites jusqu'à ce jour entre les Hongrois et les Yougoslaves sont invariablement demeurées lettre morte.

348.

M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. *Paris, 10 juin 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juin.)

Permettez-moi de vous communiquer, ci-joint, un télégramme qui m'est parvenu d'Athènes sur les persécutions des Grecs en Bulgarie.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir hier avec M. Berthelot, au sujet de la situation extrêmement grave dans laquelle se trouve l'élément grec en Turquie. Ce matin je viens de recevoir un télégramme, que notre Vice-consul d'Aïvali a adressé au ministère. Comme vous voyez, les attaques contre les Grecs continuent.

Le Gouvernement royal et l'opinion publique en Grèce sont, comme bien vous pensez, profondément émus de cet état de choses et, à moins que les Puissances ne parviennent à imposer à la Turquie la cessation des persécutions, nos relations avec le Gouvernement ottoman devront fatalement être interrompues.

Je voudrais vous prier de me recevoir si possible demain, vendredi, à l'heure qui vous conviendra, car samedi je me rendrai à Saint-Nazaire pour la pose du premier rivet de notre cuirassé (1).

Annexe I.

M. Streit, Ministre des Affaires étrangères de Grèce,

à M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris.

T. *Athènes, 10 juin 1914.*

D'après un télégramme de notre légation à Sofia des groupes de manifestants ont fait irruption hier soir de 10 heures à minuit dans des maisons et des magasins grecs et y ont tout saccagé. Les locataires se sont enfuis.

(1) On peut rapprocher de la communication de M. Romanos un télégramme de Constantinople en date du 8 juin. M. Bompard annonçait qu'en raison des vexations dont les Grecs étaient victimes en Asie Mineure, le patriarche avait décidé de fermer les églises et les écoles en signe de deuil. L'Ambassadeur ajoutait que le Grand Vizir comprenant la gravité de la situation, l'avait assuré que le Gouvernement ottoman saurait remplir sa tâche et rétablir l'ordre et la sécurité. M. Doumergue transmis à Athènes, le 9 juin, la substance de ce télégramme de M. Bompard.

Lundi dernier les portes de la chapelle de la légation de Grèce à Sofia ont été brisées par la foule en présence des agents de police. Après avoir saccagé la chapelle, les manifestants y hissèrent le drapeau bulgare, puis ils forcèrent les portes de l'école grecque où tout fut également brisé.

Le Gouvernement et la préfecture de police ne prirent aucune mesure pour prévenir ces désordres.

Une vive agitation antigrecque règne en Bulgarie.

Je vous prie de signaler ces faits au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Annexe II.

Le Vice-Consul de Grèce à Aïvali,

à M. Streit, Ministre des Affaires étrangères en Grèce.

T. *10 juin 1914.*

Hier matin, mardi, des bandes armées ont attaqué le village Yenitzarochori près d'Aïvali. Les habitants ont opposé de la résistance; les envahisseurs, en se retirant, ont tenté d'incendier le village. Les autorités d'Aïvali ont dénoncé les paysans, sous le prétexte que, par des coups de feu, ils avaient troublé l'ordre.

Sur la colline dominant la ville d'Aïvali des mitrailleuses ont été placées, braquées sur la ville.

Des bandes armées sont campées tout près des troupes régulières et l'attaque contre Aïvali paraît imminente.

349.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D n° 199. *Belgrade, 10 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Les événements qui se passent à l'heure actuelle en Albanie centrale, semblent avoir produit le meilleur effet dans les régions limitrophes de la Serbie, en déplaçant vers les nouveaux foyers d'agitation les éléments de troubles qui se trouvaient naguère à la périphérie et se rattachaient plus ou moins à l'organisation albano-bulgare. Albanais et Turcs se sont dirigés vers la plaine du Skoumbi, et pour le moment il n'est plus question des Bulgares. La *Politika* annonce que le dernier comitadji bulgare vient de se livrer aux autorités serbes dans le district de Resna.

Néanmoins, pour être prêt à toutes éventualités, dans l'affaire albanaise, il n'y a pas à douter que des troupes serbes aient été récemment concentrées le long de la frontière; on m'a parlé de deux divisions. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction d'un article de la *Samo-Ouprava* qui nie tout mouvement militaire serbe, affirme la volonté du Gouvernement royal de respecter loyalement les décisions des grandes Puissances sur le sujet de l'Albanie et tient surtout à bien marquer qu'il a les mains nettes dans la présente insurrection. Un article, également ci-joint, de la *Politika*[1] revient sur l'erreur de l'Europe d'avoir voulu créer une Albanie indépendante et insiste sur les difficultés qui vont en résulter pour elle.

La crise ministérielle continue, d'ailleurs, à détourner l'attention des complications albanaises. Les journaux ne s'en occupent que subsidiairement, satisfaits de l'anarchie qui grandit, du personnage ridicule joué par le prince de Wied et du différend qui paraît s'exaspérer entre l'Autriche et l'Italie. C'est là une situation faite pour plaire à la Serbie et qu'elle verrait durer sans regret; tout en protestant contre les inconvénients qu'elle entraîne pour la sécurité de ses frontières. Elle lui est d'ailleurs particulièrement favorable en réservant pour l'avenir ses chances albanaises et en créant entre l'Autriche et l'Italie un état de tension qui ne peut que la servir le cas échéant soit dans la lutte soit vers l'entente avec la double monarchie. Tout palliatif à la situation ne pourrait qu'être nuisible à la Serbie; et les efforts que tenterait éventuellement la diplomatie turque en vue d'installer un prince musulman à la place du prince de Wied, fût-ce avec le concours de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie, seraient naturellement envisagés à Belgrade avec quelque défiance. L'anarchie actuelle en Albanie peut se prolonger sans périls pour la Serbie ni pour la Grèce jusqu'à ce que, conformément au précédent de la crise balkanique, l'Allemagne se décide à consentir au partage entre les États balkaniques voisins pour éviter une rupture éventuelle entre l'Autriche et l'Italie. Pendant la durée des guerres balkaniques, la diplomatie allemande n'a jamais dissimulé qu'elle réprouvait comme inefficaces les conceptions albanaises de l'Autriche et se contenterait d'un équilibre assuré par la pression bulgare sur les autres États de la Péninsule.

C'est là-dessus que, sans trop le dire, on paraît compter à Belgrade, comme sans doute aussi à Athènes, et ce qui ne peut manquer d'y servir l'influence allemande.

[1] Il a paru inutile de reproduire cet article de même que celui de la *Samo-Ouprava*.

350.

Note pour le Ministre.

Paris, 11 juin 1914.

Lors des derniers incidents qui ont provoqué et suivi l'expulsion d'Essad Pacha par le prince de Wied et mis en lumière la rivalité austro-hongroise et italienne à Durazzo, les Cabinets de Rome et de Vienne, effrayés des dangers qui pouvaient résulter pour les deux pays d'un tête à tête exclusif en Albanie, ont pressé les Puissances, possédant des troupes à Scutari d'Albanie, d'envoyer chacune à Durazzo, en vue d'assurer la protection du Prince, un détachement armé.

Le Gouvernement français répondit que, si toutes les Puissances y consentaient, il enverrait à Durazzo un détachement avec ce mandat limité.

Cette preuve de bon vouloir n'a pas été sans influence sur la signature de l'accord franco-italien relatif aux Tripolitains en Tunisie.

La France ne prenait d'ailleurs là qu'un engagement à peu près théorique, l'Allemagne et l'Angleterre étant opposées à tout envoi de troupes à Durazzo.

En face de cette opposition, l'Autriche et l'Italie, désireuses toujours d'affirmer le caractère international de l'action des Puissances en Albanie, ont alors demandé aux différents Cabinets si l'on ne pourrait pas envoyer devant Durazzo un navire de chaque nation.

L'Ambassadeur d'Italie a fait le 9 juin [1] une démarche pressante dans ce sens auprès de M. de Margerie, assurant d'ailleurs que les autres Puissances étaient prêtes à envoyer un navire immédiatement.

Les Ambassadeurs de France auprès des Cabinets de Londres, Berlin et Pétersbourg, ont été invités le jour même à se renseigner sur la réalité des intentions de ces trois Cabinets.

Le Gouvernement anglais a répondu qu'il allait de son côté consulter les autres Puissances, que, pour sa part, il consentirait à envoyer un navire à Durazzo, mais seulement pour la protection du Prince et si celui-ci se trouvait menacé. Or, d'après le Cabinet de Londres, cette hypothèse ne paraît pas actuellement menaçante.

Le Gouvernement russe a déclaré que, sous réserve de l'approbation de l'Empereur qui se trouve à Livadia, il était disposé à envoyer à Durazzo le stationnaire russe du Pirée si toutes les autres Puissances envoient un bâtiment.

Le Gouvernement allemand a déclaré qu'il était prêt à s'associer à une

[1] Voir ci-dessus n° 345.

démonstration navale, mais il repousse toute idée d'un débarquement et pense, en tous cas, que l'arrivée des bateaux à Durazzo devrait être générale et simultanée.

Le Gouvernement de la République a maintenu jusqu'ici son point de vue : envoi d'un bâtiment, si toutes les autres Puissances font de même, et exclusivement pour la protection du Prince. Pas de débarquement.

Il convient de noter que, si comme on le craint de certains côtés le prince de Wied ne peut se maintenir en Albanie et si le pouvoir exécutif est confié comme on peut l'envisager à la Commission de contrôle, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que l'envoi d'un bateau deviendrait inutile. Peut être même qu'au contraire sa présence apparaîtrait plus nécessaire, comme protection et point d'appui de la Commission internationale dans laquelle la France est représentée.

351.

M. Beguin Billecocq, Vice-Consul de France à Scutari,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 27, 28. Très confidentiel. *Scutari, 11 juin 1914, 11 h. 50, 12 h. 30.*
(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 20.)

Djemal Effendi, cadi de Scutari d'Albanie, est venu me trouver aujourd'hui, au nom de la communauté musulmane qui constitue les deux tiers de la population de la ville, pour me faire part secrètement de l'intention qu'ont les musulmans de Scutari de manifester publiquement leur complète solidarité avec leurs coréligionnaires insurgés dont ils approuvent toutes les revendications et à qui ils voudraient se joindre. Il m'a déclaré qu'ils n'agiraient que sur mon conseil et qu'ils observeraient l'expectative, si tel était mon avis. Je lui ai conseillé d'éviter une manifestation qui ne pourrait être que nuisible à l'intérêt des musulmans et qui irait à l'encontre du but qu'ils poursuivent de gagner à leur cause l'opinion de l'Europe.

Djemal Effendi, qui est en rapport constant avec les chefs du mouvement actuel, m'a assuré qu'il suivrait mon avis et m'a demandé de faire savoir confidentiellement à Votre Excellence que les musulmans de l'Albanie ne voulaient plus à aucun prix comme souverain recommander le prince de Wied qui a fait tirer sur ceux d'entre eux venus lui présenter leurs doléances et qui a employé des moyens indignes pour arrêter Essad Pacha.

Il a ajouté que les musulmans placent tout leur espoir dans la France dont ils sollicitent instamment la protection et qu'il tient essentiellement à ce que la démarche qu'il fait auprès de moi ne soit jamais connue de la Commission

internationale de contrôle qui pourrait en informer le Gouvernement de Durazzo dont il redoute les représailles.

L'élément musulman de Scutari, a-t-il dit en terminant, ne peut rester indifférent en face des événements actuels et il faut que l'Europe agisse vite si elle veut éviter une effusion de sang.

352.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 36, 37. *Sofia, 11 juin 1914, 13 h. 30, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Les pourparlers du Gouvernement bulgare avec la Diskonto Gesellschaft, dont la rupture avait été télégraphié hier aux banques participantes de Sofia, viendraient de reprendre sur l'intervention de M. de Jagow, sollicité directement et d'une manière pressante par le comte Berchtold (1). M. Radoslavoff, au cours d'un entretien, l'a du moins déclaré hier à M. Savinsky (2). Le caractère politique de l'emprunt allemand se trouverait dans ce cas gravement accentué.

M. Radoslavoff a ajouté que, si des offres françaises lui étaient faites en ce moment, il rappellerait M. Tontcheff et interromprait immédiatement les pourparlers de Berlin. J'en conclus que M. Radoslavoff veut établir une concurrence ou plutôt qu'il cherche à se réconcilier avec la Russie pour sauver son ministère.

Je remercie Votre Excellence de son télégramme n° 30 (3). Si nos banquiers se décident enfin, d'accord avec les banques russes, à faire des offres, celles-ci devraient être adressées directement à M. Radoslavoff par le représentant de la France ou par celui des banques et faites sans conditions. Les chefs de l'opposition eux-mêmes, M. Malinoff et M. Théodoroff, consultés par M. Savinsky, considèrent cette procédure comme la meilleure. M. Ghenadieff, qui ménage

(1) On trouve, dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 9832, un télégramme du 8 juin, où le comte Berchtold prie son Ambassadeur à Berlin d'insister auprès du Gouvernement allemand en faveur de la conclusion de l'emprunt bulgare : « ...l'échec de l'emprunt bulgare en Allemagne aurait pour notre situation et par conséquent pour celle de la Triple Alliance les conséquences politiques les plus lourdes. »

(2) Cf. le télégramme de M. Savinsky à son Gouvernement, dans *Mejd. Otn*, I, 3, n° 215.

(3) Du 9 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 344.

la Russie, déclare très nettement que toute pression sur la politique intérieure [serait] insupportable au Roi et à l'opinion. J'ajoute que M. Radoslavoff a désavoué près de M. Savinsky sa lettre du 23 juin 1913 (1) et se dit prêt à prouver par des actes ses sentiments favorables à la Russie.

353.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 250. *Rome, 11 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 15 juin.)

Les anarchistes, très nombreux à Ancône, avaient annoncé par voie d'affiche une manifestation antimilitariste pour le 7 juin dans le but de troubler la célébration de la fête du Statut. Un important service d'ordre avait été organisé autour de la Piazza Roma où avait lieu à 6 heures un concert de musique militaire. Les manifestants, en sortant d'une réunion où le célèbre anarchiste Malatesta avait pris la parole, vinrent se heurter aux cordons de carabiniers qui gardaient les alentours de la Piazza Roma.

Invités à s'éloigner, ils s'y refusèrent. Une bagarre s'en suivit, au cours de laquelle plusieurs carabiniers furent blessés. En présence de l'hostilité croissante de la foule, quelques gardes crurent devoir faire usage de leurs armes. Le lieutenant qui commandait donna aussitôt l'ordre de cesser le feu. Mais deux manifestants étaient tombés morts.

Les gardes qui avaient tiré ont été mis immédiatement à la disposition de l'autorité judiciaire et un inspecteur général du ministère de l'Intérieur a été envoyé sur les lieux pour établir la responsabilité.

La Chambre du Travail d'Ancône proclama le soir même la grève générale.

La nouvelle des incidents d'Ancône provoqua dans le pays tout entier la plus vive émotion, et la grève générale fut décidée dans un grand nombre de villes, au cours de la journée de lundi. Rome, Milan, Turin, Naples, Flo-

(1) Lettre adressée le 23 juin/6 juillet 1913 au Roi Ferdinand par MM. Radoslavoff, Ghenadieff et Tontcheff, publiée dans le *Mir* et dont le chargé d'affaires de Russie à Sofia, M. Sabler, avait joint une traduction à son rapport du 6/19 octobre. Cette traduction est reproduite en note à un télégramme de M. Savinsky du 7/20 mai (*Mejd. Otn.*, III, 3, n° 43). Elle contient cette phrase : « La subordination complète à la politique russe a subsisté en dépit du mal criant et croissant de jour en jour qui en était la conséquence et c'est ainsi que la Bulgarie en est venue à la situation critique actuelle. Nous sommes d'avis qu'il n'y a plus de fautes nouvelles à commettre. » Le télégramme par lequel M. Savinsky annonce que M. Radoslavoff désavoue sa lettre est du 11 juin (*ibid.*, n° 215).

rence, pour ne citer que les centres les plus importants, prirent part au mouvement. La journée de mardi fut marquée par de graves incidents; on eut à déplorer les plus sérieux désordres. Des coups de feu furent échangés entre la troupe et les manifestants, et de part et d'autre on releva quelques morts et de nombreux blessés. A Ancône, le magasin d'un armurier fut mis au pillage; à Imola, on incendia la sous-préfecture; à Turin, des officiers furent assaillis à coups de pierres et ne purent se soustraire que difficilement à la fureur des manifestants. A Rome il y eut des luttes violentes dans la soirée de mardi et dans la matinée de mercredi; la police procéda à des arrestations en masse; on dit que 1.500 personnes sont sous les verrous.

Lundi après-midi, la Chambre se réunissait mais comme elle n'était pas en nombre la séance dut être renvoyée au lendemain. La discussion qui eut lieu mardi fut orageuse, et les députés d'extrême gauche se montrèrent d'une violence inouïe. Le Président du Conseil, après avoir fait connaître à la Chambre les informations qu'il avait reçues sur les événements d'Ancône, annonça qu'il tiendrait la main à ce que les responsabilités fussent exactement établies et qu'il ne manquerait pas de prendre les sanctions nécessaires.

La Chambre se réunit de nouveau hier pour discuter les motions qui avaient été déposées contre le Gouvernement. Les députés Mazzolani, au nom des républicains, Calda, au nom des socialistes officiels, et Bissolati s'élevèrent avec véhémence contre les procédés du Gouvernement qui rappelaient les plus mauvais jours du ministère Pelloux et qui constituaient un attentat flagrant à la liberté des citoyens. Les radicaux, par la voix de M. Alessio, déclarèrent qu'ils voteraient contre le ministère. M. Schanzer parla au nom des démocrates constitutionnels, annonçant qu'il n'approuvait pas l'attitude du Gouvernement, mais qu'il ne refuserait pas son vote à M. Salandra en raison de la gravité des circonstances qui s'oppose à l'ouverture d'une crise ministérielle. Après une éloquente intervention de M. Cappa, qui déclare que les chefs de l'opposition se renferment dans des déclarations ambiguës parce qu'ils ont la peur des responsabilités, et un appel au calme et à la pacification de M. Barzilai, on en vient au vote. La motion de défiance déposée par M. Calda fut repoussée par 254 voix sur 366 votants. Le ministère a donc eu une majorité de 142 voix.

Pendant que la Chambre siégeait, les éléments nationalistes avaient organisé une démonstration contre la grève. Le cortège, qui comprenait au début quelques centaines de personnes, allait toujours grossissant. Cette manifestation de protestation assuma des proportions véritablement imposantes et fut accueillie avec sympathie par la population.

Il n'est pas douteux que l'attitude résolue et énergique des partisans de l'ordre et de la liberté du travail inspira des réflexions salutaires aux grévistes. Vers huit heures on annonçait en effet la fin de la grève, et la peur des repré-

sailles n'était probablement pas étrangère à la décision des chefs du mouvement.

Le Gouvernement sort de cette aventure singulièrement affaibli. M. Salandra n'a ni le talent oratoire, ni les qualités manœuvrières de son prédécesseur. Le vote qu'il a obtenu hier ne présente que les apparences d'un succès. La confiance de ses amis est ébranlée et ses adversaires, s'ils ne travaillent pas à visage découvert, n'en sont pas moins actifs.

La mobilisation des forces ouvrières s'est faite avec une rapidité foudroyante. L'entente parfaite entre les diverses Bourses du Travail, qui a permis au mouvement de s'étendre à un si grand nombre de cités, est également à retenir. Il existe à Rome, qui est dépourvue de toute industrie, diverses catégories d'ouvriers qui sont toujours prêts à la grève : les maçons qui chôment fréquemment, les employés des tramways, qui sont payés même lorsqu'ils ne travaillent pas, et les cochers qui pour beaucoup sont des repris de justice; les meneurs trouvent donc toujours ici un terrain favorable. Mais ce qui est plus grave, c'est que, dans toutes les grandes villes, les organisateurs de la grève ont pu grouper des cortèges de 7 ou 8.000 manifestants prêts à se livrer à tous les désordres.

Le mécontentement, qui règne dans le peuple depuis que les conséquences de la guerre se font lourdement sentir, a probablement facilité la tâche des fauteurs de troubles. Il n'est pas défendu non plus de penser que les socialistes et les républicains aient voulu exploiter au profit de leurs partis les événements d'Ancône, car, nous ne devons pas l'oublier, c'est dimanche prochain qu'auront lieu les élections administratives qui, pour la première fois, se feront au suffrage universel.

354.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 283. *Londres, 11 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 20 juin.)

L'accord anglo-italien relatif aux chemins de fer en Asie Mineure a été conclu entre la Compagnie d'Aïdin et M. Nogara, représentant un groupe italien.

Cet accord porte sur les lignes construites et à construire par la Compagnie d'Aïdin et celles dont le Gouvernement italien a obtenu la concession.

Ces lignes italiennes sont réparties en deux groupes, l'un composé de chemins de fer légers ou tramways dans la région du golfe de Makri au golfe de

Kos, l'autre consistant en une ligne de pénétration d'Adalia vers la région des lacs.

Les zones de ces deux groupes et de la Compagnie d'Aïdin ont été délimitées et une jonction prévue entre la ligne d'Aïdin et celle d'Adalia, et une convention de tarifs signée.

La Compagnie d'Aïdin devra assurer la jonction de son réseau avec la ligne d'Adalia lorsque celle-ci sera construite; elle espère que cette construction sera retardée peut-être indéfiniment, car le chemin de fer italien serait établi dans une région montagneuse et coûterait très cher. D'autre part, les avantages financiers concédés au groupe italien par la Turquie porteraient principalement sur des exceptions de droits de douanes en faveur du matériel à importer.

Cette négociation anglo-italienne a été longue et difficile. D'une part, les intéressés anglais d'Aïdin étaient hostiles à un accord dont les conséquences pouvaient être néfastes au trafic de leurs lignes actuelles. D'autre part, les Italiens ont montré une telle hésitation, ils ont tardé si longtemps à s'expliquer qu'ils paraissaient avoir d'autres desiderata que le dessein avoué de construire des voies ferrées.

Le Foreign Office a eu, dès le début, l'impression que le Gouvernement italien voulait, sous couvert de visées commerciales, mettre la main sur des territoires ottomans, et il s'est appliqué à obliger M. Nogara et le marquis Imperiali à préciser les projets du Cabinet de Rome. L'agent financier et l'Ambassadeur d'Italie se sont contentés longtemps de formules vagues, parfois en contradiction les unes avec les autres; ils parlaient de l'expansion naturelle de leur pays en Orient et du concours que se devaient deux États amis, et quand, mis au pied du mur, ils se sont décidés à énoncer des propositions, ces propositions mêmes ont confirmé les soupçons des Anglais.

Les lignes projetées par les Italiens ont peu d'importance économique; la seule qui paraisse avoir quelque intérêt, celle d'Adalia, coûterait si cher que les administrateurs de la Compagnie d'Aïdin ne croient pas à la réalisation de ce projet. On est donc en droit de penser que le Cabinet de Rome a voulu imiter d'autres Gouvernements et se faire réserver une zone éventuelle où il cherchera à développer son influence. Les voies ferrées ne seraient qu'un prétexte qui dissimule assez mal des tendances signalées par les rapports de nos agents en Turquie.

355.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 287. Très confidentiel. *Londres, 11 juin 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Sir Edward Grey m'a parlé aujourd'hui confidentiellement des préoccupations que lui cause l'attitude des agents russes en Perse [1].

Il est, m'a-t-il dit, très préoccupé de la situation que peut créer au Gouvernement britannique, aux yeux de l'opinion publique anglaise, la politique appliquée dans la zone russe de la Perse par les consuls de Russie. Les zones que l'Angleterre et la Russie ont mutuellement reconnues à leur activité et à leur influence en Perse sont des zones d'intérêt et d'expansion économiques où elles se sont simplement interdit de se faire concurrence. Ce ne sont pas des territoires désignés d'une façon détournée à une prise de possession plus ou moins masquée. Or les agents russes agissent dans la zone d'influence de leur pays en Perse comme les agents d'un Gouvernement protecteur. Ils délivrent des certificats de protection, soumettent les protégés russes à des taxes, frustrent l'État persan de ressources auxquelles il a normalement droit, ils font, sous toutes sortes de formes, acte de protectorat. Les mouvements de troupes russes en cette zone ou sur ses confins achèvent de donner à la politique de Pétersbourg le caractère d'une politique d'occupation. Quand ces envois de troupes ont commencé, Sir E. Grey, interrogé aux Communes, a répondu qu'ils n'avaient d'autre but que le rétablissement de l'ordre en Perse et que l'arrangement anglo-russe n'impliquait ni partage, ni occupation à deux, de l'Empire persan. Mais, aujourd'hui, des actes nombreux, des faits précis, tendent à prouver que les agents russes se comportent, en pratique, comme si la Perse avait été partagée et si une part en était échue en partage à la Russie. Ces faits, connus dans les milieux parlementaires anglais, y répandent l'inquiétude et l'irritation et font craindre à Sir E. Grey que des questions lui soient posées à ce sujet.

La majorité du parti libéral et celle du parti conservateur sont, m'a dit le Secrétaire d'État, favorables à la politique d'entente entre la Russie et l'Angleterre. Mais cette politique se heurte toutefois à l'opposition de fortes minorités dans l'un et l'autre parti. Ces minorités peuvent trouver dans l'attitude actuelle

[1] Sur l'entretien que Sir Ed. Grey avait eu avec l'Ambassadeur de Russie le même jour, voir *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 209.

des agents russes en Perse, dans le mécontentement qui en résulte en Angleterre un secours très efficace pour attaquer et compromettre la politique d'entente pratiquée par Sir E. Grey. Il est d'autant plus regrettable de voir la Russie fournir des armes à ses adversaires anglais que les journaux ont déjà ébruité la nouvelle de pourparlers en vue d'une entente navale anglo-russe. Le *Manchester Guardian,* m'a rappelé Sir E. Grey, a donné à cet égard des indications qui n'ont pas passé inaperçues dans les milieux parlementaires et il ne serait pas surprenant que le Secrétaire d'État fût interrogé à ce sujet. Dans ce cas, il répondrait, comme il l'a déjà fait dans des circonstances analogues, que l'Angleterre est et demeure libre de tout engagement pouvant l'obliger à intervenir dans un conflit armé. Mais, moins la Russie donnerait de sujets d'inquiétude et de plainte à l'opinion publique anglaise, moins un débat parlementaire risquerait de s'engager sur la nature des relations politiques anglo-russes. Dans ces conditions, Sir E. Grey a pris, m'a-t-il dit, la résolution d'entamer avec le Gouvernement russe une conversation très franche sur l'attitude des consuls de Russie en Perse. Il a remis hier au comte Benckendorff un memorandum relatif à cette question et il a chargé Sir George Buchanan d'en parler à Saint-Pétersbourg. Il a tenu, vu l'intimité des rapports entre la France, la Russie et l'Angleterre, à ce que le Gouvernement français fût mis au courant de cette situation.

En sortant de chez le Secrétaire d'État, j'ai fait part de ce qu'il venait de me dire à Sir Arthur Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État permanent croit que l'attitude des consuls de Russie en Perse est le fait d'une politique qui est principalement imputable au directeur du Département asiatique au ministère russe des Affaires étrangères. Personnellement, M. Sazonoff serait dans des dispositions beaucoup plus compatibles avec les nécessités de la politique d'entente entre l'Angleterre et la Russie. Mais ce ne serait pas ses vues qui prévaudraient en l'occurence et c'est à celles du directeur du Département asiatique que se conformeraient les agents russes en Perse. D'ailleurs, il serait très difficile, pensa Sir Arthur Nicolson, de faire comprendre et admettre par l'opinion publique russe que la zone russe de la Perse n'est pas une proie sur laquelle la Russie n'ait qu'à étendre la main.

356.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 229. *Athènes, 11 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir., pol., 20 juin.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a manifesté, ce matin, les plus grandes inquiétudes au sujet de l'attitude de la Turquie. Malgré toutes les assurances que multiplient ses gouvernants, les actes de persécution contre les Grecs continuent et même prennent plus d'extension. Le Ministre m'a lu des télégrammes d'expulsés ou de fuyards se plaignant notamment d'avoir été contraints de signer, les uns, des papiers dont ils ignoraient le contenu et, les autres, une donation de leurs biens en faveur de la flotte turque. C'est par milliers qu'ils sont chassés d'Asie Mineure et le Gouvernement hellénique a envoyé sept navires de commerce pour les recueillir. Ce matin, on avait les plus mauvaises nouvelles de la ville d'Aïvali attaquée par les soldats et les Bachi-Bouzouks.

J'ai eu moi-même à télégraphier à notre ambassade, la priant de protéger, si possible, trois Grecs chargés de surveiller le commerce des céréales entrepris par un Grec de Mételin naturalisé français; or celui-ci a reçu, ce matin, un télégramme lui annonçant que ce qui lui appartenait avait été pris, que deux des Grecs en cause avaient été expulsés et le troisième tué.

Pendant ce temps les négociations pour la réalisation de la proposition turque dont s'occupait ma lettre n° 215, du 4 courant[1], suivent leur cours et sont en bonne voie. Qu'est-ce que cela signifie? me demandait M. Streit.

Il n'est pas possible que la conduite des Turcs soit motivée par la question des îles, car, si de nombreuses idées ont été lancées à ce point de vue par la Roumanie, par la Serbie et par l'Allemagne, la Grèce n'a repoussé l'examen d'aucune. Ainsi, à Bucarest, on aurait fait allusion à un régime des îles se rapprochant de celui de la Bosnie, de la Roumélie orientale ou de Samos autrefois; de Grèce, on répond : « qu'on fasse une proposition et nous l'étudierons ». « Même le Roi, me disait M. Streit, ne se montre pas hostile, de prime abord, à de pareils projets. Nous ne pouvons cependant prendre les devants et offrir, avant toute offre, de renoncer à ce qui nous a été accordé par l'Europe. »

[1] M. Deville répondait par cette lettre à la dépêche du 27 mai, l'invitant à appuyer auprès du Gouvernement hellénique la proposition d'échange du grand-vizir. Voir le rapport de M. Bompard en date du 27 mai, ci-dessus reproduit sous le nunéro 291.

En outre, voilà la Bulgarie qui commence à imiter les procédés de la Turquie, et cela à Sofia même, et, sans doute pour atténuer l'odieux de ces manifestations, depuis hier elle fait signaler par son chargé d'affaires de prétendues expulsions de Bulgares établis en territoire grec. D'après le Ministre, ces plaintes ne sont pas plus sérieuses que ne l'étaient celles de Ghalib Bey, qui a pu le constater lui-même dans son voyage. Faut-il voir dans ces mouvements anti-grecs en Bulgarie comme en Turquie, une simple coïncidence ou une entente destinée à provoquer des événements encore plus graves? On est ici porté à le craindre.

Votre Excellence trouvera ci-joint le compte rendu du discours prononcé aujourd'hui à la Chambre par M. Venizelos au sujet de la situation faite aux Grecs en Turquie [1].

357.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 12 juin 1914.

M. Sazonoff télégraphie au Ministre de Russie à Sofia que le Gouvernement impérial est prêt à participer, conjointement avec le Gouvernement français, à une avance au Gouvernement bulgare, sous la réserve, qu'il juge nécessaire de préciser, qu'au moment du versement du reliquat de l'emprunt, des personnes lui inspirant confiance se trouveraient au pouvoir en Bulgarie. M. Sazonoff ajoute qu'il insiste sur le fond de la question, mais abandonne à l'appréciation de M. Savinsky et de son collègue de France, avec lequel il aura à agir en parfait accord, le choix de telle ou autre forme de démarche [2].

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. le Ministre des Affaires étrangères de la République et d'exprimer, au nom de son Gouvernement, l'espoir que le Gouvernement français voudra bien user de son autorité auprès des banques, en vue de les décider à consentir l'avance en question au Gouvernement bulgare.

(1) M. Venizelos, parlant des persécutions auxquelles la population grecque était en butte dans certains territoires ottomans, disait que le Gouvernement hellénique ne pourrait pas toujours se borner à verser des larmes sur son sort. Il se plaignait aussi de violations des traités et déclarait qu'il manquerait à son devoir en dissimulant la gravité de la situation.

(2) Le texte du télégramme adressé, le 11 juin, par le ministère russe des Affaires étrangères à M. Savinsky a été publié dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 204.

358.

M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. *Paris, 12 juin 1914.*

Permettez-moi de vous envoyer ces télégrammes que mon Gouvernement me charge de communiquer au Gouvernement français.

Je vous serais très obligé si, malgré la crise ministérielle [1] vous trouviez moyen de faire quelque chose pour empêcher la rupture de nos relations avec la Turquie qui aujourd'hui paraît malheureusement inévitable.

J'irai demain samedi matin à Saint-Nazaire mais je serai de retour dans la nuit et j'essaierai de vous voir dimanche.

Vous voudrez bien recevoir M. Sicilianos s'il a quelque communication urgente à vous faire dans la journée de demain.

ANNEXE.

Télégramme du Gouvernement royal à la légation de Constantinople.

Athènes, 7 juin 1914.

Les événements qui se passent en Asie Mineure et qui commencent à soulever une vive émotion dans l'opinion publique forment l'objet des préoccupations les plus sérieuses pour le Gouvernement royal. Ce soir encore nous venons de recevoir la nouvelle que toute la contrée depuis Pergame jusqu'à Adramyti a subi une véritable dévastation et que la ville même d'Aïvali est cernée par des bandes armées prêtes à y faire leur entrée, semant la terreur parmi la population. D'autre part des milliers de Grecs, chassés de leurs villages, se réfugient en toute hâte sur la côte, attendant dans la détresse la première occasion pour trouver en Grèce un refuge contre les excès et les massacres. Devant un pareil état de choses et malgré l'esprit de conciliation et de modération dont nous avons toujours fait preuve, nous ne pouvons que procéder à des déclarations franches et nettes envers le Gouvernement ottoman.

Je vous prie de voir le Grand Vizir et de lui déclarer au nom du Gouvernement royal que, vu le plan d'extermination systématique mis en pratique contre l'élément grec en Asie Mineure et ailleurs, non seulement il est impossible de réaliser l'échange des propriétés en Turquie et en Macédoine, mais, si l'émigration en Grèce continue, nous serions astreints, par la force même des choses, à procéder sans délai à l'établissement des milliers de réfugiés grecs, arrivant chez nous dans un état lamentable,

[1] Le ministère Ribot constitué le 10 juin venait d'être renversé par un vote de la Chambre.

privés et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient en Turquie dans les propriétés des musulmans habitant la Grèce.

Ce serait une extrémité que nous regretterions, mais c'est la nécessité inéluctable qui nous y mène. Il est impossible de subvenir aux besoins de toutes ces masses d'émigrés involontaires arrivant en Grèce et nous imposant, pour les entretenir, les sacrifices les plus lourds.

Nous aimons à espérer que ces explications sincères feront penser à la Sublime Porte qu'il est dans l'intérêt de tous de mettre fin par une intervention sévère à la persécution de l'élément grec et d'amener nos relations à cet état normal, dont, pour notre part, nous ne voyons la Sublime Porte se départir qu'avec regret [1].

359.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. *Péra, 12 juin 1914, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 13, à 0 h. 20.)

En raison de l'extension que prend la panique provoquée par les émigrés musulmans au sein de la population grecque d'Asie Mineure, j'invite le *Latouche-Tréville* à venir à Smyrne afin de l'avoir à portée en cas de besoin.

360.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. *Sofia, 12 juin 1914, 17 h. 30.*

(*Reçu :* le 13, à 6 h. 45.)

M. Tontcheff rentre aujourd'hui à Sofia porteur des dernières propositions allemandes qui seraient les suivantes : emprunt de 500 millions dont 100 millions après le vote par le Sobranié, 150 millions en janvier 1915 et 250 millions en janvier 1917 seulement; construction du port de Lagos, de la ligne

[1] La légation de Grèce adressait le même jour au Département une note relative aux mêmes faits et dont la reproduction eût fait double emploi avec la lettre de M. Romanos et le télégramme adressé par le Gouvernement hellénique à Constantinople.

Haskovo-Porto Lagos, de la ligne Radomir-Doubnitza et de la ligne Eskidjouma; privilèges accordés dans le régime des tabacs à l'exclusion toutefois du monopole.

Un conseil des Ministres se tiendra ce soir après l'arrivée de M. Tontcheff pour examiner ces conditions. La signature peut donc avoir lieu aujourd'hui même. Dans ces conditions, étant donné l'échelonnement de l'émission, le Ministre de Russie et moi avons jugé opportun, chacun pour les créances nous concernant, de renouveler avant la séance du conseil par une lettre à M. Radoslavoff l'avertissement contenu dans votre télégramme 19 [1] relatif au remboursement des bons du Trésor.

Il y aurait lieu d'examiner dès maintenant, d'accord avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, si le remboursement total de nos créances et de celles des banques russes ne devrait pas être exigé dès le premier versement ou du moins jusqu'à concurrence de son montant*.

361.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 151. *Vienne, 12 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Les négociations pour le rachat du réseau serbe des chemins de fer orientaux seraient-elles sur le point d'aboutir? Quoique peu porté à croire aux possibilités d'entente avec la Monarchie, mon collègue serbe Yovanovitch semble, cette fois, assez confiant dans le succès des pourparlers.

Son Gouvernement s'est mis d'accord avec le directeur général des chemins de fer orientaux, M. Müller, pour racheter à la Compagnie le droit d'exploitation au prix total de 43 millions de francs, dont 2.750.000 francs affectés à des indemnités pour le matériel détruit ou usé.

D'autre part, aux concessions déjà énumérées dans ma dépêche n° 116 du 14 mai dernier [2], le Gouvernement serbe propose d'ajouter une revision

[1] Du 27 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 170.

* Annotation du Département : *13 juin. M. de Margerie convoquera M. Atthalin aujourd'hui et le mettra au courant.*

[2] D'après cette dépêche, en échange de la faculté de rachat, le Gouvernement serbe accordait à l'Autriche les points suivants :

1° Raccordement avec les lignes bosniaques (Oujitzé à Vardichté) en s'engageant à terminer les travaux dans un délai de cinq ans;

2° Construction du chemin de fer du Sandjak (Ouvatz à Mitrovitza);

3° Extension à ces deux nouveaux tronçons de la convention à quatre;

4° Revision d'un commun accord entre les

et une meilleure adaptation des tarifs sur les anciennes lignes, notamment sur celle de Belgrade à Salonique, en vue de développer le trafic, pourvu toutefois qu'il y ait une exacte réciprocité dans les avantages que s'accorderont les deux Gouvernements.

Telle est la réponse que le Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade a dû communiquer à Vienne il y a quatre ou cinq jours.

Les Ministres autrichiens insisteront-ils pour que, dans l'intérêt de leur politique de prestige, cette cession de l'exploitation soit précédée d'un simulacre de restitution? M. Yovanovitch paraît n'attacher qu'une médiocre importance à la satisfaction qu'on exigera peut-être sur ce point.

Sous la pression de représentants des intérêts industriels et financiers, le Gouvernement impérial semble également avoir reconnu la nécessité de préparer, dans des conditions équitables et conciliantes, les stipulations des futurs traités de commerce et de navigation; il serait donc porté, au lieu de prétendre en imposer tout de suite la conclusion, à ne procéder que par arrangements successifs, suivant les résultats que donnera l'essai du nouveau régime.

Ce serait d'autant plus raisonnable que d'ici à trois ans d'importantes modifications sont à prévoir dans le système économique de la Monarchie; avant l'échéance de 1917, les agrariens auront vraisemblablement dû se départir de leur intransigeance, et les méthodes protectionnistes, si on ne les a pas abandonnées, seront appliquées avec beaucoup moins de rigueur. On peut supposer par conséquent que les circonstances se montreront de plus en plus favorables au règlement des questions sur lesquelles les Gouvernements austro-hongrois et serbe auront à s'entendre [1].

deux gouvernements des tarifs de chemin de fer sur les lignes soumises au régime de ladite convention;

5° Attribution à des entrepreneurs austro-hongrois de la construction d'une des futures lignes (au moins 100 kilom.) sous cette réserve que le prix ne serait pas plus élevé que celui demandé par la société serbo-française;

6° Commande à l'industrie austro-hongroise de tout le matériel roulant à employer sur cette ligne.

[1] La discussion entre Autrichiens et Serbes s'est poursuivie et a porté principalement sur la somme à verser pour le rachat. Les Autrichiens voulaient 60 millions, les Serbes n'en offraient que 40. Les experts autrichiens envoyés à Belgrade ont quitté cette ville après l'attentat de Sérajévo sans avoir rien conclu.

362.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 154. *Vienne, 12 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 17 juin.)

La presse viennoise dénonce avec indignation, suivant son habitude, les intentions agressives de la Serbie contre l'Albanie, sans admettre d'ailleurs que les Serbes seraient fondés à s'émouvoir des rassemblements considérables de troupes austro-hongroises en Bosnie, auxquels servent de prétexte des manœuvres de printemps annoncées pour le 24 de ce mois.

En réponse à mes questions, mon collègue M. Yovanovitch m'a déclaré que son Gouvernement se croit tenu à un renforcement de mesures de précautions aux frontières, parce qu'il se sent toujours menacé d'une irruption de bandes albanaises et bulgares; il tient donc à être en état de repousser toute agression avec énergie. Mais rien n'est plus loin de sa pensée que les projets offensifs qu'on lui attribue avec l'espoir de les lui suggérer. On est très profondément convaincu à Belgrade que les événements se montreront de plus en plus propices aux aspirations serbes et qu'il serait imprudent d'essayer d'en précipiter le cours. C'est un point sur lequel je me permets d'insister, parce que de cette confiance dans un favorable avenir s'inspire, j'en suis assuré, toute la politique des ministres du Roi Pierre.

D'après d'intéressantes confidences de mon collègue, le plan des prochaines manœuvres en Bosnie est tracé dans l'hypothèse d'une attaque de troupes italiennes alliées aux Serbes et aux Monténégrins; l'armée austro-hongroise étudiera en conséquence les moyens de défense dont elle pourrait éventuellement disposer. C'est pourquoi on s'applique à fortifier Trebinjé et plus encore Sérajévo où l'on suppose que convergeraient les efforts des assaillants.

Pour l'Archiduc héritier, qui présidera aux opérations, le séjour qu'il va faire en Bosnie serait l'occasion d'entrer en rapports avec l'élément serbe de cette province. Son désir est, paraît-il, de s'y créer des sympathies personnelles en laissant espérer que, sous son règne, se réalisera la transformation du dualisme en trialisme* et que, par la constitution d'un royaume yougoslave, pareil au royaume de Hongrie, sera enfin résolu le problème d'où semble

* Annotation de M. Clément-Simon : *Il serait très intéressant de savoir si l'idée du trialisme subsiste dans les cercles dirigeants austro-hongrois, même après le grandissement de la Serbie, et, dans l'affirmative, d'observer quel accueil elle rencontre dans les milieux yougo-slaves qui, avant la guerre, la préconisaient. Pour moi, cette idée n'a plus aucune chance de succès.*

dépendre l'existence même de la Monarchie. Afin de l'aider dans cette conquête d'une popularité qu'il serait à lui seul peu capable d'acquérir, l'Archiduc François-Ferdinand compte se faire accompagner de sa femme, la duchesse de Hohenberg.

Plus il mûrit ces desseins et tâche d'accroître l'importance de son rôle, comme l'indique la réception réservée hier en son château de Konopischt au Souverain allemand et à l'amiral de Tirpitz, plus l'héritier du trône éveille la suspicion du vieil Empereur qui contrecarre tous ses projets. Il m'a été affirmé que, lors de l'ouverture des Délégations à Budapest, c'est François-Joseph qui a imposé à son neveu le programme dont les Hongrois ont eu quelque raison d'être froissés. Il a limité au minimum la présence de l'Archiduc, réglé l'emploi des quelques heures à passer dans la capitale de la Hongrie et interdit que les honneurs impériaux fussent accordés à son représentant réduit à n'être salué, sur le quai de la gare, que par le préfet de police. L'Empereur s'est appliqué, me disait mon informateur, à bien marquer « qu'il l'employait seulement à la place d'un téléphone ».

Aussi à l'issue de l'audience où ces décisions lui avaient été notifiées, l'Archiduc était-il en proie à une telle colère qu'on a pu croire, sinon craindre, qu'il s'ensuivrait une attaque d'apoplexie.

363.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 203. *Belgrade, 12 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

Les *Srpske Novine* de ce jour publient deux oukases royaux, l'un acceptant la démission du Cabinet Pachitch et l'autre le reconstituant tel quel. Ainsi se termine la piteuse intrigue menée par une ligue militaire et les partis d'opposition avec l'encouragement de complicités inutiles, en vue de contrecarrer l'autorité prépondérante que les circonstances et ses mérites ont valu à M. Pachitch. Au lieu de faire du Roi Pierre et de M. de Hartwig les arbitres de la situation politique en Serbie, la crise ministérielle qui s'achève a fait définitivement ressortir l'impuissance du Souverain, légèrement diminué le prestige du représentant de la Russie et accru, s'il était possible, la personnalité du Président du Conseil.

C'est une idée depuis longtemps en faveur au Palais royal qu'il importerait d'assurer l'équilibre dans la politique intérieure de la Serbie, en réprimant

l'omnipotence du parti vieux-radical, trop exclusivement rattaché au panslavisme et en assurant son alternance au pouvoir avec un autre groupe davantage acquis au libéralisme occidental. M. Milovanovitch s'était vainement employé dans ce but à décomposer les vieux-radicaux pendant la longue durée de son ministère; il est probable qu'à s'y efforcer tout autre politicien serbe aurait le même sort, tant que M. Pachitch et la poignée d'hommes rattachés à sa fortune garderont le contrôle du parti et s'imposeront à la démocratie rurale de ce pays par l'éclat des mêmes services. Par ailleurs, si la légation de Russie ne peut voir sans regret ni jalousie grandir démesurément une personnalité serbe, elle n'en reste pas moins attachée à un parti nettement russophile, dont il lui importe seulement de contenir le chef.

L'occasion parut favorable, quand la querelle s'exaspéra entre civils et militaires, du fait de l'ordonnance sur les préséances et que cette querelle servit de prétexte à l'obstruction puis à la retraite des partis d'opposition dans la Skoupchtina.

Par ma dépêche n° 189 du 4 de ce mois[1], j'ai eu l'honneur d'exposer au Département les débuts de la crise, le Président du Conseil ayant fait de la dissolution de la Chambre la condition du maintien du Cabinet, par une lettre dont vous trouverez ci-joint la traduction[2], et le Roi ayant exigé, en échange, le retrait de l'ordonnance incriminée, exigence repoussée par le ministère. Comme le Roi n'avait point changé de point de vue, à la date du 5 de ce mois, qui lui avait été fixée par M. Pachitch, la démission du ministère devint définitive et la Skoupchtina fut ajournée *sine die*. Le Roi fit alors appeler les chefs des trois partis d'opposition, M. Lj. Davidovitch, pour les jeunes-radicaux, M. Ribowatz, pour les libéraux, et M. St. Novakovitch, pour les progressistes, et leur posa un certain nombre de questions, auxquelles il demanda réponse écrite : chemins de fer orientaux, organisation des nouvelles provinces, ordonnance sur les préséances, réorganisation de l'armée, etc. Ces réponses une fois obtenues, l'activité royale se trouva épuisée : pris entre les volontés contradictoires des vieux-radicaux et des conjurés, dont il est également la créature, le vieux conspirateur se trouvait incapable de faire métier de Souverain. Le Prince héritier, le voïvode Poutnik, l'influence russe tentèrent quelque effort contre la cohésion du parti vieux-radical par le moyen du protopope Giuritch qui sur les chemins de l'exil avait été pensionné par la Russie, tout comme M. Pachitch lui-même. Le général Bojovitch, commandant supérieur des troupes dans les nouvelles provinces, aurait télégraphié au Roi pour lui signaler les conflits réitérés entre l'armée et la police et le supplier de protéger les officiers contre l'arbitraire vieux-radical. Le Palais et la légation de Russie marquèrent quelque tendance à l'appel de l'opposition;

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 331. — [2] Non reproduite.

les jeunes-radicaux exprimèrent l'intention d'accepter comme Ministre des Affaires étrangères l'ancien secrétaire et l'ami particulier du Roi, M. Balougdjitch, Ministre de Serbie à Athènes; la «Main Noire», qui se crut maîtresse des affaires, parla d'imposer au même poste M. Yovan Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, qui est le diplomate de sa confiance.

Rien n'y fit. En face des vieux-radicaux solidement groupés, le bloc de l'opposition, formé en vue de l'obstruction, ne réussissait pas à se maintenir en vue du Gouvernement. Les jeunes-radicaux, qui sont le groupe le plus nombreux (38 députés contre 21 libéraux et 13 progressistes), prétendaient faire les nouvelles élections par leurs seules forces, tout en s'engageant à former dans la nouvelle Skoupchtina un Cabinet de coalition avec les libéraux. Les progressistes revendiquaient la coopération des trois partis en un même ministère, dans lequel leur chef, M. St. Novakovitch, serait nécessairement Président du Conseil. Il en résulta dans les journaux de violentes polémiques, où le Roi et le Prince héritier furent successivement pris à parti par les vieux-radicaux, puis par l'opposition. Mais le corps d'officiers était travaillé par le Gouvernement; plusieurs officiers de la garnison de Belgrade vinrent déclarer au Ministre de la Guerre qu'il réprouvaient les agissements de leurs camarades; quelques membres influents de la «Main Noire» furent frappés : un colonel, chef de la section d'État-major au ministère royal de la Guerre fut mis à la retraite; le commandant de l'école des sous-officiers, gendre du voïvode Poutnik, déplacé; la circulation du journal *Piémont* fut interdite dans les nouvelles provinces; le voïvode Poutnik lui-même dut quitter Belgrade en voyage de service. Bref l'opposition et la ligue militaire finirent par s'apercevoir d'elles-mêmes qu'elles n'avaient plus rien à faire, que le Cabinet Pachitch se reconstituerait par la force des choses et que la faute en était aux divisions des partis autant qu'à l'incapacité du Roi Pierre, dont on avait cru pouvoir faire l'arbitre d'une situation politique. «Les éléments de la solution de la crise ministérielle, écrit la *Srpska Zastava*, se trouvent entre les mains du Roi; mais il ne résout rien. On ne rend pas service au Souverain à dire que la situation est compliquée et difficile et qu'il ne doit pas se décider vite. Les difficultés ne justifient pas l'inaction; c'est aux moments difficiles que l'on reconnaît les grandes capacités.»

Une fois les démonstrations d'impuissance suffisamment établies, M. Pachitch reprit le pouvoir d'autorité : il eut même le bon goût d'y associer la légation de Russie pour ne point exagérer la satisfaction de la légation d'Autriche. Le *Politika* annonce que le Gouvernement a consenti une légère modification à l'ordonnance sur les préséances; la police n'aura le pas sur l'armée que dans les cérémonies officielles, dans les autres circonstances on devra tenir compte du traitement et du grade. Comme M. Pachitch l'avait précédemment annoncé à la Skoupchtina, la question des préséances sera

éventuellement réglée par une loi. Aussitôt après le vote des mesures réclamées par le ministère de la Guerre, la présente Skoupchtina sera sans doute dissoute et les élections auront lieu fin juillet ou premiers jours d'août.

A en juger par l'article ci-joint de la *Samo-Ouprava* les vieux-radicaux n'ont point le triomphe agressif; de leur côté les journaux de l'opposition témoignent d'une résignation facile. Le *Piémont* lui-même s'est tu. Rien ne semblerait s'opposer maintenant à ce que la famille royale rentre dans le devoir vis-à-vis de M. Pachitch, que l'armée et la «Main Noire» s'abstiennent de politique et enfin que les partis d'opposition reviennent à leurs anciennes habitudes de compromissions avec le parti vieux-radical.

364.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. *Athènes, 13 juin 1914, 13 h. 10.*

(*Reçu* : 13 h. 15.)

Dans l'entrevue que j'ai eue ce matin avec le Président du Conseil celui-ci m'a déclaré que la situation avec la Turquie était très mauvaise. Le Ministre de Grèce à Constantinople a dû demander la réintégration dans leurs foyers des Grecs d'Asie Mineure expulsés au nombre de 50.000 au moins dont 35.000 attendent encore sur le littoral, sans ressources, sans avoir même l'eau nécessaire qui leur est refusée, les bateaux grecs chargés de les transporter [1]. Il y en a déjà une vingtaine de mille à Mytilène où l'on n'ose plus en envoyer par crainte de représailles contre les 12.000 musulmans de l'île. Si les paroles d'apaisement des dirigeants turcs ne sont pas une duperie, ils accepteront les demandes formulées par la Grèce, sinon il est à craindre que ce ne soit la rupture des relations avec ses plus graves conséquences.

[1] Voir à la date du 12 juin, n° 358 annexe, le télégramme adressé par le Gouvernement hellénique à la légation de Grèce à Constantinople en vue d'une communication à faire au Gouvernement ottoman.

365.

M. Colomiès, Consul général de France à Smyrne,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 13. *Smyrne, 13 juin 1914, 13 h. 20.*

(*Reçu* : 19 h. 40.)

Réponse au télégramme d'hier[1]. Des troubles graves dont j'ai rendu compte à l'ambassade se sont produits à Catopanaghitach près de Tschesme et dans région d'Aïvali Dikili et Pergame. Six mille personnes se sont réfugiées à Chio, plus de douze mille à Mytilène. Il est malheureusement certain que des atrocités ont été commises par les musulmans amenés de la région albanaise : viols, pillages et incendies. La ferme française Loir a été pillée à Dikili. J'ai fait immédiatement le nécessaire tant auprès du Vali de Smyrne que des autorités des régions troublées. Le Consul des États-Unis, un délégué du consulat d'Angleterre et un de mes ressortissants qui me représente officieusement sont partis ce matin pour une croisière qui leur permettra de contrôler sur place l'étendue des exactions commises. Ils doivent être de retour lundi. Les maisons de commerce et les représentants français perdent des sommes considérables. Je crois nécessaire de conseiller à nos compatriotes pour le moment une extrême prudence.

366.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome.

T. n°s 243, 246, 183, 250, 215. *Paris, 13 juin 1914, 20 h. 25.*

L'acceptation définitive de l'accord de Corfou[2] au sujet de l'Épire, par les parties intéressées aurait pour effet de dégager le problème albanais d'une de ses complications. La situation pendante est la suivante : le Gouvernement

[1] Le télégramme adressé le 12 juin à Smyrne disait en substance : Le Gouvernement hellénique se plaint des persécutions dirigées contre les Grecs d'Anatolie par les Bachi-Bouzouks avec la complicité des troupes régulières et du vali de Smyrne. Ces plaintes sont-elles justifiées ?

[2] Voir ci-dessus, à la date du 18 mai, le n° 248 et, à la date du 5 juin, le n° 336.

albanais a adhéré, tout en accompagnant son adhésion de plusieurs vœux, tandis que M. Zographos fait des réserves et refuse de faire sanctionner l'accord par l'assemblée épirote tant que les dispositions visées dans les annexes n'auront pas été acceptées par le Prince d'Albanie; dans ces conditions la Commission de contrôle, qui devait partir pour l'Épire, ajourne son voyage en attendant que le Gouvernement grec agisse sur les Épirotes pour qu'ils acceptent l'accord en laissant à la Commission le soin de décider le sort des vœux des deux parties.

D'autre part, le Gouvernement grec a prié les Puissances, après avoir donné non seulement leur approbation mais leur garantie à l'accord de Corfou, de le notifier à Athènes; ce qui permettrait aux Grecs d'agir sur les Épirotes. Le Gouvernement français est disposé à donner son approbation à l'accord et à le notifier à Athènes en réservant à la Commission internationale le pouvoir de trancher sur place les vœux respectifs des Épirotes et des Albanais annexés à l'arrangement.

Je vous serai obligé de vous informer des dispositions du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité en lui faisant valoir l'intérêt du prompt règlement d'une question irritante et dangereuse [1].

367.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Durazzo.

T. nos 216, 184, 247, 251, 55. *Paris, 13 juin 1914, 20 h. 45.*

Pour votre information.

Sir A. Nicolson a dit à M. Paul Cambon que le Gouvernement anglais enverrait un bâtiment de guerre à Durazzo en même temps que les autres Puissances. Il a ajouté que, si le prince de Wied était obligé de quitter l'Albanie, le Gouvernement britannique se rallierait vraisemblablement à l'idée d'investir la Commission internationale de pouvoirs gouvernementaux.

Pour Rome : Le Gouvernement français est prêt à agir dans le même sens que le Gouvernement anglais et vous pourrez dire au marquis de San Giuliano que nous enverrons un bâtiment à Durazzo en même temps que les autres Puissances.

[1] Ce télégramme a été transmis le 13 juin, à 20 h. 25, à Durazzo 54.

368.

M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne.

T. nos 248, 252, 244, 217, 185. *Paris, 13 juin 1914, 21 h.*

Le Ministre de Grèce m'a signalé[1] de nouveau la gravité de la situation créée par l'éviction violente des Grecs d'Asie Mineure spécialement dans la région de Smyrne et les déclarations faites au Parlement par M. Vénizelos relativement aux mesures que la Grèce pourrait être amenée à prendre si le Gouvernement turc n'intervenait pas.

J'ai chargé l'Ambassadeur de France à Constantinople[2] d'attirer la plus sérieuse attention de la Porte sur la nécessité d'agir sur les musulmans et d'enrayer l'expulsion des populations grecques.

Je vous prie de vous renseigner auprès du gouvernement.

Pour Berlin : allemand,

Pour Saint-Pétersbourg : russe,

Pour Londres : anglais,

Pour Rome : italien,

Pour Vienne : austro-hongrois.

pour savoir si le Gouvernement grec a fait auprès de lui la même démarche et si des instructions ont été données à Constantinople pour qu'une pression soit exercée de concert par les différentes ambassades sur la Turquie à l'effet de mettre fin aux violences contre les Grecs d'Asie Mineure[3].

(1) Voir la communication de M. Romanos, en date du 12 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 358.

(2) Dès le 9 juin, M. Doumergue invitait M. Bompard à représenter à la Porte que la Grèce prendrait des mesures contre les musulmans habitant le territoire hellénique si les persécutions dirigées contre les Grecs en Asie Mineure ne prenaient pas fin.

(3) Ce télégramme a été communiqué à Constantinople le 13 juin, 21 heures, n° 157.

369.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Saint-Pétersbourg, 13 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juin; Dir. pol., 17 juin.)

La *Gazette de la Bourse,* dans son édition de ce soir, publie, sur la situation militaire des deux nations alliées, un article qui, d'après les confidences des directeurs de ce journal, reproduirait des déclarations faites par le Ministre de la Guerre à un de leurs rédacteurs.

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, l'analyse de cet article.

ANNEXE.

La Russie n'intervient pas dans les affaires intérieures de la France, mais elle ne peut, avec sang-froid, envisager la crise ministérielle française. Pour la Russie, il ne peut y avoir deux opinions en ce qui concerne la loi militaire. Nous avons fait tout ce à quoi nous obligeait notre alliance avec la France et naturellement nous devons nous attendre à ce que notre alliée remplisse tous ses devoirs. On connaît pleinement à l'étranger les énormes sacrifices que nous avons faits pour donner à l'alliance franco-russe une force réellement imposante. Les réformes militaires réalisées en Russie dépassent tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans les autres pays. Notre contingent annuel de recrues a passé de 450 à 580.000 hommes. Nous avons ainsi une augmentation annuelle de 130.000 soldats. En même temps la durée du service est augmentée de six mois, grâce à quoi nous avons en hiver quatre contingents de recrues sous les armes. Aucun État au monde ne peut se flatter de réunir une armée aussi considérable : 580.000 × 4 = 2.320.000. Des chiffres pareils n'ont pas besoin de commentaires. La grande et puissante Russie peut seule se permettre ce luxe. A titre de comparaison, qu'on se rappelle que l'armée allemande après la nouvelle loi militaire compte 880.000 hommes, l'Autriche environ 500.000 et l'Italie environ 400.000. Il est tout à fait naturel que nous soyons en droit d'attendre que la France fournisse les 770.700 hommes, ce qui n'est possible que grâce à la conservation de la loi de trois ans. Il est nécessaire de faire observer que toutes les augmentations des effectifs en temps de paix se font exclusivement pour accélérer la mobilisation. A ce point de vue là, nous avons réalisé une autre réforme considérable; nous avons projeté tout un réseau de chemins de fer stratégiques dont nous avons commencé la construction et de cette manière nous avons tout fait pour devancer l'ennemi en matière de mobilisation et pour pouvoir, dès les premiers jours de la guerre, activer le mouvement de l'armée avec une rapidité suffisante vers les points de concentration. Nous désirons la même chose de la part de la France et plus elle aura

de soldats en temps de paix, plus rapide sera son action. C'est pourquoi nous espérons que le Gouvernement français réussira à conserver la loi de trois ans si nécessaire à la France. Nous pouvons répéter avec une légère paraphrase ce que nous avons dit au printemps; la Russie et la France ne veulent pas la guerre, mais la Russie est prête et elle espère que la France le sera aussi.

Le titre de l'article est : *La Russie est prête : la France doit l'être également.*

370.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 288. *Londres, 13 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet 17 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Au cours de la séance tenue le 11 de ce mois par la Chambre des Communes, un député de la majorité libérale a demandé au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères si une entente navale était intervenue entre la Russie et l'Angleterre et si des négociations en vue d'une telle entente étaient en cours entre les deux Gouvernements.

Sir Ed. Grey a répondu que la même question avait été posée au Gouvernement l'année dernière au sujet d'une entente avec une autre Puissance pour l'emploi des forces de terre. Le Premier Ministre avait répondu qu'au cas où la guerre éclaterait entre les Puissances européennes il n'existait pas d'engagements qui pussent aliéner ou restreindre la liberté du Gouvernement et du Parlement à décider si, oui ou non, l'Angleterre devait participer à la guerre. Cette réponse, a dit Sir E. Grey, demeure aussi exacte aujourd'hui qu'à l'époque où elle a été faite. Aucune négociation n'a été conclue avec aucune Puissance, pouvant rendre moins véridique la déclaration de M. Asquith; aucune négociation de ce genre n'est en cours ou n'est sur le point d'être entamée. Mais, si quelque entente devait intervenir, qui pût faire retirer ou modifier la déclaration du Premier Ministre, cette entente devrait être soumise au Parlement [1].

[1] Le 10 juin, le comte Benckendorff avait avisé Sir Ed. Grey que le capitaine Wolkoff était arrivé à Londres pour entamer des négociations avec l'Amirauté. Le Secrétaire d'État anglais avait exprimé son regret des indiscrétions de presse commises au sujet de ces pourparlers. Cf. la lettre de l'Ambassadeur à son Gouvernement, dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 210.

371.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 371. *Péra, 13 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

L'entente intervenue à Berlin le 15 février 1914 en vue de la liquidation de la participation du groupe de la Banque Ottomane dans l'entreprise du Bagdad n'était certes guère satisfaisante puisqu'elle comportait le remboursement à la Deutsche Bank de la seconde tranche de l'emprunt contracté en 1911 par cet établissement au détriment des intérêts français en Turquie. Pour justifier cette opération paradoxale avait-on, du moins, mis en regard les versements que la Deutsche Bank aurait à faire à la Banque Ottomane en payement des titres du Bagdad dont son groupe était porteur et qui lui étaient rachetés. Ces versements évalués à 69.400.000 francs ne se seraient, il est vrai, élevés en réalité qu'à 42.625.000 francs puisque les titres de la 3e série du Bagdad en possession du groupe français ne représentaient que 8.925.000 francs au lieu de 35.700.000 francs inscrits au memorandum du 15 février; néanmoins l'opération ne se serait pas soldée pour le marché de Berlin par un boni supérieur à 22 ou 23 millions de francs. Or la combinaison nouvelle que Votre Excellence vient de porter à ma connaissance par dépêche n° 504 du 8 courant [1] est bien plus fâcheuse encore.

Dès aujourd'hui, la Deutsche Bank est remboursée de la seconde tranche de l'emprunt 1911; elle a reçu à cet effet, le 18 mai dernier, 65.083.082 francs prélevés sur l'emprunt 1914 émis sur le marché de Paris. En retour, le groupe français, au lieu des 42.625.000 francs auxquels lui donnait droit l'entente du 15 février, ne touchera plus que 25 à 26 millions quand l'arrangement turco-allemand aura été conclu. Le boni du marché allemand est ainsi porté de 22 à 40 millions de francs.

Qu'il me soit permis encore de noter la désinvolture avec laquelle la Deutsche Bank et la Banque Ottomane disposent du reliquat de l'indemnité italienne

[1] Dépêche transmettant à M. Bompard la copie d'une lettre adressée le 14 mai par la Banque Ottomane à la Deutsche Bank. Par cette lettre la Banque Ottomane déclarait accepter la proposition de la Deutsche Bank relative à la liquidation de l'intérêt français dans l'entreprise du Bagdad. En échange du remboursement dont parle M. Bompard, la Deutsche Bank prenait à la Banque Ottomane 8.000 actions de la Société du chemin de fer de Bagdad et 3.900 de la Société pour la construction de chemins de fer en Turquie et remboursait en outre les versements effectués par la Banque Ottomane à titre d'avances sur les obligations Bagdad 3e série, soit 7.140.000 mark ou 8.925.000 francs.

s'élevant à 8 millions de francs, qui se trouve dans les caisses de la Dette publique ottomane. Elles lui donnent une affectation qui répond à leurs convenances particulières, cette affectation étant d'ailleurs l'entreprise du Bagdad.

L'accord financier du 14 mai aggrave singulièrement celui du 15 février; il est un nouvel exemple de la fascination étrange que la Deutsche Bank exerce sur la Banque Ottomane et qui conduit notre grand établissement financier, dans toutes les questions qu'il traite avec la Banque allemande, à en subir invariablement la loi.

Cet accord laisse subsister jusqu'à la conclusion de l'arrangement turco-allemand l'engagement de la Banque Ottomane de participer aux émissions de la 3e série du Bagdad. J'aime à croire qu'il a été entendu du moins que de pareilles émissions n'auraient pas lieu, car, si après avoir versé 65 millions de francs au marché de Berlin, pour être déliée de cet engagement, la Banque Ottomane devait encore lui consentir des avances pour le Bagdad, je ne sais plus comment il faudrait qualifier l'accord qu'elle vient de conclure avec la Deutsche Bank*.

372.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. *Péra, 14 juin 1914, 15 h. 30.*
(*Reçu* : 19 h. 35.)

Le Ministre de Grèce a remis à la Porte, d'ordre de son Gouvernement, une note calquée sur les déclarations de M. Venizelos à la Chambre des députés (1) et il a fait des démarches dans les ambassades pour signaler la situation désespérée des Grecs d'Asie Mineure qui affluent par milliers dans les îles de la mer Égée et la tension qui en résulte dans les rapports de la Turquie et de la Grèce. De son côté le Gouvernement ottoman a fait publier par son agence télégraphique les télégrammes du Ministre de l'Intérieur en tournée sur les lieux qui tendent à établir que la panique qui s'est emparée des Grecs est dépourvue de raison d'être sérieuse.

* Annotation du Département : *La Banque Ottomane, comme la plupart des établissements financiers français a besoin d'être dirigée. A-t-elle trouvé à Constantinople les directions françaises dont elle avait besoin? Je crains qu'elle n'ait trouvé qu'un censeur morose, elle est allée chercher ailleurs des conseillers.*

(1) Voir le rapport de M. Deville en date du 11 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 356, note finale et la lettre de M. Romanos du 12 juin ci-dessus reproduite sous le numéro 358.

Le Grand Vizir que je suis allé voir ainsi que Djavid Bey chargé de l'intérim du ministère de l'Intérieur pendant la tournée de Talaat Bey en Asie Mineure m'ont tous deux affirmé que les récits des Grecs qui se sont réfugiés à Mytilène et à Chio sont plus qu'exagérés et ont pour but de justifier leur fuite, que sans doute des émigrés musulmans arrivant de Salonique exaspérés contre les Grecs par le traitement qu'ils ont subi en Macédoine ont provoqué quelques incidents mais pour la plupart sans gravité, que Talaat a d'ailleurs destitué tous les agents de la force publique qu'après enquête faite sur place il a reconnu comme ayant manqué d'énergie dans l'exercice de leurs fonctions et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'exode des Grecs pour les ramener dans leurs villages et leur assurer la sécurité.

Je n'ai pas reçu depuis 48 heures de communications de nos agents consulaires qui m'envoyaient les jours précédents des télégrammes très alarmants. On en peut conclure que, grâce à l'action de Talaat Bey, la situation s'est améliorée en Asie Mineure; mais bien entendu elle ne doit pas être devenue du jour au lendemain aussi satisfaisante que le prétendent le Grand Vizir et Djavid Bey.

373.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 175. *Rome, 14 juin 1914, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 217 [1]. Le Gouvernement grec a fait ici la même communication qu'à Paris. Le Gouvernement royal n'a pas jusqu'ici instruit son Ambassadeur à Constantinople de faire pression sur la Porte pour l'amener à mettre un terme aux excès commis en Asie Mineure contre les Grecs, mais il est prêt à se joindre à une action collective dans ce sens si les Puissances sont d'accord pour l'entreprendre*. Le marquis de San Giuliano se montre d'ailleurs sceptique sur l'effet d'une telle démarche. Outre qu'il doute que la Porte soit en mesure d'intervenir efficacement, il considère comme presqu'inévitable l'attaque de la Grèce contre la Turquie. La Grèce connaît trop bien ses avantages pour n'en pas user, les Turcs étant incapables de lutter contre elle sur mer et ne pouvant engager une campagne terrestre.

(1) Télégramme circulaire du 13 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

* Annotation du Département : *15 juin. Les Puissances ont agi sur la Porte dans une mesure variable, mais assez peu accentuée (surtout l'Autriche et l'Italie).*

374.

Note du Département.

Paris, 15 juin 1914.

Chargé d'affaires de Serbie.
Troubles gréco-turcs.

Le Gouvernement serbe est favorable à la paix.

Le Chargé d'affaires est chargé par son Gouvernement de prier les Puissances d'intervenir à Constantinople et à Athènes pour sauvegarder la paix; le Gouvernement serbe s'y emploie de son côté.

375.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome, Athènes.

T. nos 160, 246, 255, 187, 251, 219, 107.

Paris, 15 juin 1914, 16 h. 51.

Pour Londres, Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome, Athènes :

J'adresse le télégramme suivant à l'Ambassadeur de la République à Constantinople.

Pour tous les postes : Le seul moyen de calmer l'opinion en Grèce et d'arrêter les résolutions extrêmes auxquelles on pousse le Gouvernement d'Athènes serait que la Turquie répondît à la note hellénique et annonçât les mesures prises pour ramener la tranquillité dans les régions troublées de l'Anatolie et pour permettre aux Grecs chassés par la persécution des musulmans de rentrer dans leurs villages.

Veuillez signaler de façon instante cette nécessité à la Sublime Porte. La dignité du Gouvernement ottoman ne s'oppose pas à cette réponse et la sincérité des intentions que vous a manifestées le Grand Vizir la justifie.

De mon côté, je m'efforce de faire prévaloir la sagesse à Athènes.

Pour Londres, Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome :

Il serait bon que les autres Puissances agissent de même.

Pour Athènes : Veuillez informer de ce qui précède le Ministre des Affaires étrangères et lui conseiller instamment, s'il est nécessaire, de ne prendre aucune résolution précipitée.

376.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Saint-Pétersbourg, 15 juin 1914, 17 h. 14.*
(*Reçu* : 19 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 252 (1).

L'Ambassadeur de Russie a déjà fait plusieurs démarches auprès du Grand Vizir en faveur des Grecs d'Asie et a envoyé à Smyrne le stationnaire russe.

377.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Gauthier, Ministre de la Marine.

T. n° 2707. *Paris, 15 juin 1914, 19 h. 50.*

Je vous serai obligé de donner au commandant de l'*Edgar-Quinet* (2) les indications suivantes sur la conduite à tenir à Durazzo.

Je crois inutile d'insister sur la nécessité de ne rien entreprendre qu'en étroit accord avec le Ministre de France.

Il a été entendu entre les Grandes Puissances que des navires de guerre sont envoyés pour garantir exclusivement la sûreté du Prince et de la Commission internationale. Le commandant aura donc à se refuser en principe à tout débarquement d'un détachement quelconque, s'il y était sollicité. Si toutefois des circonstances impérieuses exigeaient une action collective soit maritime, soit militaire, pour la protection du Prince et des Commissaires des Puissances, le commandant, après s'être concerté avec le Ministre de France, n'y prendra part que si les bâtiments de toutes les autres Puissances y participent.

(1) Télégramme circulaire du 13 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

(2) La décision d'envoyer un navire de guerre français sur la côte albanaise avait été prise le 13. Voir ci-dessus, n° 367.

378.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Vienne, 15 juin 1914, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 185 [1].

L'Ambassadeur d'Autriche à Constantinople a reçu des instructions dans le même ordre que celles adressées à M. Bompard [2]. Le Cabinet de Vienne désire certainement prévenir une lutte qu'il redoute devoir être défavorable à la Turquie. D'après ce que laisse entendre le Chargé d'affaires ottoman, l'effort des Turcs porterait sur Salonique, ce qui fait supposer qu'une entente serait établie avec la Bulgarie. Quant au Ministre de Grèce, il multiplie ses démarches, réclame l'intervention des Puissances mais déclare le conflit presque inévitable et donne généralement l'impression qu'il le souhaite immédiat, les forces navales helléniques lui paraissant actuellement supérieures à la flotte turque.

Je ne pourrai voir que demain le comte Berchtold qui est en visite chez l'Archiduc héritier.

379.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 289. *Londres, 15 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Le Ministre de Grèce à Londres a fait au sujet des relations de son pays avec la Turquie une démarche analogue à celle de M. Romanos que me signalait votre communication d'avant-hier [3]. Mon collègue de Russie et moi nous avons décidé de parler ensemble à Sir Edward Grey des rapports gréco-turcs.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères ne nous a pas dissimulé qu'il considérait la situation comme grave. D'après le Ministre d'Angleterre à Athènes, actuellement en congé, M. Venizelos aurait envisagé, il y a peu de

(1) Télégramme circulaire du 13 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

(2) Voir le télégramme du baron de Mittag, en date du 14 juin, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 9859.

(3) Voir le télégramme circulaire du 13 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

temps encore, une solution de la question des îles; il se serait refusé à céder Chio à la Turquie, mais il aurait consenti à échanger Mytilène contre le Dodécanèse. Un compromis sur cette base aurait été certainement appuyé par l'Angleterre, mais cette conception était personnelle à M. Venizelos, qui a dû s'incliner devant la poussée de l'opinion publique et faire les déclarations hostiles à la Turquie que nous connaissons. Sir E. Grey estime que, dans les conditions actuelles, il ne faut pas écarter la possibilité d'une guerre entre la Grèce et la Turquie.

Je lui ai demandé s'il envisageait quelque moyen de prévenir ce conflit. Le Secrétaire d'État britannique m'a répondu que l'ambassade d'Angleterre à Constantinople avait fait et renouvellerait des représentations au sujet du traitement infligé aux Grecs ottomans; mais il a convenu de l'inefficacité pratique de ces démarches.

Sir E. Grey ne prévoit qu'un seul cas où le Gouvernement britannique interviendrait directement en vue de protéger un intérêt britannique, c'est celui où, la guerre éclatant, la liberté des Détroits serait menacée. Il compte se faire autoriser par le prochain conseil de Cabinet à prendre des mesures en vue d'éviter la fermeture du Bosphore au commerce international; dans sa pensée, la région des Détroits devrait être neutralisée et interdite aux flottes ottomanes et helléniques, et les flottes des Puissances pourraient assurer l'observation de cette neutralité.

L'Ambassadeur de Russie a rappelé les précédents de 1911 et 1912, et qu'à cette époque le principal obstacle à la navigation commerciale avait été les mines sous-marines posées dans les Détroits. Or les Turcs installeront leurs mines à la première menace de conflit et l'obstacle à la navigation sera créé avant que nous ayons pu intervenir.

Le Secrétaire d'État britannique n'a pas nié la justesse de cette remarque; mais il s'est contenté de répéter ce qu'il nous avait dit : l'Angleterre restera neutre et n'interviendra que si un intérêt britannique, tel que la navigation des Détroits, était menacé.

L'impression pessimiste que m'avait laissée ma conversation avec Sir E. Grey et le comte Benckendorff a été confirmée par la lecture de deux notes que l'Ambassadeur de Turquie venait de remettre à Sir Arthur Nicolson. Par ces notes, la Sublime Porte nie les allégations helléniques concernant le traitement des Grecs en Turquie et refuse au Gouvernement grec le droit de s'occuper de sujets ottomans. Il y a donc opposition complète entre les deux points de vue et le Gouvernement ottoman s'exprime avec une hauteur inquiétante.

P. S. — Le Ministre de Serbie à Londres a laissé entendre que, si les troupes turques traversant la Nouvelle Bulgarie entraient en lutte avec les troupes grecques, il serait impossible à la Serbie de rester neutre et de ne pas se joindre à la Grèce.

380.

M. Dard, Chargé d'Affaires de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Sofia, 15 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Par ma dépêche n° 91, du 7 de ce mois [1], j'ai fait connaître à Votre Excellence les mouvements anti-grecs qui viennent de se produire en Bulgarie où nos Consuls sont encore chargés des intérêts helléniques. Depuis cette époque, ces mouvements se sont développés tant à Sofia qu'en province, à l'occasion de la fête du Roi Constantin. L'école grecque de Sofia, l'église, qui sert de chapelle à la légation et jouit par conséquent du privilège de l'exterritorialité, puis successivement toutes les églises encore occupées en province par les prêtres relevant du Patriarcat ont été envahies par la foule et enlevées à leurs desservants, à Stanimaka, Varna, Bourgas, Choumla et Roustchouk. Enfin à Sofia même, les rues ont été troublées pendant deux ou trois soirées par des désordres assez violents, accompagnés de vols et de pillages dans les maisons grecques. Un théâtre cinématographique a été saccagé. Une dame grecque, veuve d'un Français, habitant Nice, et logée dans le principal hôtel de Sofia, a été victime de mauvais traitements; l'hôtel a été menacé et j'ai dû intervenir personnellement près de M. Radoslavoff pour assurer la sécurité de notre ressortissante et celle de l'hôtel où elle demeurait. Depuis quelques jours, les autorités ont pris des mesures sévères et l'agitation paraît calmée. Les groupes de l'opposition ont adressé au Président du Conseil une protestation contre ces excès et, de leur côté, les trois partis au pouvoir ont envoyé à leurs comités de province une circulaire recommandant le calme et attribuant aux intrigues de l'opposition les faits regrettables qui se sont produits.

Le Chargé d'affaires de Grèce, M. Tsamados, a reçu de M. Venizelos l'ordre de protester auprès du Gouvernement bulgare, de réclamer la restitution des églises, une indemnité pour les dégâts commis et de faire entendre à M. Radoslavoff que la continuation de ces excès ou leur impunité serait de nature à interrompre les rapports normaux entre les deux pays. M. Radoslavoff a fait répondre au Chargé d'affaires de Grèce que le préfet de police avait été destitué, que la chapelle de la légation serait rendue et que le Gouvernement étudiait la question de la restitution des autres églises grecques, dont la plupart

[1] M. Dard relatait dans ce rapport un certain nombre de manifestations hostiles aux Grecs et à la Grèce qui s'étaient produites dans diverses villes bulgares.

auraient été construites par des fidèles bulgares avant que l'exarquat se soit séparé du patriarcat. Le Gouvernement grec, dont l'attention est sans doute retenue par l'agitation autrement grave qui se produit en Asie Mineure, a télégraphié à M. Tsamados de se contenter momentanément de ces explications.

Quelle est l'origine de cette agitation? Elle paraît assez mystérieuse. M. Radoslavoff m'a déclaré que non seulement il la blâmait hautement, mais encore qu'elle contrariait toute sa politique. Cependant on s'accorde en général à en attribuer l'initiative au Gouvernement, ou du moins aux comités macédoniens qu'il dirige secrètement et dont la turbulence et les habitudes de rapine sont actuellement sans emploi. Des vengeances personnelles et des vols en seraient le mobile principal. Il faut se rappeler d'ailleurs que les armées grecques au cours de la dernière guerre se sont emparées de toutes les églises bulgares de Macédoine. L'opinion applaudit donc à ces représailles tardives que le Gouvernement bulgare n'avait pas osé exercer tant que la légation de France était chargée des intérêts grecs. M. Tsamados ne pense pas lui-même que ces troubles soient en corrélation avec l'agitation si grave qui s'est manifestée en Asie Mineure.

Cette agitation et l'attitude du Gouvernement grec sont naturellement suivies avec grande attention par les Bulgares et beaucoup y voient le prélude d'une guerre, dans laquelle l'avis généralement exprimé est que la Bulgarie devrait rester dans l'expectative et défendre sa neutralité.

Un article inspiré, paru dans l'*Outro* de ce matin, me paraît traduire, comme il le désire, l'attitude du Gouvernement. «La Bulgarie, dit cet article, n'interviendra pas dans la lutte, à moins qu'un des belligérants ne porte atteinte à ses frontières. Si de ce fait la Bulgarie supporte des pertes, elle demandera des compensations dont la nature et l'importance dépendront de l'issue de la guerre et des avantages du vainqueur. La Bulgarie peut se plaindre tout autant de la Turquie que de la Grèce, l'une et l'autre lui ayant ravi des territoires arrosés du sang de ses soldats. Si ces deux Puissances se déclarent la guerre, la Bulgarie doit profiter d'un exemple récent et ne pas se laisser devancer par les événements.»

D'après cet article, la Bulgarie considérerait en somme qu'elle est vis-à-vis de la Turquie et de la Grèce dans la même position que la Roumanie vis-à-vis d'elle lors des derniers événements et qu'entre les deux belligérants elle pourrait faire pencher la balance après avoir prélevé ses avantages en temps voulu. Mais il est difficile de douter que son entente avec la Turquie ne soit assurée depuis l'automne dernier. D'après certains propos assez imprudents de M. Ghenadieff qui m'ont été récemment rapportés, je suis porté à croire qu'au cas de guerre turco-grecque la Bulgarie laisserait les Turcs passer par Gumuldjina et Dédéagatch. Elle garderait toute son armée dans le Nord pour

l'opposer à la Roumanie, si cette dernière, comme on le croit, intervenait aussitôt après la violation du sol bulgare par les Turcs. Ceux-ci se chargeraient de battre les Grecs et les Serbes, contre lesquels on lancerait les Albanais, appuyés par l'Autriche. Les Turcs vainqueurs donneraient ensuite à la Bulgarie la plus grande partie de la Macédoine. En ce moment, les troupes bulgares qui occupent les nouveaux territoires jusqu'à la mer Égée n'ont pas été augmentées, ce qui correspond au plan exposé. Elles comprennent une seule division à effectifs renforcés soit 15.000 hommes environ, c'est-à-dire une force absolument insuffisante pour défendre la neutralité de ces territoires en temps de guerre. Quelques renforts ont seulement été envoyés du côté de Stroumitza, où paraissent s'être produits des incidents de frontière. J'ajoute que des bandes turques sont organisées en territoire bulgare par d'anciens rédifs pour agir éventuellement contre la Grèce.

D'autre part, les officiers en congé de l'armée bulgare auraient été rappelés et les malades seuls seraient autorisés en ce moment à quitter le service.

381.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 95. *Sofia, 15 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 26 juin.)

La visite du Tsar et de la famille impériale à Constantza [1], les fêtes et les toasts dont elle a été l'occasion, ont été anxieusement suivis par l'opinion bulgare, qui est à la fois inquiète et affligée. Quand elle se montre le plus rétive aux conseils ou aux ordres venus de Pétersbourg, quand elle est le plus irritée contre la Russie, la Bulgarie croit encore que toutes ses fautes vont lui être pardonnées et que toutes les faveurs de la nation libératrice vont lui revenir. Que ces faveurs se détournent d'elle pour aller à une nation qu'elle hait, qui lui a ravi un morceau de son territoire, qui se proclame latine et non slave et que des liens étroits rattachent depuis si longtemps à l'Autriche-Hongrie, n'est-ce pas pour la Bulgarie la plus cruelle des déceptions? Les journaux donnent un compte rendu détaillé des fêtes de Constantza et font remarquer que le Tsar est arrivé en Roumanie un an, jour pour jour, après l'envoi du télégramme adressé par lui au Roi Ferdinand pour l'engager à ne pas

[1] Sur cette entrevue, voir ci-dessous, à la date du 17 juin, la dépêche de Bucarest, reproduite sous le numéro 397.

troubler la paix. Ils signalent que le régiment de hussards qui a pris le nom de Nicolas II est précisément celui qui est entré le premier à Silistrie. Presque tous ont lancé la nouvelle sensationnelle du départ du Roi Ferdinand pour Berlin; il fallut bien ensuite la démentir.

Mais ce n'est pas dans la prese qu'on peut retrouver toute la violence et l'amertume de ces sentiments; c'est plutôt dans les conversations privées. Publiquement, le mot d'ordre du ministère Radoslavoff est de ménager la Roumanie; sa politique eût été de la gagner et je ne pense pas qu'il y ait entièrement renoncé, malgré le resserrement des liens de la Roumanie, de la Serbie et de la Grèce, malgré l'échec de la mission de Talaat Bey à Bucarest, malgré l'avertissement donné par le Gouvernement roumain à M. Radeff, il y a deux mois, je crois, au sujet d'une violation éventuelle du territoire bulgare par l'armée turque. L'illusion roumaine est la plus tenace des illusions bulgares. Après avoir véhémentement reproché à MM. Guéchoff et Daneff de n'avoir pas su conserver l'amitié ou prévoir l'hostilité de la Roumanie, le ministère Radoslavoff garde secrètement l'espoir d'obtenir sa neutralité dans un prochain conflit. Il s'efforce de dissimuler la haine qu'éprouvent les Bulgares pour les Roumains. Tout dernièrement, j'ai su qu'une circulaire avait été envoyée par le Ministre de la Guerre dans les régiments pour interdire aux officiers d'exciter l'esprit des hommes contre les Roumains et de leur parler des revendications bulgares en Dobroudja. Avant la guerre, la partie roumaine de la Dobroudja était coloriée avec la Macédoine comme terre bulgare dans les livres d'instruction militaire. En somme, le rapprochement de la Russie et de la Roumanie ne paraît pas devoir modifier l'attitude de la Bulgarie vis-à-vis de sa voisine du Nord, dont elle ne pense qu'à se venger, tout en s'efforçant de rechercher son concours. Mais ce rapprochement, qui paraît devoir être le résultat des fêtes de Constantza, détermine ici, même chez les partisans de la Russie, une surprise douloureuse et une crainte salutaire. Il produit un effet beaucoup plus efficace que les essais assez malencontreux du Gouvernement russe pour renverser le ministère Radoslavoff.

A cet égard, on peut se demander si la présence en Bulgarie d'un ministère russophile n'eût pas singulièrement gêné le rapprochement que poursuit en Roumanie le Gouvernement impérial. Mutilée de trois côtés dans son territoire ou dans ses espérances, la Bulgarie ne peut avoir, pour le moment, qu'une politique, la révision du traité de Bucarest que l'Autriche seule soutient en Europe. Si le ministère Malinoff venait au pouvoir, il s'adresserait aussitôt à la Russie pour l'obtenir. Que pourrait-elle lui répondre? Quelle indignation aurait soulevée chez un Gouvernement bulgare russophile le toast du Tsar de Russie à Constantza, vantant la conduite de la Roumanie lors de la dernière guerre et déclarant définitive la paix de Bucarest? M. Radoslavoff ne peut que se taire. La Russie aurait bien de la peine à lutter contre

les exigences de ses partisans, tandis qu'elle n'a même pas à écouter les récriminations de ses adversaires. N'est-ce pas pour elle une puissante raison de supporter quelque temps encore le ministère Radoslavoff et de ne chercher à ramener un ministère russophile que lorsque son rapprochement avec la Roumanie sera un fait accompli?

382.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 216, 217. *Péra, 16 juin 1914, 0 h. 50.*
(*Reçu :* 8 h. 40, 3 h. 50.)

J'ai renouvelé aujourd'hui[1] auprès du Grand Vizir mes pressantes démarches en vue du rétablissement de l'ordre en Asie Mineure et lui ai signalé notamment les événements de Phocée qui ont présenté une particulière gravité. Le Grand Vizir m'a répété que rien ne serait négligé pour mettre fin le plus tôt possible aux troubles qui s'étaient produits dans diverses localités du vilayet d'Aïdin. J'ai vivement insisté pour qu'il fournisse aux autorités débordées les moyens exceptionnels dont elles ont besoin pour arrêter les désordres, lui conseillant l'emploi des troupes régulières puisque la gendarmerie et la police sont insuffisantes. Je lui ai recommandé aussi l'arrestation des meneurs qui se prétendent pour la plupart délégués du comité Union et Progrès. Le comité renie d'ailleurs ces délégués et a fait donner au patriarche œcuménique l'assurance qu'il usait au contraire de son influence pour sauvegarder les Grecs d'Anatolie.

Talaat Bey dont agences ottomanes continuent à publier télégrammes déploie une grande activité. Il a dû se rendre aujourd'hui même à Phocée, m'ont assuré le Grand Vizir et Djavid Bey. La situation n'en est pas moins profondément troublée et les attentats commis en divers lieux entretiennent la panique sur toute la côte.

J'ai aussi entretenu le Grand Vizir et Djavid Bey de la note du Ministre de Grèce et les ai engagés à y répondre en termes propres à calmer l'agitation qui règne à Athènes et qui met la paix en danger. Ils m'ont répondu tous deux que la réponse du Gouvernement ottoman serait conciliante sans accepter toutefois l'intervention du Gouvernement grec en faveur des meurtriers ottomans[2]. Il paraît que le rapport du Ministre de Turquie à Athènes, à la suite de

(1) Le 15 juin.

(2) Comme le montre un télégramme subséquent reproduit sous le numéro 384, M. Bompard veut dire : en faveur des Grecs *sujets* ottomans.

son inspection en Macédoine, impute aux Grecs les traitements les plus barbares contre les musulmans annexés. Toujours est-il que, sur la demande du Gouvernement grec adressée au Gouvernement allemand, l'Ambassadeur d'Allemagne est intervenu aujourd'hui auprès du Grand Vizir pour que ce rapport ne soit pas publié. Le patriarche a décidé d'atténuer les instructions qu'il avait données pour la fermeture des églises grecques.

383.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° [10]. *Durazzo*, via *Brindisi*, *16 juin 1914, 7 h. 20.*

(*Reçu :* 11 h. 55.)

Durazzo violemment attaqué de tous côtés dès aube par insurgés. Les gendarmes et Mirdites sous direction personnelle du Prince ont jusqu'à ce moment repoussé assaillants. Colonel Thompson tué. Tous les Français résidant ici bien.

384.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 88. *Athènes, 16 juin 1914, 13 h. 15.*

(*Reçu :* 14 h. 55.)

Je viens de faire démarche prescrite par votre télégramme 107 [1]. Le Ministre des Affaires étrangères s'est montré très touché d'une intervention qui lui prouve les sentiments de sympathie du Gouvernement français pour la Grèce et il m'a chargé de vous en exprimer ses plus vifs remerciements.

Il m'a affirmé que le Gouvernement grec ne ferait rien pour précipiter une guerre à laquelle il ne se décide (*sic*) que contraint par l'attitude de la Turquie qu'il essaie en vain depuis deux mois de modifier.

A midi réponse de la Porte n'était pas encore parvenue malgré le bruit contraire qui a couru hier soir et qui devait provenir de la légation turque car on disait cette réponse argumentée et basée sur ce qu'il y avait, de la part

[1] Télégramme circulaire du 15 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 375.

de la Grèce, immixtion dans une affaire intérieure ottomane. Or cet argument m'avait été personnellement donné par mon collègue turc dès avant-hier.

Si la Turquie recourt à cet argument, le Ministre des Affaires étrangères se propose de répondre d'abord que depuis deux mois la Porte a admis discussion sur ce point, ensuite que plus de 100.000 individus sujets ottomans au point de vue du droit sont mis par les procédés de la Porte à la charge de la Grèce.

385.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 218. *Péra, 16 juin 1914, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 17 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 160 [1].

Ainsi qu'il appert de mes télégrammes 216 et 217 [2], je m'étais conformé par avance aux instructions de Votre Excellence en ce qui concerne la réponse à faire par la Sublime Porte à la note du Ministre de Grèce. A la suite de mes communications et de celles de mes collègues, le Gouvernement ottoman a décidé ce matin la mise en état de siège du vilayet d'Aïdin et du mutessariflick des Dardanelles et a mis les troupes à la disposition de Talaat Bey pour le rétablissement de l'ordre. Il a prescrit aussi l'arrestation des meneurs quels qu'ils soient et leur envoi à Constantinople.

Le Conseil des Ministres n'a pu se mettre encore d'accord sur la réponse à faire à la note grecque parce que, tout en étant résolue à se montrer conciliante, la Sublime Porte n'admet à aucun degré que le Gouvernement grec ait le droit d'intervenir dans les rapports du Gouvernement turc avec les Grecs ottomans [3].

(1) Du 15 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 375.

(2) Du même jour, ci-dessus reproduits sous le numéro 382.

(3) M. Viviani a transmis le 16 juin à Athènes, par télégramme n° 109, les indications données par M. Bompard et invité M. Deville à les porter à la connaissance de M. Venizelos et à lui faire entendre que «le Gouvernement ottoman se montrant disposé à mettre effectivement un terme aux troubles dont ont souffert les Grecs d'Asie Mineure, l'opinion européenne ne comprendrait pas que la Grèce soulevât des questions de principe et restât intransigeante».

386.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 50, 51. *Cettigné, 16 juin 1914, 12 h. 40, 15 h. 40.*
(*Reçu :* 14 h. 55, 18 h. 15.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé ce matin des inquiétudes qu'éprouvait le Gouvernement monténégrin en raison de la tension toujours croissante des rapports entre la Grèce et la Turquie. Il m'a fait part des craintes que lui inspirait cette situation en ce qui concernait le maintien de la paix. Il m'a demandé de rendre compte de cette conversation à Votre Excellence et il a fait appel à l'intervention éventuelle du Gouvernement de la République pour empêcher une nouvelle guerre. Je sais de source absolument sûre que cette démarche a été concertée avec le Gouvernement serbe qui, de son côté, doit en faire une analogue auprès des représentants des grandes Puissances*.

M. Plamenatz m'a dit qu'il allait faire les mêmes déclarations et adresser la même demande à mes collègues.

Très confidentiel. — Comme j'interrogeais le Ministre sur l'attitude éventuelle de la Bulgarie, celui-ci m'a répondu que, si cette Puissance intervenait en faveur de la Turquie, le Monténégro et la Serbie en feraient autant en faveur de la Grèce. Il a ajouté : « Nous sommes *absolument* sûrs de la Roumanie. Elle a pris vis-à-vis de nous des engagements formels pour assurer le respect du traité de Bucarest au besoin par les armes. Elle commencera par agir diplomatiquement, mais, si cela devient nécessaire, elle versera son sang en même temps que nous verserons le nôtre. »

* Annotation de M. Jean Gout : *Le Chargé d'affaires de Serbie a, en effet, fait cette démarche auprès de moi hier 15 juin.* (Voir ci-dessus n° 374.)

387.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 154. *Berlin, 16 juin 1914, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Réponse à votre télégramme du 13 juin [1].

Le Gouvernement grec a fait auprès du Gouvernement impérial la même démarche qu'il a faite auprès de Votre Excellence et des instructions ont été données à Constantinople [2] pour que l'Ambassadeur d'Allemagne invite la Porte à mettre fin aux violences dont souffrent les Grecs en Asie Mineure.

388.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 229 (*sic*). *Péra, 16 juin 1914, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 17, à 3 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 160 [3].

Je suis allé renouveler au Grand Vizir, cette fois au nom de Votre Excellence, les conseils que je lui avais donnés touchant la réponse à faire à la note du Ministre de Grèce. Le Grand Vizir m'a dit qu'il allait répondre à cette note en termes apaisants, mais de manière cependant à ne pas établir un précédent pouvant justifier à l'avenir une intervention de la Grèce dans les affaires

(1) Télégramme circulaire ci-dessus reproduit sous le numéro 368.

(2) Le Gouvernement allemand avait transmis à son Ambassadeur à Constantinople un télégramme d'Athènes faisant connaître la gravité de la situation (*Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14609). M. de Wangenheim répondait le 15 juin par un télégramme exposant la situation au point de vue ottoman et les conseils donnés par lui (*ibid.* n° 14613). Le Conseiller de légation autrichien (le baron de Mittag) parle dans un télégramme du 15 juin de la situation difficile dans laquelle le «philhellénisme» de l'Empereur Guillaume met son envoyé à Constantinople (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièce n° 9865). Un télégramme de M. de Quadt, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, n° 14621, permet de croire que jusqu'au 18 juin le représentant de l'Allemagne à Constantinople n'avait fait aucune démarche en faveur des Grecs d'Asie.

(3) Télégramme du 15 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 375.

intérieures de la Turquie. Il a ajouté que de nombreuses arrestations de meneurs avaient été opérées et que les points les plus menacés étaient d'ores et déjà occupés par la troupe.

J'ai fait connaître au Grand Vizir que Votre Excellence s'efforçait de faire prévaloir la sagesse à Athènes. Il s'en est montré heureux car il appréhenderait fort d'être impuissant à protéger la population grecque de l'Épire si la Grèce commettait un acte d'agression contre la Turquie.

389.

M. des Longchamps, Consul de France à Dublin-Deville,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Dublin, 16 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 19 juin.)

J'ai l'honneur de faire parvenir, sous ce pli, à Votre Excellence une note sur la situation politique actuelle en Irlande.

Une copie de cette note a été adressée à M. l'Ambassadeur de la République à Londres.

ANNEXE.

Situation politique en Irlande.

Il ne semble pas, au moment où le Home Rule Bill paraît devenir définitivement le régime de l'Irlande, que la situation de ce pays se soit améliorée au point de vue politique. Les événements qui s'y sont déroulés, en effet, au mois de mars dernier et, depuis cette époque, l'attitude embarrassée du Gouvernement envers le parti unioniste semblent avoir encouragé celui-ci à accentuer encore son attitude de résistance contre la loi d'autonomie projetée.

Jusqu'alors cette résistance ne paraissait pas devoir entraîner de conséquences sérieuses car les approvisionnements d'armes et de munitions des volontaires de l'Ulster étaient certainement très faibles. Mais déjà, depuis un an, des efforts avaient été faits pour constituer ces approvisionnements; on avait signalé en juin 1913 la saisie d'une caisse contenant 700 fusils de provenance italienne.

Depuis, des rumeurs, non confirmées du reste, avaient relaté d'autres introductions d'armes; le Gouvernement avait donc cru devoir, en janvier dernier, défendre par ordonnance royale, toute importation d'armes et de munitions en Irlande, sauf dans des conditions déterminées. Mais, outre que la légalité même de cette ordonnance semblait prêter à discussion, elle ne paraissait pas, en fait, avoir donné jusqu'ici de résultats positifs.

La nouvelle que, dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 avril, un vapeur a

réussi à débarquer à Larne, au Nord de Belfast, 35.000 fusils Mauser et 3.500.000 approvisionnements de munitions serait donc très grave. Elle donne à l'insurrection latente le moyen de se défendre ou même d'attaquer avec efficacité.

Ce premier débarquement d'armes a été suivi le 10 mai d'une tentative d'importation par le port de Kingstown de 20 caisses contenant chacune 10 fusils à un coup, qui ont été saisies par la douane. Le 11 mai, à Dublin même (North Wall), 12 autres caisses ont encore été saisies.

Toutes ces armes aussi bien que celles débarquées en Ulster sont de provenance allemande.

Enfin, le 7 juin courant, la douane de Kingstown a encore mis la main sur 3.000 approvisionnements complets de munitions pour fusils Mauser.

Il est donc hors de doute qu'un plan est résolument suivi maintenant par le parti unioniste pour l'organisation méthodique de la guerre civile en Irlande, dans le cas où le Cabinet libéral tenterait d'y appliquer le Home Rule.

Des mesures de surveillance ont bien été prises par le Gouvernement pour empêcher toute nouvelle importation d'armes en même temps que pour déterminer les dépôts où sont conservées celles qui ont été débarquées à Larne. Une véritable flottille est mobilisée autour de l'Irlande et, à chaque instant, les journaux relatent l'arrestation et la visite de bateaux de commerce suspects. Enfin des mesures militaires sérieuses sont prises contre l'Ulster où l'on a nommé un général-gouverneur investi de pouvoirs spéciaux avec résidence à Belfast.

Il est évident, comme le faisait ressortir mon rapport du 10 octobre dernier, que le Gouvernement britannique aurait pu éviter toutes les inquiétudes que lui suggère actuellement l'Ulster, en arrêtant dès le début la création des volontaires de cette région et le développement de cette institution ou, au moins, en empêchant qu'ils se fournissent des armes qui leur étaient nécessaires. Faute d'avoir pris cette précaution, le Gouvernement libéral se trouve actuellement dans une situation des plus délicates, acculé, semble-t-il, à imposer par la force la constitution que l'Ulster protestant se refuse à accepter.

La mobilisation des *Orangemen* a eu également pour contre-coup la formation de corps de volontaires nationalistes dont le mot d'ordre est : «l'Irlande autonome et unie». Dans les deux derniers mois ces corps de volontaires se sont multipliés : ils s'entraînent chaque jour aux exercices militaires et deviennent une force avec laquelle il faut compter, puisqu'on estime leur nombre aujourd'hui à plus de 100.000 dont plus de 30.000 anciens soldats.

Cette force manque d'armes jusqu'à présent, sauf quelques milliers de revolvers qu'elle a en sa possession à Belfast et à Londonderry, mais cette masse d'hommes qui s'accroît chaque jour peut devenir un danger si elle n'est pas dirigée fermement.

C'est, en ce moment, le point intéressant de la crise irlandaise. En effet, jusqu'ici les leaders du parti nationaliste s'étaient complètement désintéressés du mouvement des volontaires dits «nationaux irlandais». Ils n'avaient pas cru que, sans argent ni encouragement de leur part, ce mouvement prendrait l'importance qu'il a atteint. Ils se sont rendu compte récemment du péril qu'ils couraient à laisser s'organiser sans eux cette force qui pouvait se retourner facilement contre eux dans le cas où les

nécessités parlementaires les forceraient à des transactions que le mot d'ordre des volontaires irlandais ne semble pas vouloir admettre.

La semaine dernière, M. Redmond a donc adressé un manifeste aux volontaires, leur montrant la nécessité d'une direction unique pour le parti nationaliste irlandais et menaçant ceux d'entre eux qui ne voudraient pas se soumettre à cette obligation. Il semble qu'il y aura quelque résistance de la part des chefs du mouvement des volontaires à résigner leurs pouvoirs, mais ils n'ont pas les moyens de résister et, sauf imprévu, il est probable que les volontaires vont ajouter sous peu leur masse organisée aux autres forces du parti nationaliste.

Dans ces conditions, l'Irlande va se trouver séparée en deux camps, munis chacun d'une véritable armée, auxquelles ne manqueront ni les armes ni les munitions. L'une les possède déjà et le parti nationaliste en procurerait facilement à ses soldats lorsqu'ils seront bien à lui.

Il suffirait donc d'une étincelle pour provoquer en Irlande une furieuse guerre civile, à moins que la conscience même qu'ont les partis opposés du mal qu'ils pourraient se faire ne soit le frein le plus puissant opposé à leurs intransigeances et à leurs désirs de bataille. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour l'espérer.

390.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 222, 223. *Péra, 17 juin 1914, 2 h. 10.*

(*Reçu* : 8 h. 5, 5 h. 5.)

Je viens de recevoir à onze heures du soir de la Sublime Porte un nouveau memorandum contenant le détail d'atrocités qui d'après ses renseignements auraient été commises par les Grecs à l'encontre des musulmans. Il y est dit que du 10 mars au 1er mai, trente-quatre mille musulmans ont émigré par la voie de Salonique ce qui porterait à deux cent mille environ le nombre des réfugiés arrivés en Turquie par cette porte. Avec ce memorandum me parvient, en même temps sans doute qu'à mes collègues des grandes Puissances et, je présume, que la réponse de la Porte au Ministre de Grèce, une lettre du Grand Vizir ayant pour objet de protester contre les informations de la presse au sujet des désordres d'Asie Mineure et concluant par la proposition de déléguer auprès de Talaat Bey « à titre privé » une personne de ma confiance « qui accompagnerait le Ministre dans son voyage en spectateur impartial » et dont le témoignage réduirait à néant « les impudents mensonges par lesquels les journaux s'efforcent de déverser la déconsidération et la haine sur l'Empire ottoman et son Gouvernement ».

En terminant, le Grand Vizir exprime le désir que Votre Excellence envoie également dans les territoires annexés à la Grèce « un agent de confiance qui irait juger de la situation qui y a été faite à la population musulmane ». Il ne fait pas d'ailleurs de cette réciprocité la condition de l'adjonction d'un délégué de mon ambassade auprès de Talaat Bey.

Je ne pourrai que demain matin, après avoir vu la réponse du Ministre grec, juger sûrement de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement ottoman, mais je ne crois pas me tromper en inférant dès ce soir que sa proposition a pour objet de corriger le refus opposé au Gouvernement grec de le laisser s'immiscer dans les affaires intérieures de la Turquie en montrant, en même temps, que la Porte est par contre prête à soumettre sa conduite à l'égard de ses sujets chrétiens au jugement des Puissances signataires des traités de Paris et de Berlin mais seulement à celles-là, en conformité des précédents entrés pour ainsi dire dans le droit international.

Quant à l'accueil à réserver à la proposition du Gouvernement ottoman il doit dépendre surtout de l'effet que son adoption produirait en Grèce. Peut-être qu'un contrôle exercé par l'Europe calmerait les esprits de ceux qui sont sincèrement révoltés par les tristes événements d'Asie Mineure et qu'il empêcherait les mal intentionnés de poursuivre une campagne dangereuse non seulement pour la paix mais aussi pour la sécurité des Grecs ottomans. C'est un point qui ne se peut élucider qu'à Athènes.

391.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Durazzo*, via *Brindisi, 17 juin 1914, 12 h.*

(*Reçu :* 13 h. 15.)

Dans la nuit sont arrivés 1.300 Malissores que le Gouvernement avait envoyé chercher en toute hâte à Alessio par un vapeur du Lloyd autrichien. Présentés au Prince et à la Princesse par les évêques et les prêtres qui les dirigeaient, ils ont été aussitôt aux avant-postes.

Après une attaque de nuit, restée sans succès, les insurgés se sont retirés.

Journée calme, la ville a repris son aspect ordinaire. Il n'y a d'ailleurs pas eu de panique grâce à l'attitude énergique de Turkhan Pacha. Le croiseur anglais *Defence* est arrivé ce matin.

392.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Athènes, 17 juin 1914, 14 h.*

(*Reçu* : 15 h. 20.)

Je viens de faire démarche prescrite par votre télégramme 109 [1].

Le Président du Conseil a été heureux des assurances que je lui ai données mais il estime que la paix pourrait être compromise tant que la Turquie ne répond pas d'une manière conciliante à la Grèce et, si cette réponse tarde trop à venir, la tension des esprits que provoque le véritable état de guerre créé par la Porte, car porter des coups à un adversaire pour l'amener à subir votre volonté équivaut à une déclaration de guerre, ne pourrait résister à un retard ou à une insuffisance de réponse.

Il doit être bien entendu que doivent être admis les principes de la réintégration des émigrés et celui de leurs indemnités dans le cas où ils ne rentreraient pas. On procédera ensuite de part et d'autre à l'évaluation des propriétés abandonnées et M. Venizelos propose que pour réduire les difficultés d'exécution les Puissances acceptent ou demandent présence de certains de leurs nationaux en qualité d'arbitres dans les commissions chargées des estimations des biens.

393.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 110. *Paris, 17 juin 1914, 21 h.*

Conflit gréco-turc.

M. Bompard me télégraphie qu'il a revu le Grand Vizir [2] et lui a renouvelé de ma part des conseils de sagesse. Le Grand Vizir lui a déclaré qu'il répondrait à la note grecque en termes apaisants mais cependant de manière à ne pas établir un précédent qui pourrait justifier à l'avenir l'intervention de la Grèce

(1) Télégramme du 16 juin transmettant les indications données par M. Bompard dans son télégramme 218 du même jour. Voir ce télégramme reproduit ci-dessus, sous le numéro 385, et la note jointe. — (2) Voir le télégramme de Constantinople du 16 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 388.

dans les affaires intérieures de Turquie. Il a ajouté que de nombreuses arrestations de meneurs avaient été opérées et que les points les plus menacés étaient occupés par la troupe.

Le point le plus délicat de la discussion actuelle paraît résider dans la prétention de la Grèce d'intervenir en faveur des Grecs ottomans. La Turquie ne peut accepter cette prétention. Le Gouvernement ottoman néanmoins désire sincèrement rétablir l'ordre, il est prêt, ainsi qu'il l'a écrit à M. Bompard, à démontrer sa sincérité en acceptant qu'un représentant des ambassades, dont les États furent parties aux traités de Paris et de Berlin, accompagne Talaat Bey dans son voyage, à titre de « spectateur impartial ».

Avant d'accepter cette proposition, il me paraît urgent de savoir si le Gouvernement grec appréciera la valeur de cette offre qui montre le sincère désir d'apaisement de la Turquie, prête à soumettre sa conduite à l'égard de ses sujets chrétiens au jugement des Puissances.

Si, au lieu de rechercher une satisfaction de principe, le Gouvernement grec est avant tout désireux d'améliorer le sort de ses coreligionnaires de Turquie, l'acceptation de cette proposition paraît de nature à leur donner de sérieuses garanties, tandis que, au contraire, l'exaspération des populations musulmanes, au cours d'un conflit gréco-turc prolongé, exposerait presque fatalement à de dangereuses violences les chrétiens hellénisants demeurés en Asie Mineure.

394.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 212. *Belgrade, 17 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 20 juin.)

Par une dépêche n° 203 du 12 de ce mois [1], j'ai eu l'honneur de renseigner le Département sur la solution de la crise ministérielle et la reconstitution du Cabinet Pachitch.

La crise qui s'achève a présenté bien des aspects nouveaux et montré combien les guerres balkaniques avaient changé de choses en Serbie. De tous côtés, le Roi Pierre s'est vu accabler de reproches : il n'était personne en Serbie qui ne connût son insuffisance et le peuple serbe l'avait jusqu'ici considéré avec satisfaction comme une garantie de stabilité politique et une assurance contre la reprise des errements personnels de la dynastie Obreno-

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 363.

vitch. Or on lui demande brusquement des qualités de décision et d'initiative, de trancher une crise politique difficile, dont il a eu l'imprudence d'encourager le développement, et l'opposition s'irrite qu'il n'y puisse réussir, tandis que les vieux-radicaux lui savent peu de gré d'une solution due à la seule force de leur organisation.

Dans ce pays, où une démocratie rurale, consciente et concentrée, avait jusqu'ici strictement maintenu le principe de l'impersonnalité, voici que des hommes surgissent brusquement et que des caractères se marquent parmi la masse anonyme. Le voïvode Poutnik, dont on citait à peine le nom quand il organisait et réalisait la victoire contre les Turcs et les Bulgares, acquiert la notoriété comme protagoniste de la «Main Noire», intervenant dans la politique serbe comme champion des revendications militaires. Appuyé sur la même ligue, le Prince héritier participe à des réunions, provoque des conciliabules, se laisse aller à l'intrigue et se fait durement reprendre par les journaux vieux-radicaux; tandis que par un effet contraire son frère, le Prince Georges. se voit accaparé par le groupe d'officiers non conjurés. Au-dessus de toutes ces médiocrités, la personnalité du Président du Conseil, naguère si modeste et si volontiers effacée, se dresse maintenant de toute sa hauteur. M. Pachitch est devenu sans conteste l'homme d'État représentatif du serbisme et du yougoslavisme. A Paris et à Pétersbourg la presse l'a représenté comme l'homme nécessaire dont le maintien s'imposait aux affaires; nulle part il ne fut plus exalté qu'à Vienne ou à Pest où l'on n'attendra plus que de son tact et de son autorité la possibilité d'un rapprochement quelconque entre l'Autriche et la Serbie.

Le succès de l'homme d'État serbe diminue par voie de conséquence le prestige du Ministre de Russie et si, pendant toute la période de la crise balkanique, il a pu justement passer pour le directeur de la politique serbe, il n'en est plus de même aujourd'hui où l'intrigue internationale a fait place, en grande partie, aux questions d'organisation administrative et économique. Bien plus que par l'heureuse liquidation balkanique, à laquelle il avait cependant pris une si grande part, M. de Hartwig s'était senti exalté par le groupement des petits États qui s'est récemment effectué autour de la Russie, subsidiairement de l'Allemagne, et qui, en réunissant autour de sa légation l'ensemble de la diplomatie balkanique, lui permettait de négliger les représentants des grandes Puissances. L'évolution de la politique intérieure serbe vint troubler une situation si favorable en superposant une Puissance indigène à l'autorité de la légation de Russie. M. de Hartwig est le conseiller constant et impérieux de la famille royale; son immixtion dans la crise ministérielle fut aussitôt dénoncée par la presse et une feuille jeune-radicale, le *Zvono* signala que le «groin barbu» du Ministre de Russie s'était présenté à cette occasion à la grille du Palais. Mais les journaux vieux-radicaux se hâtèrent

à la défense de M. de Hartwig et s'employèrent par de longs articles à calmer ses susceptibilités en le revendiquant comme prisonnier des intérêts de leur parti.

Les élections qui auront lieu dans quelques semaines montreront si le prestige de M. Pachitch est assez fort, vis-à-vis des paysans serbes, pour assurer au parti vieux-radical une majorité de Gouvernement; jusqu'ici la représentation proportionnelle existant dans ce pays lui avait toujours valu, avec des majorités très faibles, une cause permanente de difficultés. L'article ci-joint, en traduction, de la *Politika* ne témoigne ni confiance, ni peut-être même espoir qu'un changement réel se produise à ce propos. Jusque là l'opposition fait trêve à la Skoupchtina, où elle persiste d'ailleurs à ne point siéger, et il ne subsiste de troubles apparents que parmi le corps d'officiers, plus divisé après qu'avant la crise ministérielle et oscillant entre les deux fils du Roi Pierre. L'article, ci-inclus, de la *Pravda*[1] expose et regrette une aussi fâcheuse situation.

395.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 158. *Vienne, 17 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 26 juin.)

La presse viennoise se plaît à exalter et à présenter comme un éclatant succès pour l'Autriche la vigoureuse résistance opposée aux assaillants de Durazzo. Et ce qu'il y a de piquant, c'est que l'adversaire que l'on se réjouit d'avoir repoussé, c'est l'Italie. On parle ouvertement de la complicité des Italiens avec les insurgés et l'on ne met pas en doute que la politique du Cabinet de Rome serait d'installer en Albanie un Souverain musulman. Tout au moins le départ du Prince Guillaume est-il déjà regardé comme presque inévitable par la *Tribuna*, qui préconise « une prochaine internationalisation de l'Albanie, avec le concours de la Commission de contrôle, comme étant le seul moyen de sauver cet infortuné pays ». Et non moins significative est la hâte avec laquelle fut télégraphiée de Rome la nouvelle de la prise de la ville et d'une seconde fuite du Souverain.

Ici, par contre, on se reprend à quelque confiance dans l'avenir depuis que le Prince s'est montré à la tête de ses troupes. Le comte Berchtold, en m'en

[1] La reproduction de cet article, de même que celle de l'article de la *Politika*, a paru inutile.

parlant, a laissé échapper ces mots : « Heureusement qu'il a fait bonne figure; ce n'était pas trop tôt. »

Vraies ou fausses, les accusations sur le rôle qu'ont joué les Italiens dans cette dernière affaire remplissent les journaux de Vienne.

La *Neue Freie Presse* de ce jour dénonce les démarches du baron Aliotti. Elle lui reproche d'avoir protesté au nom du droit des gens contre le secours que des officiers de réserve autrichiens semblent avoir prêté aux faibles forces gouvernementales, en les aidant à employer des canons, eux aussi d'origine autrichienne, dont elles ne connaissaient pas le maniement. On insinue aussi que le représentant italien [1] a conféré avec les assaillants, quelques heures avant l'attaque, et que c'est grâce à ses manœuvres que celle-ci a pu se produire avec une singulière précision, juste avant le moment fixé par le colonel Thompson pour l'exécution de sorties sur quatre fronts.

Dans le même ordre d'idées, les Italiens sont accusés d'avoir donné aux insurgés de précieuses indications sur l'opportunité de l'attaque au moyen de signaux optiques.

Il faut voir dans ce reproche, semble-t-il, le corollaire de l'accusation qui avait été récemment portée contre le colonel Muricchio; cette affaire, d'où résultait un débat des plus irritants entre le Représentant italien et le colonel Thompson [2], n'était pas encore réglée, quand la mort du malheureux officier hollandais y a mis fin; ce qui permet aujourd'hui de le traiter en véritable héros. Toujours soupçonneuse, la *Reichspost* voit aussi dans le choix des positions qu'occupaient les insurgés la preuve qu'ils étaient guidés par des hommes du métier; c'est ainsi que se répand dans l'opinion le bruit qu'ils étaient dirigés par une soixantaine d'officiers italiens.

Même la mort du colonel Thompson fournit matière à des accusations; la balle qui l'a tué ne l'a-t-elle pas atteint par derrière? Beaucoup l'affirment.

Si manifestement exagérées que soient des accusations formulées à la hâte avant qu'aucun rapport détaillé ne soit encore parvenu, le public les accueille toutes avec la conviction que, sur le terrain albanais, les Italiens sont les pires adversaires de l'Autriche.

(1) Les accusations portées contre le baron Aliotti pouvaient être exagérés. Elles n'étaient pas sans quelque fondement. Le duc d'Avarna, Ambassadeur d'Italie à Vienne, le reconnaissait lui-même. Voir, en particulier, une lettre particulière adressée à M. Zimmermann par M. de Tschirschky reproduite dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14499.

(2) Le colonel Thompson avait fait arrêter le lieutenant-colonel italien Muricchio qu'il accusait d'avoir donné aux insurgés des renseignements au moyen de signaux lumineux. Voir un rapport de M. de Mérey reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik;* vol. VIII, pièce n° 9880, note. Outre cette pièce, il y a lieu de voir un télégramme adressé par le comte Berchtold à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, le 18 juillet (*ibid.* n° 10351). Il y énumère tous les griefs que l'Autriche pense avoir contre l'Italie en raison de l'attitude qu'elle a prise en Albanie.

Tel était d'ailleurs le sens à peine dissimulé d'un article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* qu'on a reproduit ici avec empressement.

C'est encore à ces alliés si suspects que l'on reproche d'avoir fait tirer sur la légation I. et R. le jour de l'attaque de Durazzo, afin de provoquer une panique parmi le personnel austro-hongrois. Mais la *Reichspost* déclare que ce misérable plan a complètement échoué, grâce à la fermeté du baron de Löwenthal. Partout présent à la fois, celui-ci se serait employé, ainsi que sa femme, à rassurer ses compatriotes. Il apparaît d'ailleurs que l'hommage rendu à la vaillance du représentant austro-hongrois est destiné surtout à faire oublier l'attitude singulièrement différente qu'il avait eue lorsque, il y a moins de quinze jours, il quittait précipitamment Durazzo à la suite du prince de Wied.

Après d'aussi âpres et même haineuses polémiques, que subsistera-t-il de la feinte cordialité entretenue à grand'peine entre les deux Gouvernements? Plus que jamais, il est permis de douter qu'elle résiste à l'épreuve d'une action commune en Albanie [1].

396.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Durazzo, 17 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Ainsi que je viens de le télégraphier à Votre Excellence sous le numéro 14 [2], la situation est devenue extrêmement grave à Durazzo à la suite de la défaite essuyée aujourd'hui par les troupes du Prince.

La journée d'hier fut calme, du moins en comparaison de celle du 15. Le Prince encouragé, dit-on, par le Ministre d'Autriche-Hongrie et par le nouveau commandant des troupes, le major Kroon, venu de Scutari pour remplacer le colonel Thompson, se décida à envoyer contre Chiak les forces des Malissores et des Mirdites dont il disposait avec deux canons. L'attaque devait se produire de grand matin quand les Malissores se mirent à poser certaines conditions. Très braves derrière leurs rochers qu'ils connaissent, ils se trouvaient dépaysés sur un terrain inconnu d'eux. Le major Kroon voulut marcher de l'avant, fit parlementer avec les chefs, usa de tous les moyens

[1] Sur les efforts faits par le Gouvernement italien et l'austro-hongrois pour agir de concert en Albanie, voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, pièces n°s 9860 (avec les annexes) et 9901.

[2] M. de Fontenay disait dans ce télégramme rédigé à Durazzo le 17, à 22 heures, et expédié de Brindisi le 18, à 8 h. 50, que l'attaque dirigée contre les insurgés avait complètement échoué et que la situation lui paraissait très grave.

de persuasion et parvint enfin à décider les Malissores à le suivre. En attendant, les insurgés prévenus profitaient du temps perdu, préparaient une embuscade dans laquelle les Malissores laissèrent de nombreux morts et blessés. Ce fut dès lors une véritable débandade et l'on vit rentrer les défenseurs de la ville en une fuite éperdue. En même temps, une poignée de rebelles avait tourné la ville et au même moment une fusillade nourrie éclatait dans les faubourgs; l'on entendit siffler les balles dans les rues. Ce fut une panique terrible. Immédiatement l'on éleva les barricades d'usage autour du Palais et la situation parut si critique que les Ministres d'Autriche-Hongrie et d'Italie firent débarquer de nouveaux contingents de marins. L'amiral Troubridge qui se trouvait en ville fit venir huit embarcations de marins, mais les croiseurs mouillent si loin de la ville, à trois quarts d'heure, que, lorsque les Anglais arrivèrent, le calme était revenu. On pouvait en effet suivre de la place du Palais, à moins de deux kilomètres, les phases du combat et l'on constata que l'élan des insurgés avait été arrêté par les Malissores ralliés par leurs évêques et chapelains. Le combat s'est poursuivi ainsi toute la journée avec des alternatives plutôt défavorables aux assiégés. Cependant le feu a cessé avec le jour et actuellement on a ramené vers un point stratégique dont dépend la ville un certain nombre de Malissores pour préserver Durazzo contre un coup de main. Mais après, demain, les jours suivants, qu'adviendra-t-il? Peut-on supposer que la capitale restera ainsi entourée d'insurgés, coupée du reste du pays, sans communication avec l'intérieur, sans ligne télégraphique qui tienne le Gouvernement au courant de ce qui se passe en Albanie? Des différents chefs qui devaient marcher au secours du Prince en exécutant un mouvement convergent, on n'a plus de nouvelles. Peut-on, d'ailleurs, être certain qu'ils ont suivi les instructions qu'on leur a envoyées? Il eût évidemment fallu attendre qu'ils se soient rejoints autour de la plaine de Tirana avant d'entreprendre une sortie.

De nombreux symptômes indiquent que cette malheureuse expédition de ce matin a été organisée par la légation d'Autriche. Elle venait de remporter un véritable succès sur celle d'Italie en faisant amener à Durazzo des Malissores dirigés par des évêques et chapelains à la dévotion de Vienne. Le baron Aliotti ne devait pas tarder à avoir une revanche; elle lui est venue aujourd'hui par la défaite de ces mêmes Malissores. Il n'est un secret pour personne que M. de Löwenthal envoya hier, à bride abattue, un cadet de marine aux avant-postes donner l'ordre de refuser de recevoir les parlementaires dont on avait vu l'approche du haut de l'observatoire de la légation impériale et royale. L'officier arriva trop tard, les parlementaires étaient en ville et le chef du poste avait fait porter au Gouvernement une lettre adressée à la Commission internationale de contrôle. Or jamais cette lettre ne parvint à la Commission. Elle contenait, au dire des personnes qui l'ont vue, une demande d'armistice

et trois jours pour ramasser les morts et les blessés. Le Gouvernement ne voulut pas admettre que les insurgés se posassent en belligérants, ils n'étaient que des rebelles qui n'avaient qu'à se soumettre. Et cependant peut-être eût-il mieux valu pour le Prince que la Commission, dont il avait pu déjà apprécier les services, pût reprendre contact avec les insurgés qui ne veulent parler qu'avec elle.

Quoi qu'il en soit, la situation est devenue *extrêmement grave* à Durazzo et l'on a l'impression que le drame qui dure déjà depuis quelque temps va se dénouer. Le grand nombre de morts, les blessés que l'on porte à travers les rues, les récits sans doute exagérés des pertes, les paniques successives ont créé un état d'esprit tellement nerveux que le moindre bruit produit sur les habitants une sensation d'affolement.

On ne voit pas sans une véritable émotion le carnage qui se poursuit ainsi entre ces Albanais que ne sépare qu'une idée religieuse et parce que les uns soutiennent une institution européenne qu'à d'autres on a représentée comme dangereuse pour leurs libertés.

Les sanglants combats qui se livrent en ce moment autour de la capitale du nouveau royaume, entre musulmans fanatisés et catholiques menés au feu par leurs évêques et abbés ne sont-ils pas le prélude d'une guerre de religion [1] qui ravagera ce pays durant des années et qui apportera un nouvel élément de troubles dans la question déjà si compliquée des Balkans? Le Prince d'Albanie, livré par l'Europe à ses propres ressources, a été obligé de faire appel aux montagnards catholiques pour le défendre lui et sa capitale contre ses sujets musulmans puisque l'Europe, qui il y a quelques mois le plaça sur ce trône chancelant et mal consolidé, lui refuse aujourd'hui son concours. Au lieu d'envoyer 500 soldats dont la présence eût suffi pour maintenir la paix autour de Durazzo, elle devra peut-être prochainement expédier un corps d'occupation si elle prétend faire respecter ses volontés par des Albanais incultes qui se rient de voir des croiseurs et des torpilleurs des grandes Puissances, entassés dans le port, assister impassibles à l'insurrection; ils savent, en effet, que les canons qui sont dirigés vers la terre ne tireront pas.

[1] Cf. les télégrammes adressés le 17 juin à Durazzo et à Rome (l'éditeur les a réunis) par le comte Berchtold. Il ne veut pas que les membres du clergé catholique prennent part aux actions militaires et il déclare que le mot de «guerre de religion» ne répond nullement à la réalité; c'est le baron Aliotti qui l'a lancé pour marquer sa politique déloyale (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièce, n° 9876.)

397.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. *Bucarest, 17 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 juin.)

Mon télégramme n° 20[1] a déjà fait connaître à Votre Excellence la cordialité qui a présidé à l'entrevue de Constantza; j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte des toasts qui ont été échangés au dîner le gala que le Roi offrait à l'Empereur. Ils ne contiennent, ainsi que je l'avais prévu, aucune déclaration politique. Mon collègue de Russie s'est efforcé, jusqu'au dernier moment, d'obtenir des précisions sur l'attitude quele Gouvernement roumain se réservait de suivre dans l'avenir en ce qui concerne les relations russo-roumaines mises en opposition avec les rapports existant jusqu'à l'année dernière entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie; il n'a pu obtenir la satisfaction à laquelle il attachait le plus grand prix; je le lui avais d'ailleurs fait prévoir.

J'avais eu, la veille de son départ pour Constantza, une conversation avec l'un des Ministres roumains, qui ne m'avait pas dissimulé que les insistances de M. Poklewsky-Koziell, pour obtenir des engagements définitifs, mettaient parfois le Gouvernement roumain en délicate situation. Mon interlocuteur faisait appel à moi, en me conseillant d'attirer l'attention de mon collègue sur les inconvénients que pourrait présenter son impatience. «Nous avons, nous disait le Ministre, à compter avec le Roi dont les sentiments envers l'Autriche ont certainement évolué depuis l'an dernier, mais à qui nous ne pouvons demander une trop rapide volte-face.»

Ainsi que Votre Excellence pourra s'en rendre compte par la lecture des toasts, les deux Souverains, et particulièrement le Roi Carol, ont évité avec soin toute allusion à une collaboration éventuelle effective des deux États. On s'est félicité des heureux effets de la politique suivie l'an dernier; on a célébré les bienfaits de la paix, mais on a eu soin de rester dans le domaine des généralités.

Quant à la question mariage, elle n'a pas été abordée; les Princesses russes ont conservé une attitude énigmatique et les conversations entre elles et le

(1) Du 5 juin. La reproduction de ce télégramme, qui fait double emploi avec la présente dépêche, n'a pas paru nécessaire. La visite du Tsar au roi Carol avait eu lieu le 14 juin. Cf. le rapport soumis par M. Sazonoff au Tsar le 24 juin, qui résume les conversations (*Mejd. Otn.*, I, 3, n° 339).

Prince Carol ont été, m'ont dit les personnes qui ont suivi de près toutes les phases de l'entrevue de Constantza, des plus rares et des plus courtes. On continue cependant, dans l'entourage de la Cour, à considérer cette union comme arrêtée en principe par les deux Cours, sans que toutefois la date puisse dès aujourd'hui en être, même approximativement, fixée.

Enfin je dois remarquer que les craintes que j'exprimais dans ma dépêche n° 112, du 6 de ce mois [1], au sujet de l'effet fâcheux que devait produire la présence du Tsar à l'inauguration du monument élevé en Bessarabie à l'Empereur Alexandre, au lendemain de l'entrevue de Constantza, se réalisent.

Plusieurs journaux de ce matin contiennent, en effet, des articles sur la Bessarabie et l'un d'eux y consacre sa première page tout entière sous ce titre assez significatif : Anniversaire du rapt de la Bessarabie.

Votre Excellence en trouvera la traduction ci-annexée [2].

Un autre, fort répandu également, l'*Universul*, après avoir constaté la satisfaction que procurait à la Roumanie la visite du Tsar, reconnaissant ainsi l'importance du rôle joué par le royaume pour assurer l'équilibre dans les Balkans, conclut par les considérations suivantes : « La Majesté qui est aujourd'hui maîtresse d'une partie de la patrie de Michel le Brave doit être convaincue que, tant qu'elle détiendra ces fragments d'au delà du Pruth, l'ombre de la Bessarabie s'étendra sur l'âme roumaine. Jusqu'au jour où l'on aura donné satisfaction aux aspirations élémentaires du principe national dans le gouvernement de ces deux millions de Moldaves, nous ne pourrons apprécier les gouttes de baume que l'on verse sur des blessures qui n'ont cessé de nous faire souffrir. »

[1] Cette dépêche, qu'il a paru inutile de reproduire, relatait les préparatifs faits en Roumanie en vue de la visite du Tsar. M. Blondel notait que cette visite ne provoquait pas grand enthousiasme en Roumanie. Il ajoutait que la diplomatie russe avait peut-être tort de vouloir pousser le Gouvernement roumain à des « déclarations prématurées ». « Je comparerais volontiers la politique extérieure actuelle de la Roumanie à l'aiguille d'une boussole ; en la laissant à ses oscillations naturelles, elle se dirigera d'elle-même vers le Nord ; mais, à vouloir brusquer sa direction, on risque, sinon de la fausser, tout au moins d'en retarder la fixité. »

[2] Non reproduite.

398.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm.

T. n° 12. *Paris, 18 juin 1914, 17 h. 45.*

Je réponds à votre dépêche n° 63 (1).

En revenant de Russie, M. le Président de la République s'arrêterait volontiers quelques heures à Tullgarn pour y rencontrer le Roi. Veuillez le faire savoir confidentiellement au Ministre des Affaires étrangères et lui indiquer que, si cela était agréable à Sa Majesté, cette visite, qui aurait un caractère privé, pourrait avoir lieu le 24 ou le 25 juillet (2).

399.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Chevalley, Ministre de France à Christiania.

T. n° 23. *Paris, 18 juin 1914, 18 h.*

En revenant de Russie, M. le Président de la République s'arrêterait volontiers quelques heures à Christiania ou sur tout autre point de la côte Sud de Norvège accessible aux grands navires, où il pourrait rencontrer le Roi.

Veuillez le faire savoir confidentiellement au Ministre des Affaires étrangères et lui indiquer que, si cela était agréable à Sa Majesté, cette visite, qui aurait un caractère privé, pourrait avoir lieu vers le 29 juillet (3).

(1) Par cette dépêche, du 28 mai, M. Thiébaut avait rapporté au Département une conversation avec le Ministre des affaires étrangères de Suède : M. Wallenberg avait demandé «si M. le président Poincaré viendrait à Stockholm en quittant Saint-Pétersbourg», et il avait ajouté que le Roi «passerait probablement tout l'été à son château de Tullgarn».

(2) Par télégramme n° 11, du 20 juin, M. Thiébaut faisait connaître que le Roi avait accueilli cette nouvelle avec une «vive satisfaction».

(3) Par télégramme n° 31, du 20 juin, M. Chevalley faisait connaître que le Roi aurait grand plaisir à recevoir le Président de la République.

400.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Bucarest, 18 juin 1914, 17 h.*

(*Reçu* : 19 h.)

Après accord entre les deux Gouvernements russe et roumain une note *identique* a été rédigée ici et a dû être remise à Constantinople par l'Ambassadeur de Russie et le Ministre de Roumanie [1].

Elle insiste sur la communauté d'intérêts qu'ont les deux pays dans la mer Noire et sur le désir qu'ils ont à ce qu'aucune atteinte ne soit portée au libre transit des Dardanelles.

401.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 224. *Péra, 18 juin 1914, 17 h. 5.*

(*Reçu* : 20 h. 30.)

Le Grand Vizir vient de répondre à la note grecque. Sa réponse débute ainsi : « Considérant que cette note ne peut viser que la situation des sujets hellènes [2]... le Gouvernement impérial ne manquera pas d'examiner avec le sentiment le plus équitable toute démarche concernant ces derniers. » Le Grand Vizir dit ensuite que plus de 200.000 musulmans se sont réfugiés en Turquie pour échapper aux persécutions dont ils furent l'objet en Macédoine, que la perturbation résultant de cette immigration considérable a donné lieu sans doute à certains incidents regrettables, mais que le Gouvernement y

[1] Cf. le télégramme adressé de Bucarest à M. Nératoff par M. Sazonoff, le 17 juin, reproduit dans *Mejd, Otn.*, I, 2, n° 290.

[2] Le Gouvernement ottoman n'admettait pas que le Gouvernement hellénique intervînt en faveur des populations grecques de race et de langue mais politiquement sujettes du Sultan. C'eût été, disait le Grand-Vizir, reconnaître à la Grèce une sorte de protectorat sur des ressortissants de l'Empire ottoman.

Voir le télégramme de M. de Wangenheim reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14613, et les télégrammes de M. Bompard, en date du 16 et du 17 juin, ci-dessus reproduits sous les numéros 382, 385, 388 et 390.

a déjà mis fin en Thrace et que la surexcitation qui s'est dernièrement manifestée en Asie Mineure ne tardera pas à son tour à être dissipée. Il rappelle que, même pendant la guerre, le Gouvernement ottoman a sauvegardé la sécurité de tous ses sujets sans distinction de race ni de religion et il relève que les rapports du Ministre de l'Intérieur ne concordent pas avec les faits mentionnés dans la note grecque. Il termine en exprimant le ferme espoir « qu'aucun événement ne viendra plus troubler la tranquillité en Asie Mineure et que le Gouvernement royal prendra de son côté des mesures efficaces pour assurer la paix en Macédoine afin que rien n'affecte plus à l'avenir les bons rapports entre les deux États ».

402.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 178. *Rome, 18 juin 1914, 22 h.*

(*Reçu* : 23 h. 10.)

Ce n'est pas seulement au ministère des Affaires étrangères que l'on professe le pessimisme à l'égard du conflit gréco-turc. M. Ghika, Ministre de Roumanie, qui paraît très bien informé à ce sujet, surtout du côté allemand, me dit que tous ses renseignements présentent la résolution de la Grèce de faire la guerre comme définitivement arrêtée*. Elle entend ne pas attendre que la Turquie ait complété sa force navale et soit en mesure d'ouvrir elle-même le conflit pour l'attaquer.

Le marquis de San Giuliano m'a dit ce soir que la situation lui paraissait un peu améliorée par la proposition de la Porte aux Puissances d'envoyer des délégués constater sur place si les allégations grecques sont fondées. Il se déclare toujours prêt à intervenir auprès des deux pays si les autres Puissances y sont disposées. Il n'ira certainement pas plus loin dans la voie de l'intervention.

* Annotation du Département : *C'est tout à fait excessif.*

403.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 211. *Belgrade, 18 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Les signes menaçants, qui surgissent dans le Balkan du fait de la persécution menée contre les Grecs par les Turcs et les Bulgares et de la recrudescence d'anarchie albanaise, sont suivis à Belgrade avec une attention inquiète. La dissolution de la Skoupchtina, qui devait avoir lieu le 15 de ce mois, a été retardée; le député socialiste demande à interpeller le Gouvernement sur son rôle éventuel dans le conflit gréco-turc. Il me revient que les mesures militaires seraient accentuées du côté serbe. De l'autre côté de la Save et du Danube, on signale également les avertissements coutumiers : voyage d'officiers d'État-major austro-hongrois le long de la frontière, notamment en Bosnie, où le général Conrad de Hötzendorff lui-même étudierait la défense du pays en vue de l'éventualité d'une agression serbo-monténégrine, promenade de moniteurs sur les cours d'eau limitrophes, mesures préparatoires en vue de l'état de siège en Dalmatie.

Il va sans dire que l'aspect général des affaires actuelles du Balkan touche beaucoup moins les Serbes que l'aspect albanais. La chasse donnée aux Grecs de la Thrace et de l'Asie Mineure, les vexations contre les Grecs en Bulgarie ne sont, sans doute, que la rétribution du traitement infligé en Macédoine aux Turcs et aux Bulgares et les Serbes n'ont pas intérêt à ce que l'attention européenne soit trop vivement attirée sur les choses de la Macédoine. Quelques journaux parlent bien de provocations turques et de menaces de guerre; mais il y a peu d'ardeur dans leurs récriminations; la *Samo-Ouprava* se borne vis-à-vis de la Turquie à d'amicales représentations, analogues à celles que le Chargé d'affaires de Serbie aurait reçu pour instructions d'adresser au Grand Vizir, en insistant sur le fait que la prolongation des persécutions grecques pourrait influer sur les rapports serbo-turcs, excellents à l'heure actuelle. La *Politika* se montre assurée qu'une guerre éventuelle entre la Grèce et la Turquie ne pourrait avoir lieu que sur mer, la Serbie et la Roumanie étant également résolues à intervenir en cas de violation du traité de Bucarest et garantissant ainsi la passivité de la Bulgarie. Elle se fait télégraphier de Salonique que pour mettre un terme au scandale des migrations de peuples, qui se produisent depuis quelques mois et entraînent de si fâcheuses conséquences,

le Gouvernement grec viendrait d'interdire l'exode des musulmans des nouveaux territoires.

Quoique plus modeste dans ses développements le mouvement anti-grec en Bulgarie est bien plus durement morigéné à Belgrade, où le Bulgare est justement considéré comme beaucoup plus dangereux que le Turc sur le terrain macédonien. «Les Bulgares sont toujours restés comitadjis, écrit la *Tribuna,* et renouvellent en Bulgarie même leurs actes de sauvagerie contre de paisibles citoyens, qui n'ont pas le bonheur de s'appeler Bulgares. Ils demandent l'autonomie pour leurs co-nationaux de Macédoine et dans leur propre pays mettent hors la loi, en usant de procédés de vandales, tous ceux qui ne sont point des leurs. L'opinion serbe est effectivement excédée de la campagne en vue de l'autonomie de la Macédoine qui se poursuit en Bulgarie : activité des comitadjis, intrigues de la jeunesse bulgare dans les universités étrangères, dénonciations contre la Serbie méthodiquement lancées de Sofia.

L'accusation d'avoir fomenté le mouvement musulman en Albanie est particulièrement sensible à Belgrade : les rapports déjà anciens des agents serbes avec Essad Pacha*, puis avec Arif Hikmet sont impitoyablement rappelés à Sofia, à Pest et à Vienne. La *Politika* s'en irrite et répond par un article, dont vous trouverez, ci-joint, la traduction.

Malgré toutes ces dénégations, la joie du Gouvernement serbe à contempler le progrès des complications albanaises éclate dans les extraits ci-joints de la *Samo-Ouprava* (1) qui en perd sa réserve ordinaire. On avait eu peur à Belgrade que l'insurrection musulmane ne tombât d'elle-même devant Durazzo et que l'Albanie ne fût livrée aux arrangements austro-italiens, au plus grand détriment de ses voisins balkaniques. L'attaque, qui vient de se produire contre la petite ville, rassure pour le moment les appréhensions serbes. Il faut au Gouvernement royal des difficultés prolongées en Albanie pour lui procurer un dérivatif à ses propres difficutés en Macédoine et à la préoccupation exclusive des questions multiples qu'il est obligé de traiter avec le Gouvernement austro-hongrois.

Comme en pourra juger Votre Excellence, le ton de la presse serbe, même officieuse, est redevenu agressif contre l'Autriche; ce qui semblerait indiquer de nouveaux obstacles dans le règlement de la question des chemins de fer orientaux.

* Annotation de M. Clément-Simon : *La Serbie avait un instant pensé à se concilier Essad. Mais celui-ci a refusé de recevoir le consul que la Serbie prétendait envoyer auprès de lui.*

(1) La reproduction de ces extraits de même que celle de l'article de la *Politika* a paru inutile.

404.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint Pétersbourg,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 158. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 26 juin.)

La crise ministérielle française[1] a été suivie ici avec un intérêt extrême; chaque jour, durant une quinzaine, presque tous les organes de la presse russe y consacraient des articles, en commentant surtout les conséquences que la crise pouvait avoir sur nos lois militaires.

La polémique bruyante que les journaux français ont entamée sur ce sujet et qui maintenait cette question au premier plan a certainement impressionné l'opinion russe qui a pu croire réellement que le sort de la loi de trois ans était en jeu et que nous allions brusquement changer de système et réduire notre force militaire.

Or cela se passait au moment même où la Douma est appelée à voter, d'abord en commission puis en séance plénière, les nombreux crédits destinés à pourvoir aux dépenses extraordinaires de la Guerre et de la Marine, pour l'augmentation du contingent, pour la prolongation de durée du service, pour l'accroissement de la flotte, etc.

Fiers de leur énorme effort, les Russes étaient mal disposés à juger ce qu'ils interprétaient comme un signe de notre faiblesse. Dans les sphères militaires, on ne nous épargnait pas les critiques et les germanophiles saisissaient l'occasion pour développer leur thème favori sur la légèreté incurable des Français, l'impossibilité de faire avec eux quoi que ce soit de stable et, comme conséquence, la nécessité de ménager l'Allemagne et de se rapprocher d'elle.

De la part du Gouvernement, l'ambassade n'a eu à constater aucune manifestation. Le ministère des Affaires étrangères était du reste pratiquement vacant car le Ministre est en déplacements successifs et son adjoint est en congé. Le Ministre de la Guerre aurait, dit-on, inspiré l'article de la *Gazette de la Bourse* que j'ai signalé sous le n° 154[2], mais cet article paru sans signature et sans indication d'interview, comme un article ordinaire, n'engageait aucune responsabilité. Néanmoins les considérations qui y sont exposées correspondent, à n'en pas douter, aux sentiments qu'inspirait au général

[1] Chute du ministère Ribot, dès sa présentation devant les Chambres, et formation du ministère Viviani.

[2] Dépêche du 13 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 369.

Soukhomlinoff l'éventualité de voir détruire l'effort parallèle entrepris par les deux armées alliées pour répondre aux armements intensifs de leur commun adversaire.

Le Russe est aisément impressionnable. Notre exemple l'avait entraîné dans la voie des perfectionnements militaires où il nous suivait non sans admiration. Lorsque les apparences nous ont été défavorables, avec la mobilité de l'esprit slave il s'est imaginé que nous le lâchions, et l'impression a été franchement défavorable. Mais cette mobilité même nous est garante que le mois prochain, lorsque M. le Président de la République viendra en Russie, si la réalité des faits est démontrée aux Russes, si notre esprit de suite leur est révélé, si des assurances sont échangées, ils recevront une nouvelle impression de notre force militaire et de notre stabilité dans nos desseins, et cette impression favorable rétablira en eux la confiance première.

405.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 237. *Athènes, 18 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 30 juin.)

Dans une conversation particulière que j'ai eue hier avec mon collègue d'Allemagne, celui-ci m'a tenu les propos suivants :

En Turquie, depuis le Grand Vizir jusqu'au moindre soldat, personne ne se cache pour affirmer que, dès qu'elle sera en possession des deux bateaux qu'elle attend et en particulier du *Rio de Janeiro,* la Turquie s'efforcera de reprendre Chio et Mytilène. La Grèce ne peut être la seule à l'ignorer; aussi doit-elle vouloir choisir son moment pour une guerre à laquelle elle ne pourra pas échapper. Personnellement, je trouve qu'elle a raison si, guidée par ce motif, elle n'attend pas, pour subir la guerre avec la Turquie, l'époque où celle-ci lui sera supérieure sur mer.

Mais mon collègue ne comprend pas que la Porte, de son côté, ne cherche pas, par tous les moyens, à éviter à l'heure actuelle une guerre qui lui serait défavorable. Elle devrait donner à la Grèce toutes les assurances demandées, même pour les Iles s'il en était question, quitte à se rattraper lorsqu'elle aurait la suprématie navale.

A la date de ce jour, le Ministre d'Allemagne n'avait été chargé d'aucune démarche auprès du Gouvernement hellénique.

406.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à .....[1].

L. particulière. *Sofia, 18 juin 1914.*

Je vous envoie un mot à la hâte, car depuis quarante-huit heures je n'ai pas eu le loisir d'écrire un rapport officiel, et le courrier part dans quelques instants.

Merci pour les renseignements que vous m'avez communiqués sur la banque Périer[2]; ils me permettent de préciser et de fortifier mes ouvertures. Toutefois je reste jusqu'à présent sur une certaine réserve vis-à-vis du Gouvernement pour ne pas avoir l'air de faire pression sur lui et pour éviter un échec toujours possible. Dès avant-hier mardi, j'ai vu le Président du Conseil et, au cours de la conversation qui a roulé sur divers sujets, j'ai pris texte d'une demande qu'il avait adressée dans les termes les plus nets à Savinsky quelques jours auparavant pour aborder la question.

Lui ayant demandé d'une façon détachée si les pourparlers financiers étaient en bonne voie, il m'a répondu qu'ils étaient lents et difficiles, confirmant ainsi ce que m'avait dit la veille dans le train M. Stoyanoff, directeur de la Dette et conseiller de M. Tontcheff (qui revenait de Berlin).

J'ai ajouté : « A ce propos, le Ministre de Russie m'a rapporté l'entretien que vous aviez eu, il y a quelques jours, avec lui et au cours duquel vous lui avez demandé s'il pouvait vous assurer que la Bulgarie trouverait de l'argent à Paris et vous avez dit que dans ce cas vous engageriez M. Tontcheff à revenir sur le champ à Sofia. M. Savinsky n'a pas pu vous répondre; mais moi, j'arrive de Paris et je peux le faire. Je suis autorisé à vous dire que si, la Bulgarie s'adresse actuellement à Paris, elle trouvera le meilleur accueil et pourra se procurer les avances nécessaires qui lui permettront d'attendre la fin de l'année, date à laquelle l'emprunt pourra se faire suivant toute probabilité. »

M. Radoslavoff s'est montré un peu surpris, mais surtout enchanté. Il m'a répété à plusieurs reprises qu'il allait le soir même en conférer avec le Ministre

(1) Le nom du destinataire n'est pas indiqué.

(2) Il résulte d'une note insérée au dossier et datée du 15 juin que la Banque Périer avait fait « une offre précise de concours », alors que les établissements d'abord pressentis par le Département avaient déclaré ne pouvoir se prêter « à une opération avec la Bulgarie », à cause de l'état du marché. M. de Panafieu, alors à Paris, avait été au courant de cette offre. Le 16, le Département avait avisé la légation à Sofia, par télégramme n° 34, que, renseignements pris, la Banque Périer offrait « des garanties suffisantes » et que le Gouvernement français « verrait d'un bon œil ses offres accueillies par le Gouvernement royal ».

des Finances, et je crois que depuis avant-hier les discussions au conseil des Ministres doivent être vives, le Président du Conseil me paraissant favorable à nos propositions, tandis que Tontcheff est entièrement acquis à la combinaison allemande. Hier je n'ai eu aucune indication précise sur les résultats de ma conversation, mais elle était déjà connue dans les cercles politiques.

D'ailleurs, dans les conversations que j'ai eues avec les uns ou les autres, je me suis montré plus explicite encore qu'avec Radoslavoff, et Savinsky doit voir aujourd'hui ce dernier pour confirmer l'adhésion complète et entière de son Gouvernement aux propositions françaises, *sans aucune condition de sa part.*

Bien que Tontcheff déclare à tout venant que l'entente est complète avec les Allemands et que le contrat peut être considéré comme signé, rien n'est encore fait, et le représentant à la Diskonto dont l'arrivée est annoncée depuis trois jours, en vue de la signature, n'a pas encore paru. Tarnowski a dit lui-même hier à un tiers que rien n'était conclu, et Stoyanoff, qui est plutôt partisan de l'accord avec le groupe français, m'a déclaré que la signature de l'emprunt n'était pas prochaine et que l'on avait tout le temps nécessaire pour s'entendre avec les banques françaises.

Évidemment, les Bulgares se montrent moins pressés depuis le jour où il n'est plus question d'un emprunt immédiat, mais simplement d'une avance de 100 millions; les conditions de délai pour l'émission des deux tranches de l'emprunt, telles qu'elles sont stipulées par les Allemands, doivent les faire beaucoup réfléchir, en dehors même des avantages d'ordre économique qu'ils sont obligés à concéder.

Le Roi rentre aujourd'hui, et je pense qu'il sera saisi de la question dès son arrivée.

Dès que je serai à peu près fixé sur les décisions du Gouvernement, je vous télégraphierai; Tontcheff doit être très ennuyé car, au point où il est arrivé, il doit trouver très difficile de rompre avec Berlin.

En tous cas les Bulgares ne peuvent plus dire qu'ils n'ont trouvé que mauvaise volonté ou refus à Paris et à Pétersbourg, et je ne désespère pas de voir le Gouvernement céder à la pression des divers partis politiques, désireux de garder l'indépendance économique de la Bulgarie.

J'espère que la maison Périer ne nous fera pas défaut au dernier moment, elle doit être un peu fière d'avoir l'agrément des Gouvernements français et russe.

407.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 226, 227. *Péra, 19 juin 1914, 1 h. 35.*

(*Reçu :* 8 h. 15, 9 h. 50.)

Le doyen du Corps diplomatique a réuni aujourd'hui les Ambassadeurs des six grandes Puissances pour se concerter sur la réponse à faire à la lettre du Grand Vizir dont j'ai analysé le contenu dans mon télégramme 222, du 17 courant[1], et envoyé le texte au Département par dépêche 386 du même jour[2].

Deux Ambassadeurs seulement avaient reçu des instructions de leurs Gouvernements à ce sujet, les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche; celles du premier l'autorisaient à envoyer un membre de son ambassade vérifier la situation en Asie Mineure si deux autres au moins de ses collègues y consentaient avec lui; les instructions de l'Ambassadeur d'Autriche lui donnaient la même autorisation pour le cas où d'autres, sans en spécifier le nombre, agiraient de même. C'est l'Ambassadeur de Russie, quoique sans instructions encore de son Gouvernement, qui a le plus chaudement appuyé l'acceptation de l'offre du Grand Vizir; il s'était montré prêt d'ailleurs à en profiter dès qu'il l'avait reçue; l'Ambassadeur d'Italie également sans instructions a déclaré qu'il se rangerait à l'avis de la majorité. L'Ambassadeur d'Angleterre et moi avons fait connaître que nous avions demandé des instructions à nos Gouvernements et en attendrions la réception avant de nous engager. Sir L. Mallet éprouvait plus de répugnance encore que moi-même à entrer dans la voie qui nous était ouverte.

Il résulte de cette délibération qu'à moins d'instructions contraires reçues de Rome et de Pétersbourg des délégués allemands, autrichiens, russes et italiens iront rejoindre ces jours-ci Talaat Bey en Asie Mineure alors même que des délégués français et anglais ne se joindraient pas à eux. Il a été entendu entre nous que les délégués de nos ambassades ne se limiteraient pas le cas échéant au rôle de spectateurs passifs à la suite de Talaat Bey, mais qu'ils seraient libres de se rendre où ils le jugeraient bon et d'interroger qui il leur conviendrait. Nous en aviserons le Grand Vizir qui d'ailleurs n'y ferait pas objection. Cependant il a été décidé sur ma proposition que dans le fait

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 390.

(2) La reproduction de cette dépêche et du memorandum turc analysé par M. Bompard dans son télégramme du 17 a paru inutile.

nous recommanderions à nos délégués de profiter le moins possible de cette latitude pour ne pas assumer des responsabilités qui ne leur incombent pas et de ne pas trop manifester leur propre impuissance à donner satisfaction aux plaintes qu'ils recevront.

Au sortir de la réunion, l'Ambassadeur de Russie a vivement insisté auprès de Sir L. Mallet et de moi-même pour que nous sollicitions une prompte réponse de nos Gouvernements respectifs. Dans le cas où Votre Excellence me prescrirait de joindre un délégué de mon ambassade à ceux de mes collègues, je désignerais à cet effet M. Ledoulx, mon premier drogman, qui nous offre toute garantie de tact et de clairvoyance. J'en ai informé mes collègues qui, connaissant M. Ledoulx et l'appréciant à sa juste valeur, se sont tous félicités de mon choix.

408.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 166. *Paris, 19 juin 1914, 17 h. 25.*

Je réponds à vos télégrammes 222 à 227 (1).

J'estime que l'envoi de délégués européens auprès de Talaat est de nature à détendre la situation et à favoriser le maintien de la paix, en prouvant la sincérité de la bonne volonté turque et en donnant à l'opinion grecque les garanties qu'elle peut légitimement réclamer.

Ralliez-vous donc à vos collègues et acceptez la proposition du Grand Vizir en vous efforçant d'y amener également l'Ambassadeur d'Angleterre. J'approuve le choix de M. Ledoulx (2).

(1) Les télégrammes 222 et 223 (du 17 juin), 224 (du 18 juin), 226 et 227 (du 19 juin) sont reproduits ci-dessus sous les numéros 390, 401 et 407. Par son télégramme n° 225 (du 18 juin) M. Bompard faisait connaître l'impression qu'avait produite sur lui la réponse du Gouvernement ottoman à la note grecque (voir le télégramme de Constantinople, du 18 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 401).

(2) M. Viviani a, par un télégramme circulaire adressé le 19 juin à Berlin, Vienne, Rome, Londres et Athènes, avisé les représentants de la France dans ces différents postes du choix fait de M. Ledoulx. Il invitait, en outre, M. Paul Cambon à insister auprès du Cabinet de Londres pour qu'un délégué de l'ambassade britannique à Constantinople fût adjoint à ceux des autres ambassades; «le Gouvernement russe, ajoutait-il, est particulièrement désireux de voir adopter cette mesure.»

409.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 228. *Péra, 19 juin 1914, 20 h. 20.*
(*Reçu :* 22 h. 45.)

A la suite d'un accord conclu à Constantza, l'Ambassadeur de Russie et le Ministre de Roumanie à Constantinople viennent de faire successivement au Grand Vizir [1], mais en termes identiques, une communication verbale portant que leurs Gouvernements tant à Athènes qu'à Constantinople [feraient] des démarches amicales en vue du maintien de la paix, que lors de la dernière guerre la fermeture des Dardanelles a causé de graves préjudices au commerce des États limitrophes de la mer Noire, que les négociants de ces États sont donc vivement préoccupés de la possibilité de la répétition d'une pareille mesure et que, par conséquent, la plus sérieuse attention du Gouvernement ottoman est appelée sur la responsabilité qu'il encourrait dans ce cas. Copie de cette communication verbale a été laissée au Grand Vizir. Dans le cas où Votre Excellence ne serait pas avisée directement par le Gouvernement russe ou le Gouvernement roumain de cette démarche concertée entre eux, je lui serais reconnaissant de ne pas faire état de mon information.

410.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 228 (*sic*). *Péra, 19 juin 1914, s. h.*
(*Reçu :* le 20, à 5 h. 50.)

Alors qu'on se demande de certains côtés si la Bulgarie ne sera pas tentée de faire cause commune avec la Turquie contre la Grèce dans le cas où la guerre éclaterait entre ces deux pays, on redoute plutôt à Constantinople qu'elle y voie l'occasion d'une revanche sur la Turquie. On sait bien, en effet, qu'elle provoquerait infailliblement l'intervention de la Roumanie si elle voulait remettre en cause le partage de la Macédoine entre les États balkaniques, mais

[1] Cf. le télégramme de Bucarest, du 18 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 400.

on n'est pas certain qu'elle se buterait [à un] veto si le partage de la Thrace avec la Turquie était seul mis en question. On se demande même si la Roumanie ne croirait pas que laisser la Bulgarie compenser la perte de Kavala par la reprise d'Andrinople serait un moyen de consolider la paix de Bucarest. Toujours est-il que le Ministre de Bulgarie a été interrogé avec défiance sur l'attitude de son Gouvernement en cas de conflit gréco-turc; il a juré que la Bulgarie garderait la plus stricte neutralité. Ses déclarations, bien que très formelles, n'ont pas complètement rassuré la Porte qui, pour ces motifs ajoutés à beaucoup d'autres, désire vivement le maintien de la paix[1].

411.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Durazzo, 19 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 juin.)

Le croiseur *Edgar-Quinet* est arrivé, ce matin, sur rade et il s'est placé à côté des trois autres grandes unités battant pavillon italien, autrichien, anglais. Quant à la canonnière russe *Teretz*, elle a pu s'approcher plus près de terre et se joindre au groupe formé par les différents contre-torpilleurs et torpilleurs autrichiens et italiens. Il ne manque plus que le *Breslau* envoyé par l'Allemagne et dont on annonce la prochaine arrivée, et toutes les Puissances seront représentées devant Durazzo.

Cette représentation se divise en deux groupes formés, l'un par les Puissances qui ont débarqué des marins qui gardent le Palais et leurs légations : l'Autriche et l'Italie; l'autre comprend la France, l'Angleterre et la Russie dont les intentions sont semblables en ce qui concerne le débarquement éventuel de matelots. Les commandants paraissent avoir reçu, à cet égard, les mêmes instructions.

Avant d'envoyer à terre des matelots, en cas de nécessité *impérieuse*, les commandants des différentes marines représentées en rade devront se mettre tout d'abord d'accord et, ensuite, procéder à l'opération proprement dite de l'envoi de troupes à terre. Ces formalités demanderont de tels délais que, lorsque les marins arriveront à terre, le gros du danger sera vraisemblablement passé; en effet, les croiseurs anglais et français mouillent à plus de trois

[1] La substance de ce télégramme a été transmise le 20 juin, à 13 h. 25, à titre d'information confidentielle à Londres 254, Berlin 258, Vienne 194, Rome 229, Pétersbourg 265.

milles de terre et le bâtiment russe est à deux milles de l'*Edgar-Quinet*. Par contre, les insurgés se trouvent à un ou deux kilomètres de la ville; s'ils l'emportent d'assaut, ils se trouveront en quelques minutes au cœur même de Durazzo et devant le Palais.

La démonstration navale d'une partie de l'Europe restera vraisemblablement platonique, et, à mon avis, il eût été préférable qu'elle ne se produisît pas dans cette forme. Les insurgés sont, en effet, fort bien renseignés; « on » a eu soin de leur faire savoir que les bâtiments de guerre ne tireront sur eux en aucun cas, ils savent qu'ils peuvent sans danger longer la grève, alors qu'à 500 mètres des torpilleurs les verront envahir la ville.

J'ai signalé à Votre Excellence dans mon télégramme n° 14 [1] l'arrivée, le 17, jusqu'à quelques mètres de terre, de barques anglaises avec des compagnies de débarquement; l'amiral Troubridge les avait appelées en toute hâte lorsque se produisit la panique de mercredi. Quand les embarcations urent près de terre le calme était revenu, l'amiral donna l'ordre aux embarcations de rejoindre le *Defence*. Cette manœuvre des Anglais produisit une grande impression à Durazzo. Tout d'abord à l'approche des marins anglais, la population éprouva un véritable soulagement. Un homme d'État me cria : « Enfin, nous ne sommes plus livrés au bon plaisir de nos deux bourreaux; la Triple Entente s'occupe de nous. » Au Palais l'amiral anglais fut très entouré, on lui laissa entendre que le salut viendrait de lui. Quand les embarcations s'éloignèrent sans que les troupes eussent débarqué, l'effet fut profond parmi cette population énervée et tenue en haleine, nuit et jour, par la crainte d'une attaque, par le canon qui gronde à chaque instant, par le bruit des mitrailleuses, par la fusillade qui, même la nuit, empêche les habitants de trouver du repos.

Avec le bon sens de gens simples mais logiques, les Durazziens cherchent à comprendre les intentions de l'Europe et ils n'y parviennent pas. Ils se demandent pourquoi ces formidables engins de guerre viennent s'installer à quelque distance de la terre afin d'assister au massacre journalier; ils saisissent encore moins la subtilité d'une diplomatie qui proclame l'internationalisation absolue de l'Albanie et qui la livre, en fait, à deux Puissances qui se disputent âprement la prédominance; hier, c'était l'Italie qui prédominait, aujourd'hui c'est le Ministre d'Autriche-Hongrie qui parle au Palais comme un résident général.

Est-ce le résultat auquel s'attendait Sir Ed. Grey quand il demandait le temps de se renseigner sur la situation, alors que déjà la révolution avait éclaté en Albanie, mettant le Prince envoyé par l'Europe, il y a à peine trois mois, au bord de l'abîme ou que, désireux de maintenir le caractère international, le

[1] Non reproduit. Voir le rapport n° 26 du 17 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 396.

Premier anglais refusait de prendre part à l'envoi de détachements à Durazzo, livrant ainsi le Prince et son Gouvernement encore plus aux compétitions de Vienne et de Rome?

Pour ma part, j'estime qu'une démonstration navale de ce genre était superflue et qu'il eût été préférable de s'en tenir à détacher, à Durazzo, les cinq cents hommes des contingents internationaux de Scutari demandés par le Prince. Leur présence eût suffi à imposer le respect aux insurgés, la Commission de contrôle eût aplani le malentendu entre le Gouvernement et les insurgés, le Prince n'eût pas eu à faire venir les Malissores catholiques et la guerre religieuse, déchaînée en Albanie, n'eût pas été le premier don apporté à ce pays musulman par le Prince chrétien représentant de l'Europe.

412.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 118. *Paris, 20 juin 1914, 13 h. 40.*

Il résulte de renseignements qui me sont parvenus que toutes les Puissances approuvent l'accord de Corfou entre l'Albanie et les Epirotes. Je vous autorise donc à vous joindre à vos collègues, dès qu'ils auront reçu l'instruction de notifier cette approbation au Gouvernement grec. La Commission internationale de contrôle va se rendre incessamment en Epire pour hâter l'acceptation de l'accord par M. Zographos.

413.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 301. *Londres, 20 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 22 juin.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence en date d'hier, j'ai fait connaître au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères votre décision d'adjoindre, sur la requête ottomane, un délégué français à Talaat Bey pendant la mission dont celui-ci est chargé à propos des incidents turcs d'Asie Mineure; j'ai reçu, au sujet des communications échangées à ce sujet entre Londres et

Constantinople, des renseignements qu'il est intéressant de rapprocher des informations contenues dans vos lettres 916 et 917 [1], arrivées toutes deux ce matin.

D'après ce qui m'a été dit au Foreign Office, les Ambassadeurs des six Puissances à Constantinople discutaient hier encore l'opportunité d'accepter la suggestion ottomane concernant l'adjonction à Talaat Bey de délégués étrangers en qualité de « spectateurs impartiaux ». Sir Edward Grey avait télégraphié à Sir Louis Mallet qu'il s'en remettait à lui du soin de décider s'il convenait ou non d'adhérer à la proposition turque.

Ces instructions se sont croisées avec un télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre parvenu cet après-midi au Foreign Office et d'où il résultait que la Sublime Porte insistait en faveur de l'envoi immédiat des délégués des ambassades à Brousse où se trouverait Talaat Bey, ce qui paraissait inutile aux Ambassadeurs.

Sir Louis Mallet se prononçait contre la proposition ottomane dont l'acceptation risquerait à son avis d'engager la responsabilité des Puissances; il est possible, écrit-il, que les représentants des six Gouvernements aient à constater des massacres, des sévices, des pillages et le fait qu'ils les auront constatés peut obliger leurs Gouvernements à prendre directement en mains la cause des victimes. Ces considérations n'auraient pas échappé à ses collègues.

Cependant les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie avaient reçu l'ordre d'envoyer des délégués auprès de Talaat Bey; Sir Louis Mallet s'attendait donc à voir l'Autriche et l'Italie imiter l'exemple de l'Allemagne, la France imiter celui de la Russie.

J'ai confirmé, en ce qui nous concerne, l'adhésion de la France à la suggestion turque; il est à penser que Sir Edward Grey, aujourd'hui absent de Londres, ne voudra pas adopter une attitude isolée et que la Grande-Bretagne se fera représenter dans la Commission internationale qui accompagnera probablement Talaat Bey*.

Je me permettrai d'ailleurs d'ajouter que le refus fort improbable de Sir. E. Grey ne me paraîtrait pas regrettable; l'adhésion immédiate et sans conditions des Puissances à la suggestion ottomane est, à mon avis, une erreur probablement imputable à la précipitation du Gouvernement russe.

La proposition ottomane consistant dans l'adjonction à Talaat Bey de personnes « de confiance », qui assisteraient, en « spectateurs impartiaux », à l'enquête turque sur les incidents d'Asie Mineure, est évidemment destinée,

[1] Ces dépêches (circulaires), qui sont du 17 et du 18 juin, exposent la situation à Constantinople et à Athènes et les efforts du Gouvernement français pour empêcher la guerre d'éclater entre la Grèce et la Turquie.

* Annotation du Département : *Les Ambassadeurs à Constantinople, obéissant à la même préoccupation, ont précisément tenu à accentuer le rôle de leurs délégués.*

dans l'esprit de la Sublime Porte, à diminuer le rôle et le prestige des Puissances en Asie Mineure, où les chrétiens ottomans n'étaient pas accoutumés à voir ces États étudier leurs misères en spectateurs impartiaux *. Adoptée telle quelle, elle a peu de chances de donner aucune satisfaction à la Grèce qui nous avait suggéré une intervention d'une autre nature ** : M. Venizelos aurait, en effet, désiré que les Puissances désignassent des arbitres pour le règlement des indemnités dues aux Grecs expulsés ***.

Il me semble qu'avant d'adhérer à la proposition ottomane, les Puissances auraient agi sagement en discutant avec la Sublime Porte les conditions de leur adhésion; on aurait probablement pu obtenir un moyen terme acceptable à Athènes et à Constantinople et ç'eût été, à mon sens, le meilleur moyen de garantir le maintien de la paix.

Notre adhésion pure et simple sera mal interprétée à Athènes où on accusera les Puissances et surtout la Russie d'abandonner la Grèce; M. Venizelos, n'étant pas soutenu par nous, résistera plus difficilement à l'opinion populaire qui veut la guerre afin d'empêcher le départ de l'Angleterre des cuirassés ottomans; et la situation très confuse peut se résoudre en un conflit prochain.

Si les Puissances veulent éviter une reprise de la guerre, il ne leur suffit pas de vouloir la paix, il leur faut aussi employer les moyens adéquats à cet utile dessein.

414.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 262. *Rome, 20 juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Ma dépêche n° 250 (1) rendait compte à Votre Excellence des principaux événements qui marquèrent la grève générale provoquée par les incidents d'Ancône. Mais les informations manquaient encore pour se faire une idée exacte des causes et de l'importance du mouvement. Aujourd'hui, où l'on connaît les résultats des enquêtes conduites tant par le Gouvernement que par la presse, il est permis d'affirmer sans aucune exagération que les faits dont plusieurs provinces, notamment la Romagne et les Marches, furent le théâtre, ont eu un caractère nettement révolutionnaire et antidynastique. Les grèves

* Annotation du Département : *Ils ne seront pas spectateurs impartiaux seulement.*

** Annotation du Département : *La Grèce paraît satisfaite.*

*** Annotation du Département : *Ceci est une autre question.*

(1) Du 11 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 353.

de Rome, de Naples, de Milan, bien qu'elles aient donné lieu à de douloureux incidents, n'apparaissent plus que comme des phénomènes d'importance secondaire si on les compare aux troubles révolutionnaires de Ravenne, d'Ancône, de Bologne et de Rimini. Si l'autorité a eu, en effet, quelque peine à maintenir l'ordre dans les Pouilles, en Lombardie, en Piémont et à Rome, elle n'a jamais cessé d'y être maîtresse de la situation. Il n'en fut pas de même dans les Romagnes et dans les Marches, où l'insurrection fut complètement victorieuse et où, dans plusieurs villes, des comités révolutionnaires se substituèrent aux pouvoirs publics.

M. Salandra a dénoncé à la Chambre l'existence d'un concert criminel. Il se refuse à croire que les masses populaires se soient spontanément soulevées et livrées aux pires désordres. Selon lui, on se trouve en face d'un véritable complot tramé contre l'État, dont les éléments sont bien déterminés. Le mouvement n'a pas été le fait du hasard. L'insurrection s'est propagée avec une rapidité incroyable; dans les diverses communes, les révolutionnaires obéissaient à un même mot d'ordre et mettaient en œuvre les mêmes moyens : rupture des voies ferrées, des communications télégraphiques et téléphoniques, construction de barricades identiques en différents endroits, destruction des ponts, séquestre des personnes, réquisition violente et vol des armes. L'organisation des états-majors insurrectionnels était parfaite. Ils avaient à leur disposition des éclaireurs et des estafettes. On vit des hommes parcourir les villages peu d'instants avant les désordres. Autour d'eux se réunissaient les manifestants, et ceux-ci étaient avertis d'avoir à se tenir prêts à agir aussitôt le passage de motocyclistes qui dérouleraient le drapeau rouge. Dans des régions où le calme semblait complet on vit soudain éclater la révolte, et la foule se livrer à l'attaque des églises et des monuments publics. A Ravenne, par exemple, à huit heures et demie du matin, une automobile, dans laquelle se trouvaient plusieurs hommes portant un écriteau sur lequel on lisait : « Grève à outrance, l'heure de l'action est venue, marchez sur Ravenne », traversait la ville et se dirigeait vers la campagne. Une heure et demie après, la préfecture était avertie que dix-sept mille paysans marchaient sur la ville et la population terrorisée assistait impuissante au pillage de l'église du Suffrage et à la construction de barricades. La ville resta pendant sept nuits dans l'obscurité et, les 11, 12, 13 juin, fut complètement coupée du reste du pays.

A Forli, Fabriano, Castellaccio et S. Agata, la République fut proclamée, et les bruits les plus extraordinaires répandus par les meneurs trouvèrent créance. On annonçait la fuite du Roi, le départ précipité de M. Salandra pour l'étranger. L'arrestation du général Agliardi et des officiers qui l'accompagnaient démontre par ailleurs que les insurgés ne reculèrent devant aucune audace, comme s'ils se fussent cru assurés de l'impunité.

J'ai cité quelques faits qui permettent de mesurer la force et l'étendue du mouvement. On pourrait multiplier les exemples. M. Salandra ne peut donc être accusé de dramatiser la situation lorsqu'il affirmait l'organisation d'un complot contre la sûreté de l'État. Les nouvelles qui parvenaient des provinces révoltées ne lui donnaient que trop raison.

La responsabilité des événements remonte, semble-t-il, aux anarchistes et aux républicains. Les épisodes les plus graves se sont produits à Ravenne, Rimini et Ancône. Les deux premières de ces villes ont toujours fourni aux bandes anarchistes le plus gros contingent d'adeptes. Et Ancône constitue le centre républicain le plus important. L'histoire des Romagnes est riche en pages sanglantes; elle est dominée par la révolution et l'insurrection. Il n'est pas besoin de remonter beaucoup d'années en arrière pour trouver les habitants des Romagnes en conflit avec l'autorité. La question agraire, toujours brûlante, provoqua à maintes reprises des grèves d'une durée et d'une gravité exceptionnelles. Le Romagnol est essentiellement individualiste, indépendant, ennemi de l'ordre et de la loi. Il est par nature un élément subversif et accueille volontiers les appels à la révolte. Les meneurs savent si bien le parti qu'ils peuvent tirer des populations des Romagnes et des Marches qu'ils ont établi leur quartier général dans ces régions et qu'ils y font une propagande continue. C'est ce qui explique que les fauteurs de désordres aient concentré leurs efforts sur Bologne, Ancône, Ravenne et qu'ils aient pu, durant quelques jours, y assurer le règne de l'anarchie.

L'insurrection a trouvé le pays dégarni de troupes, et c'est la raison de son facile succès. La police était impuissante à réprimer les troubles car elle n'était pas en nombre. Avant de prendre l'offensive contre les révolutionnaires, il fallut attendre que les renforts fussent arrivés. On a reproché au Gouvernement sa faiblesse, mais sa faiblesse était le résultat de son imprévoyance. Des provinces, où la population est aussi violente et indisciplinée, devraient toujours être abondamment pourvues de troupes, surtout à la veille des élections municipales.

Aujourd'hui 10.000 hommes sont en Romagne et le calme est assuré, mais on est en droit de se demander si M. Salandra n'a pas manqué de perspicacité en ne prenant pas les mesures que la plus élémentaire prudence lui eût conseillées.

La responsabilité du Président du Conseil n'est pas seule en cause. Si M. Salandra ne sut pas prévoir, il faut bien reconnaître que M. Giolitti, par sa faiblesse et ses coquetteries à l'égard des partis extrêmes, a singulièrement facilité la tâche des révolutionnaires. Les gages qu'il donna aux socialistes : monopole des assurances sur la vie et suffrage universel, assurèrent sa tranquillité durant sa permanence au pouvoir. Mais M. Salandra, qui n'a ni l'habileté ni la souplesse de son prédécesseur, a subi l'assaut d'une force révolutionnaire

d'autant plus redoutable qu'elle avait été plus longtemps contenue.

Beaucoup estiment que cette crise n'aura pas été inutile, elle a réussi à vaincre l'apathie des partis d'ordre qui semblaient s'être désintéressés complètement de la vie publique. Les grandes villes ont donné le signal de cette réaction, qui pourrait n'être pas sans danger si elle s'exerçait trop brusquement. Le suffrage universel, pour la première fois en usage dans les élections municipales, s'est prononcé à Rome, à Turin, à Gênes pour les listes de concentration dressées au dernier moment par les catholiques et les constitutionnels. Les partis extrêmes ont subi de retentissantes défaites, notamment à Rome où un écart de plus de cinq mille voix sépare le premier de la liste constitutionnelle du chef de la liste d'extrême-gauche.

Les libéraux, dans la joie du triomphe, se félicitent presque d'un mouvement qui, suivant eux, a été la cause déterminante de leur succès.

Mais ce succès n'a-t-il pas été payé bien cher? De cette crise, le pays ne sort pas grandi, bien qu'il l'ait surmontée. Les anarchistes se sont déclarés satisfaits de l'expérience et prêts à la recommencer à la première occasion.

415.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 264. Confidentiel. *Rome, 20 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 26 juin.)

J'ai donné toute mon attention à la dépêche que le Département m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 9 juin [1] concernant nos rapports avec l'Italie. J'ai pris connaissance avec non moins d'intérêt de la lettre de M. Paul Cambon qui y était annexée et dont votre prédécesseur approuvait les conclusions. Notre Ambassadeur à Londres considère que les rapports de la France avec l'Italie ne sont pas à négliger et qu'il serait nécessaire de les rendre meilleurs. Je suis heureux de constater que le sentiment de mon collègue est d'accord avec celui que j'ai toujours professé à ce propos. La conclusion récente de l'accord tuniso-tripolitain [2] a certainement contribué dans une large mesure à les détendre; et l'on a voulu voir ici dans cet arrangement un intérêt politique qu'en d'autres temps l'opinion italienne n'aurait pas songé à lui attribuer.

Cette entente a eu pour le retour à des relations meilleures entre les deux

[1] Le Ministre appelait par cette dépêche l'attention sur les considérations contenues dans le rapport de M. Paul Cambon, n° 267, ci-dessus reproduit à la date du 28 mai, sous le numéro 296.

[2] Voir ci-dessus n° 346, note.

pays un caractère de préparation et elle a servi à mesurer les dispositions de l'esprit public envers nous. M. Paul Cambon voit dans les incidents d'Albanie une occasion de se rapprocher d'une manière plus générale de l'Italie dans le développement de l'internationalisation de l'État formé par la Conférence de Londres, à la condition toutefois que le Gouvernement royal accepte et fasse accepter par son alliée les justes revendications des Puissances de la Triple Entente en ce qui touche l'égalité complète de droits des États du concert européen. Les circonstances se prêtent certainement au développement d'une telle politique. Tandis que l'Autriche accentue à Durazzo sa répugnance pour une tutelle européenne, l'Italie est au contraire amenée à la rechercher et à y voir le seul moyen de combattre les desseins de son alliée. Jamais le sentiment public italien n'a été plus animé contre elle qu'aujourd'hui. La guerre est déchaînée entre la presse des deux pays; on ne parlerait pas autrement s'il s'agissait de passer des paroles aux voies de fait. On demande à cor et à cri l'intervention de l'Europe. On met aux pavois la Commission internationale de contrôle, seule capable de gouverner l'Albanie (et de mettre en échec les empiètements et les intrigues de l'Autriche). Le marquis de San Giuliano regarde ce déchaînement populaire où sa politique risque de faire naufrage avec une visible inquiétude. Il le suit de loin, en cherchant à le contrôler, l'Ambassadeur d'Autriche lui chante pouilles tous les jours sur les méfaits du baron Aliotti à Durazzo. En d'autres temps ce diplomate aventureux n'y serait pas resté longtemps et son chef regrette sans doute amèrement de l'avoir choisi pour une tâche aussi délicate. Mais M. Aliotti est aujourd'hui, par suite de ses allures anti-autrichiennes, beaucoup plus populaire en Italie que le marquis de San Giuliano : on ne peut donc le toucher.

La situation du côté italien ne saurait donc être plus favorable pour entrer dans les voies indiquées par M. Paul Cambon. Il conviendrait toutefois de se rendre compte de la portée et des conséquences du développement de l'action européenne en Albanie; les responsabilités doivent y être strictement collectives, et il y aurait, à ce qu'il me semble, du péril à la mener dans une voie qui conduirait à une intervention armée. Il y a d'autre part à considérer que l'Italie est profondément intéressée à l'action des Puissances, qu'elle y voit le seul moyen d'éviter avec l'Autriche le plus dangereux des tête à tête. C'est donc un service signalé qu'elle demande aux Puissances occidentales. On peut se contenter d'abord en le lui rendant de lui demander les concessions que comporte l'extension du caractère international de l'action européenne en Albanie. Mais plus tard il y aurait lieu d'examiner si cet appui, au cas où il aurait à se prolonger, ne devrait pas entraîner de la part de l'Italie, une révision de sa politique à l'égard des deux grandes Puissances méditerranéennes.

416.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118. *Bucarest, 20 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 29 juin.)

Dès leur retour de Constantza, j'ai pu m'entretenir avec M. Sazonoff et avec mon collègue de Russie et recueillir leurs impressions [1]; tous deux se sont hautement félicités de la réception qui a été réservée au Tsar et des attentions dont ils ont été l'objet; ils ont loué l'ordre parfait qui n'a cessé de régner pendant le séjour de l'Empereur et m'ont affirmé que celui-ci avait emporté un souvenir des plus agréables de sa visite.

M. Sazonoff m'a dit l'impression très favorable que lui avait faite le Roi, dont il apprécie à un haut degré « les qualités et qui lui est apparu très maître de lui et animé de la plus ferme des volontés ».

« Mon Souverain et lui, a ajouté le Ministre, sont en complet accord sur la nécessité de poursuivre une politique pacifique dans les Balkans et vous pouvez être certain, en ce qui concerne la Russie, qu'elle ne faillira pas à ce devoir. Les nouvelles que nous avons reçues de Grèce témoignent d'une dangereuse effervescence à Athènes; mais les deux Souverains sont décidés à employer tous leurs efforts en faveur d'une solution pacifique du différend turco-grec. »

Mon collègue russe, de son côté, m'a confirmé la satisfaction du Tsar dont les dernières paroles ont été : « Je pars très content, enchanté de ma visite. »

Interrogé par moi sur la question mariage, M. Poklewsky m'a dit qu'il n'en avait pas été question devant lui et n'oserait affirmer qu'elle ait été abordée, que les jeunes gens s'étaient tenus sur la plus grande réserve, avaient peu causé et ne paraissaient guère entraînés l'un vers l'autre, que, néanmoins, la raison d'État aurait sans doute assez de poids pour venir à bout de cette indifférence; en tous cas, rien ne serait décidé avant plusieurs mois.

M. Sazonoff et M. Bratiano m'ont successivement indiqué le sens général des conversations échangées à Constantza entre le Roi et l'Empereur; mon télégramme n° 21, du 17 de ce mois, en a donné connaissance à Votre Excellence [2].

Les deux Souverains, animés du même désir de maintenir la paix dans les

[1] On trouve dans *Mejd. Otn.*, I, 3, n° 385, un rapport du Ministre de Russie à Bucarest sur les résultats de l'entrevue.

[2] Ce télégramme n'a pas été reproduit, comme faisant double emploi avec la présente dépêche.

Balkans sont d'accord pour veiller à la stricte exécution du traité de Bucarest. Leurs représentants à Constantinople et à Athènes ont été invités à agir énergiquement auprès du Grand Vizir et de M. Venizelos.

Ils doivent recommander au premier la plus grande vigilance afin d'ôter aux Grecs tout prétexte à intervention et au second plus de modération dans l'expression de ses renvendications vis-à-vis de la Turquie. Ils espèrent que les grandes Puissances joindront leurs conseils aux leurs.

D'autre part, M. Bratiano, qui s'entretenait avec moi et avec le Ministre de Bulgarie de la situation, a déclaré à ce dernier que si, par aventure, le Gouvernement bulgare prêtait à la Turquie une aide quelconque, pour attaquer la Grèce, il mettrait la Roumanie dans la nécessité d'intervenir. M. Radeff a protesté de la ferme volonté qu'avait son Gouvernement de rester en dehors de tout conflit et de persévérer dans sa politique de recueillement; la Bulgarie, a-t-il ajouté, se bornerait, en cas de conflit turco-grec, à défendre sa neutralité.

J'ai interrogé le Président du Conseil sur les dispositions que prendrait la Roumanie si une guerre éclatait sur mer entre la Turquie et la Grèce. «Nous ne pourrions évidemment pas, m'a répondu M. Bratiano, intervenir utilement dans le conflit, mais nous sommes d'accord avec le Gouvernement russe pour prendre toutes les mesures propres à assurer la liberté des Dardanelles et pour ne laisser ni la Turquie ni la Grèce fermer les détroits au commerce. Nous avons, M. Sazonoff et moi, fait connaître nos intentions à Constantinople et à Athènes.»

«Il faut espérer, toutefois, a continué le Ministre, que les efforts combinés des grandes Puissances et les nôtres ne resteront pas sans effet, que nous pourrons éviter une nouvelle conflagration. La neutralité de la Bulgarie, sur laquelle nous veillerons, ne doit pas être toutefois considérée par la Grèce comme un encouragement à une attitude intransigeante vis-à-vis de la Turquie; nous l'avons nettement fait entendre à Athènes et nous comptons sur la sagesse de M. Venizelos.»

En résumé, l'entrevue de Constantza a permis aux deux Souverains de préciser leurs vues en ce qui concerne les événements dont la Péninsule balkanique pourrait être de nouveau le théâtre et de constater leur accord pour faire respecter les clauses du traité de Bucarest.

La démarche courtoise du Tsar a flatté l'amour-propre roumain et devra faciliter les conversations que poursuivront les membres des deux Gouvernements aussi bien pour affirmer la communauté de leurs intérêts dans la mer Noire que pour défendre la paix dans les Balkans.

Les tentatives ébauchées par mon collègue russe dans le but d'amener le Roi ou le Gouvernement à faire des déclarations d'alliance ou d'étroite collaboration sont, d'autre part, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, restées sans effet. Fidèle à la conduite dont il m'avait à plusieurs reprises tracé les grandes

lignes, le Président du Conseil, en parfait accord avec le Roi, a entendu réserver à la Roumanie toute sa liberté d'action et n'a pas caché cette façon de voir à M. Sazonoff. Ce dernier, prenant prétexte des déclarations de M. Bratiano, lui a demandé s'il la gardait de tous côtés, ce à quoi le Président du Conseil *a répondu affirmativement.*

M. Sazonoff, en me parlant de cette conversation, m'a dit qu'il en emportait la croyance qu'aucun traité d'alliance n'avait existé entre l'Autriche et la Roumanie [1] et que, sans doute, l'entente s'était bornée à des engagements verbaux intervenus entre les deux Souverains, qu'en tous cas, aujourd'hui, il considérait la Roumanie comme libre de ses mouvements.

Un entretien que j'ai eu, au cours de la soirée donnée au ministère des Affaires étrangères, avec quatre des membres du Cabinet vient corroborer l'opinion de M. Sazonoff, opinion que j'ai d'ailleurs moi-même, à diverses reprises, exprimée aux prédécesseurs de Votre Excellence. Un journal de Vienne ayant, le matin même, déclaré que le traité d'alliance entre l'Autriche et la Roumanie expirait en 1916, mes interlocuteurs s'écrièrent : « Mais qu'ils le montrent donc ce Traité dont ils parlent tant, ce nous serait une occasion de le connaître. »

Hier, d'autre part, le *Berliner Tageblatt* faisant allusion à l'article en question dit textuellement ce qui suit : « Un journal de Vienne parle du non-renouvellement du traité austro-roumain comme conséquence de l'entrevue de Constantza; il n'a pu être question du renouvellement d'un traité, qui, ainsi que le déclare fort bien la *Reichspost,* n'a jamais existé. »

De tout ce qui précède, je conclus que le rapprochement roumano-russe se dessine et, qu'à moins de fautes de la diplomatie russe, les efforts du comte Berchtold ne pourront l'empêcher de se consolider.

417.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 231. *Péra, 21 juin 1914, 0 h. 40.*
(*Reçu :* 3 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 166 [2].

Dans une réunion qui s'est tenue ce soir, les six Ambassadeurs ont décidé l'envoi demain à Smyrne de leurs délégués. L'Ambassadeur d'Angleterre, laissé libre par son Gouvernement de se décider dans le sens qui lui paraîtrait le

(1) Sur ce traité d'alliance, voir les textes publiés par Pribram *Les traités secrets de l'Autriche-Hongrie* (trad. fr., Paris, Costes).

(2) Du 19 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 408.

meilleur, a fini, en effet, par se rallier à notre décision commune; toutefois son délégué passe auparavant par Brousse où un Anglais a eu à souffrir des derniers événements. Mes collègues ont désigné comme moi des drogmans pour délégués.

Je remets à M. Ledoulx cinquante livres turques et lui ferai les avances nécessaires. Je propose à Votre Excellence de lui allouer une indemnité de quarante francs par jour d'absence de Constantinople et de lui payer en outre ses frais de déplacement sur états.

J'ai envoyé mon stationnaire faire un tour sur les côtes de la mer de Marmara où des désordres sont signalés.

418.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 199, 200. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 21 juin 1914, 1 h. 4, 1 h. 5.

(*Reçu :* 6 h. 30, 7 h.)

M. Sazonoff est revenu enchanté des Roumains, de la chaleur de l'accueil, de la magnificence de la réception, de la bonne volonté des hommes d'État. Il a eu plusieurs conversations avec le Roi et il considère que la Roumanie a réellement les mains libres. Les entretiens ont surtout porté sur le conflit turco-grec et il m'a paru qu'il avait été envisagé avec une certaine méfiance des intentions de la Grèce. On a reconnu de part et d'autre les intérêts communs de la Roumanie et de la Russie comme riverains de la mer Noire et leur solidarité dans la question des Détroits mais en l'envisageant au point de vue économique. M. Sazonoff a dit au Roi que la Russie ne voulait pas soulever cette question au point de vue politique et qu'il fallait se hâter de s'en occuper au point de vue commercial précisément pour éviter que la question ne devînt politique. Pour prévenir l'éventualité d'une nouvelle fermeture des Détroits on a donc décidé de faire des démarches communes à Constantinople et à Athènes. A Constantinople les représentants russe et roumain ont fait une démarche verbale mais en employant les termes identiques d'un texte rédigé en commun à Bucarest pour faire ressortir que le libre passage des Détroits était essentiel au commerce des deux pays et que leur fermeture provoquerait chez eux un sérieux mécontentement de l'opinion [1].

[1] Ce télégramme, abrégé de façon à n'en retenir que la substance, a été transmis le 21 juin à Londres, Berlin, Constantinople, Vienne, Rome, Athènes et Bucarest.

A Athènes les deux représentants ont été chargés de faire valoir au Gouvernement grec en des termes non concertés d'avance qu'une guerre turco-grecque porterait sérieux préjudice à des tierces Puissances et que cette guerre ne paraissait d'ailleurs pas justifiée d'après les informations recueillies sur place qui dénoteraient une notable exagération dans les plaintes des Grecs. Le représentant hellénique à Pétersbourg m'avait confié avant-hier combien il se rendait compte de la sensibilité de l'opinion russe en pareille matière. On avait si malaisément supporté les deux fermetures des guerres italienne et balkanique qu'on pourrait faire explosion à la troisième. Il est possible que cette crainte de la fermeture soit un des éléments dont M. Venizelos se sert pour amener les Puissances à exercer une pression sur la Turquie et lui faire donner satisfaction à la Grèce.

Aujourd'hui le Ministre grec et l'Ambassadeur d'Italie s'appliqueraient tous deux à présenter le conflit turco-grec comme aplani et ne devant donner lieu à aucune inquiétude.

419.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40. *Sofia, 21 juin 1914, 9 h. 10.*

(*Reçu :* 8 h. 25.)

Le Président du Conseil a déclaré formellement au Ministre de Russie qu'en cas de conflit entre la Turquie et la Grèce la Bulgarie garderait la neutralité. Hier il a confirmé cette déclaration par écrit à M. Savinsky.

420.

Communication de la légation de Grèce.

Télégramme d'Athènes, en date du 21 juin 1914.

Bien que les nouvelles d'Asie Mineure au sujet des persécutions de l'élément grec ne soient pas encore entièrement rassurantes et que des faits isolés de persécutions continuent à être signalés, on peut espérer, après la réponse de la Sublime Porte, que les mesures prises par le Ministre de l'Intérieur ottoman feront cesser le mal pour le moment, surtout si les délégués des Puissances

s'appliquent à poursuivre la réalisation des ordres donnés et à constater l'efficacité des mesures prises.

La crise aiguë peut être considérée comme éliminée mais, il ne faut pas croire que le danger soit définitivement conjuré.

L'extermination de l'élément grec, qui a été le but évident des persécutions systématiques de ces quatre derniers mois, continue à figurer sur le programme des Jeunes-Turcs. On ne doit pas perdre de vue qu'à la première occasion les mêmes procédés recommenceront, afin que d'autres parties de l'Empire soient « nettoyées » de leur population autochtone.

Les 200.000 Grecs de la Thrace et de l'Asie Mineure qui ont pu échapper vivants à l'œuvre d'extermination ont dû quitter leurs foyers, chassés avec une brutalité implacable et dépouillés de tout.

De ceux-ci plus de 150.000 ont été obligés de se réfugier en Grèce, cherchant un asile que le Gouvernement royal ne peut leur refuser, malgré les lourdes charges que cette émigration précipitée comporte pour lui.

La Turquie a proposé l'échange des propriétés des émigrés se trouvant en Grèce contre celles des musulmans qui ont quitté la Macédoine. La Grèce a accepté ce principe, considérant que ce moyen peut en partie remédier à la situation intenable qui a provoqué la crise.

Cependant, au moment de notifier son acceptation, le Gouvernement royal croit de son devoir de signaler aux Cabinets européens qu'il est d'une importance capitale que les mesures mentionnées plus haut soient effectivement réalisées.

Si ces mesures n'étaient pas mises en pratique, rien n'empêcherait ceux qui visent à l'extermination de l'élément grec de reprendre dans quelques mois l'œuvre de dévastation, qui pourrait alors réussir sans causer le moindre tort à la Turquie.

Une seconde attaque de ce genre, pourtant, ne saurait être tolérée par l'opinion publique en Grèce, à laquelle le Gouvernement hellénique ne pourrait plus opposer efficacement l'esprit de modération dont il vient de donner une preuve évidente.

Les délégués que les grandes Puissances ont bien voulu envoyer sur les lieux seraient les organes les plus autorisés à contrôler la réalisation de la promesse de réintégration.

Quant à l'échange des populations grecques qui ont émigré et qui ne veulent plus rentrer contre des émigrants musulmans de la Macédoine, le Gouvernement grec tout en ayant accepté la formation d'une commission mixte gréco-turque, qui procéderait à une évaluation des propriétés, considère indispensable que cette commission soit présidée par un tiers impartial, qu'un État européen neutre, choisi par les grandes Puissances, désignerait et qui, en cas de partage de voix dans chaque question, en déciderait d'une manière définitive.

Autrement, il est à craindre que l'œuvre de la commission mixte se trouvera entravée par de sérieux obstacles dès le début.

Les Grecs dépossédés de leurs fortunes, dont les musulmans se sont déjà emparés, ne recevraient pas d'équivalent, puisque les musulmans émigrés n'ont pas été dépossédés de leurs fortunes que le Gouvernement royal a respectées jusqu'ici. Cette inégalité de fait continuerait tant que la commission mixte n'aurait pas terminé son travail et créerait un état de choses plein de dangers.

Le Gouvernement royal espère que les Cabinets des grandes Puissances voudront bien prendre en sérieuse considération la suggestion ci-dessus, soumise par le Gouvernement royal, qui désire continuer dans la voie de conciliation suivie jusqu'ici et voir écarter les difficultés qui pourraient de nouveau envenimer les rapports gréco-turcs, mettant en danger la paix en Orient*.

421.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 362. Confidentiel. *Berlin, 21 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer le rapport de notre Chargé d'affaires au sujet de l'éventualité d'une entente militaire entre la Belgique et la Hollande et me demander les observations que cette communication pourrait me suggérer (1).

A mon sentiment, nous ne pourrions voir qu'avec le plus grand intérêt une union s'établir au point de vue militaire entre la Belgique et la Hollande et constituer ainsi une force sérieuse qui couvrirait notre frontière contre l'agression de l'Allemagne.

Si en plus notre situation financière nous permettait de répondre aux sollicitations de la Belgique et d'unir ses intérêts économiques aux nôtres, notre situation sortirait de tout cela singulièrement fortifiée et grandie.

Cette conception de l'union militaire de la Belgique et de la Hollande est un singulier exemple de l'instabilité des choses de la politique. La France a jadis considéré comme un succès de rompre l'union hollando-belge que l'Eu-

* Annotation du Département : *23 juin. Communiqué par télégramme aux ambassades la suggestion d'un arbitre neutre pour départager des commissions mixtes gréco-turques d'échange des propriétés en Macédoine et en Turquie.* — (1) Voir ce rapport de Bruxelles, en date du 25 avril, sous le numéro 162.

rope de 1815 avait créée contre elle et aujourd'hui nous voudrions la rétablir en partie parce que ce n'est plus de notre côté que l'équilibre est menacé.

Il est malheureusement douteux que les choses se prêtent aisément à la réalisation des vues exposées dans le rapport de M. de Fontarce. L'opinion en Belgique verrait-elle avec plaisir une union militaire? On en peut douter, et d'autre part la Cour de Berlin a tant de moyens d'action en Hollande qu'il paraîtra bien difficile que celle-ci en vienne à des accords dirigés manifestement contre l'Allemagne.

422.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 363. *Berlin, 21 juin 1914.*

Le comte Szögyény-Marich, Ambassadeur d'Autriche et doyen du corps diplomatique, est rappelé par son Gouvernement [1]. Il est à Berlin comme ambassadeur depuis vingt-deux ans et ne cherche pas à dissimuler combien il est affecté de la mesure prise par son Gouvernement. Il faut attribuer sa retraite surtout à son grand âge : 74 ans et à son état physique qui, depuis quelques mois, accuse une sorte de décrépitude.

Cependant le comte Szögyény qui, avant d'être ambassadeur, avait été sous-secrétaire d'État au Ballplatz, avait auparavant joué un rôle politique assez important dans les assemblées hongroises. On a dit que sa nomination à cette ambassade avait eu pour objet de l'écarter de la vie politique active. Il m'a dit lui-même qu'il allait rentrer dans ses propriétés en Hongrie et que désormais il chercherait à s'y faire oublier, mais que, s'il en était besoin, on l'entendrait à la Herren-Haus de Budapest.

Le comte Szögyény s'était trouvé à Vienne lors de la mort tragique de l'Archiduc Rodolphe et il est un des rares personnages qui aient été pleinement au courant de l'affreuse aventure. Aussi le vieil Empereur avait-il pour lui des sympathies personnelles et intimes sur lesquelles se reposait l'Ambassadeur. La mesure qui l'a frappé l'a surpris et elle semble indiquer que, quoi qu'on dise, le vieil Empereur se désintéresse davantage de sa clientèle personnelle.

[1] On trouve dans *Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15734, une lettre particulière de M. de Tschirschky à M. de Jagow donnant quelques renseignements sur le rappel du comte Szögyény et la désignation vraisemblable du prince de Hohenlohe pour le remplacer. Voir aussi *ibid.*, pièce n° 15842, une lettre adressée le 4 mars par M. de Treutler, Ministre de Prusse à Munich, au Chancelier Bethmann Hollweg.

Je dois ajouter qu'entre le comte Szögyény et le comte Berchtold il n'y avait pas un complet accord de vues. Dans la stricte intimité l'Ambassadeur d'Autriche parlait librement de la politique orientale du comte d'Aehrenthal et de son successeur et il la jugeait assez sévèrement. Ceci aussi qui était connu à Vienne a pu contribuer à décider de sa retraite.

Ayant passé vingt-deux ans ici et ayant été longtemps doyen du corps diplomatique, le comte Szögyény a joué un rôle important dans la mise en pratique de la Triple-Alliance. Il a rendu de réels services à l'Allemagne et à l'Autriche à ce point de vue; malgré qu'il affectât avec exagération une sorte d'ignorance universelle, il n'en était pas moins très averti. Il avait l'esprit juste et beaucoup de modération dans l'esprit; aussi ai-je trouvé près de lui des avis souvent utiles et il a, en ce qui nous concerne, toujours conseillé ici la modération et la conciliation.

On peut donc regretter que sa vieille expérience nous fasse défaut.

Le comte Somssich, Conseiller de l'ambassade d'Autriche à Paris, est le gendre du comte Szögyény.

Son successeur, qui a été agréé par l'Empereur, est le prince de Hohenlohe, que j'ai connu ici il y a quelques années Conseiller de l'ambassade d'Autriche. Il ne passe pas pour apporter à ses hautes fonctions une préparation technique suffisante et je crains que sa nomination soit une nomination de Cour. Sa grande situation familiale le mettra au-dessus de certaines attaques mais je ne sais si, pour dénouer les difficultés et les crises incessantes qui se produisent entre les membres de la Triple Alliance, il aura toute la fermeté et la souplesse d'esprit désirables.

Sa femme est l'Archiduchesse Marie-Henriette, fille de l'Archiduc Charles-Ferdinand et nièce de la Reine douairière d'Espagne. Elle est la sœur d'une princesse de Salm-Salm dont le mari, officier de l'armée allemande. a quitté cette année l'armée.

423.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 268. Très confidentiel. *Paris, 22 juin 1914, 17 h.*

Pour différentes raisons d'ordre intérieur, certaines personnes paraissant estimer qu'il serait préférable d'ajourner de quelques jours le départ de M. le Président de la République pour la Russie, je serais désireux de pouvoir

indiquer à l'opinion publique et éventuellement au Parlement les raisons pour lesquelles cet ajournement est impossible.

Je vous serais donc obligé de vous informer, à titre privé, des engagements qui empêchent l'Empereur de retarder la date fixée pour la réception de M. le Président et de me les faire connaître par le télégraphe.

424.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 365. Très secret. *Berlin, 22 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 26 juin.)

J'ai plus d'une fois entretenu vos prédécesseurs des sentiments pacifiques de l'Empereur, mais je leur ai en même temps indiqué que le Souverain ne serait peut-être pas toujours de force à opposer une résistance victorieuse à certains courants qui peuvent entraîner ce pays. Il serait excessif d'attribuer une valeur absolue aux paroles qu'un homme aussi impressionnable que l'Empereur laisse échapper dans l'intimité, mais ces paroles révèlent les tendances et les préoccupations de son esprit. Le sentiment que j'indique plus haut sur les limites de sa force de résistance, je l'ai éprouvé plus d'une fois dans les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui. L'Empereur aime et veut la paix, très sincèrement, mais il n'est pas dénué de prudence, ni même d'adresse; sa préoccupation est de ne pas se laisser entraîner. Il lui est donc difficile de se laisser trop dépasser. Les membres du Gouvernement allemand m'ont parlé souvent des pangermanistes comme d'une quantité négligeable et se sont étonnés devant moi des préoccupations que je manifestais à cet égard. Quoi qu'ils en disent, je considère les pangermanistes comme un mauvais levain dans une pâte qui pourrait lever malgré la volonté des hommes d'État.

Ces réflexions me sont inspirées par un article qui a paru dans la *Nouvelle correspondance diplomatique* de Berlin du 13 juin et qui rapporte certaines conversations de l'Empereur. Je note ici la plus frappante : « Je travaille sans trêve au maintien de la paix, disait-il à une belle-sœur du Grand-Duc Michel. Je ne me déciderai à la guerre que lorsqu'il sera devenu tout à fait impossible de tenir les hommes en échec, alors je devrai céder à la nécessité. »

Ce langage me paraît répondre aux impressions que j'ai personnellement recueillies. Je suis loin de penser qu'en ce moment il y ait quelque chose dans l'atmosphère qui soit une menace immédiate pour nous, bien au contraire;

mais je note ces propos comme de nature à bien préciser la pensée de l'Empereur et son personnage.

Je dois noter que le *Lokal-Anzeiger* a publié ces jours derniers une interview attribuée à un Ambassadeur à Berlin de la Triple Entente et dans lequelle le pangermanisme est critiqué. Cette interview est attaquée par certains journaux, qui protestent contre cette interview et le caractère menaçant prêté par elle au pangermanisme.

Or ni mes collègues de Russie et d'Angleterre, ni moi-même n'avons vu ces temps derniers aucun rédacteur du *Lokal-Anzeiger*, et d'après certains renseignements personnels je suis amené à penser que ce journal, qui est souvent officieux, a pris ce moyen détourné de donner un avertissement aux exagérés. Le procédé serait au moins singulier.

425.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 366. *Berlin, 22 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Par ses dépêches n°s 707 et 712 [1], votre prédécesseur M. Doumergue m'a fait connaître le résultat des conversations engagées entre les intéressés allemands et français au sujet des mines d'Arghana et du port d'Héraclée.

Ces deux questions étaient celles qui restaient à régler pour parachever l'accord qui a été paraphé à Berlin entre la Banque Ottomane et la Deutsche Bank, accord qui devait être confirmé et en quelque sorte consolidé par un échange de lettres entre le Secrétaire d'État et moi.

Il résulte des deux dépêches ci-dessus visées que l'accord s'est finalement établi en ce qui concerne les mines d'Arghana, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne Héraclée. Les conditions posées par M. Hugo Stinnes, à la réunion du 19 mai dernier, ont paru inacceptables au groupe français. L'affaire est donc au point mort et votre prédécesseur m'a demandé de lui faire connaître mes observations.

Pour juger avec réflexion la question posée, je désirerais connaître quelles étaient les modifications libérales que le groupe français avait apportées aux articles de la convention que le syndicat des ports avait conclue avec la Porte. La dépêche n° 712 me dit bien que des modifications ont été faites, mais elle ne me dit pas lesquelles, non plus qu'elle ne m'apporte aucune indication

[1] La reproduction de ces dépêches a paru inutile, M. Jules Cambon en faisant suffisamment connaître l'objet.

sur les points qui pourraient faire l'objet d'une transaction utile dans les dernières propositions allemandes.

J'aurais besoin de ces éclaircissements pour pouvoir émettre un avis précis sur une question de cette nature.

La seule observation que je puisse faire dès à présent, c'est qu'il me paraît nécessaire de faire sortir notre accord avec l'Allemagne sur l'Asie Mineure du point mort où il s'enlise. Je n'ai pas besoin de marquer ce qu'il y aurait de décevant à voir un accord d'une portée générale échouer par suite de l'impossibilité où les négociateurs se trouveraient de s'accommoder sur une question qui, par comparaison avec l'ensemble, est secondaire.

Au point de vue général, il serait impolitique de ne pas arriver à conclure. J'ai dit bien souvent que le seul point du monde où l'Allemagne est décidée à faire usage de sa force tout entière pour soutenir ses intérêts, c'est l'Asie Mineure. En le disant, je n'ai fait que répéter ce que m'ont dit tous ses hommes d'État depuis huit ans. Or, pendant de longues années encore, les questions relatives à l'Asie Mineure resteront posées. Si la crise orientale entre la Grèce et la Turquie paraît en voie d'apaisement, on peut être assuré que la paix boîteuse de Bucarest réserve à l'avenir des difficultés nouvelles et mille chances de conflit. Il est prudent de délimiter aujourd'hui avec l'Allemagne nos domaines respectifs : si nous ne le faisons point, nous nous exposons à nous trouver un jour dans une situation moins bonne que celle que nous avons aujourd'hui.

Je dois rappeler en outre la démarche que M. Fondère, possesseur de la concession de certains droits d'option en ce qui concerne la navigation sur l'Euphrate, avait faite auprès de moi, au moment des négociations, sur l'opportunité de faire valoir ces droits. Je lui avais conseillé (comme je l'ai fait connaître à votre prédécesseur par ma dépêche du 1er février dernier[1]) d'attendre que nos arrangements sur l'Asie Mineure fussent conclus. Or j'apprends que le groupe dont fait partie M. Fondère se montre inquiet des arrangements anglo-allemands et se demande si, pour ne pas perdre ses droits, il n'aurait pas à les produire. La question de l'Euphrate peut donc se trouver soulevée prématurément. Je n'ai pas besoin de dire, dès lors, combien il serait nécessaire que nos arrangements fussent devenus définitifs et ne fussent pas simplement paraphés. Les retards, auxquels nous ne semblons pas attacher assez d'importance, en peuvent avoir au contraire une très grande et compromettre des résultats que nous pouvions croire acquis.

[1] M. Fondère, en sa qualité de représentant de la Banque du Liban, avait l'intention d'opposer à la Compagnie anglo-turco-allemande de navigation sur l'Euphrate, un permis de navigation acquis antérieurement par la Compagnie du Liban. Il avait écrit au ministère à ce sujet et, à l'occasion d'un voyage à Berlin, en avait parlé à M. Jules Cambon qui, dans son rapport n° 39 du 1er février, en tout état de cause, jugeait nécessaire pour réclamer quoi que ce fût, d'attendre la fin des négociations en cours entre la France et l'Allemagne.

426.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 394. *Péra, 22 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 27 juin.)

La Grèce et la Turquie dont les relations sont aujourd'hui si tendues sont d'accord sur ce point que l'Europe en est responsable. Toutes nos difficultés, déclare le Grand Vizir, proviennent de la décision des Puissances dans la question des îles; elles nous ont attaché au flanc un brûlot. Pourquoi, dit à son tour M. Panas, l'Europe nous a-t-elle donné les îles si elle ne veut pas nous en garantir la possession; elle a rendu ainsi impossible au Gouvernement hellénique une transaction avec le Gouvernement ottoman et nous a voués au conflit. Nous sommes, en attendant qu'il éclate, condamnés l'un et l'autre à la lutte des armements maritimes.

Lorsqu'elles ont arrêté leur décision, les chancelleries ont évidemment compté sur le prestige de l'Europe pour en imposer le respect. Or le prestige de l'Europe s'est bien affaibli en Turquie depuis une vingtaine d'années; cet affaiblissement est l'œuvre de l'Allemagne ou, si l'on veut la personnifier, du baron Marschall. En démontrant en toute circonstance à la Porte que l'opposition de l'Allemagne, que dis-je, sa simple abstention, suffisait à désarçonner l'Europe, le baron Marschall a édifié l'influence allemande en Turquie sur les ruines du concert européen. Ce qui restait d'autorité à celui-ci s'est évanoui au cours des derniers événements; la crise qui vient de se résoudre par le bouleversement de la péninsule balkanique s'est ouverte en effet sur la déclaration solennelle des Puissances que l'Europe n'admettrait pas de modification à l'état de choses préexistant à la guerre et elle s'est close par une déclaration non moins solennelle qu'elle ne permettrait pas à la Turquie de reprendre Andrinople où les troupes ottomanes rentraient cependant le lendemain sans rencontrer d'opposition ni même encourir un reproche.

Je ne sais si le prestige de l'Europe pourra être restauré en Turquie; c'est une question à examiner à loisir; mais il importe que les Gouvernements européens se rendent compte de son anéantissement, fût-il passager, et tablent en conséquence sur d'autres moyens d'action pour faire prévaloir leurs vues dans le règlement des différends orientaux qui viendraient encore à se poser devant eux

427.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 164. *Vienne, 22 juin 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juin.)

Pour autant qu'on en peut juger, le Gouvernement austro-hongrois se résout à une nouvelle évolution en Albanie, sans même essayer d'établir, cette fois, que les événements ont justifié ses prévisions ou répondu à son attente. Sous quelle pression le Cabinet de Vienne se range-t-il à l'opinion de celui de Rome, dans le moment où les deux alliés semblaient le plus violemment divisés [1]? Il est aisé de le deviner, en mesurant à qui, parmi les Puissances tripliciennes, ces dissensions causaient le plus d'inquiétude; c'est à Berlin, en effet, qu'on devait se demander avec angoisse si la solidité de la Triple Alliance résisterait à une telle épreuve. Car, depuis la tapageuse intrigue qui valut à Essad Pacha d'être expulsé par les Autrichiens et si flatteusement recueilli par les Italiens, de jour en jour s'aggravaient les griefs contre ceux que la presse viennoise dénonçait comme les instigateurs et les meneurs de l'insurrection musulmane en Albanie.

Avec une soudaineté qui ne s'explique que par une active intervention de la Chancellerie allemande, on convient maintenant que les soupçons s'égaraient, on découvre quels sont les vrais coupables, les Italiens sont reconnus parfaitement innocents. Et pour que la rétractation acquière toute sa valeur, c'est la *Reichspost,* réputée pour son habituelle italophobie, qui se charge de la publier.

« Il ne subsiste plus aucun doute quant à la direction très expérimentée qui agit sur les paysans insurgés; d'après nombre d'indices, tels que l'exhibition du croissant musulman et la demande d'un Gouvernement mahométan sous la souveraineté du Sultan, ce ne peut être que celle d'officiers turcs... La prise d'armes turco-islamique contre l'installation d'un État européen albanais résulte uniquement des menées de Constantinople d'où le mouvement a été abondamment pourvu d'officiers et de volontaires turcs, d'un matériel de guerre tout moderne, de munitions, de signaux, de cartes du pays et, par dessus tout, de très copieux subsides. »

On se trouve le savoir tout à coup et de la façon la plus précise « par des

[1] Les rapports envoyés de Rome et de Vienne par les ambassadeurs allemands montrent cependant que le désaccord persistait entre l'Autriche et l'Italie. Voir en particulier, *Grosse Politik,* vol. 36, II, pièces n°s 14507 et 14520.

rapports concordant, de témoins oculaires et de combattants autour de Durazzo». Et d'ailleurs n'est-il pas évident, ajoute-t-on, que les premières manifestations de cette puissante ingérence du Comité constantinopolitain, remontent à l'échauffourée de Valona où, grâce à la vigilance du défunt colonel Thompson, la preuve fut établie de la complicité du conspirateur Békir Aga avec Essad et, qui plus est, avec le Ministre de la Guerre Izzet Pacha? Malgré les dénégations du Grand Vizir, le rédacteur de la *Reichspost* s'est convaincu que, pendant tout l'hiver, le recrutement de volontaires pour une guerre de partisans s'est effectué à Constantinople et «que Essad servait les desseins du comité jeune-turc, lequel n'a jamais renoncé à l'idée d'une souveraineté musulmane en Albanie et a enrôlé dans ce but des milliers d'hommes et d'officiers».

A Vienne, de même qu'à Rome, est-il encore dit, on accordait une aveugle confiance à ces chefs albanais et l'on se tenait pour rassuré par les déclarations du Gouvernement ottoman affirmant qu'il n'attachait plus le moindre intérêt aux destinées de ses anciennes provinces. «Le résultat de ce dédain pour les menées jeunes-turques, c'est aujourd'hui la révolution islamique qui éclate. A moins que les grandes Puissances intéressées ne parlent fortement à Constantinople, la diplomatie européenne se trouvera bientôt en présence de complications encore plus graves en Macédoine.»

C'est en somme le développement d'un plan que mon collègue Hilmi Pacha m'a plusieurs fois développé quand il m'annonçait qu'à moins d'obtenir d'équitables satisfactions, la Turquie attiserait tous les désordres d'un bout à l'autre de la péninsule. Mais comme il l'a dit à plusieurs autres qu'à moi, pourquoi supposer, comme la *Reichspost*, qu'à Rome on ait conservé les mêmes illusions qu'à Vienne? Il serait tout à fait conforme aux combinaisons italiennes d'avoir travaillé à établir, si possible, le Prince Guillaume sur son trône, non sans nouer, par précaution, quelques intrigues avec ceux qui s'apprêtaient à le renverser.

Au Ballplatz, où jamais ce qui est à craindre n'est admis comme vraisemblable, on se rassurait jusqu'à ces jours derniers avec une formule : «Durazzo n'est pas l'Albanie. C'est de ce point de vue que doit être appréciée l'importance de la perte éventuelle de cette ville. Il n'en résulterait nullement que la question du Souverain se poserait de nouveau. Cette question est et demeure résolue... Par ceux qui ont créé l'Albanie, c'est-à-dire les grandes Puissances, le prince de Wied en a été institué le Souverain. Rien ne sera changé même si Durazzo succombe. Car, encore une fois, Durazzo n'est pas l'Albanie.» Le *Wiener Journal* (n° du 17 juin), qui recueillait récemment cette fière et intempestive déclaration, estime que c'est un digne pendant à celle du *statu quo*, emphatiquement formulée en octobre 1912 par le comte Berchtold, peu avant que n'éclatassent les hostilités.

Mais, aujourd'hui, il en va tout autrement. Les circonstances obligent à reconnaître que, si l'Autriche et l'Italie réussissent à protéger le Prince dans son Palais contre l'assaut de ses adversaires et contre la nécessité de s'enfuir sur un bateau de guerre, le prétendu Souverain n'en est pas moins prisonnier dans les étroites limites où ses ordres sont encore écoutés. Or un Prince sans armée, sans finances, sans administration, serré par ses ennemis, menacé dans le dos par les haines et les trahisons, devrait être pourvu de facultés surhumaines pour se maintenir au pouvoir.

Au lieu de dons exceptionnels qui, malgré sa détresse, lui permettraient de faire figure, Guillaume de Wied se trouve être, de l'aveu même du comte Forgach, paralysé par la plus désolante irrésolution, et ce défaut de volonté et de décision est encore accru par l'incohérente énergie de sa femme par qui sont bouleversés le peu de projets qu'on parvient à former.

C'est donc sans protester que la presse viennoise enregistre l'appréciation de la *Tribuna,* d'après laquelle, du consentement de toutes les Puissances, si le Prince est réduit à abdiquer, il n'y aurait qu'à remettre le Gouvernement provisoire de l'Albanie aux mains de la Commission de contrôle. Désormais les mérites de celle-ci ne sont plus discutés; on est entièrement d'accord sur la qualité de ses services, on la proclame non seulement utile mais indispensable. « C'est un pas décisif, poursuit l'officieux italien, dans le sens de l'internationalisation albanaise, seul moyen de sauver le trône et le Souverain. La plus néfaste illusion pourrait seule déterminer le Prince à pousser plus loin un duel malheureux dont l'issue est certaine... Le trône peut encore s'affermir, s'il est replacé sur les bases internationales qu'on lui avait données au début. L'Italie souhaite sincèrement consolider le sceptre dans la main du Prince Guillaume, mais cela ne réussira que s'il en revient aux principes qu'il a malencontreusement reniés sous la pression de ses conseillers. »

Ainsi que l'ai déjà télégraphié à Votre Excellence, c'est l'heure où les difficultés apparaissent inextricables qu'on voudrait remettre à l'Europe le soin de les résoudre. La Commission de contrôle et les Puissances qu'on écartait quand l'espoir subsistait de fonder un État à peu près viable, on les appelle à l'aide, lorsque la situation devient sans issue. Souscripteurs malgré eux de cette funeste opération, les Gouvernements, qui ont consenti à Londres à ce que l'expérience fût tentée, se sont libérés de leurs engagements en fournissant le concours loyal et intelligent des délégués à la Commission, l'appui d'un corps international qui garantit l'ordre à Scutari, le secours moral des bâtiments, dont la seule présence à Durazzo contient l'effort des rebelles; ils se trouvent même impliqués, sans l'avoir voulu, dans la prestation de subsides qui constituent la plus hasardeuse des créances.

L'Autriche enfin désabusée, l'Italie toujours en quête d'une solution profitable et l'Allemagne, justement troublée dans sa sécurité de régente de la

Triplice, ne parviendront pas, faut-il espérer, à faire prévaloir l'idée que les frais et les risques de la liquidation doivent être supportés par d'autres que par elles trois.

428.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 123. *Bucarest, 22 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 27 juin.)

Profitant d'un court séjour que le Roi faisait à Bucarest avant de retourner à Constantza, j'ai sollicité une audience qu'il a bien voulu m'accorder aussitôt.

Je m'empresse de rendre compte ci-après de la longue conversation que je viens d'avoir avec lui.

Aux félicitations que je lui adressais pour l'ordre qui avait régné pendant les fêtes de Constantza, le Roi m'a répondu qu'il avait été ravi de pouvoir ainsi recevoir un Souverain pour qui il avait une véritable amitié et une famille à laquelle l'unissaient des liens de sincère affection. La sécurité que l'Empereur et l'Impératrice ont senti régner autour d'eux a contribué à donner à l'entrevue de Constantza un caractère de particulière confiance et rendu les conversations plus faciles.

« Vous pouvez être, a-t-il ajouté, satisfait vous-même, car vous avez été le plus utile artisan de l'œuvre accomplie l'an dernier, dont d'ailleurs la visite du Tsar à Constantza consacre la valeur et la solidité.

« Nous sommes tombés d'accord avec l'Empereur sur toutes les questions que nous avons abordées; animés l'un et l'autre d'un sincère désir de paix, il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Ce que nous voulons, c'est la tranquillité dans les Balkans et nous pensons, bien qu'on ne puisse affirmer qu'elle sera éternellement observée, que la paix de Bucarest doit être pour de longues années au moins la charte qui règlera les situations respectives des peuples balkaniques; nous veillerons donc, l'un et l'autre, à sa stricte exécution. Il en sera sans doute, par la suite, pour ce traité, ce qu'il en a été pour le traité de Paris ou le traité de Berlin, dont la plupart des clauses ont été modifiées ou dédaignées, mais le temps permettra, il le faut espérer, de préparer pacifiquement les modifications jugées nécessaires par l'expérience.

« Nous avons, en suite de nos entretiens, fait entendre à Constantinople, à Athènes et Sofia des paroles de prudence et de modération qui seront écoutées, j'en ai la conviction, et nous éviterons les horreurs de nouveaux conflits. En

tous cas, ceux qui seraient tentés de négliger nos conseils savent que la Roumanie restera fidèle à la politique décidée dont elle s'est montrée animée l'an dernier, que, d'accord avec les grandes Puissances, elle serait prête à intervenir afin de protéger efficacement l'équilibre qu'elle a eu pour but d'établir en 1913.

« Nous avons eu, en ces dernières semaines, de vifs sujets d'inquiétude, car le conflit turco-grec menaçait de provoquer les plus graves complications; les dernières nouvelles que je viens de recevoir à l'instant me tranquillisent et je considère le danger comme écarté; nous avons tenu à ne pas répondre trop affirmativement à la Grèce qui sollicitait une promesse de coopération au cas où la Bulgarie serait sortie de la neutralité; nous sommes volontairement restés un peu dans le vague afin de ne pas trop encourager une excitation que je trouvais dangereuse, mais il est *bien évident que nous aurions marché* si la Bulgarie avait encouragé la Turquie. La sagesse de M. Venizelos l'emportera, car je compte sur la volonté du Roi pour résister à ceux qui voudraient faire écarter du pouvoir l'homme qui a sauvé son pays de l'anarchie et préparé son relèvement financier et militaire. Je m'en suis d'ailleurs très nettement expliqué avec le Diadoque, lors de son séjour en Roumanie; je l'ai chargé de déclarer à son père que je considérais le maintien de M. Venizelos à la tête du ministère comme un devoir national, que la Roumanie, qui avait rendu à la Grèce le service d'arrêter l'armée bulgare au moment où elle avait presque cerné les troupes grecques et empêché ainsi un désastre irréparable, pouvait être écoutée lorsqu'elle demandait une attitude jugée par elle indispensable au maintien de l'équilibre balkanique; et comme le Diadoque faisait allusion aux mesures jadis imposées par M. Venizelos lorsqu'il fit écarter de l'armée le Roi actuel et les Princes de la famille royale, je lui ai répondu que j'avais à deux reprises appelé au pouvoir des Ministres qui avaient voté ma déchéance. Nous devons donc espérer que le Roi Constantin ne cédera pas aux politiciens qui sont hostiles à M. Venizelos et que ce dernier restera à la tête du Gouvernement jusqu'au jour où seront définitivement réglées toutes les difficultés pendantes.

« La plus grave est évidemment la question des îles et je persiste à penser que la Conférence de Londres eût agi plus sagement en n'attribuant pas les îles de Chio et Mytilène à la Grèce; la Turquie peut, à juste titre, considérer la possession de ces îles par la Grèce comme un danger permanent pour la sécurité des Détroits et fera tout au monde pour en conserver tout au moins la suzeraineté; la décision des Ambassadeurs à Londres fournit d'autre part au Gouvernement grec un argument dont il est, je le reconnais, difficile de nier la valeur et que l'opinion publique en Grèce invoque avec ténacité; malgré tout, si une entente pouvait intervenir sur les bases d'un échange en abandonnant à la Turquie la suzeraineté nominale de Chio et de Mytilène avec un régime analogue à celui qui a prévalu en Crète pendant nombre d'années, je crois

que ce serait une solution de nature à concilier les intérêts des deux pays et à assurer une réconciliation si importante pour la paix européenne. Le temps travaillerait d'autre part pour la Grèce, et les îles de Chio et de Mytilène auraient sans doute, dans un avenir plus ou moins éloigné, le sort qui vient d'être assuré à la Crète, rattachée aujourd'hui au royaume hellénique.

« Si de son côté la Turquie se montre intransigeante, l'intervention seule des grandes Puissances pourra éviter la mise à exécution des menaces trop peu déguisées que Talaat Bey adressait à la Grèce lorsqu'il nous disait, il y a quelques jours, que, lorsque la Turquie aurait reçu ses dreadnoughts, elle pourrait élever la voix avec plus de chances d'être écoutée à Athènes.

« Enfin je considérerais comme une très dangereuse mesure la proclamation de l'annexion des îles et le Ministre des Affaires étrangères a invité notre Ministre à Athènes à en signaler les inconvénients à M. Venizelos.

« En prévision toutefois des difficultés ou même d'un conflit qui, malgré nos efforts et ceux de l'Europe, pourrait éclater entre les deux pays nous avons jugé opportun, le Tsar et moi, de faire savoir à Constantinople et à Athènes que nous ne saurions admettre une entrave quelconque portée au libre trafic dans les Dardanelles. Notre commerce réciproque a eu trop à souffrir des mesures prises lors de la dernière guerre balkanique pour que nous ne mettions pas tout en œuvre pour le préserver dans l'avenir. La note identique que le représentant russe et le représentant roumain ont été invités à remettre à la Porte précise notre point de vue et marque le commencement d'une entente politique, en ce qui concerne la mer Noire, dont la Russie et la Roumanie retireront de véritables bienfaits.

« Du côté de la Bulgarie, les déclarations de son Gouvernement actuel paraissent sincères et je ne puis croire que l'on s'y départisse d'une politique de recueillement; la tournée que je viens d'effectuer dans les nouveaux territoires m'a permis de constater que l'esprit des populations annexées s'est sensiblement modifié depuis le commencement de l'année. J'ai retrouvé des membres de délégations qui m'étaient venus voir à Bucarest; loin d'observer une réserve très explicable, d'ailleurs, et que je comprends, les divers personnages que j'ai rencontrés au cours de mon excursion m'ont témoigné des sentiments de loyalisme auxquels j'ai été très sensible; cela m'a prouvé que mes nouveaux sujets appréciaient la manière douce que j'ai recommandée à tous nos fonctionnaires et qu'ils reconnaissaient les bienfaits d'une administration qui s'efforce de concilier les légitimes susceptibilités des Bulgares avec les nécessités d'une organisation nouvelle. »

Passant ensuite à la question albanaise, le Roi ne m'a pas caché les craintes que lui causaient ce qu'il appelle les intrigues italiennes, car c'est à l'Italie qu'il attribue les événements qui ont provoqué les révoltes; il est convaincu que l'on possède à Durazzo les preuves de la trahison d'Essad Pacha, encouragé

par les agissements du baron Aliotti. « Ce dernier, m'a dit le Souverain, aurait été déjà rappelé par son Gouvernement qui ne se fait pas d'illusions sur sa correction, s'il n'était soutenu à Rome par le parti nationaliste que M. Salandra veut ménager; mais il ne pourra pas demeurer longtemps encore en Albanie et, lui parti, les choses prendront une autre tournure. Je ne conseillerai pas toutefois à mon neveu de se « cramponner » à sa couronne, si les Albanais sont décidés à le repousser; je n'ai pas manqué de lui donner tous les conseils de mon expérience, mais pas plus que je ne l'ai encouragé à accepter la difficile tâche à laquelle il est attelé, pas plus je ne le pousserai à la poursuivre si sa présence doit être le seul obstacle à la pacification du pays et à la constitution définitive d'un État dont l'Europe, par l'organe de ses représentants à Londres, a reconnu la nécessité. Je suis néanmoins disposé à mettre à la disposition du prince de Wied, s'il le désire, des officiers instructeurs volontaires, mais sous la condition expresse *qu'en aucun cas* ces officiers ne pourraient prendre part à des luttes entre Albanais et Epirotes. Quant au bruit, répandu par certains journaux, que la Roumanie consentirait à envoyer des troupes en Albanie pour agir au nom de l'Europe, vous pouvez être sûr qu'il ne correspond pas à nos intentions; nous désirons, dans cette question, comme dans toutes celles qui intéressent le maintien de la paix et de l'équilibre balkanique, agir de concert avec les grandes Puissances, mais nous n'entendons pas assumer un rôle au-dessus de nos forces, ni sortir de la sphère modeste qui convient à notre situation territoriale en Europe.

« Parmi les combinaisons qui pourraient être envisagées, Talaat Bey m'a recommandé celle qui consisterait à confier le pouvoir à Izzet Pacha, sur la loyauté de qui il croit que l'Europe pourrait compter; je ne connais pas Izzet Pacha et je ne saurais me prononcer sur la valeur que lui reconnaît Talaat Bey. Ce dernier me paraît de bonne foi, et j'aurais en lui plus de confiance qu'en Enver Pacha dont je sens la main dans les affaires albanaises; l'une des qualités qu'aurait Izzet Pacha est qu'il n'est pas inféodé à la politique d'Enver Pacha.

« C'est avec plaisir que j'ai appris que les grandes Puissances étaient d'accord pour envoyer des navires à Durazzo, témoignant ainsi d'une entente qui est le meilleur gage de la paix. »

Le Roi m'a également entretenu de questions de politique intérieure et m'a dit qu'il s'efforcerait d'amener une entente entre les partis afin que les grandes réformes soumises à l'examen de l'Assemblée constituante, et qui s'imposaient, soient menées à bien par des accords que faciliteront de mutuelles concessions.

Les discussions qui se poursuivent au Parlement français ont retenu l'attention du Souverain qui suit avec intérêt, m'a-t-il dit, les débats relatifs à l'application de la loi militaire : « Les charges imposées au peuple français sont

lourdes, mais j'ai la conviction que, puisque malheureusement nous n'en sommes pas arrivés au moment où l'on ne songera plus à se menacer, l'augmentation des armements est la plus sûre garantie de la paix; aucune des grandes Puissances ne pouvant oser prendre la responsabilité d'une conflagration qui, dans les circonstances actuelles, serait un désastre aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Vous avez, a conclu le Roi, maintenu dans un élan que tout le monde a apprécié une loi jugée indispensable à votre sécurité nationale, mais je comprends fort bien qu'elle peut ne pas être intangible et que si, de quelque façon, vous pouvez en adoucir les rigueurs sans compromettre vos sûretés, votre Gouvernement cherche à la modifier. »

Nous avons abordé la question du Concordat que la Serbie est sur le point de signer avec le Saint-Siège[1], et le Roi ne m'a pas caché qu'il verrait avec satisfaction la Roumanie imiter sa voisine; « mais, a-t-il ajouté, la plus grande habileté sera nécessaire afin de ne pas se heurter à l'opposition irréductible du parti orthodoxe intransigeant; lorsque le moment sera venu, l'argument le plus puissance que pourront employer les promoteurs d'une entente avec le Saint-Siège sera la perspective de la création d'un clergé indigène catholique romain, auquel se joindrait le clergé romain de Transylvanie.

« La question deviendrait dès lors, en quelque sorte, une question politique nationale et les nationalistes entraîneraient avec eux les orthodoxes hésitants. »

Si Votre Excellence veut bien se reporter à ma dépêche n° 90 du 10 mars[2] dernier, qui répondait à une interrogation du Département, elle verra que j'avais envisagé la question d'une entente entre la Roumanie et le Saint-Siège sous le même aspect et que je considérais la conclusion d'un Concordat ou d'une entente, si le mot effrayait trop les Roumains, comme devant se poser prochainement; je crois la réalisation de ce projet possible si l'on invoque ici l'avantage que la Roumanie retirerait, pour servir ses aspirations, de l'établissement à Bucarest d'un évêché catholique indigène autour duquel viendraient se grouper les éléments catholiques roumains transylvains qui relèvent aujourd'hui de l'évêque de Blaj. L'opinion du Roi est à retenir, car elle marque une tendance à ne pas entraver les aspirations du peuple roumain dont les yeux restent tournés vers la Transylvanie.

En résumé, de mon long entretien, j'ai emporté l'impression que le Roi, très fier, à juste titre, du rôle important assumé et heureusement joué par la Roumanie, tenait à s'y renfermer et souhaitait avant tout la paix qui permettra à son pays d'aborder, sans préoccupations extérieures, les importantes réformes intérieures qui intéressent au plus haut point l'avenir économique de la Roumanie.

(1) Voir ci-dessous le numéro 429. — (2) Non reproduit, l'objet en étant suffisamment indiqué dans le présent rapport.

429.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 183. Secret. *Rome, 23 juin 1914, 21 h. 40.*
(*Reçu :* 22 h. 30.)

Le concordat serbe[1] sera signé demain par M. Vesnitch et le Cardinal Merry del Val.

La diplomatie autrichienne a fait des efforts opiniâtres pour empêcher cet accord d'aboutir. Pour lui donner un semblant de satisfaction, le Saint-Siège a fait savoir à l'Autriche que les autorités ecclésiastiques reconnaîtraient le *patronat* des œuvres autrichiennes catholiques dans les pays annexés par la Serbie. Cette concession était d'ailleurs acceptée par M. Vesnitch.

Ce dernier me demande qu'un caractère secret soit conservé aux informations qu'il m'a données, l'accord n'étant pas encore signé.

430.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

D. n°s 954, 814, 466, 615, 577. Très confidentiel.
Paris, 23 juin 1914.

Pour Londres : J'ai pris bonne note de votre dépêche du 17 de ce mois[2] qui me faisait connaître l'assentiment du Gouvernement britannique à l'avance de 3 millions que la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Societa Commerciale d'Oriente doivent consentir au Gouvernement monténégrin et qui doit être remboursée sur l'emprunt monténégrin prévu par la Conférence de Londres.

(3) Voir au sujet de ce concordat, dans le tome IX, 3e série, les n°s 371 et 439.

En fait c'est le 25 juin que M. Vesnitch et le Cardinal Merry del Val l'ont signé. M. Barrère en a envoyé le texte le 30. Il faisait ressortir dans la lettre d'envoi l'intérêt politique de ce concordat : en dépit du patronat honorifique conservé par l'Autriche, il libérait les catholiques devenus sujets serbes de la tutelle autrichienne, était, de la part du Saint-Siège, un acte d'affranchissement à l'égard de la main-mise de Vienne sur la politique de la Curie romaine, permettait enfin d'espérer que la Roumanie à son tour arriverait à un accord avec le Saint-Siège.

(2) Non reproduite parce qu'elle a paru inutile.

Contrairement à ce que paraissait croire Sir Ed. Grey l'avance n'a pas encore été faite. Les Banques intéressées ont seulement rédigé le projet de contrat additionnel d'accord avec le Gouvernement du Monténégro et elles attendaient pour y donner suite que l'accord se fût établi entre les six Puissances sur l'affectation de l'avance et son mode de remboursement. Le Gouvernement italien, qui s'opposait à ce que la créance Laurin et Klément présentée par le Gouvernement austro-hongrois fût considérée comme une réquisition et, en cette qualité, remboursée sur le montant de l'avance, vient de modifier son point de vue en acceptant celui du Cabinet de Vienne.

L'accord est ainsi complet entre les six Gouvernements.

Pour tous les postes, sauf Londres : Le Gouvernement italien ayant consenti à considérer la créance Laurin et Klément, présentée par le Gouvernement austro-hongrois, comme rentrant dans la catégorie des réquisitions à régler sur le produit de l'avance de trois millions que la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Societa commerciale d'Oriente s'apprêtent à faire au Monténégro, l'accord s'est trouvé complet entre les six Puissances pour l'accomplissement de cette opération et son remboursement éventuel sur l'emprunt prévu par la Conférence de Londres.

Pour tous les postes : J'en ai informé la Banque de Paris et des Pays-Bas et j'ai, d'autre part, autorisé le Ministre de France à Cettigné à exercer le contrôle prévu par le contrat additionnel, ci-joint en copie, relatif à cette avance.

Pour Londres : Vous m'avez indiqué par votre lettre précitée que Sir Ed. Grey désirait savoir s'il était exact que la concession d'études des chemins de fer à construire au Monténégro (Podgoritza-Ipek et Antivari-Scutari) avait été demandée par les deux établissements financiers intéressés, en retour de l'avance qu'ils consentent.

Cette concession a été demandée, mais elle a été accordée à un consortium composé de la Societa commerciale d'Oriente, de la Régie générale des Chemins de fer à Paris et de la Banque russo-asiatique. J'ajoute que le Gouvernement monténégrin a exprimé le désir de voir l'accord intervenu à ce sujet demeurer secret et je vous serai obligé, en conséquence, de conserver à cette information un caractère strictement confidentiel.

Pour tous les postes, sauf Londres : En même temps qu'il négociait l'opération dont il s'agit, M. Volpi concluait avec le Gouvernement monténégrin un accord octroyant à un consortium, composé de la Società commerciale d'Oriente, de la Régie générale des Chemins de fer à Paris et de la Banque russo-asiatique, la concession d'études pour la construction de chemins de fer au Monténégro (Podgoritza-Ipek et Antivari-Scutari). Le Gouvernement monténégrin ayant exprimé le désir que cet arrangement demeurât secret, je vous serai obligé de conserver à cette information un caractère strictement confidentiel.

431.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 268. Confidentiel. *Madrid, 23 juin 1914.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 juin.)

Mes rapports 244, 248 et 254 ont mis le ministère [1] au courant de négociations qui se suivent, en dépit de mes efforts, avec une lenteur extraordinaire par le fait de la nécessité dans laquelle se croit le Ministre d'État d'assister à la plupart des séances du Parlement et aussi des absences répétées de mon collègue d'Angleterre.

Cependant la question se resserre peu à peu et l'on peut dès maintenant se rendre compte des points sur lesquels persistent les divergences. Il va de soi que ces divergences sont de quelque importance. Je me permets de les résumer ici aussi succinctement que possible.

Comme le sait Votre Excellence, il existe trois points (lettre du Département n° 66 du 7 mars 1914 [2]) qui nous tiennent tout spécialement à cœur : 1° la désignation du Cadi et du Nadir, 2° la représentation du Sultan dans l'Assemblée municipale, 3° le maintien provisoire des tabors.

Dans notre dernière séance (mon rapport n° 254) nous sommes arrivés à peu près à nous mettre d'accord pour accepter la rédaction suggérée par Sir Arthur Hardinge pour le premier de ces trois points. Mais, pour les n°s 2 et 3, les divergences persistent entre le Ministre d'État et moi : je dois ajouter que, si l'Ambassadeur d'Angleterre me soutient en ce qui concerne la représentation du Sultan dans l'Assemblée municipale, il cherche visiblement une transaction sur la question des tabors. Quoi qu'il en soit, la résistance du marquis de Lema est des plus vives et je ne crois pas que nous puissions en triompher si nous ne consentons par, ailleurs, d'assez fortes concessions. Il ne faut pas oublier que, dans la conversation que le général Lyautey eut en mars dernier avec le Roi [3], Sa Majesté lui déclara être partisan d'un accord sur les trois points

[1] Le rapport 244, du 9 juin, relatait un entretien avec le Ministre d'État et l'Ambassadeur d'Angleterre. Le rapport 248, du 10 juin, signalait un entretien de Sir A. Hardinge avec le Ministre d'État. Par le rapport 254, du 11 juin, M. Geoffray résumait une discussion avec le Ministre d'État.

Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces rapports, car il ne peut être question de donner ici une idée complète de cette négociation : il paraît suffisant de marquer les étapes principales des pourparlers, dans la mesure où ils peuvent intéresser la politique générale.

[2] Cette lettre, qu'il a paru inutile de reproduire, communiquait à M. Geoffray la copie de la correspondance échangée entre Paris et Londres au sujet du statut de Tanger (en particulier la copie des dépêches du 10 et du 12 février, reproduites dans le tome IX, 3e série, sous les numéros 259 et 280.

[3] Sur cette conversation, voir ci-dessus, n° 49.

indiqués plus haut à la condition qu'on lui ferait certaines concessions destinées à «amadouer» évidemment l'opinion publique espagnole : «quelque petite présidence de commission», indiquait Alphonse XIII qui n'était évidemment pas au courant du détail de la négociation.

Or, si nous devons chercher un point sur lequel nous puissions faire de la conciliation, ce n'est guère que sur l'article des travaux publics qu'on peut le trouver. Le Département l'a d'ailleurs reconnu dans sa lettre précitée n° 66.

Toutefois, la rédaction que nous avons proposée et à laquelle je me suis tenu jusqu'à présent, n'est pas, en toute bonne foi, de nature à satisfaire le Gouvernement royal. Tous les services importants restent entre nos mains soit directement, soit parce que nous nous réservons une partie et non la moindre de ceux que nous abandonnerions aux Espagnols. C'est pour cela que le marquis de Lema me disait dernièrement : «Vous nous proposez tel ou tel service, mais vous gardez ce service dans l'intérieur de Tanger où il est le plus important.»

Il faut reconnaître loyalement qu'il y a du vrai dans cette observation dont j'ai fait part à M. Porché, qui est passé par Madrid ces jours-ci et qui est venu me voir; j'ai ajouté que, si nous voulions en finir, il me semblait nécessaire qu'il se sacrifiât un peu et qu'il consentît à se laisser couper au moins un bras. Après examen de la question, il nous a semblé à tous deux que les deux services les plus importants étaient celui des eaux et celui du chemin de fer : il fallait en abandonner un aux Espagnols. M. Porché m'a déclaré qu'il insisterait tout spécialement pour conserver le service des eaux : il est particulièrement compétent en ces questions et il a un projet tout prêt sur la matière; au contraire il serait plus disposé à laisser à son collègue espagnol le service du chemin de fer qu'il y aurait un moindre inconvénient à laisser en mains espagnoles, l'ingénieur de cette nationalité devant être forcément encadré par des ingénieurs de la compagnie de Tanger-Fez et de celle du port de Tanger.

Un autre point sur lequel le marquis de Lema insiste tout particulièrement, c'est sur la substitution au titre d'ingénieur «en chef» de celui d'«ingénieur principal». C'est une de ces manifestations puériles de l'amour-propre castillan. Peut-être Votre Excellence n'aurait-elle pas d'objection à lui concéder cette satisfaction de pure forme.

S'il en était ainsi et s'il paraissait possible de diviser les attributions conformément aux indications ci-dessus, l'article 25 du projet de Convention pourrait être libellé dans la forme ci-annexée (annexe n° 1 [1]).

Il est bien entendu que je ne me porte pas garant que nos suggestions seraient acceptées par le Ministre d'État qui est toujours très impressionné

[1] Il n'a pas paru utile de reproduire les annexes.

à l'avance de l'accueil que le Parlement pourra réserver à son œuvre, mais elles me paraîtraient pouvoir être proposées comme constituant un terrain d'accord très raisonnable.

Si les trois points (représentation du Sultan, tabors, travaux publics) étaient réglés à l'aide de cette concession à l'article 25, il resterait encore la question de l'article 8, c'est-à-dire du privilège religieux des Franciscains espagnols. Sur ce sujet, mon collègue d'Angleterre me paraît s'être mis officieusement d'accord en principe avec le Ministre d'État : à leur avis on devrait se borner à garder le premier paragraphe de l'article qui contient la reconnaissance de la liberté des cultes. On supprimerait le second paragraphe et une entente directe et indépendante interviendrait entre nous et les Espagnols et probablement aussi entre les Anglais et les Espagnols. L'article serait donc libellé conformément à la rédaction ci-jointe (annexe II). J'ai pendant longtemps fait des objections à ce mode de procéder, mais je n'ai pu arriver à convaincre mes interlocuteurs et j'ai dû, quand même, examiner par devers moi la solution qu'ils proposent. La difficulté réside dans le fait de la rupture de nos relations avec le Saint-Siège : il va de soi que tout arrangement intervenu entre l'Espagne et la République française à ce sujet restera en fait lettre morte par suite de la résistance effective ou passive de la Papauté : je crois, si je ne me trompe, que telle est encore la situation en notre zone. Dans ces conditions, ne pourrions-nous pas accepter l'insertion dans le traité à intervenir du seul premier paragraphe de l'article 8 du projet, tout en déclarant que nous réservons tous nos droits d'interpréter ledit article? D'autre part, dans un arrangement spécial avec le Cabinet de Madrid nous pourrions, en invoquant les dispositions du traité du 18 juillet 1635 (art. 6), 29 janvier 1682 (art. 12), 28 mai 1767 (art. 11), stipuler que les églises visées dans lesdits articles ne seront pas nécessairement enclavées dans la maison de notre Agent à Tanger et que les personnes employées dans les hôpitaux et dispensaires seront considérées, comme relevant desdites églises.

Je ne vous fais cette suggestion que comme une indication qui pourrait peut-être nous permettre de sortir d'une situation assez délicate et sur laquelle les Ministres d'État espagnols qui se sont succédé, qu'ils fussent libéraux ou conservateurs, se sont montrés absolument intransigeants, ainsi que Votre Excellence peut s'en rendre compte en se reportant à mes rapports précédents.

Il y aurait aussi la question de la phrase finale du dernier paragraphe de l'article 13 : sur ce point la confusion est plus complète que jamais du fait, ce semble, de l'incompréhension du Gouvernement britannique. Le ministère n'a pas oublié que, dans notre dernière séance (ma dépêche n° 254), le marquis de Lema avait proposé de remplacer les mots « par l'autorité tangéroise qualifiée à cet effet » par la phrase « par qui de droit ». Hier le Chargé d'affaires

d'Angleterre est venu me communiquer le texte ci-joint en copie (annexe III) d'un memorandum relatif à cette question. Comme vous le verrez, Sir Edward Grey propose de rétablir « l'autorité tangéroise qualifiée à cet effet » avec l'adjonction des mots « c'est-à-dire la municipalité, le tribunal international ou arbitral, *selon consentement* (?) ». Je ne vois que des inconvénients à cette énumération si on ne spécifie pas dans quels cas interviendra la municipalité, dans quels cas l'autorité judiciaire. En réalité il y a un désaccord de fond surtout entre nous et les Anglais, parce que notre organisation administrative n'est pas la même que la leur. Si je ne me trompe, notre pensée est celle-ci : en cas de désaccord entre le chemin de fer et l'administration du Port, le fonctionnaire compétent, qui dépend de la municipalité, prendra une décision en vue de trancher le désaccord; si l'une des parties ne croit pas devoir accepter cette décision, alors ladite partie devra attaquer devant les tribunaux la décision en question. C'est ainsi que les choses se passeraient chez nous; mais il n'en est pas du tout de même en Angleterre, où il n'existe pas d'intervention de l'autorité administrative, puisque la plupart du temps il n'y a pas d'administration; on y va de suite et directement devant les tribunaux.

Quoiqu'il en soit, je tâcherai de faire revenir à la phrase : « l'autorité tangéroise qualifiée à cet effet » sans autre adjonction; faute de réussir, je proposerai de mettre simplement « autorité compétente ». Le mieux serait certainement, comme le Département en a exprimé l'intention (lettre à M. P. Cambon annexée à la dépêche du Département n° 34 du 10 février [1]) d'amener la commission du port de Tanger à insérer dans le cahier des charges un article stipulant que tous les désaccords, conflits ou autres qui surgiraient entre les compagnies du port et du chemin de fer Tanger-Fez seraient réglés par arbitrage : c'est si je ne me trompe ce qui est spécifié pour le Tanger-Fez (art. 66 du cahier des charges).

Enfin, sur un dernier point, l'accord n'est pas intervenu, c'est sur l'article 18 (abandon par l'Espagne et la France des perceptions douanières revenant à leurs zones respectives). Les Gouvernements anglais et espagnol paraissent ne pas modifier leurs vues absolument contradictoires. Comme j'en avais informé votre prédécesseur (mon rapport n° 244), j'appuie la demande britannique mais sans m'engager à fond.

Ainsi que Votre Excellence pourra s'en convaincre par ce trop long exposé, nous sommes arrivés à un point où les décisions à prendre s'imposent. Il s'agit de savoir si le Gouvernement de la République estime qu'il est de l'intérêt de notre politique générale et aussi de la politique générale marocaine de chercher à régler la question de la zone internationale de Tanger; je dis la régler

[1] Par une lettre adressée à M. P. Cambon, le 9 février et communiquée le lendemain à M. Geoffray, le Département avait énuméré les modifications demandées par l'Espagne au projet de statut et signalé les objections françaises.

en ce qui concerne les négociations entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, car je reste quelque peu sceptique sur l'accueil que les autres Puissances signataires de l'acte d'Algésiras et dont l'approbation est nécessaire feront à un arrangement où les trois Gouvernements se sont surtout occupés de leurs intérêts particuliers. Sous ce rapport, cependant, il semble que, plus l'entente entre les trois États se fera attendre, plus cela encouragera les autres à soulever des objections et à réclamer des modifications parce qu'ils se diront qu'un accord aussi difficilement atteint doit présenter des fissures faciles à élargir.

Cependant, comme d'aucuns considèrent peut-être qu'il n'est pas après tout de première nécessité d'en « finir vite » avec cette affaire de Tanger parce que le temps travaille pour nous, le moment me semble venu de prendre un parti à ce sujet. J'ai trop souvent exprimé mon sentiment personnel sur la question pour y revenir une fois de plus. Je crois que les quelques avantages que nous pourrions revendiquer encore à Tanger (abstraction faite des trois points que Votre Excellence sait) ne sauraient contre-balancer les graves dangers qui peuvent résulter de la non-reconnaissance de notre Protectorat par la Grande-Bretagne et de la possibilité pour d'autres Puissances de rentrer dans l'affaire marocaine par la porte encore mal fermée de Tanger.

Quoi qu'il en soit, comme le congrès va très prochainement suspendre ses séances et que Sir Arthur Hardinge reviendra sous peu de jours du Maroc, je serais très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me fixer le plus promptement possible sur les points que j'ai eu l'honneur de lui soumettre dans le présent rapport.

432.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. *Durazzo, 23 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 29 juin.)

Je viens d'avoir l'honneur d'adresser à Votre Excellence un télégramme n° 21 [1] dans lequel je me suis permis d'attirer son attention sur l'urgence qu'il y aurait à ce que l'Europe se préoccupât de mettre fin à une situation qui peut devenir menaçante pour elle.

Ainsi que je l'ai dit, le soulèvement contre le prince de Wied et son Gouvernement triomphe partout, le nombre des insurgés augmente journellement avec les insuccès des troupes gouvernementales. Le mouvement tournant

[1] M. de Fontenay annonçait dans ce télégramme la prise d'Elbassan par les insurgés et dépeignait la situation comme très critique.

sur lequel on comptait tant a lamentablement échoué dans le Sud, bien plus, Elbassan est tombé entre les mains des insurgés. L'armistice demandé par les gens de Chiak n'est-il pas, comme le craignait Turkhan Pacha, une simple ruse pour gagner du temps et permettre aux rebelles de concentrer leurs forces, de se présenter en masse devant Durazzo et d'imposer alors leurs conditions. Quelles seront d'ailleurs les conditions, on ne le saura que demain.

La situation du Prince me paraît donc devenir de plus en plus précaire. Car en admettant même qu'il reçoive des secours de Prenk Bib Doda et qu'on arrive tant bien que mal à rétablir le calme, combien de mois ou de semaines cet apaisement durera-t-il? Le danger sera toujours le même : la capitale livrée sans défense à un coup de main possible des gens de Tirana et Chiak qui, en une nuit, peuvent se concentrer et se jeter sur elle. Que peut leur opposer le Prince? Quelques gendarmes encore mal instruits, insuffisants en nombre pour garder une ligne aussi étendue, car j'aime à penser qu'il ne conservera pas les 3.000 Malissores et Mirdites qui erreraient nuit et jour dans la ville pour laquelle ils deviendraient bientôt un danger plus menaçant encore que les insurgés d'aujourd'hui; ils se trouveraient, en effet, dans la place. L'Europe ne laissera pas non plus en face de Durazzo cette formidable flotte de croiseurs qui assistent aux convulsions de ce pays, laissant à deux des leurs le soin de battre en brèche le caractère international que l'on semble si préoccupé à Londres et à Berlin de conserver à cette démonstration. Quand le prince de Wied n'aura plus dans son jardin des détachements austro-hongrois et italiens, il sera à la merci d'une surprise des habitants mêmes de Durazzo, car il y a ici aussi des mécontents qui font cause commune avec les rebelles du Centre. Les désordres pourront donc éclater à chaque instant. Les Cabinets comptent-ils avoir toujours des croiseurs sous pression prêts à venir au secours de Guillaume Ier?

J'aime à espérer que, lorsqu'on aura rappelé les bâtiments de guerre — et je souhaite qu'on retire le français dès que les circonstances le permettront, afin qu'il s'associe le moins longtemps possible à une démonstration qui risque de ridiculiser l'Europe aux yeux des balkaniques —, on se décidera à prendre des mesures effectives qui fassent respecter par quelques milliers de montagnards la volonté des grandes Puissances.

Les complications intérieures de l'Albanie peuvent devenir un foyer de difficultés nouvelles pour l'Europe. On ne doute pas ici de l'intérêt très grand que les voisins de l'Albanie portent au mouvement actuel. A l'Est, les Serbes le suivent de très près; le préfet d'Okhrida n'a-t-il pas été vu faisant de la propagande dans le district albanais de Dibra aux côtés de Arif Hikmet? En ce moment où l'Europe croit que la question de l'Epire va être réglée, où la Commission de contrôle se dispose à se rendre sur les lieux, la lutte a éclaté de nouveau sur plusieurs points à la fois entre bataillons sacrés et Albanais.

Qui nous dit que ces mouvements ne s'étendront pas, que Serbes et Grecs — jamais les Gouvernements, c'est entendu — ne cèderont pas à la tentation de rectifier eux-mêmes leurs frontières au dépens d'une Albanie livrée à l'anarchie? Que diront à cela certaines Puissances?

J'insiste tout particulièrement sur la gravité de la situation et sur ses conséquences éventuelles. Je n'y vois que deux remèdes : ou bien on se décide à soutenir le prince de Wied en lui envoyant à Durazzo des détachements étrangers qui lui permettront de vivre tranquillement pendant que la mission militaire hollandaise organisera la gendarmerie, après quoi on pourra retirer lesdits détachements, ou bien l'Europe abandonne la partie, reconnaît qu'elle s'est trompée et fait prier le prince de Wied de s'en retourner chez lui. Elle confiera ensuite le Gouvernement à la Commission de contrôle qu'elle devra faire garder également par des détachements de troupes internationales. Dans les deux cas, le résultat sera le même : envoi de détachements pour sauver cette Albanie que les grandes Puissances ont cru devoir créer afin de donner satisfaction à quelques-unes d'entre elles.

433.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 205. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 juin 1914, 19 h. 52.*
(*Reçu :* 21 h. 35.)

La conversation entre Londres et Berlin sur le conflit turco-grec que me signale votre lettre 550 [1], m'a été rapportée par mon collègue de Grèce d'autre façon. C'est l'Angleterre qui aurait pris l'initiative d'interroger l'Allemagne sur les moyens de limiter l'action de la Grèce et l'Allemagne aurait décliné : voilà ce que de Berlin on a raconté aux Grecs [2].

[1] Non retrouvée au dossier.

[2] Il y a, en effet, un aide-mémoire du 17 juin remis par Sir Ed. Goschen au Gouvernement allemand et reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, n° 14620, par lequel Sir Ed. Grey exprime l'avis que, en cas de guerre gréco-turque, les Puissances devraient se concerter pour localiser le conflit. Mais Sir Ed. Grey déclare ne faire en cela que se ranger à l'opinion de M. de Jagow; il y avait donc eu antérieurement une initiative prise par l'Allemagne. Le Ministre anglais ajoutait que le plus important était d'empêcher la fermeture des Détroits aux navires de commerce et il envisageait une action collective des Puissances pour prévenir une attaque dirigée éventuellement par les Grecs contre Constantinople. M. Zimmermann avait répondu oralement qu'il ne voyait pas par quels moyens l'on pourrait y parvenir et que le Gouvernement allemand attendrait les propositions du Gouvernement britannique.

Secret. — M. Sazonoff paraît croire que l'échange de Mytilène contre le Dodécanèse (dont Sir Ed. Grey envisage l'acceptation par la Grèce) pourrait constituer une suprême ressource pour régler la question des îles et j'ai l'impression que cette solution ne déplairait pas, mais il ne dissimule pas qu'elle repose sur une éventualité incertaine, à savoir l'évacuation du Dodécanèse.

434.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 204. *Saint-Pétersbourg, 24 juin 1914, 19 h. 55.*

(*Reçu* : 22 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme 268 (1).

Le programme dont je vous ai transmis avant-hier le texte par la poste a été arrêté sur les ordres directs de l'Empereur (2). On considère ici qu'il faudrait des faits bien graves pour remettre en question ce que Sa Majesté a une fois décidé, non seulement en principe mais dans le détail. Il n'y a pas de doute qu'il serait difficile, sans risquer un froid, de changer des dates qui sont prévues depuis cinq mois et sur lesquelles la Cour de Russie, très formaliste, a calculé tous ses projets d'été. D'autant plus que la famille impériale songerait cette année à ne faire sa croisière annuelle en Finlande qu'après la venue du Président de la République, et ce serait une gêne de la retarder davantage. Mais il ne s'agit pas seulement des convenances de la famille impériale. On a lié ici la visite du Président à l'ouverture de la période des manœuvres parce que son assistance aux deux cérémonies inaugurales (la prière et la revue) est considérée comme une partie indispensable du programme et leur date n'a été fixée qu'après celle du voyage. Or ces cérémonies ne peuvent pas, d'après les traditions russes, avoir lieu à un autre moment des manœuvres. Tous les mouvements des corps d'armée de Pétersbourg pour l'été sont subordonnés à ces cérémonies et toutes leurs dispositions sont prises dès maintenant en vue de cette date, car ce n'est qu'après cela que les troupes se disloqueront et commenceront leurs évolutions.

Tout changement de date amènera donc une perturbation générale. Je

(1) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 423.

(2) La préparation du voyage du Président de la République avait donné lieu à une correspondance où il n'est question que de détails matériels ou de questions protocolaires. L'emploi du temps du Président pendant son futur voyage avait été enfin fixé. M. Doulcet avait fait savoir, le 22 juin, par télégramme, que le programme était établi mais n'avait pas encore reçu la signature du Ministre de la Cour.

dois ajouter à titre personnel que, lors de la dernière crise ministérielle, nos ennemis n'ont cessé de faire courir le bruit que le Président de la République ne viendrait pas cet été parce qu'une [crise] présidentielle était inévitable et ce bruit persistant a été colporté jusque dans le corps diplomatique. Il serait regrettable, à tout point de vue, qu'un ajournement du voyage pût apporter le moindre aliment à ces insinuations malveillantes.

435.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 112. Confidentiel. *Bruxelles, 24 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 7 juillet.)

L'interview que publie le *Berliner Lokal Anzeiger* (1) et qu'on attribue à un Ambassadeur de la Triple Entente, Sir Edward Goschen, a donné lieu, en Belgique, à de nombreux commentaires. Il n'est pas un journal qui ne trouve plausibles et nullement entachés d'exagération les pronostics plutôt sombres du diplomate anglais. Peut-être, Monsieur le Président, avez-vous eu déjà l'occasion de remarquer qu'ils concordent avec ceux dont j'ai fait part au Département, à diverses reprises, et que sont venues corroborer les constatations recueillies par notre Attaché militaire. A ce propos je ne dois pas vous taire une conversation qui vient de m'être rapportée et qui présente sous un jour intéressant et nouveau le caractère des relations que le Kronprinz entretient avec l'Empereur Guillaume II.

Un de nos compatriotes a dernièrement rencontré en France un homme politique belge bien placé pour être exactement informé de ce qui se dit dans ce que je me permettrai d'appeler les coulisses du Palais impérial : « Guillaume II, lui a dit ce personnage, traverse en ce moment et par intermittences une crise de neurasthénie. Son état de santé, toujours précaire, y est évidemment pour quelque chose, mais il n'en est pas la cause principale. Les préoccupations du Souverain naissent de l'incertitude dans laquelle se débat son esprit sur la conduite à tenir en politique extérieure. Il a été, il est encore foncièrement pacifique. Il a mesuré les conséquences terribles d'une initiative belliqueuse. Après avoir porté au plus haut point le développement commercial et industriel de l'Empire, après avoir créé sa marine de guerre et promené sur toutes les mers le

(1) Voir dépêche de Berlin, du 22 juin, ci-dessus reproduite sous le numéro 424.

pavillon de sa marine marchande, il ne veut pas risquer, sur un coup de dés, son œuvre presque trentenaire. Ce n'est pas sans peine qu'il a pu faire prévaloir sa volonté; souvent il s'est heurté au « parti de la guerre », qu'il n'est parvenu à tenir en bride qu'en lui laissant espérer, au moyen d'une phraséologie sonore et comminatoire, des satisfactions prochaines. L'un de ses graves soucis a été de rencontrer, dans cet ordre d'idées, un contradicteur violent dans la personne du Prince héritier qui, plus impulsif que son père dont le sentiment des responsabilités a su tempérer les élans, s'est maintes fois prononcé ouvertement en faveur de la formule bismarckienne : l'acte accompagnant ou même devançant la menace. De là de vives discussions qui se terminaient généralement pour le Kronprinz par une mise aux arrêts ou un changement de garnison. Au sortir de ces conversations où son bon sens d'homme rassis s'était mesuré avec une fougue juvénile dont un retour vers le passé lui faisait distinguer la portée réelle, Guillaume se montrait affermi dans ses résolutions pacifiques; il semblait qu'il vît mieux l'insanité d'une politique déchaînant sur l'Europe la folie meutrière. Mais le Prince qui, à défaut d'autres mérites, a celui de la ténacité, a changé de tactique. Il ne contredit plus son père que respectueusement; c'est avec calme qu'il analyse la situation internationale et préconise la marche en avant *ad majorem Germaniae gloriam*. Il admire hautement l'immense labeur impérial et ses prestigieux résultats; il assigne dans l'Histoire une place privilégiée au digne continuateur de « Wilhem der Grosse », mais ne dira-t-on pas que, pouvant faire plus encore, pouvant atteindre les sommets, l'Empereur s'est arrêté en route et a compromis ainsi la solidité de son œuvre? Certes l'Allemagne est une Puissance terrestre et maritime vraiment formidable, mais ce qu'elle est aujourd'hui, le sera-t-elle demain? La force qu'elle représente, tant par elle-même que par ses alliées, conservera-t-elle, si l'on tarde, toute sa valeur d'action? Chaque jour qui passe lui enlève un peu de sa supériorité. Et qu'adviendra-t-il de cette aventure albanaise qui jette la discorde entre l'Italie et l'Autriche? La Triple Alliance n'en sortira-t-elle pas sinon amoindrie, mais ébranlée?

« Au contraire, l'instant paraît propice pour la grande bataille qui mettra la patrie allemande au-dessus de tout. La Grande-Bretagne n'a que sa flotte assurément redoutable; mais ce n'est pas sur mer que se jouera la partie décisive. Elle se refuse aux sacrifices que réclament la formation et l'organisation d'une armée et ses effectifs restreints sont d'ores et déjà immobilisés par les affaires d'Irlande.

« De son côté, la Russie, lente à se mouvoir, n'apporterait, en dépit de ses énormes contingents, qu'un appui tardif à la France.

« Et celle-ci, que troublent ses querelles politiques, que divise le choix même de ses moyens défensifs, n'ayant pas encore la complète disposition des ressources en hommes et en matériel créées par la loi de trois ans, ne serait pas en

état actuellement de résister à la ruée soudaine des masses allemandes disciplinées, exercées et compactes. L'heure sonne où peuvent être réalisées à l'avantage définitif de l'Allemagne ses rêves grandioses de suprématie mondiale...

« Guillaume II reste, paraît-il, très impressionné par cette argumentation que reprennent et commentent les organes du pangermanisme. Pénétré, dans sa foi mystique, du caractère divin de sa mission, il en arrive à se demander avec angoisse où est son devoir : dans la continuation de la paix qui a valu à son pays une prospérité peut-être précaire ou dans la guerre exterminatrice de « l'ennemi héréditaire », le seul qui fasse obstacle, dans le présent et l'avenir, à la reconstitution indestructible de l'Empire de Charles-Quint. On le voit, après chaque visite de son fils, se promener longtemps dans son parc, solitaire et taciturne. »

J'ai traduit aussi fidèlement que possible les impressions que m'a laissées l'entretien qui fait l'objet de cette dépêche. Tout cela est au moins vraisemblable; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les articles d'une presse qu'inspire une mégalomanie brutale et sans frein, pour qui le patriotisme, ce mot si noble, signifie spoliation sanguinaire et malheur aux vaincus; il suffit d'avoir observé, comme j'ai eu l'occasion de le faire, le Kronprinz, pour être plein d'appréhension à l'aspect de ce prince qu'un physiologiste éminent a déjà rangé dans la catégorie des dégénérés supérieurs.

436.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 397. *Thérapia, 24 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 7 juillet.)

La question dite de l'échange des populations paraissant devoir être remise sur le tapis entre la Turquie et la Grèce, je crois bon de donner à Votre Excellence quelques explications sur son origine.

Par un arrangement annexe au traité de paix turco-bulgare il avait été entendu que les populations limitrophes seraient échangées, les musulmans de la Thrace bulgare étant envoyés en Thrace ottomane où ils seraient installés dans les villages bulgares de la frontière dont la population serait évacuée sur la Bulgarie. Non seulement cet arrangement a reçu son exécution dans la zone envisagée, mais l'application en a été étendue d'une part à toute la Thrace ottomane et de l'autre côté de la frontière à une grande étendue de territoire;

il est arrivé en Thrace ottomane jusqu'à des musulmans résidant dans l'ancienne principauté où ils vivaient paisiblement depuis plus de trente ans et dont ils ont été chassés tout à coup par les mauvais traitements de la population bulgare. Quant aux règles qui devaient présider à cet échange de population elles n'ont pas, comme de juste, été suivies, mais après quelques protestations de part et d'autre Turcs et Bulgares ont pris le parti de ne pas récriminer et de considérer les excès commis comme une conséquence fatale de la guerre et du partage qui l'a suivie.

Lorsque M. Take Jonesco est revenu d'Athènes à Constantinople après la signature de la paix turco-grecque, il a rapporté à la Porte de la part de M. Venizelos la proposition d'échanger les populations grecques de la Thrace et musulmanes de la Macédoine dans les conditions convenues entre la Turquie et la Bulgarie. J'avais eu peine à croire jusqu'à ces derniers temps que M. Venizelos eût commis cette imprudence, mais j'ai acquis depuis lors la certitude qu'il l'avait fait. Bien plus, cette proposition n'ayant pas eu de suite à l'époque, il l'a reprise à Paris dans une conversation avec Djavid Bey en l'étendant cette fois aux populations grecques de l'Asie Mineure.

Djavid Bey a accepté aussitôt les ouvertures de M. Venizelos et abordé la question des îles qui se trouvait par le fait même posée. Il avait demandé que, pendant que se poursuivrait l'opération, dont la durée avait été d'ailleurs évaluée à sept années, les îles de Mytilène et de Chio fussent administrées par un Gouvernement européen désigné par les Puissances et consenti à ce qu'à la suite de ce délai, les côtes de l'Asie Mineure se trouvant purgées de leurs habitants grecs, les îles fussent remises en toute souveraineté à la Grèce.

La décision des Puissances attribuant les îles à la Grèce a mis fin malheureusement à cette ébauche de négociations directes qui pouvaient seules conduire à un arrangement entre les deux pays, mais l'idée de l'évacuation des Grecs de l'Anatolie, mise si imprudemment en avant par M. Venizelos, avait fait son chemin dans l'esprit des autorités ottomanes et surtout du comité « Union et Progrès » et elle n'a pas tardé à trouver en Asie Mineure son application brutale dans les mêmes conditions qu'en Thrace. Cette fausse manœuvre aura coûté la vie à des centaines de Grecs ottomans et en aura plongé des milliers dans la misère et la détresse.

La question de l'échange des populations revient sur l'eau aujourd'hui, mais dans des conditions peut-être un peu différentes de celles dans lesquelles elle avait été primitivement posée. Il ne s'agirait plus dans l'esprit de M. Venizelos, si j'en crois certaines informations ayant, il est vrai, besoin d'être contrôlées, d'échanger d'autorité les populations, mais seulement d'entourer de garanties l'exode tant des Grecs d'Asie Mineure que des musulmans de Macédoine qui émigreraient volontairement. Je ne sais si on s'arrêtera à une formule de ce genre, mais ce sera bien entendu un leurre; dans la pratique l'admi-

nistration hellénique saura vider la Macédoine, comme elle a déjà fait la Thessalie, de ses habitants musulmans, et l'administration ottomane mettra sa brutalité coutumière à chasser hors de l'Empire les Grecs ottomans qui peuplent les côtes de l'Asie Mineure. Nous n'en avons donc pas fini avec cette question autour de laquelle les Grecs feront autant de bruit que les Bulgares ont mis de soin à couvrir de leur silence l'opération analogue qui a été accomplie en ce qui les concerne.

437.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 219. *Belgrade, 24 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Le conflit gréco-turc ayant paru apaisé et l'anarchie albanaise moins dangereuse, la Skoupchtina a été dissoute ce matin et les élections fixées par oukase royal au 1er/14 août prochain. La nouvelle Skoupchtina se réunira le 10/23 septembre.

Avant de faire sa cure annuelle, le Roi attendait d'ordinaire la célébration de la fête de la Saint-Pierre, qui tombe le 12 juillet et à laquelle il tenait beaucoup : elle comportait un *Te Deum* à la cathédrale, des réceptions et un grand dîner au Palais. C'était, avec le bal du 31 décembre/13 janvier la seule solennité qu'il y eût à la Cour. Il faut y renoncer cette année, crainte d'esclandres de la part d'officiers conjurés ou d'avanies de ceux qui réprouvent la transformation du Palais royal en une vente de *carbonari*. Le Roi Pierre est donc parti pour la campagne faire une cure à Vranjska-Banya.

La *Tribuna*, dont les attaches avec le Palais royal sont notoires, s'efforce à excuser l'attitude du Monarque au cours de la récente crise, en rejetant la faute sur les divisions du bloc d'opposition et les impatiences de la « Main Noire ». A en juger par les longues explications de ce journal, toute l'intrigue politique contre M. Pachitch et les vieux-radicaux serait menée par le parti libéral qui aurait négocié son entente et celle des jeunes-radicaux avec les conjurés. Quant à la « Main Noire » elle agirait dans le seul but de se réserver le contrôle des grades et des décorations dans l'armée, avec le bénéfice de la Société coopérative des officiers, tous avantages menacés par l'intervention gouvernementale. La *Tribuna* s'aperçoit tardivement que cette association est une bande de « brigands politiques » menaçante pour la tranquillité intérieure de la Serbie où elle tend à détruire le régime parlementaire et pour la paix

générale du Balkan; le journal du Palais affirme que l'ordre ne règnera en Serbie qu'après la destruction complète d'une organisation aussi dangereuse, qui va se consolider, si on lui en laisse le temps et le loisir, en maintenant dans le pays un état de crise chronique.

Il parut nécessaire de justifier par un acte public le départ précipité du Roi. Une proclamation royale, insérée aux *Srpske Novine* de ce jour et dont vous trouverez ci-joint, la traduction, attribue la Régence du Royaume au Prince héritier Alexandre, tant que durera la cure du Souverain. C'est la première fois que le Roi Pierre est amené à instituer une telle régence, alors qu'il prend les eaux à quelques heures de voyage de sa capitale. Ainsi à défaut de grande Skoupchtina, dont la réunion paraît remise à lointaine échéance, commence à se marquer la personnalité du Prince Alexandre devant l'effacement de son père et la rivalité de son frère : la « Main Noire » et la légation de Russie le conduisent-elles au désastre ou à un avènement prochain préparant son mariage avec une fille du Tsar?

En tous cas, il paraît maintenant s'appliquer à force de déférences à concilier le Président du Conseil et même le Ministre de la Guerre qui est la bête noire des officiers conjurés.

ANNEXE.

Sprske Novine, 11/24 juin 1914.

A mon cher peuple,

Comme je suis empêché, pendant quelque temps, par la maladie, d'exercer mon pouvoir royal, j'ordonne qu'en vertu de l'article 69 de la Constitution, l'héritier du trône, Alexandre, gouverne en mon nom, tant que durera ma cure.

Je saisis cette occasion pour recommander ma chère patrie à la protection du Tout-Puissant.

Donné à Belgrade, à midi, le 11/24 juin 1914. PIERRE.

Contresigné de tous les Ministres.

438.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. VIVIANI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 307. *Londres, 25 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 7 juillet.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer sous le n° 491 une très intéressante dépêche de notre Ambassadeur à Pétersbourg [1],

[1] Dépêche 138 du 27 mai 1914, ci-dessus reproduite sous le numéro 293.

relative à l'antagonisme de la Russie et de la Grande-Bretagne en Asie. Je crois devoir, à propos de cette dépêche et à la veille d'une révision probable de l'accord anglo-russe de 1907 [1], donner à Votre Excellence quelques indications sur la politique britannique au Thibet, en Afghanistan et en Perse. Cette politique a été dirigée pendant ces dernières années avec ce défaut d'activité, on pourrait presque dire avec cette indifférence, qui caractérise la conduite du Cabinet Asquith tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A l'égard du Thibet, l'Angleterre a eu deux politiques : celle du détachement préconisée par Lord Dufferin et par les vieux agents des Indes, qui ne craignaient pas une invasion problématique de l'Hindoustan par ces hauts plateaux, et celle de l'intervention, préconisée par Lord Curzon et appliquée au moyen de l'expédition Younghusband.

Le système de l'intervention au Thibet ne fut pas, en 1903, approuvé par tous les membres du Cabinet unioniste et les démêlés qui s'ensuivirent causèrent de profonds dissentiments entre Lord Curzon et M. Balfour, alors Premier Ministre.

C'est que l'expédition même du colonel Younghusband avait démontré la faiblesse des arguments d'ordre stratégique invoqués en faveur d'une action au Thibet. La petite troupe anglaise n'eut à lutter que contre les difficultés du terrain et du climat; cependant elle fut exposée aux plus grands dangers et Sir George Younghusband m'a avoué qu'il n'aurait pu prolonger de deux semaines son séjour à Lhassa sans risquer de s'y trouver emprisonné par l'hiver. Une grande armée ne saurait passer par le Thibet pour envahir les Indes.

Cependant l'initiative de Lord Curzon a ouvert une période d'agitation et de crises au Thibet et le Gouvernement britannique ne peut plus s'en désintéresser. C'est ce qui explique qu'il ait demandé à la Russie de lui donner sa liberté d'action, sans qu'il sache exactement ce qu'il fera au Thibet. Ce n'est pas là en tout cas que l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre risque de devenir inquiétant.

Il n'est pas de même en Afghanistan. L'accord de 1907, en ce qui concerne ce pays, a été observé par la Russie, mais l'Angleterre n'a pu l'exécuter en ce sens que ses bons offices ont été inutilement invoqués par le Cabinet de Pétersbourg.

Au cours d'un entretien dont j'ai rendu compte au Département par ma lettre du 8 mars 1913, n° 137 [1], Sir Arthur Nicolson m'a confié que le Gouvernement russe faisait preuve d'un véritable esprit de conciliation en ce qui concernait les affaires afghanes; ce Gouvernement en effet formulait contre l'Afghanistan

[1] Sur les négociations engagées à ce sujet entre l'Angleterre et la Russie, voir les nombreuses pièces publiées dans *Mejd. Otn.*, I, 3, en particulier n°s 291, 343, 364 et 365.

[2] Non reproduite.

des réclamations que le Gouvernement anglais était impuissant à faire aboutir.

Les relations de l'Angleterre et de l'Afghanistan dépendent uniquement du Gouvernement des Indes qui est resté fidèle aux anciennes maximes de dissimulation et de secret. On est donc très mal renseigné sur ses pratiques et ses desseins.

Il semble cependant établi que, pendant les dix dernières années, les Vicerois ont traité l'Émir d'Afghanistan avec une longanimité et même une déférence dont l'Émir a profité. Les rapports de Calcutta et de Kaboul seraient courtois, mais jamais l'Émir ne donnerait aucune satisfaction aux réclamations britanniques. Pour instituer en Afghanistan le protectorat anglais prévu par les accords de 1907, il faudrait user de force; mais le Gouvernement anglais est actuellement décidé à éviter une guerre coûteuse contre laquelle les députés radicaux ne manqueraient pas de protester.

Le Cabinet de Pétersbourg serait donc en droit de formuler de justes plaintes, puisque le Cabinet de Londres n'est pas en état de défendre les intérêts russes en Afghanistan. J'espère qu'il restera animé de l'esprit de conciliation dont se félicitait Sir Arthur Nicolson, car la question de l'Afghanistan, si elle était posée de nouveau, serait très difficile à résoudre. Je crois que le Gouvernement britannique ne consentirait pas aisément à adopter la formule de désintéressement concernant le Nord de l'Afghanistan dont M. Sazonoff a parlé à M. Paléologue.

Tout aussi difficile serait la refonte de l'accord de 1907 concernant la Perse, et il eût été, à mon sens, préférable de ne pas soulever la question des accords de 1907 dans une négociation d'ensemble au cours de laquelle l'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre risque d'être mis en pleine lumière. Mais il me paraît probable que l'intervention du Gouvernement britannique dans l'affaire de l'Anglo-Persian Oil Cy obligera les deux Cabinets à entreprendre cette négociation.

L'affaire de l'Anglo-Persian Oil a fait l'objet de plusieurs de mes dépêches[1] : l'État britannique devient le principal actionnaire de la Compagnie qui prétend posséder un monopole des sources pétrolifères en Perse et qui déjà exploite des sources dans la vallée du Kharoun. Les districts visés par cette Compagnie sont principalement situés dans la zone considérée comme neutre par l'accord de 1907.

Or, il est bien difficile de soutenir, surtout après les récents débats à la Chambre des Communes, que l'affaire de l'Anglo-Persian Oil soit proprement commerciale; et j'aurais pensé qu'avant de publier un contrat aussi inusité que celui conclu entre l'État anglais et cette Compagnie, le Cabinet de Londres avait pris l'avis du Cabinet de Pétersbourg.

(1). Voir en particulier ci-dessus, à la date du 27 mai, le n° 289.

Mais il n'en a rien fait et il sera plus malaisé d'ajuster les prétentions des deux pays dans la zone neutre de Perse, après le bruit fait autour de l'Anglo-Persian Oil.

En cette occasion, Sir E. Grey a laissé agir ses agents ou ses collègues; il n'avait aucune intention de reprendre les négociations de 1907; mais tel fonctionnaire du Foreign-Office s'est occupé de la frontière turco-persane et, partant, des affaires de pétrole en Perse et en Mésopotamie; l'Amirauté s'est intéressée à ces affaires et le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères s'est engagé dans une voie qui doit le conduire à la refonte de ces accords avec la Russie.

Je regrette qu'il en soit ainsi, car la dicussion qui s'ouvrira bientôt entre Pétersbourg et Londres sera très épineuse; mais je ne crois pas que l'on puisse l'éviter.

439.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 220. *Belgrade, 25 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Ainsi que Votre Excellence en pourra juger par la traduction ci-jointe d'un article de la *Samo-Ouprava* (1), le Gouvernement serbe a saisi avec joie les premiers signes de détente qui se sont marqués dans le conflit gréco-turc, en en faisant, d'ailleurs, remonter tout le mérite au Gouvernement ottoman. Son appel aux bons offices éventuels du Gouvernement de la République, pour empêcher une nouvelle guerre balkanique, ainsi que le Département a bien voulu m'en aviser par sa dépêche n° 223 du 17 de ce mois (2), était certainement sincère; absorbés par les questions d'Albanie et de Macédoine, qui les mettent en présence de l'Autriche et de la Bulgarie, les Serbes n'ont aucun désir de voir leurs alliés grecs s'engager contre les Turcs, que l'on croit toujours destinés à rentrer quelque jour dans l'alliance balkanique, pour achever l'encerclement de la Bulgarie.

Les rapports entre la Serbie et la Porte continuent, d'ailleurs, à s'améliorer et l'on eût vivement regretté, à Belgrade, de sacrifier de tels résultats aux intérêts de l'hellénisme en Asie Mineure. Les représentations de la légation de

(1) La reproduction de cet article n'a pas paru nécessaire.

(2) Dépêche circulaire du 17 juin, la même qui dans la correspondance avec Londres porte le numéro 917. Voir le rapport de M. Paul Cambon du 20 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 413.

Turquie touchant la situation des musulmans dans les nouvelles provinces du royaume trouvent accueil au ministère royal des Affaires étrangères et les dispositions du traité de paix serbo-turc sont peu à peu mises en vigueur. Les *Srpske Novine* viennent de publier une ordonnance royale, modifiant sur certains points l'ordonnance primitive, relative à l'organisation et à la procédure judiciaire dans les nouveaux territoires; elle prescrit les règles établies à l'article 8 en matière de testaments et de successions musulmanes.

Le ministère royal de l'Instruction publique fait connaître son intention de former, à Belgrade, une organisation centrale provisoire pour les affaires religieuses musulmanes dans les nouvelles provinces et de convoquer dans ce but les principaux muftis du pays. Le mufti de Nich, déjà familiarisé avec le régime serbe et particulièrement qualifié pour servir d'intermédiaire entre ses collègues et le Gouvernement royal, aurait été chargé des premières démarches.

La convention commerciale et consulaire serbo-turque de 1906 vient d'être dénoncée par la Serbie, qui propose à la Porte d'entamer aussitôt des pourparlers en vue de conventions nouvelles, plus conformes aux circonstances créées par les guerres balkaniques.

Il semble évident que le Gouvernement serbe s'emploie de son mieux à concilier la Turquie, de façon à s'en faire une alliée éventuelle contre la Bulgarie ou simplement à en atténuer les griefs, au cas où les excès de l'émigration musulmane en Macédoine provoqueraient, dans les nouvelles provinces de la Serbie et de la Grèce, des enquêtes analogues à celles qui ont été instituées par les Puissances en Asie Mineure.

440.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 244. Très confidentiel. *Athènes, 25 juin 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

La seule Puissance, qui dans la dernière crise ait poussé la Grèce à la guerre, est l'Italie. Je sais que cette attitude a paru très louche au Gouvernement grec et que celui-ci y a vu, tout au moins, un moyen de retarder l'abandon par les troupes italiennes des îles du Dodécanèse.

On s'est méfié d'autant plus des conseils de l'Italie que celle-ci laissait entendre en même temps et à Belgrade et à Athènes que la question albanaise pourrait bien recevoir une autre solution que celle qui a si peu de succès

à l'heure actuelle. Une allusion discrète était faite au partage, qui n'était plus jugé impossible, de l'Albanie entre la Serbie et la Grèce; on ne demanderait à cette dernière que certaines garanties pour les ports de l'Adriatique et pour les institutions italiennes en Albanie. Mais à Athènes et de même, je crois, à Belgrade, l'Italie n'a pas réussi à engager la conversation sur ce point.

441.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, June 26 th. 1914.

His Majesty's Government have received a proposal from the Austro-Hungarian and Italian Governments, drawn up with a view to putting the Prince of Albania into a position to maintain his position in that country. According to this proposal which, Sir Edward Grey understands, is being made to all the Powers, Colonel Phillips would be authorized to form a military force recruited from Albanians. The Powers would gratuitously lend, as instructors to the force, officiers of the international detachments at Scutari. It would be composed of five battalions, each of five hundred men; four mountain batteries of one hundred men, and five machine gun detachments of twenty men. The effective total of the force would be three thousand men. Each international detachment at Scutari would furnish an officer for the instruction of one battalion and one machine gun party; unless the Powers desired to share proportionately the instruction of the mountain batteries, the Austro-Hungarian and Italian detachments would each undertake the instruction of two batteries. The choice of officers and Albanian under-officers for the force would be exclusively in the hands of the Prince; there would be no distinction as to race or religion in the recruiting or composition of the battalions. The expenses of the instruction and equipment of the force, with the exception of the expenses of the foreign instructors, would be borne by the Albanian Government under the control of the International Commission.

The Austro-Hungarian and Italian Governments consider that a force organized in the manner described above ought to be sufficiently trained in eight or ten weeks to take the field and secure the position of the Prince in the sea-port and to suppress minor risings.

Sir Edward Grey understands that the proposal does not contemplate that the international officers should leave Scutari with the force trained by them, and that their functions would be restricted to instruction at Scutari only.

While he see no objection, *prima facie*, to the proposal, he cannot pronounce any definite opinion on it until he has consulted colonel Phillips as to whether the latter considers it to be a praticable and reasonable one. Sir Edward Grey is therefore consulting that officer and the British Delegate on the International Commission of Control.

Sir Francis Bertie is instructed by Sir Edward Grey to request an expression of the views of the French Government in regard to the question*.

TRADUCTION.

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu des Gouvernements d'Autriche-Hongrie et d'Italie une proposition tendant à mettre le Prince d'Albanie en état de se maintenir dans le pays. Suivant cette proposition que Sir Edward Grey pense être adressée à toutes les Puissances, le colonel Philips serait autorisé à constituer une force militaire au moyen de recrues albanaises. Les Puissances fourniraient gratuitement pour instruire cette troupe des officiers pris dans les détachements internationaux de Scutari. Elle serait composée de cinq bataillons, de cinq cents hommes chacun. Il y aurait en outre quatre batteries de montagne de cent hommes et cinq détachements de mitrailleurs de ving hommes. L'effectif total serait ainsi de trois mille hommes. Chacun des détachements internationaux de Scutari fournirait un officier chargé d'instruire un bataillon et un détachement de mitrailleurs. A moins que les Puissances n'eussent le désir de se réserver une part proportionnelle dans l'instruction des hommes attachés aux batteries de montagne, le détachement austro-hongrois et l'italien se chargeraient chacun de l'instruction de deux batteries. Le choix des officiers et des sous-officiers albanais appartiendrait exclusivement au Prince. Il ne serait tenu aucun compte ni de la race ni de la religion pour le recrutement et la composition des bataillons. Les dépenses à faire pour l'instruction et l'équipement de la troupe seraient, sauf en ce qui concerne les instructeurs étrangers, à la charge du Gouvernement albanais, sous le contrôle de la Commission internationale.

Le Gouvernement austro-hongrois et l'italien considèrent qu'une force organisée comme il est exposé ci-dessus serait suffisamment entraînée au bout de huit à dix semaines pour entrer en campagne et assurer la situation du Prince dans le port de mer de même que pour réprimer de petits soulèvements.

Suivant cette proposition, telle du moins que la comprend Sir Edward Grey, les officiers des différentes nations se borneraient à instruire à Scutari les troupes qui leur seraient confiées et ne prendraient aucune part aux opérations dont elles seraient chargées une fois leur instruction terminée. Tout en n'ayant rien à objecter *a priori* à cette proposition Sir Edward Grey ne peut exprimer à son sujet aucune opinion avant d'avoir consulté le colonel Phillips et de savoir s'il la considère comme pratique

* Annotations du Département :

Il faudrait aussi faire consulter le commandant du détachement français à Scutari par le Consul de France dans cette ville. 27 juin 1914 (M. de Margerie).

Nous répondrons à Lord Granville quand nous aurons reçu les avis de Scutari et de Durazzo (M. Jean Gout).

et raisonnable. Sir Edward Grey se met en rapport à cet effet avec cet officier et avec le délégué britannique à la Commission internationale de contrôle.

Sir Francis Bertie est chargé par Sir Edward Grey de demander au Gouvernement français de faire connaître sa manière de voir à ce sujet.

442.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 62. *Paris, 26 juin 1914, 20 h. 55.*

Les établissements Schneider me manifestent la crainte que le Gouvernement serbe n'ait pas renoncé à l'idée d'attribuer à Krupp la commande de 15 batteries de mortiers de 105.

Je vous prie d'intervenir d'urgence de la manière la plus ferme auprès du Ministre des Affaires étrangères, en lui rappelant les engagements pris en janvier dernier. Vous lui ferez observer que nous avons agi auprès du Creusot dans le sens de ses désirs pour obtenir un prix aussi bas que possible et vous lui donnerez à comprendre que, dans l'état des relations de la France avec la Serbie, nous attendons sans retard une décision satisfaisante pour notre industrie.

Veuillez me rendre compte de votre démarche par le télégraphe.

443.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Durazzo, 26 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 7 juillet.)

On n'a pas tort à Rome de se préoccuper, au point de vue italien, de la mainmise, de plus en plus évidente, de l'Autriche-Hongrie sur l'Albanie et sur son Gouvernement. Les derniers événements ont grandement contribué à seconder la politique du Ballplatz.

Au début du nouveau règne, l'Italie semblait occuper une place exceptionnelle; c'est elle qui avait amené le Prince, c'est elle qui le soutenait, on ne parlait que de l'influence de l'Italie à la Cour de la nouvelle principauté.

Vinrent les événements qui se terminèrent par la chute d'Essad Pacha, l'Autriche-Hongrie se trouvait prête à remplacer auprès du Prince une amie devenue suspecte à la suite de ses relations avec celui que Guillaume Ier considère comme son plus dangereux ennemi et auquel il attribue toute l'organisation primitive du mouvement actuel qui met la nouvelle dynastie au bord de l'abîme. De là à attribuer aux Italiens des sentiments favorables aux insurgés, il n'y avait qu'un pas. Les soupçons trouvèrent un nouvel aliment dans l'incident du colonel Muricchio[1]; ils se fortifièrent encore quand le cheik Hamdy, chef des rebelles, déclara qu'il avait attaqué la ville, le 15 juin, parce qu'on lui avait fait des signaux durant la nuit. Si l'on ajoute à cela les nouvelles sensationnelles envoyées de Durazzo à la presse italienne, les fausses informations, les articles représentant le Ministre d'Italie, les héroïques marins italiens, comme les sauveurs de l'Albanie, on comprend comment, peu à peu, les sentiments de la famille princière, à l'égard du baron Aliotti s'altérèrent et s'aigrirent. Elle ne pardonne surtout pas au Ministre d'Italie d'avoir, le jour de la première panique, le 23 mai, retiré sa garde du Palais et donné ainsi le signal de l'exode; elle l'accuse, ni plus ni moins, d'avoir agi ainsi afin de compromettre le Prince et de précipiter son départ pour prendre une revanche de l'échec subi lors de l'expulsion d'Essad Pacha. C'est ainsi que peu à peu les relations entre le Palais et la légation d'Italie devinrent plus tendues et, comme il fallait au Prince un appui, il le chercha du côté de la légation d'Autriche-Hongrie.

Il convient de reconnaître que la presse viennoise fut plus discrète dans ses triomphes. M. de Löwenthal, plus insinuant dans ses manières, conquit progressivement les bonnes grâces du Prince. Il se rendit indispensable, mit ses compatriotes au service de la cause du Prince. Si les canons et les mitrailleuses qui se trouvaient à Durazzo ont pu être utilisés le jour où la ville fut attaquée à l'improviste, on le doit, sans conteste, aux nombreux Autrichiens, anciens militaires, actuellement comme par hasard en Albanie, et qui, depuis lors, servent les pièces jour et nuit. C'est une compagnie de navigation autrichienne qui a fourni les deux vapeurs loués par le Gouvernement albanais et sur l'un desquels il a installé des canons pour faire la police des côtes. Les torpilleurs de la marine austro-hongroise se prêtent complaisamment à faire la navette entre la capitale et Alessio, à porter les envoyés et messages du Prince auprès de Prenk Pacha et des Malissores. Depuis quelques jours, dit-on, les pièces d'artillerie, placées sur les hauteurs pour la défense de la ville, sont servies par les marins austro-hongrois, l'approche des emplacements est interdite. Enfin, la légation d'Autriche-Hongrie a laissé entendre

[1] Voir au sujet de cet incident le rapport de M. Dumaine en date du 17 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 395, note.

qu'à la prochaine attaque des insurgés sur la ville, les canons des bâtiments austro-hongrois tireraient sur les assaillants. Chargés de défendre le Prince, ils ne peuvent laisser, disent les Autrichiens, l'ennemi entrer dans les rues de la ville où le combat deviendrait impossible, d'autant plus que les musulmans de Durazzo pourraient bien faire cause commune avec l'agresseur. C'est ainsi que M. de Löwenthal a supplanté le baron Aliotti, que, peu à peu, il devint le conseiller du Roi; on le voit constamment au Palais, il parle aux Ministres albanais en menaçant et, comme on n'attend le salut que de lui, on cède toujours. Il joue le rôle de Résident général.

Telle est aujourd'hui la situation. La prédominance de l'Autriche-Hongrie est incontestable, mais combien durera-t-elle?

Actuellement, le Prince a besoin des catholiques, clients de l'Autriche-Hongrie. Mais que lui-même, ou éventuellement son successeur, vienne à s'appuyer sur la majorité musulmane et l'Italie qui s'est posée en protectrice des musulmans, redeviendra prédominante.

On peut juger de l'importance de la rivalité qui divisera toujours ici l'Autriche-Hongrie et l'Italie par la rapidité avec laquelle les incidents ont grossi, le fossé s'est creusé et les animosités se sont accentuées. Quelques mois ont suffi. La lutte fut si âpre, dès le début, qu'elle n'a pas tardé à dégénérer en rivalités de personnes, aussi attribue-t-on ici beaucoup la gravité de la situation à l'ampleur démesurée qu'ont prise les questions de personnes au détriment même des intérêts généraux des pays intéressés.

Ici l'on pense que M. de Löwenthal, tout en exagérant, ne serait que l'instrument du comte Forgach qui profiterait de son ascendant sur le comte Berchtold pour entraîner ce dernier dans une politique trop active. Quant au baron Aliotti, on se demande s'il dépasse les instructions d'un Gouvernement qui marqua son parti-pris en interdisant, assure-t-on, aux bateaux de commerce italiens de ravitailler Durazzo. Il serait intéressant de vérifier cette indication à Brindisi et à Bari car, si elle se confirmait, elle prouverait la préférence marquée dans la lutte par le Gouvernement italien.

444.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 212. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1914, 19 h.*
(*Reçu :* 19 h. 40.)

M. Sazonoff m'a déclaré hier que le Gouvernement russe apprécie hautement l'énergie et le talent dont Votre Excellence a fait preuve pour démontrer

à la Chambre française la nécessité de maintenir intacte notre Puissance militaire. Les impressions, qu'il a rapportées de son récent voyage à Bucarest et que je communiquerai ultérieurement à Votre Excellence, l'ont d'ailleurs confirmé dans l'idée qu'une Triple Entente unie et forte est la plus efficace sauvegarde de la paix générale. Par contre, j'ai le regret de constater que les critiques dont le service de trois ans continue d'être l'objet dans certains journaux français procurent un aliment quotidien à la campagne organisée par le prince Mestchersky et le comte Witte en faveur d'une alliance russo-allemande.

445.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189. Très confidentiel. *Rome, 27 juin 1914, 21 h.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Le marquis de San Giuliano m'a dit hier : « Voici une nouvelle qui vous fera sans doute plaisir. Le marquis Imperiali a parlé avec Sir Ed. Grey de l'éventualité d'un accord méditerranéen avec l'Angleterre et la France, auquel pourrait adhérer l'Espagne. Sir Ed. Grey a dit à notre Ambassadeur qu'il penserait à la formule pouvant réaliser cet accord. » J'ai demandé au Ministre qui avait pris l'initiative de cette proposition. « Personne, a-t-il dit, la question est née de la conversation entre le Ministre et le marquis Imperiali. » Votre Excellence jugera sans doute utile de mettre M. Paul Cambon au courant de cette affaire. Il est évident pour moi que l'initiative en vient du marquis Imperiali agissant sur les instructions de son Gouvernement. S'il a vraiment fait une ouverture ferme, elle demande à être examinée avec le plus grand soin et il serait intéressant de savoir s'il n'y a pas du côté italien une tentative d'accord où l'Angleterre serait au premier plan et la France au second. Une personne très bien informée me disait l'autre jour : « Il faudrait voir à ce qu'il ne se fît pas entre ce pays et l'Angleterre quelque chose qui nous plaçât dans une position moins avantageuse que cette dernière vis-à-vis de l'Italie[1]. »

[1] Cette information a été transmise par M. Viviani à M. Paul Cambon le 28 juin, à 12 h. 40, par télégramme n° 267.

446.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 222. *Belgrade, 27 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

L'anarchie albanaise de l'heure actuelle, qui a si profondément bouleversé les idées reçues et les relations établies à propos de ce pays, semble avoir détruit le léger courant de rapprochement que le souci commun des affaires yougoslaves pouvait créer entre l'Autriche et la Serbie. Le succès du travail accompli parmi l'élément musulman, l'éventualité de complications prolongées en Albanie et les avantages que s'en promettent les Serbes ont provoqué ici un incompressible mouvement de satisfaction, fort désobligeant pour l'Autriche-Hongrie et révélateur des véritables sentiments de la Serbie. La joie non dissimulée, avec laquelle furent accueillies à Belgrade les plus tendancieuses nouvelles de source italienne, s'appliquant à précéder les réalités de l'insurrection albanaise, ne pouvait manquer d'irriter à Vienne et à Pest. Certains journaux se remirent à écrire violemment contre l'Autriche; Votre Excellence trouvera, ci-joint, la traduction d'un article de la *Tribuna*[1], escomptant une prochaine guerre austro-russe et marquant la volonté de la Serbie d'y participer.

C'est dimanche prochain le Vidovdan, jour de la Saint-Guy, anniversaire de la bataille de Kossovo : cette date fatale est commémorée dans tout le serbisme et donne lieu chaque année à de grandes manifestations nationales, notamment au monastère de Ravanitza, en Slavonie, où l'émigration serbe de la fin du XVIIe siècle avait déposé le cercueil du Tsar Lazare. La Narodna Odbrana qui est une façon de Ligue des patriotes, instituée en Serbie après l'annexion de la Bosnie, procède, à cette occasion, à une collecte annuelle. Il va sans dire que, cette année, l'anniversaire de Kossovo revêt un aspect tout nouveau d'enthousiasme et d'espoir. La Narodna Odbrana publie un long manifeste déclarant que Kossovo n'est point complètement vengé et que, si les Turcs ont déjà payé leur dette, il reste encore d'autres débiteurs. « Aussi loin qu'il y a des régions, dans lesquelles on entend notre langue nationale, serbe, croate et slovène, de Kikinda à Monastir et de Trieste à Tsarévo Sélo, aussi loin s'étend l'idée du Vidovdan et le souvenir de Kossovo. »

[1] Ci-dessous reproduite en annexe.

Ce factum fut distribué, encarté dans le journal officiel *Srpske Novine*. Trois Ministres, parmi lesquels le Ministre de la Guerre, vont assister aux courses de chevaux qui sont organisées, cette année, le jour de la Saint-Guy, dans la plaine de Kossovo.

Ma dépêche n° 181, du 27 mai dernier[1], a renseigné le Département sur les mesures militaires prises, depuis quelque temps déjà, le long de la frontière, par l'État-major austro-hongrois. Ces mesures sont ainsi précisées, d'après les informations du *Trgovinski Glasnik* : concentration de 100.000 hommes de troupes en Bosnie-Herzégovine et en Dalmatie; cordon de troupes et de gendarmerie renforcée sur les bords de la Save et du Danube, d'Orsova à Ratza; la brigade de Semlin munie de cavalerie et d'artillerie; chemin de fer gardé militairement de Semlin à Szabatka; bataillon de pionniers installé à Opovo, pour assurer éventuellement le passage du Danube entre le Banat et la Syrmie; chaque compagnie augmentée de 50 hommes; plusieurs grands villages pourvus de garnisons dans les villes frontières; les écoles seraient évacuées et transformées en casernes. C'est là le programme habituel des débuts de mobilisation, auxquels il a été si souvent procédé, au cours des dernières années, sur les frontières méridionales de la double monarchie. Certaines mesures sont également prises en vue de comprimer l'agitation des esprits : le passage entre Semlin et Belgrade serait devenu plus rare et plus sévèrement contrôlé; la police vient d'interdire le Congrès des Sokols slaves, qui devait se tenir à Laybach, comme pouvant avoir des conséquences politiques préjudiciables aux intérêts de l'État.

L'Archiduc François-Ferdinand consacre la semaine du Vidovdan à des manœuvres militaires en Bosnie, où l'armée austro-hongroise fait le simulacre de repousser une attaque combinée des Serbes et des Monténégrins.

Par ailleurs, ni le Gouvernement ni la presse austro-hongroise ne laissent plus apparaître aucune mauvaise volonté contre la Serbie. La note acrimonieuse a disparu de la *Nouvelle Presse Libre* et surtout du *Pester Lloyd*, qui s'efforcent à parler des choses serbes avec objectivité et même avec sympathie. Le contingent annuel de 50.000 porcs serbes se trouvant épuisé, l'administration austro-hongroise vient d'autoriser sans difficultés l'importation de 50.000 porcs supplémentaires, d'après le tarif général. Les pourparlers pour la convention de chemins de fer qui doit compléter l'arrangement avec la Compagnie des chemins de fer orientaux s'ouvrent à Belgrade sur la base des propositions serbes. Si l'intrigue autrichienne continue de retenir l'adhésion du patriarcat œcuménique au rétablissement du patriarcat d'Ipek, elle a laissé le Concordat serbe se signer au Vatican[2].

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 292.

(2) Voir à ce sujet le télégramme de Rome du 23 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 429.

Aussi bien le développement de la situation intérieure en Serbie donne-t-il naissance à des possibilités qu'on ne veut sans doute point compromettre par des imprudences d'attitude ou de langage.

ANNEXE.

Tribuna, 11/24 juin 1914.

Rapports austro-russes.

L'opinion européenne commence à s'occuper beaucoup de l'Autriche-Hongrie et de ses rapports avec la Russie. Et, dans la presse même de ces deux pays, on traite la question assez amèrement. Tout témoigne de la possibilité d'un prochain règlement de comptes.

L'hostilité entre l'Autriche-Hongrie et la Russie est, en vérité, profonde. Depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la Russie est sortie de la réserve qu'elle avait gardée jusqu'alors et porte maintenant une attention beaucoup plus grande non seulement sur la politique extérieure de la monarchie dualiste, mais sur ce qui se passe dans cet Empire. Exaltée par le succès moral qu'elle a obtenu dans l'affaire de l'annexion, l'Autriche s'appuyant sur l'Allemagne a montré trop d'activité au temps de la guerre balkanique. Le rôle qu'elle joue maintenant consiste à provoquer de l'agitation contre la Russie et les États balkaniques. Ses tendances séparatistes en Albanie sont trop transparentes, elle ne les cache même pas. Elle a réussi à séparer la Bulgarie de l'alliance balkanique et à l'écarter de la Russie. Elle cause de perpétuelles difficultés à la Serbie, à la Roumanie, au Monténégro et à la Grèce. Elle travaille donc de façon entièrement contraire aux intentions du Gouvernement russe.

On conçoit que des rapports aussi peu sains doivent aboutir à un règlement de comptes. Il y a des politiciens qui croient qu'il n'est pas éloigné. La visite de l'Empereur Nicolas au Roi de Roumanie vient à l'appui de cette supposition. Encore bien plus la mobilisation générale d'essai de l'armée russe qui aura lieu bientôt. Tout le monde sait que la Russie ne plaisante pas et qu'elle ne se dérobe pas à ses grandes tâches. Elle n'en a même pas besoin. Si, un jour, la Russie se met à menacer, elle n'en restera pas là. Pour elle, il n'y a qu'un pas de la menace à l'exécution. Les politiciens russes les plus éminents prévoient ouvertement le conflit; car ils trouvent que la puissante Russie ne peut pas supporter les provocations ininterrompues de l'Autriche, encore moins la constante prétention de ses comptes et de ses intérêts. Quelques journaux autrichiens plus objectifs partagent ce même point de vue, en conseillant au Gouvernement le calme et la circonspection.

Mais il semble qu'à Vienne ils soient peu capables de comprendre ces conseils. Est-ce fatalité ou assurance dans leur force et dans le concours de leurs alliés? Le brûlant soleil nous le révélera. La Turquie, elle aussi, se rassurait avant la guerre balkanique dans laquelle elle est entrée d'un cœur léger; et l'on sait comme elle a fini. Jadis, la Russie a sauvé la dynastie et la monarchie contre les Hongrois; le deuxième passage de son armée à travers les Carpathes pourrait entraîner des

résultats tout différents. Non seulement parce que nous aimons la Russie mais encore parce que nous croyons, nous et tout le monde, à sa puissance et à sa force, nous ne redoutons aucune éventualité et, confiants en Dieu, nous irons tranquillement au-devant des événements.

447.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 241. *Thérapia, 28 juin 1914, 3 h. 30.*

(*Reçu :* 9 h. 40.)

La réponse à la deuxième note turque[1] a été remise ce soir au Grand Vizir. Celui-ci s'en montre satisfait; elle se distingue, m'a-t-il dit, de la précédente[2] par un ton courtois. Elle se présente, si je l'en crois, sous la forme d'une longue dissertation tendant à disculper la Grèce et à inculper la Turquie. Le nombre des Grecs ottomans ayant émigré dans les territoires helléniques y est évalué à 150.000. Elle conclut à la nomination d'une Commission mixte ayant pour mandat de faire évaluer les biens abandonnés de part et d'autre par les émigrés actuels et par ceux qui voudraient encore suivre leur exemple, afin de les dédommager par des compensations entre les deux Gouvernements. Il n'est pas parlé de la présidence des Commissions d'évaluations à conférer à un arbitre d'une tierce Puissance. Le Grand Vizir m'a déclaré qu'il se montrerait favorable à cette proposition si elle lui était faite ultérieurement, mais à la condition que ce tiers arbitre soit nommé, non pas par les grandes Puissances, mais d'un commun accord par les Gouvernements grec et ottoman. Le Grand Vizir fait donc montre de dispositions conciliantes.

Confidentiel. — Mon collègue russe se loue beaucoup de sa conduite dans le conflit avec le patriarche. Il se plaint au contraire vivement du Ministre grec à Constantinople qui contrecarre tous ses efforts et ceux du patriarche lui-même en vue de l'apaisement du conflit et de la réouverture des églises et des écoles orthodoxes.

(1) Il s'agit de la note qu'analyse M. Bompard dans un télégramme du 18 juin ci-dessus reproduit sous le numéro 401. Le dossier ne contient d'ailleurs aucune trace d'une note turque spécialement destinée au Gouvernement hellénique et antérieure à celle du 18 juin. Il y avait eu de la part du Gouvernement ottoman une offre d'échange sur laquelle on peut consulter les n°s 291 et 356.

(2) Voir au sujet de cette première note grecque le télégramme de Constantinople, en date du 14 juin ci-dessus reproduit sou le numéro 372.

448.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 201. *Paris, 28 juin 1914, 20 h.* [1].

Veuillez être auprès du Gouvernement impérial et royal l'interprète des plus sincères condoléances du Gouvernement de la République ainsi que des sentiments d'horreur que lui inspire l'attentat dont ont été victimes à Sérajevo Son Altesse impériale l'Archiduc héritier et Madame la duchesse de Hohenberg.

449.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 45. (Suite au n° 37.) *Durazzo, 28 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 2 juillet.)

La nouvelle du jour est la demande adressée par le prince de Wied à son oncle, le Roi de Roumanie [2], de lui envoyer un corps de 4.000 soldats pour lui permettre de resaisir son autorité sur les régions de l'Albanie révoltées contre lui et qui demandent son départ*. Un Roumain d'origine, M. Meksi, qui résidait à Durazzo, est parti dernièrement pour Bucarest porteur d'un message à ce sujet.

[1] Le télégramme de M. Dumaine annonçant l'attentat de Serajevo expédié à 20 heures était arrivé à Paris à 21 h. 30 seulement, mais dans l'après-midi du même jour l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie avait communiqué la nouvelle au Président de la République. Le télégramme de M. Dumaine désignait comme auteur de l'attentat «un étudiant originaire de Grahovo» et ajoutait : «Quelques instants avant l'attentat ils]l'Archiduc et sa femme] avaient échappé à l'explosion d'une bombe qui a blessé plusieurs officiers de leur suite».

[2] Déjà le 24 juin, d'après un télégramme de M. de Löwenthal, le Prince demandait au représentant de l'Italie et à M. de Löwenthal lui-même comment leurs Gouvernements prendraient l'envoi en Albanie de troupes roumaines (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, pièce n° 9910). Cf. *Grosse Politik,* vol. 36, II, pièce n° 14510. Un télégramme adressé le 4 juillet par M. Zimmermann à Rome nous apprend que, d'après le représentant de l'Allemagne à Bucarest, le Gouvernement roumain a refusé le secours demandé (*ibid.* n° 14529).

* Annotation du Département : *La nouvelle donnée par M. Barrère était donc exacte. C'est postérieurement que l'Autriche et l'Italie ont repris cette idée à leur compte.* (Allusion à un télégramme de M. Barrère du 29 juin.)

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence de cette éventualité dans ma dépêche n° 37 [1], mais le côté intéressant et nouveau de la question serait que le Cabinet de Vienne encouragerait les Roumains à accepter. Si cette information devait se confirmer, elle mériterait de retenir notre attention. En effet, le Ballplatz doit avoir trouvé dans cette intervention roumaine en Albanie un élément de discorde qu'il ne lui déplairait pas de jeter parmi les petites Puissances balkaniques. Ainsi que je l'ai écrit dans mon rapport précédent, la Roumanie ne tardera pas à entrer ici en conflit avec la Serbie et la Grèce; à entendre l'agent grec en Albanie, à voir la préoccupation que lui inspire cette nouvelle, il est aisé de prévoir de réelles difficultés du côté de la Grèce si cette idée venait à se réaliser. «Ils veulent profiter de ce que nous sommes engagés ailleurs», m'a dit M. Varatassi.

Ce serait, évidemment, l'écroulement de tout projet de formation d'un bloc balkanique sous les auspices de la Roumanie avec le concours de la Serbie et de la Grèce, auquel on eût pu travailler à faire adhérer la Bulgarie. Cet échec ne serait pas pour déplaire au Ballplatz.

Que viendraient d'ailleurs faire ici 4.000 Roumains? Quand ils auront repris Chiak et Tirana, qui sont à Durazzo ce que Saint-Cloud et Versailles sont à Paris, la situation aura-t-elle changé? Iront-ils s'user dans de vaines guerillas dans les montagnes inaccessibles de l'intérieur, prétendront-ils faire ce que 40.000 soldats turcs n'ont pu réaliser? L'Albanie deviendrait vite un gouffre où viendrait s'abîmer l'avenir de la Roumanie.

Hier, le Ministre d'Allemagne me disait qu'il considérait la situation comme très compromise. «Si j'étais le prince de Wied, ajoutait M. de Lucius, je ferais connaître aux Puissances qui m'ont envoyé ici que, si elles ne veulent pas me procurer les moyens et les forces de vaincre la résistance du mouvement insurrectionnel, je renonce à rester en Albanie. Je renouvellerais ma demande d'envoi de détachements internationaux».

Je pense, pour ma part que, maintenant, en l'état actuel des choses, cette mesure ne serait plus opportune, elle serait trop tardive. Le moment d'y recourir est passé. Au début, la présence de 500 hommes des diverses nations manœuvrant autour de Durazzo eût calmé les esprits des rebelles et les eût empêchés d'attaquer Durazzo; le Gouvernement n'eût pas amené ici des Malissores; le Prince n'eût pas été battu par ses propres sujets; bref, son autorité eût été moins atteinte qu'elle ne l'est actuellement et les rebelles n'eussent osé traiter avec lui de Puissance à Puissance. Or, maintenant, la présence de 500 soldats étrangers n'obtiendrait plus le même résultat; le moment de prendre pareille mesure est passé.

[1] Dépêche du 25 juin non reproduite par laquelle M. de Fontenay parlait pour la première fois de l'envoi, demandé par le Prince, de troupes roumaines.

450.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 385. *Berlin, 28 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

La venue à Kiel de l'escadre anglaise, qui est arrivée dans ce port le 23 juin, a été l'occasion de nombreuses fêtes. Parmi celles-ci, le banquet donné hier par la municipalité de cette ville en l'honneur des officiers des marines britannique et allemande a constitué, en dehors des réceptions de Cour, une manifestation particulièrement importante. Le premier bourgmestre a porté un toast chaleureux à la nation anglaise : il a exprimé le souhait que les deux peuples se mesureraient seulement sur le terrain pacifique de la concurrence économique et que l'Angleterre comme l'Allemagne poursuivraient l'une et l'autre, d'une manière heureuse, le développement de leurs intérêts. L'amiral anglais a remercié en termes cordiaux ses hôtes. L'amiral allemand a pris la parole et a manifesté l'espoir que l'amitié existant entre les deux marines ne soit jamais troublée. Il a rappelé que les officiers anglais entretiennent avec leurs camarades allemands les meilleures relations partout où ils les rencontrent. On paraît d'ailleurs, dans les milieux officiels, s'être efforcé de réserver un excellent accueil aux officiers anglais, l'opinion publique et la presse, toutefois, se sont tenues sur une certaine réserve. Dans sa revue politique de la semaine, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, notamment, a consacré quelques lignes à la visite de l'escadre anglaise; elle se borne à lui souhaiter amicalement la bienvenue et à constater que les marins anglais et allemands s'entendent bien dans le monde entier. Le *Lokal Anzeiger*, d'autre part, insiste sur le caractère privé de la visite en question, ce qui n'empêchera pas, ajoute-t-il, que les relations nouées à cette occasion pourront être fructueuses. Le *Berliner Tageblatt* ne dissimule pas ses regrets que la présence à Kiel de l'escadre anglaise ait coïncidé avec la visite d'une autre division navale à Cronstadt. Il estime sans doute que le Gouvernement britannique veut être en rapports amicaux avec le Gouvernement allemand tant que cela sera possible. Il n'est pas douteux, d'autre part, que les officiers et les marins des deux nations se sentent proches parents. « Mais, d'après le *Berliner Tageblatt*, il ne convient pas d'interpréter la démarche faite par la Grande-Bretagne comme la preuve d'un changement qui se serait produit dans la politique anglaise. La visite de l'escadre anglaise à Kiel a un caractère privé; l'Ambassadeur d'Angleterre en Russie, au contraire, a saisi l'occasion de la venue à

Cronstadt d'une division navale anglaise pour déclarer que toutes les conditions requises en vue d'une entente ferme entre la Grande-Bretagne et la Russie existaient maintenant. Aussi, poursuit le même journal, les Allemands feront-ils bien de ne pas escompter de grands résultats de la visite faite à Kiel; on ne verra pas de longtemps se créer une fissure dans l'encerclement qui, du fait de la Triple Entente, contient sur terre et sur mer l'Allemagne. » Certains organes conservateurs comme la *Gazette de la Croix* ont même critiqué plus vivement l'Angleterre d'avoir envoyé en même temps deux escadres, l'une en Allemagne, l'autre en Russie. Les commentaires qui précèdent montrent bien que la manifestation courtoise de l'Angleterre n'a pas été accueillie en Allemagne sans arrière-pensée.

451.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 228. *Belgrade, 28 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Par ma dépêche n° 219, du 24 de ce mois [1], j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la dissolution de la Skoupchtina et de la fixation des prochaines élections. Depuis lors, les divers partis ont entrepris la préparation de la campagne électorale, c'est-à-dire que jeunes-radicaux et libéraux négocient en vue d'une action commune et que les progressistes, après avoir infructueusement proposé une entente aux vieux-radicaux, se sont retournés vers les deux autres groupes. La polémique des journaux ne dépasse point l'invective courante et il semble, à moins d'imprévu, se préparer les élections coutumières où la discipline du parti vieux-radical lui assurerait une petite majorité en face d'une opposition qui ne sait pas s'unir. Les vieux-radicaux se montrent, d'ailleurs, pleins de confiance dans la force de leur organisation et dans l'étendue des services qu'ils viennent de rendre au pays. Vous en pourrez juger par la traduction ci-jointe d'un article de la *Samo-Ouprava* [2].

Beaucoup plus sérieuse est la situation créée par la proclamation royale et la régence du Prince héritier. Cette mesure anormale paraît avoir été prise au dernier moment, sous la pression russe. Ainsi, M. de Hartwig, mis en posture d'infériorité vis-à-vis de M. Pachitch par les résultats de la dernière crise ministérielle, a-t-il aussitôt rétabli sa position, en écartant le Roi devenu inutile pour installer la « Main Noire » au Palais Royal, dans la personne du

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 437. — [2] Il a paru inutile de reproduire cet article.

Prince héritier, dont la jeunesse et les espoirs de mariage font un plus docile instrument de la légation de Russie*. Voici donc conjurés et vieux-radicaux remis en présence les uns des autres sous le contrôle de M. de Hartwig. Depuis lors, celui-ci n'est plus seulement le représentant de la Puissance protectrice, qui dirige en sous-main le Souverain de l'État protégé; il est devenu, en fait, le Souverain lui-même qui entend rester l'arbitre entre la démocratie rurale, dont M. Pachitch est le chef, et la Société secrète à laquelle est affilié le Prince héritier. Il tient, d'ailleurs, à affirmer ce rôle, en assistant à l'inauguration des églises et même aux fêtes de régiment entre le Prince héritier et le Président du Conseil.

M. Pachitch et les principaux d'entre les vieux-radicaux doivent ronger leur frein, mais ni leurs attaches panslavistes ni l'intérêt de la Serbie ne leur permettent de rompre avec la légation de Russie. Leur espoir est donc que cette situation ne se prolonge point et qu'elle cesse avec la cure du Roi Pierre à Vranjska Banja où les Ministres en voyage ne manquent plus désormais d'aller lui faire leur Cour. Les journaux vieux-radicaux affirment que le Roi Pierre s'est momentanément effacé pour ne point signer lui-même la mise à la retraite de quelques généraux gênants tels que les généraux Boyanovitch et Stéfanovitch. Mais les journaux soumis à l'influence de la légation de Russie parlent d'une longue régence et sous-entendent même l'éventualité d'une abdication. Votre Excellence trouvera, ci-joint, à ce sujet, une note de la *Politika*; la *Pravda* veut savoir que le Roi Pierre compte partager son temps entre la Suisse et Paris. La régence du Prince Alexandre laisserait, en effet, M. de Hartwig plus assuré du pouvoir et le mettrait à l'abri d'à-coups semblables à celui que lui a valu la dernière crise ministérielle.

En tous cas, la régence du Prince Alexandre marque une vigoureuse reprise d'autorité de la légation de Russie et du parti militaire au regard des vieux-radicaux qui représentent les mêmes aspirations nationales, mais de façon plus modérée et conciliante. Elle accentuerait donc le dualisme entre éléments civils et militaires qui avait provoqué la récente crise, en rétablissant par la faveur russe l'influence de l'élément militaire mis en échec par M. Pachitch.

La *Tribuna* a fait une discrète allusion à ce que l'effacement du Roi Pierre serait destiné à faciliter le mariage du Prince Alexandre et l'union de la Serbie avec le Monténégro : un journal serbe d'Agram, le *Srbobran*, a même publié les bases d'une union réelle, qui serait déjà convenue en principe entre les deux États serbes et par laquelle les Affaires étrangères, la Guerre et les Finances deviendraient affaires communes.

* Annotation de M. Clément-Simon : *Je ne vois pas du tout les choses comme cela.*

452.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. Confidentiel. *Sofia, 28 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Le Ministre de Russie m'a fait part d'une information qu'il tenait de son collègue de Belgrade et qui, bien qu'ayant un caractère rétrospectif, n'en est pas moins intéressante, car elle laisse entrevoir de sérieuses divergences de vue entre les Gouvernements alliés de Grèce et de Serbie.

Au moment où la tension gréco-turque était la plus dangereuse et où l'on pouvait craindre un conflit armé, c'est-à-dire il y a une quinzaine de jours, le Gouvernement hellène aurait avisé de la situation M. Pachitch et lui aurait demandé si, dans le cas où la guerre avec la Turquie viendrait à éclater, il pouvait compter sur le concours effectif de la Serbie, conformément aux clauses du traité d'alliance qui unit les deux pays.

M. Pachitch aurait fait répondre à M. Venizelos que la question de l'émigration des Grecs des territoires ottomans ne lui paraissait pas une cause assez grave pour provoquer la guerre, que, si cette guerre survenait, les Bulgares y prendraient très probablement part pour venir en aide à la Turquie et que la Serbie tenait avant tout à éviter un conflit avec eux.

Le Président du Conseil aurait ajouté que, si la Grèce avait suivi à l'égard de la Turquie une politique dangereuse de nature à amener la guerre, son Gouvernement n'avait jamais été tenu au courant des diverses phases de cette politique et de ses conséquences possibles. La Serbie pouvant être amenée à soutenir son alliée par les armes, il eût été convenable, a dit M. Pachitch, qu'elle ait été consultée en temps utile sur la ligne de conduite à adopter à l'égard de la Turquie. Aucune conversation préalable n'ayant eu lieu à ce sujet et aucune mesure préparatoire n'ayant pu être prise, il était difficile au Gouvernement serbe de répondre affirmativement à la question du Gouvernement hellène, à la veille même du jour où un conflit était possible.

Cette réponse a dû être médiocrement appréciée par M. Venizelos et on peut penser qu'elle n'a pas été sans influence sur la décision de son Gouvernement de faire preuve d'esprit de conciliation à l'égard de la Turquie.

453.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 89. *Vienne, 29 juin 1914, 7 h. 10.*
(*Reçu* : 7 h. 50.)

D'après la décision qui vient d'être prise par l'Empereur, il n'y aura pas de mission étrangère aux funérailles de l'Archiduc héritier. Si l'Empereur Guillaume y assiste, ce sera à titre d'ami personnel. Le comte Berchtold s'est montré très sensible aux sentiments du Gouvernement de la République [1].

454.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 117. Très confidentiel. Secret *Londres, 29 juin 1914, 18 h. 19.*
(*Reçu* : 20 h. 21.)

Réponse à votre télégramme 267 [2], Il y a quelques jours, le marquis Imperiali est revenu avec Sir E. Grey sur les éventualités d'accord méditerranéen que nous avons envisagées à plusieurs reprises. Il ne semble pas que le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères se soit réservé de penser à une formule, mais il en a demandé une à mon collègue d'Italie. Je pense, comme M. Barrère, que le marquis Imperiali n'a pas abordé ce sujet sans instructions du marquis de San Giuliano. Le fait que ce dernier en a parlé lui-même à M. Barrère indique que l'intention du Gouvernement italien est de chercher un accord à trois.

D'ailleurs, je sais que [Sir Ed. Grey] a demandé si nous étions au courant. Il n'y a ni première ni seconde place et des conversations de ce genre ne peuvent se poursuivre qu'entre trois Cabinets.

(1) Voir ci-dessus le télégramme à Vienne, reproduit sous le numéro 448.

(2) Du 28 juin, transmettant à Londres le télégramme de Rome, du 27 juin, ci-dessus reproduit sous le numéro 445.

455.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270. *Rome, 29 juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Au cours d'un entretien familier que j'ai eu récemment avec M. de Martino, j'ai eu l'occasion de lui manifester combien la politique que le Gouvernement royal avait pratiquée lors de la dernière crise orientale à l'égard des peuples balkaniques paraissait peu conforme à ses intérêts.

M. de Martino me laissa entendre que l'Italie n'avait pas eu le choix entre deux politiques et que son attitude lui avait été dictée par une impérieuse nécessité. Il ajouta que, lorsque se posa la question du débouché serbe sur l'Adriatique, l'Autriche fit savoir qu'elle était décidée à faire la guerre plutôt que d'accorder à la Serbie les satisfactions qu'elle demandait. Et l'Allemagne déclara que, dans cette hypothèse, elle serait aux côtés de l'Autriche. L'Italie, si elle s'était ralliée à la thèse soutenue par les Serbes, se serait donc trouvée en désaccord formel avec ses alliés et le désaccord aurait pu dégénérer en conflit. On s'explique dans une certaine mesure, si cette assertion est exacte, que dans ces conditions l'Italie ait cru devoir se conformer aux vues de l'Autriche, puisque celles-ci étaient partagées par l'Allemagne. Mais il ressort des propos que m'a tenus le secrétaire général de la Consulta que le Gouvernement italien a lourdement senti le poids d'une solidarité qui lui était imposée par le souci d'éviter de graves dissentiments avec ses alliés.

La Consulta aura constaté une fois de plus et non sans amertume que les préférences de l'Allemagne vont toujours à l'Autriche. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Cabinet de Berlin manifeste des sympathies particulières pour celui de Vienne. Mais s'il y avait ici des hommes politiques qui pensaient qu'au lendemain de la guerre libyque l'Italie, ayant fait ses preuves de grande Puissance, jouerait dans le concert tripliciste un rôle moins effacé que par le passé, les événements ont montré que ces espérances étaient vaines. L'Italie, pour être admise aux honneurs de la Triplice, doit faire taire ses préférences et subordonner ses intérêts à ceux de ses alliés. Une alliance ainsi comprise, si elle est avantageuse à l'Allemagne qui la dirige, est parfois singulièrement décevante pour l'Italie. Et l'on ne peut s'étonner qu'il se rencontre beaucoup de gens pour demander que la Consulta apporte, par la pratique de solides amitiés, un frein modérateur aux exigences d'alliés qui entendent se servir les premiers.

456.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 170. *Vienne, 29 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Après m'avoir assuré de sa gratitude pour l'expression des profondes condoléances du Gouvernement de la République, dont Votre Excellence m'avait chargé de me faire l'interprète auprès de lui [1], le comte Berchtold m'a parlé avec une sincère émotion de sa longue intimité avec l'Archiduc défunt. Étant du même âge, il avait dès l'enfance et pendant les années de jeunesse entretenu avec François-Ferdinand d'Este des rapports de camaraderie, transformés dans la suite de l'existence en un confiant et fidèle attachement. De même, entre la duchesse de Hohenberg et la comtesse Berchtold existait une amitié qui datait de leur entrée dans la vie. La toute récente réception au château de Konopischt, où le Ministre et sa femme ont été comblés des attentions les plus amicales, se trouve avoir été un suprême témoignage de ces sentiments dont le comte Berchtold m'entretenait avec une abondance de détails et un attendrissement qu'on n'eût pas attendu de sa réserve habituelle. On doit noter que jamais il ne s'est prévalu de ces avantages, à la différence de plusieurs personnages qui tiraient toute leur importance de ce qu'ils se prétendaient les confidents de l'héritier du trône.

« Il était généralement mal jugé, me disait-il, parce qu'il avait le caractère difficile, obstiné, et qu'il était indifférent à la crainte de se faire des ennemis. Mais c'était un Prince d'une intelligence vaste et capable de desseins considérables. Très injustement il a été accusé de méditer une politique agressive contre quelques États, notamment contre la Russie : je puis affirmer qu'il s'inspirait, au contraire, de sentiments plutôt favorables à l'Empire voisin. Il suivait en cela la tradition de son père qui, ayant rempli plusieurs missions à la Cour de Pétersbourg, avait conservé une haute estime pour le peuple russe et s'était lié d'amitié avec le Tsar Nicolas. Je suis certain que l'Archiduc se serait montré de tendances russophiles, s'il avait régné. »

Frappé d'une mort aussi honorable que cruelle, dans l'accomplissement des devoirs d'un quasi-souverain et d'un généralissime, François-Ferdinand est appelé, en somme, à bénéficier du secret de son énigmatique nature. Tandis que, de son vivant, son règne était presque unanimement redouté, on lui

[1] Voir ci-dessus le n° 448.

prêtera désormais les pensées de gouvernement les plus flatteuses pour sa mémoire.

Tout ce qu'il est permis de supposer, semble-t-il, c'est que la violence de ses passions l'eût peut-être déterminé à bouleverser les assises et la politique extérieure de la Monarchie, sans qu'on puisse dire si l'expérience eût été heureuse. Ses haines étaient beaucoup plus marquées que ses sympathies. Il détestait les Hongrois et les Italiens, d'où la pensée qu'on lui attribuait de favoriser le slavisme au détriment des Magyars et de la pénétration italienne dans le littoral autrichien de l'Adriatique. Aurait-il été pourtant poussé par ces tendances, soit jusqu'à instituer le trialisme, soit à doter les différentes nationalités groupées sous son sceptre d'une autonomie assez large pour satisfaire les aspirations des unes et des autres?

En Roumanie, on attendait de lui une amélioration du sort des populations de Transylvanie, opprimées par les Hongrois [1]. En Serbie, l'opinion lui était favorable, parce que l'on espérait qu'il créerait un royaume yougo-slave. Mais c'était vraisemblablement compter sans son ultramontanisme étroit qui devait lui inspirer autant d'horreur pour les schismatiques des divers cultes que pour les Italiens spoliateurs des Etats pontificaux. Comment concilier des vues de large libéralisme et d'émancipation avec l'asservissement le plus complet à la discipline catholique et à la politique rétrograde du Vatican?

A l'intérieur, seuls à peu près, les Tchèques se flattaient qu'il leur serait secourable, à cause de l'influence que sa femme, issue d'une des vieilles familles de Bohême, exerçait sur son esprit. Le peuple, sans trop le connaître et le jugeant sur ce qu'on rapportait de son fanatisme clérical et de son avarice, ne l'aimait pas. C'est d'ailleurs le sort commun à presque tous les membres de la famille impériale pour qui les rigueurs de l'étiquette et le formalisme de leur éducation suppriment le goût et la possibilité de se rendre populaires.

Toutefois, maintenant qu'il a disparu, on oppose ces chances de hasardeuses rénovations à la quasi-certitude de voir se prolonger, sous le règne d'un jeune Souverain sans personnalité, les traditions surannées chères au vieil Empereur actuel. La puérilité menace de succéder à la sénilité. Il y a de quoi affliger ceux qui, dans l'atmosphère viennoise d'irréflexion et d'insouciance, s'inquiètent, pour la cohésion de la Monarchie, des périls d'un très prochain avenir.

[1] Cf. le rapport de Bucarest du 29 juin, ci-dessous reproduit sous le numéro 457.

457.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. *Bucarest, 29 juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

La nouvelle de l'attentat qui a coûté la vie à l'Archiduc François-Ferdinand et à la duchesse de Hohenberg, a causé à Bucarest une profonde impression; le Roi a été particulièrement affecté; outre l'amitié qui l'unit à l'Empereur d'Autriche, il tenait en véritable estime l'héritier du trône austro-hongrois qui, à plusieurs reprises, était venu visiter la cour roumaine à Sinaïa où il avait été l'objet des plus gracieuses attentions de la famille royale.

Le Roi était au concours hippique lorsque la nouvelle lui a été apportée; il a hésité tout d'abord à y croire et, lorsque le doute ne lui a plus été permis, l'altération de ses traits, que j'observais, a témoigné de la douleur qu'il ressentait; il est rentré aussitôt au Palais, où l'ont rejoint le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères.

Les éditions spéciales des journaux ont bientôt répandu en ville les détails du drame de Sérajévo et les commentaires les plus animés n'ont cessé jusqu'à une heure avancée de s'échanger dans les cercles et dans les endroits publics.

La presse de ce matin contient de nombreuses informations de Vienne et de Pest; elle est unanime à déplorer l'attentat et contient les plus grands éloges à l'adresse de l'Archiduc et de la duchesse de Hohenberg que l'on considérait généralement comme favorables aux aspirations des Roumains de Transylvanie et à la cause des nationalités.

Aujourd'hui, le Sénat et la Chambre des députés, après avoir entendu le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères exprimer au nom du Gouvernement la profonde émotion causée par l'attentat et les très sincères regrets que laisserait au cœur de tous les Roumains le souvenir de l'Archiduc et de la duchesse, ont levé la séance en signe de deuil après que les présidents se furent associés aux sentiments du Gouvernement.

Les journaux du soir se préoccupent de l'attitude que vont adopter les autorités autrichiennes vis-à-vis des populations slaves, que l'on cherchera sans doute à rendre responsables du crime commis par deux individus de race serbe. Ils craignent que le Gouvernement ne sache pas résister aux excitations provoquées par ceux qui poursuivent de leur haine l'élément serbe, sous quelque forme qu'il s'affirme. Déjà le télégraphe signale de graves désordres à Sérajévo et dans d'autres villes de Bosnie, au cours desquels des

Serbes auraient été maltraités et des habitations appartenant à des Serbes pillées.

Si, disent les organes qui reproduisent ces nouvelles, le Gouvernement autrichien n'arrête pas au plus tôt ces dangereuses manifestations, l'agitation peut s'étendre et les conséquences peuvent en être incalculables.

Mon collègue de Serbie est très préoccupé de la situation que ne peut manquer, selon lui, de créer, entre l'Autriche et son pays, le meurtre de l'Archiduc. L'Autriche, me disait-il ce matin, n'a pas hésité à mettre au compte de la Serbie des méfaits dont elle était innocente; elle n'hésitera pas aujourd'hui à la rendre responsable d'un crime qui ne peut être que l'œuvre de fous ou de déséquilibrés que l'on devrait considérer plutôt comme des traîtres à la cause serbe que comme des défenseurs. L'incident Prochaska et les procès d'Agram sont malheureusement des précédents qui justifient toutes les appréhensions.

M. Ristitch, qui doit prochainement occuper à Belgrade, au ministère des Affaires étrangères, les fonctions de secrétaire général, redoute également l'action que l'Autriche va exercer auprès du Gouvernement roumain. Il craint que le Cabinet de Vienne, appuyé par Berlin, ne s'efforce de semer la défiance contre l'élément serbe en invoquant le danger que le slavisme peut faire courir à ceux qui gênent son expansion.

Peut-être, je le veux du moins espérer, mon collègue s'exagère-t-il les conséquences immédiates de l'attentat; cependant, je ne saurais manquer de signaler à Votre Excellence quelques articles parus ce matin même dans plusieurs journaux de Bucarest et qui insistent d'une façon assez accentuée sur l'incertitude où la Roumanie est encore des intentions de la Russie et sur les déconvenues auxquelles ont été fréquemment exposées les nations qui avaient compté sur sa parole. L'un de ces journaux, sous la plume d'un professeur universitaire, déclare que, jusqu'au jour où la Russie n'aura pas restitué à la Roumanie les provinces de Bessarabie enlevées en 1878, il ne saurait être question d'amitié durable entre les deux peuples. Si la Russie a pu oublier, dit-il, que pendant des siècles nous avons été le rempart entre elle et la Turquie, qui nous dit qu'elle n'oubliera pas les décisions que nous avons prises l'an dernier pour assurer dans les Balkans un équilibre qui favorisait ses propres desseins?

Que ces articles aient été inspirés ou non par la légation d'Autriche, ils ne sont pas moins un fâcheux indice et, pour peu que la situation devienne plus tendue entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, nous verrons se continuer une campagne de presse qui n'aura d'autre but que de détourner la Roumanie du pays vers lequel elle portait plus volontiers ses regards depuis quelques mois. Nous devons donc souhaiter que, d'une part, l'Autriche se laisse guider par la modération et, d'autre part, que les Serbes évitent avec soin tout ce

qui pourrait fournir à leurs adversaires prétexte à une attitude belliqueuse.

C'est la conclusion formulée par le journal officieux du Gouvernement; je crois devoir citer presque en entier l'article qu'il consacre ce soir à l'attentat de Sérajévo.

« A la douleur qui étreint en ce moment les peuples de la Monarchie des Habsbourg et les unit dans un sentiment commun de regret pour l'Archiduc héritier disparu, se mêle, comme on pouvait s'y attendre, l'indignation et la révolte contre les misérables régicides qui se trouvent être de nationalité serbe.

« Ainsi qu'il arrive en ces heures tragiques où la grandeur du crime fait perdre aux assistants le contrôle d'eux-mêmes, l'emportement de la foule de Sérajévo contre les assasins s'est amplifié; il a englobé finalement nombre de citoyens de nationalité serbe et de religion orthodoxe coupables d'être des co-nationaux de Tchabrinovitch et de Prinzip.

« Ce serait le pire des malheurs et l'on finirait par croire à une sombre fatalité si un crime isolé — tout ce qu'on dit au sujet de ses ramifications est du domaine des conjectures — pouvait à nouveau creuser un abîme entre la Monarchie austro-hongroise et la Serbie.

« Ce dont l'Autriche a le plus besoin, en face du cercueil de François-Ferdinand d'Este, c'est d'une longue période de calme permettant au jeune Charles-François-Joseph, au nouvel héritier du trône, de se préparer pour la lourde et redoutable mission qui lui reviendra un jour. Quelque vive que soit la douleur de tous à la suite de l'abominable crime de Sérajévo, il faut se dire que seules la justice, l'équité et la bienveillance peuvent cimenter la grandeur et l'unité d'un pays et non pas les violences et les haines préconçues. »

458.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Sofia, 30 juin 1914, 17 h.*

(*Reçu* : 17 h. 35.)

Les nouvelles difficultés qui s'étaient élevées, il y a huit jours, entre le Gouvernement bulgare et les banques allemandes avaient été réglées rapidement dès que l'arrivée de M. Bauer[1] avait été annoncée. La signature du contrat d'emprunt devait avoir lieu hier matin, mais on apprenait en même temps

[1] Directeur de la Banque Périer. Voir ci-dessus n° 406.

l'attentat de Bosna Seraï[1] et le représentant allemand se refusait à signer avant d'avoir reçu confirmation de ses instructions.

D'après des renseignements concordants, la *Disconto Gesellschaft* lui a télégraphié hier soir de surseoir à toute signature. Malgré la volonté très manifeste du Ministre des Finances de conclure avec le groupe allemand, l'emprunt se trouve donc retardé *sine die*[2] et le Gouvernement semble redouter le changement que les événements de Bosna Seraï pourront apporter aux bonnes dispositions de Berlin.

M. Bauer a vu M. Tontcheff et M. Radoslavoff. Ce dernier lui a dit qu'il «fallait attendre» et a clairement manifesté son désir d'examiner ses propositions dans le cas où les Allemands renonceraient à faire l'emprunt. M. Bauer doit partir demain pour Constantinople*.

459.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 221. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1914, 12 h. 30.*

(*Reçu* : 12 h. 50.)

La presse russe commente en termes décents l'attentat de Sérajévo; mais elle est presque unanime à laisser entendre que c'est l'expiation du crime que l'Autriche a commis contre le slavisme en annexant la Bosnie-Herzégovine.

Dans les cercles politiques, on estime que la Russie voit disparaître avec l'Archiduc François-Ferdinand un de ses adversaires les plus résolus et que l'Autriche va être réduite pendant quelque temps à une politique de recueillement.

(1) Sérajévo.

(2) Le 1er juillet, par une dépêche n° 105 qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, M. de Panafieu rectifiait cette information : la réponse allemande disait seulement qu'il convenait d'attendre «quelques jours avant de procéder à la signature du contrat».

* Annotation de M. Gout : *J'ai avisé M. Dutasta et M. Sévastopoulo.*

460.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 294. *Rome, 30 juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

L'attentat de Sérajévo a causé en Italie une véritable stupeur. Mais, dès la première heure, cette stupeur a été mêlée d'un sentiment de soulagement. Dans un cinématographe, le public, en apprenant la nouvelle, a réclamé l'hymne italien et les gens plus rassis ont dit : « C'est un ennemi de l'Italie qui disparaît ».

L'idée patriotique italienne a toujours eu un caractère de véritable religiosité et il semble naturel et juste qu'il arrive malheur à ceux qui ont songé à l'affaiblir. Aussi, le drame de Sérajévo semble-t-il un châtiment qui frappe l'ami du prince Hohenlohe, du général Conrad de Hötzendorf, de tous ceux qui veulent supprimer l'italianité sur la côte autrichienne de la Dalmatie.

Les hommes politiques italiens chargés de pratiquer l'alliance n'auront pas non plus de regrets trop cuisants et le marquis de San Giuliano se trouverait au fond du cœur d'accord avec M. de Mérey pour espérer que la disparition de l'Archiduc rendra plus aisée la tractation des affaires austro-italiennes. C'est dans les cercles les plus réactionnaires du Vatican que la mort de François-Ferdinand détruira le plus d'espérances. On dit qu'au moment où le comte d'Aehrenthal avait proposé de rendre le sandjak de Novi-Bazar à la Turquie l'Archiduc, consulté, aurait simplement demandé combien il y avait de catholiques dans le sandjak et, comme on lui avait répondu qu'il n'y en avait pas, il avait dit que dans ces conditions l'abandon du sandjak n'avait pas d'importance. Placé entre les schismatiques et les spoliateurs du Pape, l'Archiduc estimait que sa conscience lui ordonnait de combattre les uns comme les autres. C'est pourquoi le sentiment de satisfaction des classes populaires italiennes, pour ne pas s'exprimer bruyamment, est toutefois profond, et l'espoir d'une politique austro-italienne sans heurts naît chez ceux qui acceptent comme une théorie inattaquable la nécessité de la Triplice.

461.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 227. *Belgrade, 30 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Les affaires d'Albanie continuent de retenir l'attention serbe; chaque nouvel échec du prince de Wied, que la *Tribuna* nomme plaisamment le «maire de Durazzo», est accueilli avec une bruyante satisfaction; on escompte son départ prochain et l'on s'en réjouit par avance. Les deux articles ci-joints en traduction de la *Samo-Ouprava* (1) marquent les points de vue du Gouvernement; plus sage dans ses conceptions, plus modéré dans ses exigences, l'organe officieux constate la faillite de l'organisation albanaise établie par la Conférence de Londres et la nécessité de tenir compte, à l'avenir, des aspirations et des coutumes de la population. Il se borne, d'ailleurs, à poser le problème qu'il remet aux délibérations des Puissances, sans dissimuler le plaisir que ne manquent jamais d'éprouver les Balkaniques à voir l'ignorance européenne s'évertuer sur une question compliquée de politique orientale.

Par ailleurs, l'anarchie albanaise, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, suffit aux intérêts de la Serbie; elle lui fournit les troubles opportuns, afin de dégager ses frontières de l'organisation albano-bulgare et de détourner l'attention publique des affaires de Macédoine; elle laisse cependant ouvertes toutes les possibilités. De quelque façon que se tourne et se retourne désormais le problème albanais, qu'il aboutisse à la création de grands fiefs, à la juxtaposition de petits groupes, à la formation de régions ethniques ou religieuses, la Serbie n'a plus qu'à attendre les événements, en s'appliquant à étendre progressivement son influence jusqu'au règlement définitif. La *Samo-Ouprava* fait discrètement allusion à la solution d'un partage entre les Etats serbes et la Grèce pour lequel on escompte le concours de l'Allemagne, désireuse d'éviter une brouille éventuelle entre l'Autriche et l'Italie sur le sujet de l'Albanie.

Une fois encore, la patience avisée du Président du Conseil a eu raison contre les emportements du parti militaire, acharné, dès les premiers troubles, à l'occupation de points stratégiques et à d'immédiates rectifications de frontières.

(1) La reproduction de ces articles a paru inutile.

Il est ainsi dans la destinée de M. Pachitch d'avoir constamment maille à partir avec la «Main Noire». On a raconté qu'à la veille de la deuxième guerre balkanique les officiers conjurés l'avaient assailli de lettres et de démarches, en le menaçant même de mort, pour l'obliger à ordonner l'offensive serbe avant l'achèvement de la concentration bulgare. M. Pachitch tint bon et attendit l'offensive bulgare qui valut à la Serbie d'immenses avantages matériels et moraux.

462.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 171. *Vienne, 30 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Les auteurs de l'abominable attentat de Sérajévo, ou plutôt ceux qui les ont armés, n'ont-ils pas projeté d'attirer sur la Bosnie et l'Herzégovine les rigueurs de la loi martiale, afin de déchaîner un soulèvement général qui affranchirait le pays de la domination austro-hongroise? Un régime de terreur rendrait l'existence encore plus difficilement supportable aux malheureux Bosniaques de race serbe; mais, épars et désarmés, ils courraient par une révolte au devant d'un massacre facile, le gros et l'élite des forces militaires de l'Empire étant massé dans leur province.

A moins d'une aggravation des troubles suscités par l'hostilité des musulmans contre les orthodoxes, il est à croire que la vengeance s'exercera surtout ailleurs qu'en Bosnie et que la haine vouée par la morgue autrichienne à l'indocile Serbie utilisera l'odieux du forfait pour assouvir ses tenaces rancunes.

Afin de déterminer le nombre et l'origine des complices du crime, il conviendrait cependant d'attendre le résultat des enquêtes judiciaires. C'est à quoi ne s'astreint pas la presse viennoise par qui, dès le premier moment, le royaume de Serbie a été dénoncé comme étant à coup sûr le foyer de toutes les conspirations dirigées contre la Monarchie.

Tout au contraire, d'après mon collègue M. Yovanovitch, son Gouvernement depuis longtemps se serait imposé la règle de faire respecter le rigoureux isolement où sont maintenues les deux provinces annexées; il s'est rendu compte du danger, pour lui et ses ressortissants, d'être impliqués dans n'importe quelle agitation nationaliste en Bosnie. On traitait donc à Belgrade les frères de race du pays voisin «comme s'ils eussent été infestés du choléra».

D'ailleurs, constatait mon collègue, toute propagande du dehors serait superflue : les Serbes bosniaques n'ont pas besoin qu'on les excite pour détester le régime qu'ils subissent. Mais, tandis que la grande majorité d'entre eux se résignent à attendre des événements propices à leur rêve de panserbisme, quelques violents, plus anarchistes que patriotes, préconisent le recours aux moyens révolutionnaires. Qu'ils aient des affiliations avec des groupes semblables en Serbie même et qu'ils s'y approvisionnent des engins à employer en Bosnie, c'est encore assez vraisemblable. Si toutefois leurs menées et leurs allées et venues échappent à l'ombrageuse et si nombreuse police autrichienne, comment reprocher à l'administration serbe l'insuffisance de sa surveillance et pourquoi s'en prendre à Belgrade de ce qu'on n'y soit pas plus clairvoyant qu'à Sérajévo?

C'est pourtant le grief qu'on ne manquera pas d'exploiter et d'autant plus durement cette fois que l'horreur du crime commis dispense presque d'être équitable envers ceux qu'on en accuse.

Avec une relative modération, la *Neue Freie Presse,* s'attaquant à l'insuffisance de la police en Bosnie, qui n'a rien su voir de ce qui se préparait sous ses yeux, déclare que « le Gouvernement est en droit de faire surveiller certains criminels fanatiques, de se renseigner sur les projets d'attentat qui, de l'aveu même des deux assasins arrêtés, s'élaborent dans des bouges de Belgrade. Il n'est pourtant pas difficile de découvrir où les bombes se confectionnent, par qui sont fournis les moyens financiers et encouragés ces abominables desseins.

« La plus grande faute à commettre serait de voir dans l'attentat une résultante de l'inimitié des Serbes vivant dans la Monarchie et de travailler ainsi à ce que les conjurés ont voulu obtenir : ceux-ci tentaient de creuser un abîme entre le peuple serbe et l'Empire ; on seconderait l'effort des irrédentistes en punissant leur crime par des mesures générales de compression politique.

« Mais à la pénétration chez nous des agitateurs et des assassins il faut que la plus énergique résistance soit opposée. Le fanatisme radical, qui recourt au crime et y excite, doit être poursuivi au dedans et au delà de nos frontières, sans scrupules d'ordre politique ou diplomatique... »

Ainsi donc, par suite du meurtre de l'Archiduc et de sa femme, la lutte implacable et absurde de l'Autriche contre la Serbie, plus dangereuse encore pour l'incertaine stabilité du grand Empire que pour l'existence du petit royaume, menace de se rallumer, avec une exaspération, de part et d'autre, qui pourrait même de nouveau mettre en péril la paix générale.

Avant d'accuser les autres, le Gouvernement austro-hongrois agirait peut-être sagement en suspectant sa propre organisation. Contre l'incohérence des mesures prises à Sérajévo, la presse est unanime aujourd'hui dans ses récriminations. « On a tout interdit, écrit-on, sauf l'usage du browning ». D'après

un renseignement dont l'authenticité m'est garantie, ce désordre dans l'action policière s'expliquerait autrement encore que par l'habituel conflit entre les autorités civiles et militaires. Un certain Reich, mentionné comme atteint par les éclats de la bombe, serait un ancien agitateur du parti de la grande Serbie qui aurait fait ensuite sa soumission à la police autrichienne. Employé par celle-ci pour dénoncer ses compagnons d'autrefois, il aurait si bien gagné la confiance de l'administration qu'il était chargé d'organiser la surveillance sur le parcours tracé pour le cortège archiducal. Or, m'affirme-t-on, il en a profité pour aviser les conspirateurs et placer des conjurés là où devaient être des agents de l'autorité.

Ce serait, sous une forme plus tragique, un renouvellement de l'affaire Riedl[1] qui a révélé que le service du contre-espionnage à l'État-major resta confié pendant quatorze ans à un officier soudoyé par un Gouvernement étranger.

463.

M. d'Apchier le Maugin, chargé du consulat général de France à Budapest, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 79. *Budapest, 30 juin 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

La nouvelle de l'assassinat de l'Archiduc héritier et de la duchesse de Hohenberg a été connue ici avant-hier à trois heures de l'après-midi. On ne saurait dire qu'un si gros événement n'a produit aucune espèce de sensation : l'impression ressentie fut sans doute réelle, mais cette impression ne saurait, sans exagération, être qualifiée de profonde tristesse. La foule ne crut pas qu'il fût nécessaire, pour manifester son indignation contre le forfait de Sérajévo, de se départir d'un calme assez bonasse qui n'avait, d'autre part, avec l'abattement et la désolation, que des rapports assez lointains. Les Pestois, que la loi du repos hebdomadaire prive chaque dimanche de cette volupté toujours neuve qui consiste à méditer les feuilles publiques en savourant, des heures durant, un café à la crème, purent cette fois tout à leur aise s'adonner à leur sport favori. L'interdiction ayant été levée, les éditions se succédèrent de minute en minute, et la population se mit à les déguster consciencieusement avec une impassibilité, où il eût été franchement difficile de discerner un

[1] Officier autrichien, chargé de la direction du contre-espionnage, qui s'était laissé corrompre et fournissait des renseignements au Gouvernement russe. Voir ci-dessous la note reproduite sous le n° 500.

sentiment tant soit peu vif, si ce n'est ce petit frisson, non dépourvu d'un certain charme, que les foules éprouvent en face d'un tragique fait divers. Quelques drapeaux noirs arborés sur les monuments publics et les principales maisons de commerce, la cessation pendant quarante-huit heures — et par ordre — des musiques militaires, qui font le principal ornement des innombrables restaurants, cafés et autres lieux de plaisir de la capitale hongroise, furent jusqu'ici les seules manifestations du deuil public.

L'Archiduc François-Ferdinand était sans doute une personnalité. On lui attribuait généralement ici et malgré sa grande réserve une influence prépondérante depuis de longues années dans la direction de la politique austro-hongroise. Mais il était, il faut le dire sans réticence, franchement impopulaire en Hongrie. Les Hongrois le considéraient non seulement comme un ennemi mais, ce qui est pire encore, comme un ingrat. Ils rappelaient avec amertume que lors de son mariage avec la comtesse de Chotek, depuis duchesse de Hohenberg, le Parlement de Budapest, à l'inverse du Parlement autrichien, avait, dans une séance solennelle, proclamé que la constitution hongroise ne s'opposait en rien à l'accession au trône, comme Reine de Hongrie, de l'épouse du futur Roi, et au droit de leurs enfants à hériter de la couronne. Cette manifestation n'avait pas valu à la Hongrie les sympathies de François-Ferdinand. Il semblait même que son antipathie ne manquât aucune occasion de se manifester : il n'était que trop visible, par exemple, qu'il ne venait jamais dans ce pays à moins d'y être forcé et qu'il abrégeait toujours, autant que possible, son séjour. Il y a quelques mois, j'eus à signaler à Votre Excellence les commentaires peu favorables qu'avait de nouveau suscités son absence aux cérémonies de Fiume lors du lancement du cuirassé *Szent Istvan*. Il est vrai qu'une autre version avait alors attribué cette abstention au désir toujours vif chez lui de ne pas se rencontrer avec le comte Tisza. Mais, plus récemment encore — et ce n'était pas la première fois que le fait se produisait —, ayant à représenter le Roi à l'ouverture des Délégations, il arrivait à Budapest à l'heure fixée pour le commencement de la cérémonie et repartait aussitôt après*.

Il semble bien, en tout cas, que la nationalité magyare constituât aux yeux de François-Ferdinand l'élément le plus dangereux pour l'unité de la monarchie. Il était, paraît-il, ou du moins les Hongrois l'accusaient d'être, partisan du «trialisme», et l'application de ses idées aurait été à leurs yeux la ruine de la Constitution magyare. En fait, il avait semblé plus d'une fois vouloir suivre une politique de concessions souriantes à l'égard des éléments slaves de la Monarchie. Ces avances paraissent, il est vrai, à première vue, assez difficilement conciliables avec son attitude par ailleurs résolument germanophile. Mais ce n'était sans doute qu'une application du fameux *divide ut*

* Annotation de M. Berthelot : *C'est l'Empereur qui avait fixé et imposé ce programme.*

imperes, où les Autrichiens, depuis longtemps, sont passés maîtres. En opposant l'élément slave à l'élément magyar et le trialisme au dualisme, il lui semblait, non sans une apparence de raison, qu'il lui serait plus facile de triompher de l'indépendance des uns et des autres, et d'assurer la prépondérance définitive et incontestée de l'élément autrichien allemand.

C'est ce danger, que les Hongrois n'ont pas été longs à flairer, qui explique la méfiance profonde manifestée à l'égard du Prince par les purs Magyars, et tout particulièrement par le parti de l'Indépendance. Si l'on ajoute, d'autre part, que les Juifs le haïssaient comme représentant un catholicisme ardent et combatif, que lui-même détestait Tisza et le parti de Tisza formé surtout de Juifs et de calvinistes et qu'enfin son mariage avec une Tchèque de bonne famille, mais de famille non princière, n'avait pas été sans choquer beaucoup la haute aristocratie d'ici, on comprendra comment il se fait qu'il ne soit réellement regretté par personne.

Nombreux sont ceux au contraire qui pensent, sans oser le dire trop haut, que sa disparition est en somme un bien pour le pays, puisqu'elle a pour résultat de supprimer les difficultés que son mariage irrégulier faisait prévoir pour la succession de François-Joseph. Il en résulte un éclaircissement de l'horizon politique qui est pour beaucoup de Hongrois un véritable soulagement.

En ce qui concerne la politique intérieure de la Hongrie, il semble, à bien y réfléchir, que si quelqu'un doit être touché par cet événement, ce doive être plutôt le clan Tisza. Et l'on peut, entre parenthèses, en tirer cette conclusion paradoxale que les Juifs de Hongrie seront peut-être les seuls qui perdront quelque chose en perdant cet espoir du catholicisme intransigeant. Quelques-uns considèrent la situation du Ministre-Président, cher aux Juifs, comme déjà fort compromise. C'est sans doute une exagération. Mais il est certain que l'Archiduc et le comte Tisza — ces deux hommes qui, pour tant de bonnes raisons, se détestaient si cordialement — poursuivaient en somme une politique identique, l'un et l'autre cherchant à mater l'élément magyar intransigeant et à favoriser les autres nationalités. Il est également certain que la manière dont les Serbes de Bosnie viennent de répondre aux avances faites par le Gouvernement de Budapest à leurs frères de Croatie pourra fournir à l'opposition hongroise un argument précieux pour condamner plus durement encore la politique de Tisza qui était en l'occurence celle de François-Ferdinand.

Là encore, en effet, nous touchons à une nouvelle contradiction, mais tout en Autriche-Hongrie n'est-il pas contradiction et complexité? Celui que les Hongrois dénonçaient comme leur ennemi et comme l'ami des Slaves a péri assassiné par des Serbes. C'est que François-Ferdinand n'était pas plus aimé des Serbes et des Slaves en général que des Hongrois. D'une part, on ne lui

pardonnait pas, et on le lui fit bien voir, d'être l'inspirateur principal de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. D'autre part, les nationalistes serbes et slaves avaient toutes raisons (*Timeo Danaos...*) de se méfier de ses grands projets trialistes. En donnant satisfaction à certaines revendications, en constituant un État slave dans le cadre même de la Monarchie, ces projets étaient de nature à séparer pour toujours du royaume les Serbes de l'Empire, et peut-être même, un jour ou l'autre, en vertu de la force d'attraction d'un grand Etat, auraient-ils conduit à l'annexion pure et simple de la Serbie. Prinzip et Tchabrinovitch avaient-ils fait ce raisonnement? Du moins les agitateurs nationalistes serbes l'avaient sans doute fait pour eux.

Il est facile, après cela, de rendre la Serbie toute entière et le Gouvernement de Belgrade en particulier responsables du drame de Sérajévo. Les journaux hongrois, on le pense bien, ne s'en font pas faute et, sur ce terrain-là, avec un ensemble touchant, journaux d'opposition aussi bien que journaux officieux, font chorus avec les journaux de Vienne. Pour établir la responsabilité serbe, qui n'a pas son petit indice? Tous rappellent la démarche que le Ministre de Serbie, M. Yovanovitch, aurait faite il y a quelques jours au Ballplatz pour signaler les dangers qui attendaient l'Archiduc en Bosnie [1]. D'autres racontent que plusieurs propriétaires de Sérajévo auraient pavoisé leurs maisons aux couleurs serbes. Le *Magyarorzsag* signale un incident survenu, il y a six semaines, à Mostar, et que toute la presse avait passé sous silence : on aurait joué au théâtre de cette ville une comédie où abondaient les allusions ironiques à l'égard de l'irrédentisme serbe. Des étudiants serbes ayant fait entendre des protestations, une vingtaine d'officiers présents se seraient rués sur eux sabre au clair et en auraient blessé un certain nombre. Pour le *Magyarorzsag*, il n'est pas douteux que Prinzip, étudiant bosniaque lui-même, ait été en relations avec plusieurs des manifestants de Mostar. L'*Az Est* fait remarquer que le 28 juin est précisément le jour de la fête nationale ou Vidovdan des Serbes, anniversaire de la bataille de Kossovo. Cette fête donne toujours lieu à de violents discours anti-autrichiens et à des manifestations d'irrédentisme. Cette fois, les Serbes ne se sont pas contentés de discours ni de manifestations... *Az Ujsag* invite la Serbie à « balayer elle-même les ordures de son Konak » pour ne pas obliger l'Autriche-Hongrie à se charger de cette besogne. Le *Budapesti Hirlap* regrette qu'aussitôt après l'assassinat d'Alexandre Obrenovitch les armées austro-hongroises n'aient pas envahi la Serbie et repoussé les Serbes jusqu'à Nich, ce qui eût été agir « sur la base de la justice et du droit historique » ! *A Vilag* chante le *De Profundis* de la Monarchie et

[1] Sur cette démarche faite, au début de juin, auprès de M. de Bilinski, et non pas auprès du Ballplatz, voir le témoignage de M. Yovanovitch dans le *Neues Wiener Tagblatt*, 28 juin 1924, et la lettre du même, publiée par M. Jules Isaac, *Un débat historique. Le problème des origines de la guerre*, p. 250.

constate avec tristesse que cette dissolution de l'État austro-hongrois serait le seul moyen de donner satisfaction aux ambitions voraces dont ce pays est entouré.

Je ne fais que glaner quelques fleurs parmi toutes ces amabilités, ces allusions anti-serbes plus ou moins directes et plus ou moins violentes, dont la presse hongroise est tout émaillée. Ces premiers exemples, en attendant mieux, suffisent à montrer que la tragédie de dimanche n'aura pas pour résultat d'aviver les sympathies réciproques entre Serbes et Hongrois. Nous n'avons pas à nous en étonner, pas plus que nous n'avons, nous non plus, à regretter François-Ferdinand qui ne passait pas précisément pour un ami de la France.

Pour ce qui est du nouveau Prince héritier, on peut dire que c'est un inconnu en Hongrie. Les journaux, prudents à leur habitude, s'occupent encore fort peu de lui. Mais déjà on entend dire à droite et à gauche que le futur Roi est jeune, bien jeune, trop jeune peut-être...

464.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 106. Déchiffrement. *Cettigné, 30 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

La nouvelle de la mort de l'Archiduc François-Ferdinand a été accueillie dans les cercles gouvernementaux de Cettigné avec une satisfaction secrète que l'on cherche à dissimuler sous les manifestations, très correctes d'ailleurs, du deuil officiel.

On considérait ici l'Archiduc comme le chef du parti militaire et comme l'instrument du parti clérical autrichien et, en cette double qualité, on le rendait responsable, beaucoup plus que le vieil Empereur, de l'attitude violemment intransigeante adoptée par l'Autriche au moment de la prise de Scutari. Un haut personnage monténégrin, dont j'ai promis de taire le nom, m'a dit hier : « Cette mort servira peut-être de leçon au Gouvernement austro-hongrois et lui apprendra la modération dans ses rapports avec la race serbe ».

465.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Durazzo, 30 juin 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence [1], M. Leoni, délégué de l'Italie à la Commission internationale de contrôle, est rappelé et remplacé par M. Galli, Consul général à Scutari. On se perd en conjectures sur les raisons de cette mesure que rien ne laissait prévoir et que nous regrettons tous, parce qu'elle nous prive d'un collègue dont l'expérience des affaires albanaises nous était des plus précieuses et dont nous avions apprécié le caractère droit et cordial.

Le marquis de San Giuliano, lui-même, tient à donner à M. Leoni l'assurance qu'il n'a pas démérité; à la suite de la lettre très élogieuse qu'il lui a adressée, il a tenu à lui demander télégraphiquement quel poste de Consul général il désirait, s'engageant à le lui donner sans retard.

Le Ministre royal des Affaires étrangères a-t-il eu la main forcée par l'Autriche? Je suis d'autant plus porté à le croire que la veille même du jour de la réception de son ordre de rappel, mon collègue me disait avoir appris de source certaine que le délégué austro-hongrois s'était plaint à Vienne de ce que le représentant italien avait dernièrement émis un vote contraire au sien, faute impardonnable sans doute aux yeux du comte Berchtold. Cette divergence d'opinion, qui s'était manifestée au moment où la Commission de contrôle était invitée par le Gouvernement albanais à autoriser le prélèvement des crédits nécessaires à l'expédition militaire contre les insurgés, avait eu pour conséquence de diminuer de 500.000 francs la somme demandée. M. Kral avait eu beau insister sur la nécessité d'accorder intégralement le montant sollicité, sans pouvoir persuader M. Leoni, dont l'opposition avait déplacé la majorité en faveur de la thèse contraire [2].

D'ailleurs, le malentendu entre les délégués des deux Puissances alliées

[1] M. Krajewski avait télégraphié le 27 juin : «Mon collègue italien m'informe qu'il est rappelé et remplacé par le consul général à Scutari d'Albanie. Il croit que le délégué autrichien sera aussi relevé de ses fonctions et que la même mesure atteindra bientôt les Ministres d'Autriche et d'Italie en Albanie».

[2] M. Kral signale cette opposition faite à la demande du Gouvernement albanais par le délégué italien dans un télégramme du 7 juin (*Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 9827).

date du commencement du mois de mai. Il y avait alors eu, à Valona, au cours d'une séance, une scène d'une telle violence que, sans l'intervention des délégués présents, elle se serait transformée en un véritable pugilat [1]. A Durazzo, à cette époque, j'eus connaissance de cet incident alors qu'il était trop tard pour en rendre compte, mais mon collègue de Russie m'assure que les torts étaient du côté de M. Kral.

Le rappel de M. Leoni est interprété par tous comme une satisfaction donnée à l'Autriche. Il sera d'un salutaire avertissement pour son successeur qui, dans les séances futures, ne pourra qu'être l'écho des opinions émises par M. Kral. Le concours déjà acquis du délégué allemand dans toutes les questions et celui de l'Albanie dans la plupart d'entre elles assurent au représentant du Ballplatz la majorité réglementaire. Dans ces conditions, il nous sera difficile, à nous délégués de la Triple Entente, de faire triompher toute opposition jugée par nous nécessaire.

466.

Note de M. Abel Ferry, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères [2].

1er juillet 1914.

J'ai reçu la visite de M. Vesnitch, Ministre de Serbie, avec qui j'entretiens d'anciennes relations et qui, « en ami », m'a dit :

1° Qu'il considérait l'attentat de l'Archiduc comme la réponse à l'annexion de la Bosnie. Le Prince, d'autre part, était redouté comme « homme à poigne ».

Le Gouvernement serbe avait même averti le Gouvernement autrichien qu'il avait eu vent du complot [3].

2° Ayant envisagé la disparition du vieil Empereur, il m'a dit que la transmission du pouvoir se ferait facilement : le problème yougoslave évolue lentement et n'aboutira à son sens que dans une trentaine d'années, si aucune

[1] Le recueil autrichien ne contient aucune pièce relatant cette scène. D'une manière générale, c'est beaucoup plus de M. Aliotti, agent italien auprès du prince de Wied, que se plaignent les représentants d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne que de M. Leoni. Peut-être le marquis de San Giuliano a-t-il rappelé M. Leoni parce que, par considération pour l'opinion italienne, il ne pouvait rappeler M. Aliotti.

[2] Cette note est extraite des papiers Abel Ferry, mis à la disposition de la Commission par Mme Abel Ferry. Elle est dactylographiée, sauf le quatrième alinéa qui est de la main du Sous-Secrétaire d'État.

[3] Cette mention et celle que contient le rapport de M. d'Apchier de Maugin reproduit sous le numéro 463 sont les seules allusions contenues dans tout le dossier à l'avertissement donné par M. Yovanovitch à M. de Bilinski.

persécution et politique à la Metternich ne vient hâter le cours de cette évolution.

3° En ce qui concerne le conflit gréco-turc, il m'a paru sceptique. « Ce sont les vagues après la tempête ».

4° Qu'il souhaite M. Boppe comme Ministre en Serbie [1].

467.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. Secret. Confidentiel. *Londres, 1er juillet 1914, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 117 [2]. Sir E. Grey m'a parlé aujourd'hui des ouvertures du marquis Imperiali au sujet d'un accord entre l'Italie, l'Angleterre et la France, avec adjonction de l'Espagne, pour le maintien du *statu quo* sur le littoral nord-africain. Le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères a répondu qu'il avait toujours été prêt à rechercher un accord de ce genre. Mon collègue d'Italie l'ayant prié de lui suggérer une formule, Sir E. Grey a répondu qu'il ne pouvait étudier une formule qu'avec la France. L'Ambassadeur d'Italie s'est réservé d'en référer à son Gouvernement.

Entre temps est intervenu l'entretien du marquis de San Giuliano avec M. Barrère. Le marquis Imperiali a repris la conversation en demandant une formule à laquelle nous aurions adhéré. Sir E. Grey a répondu que nous pourrions nous inspirer de l'accord de 1908 pour le maintien du *statu quo* dans la mer du Nord. Il m'a prié de soumettre cette suggestion à Votre Excellence.

[1] Cette indication donne à penser que dès ce moment l'état de santé de M. Descos laissait prévoir sa prochaine démission. Mais le dossier ne contient aucun renseignement plus précis, à cette date. — [2] Voir ci-dessus, à la date du 29 juin, le n° 454.

468.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Rome, 1er juillet 1914, 21 h. 10.*
(*Reçu :* 22 h. 15.)

Turkhan Pacha, qui est arrivé à Rome, a l'intention de faire visite aux Ministres des Affaires étrangères des grandes Puissances pour leur demander leur appui contre les insurgés (1).

L'accueil qu'il a reçu du marquis de San Giuliano n'a pas été très encourageant. Le Ministre du Prince d'Albanie demande instamment que l'Europe donne à son Souverain des soldats et du matériel pour venir à bout, par la force, de la résistance des insurgés. Tout au moins, les bateaux de guerre devraient bombarder les forces insurrectionnelles. Le Ministre des Affaires étrangères royal a fait ses efforts pour prouver à Turkhan Pacha que de telles conceptions étaient illusoires. Il estime toutefois qu'il importe, dans la mesure du possible, d'aider le Prince à sortir d'embarras. Si le Souverain déclarait par exemple à ses sujets qu'il est disposé à discuter leurs propositions, à l'exception de celles qui exigent son départ, le marquis de San Giuliano est d'avis que les représentants de l'Europe à Durazzo devraient tenter de faire admettre ce point de vue par les révoltés. De plus, la Consulta croit savoir, de source certaine, que les Jeunes-Turcs ont encouragé les musulmans et que des officiers ottomans dirigent les insurgés. Le Ministre des Affaires étrangères pense que des observations pourraient être faites à ce sujet à Constantinople. J'ai l'impression que les conseils donnés par le Ministre étaient raisonnables et modérés et qu'ils n'avaient laissé à Turkhan Pacha aucun espoir d'une intervention militaire européenne*.

(1) Sur l'insurrection albanaise, voir ci-dessus n°s 396, 411, 432. — * Annotation : *Demander l'opinion de M. Bompard.* Communiqué par lettre à Constantinople, le 2 juillet.

469.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. VIVIANI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 229. *Belgrade, 1er juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Le Vidovdan, dont cette légation vous a fait connaître la signification par sa dépêche n° 222, du 27 juin dernier[1], a été célébré, dans toute la Serbie, avec de grandes solennités. A Belgrade, il y eut, le matin, cérémonie religieuse où officia le métropolite et, l'après-midi, les diverses sociétés de chant répartirent leurs concerts à travers la ville; celle-ci était modérément pavoisée comme à l'ordinaire, la foule était calme et relativement peu nombreuse. «Aujourd'hui, écrivait le *Piémont*, s'achèvent cinq cent vingt-cinq années depuis la chute de l'Empire serbe à Kossovo. Mais ce n'est pas comme un triste souvenir que la Serbie célèbre l'anniversaire actuel d'un grand événement historique. La Serbie fête aujourd'hui le Vidovdan comme la victoire de la conscience nationale serbe qui a gardé la mémoire de Kossovo et qui, dans l'avenir, doit vaincre en Bosnie, comme elle a vaincu en Macédoine». La presse entière y consacrait des articles spéciaux, comme elle a coutume de le faire à toutes les fêtes religieuses. «Le Vidovdan, après la vengeance de Kossovo», proclamait la *Politika*.

Le soir, furent prises des mesures de police très sévères : hôtels et cafés durent fermer à dix heures et les pavois furent enlevés, de façon à empêcher toutes manifestations à la nouvelle de l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg.

La foule serbe est placide et concentrée : elle ne se laisse point surprendre par les événements et les accueille, quels qu'ils puissent être, avec une apparente indifférence. Un journal tient à faire observer que son attitude avait été correcte, sans marquer aucune expression de joie. Le Palais et le Gouvernement firent le nécessaire et envoyèrent à Vienne les condoléances requises. M. Pachitch se trouvant absent dans les nouvelles provinces, ce fut le Ministre de la Justice qui rendit visite au Chargé d'affaires d'Autriche. La Cour prit le deuil pour huit jours.

La presse ne témoigne aucun regret de l'incident survenu; seule, la *Samo-Ouprava* indique légèrement un sentiment d'humiliation, avec le regret que le crime eût été commis au moment où tant de questions politiques et écono-

[1] Reproduite ci-dessus sous le numéro 446.

miques, soulevées par les guerres balkaniques, paraissaient en voie de règlement entre l'Autriche et la Serbie. Les délégués des Gouvernements autrichien et hongrois, venus pour négocier la convention de chemins de fer et dont ma dépêche n° 224, du 29 juin dernier [1], vous annonçait l'arrivée, ont, en effet, quitté Belgrade au lendemain de l'attentat. Les autres journaux rejettent la responsabilité de ce qui est advenu sur le régime autrichien de compression nationale : ci-joint la traduction d'articles de l'*Odjek*, de la *Politika* et du *Piémont;* ce dernier ne pouvait se refuser à l'exaltation du jeune «martyr» Gavrilo Prinzip. Tous prévoient les terribles suites qui vont en résulter pour le serbisme, contre lequel soupçons et persécutions apparaîtront désormais comme légitimes; ils reproduisent avec colère les manifestations du soulèvement des Croates et des musulmans qui éclatent en Bosnie et en Croatie contre les Serbes. Aucun examen des conséquences politiques de la disparition de l'Archiduc François-Ferdinand : la *Pravda*, qui est un des journaux de la légation de Russie*, se borne à mentionner l'éventualité de la succession hongroise, en vue de laquelle le parti de l'Indépendance pourrait contester la renonciation de l'Archiduc au nom de ses héritiers.

Au fond, si l'on tient tête à la réprobation publique, la crainte s'éveille de voir révélés à l'opinion universelle tous les ressorts de l'organisation nationale qui, après avoir si longtemps servi à une défense légitime, viennent d'être employés à une implacable agression. Pour la première fois depuis six ans, le serbisme se trouve dans son tort : échappant à la prudente direction de M. Pachitch, il s'est laissé entraîner par le parti militaire** vers des procédés et des buts nouveaux, risquant de compromettre le succès ininterrompu des dernières années. La *Politika* insiste sur ce que l'attentat ne peut être que le fait d'isolés; la *Pravda* imagine un complot tramé par la vengeance d'un autre Archiduc contre François-Ferdinand. Mais les circonstances mêmes du crime dénoncent l'existence d'une organisation nationale, dont il est aisé de supposer l'aboutissement. Le *Pester Lloyd* observe que, depuis l'assassinat du Roi Alexandre et de la Reine Draga, la manière des officiers conjurés a gagné en technique et en audace. L'intérêt des affaires actuelles veut que le Ministre de Russie ne se relâche point dans la direction du Prince héritier et les journaux relèvent la fréquence de leurs entrevues.

La main inconsciente du collégien de Sérajévo clôt sans doute une période de l'histoire du yougoslavisme. L'arbitrage de l'Angleterre, la médiation pontificale, tous les artifices accumulés par les entrevues de Konopischt et de

[1] Comme l'indique la note 1 de la page 533, des experts autrichiens étaient arrivés à Belgrade pour négocier le rachat par la Serbie des chemins de fer orientaux. La reproduction de la dépêche de Belgrade du 29 n'a pas paru nécessaire.

* Annotation de M. Clément-Simon : *Pas tout à fait : c'est le journal progressiste, directeur Marinkovitch, député progressiste.*

** Annotation de M. Clément-Simon : *C'est là le danger.*

Constantza sont d'un coup devenus lettre morte. Le fait même de l'attentat et la chasse donnée aux Serbes dans les rues de Sérajévo et d'Agram dénoncent la force des idées extrêmes et la difficulté des transactions.

ANNEXES [1].

I

Piémont, 18 juin/1er juillet 1914.*

L'attentat de Sérajévo.

Après Zeraitch, Prinzip.

Le 2 juin 1909, jour de l'ouverture de la première diète de Bosnie, l'étudiant Bogdan Zeraitch tira, dans une rue de Sérajévo, cinq coups de revolver sur le représentant de l'Empereur, général Varechanine, et se suicida du sixième.

Le Vidovdan de l'an 1914, quand de toutes les églises serbes partaient des prières à l'adresse du Bon-Dieu serbe pour la réalisation de l'idéal séculaire de la vengeance de Kossovo, Gavrilo Prinzip, élève de huitième classe du gymnase, a enlevé la vie à Sérajévo, à coups de revolver, à l'héritier du trône autrichien, l'Archiduc François-Ferdinand et à sa femme, Sophie de Hohenberg.

Bien que les attentats contre les membres des familles régnantes soient des actes anarchiques, individuels, ils trouvent leur explication, dans la plupart des cas, et quelquefois leur justification dans les motifs qui les provoquent.

La protestation à coups de revolver du jeune révolutionnaire nationaliste, Bogdan Zeraitch, était le cri d'épouvante poussé par la jeune génération bosniaque à la suite de l'annexion des pays serbes de Bosnie et d'Herzégovine. Par l'atmosphère de révolte dans laquelle il vivait, par sa formation intellectuelle et par l'éducation qu'il s'était donnée à lui-même, Bogdan Zeraitch était prédestiné à devenir une victime nationale. Son acte, contraire aux lois de l'État et aux règles de notre temps, souleva le cœur des politiciens, mais émut celui des jeunes étudiants qui, dans la tranquillité et la solitude, à la lueur d'une lampe et avec un morceau de pain, rêvent d'un grand idéal yougoslave.

Et Gavrilo Prinzip, né à Grahovo, district de Livno, dans un petit endroit où s'étaient conservés l'amour de la liberté et le souvenir de révolte se terminant toujours dans le sang, qui était le foyer d'une grande agitation nationale dans la seconde moitié du XIXe siècle, Gavrilo Prinzip devait, d'après toutes les lois de la vraisemblance, devenir terroriste et faiseur d'attentats, dès qu'il aurait lu quelques pages d'une brochure anarchiste et à sa première rencontre avec quelque jeune révolté. Bien qu'il n'ait que 19 ans, il a déclaré à l'instruction ouverte par la

[1] Le texte de ces annexes reproduit, en principe, les traductions envoyées par M. Descos. Toutefois, nous avons cru devoir rectifier quelques phrases dont la forme était incorrecte. Il va sans dire que ces changements ne modifient en rien le sens.

* Annotation de M. Clément-Simon : *Nationaliste, violent, très répandu.*

police de Sérajévo qu'il avait, depuis longtemps, l'intention de tuer quelque grand personnage, et cela pour des motifs nationaux. Il lui était donc tout à fait égal de tuer l'Archiduc François-Ferdinand ou quelque autre personnalité, dont la volonté s'impose à tout le milieu de ses frères.

Envisagé sous quelque aspect que ce soit, l'acte de Gavrilo Prinzip trouve son explication dans le système qui domine actuellement en Bosnie et Herzégovine et dans le moment où il a été accompli.

Le régime de la Bosnie-Herzégovine est loin d'être ce que l'on peut appeler acceptable. L'asservissement économique et l'absence de droits nationaux pour nos co-nationaux de là-bas devaient profondément affecter les cœurs d'une jeunesse révoltée. Pour ceux qui peuvent pénétrer l'âme d'une jeunesse formée nationalement, il n'est pas étonnant que, dans le cerveau rebelle d'un étudiant affamé, contemplant le lamentable état de sa patrie, ait pu surgir l'idée hasardeuse de mettre à mort l'héritier du trône d'un grand Empire et lui-même. Quand on y ajoute le moment psychologique, dans lequel Prinzip réalisa sa pensée vengeresse, la fin des manœuvres en Bosnie, le jour de la célébration de la sainte fête nationale serbe, le Vidovdan, alors l'acte épouvantable du jeune martyr devient beaucoup plus compréhensible et naturel. Si le successeur de la couronne des Habsbourg n'était pas venu chercher des ovations à Sérajévo, le jour même où, dans toute l'étendue du serbisme, une grande joie débordait comme un déluge, il serait sans doute encore en vie.

La mort de François-Ferdinand et de sa femme est déplorée dans tous les pays civilisés. Pas même dans notre patrie agrandie, il n'est venu à personne l'idée de glorifier l'acte du jeune Prinzip. L'organe officieux du Gouvernement royal a dit que l'attentat de Sérajévo « ne pouvait être inspiré et réalisé que par le déséquilibre intellectuel d'un jeune homme politiquement inconscient et visiblement incapable de saisir toute la portée de son crime ».

Et pendant que Gavrilo Prinzip, martyrisé selon toutes les règles de l'inquisition dans les casemates, se tord dans les tourments avant d'être conduit au gibet, de toutes les Cours et de toutes les Chancelleries diplomatiques partent des manifestations de profondes et sincères condoléances à cause de la mort tragique du Prince héritier de la Double Monarchie et de sa femme qu'a fait sortir de ce monde un enfant de 19 ans, aimant jusqu'à la folie la motte de terre d'où il avait vu, pour la première fois, la lumière du jour.

II

Politika, 17/30 juin 1914.*

L'attentat de Sérajévo.

Le sanglant attentat de Sérajévo a produit, à Belgrade, une profonde émotion dans toutes les classes de la société. Cette émotion est d'autant plus profonde que nous savons tous, par expérience, qu'en réponse à un tel acte va se produire toute

* Annotation de M. Clément-Simon : *Journal vieux-radical, non officieux, très lié avec la légation de Russie.*

une série de dommages pour notre peuple dans la Monarchie austro-hongroise. Des faits beaucoup moins graves, des attentats réalisés ou imaginaires contre des fonctionnaires austro-hongrois isolés ont été payés par notre peuple de peines plus ou moins grandes. Nous le savons en Serbie, comme tous nos co-nationaux de l'Autriche-Hongrie. Personne ne croit donc que de tels actes puissent avoir le moindre intérêt politique. Au contraire, quand il se calme, le révolutionnaire le plus exalté doit reconnaître que l'homicide politique ne peut pas changer un régime; il peut tout au plus changer un homme. L'Autriche-Hongrie aura un autre Archiduc héritier, comme elle en a eu jusqu'ici. Et tout sera comme autrefois; seulement, ce sera pire pour le peuple serbe qui vit en Autriche.

Suivant sa vieille habitude, la presse de Vienne se remet à accumuler les accusations contre le peuple serbe et la Serbie. Le peuple serbe lui paraît coupable parce que les auteurs de l'attentat, Tchabrinovitch et Prinzip, sont serbes de nationalité. La Serbie sera aussi coupable, parce que l'un d'eux, d'après les télégrammes de Sérajévo, aurait déclaré à l'instruction qu'il avait été autrefois à Belgrade. L'une et l'autre accusation sont absurdes. Le peuple entier ne peut pas être responsable du fait d'un ou deux isolés et la Serbie ne peut pas être responsable du fait de tout homme qui a vécu en Serbie.

S'il y a quelque responsabilité pour de tels événements, elle doit avant tout retomber sur l'exaltation qui est la conséquence des mauvais régimes politiques. Dans les pays où règnent des conditions normales et saines, il n'y a pas d'attentats ou, s'il y en a, ils sont la conséquence de l'égarement mental d'isolés. Tandis que dans les pays où il n'y a pas de régime national, les attentats sont choses constantes. Il n'y a pas un des pays d'Europe, pendant ces dernières années, où les conditions politiques aient été aussi peu normales qu'en Croatie, en Bosnie et en Herzégovine, et nulle part il n'y a eu plus d'attentats que dans ces pays. Tout cela est compréhensible et il ne vaudrait même pas la peine d'en parler, mais l'Autriche-Hongrie est un pays étrange, dans lequel il est souvent nécessaire de démontrer ce qui se comprend de soi-même.

III

Samo-Ouprava, 16/29 juin 1914.*

Le terrible attentat, qui hier a coûté la vie à Son Altesse impériale et royale l'Archiduc héritier François-Ferdinand, pour lequel les peuples de la Monarchie voisine éprouvaient une entière sympathie et dans lequel ils avaient placé les plus belles espérances d'avenir — cet attentat dont le caractère tragique a été encore augmenté parce qu'il a atteint l'auguste épouse de l'Archiduc en mettant ainsi fin d'une façon effroyable à un roman qui, en son temps, avait provoqué des sympathies générales dans toutes les couches de la société européenne cultivée, à cause des motifs élevés qui l'avaient fait naître et de la pureté de vie familiale qui en fut jusqu'au bout la conséquence — cet attentat soulève aujourd'hui la révolte de tout ce qui, dans le

* Annotation de M. Clément-Simon : *Journal tout à fait officieux*.

monde, a un penchant pour des sentiments plus nobles et la faculté de juger les événements mûrement et raisonnablement.

Sans parler des conséquences politiques qu'aura cet événement dans le pays qu'il atteint directement et où il sera justement apprécié, nous ne pouvons nous empêcher, sous la douloureuse impression qu'il a provoquée sur les esprits réfléchis de notre pays et sur l'âme de notre peuple, sur quiconque ressent fortement ce qui émeut le cœur humain, de marquer particulièrement que cet événement est survenu, de façon doublement fâcheuse, pour nous autres Serbes, dans le moment où nous nous trouvons placés devant la lourde tâche de régler de nombreuses questions politiques et économiques et d'assainir nos rapports avec le puissant Empire voisin.

Partageant sincèrement et de tout cœur la réprobation que provoquera dans le monde entier l'attentat d'hier à Sérajévo, qu'a pu seulement inspirer et réaliser le déséquilibre mental de jeunes gens politiquement inconscients, qui étaient évidemment incapables de mesurer la portée de leur crime, nous déclarons humblement prendre la plus vive part à la douleur qui, après tant de coups terribles, a frappé à cette occasion l'auguste personne du Souverain de la Monarchie voisine et son peuple qui, dans son amour dévoué, partage toutes les peine de sa maison souveraine.

IV

Odjek, 16/29 juin 1914.*

L'attentat de Sérajévo.

Hier, Vidovdan, au milieu de la célébration nationale du chant de liberté que l'on a entendu, pour la première fois après cinq siècles, du Mont Avala au Char Planina, comme le tonnerre dans un ciel serein, a éclaté la nouvelle de l'attentat commis à Sérajévo contre l'Archiduc héritier François-Ferdinand.

Il est difficile d'exprimer le sentiment provoqué par une telle nouvelle; mais on peut dire, de façon certaine, que l'émotion a été puissante. Sur toutes les bouches, au moment de la surprise, l'une des premières paroles qui révélaient l'impression mauvaise, fut ce mot :

« Ce n'est, en tout cas, plus pénible pour personne que pour les Serbes! »

Car la première pensée qui vint à chacun devait être la situation difficile de nos frères de race contre lesquels dans la malheureuse Bosnie-Herzégovine, à cause de ce malheureux événement, la contrainte deviendra plus grande et plus insupportable que jamais; les représentants de la nation plus soupçonnés et poursuivis, le serbisme publiquement anathématisé dans la Monarchie et la Serbie, comme d'habitude, accusée.

Car il y a lontgemps qu'à Vienne on a cessé de chercher la vraie cause des maux qui assaillent la Double Monarchie. Et, comme dans tous les cas malheureux qui ont précédé et dans les incidents qui se produisent dans telle ou telle région,

* Annotation de M. Clément-Simon : *Journal du parti jeune-radical.*

c'est par des conspirations qu'on veut les expliquer et non par un régime oppressif et provocant.

On ne peut pas dire que la Bosnie et l'Herzégovine n'aient pas été patientes et loyales. Mais était-ce sage, était-ce raisonnement d'hommes d'État de la part des gens qui dirigent la Monarchie, de ne pas conseiller à François-Ferdinand de ne pas célébrer la conquête du pays par des armes étrangères à Sérajévo, le jour même où le serbisme célèbre de tous les côtés le plus saint de ses jours nationaux? Fallait-il que François-Ferdinand recherchât des ovations à Sérajévo le jour même où le serbisme concentrait de tous côtés ses prières vers Gratzanica de Kossovo, où hier le Souverain serbe, au nom de son peuple éprouvé, rendait à Dieu un service d'actions de grâce?

Avec un peu plus de tact et de sagesse, l'événement d'hier ne se fût pas produit à Sérajévo. Car cet irrésistible élan de passion et de déraison de la part d'un peuple au désespoir, d'un peuple dont on organise la honte au jour de la glorification de son orgueil renaissant, ne peut remplir personne de *Schaden Freude*, comme on le pense certainement et comme on l'écrit à Vienne. Pour nous autres, Serbes de Serbie, tout cela vient de façon d'autant plus inopportune que nous désirions sincèrement et que nous désirons la paix pour nos co-nationaux opprimés dans tous les pays et une période aussi longue que possible de repos et de confiance dans nos rapports avec la Monarchie voisine, qui nous sont aujourd'hui, après les lourdes guerres, aussi utiles qu'à elle*.

470.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. *Vienne, 2 juillet 1914, 13 h. 40.*

(*Reçu* : 16 h. 50.)

Dans les milieux militaires autrichiens et chez tous ceux qui ne se résignent pas à laisser la Serbie prendre dans les Balkans le rang qu'elle a conquis, le crime de Sérajévo surexcite les plus haineuses rancunes.

L'enquête sur les origines de l'attentat, qu'on voudrait exiger dans des conditions intolérables pour la dignité du Gouvernement de Belgrade, fournirait, à la suite d'un refus, le grief permettant de procéder à une exécution militaire. Mais l'Empereur d'Autriche s'oppose, dit-on, à ce genre de provocation, à cause de son grand âge et des difficultés toujours croissantes en Albanie; il faudra vraisemblablement s'en tenir encore cette fois à la simple menace.

* Annotation de M. Clément-Simon : *En somme l'article est correct.*

Les récriminations les moins justifiées s'attaquent à notre presse, notamment au *Temps*[1]. Mon collègue russe se montre très froissé des insinuations dirigées contre son pays et auxquelles le *Standard* anglais a fait écho.

Le général Potiorek, commandant en Bosnie, a établi qu'aucune des mesures de rigueur réclamées par lui depuis des mois pour réprimer la propagande du parti panserbe n'a été approuvée à Vienne. La responsabilité en retombe sur M. de Bilinski, chargé de l'administration des provinces annexées, et qui expérimentait des méthodes de conciliation et d'apaisement. La brutalité du fait lui donnant tort, son remplacement paraît certain.

471.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Vienne, 3 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

Après avoir, vivant, suscité tant de craintes et soulevé tant d'inimitiés, l'Archiduc François-Ferdinand d'Este demeure, jusqu'après sa mort, inquiétant et menaçant. L'attentat auquel il a succombé ranime les haines contre la Serbie et même la Russie. Sous prétexte de venger l'assassinat, c'est presque toute la question des Balkans que l'on prétend rouvrir; tandis que, autour de son cercueil, se continue le conflit entre ses partisans plus déçus encore que désolés et ses adversaires trop ouvertement triomphants.

Les honneurs funèbres, dus à sa qualité d'Altesse impériale et royale, d'héritier du trône, de chef suprême de toutes les forces militaires et navales, sont discutés et mesurés, au nom de l'immuable étiquette, pour n'y pas associer la dépouille de sa femme. On est ainsi parvenu à empêcher qu'aucun membre de la famille des Habsbourg se dérangeât pour accompagner les restes des victimes de Sérajévo à Vienne. Toute participation de l'armée aux obsèques a été supprimée. Et, en invoquant les ménagements à prendre pour

[1] Le *Temps* avait publié dans son numéro du 30 juin, un premier-Paris intitulé : «Le deuil de l'Autriche...». L'attentat de Serajevo y était naturellement flétri comme il convenait. Toutefois, l'auteur disait : «François-Ferdinand ne pouvait pas ne pas être rendu responsable de la politique militaire et bruyante qu'a menée l'Autriche-Hongrie depuis 1912». «Cette politique, c'était celle du comte d'Aehrenthal qui, «par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, a dicté l'histoire de ces six dernières années : conflit austro-serbe, attitude anti-slave, hésitations de 1912, menaces de 1913, exaspération des intérêts et des passions, et, pour finir, l'assassinat d'hier, œuvre, dit-on d'anarchistes, mais d'anarchistes imprégnés de ressentiment nationaliste».

le vieil Empereur, l'offre de tous les Souverains et des Princes, qui voulaient assister en personne aux funérailles, a pu être déclinée.

«Le programme des cérémonies funéraires, a tout de suite déclaré la *Reichspost*, surprend par l'insignifiance, pour ne pas dire la pauvreté, des préparatifs. On supprime le concours, qui eût répondu à la profonde émotion du peuple, de toutes les corporations, de la municipalité, des troupes de la garnison. Les égards que méritent le grand âge et la faiblesse du Monarque ne sont pour rien dans les arrangements pris par des fonctionnaires dénués de sentiments, qui règlent les détails de cette immense démonstration de douleur et de pitié comme s'il s'agissait d'un événement de Cour ordinaire, sans le moindre souci de l'honneur de la maison souveraine et de la patrie entière.»

La protestation contre ces mesquines dispositions s'est produite d'ailleurs sous une forme plus gênante que celle de critiques de presse. L'Empereur Guillaume, toujours spontané et souvent excessif dans ses manifestations, avait annoncé, dès la première heure, qu'il accourrait aux obsèques. Il avait été si récemment l'hôte joyeusement accueilli de l'Archiduc à Konopischt que son désir de lui rendre les derniers devoirs semblait tout naturel. Mais il voulait amener une suite nombreuse, déléguer les officiers du régiment prussien dont le défunt était colonel honoraire et, là comme partout, frapper la foule par l'éclat de sa présence et l'élan de sa récente affection. C'était fort contraire au programme terne que l'on confectionnait. On s'en montrait ici très embarrassé et troublé; on s'empressait de faire dire que cette auguste participation ne s'expliquait que par une amitié personnelle; de sorte que l'Empereur d'Allemagne, éclairé sur l'impression produite par son empressement, vient de se trouver empêché «par une légère indisposition» de se rendre à Vienne [1]. Il avait témoigné l'intention, paraît-il, de se faire remplacer par son frère; mais, au dernier moment, il a été décidé que le Prince Henri s'abstiendra également.

«Cette nouvelle est extrêmement pénible (c'est encore la *Reichspost* qui la commente). Le plus fidèle ami de l'Archiduc et de sa femme, le principal allié de notre Empereur, se dédit. Il va de soi que ce n'est pas un malaise qui retient l'Empereur Guillaume, si douloureusement associé au deuil profond de la Monarchie. Par son abstention, il s'élève contre les inconvenantes décisions d'un personnel de Cour qui a voulu tenir à distance une quantité de Princes étrangers et dénaturer le caractère de dignité de cet enterrement. Les hauts fonctionnaires, dont la responsabilité est en cause, peuvent se dire qu'ils ont rendu le pire service à la maison impériale et à l'Empire.»

[1] Au sujet de l'abstention de l'Empereur Guillaume, voir ci-dessous, à la date du 6 juillet, le rapport de M. de Manneville, reproduit sous le numéro 475, avec la note.

En ce qui concerne le Corps diplomatique, après maints contre-ordres qui modifiaient toutes les deux heures le rang qu'on lui réserve, j'ai appris hier que seuls les chefs de mission, chargés de représenter un chef d'État, participeront aux obsèques. Les autres y assisteront, s'ils veulent, du haut d'une tribune. J'avais cru que les Ambassadeurs et Ministres spécialement délégués prendraient le pas sur leurs collègues, mais que tous seraient placés ensemble. En fait, presque tous les représentants se trouvent être délégués, sauf celui des États-Unis et quelques envoyés exotiques.

A l'instant, je reçois le télégramme n° 205, par lequel Votre Excellence veut bien me donner des instructions qui répondent exactement à ce que, dans ces conditions, je pouvais souhaiter [1]. Je lui en exprime mes sincères remerciements.

472.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 169. *Berlin, 4 juillet 1914, 20 h. 48.*
(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit hier, et il a répété aujourd'hui à l'Ambassadeur de Russie [2], qu'il espérait que la Serbie donnerait satisfaction aux demandes que l'Autriche pouvait avoir à lui adresser en vue de la recherche et de la poursuite des complices du crime de Sérajévo. Il a ajouté qu'il avait confiance qu'il [en] serait ainsi parce que la Serbie, si elle agissait autrement, aurait contre elle l'opinion de tout le monde civilisé.

Le Gouvernement allemand ne paraît donc pas partager les inquiétudes qui se manifestent dans une partie de la presse allemande au sujet d'une tension possible des rapports entre les Gouvernements de Vienne et de Belgrade [3].

(1) Par ce télégramme, expédié de Paris le 2 juillet à 20 h. 05, M. Viviani disait : « Au cas où votre collègue russe serait spécialement accrédité pour assister aux obsèques..., vous voudrez bien informer le Gouvernement impérial et royal que M. le Président de la République vous charge de le représenter spécialement aux funérailles de l'Archiduc héritier ».

(2) Cf. le rapport adressé le 2 juillet à son Gouvernement par M. Bronewski, rapport reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 4, n° 259.

(3) La substance de ce télégramme a été transmise par télégramme circulaire le 6 juillet à Vienne 207, Londres 274, Rome 251, Saint-Pétersbourg 301, Belgrade 64.

473.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 392. Confidentiel. *Berlin, 4 juillet 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

La nouvelle lancée par le *Figaro* et relative à une union prochaine entre la Serbie et le Monténégro [1] a causé ici quelque émotion. L'Allemagne est désintéressée dans la question, mais elle s'inquiète de l'effet que le projet dont il s'agit peut produire en Autriche. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères en a parlé à un de mes collègues étrangers; il lui a dit qu'il espérait bien que l'information donnée par le *Figaro* était inexacte, car l'Autriche ne pourrait consentir à ce que l'union projetée s'accomplît.

C'est ce que dit également un correspondant de la *Gazette de Francfort,* dans un télégramme de Vienne dont je vous envoie le texte ci-joint. Ce correspondant, qui prétend reproduire l'opinion des milieux officieux austro-hongrois, affirme que l'union des deux États ne pourrait d'ailleurs se faire sans l'agrément de l'Autriche car, dit-il, elle porterait atteinte aux dispositions du traité de Berlin et à celles du traité de Bucarest. Il est assez piquant de voir l'Autriche-Hongrie invoquer aujourd'hui la paix de Bucarest qu'elle a d'abord si mal accueillie.

La *Gazette de Francfort* n'accepte pas sans réserve la thèse autrichienne exposée par son correspondant viennois. Dans un article de fond, dont Votre Excellence trouvera ci-joint un extrait [2], elle fait observer que l'Autriche serait plus sage de ne pas montrer trop de nervosité à propos de cette affaire. « L'union des deux États serbes, dit le journal allemand, ne pourra en fin de compte être empêchée, et l'Autriche n'aurait un droit formel de protester que si, en s'unissant, la Serbie et le Monténégro violaient quelqu'une des dispositions du traité de Berlin. C'est ce qui arriverait, par exemple, si la nouvelle union voulait faire d'Antivari un port de guerre ».

D'apres la *Gazette de Francfort,* la Serbie pourrait donc obtenir, par une entente avec le Monténégro, un débouché commercial sur l'Adriatique, sans

[1] Voir le *Figaro* du 1er juillet : l'auteur de l'article parlait de la résolution que les deux pays avaient prise de s'unir. Primitivement la réunion était, disait-il, fixée au jour anniversaire de la bataille de Kossovo. L'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand et de sa femme avait fait ajourner l'exécution du projet. Sur un démenti de la légation de Serbie à Berlin, le *Figaro* avait maintenu son information. Cf. la lettre adressée à ce sujet par M. de Tschirschky (*Grosse Politik,* vol. 38, n° 15554.)

[2] Il n'a pas paru utile de reproduire les annexes.

que l'Autriche fût en droit de protester. Je ne sais si cette opinion est celle du Gouvernement allemand, mais elle est certainement assez répandue ici. En Autriche même, il semble qu'on se demande aujourd'hui si l'on n'a pas attaché trop d'importance à l'éventualité d'un accès commercial donné à la Serbie sur l'Adriatique. On se rend compte qu'il serait beaucoup plus dangereux pour l'Autriche de laisser les Italiens s'installer à Valona que les Serbes à Saint-Jean-de-Medua.

D'après ce que l'on affirme, le vieil Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qui va prochainement quitter Berlin, aurait dit récemment au cours d'une conversation que son pays avait fait une faute en exigeant de l'Europe la création de cette principauté d'Albanie, qui donne aujourd'hui à toutes les Puissances tant d'ennuis trop prévus. L'Autriche aurait beaucoup mieux fait, aurait dit le comte Szögyény, de laisser les Grecs et les Serbes se partager l'Albanie; ils se la seraient disputée et les luttes qu'ils auraient eu à soutenir contre les Albanais, et peut-être entre eux, les auraient occupés pendant vingt ans au grand avantage de la monarchie austro-hongroise.

474.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. Déchiffrement. Très confidentiel. *Cettigné, 4 juillet 1914.*
(*Reçu :* Dir. pol., 9 juillet.)

Ce matin, le Roi Nicolas a fait célébrer un service de *Requiem* dans la chapelle du palais en mémoire de l'Archiduc François-Ferdinand. Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie était le seul membre du Corps diplomatique invité à cette cérémonie.

J'apprends de source absolument sûre, mais secrète, que le Roi tient d'autant plus à bien marquer sa participation au deuil officiel que la mort de l'Archiduc est pour lui un sujet de secrète satisfaction. « Il n'approuve pas le geste en lui-même, m'a dit mon interlocuteur qui venait de causer de cet événement avec Sa Majesté, mais il est enchanté du résultat. »

475.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 391. *Berlin, 5 juillet 1914.*
(*Reçu* : Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

Les rares diplomates demeurés à Berlin par les journées de calme et de lourde chaleur qui viennent de passer se sont occupés à rechercher pour quel motif l'Empereur Guillaume II avait renoncé au voyage à Vienne qu'il devait faire pour assister aux funérailles de l'Archiduc héritier. Tout le monde s'est trouvé d'accord sur ce seul point que l'Empereur n'avait pas été arrêté par le lumbago qui, selon les explications officielles, l'aurait retenu à Postdam.

Parmi les nombreuses versions qui ont circulé, voici celle qui me paraît la plus exacte.

Sa Majesté Guillaume II avait été avisé, dès l'abord, du vif désir de l'Empereur François-Joseph de ne voir aucun Souverain étranger assister aux funérailles. Il devait être fait une seule exception en sa faveur, parce qu'il était considéré comme un ami personnel de l'Archiduc héritier. Peut-être fit-on entendre, dès ce moment, à l'Empereur qu'on aurait été même fort heureux de ne pas le voir profiter de l'exception faite à son égard.

Cependant des manifestations anti-serbes eurent lieu à Vienne. Une nouvelle démarche fut faite, m'assure-t-on, près de l'Empereur Guillaume II. Il lui fut indiqué que la tâche de la police viennoise, rendue déjà fort difficile par l'éventualité de nouvelles démonstrations anti-serbes, serait gravement compliquée si les agents de police devaient en même temps veiller à la sûreté d'un Souverain étranger[1].

C'est sur ces nouvelles instances que l'Empereur aurait renoncé à son voyage.

Il est fort possible que son abstention ait eu également un autre motif : son désir de n'être mêlé en rien aux attaques contre la Serbie qui se produisaient à Vienne. Sans cesser de soutenir son alliée autrichienne, l'Allemagne souhaite vivement éviter de prendre une attitude trop hostile au Gouvernement serbe. On voit ici, dans la Serbie agrandie, une Puissance qui n'est pas à

[1] Voir dans *Die deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch* n° 66, le télégramme adressé par M. de Bethmann-Hollweg à M. de Tschirschky pour lui expliquer la décision prise à Berlin et le chargeant d'un message pour l'Empereur François-Joseph. Cf. l'entretien du comte Berchtold avec M. de Tschirschky, relaté dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 10006.

négliger, un client sérieux du commerce allemand, avec lequel on désire entretenir de bons rapports. On n'eût pas aimé à Berlin voir les cris «Vive l'Allemagne» se mêler à Vienne aux cris «A bas la Serbie» [1].

476.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 395. *Berlin, 5 juillet 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

La presse berlinoise reproduit la note suivante parue dans la *Correspondance officielle d'Alsace-Lorraine :* «Dans ces derniers temps, on a constaté que, particulièrement au retour d'excursions au delà de la frontière, des personnes ont arboré d'une manière frappante des drapeaux et des emblèmes de toutes sortes aux couleurs françaises. On appelle donc l'attention sur le fait que l'exhibition en public de ces couleurs constitue, en vertu de l'article 6 du décret du 11 août 1848 et de nombreuses décisions judiciaires, un acte délictueux qui est puni de l'emprisonnement et d'amende élevée».

J'ai l'honneur de transmettre, ci-joint, au Département la communication publiée à ce sujet par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 5 juillet. L'avis en question révèle les intentions rigoureuses du nouveau Gouvernement d'Alsace-Lorraine.

477.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 244. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 juillet 1914, 20 h. 21.*
(*Reçu :* 22 h. 50.)

M. Sazonoff a signalé amicalement au Chargé d'affaires autrichien l'irritation inquiétante que les attaques de la presse autrichienne contre la Serbie risquent de produire en Russie.

Le comte Czernin ayant laissé entendre que le Gouvernement austro-hon-

[1] Une copie de cette lettre a été adressée à Vienne le 20 juillet.

grois serait peut-être obligé de rechercher sur le territoire serbe les instigateurs de l'attentat de Sérajevo, M. Sazonoff l'a arrêté net : « Aucun pays plus que la Russie, a-t-il dit, n'a eu à souffrir des attentats préparés sur territoire étranger [1]. Avons-nous jamais prétendu employer contre un pays quelconque les procédés dont vos journaux menacent la Serbie? Ne vous engagez pas dans cette voie : elle est dangereuse » [2]

478.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Cettigné, 6 juillet 1914, 20 h. 16.*

(*Reçu* : le 7, à 0 h. 35.)

Le Gouvernement monténégrin avait interdit hier une réunion publique ayant pour but d'exprimer la sympathie des habitants de Cettigné aux Serbes de Bosnie. Mais des manifestations anti-serbes s'étant produites à Raguse, un meeting a eu lieu aujourd'hui, sans qu'on osât cette fois l'empêcher. A l'issue de la réunion, les manifestants se sont portés en masse vers la légation d'Autriche et je ne sais vraiment ce qu'il aurait pu en résulter, étant donné qu'aucune force armée n'existe à Cettigné, si le Roi Nicolas, montant en automobile avec le Président du Conseil, ne s'était rapidement porté au devant de la foule et par le seul effet de son autorité et de son prestige personnel ne lui avait fait rebrousser chemin. Au retour, les cris de « Vive la France ! » ont été poussés quand les manifestants sont passés devant notre légation.

[1] Cf. le langage tenu par M. Schébéko, Ambassadeur de Russie à Vienne, à Sir M. de Bunsen (*British Documents on the Origins of the War XI*, n° 40).

[2] La substance de ce télégramme a été communiquée le 7 à Vienne 208, Berlin 271, et Londres 275. Et le 8 à Rome 689, Belgrade 258, par dépêche.

479.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Sofia, 7 juillet 1914, 18 h.*

(*Reçu* : 21 h. 15.)

L'entente complète est établie entre les banques allemandes et le Gouvernement bulgare.

On assure que le contrat d'emprunt sera signé demain*.

480.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 118. Confidentiel. *Cettigné, 7 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

L'effervescence qui se manifeste en Bosnie-Herzégovine à propos de l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand, ainsi que les polémiques et les désordres qui en résultent en ce moment, provoquent dans toutes les régions habitées par des Serbes un état de malaise dont je peux constater la répercussion à Cettigné.

J'ai déjà signalé à Votre Excellence la manifestation anti-autrichienne qui s'est produite hier et que l'intervention personnelle du Roi a si heureusement fait avorter (1). Il est hors de doute que la population monténégrine est surexcitée par les violences dont ses frères de race et de religion sont en ce moment l'objet dans la monarchie austro-hongroise. Le Ministre d'Angleterre, homme de jugement froid et de caractère calme, me disait hier : « Tout cela sent mauvais. Il me semble que je suis reporté aux mois qui ont précédé la déclaration de guerre ». Le secrétaire de la légation de Russie exprime une impression ana-

* Annotation de M. Jean Gout : *M. Bauer, que j'ai vu ce matin, ne croit pas à la signature du contrat. Il pense que, en tous cas, il faudrait attendre le vote du Sobranié avant d'exiger le remboursement des avances. Nous avons en effet obtenu antérieurement une promesse de M. Tontcheff lui-même, notre hâte en ce moment n'aurait d'autre résultat que de nous placer en mauvaise posture et donner un avantage au Ministre bulgare des Finances.*

(1) Voir ci-dessus, n° 478.

logue et annonce que les événements les plus graves peuvent se produire d'ici six mois.

Tout en réservant encore mon propre jugement, j'ai cru devoir noter ces appréciations venant de la part de collègues qui ont une expérience assez prolongée des affaires balkaniques.

481.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 184. *Paris, 8 juillet 1914, 11 h. 50.*

Signature de l'accord franco-turc.

Je vous prie de faire connaître à Djavid Bey que je serai heureux de procéder à la signature des accords franco-turcs à mon retour de Russie le premier août prochain.

482.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, july 8th, 1914.

(*Reçu* : Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

His Majesty's Ambassador has been directed by the Secretary of State for Foreign Affairs to acquaint the Minister for Foreign Affairs confidentially with the telegraphic instructions which have been sent to His Majesty's Representative at Madrid in regard to the negotiations for the establishment of the Tangier Municipality in the following sense:

His Majesty's Government consider it essential that the negotiations should be frought to a close. Sir Arthur Hardinge is therefore to cooperate closely with his French colleague in order to overcome the opposition of the Spanish Government. Sir Edward Grey understands that the French Government strongly support the British view as regards Article 18 — to which His Majesty's Government continue to attach the greatest importance — if the latter support the French Government in the matter of the police tabors and the Khalifa's power to nominate the Moorish member of the Assembly. Sir Edward Grey presumes that the latter question may be regarded as practically

settled already. Sir Arthur Hardinge is accordingly to request M. Geoffray to join him in putting pressure on the Spanish Government to meet the reasonable demands of France and England on the points above referred to. If in the matter of the police tabors the Spanish Government prefer to proceed by an exchange of Notes, Sir Edward Grey will raise no objection. The important thing, in the view of His Majesty's Government, is that the substance of the French proposals in that respect should be obtained.

Sir Arthur Hardinge, in urging on the Spanish Government the acceptance of the British financial proposals under article 13, is to call attention to the result emerging from the deliberations of the Commission of Experts at Paris which is discussing the question of port works for Tangier. It seems clear therefrom that the Tangier revenues will be strained to the utmost in order to meet unavoidable expenditure.

Sir Arthur Hardinge is directed to use his best efforts to impress on the Spanish Government that His Majesty's Government find it impossible to give way on these points and that it is to the interest of Spain as well as of Great Britain and France that a satisfactory settlement should no longer be delayed.

Sir Francis Bertie has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to bring the foregoing instructions to Monsieur Viviani's notice, and in view of the proposed resumption of discussions at Madrid to day, to express the confident hope that His Excellency may direct the French Ambassador at Madrid by telegraph to join his British colleague in pressing the Spanish Government to accept definitely the financial arrangements in the right hand column of Article 18 and also the provisions respecting police tabors.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a été chargé par le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de communiquer confidentiellement au Ministre des Affaires étrangères les instructions télégraphiques envoyées au représentant de Sa Majesté à Madrid concernant les négociations relatives à l'établissement de la municipalité de Tanger.

Le Gouvernement de Sa Majesté considère comme essentiel que ces négociations aboutissent à un accord, Sir Arthur Hardinge, doit en conséquence travailler en liaison étroite avec son collègue français à surmonter l'opposition du Gouvernement espagnol. Sir Edward Grey tient pour entendu que le Gouvernement français soutiendra énergiquement la manière de voir britannique sur ce qui touche l'article 18, auquel le Gouvernement de Sa Majesté continue à attacher la plus grande importance, si de son côté le Gouvernement de Sa Majesté appuie le Gouvernement français en ce qui concerne les tabors de police et le pouvoir reconnu au khalifa, de nommer le membre marocain de l'Assemblée. Sir Edward Grey présume que l'on peut considérer cette dernière question comme déjà réglée pratiquement. Sir Arthur Hardinge

doit par suite inviter M. Geoffray à se joindre à lui pour obtenir, par le moyen d'une pression exercée sur le Gouvernement espagnol, qu'il accepte les propositions raisonnables de la France et de l'Angleterre sur les points ci-dessus indiqués. Si, au sujet des tabors de police, le Gouvernement espagnol préfère avoir recours à un échange de notes, Sir Edward n'élèvera aucune objection contre cette façon de procéder. L'important, aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté, est que les propositions françaises relatives à cette affaire soient acceptées en substance.

Sir Arthur Hardinge en pressant le Gouvernement espagnol d'accepter les propositions britanniques d'ordre financier, contenues dans l'article 13, doit appeler l'attention dudit Gouvernement sur la conclusion à laquelle est parvenue la Commission d'experts qui délibère à Paris sur les travaux à exécuter dans le port de Tanger. Il en résulte clairement que les revenus de la municipalité de Tanger vont être affectés, dans la limite du possible, à faire face à une dépense inévitable.

Sir Arthur Hardinge est invité à déployer tous ses efforts pour faire entendre au Gouvernement espagnol que le Gouvernement de Sa Majesté juge impossible de céder sur ces points et qu'il est de l'intérêt du Gouvernement espagnol comme de celui du Gouvernement britannique et du français d'aboutir sans nouveau retard à un règlement satisfaisant.

Sir Francis Bertie a l'honneur de porter, comme l'y a invité Sir Edward Grey, les instructions ci-dessus à la connaissance de M. Viviani et d'exprimer, en vue de la reprise ce jour même de la discussion à Madrid, l'espoir confiant que Son Excellence voudra bien demander par télégramme à l'Ambassadeur de France dans cette capitale de se joindre à son collègue britannique pour presser le Gouvernement espagnol d'accepter définitivement les arrangements financiers portés dans la colonne de droite de l'article 18 ainsi que les dispositions prévues pour les tabors de police [1].

483.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Londres, 8 juillet 1914, 18 h. 17.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Sir Edward Grey m'a dit qu'il appréhendait une démarche autrichienne à Belgrade au sujet des menées serbes en Bosnie [2]. Je lui ai répondu que le Gouvernement austro-hongrois ne semblait pas disposé à rendre celui de

[1] Il n'a pas été possible de reproduire ici les détails des négociations au sujet de Tanger. Le présent document est destiné à montrer seulement à quel point se trouvaient alors les pourparlers.

[2] Cf. les lettres adressées le même jour par Sir Edward Grey à Sir Fr. Bertie et à Sir G. Buchanan. Voir aussi la lettre de Sir M. de Bunsen du 5 juillet (*British Documents on the Origins of the War, XI,* n°s 38, 39, 40).

Belgrade responsable de l'assassinat de l'Archiduc héritier. Sir Edward Grey en est convenu, mais il a ajouté que l'opinion était tellement surexcitée à Vienne que, pour lui donner satisfaction, le comte Berchtold serait probablement obligé d'adresser des remontrances au Gouvernement serbe, qu'une démarche de ce genre ne manquerait pas de soulever des susceptibilités en Serbie et par contre-coup en Russie. Cette situation ne laisse pas de lui causer des inquiétudes*.

484.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94. Très confidentiel. *Vienne, 8 juillet 1914, 20 h.*

(*Reçu* : 22 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme 208 (1).

D'après mon collègue russe, beaucoup plus calme que je ne m'y attendais, le Gouvernement austro-hongrois ne cèdera pas à la pression du parti militaire qui voulait imposer à la Serbie une enquête sur les origines du crime de Bosna-Seraï; l'influence du vieil Empereur aura sans doute fait écarter tout projet de démarche comminatoire.

S'il y a eu imprévoyance et incurie, ce sont les autorités de Bosnie qui en sont surtout coupables. On est obligé d'en convenir.

Le retour à Belgrade du Ministre d'Autriche et la reprise de discussions sur la question des chemins de fer orientaux sont des symptômes d'apaisement.

Quant aux démonstrations persistantes dans les rues, elles émanent surtout d'Allemands de Bohême hostiles à l'ouverture d'écoles tchèques à Vienne (2).

* Annotation de M. Berthelot : *Répondu en communiquant par télégramme les renseignements favorables du télégramme 94 de Vienne.* (Le télégramme 94 de Vienne, du même jour, est reproduit ci-dessous sous le numéro 484).

(1) Télégramme du 7 juillet transmettant à Vienne la substance du télégramme de Pétersbourg, du 6, ci-dessus reproduit sous le numéro 477.

(2) La substance de ce télégramme a été communiquée, le 9, à Londres 280, Saint-Pétersbourg 314, Berlin 276, Rome 257, Constantinople 185.

485.

M. Laporte, Consul de France à Prague,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Prague, 8 juillet 1914.*
(*Reçu* : Cabinet, 10 juillet; Dir. pol., 13 juillet.

L'assassinat de l'Archiduc héritier a causé dans le monde officiel et aristocratique une impression profonde, mais la surprise dans les milieux tchèques ne semble pas s'être transformée en consternation.

Bien que les attaches de la famille du Prince avec la Bohême permissent d'escompter pour l'avenir la neutralité bienveillante de la Couronne, sa personnalité restait une énigme.

On le jugeait trop militaire et ultra-clérical, deux particularités inquiétantes pour cette population slave qu'une guerre appellerait sans doute à combattre des frères de race, que des tendances laborieuses rendent pacifiques et sur laquelle pèsent lourdement les impôts destinés aux armements; enfin les Tchèques gardent de leurs traditions historiques une grande méfiance pour la tutelle ecclésiastique.

Ce sentiment était visible à la correction, sans plus, des manifestations extérieures de deuil. Toutefois il n'y eut aucun incident déplacé, les langues disposées à commenter se sont tues aux oreilles en éveil de la police et la presse a rempli ses colonnes des formules d'usage en pareille circonstance, avec une déférence marquée à l'égard de l'Empereur atteint une fois de plus dans son entourage.

L'opinion est plutôt favorable au nouvel héritier du trône. Ses séjours en Bohême, ses mœurs simples et son abord, dit-on, facile, lui ouvrent des sympathies. On le pressent volontiers comme un continuateur de François-Joseph.

Le contre-coup de l'assassinat de Sérajévo qui se traduit en représailles antiserbes est réprouvé. Cependant les journaux n'ont pas encore développé ce sujet brûlant. Les mesures de police locale entreprises ces jours-ci vont peut-être aiguiser cette question dont je ne manquerai pas de tenir Votre Excellence informée.

486.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Sofia, 9 juillet 1914, 6 h. 30.*
(*Reçu* : 20 h. 45.)

Le Gouvernement a fait connaître hier aux chefs de partis les conditions de l'emprunt allemand et il est [probable] que la discussion aura lieu au Sobranié la semaine prochaine. L'opposition combattra énergiquement le projet et se prépare à mettre en mouvement l'opinion publique. Elle tirera son principal argument du fait que le Gouvernement a refusé de répondre aux offres françaises qui étaient plus avantageuses que les propositions allemandes.

Or la maison Périer n'ayant remis aucun nouveau projet depuis les offres qu'elle a faites sous sa responsabilité au mois de mars dernier, il est probable que le Ministre des Finances répondra en donnant communication de ces premières propositions qui contiennent, m'assure-t-on, des conditions d'ordre politique absolument inacceptables pour un État indépendant.

Pour prévenir le mauvais [effet] qui en résulterait, la banque Périer [devrait] confirmer qu'elle est toujours disposée à conclure l'emprunt bulgare, que les conditions demandées précédemment par elle sont abandonnées depuis longtemps [et qu'] elle n'exige pour la conclusion de l'emprunt aucune condition politique ni aucune *concession* d'ordre industriel.

Cette déclaration pourrait être faite soit par mon intermédiaire, soit directement au Président du Conseil. Elle renforcerait grandement l'argumentation de l'opposition et pourrait compromettre la ratification de l'emprunt allemand.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me renseigner aussitôt que possible à ce sujet*.

* Annotation de M. Berthelot : *Nous ne connaissons pas exactement les conditions de la banque Périer datées de mars, car elle ne nous les a pas fait connaître avec précision. Vu M. Bauer et télégraphié à Sofia, 10 juillet.* (Voir ci-dessous, n° 492.)

487.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 235. *Belgrade, 9 juillet 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

En dehors de la Bosnie, les démonstrations les plus importantes provoquées par l'attentat de Sérajévo se sont produites dans plusieurs villes de la Croatie, surtout à Agram. A la Diète, le parti du Dr Frank, les Frankovtzi, qui s'appellent aussi le «parti du droit» et dont les origines remontent à Mgr Strossmayer, a profité de l'émotion publique pour accabler les Serbes de dénonciations et d'invectives, empêcher le Président, M. Médakovitch, qui est un Serbe, de prendre la parole et s'efforcer d'amener une scission dans la coalition serbo-croate qui constitue la majorité de l'assemblée. Les *Frankovci* sont les représentants les plus vigoureux de l'idée trialiste. A lire les journaux, leurs manifestations ont été extrêmement violentes et leur dénonciation du royaume, comme auteur des crimes commis, réitérées et formelles. Il va sans dire qu'elles ont été accueillies avec colère dans la presse serbe et Votre Excellence trouvera ci-joint, à ce sujet, la traduction d'un article de la *Politika*[1]. La *Politika* et le *Piémont* marquent leur satisfaction de ce que la coalition serbo-croate ait pu résister à un tel assaut, témoignant ainsi de la complète unité désormais réalisée entre Serbes et Croates dans le royaume triunitaire.

La coalition est, effectivement, restée intacte à la Diète et a même profité de sa forte majorité pour en exclure temporairement le docteur Frank et ses plus bruyants adhérents. Mais il y a lieu d'ajouter que cette mesure a été prise sur la proposition du comte Kulmer et des députés croates de la Coalition, qui ont pour habitude de prendre leur mot d'ordre à Vienne et à Pest. En répondant à l'interpellation du comte Jules Andrassy sur les événements de Sérajévo, le Président du Conseil hongrois vient de marquer avec soin combien il serait inopportun de faire retomber sur l'assemblée des Serbes en Croatie et en Hongrie la responsabilité d'un acte auxquel ils sont complètement étrangers et qu'ils sont les premiers à réprouver. Il a insisté à ce propos sur les tendances qu'il croit apercevoir chaque jour plus nettes chez la coalition serbo-croate à la Diète d'Agram de se fondre avec le parti unioniste et sur l'incontestable loyalisme des Serbes de Hongrie avec lesquels il négocie actuellement le rétablis-

(1) La reproduction de cette annexe a paru superflue.

sement de l'autonomie religieuse et scolaire dans le ressort du patriarcat de Carlowitz.

Il est de fait que les Serbes établis au Nord de la Save et du Danube ont une mentalité entièrement différente de ceux du royaume ou de la Bosnie. Installés depuis plus de deux siècles sous l'autorité impériale et royale, façonnés par le régime des confins militaires, associés à une culture supérieure et même, pour plusieurs, aux avantages d'une société fortement hiérarchisée, dispersés, par ailleurs, sur une très grande étendue, en minorités trop faibles pour leur permettre d'aspirer jamais à un système propre, les Serbes «d'au delà» sont facilement portés à se considérer comme l'aristocratie de la race et à regarder négligemment leurs co-nationaux plus frustes demeurés dans le Balkan. Il y avait peu d'affinités naturelles entre les Serbes établis au Nord et au Midi de la Save et du Danube et il fallut l'impétuosité magyare contre la coalition serbo-croate et la scandaleuse mise en scène du procès d'Agram et des faux papiers Friedjung pour fortifier entre Belgrade et Agram le lien culturel, naturellement existant, d'un lien politique, dont la nécessité n'était point apparue jusqu'alors. Si l'attentat de Sérajévo pouvait amener le Gouvernement hongrois à une politique plus conciliante vis-à-vis de la Croatie, d'une part, et des Serbes de la Bacska et du Banat, de l'autre, comme semble l'indiquer le récent discours du comte Etienne Tisza, il se trouverait avoir servi les deux Etats et les deux nationalités.

Par sa dépêche n° 250 du 3 de ce mois [1], Votre Excellence a bien voulu m'inviter à la renseigner au sujet d'une certaine agitation que des nouvelles de presse signaleraient dans les régiments austro-hongrois composés de yougoslaves.

Il est très difficile sur un tel sujet de se procurer à Belgrade des renseignements dignes de foi. Il y a quelque temps, les journaux serbes ont parlé de mouvements nationaux dans un régiment slovène stationné à Laybach, qui auraient amené plusieurs arrestations et même le déplacement de quelques compagnies. En fait, il semble qu'il faille accueillir jusqu'à nouvel ordre avec une certaine défiance les bruits défavorables qui pourraient être répandus au sujet de la cohésion de l'armée commune. L'armature militaire paraît encore forte en Autriche; les régiments sont parfois composés de plusieurs nationalités, qui se tiennent en échec l'une par l'autre et par ailleurs l'idée nationale est plutôt représentée par l'«intelligence» de chaque nationalité que par le peuple qui fournit la quasi-totalité des soldats. Quant aux officiers de troupes, ils forment de père en fils une démocratie militaire, élevée dans les écoles régio-

[1] Cette dépêche signalait un article publié par le journal croate *Slbodva Rijek* le 15 juin d'après lequel il y aurait eu dans les régiments austro-hongrois composés de Yougoslaves une agitation anti-autrichienne. M. Descos était prié de donner à ce sujet les renseignements qu'il pourrait se procurer.

nales des cadets, mariés au hasard des garnisons, unifiés par l'emploi de la langue allemande et le sentiment de corps, groupés autour de l'Empereur et du drapeau noir et jaune. On dit cependant que, dans ces dernières années, l'idée nationale aurait fait chez eux quelques progrès et que certains jeunes officiers se mettraient à employer entre eux la langue maternelle.

488.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 238. *Belgrade, 9 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

L'opinion serbe s'est déchaînée avec fureur contre les démonstrations provoquées dans tous les pays yougoslaves de l'Autriche-Hongrie par l'attentat de Sérajévo : on y a vu, avec raison sans doute, la main des autorités impériales et royales, désireuses de mettre en échec l'élément serbe. Si les démonstrations sont demeurées courtes et rares en Croatie et en Dalmatie, où la position du serbisme est assez faible, elles ont été violentes et généralisées en Bosnie-Herzégovine qui en est le bastion principal. L'attentat de Sérajévo paraît y avoir provoqué, sinon une guerre de race, puisque les trois éléments de la population sont également yougoslaves, du moins une guerre de religion, en opposant aux orthodoxes la majorité formée par les musulmans et les catholiques. La police avait beau jeu à multiplier les arrestations, en cherchant à comprimer par la terreur l'essor du sentiment serbe, à décomposer les organisations nationales et à menacer les intérêts d'un groupe ethnique plus développé économiquement que les autres. Les journaux ont annoncé l'arrestation d'un grand nombre de femmes et de jeunes filles : la correspondance de cette légation a renseigné naguère le Département sur le caractère féminin de la plus grande part de l'organisation panslaviste en Bosnie. Il semble bien que des maisons aient été détruites dans les principales villes, des églises pillées, des cimetières violés, bref il s'y est certainement commis des abominations contre le serbisme, en rétribution du crime perpétré par le serbisme. La presse de Belgrade a dénoncé à qui mieux mieux les « sauvageries », le « vandalisme », la « barbarie », la « terreur », qui régnaient en Bosnie et, comme elle paraissait douter de l'efficacité de tout autre concours, elle s'est passionnément rejetée sur l'idée pravoslave, en prêchant la croisade de l'orthodoxie contre le catholicisme. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction d'un certain nombre d'articles de journaux caractéristiques à ce sujet. Si l'attitude de la presse

française a fait ici grand plaisir, on n'a pu s'empêcher d'y trouver fort tiède le libéralisme de l'Italie, davantage encore celui de l'Allemagne, enfin on a constaté avec aigreur l'éclipse de la Roumanie dont le jeu d'équilibre avait mis ses espoirs dans la politique de l'Archiduc François-Ferdinand, en vue d'une solution transactionnelle de la question transylvaine.

La presse serbe suit également avec anxiété l'instruction de Sérajévo, ce qui transpire des aveux de Prinzip et de Tchabrinovitch ou de la personnalité de leurs complices, elle affirme que les deux principaux accusés se sont imposé la loi du silence et déclare purs mensonges les insinuations de la presse austro-hongroise, relatives à un complot imaginaire dont les fils aboutiraient à Belgrade. Le Gouvernement autrichien a, d'ailleurs, la prudence de ne plus rien laisser publier à ce sujet : les crimes organisés par des sociétés secrètes ont des finesses supérieures aux médiocres habiletés du bureau littéraire du Ballplatz et il faudrait, pour saisir l'action de la « Main Noire » et de la *Narodna Odbrana* dans l'attentat de Sérajévo, des moyens plus déliés que n'en exigeaient les inoffensifs débuts de la coalition serbo-croate à la Diète d'Agram. Pour les recherches qui lui sont nécessaires, la politique austro-hongroise trouvera, d'ailleurs, ses meilleurs auxiliaires dans les nationalités voisines, partant ennemies du serbisme, c'est-à-dire les Croates, les Hongrois et les Bulgares, ces derniers surtout ayant la connaissance la plus précise des organisations serbes.

L'annonce d'une démarche, qui serait projetée auprès du Gouvernement royal par la diplomatie austro-hongroise, en suite de la clôture de l'instruction de Sérajévo et de façon à assurer la poursuite des coupables qu'elle pourrait révéler en territoire serbe, inquiète vivement le Gouvernement et l'opinion. La Serbie se trouve toujours mal à l'aise en présence d'une démarche autrichienne, rien ne lui paraissant plus incertain que l'issue d'un tel tête-à-tête. Instruits par une circulaire du ministère royal des Affaires étrangères, les représentants de la Serbie proclament dans toutes les capitales l'innocence du Gouvernement serbe et la pureté de ses intentions ; le Président du Conseil s'emploie de son mieux à calmer de part et d'autre ; le bureau de la presse multiplie les communiqués, la *Samo-Ouprava* les paroles conciliantes pour la mémoire de l'Archiduc défunt et les reproches aux intempérances de langage des journaux serbes. M. Pachitch prodigue à tous les assurances de bon vouloir et déclare au journal hongrois *Az Est* que la Serbie agira, en pareille affaire, comme ferait tout autre pays civilisé. Il retrouve là sa chance de reprendre le dessus sur le Ministre de Russie et sur le parti militaire qui l'avaient débordé par la proclamation de la régence du Prince héritier.

ANNEXES.

I

Mali Jurnal, 26 juin/9 juillet 1914.

Offenses à l'orthodoxie.

Notre sainte orthodoxie a été gravement offensée par la main des autorités catholiques de la Bosnie et de l'Herzégovine. A la tête de la racaille turque, elles ont voulu détruire tout ce qui est serbe. Les boutiques serbes, les maisons serbes, les magasins serbes, les cafés et les auberges serbes, tous les biens meubles et immeubles des Serbes ont été détruits. Les hordes tartares de Tamerlan n'ont pas laissé derrière elles plus de ruines; Sérajévo, après les actes de sauvagerie catholico-musulmane, a paru pire qu'une ville prise après un combat par l'ennemi. Elle présentait une image plus terrible qu'aucune guerre moderne n'a laissée. Nous nous sommes battus contre les Turcs, puis contre les Bulgares, enfin contre les Albanais sauvages qui nous ont assaillis, mais aucune ville, prise par l'armée serbe, n'a de loin ressemblé à Sérajévo, saisie par la fureur catholique. Même en temps de guerre, notre armée n'a pas détruit. Et voilà ce qu'ont fait les *Kulturträger* en temps de paix.

Ils ont brûlé des écoles et des établissements d'instruction serbes, ils ont tout brisé et détruit et ils ne se sont pas arrêtés là : ils ont porté atteinte à notre sainte orthodoxie, aux temples orthodoxes et ils les ont renversés. Les icônes de Saint-Sava ont été mises en miettes dans les écoles; de même les icones dans les églises, les chasubles et les surplis, les épîtres des apôtres et les évangiles, les rituels, les missels, les livres d'heures et autres livres de piété, les croix, les chandeliers à cinq branches, les sacramentaux, tout ce qui était en argent ou en or, ont été pillés et, les journaux austro-hongrois le publient eux-mêmes, une partie du pillage a été remise en argent comptant aux officiers.

Si la destruction des maisons serbes peut piquer le serbisme, les atteintes portées à l'orthodoxie et aux sanctuaires orthodoxes ont provoqué tout le slavisme pravoslave et, avant tout, son clergé. Nous espérons que sa puissante parole ne fera pas défaut dans les églises des pays libres. Nous apprenons que le clergé serbe a pris sur lui d'informer le Saint-Synode de Pétersbourg, et tout le clergé pravoslave en Russie, Roumanie et Grèce, de même que le patriarcat œcuménique de Constantinople. Il faudra également le faire entendre de l'auban de notre sainte Église dans toute la Serbie, de Belgrade à Monastir et de Kriva Palanka à Prizrend et Dibra, dans les villes comme dans les villages; il faudra que le peuple apprenne comment le catholicisme, dans la personne des autorités de la Bosnie, a traité la foi et les églises.

Pourquoi le cacher? Pourquoi laisser sans condamnation des actes de violence sauvage ? Ne pas les condamner avec un ardent amour pour l'orthodoxie et sa sainte Église serait encourager nos ennemis à de futures et plus grandes entreprises. De l'indifférence du clergé pravoslave et de l'opinion slave, ils retireraient une force nouvelle pour de plus grandes sauvageries.

Nous félicitons notre clergé patriote des deux ordres de ce qu'il se montre le défenseur de l'église et de l'orthodoxie et de ce qu'il ait pris sur lui de renseigner les puissantes églises pravoslaves de la Russie, de la Roumanie et de la Grèce. Nous devons tous nous unir pour défendre notre orthodoxie, nous devons nous unir pour exiger que les terres serbes de Bosnie et d'Herzégovine soient préservées du poignard des sauvages qui ne reculent ni devant la sainteté des autels, ni devant la paix des cimetières, qui ne font rien à personne.

L'orthodoxie blessée attend son remède de nos mains. Ceux qui l'ont blessée ne la guériront pas, ni ne seront jamais ses amis. L'Autriche-Hongrie et son catholicisme se sont transformés en malfaiteurs contre l'orthodoxie.

II

Tribuna, 21 juin/4 juillet 1914.

Assassins et barbares.

Ce que font les Autrichiens.

Le pensionné de l'Autriche, le Dr Dillon, correspondant à Vienne du *Daily Telegraph* de Londres, a déclaré la Russie, toute la presse de Vienne et de Pest la Serbie, coupables de l'attentat contre François-Ferdinand. La police de Sérajévo n'a pas encore été en mesure de recueillir les premiers aveux des assassins et ces émissaires du fonds de disposition austro-hongrois s'empressent d'accuser devant le monde la Russie et la Serbie d'un acte dont sont immédiatement et en premier lieu responsables le Landeschef général Potiorek et son adjoint Manditch.

Cette impudence autrichienne, qui a pris maintenant forme semi-officielle et qui n'hésite pas à faire commerce politique du cadavre de François-Ferdinand, a le même but qu'ont eu jadis les faux Friedjung et la célèbre invention des malheurs du Consul Prochaska.

L'accusation contre la Serbie a pour but de couvrir les méfaits officiels que commettent depuis quelques jours les autorités impériales et royales contre les Serbes pravoslaves dans toute la Bosnie-Herzégovine. C'est un fait aujourd'hui confirmé que l'invitation adressée aux citoyens par le maire de Sérajévo à établir un régime de terreur contre les Serbes, afin de laver la honte faite à la ville et d'extirper de leur milieu de semblables spécimens du genre humain, a été rédigée dans la chancellerie du général Potiorek.

L'attentat contre François-Ferdinand a été commis par un anarchiste de 20 ans et par un étudiant de 19 ans. Mais, quoique les assasins, par le fait même de leur âge, soient tellement inconsistants qu'on ne puisse imaginer de relations entre eux et un homme sensé quel qu'il soit, pourtant les autorités impériales et royales de Sérajévo ont vu dans leur acte une planche de salut, permettant l'anéantissement des pravoslaves, c'est-à-dire ce qu'ils n'ont pu réaliser en trente-six années de domination en Bosnie-Herzégovine. Pendant tout ce temps, ils se sont servis de tous les procédés et de toutes les sauvageries contre les pravoslaves et contre les Serbes, et rien n'a pu y faire. Assassiné par la main des catholiques, l'Archiduc héritier doit

maintenant leur servir contre le serbisme et l'orthodoxie à réaliser en quelques jours ce qu'ils n'ont pas été capables de faire en trente-six ans.

De là ces violences, ces pillages et ces assassinats de Serbes orthodoxes en Bosnie-Herzégovine; de là le pillage de leurs biens, la destruction de leurs maisons; de là les dégâts dont a souffert l'église pravoslave métropolitaine de Sérajévo et les blessures du métropolite. Comme si le métropolite pravoslave était coupable de l'assassinat, par un catholique, de François-Ferdinand ! Et tout cela s'accomplit avec la paisible assistance de la police de Sérajévo et de tout un corps de l'armée commune. Et le représentant du Landeschef, le second personnage du Gouvernement bosniaque, le baron Collas, a été si loin dans son insouciance qu'il a ri cyniquement à la face de tout le monde civilisé, en lui criant à haute voix : «Les autorités se trouvaient en présence d'un dilemme et l'armée ne pouvait pas tirer sur les catholiques et les musulmans qui exprimaient leur indignation de l'attentat». Qu'est-ce que nous pouvions faire? demanda le représentant le plus compétent du régime autrichien en Bosnie, et ses paroles sont en même temps l'image la plus fidèle de l'état terrible où se trouve, dans les provinces annexées, le peuple serbe pravoslave.

Avez-vous pu préserver la vie de François-Ferdinand, Monsieur le baron? Si vous n'avez pas voulu le faire, vous devriez savoir assez ce que doit être une administration européenne pour réprimer vos instincts sauvages et ne pas faire peser la terreur sur tout un peuple pour un acte commis par un nationaliste exalté.

Au reste, en Bosnie-Herzégovine, ce n'est pas seulement la plèbe catholico-musulmane dévouée au Gouvernement qui assassine; la femme de l'artisan Mitrovitch a été tuée en prison par la police de Sérajévo. Et qui sait ce qui arrivera aux autres femmes et jeunes filles pravoslaves qui y sont emprisonnées. Il ne faut pas parler des hommes. Quand il est permis de les sabrer dans les rues, il est facile de supposer ce qui doit leur arriver en prison.

Nous pouvons considérer comme certain qu'il y a trop de couleur dans le récit que les journaux de Vienne et de Pest eux-mêmes apportent aujourd'hui des crimes officiels en Bosnie-Herzégovine. Ces crimes sauvages, qui se commettent aujourd'hui sur tout un peuple au cœur de l'Europe, et seulement parce que ce peuple est de confession pravoslave, sont pires que tous les crimes commis par les fanatiques du Moyen-Age. Si l'Europe pense qu'il n'en est pas ainsi, qu'elle envoie, pour s'en convaincre, ses délégués en Bosnie-Herzégovine.

Au nom de la foi chrétienne et de l'Église orthodoxe, nous en appelons à tout le monde civilisé pour qu'il ouvre une enquête en Bosnie-Herzégovine pour se rendre compte que la Monarchie autrichienne a installé dans ce pays un régime de hyènes qui s'impose au peuple par des procédés non européens.

Quand le Roi Georges a été tué à Salonique, la Grèce était en état de guerre. Cependant, une fois emprisonné et mis en jugement l'assassin du Roi, la main des Grecs n'a attenté à aucune vie ni touché à aucune propriété à cause de cet affreux événement. Et que fait le grand et puissant Empire en Bosnie-Herzégovine, non pas en temps de guerre, mais dans un état de paix régulier? D'un coup ont éclaté tous les instincts sauvages, et la grande Monarchie, par le moyen de sa police et d'une

racaille barbare, a déchaîné la croisade contre les pravoslaves, qu'elle était venue pour civiliser.

Une occasion favorable s'est offerte à elle d'inaugurer une politique qu'elle n'avait pas été capable d'introduire pendant quatre dizaines d'années. Maintenant ou jamais, il lui faut anéantir un peuple qui n'a cessé de résister même sous les coups les plus terribles. Et, pour la couvrir vis-à-vis du monde civilisé, il faut rendre la Serbie responsable de l'attentat de Sérajévo.

Mais vous qui, à Vienne, faites le vent et les nuages, souvenez-vous qu'un peuple qui veut vivre et qui a montré qu'il peut vivre, ne peut pas être si facilement détruit. Beaucoup de méfaits inscrits au Livre noir de la destinée du peuple serbe sont passés à votre compte. Ce qui se passe aujourd'hui sera pesé quand viendra le jour de rendre ses comptes et ce jour finira bien par venir.

III

Politika, 22 juin/5 juillet 1914.

Leurs mensonges.

Jamais la Serbie, depuis qu'elle existe, n'eut à subir un plus rude assaut de la presse austro-juive unie à celle du parti Frank (à la Diète d'Agram). Mis en goût de pillage, les Frankovtzi rivalisent avec les journalistes juifs de Vienne et de Pest, auxquels il convient, c'est un trait de leur caractère, de s'empresser pour plaire à leurs maîtres, quand on le leur demande et quand on ne le leur demande pas. Ils rivalisent en inventions haineuses contre la Serbie et le serbisme.

Une des phrases qui reviennent le plus souvent chez les journalistes austro-juifs, est celle-ci : la vraie coupable de l'attentat de Sérajévo est la presse serbe. C'est elle qui a suggéré à Tchabrinovitch et à Prinzip de tuer François-Ferdinand. C'est elle qui a soulevé toute la jeunesse bosniaque contre l'administration autrichienne. Elle est le principal coupable.

Le *Pester Lloyd*, la *Reichspost*, la *Nouvelle Presse Libre* et tous les autres journaux de Pest et de Vienne, qui accusent ainsi la presse de Belgrade, pensent qu'ils produiront par là grand effet en Europe. Comme s'il y avait encore en Europe quelqu'un qui ajoute foi à tout ce qui s'écrit à Vienne et à Pest.

Le caractère insensé de cette accusation, portée contre les journaux de Belgrade, ressort mieux de ce seul fait; les journaux de Belgrade ne vont pas en Bosnie. Il faudrait qu'ils eussent des ailes pour pouvoir voler au-dessus de ce cordon de sbires et de pandours qui gardent les territoires annexés contre les nouvelles de Belgrade. D'aucune manière, aucun numéro d'aucun journal de Belgrade ne peut entrer en Bosnie, et pourtant cette *tchivoutaria* (intraduisible : mot injurieux contre les Juifs) du *Pester Lloyd* ose affirmer que ce sont les journaux serbes qui ont excité la jeunesse bosniaque et préparé l'attentat.

En même temps, ces mêmes journaux de Vienne et de Pest accusent la presse serbe de se conduire d'une façon barbare à l'égard de feu François-Ferdinand. On raconte chez eux comment les feuilles serbes parlent indignement de l'Archiduc

défunt et glorifient les assassins. Ils n'apportent aucune preuve de ces affirmations, pour la bonne raison qu'il n'y en a pas. Aucune parole indigne n'a été écrite en langue serbe sur le compte de François-Ferdinand, et dans l'Autriche-Hongrie elle-même il y a des feuilles qui se sont servies de l'attentat de Sérajévo comme d'une occasion favorable pour raconter les choses les plus étranges sur l'héritier du trône austro-hongrois.

C'est un bonheur pour nous qu'aujourd'hui personne en Europe ne croie plus à la presse autrichienne ni au Gouvernement autrichien. Les mensonges, qui pendant des années ont été lancés de Vienne sur notre compte, ont tellement ennuyé le monde que personne n'y croit plus maintenant. Le *Pester Lloyd* doit lui-même s'en rendre compte.

Son correspondant de Paris lui écrit : «Personne ne croit ici aux nouvelles des journaux de Vienne et de Pest. C'est la conséquence de l'affaire Prochaska».

Et le *Pester Lloyd* imprime ce télégramme dans son dernier numéro et s'en montre furieux, Il n'y a pas de meilleure satisfaction pour nous autres en Serbie.

IV

Stampa, 22 juin/5 juillet 1914.

A la Russie pravoslave.

Terre, qui es grande, non seulement par l'étendue de ton Empire et par l'indomptable vigueur de tes fils, mais aussi par l'âme et par l'orthodoxie, vois comment les autorités catholiques enragées de la Bosnie et de l'Herzégovine détruisent les églises orthodoxes, foulent aux pieds les saintes icônes et crachent à la face des pravoslaves.

Vous, éminents métropolites, évêques, ecclésiastiques, vous tous serviteurs sincères et dévoués de l'autel orthodoxe, élevez votre voix puissante pour la défense de notre sainte Église, qui est une, et n'envisagez pas avec indifférence le sacrilège commis par les autorités de l'Autriche ennemie. Nous nous défendons et nous nous défendrons, mais la défense de ce qui est saint pour nous tous doit être également commune.

Prononcez les paroles, proclamez l'action, l'action vigoureuse et foudroyante de tout le slavisme orthodoxe offensé.

489.

Le Général de Laguiche, Attaché militaire de France à Saint-Pétersbourg, à M. Messimy, Ministre de la Guerre.

D. n° 241. *Saint-Pétersbourg, 26 juin/9 juillet 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 23 juillet; 2e Bureau, 27 juillet.)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai remis à M. le Ministre de la Guerre la lettre par laquelle vous lui faisiez part de votre arrivée à la rue Saint-Dominique. Le général Soukhomlinoff m'a chargé de vous exprimer sa reconnaissance et ses meilleurs vœux, mais a dû déjà vous faire parvenir l'assurance de ses sentiments.

Très surchargé de besogne, il n'a pu me parler bien longuement entre deux conférences qu'il présidait; cependant il a pu me dire sa conviction que les rapports entre la Russie et la France continueraient à rester tels qu'ils devaient l'être pour le plus grand bien des deux pays et du monde entier. L'alliance s'est créée sur une nécessité impérieusement sentie et la meilleure manière de répondre à son existence, c'est d'être toujours à hauteur de sa tâche et de se tenir prêt en préparant toutes ses forces. Le général était tout à fait heureux de se sentir d'accord avec vos propres affirmations.

Le lendemain de ce jour, j'ai pu passer une partie de l'après-midi, entre quatre yeux, longuement cette fois, avec le Ministre de la Guerre. Il m'a parlé du voyage en Angleterre des chefs d'État-major des armées françaises et russes en réponse à l'invitation faite par le War Office et y attache un intérêt extrême [2]. Comme je disais que le général Yanouchkévitch m'avait parlé de son ennui d'être pris entre deux devoirs, celui d'aller en Angleterre et celui d'être à des manœuvres russes pour accompagner l'Empereur, le général Soukhomlinoff reprit très vivement : « Il ira en Angleterre avec le général Joffre. Nous tenons beaucoup à ce voyage en commun et, s'il le faut, je quitterai tout pour remplacer le chef d'État-major auprès du Tsar ».

Notre conversation a ensuite dévié sur la venue de l'escadre anglaise [2]; cette visite a été également très appréciée. Véritablement il n'y a pas eu d'attention

(1) D'après une note de la Direction politique, datée du 1er juillet, le chef de l'État-major général anglais avait invité le général Joffre « à assister, à titre personnel, aux grandes manœuvres anglaises » prévues pour le mois de septembre. Le Ministre de la Guerre, après avis des Affaires étrangères, avait accepté cette invitation. — Aux manœuvres de 1913, c'est le général de Castelnau qui avait rempli la même mission.

(2) Une escadre anglaise, commandée par l'amiral Blatty, était arrivée à Cronstadt le 22 juin.

que l'on n'ait eue pour les marins depuis l'amiral jusqu'au dernier des hommes. On les a comblés de fêtes.

(J'ajoute personnellement ceci : dans le peuple russe, l'on a été très enthousiaste, comme je l'entends dire dans les milieux modestes que je peux questionner. La race russe, bonne de cœur, simple dans sa complexité, a été frappée par la gentillesse et le naturel de la race anglaise, vis-à-vis des enfants notamment. La quantité de joujoux et de bonbons donnés par les matelots aux enfants sur les quais et dans les jardins est considérable.)

Dans cette manifestation de bons rapports avec l'Angleterre, il faut voir très nettement la joie d'être désagréable à l'Allemagne. Le Ministre est revenu plusieurs fois sur ce thème et il s'attend à une explosion quand l'on saura la présence simultanée des chefs d'État-major aux manœuvres anglaises.

Le général Soukhomlinoff, revenu récemment de Vladivostok, a évoqué aussi avec enthousiasme ce qui se fait en Extrême-Orient au point de vue militaire. J'ai dû entamer le même ton, tellement je reste sous l'impression de ma visite de l'an dernier, mais il a ajouté qu'il partait le même soir pour Grodno et que je devrais bien y aller parce qu'on «y fait de la besogne toute aussi belle qu'à Vladivostok».

Le Ministre s'est félicité des bons rapports qui avaient existé entre son administration et la Douma, laquelle a accordé, à peu de choses près, tout ce qu'il avait demandé. (Je n'ai pu obtenir de renseignements sur les points refusés.)

Passant aux derniers événements de Bosnie, le général a considéré ce crime comme si monstrueux en lui-même qu'il n'était pas de nature à compliquer les affaires. Au contraire, il y voit une raison de détente, parce que bien fait pour frapper l'Allemagne, et peut-être le début de plus d'indépendance de la part de l'Autriche-Hongrie arrachée à l'influence si considérable prise par l'Empereur Guillaume sur l'Archiduc François-Ferdinand.

490.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 26. *Bucarest, 10 juillet 1914, 10 h.*

(*Reçu :* 12 h. 20.)

Les Ministres d' [Autriche] et d'Italie viennent de faire auprès du Ministre des Affaires étrangères la démarche relative à l'envoi de troupes roumaines en Albanie[1]. Le Ministre des Affaires étrangères, en me communiquant cette

[1] Voir ci-dessus n° 486.

nouvelle, a ajouté qu'il avait formellement repoussé la proposition; il m'a confirmé les déclarations que m'avait faites le Président du Conseil [1] et répété que la Roumanie était décidée à ne pas agir en dehors des grandes Puissances et qu'il ne consentirait *peut-être* à une intervention militaire que dans le cas où cette intervention serait internationale.

Il résulte d'une conversation que j'ai eue hier avec le Chargé d'affaires d'Allemagne qu'à Berlin on verrait sans aucun regret le prince de Wied quitter l'Albanie; le Ministre des Affaires étrangères m'a de son côté parlé du prince en termes fort peu élogieux et reconnu qu'il n'avait nullement répondu aux espérances qu'on avait fondées sur [ses] capacités *.

491.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 318. Très confidentiel. *Paris, 10 juillet 1914, 15 h.*

Le toast préparé par Sa Majesté l'Empereur [2] répond parfaitement au sentiment des deux pays. Toutefois l'avant-dernier paragraphe paraît pouvoir susciter quelques polémiques à cause de la formule « en maintenant la plénitude de leurs forces et en resserrant toujours davantage les liens qui les unissent ».

Désireux de mettre la personne de l'Empereur à l'abri de toute possibilité de polémique, tout en ne suggérant aucune modification véritable au texte arrêté, je vous serais obligé de demander à M. Sazonoff s'il ne juge pas possible de prier l'Empereur de substituer à la formule « en maintenant la plénitude de leurs forces » celle-ci : « assurée par la plénitude de leurs forces », le mot « et » devant alors être remplacé par une virgule.

[1] Le Président du Conseil avait déclaré à M. Blondel, le 3 juillet, qu'il n'avait encore été saisi d'aucune suggestion « tendant à l'envoi de troupes régulières roumaines en Albanie », mais que, si cette suggestion était présentée, « il y ferait une réponse négative ». « La Roumanie ne voulait en aucun cas se substituer aux grandes puissances » (télégramme de Bucarest, n° 25).

(*) Annotation du Département : *Avisé les ambassades et Durazzo par télégramme le 11 juillet.*

[2] Le projet de toast envoyé de Pétersbourg ne s'est pas retrouvé dans le dossier.

492.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 42. *Paris, 10 juillet 1914, 21 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme 44 [1].

J'ai vu M. Bauer qui a envoyé ce soir deux télégrammes; le premier à M. Tontcheff pour renouveler sa demande de renvoi des propositions faites par la Banque Périer le 12 avril et retirées à la suite des déclarations du Ministre des Finances lors du voyage de M. Bauer à Sofia; le second à M. Radoslavoff pour lui confirmer que la Banque Périer reste à la disposition du Gouvernement bulgare pour l'opération financière envisagée (avances et emprunt) et est prête à consentir, d'une part, l'abandon de la clause de garantie subsidiaire russe qui paraissait présenter des inconvénients politiques et, d'autre part, des conditions préférables à celles offertes par les banques allemandes, en particulier au point de vue des concessions industrielles.

Vous pouvez, de votre côté, vous servir de ces indications pour éviter toute équivoque sur la réalité et le caractère des propositions françaises.

493.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 177. *Vienne, 10 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 17 juillet.)

Si les violences peuvent être contenues, les répressions atténuées, et si le danger pour la Serbie d'une impérieuse mise en demeure se trouve finalement écarté, c'est bien la haute sagesse et la clairvoyance de l'Empereur François-Joseph qu'il en faudra louer. Ainsi qu'il l'a dit dans sa lettre profondément émouvante à ses Ministres, l'épreuve qui vient de lui être infligée « affermit sa résolution de persister dans la voie reconnue comme la meilleure pour le bien de ses peuples »; il demande seulement l'affection de ceux-ci pour le récompenser de sa sollicitude paternelle. Quant à l'odieux forfait de Sérajévo, il ne

[1] Du 9 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 486.

veut l'attribuer «qu'au vertige d'un petit nombre d'hommes induits en erreur». C'est déclarer qu'il réprouve les rigueurs excessives et refuse de s'en prendre à toute une race du crime de quelques-uns.

Guidés par la volonté de leur Souverain, les trois Ministres communs et les deux Présidents du Conseil, qui ont délibéré sur les mesures à adopter, ont dû vraisemblablement s'en tenir, tant pour le régime à instituer en Bosnie que pour l'enquête sur les origines du crime, à des projets et des dispositions d'une portée très différente de ce que les exaltés persistent à réclamer d'eux.

D'après la *Reichspost* par exemple, toujours favorable à la manière forte, depuis des années, sous l'administration beaucoup trop débonnaire du baron Burian et de M. de Bilinski, les autorités civiles assistaient inertes à la ruine de l'ordre et de la discipline dans les écoles; en tolérant une agitation quasiment anarchique, elles laissaient pervertir les intelligences. Le régicide Tchabrinovitch ayant été expulsé de Sérajévo, n'a-t-il pas suffi de la requête d'un député social-démocrate pour qu'aussitôt l'arrêté fût rapporté? Et depuis le crime les pièces relatives à ces démarches n'ont-elles pas été recherchées sans qu'on en ait trouvé trace en Bosnie pas plus qu'à Vienne? «C'est ainsi, conclut le journal, que fonctionne l'administration.»

Si j'en crois mon collègue, M. Yovanovitch, par les procédés de corruption qui ont réussi en Galicie M. de Bilinski a cru supprimer les aspirations nationales en Bosnie. Il n'a donc rien négligé pour rattacher à la Monarchie, en leur offrant toute facilité de s'enrichir, les catholiques et les musulmans. Mais l'élément populaire et orthodoxe, soit 44 p. 100 de la population, maintenu dans une condition inférieure, exclu de tous les emplois, réduit à la misère, n'en est devenu que plus âpre dans ses revendications, tandis que le Ministre dirigeant croyait faire assez pour lui en ne l'opprimant que modérément. M. de Bilinski est aujourd'hui en butte à la fois aux plaintes de près d'une moitié de ses administrés et aux reproches du parti militaire pour qui les méthodes rigoureuses ont seules raison du mécontentement.

Néanmoins, quoique directement responsable, il ne paraît pas avoir perdu la confiance de son vieux Souverain, puisqu'il est avec les comtes Stürgkh et Tisza un des trois personnages à qui est adressée la lettre impériale. Et c'est avec son concours que le Conseil examine à quel contrôle sévère devra être soumise désormais l'administration intérieure de la Bosnie. On peut donc se permettre de supposer qu'en fin de compte de ce grand effort ne résulteront que d'assez médiocres modifications.

Il est d'ailleurs d'un intérêt plus général d'observer quelle influence pourrait exercer le crime de Sérajévo sur la politique étrangère de la Monarchie.

«Avec les principes conservateurs, dont il est de tradition de s'inspirer chez nous, déclare la *Zeit*, on ne cherche pas des prétextes pour faire un éclat, on n'utilise pas un attentat pour exercer une pression diplomatique et menacer

d'une exécution militaire... La politique d'une grande Puissance se règle sur des intérêts durables et non sur des incidents fortuits. Il est vrai que la grossièreté sans frein d'une partie de la presse de Belgrade témoigne qu'aux ambitions illimitées des nationalités incombe une sorte de complicité morale dans le crime de Sérajévo. Mais plus ce sera évident, plus nous y aurons profit, puisque l'Europe constatera ainsi combien est mesurée et modérée notre manière de traiter un débile voisin. *Ne donnons pas cette joie aux polémistes haineux de Belgrade et à leurs amis de Paris, que subventionne M. Isvolsky, de nous jeter tête baissée dans la politique à laquelle ils nous incitent.* Si toutefois l'instruction judiciaire établit qu'en Serbie des attentats criminels peuvent être préparés dans des conditions que les autorités n'auraient pas dû ignorer ou qu'elles ont connues, il va de soi que l'État responsable aurait à supporter toutes les conséquences politiques et même militaires de charges de cette gravité». Toutefois, la *Zeit* veut espérer qu'il n'en sera pas ainsi, qu'on ne se laissera pas entraîner à exagérer les rigueurs de l'enquête et que la Monarchie, résolue à défendre simplement les intérêts de son honneur et de son existence, se soustraira aux provocations d'agitateurs insensés ou stipendiés.

Cet article valait d'être cité parce qu'il est d'inspiration plus pondérée que presque tous ceux de la presse viennoise. Encore y remarque-t-on les insinuations contre les journaux français et contre le diplomate étranger à qui, dans l'opinion autrichienne, sont asservis presque tous les publicistes de notre pays.

Les sentiments d'équité, la saine raison, invoqués en France pour mesurer les responsabilités dans l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand, ont incontestablement ravivé les méfiances et l'antipathie contre nous. J'ai souvent expérimenté qu'il suffit ici de se montrer impartial envers la Serbie pour être aussitôt regardé comme austrophobe. Ce préjugé est si tenace que le Président de la Chambre des députés, le Dr Sylvester, sans égard pour l'importance que ses fonctions, à défaut de son obscure personnalité, confèrent à ses paroles, a proclamé à Salzbourg, dans une réunion pour la propagation de l'enseignement, que les Français, en applaudissant le fanatisme serbe, se placent en dehors de la civilisation et que, par suite, il convient de supprimer l'étude de leur langue, considérée bien à tort comme d'un usage universel; il a recommandé d'y substituer celle de l'anglais, beaucoup plus généralement répandu, ou encore de l'italien, l'une et l'autre étant d'une pratique infiniment plus avantageuse et plus conforme aux véritables intérêts autrichiens. «Les Français n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de se voir ainsi déclassés».

Si, pour avoir fait justement observer qu'avant d'incriminer les Serbes les Autrichiens auraient peut-être à s'inquiéter de l'incurie de leurs propres fonctionnaires, nous sommes mis ainsi au ban des nations, que devrait-il en être des Russes?

Pourtant, par un revirement inattendu, le principe monarchique dans toute sa pureté, suivant les uns, ne se serait conservé que dans les trois Empires, partout ailleurs les Souverains ne se considérant eux-mêmes que comme des détenteurs viagers du pouvoir; ce qui imposerait aux Cabinets de Vienne, Pétersbourg et Berlin le devoir d'unir étroitement leurs efforts pour résister aux assauts des révolutionnaires.

Pour d'autres, moins exclusifs — et c'est la *Neue Freie Presse* qui développe cette théorie — le danger auquel l'expansion du panserbisme expose la paix de l'Europe ne peut manquer d'émouvoir plus ou moins directement toutes les grandes Puissances qui tiendront à se grouper autour de l'Autriche-Hongrie pour l'aider à supprimer ces ferments de désordre.

La question prendrait ainsi une ampleur grâce à laquelle la Monarchie habsbourgeoise espère dissimuler ce que ses accusations contre la Serbie ont eu d'excessif et d'imprudemment précipité. Ce ne sont plus quelques conjurés qui sont en cause, sans qu'on en ait encore établi la nationalité et les antécédents; c'est une immense et formidable association, le panserbisme, qui se révèle «redoutable également pour tous les Gouvernements et dont les attentats meurtriers réveillent et soulèvent enfin la conscience européenne».

Et complaisamment le rédacteur énumère les adhésions sur lesquelles on peut compter en toute sécurité; l'Allemagne en premier, qui de fait se montre encore plus excitée contre les Serbes que ne le sont les Austro-Hongrois. «A Berlin, on a vu, dès le premier coup d'œil, que la balle qui a coupé la carotide de l'Archiduc frappait la Monarchie et que le panserbisme commençait à Sérajévo la besogne sanglante du démembrement de notre vieil Empire». Aussi rappelle-t-on la promesse du Chancelier par laquelle l'Allemagne, dès que seront en péril les intérêts vitaux de son alliée, sortira son épée et engagera la lutte.

Les sentiments germaniques, à n'en pas douter, seront partagés par l'Italie où l'on a eu trop à souffrir des attaques des régicides pour n'avoir pas horreur des assassins de Sérajévo. «On n'ignore pas à Rome que la paix de l'Europe est menacée par les entreprises du panserbisme, derrière lequel se cache le parti de la guerre; celui-ci commence avec des bombes avant d'en venir aux coups de canon... L'Italie, en cette circonstance, restera fidèle à ses alliances, quelles que soient les suites à en attendre».

L'Angleterre n'emploiera-t-elle pas sa puissante influence à faire entendre raison à la Serbie? Dans une question de cette importance, les petits groupements politiques doivent disparaître. Les attentats contre les Souverains sont aussi odieux à la Triple-Entente qu'à la Triplice. Aussi, ni la France, ni la Russie, ne se sépareront-elles de l'Angleterre. Pourquoi le peuple français, à qui la Monarchie austro-hongroise a prodigué les marques de ses plus cordiales dispositions, la traiterait-il avec hostilité, quand celle-ci ne réclame que

ce qui lui est dû, la tranquillité à ses frontières et la garantie que, dans son voisinage, ne s'ourdissent pas des complots criminels? Enfin la Russie, elle aussi, a subi l'épreuve des assassinats contre ses Souverains et a conscience qu'après les résultats obtenus à Sérajévo, d'autres insensés peuvent être tentés de recourir aux bombes... «Donc l'Europe ne voulant pas du panserbisme, dans la démarche que la Monarchie entreprendra à Belgrade, ce n'est pas seulement dans son intérêt ou dans celui de la paix qu'elle parlera, ce sera surtout au nom de la civilisation et de l'humanité».

Tel est le thème sur lequel s'exerce dès à présent la grandiloquence des publicistes viennois. Ils impliquent tous les Gouvernements dans l'affaire et prétendent que leur cause devienne celle de l'ensemble des Puissances.

En résumé, derrière ces amplifications et ces redondances, se dissimule vraisemblablement le désir de ne pas poursuivre dans la voie où l'on s'engageait. L'Empereur, affirme-t-on, s'y est montré opposé. De plus, il me revient que l'enquête n'a pas donné les résultats précis qu'on en attendait et qui eussent permis d'accuser nettement la Serbie d'une abominable complicité. Ce sera comme toujours un grand fracas non suivi d'effet dont se satisfera la vanité autrichienne, par la pensée que les Serbes en auront été fort effrayés.

Je dois le reconnaître en terminant, M. Yovanovitch m'a souvent avoué la profonde inquiétude que le déchaînement de ces violences lui causait pour l'œuvre de rapprochement à laquelle il s'applique; mais à aucun moment il n'a eu l'impression que son pays fût sous le coup d'une attaque. A la démarche plus ou moins pressante et même comminatoire que le Cabinet de Vienne projette de faire à Belgrade, et à laquelle il semble bien qu'il ne sache plus quelle forme donner, le Gouvernement serbe avait répondu d'avance en proposant spontanément son concours pour aider à découvrir les origines de l'attentat; M. Pachitch l'a dit au représentant autrichien, M. Yovanovitch l'a répété au Ballplatz. Il serait difficile, après ces démonstrations de bon vouloir, que la Monarchie tentât d'imposer de vive force ce qui lui a été loyalement offert.

Reste comme suprême argument l'attitude des journalistes serbes qui paraissent, à la vérité, aussi ignorants des convenances que déplorablement impolitiques. Mais à ce grief mon collègue a répondu que dans son pays la presse est libre, tandis que dans l'Empire elle ne l'est pas, et que, sous l'inspiration directe des gouvernants de Vienne et de Budapest les feuilles d'Autriche et de Hongrie ont, depuis deux ans, déversé sur la Serbie beaucoup plus d'injurieuses et calomnieuses accusations qu'il ne sera jamais possible d'en inventer à Belgrade.

494.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 178. *Vienne, 10 juillet 1914.*
(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Les cérémonies funèbres qui se sont terminées au château de Artstetten, où l'Archiduc François-Ferdinand et sa femme sont ensevelis dans un caveau de famille, ont consisté, pour la ville de Vienne, en un cortège aux flambeaux, le 2 au soir, une exposition publique des cercueils suivie, dans l'après-midi du 3, d'un service religieux très solennel dans la chapelle impériale du Palais, et le 4, à l'heure même de l'enterrement, en une messe de *requiem* à laquelle le Corps diplomatique n'était pas convoqué.

La foule était compacte sur tout le parcours du défilé nocturne; mais, de même que le lendemain parmi les assistants conviés à la bénédiction, on ne pouvait observer qu'une attitude générale de déférence devant un spectacle fort imposant.

Il serait donc difficile de prendre pour des démonstrations spontanées de douleur et de vengeance les attroupements qui se sont formés à plusieurs reprises dans les alentours de la légation de Serbie. En défalquant les simples curieux qui constituaient plus des trois quarts des prétendus manifestants, le petit nombre de ceux qui criaient par intervalles : «A bas les Serbes» et même : «A bas la Russie», semblaient obéir sans beaucoup d'entrain au signal de certains meneurs. Quant à la police chargée de contenir l'élan de cette indignation de commande, sa tâche était facile. Personne ne paraissait avoir envie de forcer les faibles barrages opposés au public. Malgré les efforts de quelques individus, dont un rédacteur très connu de la *Reichspost,* à aucun moment ne se sont produites les scènes tumultueuses qui eussent permis de faire état de l'indignation du public viennois contre la complicité du Gouvernement serbe dans l'odieux attentat de Sérajévo. C'est même en vain que le feu a été mis dans la rue à un drapeau aux couleurs de Serbie; les étincelles de ce minuscule incendie n'ont pas réussi à allumer les passions populaires.

Tout aussi factices m'ont paru les timides démonstrations tentées par un millier de jeunes gens devant l'ambassade de Russie, le soir des obsèques. La police n'a eu aucune peine à les refouler devant l'ambassade d'Allemagne dont l'immeuble est voisin, et où ils ont entonné la « Wacht am Rhein » et divers hymnes patriotiques. Ces incidents ont servi de prétexte à la police

pour organiser, pendant plusieurs soirs, une surveillance qui aurait certainement pu s'exercer avec plus de discrétion et qui constituait à elle seule, par un déploiement de forces notoirement excessif, une manifestation beaucoup plus significative.

Ainsi que le relatait mon télégramme n° 94 [1], mon collègue de Russie a affecté de considérer qu'à aucun moment les démonstrations n'ont eu pour objectif son ambassade, en ajoutant qu'il n'aurait pas toléré qu'une rumeur populaire anti-russe parvînt même jusqu'à ses oreilles. D'après lui, elles auraient émané surtout d'Allemands de Bohême, hostiles à la réouverture d'une école tchèque. Le voisinage de cette dernière, l'école Kaminsky, qui, après avoir été fermée plusieurs mois par la municipalité, vient d'être rouverte tout récemment, rend fort plausible l'élégante explication de M. Schébéko. Mais il n'en reste pas moins vrai que les cris qu'il lui a plu de ne pas entendre s'adressaient aux Russes, en même temps qu'aux Serbes et aux Tchèques, une circonstance fortuite ayant généralisé le caractère slavophobe et germanophile de cette petite agitation qu'ont surtout cherché à exploiter la *Reichspost* et son confrère pangermaniste le *Deutsches Volksblatt*.

Les funérailles de l'Archiduc François-Ferdinand et de la duchesse de Hohenberg ont donné lieu à une autre manifestation, d'un ordre bien différent. Pour avoir été plus anodine encore que celles dont il vient d'être fait mention, elle mérite néanmoins d'être notée en raison de la personnalité de ceux qui y ont pris part et que l'on appelle à Vienne, où ce vocable a conservé tout son prestige, les «aristocrates». Une centaine d'entre eux, appartenant aux premières familles de la Monarchie et ayant à leur tête le comte Chotek, frère de la duchesse de Hohenberg, ont protesté contre l'insuffisance des honneurs rendus, d'après eux, à l'Archiduc et à son épouse, en se joignant vendredi soir à la sortie de la chapelle de la Hofburg au cortège funèbre qui se rendait à la gare et qui se composait exclusivement de quelques fonctionnaires de la Cour précédés et suivis par des piquets de cavalerie. Cette démonstration publique, si peu conforme aux traditions et à l'habituelle réserve de l'aristocratie austro-hongroise, paraît surtout avoir été dirigée contre un de ses membres, le prince de Montenuovo, grand-maître de la Cour, à qui on reprochait d'avoir obéi à des sentiments de rancune personnelle en n'entourant pas les funérailles d'une pompe mieux appropriée à la haute situation de l'héritier du trône et aux circonstances tragiques de sa mort. A ces allégations il a été répondu par des notes officieuses; ce serait par égard pour la santé de l'Empereur, autant que par respect pour les dernières volontés du défunt, que le service religieux a été célébré dans la chapelle de la Burg où un nombre restreint d'assistants pouvaient prendre place; quant

[1] Du 8 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 484.

aux cortèges nocturnes, ils ont été organisés conformément au protocole en usage pour les membres de la famille impériale. Les mêmes motifs avaient d'ailleurs été invoqués pour expliquer l'absence de l'Empereur d'Allemagne et de missions étrangères.

Une lettre autographe du Souverain exprimant au prince de Montenuovo sa satisfaction et lui renouvelant sa confiance a mis fin aux commentaires suscités par un incident qui ne méritait d'être rapporté qu'en raison de l'état d'esprit dont il est révélateur.

495.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 251. *Saint-Pétersbourg, 11 juillet, 1 h. 10.*

(*Reçu* : 3 h. 40.)

Après avoir été reçu par M. Sazonoff, Turkhan Pacha est venu me voir.

Il a insisté de la façon la plus pressante pour que les Puissances obtiennent de la Roumanie l'envoi d'un contingent militaire en Albanie. Je lui ai objecté (ce que M. Sazonoff venait précisément de lui dire) que le Gouvernement roumain semble résolu à ne pas s'engager dans la crise albanaise [1].

Il m'a exposé alors que si l'insurrection triomphe en Albanie, l'Autriche-Hongrie et l'Italie seront contraintes d'intervenir; il a d'ailleurs ajouté que le marquis de San Giuliano et le comte Berchtold lui avaient affirmé le parfait accord de leurs Gouvernements.

« Cet accord, lui ai-je demandé, irait-il jusqu'à la coopération militaire? »

Turkhan Pacha s'est dérobé. Et ses hésitations, ses réticences m'ont laissé l'impression qu'il n'a rapporté de Rome et de Vienne aucune assurance positive. Je persiste donc à croire que l'Autriche et l'Italie ne peuvent s'entendre en Albanie que sur un programme négatif.

M. Sazonoff a déclaré hier à mon collègue d'Italie qu'il juge superflu d'insister auprès du Gouvernement roumain pour l'engager à soutenir militairement la cause du prince de Wied.

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Bucarest n° 26, du 10 juillet, reproduit sous le numéro 490.

496.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 41, 42 *Durazzo*, via *Brindisi, 11 juillet 1914, 8 h.*
(*Reçu :* 10 h., 10 h. 35.)

Vendredi 20 heures :

Le Prince a convoqué aujourd'hui les Ministres d'Italie, d'Autriche, de France et d'Allemagne. Il nous a tenu le langage suivant : « Dès mon arrivée en Albanie, j'ai rencontré des difficultés avec l'Épire, alors encore occupée par la Grèce. L'Albanie, suivant le conseil des grandes Puissances, fit des concessions aux Épirotes, s'en remit à la Commission internationale de contrôle et accepta l'accord de Corfou [1], avantageux pour les Épirotes. Toujours suivant le conseil de quelques Puissances, l'Albanie tenta de réunir quelques milices ; cet effort fut exploité par des Puissances étrangères pour organiser une révolte contre le Gouvernement. Paralysé dès le début par [la] question de l'Epire qui était soutenue par la Grèce, le Gouvernement ne put faire aucun travail et dut dépenser son argent à défendre ses frontières.

« Actuellement, malgré l'armistice, M. Zographos, profitant des difficultés intérieures, a pris Koritza. Pour avoir la paix, il faut de l'argent et des troupes étrangères. Je vous prie de vouloir bien, Messieurs, insister télégraphiquement auprès de vos Gouvernements pour la prompte réalisation de l'emprunt qu'on m'avait promis et pour l'envoi de troupes internationales ou roumaines et aussi pour faire une pression sur la Grèce afin qu'elle retire ses troupes et oblige M. Zographos à accepter accord de Corfou et renvoyer bandes Grèce. »

La même communication sera faite aux délégués anglais et russe.

[1] Voir au sujet de cet accord le rapport de M. Krajewski en date du 18 mai, reproduit ci-dessus sous le numéro 248.

497.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 320. *Paris, 11 juillet 1914, 13 h.*

Suite du n° 318[1].

Il me paraît désirable que les mots «plénitude de leurs forces» soient remplacés par «ensemble de leurs forces».

498.

M. d'Apchier le Maugin, Chargé du consulat général de France à Budapet,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étreangèrs,

D. n° 84. *Budapest, 11 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol. 20, juillet.)

«Depuis qu'ils ne sont plus, quinze jours sont passés». A l'heure actuelle cependant, on commente encore à Budapest le meurtre de l'Archiduc héritier et de la duchesse de Hohenberg. Et sans doute l'émotion, plus fictive que réelle qui, au lendemain même du crime, n'avait pas été assez intense pour troubler un instant l'heureuse quiétude de la capitale hongroise, n'a pu, semble-t-il, depuis, qu'aller s'affaiblissant. J'ai détaillé les raisons, et je n'y reviens pas, qui ont empêché que la disparition de François-Ferdinand fût trop douloureusement ressentie en Hongrie. Mais il faut rendre à la presse magyare cette justice qu'elle a fait tout d'abord de son mieux pour secouer cette apathie. Semblables à ces pleureuses banales de l'Orient dont la douleur tarifée s'exprime en gestes si éloquents qu'elle en devient elle-même sincère et se communique aux assistants, les feuilles de Budapest ont mené à cette occasion un si beau chœur de lamentations et de vitupérations qu'elles ont fini, en s'autosuggestionnant, par suggestionner presque le public.

Aussi bien l'infortuné François-Ferdinand a-t-il bénéficié, si l'on peut dire, au moins d'une manière posthume, d'un sentiment — la haine du Serbe —

[1] Du 10, ci-dessus reproduit sous le numéro 491.

commun, sauf une seule exception, à tous les peuples de la Monarchie. Le fait d'avoir péri de la main d'un Serbe mit autour de sa tombe une auréole et lui attira quelques sympathies tardives qui ne se seraient pas manifestées de la même manière s'il avait été par hasard la victime d'un anarchiste d'ici.

J'ai déjà communiqué à Votre Excellence plusieurs extraits de la presse hongroise qui ont pu lui donner une idée des gentillesses qui furent ici prodiguées à l'égard de la Serbie. Il serait sans intérêt de continuer ces citations. Sur ce sujet, les journaux d'ici ne furent guère que le reflet des journaux de Vienne et, pour une fois, en emboîtant le pas, ils furent tout à fait sincères. A Vienne et à Pest, c'est le même sentiment qui a parlé; ici comme là-bas on a rivalisé de zèle pour prouver, selon la phrase consacrée, que «les fils de la conjuration mènent à Belgrade», et les journaux de l'opposition se sont, dans cette croisade, particulièrement distingués. Le *Budapesti Hirlap* notamment s'est efforcé de compromettre non seulement le major Milan Pribitchévitch, l'ancien oberleutnant autrichien, ce «déserteur dégoûtant», mais le général Yankovitch lui-même, et la grande association serbe la «Narodna Obrana» tout entière. Enfin, il remonte jusqu'à M. Pachitch qui est pour lui «la personnification même de la haine contre la Monarchie et l'incarnation la plus typique du caractère yougoslave, capable de la bestialité la plus féroce et des pires ignominies». Pour conclure, le journal réclamait la tête de Pachitch, «car c'est un devoir de dignité élémentaire pour la Monarchie de faire éloigner du pouvoir cet homme néfaste».

Ces belles colères sont pourtant restées inoffensives, il n'en est jusqu'ici rien sorti de positif, comme d'ailleurs en général de toutes les colères de l'opposition. Et puis elles n'ont pas été longues à s'apaiser sensiblement, et c'est sur un ton déjà beaucoup plus calme que les chefs du parti de l'Indépendance : Andrassy, Apponyi, Rakovsky ont porté la question à la tribune de la Chambre. Leurs discours purement de façade ont été analysés par toutes les gazettes européennes. La réponse de Tisza n'a pas manqué d'être remarquée parce qu'elle dénote un effort, certes particulièrement méritoire de sa part, pour conserver une relative modération.

Il a prié la Chambre de ne pas identifier avec les conspirateurs de Bosnie toute la population serbe de ce pays «loyale et pacifique», a-t-il déclaré sans rire. Mais c'est surtout en faveur de ses favoris de Croatie qu'il a demandé grâce; tremblant de voir déjà compromise l'œuvre de soi-disant conciliation dont il est si fier, il supplia ces Messieurs de l'opposition de ne pas imiter l'attitude intransigeante et violente des partisans du Dr Frank à l'égard de la coalition croato-serbe qui représente selon lui en Croatie l'élément vraiment loyaliste et unioniste.

Et ce fut tout; il déclara encore à la Chambre qu'il fallait avant toute chose attendre le résultat de l'enquête judiciaire et se refusa pour le moment à en

révéler quoi que ce soit. Et la Chambre l'approuva hautement. Il se montra tout aussi discret sur les décisions prises dans la fameuse réunion des Ministres à Vienne et ne laissa pas deviner si aurait lieu finalement ou non la fameuse démarche à Belgrade dont les journaux des deux mondes ont retenti. La Chambre, derechef, s'inclina.

En ce qui concerne cette démarche dont on a tant parlé, l'idée n'en paraît pas du reste être accueillie ici avec un enthousiasme excessif. La colère hongroise s'est comme évaporée à travers tant d'articles virulents et maintenant la presse est presque unanime à déconseiller ce pas qui pourrait être dangereux. Les journaux officieux notamment voudraient que l'on substituât à ce mot de «démarche», aux apparences comminatoires, le terme qui leur paraît plus amical et plus poli de «pourparlers». Ainsi officiellement, officieusement, pour le quart d'heure, tout est à la paix.

Tout est à la paix : dans les journaux. Mais le gros public ici croit à la guerre et la craint. Et par ailleurs des personnes en qui j'ai toute raison d'avoir confiance m'ont affirmé savoir que chaque jour des canons et des munitions étaient dirigés en masse vers la frontière. Vrai ou non, ce bruit m'a été rapporté de divers côtés avec des détails concordants; il indique au moins quelles sont les préoccupations générales. Le Gouvernement, soit qu'il veuille sincèrement la paix, soit qu'il prépare un coup, fait maintenant tout son possible pour calmer ces inquiétudes. Et c'est pourquoi le ton des journaux gouvernementaux a baissé d'une note, puis de deux, pour être à l'heure actuelle presque optimiste. Mais ils avaient eux-mêmes propagé l'alarme à plaisir. Leur optimisme de commande est actuellement sans écho; la nervosité de la Bourse en est une preuve certaine. Les valeurs, sans exception, sont tombées à des cours invraisemblablement bas; la rente hongroise 4 p. o/o était cotée hier 79 fr. 95, cours jamais noté depuis la première émission.

P.-S. 15 juillet.

Les efforts du Gouvernement pour rassurer le public n'ont pas été jusqu'ici couronnés de succès; en Bourse la dépression s'accentue et les alarmes fantaisistes répandues après la mort de M. de Hartwig n'ont pas été étrangères sans doute à cette nouvelle panique financière.

Il y a quatre jours, l'on s'étonnait déjà de voir la rente hongroise descendue pour la première fois à 79 cour. 25; elle est aujourd'hui exactement à 78,25. Et il fut un temps où elle était cotée 96 couronnes!

Mais c'est surtout parmi les valeurs du pays que la crise opère de terribles ravages; le «Crédit Hongrois» est coté aujourd'hui 758 couronnes (il y a quelques années il en valait 900); la «Banque d'Escompte», 442 (en 1912 environ 550); le «Crédit Foncier», 378 (520 en 1907); la «Banque Commerciale», 3.500 couronnes (au lieu de 4.200 en 1907). Enfin, dernier

exemple, les titres de la Compagnie «Ganz Danubius», qui construit des dreadnougths, sont descendus en une seule semaine de 275 couronnes; ces titres, en 1908, se vendaient couramment 4.000 couronnes, à l'heure qu'il est, ils sont cotés 2.415... Et le reste est à l'avenant.

499.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 240. *Belgrade, 11 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Le jeudi 9 de ce mois, le comte Berchtold s'était rendu à Ischl, pour y prendre les ordres de l'Empereur François-Joseph, touchant la démarche éventuelle qui doit suivre, à Belgrade, la clôture de l'instruction de Sérajévo. Il revint, le soir même, à Vienne. Le baron Giesl partit dans la nuit pour rentrer à son poste où il arriva le lendemain après-midi. Le soir même, M. de Hartwig, qui s'était rendu à la légation d'Autriche, y mourait d'un mal subit [1].

La mort inattendue du Ministre de Russie, qui avait assumé un rôle aussi prépondérant durant la crise balkanique et dont la régence du prince Alexandre venait de faire le véritable Souverain de la Serbie, a produit une profonde émotion dans l'opinion serbe. Le fait, le moment et les circonstances de cette mort en territoire autrichien, ont immédiatement éveillé les soupçons contre le baron Giesl, et Votre Excellence en trouvera l'expression dans les extraits ci-joints de la presse locale [2] : la croyance aveugle se généralise que M. de Hartwig est mort empoisonné; un journal exaspéré traite le baron et la baronne Giesl de «modernes Borgias».

Le récit détaillé de la *Politika* contient effectivement un ensemble d'insinuations destinées à faire ressortir les côtés douteux de l'événement. M. de Hartwig avait coutume d'attendre les visiteurs et ne faisait que de rares visites; d'autre part, notre Corps diplomatique en est arrivé à ne plus se voir, ni

[1] Cf. le récit fait par le baron Giesl (télégramme du 10 juillet reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièce n° 10170). Le même diplomate donne de nouveaux détails dans un rapport du 11 juillet reproduit dans le même recueil sous le numéro 10193. Le rapport du chargé d'affaires de Russie, Strandtmann est reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 4, n° 223.

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces extraits dont la présente dépêche donne une analyse.

presque se saluer. Qu'allait chercher le Ministre de Russie à la légation d'Autriche à neuf heures du soir, dès le retour de M. de Giesl, alors que celui-ci venait notoirement instaurer à Belgrade l'instruction d'un crime, dont M. de Hartwig était dénoncé comme le principal auteur moral par l'intrigue autrichienne? Volonté de s'expliquer, sans plus tarder, avec le Ministre d'Autriche, dit la *Politika;* ordre venu de Pétersbourg, affirme la *Pravda;* nécessité de ne point perdre le contact avec la légation d'Autriche, ce qui eût fait la partie trop belle à M. Pachitch; ou besoin de chercher à détruire, une fois pour toutes, des soupçons insupportables pour le représentant du Tsar.

Quoi qu'il en soit, à l'issue du tête-à-tête absolu qu'il eut avec le baron Giesl (les domestiques de la légation d'Autriche avaient été passer la soirée à Semlin) M. de Hartwig était mort d'une paralysie du cœur. Le médecin le plus proche, auquel M. de Giesl ouvrit lui-même la porte, ne put que constater le décès.

La baronne Giesl, qui est une Croate, était descendue dans le Cabinet de son mari; elle alluma un cierge auprès du cadavre, selon la coutume yougoslave, et plaça sur la poitrine une image de la Vierge. Peu après, vinrent Mlle de Hartwig et le secrétaire de la légation de Russie; le corps fut emporté sur une civière. Le Prince héritier, le Président du Conseil se précipitèrent à la maison mortuaire; la force qui, depuis plus de deux ans, entraînait la Serbie dans des voies inconnues, se trouvait éteinte; le Prince Alexandre n'est plus qu'un instrument inerte dans la main d'un parti militaire inconscient; privé d'un point d'appui nécessaire, M. Pachitch perdait l'équilibre qu'il s'ingéniait à conserver, pour se trouver pris désormais entre les exigences de la légation d'Autriche et les injonctions de la «Main Noire».

Le secret de la mort de M. de Hartwig et de son dernier entretien avec le baron Giesl est à Vienne. «Il est mort sur le sol austro-hongrois», écrivait, dès le lendemain matin, le *Pester Lloyd,* «au moment où le représentant de notre Monarchie lui parlait de l'attitude que l'Autriche-Hongrie compte prendre en face de la propagande grand-serbe. Il s'est peut-être, en mourant, posé une question bien angoissante : l'idée grand-serbe, préconisée par lui, allait-elle triompher dans la crise qui s'ouvre ou s'effondrerait-elle lamentablement». Le *Pester Lloyd* tient à ajouter que M. de Hartwig avait emporté dans la tombe le secret de son organisation.

Le lendemain du décès, des prières eurent lieu à la légation de Russie et le Ministre d'Autriche s'en alla voir le Président du Conseil : il ne lui aurait fait aucune allusion à l'instruction de Sérajévo, ni à la démarche annoncée. Peut-être même n'en sera-t-il plus question, car, de quelque façon que soit mort M. de Hartwig, stupéfiant, poison, ou, plus probablement, simple accident, les circonstances extraordinaires dans lesquelles cette mort s'est produite sont de nature à frapper l'imagination austro-hongroise, en la faisant appa-

raître comme une vengeance immédiate de l'assassinat de l'Archiduc François-Ferdinand. Les conséquences de la mort de M. de Hartwig semblent, d'ailleurs, infiniment plus graves pour le serbisme que la disparition de l'Archiduc héritier ne peut l'être pour la Double Monarchie.

Quoi qu'il en soit, M. de Hartwig est mort au moment précis où son indomptable volonté venait de lui valoir la réalisation de ses ambitions, en imposant au serbisme son autorité absolue et à l'Europe la question serbe sous la forme violente qui lui convenait.

P. S. — Vous trouverez ci-joint une note du *Pester Lloyd*, où la légation d'Autriche s'efforce à réfuter les insinuations et les imputations portées contre elle par les journaux de la légation de Russie. Il y a un détail particulièrement curieux : le baron Giesl aurait eu soin de remettre au premier secrétaire de la légation de Russie, accouru à la nouvelle de la mort de son chef, les bouts de cigarettes que celui-ci avait fumées.

500.

Note pour le Ministre [1].

Relations de l'Autriche-Hongrie et de la Russie.

11 juillet 1914.

Le point de départ de la tension des relations austro-russes doit être cherché dans l'entrevue de Buchlau du 15 septembre 1908.

Jusqu'à cette date, les intérêts de l'Autriche et de la Russie s'étaient accom-

[1] En vue du voyage en Russie que devait faire M. Viviani avec le Président de la République, le Directeur des Affaires politiques avait rédigé ou fait rédiger un certain nombre de notes dont les unes sont relatives aux sujets que M. Viviani devait traiter dans ses entretiens avec les membres du Gouvernement russe, les autres destinées à le renseigner sur les personnages qu'il devait voir et sur la situation politique intérieure de la Russie :

1re série. Notes sur : «les négociations anglo-russes engagées en vue d'une entente navale»; «les accords anglo-russes de 1907»; «les relations de l'Autriche-Hongrie et de la Russie»; «le délégué russe au Conseil de la Dette ottomane»; «la question polonaise»; «le nationalisme industriel en Russie»; «l'affaire Poutiloff»; «les commandes à l'industrie française faites par la Russie»; «la réclamation présentée par la Société du Gaz de Saint-Pétersbourg».

2e série. Notes sur : «le comte Witte»; «la presse russe»; «les fonctionnaires du ministère russe des Affaires étrangères»; «les fonctionnaires et les personnages de la Cour»; «M. Sazonoff»; «les principaux personnages politiques russes»; «les partis politiques russes».

En outre, M. Viviani avait pris, de sa main, en vue des entretiens, quelques brèves notes sur la question persane, l'emprunt bulgare, la Roumanie, la question des Iles, le Monténégro, ainsi que sur les questions commerciales : il n'en a pas été retrouvé sur les relations austro-serbes.

Il a paru suffisant de reproduire ici celle de ces notes qui concerne les rapports austro-russes.

modés dans la péninsule des Balkans, dernier théâtre offert traditionnellement à leur rivalité. Conformément à l'accord austro-russe de 1897, avait été conclu entre le Tsar et l'Empereur François-Joseph, au mois d'octobre 1903, le pacte de Mürzsteg qui fondait une entente durable sur la double base du maintien territorial du *statu quo* et de l'internationalisation des réformes macédoniennes. Que cet accord fût plus profitable à la Russie, occupée alors en Extrême-Orient, qu'à l'Autriche-Hongrie dont le regard restait uniquement fixé sur Salonique, que le comte d'Aehrenthal ait fait en 1907 une première brèche à ce pacte en se faisant concéder par la Turquie les lignes du Sandjak contre l'abandon d'une partie du programme d'internationalisation de la Macédoine, nul ne le conteste.

C'est à Buchlau, toutefois, que les Ministres des Affaires étrangères de Russie et d'Autriche-Hongrie sont tombés d'accord sur un programme qui était le renversement de l'accord de 1897, puisqu'il portait une double atteinte au traité de Berlin en prévoyant l'ouverture des Dardanelles au profit de la Russie et l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine au profit de l'Autriche. L'entrevue de M. Isvolsky et du comte d'Aehrenthal eut lieu vers la mi-septembre au château de Buchlau, propriété du comte Berchtold, alors Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Dès le 6 octobre, l'Empereur François-Joseph faisait notifier aux Cabinets des grandes Puissances son manifeste d'annexion, alors que le Gouvernement du Tsar recherchait encore sur quelle base européenne pourrait être consentie l'ouverture des Détroits. Cette initiative brusquée, sinon déloyale, a creusé entre les deux États voisins un fossé qui n'est pas encore comblé à cette heure. Si dès 1909 les relations personnelles des Souverains, un moment altérées, sont devenues à peu près normales, les deux Gouvernements restent toujours animés à l'égard l'un de l'autre d'une méfiance qu'alimente la rancune de l'opinion publique russe. La tragédie de Sérajévo n'était-elle pas représentée, ces jours derniers, par des publicistes russes comme l'expiation du crime que l'Autriche-Hongrie a commis contre le slavisme en annexant la Bosnie-Herzégovine?

On sait quel rôle cette politique de rancune a joué, d'abord dans la préparation, puis dans le développement du conflit balkanique : conclusion de l'alliance défensive serbo-bulgare sous les auspices russes, interdiction à l'armée austro-hongroise d'occuper le Sandjak, mobilisation russe sur la frontière de Galicie, préparatifs militaires et maintien sous les drapeaux de la classe à libérer, froideur de l'accueil réservé au prince de Hohenlohe qui était porteur d'une lettre autographe de François-Joseph au Tsar, âpreté apportée dans la défense des intérêts monténégrins et serbes sur la frontière albanaise, notamment pour Prizrend et Diakova. C'est l'honneur de la Conférence de Londres d'avoir écarté au jour le jour les possibilités d'un conflit austro-russe pour ces divers points.

A ces événements s'ajoutent — et ce n'a pas été une des moindres causes d'irritation — une série de faits d'espionnage où ont été impliqués les représentants militaires russes en Autriche-Hongrie. Tour à tour, le colonel Martchenko et le colonel Zankévitch, Attachés militaires, ont dû quitter leur poste sans prendre congé de personne, après avoir été convaincus d'espionnage. Un scandale plus grand encore a résulté, au mois de mai 1913, de la découverte faite de manière toute fortuite, que le colonel Riedl, employé depuis quatorze ans dans les États-majors et chargé en dernier lieu de la direction du contre-espionnage, avait été gagné par l'argent russe. (Il est bon de noter, d'autre part, que deux Attachés militaires autrichiens à Pétersbourg ont successivement abandonné leurs fonctions, au cours de ces dernières années, sur des plaintes du Gouvernement russe.)

Peut-on entrevoir dans l'avenir une amélioration des relations austro-russes?

La réponse sera douteuse aussi longtemps que le Cabinet de Vienne, considérant la paix de Bucarest comme une paix provisoire, encouragera les revendications bulgares sur Ichtip et Kotchana et exercera un rôle prépondérant à Sofia. Il y a aussi à tenir compte des intrigues russes auprès des Slaves du Sud et des intrigues autrichiennes auprès des Ruthènes.

En ce qui concerne les Slaves du Sud, le programme russe a été défini au mois de décembre dernier par le Ministre du Tsar à Belgrade, M. de Hartwig : « Après la question de Turquie, c'est maintenant le tour de l'Autriche. La Serbie sera notre meilleur outil. Le jour approche où, vous, Bulgares, vous aurez la Macédoine et où la Serbie reprendra *sa* Bosnie et *son* Herzégovine ». Sur une population totale de 1.800.000 habitants, cette province compte 800.000 orthodoxes sur lesquels le jeune royaume serbe espère pouvoir exercer un ascendant durable, avec l'appui moral de la Russie. M. Sazonoff, ces jours derniers, dans un entretien avec le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, ne s'élevait-il pas avec force contre toute tentative d'enquête directe à Belgrade à l'occasion de l'assassinat de Sérajévo?

De son côté, l'Autriche ne ménage pas ses intrigues auprès des populations ruthènes qui s'étendent à la fois en Galicie orientale, en Bukovine et dans les districts petits-russiens de Podolie et de Volhynie. M. de Giers s'est plaint un jour de la propagande faite par le clergé grec uniate auprès de ces dernières populations pour leur faire abandonner l'orthodoxie. « C'est, a-t-il dit, l'invention par le Cabinet de Vienne d'une nationalité petite russienne ou ukrainienne distincte de la nationalité grande russienne ». Ce mouvement, avec lequel sympathisent les Juifs de l'Ukraine, pourrait devenir dangereux pour la Russie, le jour où Polonais et Ruthènes trouveraient un terrain d'entente. Il est vrai que le récent rapprochement qui a été consacré par l'entrevue de Constantza, en détournant l'irrédentisme roumain de la Bessarabie et en

l'orientant vers la Transylvanie où vivent près de trois millions de Roumains, constitue un nouveau moyen de pression de la Russie sur l'Autriche.

Récemment, le comte Michel Karolyi s'est rendu à Pétersbourg à la tête d'un groupe de députés hongrois. L'objet de son voyage était d'amener une détente dans les rapports des deux pays. Mais c'est là une initiative isolée dont il convient pourtant de rapprocher le revirement qui se manifeste dans les milieux officiels britanniques en faveur de l'Autriche-Hongrie. Ces milieux officiels avaient apprécié aussi sévèrement que les milieux russes l'annexion bosniaque. Les sentiments nouveaux du Gouvernement britannique, qui ont trouvé récemment leur expression dans les paroles qu'a prononcées M. Asquith à propos de la mort de l'Archiduc héritier, ne peuvent manquer d'avoir retenu l'attention du Cabinet de Saint-Pétersbourg[1].

501.

Note pour le Ministre.

Relations Russo-Suédoises.

(Question militaire.)

Sans date[2].

Les notes relatives à la situation politique de la Suède et à la Finlande ont fait allusion à la question militaire qui a déjà amené un refroidissement des relations russo-suédoises et qui menace de les rendre plus tendues encore.

Les raisons de sentiments qui rendent la Suède si susceptible à l'égard des mesures d'ordre politique prises par la Russie en Finlande se doublent, en effet, actuellement, de la crainte que les dispositions militaires dont cette province est le théâtre n'aient un caractère agressif dirigé contre elle.

Cette opinion, certainement encouragée par les Allemands, a eu pour conséquence de déterminer en Suède un courant national assez puissant pour obtenir l'augmentation des forces militaires du pays. Le plus important des royaumes scandinaves va ainsi, pour la première fois depuis bien longtemps, redevenir une Puissance militaire respectable.

Cette transformation servirait assurément les desseins de l'Allemagne, si elle devait avoir pour conséquence, en envenimant les rapports russo-suédois, d'obliger la Russie, en cas de mobilisation, à distraire des forces importantes

(1) De la main de M. Romieu.

(2) Cette note a été évidemment rédigée en vue de la visite que devaient faire à Stockholm le Président de la République et le Président du Conseil. Elle est classée dans le dossier relatif à ce voyage.

pour la couverture de sa frontière et celle de sa capitale du côté de la Suède. L'Allemagne trouverait là une compensation à l'accroissement des forces militaires françaises et russes. Peut-être même, comme l'a affirmé un grand organe russe, a-t-elle entendu remplacer ainsi l'appoint sérieux que la Roumanie, avant sa récente évolution, constituait pour la Triple Alliance.

M. Thiébaut a pensé que ce danger pourrait être écarté, ou tout au moins fortement atténué, si M. le Président de la République, s'arrêtant à Stockholm à son retour de Pétersbourg, pouvait profiter de cette occasion pour porter, de la part de l'Empereur Nicolas, une parole d'apaisement au Roi de Suède, rassurer ce Souverain sur les desseins de la Russie et le ramener à un plus juste sentiment de ses intérêts nationaux.

Le Gouvernement russe a donné son adhésion à cette suggestion. Plus les assurances que M. le Président de la République recevra du Gouvernement russe pendant son séjour à Pétersbourg seront explicites et de nature à satisfaire le Gouvernement suédois, plus on sera fondé à espérer qu'une détente se produira entre les deux pays voisins, qui permettra d'éviter entre eux, à l'avenir, des frictions dangereuses. Notre alliée recouvrerait ainsi une liberté d'action nécessaire et de nature à décourager les efforts de ceux qui tenteraient de troubler la paix générale.

502.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Sans date.

Parler à M. Sazonoff :

Affaire Prodougal (charbons du Donetz).
Affaire Poutiloff : remercier.
Affaire Perm : remercier.
Chaudières Delaunay-Belleville.
Affaire Bobruisk (T. S. F.).
Commande de wagons par l'État.
Appareils des voies ferrées.
Commande d'un cuirassé en France.
Relations avec la Suède.
Conférence de La Haye (Dardanelles).
Accord naval anglo-russe.
Balkans, Albanie, Bulgarie (emprunt), Roumanie.
Grèce (les îles), Italie (Rhodes).
Autriche-Hongrie : assassinat de l'Archiduc et Serbie.

Monténégro (union avec la Serbie).
Turquie, Arménie : délégué russe à la dette et le 4 p. 100.
Perse : révision de l'accord russo-anglais de 1907. Transpersan[1].

503.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 255. Très confidentiel. Secret.

Saint-Pétersbourg, 12 juillet 1914, 15 h. 35.
(*Reçu :* 16 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 320[2].

Les instructions de Votre Excellence sont trop décisives pour que je ne sois pas prêt à les exécuter; mais elles sont trop graves pour que je n'aie pas le devoir de lui soumettre au préalable deux objections :

1° Il y a quatre jours, M. Sazonoff me parlant du toast impérial a insisté sur la valeur que le Tsar attache aux mots : plénitude de leurs forces. Je prévois que M. Sazonoff n'acceptera pas sans peine de demander à l'Empereur l'abandon des mots qui lui ont paru traduire si exactement les nécessités de la situation politique;

2° Depuis que l'alliance existe, ce serait la première fois qu'un des deux alliés insisterait pour obtenir dans l'affirmation publique de leurs obligations réciproques une atténuation d'importance et d'efficacité. Nous créerions ainsi un précédent très... [3] mots : «en maintenant la plénitude de leurs forces». Ces mots lui paraissent commandés par les progrès inquiétants des armements de l'Allemagne. Ne sachant pas encore si Votre Excellence approuvait le projet de toast, je m'étais borné à constater que l'expression : «la plénitude de leurs forces» correspond sensiblement à la formule : «la totalité de leurs forces», qui figure dans tous les actes et documents relatifs à l'alliance. Je dois donc [signaler le danger d'un changement] qui bientôt pourrait être invoqué contre nous.

J'estime que la modification spécifiée au paragraphe final de votre télégramme 318[4] est la seule qui puisse être suggérée sans trop de risques au Gouvernement impérial.

(1) De la main de M. de Margerie. Cette note est classée dans le dossier du voyage à Saint-Pétersbourg. Elle a été reproduite ici parce qu'elle paraît présenter quelque intérêt pour déterminer le programme des entretiens.

(2) Du 11 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 497.

(3) Lacune de déchiffrement.

(4) Du 10 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 491.

Ne devant être reçu par M. Sazonoff que demain vers cinq heures, je prie Votre Excellence de me télégraphier d'urgence ses instructions dernières : je les attendrai pour ouvrir l'entretien.

504.

Note du Département [1].

Grèce-Turquie et les Iles.

Confidentiel. *Paris, 13 juillet 1914.*

Djemal Pacha est venu m'entretenir de la situation de la Turquie vis-à-vis de la Triple Alliance et de la Triple Entente et m'a assuré que les idées qu'il m'exposait étaient celles du Gouvernement ottoman tout entier.

D'après lui, la Turquie doit s'orienter désormais vers la Triple Entente, par suite du fait que, dans la péninsule balkanique, les États auxquels ses intérêts sont liés, Roumanie, Grèce, Serbie, sont orientés vers la Triple Entente et, déjà liés entre eux, forment un faisceau contre lequel la Turquie ne saurait prendre position sans danger.

Elle ne le pourrait, en effet, qu'en s'associant à la Bulgarie et, en fait, en Europe, sous la poussée d'une légende accréditée à Athènes, on a paru considérer comme établi que la Turquie avait déjà lié partie avec la Bulgarie contre la Grèce. Le plan aurait été celui-ci : la Bulgarie se préparerait à attaquer Dédéagatch* dont la cession par les Puissances à la Grèce ne peut être admise à Sofia comme définitive. Elle y procéderait avec le concours des troupes turques à qui elle ouvrirait passage sur ses nouveaux territoires, tandis que la flotte turque renouvelée reprendrait à la Grèce les îles de Chio et de Mytilène.

Djemal Pacha affirme que ce plan est purement imaginaire et que la Bulgarie continue à éveiller à Constantinople tous les soupçons. Si elle rêve de reprendre Dédéagatch* aux Grecs, elle n'ambitionne pas moins de récupérer Andrinople sur les Turcs. D'où un conflit toujours possible entre la Bulgarie et la Turquie. Celle-ci n'a d'ailleurs aucun intérêt à faciliter à la première la reprise de Dédéagatch* : le sort de cette ville, perdue pour elle, lui indiffère désormais.

D'autre part, il n'y a pas lieu pour la Turquie de se laisser séduire par une attaque sur terre de la Grèce par la Bulgarie qui faciliterait à la Turquie une

[1] De la main de M. de Margerie. — * Correction au crayon : Kavala.

attaque de la Grèce par mer et un règlement éventuel par la force de la question des Iles, par la raison que le Gouvernement ottoman ne pense pas que cette question doive être réglée par la force, mais par une entente directe avec la Grèce, de façon, précisément, à ce que cette question, la seule qui sépare la Grèce de la Turquie, soit solutionnée de la seule manière qui puisse préparer de ce côté l'entente balkanique et le rapprochement avec la Triple Entente que, comme il a été dit plus haut, le Gouvernement ottoman, d'après Djemal Pacha, considère comme le programme nécessaire de sa politique extérieure.

Une dernière raison pour la Turquie de ne pas lier ses intérêts avec la Bulgarie, orientée aujourd'hui du côté de la Triple Alliance, est que la Bulgarie est désormais livrée au danger, si elle bouge, d'une coalition roumano-serbo-grecque contre laquelle la Triple Alliance ne pourrait que fort peu la garantir.

Tout l'effort ottoman doit donc tendre à régler cette question des Iles, seul obstacle à une entente avec la Grèce et à la combinaison indiquée ci-dessus.

Or le Gouvernement ottoman doit aujourd'hui se résigner à constater que ce règlement ne peut pas s'opérer par le retour pur et simple de Chio et de Mytilène à la souveraineté ottomane. La Grèce, même au prix d'importantes concessions autre part, ne peut bénévolement restituer ces îles à la Turquie : l'opinion en Grèce ne le permettrait pas. D'autre part, l'Europe, qui a attribué les Iles à la Grèce, ne permettrait pas à la Turquie de les attaquer et de violer ainsi ses décisions.

Il faut donc négocier avec la Grèce une solution transactionnelle et pour cela obtenir de M. Venizelos qu'il consente à parler de la question avec le Gouvernement ottoman. Djemal Pacha dit confidentiellement que celui-ci, par des intermédiaires officieux, sonde en ce moment M. Venizelos à ce sujet : une rencontre entre ce dernier et un homme d'État ottoman, dans une ville neutre européenne, est dès à présent envisagée.

Le Gouvernement ottoman considère que la question pourrait être réglée par l'organisation, pour les Iles, d'une sorte de Gouvernement autonome, avec un gouverneur européen et deux commissaires grec et turc, chargés de veiller à certains intérêts des communautés orthodoxe et musulmane. Les Iles se gouverneraient pour elles-mêmes; leurs ressources leur resteraient en entier, de même qu'au point de vue du service militaire les contingents locaux ne pourraient être employés que sur place.

Telles seraient les grandes lignes du compromis que la Turquie proposerait à la Grèce si, comme Djemal l'espère, M. Venizelos consent à entrer en négociations. Djemal Pacha ajoute qu'il a tenu à informer confidentiellement de ce plan le Gouvernement français. Il espère que celui-ci le considérera avec sympathie, puisque le règlement amiable de la question des Iles est la condition préalable de la combinaison balkanique qui orientera nettement désor-

mais sa politique turque vers la Triple Entente. Il espère aussi que, grâce à la France, dont la Turquie a déjà apprécié l'influence modératrice sur la Russie, notamment dans la question arménienne, la Russie appuiera éventuellement auprès de la Grèce un règlement amiable de la question des Iles.

En ce qui concerne les Iles du Dodécanèse, occupées par l'Italie, Djemal Pacha affirme que celle-ci les rendra à la Turquie. Mais la Turquie n'est pas pressée de les récupérer avant que sa force navale ne soit renforcée. En face d'une flotte turque faible, la prise des Iles abandonnées par l'Italie pourrait être une tentation pour une Grèce plus forte au point de vue naval, et il convient de ne pas laisser se poser entre la Grèce et la Turquie une seconde question des Iles qui serait un nouvel obstacle à la combinaison exposée ci-dessus.

505.

M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 326. Très confidentiel. Secret. Très urgent.

Paris, 13 juillet 1914, 10 h. 10.

Je réponds à votre télégramme n° 255 (1).

Veuillez vous en tenir à mon télégramme n° 318 et demander à M. Sazonoff de prier l'Empereur de substituer à la formule : « en maintenant la plénitude de leurs forces », la formule : « assurée par la plénitude de leurs forces », le mot : « et » devant alors être remplacé par une virgule.

506.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 264. Secret. *Saint-Pétersbourg, 13 juillet 1914, 19 h.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Réponse à votre télégramme 326 (2).

M. Sazonoff accepte la modification suggérée*.

(1) Du 12 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 503. — (2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le niméro 505. — * Annotation du Département : *Communiqué au Président de la République.*

507.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Vienne, 13 juillet 1914, 16 h.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Je me réfère à ma dépêche 128 [1], dans laquelle j'indiquais que des influences contraires à l'entente des Gouvernements anglais et russe semblaient s'exercer à Pétersbourg.

L'Ambassadeur d'Angleterre, à qui j'avais confié mes inquiétudes à ce sujet, vient de me communiquer une réponse à titre privé de Sir A. Nicolson. Celui-ci reconnaît que, d'une part, les empiètements de la Russie dans le Nord de la Perse et, de l'autre, l'intérêt direct que prend le Gouvernement britannique dans l'exploitation des pétroles du golfe Persique avaient éveillé de réciproques susceptibilités à Londres et à Pétersbourg.

Mais malgré certaines protestations de la presse russe, la visite de l'escadre anglaise à Cronstadt a déterminé entre les deux Gouvernements un nouveau courant de cordiale confiance.

Loin de se détendre, les liens seraient sur le point d'être resserrés par la conclusion de plusieurs accords concernant la Perse et le Thibet.

Le Sous-Secrétaire d'État anglais témoignait sur ce point de l'optimisme le plus rassurant.

Cette indication peut présenter quelque intérêt à la veille des entretiens que Votre Excellence aura avec M. Sazonoff.

508.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. *Berlin, 13 juillet 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Turkhan Pacha, qui est arrivé hier soir à Berlin, est venu me voir. Il doit faire visite ce soir à M. de Jagow.

[1] Dépêche du 21 mai : à l'occasion de la visite que l'escadre anglaise avait faite à Trieste où elle avait reçu un accueil chaleureux, l'Ambassadeur de Russie à Vienne avait confié à M. Dumaine ses appréhensions sur l'entente anglo-russe.

Il m'a entretenu de la situation de l'Albanie. Il soutient que l'insurrection des tribus musulmanes du centre n'aurait aucune importance si les rebelles sentaient que l'Europe est résolue à faire respecter son œuvre. D'après lui, si les tribus révoltées avaient ce sentiment, elles se soumettraient sans combattre. Il se montre au contraire inquiet de la marche en avant des Épirotes qui éveille les inquiétudes du Gouvernement italien et qui, sans nul doute, est l'origine de la convocation par celui-ci des réservistes de la classe de 1891, ce qui augmente l'armée italienne de 130.000 hommes environ.

Il se plaint naturellement de l'inertie de l'Europe et craint qu'elle n'ouvre la porte à un nouveau conflit balkanique dont les conséquences pourraient être graves.

Turkhan Pacha se rend compte que toutes les difficultés proviennent de la jalousie réciproque de l'Autriche et de l'Italie, mais son langage semble refléter celui du marquis de San Giuliano qui lui a dit que le nœud de la question se trouvait à Londres; il sait, d'après ce qui lui a été dit à Rome et à Pétersbourg, que l'Allemagne (qui, dit-il, nous prodigue toujours plus ses conseils que ses services), l'Angleterre et la France ne veulent pas prendre une part active à une intervention, mais il souhaiterait que la Roumanie, malgré le refus qu'elle a déjà opposé[1], fût pressée de nouveau d'envoyer 5.000 ou 6.000 hommes à Durazzo. D'après lui, cela suffirait et l'Europe pourrait décider le Roi Carol à être son mandataire en faisant valoir que ce mandat ferait de lui, une fois de plus, l'arbitre des Balkans.

Je reverrai demain Turkhan Pacha.

Il se rend demain soir à Londres et espère être vendredi à Paris. Il est possible qu'en raison de l'absence de M. le Président de la République et de Votre Excellence, il retarde sa rentrée à Durazzo.

509.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. Confidentiel. *Berlin, 14 juillet 1914, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Turkhan Pacha m'a fait part de l'entretien qu'il a eu hier avec M. de Jagow. Le Secrétaire d'État lui a dit qu'il ne pouvait compter sur aucune intervention en Albanie de la part de l'Allemagne qui, sur ce point, observerait la même

[1] Voir ci-dessus télégramme de Bucarest du 10 juillet, reproduit sous le numéro 490.

réserve que les Puissances de la Triple Entente. M. de Jagow ne croit pas davantage qu'une action utile [puisse] être exercée par les Cabinets sur la Roumanie pour amener cette Puissance à intervenir. L'Angleterre s'y refuserait. C'est donc à Londres que Turkhan Pacha doit, d'après M. de Jagow, essayer de créer une conviction en faveur d'une démarche à faire à Bucarest.

Turkhan Pacha n'est pas découragé, mais il prétend que l'Europe ne se rend pas compte de la situation. Il m'a prié de faire connaître à Votre Excellence combien il est convaincu qu'une démarche à Bucarest lui paraît la seule voie à suivre pour mettre fin à l'imbroglio albanais.

Le remplacement du prince de Wied par un autre prince n'amènerait aucun résultat et en produirait peut-être de pires. Le seul objectif à poursuivre est, à ses yeux, de persuader aux Albanais que l'Europe maintiendra son œuvre. D'après lui, la [raison] qui empêche l'Italie de débarquer est la crainte d'un conflit avec l'Autriche, mais, si ces deux Puissances s'entendaient pour occuper chacune une zone, Turkhan Pacha ne serait pas éloigné de penser que l'on songe à Rome à une proposition en vue de la neutralité de Valona.

A propos de la marche en avant des Épirotes, M. de Jagow a assuré Turkhan Pacha qu'il ne cessait de donner des conseils de prudence à Athènes.

Turkhan Pacha part ce soir pour Londres [1].

510.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. *Munich, 14 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Comme on le sait, la question de nouveaux armements en Allemagne a déjà été l'objet, cette année, de plusieurs questions au Landtag bavarois. On n'a pas oublié notamment les déclarations du Président du Conseil bavarois rapportées dans ma dépêche du 4 décembre dernier [2] et les explications moins catégoriques du Ministre de la Guerre signalées dans mon rapport du 15 janvier [3].

Le général baron Kress de Kressenstein a été interrogé de nouveau à ce sujet à la Chambre des députés, à l'occasion de la discussion du budget de

[1] Télégramme communiqué à Londres par lettre et par télégramme à Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Durazzo, le 15 juillet.

[2] Voir t. VIII, 3e série, n° 587.

[3] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire, M. Allizé donnant ci-après sur le discours du baron Kress de Kressenstein des indications suffisamment précises.

la Guerre : « en ce qui concerne, a-t-il répondu, l'arrêt dans les armements dont on parle comme d'une chose nécessaire, je ne puis que répéter à ce sujet les déclarations que je faisais au mois de janvier en ajoutant que, depuis lors, je n'ai eu connaissance d'aucun projet militaire nouveau. Le programme militaire de 1913 était indispensable, mais n'est pas allé au delà de ce qui était strictement nécessaire ».

Puisque le Ministre de la Guerre s'est référé aux propos qu'il avait tenus au mois de janvier dernier, il n'est pas inutile de rappeler qu'il avait alors ajouté que les circonstances pourraient imposer à l'Allemagne de nouveaux sacrifices parce qu'une armée doit toujours se maintenir à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

Je sais, du reste, que des efforts ont été tentés auprès du Gouvernement bavarois pour le rendre moins défavorable à une augmentation de dépenses pour le perfectionnement du matériel militaire. Le comte de Hertling, sans répondre par un refus absolu, fait valoir des questions d'opportunité et surtout l'impopularité avec laquelle l'opinion publique accueillerait l'annonce de nouveaux impôts.

Aussi avait-on été assez anxieux ici d'apprendre le résultat des conférences qui avaient eu lieu à Konopischt entre l'Empereur Guillaume et l'Archiduc François-Ferdinand, peu de temps avant la mort de ce dernier. On craignait qu'il n'en sortît pour l'Allemagne non seulement un programme d'action navale commun aux deux Empires, mais un programme de nouvelles constructions navales pour l'Allemagne. C'est une question, du reste, qui ne me paraît pas encore définitivement réglée.

En l'état de crise économique et de lassitude générale provoquées principalement par la surcharge d'impôts dont souffre le contribuable allemand, je relève partout une recrudescence de pessimisme. « Où allons-nous, écrit la *Gazette de Munich*, les dieux seuls le savent. On doit vraiment s'étonner que de plus en plus on ne préfère pas une issue au prix d'une catastrophe, plutôt qu'une catastrophe sans issue, ce à quoi le peuple reste continuellement exposé ». Et c'est ainsi que les esprits s'habituent de plus en plus à l'éventualité d'une guerre pour sortir de la situation actuelle.

511.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade, à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 243. *Belgrade, 14 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

La Serbie a fait à M. de Hartwig de magnifiques funérailles [1], conformes, d'ailleurs, au sentiment public, très affecté par sa perte. La ville était pavoisée de noir, les troupes sur pied, et une foule énorme emplissait les rues. Le Métropolite, le Président du Conseil ont prononcé des discours à l'église; le maire de la ville a parlé au cimetière où restera enterré le défunt Ministre de Russie. Les journaux ne cessent de publier à son sujet des articles pleins d'éloges et de reconnaissance, dont Votre Excellence trouvera ci-joint deux traductions [2]. Le Conseil municipal s'est réuni pour désigner la rue de la ville à laquelle serait donné le nom de M. de Hartwig; un comité s'est formé pour lui ériger une statue.

Ces manifestations de douleur passionnée sont compréhensibles, car, survenant dans les circonstances actuelles, la mort de M. de Hartwig constitue pour la Serbie une perte irréparable. M. de Hartwig avait retiré de son long séjour à la direction asiatique une connaissance incomparable des affaires balkaniques, de leur agencement et de la tradition russe; il était intelligent, vigoureux et implacable. Amené par tempérament et par occasion sur le terrain de la révolte, il réussit à Belgrade ce que les conditions générales ne lui avaient pas permis de réaliser à Téhéran et prit la cause serbe comme instrument de lutte contre son propre Gouvernement. Appuyé par les milieux conservateurs et orthodoxes de Pétersbourg, il tint tête à M. Sazonoff, sur lequel il s'exprimait ouvertement de la façon la plus méprisante, et entraîna la diplomatie russe vers l'évolution balkanique des deux dernières années qu'il eut le mérite de concevoir et d'exécuter. Pendant les cinq années qu'il a vécu à Belgrade, il n'alla à Pétersbourg qu'à l'occasion de la courte visite qu'y fit le Roi Pierre, et l'autorisation qu'il sollicita de s'y rendre l'hiver dernier, pendant le séjour de M. Pachitch et du Prince Alexandre, lui fut impitoyablement refusée. M. Sazonoff se hâta de répondre affirmativement à la demande de la municipalité de Belgrade que M. de Hartwig fût enterré en Serbie et

[1] Cf. le récit du baron Giesl dans un rapport du 14 juillet (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, pièce n° 10256.

[2] La reproduction de ces annexes a paru superflue.

les honneurs serbes se sont substitués sur sa tombe aux rares honneurs venus de la Russie.

Écarté par les siens et, d'ailleurs, sans fortune, M. de Hartwig était, pour la cause serbe, un instrument précieux et sûr : arbitre entre les partis, soutien de la famille royale, protecteur de la Serbie et du serbisme comme représentant de la Russie et champion de la race slave. Il apportait à cette œuvre, qui répondait à ses sentiments slavophiles et flattait son goût du pouvoir, la science et l'expérience d'une remarquable maturité. Il est mort au moment même où sa personnalité s'élargissant devenait le plus nécessaire à la Serbie, pour tenir tête à l'Autriche dans l'affaire de Bosnie et à l'Europe dans celle de Macédoine[1]. Les concours assurés contre l'Autriche dans la première devaient servir à détourner les dangers causés dans la seconde par la coalition des intérêts. Il n'est pas sûr que M. de Hartwig y eût réussi et il est bien probable qu'il venait de soulever de trop vastes et trop multiples problèmes pour la faiblesse de la Serbie. En tous cas, il ouvrait à ce pays des horizons splendides, en lui montrant la Russie comme seul soutien efficace en vue de la réalisation de son rêve slave : il avait révélé à la race serbe une source nouvelle de poésie nationale et c'est à ce titre que le peuple entier porte son deuil.

Ce deuil se montre, d'ailleurs, agressif contre ceux que l'opinion serbe soupçonne de tiédeur ou de malveillance pour la mémoire de M. de Hartwig. La *Samo-Ouprava* a dû prendre en défense le Ministre d'Autriche, en affirmant, d'après l'enquête médicale, qu'il n'avait pas empoisonné le Ministre de Russie. Le Ministre de Bulgarie est particulièrement pris à partie : les journaux l'accusent d'avoir témoigné sa joie à la nouvelle du décès, de l'avoir célébré par des largesses et des « orgies tartares », enfin de n'avoir pas eu à l'enterrement une attitude assez recueillie.

[1] Les comités bulgares de Macédoine avaient, quelques semaines auparavant, adressé un mémoire à tous ou presque tous les Gouvernements pour se plaindre de la situation « infernale » créée en Macédoine par la « terreur » serbe. Voir un rapport de M. Descos, en date du 5 juin, reproduit ci-dessus sous le numéro 338.

512.

M. d'Apchier le Maugin, Chargé du consulat général de France à Budapest,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Budapest, 14 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Au moment où les polémiques anti-serbes étaient sur le point de s'apaiser, la mort subite, à Belgrade, de M. de Hartwig [1], survenue dans les conditions que l'on sait chez le baron Giesl, Ministre d'Autriche-Hongrie, a eu pour résultat immédiat de jeter dans le feu quelques nouveaux brandons. Dimanche, dans le silence des journaux astreints au repos hebdomadaire, cependant que les communications télégraphiques et téléphoniques étaient interrompues par l'orage, des bruits sinistres ont circulé dans Budapest; pour venger M. de Hartwig et en guise de représailles contre les excès commis en Bosnie à l'égard des Serbes, toute la colonie austro-hongroise de Belgrade avait été ou allait être massacrée, une partie de la légation d'Autriche-Hongrie était en fuite à Semlin, on ne savait pas ce qu'était devenu le baron Giesl... Il faudrait ne pas être Austro-Hongrois — ce peuple à l'imagination naturellement sombre — pour ne pas se précipiter gloutonnement sur les nouvelles les plus tragiques et ne pas ajouter foi aux plus invraisemblables : grosse émotion ici. Hier, la Bourse s'en ressentait par une nouvelle dépression, au grand déplaisir du Gouvernement. Il se préoccupa aussitôt de calmer ces nervosités, car décidément, pour le moment, le mot d'ordre officiel est l'optimisme. Hier soir, les journaux paraissaient enfin avec l'ordre de démentir tous les faux bruits; même les officieux s'efforçaient d'adopter vis-à-vis de la Serbie un ton, ma foi, presque gracieux.

Aujourd'hui, nous apprenons que ce phénomène de «grande peur» a été commun à Pest, à Vienne et à Belgrade et que, bon diplomate austro-hongrois, voué par définition à toutes les crédulités et à toutes les paniques, vaillant soldat en temps de paix (je l'ai connu Attaché militaire à Constantinople et au Monténégro), M. le général baron Giesl de Gieslingen s'était empressé de partager tout le premier l'affolement national.

D'autre part, les dernières dépêches annoncent que les obsèques de M. de Hartwig, «le plus mortel ennemi de la Monarchie», comme on dit ici, ont eu lieu au milieu d'un immense concours de peuple, mais sans incident. On n'en

[1] Voir à ce sujet la dépêche de Belgrade ci-dessus reproduite sous le numéro 511.

commente pas moins très vivement la solennité de cette manifestation du peuple serbe en l'honneur du Ministre de Russie. Les démonstrations de deuil du peuple hongrois à l'occasion de la mort du Prince héritier en sont de beaucoup éclipsées. Et surtout on remarque avec une amertume mal dissimulée que le peuple serbe a fait pour le diplomate russe plus peut-être qu'il n'aurait pu faire pour le plus éminent des hommes d'État serbes.

513.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 272. *Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1914, 15 h. 8.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'envoyer d'urgence le texte du toast que le Président de la République prononcera, en réponse à celui de Sa Majesté l'Empereur, le soir du dîner de gala à Péterhof.

514.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 181. *Vienne, 15 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Depuis dix jours, règne à la Bourse de Vienne une panique qui a provoqué un véritable effondrement des cours. Il y a longtemps qu'au dire des personnalités financières de la capitale une baisse si forte et de si longue durée ne s'était produite. Elle dépasse même les krachs de 1873 et de 1895, et l'on recommence à se demander quand elle pourra être enrayée. Les banques n'essaient même pas d'intervenir, dans la crainte d'être, elles aussi, emportées par la débâcle, et toutes les valeurs, même les plus solides, même les moins spéculatives, voient leur cours baisser dans des proportions effrayantes, faute de trouver la moindre contre-partie. Tous les compartiments, sans exception, sont attaqués. Votre Excellence se rendra compte, en parcourant le tableau

suivant, comprenant des valeurs de tout premier ordre, comme la *Bodenkreditanstalt* et les usines Skoda, de l'étendue de cette débâcle :

	COURS			RECUL DEPUIS le 27 juin.
	du 14 JUILLET.	du 13 JUILLET.	du 11 JUILLET.	
Banques.				
Wiener Bankverein	491 50	492 50	496 50	12 50
Bodenkreditanstalt	1.100 00	1.098 00	1.123 00	32 00
Union Bank	550 50	553 50	558 00	20 00
Transports.				
Orientbahnen	767 20	796 00	831 00	126 80
Buschtiehrader lit. A	1.925 00	1.936 00	1.955 00	155 00
Compagnie de navigation du Dannbe	1.005 00	1.035 00	1.060 00	120 00
Lombards obligations 3 %	224 75	228 65	?	14 80
Métallurgie et Mines.				
Usines Skoda	586 00	602 50	623 00	115 50
Poldi Hütte	558 00	575 00	586 00	97 00
Prager Eisen	2.264 00	2.341 00	2.415 00	203 00
Alpine Montan	716 50	733 50	770 00	75 75
Berg und Hüttenwerke	1.040 00	1.100 00	1.160 00	158 00
Divers.				
Galizische Karpathen. (Pétrole.)	685 00	712 00	731 00	206 00
Ungarische Zucker. (Sucre.)	2.030 00	2.030 00	?	168 00

Sur la base du dernier dividende, les valeurs de banque capitalisent de 5 1/2 p. 100 à 6 p. 100, les valeurs métallurgiques de premier ordre de 5 à 8 p. 100, les valeurs de transport à plus de 4 1/2 p. 100 ! Et on s'attend à ce que la baisse continue.

Les financiers commencent à s'inquiéter sérieusement de cet état de choses. Et il faut croire qu'ils ont un sentiment très net de leur impuissance, car ils n'osent rien tenter pour réagir. Ils donnent à leur clientèle le conseil de s'abstenir et assistent, impuissants et inactifs, mais non indifférents, à l'effondrement de la Bourse.

La panique est d'autant plus grande que, comme toutes les paniques, elle est irraisonnée. Les rumeurs les plus dénuées de fondement circulent et sont acceptées aveuglément, surtout si elles viennent de Budapest, qui a la réputation d'être bien informée. C'est ainsi qu'on annonçait avant-hier la mobilisation de 120.000 hommes en Italie, dirigée contre la frontière austro-hon-

groise. D'après des renseignements plus sérieux, l'appel ne porterait que sur 50.000 réservistes, convoqués en vue de la grève annoncée de *ferrovieri*, et afin, sans doute, d'appliquer la discipline militaire à de fortes têtes qu'il y aurait inconvénient à laisser agir librement. Avant-hier également, le bruit courait qu'on allait faire sauter la légation d'Autriche-Hongrie à Belgrade, et que les Serbes préparaient un massacre en masse des Autrichiens. Hier, on annonçait des manifestations violentes au cours des obsèques de M. de Hartwig, qui se sont déroulées dans le plus grand calme. De telles nouvelles, si invraisemblables soient-elles, quand elles sont propagées et accueillies dans une Bourse dont l'état de nervosité confine à la folie, y créent des ravages terribles que les cours reproduisent fidèlement.

L'attitude d'une partie de la presse contribue à entretenir le désarroi : je veux parler de la *Reichspost* et de la *Neue Freie Presse*. Que la *Reichspost*, organe du parti clérical, à la tête duquel se trouvait l'Archiduc François-Ferdinand, crie vengeance contre les assassins et demande l'extermination de la race serbe, on peut y voir l'expression d'une douleur exaspérée; mais que l'organe des milieux commerçants, industriels et financiers, la *Neue Freie Presse* prône également les mesures de rigueur et, comme l'indique mon rapport n° 182 [1], en date de ce jour, ne craigne pas de lancer les plus inexactes informations, y donnant la garantie de ses puissants moyens de contrôle, ce serait tout à fait inexplicable si le directeur de cette feuille, ennemi pour le moment du comte Berchtold, n'était sérieusement soupçonné de chercher à concilier l'antipathie qu'il professe contre la politique pacifiste du Ministre avec la satisfaction d'accroître son énorme fortune personnelle par d'heureuses opérations à la baisse.

Si cela est vrai, et beaucoup l'affirment, la panique qui s'est emparée de la Bourse a de beaucoup dépassé ce que la *Neue Freie Presse* souhaitait d'obtenir; elle-même, dans son numéro du 14 juillet, signalait la baisse du chemin de fer de Buschtiehrad, petit réseau ayant pour artère centrale la ligne Prague-Komotau. «Une voie ferrée, était-il dit, qui parcourt de riches contrées, à proximité de mines et de hauts fourneaux et qui transporte des betteraves, du sucre et du fourrage, ne va pourtant pas subitement disparaître de la surface de la terre». Et en parlant des actions Skoda et Alpine Montan, entraînées elles aussi dans l'effondrement général, la même feuille ajoutait que de semblables entreprises industrielles ne s'évanouiraient pas, même si une guerre éclatait. Mais que sert de parler raison à des gens atteints de démence! Est-ce à la presse qui a déterminé et prolongé la crise qu'il appartient d'en déplorer les conséquences? Il n'y a que l'Empereur, appuyé par ses Ministres, qui semble s'être rendu compte du mal qu'une violente campagne d'agitation anti-serbe pouvait causer à un pays qui n'a que trop besoin d'apaisement.

[1] Ci-dessous reproduit sous le numéro 515.

515.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 182. *Vienne, 15 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Si le Gouvernement austro-hongrois n'a pas remis à Belgrade une note comminatoire pour demander compte à la Serbie de l'attentat de Sérajévo, ce n'aura pas été faute d'y avoir été excité par la majorité de la presse viennoise. Abstraction faite du *Fremdenblatt,* à qui son caractère officieux interdit toute polémique et de la *Zeit,* sur l'attitude de laquelle je reviendrai tout à l'heure, les autres journaux de la capitale ont préconisé à l'envi des mesures de rigueur, et la *Neue Freie Presse* a même annoncé qu'elles allaient être prises, ce qui lui a attiré un démenti officiel. Alors qu'on aurait pu s'attendre de la part du grand organe financier viennois à une plus raisonnable appréciation des choses, on y lit, depuis la dernière semaine, des articles d'une violence toujours croissante. Celui paru dans le numéro du 10 juillet, et dont je m'étais hâté de rendre compte à Votre Excellence [1], a eu notamment en Autriche et en Allemagne un retentissement considérable.

Croyant avoir victorieusement établi que l'Europe appuierait toute démarche de la Monarchie à Belgrade et le comte Berchtold ayant été la veille reçu par l'Empereur, le journal, convaincu par sa propre argumentation, annonçait que la démarche était décidée.

Le soir même, paraissait un démenti officiel et formel. La *Neue Freie Presse* avait décidément été trop loin. Il a dû en coûter au bureau de la presse du ministère des Affaires étrangères d'atténuer cette campagne serbophobe; le départ de l'ancien chef de service, M. de Kanya, n'a nullement modifié les méthodes chères à ses collaborateurs. Mais, tout en permettant la publication d'articles violents, destinés à surchauffer l'opinion, il a dû par ordre démentir la fausse nouvelle qui émouvait déjà toutes les Chancelleries.

Seule des journaux de Vienne, la *Zeit* avait, dès le début de la campagne serbophobe, pris nettement position contre ses confrères. Le journal s'appliquait donc à montrer la gravité et l'inopportunité d'une démarche comminatoire à Belgrade et reprochait vivement à la *Neue Freie Presse* sa campagne alarmiste. Le démenti infligé à cette dernière lui donna une force nouvelle pour persévérer dans son attitude plutôt conciliante. « Il faut penser, publiait-elle le 11 de ce mois, que nous avons plus de Serbes en Autriche qu'il

[1] Voir ci-dessus n° 493 (10 juillet).

n'y en a en Serbie. Si nous venions à brusquer les choses vis-à-vis du royaume voisin, nous verrions se poser devant nous tout le problème sud-slave et éclater une crise intérieure, en même temps que l'équilibre de toute l'Europe risquerait d'être rompu. Sommes-nous dans une situation diplomatique, financière, militaire et intérieure telle que nous puissions résister à ce bouleversement?»

Le lendemain, paraissait encore un article extrêmement vif dirigé, cette fois, contre le bureau de la presse du ministère des Affaires étrangères, à qui la *Zeit* reprochait de passer sous silence les appréciations des journaux étrangers défavorables à la politique austro-hongroise, tout en continuant ses attaques contre la Serbie. «L'Empereur a déclaré que l'attentat de Sérajévo était le fait d'une petite troupe d'égarés et le comte Tisza l'a répété. Le bureau de la presse veut-il prouver que l'Empereur et le comte Tisza ont eu tort? Non, sans doute. Alors, quel est le but de cette campagne qui ne fait qu'entretenir une agitation funeste au pays, comme le prouve l'attitude de la Bourse?». Enfin, aujourd'hui même, elle se félicite d'avoir mis un terme aux «projections de boue» du bureau de la presse.

Les articles des autres journaux ont en effet perdu de leur virulence dans ces deux derniers jours. La panique qui s'est emparée de la Bourse leur a sans doute montré le danger de leur attitude.

La *Zeit* a donc joué un rôle d'apaisement qui, sans en exagérer l'importance, n'en a pas moins servi les intérêts de la Monarchie. Cela n'a pas laissé que de surprendre, étant donné que jusqu'ici le journal s'attaquait quotidiennement à l'indécision et à la mollesse du comte Berchtold. L'évolution s'explique, affirme-t-on, par la rentrée en scène, depuis la mort de l'Archiduc héritier, d'un personnage, réduit antérieurement à un prudent effacement et qui, aussitôt délivré d'un adversaire implacable, s'efforce d'acquérir une situation que sa vanité estimera d'ailleurs toujours inférieure à ses mérites. M. Rodolphe Sieghart, gouverneur du Crédit Foncier d'Autriche (*Bodenkreditanstalt*), que ses origines et ses intrigues rendaient suspect à François-Ferdinand, entend désormais ne plus consacrer ses remarquables aptitudes exclusivement à la finance, mais se pousser au premier rang dans le gouvernement de l'État. Après avoir tenu en main la présidence du Conseil, en qualité de chef du Cabinet des titulaires successifs de l'emploi, son insatiable ambition doit l'inciter maintenant à gouverner sous son nom.

S'il est vrai qu'il ait acheté la *Zeit*, comme il est de son intérêt de conserver la paix, il agit dans ce sens au moyen de son nouveau journal. Le mot d'ordre serait désormais : plus de violences et de démarches comminatoires, mais au contraire une politique de compromis et de bons rapports, au moins tant que la Monarchie n'aura pas repris son aplomb économique et financier. Un journal ne lui suffisant pas, M. Sieghart passe pour avoir acheté du même coup

presque toutes les actions du *Wiener Tagblatt*, dont le directeur annonce qu'il ne lui reste qu'à se retirer. Il aurait de plus obtenu, par les moyens appropriés, la sympathie d'une personne touchant de très près à l'Empereur et qui possède une grande influence sur le vieux Souverain : il désarme ses ennemis les plus ardents, comme le prince Schönburg, son collègue et son adversaire à la Chambre des Seigneurs, qui vient d'accepter la présidence du Conseil d'administration de la banque dont il est gouverneur. Avec ses dons, les facultés de sa race et son audace sans scrupules, à quoi n'atteindra pas M. Sieghart dans ce pays où, sauf l'Empereur, il y a si peu d'hommes de Gouvernement? S'il en était ainsi, il y aurait peut-être à se féliciter de la prépondérance d'influence d'un financier habile, ennemi des solutions extrêmes, désireux de mériter l'appui de notre marché et partisan du maintien de la paix dont la Monarchie a tant besoin; toutefois, avec son ignorance de ce que la dignité morale confère d'autorité à celui qui en est pourvu, M. Sieghart, je dois le dire, rend à peu près inadmissible la perspective qu'il s'impose comme le maître des destinées de son pays.

516.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 184. *Vienne, 15 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Il était inévitable que le pénible débat par lequel ont été révélées au Sénat français [1] des lacunes et des erreurs dans notre organisation militaire serait mis à profit, soit contre nous directement, soit contre les causes que nous nous appliquons à soutenir. Ce thème qui se prête si bien aux faciles amplifications : « l'anarchie dans la défense nationale de la France », est devenu un avertissement à la Russie sur le peu de confiance qu'elle doit accorder à l'amitié de la République française « qui ne compte plus comme facteur militaire dans la politique internationale ».

« Il va donc falloir corriger quelque peu les plans que le Tsar combinait, avec l'appui des régiments français », déclare le *Neues Wiener Journal*. Plus avisée, la *Neue Freie Presse* cherche à tirer parti contre la Serbie de ces sensationnelles révélations. « Ce n'est pas fortuitement qu'à la veille d'une rencontre

[1] Discours du sénateur Charles Humbert, le 13 juillet, au sujet d'un projet de loi autorisant les ministres de la Guerre et de la Marine à engager des dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale.

de M. le Président Poincaré avec l'Empereur Nicolas et de conversations d'une si haute importance pour la direction du vaste Empire, le rapporteur du budget militaire a divulgué l'état de l'armée et informé le pays sans ménagements de la réalité de la situation... Pourquoi faire connaître à l'Europe, en pareil moment ,que l'armée française, dont la puissance n'est certes pas contestable, aurait pourtant besoin de quelques années encore pour parvenir à sa complète préparation? Parce que le Sénat français, avant la visite à Pétersbourg, voulait affirmer nettement qu'il est résolu à maintenir la paix... De telles déclarations, qu'il eût été facile de différer jusqu'à l'automne, constituent la plus énergique et la plus spontanée manifestation en faveur d'une politique pacifique. Il est permis de soupçonner d'ailleurs que les armements russes, payés avec l'épargne française, sont également assez loin d'être terminés. Les forces du débiteur doivent être à peine mieux préparées que celles du créancier, ce qui n'empêche qu'à tout instant les troupes françaises et russes peuvent entrer en campagne. Mais députés et sénateurs repoussent avec autant d'horreur que s'il s'agissait d'un crime contre leur propre nation l'idée de répandre le sang en faveur du panserbisme. Se référant aux discussions du Parlement, le Président de la République devra déclarer à Pétersbourg que le pays qu'il représente ne fera jamais la guerre pour permettre la liberté des assassinats et faciliter l'agrandissement de la Serbie... ». C'est, après cela, à la Serbie à calculer sur quels secours elle pourrait compter.

Avec la faculté d'illusions rassurantes, propre aux Autrichiens, ceux-ci donc se représentent déjà la Russie et la France comme hors d'état de dire leur mot dans les affaires européennes, ce qui assurerait à la Monarchie dualiste, soutenue par l'Allemagne, d'appréciables facilités pour soumettre la Serbie au régime qu'il plairait de lui imposer. La *Militärische Rundschau* l'avoue sans ambage. «L'instant nous est encore favorable. Si nous ne nous décidons pas à la guerre, celle que nous devrons faire dans deux ou trois ans au plus tard s'engagera dans des circonstances beaucoup moins propices. Actuellement, c'est à nous qu'appartient l'initiative; la Russie n'est pas prête, les facteurs moraux et le bon droit sont pour nous, de même que la force. Puisqu'un jour nous devrons accepter la lutte, provoquons-la tout de suite... Notre prestige, notre situation de grande Puissance, notre honneur sont en question; plus encore, car vraisemblablement il s'agit de notre existence, d'être ou ne pas être, ce qui réellement est aujourd'hui la grande affaire».

Et, renchérissant sur elle-même, la *Neue Freie Presse* de ce jour s'en prend au comte Tisza de la modération de son second discours où il a dit : «nos relations avec la Serbie auraient toutefois besoin d'être clarifiées!» Ces mots provoquent son indignation. Pour elle, l'apaisement, la sécurité ne peuvent résulter que d'une *guerre au couteau* contre le panserbisme, et c'est au nom de l'humanité qu'elle réclame l'extermination de la maudite race serbe.

A tout prendre, il y a de la clairvoyance dans ce raisonnement d'énergumène. La Monarchie habsbourgeoise est minée dans sa portion slave; ce sont ses sujets serbo-croates qui détermineront la catastrophe.

Pour s'en tenir à l'heure présente, j'ai consulté M. Yovanovitch sur une éventualité qui paraît plus menaçante pour son pays que la démarche plus ou moins comminatoire concernant l'enquête judiciaire. Il se peut que l'Autriche, après avoir engagé un vaste procès de tendances, comme elle s'entend à les préparer, prétende obtenir du Cabinet de Belgrade des garanties contre les menées du panserbisme, non seulement par une police sévère aux frontières, mais par la dissolution des divers groupements nationalistes et associations d'anciens combattants qu'elle signalera comme suspects d'agir sur l'élément yougoslave.

« Dans ce cas, a immédiatement répondu mon collègue, c'est la Serbie entière qu'il faudrait dissoudre. Pas un de nous qui ne nourrisse l'espoir d'une union de tous les Serbes. C'est au point que jadis, pour l'obtenir, M. Milovanovitch se résignait à l'idée de réaliser l'union, même sous le sceptre des Habsbourg. Il y aurait sacrifié jusqu'à l'indépendance de notre petit royaume. L'Autriche-Hongrie ne l'a pas compris; elle a accumulé fautes sur fautes. Le mal est maintenant irrémédiable. Néanmoins qu'elle nous demande avec courtoisie, en usant envers nous des égards qu'on se doit entre États indépendants, de l'aider dans ses recherches, de la seconder dans ses mesures de préservation, nous ne nous y refuserons pas. Mais qu'elle ménage notre dignité nationale ou elle nous trouvera prêts à soutenir le combat. »

Il ajoutait d'ailleurs qu'il ne croit pas que le Gouvernement austro-hongrois se risque à trop élever la voix. La surexcitation est au comble chez les Bosniaques, les Croates, les Dalmates, excédés du régime de compression que la vieille Monarchie s'obstine à juger souverain contre le réveil des nationalités. Il se dit assuré, par contre, de la cohésion de tous les Slaves du Sud, sans distinction de confession, et des preuves évidentes qu'en recueille quotidiennement l'administration austro-hongroise. Devant le péril imminent d'une désagrégation, il faudra bien, semble-t-il, se contenter ici d'une vague satisfaction d'amour-propre, que la Serbie accordera sans doute, certaine des dédommagements que lui réserve l'avenir.

517.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. Confidentiel. *Sofia, 15 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Les discussions que je prévoyais et que j'ai signalées par avance à Votre Excellence dans mon télégramme n° 44 du 9 de ce mois [1], se sont ouvertes plus tôt même que je ne pensais et bien avant les débats du Sobranié.

Dans son numéro du 13 de ce mois, le *Denvnik,* un des organes officieux du Ministre des Finances, rendait compte d'une communication faite aux membres de la majorité par M. Tontcheff (annexe n° 1) et exposait les conditions posées par la Banque Périer à la conclusion d'un emprunt. Cette lecture provoquait l'indignation violente de l'assistance et, d'autres journaux ayant publié un compte rendu analogue, il était à prévoir que l'impression dans le public serait désastreuse. Il est inutile d'ajouter en effet que le Ministre des Finances s'était bien gardé de dire que ces propositions de la Banque Périer remontaient au mois de mars, qu'elles avaient été faites à l'insu du Gouvernement français et du Gouvernement russe et qu'elles avaient été retirées par leur auteur. On laissait ainsi entendre que les deux Gouvernements, dont depuis trois semaines les représentants avaient recommandé, au vu et au su de tous, les propositions que la Banque Périer était disposée à faire sur des bases nouvelles, avaient donné leur approbation à celles dont il était donné lecture.

En présence d'une pareille altération des faits, qui était de nature à jeter la suspicion sur notre attitude et à détruire pour longtemps notre influence, nous avons, mon collègue de Russie et moi, estimé nécessaire de rétablir les faits sans plus tarder, et nous avons rédigé de concert une note destinée à la presse, dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte (annexe n° 2). Je me suis servi à cet effet, conformément à son autorisation, des indications contenues dans son télégramme n° 42, du 10 juillet [2]. Cette note devait, bien entendu, rester impersonnelle; j'avais très vivement insisté sur ce point dans mon entretien avec M. Savinsky, que j'avais fini par rallier à mon sentiment en invoquant la nécessité de garder une parfaite correction à l'égard du Gouvernement, malgré la déloyauté manifeste du Ministre des Finances. Dès dimanche soir, la note était envoyée aux journaux par la légation de Russie,

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 486.

[2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 492.

mais les bureaux de rédaction étant fermés, elle ne put être remise que lundi matin. Par une déplorable coïncidence, l'employé de la légation de Russie, chargé de ce soin, revint à la légation pendant une absence du Ministre, disant que les journaux demandaient, avant d'insérer, une preuve de l'origine et de l'authenticité du document, et avec une légèreté impardonnable le premier secrétaire, M. Sabler, qui cependant avait été mis au courant par son chef de la forme impersonnelle que devait conserver le communiqué, apposait le cachet de la légation avec sa signature et sa qualité.

Quelques heures après, plusieurs journaux publiaient la note, les uns, ceux qui ont des attaches gouvernementales, *in extenso*, c'est-à-dire avec la signature de M. Sabler; d'autres, ceux de l'opposition, se rendant compte de l'erreur, ne reproduisaient que le texte; d'autres, enfin, comme l'organe de M. Radoslavoff et celui de M. Ghenadieff, s'abstenaient de toute insertion.

Au moment même où les journaux paraissaient, j'avais rendez-vous avec le Président du Conseil pour lui demander le remboursement des bons du Trésor qui sont en possession de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et on venait de lui remettre un des exemplaires signés de M. Sabler. La communication pour laquelle j'étais venu le voir étant faite, M. Radoslavoff me parla de l'emprunt et de la nécessité où s'était trouvé le Gouvernement de le conclure avec les banques allemandes par suite du refus des banques françaises, «bien qu'il eût fait tout ce qui était en son pouvoir pour décider celles-ci». Je protestai contre une telle assertion, précisant que jamais le Gouvernement bulgare n'avait adressé une demande en vue d'un emprunt au Gouvernement français, et lui répétant dans les moindres détails les conversations que j'avais eues à ce sujet avec le Ministre des Finances ou avec lui-même.

Le Président du Conseil n'insista pas, mais, prenant en mains la note qui était sur son bureau, il me la montra, se plaignant de la forme d'une telle communication, qui n'avait pour but que de favoriser l'opposition, me demandant si la légation de Russie avait le droit de donner ainsi, et publiquement, des armes contre le Gouvernement et ajoutant que de tels procédés étaient peu corrects.

Bien que je fusse fort surpris et intérieurement désolé d'un aussi fâcheux impair, qui ne mettait d'ailleurs en cause que la légation de Russie, je pris très vivement l'offensive, répondant à M. Radoslavoff que je connaissais parfaitement la note, que la forme en était peut-être incorrecte, mais que le fond en était exact, et que la première incorrection venait du Ministre des Finances, faisant aux députés de la majorité une communication dénaturée et tendancieuse, dont le but allait bien au delà d'une question de conditions d'emprunt, et visait à discréditer la France et la Russie dans l'opinion publique. Je lui rappelai de nouveau les conditions dans lesquelles, dès le mois d'avril, j'avais désavoué toutes les propositions qui pouvaient être faites par les banques

françaises sans l'assentiment de notre Gouvernement et mis en garde le Ministre des Finances contre tout projet de négocier avec elles.

Pendant une demi-heure, je fis le procès de M. Tontcheff qui d'ailleurs, au milieu de notre conversation, traversa la pièce où nous nous trouvions et me serra la main sans effusion.

M. Radoslavoff ayant eu l'imprudence de me dire qu'il avait reçu le télégramme de M. Bauer et qu'en effet celui-ci retirait dans ce télégramme ses propositions anciennes, je lui répondis immédiatement que ces propositions, que d'ailleurs j'avais toujours ignorées et que j'ignorais encore, étaient retirées officiellement depuis au moins quinze jours, puisque, lors de sa visite au Ministre des Finances, il en avait demandé la restitution. J'ai ajouté que devant cette demande, M. Tontcheff avait feint l'étonnement, disant avec embarras : «Mais je ne sais pas où elles sont, elles doivent être classées dans les archives, je les ferai rechercher et vous les enverrai». «Or, ai-je repris, M. le Ministre des Finances les avait dans son portefeuille, il les avait montrées l'avant-veille au Ministre de Russie, mais il voulait les garder précieusement pour en faire l'usage que vous savez. Ce sont des procédés que je ne veux pas qualifier.»

Par cet extrait de notre conversation, Votre Excellence peut constater que j'ai été sévère pour M. Tontcheff; le Président du Conseil n'a du reste fait aucun effort pour le défendre et a tenu à protester de sa propre correction et à rendre hommage à la mienne, reconnaissant que j'avais toujours fait preuve de la plus grande franchise. Il venait d'ailleurs de s'en apercevoir et, quelque désagrément qu'il en ait ressenti, nous nous sommes quittés en excellents termes.

En quittant M. Radoslavoff, je me suis rendu chez le Ministre de Russie pour lui signaler la fâcheuse erreur de son secrétaire et pour lui résumer la conversation que je venais d'avoir. Je l'ai engagé en même temps à aller voir le soir même le Président du Conseil et à lui expliquer les conditions dans lesquelles l'erreur avait été commise. Malheureusement, M. Radoslavoff s'était rendu chez le Roi, peu après m'avoir quitté. M. Savinsky n'a pu lui rendre visite qu'hier et lui a exprimé ses regrets de la méprise qui avait eu lieu, en en exposant la cause et en assurant que jamais il n'avait eu la pensée de vouloir s'immiscer d'une façon quelconque dans les affaires intérieures de la Bulgarie. Le Président du Conseil s'est montré très satisfait de cette démarche spontanée et a vivement remercié le Ministre de Russie, lui disant qu'il allait immédiatement aviser le Roi et ses collègues.

Cet incident est très regrettable, car il a détruit tout l'effet qu'aurait pu produire la note. Avec la méfiance et la susceptibilité qui les caractérisent, les Bulgares, ou tout au moins les hommes politiques, n'ont plus vu dans le communiqué que la forme incorrecte et ont à peine examiné le texte. Dans

la presse d'hier et d'aujourd'hui, c'est un déchaînement contre la Russie; on rappelle les souvenirs de 1886 et de Kaulbars, on demande à M. Savinsky si la Bulgarie est maintenant sur le même pied que Boukhara ou le Turkestan. Même les journaux les plus favorables à la Russie et les plus hostiles à l'emprunt allemand regrettent la forme officielle donnée au communiqué. Un seul parle raison et dit aux Bulgares qu'ils doivent s'en prendre à eux-mêmes parce qu'à tour de rôle les différents chefs des partis politiques cherchent un appui chez les représentants des Puissances, suivant leurs tendances ou leurs affinités politiques. Personne n'est convaincu que l'incident ne soit le fait de l'erreur d'un subalterne.

Cependant, le Ministre des Finances, qui se sentait visé par la note, a tenu à riposter et, dans le communiqué ci-joint en traduction (annexe n° 3), paru dans l'*Outro*, il a exposé, non sans adresse, les raisons pour lesquelles les propositions de la Banque Périer ne pouvaient être acceptées. Il profite d'ailleurs de l'occasion pour attaquer ses adversaires de l'opposition, MM. Daneff et Guéchoff.

[Dans la dernière partie de sa dépêche, M. de Panafieu regrette «l'attitude intransigeante des grandes banques françaises» qui a amené le Gouvernement français à patronner une banque secondaire dont l'action n'a pas été heureuse.]

Annexe I.

Denvnik, 30 juin/13 juillet 1914.

Dans son discours, le Ministre des Finances s'est longuement arrêté sur les raisons pour lesquelles les propositions françaises avaient été repoussées. M. Tontcheff donna lecture d'un procès-verbal contenant les conditions dans lesquelles les banques françaises se déclaraient prêtes à faire un emprunt à la Bulgarie. D'après ce protocole, les banques françaises demandaient la garantie subsidiaire de la Russie, autrement dit elles demandaient que la Russie prît l'engagement de payer au cas où la Bulgarie ne serait pas en état de le faire. D'après ce même protocole, on demandait à la Bulgarie de reconnaître : 1° qu'elle prenait la responsabilité de la guerre survenue entre les alliés, attendu que c'était elle qui l'avait provoquée; 2° qu'elle en accepte les conséquences.

Il y a quelques jours, le Gouvernement avait déjà donné lecture de ce protocole aux chefs de l'opposition et leur avait déclaré qu'il ne pouvait pas prendre de pareils engagements.

Annexe II.

En présence de la communication qui a été faite samedi par le Ministre des Finances aux Députés de la majorité au sujet des propositions des banques françaises en vue de l'emprunt, on nous prie de publier ce qui suit :

« Les propositions dont le Ministre des Finances a donné lecture ont été faites au commencement de mars dernier par la Banque Périer, sous sa propre responsabilité, sans l'assentiment et à l'insu du Gouvernement français.

« Il y a quinze jours, le représentant de la Banque Périer est arrivé à Sofia et a retiré ces propositions en priant le Ministre des Finances de lui en restituer le texte. En même temps, M. Bauer, qui venait avec l'intention d'ouvrir des pourparlers sur de nouvelles bases, a offert son concours au Gouvernement bulgare, mais celui-ci ayant répondu que l'accord avec les banques allemandes était établi et que la proposition de la banque française arrivait trop tard, les pourparlers n'ont pu être entamés.

« Néanmoins, la Banque Périer a fait de nouveau savoir au Gouvernement bulgare, vendredi dernier, qu'elle était prête à lui consentir des conditions plus avantageuses à tous égards que celles des banques allemandes et ne contenant ni concessions, ni garanties ou conditions d'ordre politique. »

Annexe III.

Outro, 1er/14 juillet.

Un des Ministres nous fait la déclaration suivante au sujet des propositions françaises :

« Le communiqué de Sabler, premier secrétaire de la légation de Russie, reconnaît à propos de l'emprunt que la première proposition de la Banque Périer renferme une condition inacceptable, soit la garantie politique de la Russie. Jusqu'à ce jour, la Bulgarie n'a jamais accepté d'emprunt dans ces conditions qui n'étaient rien moins que la mise sous tutelle d'une grande Puissance et qui annulerait le résultat des luttes soutenues depuis la libération de la Bulgarie jusqu'à la proclamation de son indépendance.

« La formule de cette garantie politique est non seulement peu digne, mais encore dangereuse pour les intérêts de la Bulgarie. Même après sa défaite, en 1897, la Grèce n'a pas subi de pareilles conditions, et l'Europe se contenta d'établir un contrôle fictif en échange de sa garantie. Alors que, depuis des années, la Bulgarie cherche à se débarrasser du contrôle inoffensif exercé par la Banque de Paris à la suite de l'emprunt de 1902, conclu par le Gouvernement Daneff, l'adhésion aux conditions de la Banque Périer eut été pour la Bulgarie l'abandon de toute perspective d'émancipation économique.

« Le communiqué dit que cette proposition humiliante a été retirée par la Banque Périer. Il est exact, en effet, que le représentant de la Banque Périer, lors de son

passage à Sofia, déclara nul le projet de contrat et demanda sa restitution, ceci après que les négociations de Berlin étaient couronnées de succès; mais lorsque, il y a quelques jours, ce représentant de la Banque Périer était à Sofia, il ne retira pas la condition de la garantie politique.

« Le communiqué ajoute que la Banque Périer déclara au Gouvernement bulgare qu'elle tenait à sa disposition de nouvelles propositions d'emprunt, plus avantageuses et sans aucune concession. En effet, le samedi 28 juin, le représentant de Périer télégraphia de Constantinople qu'il était prêt à faire de nouvelles conditions. *Il se bornait à dire qu'il abandonnait la condition de la garantie subsidiaire de la Russie et que ses conditions seraient à peu près les mêmes que celles des banques allemandes, à l'exclusion des concessions industrielles.*

« Si c'était là des propositions précises, aucun Gouvernement ne pouvait y prêter attention, car elles arrivaient trop tard, après la conclusion de l'emprunt avec les banques allemandes. Lorsque les banques concurrentes s'aperçoivent qu'une opération va être faite par un adversaire, elles peuvent recourir à toute espèce de moyens pour la faire échouer. Si la Banque Périer avait réellement l'intention de faire au Gouvernement bulgare des propositions acceptables, elle les aurait faites avant la conclusion de l'affaire avec les banques allemandes.

« Mais, dans son télégramme expédié de Constantinople, le représentant de Périer ne fait aucune proposition concrète. Une phrase générale, disant qu'on retire la condition de garantie politique et que, dans l'avenir, on présenterait des conditions avantageuses, ne signifie rien, et le Gouvernement qui aurait accueilli à la légère une pareille proposition aurait compromis les intérêts de l'État sans justification aucune et abandonné sa politique. Qui nous garantit que cette banque n'aurait pas sorti dans la suite son ancienne proposition? La Banque Périer ne nous fait pas de propositions, mais promet d'en faire. Entamer à présent des pourparlers avec son représentant n'aurait eu qu'un seul résultat. : les banques allemandes nous auraient de suite tourné le dos, peut-être pour toujours, comme le Crédit Lyonnais l'a fait en 1896 par suite des procédés de M. Guéchoff, alors Ministre des Finances. La Bulgarie s'en ressent encore. Qui nous dit que demain, après l'échec de l'emprunt allemand, la Banque Périer n'introduira pas dans son contrat des clauses plus défavorables et ne nous déclarera pas purement et simplement que la situation politique et financière ne lui permet pas d'émettre l'emprunt en France, ni maintenant, ni dans trois mois, ni dans un an. Qui nous dit que dans six mois, lorsque, faute d'emprunt, la situation financière de la Bulgarie serait devenue critique, [des] banques françaises, autres que la Banque Périer, ne seraient pas venues nous dicter des conditions humiliantes et mettre la main sur la Banque Nationale et la Banque Agricole.

518.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. *Athènes, 15 juillet 1914*

(*Reçu* : Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

Le Roi m'a reçu ce matin, en audience de congé. La conversation a presque exclusivement été politique et a roulé surtout sur l'Albanie.

D'après Sa Majesté, les choses n'y vont pas bien et le Gouvernement du prince de Wied est limité à la ville de Durazzo. C'est avec une très grande énergie que le Roi a nié le concours de réguliers grecs dans les dernières opérations militaires des Épirotes. Il rend les Italiens et, en particulier, le baron Aliotti responsables des fausses nouvelles qu'il dément. Il affirme même que la plupart des déserteurs du début ont abandonné, à la suite des démarches du général Papoulas, commandant en chef les troupes grecques à Janina, les rangs des Épirotes.

Il pense — mais ajoute-t-il il est trop tard maintenant — que la vraie solution de la question albanaise était l'attribution de l'Albanie du Nord à la Serbie et de l'Albanie du Sud à la Grèce.

Il déclare « idiote » la politique du comte Berchtold. D'après ses renseignements, à la suite de l'assassinat de l'Archiduc, nous avons été tout près d'une déclaration de guerre ou d'une intervention équivalente de l'Autriche contre la Serbie; il espère que le vieil Empereur, qui l'a empêchée, pourra continuer à contenir les partisans de l'action militaire.

Peut-être cette menace de crise contribuera-t-elle à l'avortement des dissensions intestines qu'il redoutait en Serbie où, à son avis, avant l'assassinat de l'Archiduc, la politique intérieure était en train de prendre fort mauvaise tournure.

Il est d'avis que la Grèce persiste dans son alliance avec la Serbie, tant que celle-ci ne sera pas la proie de révolutions intérieures. Mais c'est, avant tout, l'entente avec la Roumanie, avec la Turquie et avec... l'Albanie qui lui semble désirable. Il se méfie de l'obstination de la Russie à vouloir réconcilier Serbes et Bulgares. Mon impression a été que les préférences du Roi vont à la combinaison que j'indiquais au début de ma lettre n° 195, du 20 mai dernier[1], comme étant suggérée par l'Allemagne.

Les affaires paraissent être en voie d'arrangement avec la Turquie et il souhaite que cela dure et se consolide.

[1] Reproduite ci-dessus sous le numéro 265.

Officiellement, les rapports sont corrects avec la Bulgarie, mais, en fait, les Grecs sont victimes de toute espèce de vexations; ceux d'entre eux domiciliés en Bulgarie, qui sont à l'étranger, ne sont pas admis à rentrer et ceux qui désirent aller à l'étranger ne peuvent pas obtenir le passeport nécessaire pour s'en aller. D'autre part, les préparatifs bulgares sont toujours très activement poussés.

Le Roi a très mauvaise opinion des soldats italiens; mais les officiers sont bons; quant à la marine, elle n'a guère de valeur en dehors des ingénieurs et des constructeurs. S'il pouvait travailler en paix pendant cinq ans, il ne craindrait alors ni l'armée, ni la flotte italienne.

519.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim[1].

T. n° 102. Confidentiel. *Athènes, 16 juillet 1914, 13 h.*

(*Reçu : 14 h. 20.*)

M. Dillon, correspondant du *Daily Telegraph*, a pris il y a trois semaines l'initiative de rechercher une solution du différend le plus aigu entre la Grèce et la Turquie, de la question des îles. Après plusieurs allées et venues entre Smyrne et Constantinople et Athènes, où il a causé avec Talaat et M. Venizelos, on était arrivé à admettre des deux côtés l'utilité et la possibilité d'une conversation directe. Le Président du Conseil est depuis avant-hier prêt à partir vraisemblablement pour Bruxelles afin d'y rencontrer le Grand-Vizir. L'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, qui est passé hier à Athènes en congé, a dit à son départ que le Gouvernement ottoman acceptait les propositions et bases de conversation, mais qu'il fallait toujours craindre un revirement. Le fait est que le Président du Conseil attend encore la dernière réponse favorable de la part de la Porte. Ces renseignements, qui diffèrent de ceux publiés par la presse, viennent de m'être donnés par le Chargé d'affaires anglais. Le Ministre turc à Athènes n'était pas au courant; l'y croyant, M. Venizelos lui a parlé de cette négociation, ce que le Chargé d'affaires anglais regrette *.

[1] Dans la soirée du 15 juillet, M. Viviani avait quitté Paris pour se rendre à Saint-Pétersbourg où il accompagnait le Président de la République. Le 16 au matin, les deux présidents quittaient Dunkerque à bord du cuirassé *France*.

* Annotation du Département : *Informé les ambassades par télégramme le 17 juillet.*

520.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 305. Confidentiel. *Rome, 16 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Le bruit ayant couru que les partisans d'Essad Pacha fomentaient un complot contre le prince de Wied, le marquis de San Giuliano fut prié d'intervenir auprès d'Essad pour conjurer le péril. Le Ministre des Affaires étrangères raconta le fait à l'Ambassadeur d'Autriche qui lui répondit en souriant : « Comment, vous avez déjà fait tuer le colonel Thompson et vous voulez maintenant faire disparaître le prince de Wied! »

Ces propos, bien que tenus sur un ton plaisant, trahissent l'état d'esprit de M. de Mérey, qui se plaint constamment au marquis de San Giuliano des menées de l'Italie en Albanie et ne cache pas à ses collègues étrangers la défiance qu'il nourrit à l'égard de l'action du Cabinet de Rome à Durazzo [1]. Tout récemment encore, causant avec l'Ambassadeur de Russie, il lui dit : « La politique de M. Aliotti est détestable. Les Italiens font tout pour amener le prince de Wied à se retirer; c'est sans doute parce que celui-ci nous témoigne quelque confiance ».

Le rappel du Ministre d'Italie à Durazzo serait certes fort bien accueilli à Vienne; mais, bien que le marquis de San Giuliano ne professe pas une sympathie particulière pour le baron Aliotti, il lui serait assez difficile de donner cette satisfaction à son collègue autrichien, car une mesure de cette nature serait considérée par l'opinion publique comme une capitulation à l'égard de l'Autriche.

[1] Cf. le télégramme adressé à Berlin par le comte Berchtold, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 10351.

521.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 47. *Sofia, 16 juillet 1914, 18 h. 30.*
(*Reçu :* 19 h. 50.)

Après la séance scandaleuse d'hier [1], dont les agences télégraphiques ont sans doute rapporté les détails, le Gouvernement considère l'emprunt comme voté bien qu'il n'y ait pas eu de discussion et que le texte du projet de loi n'ait même pas été lu [2].

Le Président du Conseil a fait appeler ce matin, par le chef de la police, les chefs de l'opposition et leur a tenu le langage le plus invraisemblable et le plus vif, [les] rendant responsables sur leur tête de sa propre sécurité et leur annonçant que s'ils faisaient opposition à ses projets de lois ultérieurs, ceux-ci seraient votés dans les mêmes conditions que l'emprunt. La Bulgarie revit les plus mauvais jours du régime stambouloviste; c'est M. Ghenadieff qui est certainement le maître et l'inspirateur du Gouvernement [3].

522.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 342, 343. *Paris, 16 juillet 1914, 13 h. 15, 13 h. 30.*

Voici le texte du toast de M. le Président de la République :

« Sire, je remercie Votre Majesté de son accueil si empressé et je la prie de croire qu'il m'a été très agréable de rendre aujourd'hui une nouvelle visite à l'auguste Souverain du peuple ami et allié.

[1] Dans cette séance du 15, après-midi, dès l'ouverture du débat, les partis d'opposition avaient décidé de retarder le vote « par tous les moyens en leur pouvoir ». Il y avait eu échange d'injures et de coups entre les députés. Pendant ce vacarme, le Président, par signe, avait demandé et obtenu de la majorité un vote à mainslevées. (Dépêche de Sofia, n° 116, 20 juillet 1914.)

[2] Ce même jour, M. Radoslavoff avait exprimé au ministre d'Autriche-Hongrie l'espoir que la conclusion de l'emprunt serait l'occasion de « régler définitivement les relations de la Bulgarie avec la Monarchie » et de signer une alliance (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, n° 10310).

[3] Le 17 juillet, le projet de loi relatif à l'emprunt a reçu la signature du Roi (dépêche n° 116, de Sofia, non reproduite).

« Fidèle à la tradition qu'ont suivie mes honorables prédécesseurs, j'ai voulu apporter à Votre Majesté et à la Russie le solennel témoignage de sentiments qui sont immuables dans tous les cœurs français.

« Près de vingt-cinq ans ont passé depuis que, dans une claire vision de leur destin, nos pays ont uni les efforts de leur diplomatie, et les heureux résultats de cette association permanente se font tous les jours sentir dans l'équilibre du monde.

« Fondée sur la communauté des intérêts, consacrée par la volonté pacifique des deux Gouvernements, appuyée sur la force tranquille d'armées de terre et de mer qui se connaissent, s'estiment et sont habituées à fraterniser, affermie par une longue expérience et complétée par de précieuses amitiés, l'alliance, dont l'illustre Empereur Alexandre III et le regretté Président Carnot ont pris la première initiative, a constamment donné, depuis lors, la preuve de son action bienfaisante et de son inébranlable solidité.

« Votre Majesté peut être assurée que, demain comme hier, la France poursuivra dans une collaboration intime et quotidienne avec son alliée l'œuvre de paix et de civilisation à laquelle les deux Gouvernements et les deux nations n'ont cessé de travailler.

« Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice, de Sa Majesté l'Impératrice mère, de Son Altesse impériale le Grand-Duc héritier et de toute la famille impériale.

« Je bois à la grandeur et à la prospérité de la Russie. »

Veuillez rectifier, s'il y a lieu, à l'avant-dernier paragraphe, les termes employés pour désigner les différents membres de la famille impériale et télégraphier à bord de *La France* le libellé de ce paragraphe.

523.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 63. Très confidentiel. *Cettigné, 17 juillet 1914, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 6 h. 40.)

J'apprends de source absolument sûre que M. Miouchkovitch, Ministre monténégrin à Belgrade, vient d'adresser à son Gouvernement un télégramme d'après lequel M. Pachitch l'aurait averti que le Gouvernement austro-hongrois envisagerait en ce moment la possibilité d'une attaque brusquée en vue de s'emparer par surprise du mont Lovcen dont Votre Excellence connaît l'importance stratégique. Le Roi Nicolas a fait aussitôt venir le Ministre de

Serbie; il lui a dit que le renseignement donné par le Gouvernement serbe était confirmé par ceux que lui-même tenait d'une autre source; il a ajouté que, sous prétexte de manœuvres, l'Autriche se proposait de concentrer onze mille hommes dans les bouches de Cattaro, à proximité de la frontière monténégrine [1].

524.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 64. Très confidentiel. *Cettigné, 17 juillet 1914, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Suite du numéro précédent [2].

Enfin, je sais pertinemment qu'un [avertissement analogue] a été donné par le Chargé d'affaires d'Italie au Ministre de Serbie à Cettigné. Comme ce dernier demandait au marquis Paterno pourquoi il ne prévenait pas directement le Gouvernement monténégrin, le représentant italien a répondu : « Je ne peux pourtant pas dénoncer officiellement une Puissance alliée ».

Je sais, d'autre part, que les précautions militaires prises par le Monténégro dans la région du mont Lovcen sont manifestement insuffisantes. Le Roi le reconnaît lui-même, tout au moins en ce qui concerne l'artillerie. Personnellement, j'ai pu constater un manque complet d'organisation de ce côté.

Une attaque brusquée aurait certainement beaucoup de chances de succès.

525.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome, Vienne, Durazzo.

T. n°s 288, 351, 284, 268, 220, 78.

Paris, 17 juillet 1914, 23 h. 15.

L'Ambassadeur d'Italie est venu insister pour qu'une décision soit prise relativement à la formation et à l'instruction d'une milice albanaise par les

(1) Ce télégramme a été transmis à Vienne le 18 juillet.

(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 523.

officiers étrangers à Scutari sous la direction du colonel Philips [1], la constitution d'une force militaire en Albanie paraissant une nécessité quelles que fussent les éventualités concernant le prince de Wied ou la Commission de contrôle. Il a été répondu à M. Tittoni qu'en effet les différents Gouvernements avaient envisagé en principe une réponse favorable, mais que la réalisation pratique de cette proposition se heurtait à des difficultés considérables : en premier lieu, se posait la question du payement de cette milice, qui ne pourrait être réglée qu'après une entente définitive sur l'internationalisation de la banque et de l'emprunt albanais, restée en suspens du fait de l'Autriche; en second lieu, puisqu'il a été spécifié que des officiers commandant les troupes internationales ne pourraient en dehors de Scutari rester à la tête de la milice albanaise, la question du commandement de cette milice demeure sans solution; enfin, son recrutement même dans un pays non homogène et le maintien simultané de la gendarmerie commandée par les Hollandais posent également des problèmes difficiles à résoudre.

Pour Londres, Saint-Pétersbourg et Berlin : je vous serai obligé de me faire connaître les dispositions du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et sa réponse éventuelle à la proposition austro-italienne.

526.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères [2].

D. n° 343. *Londres, 17 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

Arrivé hier à Londres, Turkhan Pacha est venu dans l'après-midi et m'a tenu, au sujet de l'Albanie, un langage analogue à celui que notre Ambassadeur à Berlin a rapporté à Votre Excellence et qui est résumé dans votre dépêche n° 1074 en date du 15 de ce mois [3].

(1) A en juger par les documents contenus dans le recueil allemand et dans l'autrichien, cette démarche de l'Ambassadeur d'Italie faisait partie d'un plan d'ensemble : il s'agissait de montrer qu'il ne pouvait pas y avoir d'intervention concertée par toutes les grandes Puissances en faveur du prince de Wied. En revanche, l'Italie paraît avoir pensé à intervenir isolément, à occuper militairement Valona pour protéger ce point considéré comme important contre une attaque possible des Épirotes. Voir en particulier dans *Grosse Politik*, vol. 36 II, les pièces n°s 14537, 14539 et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 10351.

(2) M. Viviani étant parti pour Saint-Pétersbourg c'est M. Bienvenu-Martin, Ministre par intérim, qui a reçu ce rapport.

(3) Cette dépêche résumait les télégrammes de Berlin n°s 172 et 174, du 13 et du 14 juillet, ci-dessus reproduits sous les numéros 507 et 508.

« Je me suis hâté, m'a-t-il dit, de venir à Londres, me réservant de m'arrêter à Paris à mon retour, parce que l'on m'a dit à Berlin que c'était à Londres qu'était le nœud de la question albanaise, et je pense en effet qu'il en est ainsi. L'Albanie est l'enfant de l'Europe; c'est à Londres, à la réunion des Ambassadeurs qu'elle a été mise au monde. L'Europe ne peut pas l'abandonner; elle doit la faire vivre ou du moins l'aider à vivre. Tel est d'ailleurs l'intérêt européen, qui est resté ce qu'il était lorsque la création de l'Albanie a été jugée nécessaire au maintien de la paix entre les Puissances ».

Après avoir développé ce thème, Turkhan Pacha m'a fait le tableau le plus sombre et, je n'en doute pas, le plus exact de la situation de l'Albanie, du désordre qui y règne, des massacres qui s'y commettent. Il a appelé mon attention sur les dangers que présentent notamment pour l'Europe les progrès des Épirotes. « On se figure toujours, m'a-t-il dit, que, si les choses en viennent au point d'exiger une intervention austro-italienne, l'Albanie ne saurait être qu'une pomme de discorde entre l'Autriche et l'Italie. Mais elles peuvent parfaitement, sous la menace d'un conflit, trouver un moyen de se mettre d'accord pour une occupation à deux, par exemple en neutralisant Valona ». Turkhan Pacha a conclu en me disant qu'il était nécessaire que l'Europe vînt au secours du Prince, dont il m'a du reste fait l'éloge. Pour faire comprendre aux Albanais que l'Europe ne laissera pas détruire son œuvre, il suffirait que chaque Puissance envoyât à Durazzo [un contingent] aussi faible que l'on voudrait, cinquante hommes par exemple. A défaut de cette mesure, l'envoi de troupes régulières roumaines répondrait également aux besoins de la situation. L'essentiel serait de montrer que le Prince et l'Albanie elle-même ne sont pas abandonnés par tous à leur malheureux sort.

J'ai répondu à Turkhan Pacha qu'il était fâcheux qu'il ne se fût pas arrêté à Paris avant de venir à Londres, puisque, à son retour, il n'y trouverait pas Votre Excellence. Au surplus, il n'y avait pas lieu pour lui de tant se hâter de venir à Londres, car, contrairement à ce qu'on lui avait dit à Berlin, ce n'était pas à Londres qu'était le nœud de la question albanaise : c'était à Vienne. C'est à Vienne qu'a été inventée l'Albanie indépendante; c'est à Vienne que l'on a fait de cette création une condition du maintien de la paix générale. En constituant l'Albanie en État autonome, l'Europe n'a fait que réaliser une conception autrichienne et elle l'a fait pour sauvegarder la paix. A cette constitution, l'Europe a mis toutefois une condition *sine qua non*, que l'Autriche a acceptée de plus ou moins bonne grâce, comme toutes les Puissances : c'est que l'Albanie serait sous le contrôle européen. Or, depuis que le principe en a été accepté et posé, l'Autriche a fait tout ce qui a dépendu d'elle pour en contrarier l'application. C'est elle qui a voulu placer immédiatement à la tête du nouvel État un prince qu'elle a espéré avoir sous sa dépendance. Elle n'a pas cessé [de] chercher à diminuer dans la pratique les pou

voirs de la Commission de contrôle. Elle a, enfin, lorsqu'il a été question d'un emprunt dont le besoin était urgent, élevé la prétention de faire émettre cet emprunt par une banque austro-italienne. Son obstination sur ces deux questions capitales de la banque et de l'emprunt en retarde encore maintenant la solution; et de cette solution dépend cependant la formation d'une force armée albanaise pouvant permettre au Gouvernement du prince de se défendre et de se faire obéir.

C'est donc à Vienne et nulle part ailleurs qu'est le nœud de la question albanaise. Un mot de l'Autriche suffit pour qu'un accord puisse s'établir sur la constitution d'une banque internationale d'Albanie qui émettrait un emprunt également international. Ce sont là les premières questions à régler. Il faut au Gouvernement albanais des ressources, avec lesquelles il formera, sans s'adresser à l'Europe, une milice albanaise. Qu'il se procure d'abord de l'argent et, lorsqu'il en aura, qu'il recrute des officiers comme il l'entendra, qu'il enrôle des soldats; telle est la seule chance de salut. Toute autre procédure, toute autre combinaison ne sont qu'utopies. La Roumanie a déclaré qu'elle n'enverrait de troupes régulières en Albanie que si les grandes Puissances en envoyaient, et, si les grandes Puissances en envoient, plus n'est besoin de la Roumanie. Mais les grandes Puissances n'en enverront pas. L'Allemagne l'a déjà annoncé. En Angleterre, l'attention est concentrée sur un problème de politique intérieure. En France, le Gouvernement consentira-t-il à prêter un concours militaire au Gouvernement albanais, en présence de l'abstention d'ores et déjà connue de l'Angleterre et de la Russie? C'est bien invraisemblable.

En terminant notre conversation, j'ai conseillé à Turkhan Pacha de se rendre à Vienne et de s'employer à obtenir l'assentiment de l'Autriche aux vues des Puissances de la Triple-Entente sur les questions de la banque et de l'emprunt. Une fois l'accord européen réalisé sur ces points essentiels, on examinera de quelle manière les Puissances pourraient aider le Gouvernement albanais à faire de ses ressources financières l'emploi le plus efficace.

Turkhan Pacha s'est rendu, en me quittant, au Foreign Office où il a été reçu par Sir A. Nicolson et par Sir E. Grey. Je l'ai revu aujourd'hui et lui ai demandé ce qu'on lui avait dit au Foreign Office. «La même chose que vous», m'a-t-il répondu, et il m'a résumé le langage de Sir A. Nicolson et de Sir E. Grey qui concorde en effet absolument avec le mien.

P. S. Turkhan Pacha quitte Londres demain matin samedi 18 courant et sera le soir même à Paris [1].

[1] Annotation du département : *Communiqué en résumé par télégramme aux ambassades et à Durazzo le 19 juillet. Communiqué également en résumé pour* La France.

527.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 65. Très confidentiel. *Cettigné, 18 juillet 1914, 11 h.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

Le Ministre monténégrin des Affaires étrangères que j'ai interrogé hier soir, m'a confirmé les renseignements transmis à Votre Excellence par mon télégramme 63 [1] et m'a exprimé les craintes du Gouvernement royal relativement à la possibilité d'une attaque brusquée des troupes autrichiennes ayant pour objectif l'occupation du mont Lovcen. «Nous recevons à ce sujet, m'a-t-il dit, des renseignements concordants qui nous viennent les uns de Belgrade, les autres d'Italie, et en même temps nous apprenons que des forces austro-hongroises vont être concentrées dans les bouches de Cattaro». Puis il a ajouté avec une émotion marquée : «Si cette tentative se produit, nous repousserons la force par la force et ce sera la guerre, car c'est pour nous une question de vie ou de mort».

528.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

L. particulière. *Londres, 18 juillet 1914.*

Il n'y a aucun rapport entre la question du statut de Tanger et celle de l'abrogation des capitulations au Maroc et en Egypte. Le Gouvernement anglais reconnaîtra notre protectorat au Maroc aussitôt que l'accord s'établira sur le statut de Tanger* et il désire qu'on en finisse le plus tôt possible avec cette question.

Quant à l'affaire des capitulations en Egypte, dont nous nous entretenons depuis longtemps, la conversation durera encore parce que les Anglais sont fort embarrassés de répondre à ce que nous leur demandons.

[1] Du 17, ci-dessus reproduit sous le numéro 523.

* Annotation de M. Abel Ferry : *Il est bien entendu que l'accord visé est l'accord à trois et non pas l'accord international.*

Nous disons : au Maroc, nous vous offrons une juridiction française et des lois françaises. En Egypte, vous nous offrez une juridiction indigène et des lois fabriquées par un Parlement indigène. Nous ne pouvons les accepter. Donnez-nous des juges anglais, les lois anglaises délibérées par votre Parlement, nous examinerons, avec le désir d'arriver à une solution, vos propositions, mais jamais notre Parlement n'acceptera que nous privions nos nationaux des garanties d'une justice européenne pour les soumettre à une justice indigène.

Les Anglais ne savent comment se tirer d'affaire car ils ne peuvent nous procurer une juridiction britannique sans proclamer leur protectorat sur l'Egypte.

Or, ils ne veulent pas de cette proclamation.

1° Parce qu'il leur faudra l'assentiment de toutes les Puissances;

2° Parce qu'ils blesseront le sentiment musulman et qu'ils ont le souci de l'Inde.

Nous sommes sur un excellent terrain et nous n'avons qu'à attendre.

Mais, encore une fois, il n'est jamais venu à l'idée du Gouvernement britannique de poser d'autre condition à la reconnaissance de notre Protectorat au Maroc que l'établissement d'un statut international de Tanger.

Il y a longtemps que cette question serait réglée si à Paris, comme à la légation de France à Tanger, on avait compris que la condition essentielle de la reconnaissance de notre protectorat était cette internationalisation et que, ne pouvant avoir Tanger à nous, notre intérêt était de l'internationaliser aussi sérieusement que possible afin d'empêcher l'Angleterre de s'y établir. Nous avons essayé de ruser et de nous constituer une situation privilégiée à Tanger. Ce n'est pas la moindre des sottises commises dans les affaires marocaines. Nous avons ainsi donné l'impression que nous avions des arrière-pensées et les Anglais se sont de plus en plus entêtés dans leur résolution de ne pas reconnaître notre protectorat et de ne pas nous donner toutes les facilités que nous leur demandions avant que le statut de Tanger ne fût établi.

Vous le savez mieux que personne puisque vous avez eu à batailler comme moi contre les prôneurs d'idées fausses. Aujourd'hui, enfin, on a compris et on touche au but mais il ne faut pas retarder la solution en s'abandonnant à des appréhensions purement imaginaires.

Les Anglais reconnaîtront notre protectorat le lendemain du jour où le statut international de Tanger sera chose faite. Ils ont donné leur parole et ils la tiendront.

J'irai faire un tour à Paris, si je peux, entre le 25 et le 29. Je pense que M. Viviani sera revenu et j'aimerais à causer avec lui et avec M. Abel Ferry. J'espère vous y voir à ce moment là.

529.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Athènes.

T. n°s 294, 295, 228, 277, 359, 138. *Paris, 19 juillet 1914, 15 h.*

Les négociations officieuses turco-grecques tendant à une rencontre de Talaat avec M. Venizelos [1] paraissent arrêtées du fait du Grand-Vizir qui estime inacceptables les dernières propositions du premier Ministre grec. M. Venizelos ne veut pas céder sur la souveraineté des îles et, dans ces conditions, le Gouvernement ottoman déclare qu'il s'en tient à l'élimination des Grecs des côtes d'Asie-Mineure.

530.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 177. *Berlin, 19 juillet 1914, 13 h.4.*

(*Reçu :* 16 h. 45.)

Réponse au télégramme 284 [2].

J'ai entretenu le Sous-Secrétaire d'État de la proposition austro-italienne au sujet de la formation d'une milice albanaise par les officiers étrangers à Scutari.

M. Zimmermann partage la manière de voir de Votre Excellence. Il est, à ses yeux, impossible que les officiers étrangers exercent le commandement de cette milice hors de Scutari. D'après M. Zimmermann, la question principale à résoudre est la question d'argent. Le Gouvernement impérial presse le Gouvernement austro-hongrois d'accepter l'internationalisation de la Banque et la résistance de Vienne semble enfin faiblir. Le Sous-Secrétaire d'État m'a parlé du voyage inutile de Turkhan Pacha qui parcourt toutes les capitales de l'Europe pour se heurter partout au même refus. Il ne voit pas, quant à présent, d'issue à la situation présente. Sa continuation, si précaire qu'elle soit, lui paraît moins dangereuse qu'une intervention des Puissances.

(1) Voir, à la date du 16 juillet, le télégramme d'Athènes ci-dessus reproduit sous le numéro 519.

(2) Télégramme circulaire du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 525.

531.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 277. *Saint-Pétersbourg, 19 juillet 1914, 16 h. 31.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

D'après un télégramme radiogramme du Ministre des Affaires étrangères, le toast du Président de la République[1] sera modifié au quatrième paragraphe comme suit : «appuyée sur des armées de terre et de mer qui...».

532.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 66. Très confidentiel. *Cettigné, 19 juillet 1914. 15 h. 10*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Le Ministre d'Italie est revenu de congé avant-hier soir; je l'ai vu ce matin et il ne m'a pas caché que l'éventualité d'une occupation du Mont Lovcen par l'Autriche préoccupait en ce moment le Gouvernement italien et qu'on lui en avait parlé à la Consulta. Il s'est montré d'ailleurs vis-à-vis de moi très réservé sur ce point, tout en reconnaissant l'importance de cette question pour son pays. Il m'a dit qu'il ne voyait pas quel prétexte le Gouvernement austro-hongrois pourrait invoquer en ce moment pour justifier un acte de cette nature et il en a profité pour me déclarer que l'Italie entendait suivre en cette circonstance une politique de complet désintéressement.

D'autre part le Roi Nicolas a reçu de nouveau le Ministre de Serbie; il lui a annoncé que toutes les mesures nécessaires avaient été prises : 1° pour surveiller les mouvements des forces austro-hongroises dans les Bouches de Cattaro; 2° pour concentrer en temps utile 16.000 [hommes] de troupes monténégrines dans les régions éventuellement menacées. «Le Roi a ajouté qu'il avait encore d'autres raisons pour être plus rassuré, m'a dit mon collègue de Serbie, [mais] il ne me les a pas fait connaître».

On peut se demander si le Ministre d'Italie n'aurait pas apporté au Roi Nicolas des assurances de nature à tranquilliser celui-ci.

[1] Voir ci-dessus n° 522 (16 juillet).

533.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 278. *Saint-Pétersbourg, 19 juillet 1914, 20 h. 37.*

(*Reçu* : 21 h. 45.)

Dans la première phrase du toast que prononcera le Président de la République, il faut [substituer] le mot *cordial* au mot *empressé*.

534.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 68. *Cettigné, 20 juillet 1914, 5 h. 30.*

(*Reçu* : 17 h. 25.)

Le Ministre des Affaires étrangères a eu hier un long entretien avec le Ministre d'Autriche [1]. Il a également reçu le Ministre d'Italie et il a exprimé à ce dernier sa conviction que l'Autriche ne ferait aucune tentative contre le Mont Lovcen, tant que le *statu quo* serait respecté dans la mer Adriatique. Le Ministre d'Italie a déclaré à M. Plamenatz que l'Italie était elle-même animée d'un esprit de désintéressement absolu et qu'elle était décidée à maintenir le *statu quo*.

Je crois savoir que le Roi et le Gouvernement monténégrin ont pris acte avec satisfaction de ces déclarations. Le marquis Negrotto me les a renouvelées ce matin et, répondant à une question que je lui posais, il a ajouté que la mobilisation d'une classe en Italie était due uniquement à la crainte d'une grève des chemins de fer.

[1] Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n° 10405.

535.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim, aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Durazzo.

T. nos 298, 366, 298, 231, 280, 83. *Paris, 20 juillet 1914, 20 h. 35.*

Turkhan Pacha est venu signaler la situation critique de l'Albanie et faire appel à l'appui de la France et de l'Europe en faveur du prince de Wied; il estime que les insurgés s'inclineraient devant une intervention de l'Europe et que le principal ferment de leur action est l'action grecque en Epire. Le Ministre albanais venait demander une pression à Bucarest pour obtenir des troupes roumaines une décision pour la constitution rapide de la milice albanaise et une intervention à Athènes pour arrêter les Épirotes.

Il lui a été répondu :

1° Que la Roumanie était résolue à ne participer à une action militaire en Albanie qu'avec les grandes Puissances, ce qui retirait tout espoir d'une action isolée de sa part et toute utilité à une intervention collective;

2° Que la Grèce offrait elle-même l'envoi de délégués internationaux en Epire, en même temps que l'Autriche et l'Italie proposaient l'envoi par la Commission de contrôle de délégués spéciaux; ces deux offres pourraient se confondre et les délégués choisis par la Commission internationale albanaise se rendre en Epire pour y constater les faits et agir sur les Epirotes et M. Zographos, dans le sens de l'acceptation de l'accord de Corfou;

3° Que la question de la milice albanaise était subordonnée à l'acceptation par l'Autriche des conditions d'internationalisation de la Banque albanaise : un président albanais, deux directeurs italien et autrichien, deux vice-présidents choisis parmi les autres Puissances, par exemple anglais et français, l'égalité des voix dans le conseil d'administration et des parts dans l'emprunt, le contrôle de l'emploi des fonds par la Commission internationale.

C'est d'une décision rapide de Vienne que dépend la solution. Turkhan Pacha a remercié et déclaré qu'il partait pour Vienne.

536.

Note du Président du Conseil [1].

Accord naval anglo-russe.

L'idée de cet accord est née d'une conversation entre Sir Ed. Grey et M. Doumergue, le Tsar ayant exprimé le désir qu'une conversation eût lieu.

L'Angleterre accepte cet accord, en prenant pour base les conventions anglo-françaises de 1912.

On a communiqué à la Russie les lettres qui ont abouti à l'accord et les grandes lignes de ce dernier.

Pousser (?) à l'accord :

I. Intérêt en présence des armements allemands à assurer la cohésion de la Triple Entente.

II. Un complément de la Triple Entente.

537.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 121. Confidentiel. *Cettigné, 20 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 7 août.)

Un musulman, nommé Mehmed Bakhitch, sujet autrichien, originaire de Bosnie, s'est réfugié il y a quelques jours en territoire monténégrin à Nikchitch et là s'est mis à se vanter publiquement d'avoir fait partie du complot qui a abouti à l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de son épouse. Arrêté par la police monténégrine, il confirma ses déclarations et ajouta même qu'une réunion des conjurés avait eu lieu en France, à Tours [1]. Le Gouver-

[1] Cette note, sur papier sans en-tête, est de la main de M. Viviani. L'intitulé portait «accord naval franco-russe»; les mots «anglo-russe» sont une correction d'une autre main. En bas de la feuille se trouve cette note : «Conversation de M. Poincaré ou de M. Viviani, président du Conseil, avec M..., à Saint-Pétersbourg, le 20 juillet 1914».

[2] Le renseignement donné par ce rapport a été transmis à la Sûreté Générale le 11 août, pour enquête. Les recherches entreprises, à la demande de la Commission, dans les archives de la Sûreté Générale au sujet de cette réunion qui se serait tenue à Tours, n'ont donné aucun résultat. Il n'a d'ailleurs été retrouvé, dans les archives du Quai d'Orsay, aucune réponse de la Sûreté Générale.

nement royal était, au fond, très embarrassé de cette capture car un article du traité d'extradition avec l'Autriche stipule que les deux États s'engagent réciproquement à se livrer les individus arrêtés sur leurs territoires respectifs et accusés d'attentat contre la personne du Souverain de l'autre État ou d'un membre de sa famille. D'autre part, livrer Mehmed Bakhitch aux autorités autrichiennes, c'était soulever contre le Gouvernement monténégrin l'indignation de toutes les populations de race serbe. Un fonctionnaire subalterne a pris l'intelligente initiative de faire évader le prisonnier et l'on ignore actuellement où celui-ci s'est réfugié.

Fait digne de remarque : le Gouvernement autrichien a accepté sans protestation ce qui s'est passé; il a admis, sans mot dire, la version officielle de l'évasion de Bakhitch dans laquelle il n'est, naturellement, question d'aucune complicité et il s'est contenté de demander à être renseigné sur la direction prise par le fugitif si l'on venait à la connaître.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré sur l'honneur que le Gouvernement monténégrin n'était pour rien dans cette évasion. En tout cas je ne crois pas que le fonctionnaire coupable voie son avancement futur entravé par l'initiative qu'il a prise en cette circonstance.

Les renseignements ci-dessus me viennent de plusieurs sources différentes, mais c'est M. Plamenatz lui-même qui m'a certifié que Mehmed Bakhitch déclarait s'être réuni *à Tours* avec d'autres conjurés. J'ai naturellement fait toutes mes réserves sur ce point et exprimé mon incrédulité personnelle.

538.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 419. Confidentiel. *Berlin, 20 juillet 1914.*

(*Reçu:* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

L'Italie a concentré des troupes sur la côte adriatique. Le Gouvernement autrichien n'a pas, à ce qu'on m'assure, accordé à ses soldats les congés de moissons qu'il a coutume de leur donner à cette époque de l'année. D'autre part, au lieu de convoquer en diverses périodes les réservistes qui doivent être appelés cette année à faire des périodes d'exercices, l'État-major allemand les convoquerait, me dit-on, en une fois, pour les manœuvres d'automne, ce qui ferait un surplus de 480.000 hommes sous les drapeaux [1].

[1] Le texte de la dépêche dit : 48.000; mais M. J. Cambon a rectifié par télégramme du 20 juillet.

Ainsi, d'ici à quelques semaines, la Triplice se trouvera avoir réuni une masse armée exceptionnelle. On peut en inférer que vers cette époque elle s'attend à avoir un effort à faire ou tout au moins qu'elle désire donner à tout le monde le sentiment qu'elle a tout préparé pour appuyer sa politique par la force. Il est probable que les difficultés austro-serbes sont pour beaucoup dans cette attitude. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 19 juillet a soin d'exprimer le vœu que les Puissances se montrent unies comme elles l'ont fait pendant la crise balkanique et que les difficultés qui pourront éclater entre l'Autriche et la Serbie restent *localisées :* il y aura donc des difficultés, bien que le Gouvernement autrichien soit long à mettre au jour ses griefs contre Belgrade[1].

Il est clair que l'attitude de la Russie préoccupe Vienne et Berlin. Le colonel Basaroff, Attaché militaire russe à cette Cour, vient de quitter subitement l'Allemagne avant l'expiration de sa mission, parce qu'il se trouve compromis dans une affaire d'espionnage concernant un nommé Pohl. Les rapports sont donc tendus en ce moment entre la Wilhelmstrasse et le Pont-aux-Chantres. L'aigreur avec laquelle le voyage du Président de la République en Russie est accueilli par la presse est sur ce point un indice qui ne doit pas être négligé.

Le *Lokal Anzeiger* nous avertit charitablement que l'Allemagne ne se laissera pas impressionner, mais cependant ce journal semi-officieux se montre très ému des bruits qui ont couru d'une entente navale entre l'Angleterre et la Russie. C'est là que, pour employer une expression vulgaire, le bât blesse les Allemands. Votre Excellence trouvera ci-inclus le passage consacré par ce journal à l'éventualité d'une pareille entente : évidemment on nourrit à Berlin des espérances de rapprochement avec l'Angleterre et on observe envers elle des ménagements qu'on n'a pas pour la Russie.

En ce qui nous concerne, il a été singulier de voir les appréciations que de divers côtés on a portées en Allemagne sur les derniers incidents parlementaires de Paris et particulièrement sur les prétendues révélations de M. Humbert à la tribune du Sénat[2]. Les Allemands étaient partagés entre deux sentiments : celui de tirer des séances de notre Parlement la preuve manifeste de la supériorité de l'armée allemande, en même temps que l'aveu de notre faiblesse, et celui de ne pas fournir aux adversaires des armements un prétexte pour diminuer l'effort militaire et financier de la nation. Ainsi les uns ont souligné les critiques de nos représentants ; mais la majorité des organes de la presse,

[1] Un télégramme de M. de Jagow à M. de Tschirschky (reproduit dans *Die deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch,* vol. I, n° 70) annonçait le 18 la publication de cet article. La rédaction en a été, dit M. de Jagow, adoucie à dessein à l'usage de la diplomatie européenne. Veillez, ajouta-t-il, à ce qu'on ne conclue pas à Vienne de cet adoucissement que l'Allemagne est moins résolue, il n'en est rien. Cf. la lettre écrite par Sir H. Rumbold à Sir E. Grey, le 20 juillet (*British Documents on the origins of the war,* vol. XI, n° 73).

[2] Discours du 13 juillet sur l'état des armements.

et parmi eux les plus importants, ont déclaré que l'Allemagne ne devait pas se faire d'illusions et nous croire plus faibles que nous ne sommes, que le service de trois ans était maintenu chez nous et que les crédits militaires avaient été votés.

Un autre incident a appelé l'attention ici sur notre politique intérieure, je veux parler de la décision prise par le congrès socialiste préconisant la grève générale en cas de guerre. On a eu soin de ne pas lui donner ici de publicité, mais j'ai recueilli chez beaucoup de personnes une impression d'étonnement. La résolution du congrès socialiste est apparue comme un acte de trahison caractérisé et comme un complot contre la sûreté de l'État; on a remarqué que personne en France ne parlait de livrer à la justice les auteurs de cette résolution anti-patriotique.

En vérité on compte toujours que la campagne entreprise contre le rétablissement de la force militaire de la France finira par aboutir et on espère bien que, d'une façon déguisée, nous en reviendrons au système des milices qui ferait de nous en Europe une quantité négligeable [1].

539.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 178. *Berlin, 21 juillet 1914, 0 h. 55.*

(*Reçu :* 3 h. 40.)

La Bourse de Berlin a été très faible aujourd'hui [2]. On attribue cette baisse de plusieurs points, sur les valeurs les plus solides, aux inquiétudes qui commencent à naître au sujet de la Serbie. Le *Lokal Anzeiger* de ce soir publie une note ayant pour objet de prévenir l'opinion qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Confidentiel. Je suis cependant autorisé à penser, d'après des renseignements qui me proviennent de sources dignes de foi, que lorsque l'Autriche fera à Belgrade la démarche qu'elle juge nécessaire à la suite de l'attentat de Sérajévo, l'Allemagne l'appuiera de son autorité et n'a pas l'intention de jouer le rôle de médiateur [3].

(1) Ce rapport a été communiqué au Président de la République, à Rome, Londres, Vienne, Pétersbourg, Constantinople et au Ministre de la Guerre.

(2) Le 20 juillet.

(3) La substance de ce télégramme a été communiquée par télégramme circulaire à Londres 301, Pétersbourg 369, Vienne 233, Camaldoli 282, le 21 juillet.

540.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

T. nos 300, 299, 368, 232, 281. *Paris, 21 juillet 1914, 12 h. 50.*

Le Chargé d'affaires d'Italie a fait connaître les instructions données aux commandants des navires autrichien et italien devant Valona à l'effet de maintenir l'ordre, protéger les réfugiés et, si cela devenait indispensable, d'agir contre les insurgés. Le Gouvernement italien voudrait savoir si le Gouvernement français est disposé à envoyer également un navire à Valona et à lui donner des instructions de même nature, qui tendraient à internationaliser l'action devant Valona.

Il a été répondu que le navire français ne pouvait quitter Durazzo dans les circonstances présentes, que le mouvement en avant des Epirotes paraissait arrêté, que les insurgés eux-mêmes négociaient avec les Ministres des Puissances et qu'une intervention militaire directe était contraire aux principes de la politique française en Albanie.

Pour Vienne et Rome : Je vous serai obligé de me faire connaître si les Gouvernements

Pour Rome : italien

Pour Vienne : autrichien

Pour les deux postes : ont fait une démarche analogue près du Gouvernement

Pour Rome : impérial

Pour Vienne : royal

Pour les deux postes : et quelle réponse a été éventuellement donnée [1].

Pour tous les postes : L'Ambassadeur d'Autriche n'a jusqu'ici rien demandé.

[1] Par un télégramme du 24, n° 12, M. Barrère a répondu : «Le Gouvernement italien a fait une démarche identique auprès de toutes les grandes Puissances, en vue d'envoyer un navire à Valona, non pour protéger cette ville, mais pour empêcher le trafic des armes». De Londres et de Berlin (télégrammes du 21 juillet), les Ambassadeurs firent savoir que l'Angleterre et l'Allemagne n'étaient pas disposées à se rallier à la suggestion italienne.

541.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 263. Confidentiel. *Thérapia, 21 juillet 1914, 7 h. 10.*

(*Reçu :* 13 h.)

Le [Gouvernement ottoman] vient de délibérer sur le projet de rencontre avec M. Venizelos et il a fini par consentir, sur les instances du Grand Vizir, qui ne peut pas s'effacer plus longtemps devant Talaat Bey, à donner à cet effet mandat au Grand Vizir lui-même (1).

Il a été décidé que la rencontre n'aurait lieu que si au préalable on avait fixé par écrit les bases de l'entente relative aux Iles. On va négocier pour fixer ces bases par les voies diplomatiques ordinaires. On poursuivra entre temps la politique d'élimination des Grecs du littoral de l'Asie Mineure*.

542.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne.

T. n°s 302, 300, 370, 234. Confidentiel. *Paris, 21 juillet 1914, 13 h. 50.*

Le Chargé d'affaires d'Italie, en informant le Département du voyage que le Roi d'Italie fera en Allemagne au mois de septembre pour répondre à l'invitation de l'Empereur Guillaume (2), fait remarquer que ce voyage n'aura pas de caractère politique et que le Roi ne sera accompagné par aucun Ministre. Cette communication est faite à titre confidentiel, en vue d'éviter des commentaires inexacts et des polémiques de presse.

(1) Le 18 juillet, M. Bompard avait signalé, par télégramme n° 259, qu'une négociation gréco-turque officieuse avait été menée par M. Dillon, qui avait surtout négocié avec Talaat Bey. Le Grand Vizir, disait-il, avait fini par «s'offusquer des missions remplies par divers membres du Cabinet, dont il est à la fois le chef et le Ministre des affaires étrangères, alors qu'il reste dans l'ombre».

* Annotation du Département : *Avisé par télégramme les ambassades le 21 juillet.*

(2) A l'occasion des grandes manœuvres allemandes (dépêche de Berlin, n° 406, du 17 juillet).

543.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n°s 104, 105. *Athènes, 21 juillet 1914, 13 h.*
(*Reçu* : 13 h. 40, 15 h. 20.)

M. Venizelos, accompagné de M. Politis, part aujourd'hui via Trieste pour Bruxelles [1], où il se rencontrera vers le 30 avec le Grand Vizir qui ne peut pas quitter Constantinople avant le 24.

Les Gouvernements grec et ottoman auraient adopté pour la discussion du régime futur des Iles la base suivante : Chio, Mytilène et Samos seraient érigés en une circonscription particulière, administrée comme les autres provinces grecques, mais dont le gouverneur serait nommé d'accord par les deux Gouvernements et sans doute choisi parmi les membres de la famille royale. Cette confidence, que j'ai eue grand peine à obtenir, n'étant faite qu'au Gouvernement de la République sur l'appui duquel la Grèce compte le cas échéant, le Gouvernement royal prie Votre Excellence de n'en faire état vis-à-vis *d'aucun* autre Cabinet ; il craindrait qu'une indiscrétion ne compromît les négociations ; aussi aucune autre légation que la nôtre, et même celle de Turquie, n'a-t-elle été mise au courant *.

544.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 69. *Cettigné, 21 juillet 1914, 12 h. 25.*
(*Reçu* : 15 h. 20.)

Suite à mon télégramme 68 [2]. Le Ministre d'Autriche est venu ce matin déclarer, d'ordre de son Gouvernement, au Ministre des Affaires étrangères, que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune visée quelconque sur le mont Lovcen, ni aucune raison pour en avoir [3]. M. Otto a ensuite demandé à être reçu en

[1] Voir ci-dessus le télégramme d'Athènes reproduit sous le numéro 519 et le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 541.

* Annotation du département : *Communiqué aux ambassades par télégramme le 21 juillet.*

[2] Du 20, ci-dessus reproduit sous le numéro 534.

[3] Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VIII, n°s 10449, 10450.

audience par le Roi afin de renouveler aujourd'hui cette déclaration devant Sa Majesté, ce qui a été fait aussitôt. Le Ministre des Affaires étrangères a tenu à m'informer immédiatement de la double démarche ainsi faite par mon collègue d'Autriche *.

545.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 28. *Bucarest, 21 juillet 1914, 1 h. 10.*
(*Reçu :* 19 h. 15.)

Le Gouvernement roumain se préoccupe des concentrations de troupes qui ont lieu en Bulgarie le long de la frontière roumaine. Si les incidents qui se sont répétés (1) justifient des mesures de surveillance, ils n'expliquent pas à ses yeux un mouvement inusité de forces militaires. L'initiative bulgare oblige la Roumanie à prendre des précautions, et ces mouvements de troupes entretiennent une agitation qu'il serait dangereux de voir se propager. Le Gouvernement roumain désire vivement un arrangement amiable avec le Gouvernement bulgare et le Ministre roumain à Sofia est reparti hier pour son poste muni des instructions les plus conciliantes. Le Ministre des Affaires étrangères, en faisant connaître la situation à Belgrade et à Athènes, a laissé entendre que [il est] prêt à tout événement mais serait heureux de savoir qu'en cas de conflit roumano-bulgare la Serbie et la Grèce ne resteraient pas indifférentes et agiraient d'accord avec le Gouvernement roumain pour veiller au maintien de l'[état de choses] institué par le traité de Bucarest. Le Gouvernement roumain a refusé la proposition bulgare tendant à confier à une commission internationale l'enquête relative aux derniers incidents : il considère que c'est une question qui doit se régler entre les deux Gouvernements intéressés.

* Annotation du département : *Communiqué par lettre (en démarquant) à Londres, Berlin, Rome, Vienne, Pétersbourg, Constantinople. Fait le 24 juillet 1914.*

(1) Par une dépêche du 16 juillet, n° 130, M. Blondel signalait que, depuis «quelques semaines», plusieurs incidents de frontière s'étaient produits entre la Roumanie et la Bulgarie. Le plus grave avait entraîné la mort d'un soldat roumain. Par télégramme du 19 juillet, n° 27, le Ministre de France relevait un nouvel incident : à la suite d'une discussion un piquet de soldats bulgares avait tiré sur un poste roumain qui avait riposté et tué trois Bulgares.

546.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 8. *Camaldoli, 21 juillet 1914, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Le marquis de San Giuliano se montre très inquiet au sujet du conflit austro-serbe. L'Allemagne ne ferait aucun effort pour retenir l'Autriche et l'on s'imaginerait à Vienne que la Russie laisserait violer la Serbie [1]. Le Ministre des Affaires étrangères assure qu'il fait tout son possible pour amener les Autrichiens à ne demander aux Serbes que des choses réalisables : la dissolution des clubs politiques bosniaques lui semblerait de celles-là et il paraîtrait comprendre que le Cabinet de Belgrade au contraire ne pouvait accepter une Commission mixte d'enquête sur les causes de l'attentat de Sérajévo. D'après le marquis de San Giuliano, la Roumanie serait particulièrement bien placée [2] pour exercer une influence pacifiante sur le Cabinet de Vienne; mais il faudrait agir le plus tôt possible, car, une fois la note présentée, le Ministre a la conviction que l'Autriche se ferait un devoir d'obtenir ce qu'elle aurait demandé. L'Ambassadeur d'Allemagne juge également que la situation actuelle est très inquiétante. Il dit que son Gouvernement « en a assez » de toujours retenir l'Autriche-Hongrie. Je crois savoir que le marquis de San Giuliano s'est efforcé, sans y avoir encore réussi, de connaître la note autrichienne afin d'amener dès à présent les Serbes à faire les sacrifices nécessaires, même avant que la note soit présentée.

[1] Le marquis de San Giuliano avait, selon toute vraisemblance, reçu de l'Ambassadeur d'Allemagne à Rome des renseignements assez précis sur les intentions du Gouvernement austro-hongrois à l'égard de la Serbie. Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, pièce n° 10364, le télégramme adressé le 18 juillet à son Gouvernement par M. de Merey avec la longue et très intéressante note que les éditeurs ont jointe à ce document. Voir aussi le réponse du comte Berchtold au télégramme de M. de Mérey (*ibid.* n°s 10418 et 10419).

[2] Les éditeurs du recueil autrichien, dans la note visée ci-dessus, donnent « comme un fait établi » que le marquis de San Giuliano a tenté d'amener le Gouvernement russe et le roumain à détourner, l'un par des menaces, l'autre par des avertissements, le Gouvernement d'Autriche-Hongrie de ses projets. D'autre part, d'après un rapport du comte Ottokar Czernin, le Roi de Roumanie avait l'intention d'agir à Belgrade, à Pétersbourg, peut-être aussi à Vienne, en vue du maintien de la paix, et la remise, à la date du 23 juillet, de l'ultimatum autrichien l'aurait consterné parce qu'elle renversait tous ses plans (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, pièce n° 10592).

547.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 129. *Londres, 21 juillet 1914, 19 h. 29.*

(*Reçu* : 22 h.)

Réponse à votre télégramme 288 [1].

Les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie ont fait au Foreign Office une démarche analogue à celle de M. Tittoni auprès de Votre Excellence pour la formation d'une milice albanaise. Il leur a été répondu dans le même sens que vous l'avez fait vous-même.

548.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 424. *Berlin, 21 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

Les *Leipziger Neueste Nachrichten* du 17 de ce mois ont publié des déclarations que M. Pachitch aurait faites le 12 juillet à leur correspondant à Belgrade. J'en adresse ci-inclus le texte au Département avec une brève analyse [2], parce que beaucoup de journaux y ont fait allusion et lui ont attribué de l'importance, sans cependant en reproduire la teneur. Elles sont assez vives et marquent la résolution du Président du Conseil de ne pas se laisser intimider par l'Autriche, ainsi que sa ferme confiance de n'être pas seul pour lui résister si la paix était troublée.

L'authenticité de l'interview en question a été contestée, notamment par un

[1] Télégramme circulaire du 17 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 525.

[2] L'analyse seule est reproduite ci-dessous.

article du correspondant à Vienne de la *Gazette de la Croix* qu'on verra ci-joint[1]. Il est possible qu'il ne soit pas rigoureusement exact dans la forme. Le Ministre de Grèce par exemple juge peu probable que M. Pachitch se soit exprimé vis-à-vis de la Grèce dans les termes relativement peu empressés qu'on lui prête, les relations des deux pays étant très intimes. Mais le fond correspond certainement à l'état d'esprit que nous avons lieu de croire être celui de la Serbie actuellement. Il me revient d'ailleurs que le représentant de cette Puissance à Berlin aurait fait hier une démarche à la Wilhelmstrasse pour dire que son Gouvernement était prêt à entendre la requête de l'Autriche motivée par l'attentat de Sérajévo, pourvu qu'elle ne demandât que des concours judiciaires en vue de la répression et de la prévention des attentats politiques, mais il aurait été chargé de prévenir le Gouvernement allemand qu'il serait dangereux de chercher par cette requête à porter atteinte au prestige de la Serbie.

Confidentiellement, je puis dire également à Votre Excellence que le Chargé d'affaires de Russie, à l'audience diplomatique d'aujourd'hui, a parlé de cette question à M. de Jagow. Prenant texte de la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 19 juillet (voir ma dépêche 419 du 20)[2], il lui a dit qu'il supposait que le Gouvernement allemand connaissait actuellement très bien la note préparée par l'Autriche et était par suite à même de donner l'assurance que les difficultés austro-serbes seraient localisées. Le Secrétaire d'État a protesté qu'il ignorait absolument le contenu de cette note et s'est exprimé de même avec moi ainsi que je l'indique dans mon télégramme 178[3]. Je n'ai pu que m'étonner d'une déclaration aussi peu conforme à ce que les circonstances conduisent à penser[4].

Comme le comte Szögyény, dont je vous ai fait connaître les impressions[5], et comme moi-même, M. Bronevski est frappé des précautions plus ou moins lointaines qui sont prises par la Triple Alliance. On prévoit qu'elle disposera, sans aucune mobilisation, par le simple jeu des appels de réservistes, de près de 650.000 hommes de troupe de plus qu'en temps ordinaire

(1) Il s'agit d'un article intitulé *Die Drohungen Paschitschs*, dans le numéro du 20 juillet de ce journal. Cet article était suivi de la note ci-dessous : «Sur l'interview dont il est question dans cet article, on fait savoir de Belgrade que l'entretien avec Pachitsch publié par les *Leipziger Neuesten Nachrichten* n'est reproduit exactement ni quant à la lettre, ni quant à l'esprit». (La suite de cette note signalait cette inexactitude; en particulier elle indiquait que la phrase : «... le temps travaille avec nous...» ne se rapportait pas à la question des «conjurations», mais uniquement à la question de savoir si le Gouvernement serbe était ou non responsable.)

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 538.

(3) Il s'agit en réalité du télégramme n° 181, ci-dessous reproduit sous le numéro 551.

(4) Le passage ci-dessus, depuis : «Il me revient...» a été transmis à la Guerre et à la Marine le 28.

(5) La correspondance ne contient aucune allusion à ces «impressions» du comte Szögyény. Mais M. J. Cambon était venu à Paris du 1er au 10 juillet. Peut-être en avait-il donné un compte rendu verbal.

au début de l'automne (480 pour l'Allemagne, 100 pour l'Autriche et 50 pour l'Italie).

En outre, il m'a été assuré que, dès maintenant, les avis préliminaires de mobilisation qui doivent mettre l'Allemagne dans une sorte de «garde à vous», pendant les époques de tension, ont été adressés ici aux classes qui doivent les recevoir en pareil cas. C'est là une mesure à laquelle les Allemands, étant donné leurs habitudes, peuvent recourir sans s'exposer à des indiscrétions et sans émouvoir la population. Elle ne revêt pas un caractère sensationnel et n'est pas forcément suivie de mobilisation effective, ainsi que nous l'avons déjà vu; mais elle n'en est pas moins significative.

P. S. — 22 juillet.

La Bourse a été meilleure aujourd'hui. A certains symptômes, j'ai l'impression que, tout en se préparant à appuyer l'Autriche, le Cabinet de Berlin chercherait à la calmer.

ANNEXE.

Résumé des déclarations attribuées à M. Pachitch.

1° Question relative au secours que l'on dit être prêté par la Serbie aux révoltés albanais.

Le Ministre répond que la Serbie a elle-même besoin de ses fusils, canons, munitions, officiers et soldats. «Qui sait si nous n'en aurons pas bientôt besoin? Nous ne commencerons de querelle avec personne, mais il faut à la fin qu'on nous laisse en paix et qu'on cesse de nous insulter. En tout cas, nous ne serons pas seuls, si un «grand» tombe sur nous. Il y a plusieurs «petits» qui régleront leurs comptes avec ce «grand». En ce qui concerne l'Albanie, nous avons déjà prédit à Londres ce qui arriverait si on lui donnait un prince chrétien... Si des Turcs traversent notre territoire, nous ne pouvons pas les en empêcher. Nous ne pouvons pas non plus empêcher les rebelles de faire des achats sur nos marchés...».

«Il n'y a de possibilité de rétablir le calme que si on partage le pays, peu importe entre quelles Puissances. Nous aurions voulu une faible bande de côte albanaise avec un port; on nous l'a refusée; maintenant, Antivari est à notre disposition.»

2° Question relative à l'éventualité de la réunion prochaine de la Serbie et du Monténégro.

Elle n'aura pas lieu tant que les deux vieux Souverains actuels seront là. Elle plaît à la plupart des grandes Puissances. L'Italie y pousse. La politique extérieure des deux États est déjà la même.

3° Question des rapports avec la Turquie.

Ils sont en grande amélioration.

4° Question des rapports avec la Bulgarie.

M. Pachitch croit qu'ils s'amélioreront, quoique le Roi Ferdinand espère encore la réalisation d'une «grande Bulgarie» grâce à l'appui de l'Autriche.

5° Question des rapports avec la Grèce.

D'après le correspondant du journal allemand, M. Pachitch aurait dit que, quoiqu'ils ne fussent pas cordiaux, cependant ils étaient bons; qu'en tout cas, ils étaient bien plus cordiaux entre Belgrade et Bucarest qu'entre Belgrade et Athènes.

6° Question de l'attentat de Sérajévo.

Le Président s'exprime sévèrement sur l'attentat, mais il n'admet pas qu'on l'impute au Gouvernement et au peuple serbe. «Nous ne nous mêlons pas des affaires intérieures de l'Autriche-Hongrie, mais on doit à la fin nous laisser la paix. Nous avons assez à faire avec nos propres questions intérieures sans nous occuper de ceux qui se disent Serbes hors du royaume. Nous sommes si habitués à voir nos compatriotes opprimés et détestés en Hongrie que nous n'en sommes plus émus. Nous ne nous associons pas aux conjurations, mais nous savons que le temps travaille pour nous.»

549.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 95. *Durazzo, 21 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Un télégramme adressé de Valona par Ismaïl Kemal au Prince d'Albanie pour lui annoncer la constitution d'un Comité de Salut public dans cette ville et pour le prier de confier le Gouvernement à la Commission de contrôle a produit une profonde impression sur le Prince[1]. Ismaïl Kemal a eu le courage de dire, à distance, ce qu'il a osé conseiller au prince, de vive voix, le jour où, avec les notables, il fut convié au Palais pour exprimer son opinion.

Il semble que Guillaume Ier craigne autant d'avoir à confier le gouvernement à la Commission internationale de contrôle que les symptômes de séparatisme qui se manifestent dans les provinces du Sud. A une personne qui l'engageait à accepter cette solution, le Prince demanda : «Mais que me restera-t-il alors?» Elle lui répondit : «Qu'a Votre Altesse maintenant? Le Sud du pays se détache, le Centre est en révolte, Scutari s'agite et n'est maintenu que par la présence des détachements internationaux, il ne reste donc plus que

[1] Ismail Kemal Bey, ancien président du gouvernement provisoire, avait déjà déclaré à M. de Fontenay et à M. Krajewsky, le 2 juillet, que le gouvernement était «inexistant» et que le «dernier remède» était de remettre le pouvoir à la Commission de contrôle (dépêche de Durazzo, n° 50, du 2 juillet 1914).

la ville de Durazzo. Or, par la Commission internationale de contrôle, Votre Altesse peut encore espérer recouvrer son autorité sur toute l'Albanie ». Il n'est pas douteux qu'un sentiment de défiance mêlé à de l'orgueil ne joue un rôle prépondérant dans les décisions que prendra le Prince.

Le Ministre de Roumanie m'a dit que le Prince l'avait consulté sur la situation. Votre Excellence sait que le Roi de Roumanie avait fait partir pour Durazzo son Ministre avant tous les autres envoyés étrangers, afin qu'il occupât le décanat du Corps diplomatique ; mais M. Burghele n'est doyen que de nom et son influence n'a pas longtemps prévalu, d'abord contre celle du Ministre d'Italie, puis actuellement contre celle du Ministre d'Autriche-Hongrie. D'ailleurs, M. Burghele, qui fait ses débuts dans la carrière extérieure, est un historien distingué et fut, dit-on, un excellent directeur à l'administration centrale, n'a pas encore eu le temps de s'acclimater à sa nouvelle situation dans un poste de combat comme celui de Durazzo et il a laissé échapper l'influence directrice dont il eût dû disposer en sa qualité de représentant du Roi Carol. Mon collègue m'a dit que, n'ayant pu encore se faire une idée exacte sur la situation, il hésitait à donner un conseil. La question de personne semble d'ailleurs l'impressionner et retarder son jugement, alors que la situation exigerait une décision ferme, une solution rapide. Le Ministre de Roumanie se demande sous quelle forme pourra se présenter une collaboration éventuelle de la Commission de contrôle avec le Prince de Wied? Si ce dernier pourra supporter cette tutelle? Si elle sera compatible avec sa dignité de prince souverain? Considérations qui peuvent avoir leur importance à un point de vue aulique, pour le représentant de la Cour alliée par des liens de famille, mais qui, dans les circonstances actuelles, doivent passer à l'arrière-plan. Je ne pense pas non plus qu'il soit utile de s'attarder à des recherches historiques pour trouver des précédents à une situation qui n'a certainement pas sa pareille dans le passé, recherches qui pourront avoir leur intérêt plus tard, mais qui, dans l'état actuel des choses, ne sont pas opportunes. Ceux qui prétendent seconder le Prince et le conseiller devront, au contraire, agir vite et avec décision.

Puisque l'Europe, pour son malheur, a consenti à créer l'Albanie, il paraît difficile que cette entité mondiale reconnaisse si rapidement son erreur. Il s'agit donc, aujourd'hui, de tirer le meilleur parti d'une situation très mauvaise par elle-même et rendue tout à fait fâcheuse par le mandataire de l'Europe autant que par les conditions dans lesquelles ce dernier fut envoyé en Albanie.

Les efforts que fait le Prince de Wied pour se maintenir sur son trône, par les seuls moyens dont il dispose, me paraissent inutiles. Il pourra peut-être défendre sa capitale contre un assaut, et encore n'est-ce pas certain, mais il ne saurait espérer reconquérir le pays. Le soulèvement est dirigé contre lui per-

sonnellement et, comme il ne peut songer à en devenir maître, la conclusion qui s'impose, après les refus essuyés par son Premier Ministre, Turkhan Pacha, dans les diverses capitales et après la sage abstention du Roi de Roumanie, est de se retirer momentanément.

L'Europe ne peut abandonner à lui-même un pays dont l'état anarchique ne tarderait pas à réveiller les appétits trop mal éteints de voisins qui attendent l'occasion de se ruer à la curée et d'amener ainsi une nouvelle crise balkanique. L'Europe doit donc se préoccuper de rétablir au plus tôt l'ordre et la paix qui pourraient être ramenés par la Commission internationale de contrôle. Celle-ci jouit — encore — de la confiance des Albanais. J'estime toutefois que ce serait rendre le plus mauvais service à la Commission internationale de contrôle que de l'obliger à collaborer avec le Prince. Elle ne pourra obtenir un résultat utile que si, pendant quelque temps, elle travaille seule, laissant ainsi aux Puissances, instruites par l'expérience, le soin de trouver une solution plus définitive. Aussi les Puissances devraient-elles user de leurs prérogatives de protectrices pour conseiller à Guillaume Ier de se retirer momentanément. On pourrait même encourager le Prince à accepter cette solution en lui montrant qu'elle est seule susceptible de ménager en sa faveur quelque chance éventuelle de maintien. En effet, si la Commission de contrôle réussit à rétablir l'ordre en Albanie, elle pourra, le moment venu, rappeler le Prince. Si, par contre, Guillaume Ier s'obstinait à rester et provoquait ainsi un échec de la Commission internationale de contrôle, toutes les chances du Prince de Wied sombreraient irrémédiablement.

Si l'Europe devait s'arrêter à cette résolution, il y aurait intérêt à ce qu'elle le fît sans plus tarder; chaque jour apporte sa complication nouvelle en Albanie. Or, sans parler des autres difficultés à régler, il faudrait avant tout se débarrasser, le plus rapidement possible, de la question des provinces du Sud afin d'éviter que le port de Valona ne devienne, lui aussi, un port à démonstration navale, dont les Autrichiens avec le *Szigetvar* venant de Smyrne et les Italiens avec l'*Agordat* ont donné l'exemple, dans lequel ils voudraient nous entraîner.

On prête d'ailleurs au Prince l'intention de tenter une nouvelle sortie contre les insurgés, parce qu'il a reçu 500 volontaires roumains. Une pareille mesure peut contribuer à aggraver la situation en devenant l'origine d'une immixtion étrangère à la suite du débarquement de troupes par certains bâtiments ancrés devant Durazzo. (L'autre nuit, le bâtiment allemand *Breslau* fut le premier à envoyer une compagnie de débarquement à terre).

Attendre, c'est pour les Puissances se préparer sciemment de nouvelles difficultés et, si on pense dans les chancelleries que la plus mauvaise solution de la question albanaise serait l'intervention internationale, il importe d'aviser rapidement et d'envoyer le conseil en question au Prince sous peine, s'il ne le

suit, de le menacer de retirer les Ministres et les bâtiments de guerre et de l'amener ainsi à prendre un congé, après avoir remis le Gouvernement de l'Albanie à la Commission internationale de contrôle.

550.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 120. *Sofia, 21 juillet 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 août; Dir. pol., 19 août.)

Ainsi que je l'avais fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme n° 48 du 18 de ce mois [1], j'ai adressé au Président du Conseil une lettre officielle réclamant le payement, sur l'avance de 120 millions, des 75 millions de bons qui sont en possession de la Banque de Paris et des Pays-Bas [2].

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à Votre Excellence copie de cette lettre à laquelle vraisemblablement aucune réponse ne sera faite. Le Gouvernement est en effet dans l'impossibilité matérielle de rembourser les 75 millions de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Le Ministre des Finances, ainsi que je l'ai indiqué dans ma dépêche n° 112 [3], a déclaré à M. Charlot [4] que la Bulgarie ne devait recevoir effectivement que 90 millions sur les 120 constituant les avances et qu'il payerait en premier lieu les 27 millions des Banques russes, conformément à l'article 2 du contrat. Si l'on ajoute à cette somme de 27.724.676 francs, les intérêts à 6 p. 0/0, le droit de timbre à 1 p. 0/0 et les 3/8es p. 0/0 de commission trimestrielle que les banques allemandes sont autorisées à prélever par anticipation, on constate que, sur les 90 millions effectifs qui lui sont avancés, le Gouvernement bulgare ne recevra qu'une somme de 52 millions environ, qui sera employée à diminuer la dette flottante de l'État envers la Banque Nationale de Bulgarie pour permettre à celle-ci de rétablir ses crédits sur les différentes places à l'étranger.

La Banque de Paris et des Pays-Bas ne pourrait donc en aucun cas être remboursée intégralement. Il lui appartient d'examiner si elle a avantage à employer les moyens de droit qui sont à sa disposition, soit en faisant présenter

(1) Non reproduit comme faisant double emploi avec la présente dépêche.

(2) Ces bons étaient à échéance de novembre et décembre 1913. Le Gouvernement bulgare s'était déclaré hors d'état d'en assurer le payement et avait promis de s'acquitter «sur le produit de la première opération financière» qui serait faite par lui. Or il venait de conclure son emprunt en Allemagne. Sur la demande de la Banque de Paris (lettre du 16 juillet), le Département avait prescrit à M. de Panafieu (télégramme n° 46 du 18) de faire une démarche pour appuyer cette réclamation.

(3) Non reproduite.

(4) Délégué à Sofia des porteurs des emprunts bulgares.

les bons à l'encaissement et dresser protêt, soit en faisant opérer saisie-arrêt dans toutes les Banques parisiennes de toutes les sommes qui se trouveront au crédit de l'État bulgare ou de la Banque Nationale de Bulgarie*.

ANNEXE.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Radoslavoff, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie.

L. *7/20 juillet 1914.*

Me référant à la démarche que j'avais faite auprès de Votre Excellence le 30 juin/13 juillet et conformément aux instructions de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appuyer auprès d'elle la demande du représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas en vue d'obtenir le remboursement à celle-ci, sur l'avance de 120 millions prévue dans les contrats d'emprunt, des 75 millions de Bons du Trésor qu'elle a en sa possession.

Les bons dont il s'agit devaient être payés les 15 novembre et 18 décembre 1913, et à cette époque le Gouvernement royal a demandé leur renouvellement en prenant l'engagement formel qu'ils seraient remboursés « sur la production de la première opération financière effectuée par la Bulgarie ».

Les termes généraux de cet engagement s'appliquent, sans qu'aucun doute puisse être élevé à cet égard, aussi bien à des avances possibles qu'à un emprunt proprement dit.

Or le Gouvernement royal a fait connaître son intention de ne rembourser immédiatement que les avances consenties précédemment par les banques russes et autrichiennes.

Au nom des porteurs français, je proteste auprès de Votre Excellence contre le manque aux engagements pris à leur égard et contre la situation désavantageuse qui leur serait faite par le retard apporté au remboursement de leurs bons échus fin 1913, tandis que les bons d'autres nationalités, même non échus, seraient payés.

Je n'ai pas besoin de signaler à Votre Excellence les conséquences qu'un pareil traitement imposé à mes nationaux ne manquerait pas de produire.

* Annotation du Département : *Sur cette question du remboursement des bons, le moment ne paraît pas venu d'insister outre mesure. On pourrait se contenter de donner connaissance de cette lettre à la Banque de Paris et des Pays-Bas.*

551.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 181. Confidentiel. *Berlin, 22 juillet 1914, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 2 h. 10.)

Suite à mon télégramme 178 [1]. La Bourse continue à baisser. Le Chargé d'affaires et moi-même avons chacun de notre côté entretenu le Secrétaire d'État de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, manifestant l'espoir que les difficultés austro-serbes seraient localisées. J'ai demandé à M. de Jagow ce que contiendrait la note autrichienne. Il m'a assuré qu'il n'en savait rien. Je m'en suis étonné d'autant plus que l'Allemagne affecte de se placer à côté de l'Autriche avec une énergie particulière.

Très confidentiel. On m'assure que, comme pendant les périodes de tension de 1911 et au moment de la crise serbe de 1912, les premiers avertissements préliminaires à la mobilisation auraient été donnés en Allemagne. Je fais part de ces renseignements au Département sous toutes réserves [2].

552.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 29. *Bucarest, 22 juillet 1914, 11 h. 35.*

(*Reçu :* 13 h.)

Le Ministre de Roumanie à Sofia a reçu pour instruction :

1° De déclarer que la Roumanie est prête à accorder des indemnités aux familles des soldats bulgares tués ou blessés à la suite des derniers incidents [3], dans les conditions admises par le Gouvernement bulgare pour les soldats roumains victimes des agressions bulgares.

2° De réclamer le changement des officiers et soldats coupables des attaques contre les postes roumains de la frontière.

[1] Du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 539. — [2] Transmis par télégramme à Londres, Vienne, Pétersbourg, 22 juillet. Transmis par lettre à la Guerre, Rome, Constantinople. — [3] Voir le télégramme de Bucarest du 21 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 545, et la note.

3° D'insister pour que les postes bulgares soient éloignés de la frontière comme le seront les postes roumains.

4° De demander enfin des éclaircissements sur les mouvements de troupes qui ont eu lieu ces derniers jours le long de la frontière roumaine.

Contrairement aux bruits répandus par certains journaux de Sofia et de Bucarest, aucun nouvel incident ne s'est produit depuis celui signalé par mon télégramme 28 [1].

553.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 103. *Vienne, 22 juillet 1914, 18 h. 10.*

(*Reçu* : 19 h. 30.)

Une note sera remise à très bref délai au Gouvernement serbe, dont le baron Macchio m'affirme que le ton et les demandes qui y seront formulées permettraient de compter sur un dénouement pacifique du conflit avec la Serbie. Il a convenu que, même réduite à deux États, une lutte pourrait avoir les suites les plus inquiétantes pour l'Autriche-Hongrie.

554.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 102. *Vienne, 22 juillet 1914, 16 h. 30.*

(*Reçu* : 20 h.)

Réponse au télégramme 233 [2].

L'incertitude est encore complète sur les décisions que le comte Berchtold, prolongeant son séjour à Ischl, tente d'obtenir de l'Empereur. On attribuait au Gouvernement l'intention, tout en devançant le conflit entre les deux États, d'agir avec la plus grande vigueur envers la Serbie, d'en finir avec elle, « de la traiter comme une autre Pologne ». Huit corps d'armée seraient prêts à entrer

(1) C'est le télégramme visé dans la note précédente.

(2) Ce télégramme transmettait la substance du télégramme n° 178 de Berlin, du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 539, et ajoutait : « Quelles sont votre impression et vos informations à cet égard? ».

en campagne. Mais M. Tisza, très inquiet de l'agitation en Croatie, serait intervenu activement pour modérer les belliqueux. Le discours qu'il prononcera aujourd'hui sera vraisemblablement déterminant.

En tout cas, on croit que la démarche à Belgrade aura lieu cette semaine. Des demandes du Gouvernement austro-hongrois relativement à la répression de l'attentat et à certaines garanties de surveillance et de police sont acceptables pour la dignité des Serbes; M. Yovanovitch estime qu'elles seront accueillies. M. Pachitch désire un arrangement pacifique, mais se déclare prêt à toute résistance.

Il a confiance dans la force de l'armée serbe; il compte en outre sur l'union de tous les Slaves de la monarchie, pour paralyser l'effort dirigé contre son pays.

A moins d'un aveuglement absolu, on devrait reconnaître ici qu'un coup de force a les plus grandes chances d'être funeste aussi bien aux troupes austro-hongroises qu'à la cohésion déjà si compromise des nationalités gouvernées par l'Empereur.

L'Ambassadeur d'Allemagne se montre partisan des résolutions violentes, quoiqu'il convienne que la chancellerie impériale n'est pas entièrement d'accord avec lui sur ce point. Celui de Russie, parti hier pour sa campagne, m'a confié que son Gouvernement n'aura pas d'objections contre des démarches visant la punition des coupables et la dissolution des associations notoirement révolutionnaires mais ne tolérerait pas des exigences humiliantes pour le sentiment national serbe [1].

555.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne.

T. nos 307, 377, 238. *Paris, 22 juillet 1914, 21 h. 10.*

M. Jules Cambon a demandé à M. de Jagow ce que contiendrait la note autrichienne à Belgrade et le Chancelier (*sic*) lui a répondu qu'il n'en savait rien [2]. Notre Ambassadeur s'en est montré surpris; il constate que la baisse de la Bourse de Berlin continue et que des nouvelles pessimistes circulent.

M. Barrère [3] a entretenu de la tension austro-serbe le marquis de San Giu-

(1) Ce télégramme et celui qui précède immédiatement (103 de Vienne), fondus l'un avec l'autre, ont été transmis le 23 juillet à 10 h. 30 à Londres 309, Berlin 307, Pétersbourg 370, Rome 288.

(2) Voir le télégramme de Berlin, du 22, ci-dessus reproduit sous le numéro 551.

(3) Voir le télégramme de Camaldoli, du 21 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 546.

liano, qui s'en montre inquiet et assure qu'il agit sur l'Autriche pour qu'il ne soit demandé à la Serbie que des choses réalisables, par exemple, la dissolution du Club bosniaque et non une enquête sur les causes de l'attentat de Sérajévo.

D'une manière générale, il semble que le Gouvernement autrichien, se sentant débordé par sa presse et par le parti militaire, cherche à obtenir le maximum de la Serbie, par une intimidation préalable, directe et indirecte, et s'appuie sur l'Allemagne à cet effet.

556.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Constantinople, Belgrade, Sofia, Athènes.

T. nos 308, 306, 378, 239, 287, 198, 72, 47, 139.

Paris, 22 juillet 1914, 21 h. 30.

Le Gouvernement roumain se préoccupe des incidents sanglants sur la frontière bulgare; il a refusé la proposition de Sofia de confier à une Commission internationale l'enquête sur des incidents qui doivent être réglés, à son avis, entre les deux Gouvernements intéressés. Il se déclare prêt à toute éventualité et souhaiterait d'être assuré de l'appui des Grecs et des Serbes en cas de conflit [1].

Toutefois, ses intentions sont conciliantes; il a renvoyé son Ministre à Sofia pour proposer au Gouvernement bulgare que des indemnités soient accordées par chacun des pays aux familles des victimes, que les officiers et soldats bulgares coupables d'agression soient changés, que les postes des deux pays soient éloignés de la frontière et que des explications lui soient données sur les mouvements de troupes bulgares le long de la frontière roumaine.

[1] Voir le télégramme de Bucarest, du 21 juillet, ci-dessus reproduit sous le numéro 545.

557.

Note du Département.

Paris, 22 juillet 1914.

M. Bénac téléphone pour démentir les insinuations de journaux tendant à faire croire que des établissements financiers français participeront à l'emprunt bulgare. Aucune banque française n'y prend ou n'y prendra part. Mais il est possible que les banques allemandes arrivent, par leurs représentants, à placer des titres ou des bons sur le marché français.

A ce propos, M. Bénac fait savoir que la *Diskonto* cherche à placer des bons sur l'avance de 120 millions qu'elle doit verser, en offrant une commission. La Banque de Paris les a refusés. Mais elle en conclut que l'avance de 120 millions est donc bien une *opération financière* impossible à distinguer d'une émission de tranche et que par conséquent le Gouvernement bulgare doit le remboursement des 75 millions (avancés par le groupe français) sur cette avance et non sur la première tranche.

558.

Communication de l'État-Major de l'Armée.

Paris, 22 juillet 1914.

(*Reçu :* Dir. pol., 24 juillet.)

Note sur les rapports austro-serbes[1].

Confidentiel. *Vienne, 17 juillet 1914.*

La situation à laquelle se rapporteront nos notes de ce jour et celles qui suivront est pleine de trop d'incertitudes pour que nous nous avancions jusqu'à la dire positivement menaçante, mais nous ne la croyons guère moins digne d'attention que celle de 1908-1909 et celle de 1912-1913. Nous commencerons par déterminer le point de départ des choses.

Le Gouvernement austro-hongrois a fait savoir que l'attentat de Sérajévo

[1] Il s'agit d'une pièce transmise par la section des Renseignements au Ministre des Affaires étrangères.

Ce document émane évidemment d'un agent. En principe, la Commission avait décidé de ne pas publier de pièce de cette nature. Une exception a été faite ici, à cause de l'intérêt propre de ce document.

aurait pour conséquence une action diplomatique, à savoir une «démarche» à Belgrade, démarche dont la forme serait la «remise d'une note». Or cette démarche peut avoir, doit avoir et aura en effet un objet double :

1° Elle visera la genèse de l'attentat et s'occupera de la coopération directe ou indirecte que les auteurs peuvent avoir trouvée à Belgrade ou en Serbie et elle formulera à ce sujet des désirs, sinon des exigences pouvant avoir le caractère d'une mise en demeure ou sommation adressée au Gouvernement serbe, lui demandant ou lui enjoignant de rechercher et de saisir les complices, de les punir, peut-être de les livrer à la justice austro-hongroise.

2° Etendant ses préoccupations au delà du crime lui-même ainsi que de ses tenants et aboutissants directs, elle envisagera l'action de la propagande du serbisme intégral ou nationalisme panserbe, c'est-à-dire non seulement du mouvement protestataire de Bosnie-Herzégovine, mais aussi de cet irrédentisme qui rêve la réunion à la Serbie de tous les Serbes appartenant à la communauté politique austro-hongroise, et, de même que dans sa première partie relative à l'attentat, elle formulera des désirs, peut-être des exigences, peut-être une sommation d'avoir à réprimer cette propagande et de faire savoir nettement, solennellement, que la Serbie réprouve toutes visées sur des territoires austro-hongrois.

Tel est le cadre de la note, nous voulons dire que telles sont les possibilités avec lesquelles on doit compter en ce qui concerne la teneur et sa portée, en d'autres termes, elle peut être anodine, banale, de pure forme, mais elle peut aussi être un ultimatum. Là se trouve une partie des incertitudes dont nous parlions ; la seconde partie se rapporte à la manière dont la Serbie accueillerait une note comminatoire et cette question se confond elle-même avec celle de savoir ce que la Russie conseillera aux Serbes, car la Russie sera certainement derrière eux dans cette épreuve comme durant les deux crises de ces dernières années. Ainsi, alors même que le Cabinet de Vienne aurait des intentions fermement arrêtées et qui nous seraient connues, il nous resterait encore à résoudre l'autre moitié du problème, et en admettant que la lumière fût faite sur ces deux points, qui peut garantir que le problème ne se posera pas demain, aujourd'hui, dans deux heures peut-être, d'une manière nouvelle et subite?

En effet, l'Autriche est entrée dans le guêpier serbo-slave, exactement comme elle entra dans le guêpier italien vers le milieu du dix-neuvième siècle. On y est, il faut marcher et l'on marchera ; le meurtre de l'Archiduc est un épisode, rien de plus ; on a, paraît-il, fusillé trois Serbes en Bosnie, en application de la loi martiale, et ce fait, que nous estimons d'une très grande importance, nous a été certifié exact cette nuit ; autre épisode : les Serbes, tels que nous les connaissons, ne sont pas gens à laisser longtemps ces exécutions sans répliques : autres épisodes, autres attentats, et alors ? Donc, nous raisonnons

sur le problème comme s'il était tout entier dans la question de la « démarche » effectuée de telle et telle manière, accueillie de telle et telle façon, mais il n'y est pas, et s'il y a solution heureuse de ce côté le danger réapparaîtra d'un autre et ne se fera pas attendre, car, nous le répétons, et c'est à cette formule qu'il faut s'en tenir : la question serbo-slave a dès maintenant pris la place de la question italienne de jadis. Nous laissons ouvert ce cadre où les faits viendront se classer à leur heure et nous revenons à la question concrète du moment présent : la démarche, la note.

Nous entendons dire : « on ne fera rien, il n'y aura pas de démarche, on laisse les passions s'apaiser : après quoi un communiqué global annoncera que les observations présentées par le Cabinet de Vienne ont été reçues avec un bon vouloir courtois et que la réponse faite donne les garanties voulues ». Cela n'est concevable que si l'Autriche-Hongrie abdique et signe l'annulation de son prestige ou si elle a été prévenue par ses alliés qu'elle ne serait soutenue en aucune manière. Nous ne la croyons pas déchue à ce point ; quant à l'attitude de ses alliés, du moins de l'Allemagne, elle est tout autre. On nous a certifié de bonne part, et nous nous le sommes fait répéter à trois reprises espacées de plusieurs jours, que l'Allemagne garantissait son appui intégralement et quoi qu'il arrive. Cette attitude est nouvelle car, en 1912 et 1913, l'Allemagne a non seulement retenu, mais contrecarré l'Autriche. Suivant notre informateur, il est probable que les Juifs ont eu connaissance du secret, car la déroute de la Bourse, durant la période du 11 au 14, est absolument inexplicable. Il existe quelques financiers à qui des personnages haut placés disent tout. Le prince de Montenuovo, par exemple, grand-maître de la Cour, n'attend jamais une heure sans téléphoner au banquier Reitzes les choses importantes qu'il apprend. Il n'est certainement pas le seul.

C'est cette panique de la Bourse qui a décidé à envoyer en vacances les trois Ministres de la Guerre et le chef de l'État-major et à lancer des avis officieux absolument rassurants, laissant entendre qu'on ne ferait rien dont il puisse sortir des complications belliqueuses. Ces avis, de même que les notes des journaux, allèguent comme motif du retard de la démarche la nécessité d'attendre la fin de l'instruction judiciaire de Sérajévo. Or nous avons eu un long entretien avec un très haut fonctionnaire qui nous a parfaitement avoué, sans s'en apercevoir, que les résultats de l'instruction sont nuls à l'égard des complicités directes et de l'instigation de Belgrade, de sorte qu'on sera forcé de se rejeter sur le deuxième groupe de récriminations : genèse intellectuelle et morale du crime, inspiration de la propagande irrédentiste serbe en territoire austro-hongrois, envoi d'émissaires, excitation au fanatisme national qui mène aux attentats, etc. Il est clair que ce terrain est plus dangereux que l'autre ; si l'on réussissait à prouver à la Serbie qu'elle a armé des assassins, elle ne pourrait que s'humilier devant l'Autriche et devant l'Europe entière :

si on lui intime l'ordre de museler le nationalisme serbe, on provoque violemment le sentiment patriotique consolidé par les victoires des deux guerres et très surexcité en ce moment; au lieu d'un criminel convaincu de meurtre, on a devant soit un État menacé dans sa dignité et sa souveraineté. Il est difficile qu'elle accède et, cependant, c'est ce que le Cabinet de Vienne se propose d'exiger; il n'a pas d'illusions sur les tendances du nationalisme serbe; il sait que c'est la «question italienne» qui recommence; il veut donner un grand effort. Du moins, il veut essayer. Nous avons à cet égard des déclarations nettes de source autrichienne excellente. D'autre part, nous sommes renseignés sur un travail fiévreux auquel le ministère se livre sur la presse étrangère. Le correspondant du *Daily Telegraph* a été chargé de placer un long article à lui remis par le ministère et qui a déjà paru. Il a fait appeler celui du *Daily Chronicle* et lui en a remis un autre aux mêmes fins; nous avons eu cet article entre les mains, le correspondant n'en a passé qu'un petit extrait à Londres. Même démarche auprès du correspondant du *Matin* à qui l'on a remis un immense mémoire dont il est contraint de transmettre au moins un extrait, les instructions verbales et écrites de son journal lui enjoignant de se tenir en rapports intimes avec le ministère. Tous ces articles sont des réquisitoires contre la Serbie avec menaces non déguisées pour le cas où elle ne garantirait pas de modifier l'objectif de sa politique. Nous avons l'impression que le Cabinet de Vienne veut agir sur l'opinion, en France et en Angleterre, afin qu'il y ait de ces deux pays une action exercée sur la Russie car, s'il est au pouvoir de celle-ci de retenir les Serbes et de les amener à céder aux injonctions de Vienne, on ignore si elle ne préférerait pas les encourager soit pour engager l'Autriche dans une guerre compliquée par le soulèvement de ses Serbes et de ses Roumains, soit pour la lancer dans une nouvelle mobilisation qui lui dévorerait deux cents millions qu'elle n'a pas.

A l'heure présente, on temporise. On a calmé la Bourse d'abord. Puis, on veut éviter de troubler la saison des étrangers qui donne des millions aux bains de Bohême, au Tyrol et aux autres régions des Alpes. Puis on veut laisser passer les moissons et, en attendant, on s'efforce de fabriquer une opinion publique internationale favorable. Cet intermède peut durer quatre semaines sous prétexte d'attendre la fin de l'instruction.

Jusqu'ici, pas de mesures d'ordre militaire. Mais l'État-major a reçu avis que les Serbes en prennent.

559.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 346. Très confidentiel. *Londres, 22 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

Par un télégramme en date du 21 de ce mois, n° 301 [1], Votre Excellence a bien voulu me faire part des impressions recueillies par notre Ambassadeur à Berlin, relativement aux conséquences de la démarche que le Gouvernement austro-hongrois se propose de faire à Belgrade.

Ces impressions m'ont été confirmées par une conversation que j'ai eue hier avec le principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Sir Ed. Grey m'a dit avoir reçu la visite de l'Ambassadeur d'Allemagne qui lui a confié qu'à Berlin on s'attendait à une démarche du Gouvernement austro-hongrois auprès du Gouvernement serbe, que le Gouvernement allemand s'employait à retenir et à modérer le Cabinet de Vienne, mais que jusqu'à présent [2] il n'y réussissait pas et qu'il n'était pas sans inquiétude sur les suites d'une telle démarche. Sir Ed. Grey a répondu au prince Lichnowsky qu'il voulait croire qu'avant d'intervenir à Belgrade, le Gouvernement austro-hongrois se serait bien renseigné sur les circonstances du complot dont l'Archiduc héritier et la duchesse de Hohenberg ont été victimes, se serait assuré que le Gouvernement serbe en avait eu connaissance et n'avait pas fait tout ce qui dépendait de lui pour en prévenir les effets. Car, s'il ne pouvait pas être prouvé que la responsabilité du Gouvernement serbe fût impliquée dans une certaine mesure, l'intervention du Gouvernement austro-hongrois ne se justifierait pas et soulèverait contre lui l'opinion européenne.

La communication du prince Lichnowsky avait laissé Sir Ed. Grey sous une impression d'inquiétude qu'il ne m'a pas dissimulée. La même impression m'a été donnée par l'Ambassadeur d'Italie qui redoute, lui aussi, l'éventualité d'une nouvelle tension des rapports austro-serbes.

(1) Transmettant le télégramme n° 178 de Berlin, du 21, ci-dessus reproduit sous le numéro 539.

(2) Des *British Documents on the origins of the war*, vol. XI, n° 68 et des *Deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch* n° 92, il ressort que Sir E. Grey a eu, le 20 juillet, un entretien avec le prince Lichnowsky sur les intentions du Gouvernement austro-hongrois à l'égard de la Serbie, mais ni la lettre de Sir E. Grey ni celle du prince Lichnowsky ne parlent d'une action modératrice exercée par l'Allemagne. C'est seulement dans une lettre à Sir Fr. Bertie (*British Doc.*, XI, n° 72) que Sir E. Grey parle de cette action comme d'une chose *probable*.

Sir A. Nicolson, que j'ai vu en sortant de chez le Secrétaire d'État, est plus optimiste que Sir E. Grey et le marquis Imperiali [1]. Il dit que l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne ne croit pas à une démarche du Gouvernement austro-hongrois à Belgrade, du moins à une démarche susceptible d'envenimer les relations entre les deux États et que l'opinion de Sir Maurice de Bunsen est partagée par tous ses collègues, notamment par l'Ambassadeur de France. Sir Arthur Nicolson croit que le Gouvernement allemand cherche, comme il le fait souvent, à répandre l'alarme en Europe pour se réserver l'honneur imaginaire d'avoir apaisé les discordes et fait office de conciliateur entre les adversaires.

Ce matin, j'ai reçu la visite du Ministre de Serbie qui, lui, partage les appréhensions de Sir E. Grey. Il craint que l'Autriche ne mette le Gouvernement serbe en présence d'une demande que la dignité de celui-ci et surtout la susceptibilité de l'opinion publique ne lui permettent pas d'accueillir sans protestation. Comme je lui objectais le calme qui paraît régner à Vienne et dont témoignent tous les Ambassadeurs accrédités dans cette capitale, il m'a répondu que ce calme officiel n'était qu'apparent et recouvrait les dispositions les plus foncièrement hostiles contre la Serbie. Or, a-t-il ajouté, si ces dispositions viennent à se manifester par une démarche dépourvue de la mesure désirable, il y aura lieu de tenir compte de l'opinion publique serbe, surexcitée par les mauvais procédés dont l'Autriche a abreuvé ce pays et rendue moins patiente par le souvenir encore tout frais de deux guerres victorieuses. Malgré les sacrifices dont la Serbie a payé ses récentes victoires, elle peut mettre encore sur pied 400.000 hommes, et l'opinion publique, qui le sait, n'est pas disposée à tolérer une humiliation.

Cette opinion est également celle de M. Take Jonesco, Ministre roumain de l'Intérieur, qui, de passage à Londres, en a fait part à l'un de mes compatriotes. S'étant arrêté à Vienne en se rendant de Bucarest à Londres, M. Take Jonesco en a rapporté l'impression que le Gouvernement austro-hongrois désirait l'humiliation de la Serbie. D'autre part, s'il s'est plu à rendre hommage à la sagesse et à la modération de M. Pachitch, il a ajouté qu'en dehors du Président du Conseil, le Gouvernement serbe ne comptait aucun homme joignant aux mêmes qualités l'autorité nécessaire pour se faire écouter, tandis que le pays regorgeait de têtes chaudes dont il redoutait les excès.

P. S. — Sir Ed. Grey a vu aujourd'hui l'Ambassadeur d'Autriche [2]. Il a prié le comte Mensdorff de recommander à son Gouvernement de ne pas

[1] En revanche, Sir Eyre Crowe, dans une annotation, datée du 22 juillet, à un télégramme de Sir H. Rumbold (*Brit. Doc.* XI, n° 77), trouve l'attitude de l'Allemagne « difficile à comprendre » et de nature à éveiller bien des appréhensions.

[2] Cf. *Brit. Doc.*, XI, n° 86.

s'écarter de la prudence et de la modération nécessaires pour éviter de nouvelles complications, de ne demander à la Serbie que des mesures auxquelles celle-ci puisse raisonnablement se prêter et de ne pas se laisser entraîner au delà [1].

560.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 138. *Bucarest, 22 juillet 1914.*

(*Reçu* : Dir. pol., 28 juillet)

Plusieurs journaux reproduisent l'information donnée par un journal turc, suivant laquelle la Bulgarie n'aurait consenti à traiter l'emprunt à Berlin que sur l'engagement formel pris par le Gouvernement allemand de s'entremettre auprès des Puissances en vue de la revision du traité de Bucarest; l'Autriche aurait, bien entendu, promis également son appui [2].

Le Ministre des Affaires étrangères m'a entretenu de cette question, qui paraissait le préoccuper, et m'a demandé si je possédais, sur ce point, quelque intéressante indication; je n'ai pu lui répondre que négativement, n'ayant comme lui que les commentaires du journal turc.

Depuis cette conversation, j'ai eu l'occasion de causer avec mon collègue de Bulgarie, qui a évité de répondre d'une manière précise à la question que je lui posais sur la possibilité d'engagements pris par l'Allemagne en ce qui concerne la revision du traité de Bucarest. «Il serait à souhaiter, m'a dit M. Radeff, que ce traité fût revu et corrigé. Tant que ses clauses subsisteront, il n'y aura pas de tranquillité en Orient. Nous ne pouvons nous consoler de l'abandon de Kavala et la partie de la Macédoine cédée à la Grèce est peuplée de trop de Bulgares pour que nous puissions nous résigner à sa perte». Il n'a pas ajouté, mais il était aisé de déduire de ses réticences, que les revendications bulgares en Dobroudja seraient volontiers formulées si l'on remettait sur le tapis les stipulations du traité de Bucarest.

Le ressentiment de la Bulgarie contre la Roumanie est peut-être plus vio-

[1] Il n'existe ni dépêche ni télégramme de M. P. Cambon au sujet de la question autro-serbe entre le 8 et le 22 juillet.

[2] Les rapports et les télégrammes envoyés de Sofia par le Ministre d'Autriche-Hongrie montrent bien qu'il y avait d'actives négociations entre le Gouvernement bulgare et le Gouvernement austro-hongrois en vue de la conclusion d'un traité d'alliance, que l'Allemagne comme l'Autriche cherchaient à faire entrer la Bulgarie dans la Triple Alliance. Nous ne trouvons, ni dans le recueil autrichien, ni dans l'allemand d'indication précise sur le point visé ici.

lent que celui qu'elle nourrit à l'endroit de la Grèce et de la Serbie; les derniers incidents de frontière sont, à cet égard, des plus significatifs et le ton des journaux bulgares, lorsqu'ils s'occupent des affaires roumaines, ne laisse aucun doute sur les sentiments hostiles dont la population bulgare, dans son ensemble, est animée envers la Roumanie.

J'ai la conviction que toutes les combinaisons que poursuivra la Bulgarie tendront à la revision du traité, qu'elle ne négligera rien de ce qui pourra lui donner satisfaction; certes, l'on ne peut considérer cet acte international comme éternellement intangible, mais il semble que, pour de longues années, il devrait être respecté et que si des modifications y doivent être apportées, ce ne peut être que du consentement unanime des signataires.

D'après des renseignements qui m'ont été donnés, plusieurs hommes politiques russes encourageaient à Sofia des espérances de revision prochaine et n'hésiteraient pas même à envisager une reprise partielle des territoires cédés à la Roumanie; bien que n'émanant pas des cercles dirigeants russes, ces encouragements laissent planer une certaine défiance et la crainte que, quelque jour, le Gouvernement russe ne se reprenne d'affection pour la Bulgarie au détriment des intérêts roumains.

Pour le moment, la Roumanie, tout imprégnée du succès de la politique qu'elle a suivie l'an dernier, ne songe qu'à maintenir intacte l'œuvre édifiée à Bucarest et se tient unie à ceux qui, comme les Grecs et les Serbes, sont intéressés à la défendre.

J'ai signalé à Votre Excellence, par mon télégramme n° 28 du 21 courant[1], la démarche faite par le Gouvernement roumain à Belgrade et à Athènes, afin de s'assurer éventuellement le concours des deux pays en cas de conflit avec la Bulgarie; cette démarche indique mieux que toute déclaration le prix que la Roumanie attribue à marcher d'accord avec ses co-signataires du traité de Bucarest; mon collègue de Serbie s'en réjouit fort, car, «me disait-il, elle engage moralement la Roumanie à nous répondre à son tour favorablement si nous étions amenés à lui faire la même demande».

Cette communauté d'intérêts ne peut que cimenter de plus en plus l'union que nous n'avons cessé, depuis l'an dernier, de considérer comme indispensable au maintien de l'équilibre dans les Balkans, et, si aucune complication ne survient à la suite des incidents roumano-bulgares, nous devrons nous féliciter de l'occasion qu'ils auront fournie à la Roumanie, à la Serbie et à la Grèce de souligner leur entente.

L'affirmation d'une action commune de ces trois États devra donner à penser à la Turquie et les réflexions qu'elle ne manquera pas de provoquer à Constantinople amèneront peut-être le Gouvernement ottoman à voir son intérêt dans un rapprochement avec un groupe résolument uni.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 545.

Si ce résultat était acquis, l'on pourrait entrevoir dans un avenir pas trop éloigné la réalisation d'une entente générale des peuples de la péninsule balkanique car il est permis de supposer que la Bulgarie, se voyant circonvenue par une sorte d'anneau sans solution de continuité, ferait d'elle-même quelque tentative pour s'y souder.

P.-S. — Au moment de clore cette dépêche, j'apprends que le Gouvernement serbe et le Gouvernement grec ont, conformément au désir exprimé par le Gouvernement roumain, fait entendre à Sofia qu'un conflit avec la Roumanie ne les laisserait pas indifférents.

561.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 122. Très confidentiel. *Cettigné, 22 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 7 août.)

D'après l'agence télégraphique autrichienne Herzog, les autorités militaires ont donné l'alerte, le 17 de ce mois, à toute la garnison de Cattaro. Les troupes ont occupé divers points de la ville ; une compagnie a été envoyée sur la route qui mène au village de Scagliari (et qui, un peu plus loin longe la base du massif du Lovcen, puis aboutit à la frontière monténégrine) ; des gendarmes et des douaniers ont été postés dans les villages voisins de Cattaro. Toutes les auberges et tous les cafés ont été fermés par ordre du capitaine de district. Les troupes sont restées sur pied toute la nuit.

Les autorités autrichiennes déclarent que les précautions ci-dessus ont été prises parce que l'on craignait une démonstration des paysans de race serbe contre les Croates habitant la ville, démonstration qui paraît peu vraisemblable en pleine nuit et qui, d'ailleurs, ne s'est pas produite.

Je n'ai pu m'empêcher de rapprocher les mesures militaires, prescrites le 17 et maintenues dans la nuit du 17 au 18, des informations relatives à l'éventualité d'une attaque brusquée de l'Autriche sur le mont Lovcen, que j'ai adressées à Votre Excellence par mes télégrammes en date des 17 et 18 de ce mois [1]. Il est, en effet, permis de se demander s'il n'y a pas eu, en la circonstance, une sorte de «répétition générale» destinée, à la fois, à exercer

[1] Télégrammes reproduits ci-dessus sous les numéros 523, 524 et 527.

les troupes et à endormir la vigilance des observateurs intéressés pour le jour où se produiraient de nouveaux mouvements de troupes analogues aux précédents, mais ayant cette fois pour but l'occupation du Lovcen.

Mon impression à ce sujet est partagée par mon collègue de Serbie à qui j'avais signalé les renseignements publiés par l'agence Herzog et qui m'a dit qu'il allait en rendre compte à son Gouvernement.

562.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Bucarest.

T. n°s 308, 380, 289, 240, 28. *Paris, 23 juillet 1914, 14 h.*

M. Take Jonesco a fait auprès de Sir Edward Grey une démarche officieuse au nom du Gouvernement roumain qui serait disposé à envoyer en Albanie une force suffisante pour rétablir l'ordre à condition que cette mesure fût réclamée par les Puissances et que celles-ci envoient de leur côté en Albanie des détachements, même réduits à quelques hommes.

Sir Ed. Grey a répondu que le Gouvernement anglais n'était disposé ni à diminuer les contingents de Scutari, ni à envoyer d'autres contingents, si réduits fussent-ils, sur d'autres points de l'Albanie; il a ajouté qu'il ne ferait pas d'objection s'il ne s'agissait que d'une démarche des Puissances à Bucarest pour demander l'envoi d'une force roumaine.

563.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 104. *Vienne, 23 juillet 1914, 14 h. 45.*
(*Reçu* : 17 h. 10.)

Le discours de M. Tisza, prononcé après les résolutions inspirées par l'Empereur, est considéré comme laissant espérer un dénouement pacifique. La note qui sera, m'assure-t-on, remise demain à Belgrade, ne comporterait donc rien d'inacceptable par le Gouvernement serbe.

On attribue également une signification nettement rassurante aux paroles de notre Président du Conseil à Pétersbourg.

Le baron Macchio, m'[ayant] laissé hier lui exposer les craintes si graves que ferait naître une intervention militaire, objecte comme d'habitude que le prestige et la prédominance de l'Autriche sont au-dessus de toutes les discussions. Il a seulement répondu que la Serbie agira sans doute de même qu'après l'annexion de la Bosnie, en prenant des engagements qu'elle ne tiendra pas.

Il importe de faciliter à la Monarchie le mouvement de recul qui coûte à son orgueil.

Je suppose que les Gouvernements français et russe s'y emploieront à Belgrade. Mais il faudrait aussi que l'influence allemande cessât de s'exercer dans un sens agressif. L'Allemagne, qui a su s'emparer en partie de la situation commerciale perdue par l'Autriche en Serbie, n'a pourtant pas d'intérêt à pousser à un conflit [1].

564.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 10. *Camaldoli, 23 juillet 1914, s. h.*

(*Reçu* : 18 h. 15.)

On se montre un peu plus rassuré à la Consulta, au sujet de Valona, les Épirotes ayant suspendu leur marche sur cette ville; mais on considère le lendemain comme toujours incertain. L'opinion italienne, dit M. de Martino, n'admettrait pas une occupation même provisoire de Kavala [2].

Je ne saurais affirmer que cela soit vrai de l'[opinion]; mais cela me paraît exact de ceux qui la conduisent, ce qui revient à la même chose. Le Secrétaire général de la Consulta reconnaît d'ailleurs la bonne volonté du Gouvernement grec qui vient d'en faire preuve en évacuant l'île de Saseno.

En ce qui touche la tension austro-serbe, les impressions officielles sont toujours celles que j'ai rapportées dans mon télégramme 8 [3]. D'autre part, mon collègue anglais, sans être informé spécialement, juge la situation grave entre Belgrade et Vienne et craint de voir son pays obligé de s'occuper d'une affaire qui ne l'intéresse pas directement.

(1) La substance de ce télégramme a été communiquée le 23, par télégramme-circulaire, à Londres 309, Berlin 307, Pétersbourg 379, Rome 288.

(2) *Sic*. C'est évidemment Valona qu'il faut lire.

(3) Ci-dessus reproduit, à la date du 21 juillet, sous le numéro 546.

565.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

T. n° 7. *Munich, 23 juillet 1914, 21 h. 10.*

(*Reçu* : 22 h. 15.)

Quoique la presse bavaroise considère qu'une solution pacifique à l'incident austro-serbe soit non seulement possible, mais même vraisemblable, on affecte depuis quelque temps, avec plus ou moins de sincérité, un certain pessimisme dans les sphères officielles. Le Président du Conseil notamment m'a dit aujourd'hui que la note autrichienne était, à son avis, rédigée dans des termes acceptables pour la Serbie, mais que la situation actuelle ne lui en paraissait pas moins très sérieuse*.

566.

M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

D. n° 212. Urgent. *Paris, 23 juillet 1914.*

Au cas où le Gouvernement bulgare persisterait dans son refus de rembourser aux banques françaises, sur le produit de l'avance de 120 millions, les 75 millions de francs de bons détenus par elles, vous voudrez bien insister vivement pour que tout au moins une satisfaction partielle soit donnée à nos compatriotes. Le Gouvernement bulgare pourrait, par exemple, offrir de régler le 1er août les intérêts échus, plus une fraction convenable du principal. Il s'éviterait ainsi les inconvénients que ne manquerait pas de lui attirer une attitude purement négative et donnerait une preuve de dispositions conciliantes dont les intéressés tiendraient assurément compte.

Je vous prie d'effectuer des démarches pressantes dans ce sens et de me faire connaître le plus tôt possible leur résultat.

* Annotation de M. Berthelot : *Preuve que l'Allemagne connaissait les termes de la note puisque la Bavière les connaissait.*

567.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Viviani, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 349. *Londres, 23 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

En rendant compte à Votre Excellence, par mon rapport n° 333 en date du 9 de ce mois[1], de la discussion de l'«Amending Bill» à la Chambre des Lords, je lui signalais les conditions auxquelles restait subordonnée la valeur pratique de l'œuvre législative entreprise par la haute Assemblée. Dès l'instant que les amendements des Lords transformaient l'«Amending Bill» en une loi excluant l'Ulster du Home Rule, deux questions devaient se poser : le Gouvernement soutiendrait-il cette loi devant les Communes? Les nationalistes irlandais se prêteraient-ils à une modification quelconque du texte voté par cette Chambre?

L'«Amending Bill» a été voté par la Chambre des Lords le 14 de ce mois. Les amendements que la haute Assemblée y a introduits ont eu pour but, comme l'a constaté Lord Lansdowne, de soustraire effectivement les unionistes de l'Ulster à l'application du Home Rule établi pour le reste de l'Irlande. La discussion a pris fin sans qu'aucune autre indication eût été fournie sur l'attitude du Gouvernement que les critiques dirigées par ses membres, Lord Crewe et Lord Morley, contre les plus importants des amendements incorporés au bill.

Dès le lendemain de ce vote, ont commencé des conseils de Cabinet qui se sont répétés tous les jours jusqu'au samedi 18 juillet. Il n'était pas besoin de beaucoup de perspicacité pour deviner que la question qui faisait l'objet de ces délibérations réitérées était celle de l'attitude que prendrait le Gouvernement entre les trois textes législatifs dont le Home Rule avait successivement pris la forme; texte voté par les Communes, Amending Bill présenté aux Lords, Amending Bill transformé par les amendements des Lords. J'ai souvent indiqué, depuis le début de cette crise, les raisons de l'embarras extrême où s'est, cette fois encore, trouvé le Cabinet; d'une part, l'intransigeance des nationalistes irlandais, dont l'appoint est nécessaire à former sa majorité; d'autre part, l'intransigeance des gens de l'Ulster, organisés militairement et civilement pour opposer, le cas échéant, au Home Rule une résistance contre laquelle les sentiments de l'armée laissent le Gouvernement sans moyen d'action.

[1] Non reproduit; la présente dépêche en résume l'essentiel.

Loin de s'être atténuée d'un côté ou de l'autre, l'intransigeance des deux camps rivaux n'avait fait que s'accroître pendant le temps qu'avait duré la discussion à la Chambre des Lords. Dans ma dépêche n° 333 du 9 juillet, je signalais une manifestation à laquelle s'étaient livrés, pour éprouver une fois de plus l'impuissance du Gouvernement, les volontaires de l'Ulster. L'audace de cette manifestation a été, depuis lors, bien dépassée par les actes auxquels se sont portés les organisateurs du mouvement protestataire. Sir E. Carson ne s'est pas contenté de passer des revues, de distribuer des drapeaux aux couleurs de l'Union Jack, surmontés de la Couronne royale et reçus à genoux par ceux à qui il les a remis. Il a réuni le Gouvernement provisoire constitué en Ulster et pris toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette sorte de junte insurrectionnelle. En même temps, dans plusieurs discours qui ont eu un retentissement énorme, il a déclaré que l'Ulster ne saurait admettre d'autre solution qu'une scission complète et définitive (*clean cut*) avec le reste de l'Irlande. Ces démonstrations ne sont pas restées sans contrepartie de la part des nationalistes irlandais, qui ont opposé déclarations à déclarations et poursuivi l'organisation de leurs corps de volontaires. Les journaux ont même rapporté, et les feuilles libérales en font grand état, que, dans une caserne de Dublin, un régiment irlandais a acclamé le Home Rule et qu'hier, à Londres même, MM. Redmond et Dillon ont été l'objet d'une ovation de la part de soldats de la garde irlandaise casernés à deux pas de Buckingham Palace.

Tel étant l'état des esprits dans les deux camps, le Gouvernement se voyait acculé à une impasse. Il n'en est pas sorti; mais il a ajourné le moment d'en sortir grâce à une intervention inusitée et inattendue, qu'il a, assure-t-on, provoquée : l'intervention du Roi.

Simultanément aux conseils de Cabinet que j'ai mentionné ci-dessus se produisait un actif échange de communications entre le Palais de Buckingham et la résidence du Premier Ministre, Downing Street. Le 17 juillet, le Roi George donnait audience à M. Asquith. Les allées et venues des courriers, l'audience du Premier Ministre, étaient notées par la presse avec trop de soin pour que, dans la complaisance avec laquelle les journaux étaient tenus au courant, n'entrât pas le désir de préparer l'opinion publique à un coup de théâtre. Le 18 juillet, en effet, les journaux annonçaient que le Roi convoquait à une conférence, qui se réunirait au Palais, deux représentants du Gouvernement et deux représentants de chacun des partis ayant pris position dans l'affaire du Home Rule. Les personnages convoqués par Sa Majesté étaient : pour le Gouvernement, M. Asquith et M. Lloyd George; pour l'opposition conservatrice, Lord Lansdowne et M. Bonar Law; pour l'Ulster, Sir E. Carson et le capitaine Craig; pour les nationalistes irlandais, M. Redmond et M. Dillon. Que l'idée de cette suprême tentative de conciliation appartienne en propre

au Roi ou qu'elle lui ait été soufflée par le Premier Ministre, il n'est pas douteux en tous cas qu'elle n'a été mise à exécution que de concert entre Sa Majesté et son Gouvernement. Ce dernier, qui ne semble pas disposé à sortir d'embarras en se faisant renverser, n'apercevait aucune issue à l'impasse où il se trouvait. S'il penchait du côté des adversaires du Home Rule, c'était vraisemblablement la chute pour lui et, en tous cas, c'était une sorte de rétractation à laquelle répugnent beaucoup de ses membres. S'il se maintenait sur ses positions, c'était..., personne ne sait au juste quoi : les uns disent le refus du Roi de signer le Home Rule; les autres, le rejet de l'Amending Bill des Lords par les Communes, la mise en vigueur automatique du premier texte voté par cette Chambre et, par contre-coup, la guerre civile en Irlande. Pour affirmer quelle est celle de ces hypothèses qui se fût réalisée, qui se réalisera peut-être dans quelques jours, il faudrait être l'un des cinq ou six auteurs de cette pièce, de ce drame, et je ne le suis pas. Ce qui est certain, c'est que, le terme de la crise approchant, les plus avancés des Ministres répugnaient visiblement à prendre la responsabilité du dénouement et cette impression s'est fait jour dans un discours de M. Lloyd George où sa fougue naturelle a fait place à un pessimisme qui ne lui est pas coutumier. Dans ces conditions, les Ministres ont vu dans une intervention du Roi un moyen de gagner du temps, expédient en quoi se résument toute leur tactique et toute leur politique.

Il faut remonter jusqu'en 1884 pour trouver, sous le règne de la Reine Victoria, un précédent à l'invitation officielle que le Roi George vient d'adresser à six parlementaires et à deux Ministres de se réunir en conférence au Palais. L'intervention du Roi Édouard en 1910, dans les discussions qui ont abouti au Parliament Act, ne me paraît pas en effet avoir eu ce caractère officiel, solennel, qui fait, dans le cas présent, l'originalité et l'importance de l'initiative prise par son fils. Aussi est-ce ce caractère qui la désigne aux critiques du parti libéral.

La convocation par le Roi de cette conférence a été annoncée par le Premier Ministre à la Chambre des Communes le 20 juillet. Ce même jour, le parti ouvrier (Labour Party) a posé la question constitutionnelle. Sa protestation a eu peu d'écho dans la Chambre qui a ajourné la discussion de l'Amending Bill.

Dès le lendemain, la conférence s'est réunie pour la première fois au Palais, sous la présidence du speaker de la Chambre des Communes, convié par Sa Majesté à la présider. Le Roi, en recevant les délégués, leur a adressé une allocution dont j'envoie ci-joint le texte à Votre Excellence[1]. C'est, paraît-il, en vertu d'une décision de la conférence que cette allocution, dont le texte avait été soumis la veille au premier Ministre par le Roi, a été rendue publique.

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette annexe.

Toujours est-il qu'elle a eu pour effet de déchaîner contre le Roi les attaques de la presse libérale.

Le Roi se fût-il tu que les protestations soulevées de prime abord par son intervention se seraient probablement accrues et propagées tout de même. Mais son allocution a incontestablement fourni un aliment aux récriminations suscitées par son initiative. Elles s'étalent depuis deux jours dans les journaux radicaux, *Daily Chronicle, Daily News and Leader*, et la presse française, le *Temps* notamment, en a cité des extraits assez topiques pour que je puisse me dispenser d'y insister.

Déjà, au moment de la crise militaire, l'attitude du Roi, sa prétendue partialité, en faveur des unionistes, avait été incriminée par les radicaux et cela en séance même de la Chambre des Communes. Cette fois, et c'est l'inconvénient de la procédure à laquelle lui-même et son Gouvernement se sont résolus, la personne du Souverain a été nettement découverte, la prérogative royale a été livrée en pâture aux discussions de partis. M. Asquith a bien, dans une déclaration faite aux Communes, couvert le Roi et assumé la responsabilité des paroles de Sa Majesté, il a bien catégoriquement déclaré que l'initiative même de la convocation d'une conférence n'a été prise par le Souverain que d'accord avec ses Ministres. La polémique en sera-t-elle arrêtée?

L'opinion publique ne tardera probablement pas à en être distraite par le problème soumis à la Conférence, sur lequel son attention sera bientôt rappelée. La plupart des gens sont en effet sceptiques sur l'issue favorable de cette conférence. Tel est l'enchevêtrement des populations catholiques et protestantes, home-rulistes et anti-home-rulistes, dans certains comtés de l'Ulster, telle est l'âpreté des chefs de parti à défendre les populations qui se réclament d'eux que la question semble presque inextricable. Encore faut-il compter avec la surexcitation des deux camps en Ulster même. Les journaux d'aujourd'hui rapportent que, précisément dans un de ces comtés où les populations sont confondues les unes dans les autres, celui de Tyrone, des coups de pistolet ont été tirés par des nationalistes sur une compagnie de volontaires de l'Ulster. Il n'y a eu ni tué, ni blessé. Mais qu'un choc de ce genre se reproduise, qu'il y ait des victimes et c'est d'un tel incident que peut naître le conflit prévenu jusqu'à présent.

P. S. — D'après des renseignements très sûrs, il est très probable que la conférence n'aboutira pas.

568.

M. de Fontenay, Ministre de France à Durazzo.

à M. Bienvenu-Martin, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. n° 100. *Durazzo, 23 juillet 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 28 juillet.)

J'ai déjà signalé à Votre Excellence l'influence toujours croissante de l'Autriche-Hongrie en Albanie; elle a complètement supplanté celle de l'Italie qui, en ce moment, est reléguée à l'arrière-plan. Cette victoire, due aux circonstances plus qu'à l'habileté, est déjà mise en exploitation réglée et, à observer les Autrichiens, on croirait les voir opérer dans une colonie.

Les lignes de navigation reliant l'Albanie à l'Autriche et à la Hongrie vont être augmentées; le Lloyd autrichien se propose de louer la plus grande maison de Durazzo, celle dont j'occupe une partie en ce moment, et il payera pour le rez-de-chaussée et le premier étage 20.000 francs de loyer par an.

Dans la défense de la ville, le désir de tout primer pousse les Autrichiens à s'aliéner les volontaires allemands. Ces derniers, avec le capitaine hollandais Fabius, avaient dans les premiers jours de danger organisé la défense avec les canons; depuis l'arrivée du sculpteur viennois Gurschauer, la direction des batteries a passé aux Autrichiens.

C'est encore la diplomatie austro-hongroise qui, seule ici, entretient le Prince dans les plus fâcheuses illusions. Elle s'efforce de le maintenir en équilibre sur son trône afin qu'il devienne son homme. Il lui devra alors tout, ne pourra rien lui refuser. L'Albanie deviendra un fief autrichien.

L'endettement est un des moyens d'action dont le Ballplatz semble devoir user. L'Autriche pousse d'une façon trop évidente le Gouvernement albanais à augmenter ses dettes, en lui laissant entendre que tout crédit ne lui est pas fermé à Vienne. Plus que jamais, nous devons donc maintenir fermes nos exigences en ce qui concerne le caractère nettement international et égalitaire de la banque et ne pas faire de concession sur ce point.

En un mot, si j'osais risquer une comparaison, comme dans une course l'Autriche-Hongrie met tout son enjeu sur la tête du prince de Wied. Si elle réussit, elle gagnera très gros. Elle se refuse d'ailleurs à partager les risques et les bénéfices avec l'Italie, car elle prétend garder tout pour elle, ainsi que le laissait entendre le comte Berchtold quand il répondait à Sureya Bey, qui demandait pourquoi Vienne ne procédait pas à une action commune avec l'Italie : « Nous voulons être seuls, c'est bien le moins quand on dépense un milliard ».

Du tête-à-tête avec l'Italie on ne veut donc pas entendre parler à Vienne, et c'est cependant là, semble-t-il, la solution la plus prochaine à laquelle les deux compétiteurs ne pourront échapper. Leurs intérêts les riveront côte-à-côte sur cette terre d'Albanie, comme la prudence la plus élémentaire en éloignera les grandes Puissances qui n'y ont aucun intérêt.

Reste à savoir ce qui sortira de ce tête-à-tête, de cette part à deux : ou une rivalité encore plus grande, suscitée par une rancune profondément ancrée dans les sentiments des deux nations, ou une entente résignée, provoquée par la sagesse, par la crainte de complications irréparables et aussi par l'influence certaine qu'aura sur les relations ultérieures des deux pays voisins la disparition de l'élément le plus inquiétant pour la paix, de l'Archiduc François-Ferdinand.

Les autres Puissances seraient alors jouées. Mais les profits qu'elles pourraient éventuellement tirer d'une situation privilégiée quelconque dans ce redoutable pays ne sauraient en tous cas compenser les inconvénients qu'il y aurait pour tout État, autre que l'Italie et l'Autriche-Hongrie, de tenter de s'y implanter.

En attendant, il importe toutefois de ramener la paix. Cette tâche incombe aux Puissances qui ont cru devoir créer l'Albanie; elles ne peuvent assumer la responsabilité de laisser, au flanc de l'Europe, un foyer d'incendie se développer et étendre ses ravages.

Le résultat est facile à obtenir, il suffit, comme je l'ai souvent dit, de donner un conseil à qui de droit.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABDALLAH BEN BRAHIM (Si), caïd rebelle du Tiout, nos 4, 195 et annexe III.

ACLAND, Sous-Secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 175.

ADLER (d'), financier autrichien résidant à Paris, n° 142.

AEHRENTHAL (comte d'), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 422, 460, 470 (note), 500.

AGLIARDI (général italien), n° 414.

ALBERT Ier, Roi des Belges, nos 36, 55, 118, 297.

ALESSIO, député italien, n° 353.

ALEXANDRA, Impératrice de Russie, n° 522.

ALEXANDRE, Prince héritier de Serbie, nos 207, 331, 347, 363, 394, 437, 451, 469, 488, 499, 511.

ALEXANDRE Ier, Roi de Serbie (1880-1903), nos 463, 469.

ALEXANDRE III, Empereur de Russie (1881-1894), n° 522.

ALEXIS, Grand-Duc héritier de Russie, n° 522.

ALFAU (général), ancien Résident général espagnol au Maroc, n° 49.

ALFONSO (Don), Infant d'Espagne, n° 49.

ALIOTTI (baron), Ministre d'Italie à Durazzo, nos 74, 81, 275, 280, 299, 308, 313, 320, 330, 395, 396, 415, 428, 443, 449 (note), 465 (notes), 496, 518, 520, 549.

ALLAIRE (capitaine de vaisseau), commandant de l'*Edgar-Quinet*, n° 377.

Allizé, Ministre à Munich, nos 230, 510, 565.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, nos 15, 49, 205, 431.

ANDRASSY (comte Jules), homme d'État hongrois, nos 487, 498.

Apchier le Maugin (d'), chargé du consulat général à Budapest, nos 75, 463, 498, 512.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

Apponyi (comte), membre de la Délégation hongroise, nos 316, 498.

Arif Hikmet, chef des Albanais insurgés, nos 403, 432.

Asquith, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 27, 59, 110, 155, 171, 182, 211, 241, 275, 370, 411, 500, 567.

Atthalin, secrétaire général de la banque de Paris et des Pays-Bas, nos 43 (note), 249 (note), 360 (note).

Avarna (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n° 395 (note).

B

Baernreither, membre de la Chambre des Seigneurs, nos 316, 318.

Balfour, homme d'État anglais, nos 27, 438.

Balougdjitch, Ministre de Serbie à Athènes, nos 7, 8, 51 (note), 133, 234, 264, 265, 363.

Bapst, Ministre à Copenhague, nos 63, 107.

Barrère, Ambassadeur à Rome, nos 10, 31, 40, 219, 220, 228, 243, 253, 255, 259, 270, 275, 295, 309, 310, 328, 346, 353, 373, 402, 414, 415, 429, 445, 455, 460, 468, 520, 540 (note), 546, 564.
Cité : nos 58, 144, 173, 193, 449 (note), 454, 467.

Barzilai, député italien, nos 310, 353.

Basaroff (colonel), Attaché militaire de Russie à Berlin, n° 538.

Bauer, directeur de la banque Périer, nos 458, 479 (note), 486 (note), 492, 517 et annexes II, III.

Baumgarten (général), commandant les troupes du Maroc oriental, nos 49, 205.

Bax Ironside (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Sofia, nos 136, 237, 246.

Beckmann (de), général russe, n° 226.

Beguin Billecocq, Vice-consul à Scutari, nos 256, 266, 274, 351.
Cité : n° 441 (note).

Békir Aga, conspirateur albanais, n° 427.

Bénac, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n° 557.

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 64, 117, 211, 229 (note), 232, 236, 240, 241, 246, 250, 355, 379.

Benedikt, directeur de la *Neue Freie Presse,* nos 204, 514.

Bérard (Victor), homme politique et publiciste français, n° 111.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 5, 68, 89, 129, 144 et annexe II, 145, 151 (note), 167, 173, 181, 193 et annexe I, 219, 238, 310, 316, 318, 352, 378, 395, 416, 422, 427, 443, 453, 456, 465, 483, 493, 495, 499, 500, 514, 515, 518, 554, 568.

Berchtold (comtesse), n° 456.

Bernhardi (général de), écrivain militaire allemand, n° 82.

Berthelot, adjoint au directeur des affaires politiques et commerciales, chargé de la sous-direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères, nos 483 (note), 486 (note), 565 (note).
Cité : nos 55, 348.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 325, 441, 482.
Cité : n° 110.

Bertolini, ancien Ministre des Colonies d'Italie, n° 10.

Besançon (Octave), fondé de pouvoir de la banque Périer, n° 136.

Bethmann Hollweg (de), Chancelier de l'Empire allemand, nos 17, 150, 235, 493.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Berlin, nos 36, 61, 102, 118, 186, 202, 217.

Bib Doda Pacha (Prenk), chef des Mirdites, nos 66, 317, 432, 443.

Bienvenu-Martin, Ministre de la Justice, Ministre des Finances par intérim, n° 216.

Bilinski (de), Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, dirigeant l'administration de la Bosnie-Herzégovine, nos 2, 463 (note), 466 (note), 470, 493.

Billy (de), Conseiller d'ambassade à Rome, nos 126, 129, 185.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, nos 48, 194

Bissolati, député italien, n° 353.

Blatty, amiral anglais, n° 489 (note).

Bleichroeder (de), banquier allemand, n° 87.

Block (Sir Adam), délégué des créanciers anglais et néerlandais à la Dette publique ottomane, Président du Conseil d'administration, n° 94 (note).

Blondel, Ministre à Bucarest, nos 6, 37, 180, 181, 238, 257, 287, 397, 400, 416, 428, 457, 490, 545, 552, 560.

Blondlat (général), commandant les troupes de la région de Rabat, n° 49.

Bobrikoff (général), ancien gouverneur général de Finlande, n° 226.

Bochkovitch, Ministre de Serbie à Londres, nos 379, 559.

Bogdanovitch, général russe, n° 267.

Boghitchévitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 115, 173.

Bojovitch, général serbe, n° 363.

Bollati, Ambassadeur d'Italie à Berlin, n° 173.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 32 (note), 41, 56, 57, 62, 94, 124, 135, 138, 140, 143, 156, 157, 160, 161, 165, 168, 177, 183, 191, 261, 262, 291, 300, 306, 319, 322, 327, 340, 343, 359, 368, 371, 372, 382, 385, 388, 390, 401, 407, 408, 409, 410, 417, 426, 436, 447, 481, 541.
Cité : nos 32, 96, 152, 172, 326, 348, 375, 378, 393.

Bonar Law, membre de la Chambre des Communes, nos 27, 567.

Bonnan (lieutenant-colonel), représentant du Creusot à Sofia, n° 245.

Boppe, Conseiller d'ambassade à Constantinople, nos 172, 466.

Borgatta, économiste italien, n° 92.

Bosdari (comte de), Ministre d'Italie à Athènes, n° 153 (note).

Botkine, Secrétaire de l'ambassade de Russie à Berlin, n° 339.

Bou Amama, chef algérien révolté, n° 49.

Bou Lenouar, frère du prétendant marocain El Hiba, n° 195, annexe III.

Bourgeois (Léon), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 172.

Bouroff, homme d'État bulgare, n° 263.

Boyadieff (général), Ministre de la Guerre de Bulgarie, n° 381.

Boyanovitch (général), ancien Ministre de la Guerre de Serbie, n° 451.

Braquet (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Athènes, n° 214.

Bratiano, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Roumanie, n°s 134, 287, 416, 457, 490.

Bremer (commandant), officier belge, n° 192.

Bridgeman (Sir Francis), ancien Premier Lord naval, n° 110.

Bronevski, Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, n° 548.

Broqueville (de), directeur du *XXe Siècle*, n° 146.

Broqueville (Ch. de), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Belgique, n° 192.

Brulard (général), commandant la région de Marrakech, n°s 195 (annexes II, III).
Cité : n° 195.

Bryan, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, n° 334.

Buchanan (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n°s 23, 54, 69, 100, 106, 111, 117, 119, 189, 203, 355, 450.

Buisseret (comte de) ,Ministre de Belgique à Saint-Pétersbourg, n° 186.

Bunsen (Sir Maurice de), ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, Ambassadeur à Vienne, n°s 34, 89, 167, 326, 507, 559.

Burghele, Ministre de Roumanie à Durazzo, n°s 280, 549.

Burian (baron), ancien Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n° 493.

Buxhöveden (baron de), Ministre de Russie à Copenhague, n° 107.

C

Caillaux, Ministre des Finances, n° 95 (note).

Calda, député italien, n° 353.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, n°s 4, 30, 35, 36, 39, 46, 47, 48, 50, 65, 72, 78, 85, 97, 101, 102, 109, 115, 116, 118, 166, 172, 173, 178, 188, 194, 202, 206, 210, 217, 235, 239, 341, 387, 421, 422, 424, 415, 450, 508, 509, 530, 538, 539, 548, 551.
Cité : n°s 28, 60, 61, 114, 156, 164, 195, 262, 286, 319, 350, 555, 559.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 9, 19, 27, 28, 32, (note), 33, 58, 59, 60, 64, 71, 182, 211, 229 (note), 232, 236, 241, 250, 258, 282, 289, 296, 354, 355, 370, 379, 408 (note), 413, 438, 454, 467, 483, 526, 528, 547, 559, 567.

Cité : nos 34, 44, 49, 69 (note), 70, 102, 110, 111, 120, 127, 155, 247, 307, 350, 367, 389, 415, 431, 445.

Cappa, député italien, n° 353.

Carapanos, Ministre des Affaires étrangères de l'Epire indépendante, nos 1, 248.

Carlos (Don), n° 205.

Carlotti di Riparbella (marquis), Ambassadeur d'Italie à Pétersbourg, nos 418, 495.

Carnot, ancien Président de la République, n° 522.

Caro, Secrétaire de la Légation d'Espagne à Tanger, n° 49.

Carol, Prince de Roumanie, nos 79 (note), 397.

Carson (Sir Edward), membre de la Chambre des Communes, nos 27, 108, 567.

Casement (Sir Roger), ancien Consul général anglais, n° 108.

Castelnau (général de Curières de), membre du Conseil supérieur de la Guerre, n° 489 (note).

Castoldi (capitaine), aide de camp du prince de Wied, n° 81.

Cervera (Mgr), vicaire apostolique espagnol à Tanger, n° 49.

Champin, n° 78.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 56, 79, 109, 134, 238, 257, 397, 416, 418, 428, 449, 457, 508, 546 (note).

Charles-François-Joseph, Archiduc héritier d'Autriche, nos 457, 463, 485.

Charlot, délégué à Sofia des porteurs des emprunts bulgares, n° 5.

Chelius (général de), Attaché militaire d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, et aide de camp du Tsar, n° 26.

Chelkovnikoff, Consul de Russie à Hamah, n° 91.

Chevalley, Ministre à Christiania, nos 82, 324, 399.

Chotek (comte), n° 494.

Christian X, Roi de Danemark, nos 63, 221, 252.

Christoff (Pavlé), voïvode bulgare, n° 133.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté de Grande-Bretagne, nos 27, 110, 289.

Cirmeni, journaliste italien, n° 185.

Clauzel, Secrétaire d'ambassade à Vienne, nos 89, 142 (note).

Cité : n° 142.

Clemenceau (Georges), sénateur, ancien Président du Conseil, n° 128.

Clément-Simon, Secrétaire à Belgrade, puis rédacteur à la Direction politique, n° 285 (note), 362 (note), 403 (note), 451 (note), 469 (notes).

Clerk, senior clerk au Foreign Office, n° 330.

Closières (des), représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, nos 45, 170, 197, 237.

Coanda, général roumain, n° 56.

Cochin (Denys), député français, n° 172.

Collas (baron), chef du bureau présidentiel en Bosnie, n° 488 (annexe II).

Colomiès, Consul général à Smyrne, nos 112, 365.
Cité : n° 177.

Conrad de Hoetzendorf (général), chef d'État-major général de l'armée autrichienne, nos 292, 403, 460, 558.

Constantin Ier, Roi de Grèce, nos 8, 356, 380, 428, 518.

Couget, Secrétaire d'ambassade, chargé de l'agence et du consulat général à Tanger, n° 49.

Coulais (commandant), commandant le détachement français à Scutari, nos 256, 266, 441 (note).

Crackanthorpe, Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 317, 318.

Craig (capitaine), officier anglais, n° 567.

Credaro, homme politique italien, n° 31.

Crewe (Lord), Lord gardien du Sceau privé et Secrétaire d'État pour les Indes, n° 567.

Crispi, ancien Président du Conseil d'Italie, n° 92, 172.

Crowe (Sir Eyre), Sous-Secrétaire assistant au Foreign Office, n° 559 (note).

Curzon (Lord), ancien Vice-roi des Indes, nos 293, 438.

Czernin de Chudenitz (comte Otto), conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 477, 500.

Czernin de Chudenitz (comte Ottokar), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, nos 75, 238, 490.

D

Daeschener, Ministre à Lisbonne, nos 44, 76, 312.
Cité : nos 60, 102 332.

Daneff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 263, 381, 517.

Daneo, Ministre des Finances d'Italie, n° 10.

Danilo, Prince héritier de Monténégro, n° 286.

Dard, Secrétaire à Sofia, nos 237, 245, 246, 263, 277, 294, 302, 321, 323, 333, 342, 344, 352, 360, 380, 381.

Dato, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n° 49.

David, Ministre des Travaux publics, n° 83.

Davidovitch, homme politique serbe, nos 331 (note), 363.

Davignon, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, n° 297.

Davis (Edmund), homme d'affaires anglais, n° 312.

Delaroche-Vernet, Ministre à Cettigné, nos 120, 139, 179, 213, 244, 249, 286, 304, 311, 386, 464, 474, 478, 480, 523, 524, 527, 532, 534, 537, 544, 561.

Cité : n° 430.

Delbrück, Ministre d'État, remplaçant du Chancelier de l'Empire allemand, n° 341.

Delcassé, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 110.

Delure, inspecteur général des Ponts et chaussées, directeur général des Travaux publics au Maroc, n° 49.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, nos 153, 265, 416, 418, 428.

Deroussy, Ministre de Roumanie à Sofia, nos 545, 552, 556.

Deruette (général), aide de camp du Roi des Belges, n° 55.

Descos, Ministre à Belgrade, nos 11, 17, 66, 67, 80, 133, 144, 145, 193, 199, 207, 233, 260, 285, 292, 316, 317, 318, 331, 338, 347, 349, 363, 394, 403, 437, 439, 442, 446, 451, 461, 466 (note), 469, 487, 488, 499, 511.

Devèze, député belge, n° 192.

Deville, Ministre à Athènes, nos 7, 8, 42, 125, 150, 153, 234, 264, 265, 356, 364, 384, 385 (note), 392, 393, 405, 412, 440, 518, 519, 543.

Cité : nos 51, 56, 184.

Diamandi, Ministre de Roumanie à Saint-Pétersbourg, nos 79, 134, 225.

Dillon (Dr), correspondant du *Daily Telegraph* à Vienne, n° 488 (annexe II), 519, 567.

Diouritchitch, Ministre de la Justice de Serbie, n° 469.

Djavid Bey, Ministre des Finances de Turquie, délégué à la Commission financière des Affaires balkaniques de Paris (1913-1914), n° 90 (annexe I).

Cité : nos 30, 41, 57, 62, 73, 94, 96, 124, 135, 161, 278, 322, 340, 343, 372, 382, 436, 481.

Djelloul (caïd), sujet allemand résidant au Maroc, n° 195 (annexe II).

Djemal Effendi, cadi de Scutari d'Albanie, n° 351.

Djemal Pacha, Ministre de la Marine de Turquie, nos 291, 504.

Dobrovitch, chef du Cabinet secret du Roi de Bulgarie, nos 246, 323.

Dohna (général de), plénipotentiaire militaire allemand, aide de camp du Tsar, n° 26 (note).

Douglas (Sir Charles), inspecteur général des forces britanniques, n° 59.

Doulcet, Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 13, 369, 376, 404, 418, 423, 433, 434.

Cité : n° 135.

Doumer, sénateur, n° 53 et annexe I.

Cité : n° 199 (note).

Doumergue, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, jusqu'au 10 juin 1914, nos 43, 111, 155, 182 (note), 211, 296 (note), 302 (note). 425, 431, 536.

Drachkovitch, député serbe, n° 80 et annexe I.

Draga, Reine de Serbie, n° 469.

Dragoumis, gouverneur général de la Macédoine, n° 130 (annexe).

Dragoumis (Jean), Chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, nos 418, 433.

Dufferin (Lord), ancien vice-roi des Indes, n° 438.

Dufour, sous-chef de l'État-major général de l'armée néerlandaise, n° 162.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, nos 2, 5, 29, 104, 142, 148, 167, 204, 223, 231, 247, 298, 325, 361, 362, 378, 395, 427, 448, 453, 456, 462, 470, 471, 484, 493, 494, 507, 514, 515, 516, 553, 554, 563.

Cité : nos 53 (annexe I), 120, 296, 559.

Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au Ministère des Affaires étrangères, n° 34 (note).

Durazzo (marquis de), Secrétaire de la légation d'Italie à Durazzo, n° 255.

Dussap, Vice-consul à Janina, n° 209.

Dutasta, diplomate et financier français, nos 18, 53 (annexe I), 67, 121, 199 (note), 458 (note).

E

Eccius (von), agent de la maison Krupp, à Rome, n° 92.

Echagüe, colonel espagnol de la maison militaire du Roi, n° 49.

Eckardt (d'), Ministre d'Allemagne à Cettigné, nos 213, 286.

Elliot (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, nos 122, 125, 153, 379.

Enver Pacha, Ministre de la Guerre de Turquie, nos 278, 428.

Epiphanius (Mgr), évêque bulgare catholique de Salonique, n° 130 (annexe).

Erskine, Conseiller de la légation de Grande-Bretagne à Athènes, n° 519.

Erzberger, membre du Reichstag, n° 178.

Essad Pacha, Ministre de la Guerre et de l'Intérieur d'Albanie, nos 22, 38, 47, 66, 81, 167, 190, 251, 254, 255, 258, 266, 270, 275, 278, 279, 296, 299, 308, 310, 316, 317, 320, 330, 350, 351, 403, 427, 428, 443, 520.

Estournelles de Constant (d'), sénateur, n° 329.

Etienne, ancien Ministre de la Guerre, n° 13.

Eugeniades, Ministre de Grèce à Cettigné, n°s 286, 304.

Eyschen, Ministre d'État du Luxembourg, n° 83.

F

Fabius (capitaine), officier hollandais, n° 568.

Falkenhayn (général de), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 194.

Faramond de Lafajole (capitaine de vaisseau), Attaché naval à Berlin, n° 99.
Cité : n°s 48, 101.

Fareddin Bey, Chargé d'affaires de Turquie à Saint-Pétersbourg, n° 158.

Fasciotti (baron), Ministre d'Italie à Bucarest, n° 490.

Federzoni, député italien, n° 253.

Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, n°s 47, 79.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, n°s 136, 237, 246, 263, 272, 277, 302, 305, 323, 333, 338, 342, 344, 352, 381, 406, 517, 521 (note), 548 (annexe).

Fernando (Don), Infant d'Espagne, n° 205.

Ferraz, Sous-Secrétaire d'État au ministère d'État d'Espagne, n° 49.

Ferry (Abel), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, n° 466.
Cité : n° 528.

Filodor, Ministre de Roumanie à Athènes, n°s 51 (note), 416, 418, 428.

Fleuriau (de), Conseiller d'ambassade à Londres, n°s 108, 117, 119, 122, 128, 171, 175, 176, 330.
Cité : n° 34 (note).

Flotow (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n°s 295 (note), 546.

Fondère, représentant de la banque du Liban, n° 425.

Fontarce (de), Secrétaire à Bruxelles, n°s 146, 162.
Cité : n°s 55, 421.

Fontenay (de), Ministre à Durazzo, n°s 229, 288, 299, 301, 303, 313, 320, 383, 391, 396, 411, 432, 443, 449, 496, 549, 568.
Cité : n°s 330, 377.

Forgach (comte), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 193, 317, 427, 443.

Fournier (lieutenant-colonnel), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade, Cettigné, délégué à la Commission de délimitation de l'Albanie septentrionale, n° 229 (note).

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, assassiné à Sérajévo le 28 juin, nos 75, 148, 247, 292, 298, 307, 316, 362, 378, 446, 448, 453, 456, 457, 460, 462, 463, 464, 465, 469 et annexes I, III, IV, 470 (note), 471, 473 (note), 474, 475, 480, 483, 485, 488 et annexes II, III, 489, 493, 494, 498, 499, 500, 502, 510, 512, 513, 514, 515, 518, 537, 558, 559, 568.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 14, 79, 134, 148, 159, 196, 227, 247, 292, 341, 362, 422, 453, 456, 457, 463, 464, 466, 469 (annexe III), 470, 471, 475, 484, 485, 487, 493, 494, 499, 500, 514, 515, 518, 554, 563.

Frank (Dr), membre de la Diète croate, nos 487, 488 (annexe III), 498.

Frédéric-Guillaume (Kronprinz), Prince héritier de Prusse, n° 435.

French (général), chef de l'État-major général de l'armée britannique, nos 27, 59, 489 (note).

G

Gallaud (capitaine de frégate), Attaché naval à Saint-Pétersbourg, n° 290.

Gallenga, député italien, n° 253.

Galli, Consul général d'Italie à Scutari d'Albanie, n° 465.

Garroni (marquis), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, nos 373, 407.

Gasser, député autrichien, n° 310 (note).

Gauthier, Ministre de la Marine, nos 99, 377.
Cité : n° 101.

Gavrilovitch, Ministre de Serbie à Cettigné, nos 286, 524, 532, 561.

Gellinck (major), Attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 115 (note).

Génie (commandant), Attaché militaire à Bruxelles, La Haye, nos 192, 227.
Cité : nos 162, 222, 337, 435.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, nos 19, 330, 379.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 34, 284, 431, 528.
Cité : nos 15 (note), 21, 49, 482.

Geoffray (Mme), n° 49.

George V, Roi d'Angleterre, nos 27, 69 (note), 111, 117, 123, 128, 163, 166, 175, 176, 185, 193 et annexe II, 211, 241, 271, 340, 567.

Georges (Diadoque) Prince héritier de Grèce, n° 428.

Georges, Prince de Serbie, nos 207, 214, 394.

Georges Ier, Roi de Grèce (1863-1913), n° 488 (annexe II).

Georgi (général de) Ministre de la Défense nationale d'Autriche, nos 2, 14, 558.

Gernaert, publiciste belge, nos 217, 297.

Germanos V (Mgr), patriarche grec orthodoxe de Constantinople, nos 143, 382, 447.

Ghalib Kémaly Bey, Ministre de Turquie à Athènes, nos 80, 150, 265, 356, 383, 384, 519.

Ghenadieff, ancien Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 246, 263, 352, 380, 517, 521.

Ghenadies, général grec, n° 130 (annexe).

Ghika (prince), Ministre de Roumanie à Rome, nos 228, 402.

Giers (Alexandre de), Ministre de Russie à Cettigné, nos 286, 311.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 32, 135, 143, 262, 291, 376, 400, 407, 409, 413, 416, 418, 428, 447.

Giers (Nicolas de), ancien Ambassadeur de Russie à Vienne, n° 500.

Giesl (baron), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, nos 11, 120, 215, 318 (note), 361, 484, 499, 511, 512.

Giesl (baronne), n° 499.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie jusqu'au 18 mars 1914, nos 10, 414.

Giuritch, protopope serbe, n° 363.

Goluchowski (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 167.

Gondrecourt (lieutenant-colonnel de), Attaché militaire à Rome, n° 92.

Gorémykine, Président du Conseil des Ministres de Russie, nos 105, 106, 224, 226, 273.

Goschen (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 114, 341, 424, 433 (note), 435.

Gough (général), chef d'État-major de l'armée britannique, n° 27.

Gouraud (général), commandant la région de Fez, n° 205.

Gout (Jean), sous-directeur d'Asie au Ministère des Affaires étrangères, nos 386 (note), 441 (note), 458 (note), 479 (note).

Grandcour (capitaine), officier français, n° 192.

Grandi (général), Ministre de la Guerre d'Italie, n° 40.

Granet (colonel), délégué de Grande-Bretagne à la Commission de délimitation de l'Albanie septentrionale, n° 229 (note).

Granville (Lord), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 441 (note).

Grégovitch, maréchal de la Cour de Monténégro, n° 213.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 9, 23, 24, 27, 28, 33, 34, 59, 64, 70, 71, 89, 106, 110, 111, 117, 119, 122, 123, 125, 127, 137, 147, 155, 167, 176, 182, 185, 211, 229 (note), 232, 238, 240, 241, 246, 250, 258, 274, 282, 296, 320, 325, 335, 338, 355, 370, 379, 411, 413, 430, 431, 433, 438, 441, 445, 454, 467, 482, 483, 526, 536, 559, 562.

Griesinger (baron), Ministre d'Allemagne à Belgrade, nos 17, 145.

Grigorovitch (amiral), Ministre de la Marine de Russie, n° 268.

Gryparis, Ministre de Grèce à Vienne, nos 167, 326, 378.

Guéchoff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 263, 381, 517 et annexe III.

Guillaume II, Empereur allemand, nos 13, 20, 23, 24, 26, 40, 58, 75, 77, 82, 99, 105, 109, 115 (note), 131, 186, 193 (annexe I), 219, 225, 247, 295 (note), 298, 307, 320, 341, 362, 388 (note), 422, 424, 435, 453, 471, 475, 489, 494, 510, 542.

Guillaume (baron), Ministre de Belgique à Paris, n° 217 (notes).

Günther, directeur général adjoint des chemins de fer d'Anatolie et de Bagdad, n° 322.

Gurschauer, sculpteur viennois, n° 568.

Gustave V, Roi de Suède, nos 221, 276, 398, 501.

Gustave-Adolphe, Prince héritier de Suède, n° 221.

Gwinner (von), ancien directeur de la Deutsche Bank, n° 73.

H

Haakon VII, Roi de Norvège.

Hadj Ahmed Tiouti (El), partisan d'El Hiba, n° 195 (annexe III).

Hadji-Aali, commerçant turc à Salonique, n° 12.

Hadji-Abdul Effendi, commerçant turc à Salonique, n° 12.

Haïda ben Mouïs, caïd marocain, n° 195 (annexe III).

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, délégué à la Conférence de Londres, n° 220.

Hallier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Vienne, n° 14.

Hamdy (cheik), chef des rebelles albanais, n° 443.

Hardie (J. Keir), membre de la Chambre des Communes, n° 175.

Hardinge (Sir Arthur), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 15 (note), 21, 34, 49, 284, 431, 482.

Hardinge (Sir Charles), Vice-roi des Indes, n° 111.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, nos 17, 53 (note), 66, 80, 199 (note), 285, 347, 363, 394, 451, 469, 488, 498, 499, 500, 511, 512, 514.

Hartwig (Mlle de), n° 499.

Hassan Bey Pristina, Ministre du Commerce d'Albanie, n° 133.

Haussmann (Conrad), membre de Reichstag, n° 329.

Hazay (baron), Ministre de la Défense nationale de Hongrie, nos 2, 558.

Hedin (Sven von), explorateur suédois, nos 82, 107.

Heeringen (général von), ancien Ministre de la Guerre de Prusse, n° 131.

Hélène, Reine d'Italie, n° 40.

Helfferich, directeur de la Deutsche Bank, nos 73, 206.

Henderson (capitaine), Attaché naval de Grande-Bretagne à Berlin, n° 48.

Henri, Prince de Prusse, nos 235, 471.

Hérand Bey Noradunghian, Chargé d'affaires de Turquie à Belgrade, n° 133.

Herbert, membre de la Chambre des Communes, n° 9.

Hermite, secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 271.
Cité : n° 274, 308.

Hertling (baron de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bavière, nos 510, 565.

Hiba, prétendant marocain, nos 4, 195 et annexes.

Hilmi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, nos 29, 326, 427.

Hohenberg (duchesse de), femme de l'Archiduc François-Ferdinand, nos 247, 362, 448, 456, 457, 462, 463, 469 et annexes I, III, 494, 498, 559.

Hohenlohe-Schillingsfürst (Gottfried, prince de), ancien Attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nommé Ambassadeur à Berlin, nos 422, 500.

Hohenlohe-Schillingsfürst (Konrad, prince de), ancien Statthalter à Trieste, n° 460.

Horton, Consul général des États-Unis à Smyrne, n° 365.

Hoytema (capitaine von), aviateur allemand, n° 337.

Hubka (capitaine), Attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n° 213.

Huguenin, ditecteur général des chemins de fer d'Anatolie et de Bagdad, n° 322.

Humbert Ier, Roi d'Italie (1878-1900), n° 40.

Humbert (Charles), sénateur, nos 516 (note), 538.

I

Ihlen, Ministre des Affaires étrangères de Norvège, n° 399.

Ilitch, ancien Ministre des Travaux publics de Serbie, nos 5, 53 (annexe I).

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 19, 28 (note), 120 (note), 167, 258, 275, 282, 296, 307, 335, 354, 445, 454, 467, 547, 559.

Isabelle-Marie, Archiduchesse d'Autriche, n° 49.

Ismaïl Kemal Bey, ancien Président du Gouvernement provisoire d'Albanie, nos 229, 310, 549.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, nos 283, 305, 315, 357.
Cité : nos 13, 32, 137, 147, 163, 199 (note), 229 (note), 240, 241, 246, 277, 302, 344, 493, 500.

Izzet Pacha, ancien Ministre de la Guerre de Turquie, nos 427, 428.

J

Jagow (de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 4, 102, 118, 137, 145, 187, 235, 296, 308, 352, 425, 433 (note), 508, 509, 548, 551, 555.

Jaurès, député français, n° 95.

Jessen (de), journaliste français, n° 248.

Joffre (général), chef de l'État-major général de l'armée, nos 110, 489.

Jonesco (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, nos 174, 436, 559, 562.

Jordana (général), commandant général des troupes espagnoles à Melilla, nos 49, 205.

Jovanovitch (Tchéda), directeur de l'*Officirska Zadrouga*, n° 207.

Junk, membre du Reichstag, n° 46.

Jusserand, Ambassadeur à Washington, nos 314, 334.

K

Kaltcheff, banquier à Sofia, n° 263.

Kania de Kanya, ancien chef du bureau de la presse au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 515.

Karolyi (comte Michel), membre de la Délégation hongroise, nos 145, 347, 500.

Kiamil Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, n° 263.

Klapka (de), secrétaire général de la Banque Ottomane, nos 65, 72, 73, 78, 85.

Klemm (de), chef du département de l'Asie au ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 111, 355.

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, nos 61, 222, 297, 332, 337, 435.
Cité : nos 102, 146, 227.

Klofatch, membre du Reichsrat, n° 316.

Kokovtzoff, ancien Président du Conseil de Russie, nos 46, 273.

Korostovetz, Ministre de Russie à Téhéran, n° 54.

Krajewski, délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 1, 22, 38, 74, 81, 78, 93, 190, 200, 248, 251, 280, 281, 336, 465.
Cité : n°s 127, 299, 301.

Kral, consul général d'Autriche-Hongrie à Scutari, délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 127 (note), 248, 465.

Kramarcz, membre du Reichsrat, n° 316.

Kress de Kressenstein (général), Ministre de la Guerre de Bavière, n° 510.

Kriezis (capitaine de frégate), Attaché naval de Grèce à Constantinople, n° 218.

Krivochéine, ancien Ministre de l'Agriculture de Russie, n° 135.

Krobatin (de), Ministre de la Guerre d'Autriche-Hongrie, n°s 14, 493, 558.

Kroon (major), officier hollandais, n° 396.

Kroupenski, Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 40, 126, 228, 259, 520.

Koudacheff (prince), Ministre de Russie à Bruxelles, n° 337.

Kulmer (comte), député croate, n° 487.

L

La Boulinière (de), délégué des créanciers français à la Dette publique ottomane, n° 137.

Laffon, Vice-consul à Rhodes, n° 29.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 489.
Cité : n°s 13, 100, 205.

Lahovary, Ministre de Roumanie à Paris, n° 181.

Lamb (Sir H.), délégué de Grande-Bretagne à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 81, 280, 282, 299, 325, 441.

Lansdowne (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n°s 27, 110, 567.

Lanza (comte), ancien Ambassadeur d'Italie à Berlin, n° 92.

La Panouse (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Londres, n° 27 (note).

Laporte, Consul à Prague, n° 485.

Lardi Abdi, protégé allemand au Maroc, n° 195 (annexe IV).

Lavisse (Ernest), historien français, n°s 128, 172.

Lebé, Consul à Mogador, n° 195 (annexes IV, V, VI).

Leblanc, représentant de la Société générale, n°s 18, 53 (annexe I), 142 (note).

Lecomte, Ministre à Téhéran, n°s 54, 293.

Ledoulx, premier drogman à Constantinople, n°s 407, 408, 417.

Lema (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 15, 34, 49, 284, 431.

Léon XIII, Pape (1878-1903), n° 172.

Leoni, délégué d'Italie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 81, 127 (note), 248, 465.

Léopold II, Roi des Belges (1865-1909), n° 61.

Lewald, directeur au ministère de l'Intérieur d'Allemagne, n° 210.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 176, 559.

Liman von Sanders (général), chef de la mission militaire allemande en Turquie, nos 32, 46, 187 (note).

Lisboa de Lima, Ministre des Colonies de Portugal, nos 44, 60, 76, 312.

Lloyd George, Chancelier de l'Echiqnier, nos 27, 567.

Loiseau (Charles), publiciste français, nos 144, 173, 193.

Longchamps-Deville (Loiseleur des), Consul à Dublin, n° 389.

Lopez Muñoz, ancien Ministre d'État d'Espagne, n° 49.

Loubet, ancien Président de la République, n° 40.

Löwenthal de Linau, Ministre d'Autriche-Hongrie à Durazzo, nos 74, 81, 280, 299, 308, 310, 395, 396, 411, 443, 449 (note), 465 (note), 496, 549.

Lowzow (général), inspecteur général de la cavalerie de l'armée norvégienne, n° 107.

Lucius (de), Agent diplomatique et Consul général d'Allemagne à Durazzo, nos 449, 496.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, nos 15, 21, 49, 195 et annexes.
Cité : nos 34, 205, 431.

Lyautey (Mme), n° 49.

M

Macchio (baron), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 104, 553, 563.

Machado (Bernardino), Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Portugal, Ministre des Affaires étrangères par intérim, nos 44, 60, 76.

Mac Ready (Sir W.), gouverneur militaire de Belfast, n° 171.

Majoresco, ancien Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 238.

Malatesta, anarchiste italien, n° 353.

Malinoff, ancien Président du Conseil de Bulgarie, nos 237, 246, 263, 352, 381.

Mallet (Sir Louis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 300, 407, 408, 413, 417, 519.

Manditch, président de la Diète bosniaque, n° 488 (annexe II).

Mannesmann (Otto), entrepreneur allemand au Maroc, nos 4, 60, 195 et annexe III, 205.

Mannesmann (Robert), entrepreneur allemand au Maroc, nos 4, 60, 205.

Manneville (de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 32 (note), 307, 308, 329, 339, 472, 473, 475, 476.
Cité : nos 60, 61, 102, 296, 551.

Mano, Ministre de Roumanie à Constantinople, nos 400, 409, 416, 418, 428.

Margerie (Jacquin de), Directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, nos 45, 53, 90 (annexe I), 98, 333, 348, 358, 441 (note), 502, 504.
Cité : nos 12 (note), 147 (note), 155, 272 (note), 296 (note), 302 (note), 350, 360 (note), 500 (note).

Marie-Christine, Reine mère d'Espagne, n° 49.

Marie-Féodorovna, Impératrice mère de Russie, n° 522.

Marie-Henriette (Archiduchesse), femme du prince de Hohenlohe, n° 422.

Marina (général), Haut-commissaire espagnol au Maroc, nos 49, 205.

Marschall (baron), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 135, 426.

Martchenko (colonel), ancien Attaché militaire de Russie à Vienne, n° 500.

Martin (Henri), Secrétaire à Tanger, nos 21, 34, 49.

Martinez Campos, maréchal espagnol, n° 331.

Martini, Ministre des Colonies d'Italie, n° 10.

Martino (de), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 455, 564.

Mary, Reine d'Angleterre, nos 128, 163, 166, 176, 185, 193 et annexe II, 241.

Masson, député belge, n° 192.

Massoud Mirza, Zill es Sultan, prince persan, n° 111.

Matharel (commandant de), Attaché militaire à Sofia, n° 37.

Maucorps (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Constantinople, nos 57, 62, 218.

Mazzolani, député italien, n° 353.

Médakovitch, président de la Diète croate, n° 487.

Mehdy Bey. délégué albanais à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n° 336 (annexe).
Cité : n° 248.

Mehmed Bakhitch, musulman bosniaque, n° 537.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, nos 140, 261.

Meksi, n° 449.

Menebhi (el Mehdi el), ancien Ministre de la Guerre du Maroc, n° 49.

Menier (Gaston), industriel français, n° 13.

Mensdorff (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 120, 258, 282, 335, 547, 559.

Mérey (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, nos 415, 460, 520.

Merry del Val (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, n° 429.

Messimy, Ministre de la Guerre, n° 489.

Metchersky (prince), rédacteur en chef du *Grajdanine*, n° 444.

Michahelles, administrateur de la Norddeutsche Bank de Hambourg, n° 87.

Michahelles (G.), Ministre d'Allemagne à Sofia, n° 87.

Millo (amiral), Ministre de la Marine d'Italie, nos 99, 101.

Milovanovitch, ancien Ministre de Serbie à Rome, ancien Ministre des Affaires étrangères et Président du Conseil, nos 144, 363, 516.

Miouchkovitch, Ministre de Monténégro à Belgrade, nos 286, 523.

Mohammed ben Brahim (Si), frère du caïd de Tiout, n° 195 (annexe III).

Mokri (el Hadj Mohammed el), n° 49.

Mollard, Ministre à Luxembourg, n° 83.
Cité : n° 337.

Moltke (comte de), Ministre de Danemark à Berlin, n° 118.

Montenuovo (prince de) grand-maître de la Cour d'Autriche, nos 148, 494, 558.

Morley (Lord), membre de la Chambre des Lords, nos 27, 59, 567.

Mortzoun, Ministre de l'Intérieur de Roumanie, n° 37.

Moulay Youssef, Sultan du Maroc, nos 15, 21, 49, 205.

Mufid Bey (Libohova), Ministre de la Justice d'Albanie, nos 81, 190.

Müller, directeur général, à Constantinople, de la Compagnie des chemins de fer orientaux, nos 11, 199, 204, 223, 318, 361.

Muricchio (lieutenant-colonel), officier italien, nos 395, 443.

Mustapha Djevdet, avocat turc à Salonique, n° 12.

N

Naby Bey, Ambassadeur de Turquie à Rome, nos 31, 220.

Nadolny, délégué d'Allemagne à la Commission internatinale de contrôle en Albanie et président de la Commission, nos 325, 465.

Navarro Reverter, ancien Ministre d'État d'Espagne, n° 49.

Naville, administrateur de la Banque Ottomane, n° 318.

Nazim Pacha, vali de Smyrne, n° 365.

Negrotto-Cambiaso (marquis), Ministre d'Italie à Cettigné, n°s 139, 244, 249, 286, 532, 534.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 26.

Neuflize (baron de), banquier français, n°s 65, 72, 73, 78, 85.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, n°s 3, 43, 141, 173, 213, 286, 304, 474, 478, 480, 523, 524, 532, 534, 544.

Nicolas II, Empereur de Russie, n°s 13, 20, 24, 26, 46, 58, 69, 95, 105, 106, 109, 111, 117, 119, 123, 134, 163, 208, 212, 224, 226, 241, 242, 257, 267, 276, 338, 341, 381, 397, 416, 423, 428, 434, 456, 489, 491, 500, 501, 503, 505, 513, 516, 536.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire permanent au Foreign Office, n°s 19, 33, 64, 119, 241, 258, 296, 355, 367, 379, 438, 507, 526, 559.

Nitti, homme politique italien, n° 31.

Nogara, délégué italien au Conseil de la Dette publique ottomane, n°s 31, 354.

Noulens, Ministre de la Guerre, n°s 14, 92, 131, 192, 194 (note), 205, 214, 227.
Cité : n°s 27 (note), 83, 337.

Novakovitch (Stojan), ancien Président du Conseil de Serbie, n°s 145, 285, 363.

O

Oberndorff (comte d'), Ministre d'Allemagne à Christiania, n° 82.

Obnorsky, Secrétaire de la légation de Russie à Cettigné, n° 3.

Obolensky (prince), ancien gouverneur général de Finlande, n° 226.

Ottavi, Consul général, chargé du consulat de Damas, n° 91.

Otto, Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n°s 3, 213, 534, 544.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, n°s 5, 7, 11, 17, 51 (note), 53 (annexe I), 66, 67, 80 et annexe I, 142, 199, 207, 233, 285, 331, 347, 363, 394, 437, 442, 451, 452, 461, 469, 488, 493, 498, 499, 511, 523, 548 et annexe, 554, 559.

Page (W. H.), Ambassadeur des États-Unis à Londres, n° 155.

Paget (général), commandant en chef en Irlande, n° 27.

Paléologue, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 20, 23, 25, 26, 32, 54, 69, 70, 77, 79, 95, 100, 105, 106, 123, 134, 141, 147, 149, 158, 159, 163, 186, 187, 189, 196, 198, 203, 212, 224, 225, 226, 240, 242, 252, 263, 267, 268, 269, 272, 273, 276, 290, 293, 444, 477, 491, 495, 497, 503, 505, 506, 513, 522, 531, 533.

Cité : nos 24, 30, 58, 111, 117, 127, 137, 182 (note), 221, 262, 286, 304, 315, 339, 350, 438.

Pallavicini (marquis de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 378, 407.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 45, 87, 136, 164, 170, 174, 197, 406, 419, 452, 458, 479, 486, 492, 517, 521, 550 et annexe, 566.

Cité : nos 237, 245 (note), 302 (note), 357.

Panas, Ministre de Grèce à Constantinople, nos 12, 191, 326, 364, 372, 382, 385, 390, 426, 447.

Papadopoulos, directeur des écoles orthodoxes de Salonique, n° 130 (annexe).

Papoulas, général grec, n° 518.

Patchou, Ministre des Finances de Serbie, nos 53 (annexe I), 318.

Paterno (marquis), Secrétaire de la légation d'Italie à Cettigné, n° 524.

Pavloff, Chargé d'affaires de Bulgarie à Durazzo, n° 321.

Pavlovitch, Secrétaire de la légation de Serbie à Paris, n° 374.

Pechitch (colonel), Attaché militaire de Serbie à Athènes, n° 214.

Pernot (Maurice), publiciste français, nos 172, 319.

Petraieff, délégué de Russie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 22, 74, 81, 247, 315, 465.

Pfeiffer (Dr), membre du Reichstag, n° 46.

Philips, colonel anglais, commandant en chef les détachements des grandes Puissances à Scutari, nos 266, 275, 441, 525.

Photias (Mgr), évêque grec, n° 130 (annexe).

Piaggio, sénateur italien, n° 92.

Piccioni, sous-directeur des archives au Ministère des Affaires étrangères, n° 55.

Pichon (Stéphen), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 128, 181.

Pie X, Pape, n° 172.

Pierre Ier, Roi de Serbie, nos 17, 141, 144, 207, 285, 286, 316, 331, 362, 363, 394, 437, 451, 469 (annexe IV), 511.

Pitacco, député autrichien, n° 310 (note).

Plamenatz, Ministre des Affaires étrangères de Monténégro, nos 43, 120, 139, 179 (note), 213, 283, 286, 311, 386, 527, 534, 537, 544.

Poincaré, Président de la République, nos 26, 49, 63, 123, 128, 163, 176, 193 (annexe II), 205, 221, 243, 252, 276, 303, 324, 337, 398, 399, 404, 423, 434, 448 (note), 471 (note), 500 (note), 501, 508, 513, 516, 519 (note), 522, 531, 533, 538.

Poklewsky-Koziell, Ministre de Russie à Bucarest, nos 238, 397, 416.

Politis, directeur général du Ministère des Affaires étrangères de Grèce, n° 543,

Polo de Bernabé, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, n° 4.

Popovitch (Damian), général serbe, commandant la division du Vardar à Skopljé, nos 207, 233, 331.

Popovitch (T.), Secrétaire de la légation de Serbie à Cettigné, n° 3.

Porché, ingénieur français, n° 431.

Porro (général), Ministre de la Guerre d'Italie, n° 40.

Porumbaro, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 238, 287, 428, 457, 490, 545, 560.

Potiorek (général), chef du pays de Bosnie-Herzégovine, nos 470, 488 (annexe II).

Poutnik, chef de l'État-major général de l'armée serbe nos 233, 331, 363, 394.

Pribitchévitch (Milan), officier serbe, membre de la Narodna Obrana, n° 498.

Prinzip (Gavrilo), un des auteurs de l'attentat de Sérajévo, nos 457, 463, 469 (annexe I, II), 488 et annexes II, III.

Prochaska, ancien Consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, n° 488 (annexe II).

Prodanovitch, ancien Ministre du Commerce de Serbie, n° 145.

Protitch (Stojan), Ministre de l'Intérieur de Serbie, nos 207, 233, 285.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 405.

Quevedo (de), Secrétaire de la légation de Portugal à Berlin, n° 154.

R

Radeff, Ministre de Bulgarie à Bucarest, n° 238, 381, 416, 560.

Radoslavoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Bulgarie, n° 550 (annexe).

Cité : nos 136, 181, 197, 237, 245, 246, 263, 321, 323, 333, 338, 342, 352, 360, 380, 406, 419, 458, 486, 492, 517, 521, 550.

Radowitz (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 50, 73.

Raindre, diplomate français dirigeant la société d'études anglo-franco-russe du Transpersan, n° 111.

Rakovsky, membre de la Chambre hongroise, n° 498.

Ratibor (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 49, 284.

Réchad Blaque Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Vienne, n° 378.

Redmond, membre de la Chambre des Communes, nos 27, 389 (annexe), 567.

Reich, agent de la police autrichienne, n° 462.

Reitzes, banquier autrichien, n° 558.

Renkin, Ministre des Colonies de Belgique, n° 297.

Renoult, Ministre des Finances, n° 201.

Reventlow (de), publiciste allemand, n° 48.

Révoil, plénipotentiaire à la conférence d'Algésiras (1905-06), n° 110.

Ribot (Alexandre), ancien Président du Conseil, n° 172.

Ribot (André), Conseiller d'Ambassade à Vienne, n° 2.

Ribowatz, homme politique serbe, n° 363.

Riedl (colonel), officier autrichien, n°s 462, 500.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 90 (annexe I).
Cité : n°s 103, 152.

Ristitch, Ministre de Serbie à Bucarest, n°s 457, 560.

Riza Bey, député ottoman, n°s 177, 183.

Roberts (Lord), feld-maréchal anglais, n° 27.

Rochonn (lieutenant von), officier allemand, n° 337.

Rodd (Sir J. Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 40, 220, 564.

Rodolphe (Archiduc), n° 422.

Rolandi-Ricci (Vittorio), sénateur italien, n° 92 (note).

Romanones (comte de), ancien Président du Conseil d'Espagne, n° 49.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, n°s 12, 113, 169, 348 et annexe II, 358, 420.
Cité : n°s 16, 98, 151, 160, 327, 368, 379.

Rosen, ancien Ministre d'Allemagne à Tanger, Ministre à Lisbonne, n°s 110, 312.

Rouvier (Maurice), ancien Président du Conseil, n° 110.

Rubini, homme politique italien, n° 10.

Ruspoli (prince), Ministre plénipotentiaire attaché à l'Ambassade d'Italie à Paris, n°s 120 (note), 254, 540, 542.

S

Sabler, Secrétaire de la légation de Russie à Sofia, n° 517 et annexe III.

Saïd Halim (prince), Grand Vizir de Turquie, n°s 56, 160, 165, 183, 291, 306, 327, 348 (note), 358 (annexe), 372, 375, 376, 382, 388, 390, 393, 401, 405, 407, 408, 409, 416, 426, 447, 519, 529, 541, 543.

Saint-Aulaire (de Beaupoil de), Ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale au Maroc, n° 4.

Saint-Seine (capitaine de frégate de), Attaché naval à Londres, nos 110, 232, 241.

Salandra, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie depuis le 18 mars 1914, nos 10, 353, 414, 428.

Salis (comte de), Ministre de Grande-Bretagne à Cettigné, n° 480.

Sanders (Voir Liman von Sanders).

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 10, 31, 40, 126, 129, 144 et annexes, 145, 151 (note), 167, 173, 193 et annexe I, 219, 220, 243, 248, 255, 259, 275, 295, 309, 310, 316, 328, 346 (note), 367, 373, 402, 415, 445, 454, 460, 465, 468, 495, 508, 520, 546.

Savinsky, Ministre de Russie à Sofia, nos 136, 237, 246, 263, 277, 302, 305, 323, 333, 344, 352, 357, 360, 406, 419, 452, 517.

Savoff, général bulgare, n° 263.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 3, 13, 23, 26, 32, 54, 64, 70 (note), 77, 79, 95, 105, 106, 111, 117, 119, 123, 127, 134, 137, 141, 147, 158 (note), 187 (note), 203, 211, 224, 225, 237, 240, 242, 246, 252, 262, 272, 273, 276, 277, 283, 286, 287, 293, 302, 304, 315, 323, 339, 355, 357, 416, 418, 433, 438, 444, 477, 491, 495, 500, 502, 503, 505, 506, 507, 511, 531.

Scavenius (de), Ministre des Affaires étrangères de Danemark, n° 107.

Schanzer, député italien, n° 353.

Schébéko, Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 53 (annexe I), 68, 89, 104, 470, 471 (note), 484, 494, 507 (note), 554.

Schlieben, ancien Consul d'Allemagne à Belgrade, n° 145.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 114.
Cité : n° 30.

Schönburg (prince), membre de la Chambre des Seigneurs, n° 515.

Scianoff (Mgr Epiphane), vicaire apostolique des Bulgares catholiques de Macédoine, n° 130 (annexe).
Cité : n° 130.

Scudelotti, homme d'affaires italien, n° 193.

Seely (colonel), Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n° 27.

Séon, Consul général à Salonique, n° 130.
Cité : n° 143.

Serrallo (comte del), Ministre de la Guerre d'Espagne, nos 49, 205.

Serrat (de), chef du bureau du Maroc au Ministère d'État d'Espagne, n° 49.

Serret (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Berlin, nos 131, 194 (note).

Sévastopoulo, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, n° 458 (note).

Sicilianos, Secrétaire de la légation de Grèce à Paris, n° 358.

Sicsu, israélite espagnol résidant au Maroc, n° 49.

Sieghart (Rodolphe), gouverneur du Crédit Foncier d'Autriche, n° 515.

Silva (Mlle de), dame d'honneur de la Reine mère d'Espagne, n° 205.

Silvestre (général), commandant général des troupes espagnoles à Larache, n° 49.

Skerlitch (Jean), écrivain et député serbe, n° 260.

Slade, vice-amiral anglais, n° 289.

Solf (Dr), Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, nos 60, 61, 102, 154, 217.

Somssich (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 422.

Sonnino, homme politique italien, n° 10.

Sorbier de Pougnadoresse (de), Consul, chef du bureau diplomatique du Maroc, n° 49.

Sorel, directeur de la Compagnie de chemins de fer Prince-Henri, n° 83.

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, nos 13, 20, 24, 105, 196, 369, 404, 489.

Soutersi, membre du Reichsrat, n° 316.

Spahn, membre du Reichstag, n° 235.

Stach von Goltzheim (capitaine), aviateur allemand, n° 337.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, nos 45, 87, 237 (note), 272, 323.

Stange, directeur de la Banque de crédit de Sofia, n° 245.

Stanicheff (Thomas), professeur bulgare, n° 130 (annexe).

Stéfanovitch (colonel Douchan), Ministre de la Guerre de Serbie, nos 207, 233, 363, 437, 446.

Stéfanovitch (Dragomir), ancien Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Serbie, délégué à Constantinople, nos 7, 300, 403.

Stéfanovitch (N.), général serbe, commandant la division de la Drina à Valjévo, nos 207, 451.

Stinnes, industriel allemand, nos 85, 97 (annexe), 425.

Storck (de), Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 469.

Stoumeli (Basile), n° 130 (annexe).

Stoyanoff, directeur de la Dette publique bulgare, nos 45, 406.

Stoyanovitch (Kosta), ancien Ministre du Commerce de Serbie, nos 133 et annexe I, 144.

Strandtman (de), Secrétaire de la légation de Russie à Belgrade, n° 499.

Streit, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 348 (annexes).
Cité : nos 12, 42, 51, 89, 125 (note), 150, 153 (note), 169, 356, 384.

Strossmayer (Mgr), ancien évêque d'Agram, n° 487.

Sturdza, Secrétaire de la légation de Roumanie à Durazzo, n° 280.

Stürgkh (comte), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n° 493.

Sureya Bey, ancien député albanais, n° 568.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 114, 339, 424, 472.

Sykes (Sir Mark), membre de la Chambre des Communes, n° 9.

Sylvester (Dr), président de la Chambre des députés autrichienne, n° 493.

Szapary (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n° 3.

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 104, 114 (note), 215, 278, 448 (note), 540.

Szilassy, Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 153 (note).

Szögyény (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 422, 473, 548.

T

Tailhand, Secrétaire à Cettigné, nos 3, 43, 84, 120 (note).
Cité : n° 120.

Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur de Turquie, nos 143, 165, 191, 230, 242, 261, 287, 291, 327, 372, 381, 382, 385, 390, 393, 401, 407, 408, 413, 420, 428, 519, 529, 530, 541.

Tarnowski, Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 406, 521 (note).

Tatiana (Grande-Duchesse), n° 79 (note).

Tchabrinovitch, un des auteurs de l'attentat de Sérajévo, nos 457, 463, 469 (annexe II), 488 et annexes II, III, 493.

Tchaprachikoff (St.), Ministre de Bulgarie à Belgrade, nos 80, 511.

Tcharykoff, ancien Ambassadeur de Russie à Constantinople, n° 135.

Tcholak-Antitch, Ministre de Serbie à Sofia, n° 321.

Théodoroff (T.), ancien Ministre des Finances de Bulgarie, nos 246, 263, 352.

Théotokis, Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, nos 28, 548.

Thévenet, directeur de la Banque commerciale et foncière des Balkans, n° 342.

Theys, homme d'affaires belge, n° 102.

Thiébaut, Ministre à Stockholm, nos 221, 398.
Cité : nos 252, 501.

Thompson (lieutenant-colonel), officier hollandais, nommé commissaire extraordinaire pour les provinces méridionales de l'Albanie, nos 1, 22, 38, 383, 395, 427, 520.

Tillion (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Madrid, n° 205.
Cité : n° 49.

Timiriaseff, ancien Ministre du Commerce de Russie, n° 13.

Tirard, secrétaire général du Protectorat du Maroc, n° 49.

Tirpitz (amiral de), Secrétaire d'État à la Marine d'Allemagne, nos 48, 99, 101, 307, 362.

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, nos 75, 145, 238, 316, 463, 487, 493, 498, 515, 516, 554, 563.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 114 (note), 243, 295 (note), 345, 350, 525, 547.

Tocheff, Ministre de Bulgarie à Constantinople, nos 191, 246, 410.

Tontcheff, Ministre des Finances de Bulgarie, nos 87, 136, 197, 245, 263, 294, 302, 323, 342, 352, 360, 406, 458, 479 (note), 486, 492, 517 et annexes I, II, 550.

Toulat (commandant), officier hors cadre, attaché à la Résidence générale au Maroc, n° 49.

Townley (Sir W.), Ministre de Grande-Bretagne à Téhéran, n° 54.

Traub, député prussien, n° 46.

Triai, caïd marocain, n° 195, annexe III.

Trotha (commandant von), maréchal de la Cour d'Albanie, n° 308.

Troubridge (amiral), commandant l'escadre britannique devant Durazzo, nos 396, 411.

Tsamados, Chargé d'affaires de Grèce à Sofia, n° 380.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n° 554.

Tsérépis, Vice-consul de Grèce à Aïvali, n° 348 (annexe I).

Cité : n° 348.

Turkhan Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Albanie, nos 22, 74, 81, 190, 288, 303, 391, 432, 468, 495, 508, 509, 526, 535, 549.

Turrettini, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n° 45.

Tyrrell (Sir William), secrétaire privé de Sir Edward Grey, n° 155.

V

Valérie (Archiduchesse), n° 148.

Valicourt (de), Consul général à Trieste, n° 219 (note).

Varatassi, préfet de Corfou, délégué de Grèce à la Commission internationale de contrôle pour l'Albanie, nos 1, 169, 190, 449.

Varechanine, général autrichien, n° 469 (annexe I).

Varnier, Commissaire du Gouvernement à Oudjda, n° 49.

Vaughan, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Madrid, n° 431.

Veer (général de), officier hollandais, commandant la gendarmerie albanaise, nos 38, 81, 280.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Grèce, n° 130 (annexe).

Cité : nos 88, 89, 126, 130, 137, 147, 150, 153 (note), 155, 238, 291, 304, 326, 356, 368, 372, 375, 379, 380, 385 (note), 392, 413, 416, 428, 436, 452, 504, 519, 529, 541, 543.

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, nos 132, 151, 152, 429, 466.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, nos 10, 40, 77, 92, 99, 243, 414, 542.

Victoria, Reine d'Espagne, nos 49, 205.

Villanueva (de), homme d'État espagnol, n° 49.

Villiers (Sir Francis), Ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, n° 337.

Visconti Venosta (marquis), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 167.

Vitali (comte), financier français, n° 53 (annexe I).
Cité : nos 18, 132, 142, 199 (note), 204.

Viviani, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères depuis le 13 juin 1914, n° 536.
Cité : nos 500 (note), 501 (note), 519 (note), 528, 563.

Vlachopoulos (lieutenant-colonel), Attaché militaire de Grèce à Belgrade, nos 234, 264.

Volpi (commandeur), financier italien, nos 249, 311, 430.

Vorontsoff-Dachkoff (comte Ilarion), n° 189.

Voukotitch (général), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Monténégro, nos 43 (note), 478.

Voukovitch, secrétaire général de la Direction des chemins de fer serbes, nos 11, 53 (annexe I).

W

Waha (de), Directeur général des Travaux publics et des chemins de fer du Luxembourg, n° 83.

Wakner (dit Mougaïj Ahmed), agent de la Compagnie Mannesmann au Maroc, n° 195 (annexe III).

Waldbourg (comte de), Secrétaire à la légation d'Allemagne à Bucarest, n° 490.

Wallenberg, Ministre des Affaires étrangères de Suède, n° 398.

Wangenheim (de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 150, 322, 340, 382, 387, 407, 413.

Wedel (comte de), Statthalter d'Alsace-Lorraine, n° 17.

Weinstein, représentant de la maison Warbourg, n° 312.

Weintzell, Conseiller de la légation d'Autriche-Hongrie à Cettigné, nos 120, 474.

Wendel, membre du Reichstag, nos 210, 235, 267.

Wesselitsky, journaliste russe, n° 58.

Weyler, maréchal espagnol, n° 331.

White, Chargé d'affaires et Consul général de Grande-Bretagne à Tanger, n° 34.

Wickenburg (comte de), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 53 (annexe I), 318.

Wied (Guillaume, prince de), Prince d'Albanie, nos 1, 3, 17, 22, 38, 47, 74 (note), 81, 133 (annexe II), 134, 155, 167, 200, 229, 238, 251, 254, 255, 256, 258, 266, 270, 274, 275, 278, 279, 280, 282, 295, 296, 299, 301, 303, 308, 315, 317, 320, 321, 325, 328, 330, 335, 336, 349, 350, 351, 367, 377, 383, 391, 395, 396, 411, 427, 428, 432, 441, 443, 449, 461, 468, 490, 495, 496, 509, 518, 520, 525, 526, 535, 549, 568.

Wied (princesse de), nos 167, 303, 391, 427.

Williams, homme d'affaires anglais, n° 36.

Wilson (général), directeur des opérations militaires au War Office, n° 110.

Witte (comte de), ancien Ministre des Finances de Russie, nos 13, 20, 23, 24, 101, 155, 224, 273, 339, 444, 500 (note).

Witte (général major de), lieutenant général de l'armée belge, n° 146.

Wolkoff (capitaine de vaisseau), Attaché naval de Russie à Londres, nos 232, 370 (note).

Y

Yacopoulos, commandant militaire de Salonique, n° 130 (annexe).

Yankovitch (Bozo), général serbe, président de la Narodna Obrana, n° 498.

Yankovitch (V.), Ministre du Commerce, des Travaux publics et de l'Industrie de Serbie, nos 207, 233.

Yanouchkévitch (général), chef d'État-major général de l'armée russe, nos 105, 489.

Yéronime, prêtre catholique bulgare, n° 130 (annexe).

Younghusband (colonel), chef de mission anglaise au Thibet, nos 293, 438.

Yovanovitch (Jotza), Ministre des Travaux publics de Serbie, nos 207, 318.

Yovanovitch (Jovan), Ministre de Serbie à Vienne, nos 5, 11, 53 (annexe I), 132, 142, 167, 204, 223, 361, 362, 363, 462, 463, 466 (note), 493, 516, 554.

Z

Zankévitch (colonel), ancien Attaché militaire de Russie à Vienne, n° 500.

Zeraitch (Bogdan), auteur d'un attentat contre le général Varechanine, n° 469 (annexe I).

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 30, 39, 50, 78, 97, 109, 178, 195 (note), 210, 308, 346, 433 (note), 472, 473, 530.

Zimmermann, voyageur allemand, n° 102 (note).

Zographos, chef du Gouvernement de l'Épire indépendante, nos 16, 42, 52, 190, 200, 248, 366, 412, 496, 535.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE